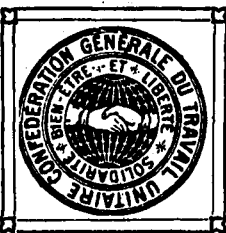


CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
" UNITAIRE "

PARIS-X', 33, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES, PARIS-X'

TÉL. { **NORD 43-31**
NORD 03-33

TÉL. { **NORD 43-31**
NORD 03-33



CONGRÈS NATIONAL

EXTRAORDINAIRE

2^e CONGRÈS de la C.G.T.U.

Tenu à

BOURGES

du 12 au 17 Novembre 1923

ET

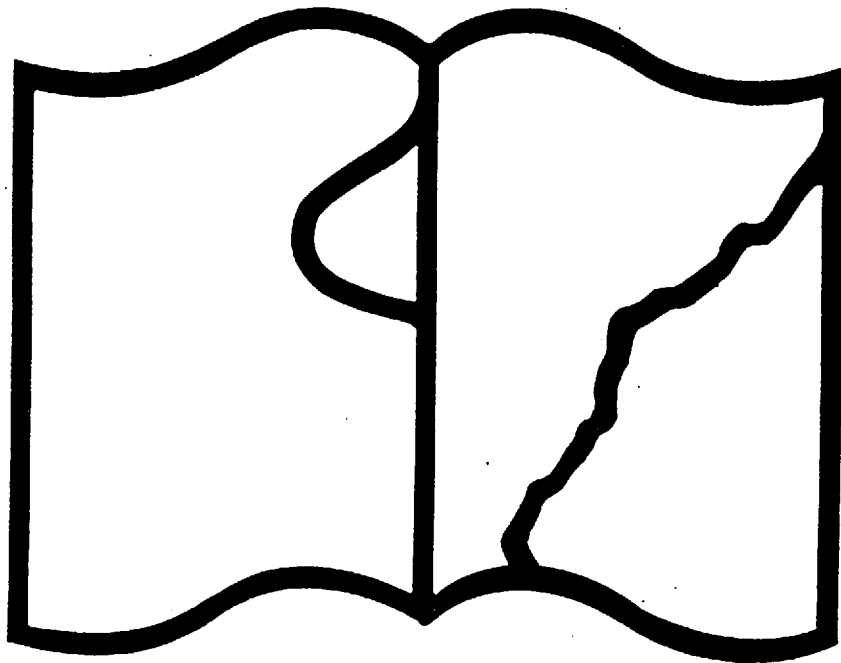
Conférence Féminine du 11 Novembre



En Vente au Siège de la C. G. T. U.

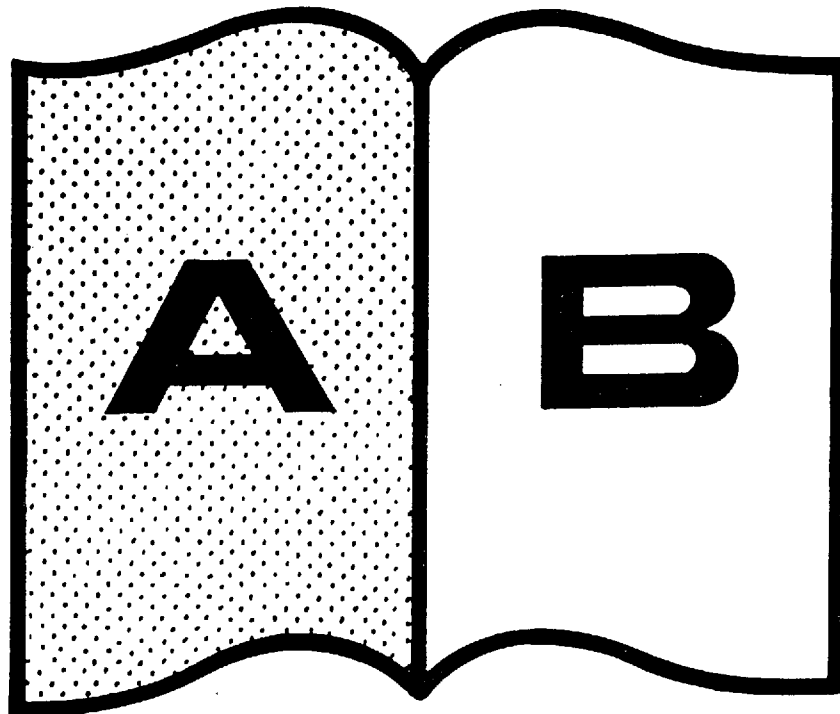
PRIX : 10 francs





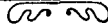
Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14



**REVUES ET BROCHURES DOCUMENTAIRES
A L'USAGE DES MILITANTS**

REVUES :

- La Vie Syndicale, bulletin officiel de la C.G.T.U.
Abonnement annuel : 12 fr. le numéro... 1.25
- Le Droit Ouvrier, revue juridique mensuelle.
Abonnement annuel : 20 fr. le numéro... 2.50

BROCHURES :

- Les Accidents du Travail, manuel à l'usage de
la victime ou de ses ayants droit (Edition
de 1924) *l'exemplaire.* 1. »
Traduction en espagnol et en italien — 0.50
- A propos de l'Affaire Muller, les insuffisances et
scandales de la législation des accidents et
maladies professionnelles *l'exemplaire.* 0.50
- Le Contrôle syndical et les Comités d'usine, par
G. Monmousseau *l'exemplaire.* 0.50
- Le Congrès de Saint-Etienne, sténographie des
débat *l'exemplaire.* 10. »
- Le Répertoire des Organisations adhérentes à
la C. G. T. U. *l'exemplaire.* 3.50
- De Saint-Etienne à Bourges, discours de Cazals et
Monmousseau *l'exemplaire.* 1. »
- Une voix d'Allemagne, discours du Délégué des
Conseils d'usine allemands au Congrès de
Bourges *l'exemplaire.* 0.50

Sur les Brochures il est consenti une réduction de 20% par 100 exemplaires
et de 30% par 1.000. Il ne sera répondu qu'aux Commandes accompagnées
de leur montant.

LES ADRESSER : 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-X

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
" UNITAIRE "

PARIS-X', 33, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES, PARIS-X'

TÉL. { NORD 43-31
NORD 03-33



TÉL. { NORD 43-31
NORD 03-33

CONGRÈS NATIONAL

EXTRAORDINAIRE

2^e CONGRÈS de la C.G.T.U.

Tenu à

BOURGES

du 12 au 17 Novembre 1923

ET

Conférence Féminine du 11 Novembre



Maison des Syndicats (*Service de l'Imprimerie*)

Imprimerie
MAISON DES SYNDICATS



**REVUES ET BROCHURES DOCUMENTAIRES
A L'USAGE DES MILITANTS**

REVUES :

- La Vie Syndicale, bulletin officiel de la C. G. T. U.
Abonnement annuel : 12 fr. le numéro ... 1.25
- Le Droit Ouvrier, revue juridique mensuelle.
Abonnement annuel : 20 fr. le numéro ... 2.50

BROCHURES :

- Les Accidents du Travail, manuel à l'usage de
la victime ou de ses ayants droit (Edition
de 1924) *l'exemplaire. 1. »*
Traduction en espagnol et en italien — *0.50*
- A propos de l'Affaire Muller, les insuffisances et
scandales de la législation des accidents et
maladies professionnelles *l'exemplaire. 0.50*
- Le Contrôle syndical et les Comités d'usine, par
G. Monmousseau *l'exemplaire. 0.50*
- Le Congrès de Saint-Etienne, sténographie des
débat *l'exemplaire. 10. »*
- Le Répertoire des Organisations adhérentes à
la C. G. T. U. *l'exemplaire. 3.50*
- De Saint-Etienne à Bourges, discours de Cazals et
Monmousseau *l'exemplaire. 1. »*
- Une voix d'Allemagne, discours du Délégué des
Conseils d'usine allemands au Congrès de
Bourges *l'exemplaire. 0.50*

Sur les Brochures il est consenti une réduction de 20% par 100 exemplaires
et de 30% par 1.000. Il ne sera répondu qu'aux Commandes accompagnées
de leur montant.

LES ADRESSER : 33, Rue de la Grange-aux-Balles, PARIS-X*

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
" UNITAIRE "

PARIS-X', 33, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES, PARIS-X'

TÉL. { NORD 43-31
NORD 03-33

TÉL. { NORD 43-31
NORD 03-33



CONGRÈS NATIONAL

EXTRAORDINAIRE

2^e CONGRÈS de la C. G. T. U.

Tenu à

BOURGES

du 12 au 17 Novembre 1923

ET

Conférence Féminine du 11 Novembre



En Vente au Siège de la C. G. T. U.

PRIX : 10 francs



RAPPORT MORAL

présenté

au Congrès de Bourges

.....

En présentant son rapport moral devant l'ensemble des syndicats, C. E. a, par-dessus tout, le souci de l'objectivité.

Elle n'a pas la prétention de brosser à son profit exclusif un tableau élogieux sur la situation morale de la C. G. T. U. par rapport aux événements, souvent graves, auxquels a dû répondre notre mouvement ouvrier.

Elle a fait son possible pour ramasser dans ces quelques pages les traits caractéristiques de son activité dans tous les domaines où elle s'est exercée.

La collection de la « Vie Syndicale » fournit d'ailleurs à tous les syndicats appelés à se prononcer sur sa gestion, toute la documentation nécessaire pour provoquer leur jugement en toute connaissance de cause.

Notre recueil mensuel contient en effet les extraits du procès-verbal de chaque séance de nos Commissions exécutives, ainsi que toutes les circulaires et manifestes publiés au cours de l'année syndicale, le tout appuyé de commentaires qui donnent l'interprétation fidèle de la pensée de la C. E. dans sa majorité.

Il nous apparaît donc judicieux de répondre par avance aux critiques qui pourraient être faites à propos des lacunes toujours possibles du présent rapport.

Ce n'est pas sur le seul texte de ce dernier qu'il faut juger l'activité confédérale, mais par tout le contenu de la « Vie Syndicale » qui en est le complément indispensable.

La Commission exécutive a trop conscience de la complexité du problème social et de la difficulté de la tâche qui incombera aux militants responsables pour l'avenir d'une grande organisation de classe comme la nôtre pour essayer de masquer ses propres faiblesses et d'essayer volontairement les critiques de ses amis et adversaires.



LE CONGRES DE SAINT-ETIENNE ET LE PROGRAMME D'ACTION CONFEDERALE

Comme on s'en souvient, le Congrès de Saint-Etienne, absorbé par les discussions sur la seule question de l'orientation syndicale, n'a pas pu tracer à la Commission exécutive un programme précis sur les grandes revendications corporatives et sociales que les circonstances du moment inscrivait d'office à l'ordre du jour des assemblées ouvrières.

S'inspirant des principales lignes de la résolution qui fut adoptée à 337 voix de majorité, elle a tracé son travail en ne laissant passer aucune occasion de développer son autorité morale au sein des masses prolétariennes en prenant position sur toutes les questions corporatives et sociales qui se sont posées à son examen au cours de sa gestion.

Il n'a pas dépendu entièrement d'elle que l'autorité morale dont elle avait besoin en de graves circonstances ne se soit développée à son maximum.

Les militants qui ont accepté à l'issue du Congrès de Saint-Etienne de guider l'action de notre organisation sur le chemin de la révolution sociale n'ont pas toujours trouvé auprès de leurs adversaires de tendance le crédit auquel ils avaient droit à priori, malgré les divergences d'opinion qui pouvaient séparer les divers courants du mouvement révolutionnaire au sein de la C. G. T. U.

LE SYNDICALISME EN DANGER

Dès le départ, par le seul fait que la majorité des syndicats avait donné une orientation contraire à la résolution Besnard, la C. E. confédérale a dû travailler avec la suspicion et l'anathème sur les épaules.

En pleine grève du Havre, pour faire face à de violentes attaques, elle a dû répondre aux déclarations du Comité de défense syndicaliste par une mise au point sur ses buts et tactiques et faire appel à la conscience de tous les syndiqués en faveur d'un apaisement des haines de tendances. (Manifeste confédéral « Au Pays Syndicaliste » 19 juillet.)

Sans se départir de son attitude, elle a appliqué avec toute la loyauté désirable et dans la mesure de ses moyens la résolution de Saint-Etienne, elle a provoqué la révision des statuts de l'I. S. R. au II^e Congrès de Moscou et proclamé l'adhésion de la C. G. T. U. à l'Internationale Syndicale Rouge, conformément aux désirs exprimés par la majorité des syndicats.

Sortant du domaine théorique et plaçant l'intérêt du mouvement révolutionnaire au-dessus des formules abstraites, la C. E. a fait son possible pour que la C. G. T. U. prenne contact avec la réalité et participe effectivement à toutes les manifestations du mouvement in-

ternational sans pour cela délaisser un seul instant les questions d'ordre corporatif et social qui se sont posées sur le terrain national.

La Conférence d'Essen et celle de Francfort constituent l'acte international le plus important de cette période.

La convocation par la C. G. T. U. des différents Comités d'Action contre l'occupation de la Ruhr, contre le fascisme, contre les dangers de guerre; la convocation de toutes les organisations prolétariennes de toutes les tendances en vue de faire l'unité de front pour soutenir la Révolution allemande contre la réaction capitaliste; les conditions dans lesquelles elle a convoqué ces différents Comités vont constituer, pour les Syndicats, un critérium tout à fait précis pour juger de la conduite de la Commission Exécutive.

L'autonomie de la C. G. T. U. qui doit faire l'objet de longs débats, qui fit l'objet de tant de critiques ne peut pas être contestée à l'aide de simples démonstrations théoriques, c'est à l'aide de textes précis, c'est dans les faits et par des actes que la subordination peut être caractérisée et prouvée.

Les Syndicats diront si, au cours d'une gestion courte, il est vrai, mais féconde en événements, la C. E. a mérité l'ostracisme dont elle a été frappée de la part de ses adversaires.

Ils diront si, par l'interprétation qu'elle a donnée à la résolution de Saint-Etienne, en ce qui concerne les rapports de la C. G. T. U. avec les groupements extérieurs, les conditions de son adhésion à l'I. S. R., la position prise par elle en face des événements d'ordre national et international, elle a justifié l'opposition que la Minorité groupée dans son sein lui a manifesté à partir du 23 mars.

LA C. G. T. U. ET L'I. S. R.

Le 26 juillet 1922, le Bureau Exécutif de l'I. S. R. proposait à la C. E. Confédérale de rédiger un rapport sur la question des relations réciproques entre l'I. S. R. et l'I. C. pour être soumis aux délibérations du II^e Congrès; un délégué de la C. G. T. U. serait chargé de le défendre lorsque l'ordre du jour appellerait cette question.

La C. E., acceptant ce point de vue, a donc rédigé un rapport pour préciser la position du syndicalisme français vis-à-vis des groupements extérieurs dans le cadre national, et du syndicalisme international vis-à-vis de l'Internationale Communiste.

Ce rapport fut publié dans le n^o 1 de la « Vie Syndicale »; tous les points de la résolution de Saint-Etienne qui se rapportent à la question des rapports du syndicalisme et des groupements extérieurs et qui ont motivé des propositions de modifications aux statuts et résolutions de l'I. S. R., s'y trouvent analysés paragraphe par paragraphe.

Bien que les projets de modifications aux statuts et résolutions de l'I. S. R. aient été publiés dans la « Vie Syndicale » ci-dessus mentionnée, bien que les modifications adoptées au II^e Congrès de Moscou aient fait l'objet d'une nouvelle insertion dans la « Vie Syndicale »

de janvier, et que des mises au point définitives figurent dans le numéro de février, nous croyons devoir publier dans ce rapport moral le texte intégral qui fut adopté par le II^e Congrès de Moscou et qui, par ce fait, constitue la Charte du Syndicalisme international.

STATUTS DE L'INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE

I — Préambule

La lutte de classes a depuis longtemps atteint un degré de développement et d'apreté aigus. La bourgeoisie de tous les pays, malgré la concurrence qui la divise sur le marché mondial, est si unie dans sa haine contre la Révolution prolétarienne, si liée contre les moindres tentatives du prolétariat pour se libérer de l'exploitation, que pour mener et terminer avec succès la lutte pour sa délivrance, la classe ouvrière doit agir comme force révolutionnaire, non seulement sur un plan national, mais aussi sur un plan international. L'exploitation des ouvriers étant internationale, la lutte contre elle doit l'être également. Toutes les internationales syndicales, ayant existé jusqu'à ce jour, ne furent en réalité que de simples bureaux internationaux d'information, ignorant la lutte de classes. Aujourd'hui, l'Internationale Syndicale d'Amsterdam répond encore moins que sa devancière aux exigences du moment. La première s'occupait seulement d'information ; l'Internationale actuelle fait en plus une besogne anti-ouvrière, bourgeoise, mettant en pratique la politique de collaboration des classes et propageant l'idée de passage paisible du capitalisme au socialisme. C'est en somme une internationale de réaction contre la lutte pour la libération de la classe ouvrière.

A cette internationale sans force, confuse, servante de la bourgeoisie, il faut opposer une internationale d'action révolutionnaire, de pression de classe et de combat qui puisse organiser de concert avec l'Internationale communiste les forces prolétariennes en vue du renversement de la bourgeoisie, de la destruction de l'Etat bourgeois, pour l'établissement de la dictature du prolétariat, capable de prendre en mains les moyens de production et d'instaurer le communisme.

Une internationale syndicale de combat ne peut être fondée que par les syndicats révolutionnaires de classe, pour qui sont très clairs les buts et méthodes de lutte offensive contre leurs ennemis. La tâche posée par l'histoire devant les syndicats révolutionnaires exige un maximum de concentration des forces, une tension énorme et une abnégation sans bornes des éléments avancés et conscients de la classe ouvrière.

II — Dénomination

Le Congrès International des Syndicats révolutionnaires groupant les organisations syndicales révolutionnaires de tous les pays, décide la fondation d'une union permanente et internationale des syndicats révolutionnaires qui sera appelée Internationale Syndicale Rouge.

III — Buts

L'Internationale Syndicale Rouge a pour but :

1^o L'organisation des masses ouvrières du monde entier pour le renversement du capitalisme, la libération des travailleurs et l'instauration du communisme.

2° Mener l'agitation par une large propagande pour diffuser les idées de lutte révolutionnaire de classe, de révolution sociale, de dictature du prolétariat, et diriger l'action des masses pour le renversement du système capitaliste et des gouvernements bourgeois.

3° Lutter contre le fléau réformiste qui ronge le mouvement syndical mondial ; dénoncer le mensonge de la conciliation avec la bourgeoisie, les idées de collaboration des classes et de paix sociale, et l'espoir absurde du passage paisible du capitalisme au socialisme.

4° Le groupement des éléments révolutionnaires de classe du mouvement syndical mondial ; la conduite d'une lutte décisive contre le Bureau international du Travail, filiale de la Société des Nations, et contre la Fédération Internationale des Syndicats d'Amsterdam qui est, par son programme et sa tactique, le meilleur soutien de la bourgeoisie.

5° Coordonner, unifier la lutte de la classe ouvrière dans tous les pays et déclancher des actions révolutionnaires chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

6° Prendre l'initiative de campagnes internationales au sujet des faits les plus importants de la lutte de classe, ouvrir des listes de souscription pour aider les grévistes dans les grands conflits sociaux, etc...

IV — Composition

Peut être membre de l'Internationale Syndicale Rouge toute organisation révolutionnaire de classe qui accepte les conditions suivantes :

1° La reconnaissance du principe de la lutte révolutionnaire de classe.

2° L'application de ce principe dans la lutte quotidienne contre le Capital et l'Etat bourgeois.

3° La reconnaissance de la nécessité de renverser le capitalisme par le moyen de la révolution sociale et l'instauration, pendant la période transitoire, de la dictature du prolétariat.

4° La nécessité d'observer la discipline prolétarienne internationale.

5° La reconnaissance et l'application des décisions des Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge.

6° La rupture avec l'Internationale d'Amsterdam.

7° L'accord facultatif et selon les circonstances, avec toutes les organisations révolutionnaires et le Parti Communiste du pays dans tous les actes offensifs et défensifs contre la bourgeoisie.

V — Les Congrès Internationaux

L'organe supérieur de l'Internationale Syndicale Rouge est le congrès international des syndicats révolutionnaires de tous les pays. Ces congrès se réunissent, dans la mesure du possible, au moins une fois par an.

Le Congrès fixe les principes généraux, le programme, la tactique et les statuts, désigne les organes dirigeants et décide de toutes les questions ayant trait à l'orientation de l'Internationale Syndicale Rouge.

Les congrès extraordinaires sont convoqués par décision du Bureau Exécutif ou sur la demande des organisations réunissant au moins un tiers des organisations membres de l'I. S. R.

Toutes les organisations syndicales acceptant le programme de l'I. S. R. et se conformant à ses directives ont le droit d'être représentées au congrès. Cette représentation est organisée dans les conditions suivantes :

Les Centrales nationales qui comptent de :

MEMBRES			
5 à	20.000	envoient	1 délégué avec voix délibérative.
20 à	50.000	—	2 — —
50 à	150.000	—	4 — —
150 à	300.000	—	6 — —
300 à	500.000	—	8 — —
500 à	700.000	—	10 — —
700 à	1.000.000	—	12 — —

Par chaque fraction de 500.000 membres au-dessus de ce nombre s'ajoute un délégué avec voix délibérative.

Les fédérations internationales révolutionnaires de métier ou d'industrie ont droit au Congrès, à deux voix délibératives. Les minorités organisées par pays ont droit à une représentation semblable ; toutes les organisations d'un pays entrant dans l'I. S. R. forment une seule délégalion dans laquelle les voix sont réparties proportionnellement au nombre des membres des organisations correspondantes. Les minorités organisées en fractions ont droit de représentation aux congrès seulement dans le cas où l'organisation centrale de leur pays n'entre pas dans l'Internationale Syndicale Rouge.

VI — Les organes de l'I. S. R.

L'I. S. R. a deux organes : le Conseil Central et le Bureau Exécutif.

Le Conseil Central est composé de la façon suivante :

Les Centrales nationales qui comptent de :

MEMBRES			
5 à	50.000	envoient	1 délégué avec voix délibérative.
50 à	300.000	—	2 — —
300 à	700.000	—	3 — —
700 à	2.000.000	—	4 — —
au-dessus de	2.000.000	—	6 — —

Les fédérations internationales de métiers et d'industrie envoient au Conseil Central un représentant chacune avec voix délibérative. Le Conseil Central dirige toute l'action dans l'intervalle des congrès ; prend des décisions adaptées aux circonstances, représente l'I. S. R. dans tous les pays et agit en son nom ; concentre entre ses mains tous les matériaux et tous les documents concernant le mouvement ouvrier international, dispose des finances et du fonds de grèves, publie des journaux et des revues en toutes langues, enfin il est l'organe qui a tout pouvoir pour mener l'action dans l'intervalle des congrès. Le Conseil Central ne se réunit pas moins de deux fois par an et a pour tâche principale de fixer et de résoudre les questions de principe en confiant le travail courant au Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif est élu par le congrès et se compose de 15 membres, représentant les pays suivants :

	MEMBRES
Russie	3
Allemagne	1
France	1
Angleterre	1
Etats-Unis d'Amérique	1
Italie	1
Pays scandinaves	1
Pays balkaniques	1
Tchéco-Slovaquie	1
Pays de langue espagnole	1
Pologne	1
Australie	1
Orient	1

Les membres du Bureau Exécutif ne peuvent être rappelés ou remplacés par les suppléants que d'accord avec le Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif dirige tout le travail de l'I. S. R., fixe les tâches des sections et des services, publie l'organe officiel de l'I. S. R., représente l'I. S. R. et le Conseil Central toutes les fois que c'est utile, surveille l'activité du Conseil et des délégués généraux dans tous les pays où il y a des membres de l'I. S. R. et exécute les travaux préparatoires pour les séances du Conseil Central. Le Bureau Exécutif se réunit au moins une fois par semaine.

VII — L'unité d'action et d'organisation

Les minorités intersyndicales des centres nationaux adhérant à l'I. S. R., les organisations isolées entrant dans celle-ci, sont obligées, dans toutes leurs actions d'agir en accord commun. Au cas où la Centrale Syndicale (C. G. T.) entre dans l'Internationale Rouge, aucune autre organisation séparée de ce pays ne peut y adhérer. Les organisations révolutionnaires sympathisantes doivent obligatoirement faire partie de la Centrale Syndicale de leur pays.

VIII — Les ressources de l'I. S. R.

1. — Les partisans de l'I. S. R. qui font partie des minorités des syndicats non adhérents à l'I. S. R. payent une cotisation mensuelle sous forme de timbres de propagande.

2. — La Centrale Nationale de l'opposition prélève dans chaque pays respectif des cotisations.

3. — 5 % de la somme totale de ces cotisations sont envoyés au Bureau Exécutif de l'I. S. R.

4. — Les centrales nationales et les organisations adhérentes à l'I. S. R. versent 1 % de toutes les cotisations prélevées aux caisses locales.

IX — Caisse Internationale de Solidarité et de Lutte

La caisse internationale de solidarité et de lutte est constituée par les sommes que versent les organisations adhérentes à l'I. S. R., se montant à 1 % de toutes les recettes.

La caisse est alimentée également par le produit des collectes bénévoles.

X — La liaison avec les Fédérations Internationales d'Industrie et de Métier

L'I. S. R. englobe dans sa composition non seulement les centrales intersyndicales par pays, mais encore les fédérations internationales de métier et d'industrie et les comités internationaux de propagande. Les fédérations internationales de métier et d'industrie sont en rapport avec l'I. S. R. par l'envoi de représentants aux congrès internationaux et au Conseil Central de l'I. S. R. Toutes les fédérations internationales travaillent avec l'active participation et sous le contrôle et la direction immédiate du Bureau exécutif de l'I. S. R. Les conférences et congrès organisés par les comités sont convoqués par accord préalable avec le Bureau Exécutif de l'I. S. R.

XI — La liaison avec l'Internationale Communiste

Pour coordonner les efforts entre toutes les organisations révolutionnaires, le Bureau Exécutif peut éventuellement :

1° Conclure des accords avec le Comité Exécutif de la III^e Internationale Communiste ;

2° Organiser des séances communes avec le Comité Exécutif de la III^e Internationale Communiste, pour la discussion des questions les plus importantes du mouvement et pour l'organisation internationale d'actions communes ;

3° Lancer des proclamations d'accord avec l'Internationale Communiste ;

4° Créer des Comités d'Action chaque fois que les circonstances l'exigent pour l'application des décisions communes et pour le temps nécessaire à cette application.

XII — Radiations

Les organisations faisant partie de l'I. S. R. qui ne se conformeraient pas aux décisions des congrès et ne tiendraient pas compte des décisions de l'Exécutif peuvent être exclues par le Conseil Central. Les exclusions, pour être valables, doivent être décidées à la majorité des $\frac{2}{3}$ des voix. Au cas où des transgressions auraient été commises par les organes dirigeants d'une organisation quelconque, le Conseil Central de l'I. S. R. doit s'adresser aux membres de cette organisation et proposer la tenue de conférences ou congrès spéciaux pour discuter le conflit existant entre leur organe dirigeant et l'Internationale Syndicale Rouge. Les questions d'exclusion ne sont mises à l'ordre du jour du Bureau Exécutif que lorsque la conférence nationale ou le congrès de l'organisation en cause se sont prononcés sur la question en litige.

L'organisation exclue a droit d'en appeler au Congrès international qui confirme ou annule la décision du Conseil Central.

XIII — La structure organique

L'I. S. R. ayant comme tâches la direction de la lutte du prolétariat et l'information de ses membres sur la situation dans les autres pays, doit adapter son appareil à l'exécution de ces tâches.

Dans ce but, le Conseil Central organise son mécanisme en formant des sections et des services selon la nécessité.

Pour le travail normal et l'établissement des liens étroits entre l'I. S. R. et les organisations ouvrières des autres pays qui entrent dans son sein, il est nécessaire que celles-ci envoient des rapports au Comité Central et que les membres du Comité Central parcourent périodiquement les pays les plus importants, surtout au moment où se produisent de forts conflits économiques.

XIV — Revue — Bulletin d'information

L'I. S. R. édite une revue en quatre langues : française, anglaise, allemande et russe, et un bulletin dans les mêmes langues. En dehors de ces deux organes ayant pour but la direction morale et l'information systématique, le Conseil Central doit porter son attention sur le système des lettres circulaires et les tournées dans les organisations. Toutes les organisations adhérentes à l'I. S. R. doivent recevoir à leurs frais et diffuser parmi leurs membres un nombre correspondant d'exemplaires de l'organe central de l'I. S. R.

XV — Commission de Contrôle

Le Congrès de l'I. S. R. désigne une commission de contrôle, composée de cinq membres, et dont la tâche est de vérifier les dépenses et les recettes en rendant systématiquement compte de son activité aux congrès.

XVI — Siège de l'I. S. R.

Le siège de l'I. S. R. est fixé par le Congrès. Le lieu et la date du congrès sont fixés par le Conseil Central.

*
**

LES RAPPORTS ENTRE L'INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE ET L'INTERNATIONALE COMMUNISTE

Comme complément d'information, nous reproduisons ci-dessous le texte de la résolution du Congrès constitutif de l'I. S. R. sur les rapports entre l'I. S. R. et l'I. C. avec les modifications apportées à la suite de l'adoption des propositions de la C. G. T. U. au II^e Congrès.

Ces modifications figurent en italiques.

Considérant que la lutte entre le travail et le capital dans tous les pays capitalistes a acquis, par suite de la guerre et de la crise mondiale, un caractère particulièrement aigu, implacable et décisif.

Que dans le processus de cette lutte se dessine, devant les grandes masses ouvrières, de jour en jour plus distinctement la nécessité d'écarter la bourgeoisie de la production, et, partant, du pouvoir politique.

Que ce résultat ne peut être atteint exclusivement que par l'établissement du régime communiste au moyen de la dictature provisoire du prolétariat jusqu'à la disparition des classes.

Que dans leur lutte pour la conservation de la dictature bourgeoise toutes les couches capitalistes dominantes ont atteint déjà un degré considérable de préparation et d'unification de leurs organisations nationales et internationales, aussi bien politiques qu'économiques, que l'action offensive du prolétariat rencontre une force unie de la bourgeoisie.

Que la logique de la lutte des classes exige la coordination et la concentration des forces prolétariennes pour la lutte révolutionnaire et détermine ainsi la nécessité d'un accord entre les diverses formes du mouvement ouvrier révolutionnaire et avant tout entre l'I. C. et l'I. S. R., en vue d'actions communes, et chaque fois que les circonstances l'exigent ; qu'il est désirable que tous les efforts soient faits dans le domaine national afin qu'un accord semblable règle les rapports entre partis communistes et syndicats rouges.

Le Congrès décide :

1° Toutes les mesures doivent être prises pour le groupement le plus ferme des syndicats révolutionnaires dans une organisation de combat unifiée, avec un centre dirigeant international unique : l'Internationale Rouge des syndicats ouvriers.

Le principe des conférences mixtes et des comités d'action réunissant les délégués des deux internationales est admis.

Des conférences déterminées par le caractère des événements doivent aider à la préparation conjointe et à la réalisation des actes révolutionnaires dans le domaine international, ainsi que pour assurer la solidarité internationale aux prolétariats nationaux en lutte contre leur capitalisme.

Le Congrès affirme la nécessité de tendre à l'unité des forces révolutionnaires par la conclusion d'accords entre les syndicats ouvriers rouges et les partis communistes pour la préparation conjointe et à la réalisation des actes révolutionnaires dans le cadre national.

Enfin la résolution du 1^{er} Congrès sur les questions d'organisation comportait au Chapitre XII (42^e paragraphe), relatif aux conditions d'adhésion à l'I. S. R., le texte suivant :

La lutte révolutionnaire de classe doit se poursuivre sans que jamais on perde de vue son but concret : l'abolition du capitalisme et l'établissement du pouvoir des travailleurs, c'est-à-dire de la dictature du prolétariat.

.....La reconnaissance de la dictature du prolétariat, voici la deuxième condition d'adhésion à l'I. S. R.

Sur notre proposition, il a été remplacé par ce nouveau texte :

La lutte révolutionnaire de classe doit se poursuivre sans que jamais on perde de vue son but final : l'abolition du capitalisme...

.....La reconnaissance de la dictature provisoire du prolétariat, comme moyen révolutionnaire, voilà la deuxième condition d'adhésion à l'I. S. R.

UNE LACUNE

Une légende a circulé au sujet d'une lacune qui subsiste dans le texte des résolutions et aux termes de laquelle toute organisation adhérente à l'I. S. R. devait reconnaître et appliquer les statuts et résolutions du Congrès constitutif de l'I. S. R.

Nous devons avouer que cette lacune est passée inaperçue aussi bien pour les militants qui ont rédigé le rapport que pour les membres de la C. E. qui l'ont adopté après discussion, et que les délégués du Comité National Confédéral d'octobre qui avaient la « Vie Syndicale » en main, n'ont formulé ni objections ni critiques sur ce point.

On ne peut oublier cependant, que les résolutions et statuts adoptés par le Congrès constitutif de l'I. S. R. ont fait l'objet d'interventions au Congrès de Saint-Etienne et qu'ils ont été examinés minutieusement par les orateurs de la minorité.

La « Vie Syndicale », contenant le rapport de la C. E. et le projet de modifications aux statuts et résolutions, a été transmise à tous les Syndicats dès le mois d'octobre 1922, ceux-ci ont donc pu contrôler librement les modifications proposées et l'interprétation donnée par la C. E. à la résolution de Saint-Etienne. La C. E. n'a reçu aucune critique; aucune observation ne fut transmise soit directement, soit indirectement, concernant cette contradiction des statuts et résolutions de l'I. S. R.

Quelques mois plus tard, cette lacune regrettable devait faire l'objet de commentaires tendant à atténuer la valeur des décisions prises par le II^e Congrès de Moscou.

La C. E., devant cette interprétation tardivement formulée, a déclaré qu'il ne s'agissait là que d'une omission tout à fait involontaire et de sa part et de la part de la délégation française au II^e Congrès de l'I. S. R., ainsi que des délégués de l'Internationale qui ont été chargés de mettre les résolutions et les statuts au point.

Nous pensons que l'unanimité des Syndicats, en ce qui concerne tout au moins cette question, acceptera la façon de voir de la C. E.; en effet, l'interprétation qu'on a tenté de donner à cette omission dans les modifications et statuts de l'I. S. R. enlèverait toute espèce de valeur aux décisions du II^e Congrès de Moscou; elle donnerait un caractère définitif aux décisions du Congrès constitutif de l'I. S. R. qui s'est tenu en 1921. Cette façon de concevoir le mouvement international est un non-sens, cette interprétation fantaisiste contraire à l'évolution du mouvement ouvrier ne peut donc pas être retenue.

Les critiques contre les formes d'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. doivent donc être établies sur le texte que nous publions dans ce rapport moral et dont la C. E. garantit l'authenticité.

Cette mise au point a sa valeur si l'on songe que c'est sur cette confusion que s'est établie par la suite la minorité confédérale pour déclarer que les satisfactions obtenues par la délégation française à Moscou, n'étaient que de pure forme et que la liaison organique nationale n'avait pas été supprimée puisqu'elle était incluse dans les statuts et résolutions de ce I^{er} Congrès de l'I. S. R. qui s'est tenu à Moscou en juillet 1921.

APPLICATION DES DECISIONS DU II^e CONGRES PAR LE COMITE EXECUTIF DE L'I. S. R.

Le Comité d'Action International

A l'issue du II^e Congrès, le Comité exécutif profitait de la présence de tous ses délégués pour appliquer les décisions du Congrès, en ce qui concerne les rapports entre l'I. C. et l'I. S. R.

En plus des grandes questions d'organisation qui firent l'objet d'un rapport adopté par le II^e Congrès, et dont les syndicats trouveront le texte dans la « Vie Syndicale » de janvier 1923, le Comité Exécutif avait à faire face aux nécessités de l'action internationale.

Le fascisme qui venait de faire ses preuves en Italie se développait rapidement dans les autres pays, il apparaissait dès ce moment comme la forme concrète de l'organisation capitaliste en tant que classe dans le monde entier.

D'un autre côté, le gouvernement français, jetant le masque, dévoilait nettement ses buts et menaçait d'occuper la Ruhr.

Enfin la Révolution russe elle-même (centre du mouvement révolutionnaire mondial) était obligée de maintenir ses organisations de combat et, en face de la contre-révolution mondiale, de se tenir en contact étroit et permanent avec les organisations révolutionnaires adhérentes à l'I. S. R. et à l'I. C.

C'est donc après un examen approfondi des événements qui devaient se développer de jour en jour avec une acuité plus grande, que le Comité exécutif décidait d'appliquer les décisions du II^e Congrès de Moscou, notamment en ce qui concerne les accords circonstanciels prévus entre l'I. C. et l'I. S. R. pour la préparation et l'exécution d'actions communes.

A cet effet, le Bureau Exécutif a désigné trois délégués pour le représenter au Comité d'Action International devant siéger à Moscou.

*
**

APPLICATION DE LA RESOLUTION DE SAINT-ETIENNE EN CE QUI CONCERNE LES RAPPORTS ENTRE LA C. G. T. U. ET LES GROUPEMENTS EXTERIEURS

Le Comité d'Action National contre l'impérialisme français

Dès le retour en France de la délégation française, la C. E., s'inspirant de l'action que préparait le gouvernement de Poincaré dans la Ruhr, constituait un Comité d'Action national afin de paralyser dans la mesure du possible les entreprises annexionnistes du Comité des Forges, et d'apporter le concours actif de la solidarité du prolétariat français au prolétariat allemand.

La Commission exécutive a décidé à l'unanimité la création d'un Comité d'Action national auquel seraient convoquées les organisations ouvrières acceptant le principe de la lutte de classes.

D'un commun accord, il fut décidé que les organismes de superfétation seraient écartés; étaient compris dans ces organismes l'A. R. A. C., la Fédération des Locataires et les différents Comités dont les adhérents sont déjà groupés soit à la C. G. T. U., soit au P. C., soit à l'Union Anarchiste.

Le Bureau Confédéral fut donc mandaté pour convoquer le Parti Communiste et l'Union Anarchiste, à la réunion constitutive du Comité d'Action contre l'impérialisme français.

Seul le Parti Communiste a répondu à notre appel; l'Union Anarchiste n'a pas accusé réception de la convocation qui lui fut adressée.

C'est à cette première réunion du Comité d'Action qu'une campagne par meetings, par tracts et affiches, fut décidée pour toute la France; un grand meeting qui s'est tenu à Paris le 3 janvier en fut le point de départ.

Au cours de ce meeting, un délégué de l'Union Anarchiste fit parvenir au Bureau une déclaration au nom de son groupement et aux termes de laquelle l'Union Anarchiste déclarait s'associer à la manifestation internationale, bien que ne faisant pas partie du Comité d'Action.

Il est indispensable de souligner que la présente déclaration ne contenait aucun regret ni aucune surprise que l'Union Anarchiste ne se trouvât pas convoquée.

La deuxième réunion du Comité d'Action s'est tenue dans la semaine précédant le meeting international de Paris; les organisations présentes au Comité d'Action, ayant enregistré l'absence de l'Union Anarchiste, malgré la convocation par voie de presse et par courrier régulier, décidèrent de convoquer à nouveau et tout spécialement l'Union Anarchiste.

Plus tard, nous avons appris que le courrier spécial avait remis notre convocation boulevard de la Villette et non boulevard de Belleville.

L'abstention de l'Union Anarchiste au sein du Comité d'Action contre l'impérialisme et la guerre ne peut être justifiée par une non convocation de la part de la C. G. T. U., puisque l'Union Anarchiste publiait quelques jours après le meeting du 3 janvier, les raisons pour lesquelles elle se refusait à collaborer au Comité d'Action.

Ces quelques commentaires sont nécessaires pour justifier l'attitude de la Commission Exécutive en face des critiques dont elle fut l'objet quelques semaines plus tard, lorsqu'on l'accusait de violer la résolution de Saint-Etienne et les résolutions du II^e Congrès de l'I. S. R. en voulant conclure des accords circonstanciels avec le Parti Communiste, à l'exception de tout autre groupement.

Mais la C. E. n'hésite pas à reconnaître son erreur de tactique qui a consisté à écarter du Comité d'Action, l'A. R. A. C. et d'avoir confondu cette organisation avec les organismes de superfétation visés par la décision de décembre.

Le caractère spécial de l'A. R. A. C., son genre de recrutement, son orientation antimilitariste, l'influence que cette organisation exerce sur les anciens soldats de la guerre et sur l'armée, lui donne une importance spéciale qui devait suffire pour que la porte du Comité d'Action lui soit ouverte.

Cette erreur de tactique fut rectifiée par la suite.

CONFERENCES INTERNATIONALES D'ESSEN ET DE FRANCFORT

Dans le même temps où fut constitué le Comité d'Action national contre l'impérialisme français, la C. G. T. U. était convoquée ainsi que le P. C. français à une conférence internationale qui s'est tenue à Essen le 7 janvier.

La C. E. a décidé de se rendre à Essen, sans réserve ni condition; malgré les observations formulées par quelques-uns de ses membres, lesquels estimaient que la C. G. T. U. devait poser comme condition de son acceptation, la convocation de l'Union Anarchiste et des Localistes allemands.

Ces camarades estimaient d'autre part que la C. G. T. U. n'était pas à sa place dans une Conférence organisée par le Parti Communiste allemand, et en majeure partie composée des Partis Communistes de l'Europe adhérents à l'Internationale Communiste.

L'attitude de la C. G. T. U. à la Conférence d'Essen et le rôle qu'elle y a joué, ont démontré que la C. E. a su remplir son devoir de classe sans enfreindre en aucune façon la résolution de Saint-Etienne ni celle du II^e Congrès de Moscou.

Les délégués de la C. G. T. U. ont apporté à la Conférence d'Essen un point d'appui inestimable, grâce à leur documentation sur les possibilités d'action des Syndicats français; c'est cette documentation qui a servi de base à l'édification du programme d'Essen, lequel a valu à la C. G. T. U. ainsi qu'au Parti Communiste français, l'inculcation d'attentat à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

Les conséquences révolutionnaires de la Conférence d'Essen sont telles que la C. E. se borne à revendiquer hautement sa part de responsabilité : Quoi qu'il puisse arriver désormais, les liens de solidarité internationale qui, à Essen, se sont forgés entre le prolétariat franco-allemand sont indestructibles et ils sont le plus sûr garant du triomphe prochain de la Révolution allemande.

LA CONFERENCE DE FRANCFORT

Suite logique de la Conférence d'Essen, la Conférence de Francfort fut convoquée par les Conseils d'Usine d'Allemagne; elle avait pour but la poursuite des décisions prises antérieurement et le développement du programme d'action sur une plus vaste échelle.

Toutes les Organisations Ouvrières de l'Europe Centrale et Occidentale, sans distinction de tendances y furent invitées, l'appel fut rendu public par la voix de la presse.

Seuls, pour la France, la C. G. T. U. et le P. C. ont répondu à la convocation.

Un plan d'action internationale à longue échéance et se rapportant directement aux événements d'Allemagne y fut établi.

Prévoyant les conséquences de l'occupation de la Ruhr, le développement rapide de la misère et de l'esprit de révolte au sein du Proletariat allemand, il était indispensable de préparer le prolétariat international à l'effort de solidarité qui doit être accompli en cas de révolution en Allemagne.

Afin d'intéresser les masses ouvrières au travail des organisations révolutionnaires, pour y développer leur influence, le Comité d'Action de Francfort décidait d'incorporer dans son programme les grandes revendications ouvrières qui sont communes à l'ensemble du prolétariat dans les pays d'Europe : journée de huit heures, augmentation des salaires, etc.

Cette mesure fut l'objet de nombreuses critiques de la part de la minorité au sein de la C. E.; on a voulu voir là une transgression de la Résolution de Saint-Etienne et des décisions de l'I. S. R. et la possibilité pour le P. C. français de s'introduire dans les questions d'ordre purement syndical, inscrites dans le programme confédéral.

Il suffira pour réduire ces critiques à néant de souligner que la France était à la Conférence de Francfort, le seul pays où le Syndicalisme constitue une organisation indépendante des partis politiques, socialistes ou communistes.

En Allemagne, la Centrale syndicale allemande se confond avec le Parti Social-démocrate; en Belgique, la centrale syndicale est fondue avec le Parti Ouvrier; en Angleterre, les Syndicats sont liés au Trade-Unionisme.

Il est évident qu'une Conférence internationale ne peut pas faire abstraction des conditions dans lesquelles le mouvement ouvrier évolue, pour ne tenir compte dans l'élaboration de son programme que des particularités inhérentes au mouvement français.

Appliquant dans son esprit la Résolution de Francfort, le Comité d'Action français a tenu compte de la situation nationale en laissant à la C. G. T. U. le droit exclusif de poursuivre ses revendications.

Il ne s'est préoccupé que de l'application des décisions qui pouvaient faire l'objet d'une collaboration entre les Syndicats et les groupements révolutionnaires dans les cas prévus par la résolution de Saint-Etienne.

En se rapportant aux programmes, manifestes et circulaires publiés par le Comité d'Action français, les Syndicats se rendront compte que la question des salaires et de la journée de huit heures n'ont été à aucun moment mis à l'ordre du jour de ses discussions.

LE COMITE D'ACTION EN PRISON

Dès leur retour d'Essen, les délégués de la C. G. T. U. étaient arrêtés par ordre du Gouvernement et, dans le même temps, les membres du Comité d'Action étaient frappés dans la même mesure.

La C. E. était amputée de huit de ses membres, dont deux secrétaires confédéraux.

Devant la gravité des circonstances, la C. E. devait combler les vides faits par les arrestations, c'est alors qu'une délégation du Comité de Défense Syndicaliste se présentait pour offrir son concours à la C. G. T. U.

De son côté, le camarade Totti, également membre du C. D. S., s'offrait à titre de Secrétaire confédéral en attendant l'élargissement des prisonniers.

La C. E. ne pouvait ignorer l'opposition qui se manifestait contre elle sous prétexte que les conditions d'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. ne correspondaient pas aux conditions formulées par la résolution de Saint-Etienne.

Le camarade Totti avait personnellement et publiquement porté de graves critiques à ce sujet.

Sans refuser le concours de qui que ce soit, la C. E. confédérale a tenu à prendre certaines garanties pour que, sous aucun prétexte, la ligne de conduite de la C. G. T. U. ne puisse dévier, et c'est ainsi qu'elle a été amenée à voter la résolution suivante, fixant les conditions dans lesquelles on devait pourvoir au remplacement des militants momentanément écartés de l'action.

La C. E. confédérale, après avoir délibéré sur l'objet de la démarche, considère :

Que l'orientation de la C. G. T. U. doit être indéfectiblement confirmée et continuée conformément aux directives tracées par la résolution du Congrès de Saint-Etienne qui a décidé l'adhésion à l'I. S. R. dans la forme où elle a été réalisée au II^e Congrès ;

Que les militants, appelés à la gestion et à la direction des affaires confédérales, ne peuvent, en aucun cas et sous aucun prétexte, s'écarter de la ligne de conduite résultant de décisions qui ne pourront être modifiées que par un nouveau Congrès.

Pour ces motifs, et en vertu de son mandat, estime toute dérogation impossible.

Cette condition, essentielle, posée, elle déclare, face aux événements, rendant plus que jamais indispensable l'unité dans l'action, ne vouloir éliminer de cette action et de sa préparation aucun des organismes et des éléments composant la C. G. T. U.

Par l'exemple de la discipline, sans renoncement à leur droit de critique, à leurs conceptions, sur les modalités de l'action et l'action elle-même, tous se doivent d'y prendre part.

Désireuse de s'entourer de tous les concours utiles, la C. E. décide d'élargir, provisoirement et exceptionnellement, sa représentation des forces syndicales, à toutes les Fédérations.

Leurs délégués, dûment investis d'un mandat, pourront apporter toutes suggestions et indications utiles, en prenant une part active aux délibérations où ils seront admis à titre consultatif.

La C. E. ne saurait, par contre, étendre cette mesure à des personnalités ne relevant d'aucun mandat des organisations régulières composant la C. G. T. Unitaire : syndicats, unions et fédérations.

C'est par l'intermédiaire des organismes réguliers, adhérents à la C. G. T. Unitaire, et par leurs délégués, que tous les militants et syndiqués, sans exception, pourront participer à toutes les actions entreprises par la C. G. T. Unitaire.

En application de cette résolution, il fut décidé que les vacances du Bureau seraient comblées par les membres de la C. E. et que des conférences fédérales, convoquées chaque fois qu'il serait nécessaire, apporteraient aux membres présents de la C. E. et au Bureau confédéral reconstitué l'appui nécessaire.

NOS RESULTATS

L'objectif poursuivi par la C. G. T. U. et par les Comités d'Action national et international, portait sur deux points importants :

1° Etablir un lien moral entre le prolétariat français et le prolétariat allemand, afin que leur opposition respective se manifeste simultanément contre le capitalisme franco-allemand.

2° Empêcher pratiquement l'occupation de la Ruhr et l'exercice de la violence par les troupes françaises contre le prolétariat allemand.

En ce qui concerne le deuxième point, les résultats obtenus ne sont pas ceux que nous espérions ; le seul fait que le gouvernement Poincaré a pu se maintenir jusqu'aujourd'hui sur ses positions, prouve que le prolétariat français n'a pas fait ce qu'il devait faire.

Notre pays porte encore politiquement le poids de la victoire sur les épaules ; l'esprit internationaliste n'a pu se développer qu'au sein d'une minorité du prolétariat et la grande masse des travailleurs absorbée par les difficultés économiques est restée indifférente au grand mouvement social, enfin la scission a paralysé dans une large mesure l'effort que la C. E. confédérale a tenté d'apporter sur ce terrain.

Nous demandons aux Syndicats si la C. E. est responsable de cet état de fait, et si ceux qui la critiqueront sur ce terrain ont fait autant ou davantage qu'elle-même pour obtenir des résultats pratiques.

Il convient de souligner que l'occupation de la Ruhr qui n'était prévue que pour le 15 janvier, s'est accomplie cinq jours plus tôt.

En ce qui concerne le premier point, les Conférences d'Essen et de Francfort, et le Comité National d'action contre l'impérialisme français ont eu des conséquences politiques incalculables.

C'est grâce à la position prise par le prolétariat français sur le terrain de la solidarité internationale que les révolutionnaires allemands ont pu, dans leur pays, tenir le nationalisme en échec, développer leur influence au sein des masses ouvrières, organiser la résistance et préparer la Révolution.

Nous ne rappellerons pas dans ce rapport les manifestes et circulaires qui furent adressées aux organisations et aux travailleurs français, soit par la C. G. T. U., soit par le Comité d'Action; la « Vie Syndicale » contient tous ces documents, lesquels permettront aux syndiqués de juger l'attitude de la C. E. sur le point le plus important de son programme.

**

LA C. G. T. U. ET LES GROUPEMENTS EXTERIEURS

Les Commissions Syndicales

La « Vie Syndicale » (n° 5, mars-avril 1923), mentionne une séance de la C. E. en date du 23 mars; il y est dit :

Après une discussion sur l'orientation syndicale et la résolution de Saint-Etienne, deux motions sont en présence. La première, déposée par Broutchoux, ainsi conçue :

« La C. E., réunie le 23 mars, fidèle à la lettre et à l'esprit de la résolution de Saint-Etienne,

« Sur l'autonomie syndicale,

« Rappelle : « Qu'aucune influence extérieure ne peut s'exercer dans son action quotidienne, nationale ou internationale. »

« La C. E. « affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupe corporatif à telle forme de lutte, correspondant à sa conception politique ou philosophique, se bornant à lui demander en réciprocité « de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au-dehors. »

« La C. E. invite les unions départementales, les fédérations et les syndicats à faire respecter l'autonomie contre les syndiqués et les groupes de syndiqués qui cherchent, sous le nom de commissions syndicales politiques, à faire pénétrer leurs idées politiques dans les organisations syndicales. »

La deuxième proposée par Clavel :

« La C. E., ayant entendu l'exposé de différents faits qui constitueraient d'après quelques camarades, une tentative de subordination du mouvement syndical au P. C., estime qu'elle ne peut pas s'immiscer dans la vie de ce parti;

*« Considère simplement que la C. E., elle, s'est constamment maintenue dans la ligne de conduite que le Congrès de Saint-Etienne et les C. C. N., qui ont suivi, lui ont tracée pour ce qui est de l'autonomie syndicale ;
« Et passe à l'ordre du jour. »*

La première obtient 6 voix, la deuxième, 12.

C'est à partir de cette date qu'une minorité s'est effectivement constituée au sein de la C. E., et que la question des Commissions syndicales a été posée devant les Syndicats.

Cette question devait aboutir à une discussion longue et passionnée au sein du C. C. N. de juillet et qui, par 58 voix contre 37, ratifiait la résolution de la C. E. dite résolution Semard.

Entre temps, la C. E. avait été mise en présence de certains faits : des militants, parlant en son nom au sein des Congrès d'Unions et de Fédérations, interprétaient la pensée de la minorité confédérale et déformaient systématiquement l'état d'esprit et l'action de la C. E.

C'est alors que cette dernière votait la résolution suivante dans sa séance du 25 mai (« Vie Syndicale », mai-juin 1923) :

Chargée de faire appliquer les décisions du Congrès de Saint-Etienne, la C. E. de la C. G. T. U. mandate les délégués désignés pour la représenter dans les congrès fédéraux, départementaux et régionaux, pour soutenir sans réserve et en toute circonstance, la position prise par la majorité confédérale en application desdites décisions sur toutes questions nationales et internationales de tactique et d'orientation syndicale.

Cette résolution n'avait pour but que de rappeler à tous ceux qui sont désignés pour représenter la C. G. T. U. dans les diverses manifestations de la vie confédérale et tout particulièrement au sein des Congrès, qu'ils ne sauraient s'évader de la ligne de conduite tracée par les Résolutions du Congrès de Saint-Etienne et sanctionnée par la position de la Commission Exécutive dans sa majorité.

*
**

DÉMISSION DES MEMBRES DE LA MINORITE APPARTENANT A LA COMMISSION EXECUTIVE ET AU BUREAU CONFEDERAL

Convocation au Congrès de Bourges

A la suite du vote de la résolution Semard, le Comité Confédéral National était saisi d'une résolution déposée par le camarade Constant, au nom de l'Union de la Gironde, demandant la réunion d'un Congrès Extraordinaire pour le mois d'octobre 1923 ; cette résolution fut repoussée par 58 voix contre 37 ; c'est alors que le camarade Lartigue dépose au Bureau du C. C. N. la démission de huit membres de la C. E. et deux membres du Bureau : Cazals et Marie Guillot.

Contestant à la C. E. et au Bureau Confédéral l'autorité nécessaire pour diriger la C. G. T. U. jusqu'à son Congrès régulier; contestant d'autre part le droit au C. C. N. de pourvoir au remplacement des membres de la C. E. démissionnaires, la minorité fit planer des menaces de scission sur les délibérations du C. C. N.

Ces menaces de scission sont formellement contenues dans les extraits du compte rendu sténographique que nous publions ci-après :

LARTIGUE. — Il est légitime qu'à la fin de ce Comité ou Conseil national, et après les incidents qui se sont passés, nous rappelions la majorité au respect des statuts; il est légitime que nous, minorité, nous lui disions que les membres de la Commission exécutive ne se renouvellent pas, d'après les statuts, par un Conseil national, mais par un Congrès.

Mais si nous faisons ce rappel aux statuts, ce n'est pas que nous ayons la prétention d'imposer notre façon de voir à la majorité, mais seulement pour lui laisser toute sa responsabilité.

On pouvait et on devait éviter la division profonde qui règne à l'heure actuelle. La Gironde avait déposé une motion de conciliation, proposant la réunion d'un congrès extraordinaire qui a recueilli une chiffre de voix respectable, si bien que la majorité de ce Comité confédéral est tombée à 9 voix. Je me demande si, avec 9 voix de majorité, vous serez bien qualifiés pour administrer le syndicalisme français, surtout avec 20 membres à la Commission exécutive.

La proposition de congrès, c'était une motion de conciliation. Les uns et les autres, Bureau confédéral et minorité de la Commission exécutive, nous serions restés à notre poste pour pouvoir préparer ce congrès, pour maintenir l'unité de la C. G. T. U. Vous ne l'avez pas voulu. Permettez-moi de prendre acte, alors, que dans ce Conseil national, on a cédé plus à des préoccupations de parti qu'à des préoccupations syndicales. Et cela nous suffit. (*Applaudissements.*)

LECLAIR. — Nous nous trouvons dans une impasse d'où il faut sortir. C'est très facile, à condition que la majorité veuille bien, comme nous, respecter les statuts. Quoique nous ayons été battus, lorsque nous avons défendu la motion de la Gironde pour sortir de cet embarras, je re-propose un congrès confédéral pour nommer une Commission exécutive et pour désigner les membres du Bureau.

Proposition honnête : *Si nous sommes battus, nous aurons respecté les statuts et nous n'aurons plus qu'à sortir de cette salle et à laisser à la majorité la responsabilité de la violation des statuts.*

MONIER. — Avec l'application de ce qu'a écrit Monmousseau, que « quand la constitution d'un organisme était violée, le devoir du peuple était de s'insurger », Liebrich nous en a donné un moyen en disant : « Tant que nous n'aurons pas la majorité, nous ne paierons pas de cotisations. » *Eh bien, camarades, je crois que ce ne sera pas suffisant, le non paiement de cotisations, et qu'il faudra que la minorité, qui compte un certain nombre de secrétaires de fédérations et d'unions, aille dans le pays organiser le Congrès Unitaire au-dessus de ceux qui violent la constitution de notre organisation.* (*Applaudissements.*) *Prenez bien vos responsabilités. Vous n'avez pas voulu de la résolution d'apaisement; vous menez à la scission les organisations syndicales.*

C'est à la suite de ces déclarations que revenant sur son vote antérieur et sur la demande du camarade Semard, la majorité du C. C. N. a accepté la tenue d'un Congrès Extraordinaire.

A la suite du C. C. N., dès sa première séance, la C. E. expédiait à tous les Syndicats la circulaire n° 91 reproduite dans le n° 8 de la « Vie Syndicale » de septembre, afin de dégager sa responsabilité sur la tenue de ce Congrès.

LE CONFLIT DE PERIGUEUX

Le 6 octobre 1922, la C. E. était saisie d'un conflit existant entre deux tendances au sein de l'U. D. de la Dordogne.

Selon la nature des documents reçus, il s'agissait d'une tentative de subordination exercée par le Parti Communiste contre l'U. D. de la Dordogne.

Le camarade Aumard, adhérent du Parti Communiste et secrétaire de l'U. D., aurait été exclu du P. C. pour avoir refusé en tant que fonctionnaire d'une organisation syndicale d'exécuter les mots d'ordre de son parti au sein de son organisation.

La C. E. a fait procéder à une enquête sur place et, après information, elle s'est bornée à adopter l'ordre du jour suivant :

Lorsqu'un secrétaire de syndicat sera exclu du Parti communiste, parce qu'il aura refusé, en tant que secrétaire de son organisation, d'appliquer les mots d'ordre du Parti, la C. E. verra là une tentative de subordination des syndicats au P. C.

L'interprétation de cet ordre du jour ne laisse place à aucune équivoque, la C. E. envisage le cas où un groupement extérieur avec lequel la C. G. T. U. est appelée à collaborer, tenterait de faire échec à la discipline syndicale en imposant à ses adhérents, fonctionnaires d'organisation, l'exécution de ses mots d'ordre ou décisions contraires aux mots d'ordre et décisions émanant des assemblées syndicales.

A aucun moment, la C. E. n'a eu l'intention de s'immiscer dans la vie intérieure des partis et de nier le droit à ceux-ci d'établir un contrôle sur l'activité individuelle de ses membres.

CONFLIT DU NORD

Le cas Lauridan a été également soumis à la C. E. comme présentant un caractère de subordination du P. C. sur l'U. D. des Syndicats du Nord. Il résulte de l'enquête que Lauridan qui s'est toujours revendiqué du P. C. en tant que secrétaire de l'U. D. du Nord et qui a du reste été élu à cette fonction après des déclarations très nettes dans ce sens — déclarations de discipline et de fidélité envers son Parti — a cru devoir démissionner de son poste après en avoir référé au Parti Communiste.

Un échange de correspondance a eu lieu entre le P. C. et Lauridan au sujet de cette démission. La C. E. a estimé qu'elle n'avait pas à intervenir dans cette question ; d'accord ou non avec son Parti, Lauridan était libre de rester à son poste ou de démissionner. Il a choisi librement cette deuxième solution ; l'Union Départementale du Nord lui a donné un successeur et il ne dépendait que de Lauridan qu'il en soit autrement.

L'AFFAIRE COSTEL

Enfin la C. E. a été appelée à délibérer sur le cas Costel et à se prononcer sur la résolution suivante présentée par le camarade Decran :

La Commission exécutive de la C. G. T. U., réunie le vendredi 31 août 1923, après avoir pris connaissance de la lettre du Secrétaire de la Fédération des Services Publics, relatant l'exclusion de Costel, par le Parti communiste, déclare :

Que, conformément à l'amendement Bisch, voté le 6 octobre 1922, elle constate que Costel n'a été exclu que pour des raisons d'ordre purement syndical :

Qu'en application de l'amendement précité, elle s'élève véhémentement contre cette tentative d'ingérence par le Parti communiste dans les organisations économiques adhérentes à la C. G. T. U., en décidant de publier et de porter à la connaissance de tous les syndiqués ce cas d'ingérence manifeste.

La C. E. invite les organisations syndicales à veiller désormais attentivement sur leur indépendance et à se défendre énergiquement contre toutes les tentatives de subordination venant du P. C. ou d'autres groupements extérieurs.

La C. E. a repoussé la résolution Decran.

Le P. C. n'a jamais demandé à Costel d'exécuter, en tant que secrétaire d'organisation, des mots d'ordre et des décisions extra-syndicales, mais de rester en accord avec les conceptions de son Parti et de les défendre en tant qu'individualité au sein de l'organisation syndicale.

Costel a préféré rester fidèle à ses conceptions particulières et rompre avec la discipline de son parti ; la C. E. ne s'en est pas préoccupée, elle a estimé que l'organisation syndicale qui a conservé sa confiance à Costel n'a subi aucune tentative de subordination en la circonstance.

LE CONFLIT DE PERIGUEUX EST TERMINE

Comme suite au conflit de tendances surgi entre le P. C. et l'un de ses membres à Périgueux — en l'occurrence le camarade Aumard, ex-secrétaire de l'U. D. de la Dordogne — des difficultés se sont fait sentir dans ce département.

Le Bureau de l'U. D. s'est trouvé en opposition avec la C. E.

En raison de certaines dispositions statutaires, chacune des deux parties pouvait se revendiquer de l'U. D. pour représenter celle-ci dans les manifestations de la vie confédérale.

C'est ainsi que le Comité confédéral national d'octobre eut à enregistrer la présence de deux délégués de l'U. D. de la Dordogne avec chacun un mandat contraire.

A la suite d'une correspondance échangée entre les deux fractions, un Congrès extraordinaire des syndicats de la Dordogne fut décidé pour le courant de juin.

La C. E. pensait que ce moyen était le seul qui soit capable de mettre un terme au conflit de la Dordogne, elle avait fait le nécessaire pour saisir les syndicats de cette proposition.

Le secrétaire de l'U. D., le camarade Roulaud, n'a jamais répondu aux lettres qui lui furent adressées à ce sujet et, s'étant refusé à convoquer le Congrès dans le délai prévu, la majorité de la C. E. de l'U. D. de la Dordogne a convoqué celui-ci avant le C. C. N. de juillet.

La totalité des Syndicats, moins trois, y fut représentée; une C. E. et un Bureau furent désignés à l'unanimité des voix.

Il ne restait plus à la C. E. Confédérale qu'à prendre acte des décisions arrêtées et inviter les trois Syndicats absents à remplir leurs obligations administratives envers l'U. D. de la Dordogne dont le mandat fut reconnu par le C. C. N. de juillet.

LE CONFLIT D'ALSACE-LORRAINE

Dans la semaine du 6 juillet, la C. E. a été saisie d'un conflit existant entre la Section des P. T. T. et l'ensemble des Syndicats du Bas-Rhin.

Ce conflit était motivé par les décisions prises à la Conférence régionale des Syndicats du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle qui avaient fait la liaison organique entre l'Union syndicale régionale et la Fédération communiste.

Ces dispositions, formellement contraires à la résolution de Saint-Etienne et aux résolutions de l'I. S. R., justifèrent la protestation de la Section des P.T.T. et les mesures que cette dernière avait envisagées de prendre en la circonstance : suspension des cotisations jusqu'au règlement du conflit.

La C. E. a décidé dans cette même séance de rappeler les Syndicats du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle à la stricte exécution des décisions de Saint-Etienne et des statuts de l'I. S. R.

Elle envoyait en même temps une lettre au Bureau Exécutif de l'I. S. R., aux termes de laquelle elle le priait d'intervenir sans délai et directement auprès de nos camarades d'Alsace-Lorraine afin que la liaison organique soit abrogée au plus tôt.

Disciplinés aux décisions de la C. G. T. U. et de l'I. S. R., les syndicats intéressés se sont réunis à nouveau le 12 août et ont procédé à la revision des statuts, conformément aux indications reçues.

Le conflit d'Alsace-Lorraine était terminé.

LA C. G. T. U. ET LE PROBLEME DE L'UNITE

Expression du syndicalisme révolutionnaire, la C. G. T. U. est, par définition, partisan de l'Unité syndicale.

Les organisations qui la composent n'ont pas voulu la scission, elles l'ont subie; des mesures d'exclusion qui furent prises en 1921 contre la minorité syndicaliste — militants, groupements et Syndicats — les ont amenés à créer entre eux des liens réguliers, c'est ainsi qu'est née la C. G. T. U.

La scission syndicale ne peut être qu'une thèse réformiste et contre-révolutionnaire; on ne peut pas être partisan de la scission sans être en contradiction formelle avec les nécessités de l'action de classe qui ne peut se réaliser pleinement que par la plus grande coordination des forces syndicales.

Partant de ce point de vue et interprétant fidèlement l'esprit unitaire de la C. G. T. U. et du Syndicalisme révolutionnaire, la C. E. n'a cessé de poser le problème de l'unité devant la conscience des militants de toutes les tendances, de même qu'elle a cherché à le résoudre par tous les moyens compatibles avec l'intérêt du mouvement révolutionnaire.

La C. E. a écarté résolument la thèse de l'unité au sein de l'une ou de l'autre C. G. T.; cette thèse fut soutenue cependant par les militants de l'organisation réformiste, depuis la scission jusqu'aujourd'hui.

La C. G. T. U. elle-même a eu à lutter dans son sein contre une tendance analogue : la majorité de l'ancienne C. A. a soutenu jusqu'au Congrès de Saint-Etienne la thèse de l'unité syndicale, réalisée au sein de la C. G. T. Unitaire.

C'est donc seulement après le Congrès de Saint-Etienne que notre organisation est devenue le champion de l'unité syndicale en France en ne manquant aucune occasion de chercher à la réaliser.

Mais, à chacune de nos propositions d'unité, la vieille C. G. T. est restée sur ses positions.

UN MESSAGE DE LA C. G. T. U. AU CONGRES DE LA VIEILLE C. G. T.

Dans la matinée du 30 janvier, la C. E. de la C. G. T. U. adressait un message au Bureau du Congrès de la vieille C. G. T.; elle proposait aux Syndicats Confédérés de reconstruire l'unité syndicale au moyen d'un Congrès mixte et leur demandait, en attendant, de réaliser avec les Syndicats unitaires, l'unité de front contre le Gouvernement Poincaré, dont les troupes venaient d'occuper la Ruhr.

POUR L'UNITE SYNDICALE

AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE LA C. G. T.,

Camarades,

A diverses reprises, la C. E. de la C. G. T. U. a fait connaître aux syndicats français ses désirs d'unité syndicale.

A l'heure où, profitant de la disparition des forces ouvrières, le péril réactionnaire s'accroît, au moment où l'impérialisme français entraîne le monde ouvrier dans une nouvelle entreprise guerrière et vers de nouveaux sacrifices, la question de la solidarité nationale et internationale de classe doit être à l'ordre du jour de toutes les discussions prolétariennes.

La C. E. de la C. G. T. U. met à profit la convocation du Congrès confédéral, de la vieille C. G. T. pour renouveler publiquement ses propositions d'unité syndicale et d'unité d'action.

Elle estime que l'intérêt de la classe ouvrière doit dominer les considérations d'amour-propre et que tous les militants ont le devoir de tenter l'impossible pour que l'unité organique du syndicalisme, ardemment souhaitée par tous les travailleurs, soit au plus tôt réalisée.

Mais elle ne croit pas que cette unité puisse se reconstituer au sein de l'une ou de l'autre C. G. T. ; cette formule simpliste ne peut que masquer le désir de voir se prolonger un état de scission sévèrement jugé sur des bases à déterminer.

Le rétablissement de l'unité ne doit pas être un jeu de dupe ni de diplomatie entre les divers tendances ou groupements du mouvement syndical, mais il doit s'effectuer au contraire sur des bases loyales et concrètes préalablement déterminées.

La C. E. de la C. G. T. U. n'hésite pas à rappeler ses dernières propositions d'unité syndicale ; elle les soumet à nouveau à tous les syndicats français en général et, en particulier, aux dirigeants de la vieille C. G. T. et aux syndicats groupés dans son sein et actuellement réunis en Congrès :

I. Les syndicats appartenant à l'une ou à l'autre C. G. T., au 31 décembre 1922, seront convoqués au Congrès ;

II. L'ordre du jour du Congrès portera exclusivement sur le programme d'action et d'orientation nationales et internationales ;

III. Les votes se feront par appel nominal, basé sur le nombre moyen de timbres, pris pour chaque syndicat du 1^{er} janvier au 31 décembre 1922 ;

IV. Une commission mixte de contrôle, composée par moitié des délégués des deux organisations dans les syndicats, dans les unions départementales, les fédérations et les C. G. T., sera chargée de la vérification des effectifs et ses rapports seront adressés à la Commission d'organisation du Congrès ;

V. Elle examinera la situation des syndicats adhérents à la C. G. T. au moment du Congrès de Lille qui, réfugiés dans l'autonomie, manifesteront le désir de participer au Congrès des deux C. G. T. ;

VI. Toute irrégularité ou rectification injustifiée constatée sur les livres, entraînera l'abstention de droit dans la discussion et les votes ;

VII. Les programmes d'orientation et d'action syndicales seront fixés par la majorité du Congrès ;

VIII. La C. E. et le Bureau confédéral, issus du Congrès, devront être en parfait accord avec la ligne de conduite tracée par celui-ci ;

IX. Les minorités devront s'incliner devant la majorité, mais conserveront leur droit d'opinion, de critique et d'opposition au sein de la C. G. T.

X. Aucune exclusion ne pourra être, dans l'avenir, prononcée contre un syndiqué, un syndicat ou une organisation, sous le prétexte de discipline syndicale ; la discipline syndicale ne pourra s'appliquer qu'aux décisions d'action régulièrement prises.

En portant à la connaissance du Congrès, réuni, ses propositions, la Commission exécutive de la C. G. T. U. espère qu'elles serviront de base à une discussion loyale et qu'elles ouvriront aux syndicats français les meilleures perspectives sur l'avenir du mouvement révolutionnaire.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE ET LE BUREAU DE LA C. G. T. U.

Les termes de ce message, en ce qui concerne la réalisation de l'unité, ne laissent aucun doute sur la volonté unitaire de la C. G. T. U., les conditions posées par elle étaient parfaitement raisonnables et pouvaient être acceptées par tous.

A ces propositions, le Congrès réformiste a répondu par une résolution d'unité incompatible avec l'unité elle-même en proposant aux Syndicats unitaires de rentrer au sein des Syndicats réformistes sans conditions ni réserves.

Lorsqu'on sait que les résolutions votées par le Comité National Confédéral d'octobre 1921 ont provoqué l'exclusion de nombreux Syndicats minoritaires ainsi que la formation d'une Fédération dissidente des cheminots, il est impossible d'accepter de pareilles propositions qui conduiraient, dès le lendemain de l'unité, ainsi reconstituée, le mouvement syndical à une nouvelle scission.

L'UNITE NATIONALE AU C. C. N. UNITAIRE DE JUILLET

Après avoir enregistré les réponses négatives de la vieille C. G. T. aux propositions d'unité formulées par la C. G. T. U., le C. C. N. unitaire de juillet décidait de tenter une nouvelle démarche auprès de l'organisation réformiste.

Afin d'écartier tout ce qui pouvait servir de prétexte à de nouveaux refus, le C. C. N. se bornait à proposer la constitution d'un Comité mixte sans conditions préalables ; ce Comité formé des délégués des deux C. G. T., aurait été chargé de « causer de l'unité », d'échanger les points de vue des deux organisations et de faire ensemble un premier pas à la reconstitution de l'unité.

Profitant de ce qu'un C. C. N. réformiste se tenait dans la première semaine d'octobre, la C. E. faisait parvenir, le 8 octobre, la lettre suivante au Bureau du C. C. N. :

La Commission Exécutive de la C. G. T. U.
au Comité Confédéral National de la rue La Fayette.

Camarades,

Le problème de l'unité syndicale est à l'ordre du jour de toutes les discussions dans les organisations syndicales appartenant aux deux C. G. T.

La C. G. T. U., qui veut mettre à profit toutes les circonstances susceptibles d'avancer l'heure de la reconstruction de l'unité syndicale aussi bien nationalement qu'internationalement, a maintes fois formulé ses intentions et soumis au jugement des syndicats français les moyens par lesquels la fusion des deux C. G. T. pouvait se faire sans humiliation ni abdication de part et d'autre.

La C. E. de la C. G. T. U. pense qu'il est superflu de s'appesantir sur les résultats de la scission, sur les difficultés actuelles que le prolétariat français rencontre pour maintenir les revendications les plus immédiates et faire face aux mesures de régression exercées contre lui.

Devant les réponses négatives qui lui ont été fournies à la suite de ses nombreuses propositions d'unité, la C. E. de la C. G. T. U. a porté à nouveau cette question à l'ordre du jour de son Comité Confédéral National de juillet dernier.

A l'unanimité, une résolution fut adoptée, dont voici les passages essentiels :

« Le C. C. N., appelé à se prononcer encore une fois sur le problème de l'unité organique et de l'unité de front, confirme les résolutions prises antérieurement par les différents C. C. N. qui se sont réunis depuis le Congrès de Saint-Etienne.

« Il approuve les manifestations et la propagande faites à ce sujet par le Bureau Confédéral et la C. E. de la C. G. T. U.

« Tenant compte du désir d'unité qui monte des masses ouvrières et de la nécessité pressante de réunir dans une seule centrale syndicale les fractions les plus importantes des forces ouvrières organisées, le C. C. N. mandate à nouveau la C. E. de la C. G. T. U. pour faire une nouvelle démarche auprès de la C. G. T. de la rue La Fayette en vue de la création — sans conditions préalablement posées — d'une commission mixte nationale chargée de « causer » sur l'unité et sur les moyens de réaliser celle-ci. »

En application de ce paragraphe intéressant directement la reconstruction de l'unité syndicale nationale, la C. E. de la C. G. T. U. propose à l'organisation confédérée la constitution d'une commission mixte chargée de *causer sur l'unité et sur les moyens de réaliser celle-ci.*

A cet effet, elle a désigné quatre camarades qui sont dès aujourd'hui prêts à répondre à la convocation du Bureau Confédéral de la rue La Fayette pour discuter avec les membres de votre organisation que vous jugerez bon de désigner.

Espérant que vous répondrez favorablement à la présente demande, recevez, Camarades, nos salutations révolutionnaires.

Pour la C. E. :

LE BUREAU CONFÉDÉRAL.

Cette lettre était suivie d'une nouvelle proposition d'unité d'action nécessitée par les événements d'Allemagne et formulée en ces termes :

La Commission Exécutive de la C. G. T. U.
au Comité Confédéral National de la rue
La Fayette.

Camarades,

Prévoyant que les graves événements qui se déroulent en Allemagne, vont engager l'avenir du mouvement ouvrier international, la C. G. T. U. a cru bon de convoquer un Comité d'action à l'aide de toutes les organisations ouvrières : elle justifie ainsi cette initiative :

I. Les conditions imposées à l'Allemagne par le traité de Versailles ont conduit le peuple allemand à un état de détresse voisin de la famine.

II. La capitulation du gouvernement Stresemann devant les prétentions du gouvernement français vient de livrer à ce dernier le prolétariat de la Ruhr.

III. La situation en Allemagne est tellement grave, qu'elle est commentée dans le sens favorable à une révolution par toute la presse ; le mouvement révolutionnaire s'organise et gagne rapidement du terrain ; incessamment un gouvernement révolutionnaire sera proclamé en Saxe et en Thuringe.

IV. Tout laisse supposer que, sous prétexte de garanties, en ce qui concerne le traité de Versailles, le gouvernement français interviendra dans les affaires intérieures de l'Allemagne et écrasera au besoin le mouvement révolutionnaire, à moins que le triomphe des nationalistes allemands ne mette à nouveau la France et l'Allemagne capitaliste en état de guerre ouverte.

La presse du gouvernement : le Temps, la Journée Industrielle, le Journal des Débats et enfin le Matin, commente les événements d'Allemagne et l'attitude de la France dans un sens qui ne laisse aucun doute sur l'attitude belliqueuse du gouvernement français.

V. La dictature militaire est instituée dans la Ruhr. Un décret du général Degoutte vient de proclamer l'abolition de la loi des Conseils d'usine ; l'introduction de la journée de dix heures ; la suppression des contrats de travail ; l'expulsion des ouvriers qui ne consentiraient pas à reprendre le travail, enfin la répression par les armes de tout mouvement.

La C. E. de la C. G. T. U. a estimé que les mesures imposées par le gouvernement français vont avoir de graves répercussions pour l'ensemble du mouvement ouvrier. En raison de la misère et de la contrainte militaire, les mouvements sont inévitables dans la Ruhr et de plus, l'abrogation de toutes les garanties de travail au profit des industriels français, vont avoir une conséquence directe sur les revendications ouvrières des travailleurs de France.

Il apparaît que, devant cette situation, qu'aucune fluctuation d'ordre politique ne peut atténuer, le prolétariat français doit prendre une attitude résolue s'il ne veut pas être complice ou victime de la réaction française.

Complice si, dans un esprit de neutralité, il laisse le gouvernement libre d'intervenir en Allemagne pour écraser la Révolution. Victime parce qu'une fois triomphante, la réaction se retournera contre les organisations ouvrières françaises.

C'est donc après un examen approfondi de la situation que la C. G. T. U. fait appel aux organisations confédérées en vue de coordonner tous les efforts et envisager dès maintenant des modalités d'action commune contre l'impérialisme français.

Devant la gravité des événements et l'imminence de la lutte, la C. G. T. U. a déjà envisagé l'éventualité de la grève générale, comme moyen suprême d'action en cas d'intervention ouverte ou déguisée du gouvernement français en Allemagne.

Elle espère que l'organisation confédérée répondra au présent appel et désignera des délégués pour la représenter au Comité d'action déjà constitué.

Ces documents ont motivé un long débat au sein du C. C. N. réformiste; en conclusion de ce débat, les décisions antérieures ont été purement et simplement confirmées et on peut en déduire que la C. G. T. réformiste n'a pas fait un pas sur le chemin de l'unité.

Tous les délégués présents au C. C. N. réformiste se sont affirmés pour l'observation stricte de la discipline au sein de la vieille C.G.T. en adoptant la résolution suivante :

Le C. C. N., dont la mission est d'interpréter et d'appliquer les décisions des congrès, rappelle que, suivant les termes de la résolution adoptée au Congrès de Paris, la reconstitution de l'unité ouvrière, à laquelle plus que jamais il reste profondément attaché, ne peut se réaliser qu'à la base par la reconstitution d'un seul syndicat confédéré par localité.

L'unité confédérale se trouvant ainsi subordonnée à la réalisation de l'unité dans les syndicats et les fédérations, le C. C. N. ne peut qu'approuver les efforts tentés par les militants pour faciliter la mise en application de cette résolution.

En présence des propositions de front unique dont sont constamment l'objet les organisations confédérées de la part des organismes dissidents, le C. C. N. précise que ce front unique, véritable consécration de la scission, loin d'acheminer vers l'unité organique ne fait que la rendre plus lointaine. Il met en garde les organisations et leurs militants contre cette formule « qui, dissimulant la volonté d'un parti de poursuivre, par d'autres moyens, la mise en tutelle du mouvement ouvrier », ne peut qu'aboutir à la confusion en plaçant celui-ci sous la direction de groupements extérieurs irresponsables.

Le C. C. N., affirmant ainsi à nouveau sa ferme volonté de réaliser l'unité organique du mouvement ouvrier, croit devoir préciser l'attitude que doivent observer les unions départementales au cours des tentatives de rapprochement qui peuvent se produire.

Filiales de la C. G. T., les unions départementales, par le caractère que leur confèrent les statuts confédéraux ne peuvent seconder dans tous les domaines de l'activité syndicale que les initiatives conformes aux décisions des congrès confédéraux.

Suivant le principe d'unité, décidé par le Congrès de Paris, l'unité confédérale ne pouvant se réaliser que localement par la reconstitution d'un seul syndicat confédéré par profession ou industrie, nationalement par l'existence d'une seule fédération confédérée, les unions départementales doivent, dans leurs milieux respectifs, seconder tous les efforts tentés par les syndicaux et les fédérations pour réaliser l'unité sur ces bases.

Les fédérations ont, de leur côté, pour devoir d'encourager leurs syndicaux à agir en conformité avec cette résolution.

Pour que l'unité reconstituée soit réelle et définitive au sein de la C. G. T., le C. C. N. déclare qu'elle ne peut être conçue que sur les bases de la Charte d'Amiens, qui préserve le mouvement syndical de toute ingérence des partis politiques et des sectes. Il précise également que l'existence de groupements irréguliers à l'intérieur des organisations constitue un danger permanent et ne peut, en exacerbant les dissensions, qu'aboutir à de nouvelles dissidences. et pour ces raisons, condamne l'existence de ces groupements.

Le C. C. N. rappelle une fois de plus « que la reconstitution de l'unité serait facilitée si la volonté des travailleurs n'était pas contrariée par les polémiques, les injures, les accusations tendancieuses dirigées contre les groupements et les militants.

LA COMMISSION EXECUTIVE ET L'UNITE SYNDICALE A LA BASE

Bien qu'ayant donné toutes les preuves de sa bonne foi et de sa bonne volonté sur le problème de l'unité, la C. E. s'est vue accusée, par un certain nombre de ses militants, de poursuivre une politique scissionniste. Certaines organisations adhérentes à la C. G. T. Unitaire ont cru devoir passer outre les résolutions du dernier C. C. N. Unitaire et préconiser la reconstruction de l'unité par la base pour forcer la main aux organismes centraux.

La C. E. ne croit pas devoir mériter un seul reproche en ce qui concerne le problème de l'unité, elle a conscience d'avoir rempli tout son devoir; elle est résolue à continuer, mais elle a aussi conscience de sa responsabilité à l'égard de l'organisation confédérale dont la structure doit demeurer intacte et dont l'influence doit se développer à son maximum en attendant que se reconstruise l'unité syndicale.

C'est pourquoi elle a nettement condamné la thèse de l'unité à la base qui ne peut que servir les intérêts de la C. G. T. réformiste contre la C. G. T. U. C'est ainsi qu'elle a voté la résolution suivante dans sa séance du 5 octobre, aux termes de laquelle elle met tous les militants et toutes les organisations en garde contre une désagrégation possible de la C. G. T. Unitaire, au moyen de la tactique de l'unité à la base :

Après avoir pris connaissance de certaines résolutions votées par les unions départementales, et particulièrement celle de la Somme, la C. E. met les syndicats en garde contre toute tactique qui, sous le couvert de l'unité syndicale, conduirait les syndicats vers l'autonomie organique et à la désagrégation progressive de la C. G. T. U.

La C. E. déclare que la résolution de la Somme, expédiée à toutes les organisations, sous la responsabilité du Comité mixte constitué dans ce département, est contraire à la lettre et à l'esprit des décisions du dernier C. C. N.

Cette résolution déclare, en effet, que « tous les syndicats de la même industrie dans la même localité, les unions départementales ou locales, fédérations d'industrie ou de métier, DEVRONT RECONSTITUER L'UNITE dans leur organisme.

« Pour cela ils rentreront en rapport entre eux et nommeront une commission POUR REGLER LES CONDITIONS DE LA FUSION. »

La fusion des syndicats à la base entraîne forcément la fusion des unions départementales et l'autonomie de ces organismes vis-à-vis de l'une ou de l'autre C. G. T.

Dans la vieille C. G. T., au cas où, disciplinés à la majorité, les syndicats réformistes seront en minorité, dans l'organisme fusionné; vis-à-vis de la C. G. T. U., en cas opposé. L'hypothèse la plus plausible c'est que les syndicats, unions départementales ou fédérations, qui adopteront cette tactique, se réfugieront dans l'autonomie complète.

Ce mouvement aboutira à la création d'un nouvel organisme central et à une nouvelle scission ; de toute façon l'unité se refera d'une façon chaotique, partielle au détriment des organisations existantes et du mouvement syndical tout entier, au moment où il a le plus besoin de ses forces.

Certes, l'Union départementale de la Somme n'a pas, jusqu'ici, appliqué sa propre résolution, puisque la fusion ne s'est pas encore opérée dans ce département.

C'est une raison de plus pour la C. E. d'en signaler le danger et de mettre les syndicats en garde contre cette résolution dont le sens ne peut être interprété autrement que comme une tactique autonomiste et scissionniste.

La C. E. rappelle que le dernier C. C. N. a préconisé la création de comités mixtes entre les organisations syndicales appartenant aux deux C. G. T. en leur assignant comme objectif la propagande en faveur de l'unité par la tenue d'un congrès général des syndicats.

Il va de soi que ces comités mixtes peuvent envisager les mesures propres à réaliser l'unité de front dans l'action, mais en aucun cas l'unité organique partielle ne doit être réalisée.

La C. E., responsable de la bonne marche de la C. G. T. U. devant l'ensemble des syndicats, a pour mission de maintenir intacte sa structure organique jusqu'à ce que l'unité se reconstruise simultanément de la base au faite du mouvement syndical.

Elle fait appel à tous les syndicats groupés au sein de la C. G. T. U. pour qu'aucune infraction à la discipline statutaire ne conduise le syndicalisme à la désagrégation et à une nouvelle scission.

LA C. E. DE LA C. G. T. U.

LA C. G. T. U. ET L'UNITE DE FRONT

En attendant la reconstruction de l'unité syndicale, la C. E. a fait son possible pour réduire les conséquences de la scission au minimum.

Elle a pensé qu'au-dessus des divergences de tactique et de principe, la nécessité d'action commune pouvait réunir, provisoirement tout au moins, les deux organisations.

La C. E. a cherché à appliquer la tactique de l'unité de front avec la vieille C. G. T. pour des démonstrations générales à l'occasion du Premier Mai, pour l'offensive générale des salaires, pour l'action antifasciste, contre l'occupation de la Ruhr et les menaces de guerre.

Enfin, tout dernièrement, elle demandait à la C. G. T. réformiste de bien vouloir envoyer ses délégués au Comité d'Action contre l'impérialisme et la guerre, afin d'envisager les moyens susceptibles de faire face aux événements d'Allemagne par la coordination de toutes les forces prolétariennes de France.

Sur ce terrain, comme sur celui de l'unité syndicale, la C. E. s'est heurtée à chaque fois au refus catégorique de l'organisation réformiste.

Elle n'en a pas moins persévéré dans son attitude et devant cette carence elle a dû envisager seule l'action de classe du prolétariat français en essayant de rallier autour d'elle la grande masse des travailleurs.

La C. E. espère que les syndicats lui rendront cette justice : d'avoir tout fait pour la réalisation de l'unité syndicale et, en attendant, pour la plus grande coordination des forces divisées du prolétariat, afin d'atteindre au maximum les objectifs nationaux et internationaux de la classe ouvrière.

*
**

Le court délai qui nous été imparti pour la préparation hâtive du Congrès de Bourges, le caractère des événements qui, ces derniers temps, ont forcé notre attention et notre vigilance ne nous ont pas permis de présenter plus tôt ce rapport moral aux syndicats.

Il comporte, au surplus, des lacunes. Pour qu'il soit complet, il eût fallu passer en revue les faits essentiels de la gestion confédérale depuis Saint-Etienne et, en particulier, l'offensive pour le relèvement des salaires qui aboutit aux grands conflits du Havre, d'Elbeuf, de Saint-Junien, des Mineurs, du Gaz de Paris, pour ne citer que les principaux.

La genèse et le déroulement de cette action, qui eut pour résultat d'arrêter l'offensive patronale pour la réduction des salaires et l'augmentation de la durée du temps de travail, auraient mérité une large place dans ce rapport.

A l'aide des documents publiés, nous ne doutons pas que les organisations convoquées au prochain Congrès voudront y consacrer une étude sérieuse.

Sur le terrain de l'organisation de la propagande, la réalisation du programme de Saint-Etienne en ce qui concerne la constitution des Unions régionales actuellement en fonction et pourvues de ressources marque une étape des plus importantes pour le développement de notre C. G. T. U.

Les relations fournies par la « Vie Syndicale » suppléeront sur ces diverses questions à l'insuffisance de notre rapport.

Tel qu'il est présenté, et malgré ses imperfections, il n'apporte pas moins les précisions indispensables sur la position de la Majorité de la C. E., par rapport aux problèmes controversés qui ont provoqué l'opposition qui s'est manifestée au dernier C. C. N. en imposant la convocation d'un Congrès.

En procédant de façon objective, dégagée de toute passion, notre préoccupation dominante a été d'apporter aux syndicats appelés à prononcer en dernier ressort les éléments susceptibles d'étayer leur jugement sur l'objet principal de dissentiments qui, nous voulons l'espérer, n'empêcheront pas notre C. G. T. U. de poursuivre son action vers ses objectifs et ses buts révolutionnaires, avec le concours de tous les militants uniquement préoccupés de l'avenir de notre mouvement ouvrier.

Pour la Commission Exécutive :

LE BUREAU CONFÉDÉRAL.

RÉSOLUTION

sur l'Orientation Syndicale

présentée par la Fédération du Bâtiment

au Congrès Confédéral Extraordinaire de Bourges



I. — EXAMEN DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Comprenant d'une part, que la faillite de l'Etat français est dès maintenant possible, qu'elle peut entraîner la faillite du régime capitaliste et, d'autre part, qu'en aucun cas, malgré les sacrifices consentis par le capitalisme, le monde bourgeois ne peut surmonter la crise actuelle sans le concours des travailleurs.

Le Congrès, en même temps qu'il se refuse à rééquilibrer le régime capitaliste arrivé au terme de son évolution historique, déclare qu'une période révolutionnaire est virtuellement ouverte, période dont le terme final enregistrera l'effondrement de l'ordre social actuel.

Pleinement conscient de la gravité d'une telle situation, dont le caractère est admis par les esprits avertis de tous les partis, formulé par les personnalités les plus autorisées qui doivent ainsi reconnaître toute l'acuité d'une crise indéniable et ne peuvent plus nier l'irréparable et l'inévitable, placé devant l'éventualité d'une révolution prochaine,

Le Congrès proclame que cette révolution sera économique ou ne sera pas prolétarienne.

Tenant le plus grand compte des expériences passées ici et partout, le Congrès tient essentiellement à préciser que la prochaine révolution qui doit revêtir un caractère de profonde transformation sociale, ne peut être qu'économique, faite *par* le Peuple et *pour* lui.

Il estime que, jusqu'ici, tous les soubresauts révolutionnaires des Peuples, utilisés par les Partis, n'ont eu que des effets politiques, sans qu'il en soit résulté un changement notable dans l'ordre économique et social.

En conséquence, devant la révolution qui vient, dont l'écroulement du système actuel va déterminer les conditions et les éléments, le Congrès est amené à constater que, si, dans le passé, les transformations partielles pouvaient s'opérer sur le plan politique, il faut reconnaître aujourd'hui la totale et profonde nouveauté des événements qui se préparent, en raison du développement économique capitaliste arrivé à son terme.

Le Congrès déclare que les événements prochains se dérouleront dans l'ordre économique. Les nouvelles conditions de la vie des peuples vont fixer, avec une force grandissante et insoupçonnée, les véritables caractères de la vie sociale.

Cette vie sera l'œuvre des activités productrices et créatrices, par la combinaison des efforts des manœuvres, des techniciens et des savants.

Ainsi se précisent logiquement les caractères de la transformation qui s'approche.

Reprenant les termes de la résolution d'Amiens, qui déclare que le Syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale,

Le Congrès affirme que le syndicalisme, expression naturelle et concrète du mouvement des producteurs, contient, à l'état latent et organique, toutes les activités directrices capables d'assurer la vie nouvelle.

Aussi, traduisant sa pensée entière, donnant au mouvement ouvrier économique toute sa valeur, le Congrès n'hésite pas à affirmer que le syndicalisme représente à l'heure actuelle la principale force couvrant sur le plan des événements prévus et que, en conséquence, à lui seul incombera — après une révolution ayant fait affluer dans son sein toutes les autres forces sociales, dont il sera à la fois la synthèse et l'expression — le grand devoir de prendre en mains par tous ses organes ainsi développés, la production, la direction et l'administration de la vie publique et sociale.

Comprenant toute la grandeur et toute la difficulté de ce devoir, le Congrès tient à affirmer que le syndicalisme saura adapter et compléter ses organes qui, aujourd'hui, agissent sur le plan de l'opposition et, demain, réaliseront en administrateurs et gestionnaires de la production.

Il ne méconnaît pas toute l'énorme complexité des problèmes posés au syndicalisme par la disparition du capitalisme.

Aussi, il n'hésite pas à déclarer qu'en ce moment le mouvement des producteurs, des praticiens et des manœuvres, issu de trente années d'efforts, ne recèle pas encore toutes les forces humaines nécessaires à la production sociale de demain, mais il affirme la grande souplesse de ce mouvement qui saura faire place à tous les individus, à toutes les activités qui, par leur fonction, leur savoir, seront à même de participer à la vie dirigeante de la production.

Dès aujourd'hui, le Congrès n'ignorant pas les changements profonds qui sont survenus dans les grandes lois de la science, de la mécanique et de la technique, préoccupé des transformations en cours, n'hésite pas à faire appel aux techniciens et aux savants.

Il pense qu'ainsi se scellera, par un effort concordant, harmonique et fécond, qui les rassemblera tous pour une même tâche, l'Union des producteurs de la pensée, du cerveau et des bras.

Les syndicalistes n'ont pour unique ambition que d'être les pionniers hardis d'une transformation sociale, dont les agents de direction et d'exécution seront fournis, sur le plan du syndicalisme, par tous les rouages producteurs, par toutes les activités économiques de la vie présente.

Au sein de notre mouvement, vivant reflet des aspirations des besoins matériels et moraux de l'individu, synthèse d'un mécanisme social en voie de constitution, tous trouveront les conditions organiques, idéalistes et humaines de la proche révolution, désirée par tous les travailleurs.

Demain sera aux producteurs groupés et associés en vertu de leurs fonctions économiques.

L'Organisation Sociale surgira d'entre eux et portera en elle tous les facteurs de réalisation : Action, organisation, coordination, cohésion, impulsion.

Par là, se dressera, en opposition formelle, en face du citoyen, entité fuyante, instable et artificielle, le producteur, réalité vivante, support logique et moteur naturel des sociétés humaines.

II. — LE SYNDICALISME DANS LE CADRE NATIONAL

a) Son action générale

La C. G. T. Unitaire affirme dès aujourd'hui qu'elle entend exclusivement être un groupement de classe : celui des producteurs.

En plein accord avec la Charte d'Amiens, qu'elle reprend en entier, dans sa lettre et dans son esprit, elle veut mener la lutte sur tout le terrain économique et social.

Elle prétend être, en dehors de l'affinité politique et philosophique, le véritable organisme dans lequel les producteurs viendront défendre leurs intérêts matériels et moraux, immédiats et futurs.

En outre, s'inspirant de la situation présente, elle déclare vouloir préparer sans délai les cadres complets de la vie sociale et économique de demain, dont elle tient à examiner tout de suite les caractères et le fonctionnement général.

Au capitalisme — conséquence et résultante de la vie passée, adaptée par elle et façonnée par les forces dirigeantes, en dehors de toute doctrine comme de toute théorie — rendu au terme de son évolution historique, le Congrès prétend substituer le Syndicalisme, expression réelle de la vie des hommes vivant en société.

Rejetant le principe de partage des privilèges chers aux défenseurs de « l'intérêt général » — qui est celui de nos adversaires de classe — le Syndicalisme continue sa mission. Il détruira les privilèges, établira l'égalité sociale, qui ne sera réalisée définitivement que par la suppression du patronat, l'abolition du salariat et la disparition de l'Etat, buts concrets du syndicalisme. Il préconise comme moyen d'action la grève générale.

b) Ses moyens d'action

Précisant ce moyen d'action, le Congrès tient fermement à déclarer qu'il conserve sa valeur en toutes circonstances, soit corporativement, soit intercorporativement, soit localement ou régionalement, soit interrégionalement ou nationalement.

Que ce soit pour faire triompher les revendications particulières ou générales, fédérales ou nationales, offensivement ou défensivement, pour protester contre l'arbitraire patronal ou gouvernemental, la grève, partielle ou générale, reste et demeure la seule véritable arme du Prolétariat.

En ce qui concerne la grève générale expropriatrice, premier acte révolutionnaire qui marquera la cessation concertée et simultanée du travail en régime capitaliste, le Congrès affirme qu'elle ne peut être que violente.

Elle aura pour objectif :

1° De priver le capitalisme d'Etat de toute possibilité d'action en s'emparant des moyens de production et d'échange ;

2° De défendre les conquêtes prolétariennes qui doivent permettre d'assurer l'existence de l'ordre nouveau, en réduisant au minimum le temps d'arrêt de la production et les échanges ruraux et urbains.

Le Congrès déclare que, confiant dans la valeur de ce moyen de lutte suprême, le Prolétariat saura non seulement prendre possession de toutes les forces de production, mais encore sera capable de les exploiter dans l'intérêt de la collectivité affranchie et de les défendre contre toutes les entreprises contre-révolutionnaires.

Il déclare enfin que le stade qui doit marquer le terme des conquêtes révolutionnaires ne pourra avoir d'autres limites que celles qui permettront d'atteindre la compréhension des travailleurs et les possibilités de réalisations de leurs organismes économiques dont l'effort devra être porté au maximum.

Par là, le Congrès indique que la stabilisation de la révolution doit s'accomplir en dehors de tout système préconçu, de tout dogme comme de toute théorie, qui seraient invariablement en contradiction avec les faits de la vie économique qui doit donner naissance à la vie sociale exprimant l'ordre nouveau.

Proclamant son attachement indéfectible à la lutte révolutionnaire, le Congrès n'en considère pas moins que la révolution est un fait, un moyen et non une idée ; qu'elle doit être utilisée par les forces révolutionnaires pour la libération du prolétariat, dont le Syndicalisme est à la fois le facteur principal et la seule force de réalisation.

En dehors de cette action essentielle, le Congrès déclare :

« Que par son action revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles : la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc..., il prépare chaque jour l'émancipation des travailleurs qui ne sera réalisée que par l'expropriation capitaliste. »

En condamnant la « collaboration de classe » et « le syndicalisme d'intérêt général », le Congrès tient à déclarer que ce ne sont pas les tractations inévitables entre patrons et ouvriers qui constituent les actes de collaboration de classe. En ne voyant dans ces discussions, qui résultent de l'état actuel des choses, qu'un aspect de la lutte permanente des classes, le Congrès précise que la collaboration des classes est caractérisée par le fait de participer dans les organismes permanents à l'étude en commun (entre représentants patronaux et ouvriers) des problèmes économiques dont la solution ne saurait que prolonger l'existence du régime actuel.

c) Le Syndicalisme dans la période pré-révolutionnaire

Considérant que dans la période pré-révolutionnaire, le rôle essentiel du syndicalisme est de dresser une opposition constante aux forces capitalistes, de diminuer le pouvoir patronal en augmentant celui du syndicat, le Congrès estime que ces résultats ne peuvent être obtenus que par l'introduction du contrôle syndical, par la création des Comités et des Conseils d'ateliers, d'usines, de chantiers, de bureaux, de culture, etc., dans tous les domaines de la production. Ces conseils et ces comités devront toujours être placés sous le contrôle du syndicat. En même temps que sera menée à bien la besogne de documentation, d'éducation technique et professionnelle, en vue de la réorganisation sociale, sera réalisé, dans les meilleures conditions, l'apprentissage de la gestion.

En indiquant que les syndicats constitueront les cadres de la société nouvelle, le Congrès déclare que les techniciens et les savants devront être placés, dans les syndicats, sur le pied de complète égalité avec les autres travailleurs.

Le véritable Conseil Economique du Travail ne peut être extérieur au Syndicalisme. Il sera constitué dans son sein, avec son esprit, dans chacune de ses cellules, de bas en haut, dans les ateliers, dans les usines, les bureaux, les chantiers, les champs, en même temps que dans les Syndicats, les Unions locales, régionales ou départementales, les Fédérations et la C. G. T. U.

C'est lui qui aura pour mission de poursuivre le travail de préparation à la gestion des moyens de production et d'échange, qui étudiera les moyens les meilleurs pour faire aboutir, sous la direction du Congrès, les revendications ouvrières.

III. — RAPPORT DU SYNDICALISME ET DES AUTRES FORCES REVOLUTIONNAIRES

Le Congrès affirme à nouveau que le syndicalisme doit vivre et se développer dans l'indépendance absolue, qu'il doit jouir de l'autonomie complète qui conviennent à son caractère de principale force révolutionnaire.

« Par sa doctrine, ses buts, son action corporative et sociale, le syndicalisme, seul groupement de classe des travailleurs, est un mouvement social complet, capable par lui-même de réaliser, aux différents stades de l'évolution humaine aussi bien le *communisme organisé* que le *communisme libre*.

« Reconnaisant à tous les groupements extérieurs le droit de s'organiser sur leur plan particulier pour œuvrer révolutionnairement et en toute liberté, sans immixtion de sa part.

« Le Congrès affirme, en revanche, le droit du syndicalisme de rester constamment maître de son action. Il interdit aux groupements extérieurs de tenter de faire pénétrer dans le syndicalisme leur doctrine, leur tactique, leurs mots d'ordre, par une action concertée, imposée et contrôlée de leurs membres.

« En conséquence, si le Congrès reconnaît aux diverses tendances le droit de s'organiser au sein du syndicalisme, il condamne toute organisation hors de son sein qui ne pourrait se opposer à sa doctrine, à ses buts, entraver son action corporative et sociale et mettre en péril son unité.

« Ainsi placée hors des atteintes de tous les groupements extérieurs, libre comme ils le sont eux-mêmes, la C. G. T. U. peut accepter dans l'action tous les concours sincères et loyalement offerts sous la réserve formelle qu'en aucun cas ces groupements ne tenteront de se substituer à elle et qu'ils suivront les directives de la C. G. T. U. à laquelle ils apporteront l'appoint de leurs forces.

« Persuadé que l'unité définitive des forces révolutionnaires se réalisera dans la phase décisive de la destruction de l'Etat et du capitalisme, pour se continuer dans la période constructive ; qu'elle sera scellée par l'entrée de tous les producteurs dans leur groupement naturel : le *Syndicat*, organe complet de production, de gestion, d'administration et de défense d'une société reposant exclusivement sur le travailleur de la base au faite de son édifice »,

Le Congrès déclare que la C. G. T. U. participera à tout mouvement révolutionnaire national ou international, quels qu'en soient les facteurs initiaux, avec le seul désir de réaliser le maximum des buts poursuivis par le Syndicalisme.

IV. — LE SYNDICALISME DANS LE CADRE INTERNATIONAL

Considérant que, plus que jamais, les travailleurs ont pour devoir impérieux de se tendre la main par-dessus les frontières et de proclamer qu'ils appartiennent à une même classe : celle des exploités.

Le Congrès estime que, pour opposer un front commun et irrésistible à la puissance capitaliste, les ouvriers doivent en effet se réunir au sein d'un organisme dans lequel ils retrouveront, internationalement, le prolongement de leur propre action de classe, qu'ils engagent, dans chaque pays, contre leur patronat respectif.

Estimant que la place d'un mouvement syndical basé sur la lutte de classe ne peut être que dans une Internationale qui acceptera les principes suivants :

I. NATIONALEMENT

Autonomie complète, indépendance absolue, dans l'administration, dans la propagande, la préparation de l'action, dans l'étude des moyens d'organisation et de lutte future, enfin dans l'action elle-même.

II. INTERNATIONALEMENT

Autonomie et indépendance complètes de la même façon que sur le plan national.

En conséquence, l'Internationale Syndicale ne peut être liée en aucune façon avec une organisation internationale politique. Le Congrès repousse donc tout interchange de délégués et toute interpénétration.

Considérant en outre que tous les efforts du Syndicalisme doivent tendre vers la réalisation de l'unité nationale et internationale, le Congrès estime que les Internationales de Moscou, Berlin et Amsterdam ne sont que des formations provisoires rendues nécessaires par les événements actuels pour la coordination des efforts des différentes tendances du syndicalisme sur le plan international.

Il déclare qu'il y a la plus grande urgence à ce que soit reconstituée l'Internationale unique. Précisant que cette Internationale sera obligatoirement composée des formations provisoires existantes, il ajoute que l'unité organique sera facilitée et déterminée par la pratique de l'unité d'action des trois Internationales et déclare que, seule, leur action commune basée sur un programme concret, permettra de résister victorieusement à l'action puissante et organisée du Patronat international.

Pour rendre possible cette conjugaison des efforts, pour conduire, avec confiance, le Proletariat vers cette unité nécessaire, pour atténuer et faire disparaître le heurt des tendances qui représentent nationalement les trois Internationales, le Congrès décide que la C. G. T. U. restera en dehors de toute Internationale jusqu'à la tenue du Congrès d'unité Internationale.

Toutefois, considérant que la C. G. T. U. ne peut se tenir à l'écart de l'action internationale, qu'elle doit agir constamment en union avec les prolétariats de tous les pays, sans exception, le Congrès décide que la C. G. T. U. demandera, à chaque occasion d'action, de réunir des Conférences des trois Internationales afin de déterminer d'une façon précise l'unité d'action internationale. La C. G. T. U. participera effectivement à l'action décidée par ces Conférences.

Enfin, persuadé qu'une telle pratique ramènera la confiance chez les travailleurs de tous les pays et aidera grandement à la pacification des mouvements nationaux et internationaux, le Congrès donne mandat à la C. E. et au Bureau issus de ses travaux, de provoquer en temps utile et aussitôt que possible, la tenue d'un Congrès pour la reconstitution de l'unité organique internationale, en intervenant simultanément auprès des Bureaux des trois Internationales.

Motion d'orientation syndicale des « G. S. R. »

présenté au Congrès de Bourges

par Lartigue - Marie Guillot

Le Congrès de Bourges rappelle et reprend les termes de la résolution d'Amiens qui déclare :

« La C. G. T. groupe en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les forces d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence :

En ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telle forme de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer

directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

*
**

Ayant ainsi rappelé les principes fondamentaux du syndicalisme, le Congrès déclare que les conditions de lutte de la classe ouvrière groupée dans les syndicats, devant s'adapter aux nécessités variables de la situation économique et révolutionnaire, il importe de préciser certains points de la Charte d'Amiens et d'en développer d'autres.

1° En ce qui concerne les individus

Le Congrès précise que si les syndiqués ne peuvent oublier dans le syndicat leurs conceptions économiques, ils doivent en revanche ne pas y transporter leurs opinions politiques et philosophiques.

De là découle pour chaque syndiqué le devoir de sauvegarder l'indépendance de son action syndicale et, s'il détient un mandat syndical, le devoir de ne rendre compte de l'exécution de ce mandat qu'à l'organisation syndicale qui le lui a régulièrement confié.

En conséquence : s'il apparaît légitime au Congrès que les différentes tendances luttent pour le triomphe dans la C. G. T. de leurs conceptions économiques, il ne saurait en revanche admettre que les syndiqués se groupent dans l'organisation syndicale en tant qu'adhérents à un parti politique ou à une secte quelconque et restent en cette qualité sous la direction des organismes directeurs des sectes ou des partis auxquels ils appartiennent.

Le Congrès déclare qu'une telle forme de groupement ne pourrait aboutir qu'à faire pénétrer dans le syndicalisme les rivalités de sectes ou de partis, à mettre en péril l'autonomie syndicale, à compromettre la bonne marche de l'organisme confédéral et à retarder l'émancipation de la classe ouvrière.

2° En ce qui concerne les organisations

Sans qu'il puisse entrer dans son esprit de vouloir nier la valeur révolutionnaire des sectes ou des partis, le Congrès déclare que les groupements extérieurs manqueraient à tous leurs devoirs envers le syndicalisme si, par un moyen quelconque, ils essayaient de pénétrer la vie administrative des organismes confédéraux : Syndicats, U. D., Fédérations, C. G. T.

Toutefois, s'il reste vrai que la lutte économique doit se poursuivre par la pression directe sur le patronat exercée par le syndicalisme lui-même en dehors de tous partis ou de toutes sectes, le Congrès, soucieux d'adapter le syndicalisme aux nécessités de la bataille révolutionnaire, proclame le devoir pour la C. G. T. d'étendre son action sur le terrain social.

En cette matière, la C. G. T. peut réaliser, quand les nécessités de la lutte l'exigent, des accords circonstanciels pour des buts déterminés avec les partis ou les sectes se plaçant sur le terrain de la lutte des classes. Mais le Congrès précise que ces accords ne valent que pour la préparation de l'action et que l'action elle-même, quand elle devient nécessaire, doit être menée par le seul organisme responsable : la C. G. T.

LE SYNDICALISME DANS L'ACTION NATIONALE

a) Les Conseils d'usine.

Afin de préparer le syndicalisme à la gestion directe, le Congrès proclame la nécessité de grouper les travailleurs dans les Comités d'usine. Mais, comme il importe d'éviter que ces Comités d'usine sombrent dans le corporatisme, le syndicat devra conserver la directive de ces sortes d'organismes et intensifier dans leur sein la propagande syndicaliste.

b) Les Régions industrielles.

Le Congrès approuve la constitution des Unions régionales de propagande et considère qu'elles doivent porter au maximum leurs efforts de regroupement syndical. Cependant, soucieux de préparer les cadres de l'organisation de gestion de la classe ouvrière, le Congrès donne mandat à la C. E. de mettre à l'étude, en s'entourant de toutes les compétences nécessaires, la constitution des Unions régionales industrielles et agricoles.

c) La C. G. T. et les Techniciens.

Pour réaliser le travail d'éducation ou de documentation technique et professionnelle, le Congrès déclare que la C. G. T. doit faire appel aux techniciens. Mais il estime que le véritable Conseil Economique du Travail ne doit pas être extérieur mais intérieur à la C. G. T.

Aussi les Syndicats doivent-ils faire tous efforts utiles pour absorber non les techniciens actionnaires des grandes compagnies industrielles, mais les techniciens salariés exploités au même titre que les travailleurs et dont les intérêts se confondent avec ceux de la classe ouvrière.

d) La Jeunesse Syndicaliste et les Ecoles Syndicales.

Le Congrès déclare que le premier devoir de la C. G. T. est de grouper la jeunesse dans des organisations rattachées aux organismes confédéraux : Syndicats, U. D., Fédérations, et de donner à cette jeunesse, au moyen d'Ecoles Syndicales, une éducation syndicaliste objective laissant aux jeunes cerveaux la possibilité de choisir librement leur orientation syndicale.

e) La C. G. T. U. et l'Unité.

Le Congrès affirme une fois de plus, face à l'ensemble de la classe ouvrière, son ardent désir d'unité.

Il précise toutefois que cette unité ne saurait être réalisée à la fois à la base et au sommet que par la convocation d'un congrès confédéral mixte, tous autres systèmes dits d'unité à la base n'aboutissant à rien de réel et ne faisant que retarder l'heure des réalisations pratiques.

Solennellement le Congrès adresse un pressant appel à la C. G. T. de la rue La Fayette. Il déclare que la C. G. T. U. reste toujours disposée à entrer en contact avec elle pour fixer les modalités du Congrès confédéral d'unité et le réaliser.

Enfin, pour hâter l'heure de la convocation du Congrès confédéral mixte d'unité, le Congrès préconise comme moyen d'action la constitution dans les syndicats, U. D., Fédérations, entre organisations majoritaires et unitaires, de Comités mixtes de défense corporative.

Ces sortes de Comités qui, à aucun moment, ne pourront réaliser entre les organisations participantes l'unité organique partielle — moyen inopérant pour aboutir à l'unité nationale et dangereux par le courant d'autonomie qu'il pourrait créer — devront se donner pour tâche d'obtenir la réunion du Congrès confédéral d'unité, les organisations ne pouvant entrer dans ces organismes qu'autant qu'elles auront pris l'engagement formel de défendre ce point de vue dans leur C. G. T. respective.

LE SYNDICALISME DANS L'INTERNATIONALE

Le Congrès affirme son attachement à l'I. S. R. dont les statuts, s'ils sont appliqués, sont une garantie suffisante d'autonomie. Il approuve, par conséquent, l'adhésion de la C. G. T. U. à cette internationale, cette adhésion ayant été réalisée dans les conditions déterminées par le Congrès de Saint-Etienne.

Si, fidèle à sa doctrine, il estime nécessaire les accords circonstanciels avec les internationales révolutionnaires pour la lutte à mener sur le terrain social, le Congrès précise que ces accords circonstanciels ne peuvent jouer comme sur le terrain national, que pour la préparation de l'action et que l'action elle-même doit être menée par le seul organisme responsable : l'Internationale Syndicale.

En outre, fidèle à son désir d'unité sur le terrain national, le Congrès réclame l'unité sur le terrain international et demande à la Commission Exécutive de poursuivre toute action utile auprès de l'I. S. R. pour que cette dernière prenne l'initiative, d'accord avec les autres internationales syndicales, de réunir en Congrès toutes les centrales syndicales sans distinction de tendance pour constituer l'unité internationale de la classe ouvrière groupée dans les syndicats.

Enfin, le Congrès proclame sa solidarité à la Révolution russe et sa volonté de la défendre par les moyens lutte de classe contre toute attaque dirigée contre elle par les gouvernements capitalistes de l'Europe.

RÉSOLUTION D'ORIENTATION SYNDICALE

présentée au Congrès de Bourges

par la Majorité Confédérale

Appelé à déterminer d'une façon précise l'orientation du syndicalisme français, le Congrès de Bourges confirme la résolution de Saint-Etienne.

S'il veut remplir sa mission révolutionnaire, le syndicalisme doit savoir adapter ses tactiques et ses moyens d'action aux exigences de la lutte que lui imposent les circonstances et la nature des événements par rapport aux buts qu'il poursuit.

Le Congrès de Bourges rappelle qu'en reprenant la résolution d'Amiens, le Congrès de Saint-Etienne s'est déjà inspiré de ces nécessités lorsqu'il a précisé l'esprit et la portée de cette résolution conformément aux événements révolutionnaires résultant de la guerre mondiale et mis en valeur par la Révolution russe.

Le Congrès de Bourges considère comme dangereuse l'interprétation de la motion d'Amiens qui consiste à n'envisager la révolution sociale que sous l'angle étroit d'une conception économique au nom de laquelle le syndicalisme interdirait à ses adhérents la libre expression de leurs opinions politiques et philosophiques au sein des Assemblées syndicales.

Il estime qu'une telle conception aboutirait fatalement à limiter l'activité du syndicalisme à des objectifs purement corporatifs.

Loin de nier la valeur de l'autonomie syndicale, le Congrès est fermement convaincu que l'autonomie du syndicalisme vis-à-vis des groupements extérieurs est une condition indispensable à son existence ; résolu à défendre cette autonomie, il estime que la libre expression des tendances et des opinions au sein des syndicats est non moins nécessaire au développement du syndicalisme et au maintien de son unité organique.

En conséquence, le Congrès de Bourges précise que les statuts confédéraux et la Charte d'Amiens reprise par la résolution de Saint-Etienne proclament que le syndicalisme groupe tous les travailleurs sans distinction de tendance et de doctrine et leur reconnaissent l'entière liberté de participer, en dehors des syndicats, à toute forme de groupement et de lutte correspondant à leur conception philosophique et politique.

Restant dans l'esprit de la résolution de Saint-Etienne et de celle adoptée lors du II^e Congrès de l'I. S. R. sur la question syndicale française, le Congrès, reprenant la motion Semard, déclare que si les statuts, les formes d'organisation, les mots d'ordre et les décisions de la C. G. T. U. ne peuvent être ni modifiés ni transgressés de l'extérieur, si nul militant, quelle que soit sa

fonction, ne peut violer son mandat sans en être justiciable devant son organisation, là s'arrêtent les droits de contrôle de l'organisation syndicale sur ses adhérents.

La C. G. T. U., autonome dans sa forme d'organisation, dans la détermination de ses moyens d'action, à moins d'être un groupement de sectes ne sera jamais à l'abri de la pénétration des idées politiques ou philosophiques. Le Congrès estime qu'il n'appartient pas aux organismes syndicaux de juger les moyens par lesquels un groupement politique ou syndicaliste fait pénétrer ou veut faire pénétrer ses idées dans le mouvement syndical.

Sans vouloir juger de la tactique adoptée par tel ou tel groupement extérieur à la C. G. T. U., il déclare que, seule en cette question, l'autonomie de la C. G. T. U. l'intéresse et que les Comités créés par les sectes, partis, groupements fonctionnant officiellement ou officieusement, ne sauraient constituer un danger de subordination parce qu'ils ne peuvent normalement se substituer aux organisations syndicales dans la tâche qu'elles ont mission de poursuivre, sans mettre les délégués ou fonctionnaires syndicaux en état de violer leur mandat.

Dans ce cas, les fonctionnaires ou délégués auraient à répondre de cette violation devant les organismes dont ils ont la charge.

Ayant ainsi déterminé la position du syndicalisme en face des groupements extérieurs et au sein du mouvement révolutionnaire, le Congrès déclare que s'il n'est pas dans son rôle d'exercer un contrôle sur l'opinion des syndiqués, il a le devoir de les inviter à ne pas introduire des querelles de parti au sein des organisations syndicales; à ne se revendiquer en aucune circonstance de leur parti au sein de nos Assemblées délibératives, et à n'y formuler aucune attaque contre les militants et syndiqués parce que membres d'une secte philosophique ou d'un parti politique.

LES ACCORDS CIRCONSTANCIELS

Confirmant la résolution d'Amiens, le Congrès considère que le syndicalisme est, par son origine, par son caractère et son idéal, une force révolutionnaire : plaçant la révolution sociale au-dessus de tout système et de toute théorie, il est convaincu que la révolution ne pourra s'accomplir que par la coordination de toutes les forces prolétariennes œuvrant pour le même but.

Si nul ne peut contester que le syndicalisme peut se suffire à lui-même dans sa vie administrative, dans l'élaboration de ses tactiques, dans la libre détermination et la conduite de son action quotidienne nationale et internationale, le Congrès de Bourges repousse la thèse du « Syndicalisme au-dessus de tout » et suffisant à tout, comme une formule en contradiction avec l'expérience journalière du mouvement révolutionnaire mondial et il estime que le syndicalisme doit rechercher la collaboration de toutes les autres forces révolutionnaires pour l'accomplissement de sa mission.

Cette collaboration, non point permanente, mais circonstancielle avec les groupements extérieurs, ne peut être envisagée qu'en vue de poursuivre, *par des moyens d'action directe*, en dehors de toute préoccupation électorale, des objectifs nettement déterminés et dictés par la nécessité de la lutte de classes sur le terrain national et international.

LA C. G. T. U. ET L'INTERNATIONALE

Le Congrès de Bourges enregistre avec la plus grande satisfaction les modifications apportées par le II^e Congrès de Moscou, aux statuts et résolutions de l'Internationale Syndicale Rouge, conformément aux désirs exprimés par le Congrès Confédéral de Saint-Etienne.

En reconnaissant l'autonomie du mouvement syndical en France, en supprimant la clause de la liaison organique incluse dans l'article 11 et dans les résolutions votées au 1^{er} Congrès de l'I. S. R., le II^e Congrès de Moscou a permis au syndicalisme français de se développer normalement et de réaliser la plus grande unité ouvrière en lui donnant la possibilité de grouper dans son sein toutes les tendances du mouvement ouvrier.

Considérant que le mouvement international révolutionnaire ne peut atteindre sa puissance maximum que si les rapports entre ses différents organismes sont établis sur les bases d'une loyauté réciproque ;

Le Congrès de Bourges approuve sans réserve l'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. dans les conditions déterminées par le II^e Congrès de Moscou et fait confiance aux militants responsables de la C. G. T. U. et du Bureau Exécutif de l'I. S. R. pour l'application loyale des statuts et résolutions de l'Internationale.

Les membres de la majorité de la Commission Exécutive :

DUDILIEUX, MONMOUSSEAU, SEMARD, BISCH, JACOB, RICETTA, BERRAR, RULLIÈRES, GUILLON, BOVILLE, CASTELLAZ, DESMOUILLIERS, NILÈS, CHAUVIN, CLAVEL, ORLIANGES (YVONNE), PICHON, PIETRI, GILHODES, GOURDEAUX, CHAUVEL, RAMBAUD, SIMON, JULIENNE.

NOTA. — Nous n'avons pas cru devoir reproduire dans cette brochure les autres rapports élaborés en vue du Congrès de Bourges :

Compte rendu financier ;

Rapport de la Commission Féminine Centrale ;

- du Bureau de la Main-d'Œuvre Etrangère ;
- sur les Assurances Sociales ;
- sur l'Offensive des salaires ;
- sur l'Unité Syndicale ;

Etude sur les Comités d'Usine.

Toutes ces questions figurant à l'ordre du jour du Congrès ayant été renvoyées à l'examen d'un prochain C. C. N.

On trouvera la substance de ces divers rapports dans les numéros 9, 10 et 11 de la « Vie Syndicale », le Bulletin officiel de la C.G.T.U.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL UNITAIRE

Compte Rendu Sténographique

des débats

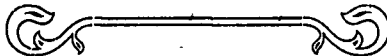
DU CONGRÈS NATIONAL EXTRAORDINAIRE

(2^e Congrès de la C. G. T. U.)

tenu

à la Bourse du Travail ouvrière de Bourges

du 12 au 17 Novembre 1923



ORDRE DU JOUR

DU

CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE

(2° Congrès de la C. G. T. U.)

- 1. Adoption du Rapport de la Commission de Vérification des mandats;**
- 2. Discussion et vote sur les Rapports confédéraux;**
- 3. Orientation syndicale;**
- 4. Programme d'action et propagande générales;**
- 5. L'Unité syndicale.**



PREMIÈRE JOURNÉE

Lundi 12 Novembre 1923 (Matin)

(La séance est ouverte à 10 heures 45 par Monmousseau, Secrétaire confédéral.)

MONMOUSSEAU. — Camarades, nous vous proposons, comme Bureau d'ouverture : Président, le camarade GOSNAT; Assesseurs, les camarades HERVIER et GAUDICHER, tous de l'Union locale de Bourges et de l'U. D. du Cher. — Adopté.

UN DÉLÉGUÉ. — Pourquoi pas, comme président, le camarade Hervier, Secrétaire de l'U. D. organisatrice?

MONMOUSSEAU. — Ce sont nos camarades de Bourges qui se sont ainsi organisés.

GOSNAT, Président. — Camarades, l'ouverture réelle du Congrès étant fixée à 14 heures 30, je donne la parole à Monmousseau pour une communication.

UN DÉLÉGUÉ. — N'y a-t-il pas des travaux préparatoires, comme la vérification des mandats?

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

MONMOUSSEAU. — Il est arrivé ce matin un grand nombre de mandats. L'établissement des cartes va demander un temps assez long. Nous vous demandons de passer tout de suite à la désignation de la Commission de Vérification des mandats, puis de lever cette séance et de la reporter à 14 heures pour la distribution des cartes nécessaires au contrôle.

LE PRÉSIDENT. — La Commission de Vérification des mandats doit se composer de onze membres. Six noms nous sont déjà parvenus : Rambaud, Poussel, Vandewatyne, Raynaud, Caruel, Gilhodes. Voulez-vous en proposer cinq autres?

BROUTCHOUX. — Puisqu'il y a déjà dix membres du côté de la Majorité, il est logique que les cinq autres soient du côté de la Minorité. (Approbations.)

LE PRÉSIDENT. — Voici les cinq autres noms présentés : Monier, Forget, Cœuratinat, Peytaud, Massot. Pas d'opposition? — Adopté.

(La séance est levée à 11 heures et renvoyée à 14 heures 30.)

PREMIÈRE JOURNÉE

Lundi 12 Novembre 1923 (Après-midi)

Président : GOSNAT.

Assesseurs : HERVIER, GAUDICHET.

(La séance est ouverte à 15 heures 30.)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Vandewatyne n'étant pas arrivé, le Bureau vous propose de nommer le camarade Rousseau pour le remplacer à la Commission de Vérification des mandats. — Adopté.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT — BIENVENUE AU CONGRÈS

Camarades, la présidence de cette première séance devait être assurée par notre camarade Pierre Hervier, Secrétaire de la Bourse du Travail de Bourges et de l'Union Départementale des Syndicats du Cher. Fatigué par les travaux d'organisation du Congrès, notre camarade Hervier qui, depuis trente ans, milite dans les rangs de la classe ouvrière, s'est vu contraint de renoncer à la parole et de me céder la présidence. C'est donc à un jeune qu'est échu l'honneur de transmettre aux représentants de la classe ouvrière les souhaits de bienvenue des travailleurs de Bourges et du département du Cher.

Les travailleurs de cette région sont heureux de vous recevoir dans cette salle. Elle est leur propriété; elle a, à leurs yeux, une valeur inestimable, non pas à cause du prix des matériaux ou des objets qui la composent, mais parce qu'elle représente ce que peut faire l'organisation ouvrière quand elle laisse de côté tout ce qui peut désunir les travailleurs, quand elle veut bien ne s'occuper que de ce qui doit les unir. (Applaudissements.)

Camarades, je tiens à vous faire savoir que cette salle a été édiflée en vingt-sept jours par les travailleurs syndiqués venus ici chaque soir à la sortie des ateliers pour apporter leur part de travail gratuit à l'édification de la Maison commune. Rivalisant d'ardeur et de dévouement, syndicalistes purs, anarchistes, communistes, socialistes ont montré que, bien qu'ils aient, les uns et les autres, sur la marche du mouvement syndicaliste, des conceptions particulières qu'ils discutent

toujours avec chaleur, parfois même avec passion, ils étaient capables de placer l'intérêt de la classe ouvrière au-dessus des rivalités de tendances. (Applaudissements.)

Camarades Délégués, vous êtes assemblés aujourd'hui dans le pays de l'unité, dans ce département du Cher que la scission n'a pas pu entamer. Puisse l'ambiance du milieu avoir une influence heureuse sur les travaux de ce Congrès. Vous n'êtes pas ici au pays de la violence. Nous faisons confiance à votre esprit de camaraderie. Mais si, malheureusement, quelque Délégué troublait l'atmosphère de ce Congrès et la rendait intenable, nous sommes dans l'obligation de déclarer que nous cesserions de considérer les fauteurs de troubles comme des représentants de la classe ouvrière. (Applaudissements.)

A l'heure où des événements d'une gravité exceptionnelle menacent, à l'heure où le Capitalisme international s'entend pour faire payer à la classe ouvrière les frais d'une guerre qu'elle n'a pas voulue, à l'heure où une réaction féroce s'abat sur presque tous les pays, les travailleurs ne comprendraient pas que leurs Délégués puissent faire passer au premier plan de leurs préoccupations les rivalités de tendances. Ce que les travailleurs de ce pays attendent de vous, c'est un renforcement de l'idée d'unité souvent exprimée par la C. G. T. U. ; c'est l'organisation de la résistance pour leur permettre de se défendre contre un gouvernement de proie dont la politique menace de plus en plus l'existence des familles ouvrières.

Dressons-nous pour exiger l'amnistie totale, pour exiger notre droit à la vie, contre l'occupation de la Ruhr et surtout pour empêcher l'intervention armée contre les peuples en révolution.

Au lendemain de la cessation de la tuerie mondiale, adressons aux victimes de tous les pays, à ceux qui sont tombés sur les champs de bataille victimes du Capital, notre souvenir le plus ému. Que notre pensée aille aussi vers les révolutionnaires russes, vers les révolutionnaires allemands, vers les révolutionnaires de tous les pays qui se dressent contre la bourgeoisie dans tous les pays capitalistes.

A tous les travailleurs, à tous les révolutionnaires qui luttent pour l'émancipation de la classe ouvrière, nous adressons notre fraternel salut ! (Applaudissements.)

Nous recevons le télégramme suivant :

Comité fédéral Chevaliers du Travail Charleroi, réuni le 11 novembre 1923, adresse salut cordial et fraternel aux camarades congressistes Bourges, tous vœux de solidarité et unité dans classe ouvrière. — DUCARME, Secrétaire.

MOTIONS PREJUDICIELLES D'UNITE

Une motion vient de parvenir sur le Bureau du Congrès :

Le Syndicat Unitaire des Employés de Commerce, de Bureau et d'Industrie de la Ville de Lyon, partisan sincère de l'unité ouvrière, fortement ému des divisions intestines et des querelles de personnalités au sein de la C. G. T. U., dépose au début de ce Congrès la motion suivante :

Respectueux de la liberté de pensée, d'opinions et de tendances, tout en reconnaissant à tous et à chacun le droit de défendre sa conception, le Congrès déclare que les luttes intestines, la calomnie et les haines des individus dans l'intervalle des Congrès sont des entraves pour l'action ouvrière et font perdre le point de vue du syndicalisme qui est, non pas la division entre militants, mais bien la lutte contre le patronat, la bourgeoisie et le capitalisme ;

Demande à tous les délégués, quelles que soient les résolutions votées, quels que soient la tendance et le Bureau qui auraient la majorité, de rester et sans scission tous unis au sein de la C. G. T. U., d'oublier leurs querelles et même leurs divergences d'idées pour combattre tous ensemble afin de préparer l'émancipation du prolétariat et le renversement du régime bourgeois actuel.

La parole est au camarade Sibille, auteur de la motion.

SIBILLE. — La motion présentée par le Syndicat des Employés de la Ville de Lyon est une motion sans tendance, sans haine, sans personnalité ; elle est au-dessus des opinions ; elle fait appel à l'unité entre nous.

Notre camarade Président ne l'a pas lue complètement ; en effet, certains de mes camarades m'ont demandé de faire une adjonction que j'ai acceptée, n'y voyant aucun inconvénient. Voici l'adjonction :

...dans le sein de la C. G. T. U., nettement syndicaliste.

J'accepte cette adjonction. Ici, nous sommes un Congrès syndicaliste et pas autre chose. Je suis d'accord avec mes camarades sur ce point.

Par conséquent, sans qu'il soit question de tendances ou d'opinions, nous venons vous dire que nous sommes las des luttes intestines qui se propagent dans la C. G. T. U. Il ne faut plus qu'on nous voit divisés ; il faut que nous soyons tous d'accord pour pouvoir arriver à un changement complet de la société actuelle. Au-dessus des tendances, au-dessus des opinions, nous faisons appel à l'unité dans la C.G.T.U.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lecoin.

LECOIN. — Le Syndicat Unique du Bâtiment de la Seine, accusé ces dernières semaines d'être farouche partisan de la scission, en tant que Syndicat et en tant qu'adhérent à la Fédération du Bâtiment, a prié ses Délégués de déposer au Congrès la motion préjudicielle suivante. Le Syndicat Unique du Bâtiment demande surtout à la Minorité de vouloir bien faire sienne cette motion :

Au début des travaux de ce Congrès, le Syndicat Unique du Bâtiment de la Seine croit indispensable de mettre en garde les délégués présents contre toutes manœuvres scissionnistes.

Il constate que l'unité de la Confédération Générale du Travail Unitaire est mise en péril, depuis plus d'une année, par la majorité confédérale et ses représentants qui, par leur connivence avec un parti politique, conduisent notre C. G. T. U. à la scission aussi nettement que les hommes de la rue Lafayette y conduisirent, par leur acquiescement avec un gouvernement, la vieille C. G. T.

Néanmoins, le S. U. B. ne désespère pas. Il pense que la minorité ne tombera pas dans le piège à elle tendu ; qu'aucun incident, si violent soit-il, n'ébranlera son désir d'unité et que, maintenue minorité par la volonté de ce Congrès, elle pourra rester fidèle à la C. G. T. U. pour pouvoir un jour proche faire de celle-ci une organisation syndicale révolutionnaire au lieu d'une filiale d'un parti politique gouvernemental.

Pour le Syndicat Unique du Bâtiment,

Les Délégués :

LECOIN, CHARBONNEAU, LE PEN.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Besnard.

BESNARD. — Les paroles du Président ont trouvé un écho dans nos consciences. Je suis persuadé que l'unanimité de ce Congrès est pour la plus large unité possible dans la C. G. T. U. J'ai même la conviction que l'immense majorité est aussi pour la plus grande unité du Proletariat de ce pays.

Il m'aurait plu que ce fût le Bureau Confédéral lui-même qui prit l'initiative de vous présenter cette motion préjudicielle d'Unité, comme il en avait manifesté l'intention en reprenant notre texte de Saint-Etienne.

Cependant, passons sur ce fait léger en lui-même ; ne considérons que l'Unité, ce qu'elle peut nous donner ; essayons de voir si cette Unité, conçue par les uns et par les autres avec le plus grand désir de la réaliser et de la développer, ne demande pas, cependant, un supplément d'explication.

Au-dessus du principe intangible, il en est de l'Unité comme de toutes choses ; il est des conditions de réalisation que l'on doit exprimer si en veut que cette Unité soit durable. Le texte de Saint-Etienne était plus précis que celui qui vous est soumis aujourd'hui. Mais, malgré cette précision, il demande ici une explication loyale entre les membres de la Minorité et ceux de la Majorité Confédérale.

Il ne s'agit pas de consacrer l'Unité pour elle-même ; il s'agit de la consacrer pour ce qu'elle peut apporter à la classe ouvrière et, en premier lieu, à la C. G. T. U. Nous disons que, jusqu'à maintenant, quoi qu'on en déclare, l'Unité dans la C. G. T. U. n'est pas effective, moralement parlant ; elle ne se manifeste pas ; elle ne peut se manifester dans les conditions actuelles, ni dans la propagande, ni dans l'action, ni dans le recrutement ; une cloison étanche sépare d'une manière inflexible, d'un côté la Majorité, d'un autre côté la Minorité. Nous ajoutons qu'il reste pour le moment deux droits seulement à la Minorité : celui de payer et parfois celui d'être insultée quand elle sait ou quand elle veut le supporter.

Il s'agit de savoir si nous allons continuer à vivre ainsi ; il s'agit de savoir si, de ce Congrès, nous sortirons avec une Unité de ce genre ou si nous sortirons avec une Unité renforcée qui s'étendra, non pas seulement au domaine de la cotisation, mais à celui de l'action générale et qui permettra, le moment venu, d'être capables, non seule-

ment de faire face aux événements, mais aussi — l'occasion peut s'en présenter — d'émettre la prétention de les diriger.

Si, dès le début, nous ne prenons pas la précaution de définir d'une façon mathématique et rigoureuse comment cette Unité va se comprendre dans le sein de la C. G. T. U., ce Congrès, malheureusement, ne pourra qu'enregistrer et sanctionner de fait la cassure morale qui existe au sein de la C. G. T. U.

Il faudra donc qu'on déclare ici, par la voix autorisée du Bureau Confédéral, par la voix plus autorisée encore de ce Congrès, quel est le caractère que l'on entend donner à l'Unité Confédérale.

Il faudra que l'on délimite d'une façon très nette et sans équivoque quels sont les droits et les devoirs de chacun. Ce n'est que lorsque nous connaissons les devoirs qui nous incombent et les droits que l'on nous reconnaît que nous pourrons accéder de grand cœur au vœu de notre camarade de Lyon.

Je pense que, dans les instants difficiles que nous vivons, en présence des situations compliquées devant lesquelles nous nous trouvons, en présence des périls indéniables qui menacent la classe ouvrière nationalement et internationalement, des explications seront apportées. S'il en était autrement, ce serait déclarer ici qu'il est impossible au Prolétariat de ce pays d'être mis en mesure de faire face au grand devoir qui peut se présenter devant lui demain.

Nous voulons bien — nous l'avons toujours déclaré — apporter notre concours le plus entier à la C. G. T. U., mais nous voulons qu'on nous détermine dans son caractère et dans ses modalités d'application ce concours qui nous est demandé aujourd'hui et qui peut nous être demandé demain. Nous voulons qu'on ne considère pas seulement la Minorité Confédérale comme un ensemble de pions que l'on pousse sur l'échiquier au moment où on le désire, sans prendre contact avec ceux qui vont avoir charge d'exécuter demain le travail prévu par le Bureau Confédéral et les organismes responsables de la C. G. T. U.

Vous concevez bien que ce n'est que lorsqu'on nous aura dit pourquoi on attend de nous une action, quels sont les buts que l'on poursuit, que ce n'est, en un mot, que lorsque nous pourrions comprendre et non pas agir comme des automates en suivant une discipline particulière, que nous pourrions réellement seconder, par-dessus les tendances, l'action de la Majorité Confédérale. Je pense que je suis dans un pays de libre discussion et de libre conscience; je pense que j'ai devant moi des hommes qui ont la prétention d'analyser, de comprendre avant d'agir. Vous comprendrez donc les prétentions de la Minorité. J'espère que les oreilles du Bureau Confédéral et celles de ce Congrès ne seront pas fermées au point de ne pas nous donner cette satisfaction.

Ce n'est que lorsque nous aurons fait cesser le marché de dupes qui semble se poursuivre que nous dissiperons l'équivoque et que nous briserons les ténèbres, que nous pourrions réaliser une Unité qui soit autre chose qu'une Unité de façade, toute lézardée à l'intérieur, une

Unité qui n'a de commun que de réunir dans un organisme particulier des hommes qui cotisent à une même caisse.

Mes amis, je ne m'étends pas davantage pour le moment; je me réserve la possibilité et le droit d'intervenir à nouveau dans ce débat.

Je pense que nos camarades du Bureau Confédéral ont compris avec vous et senti comme vous l'avez senti ce que nous attendons d'eux et de vous et qu'ils viendront nous le dire sans perdre un instant de plus.

LARTIGUE. — Je n'ai que quelques mots à dire. Je remarque qu'entre les deux motions qui vous sont présentées, il y a une unité de vues sur la nécessité de maintenir l'Unité dans la C. G. T. U. Je remarque que les deux fractions du mouvement ouvrier prétendent qu'elles restent dans l'organisme confédéral sans que cela implique l'abdication de notre pensée et que nous ne poursuivrons pas dans l'avenir l'œuvre que nous avons commencée. Or, nous ne sommes pas de ceux qui faisons de ces abdications. Nous sommes unitaires dans la C. G. T. U. d'abord; ensuite, nous indiquons que nous voterons la motion déposée par Lecoq parce que cette motion détermine parfaitement, à notre avis, la situation actuelle.

Nous pensons et nous dirons au moment de la discussion sur l'orientation — ce serait trop long à exposer maintenant — que toute emprise d'un parti politique ou d'une secte philosophique sur la C. G. T. mène tout droit à une scission dans cette Confédération Générale du Travail. Je précise que nous avons pris notre position parce que, unitaires avant tout, nous avons voulu obtenir l'Unité de la classe ouvrière.

MONMOUSSEAU. — Sur cette question de motion préjudicielle, le Bureau est unanime à reprendre purement et simplement la résolution préjudicielle d'Unité qui fut déposée l'an dernier au Congrès de Saint-Etienne par l'ancien Bureau de la C. G. T. U.

Nous estimons que les différentes résolutions d'Unité qui peuvent se rattacher à la question des tendances, au sein de la C.G.T.U., sont des résolutions d'Unité conditionnelles et conditionnées. Lorsque notre camarade Besnard est venu ici donner à la résolution du Bâtiment sa véritable expression, il a déclaré que, selon le déroulement des débats, selon leurs conclusions, l'Unité était possible. Or, si c'est dans ces conditions que le problème d'Unité doit être abordé, inutile de discuter sur la résolution d'Unité préjudicielle. Si l'Unité dépend des travaux de ce Congrès et des conclusions du Congrès, inutile de prendre position sur cette résolution. A Saint-Etienne, la résolution préjudicielle d'Unité présentée par nos camarades actuellement en minorité a été votée sans discussion, à mains levées, par l'unanimité du Congrès, avant l'engagement de tout débat. La position des tendances est sensiblement la même. Quant aux arguments qui pourront être apportés dans ces débats, nous sommes d'accord, je le répète, pour reprendre la résolution préjudicielle de Saint-Etienne.

LECOIN. — Le camarade Besnard — et il sera d'accord avec moi — n'a nullement interprété tout à l'heure la motion préjudicielle du Bâtiment. S'il a pu dire des choses qui ont permis à Monmousseau de déclarer à l'instant que le Bâtiment conditionnait l'Unité, il a engagé Besnard et non la motion du Bâtiment. Cette motion est nette et précise et je demande au Président de la relire avant que je poursuive mon exposé.

(Le Président donne à nouveau lecture de la motion du Bâtiment.)

LECOIN. — Elle dit, cette motion, que quelles que soient les décisions prises dans ce Congrès, nous resterons dans la C. G. T. U. si vous ne faites pas tout pour nous mettre à la porte. Elle dit que nous y resterons malgré la grande méfiance que nous avons contre la Majorité Confédérale. Elle dit que nous y resterons en dépit des efforts que fait la Majorité Confédérale pour mettre tout en œuvre en vue de créer une scission, de même que la Majorité dans la vieille C. G. T. a mis tout en œuvre pour nous pousser à la création de cette C. G. T. U. C'est clair et précis. Nous resterons dans la C. G. T. U. Vous ne nous en sortirez pas. (Applaudissements.) Nous y resterons pour faire prédominer le Syndicalisme que vous subordonnez, Majorité, à un parti politique. (Applaudissements.)

Cette motion déclare que, battus dans ce Congrès, nous resterons dans la C. G. T. U., mais pas pour nous agenouiller devant la Majorité; nous y resterons pour combattre la Majorité qui méconnaît tout l'esprit syndicaliste d'une C. G. T., et elle déclare encore, elle soutient que si nous sommes décidés à rester à tout prix dans la C. G. T. U., nous sommes décidés aussi à amener la Majorité, par tous les moyens, au respect de la Charte syndicale. (Applaudissements.)

Marie GUILLOT. — Camarades, j'accepte la motion présentée par Monmousseau. Elle est différente de celle du Bâtiment. J'accepte aussi celle du Bâtiment parce que nous voulons rester dans la C. G. T. U. avec notre droit d'opinion, et d'autre part nous savons que nous sommes brimés par la Majorité, ainsi qu'on peut le prouver par les faits qui se sont déroulés hier et qui en sont la démonstration éclatante.

A la Commission Féminine, nous avons été d'accord pour présenter une liste de camarades sans nous occuper des tendances aussi bien majoritaires que minoritaires, car vous savez que notre Commission a été mise debout par des camarades minoritaires. Qu'est-il arrivé? C'est qu'on a voté de telle façon qu'on a exclu de la Commission Féminine la Minorité. J'appelle cela une brimade. Nous ne l'accepterons pas, nous combattons pour maintenir notre droit à la C. G. T. U. et nous estimons que lorsqu'une majorité traite ainsi une minorité, elle la brime. Nous ne nous laisserons pas faire.

SIBILLE. — Je ne pensais pas que la motion du Syndicat de Lyon puisse soulever ces débats. Elle est toute simple, Lecoin l'a dit. Quels

que soient les résultats des débats, nous resterons dans la C. G. T. U., nous combattrons pour notre opinion et notre tendance. La motion du Syndicat des Employés de Lyon est simplement destinée à dire que, quoi qu'il arrive, nous resterons dans la C. G. T. U., tous unis. Il n'y a pas de politique. Au-dessus des tendances, au-dessus de la politique, au-dessus de la philosophie, nous devons agir tous ensemble, sans arrière-pensée. Voilà le sens de la motion des Employés de Lyon. J'enregistre ce que vous déclarez : « Quoi qu'il arrive, nous resterons là. » C'est ce que l'on vous demande, pas autre chose.

BROUICHOUX. — Un mot seulement sur la question. J'aurais accepté la proposition du Bureau, c'est-à-dire la motion préjudicielle d'Unité qui a été votée à Saint-Etienne l'an dernier, si elle avait été respectée au cours de la session confédérale qui vient de s'écouler; mais, comme l'a démontré Marie Guillot, cette résolution de Saint-Etienne a été constamment violée, non pas par la Minorité de Saint-Etienne, mais par les errements de la Majorité de Saint-Etienne.

Dans ces conditions, le Bureau est mal venu de se réclamer d'une motion qu'il n'a pas respectée, et c'est pourquoi les camarades Employés de Lyon, qui ont un esprit d'unité, doivent se rallier à la motion du Bâtiment, et s'il y a ici des esprits véritablement syndicalistes, ils doivent s'affirmer vigoureusement sur la motion du Bâtiment. (Applaudissements.)

SIBILLE. — A condition qu'il ne soit pas fait état de questions de partis politiques ou philosophiques.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons passer au vote sur les motions par ordre de dépôt. Des camarades retirent-ils leur motion, ou demandez-vous la priorité pour une des motions?

BOUËT. — Le contenu même de la résolution du Bâtiment préjuge des votes à intervenir. Il est impossible de se prononcer là-dessus. Je demande que l'on vote sur la proposition qui avait été déposée par l'ancienne Majorité à Saint-Etienne.

BOUDOUX. — Je considère que le camarade Bouët comprend très mal la motion. Dans son esprit, il croit que l'on conditionne notre Unité dans la C. G. T. U. aux résultats des à-coups qui viennent de se produire dans ce Congrès. C'est une erreur. A la C. G. T. U., il ne peut y avoir qu'une bataille syndicaliste. S'il en était autrement, n'étant plus la C. G. T. U., vous prendriez la responsabilité du reste.

LE PRÉSIDENT. — Toutes les motions sont maintenues. Par conséquent, nous allons passer au vote sur la première motion déposée : celle de Lyon.

Je mets aux voix la question de modalité du vote.

BESNARD. — Je demande le vote par appel nominal sur une question aussi grave et pour que chacun prenne ses responsabilités.

MONMOUSSEAU. — Camarades, nous ne pensions pas que le vote même sur la résolution du Bâtiment ou sur la résolution du Bureau

avait un caractère tel de gravité qu'il faille voter par mandats. Si vous lui donnez un tel caractère, l'expression même de l'Unité s'y trouve évidemment incluse et on n'y comprendra plus rien.

Il y a dans la motion du Bâtiment un blâme à l'adresse de la Majorité Confédérale. Cette question se résoudra au cours des discussions et se conditionnera par les votes. Nous demandons que nos camarades veuillent bien s'expliquer sur les termes qu'ils entendent donner à leur résolution de façon que nous puissions savoir si, au point de vue de l'Unité, elle a un caractère de gravité. C'est alors que le Congrès aura à se prononcer par mandats. Il faudra aussi définir le caractère de gravité que comporte la résolution du Bâtiment.

LECOIN. — La motion du Bâtiment, qui n'est pas une motion défendue par Besnard, se suffit à elle-même, et les déclarations que j'ai faites tout à l'heure ont la portée qu'elles doivent avoir. Je n'insiste pas pour qu'on vote par mandats. On peut, me semble-t-il, faire un vote à mains levées sur la motion du Bâtiment.

LARTIGUE. — Evidemment, nous ne l'avons pas caché, par la motion du Bâtiment, il y a un jugement sur la position du Bureau Confédéral. Il n'est pas douteux que ce jugement sera confirmé ou désapprouvé par la Majorité du Congrès à la suite du débat sur l'orientation.

Par conséquent, puisqu'une sanction interviendra sur ce point particulier de la motion du Bâtiment, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de voter par mandats et je crois que nous pourrions résoudre la question par un vote à mains levées.

LE PRÉSIDENT. — Il semble que la majorité du Congrès est pour le vote à mains levées.

LARTIGUE. — Comme moi et comme les camarades de la Minorité, Lecoïn est d'avis que ceci indique d'abord que nous sommes pour l'Unité dans la C. G. T. U. et pour l'Unité plus étendue ensuite. Laissez donc le débat sur l'Orientation se produire; il dira si nous avons eu raison d'introduire dans la motion ce qu'elle contient. Mais ne perdons pas de temps.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la motion déposée par les Employés de Lyon.

CELLIER. — Je ne connais pas le camarade qui prétend parler au nom de ce Syndicat, toujours est-il qu'une certaine confusion semble se dessiner. Le Syndicat des Employés de Lyon a toujours été en parfait accord, sur la question de l'Unité, avec la Majorité Confédérale. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Il serait peut-être inopportun de continuer ce débat. Lyon maintient-il sa résolution?

Une demande de priorité est faite pour la motion déposée par le Bureau Confédéral. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main.

La priorité est accordée à cette motion.

MONET. — Tout à l'heure, c'était la motion de Lyon. Maintenant, c'est la motion du Bureau Confédéral.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, faisons, si vous le voulez bien, un effort les uns et les autres pour clarifier ce débat. Si j'ai mis aux voix la question, c'est que la proposition avait été faite. Cette idée n'est pas du tout venue du Bureau. Etes-vous partisans d'accepter le vote ?

FERRÉ (Bâtiment). — Aux voix !

Le Bureau n'a pas le droit d'escamoter une motion. Personne n'est intervenu pour supprimer la motion de Lyon, même pas les dépositaires. La motion n'a pas été mise aux voix. Je demande que l'on recommence le vote en commençant par le dépôt des propositions : 1° Lyon, 2° Bâtiment, 3° Bureau Confédéral.

BOUDIERLE. — Soyons plus généreux. Qu'on fasse simplement voter la motion du Bâtiment la première.

VOTE SUR LES MOTIONS

LE PRÉSIDENT. — Je recommence par mettre aux voix la résolution déposée par Lyon. Que ceux qui sont partisans de l'accepter le manifestent en levant la main.

(Deux mains se lèvent.)

Elle est repoussée.

LE PRÉSIDENT. — Nous passons au vote sur la résolution déposée par le Bâtiment. L'épreuve contraire sera pour la motion du Bureau Confédéral. Que ceux qui sont partisans d'adopter la motion du Bâtiment le manifestent en levant la main. Baissez les mains. L'avis contraire ?

(Une grosse majorité s'affirme à cette seconde épreuve.)

En conséquence, la motion du Bâtiment est repoussée.

Celle du Bureau Confédéral est adoptée. Elle est ainsi conçue :

Le Congrès, considérant que la division de la classe ouvrière dans le cadre économique met en danger la puissance revendicative de toute son organisation et rappelant les affirmations unitaires du Congrès précédent, décide de placer ses travaux sous la garantie d'une volonté formelle d'Unité.

En conséquence, les diverses tendances qui auront eu amplement l'occasion de se manifester au cours des débats acceptent, par avance, de se soumettre intégralement aux décisions adoptées à la majorité, sous la réserve du respect des droits absolus des minorités.

LE PRÉSIDENT. — Il y a encore, sur le Bureau, un certain nombre de propositions. Je prierai le Congrès de ne pas éterniser le débat sur les motions qui pourraient se rattacher à celles qui ont déjà été votées.

Première motion :

Syndicat Général des Travailleurs de la Peau du Département de la Seine.

Les Travailleurs de la Peau, réunis en Assemblée Générale le 21 octobre 1923, mandatent leur délégué pour, à l'ouverture du Congrès extraordinaire

de Bourges, déposer leur protestation contre la pression exercée sur le dernier C. C. N. par la minorité qui n'a pas craint de menacer d'une nouvelle scission la C. G. T. U. au cas où le C. C. N. refuserait la convocation du présent Congrès.

Ils considèrent, en effet, que rien ne motivait la tenue urgente de ce Congrès, estimant que la C. E. et le Bureau Confédéral ont fait tout leur devoir en rapport avec les décisions du Congrès de Saint-Etienne, tant au point de vue national qu'international.

Pour et par mandement :
Le Secrétaire, CANTINI.

MANGEOT. — Je demande qu'on annule cette motion. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Deuxième motion :

Manifeste déposé par le Syndicat des Métaux de Chalon-sur-Saône et par l'U. D. de Saône-et-Loire :

Quand dans tous les Comités Nationaux il est question de ramener tous les Travailleurs à une organisation unique, il est illogique d'arriver, au sein de la C. G. T. U., à une division pour une question de tendance.

Le Syndicat des Métaux de Chalon-sur-Saône, réuni en Assemblée Générale le 20 octobre, demande aux chefs des deux tendances en présence de faire le maximum de concessions pour qu'une nouvelle scission n'ait pas lieu à la C. G. T. U., scission qui serait un désastre pour les organisations.

Pour l'U. D. U. :
Le Secrétaire, LAPERTOT.

Pour le Syndicat :
Le Secrétaire, CHABASSIÈRE.

Nous passons.

Autre motion :

Le Syndicat des Chauffeurs, Conducteurs, Mécaniciens de la Seine, dans son Assemblée Générale du 23 septembre 1923, a mis à son ordre du jour la proposition suivante :

Du rôle de la presse bourgeoise dans la lutte actuelle ;

Et demande :

1° Que dans chaque Fédération, chaque Union Départementale, chaque Bourse du Travail, aucun meeting, aucune réunion ne soient tenus sans que soit fait le procès de la presse bourgeoise ;

2° Aucun représentant de la presse vendue ne sera admis dans les Congrès, Meetings, Réunions ; ils seront, en un mot, impitoyablement exclus de toute délibération ouvrière.

Le Secrétaire, V. VIEL.

Vous êtes d'avis de passer à l'ordre du jour? (Approbatons.)

VIEL. — Pardon, j'ai un mot à dire sur cette motion.

Camarades, je me demande en quoi cette motion peut contenir quelque chose qui soit en opposition avec les sentiments du Congrès. Nous faisons en sorte de faire lire seulement les journaux ouvriers. On vous demande ici de boycotter les journaux bourgeois. Je crois

que véritablement, sans discussion de tendance, on pourrait se mettre d'accord pour le boycottage des journaux qui empoisonnent les cerveaux ouvriers tous les jours.

UN DÉLÉGUÉ. — L' « Humanité » comprise. (Bruit.)

LE PRÉSIDENT. — Pas d'opposition ?

FERRÉ. — S'il y a, dans la motion, « la presse vendue », eh bien ! nous nous déclarons satisfaits. (Applaudissements.)

ORDONNANCEMENT DES DEBATS

LE PRÉSIDENT. — Voici une autre motion :

La Fédération Unitaire de l'Eclairage et des Forces Motrices, réunie en son Congrès Extraordinaire les 10 et 11 novembre, demande, avant toute discussion, que le Congrès Confédéral statue sur les événements d'Allemagne.

LECOIN. — Un Syndicat de la Majorité demande...

UN DÉLÉGUÉ. — C'est un Syndicat de la Minorité. (Rires.)

LECOIN. — C'est un Syndicat de la Minorité?... Tant mieux. Je voulais dire que j'étais d'accord avec lui.

Au nom du Syndicat Unique du Bâtiment, je demande, moi aussi, que le Congrès passe à la discussion sur l'attitude de la Majorité Confédérale en face des événements d'Allemagne. Il faut que le Congrès se prononce. Il faut que le bluff que la Majorité Confédérale a fait autour des événements d'Allemagne soit percé. J'espère que le Bureau Confédéral acceptera le débat.

UN DÉLÉGUÉ. — L'ordre du jour.

MONMOUSSEAU. — Nous avons fait la même erreur que Lecoïn. Nous croyions que c'était un Syndicat de la Majorité qui demandait la discussion sur les événements d'Allemagne. Nous pensons que cette discussion va engager tout le débat sur l'orientation syndicale.

Aussi, je crois que nous devrions passer au Rapport Moral. Nos camarades de la Minorité seront libres d'inclure la question de la position prise par le Bureau en face des événements d'Allemagne dans la discussion générale du Rapport Moral. Cela nous donnera l'occasion de liquider cette critique, en défendant notre point de vue.

LECOIN. — Nous constatons la reculade du Bureau Confédéral. D'après les paroles prononcées par Monmousseau, les événements d'Allemagne n'attirent pas d'une façon aussi importante qu'il le disait l'attention de la classe ouvrière, puisqu'il ne veut pas engager immédiatement le débat sur ce sujet.

VIEL. — Nous ne nous adressons pas à la Majorité, mais au Congrès lui-même. Nous supposons que le Congrès est au-dessus des tendances et qu'il tiendra à apporter toute son aide et sa collaboration fraternelle à nos camarades d'Allemagne.

LAFFORGUE. — Notre Congrès de la Fédération de l'Éclairage a terminé ses travaux hier et, unanimement, au-dessus de toutes les tendances, il a pensé que puisque la Majorité Confédérale nous a, depuis plusieurs mois, tenus en haleine à propos des événements d'Allemagne, le Bureau ne refuserait pas, à l'heure actuelle, d'engager un débat qui doit être celui qui passionne, non seulement le mouvement ouvrier français, mais aussi tout le mouvement international. Nos camarades d'Allemagne ont les yeux fixés sur nous et je ne comprends pas que le Bureau puisse hésiter un seul instant à discuter cette question.

MONMOUSSEAU. — Je dis que la proposition faite par le Bureau Confédéral ne peut être jugée comme un recul. Si le refus d'engager un débat sur la Révolution allemande pouvait laisser penser à ce pays, à nos camarades d'Allemagne et à ce Congrès que le Bureau Confédéral recule, je vous demanderais d'inscrire cette question en tête de l'ordre du jour. Mais nous avons pensé que, pour la clarté des débats, elle devait être écartée, car toute la question d'orientation syndicale viendrait s'y greffer. (Protestations.)

Nous pouvons donner satisfaction à l'unanimité de ce Congrès en déposant une résolution nette, précise sur l'attitude que doit prendre la C. G. T. U., en face des événements d'Allemagne, et sur la solidarité que nous devons apporter à nos camarades d'Allemagne. Ceci dit, nous sommes à la disposition du Congrès, surtout pour cela. Ce qui nous fait agir, c'est une question de méthode dans la discussion, car si vous pouviez qualifier cela de reculade, nous demanderions la discussion immédiate.

MÉTAYER. — Lecoin a défendu avec véhémence et sincérité une motion d'Unité qui, par elle-même, intéresse tout le Congrès. La motion du Bâtiment engageait, pour ainsi dire, cette discussion qui est à l'ordre du jour. Si Lecoin demande à discuter la question allemande, il devrait tout de même reconnaître que la question d'Unité, qui soulève de si gros griefs, devra être discutée dans le Rapport Moral. Ces deux discussions terminées, nous pourrions aborder la question d'Allemagne. Mais si on se permettait de changer l'ordre du jour du Congrès, il semblerait que la Minorité ne cherche plus à discuter, mais cherche un cheval de bataille. Je sais pourtant que Lecoin n'en cherche point. C'est pourquoi je lui demanderai, en toute honnêteté, de respecter l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la discussion sur les événements d'Allemagne.

(Repoussée.) (Applaudissements ironiques sur les bancs de la Minorité.)

DEMUSOIS. — Je tiens à signaler une attitude contradictoire dans la Minorité. Dans l'exposé de Lecoin à la tribune, j'avais cru comprendre que la Majorité avait fait un bluff considérable sur les événements d'Allemagne et qu'il s'agissait, pour la Minorité, de dégonfler ce bluff et de le réduire à néant. Or, on a exploité la pensée de

certaines camarades qui, concernant les événements d'Allemagne, demandaient qu'il en soit parlé immédiatement. Cette motion, qui convient au caractère français particulièrement brouillon, nous n'avons pas voulu la retenir pensant que cette question d'Allemagne viendrait à son heure et serait discutée largement. Mais nous ne pouvons pas accepter la qualification de Ferré. Notre campagne fera beaucoup plus pour défendre la Révolution allemande que les efforts de la Minorité, surtout si elle pense sur ces sujets comme notre camarade Lecoin. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Viel avait déposé la motion suivante : (Il relit la motion de l'Éclairage.) Le vote sur les événements d'Allemagne est acquis, je vous demanderai de passer à l'ordre du jour dès que le camarade Viel, qui est actuellement à la tribune, aura fait sa déclaration. (Approbations.)

VIEL. — Nous sommes très heureux, parce que dès maintenant nous pouvons nous situer. Vous avez entendu, tout à l'heure, une proposition ; ce n'est pas une proposition de la Minorité, c'est une proposition d'un camarade communiste, et c'est vous qui la repoussez. (Applaudissements sur divers bancs.)

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau a accordé tout à l'heure la parole à des camarades qui ont parlé de leur place. Nous n'avons pas demandé le nom de ces camarades. On me fait remarquer que, pour faciliter le travail des sténographes, il convient, à l'avenir, que les camarades fassent parvenir leur nom au Bureau.

SYMPATHIE AUX VICTIMES DE LA REACTION

La motion suivante est parvenue au Bureau :

Le Congrès proteste contre la condamnation de Matteu et Nicolau, condamnés injustement pour un acte qu'ils n'ont pas commis ;

Proteste également contre l'assassinat d'Osugi, et autres camarades japonais, victimes de la réaction de ce pays ;

Adresse l'expression de sa sympathie aux victimes de la réaction fasciste internationale.

Signé :

BARBET, Alimentation, Amiens ; GUINET, Boulangers, Toulon ;
ROUSSEAU, Boulangers, Marseille ; JUNG, Boulangers, Saint-Etienne.

Je mets aux voix cette motion. — Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission de Vérification des mandats, mais le travail de cette Commission ne doit pas être terminé.

LARTIGUE. — Je crois qu'à Saint-Etienne, on avait inauguré une pratique qui avait un intérêt et qui consiste à discuter du Rapport Meral et de l'Orientation ensemble. Un vote unique sanctionne ensuite le débat.

DUDILIEUX. — En ce qui concerne la Majorité de la Commission Exécutive et du Bureau, nous ne nous opposons nullement à la proposition du camarade Lartigue. Au contraire, nous l'acceptons, puisqu'aussi bien le Rapport Moral, qui est entre les mains de tous les délégués, ne porte presque exclusivement que sur la position que nous avons dû prendre par rapport aux problèmes qui sont controversés et qui ont motivé la convocation de ce Congrès Extraordinaire. Or, puisque le Rapport Moral se cantonne à des explications sur la position prise par la Majorité Confédérale sur la question principale d'orientation syndicale, nous demandons, d'accord avec Lartigue, que la discussion sur le Rapport Moral soit liée au débat sur l'Orientation et qu'un vote unique clôture le tout : Rapport Moral et Orientation. Nous ne voulons pas jouer de surprise dans ce Congrès et nous en aller avec un vote qui serait simplement l'entérinement d'une gestion passée. C'est autre chose que vous demande la Majorité Confédérale : c'est d'approuver, non seulement sa gestion administrative et son Rapport Moral, mais toute son action et la position qu'elle a cru devoir prendre face aux problèmes qui font l'objet de nos controverses et peut-être aussi de nos divergences d'opinions à l'heure actuelle.

Marie GUILLOT. — Il serait difficile à la Minorité du Bureau Confédéral d'expliquer son attitude, si on ne discutait pas de l'Orientation en même temps que du Rapport Moral, puisque notre différend vient d'une question d'orientation. C'est pourquoi j'appuie la proposition de Dudilieux et de Lartigue.

(Adoptée.)

RAPPORT MORAL ET ORIENTATION

CHARBONNEAU. — Mon intervention n'a pas trait à la discussion sur le Rapport Moral et sur l'Orientation, mais seulement à une question de détail qui, tout de même, a son importance pour éclairer les délégués à ce Congrès et permettre à l'opinion des Syndicats de se former plus largement. Nous avons demandé un complément au Rapport du Secrétariat Confédéral, et notamment à la circulaire sur l'action internationale, l'édition du « Manuel du Soldat », parce que le Syndicat du Bâtiment a vu, dans une circulaire confédérale, non pas le respect des décisions antérieures sur l'antimilitarisme, mais au contraire une déviation nette.

Le 5 octobre, il a adressé à la Commission Exécutive une demande d'édition du « Manuel du Soldat », afin que le Congrès d'aujourd'hui se prononce en connaissance de cause sur les deux façons de concevoir l'antimilitarisme, l'ancienne de la C. G. T. et la nouvelle, dans le rapport présenté aux Syndicats en vue du Congrès. Notre demande a été prise en considération. Néanmoins, aujourd'hui encore, le « Manuel du Soldat » n'a pas paru. Le Congrès influera peut-être sur sa parution. Je le souhaite. Dans tous les cas, la Commission Exécutive en retenant notre proposition a fait une réticence. Elle l'a retenue, mais en indiquant que le texte ne sera réédité qu'après une révision et les adjonctions nécessaires. Il faudrait que le Congrès dise quelles

seront les révisions et adjonctions qui s'imposent au « Manuel du Soldat ». Pour nous, nous voudrions qu'il paraisse comme il était autrefois, intégralement. Nous ne concevons pas du tout une révision de notre « Manuel du Soldat » antimilitariste. C'est pourquoi le Syndicat Unique du Bâtiment a renvoyé à la C. G. T. U. la protestation suivante :

Paris, 9 novembre 1923.

A la Commission Exécutive de la C. G. T. U.

Le Conseil Général du S. U. B. enregistre avec satisfaction la décision de la C. E. Confédérale de rééditer le « Manuel du Soldat », mais s'élève et proteste énergiquement contre la prétention d'une révision préalable qui ne pourrait en être que la déformation.

Pour et par ordre : *Le Secrétaire Général.*

De plus, j'ai à vous signaler un petit fait, on est prophète comme on le peut, tout le monde ne peut pas l'être selon Jérémie. Nous avons vu dans le Bulletin de l'I. S. R. du 2 novembre le passage suivant :

Nous voudrions que le Congrès se prononçât à l'unanimité sur le problème de l'antimilitarisme. Mais nous craignons que ce soit là un point de division. Certaines discussions nous ont prouvé qu'il se trouve des « révolutionnaires » pour assimiler l'armée de défense prolétarienne à l'armée bourgeoise, l'armée rouge à l'armée capitaliste. Il y a là une incompréhension impardonnable des exigences de la lutte de classe et de l'organisation de la révolution. Nos efforts doivent s'attacher à vaincre les préjugés néfastes des camarades qui vivent trop en dehors des réalités.

Le Congrès sera probablement saisi de deux demandes : 1^o la réédition d'un « Manuel du Soldat » ; 2^o la réorganisation du Sou du Soldat. La propagande syndicaliste révolutionnaire dans l'armée doit se mener avec beaucoup de tact, et nous pensons que faire droit à ces deux demandes ne peut qu'y aider.

Nous sommes d'accord avec le Bulletin de l'I. S. R. en vous demandant la réédition du « Manuel du Soldat ».

DUDILIEUX. — La question posée par Charbonneau au nom du Syndicat Unique du Bâtiment, est l'un des faits qui peuvent se rattacher, soit au Rapport Moral, soit à l'Orientation Syndicale. Si le Congrès entend dépiofèr toutes les questions les unes après les autres de cette façon et nous obliger à répondre à chacune d'elles, nous n'en finirons pas, nous nous épuiserons dans un débat tout à fait vain et stérile. Il serait préférable, puisque le Congrès en a décidé ainsi, de suivre l'ordre du jour et d'entamer la discussion sur le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale.

Maintenant, si le Congrès tient absolument à connaître notre pensée et la décision prise concernant la proposition du Syndicat Unique du Bâtiment, il est exact que la Commission Exécutive a pris en considération cette proposition de réédition du « Manuel du Soldat ».

Le Syndicat Unique du Bâtiment nous demandait de faire une adjonction à une circulaire envoyée antérieurement. Nous avons examiné les possibilités de réédition, et malgré notre meilleure volonté il nous est apparu qu'il était matériellement impossible d'assurer cette réédition pour les débats de ce Congrès. Ce qui n'empêche qu'à la Commission Exécutive, nous avons été tous d'accord avec Massot, avec Broutchoux, pour convenir que cette réédition du « Manuel du Soldat » devait être précédée d'un examen préalable en vue d'une révision, parce que, tout de même, le « Manuel du Soldat » date d'une époque déjà ancienne, et que des modifications ont pu se produire sur la conception que nous avons les uns et les autres de la propagande antimilitariste. Nous ne voulons pas diminuer l'œuvre d'Yvetot, mais nous pensons qu'aujourd'hui elle doit faire l'objet d'une mise au point destinée à lui apporter des révisions qui feront que cette œuvre sera plus complète et répondra mieux aux nécessités de l'heure présente.

Voilà ce que la Commission Exécutive a entendu quand elle a dit qu'il était nécessaire de procéder à une révision préalable.

CHARBONNEAU. — Le but de notre proposition du début d'octobre était que les Congressistes puissent confronter les deux thèses. La Commission Exécutive ne l'a pas permis. Dudilieux oublie de vous dire que la proposition est restée quinze jours entre l'arrivée de la proposition et son examen.

Il est évident que cette question est liée aux autres, mais nous demandons au Congrès de faire sienne la protestation du Syndicat Unique du Bâtiment contre la non-parution du « Manuel ».

Je ne demande pas la discussion de la question de l'antimilitarisme, j'ai exposé simplement ce qui s'est passé, j'ai marqué le point, je suis satisfait et n'insiste pas pour un vote sur notre protestation.

LE PRÉSIDENT. — La proposition étant retirée, nous allons passer à la suite des débats sur le Rapport Moral et l'Orientalion.

ADMISSION DE LA PRESSE

LE PEN. — On n'a pas parlé de l'admission de la Presse. Il est d'usage dans les Congrès de demander si on peut accepter la Presse, entièrement ou en partie. Pour moi, je suis partisan qu'on accepte toute la Presse, mais à condition qu'elle respecte bien toute la vérité et ne la déforme pas. (Exclamations.) Ceux qui sont partisans de déformer la vérité peuvent protester contre ma proposition, mais ceux qui sont partisans de la vérité, doivent dire que ceux qui la déformeront s'en acquitteront à leurs risques et périls.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous appliquerons les sanctions corporelles.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'admission de la Presse. (Adopté.)

UN DÉLÉGUÉ. — J'accepte toute la Presse, mais je laisse à la Presse capitaliste le droit de mentir.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Marie Guillot sur le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale.

MARIE GUILLOT. — Le fractionnement en deux du Bureau Confédéral provient d'une question d'orientation. Et je ne peux pas expliquer notre position sans traiter de l'Orientation Syndicale.

Je le ferai brièvement, selon mon habitude; mais je ne peux me dispenser de le faire; ce serait briser ma ligne directrice.

On a beaucoup controversé sur le sens du vote de Saint-Etienne; une chose est indéniable aujourd'hui, c'est que, parmi les éléments qui formèrent la Majorité, une fraction, qui eut déjà comme porte-parole Lartigue et Marie Guillot, se montra fort soucieuse d'autonomie et d'indépendance syndicales. Monmousseau, pour rallier cette opposition, partisante de l'adhésion à l'I. S. R., modifia la rédaction de sa motion et demanda la suppression de la liaison organique entre l'I. S. R. et l'I. C.

Comme, à ce moment, rien ne permettait de douter de l'attitude syndicaliste de Monmousseau, et que la motion Besnard laissait entrevoir la création d'une autre Internationale révolutionnaire à Berlin, cette fraction, qui voulait avant tout ne pas scinder en deux les forces syndicales révolutionnaires, se rallia à la motion Monmousseau corrigée.

Une adjonction Costel vint d'ailleurs renforcer cette position; en cas de non-acceptation par l'I. S. R. de notre point de vue, les Syndicats devaient être consultés et décider, eux seuls, de l'affiliation ou de la non-affiliation.

Au début, une entente relative exista à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral. Je dois dire néanmoins que les relations entre Monmousseau et moi ne furent jamais amicales. Monmousseau se souvenait du résultat de la position que j'avais prise à Saint-Etienne, et comme je procédais toujours dans mes directives de cette position, et lui de la sienne, nous restions souvent en désaccord de pensée. C'est ce que Monmousseau traduisit un jour à sa sortie de la Santé, en disant devant le Bureau Confédéral et le Délégué de l'I. S. R. que « toute ma conduite provenait de la position que j'avais prise à Saint-Etienne ».

Je dois donc préciser — le compte rendu en fait foi — que je voulais notre adhésion à l'I. S. R. et que je me refusais à considérer la possibilité d'existence d'une troisième Internationale Syndicale, pour ne pas fractionner les forces syndicales révolutionnaires; je voyais que ce fractionnement conduirait à créer des mouvements syndicaux liés aux mouvements politiques, chose que je ne pouvais admettre en qualité de syndicaliste révolutionnaire, convaincue de la force intrinsèque révolutionnaire du Syndicalisme.

Cette conception était toute différente de celle de Monmousseau; aujourd'hui, nous en possédons les preuves très nettes. Monmousseau, au Congrès de l'Enseignement, a dit, en parlant de l'Internationale Communiste et de l'I. S. R. :

« L'I. C. prépare les cadres de la Révolution internationale et l'I. S. R. forme l'armée de choc. »

Ce qui signifie, transporté sur le plan national, que le Parti Communiste est le groupe des militants révolutionnaires, encadrant la troupe, et que les Syndicats sont l'armée du Parti Communiste.

Cette conception n'est pas la mienne. C'est une conception d'ordre politique et bien reconnaissable, bien qu'elle soit démarquée. C'est la pensée de toujours des partis politiques.

On nous dit, et à tort, car la motion d'Amiens vise à la fois les opinions politiques et philosophiques : « La motion d'Amiens s'opposait à l'action sur les Syndicats des partis politiques et électoralistes. Or, le Parti Communiste n'est pas électoraliste, il est révolutionnaire. »

Outre que la preuve n'en est pas encore faite, je dis que tout parti, si révolutionnaire qu'il soit, ne sera jamais aussi apte que les Syndicats à préparer des militants vraiment révolutionnaires.

L'action syndicale est la véritable action révolutionnaire, car elle est la seule action de classe. Cette action positive fait surgir des « masses » plus sûrement que la théorie ou l'activité politique, des énergies, des volontés, des consciences, énergies, volontés, consciences révolutionnaires.

Ces militants formés par l'action seront-ils, pour être catalogués « valeurs révolutionnaires », dans l'obligation de suivre les disciplines d'un parti ?

Il apparaît bien que, dorénavant, ne sont considérés comme révolutionnaires que les hommes et les femmes disciplinés aux directives d'un parti. Alors que des hommes et des femmes, qui sont de véritables forces nées de la lutte sociale, des lutteurs, des organisateurs, sont traités de contre-révolutionnaires et de petits-bourgeois.

Ce serait risible, cette querelle d'étiquette, si le mouvement ouvrier n'avait à souffrir de la mentalité qu'elle révèle. Ce mouvement pour lequel tous nous avons sacrifié quelque chose, tirerait une force immense de l'intelligente collaboration de tous ses éléments.

Pour y arriver, il faudrait renoncer à l'esprit de parti ou de secte. Qu'ai-je vu dès mon arrivée à la Grange-aux-Belles ? Le Bâtiment, ce pelé, traité comme s'il n'était pas de la Maison et lui-même traité sa Minorité de la même façon.

J'ai vu la critique injuste, partielle, se dresser contre lui, et je l'ai vu lui-même critiquer les autres sans être allé aux informations. Monmousseau, à Moscou, dans son discours, a montré du doigt et presque poussé du pied les anarchistes de notre mouvement syndical. Eux le traitent de « jaune » et font peser sur son présent et son avenir l'égarément d'un débutant.

Après les événements de janvier, on a fait l'affront à trois secrétaires confédéraux, Cazals, Dondicol, Marie Guillet, de les laisser à l'écart des réunions du Comité d'Action.

Vendredi 2 novembre dernier, à la C. F., Monmousseau a déclaré, sur une question de la Minorité : « La Majorité saura prendre ses res-

ponsabilités et n'attendra pas que d'autres les prennent à sa place. Elle se passera de la Minorité dans la direction de l'action si l'action est nécessaire; elle a dans son sein assez d'éléments capables de se sacrifier pour la Révolution allemande. »

Comme si être l'adversaire de l'emprise des partis sur notre mouvement atteignait notre foi et notre dévouement révolutionnaires.

Je connais des gens tranquilles qui ne parviennent pas à tenir des discours enflammés, mais qui ont fait tranquillement besogne révolutionnaire, tranquillement ont brisé leur avenir et risqué leur gagne-pain pour leurs idées, et, tranquillement toujours, car tout le monde ne peut pas trépider en parlant de révolution, sans plus de bruit, s'il le faut, mourront à leur poste de combat révolutionnaire.

Je crois que l'intérêt d'un mouvement demande que la Majorité, au lieu de forcer son point de vue, l'atténue sans l'abandonner pour rallier la Minorité au maximum d'action commune.

On a traité en suspecte la partie de la Majorité qui se montrait jalouse d'autonomie syndicale et qui s'émut du fonctionnement des Commissions Syndicales. On justifiait ces Commissions Syndicales par l'existence du Comité de Défense Syndicaliste. Or, ces C. S. ont commencé à faire parler d'elles juste au moment où le C. D. S. n'ayant que des brouilles à nous reprocher allait perdre pied.

On a traité de C. D. S. (à ce moment la division politique n'était pas encore très nette), puis de résistants, les membres de la Minorité de la Commission Exécutive qui s'inquiétaient de l'attitude des Communistes dans les Syndicats. Et alors que, fin novembre, une Majorité importante blâmait, sur la proposition de Marie Guillot, Frossard, Secrétaire du Parti Communiste, faisant la leçon à la C. G. T. U., on n'arrivait pas à émouvoir la Majorité lorsque le travail des Commissions Syndicales devint sensible à Paris.

Depuis, cette Majorité s'en fut répétant que les Groupements Syndicalistes Révolutionnaires sont l'œuvre de Frossard.

Les G. S. R. sont mon œuvre, et je les revendique; on comprendra mieux pourquoi lorsque j'aurai exposé ma conception du mouvement syndical.

Depuis des mois (c'est en juin qu'ils naquirent) je voyais les syndicalistes battus dans les syndicats, découragés par une coalition communiste qui ne respectait ni les services rendus au mouvement syndical, ni l'esprit syndicaliste; qui bousculait, par des combinaisons ingénieuses faussant le jeu des assemblées générales, les militants qui ne voulaient pas se plier aux directives d'un parti. Je voyais les éléments violents de la partie adverse se dresser, à leur façon, contre cette intrusion et des batailles se produire dans les assemblées générales et jusqu'au Comité de l'U. D. de la Seine.

Entre les extrêmes, nos forces syndicalistes sombraient. Je sentais qu'il fallait rallier les découragés et les tenir sur les rangs. J'y songeais pendant la détention de nos camarades, mais l'esprit était tel à ce moment qu'on m'aurait accusé de tirer dans les jambes des prisonniers.

J'attendis un peu de temps après la libération, espérant toujours un redressement syndicaliste de la Majorité, redressement qui ne vint pas. Au début de juin, je fis appeler des minoritaires connus et nous convoquâmes une réunion d'essai; puis, nous trouvant d'accord, nous décidâmes de former notre groupe.

Ce groupe est syndicaliste. Aujourd'hui, on feint d'ignorer le syndicalisme, et, de parti pris, poursuivant un but déterminé, on fait semblant de croire que les syndicalistes marchent à la remorque de politiciens qu'on abhorre. Le syndicalisme est assez solide pour se rire de ces parti pris. Les passions politiques aveuglent de bons camarades qui ne reconnaissent plus leurs anciennes doctrines syndicalistes. Tenons contre le courant qui tend à briser nos organisations pour soi-disant servir la Révolution; singulier moyen de la servir.

On ne sait plus penser en syndicalistes. On le réapprendra. C'est notre but.

La Majorité de la C. E. a voulu ignorer les Commissions Syndicales; elle qui avait combattu le C. D. S. Par cela même, elle les a encouragées. On n'a rien fait pour calmer les appréhensions des syndicalistes. Puis on a mis à profit, contre le Syndicalisme, les violences (blâmables, certes) d'hommes qui se laissaient emporter par leur tempérament.

La fraction qui se défend prend, comme toujours, figure hargneuse. De sorte que la Majorité confédérale reprend contre la Minorité les arguments dont se servait l'ancienne Majorité de la rue La Fayette. Cette majorité devint minorité.

Quelques torts apparents que puisse avoir la Minorité, c'est elle qui a raison, du point de vue syndical et révolutionnaire. Je demeurerai avec elle et je soutiendrai de toutes mes forces notre point de vue syndicaliste.

Dans la lutte présente, nous nous trouvons en face de deux thèses syndicales :

La thèse syndicaliste.

La thèse politique.

Les syndicalistes disent que la valeur révolutionnaire du mouvement de classe vient de la lutte des travailleurs contre les forces oppressives : patronat soutenu par l'Etat capitaliste. Cette lutte a éveillé chez une fraction de travailleurs, le sentiment très fort, la compréhension très vive de la lutte de classe. Elle a développé l'esprit de classe des prolétaires.

Des théoriciens ont senti vivement la dualité sociale et ont étudié la structure du régime capitaliste, les conditions de la lutte. Ils ont aidé la classe travailleuse à systématiser les résultats de son expérience, mais ils n'ont pu créer le fonds même.

Le fonds, c'est le courage de ceux qui, dans la fournaise, mènent la lutte; qui, aux prises avec les difficultés, arrivent à les vaincre, ou sont vaincus par elles, et en ce cas, recherchent les raisons de leur défaite pour leur profit à venir.

Le fonds, c'est l'accumulation de ces expériences et de ces résultats. Ce sont les directives nettes qui s'en dégagent et que les ouvriers d'aujourd'hui, plus instruits en histoire sociale que ceux du passé, savent mieux comprendre et arrivent à exprimer nettement.

Certes, les travaux des grands théoriciens, travaux vieillis pour une part importante, mais qui ont été des jalons sur une route, ont aidé puissamment les ouvriers de l'œuvre à voir clair dans cette œuvre. Ces ouvriers en savent gré aux théoriciens.

Ce fait donne-t-il aux théoriciens le droit de diriger les praticiens ? Ils ne le prétendaient pas tous ; ils étaient trop intelligents. De nos jours, ce ne sont pas des Sorel, par exemple, qui encombrant la route des travailleurs en lutte.

Ce sont de soi-disant élèves de Marx, de Proudhon, de Pelloutier, qui font la leçon aux syndicalistes et prétendent les diriger. Ce sont parfois des hommes qui ne connaissent rien de la lutte ouvrière, qui ne connaissent rien de ce qui caractérise notre présent et notre passé récent.

Le syndicalisme a ses directives puisées en lui-même ; puisées en son expérience, expérience éclairée par les lumières de quelques grands esprits.

C'est la théorie vivante, agissante, toujours renouvelée, qui ne risque pas, comme l'autre de vieillir. Et c'est ce qui constitue sa force, sa supériorité, en face des partis politiques.

Cela donne-t-il à ces partis — quels qu'ils soient — le droit d'émettre la prétention de plier les organisations ouvrières, vivantes, à la rigidité de leur armature factice ? Eux qui partent d'idées préconçues, plus ou moins exactes, en ce sens que leurs bases sont trop unilatérales (exagération des droits de l'individu ou de la collectivité).

Faudra-t-il selon le jeu de bascule des partis dans le syndicalisme choir de l'individualisme ou du fédéralisme outrancier dans le corporatisme centraliste, ou faire route en sens contraire ?

Puissions-nous être assez forts, syndicalistes de toutes tendances, pour protéger notre mouvement contre ces deux excès et conserver intacte la base homogène, la philosophie d'exploités et de lutteteurs créée par l'expérience de nos devanciers et par la nôtre propre.

Puissions-nous nous garder de l'esprit de parti et de secte dont le résultat est la création d'états-majors fermés.

Syndicalistes et aussi communistes et anarchistes non asservis aux « directives » et aux « mots d'ordre », protégeons notre maison ouvrière ; faisons qu'elle soit habitable pour tous les révolutionnaires et leurs émules.

DOIT-ON VOTER SUR LE RAPPORT MORAL ?

LECOIN. — Il n'y a qu'à mettre aux voix la déposition lue par la camarade Marie Guillot.

LARTIGUE. — La Minorité confédérale s'associe pleinement à ce que vient de dire Marie Guillot.

MONMOUSSEAU. — Nous avons fait un Rapport Moral qui est assez complet et qui résume la pensée de la Majorité de la C. E. et des membres du Bureau. Nous ignorons s'il exprime la pensée de la Majorité du Congrès. Néanmoins, nous estimons que la discussion, telle qu'elle a l'air de vouloir se terminer, ne motive pas de notre part la défense du Rapport Moral. En conséquence, s'il n'y a pas d'orateurs inscrits pour le critiquer, nous nous abstiendrons de le défendre. (Applaudissements.)

BESNARD. — Nous serions assez disposés à accepter la proposition de Monmousseau et à passer au vote sur le Rapport Moral après l'exposé de Marie Guillot, si toutefois nous n'étions liés par un vote précédent qui déclare que la question de l'Orientation Syndicale et celle du Rapport Moral sont liées. Si le fait de mettre aux voix le Rapport Moral ne nous met pas dans l'obligation d'approuver l'orientation de la Majorité confédérale, nous acceptons ce vote, étant bien entendu qu'il ne constitue simplement que l'approbation ou la désapprobation du Rapport Moral et non de l'Orientation de la Majorité confédérale.

MONMOUSSEAU. — Si la critique est terminée sur le Rapport Moral proprement dit, il n'y a pas lieu de le défendre et nous ne pouvons faire autrement que de proposer au Congrès de se prononcer sur le Rapport Moral et d'engager immédiatement après la discussion sur l'Orientation Syndicale. Nous ne voulons pas étouffer le débat sur cette question.

BESNARD. — Il est donc entendu que l'Orientation est réservée.

MONMOUSSEAU. — Parfaitement, et même je demande que nous passions tout de suite aux événements d'Allemagne.

BESNARD. — Nous acceptons.

CHARBONNEAU. — Nous n'entamerons pas de discours pour critiquer les divers points du Rapport Moral. Pour nous, Syndicat du Bâtiment, vous conviendrez que c'est tout à fait inutile. Il y a des critiques à faire sur tous les points et nous avons voté une résolution contre ce rapport, par conséquent il est assez logique que, si nous ne le critiquons pas en détail ici, vous n'interprétiez pas notre abstention comme une approbation ou un semblant d'approbation. Nous le considérons, pour ce Congrès, comme un compte rendu de l'application d'une décision votée antérieurement; comme nous ne l'avons pas votée, nous nous dispensons de juger son application.

Marie GUILLOT. — J'ai peut-être mal compris, mais j'ai cru qu'on discutait en même temps du Rapport Moral et de l'Orientation et que le vote porterait à la fois sur l'Orientation et sur le Rapport Moral. J'ai ouvert la discussion sur l'Orientation et j'ai déterminé nettement la position de la Minorité syndicaliste. J'ai donc ouvert en même temps le débat sur l'Orientation et sur le Rapport Moral.

FERRÉ. — Les événements du Havre ont été assez graves pour que les camarades du Bureau Confédéral en parlent. Or, dans le Rapport Moral, ils n'y consacrent que ces quelques lignes :

En pleine grève du Havre, pour faire face à de violentes attaques, elle (la C. E.) a dû répondre au Comité de Défense Syndicaliste par une mise au point sur ses buts et tactiques et faire appel à la conscience de tous les syndiqués en faveur d'un apaisement des haines de tendances.

Je juge que ces quelques lignes ne sont pas suffisantes.

LARTIGUE. — Lorsque le Congrès a décidé de discuter à la fois le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale, il a voulu, je crois — et Monmousseau ne me démentira pas — dire que la sanction sur l'Orientation Syndicale sera aussi la sanction du Rapport Moral. La Minorité peut dire : Sur l'Orientation, nous n'allons pas être d'accord au point de vue international, mais contre le Rapport, nous ferons bloc. Nous savons bien que ceux qui voteront pour la motion des G. S. R. et pour la motion du Bâtiment seront, de toute évidence, contre le Rapport Moral. Aussi, je demande qu'on aborde immédiatement l'Orientation Syndicale.

QUELQUES DÉLÉGUÉS. — Parle de suite.

LARTIGUE. — Je vous ferai remarquer que je suis l'auteur d'une motion. Je la défendrai contre ceux qui viendront apporter des arguments pour la combattre.

LECOIN. — Le camarade Ferré a eu raison tout à l'heure. Il est surprenant que le rapport présenté par la Majorité Confédérale soit absolument muet sur la grève du Havre qui a amené la mort de quatre camarades et qui a nécessité le déclenchement d'une grève générale. Dans tout le pays, on a accusé assez souvent, surtout ces derniers temps, la Minorité de bouder à l'action. C'est peut-être parce que le Bureau Confédéral est gêné pour indiquer son attitude, ou plus exactement l'attitude de sa Majorité, qu'il reste muet sur la grève du Havre et sur la position prise par la C. G. T. U. dans la grève de vingt-quatre heures. Il est sans doute gêné par l'attitude la Minorité qui a prouvé, à un moment grave, qu'elle savait faire taire les tendances pour se mettre d'accord avec la Majorité et même lui indiquer le chemin.

Je vais vous faire un petit historique de la grève de vingt-quatre heures pour protester contre l'assassinat perpétré par le gouvernement de Poincaré.

C'est le dimanche matin que les journaux nous apprirent la nouvelle. Le Syndicat Unique du Bâtiment et le Syndicat des Terrassiers avaient une Assemblée générale corporative ce matin-là. Apprenant la nouvelle, ils ont laissé toutes les affaires en train et, à l'unanimité des présents, ils ont voté une grève générale de vingt-quatre heures. Une délégation fut nommée pour se rendre auprès du Bureau Confédéral afin de demander d'étendre cette grève à tout le pays. La délégation trouva deux ou trois membres du Bureau et de la Commission Exécutive.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Lesquels ?

LECOIN. — Ceux qui étaient présents n'auront qu'à le dire : Monmousseau était là. L'assassinat de quatre camarades ouvriers n'avait pas fait bondir les militants à la Maison de la C. G. T. U. Dans la matinée, trois ou quatre militants de la Commission Exécutive étaient seulement présents au 33 de la rue de la Grange-aux-Belles. Que firent ceux qu'on accuse de bouder à l'action ? Le Syndicat du Bâtiment délégua un certain nombre de ses membres pour courir au domicile des membres de la Commission Exécutive de la C. G. T. U. et leur dire : La Commission Exécutive se réunit ce soir à neuf heures à la Maison des Syndicats pour prendre position à la suite des assassinats du Havre. Et savez-vous combien il y avait de membres présents, ce soir-là, à neuf heures, pour envisager les conséquences de l'assassinat de quatre ouvriers ? Il y avait sept membres de la Commission Exécutive. Il y avait aussi quinze camarades du Bâtiment qui ont dit aux sept camarades de la Commission Exécutive : Votre Commission n'est pas au complet, mais nous sommes la Minorité et nous venons vous dire que nous sommes en complet accord avec vous si vous vous dressiez pour la Grève Générale contre l'assassinat. Est-ce vrai, Dudilieux ?

Je tenais à le dire pour beaucoup de militants qui l'ignorent, afin de vous démontrer que, pour une action commune, qui ne peut être que commune, on peut rassembler en un seul faisceau tous les ouvriers syndiqués de la C. G. T. U. Jamais les camarades de la Minorité ne bouderont à l'action ; ils seront toujours les premiers.

FERRÉ. — Un camarade du Bâtiment s'est rendu chez un camarade de la Commission Exécutive pour l'inviter à assister à la réunion du soir. Celui-ci lui a répondu qu'il ne pourrait se déplacer parce qu'il recevait de la famille.

BOUDOIX. — La lecture du Rapport Moral doit permettre aux minorités de la C. G. T. U. de s'exprimer. Vous avez entendu une Minorité, la nouvelle Minorité de la C. G. T. U., la Minorité de la Commission Exécutive qui était la Majorité à Saint-Etienne. Vous allez entendre maintenant une explication très franche d'un minoritaire de Saint-Etienne, toujours minoritaire maintenant, avec les mêmes raisons.

Tout de suite, nous devons le dire à nos amis inquiets, nous repoussons du pied, très carrément, les insinuations malveillantes qui font que, dans certains milieux ouvriers, on peut supposer que la Minorité est à la merci d'un parti politique, d'un chef politique ou d'un journal quelconque. Nous nous sommes expliqués là-dessus.

Tout à l'heure, une motion préjudicielle a été votée ; vous vous êtes situés, n'y revenons plus. Examiner le Rapport Moral ? Il faudrait le reprendre d'un bout à l'autre et faire un réquisitoire sur l'action tout entière de la Commission Exécutive. Il faut ici lier la question du Rapport Moral et celle de l'Orientation et examiner le problème tel qu'il se présente devant nous.

A Saint-Etienne, quand vous avez voté à une énorme majorité l'adhésion à l'I. S. R., avec des réserves, affirmiez-vous, nous avons

répondu que, quelles que soient les réserves que vous établiriez, vous étiez en train de lier la C. G. T., expression du Syndicalisme français, entre les mains d'un parti politique. Nous avons dit cela. Les camarades Monmousseau et autres ont répondu qu'ils iraient à l'I. S. R. avec des garanties. Ce n'est plus la peine d'ergoter. Je suis persuadé qu'il y a assez d'honnêtes gens dans la Majorité pour comprendre qu'aujourd'hui votre adhésion à l'I. S. R. c'est la condition du mouvement ouvrier et du Syndicalisme.

Il faut discuter les questions, non pas sur des hommes, sur des personnalités, sur les faiblesses de Pierre et de Paul, mais sur le mouvement ouvrier syndicaliste. Pour nous, ce qui a été consommé, c'est la condamnation du Syndicalisme révolutionnaire quotidien et dans tous ses faits.

Des exemples? Une foule. D'abord les tournées de propagande du Comité d'Action contre la guerre, les tournées du Comité d'Action contre l'envahissement de la Ruhr, la façon cavalière dont la C. G. T. U. a été mise en marge de toutes les fractions et des partis politiques par le Parti Communiste. Disons-le, dans toutes les réunions, partout, dans les villes de France, petites ou grandes, le délégué officiel de la C. G. T. U. était en même temps un délégué du Parti Communiste, n'est-ce pas, mon camarade Jacob?

J'estime, camarades, que vous avez le droit de reviser notre Charte, si les ouvriers veulent se laisser faire, mais permettez-nous quand même de nous expliquer. J'ai eu l'occasion d'aller à Metz, Strasbourg, Besançon. D'autres camarades ont eu l'occasion d'aller un peu partout. Je pense qu'ils seront de mon avis. Tout le bénéfice de l'action contre l'envahissement de la Ruhr, contre la guerre est revenu au parti politique dit Communiste. Cela est une déviation et nous considérons que si nos camarades ouvriers — parce qu'il n'y a ici que des ouvriers qui travaillent...

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Oh! Oh! Pas tous.

Boudoux. — Je crois que ce serait une injure à faire au deuxième Congrès de la C. G. T. U. que de protester contre ce que je dis, à savoir que les Syndicats sont représentés ici par des ouvriers.

Ces délégués peuvent avoir le droit, personnellement, d'aller où bon leur semble.

Je sais qu'il y a, dans le mouvement, des époques où il est intéressant d'être de la Minorité, parce qu'on vote toujours contre et qu'on ne prend pas de responsabilité. Mais dans un Congrès comme celui-ci, qui groupe des délégués venant de partout, il est possible d'aller jusqu'au bout, et je veux y aller.

Je pense qu'il ne faut pas confondre les dirigeants d'un parti et les militants. Il y a des militants qui, par besoin d'activité, sous l'influence d'une propagande politique, sont disposés à délaissier le Syndicalisme pour faire de l'action politique, selon le nouveau point de vue d'action révolutionnaire de votre parti. Vous livrez, à Bourges, les mêmes batailles qui ont été livrées il y a vingt ans. Karl Marx

et Engels avaient, dans la première Internationale, fait adopter un statut qui disait : l'action politique sera subordonnée à l'action économique. Cela est clair, mais cela n'a pas empêché ceux qui voulaient que l'action politique domine l'action économique de substituer à l'action de classe internationale des mouvements politiques internationaux. Les mêmes faits se répètent aujourd'hui.

Le Parti Communiste n'hésite pas à dire : Le Parti politique, le Parti Communiste, a la prétention, dans ses objectifs et ses vues révolutionnaires, de tout faire, de défendre les intérêts ouvriers, de se substituer au mouvement syndicaliste qui est devenu caduc. Il y a un camarade qui, dans un département du Centre, délégué par le Parti (le camarade Bouthonnier, si je ne me trompe), est venu dans ce pays faire des réunions sur les Conseils d'Usine et discuter des revendications particulières. Cela s'est passé à Ruelle ou à Angoulême.

Voilà des faits qui justifient ce que nous disons. Il s'agit alors de savoir si la Majorité de la C. G. T. U., qui couvrira inévitablement la Commission Exécutive, n'a pas accéléré, depuis Saint-Etienne, la déviation que nous craignons. C'est le danger que nous signalons.

Nous pensons, dans la situation actuelle — surtout en raison des événements d'Allemagne qui sont, que vous le voulez ou non, liés au Rapport Moral — que ces choses doivent être dites. A l'occasion des événements d'Allemagne, vous avez réuni tous les délégués des régions, vous leur avez dit, depuis deux ou trois mois : Tenez-vous prêts, la Révolution est à nos portes, elle va éclater d'un jour à l'autre en Allemagne. Les ouvriers sont prêts, mais nous savons aujourd'hui que nous piétinons sur place, ce qui nous permet de dire qu'on a exagéré l'effet d'une mauvaise influence. Cette mauvaise influence, c'est encore l'intrusion, dans le Syndicalisme, d'un parti politique, le Parti Communiste. Si le Parti Communiste n'avait pas eu comme objectif des intérêts qui lui sont dictés par ses relations internationales, s'il n'avait pas communiqué au mouvement ouvrier des directives qui ne sont pas les siennes, s'il n'avait pas influencé ceux qui ont partie liée avec le Syndicalisme subordonné à l'Internationale Communiste par le canal de l'I. S. R., nous aurions agi plus utilement en faveur du prolétariat allemand au lieu de faire cette démagogie qui n'a fait que démontrer notre incapacité et notre impuissance révolutionnaire.

J'écoute, je lis tout sans suspecter personne, j'aime beaucoup à me renseigner, j'approche de tous les milieux — même de ceux qui nous contredisent — j'observe. En observant et avec les renseignements que nous pouvons recevoir les uns et les autres, nous sommes obligés de déclarer que la Majorité de la C. E. a, non seulement exagéré au sujet des événements d'Allemagne, mais qu'elle a fait un bluff qui, en la circonstance, n'est que le cheval de bataille d'un parti qui veut recruter des adhérents. Si nous avons tort, tant mieux. Les événements nous mettront peut-être d'accord, je n'en disconviens pas. On peut examiner les événements d'Allemagne en lisant l'« Hu-

marité » ou les autres journaux, mais il s'agit d'interpréter ces événements.

Nous disons qu'en Allemagne les ouvriers sont très malheureux, crèvent de faim, qu'en Allemagne la misère est noire. Mais nous savons que des millions d'ouvriers allemands sont organisés, soit dans la social-démocratie, soit dans les Syndicats subordonnés aux social-démocrates. Une petite minorité est groupée en marge de ces bataillons disciplinés à l'influence des ministres de la social-démocratie. Nous savons que, depuis quinze, vingt, trente ou quarante ans, ces ouvriers ont été émasculés parce qu'on leur laissait supposer le contraire de ce que vous pensiez il y a vingt ans. Il y a vingt ans, vous disiez que seule l'action directe constituait un moyen efficace, alors qu'en Allemagne l'action du Parti social-démocrate et d'autres partis était arrivée, en vingt ou trente ans, à faire du peuple allemand des ouvriers électeurs tout simplement qui, en ce moment, laissent passer toutes les possibilités d'émancipation.

Nous disons que la C. G. T. U., expression du monde ouvrier français, ne doit pas se préoccuper des idées et des opinions. Le Syndicalisme doit être lui-même. Il est l'émanation de la production, il ne demande pas à l'ouvrier manuel, à la compagne manuelle, au travailleur intellectuel s'ils sont d'un parti, d'une secte, d'un groupe. Il leur demande simplement d'être des travailleurs.

Or, la C. G. T. U., expression du mouvement ouvrier et du Syndicalisme, a étiqueté son action, a mis une étiquette sur sa façade qui gêne cette action et son recrutement. Elle répète, à propos des événements d'Allemagne, l'erreur du mouvement syndical allemand, influencé par la social-démocratie.

A côté de cette critique il y a, dans le Rapport Moral, des choses qui, à l'égard de la Minorité et du Syndicalisme, sont condamnables. Les membres de la C. E., quand ils acceptent, dans un Congrès, d'être, pour une période déterminée, les administrateurs et les animateurs du mouvement économique, doivent avoir au préalable la pudeur de reconnaître qu'ils n'acceptent une fonction dans le Syndicalisme que pour faire du Syndicalisme — réformiste ou révolutionnaire.

Eh bien ! qu'avons-nous vu et que voyons-nous ? Le caractère particulier du Syndicalisme français, ce qui lui avait permis d'avoir, seul dans le monde entier, une attitude nettement révolutionnaire, c'était que la direction partait de la base, allait de la commune à la région, de la région à la nation.

Aujourd'hui, grâce à l'adhésion à l'I. S. R., à la collaboration avec le Parti Communiste, avec ceux qui veulent s'emparer du pouvoir et l'exercer pour leur parti... (Bruit et protestations.)

...Je ne vois pas ce qui peut provoquer vos protestations.

Je dis que la Majorité est influencée par un parti et que ce n'est pas là le Syndicalisme défendu par les vieux syndicalistes. Ce Syndicalisme-là n'a jamais failli, n'a jamais été en déroute nulle part. Seuls, des fonctionnaires inamovibles, des fonctionnaires à per-

pétuité sont arrivés quelquefois à faire dévier le mouvement ouvrier parce qu'ils avaient des amitiés dans certains milieux. Mais le vieux Syndicalisme qui part de l'individu, qui va au groupe local, puis à la région, puis à la nation, qui est l'expression du fédéralisme, celui-là, vous êtes en train de le condamner. Vous tuez l'initiative à la base et vous lui substituez la direction complète par le haut. Vous réalisez l'assujettissement du mouvement ouvrier qui, lui, doit marcher à la conquête des moyens de production et non à la conquête des moyens de coercition politique. Il y a une différence entre le Syndicalisme et ceux qui veulent conquérir le pouvoir, l'Etat, les moyens de coercition, l'armée, les prisons et tout ce qui constitue le cadre du régime bourgeois pour le transporter dans l'Etat Communiste autoritaire. Eh bien ! le Syndicalisme, celui des ouvriers, doit se dresser devant vous.

Si nous nous dressons devant vous, ce n'est pas pour une querelle particulière. Nous avons eu l'occasion, l'autre jour, dans le « Libérateur », de dire à quelques-uns qui veulent profiter de nos dissensions, ce que nous avons à dire de leur apostasie et de leurs multiples évolutions quotidiennes.

QUELQUES DÉLÉGUÉS. — Frossard !

BOUDOUX. — Mais nous disons que si le Syndicalisme est aujourd'hui en péril, c'est parce que des camarades ouvriers le mettent en péril. Ces camarades croient que le Syndicalisme ne vaut plus rien, qu'il faut faire autre chose, qu'il n'est plus suffisant de faire de l'action syndicale, de l'action antimilitariste, de l'action antipatriote, de l'action révolutionnaire....

UN DÉLÉGUÉ. — Conclut ! (Bruit.)

BOUDOUX. — Je veux bien.

QUELQUES DÉLÉGUÉS. — Continue !

BOUDOUX. — J'ai, camarades, de grosses difficultés pour m'exprimer. Je vous demande de m'entendre encore quelques minutes. N'ayez crainte ! Je souhaite à mes adversaires de laisser le débat là où je le situe. (Très bien !)

Je dis qu'il faut préciser parce qu'il y a deux attitudes. C'est là-dessus que nous allons nous affronter.

Vous disiez : conclusion ! Je dis que ce n'est pas un groupe de trois ou quatre camarades — dont un petit patron de café qui, au point de vue économique, participe à la conservation sociale — qui peut s'opposer à l'envoi des soldats dans la Ruhr ou à l'assassinat de Matteu et Nicolau. Il y a l'action virile qui se détermine sur le terrain économique.

Pour ne pas que les soldats partent en Allemagne, il faut que les Cheminots, au lieu d'avoir les yeux toujours dirigés sur la Mecque qui décide tout, fixent plutôt leurs yeux sur l'activité quotidienne des transports et des machines. Cela, c'est du vieux syndicalisme qui disait : En bataille ouvrière, quand on a tout contre soi, les ouvriers

sont les plus forts parce qu'ils peuvent faire peur et agir. C'est l'action directe qui peut paralyser la vie économique du pays, c'est le véritable syndicalisme. Il ne faut pas attendre beaucoup des démonstrations de rue dont vous connaissez l'importance et les résultats. Ce n'est pas en venant acclamer, dans les réunions, des orateurs et des motions, qu'on obtient des résultats. Je suppose par exemple qu'à Versailles ou ailleurs nous allions exposer nos méthodes d'action. Un camarade du Parti communiste vient, défend la Révolution allemande et la Révolution russe et, profitant de la sentimentalité des ouvriers français qui vibrent aux souffrances des autres, il mettra en minorité le camarade syndicaliste et fera voter un ordre du jour disant que les ouvriers sont prêts à la Révolution. Eh bien ! je prétends que ceux qui sont pour la Révolution, ce sont ceux qui restent dans le travail, dans le domaine économique, qui sont toujours préoccupés de préparer la prise de possession des moyens de production et de s'opposer à toute tentative de mobilisation. Voilà notre préoccupation, c'est pourquoi je voterai contre votre rapport que je désapprouve de la première ligne à la dernière.

Si vous vous contentiez de déclarer, comme le faisait récemment un camarade, que le syndicalisme est périmé, nous serions fixés. Ce camarade ajoutait même : Il faudra que les masses ouvrières, en laissant le syndicalisme, oublient même l'action locale pour faire la liaison au point de vue de la solidarité avec l'Internationale. Vous voulez imposer l'Internationale tout entière en enlevant toutes les caractéristiques d'indépendance du syndicalisme. C'est ainsi que le syndicalisme sera étranglé. Mais vous allez étrangler autre chose. Vous voulez même reviser l'action antimilitariste. Monmousseau et Dudilioux sont venus dire, d'accord avec certains membres de la Minorité d'aujourd'hui et de la Majorité d'hier, qu'ils estimaient nécessaire d'apporter un correctif au « Manuel du Soldat ».

Nous pensions que la C. G. T. U., après la guerre, s'était tracé un programme de redressement dans l'action quotidienne, en opposition avec la C. G. T. qui avait failli dans la collaboration de guerre et la collaboration ministérielle. Nous disions que cette C. G. T. U. devait reprendre le drapeau du mouvement syndical que ces gens avaient laissé tomber. La C. G. T. U., au lieu de reprendre cette action, au lieu de s'inspirer du Fédéralisme, au lieu de s'inspirer des Unions locales, de l'activité des Bourses, de l'action de métier par région, a immédiatement dévié et conduit toute son activité dans la collaboration avec un parti politique. Vous avez, à propos de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme, rectifié votre attitude. Vous ne dites plus, comme hier, que la préoccupation la plus importante du syndicalisme est la propagande contre le militarisme. Vous ne dites plus, comme hier, que les ouvriers n'ont pas de patrie, car ils ont tout à conquérir. Nous disons que sur ce terrain vous avez abdiqué. Et pourquoi ?

Vous avez abdiqué sur l'action quotidienne, contre les militarismes, contre les patries, contre tous les maîtres, tous les pouvoirs, tous les Etats, parce que vous êtes solidaire du Parti communiste qui lui-même est solidaire d'un gouvernement politique issu d'une Révo-

lution qui n'a pas encore dit son dernier mot et qui peut aller plus loin si les événements révolutionnaires et le syndicalisme la poussent.

Nous le regrettons, cela nous peine. C'est pour cela que nous criions : Casse-cou ! Nous disons au Parti : Vous croyez pouvoir grouper les épiciers, ceux qui ne sont pas organisés économiquement ? Si cela vous plaît, faites en sorte que ces gens ne fassent pas de mal à la classe ouvrière. C'est votre droit. Mais si vous prononcez une condamnation contre le Syndicalisme, contre le Fédéralisme, n'oubliez pas que ce Syndicalisme, que ce Fédéralisme vivraient malgré vous, contre vous, et que les événements feraient peut-être que vous seriez débordés par eux.

C'est tout ce que j'ai à dire, toutes les précisions que j'ai à apporter, toutes les critiques que j'avais à faire. Je sais qu'il y a dans ce Congrès des camarades qui sont décidés à nous pousser dans nos derniers retranchements. Mais quelle que soit l'issue du Congrès, nous avons confiance. Nous espérons que les ouvriers groupés économiquement comprendront la valeur corporative, et qu'au lieu de faire une Révolution où l'on changera de maîtres et de gardiens de prison, ils feront une Révolution, objectif du syndicalisme, qui expropriera la classe capitaliste et mettra à la disposition du travail les moyens de production et de consommation. (Applaudissements.)

TEULADE. — Camarades, j'aborde cette tribune, non pas pour rentrer dans le fond du débat, mais pour une simple précision. Je demanderai à mon camarade Lecoin de vouloir bien, avec moi, confirmer que cette précision est l'expression de la vérité.

Lecoin est venu tout à l'heure critiquer un passage du rapport moral en ce qui concerne les événements du Havre. Le dimanche matin, alors que le Syndicat Unique du Bâtiment de la Seine avait assemblée générale, nous nous trouvions à la Bourse et prenions connaissance dans le journal « l'Humanité » des faits qui venaient de se passer au Havre la veille au soir, et nous étions dans cette disposition d'esprit qui nous portait les uns et les autres à nous demander, sans nous occuper de la tendance à laquelle nous appartenions, ce que nous allions faire.

C'est à ce moment que l'assemblée, comme l'a dit Lecoin, ne se préoccupant d'aucune des questions qu'elle devait traiter, donne l'impression très nette que l'on allait assister à un mouvement où le sentiment pouvait dépasser la raison. Nommé Président de séance par l'assemblée, j'ai dû, usant de cette prérogative, escamoter une proposition de grève générale illimitée pour faire passer une motion de grève générale de vingt-quatre heures déposée par notre camarade Quinton. Nos camarades peuvent témoigner que les uns et les autres, les membres du Bureau comme moi-même, Président de séance, nous avons fait le maximum d'efforts pour empêcher que le Syndicat Unique du Bâtiment déclenche une grève générale illimitée. (Approbations.)

FERRÉ. — C'est ce qui démontre qu'il faut arrêter les camarades du Bâtiment dans leurs directives.

TEULADE. — Nous nous sommes alors rendus, les camarades Ferré, Fougeron, Barthe (des Terrassiers), Lataste (des Serruriers) et moi, au Bureau confédéral, où nous avons trouvé les deux secrétaires confédéraux, présents à leur poste, les camarades Monmousseau et Dudilieux.

CAZALS. — J'étais en province, moi.

TEULADE. — Cazals, je ne t'accuse pas. Je n'ai pas l'habitude d'être hypocrite avec personne. A ce moment-là, nous étions évidemment à nous demander, Monmousseau et moi, comment les événements allaient tourner, et Monmousseau ne fit pas une seule objection à la décision que l'assemblée générale du Bâtiment venait de prendre. Il formula simplement l'avis que les militants prissent leurs responsabilités. C'est pourquoi, m'adressant à ceux qui, aujourd'hui, critiquent l'attitude du Bureau Confédéral dans la grève du Havre, je leur demande : Où étiez-vous ? Il a fallu que ce soient des membres qui n'appartenaient aucunement à la C. G. T. U. qui aillent faire le travail qui devait être fait au Havre. Et en effet, nous sommes partis. Un camarade qui certes n'est pas de ma tendance, le camarade Lataste...

LATASTE. — J'étais d'accord avec vous à ce moment-là.

TEULADE. — Je vous demande pardon. Je suis parti au Havre avec notre camarade Lataste remonter le Comité de grève, et notre camarade Monnier, ici présent, peut en témoigner. Nous étions donc au Havre. Le Bureau Confédéral présent décida la Grève Générale. Fut-elle suivie ? Peu nous importe, mais nous ne pouvons pas être rendus responsables si l'ordre de grève ne fut pas partout observé. Les responsables seraient plutôt des camarades très bien placés pour critiquer, notre camarade Monnier, en particulier, lequel me dit un jour, me sachant partisan de la Majorité confédérale : « Approuves-tu l'attitude de ceux qui n'ont pas fait leur devoir le jour de la grève de vingt-quatre heures ? » J'ai répondu : Non, je ne l'approuve pas. Et aujourd'hui, je constate un simple fait, à savoir que ceux qui n'ont pas fait leur devoir le jour de la grève de vingt-quatre heures, sont alliés avec vous. C'est tout ce que j'ai à dire. (Applaudissements.)

LE GALL (du Havre). — Où étaient donc ceux de la minorité qui n'ont pas fait leur devoir ?

LE PRÉSIDENT. — Êtes-vous partisans de renvoyer la suite à demain ? Quelqu'un demande-t-il la parole ?

BROUTCHOUX. — Je demande la parole sur les événements du Havre.

Camarades, la Minorité de la Commission Exécutive m'a chargé de formuler quelques griefs sur le Rapport Moral.

PLUSIEURS VOIX. — La clôture !

LE PEN. — A propos des incidents du Havre, il y a encore deux camarades qui sont en prison.

BROUTCHOUX. — Comme les incidents du Havre sont contenus dans le Rapport Moral, je n'ai pas cru devoir laisser engager un débat

sur la question spéciale des événements du Havre. Est-ce que j'ai bien fait ?

Camarades, au sujet de ces incidents, j'estime que les questions de détail doivent être laissées de côté. S'il y avait un procès-verbal des membres présents et des absents pouvant justifier leur absence, peut-être beaucoup de malentendus seraient-ils aplanis. En effet, nous n'étions que sept membres de la Commission Exécutive quand nous avons reçu une délégation des Terrassiers, et cela ne nous a pas empêchés de prendre les décisions qui convenaient. Des camarades sont venus essayer de faire prévaloir une tendance au profit d'une autre tendance. Nous avons assez de motifs de divergences par ailleurs sans saisir cette occasion-là.

Camarades, la Minorité de la Commission Exécutive a été élue au Congrès de Saint-Etienne sur le même programme, sur le vote de la résolution Monmousseau avec les camarades de la Majorité. A ce moment, nous étions tous d'accord, et moi-même j'ai eu l'occasion de déclarer à maintes reprises, qu'à mon point de vue, il n'y avait pas grande différence entre les motions Monmousseau et Besnard. Il n'y avait de différence que sur la question internationale. Monmousseau demandait avec des réserves, avec des garanties d'autonomie et d'indépendance, l'adhésion à l'I. S. R., tandis que Besnard réclamait dans sa motion une espèce d'unité internationale. Il déclarait que Berlin, d'une part, et Moscou, d'autre part, étaient des Internationales provisoires qui devaient rechercher l'unité internationale dans la fusion.

Voilà, à mon sens, où était seulement la différence entre les deux motions. Mais nous étions d'accord les uns et les autres sur les accords circonstanciels, sur la valeur du syndicalisme, sur l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis des groupements extérieurs.

Comment se fait-il qu'au cours de la session confédérale, depuis Saint-Etienne, des partisans de la motion Monmousseau se soient trouvés divisés sur l'application du programme tracé par ce Congrès ?

Je vais vous expliquer quelques-uns des motifs qui ont dicté l'attitude de la Minorité de la Commission Exécutive. D'abord, au lendemain de Saint-Etienne, quand le Comité de Défense Syndicaliste déclara le Syndicalisme en danger, nous étions quelques-uns à la Commission Exécutive pour dire à la Majorité : laissez-les faire. Le seul moyen d'empêcher ce Comité de continuer à crier, c'est de défendre l'indépendance du syndicalisme, c'est d'empêcher les groupements extérieurs de mettre la main sur l'autonomie du mouvement syndical. En faisant cela, en maintenant la neutralité de la C. G. T. U. dans le programme de Saint-Etienne, le Comité de Défense Syndicaliste n'aura plus de raison de récriminer.

Quel doit être notre but, à nous, Majorité groupée sur la motion Monmousseau ? C'est de réaliser l'unité révolutionnaire dans la C. G. T. U., c'est d'avoir une attitude d'indépendance syndicale, de façon à pouvoir neutraliser les partisans de la motion Besnard et de les forcer à venir s'agglomérer à nous. Ils ne pourront, en effet, rien reprocher à notre attitude d'indépendance syndicale.

Si les amis de Monmousseau nous avaient écoutés à ce moment, au lieu de voir une minorité se dresser dans la C. E., nous aurions vu les partisans de la motion Besnard reprendre confiance petit à petit et nous n'assisterions pas aux luttes pénibles et regrettables que nous déplorons actuellement.

Vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir des attitudes d'opposition dictées par des questions de personnalités. Quand il fut décidé d'envoyer une délégation de six membres à Moscou, j'ai fait des réserves sur trois d'entre eux. Vous savez combien il est délicat, quand on lutte dans une même Commission entre une vingtaine ou une trentaine de camarades, de se prononcer sur des individualités. J'ai fait des réserves sur trois camarades, non pas parce qu'ils me déplaisaient comme individus, non pas parce que je les considérais comme incapables d'être délégués dans une Conférence internationale, mais parce que j'estimais qu'il y avait incompatibilité entre leurs pensées politiques et le mandat syndical de Saint-Etienne qu'ils avaient à défendre à Moscou. Et parmi les trois que je considérais comme non qualifiés pour aller défendre le syndicalisme, puisque déjà ils étaient partisans de la subordination et de la liaison organique, il n'y avait ni Monmousseau, ni Dudilleux, ni Berrar. Je faisais donc encore confiance à ce moment-là aux trois camarades que je viens de citer. Mais quand ils sont revenus de Moscou, et, d'ailleurs, même durant leur séjour à Moscou, j'ai vu que Monmousseau, qui n'était pas délégué de sa tendance, mais délégué de la C. G. T. U. entière, avait surtout causé là-bas contre une tendance de la C. G. T. U.

Eh bien, je dis que ce n'est pas le rôle d'un délégué confédéral de parler contre une partie des syndiqués, et, d'autre part, j'ai été surpris de voir que Monmousseau était allé comme délégué de l'I. S. R. à un Congrès des Jeunesses Communistes.

Je considère donc, camarades, que tant que rien ne sera mentionné dans nos statuts, il est impolitique, maladroit et contraire à nos traditions, qu'un délégué d'organisation syndicale aille dans un Congrès politique. Au retour de Russie, j'ai pu constater que les trois délégués en lesquels j'avais encore confiance s'étaient fait naturaliser moscovites et étaient plus russes que les Russes. (Hilarité.)

Ce n'est pas un baptême gratuit que je donne. Les événements sont venus le démontrer. Immédiatement après sont survenues les affaires où s'est manifestée d'une façon indéniable l'intrusion du Parti Communiste : l'affaire de Périgueux, l'affaire Lauridan, l'affaire Costel. Nous avons vu immédiatement que la Majorité confédérale, la Majorité de la C. E. oubliait ce qu'elle avait voté à Saint-Etienne et appliquait plutôt les décisions du IV^e Congrès de l'Internationale Communiste que les décisions du Congrès Confédéral de Saint-Etienne. Et cette opposition de notre part n'a pas été une opposition de personnes, mais une opposition obligée. Nous n'avions qu'un but : ce n'était pas d'inquiéter la Majorité, au contraire, c'était de l'empêcher de violer davantage des décisions de Saint-Etienne, et de ce côté, la Majorité devrait nous remercier. Si, en effet, nous n'avions pas été là pour em-

pêcher certains abus de la part de la Majorité, il n'y aurait peut-être pas eu aujourd'hui tant de mandats pour la soutenir.

Camarades, la Minorité, dès qu'il lui a fallu faire figure d'opposition, a été évincée des délégations dans les Unions Départementales, dans les Congrès, dans les délégations à travers le pays. Nous n'étions plus bons à rien, parce que nous restions sur le programme de Saint-Etienne. Ceux-là même qui oubliaient le programme de Saint-Etienne se trouvaient qualifiés pour aller parler au nom de ce programme. Nous n'avons pas admis cette façon de faire, et chaque fois que l'occasion s'est présentée, nous avons défendu ce programme. Aujourd'hui, nous constatons que, comme à Saint-Etienne, nous nous retrouvons un certain nombre parmi les partisans de la motion Monmousseau et ceux de la motion Besnard, à être d'accord sur le terrain national.

Je ne parle pas du programme de revendications sur lequel nous sommes d'accord, mais en ce qui concerne l'autonomie et l'indépendance du mouvement syndical, en ce qui concerne une opposition rigoureuse contre les Commissions Syndicales du Parti, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait aujourd'hui accord entre les partisans de la motion Monmousseau et les partisans de la motion Besnard.

Ceux qui avaient promis, soit dans le Parti, soit dans le mouvement syndical lui-même, de laisser le Syndicalisme se développer comme il l'entendrait, n'ont pas tenu leur promesse et n'ont pas justifié leurs paroles. Voilà pourquoi nous nous sommes dressés contre eux.

Je ne parlerai pas aujourd'hui de l'Internationale Syndicale Rouge; Je veux simplement signaler un incident. Permettez-moi de dire que nous sommes dans une étrange internationale. D'ordinaire, lorsqu'on adhère à un Syndicat, on paye sa cotisation; lorsqu'un Syndicat adhère à une Fédération, il paye sa cotisation. Nous, nous n'avons pas encore payé de cotisation à l'I. S. R. (Rires, mouvements divers.)

Le Bureau m'a bien donné un démenti, mais un démenti atténué: il y a trois mois que nous payons des cotisations; mais il y a un an que nous avons donné notre adhésion à l'I. S. R. Si les syndiqués procédaient de cette façon vis-à-vis de leurs organisations syndicales, les caisses ne seraient pas très riches. (Mouvements divers.)

Je veux signaler encore autre chose. Sans doute, l'I. S. R. n'a pas confiance dans la C. G. T. U.; elle a installé à Paris un Bureau latin. Je ne sais pas si l'on y parle latin ou russe. En tout cas, j'ai posé plusieurs fois la question au Bureau Confédéral. On m'a dit: « L'I. S. R. fait ce qu'elle veut. » C'est entendu: l'I. S. R. fait ce qu'elle veut; mais il y a là un empiètement sur notre domaine particulier. J'estime que si l'I. S. R. a besoin d'un centre de renseignements, d'un centre de liaison en France, c'est au siège de la C.G.T.U. et non pas dans une maison voisine qu'elle doit le chercher.

D'autre part, je me demande quel est le travail que peut faire ce Bureau latin en dehors du contrôle confédéral. Nous avons remarqué que le Bureau latin subventionnait des feuilles qui ne sont pas sous le contrôle syndical. Alors, qu'est-ce que cette propagande de l'I.S.R.? Nous, nous payons des cotisations depuis trois mois et l'I. S. R. sub-

ventionne un journal, fait paraître un journal qui n'est pas sous le contrôle syndical? Si vous admettez cela, vous êtes véritablement de bons enfants. Pour mon compte, je ne l'admets pas.

Un organisme est qualifié pour administrer la propagande syndicale dans le domaine national et dans le domaine international : la C. G. T. U. ; ce n'est pas le Bureau latin. Le Bureau latin — autant que j'ai pu le comprendre par quelques bribes de conversations qui me sont parvenues — est un bureau d'employés. Il y a là des employés payés comme les nôtres, mais dirigés par l'I. S. R., par Losovski.

Je n'admets pas que le secrétaire de l'Internationale considère notre pays comme une colonie dans laquelle il nomme des gouverneurs et des militaires pour surveiller les colons. (Applaudissements. — Mouvements divers.)

Deux mots encore au sujet des Comités d'Action. En vertu des décisions du Congrès de Saint-Etienne, des accords circonstanciels devaient être conclus avec toutes les forces révolutionnaires ; il a fallu insister, à un C. C. N., pour rappeler à la Majorité Confédérale cette ligne maîtresse du Congrès de Saint-Etienne.

Malgré cela, la Majorité est revenue à sa première erreur. Maintenant, le Comité d'Action, c'est l'A. R. A. C. Communiste, la F.S.T. Communiste, la C. G. T. U. Communiste, ou tout au moins dans sa Majorité. (Mouvements divers.)

Cela peut vous paraître plaisant. Mais, pour moi, ce sont quatre têtes, qui évidemment sont sympathiques, mais qui sont entrelacées par la faucille et le marteau. De plus, cela n'est pas en accord avec les décisions de Saint-Etienne. Nous ne devons pas être une succursale d'un parti politique. Si nous voulons que notre Syndicalisme conserve son rôle de premier plan, nous devons fonder des Comités d'Action, non pas sous une forme politique et au profit exclusif de la politique, mais par des accords circonstanciels avec tous les groupements révolutionnaires qui sont à côté de nous. (Mouvements divers.)

Il y a aussi une question de principe sur laquelle nous ne sommes pas d'accord. Nous avons surtout combattu les syndicalistes de la rue Lafayette, parce que c'étaient des fonctionnaires inamovibles. Nous constatons que la même maladie s'annonce à la C. G. T. U.

UN DÉLÉGUÉ. — Ailleurs aussi.

BROUTCHOUX. — Nous allons avoir une nouvelle dynastie de fonctionnaires à la C. G. T. U. qui sera encore plus regrettable que celle de la vieille C. G. T. Je vais vous dire pourquoi : la nôtre sera surtout composée de jeunes et ceux-là vivront plus longtemps que ceux de la rue Lafayette. (On rit. — Applaudissements.)

Marie Guillot vous a lu tout à l'heure un réquisitoire qu'au Palais on appellerait introductif, car ce n'est que le premier ; il y en aura d'autres. Lartigue a déclaré tout à l'heure que la Minorité de la C. E. s'associait complètement à l'exposé de Marie Guillot. C'est vrai. Nous ne pouvons pas admettre que la Minorité soit brimée comme elle l'a été et comme on menace de le faire.

Je signale en passant un fait d'actualité. A la dernière C. E. Confédérale, après avoir insisté, nous avons fini par savoir qu'une délégation nombreuse était en province. Quand le moment sera venu, lors de la discussion du Rapport Financier, nous aurons peut-être l'occasion de nous expliquer davantage. En tout cas, je constate que cette délégation, qui a été envoyée avec l'argent de tous les syndiqués, a surtout été faite au bénéfice d'une tendance. Je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que, s'il y a ici des camarades qui sont délégués, il y en a quelques-uns qui ne le sont pas aux frais des Syndicats qu'ils représentent, mais aux frais de la C. G. T. U. Je trouve cela un peu abusif.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est comme au Bâtiment.

BROUTCHOUX. — Si vous vous en arrangez au Bâtiment, il n'en est pas de même à la C. G. T. U., et pour le moment nous sommes à la C. G. T. U. Je n'admets pas que l'argent de tous les syndiqués servent à des délégations particulières. J'aime bien la musique, mais à condition qu'il n'y ait pas de fausses notes. (Rires.)

A un moment donné, la Commission Exécutive avait voté 5.000 francs pour l'Union Syndicale Italienne. Par suite de certaines circonstances qu'il a été impossible d'éviter, la trésorière n'a pu faire parvenir que 3.000 francs à cette organisation. Il reste donc 2.000 francs.

La Majorité de la Commission Exécutive est revenue sur son premier vote; elle a décidé d'allouer ces 2.000 francs à un Comité de secours aux victimes du fascisme en Italie. Nous avons demandé quelle était la composition de ce Comité antifasciste. Le Gouvernement ne nous a jamais répondu. Tout ce que nous avons pu savoir, c'est que notre trésorière avait envoyé les 2.000 francs à un député communiste du Parlement italien.

Certes, nous devons pratiquer la solidarité sur une large échelle. Mais, lorsque le Parti Communiste a besoin de soutenir ses coreligionnaires au delà des Alpes ou ailleurs, il peut puiser dans ses caisses et non pas dans les nôtres. Puisque la somme avait d'abord été destinée à l'Union Syndicale Italienne, on aurait dû l'envoyer à l'Union Syndicale Italienne et non pas à un groupement politique.

Vous avez dû constater que cela ne constitue pas une situation bien brillante pour nous; que ce soit pour les manifestations du Comité d'Amnistie, que ce soit pour celles du Comité Nicolau-Matteu, nous avons été obligés de constater, avec peine, que le Parti des grandes masses n'était pas complètement chez nous.

WERTH. — Nous sommes à la C. G. T. U., ici.

BROUTCHOUX. — Tu n'as rien à dire là-dessus, toi qui es de l'élite du Parti. Je ne te comprends pas.

WERTH. — Justement, c'est pour cela que je te répons.

BROUTCHOUX. — Vous voyez la situation actuelle; on a beau constituer des Comités d'Action; on a beau se considérer comme l'élite

du prolétariat; on a beau faire des discours enflammants et des articles incendiaires, ce n'est pas suffisant pour dégeler ceux qui sont gelés et ceux qui ont perdu confiance.

A mon sens, il faudrait essayer de sortir de cette impuissance. Il y a un moyen très simple, ce serait d'oublier, les uns et les autres, toutes nos tendances, tout ce que nous avons fait dans le passé et de nous réconcilier pour faire une unité véritable au sein de la C.G.T.U.; ce serait de tendre immédiatement le rameau d'olivier au 211, de la rue Lafayette. Mais cela est tellement simple que c'est impossible.

Cependant nous devrions rechercher si, malgré nos divergences de vues, nous ne pourrions pas tomber d'accord sur un minimum d'action. Le meilleur moyen, pour cela, serait de nous considérer les uns et les autres suivant nos forces réelles et non pas en faisant qu'une tendance domine toutes les autres.

Les syndiqués, pour la plupart, sont de grands garçons. Qu'on veuille apprendre à marcher à un enfant, cela se comprend. Mais qu'on veuille prendre par le bras quelqu'un qui est capable de marcher tout seul, cela ne va plus; l'aide devient inutile et quelquefois insolente.

C'est ce qui se passe pour nous. Demain, quand nous discuterons de l'Orientation, je vous expliquerai plus longuement ma pensée. Aujourd'hui, je vous ai exposé quelques griefs de la Minorité; ces griefs ne vous semblent pas graves; mais, à force de remplir le vase, il finit par déborder. Prenons garde.

Je ne vous dis pas toutes les rancœurs que nous avons éprouvées à la Commission Exécutive, ni celles qu'ont éprouvées Cazals et Marie Guillot au Bureau Confédéral. Mais, en toute justice, vous devez en convenir, ce ne sont pas les hommes du Comité de Défense Syndicaliste qui vous reprochent d'avoir oublié le programme de Saint-Etienne, ce sont des camarades qui ont voté ce programme avec vous.

Dans notre attitude, il n'y a rien qui puisse vous faire douter de la sincérité de notre témoignage; vous ne pouvez pas dire que nous obéissons à des préoccupations d'intérêt personnel ou à des motifs d'animosité contre des militants. Je vous ai expliqué tout à l'heure que si nous avions pris quelquefois position contre des individus, ce n'est pas parce qu'ils s'appelaient Durand ou Dupont, c'est parce que nous les considérons comme des camarades plus malfaisants qu'utiles; nous voulions, autant que possible, employer des moyens prophylactiques à leur égard.

UN DÉLÉGUÉ. — La dictature!

BROUCHEUX. — La dictature? J'en suis toujours partisan. (Applaudissements. — Mouvements.)

Je m'étonne qu'on soulève cette objection; on m'a assez reproché d'avoir parlé de la dictature de la trique; c'est une dictature comme une autre.

J'ai dit ce que j'avais à vous dire sur le Rapport Moral. Ceux qui ont voté la résolution Monmousseau à Saint-Etienne, s'ils sont encore

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL UNITAIRE

DEUXIÈME JOURNÉE

Mardi 13 Novembre (Matin)

Président : RACAMOND.

Assesseurs : LOUISE HEUCHEL.

VERMANDEL (Alimentation, Tourcoing).

(La séance est ouverte à 9 heures.)

LE PRÉSIDENT. — Conformément à la décision d'hier, je donne la parole au Rapporteur de la Commission de Vérification des mandats, le camarade Peytaud.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

PEYTAUD. — La Commission de Vérification des mandats a eu à statuer sur 1.361 mandats dont 1.241 ont été validés et 120 donnent lieu à contestations.

Vous savez que, pour être validé, un mandat doit être revêtu des trois cachets : Fédération, Union départementale et Syndicat. Dans les 120 mandats contestés, il y en a où il manque le cachet du Syndicat, d'autres où il manque celui de la Fédération, et d'autres où il manque celui de l'Union départementale.

Nous allons donc procéder à l'énumération de toutes les Fédérations en indiquant le nombre des mandats contestés pour chacune d'elles. Ensuite, on fera l'appel Syndicat par Syndicat. De cette façon, les explications nécessaires pourront être fournies par les Fédérations, Syndicats et Unions :

Agriculture	14 mandats dont	2 irréguliers		
Alimentation	56	—	6	—
Ameublement	43	—	2	—
Bâtiment	180	—	23	—
Bijouterie	8	—	»	sans contestations
Blanchisserie	3	—	»	—
Céramique	12	—	»	—
Chapellerie	3	—	»	—
Cheminots	321	—	9	—
Coiffeurs	20	—	4	—
Cuir et Peaux	37	—	2	—
Eclairage	14	—	2	—
Employés	27	—	1	—
Enseignement	33	—	»	—
Etablissements M ^{res}	18	—	»	—
Livre	25	—	»	—
Marine Etat	8	—	»	—
Marine Marchande	1	—	1	—
Métaux	142	—	13	—
Transports	15	—	1	—
Papier-Carton	7	—	1	—
Magasins Guerre.. ..	8	—	1	—
Ports et Docks:...	18	—	2	—
P. T. T.	48	—	3	—
Produits Chimiques	12	—	»	—
Sciage, Tabletterie	11	—	»	—
Services Publics... ..	24	—	»	—
Sous-Sol	86	—	24	—
Spectacle	7	—	1	—
Tabacs	10	—	1	—
Teinture	3	—	»	—
Textile	63	—	5	—
Tonneau	8	—	2	—
Verre	45	—	12	—
Vêtement	16	—	1	—
Voiture-Aviation	12	—	»	—
Isolés	3	—	1 mandat consultatif émanant du Syndicat des Chauffeurs- Conducteurs de taxis qui vient de faire son adhésion à la C. G. T. U.	

 1.361

 120

La Commission de Vérification des mandats ne s'est pas opposée à la présence à ce Congrès du représentant de ce Syndicat, à titre consultatif.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'admission du Syndicat des Chauffeurs-Conducteurs de taxis de la Seine, à titre consultatif.

(Adopté à l'unanimité.)

J'ai reçu une motion d'ordre ainsi conçue :

Afin d'assurer la régularité des travaux du Congrès, une amende de deux francs sera infligée à tout Congressiste non présent à l'heure fixée pour l'ouverture de chaque séance. Cette amende sera versée au profit des emprisonnés.

Cette motion est déposée par les Cheminots de Nantes-Etat. Si on l'avait appliquée hier, on aurait bien ramassé cinq ou six cents francs.

BROUTCHOUX. — Il y a des camarades qui, pour des raisons personnelles, peuvent arriver en retard ou s'absenter une demi-journée. On ne peut pas organiser une police si rigoureuse, mais pour répondre à l'esprit de cette motion, il serait désirable qu'à chaque sortie il soit fait une collecte. Si vous adoptez cette motion, je demande que pour son application on renvoie cela à la Tchéka. (Rires.)

LE PRÉSIDENT. — En revanche, je connais pas mal de camarades qui resteraient une heure ou deux au lit pour quarante sous. Je fais appel à votre bon sens. Il est impossible d'établir un contrôle suffisamment rigoureux pour faire appliquer cette motion. On ne peut que faire appel à la conscience des Délégués envoyés ici par des travailleurs qui sont entrés à l'usine à l'heure ce matin. (Très bien!) et si vous pensez à ceux qui vous ont mandatés, je suis persuadé que demain, au lieu de commencer la séance avec une heure de retard comme aujourd'hui, nous pourrions l'ouvrir à l'heure. En conséquence, je vous demande de considérer comme inopportun le vote de cette motion. (Approbations.)

MONMOUSSEAU. — Nous demandons aussi que toutes les séances du Congrès s'ouvrent à 8 heures, de façon à éviter les séances trop longues le soir et des séances de nuit. (Approbations.)

LE PRÉSIDENT. — En conséquence, les réunions commenceront à 8 heures du matin. La parole est au camarade Peytaud, Rapporteur de la Commission de Vérification des mandats, pour l'appel, par Fédération, des Syndicats dont les mandats sont irréguliers.

(Le Rapporteur procède à cet appel.)

PEYTAUD. — Aux mandats de la Fédération des Métaux est jointe une lettre du Syndicat des Métaux de la Seine contestant la validité du mandat de ce Syndicat. On reviendra à ce cas particulier après l'énumération de toutes les Fédérations. Il y aura, d'autre part, à régler le cas de l'Union Départementale de la Dordogne. Il y a aussi deux mandats contestés pour les P. T. T., celui du Doubs et celui de Cercy-la-Tour, parce que l'un n'a pris de timbres qu'à partir du 22 août 1923 et que l'autre n'a pas donné signe de vie depuis longtemps. Pour le Sous-Sol, nous avons été obligés d'invalider quinze

mandats d'Alsace-Lorraine, nos camarades mineurs d'Alsace-Lorraine n'ayant droit en réalité qu'à un mandat; d'ailleurs, le Secrétaire de la Fédération du Sous-Sol, consulté, nous a déclaré qu'il s'était refusé à mettre le cachet de la Fédération sur ces mandats. A l'unanimité, la Commission de Vérification des mandats a déclaré que ces quinze mandats devaient disparaître pour ne faire place qu'à un seul, puisque la Fédération ne reconnaît qu'un Syndicat en Alsace-Lorraine. La Fédération du Sous-Sol nous a également saisis d'un cas particulier que le Congrès tranchera : le Syndicat des Ardoisiers du Pied-des-Voûtes a fait son adhésion il y a pas mal de temps à la Fédération du Sous-Sol; celle-ci a donné des timbres tout de suite à ce Syndicat pour qu'il puisse fonctionner, c'est-à-dire sans reçu de l'Union Départementale comme il arrive souvent; pour mettre des camarades à jour, on leur délivre des timbres avant d'avoir le double-reçu de l'Union Départementale, si bien que, lorsqu'ils ont présenté leur mandat, l'Union Départementale de la Savoie l'a refusé. Le Secrétaire de la Fédération nous a donné l'assurance qu'ils étaient à jour. Je demande donc au Congrès d'accepter ce Syndicat avec un mandat.

MONIER. — Ce n'est pas la décision de la Commission. La Commission accepte bien que le Syndicat soit représenté, mais à condition qu'il y ait d'abord un mandat; or, il n'y a ni le cachet de l'Union, ni le cachet de la Fédération, seul le cachet du Syndicat figure. Dans ces conditions, le mandat est inexistant.

LE RAPPORTEUR. — Je croyais qu'il y avait un mandat.

RAYNAUD. — Monier oublie que le mandat n'est pas arrivé, mais il y a la déclaration du Syndicat.

MONIER. — Tu peux comme cela en amener cinq cents en moins d'une demi-heure.

RAYNAUD. — Il n'en reste pas moins que le mandat est arrivé à l'U. D. de la Savoie qui l'a gardé.

MONIER. — C'est une Union qui est avec vous, vous ne pouvez tout de même pas contester sa bonne foi.

LE RAPPORTEUR. — Le Syndicat a fait une commande de 150 timbres à la date du 5 mai; il a le reçu de l'Union; donc, il a bien payé à l'Union.

LORDURON. — Du moment que l'Union est majoritaire, comment se fait-il qu'elle garde ce mandat? Peut-être est-ce un mandat minoritaire!

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix l'admission de ce Syndicat au Congrès.

MONIER. — Vous ne pouvez pas mettre aux voix la validation d'un mandat qui n'existe pas.

RAYNAUD. — Je croyais tout de même que Monier, à la Commission, avait compris ce qui s'était produit. Le mandat existe et l'Union

l'a gardé. On a expliqué à la suite de quelle erreur l'Union avait gardé le mandat. Or, il se trouve qu'actuellement nous nous rendons compte que ce Syndicat a le droit d'être représenté ici. Il n'y a qu'à réclamer le mandat à l'Union.

MONIER. — L'Union a conservé le mandat parce que ce Syndicat a retiré ses timbres à partir du 5 mai; ce n'est pas pour trois ou quatre jours que nous pouvons invalider le mandat. Mais là où j'ai raison, c'est quand j'affirme qu'il n'y a pas de mandat du tout. On ne peut pas valider un mandat qui n'existe pas. Nous ne contestons pas sur la date de prise des timbres, nous contestons l'existence même du mandat.

DUDILIEUX. — Si nous voulons examiner ainsi les 120 contestations que nous signale la Commission des mandats, nous n'en finirons pas. Il serait rationnel que le Congrès se prononçât immédiatement pour l'acceptation des mandats validés par la Commission.

En ce qui concerne les 120 mandats contestés, les camarades Délégués des Unions, des Fédérations et des Syndicats intéressés n'ont qu'à aller à la Commission de Vérification des mandats pour voir s'il y a possibilité de régulariser ces mandats, de façon que nous n'ayons ensuite qu'à nous prononcer sur des cas litigieux qui font l'objet de contestations véritables ayant trait au respect des trois conditions préalables : timbre du Syndicat, timbre de l'Union, timbre de la Fédération. En procédant de cette façon, par élimination, nous n'aurons plus qu'un nombre excessivement restreint de contestations sur lesquelles le Congrès aura à se prononcer. Autrement, nous n'en finirons pas. (Approbatons.)

LE CAS DU SYNDICAT DES TERRASSIERS DE SEINE ET SEINE-ET-OISE

LE RAPPORTEUR. — Nous avons maintenant le cas des Terrassiers de Seine-et-Oise et du Département de la Seine. Ces Syndicats sont fusionnés, mais cotisent à l'Union Départementale de Seine-et-Oise, d'une part, et de la Seine, d'autre part; ils demandent à ce qu'il leur soit accordé deux mandats. C'est une proposition que nous avons acceptée à l'unanimité à la Commission de Vérification des mandats. Je demande au Congrès s'il veut se prononcer en ce sens.

DUDILIEUX. — Il n'est pas possible que le Congrès accepte cette proposition. La plupart des Syndicats de la Seine sont interdépartementaux, c'est-à-dire qu'ils étendent leur action non seulement au Département de la Seine, mais à celui de Seine-et-Oise, parce qu'il n'est pas rare que des camarades qui travaillent en Seine-et-Oise résident dans la Seine et réciproquement. S'il fallait faire cette exception pour le Syndicat des Terrassiers, je connais pas mal de Syndicats de la Seine ayant des adhérents en Seine-et-Oise qui demanderaient aussi deux mandats.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce n'est pas ça, Dudilleux !

DUDILIEUX. — Si vous avez un Syndicat de Terrassiers adhérent à l'Union de Seine-et-Oise, il a droit à un mandat. Si vous avez dans la Seine un Syndicat cotisant pour une partie de ses membres à l'Union de Seine-et-Oise, il n'a pas droit à un double mandat.

RAYNAUD. — Le cas des Terrassiers peut se situer de la façon suivante : Il y a une Organisation syndicale unique qui cotise à deux Unions. Les Terrassiers de Seine et Seine-et-Oise sont représentés et participent aux Congrès de ces deux Unions Départementales, ce qui fait que leur situation est nette. S'il y avait les deux Syndicats de Seine et Seine-et-Oise, ils seraient représentés par deux mandats ; c'est pourquoi nous vous demandons de laisser deux mandats aux Terrassiers de Seine et Seine-et-Oise.

DUDILIEUX. — Existe-t-il, oui ou non, un Syndicat de Terrassiers adhérent à l'Union de Seine-et-Oise ?

MONIER. — Je demande que ce soit l'Union de Seine-et-Oise qui réponde. A-t-elle sur ses registres un Syndicat de Terrassiers qui cotise chez elle ?

BROUT (U. D. de Seine-et-Oise). — Il n'y a pas que les Terrassiers qui cotisent chez nous, il y a les Transports en Commun, les Boulangers et d'autres...

UN DÉLÉGUÉ DES TERRASSIERS. — Dès le 1^{er} janvier, le Syndicat des Terrassiers de Seine-et-Oise a fusionné avec le Syndicat de la Seine. Malgré tout, nous avons continué de prendre à l'Union de Seine-et-Oise des timbres en même nombre qu'au 1^{er} janvier 1923, c'est-à-dire 15 timbres environ par mois. Du moment que nous adhérons à la Bourse du Travail de Versailles, nous adhérons à l'Union de Seine-et-Oise et il n'y a pas de raison pour que nous n'ayons pas deux mandats, puisque nous adhérons à deux Unions Départementales.

DUDILIEUX. — Je regrette que les Secrétaires de Seine et de Seine-et-Oise ne puissent pas indiquer au Congrès comment est conçue la structure organique des Syndicats de Seine et de Seine-et-Oise. Il y a dans la Seine quantité de Syndicats interdépartementaux dont le siège central est à Paris et pour lesquels on cotise à l'Union de la Seine et à l'Union de Seine-et-Oise. Si vous accordez une exception aux Terrassiers, il faudra l'accorder à tous les Syndicats de la Seine qui cotisent à l'Union de Seine-et-Oise pour une partie de leurs membres. Il y en a une dizaine ; par exemple, le Syndicat de l'Impression typographique, auquel j'appartiens, a, à l'Imprimerie Coopérative de Villeneuve-Saint-Georges, un certain nombre d'adhérents pour lesquels il cotise à l'Union de Seine-et-Oise. Si vous faites une exception pour les Terrassiers, ce Syndicat peut aussi demander un double mandat. Il y en a une dizaine.

BROUT (U. D. de Seine-et-Oise). — Je ne m'oppose pas à ce que les Terrassiers aient un double mandat, mais alors, il y a nombre de

Syndicats qui vont réclamer également deux mandats. Il y a notamment les Municipaux qui ont pris 6.000 timbres et qui auront droit à une double représentation. Il y a également les Employés. Vous voyez que si le Congrès accorde deux mandats aux Terrassiers qui cotisent et participent aux Congrès des deux Unions où ils ont voix délibérative, il faudra que vous donniez le même droit aux autres Syndicats qui cotisent également en Seine et en Seine-et-Oise; c'est logique. Ce qu'on fait pour les uns, il faut le faire pour les autres.

MATTON. — Je me permets d'être en désaccord avec mon camarade sur ce point. Nous allons nous trouver dans une situation paradoxale si nous nous amusons à admettre deux voix par Syndicat. Au prochain Congrès Confédéral, tous les Syndicats qui pourront chevaucher sur deux départements demanderont également deux voix. Il serait extraordinaire qu'un Syndicat puisse avoir deux voix dans un Congrès National. Si nous pouvons admettre qu'au point de vue Départemental ces Syndicats aient voix délibérative dans les Congrès de deux Unions parce qu'il y a deux actions à déterminer, nous ne pouvons pas l'accepter au point de vue national et, faisant de cela une question non de tendance, mais de principe, je demande au Congrès de faire attention au vote qu'il va émettre, car s'il admet un Syndicat avec deux voix, de nombreux Syndicats seront dans le même cas au prochain Congrès.

FERRÉ. — Je fais partie du Syndicat des Terrassiers. C'est à moi d'en parler le premier.

MONIER. — A mon avis, je pensais que la question ne se posait pas. Le Syndicat participant à toute vie syndicale, convoqué dans le Congrès Départemental, avait droit à une voix. Nous ne voulons pas insister outre mesure. Par conséquent, nous demandons au Congrès que si, demain, il plaît au Syndicat des Terrassiers de la Seine de prendre ses timbres dans la Seine ou dans la Seine-et-Oise, on ne lui fasse pas une obligation de prendre 1.500 timbres en Seine-et-Oise où il n'aura pas de mandat.

LE PRÉSIDENT. — Je ferai remarquer, camarades, que nous sommes dans la même situation et que nous participons, contrairement à ce que dit Monier, à la vie syndicale en Seine-et-Oise, puisque nos délégués Boulangers de la Seine sont délégués à l'Union des Syndicats de Seine-et-Oise. Par conséquent, on ne peut pas dire que, cotisant en Seine-et-Oise, on soit empêché de participer à la vie syndicale de ce Département.

Je pense donc que le Congrès doit se prononcer, à mon avis, selon les indications données tout à l'heure par Matton, c'est-à-dire maintenir le « statu quo ».

Je mets la proposition Matton aux voix.

BOUDOUX. — Je crois qu'on exagère. Nous sommes en présence d'un cas tout particulier. Ce n'est pas un Syndicat qui aura deux voix, mais deux expressions disposant chacune d'une voix. S'il en était autrement, ce serait vous, Union Départementale, qui auriez

laissé faire, ce serait vous, C. G. T. U., qui auriez laissé opérer un resserrement interdépartemental ne correspondant aucunement à l'esprit du groupement local ou départemental.

La question se pose donc ainsi : ou le Syndicat des Terrassiers de la Seine ou de Seine-et-Oise, se traduisant par deux expressions : Seine et Seine-et-Oise sera représenté ici par deux voix, ou, si vous repoussez cette manière de voir, vous obligez les camarades à prendre tous les timbres à l'Union de la Seine dont ils dépendent, et c'est là raison qui les a déterminés à faire le resserrement. En Seine-et-Oise, le Syndicat des Terrassiers ne vivait plus : il a dû opérer son resserrement avec la Seine afin de prendre une extension immédiate. Or, au lieu de favoriser ce développement, vous allez ici, en vue peut-être d'une introduction de la R. P. dont nous sommes, vous le savez, les ennemis irréductibles, combattre cette extension.

Par conséquent, ou vous interdirez aux ouvriers de constituer des Syndicats à cheval sur les départements, ou vous tiendrez compte des régions industrielles. Mais alors, les Syndicats devront retirer leurs timbres à leurs Unions Départementales mères et ne devront pas chevaucher. Voilà le problème tel qu'il se pose.

FERRÉ. — Les Unions de la Seine et de Seine-et-Oise ont accepté en principe la fusion des deux Unions. Comme la question du resserrement en Syndicats d'Industrie se pose dans les Congrès, tant que toutes les organisations n'auront pas fait leur resserrement, les Syndicats constitués en sections techniques disposeront d'autant de voix qu'ils en avaient auparavant. De ce fait, nos camarades Terrassiers de la Seine et de Seine-et-Oise seraient lésés. C'est nous qui avons les premiers essayé d'appliquer la décision de resserrement. Il n'existait pas, comme le disait Dudilieux, des camarades demeurant à Villeneuve-Saint-Georges, il existait aux Terrassiers un Syndicat de Seine-et-Oise avec des Sections techniques telles que Palaisseau, Argenteuil, Versailles, etc. Il y a donc bien deux Syndicats. Or, à l'heure actuelle, vous mettez des camarades Terrassiers dans l'obligation de ne pas adhérer à l'Union des Syndicats de la Seine.

NILÈS. — Camarades, nous ne nous opposons pas à l'action pouvant être exercée par les Terrassiers du fait des mandats dont ils disposent, mais nous autres, camarades Municipaux, réclamons pour nos différents Syndicats en Seine-et-Oise autant de mandats que nous avons de Sections. Il existe en effet, dans ce Département, différentes corporations de Travailleurs Municipaux. Bien plus, nous pourrions demander un mandat pour nos camarades des Basses-Pyrénées, étant donné que nous cotisons pour ceux d'entre eux qui se trouvent rattachés à Paris.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce sont des Sections.

NILÈS. — Ce sont des Syndicats appartenant aux Unions et qui sont chez nous rattachés aux grandes Sections.

LECOIN. — Camarades, lorsqu'un Syndicat de Paris possède des Sections en banlieue, ces dernières ne lui sont pas rattachées. Le

Syndicat des Terrassiers de Seine-et-Oise avait une vie propre; il avait même de nombreuses Sections en Seine-et-Oise, lesquelles adhéraient au Syndicat de ce Département; il y avait enfin le Syndicat des Terrassiers de Paris constitué en une seule Section.

Depuis quelques mois, ces deux Syndicats se sont resserrés pour l'action commune. Mais vous sentez bien la différence existant entre le Syndicat des Terrassiers de Seine-et-Oise qui compte près de quarante Sections dans ce Département, et le Syndicat des Municipaux de Paris qui n'a que quelques Sections dans le même Département.

JULIENNE. — Dix-huit. Je m'étonne d'ailleurs de l'insistance apportée par de vieux syndicalistes sur une pareille question. Elle a certes été tranchée depuis longtemps, car les cas sont multiples : dix ou douze Syndicats se trouvent être dans ces conditions. Le Syndicat des Transports en Commun, par exemple, comprend plus d'adhérents en Seine-et-Oise que le Syndicat des Terrassiers. Le Syndicat des Municipaux est également plus fort.

LECOIN. — Où est le siège central ?

JULIENNE. — Le siège central est à Paris.

LECOIN. — Comment se fait-il, s'il y a deux sièges aux Terrassiers, que vous ayez un Syndicat Unique ?

MONIER. — Pour coordonner l'action des camarades intéressés. Je m'étonne d'ailleurs que, connaissant la situation, tu poses la question.

JULIENNE. — Si cette situation existe pour d'autres, c'est également parce que la nécessité d'une action commune se pose.

MONIER. — Vous êtes partisans de laisser le mandat du Syndicat des Terrassiers visé par une Union Départementale. Le Congrès ne lui fera à aucun moment grief de prendre tous ses timbres à cette Union.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au Secrétaire de l'Union des Syndicats de Seine-et-Oise.

BROUT. — Je demande à mes amis de la Majorité de donner satisfaction au Syndicat des Terrassiers de Seine-et-Oise, pour cette raison que, sur cette question, il est visible qu'une manœuvre est exercée contre l'Union des Syndicats de Seine-et-Oise.

Je pense que l'on connaît l'appoint apporté par les Terrassiers de ce Département par la prise des 1.000 timbres mensuels. Si demain cet appoint-là nous fait défaut, nos possibilités d'action et de propagande en Seine-et-Oise se trouveront notablement réduites. Je n'ai pas, camarades, croyez-le bien, une raison particulière de conserver un poste de permanent...

UN DÉLÉGUÉ. — Tu as peur de revenir au boulot !

BROUT. — Je tiens ce poste pour la première fois depuis trois mois. J'ai d'ailleurs accepté moi-même et défendu au Congrès de l'Union de Seine-et-Oise la fusion avec la Seine qui devait entraîner

la suppression du poste que j'occupe. Je m'inquiète beaucoup plus d'assurer à la Seine-et-Oise les numéraires nécessaires pour continuer, jusqu'à la fusion, son action de propagande et de recrutement. Si le Congrès refuse la proposition des Terrassiers de la Seine et de Seine-et-Oise tendant à avoir voix délibérative au Congrès avec deux mandats, il déclare immédiatement suspendre pour ces derniers le versement en Seine-et-Oise et les oblige à prendre tous les timbres à la Seine.

C'est une question d'opportunité, dans l'intérêt de la Seine-et-Oise, je le dis nettement, qui me fait demander à mes camarades de la Majorité d'accepter la délivrance du mandat réclamé par les Terrassiers.

Je demande aux autres Syndicats, qui sont sur le même pied d'égalité que les Terrassiers et qui pourraient revendiquer logiquement le droit à deux mandats, d'abandonner cette revendication. Je leur demande de donner entière satisfaction aux Terrassiers, et nous leur montrerons que nous avons le souci de ne pas amoindrir les possibilités d'action dans une Union qui a besoin de numéraire pour continuer sa propagande.

DUDILIEUX. — Camarades, je m'associe pleinement aux raisons qu'a si bien développées Matton. Comme lui, je ne suis pas d'accord avec le camarade Brout, de Seine-et-Oise; les principes d'organisation ne doivent pas ici être rabaisées à des préoccupations de cotisations. (Applaudissements.)

Je profite de l'occasion pour donner en passant une leçon à nos camarades du Bâtiment. En effet, nous sommes pour le resserrement des Syndicats de Métiers en Syndicats d'Industries. C'est ce qu'a réalisé en partie le Syndicat Unique du Bâtiment. Mais nous n'avons jamais voulu qu'à l'instar des Terrassiers, les Syndicats de la Seine étendent leur rayon d'action en Seine-et-Oise et même — si on va plus loin dans cette voie — à toute la France.

Les Syndicats de la Seine ont un rayon d'action assez étendu dans ce Département. Nous leur demandons de se contenter de ce champ d'action et de laisser se constituer en Seine-et-Oise, sinon des Syndicats, au moins des Sections syndicales comme il devrait en exister dans la banlieue parisienne et même dans les arrondissements de la périphérie, ce qui donnerait aux Comités Intersyndicaux toute leur vitalité.

Ce que nous entendons par resserrement des Syndicats et Fédérations de Métiers en Syndicats et Fédérations d'Industrie est une concentration des forces qui ne s'opposent nullement à une décentralisation organique.

Pour cette raison et aussi parce que, si vous accordez satisfaction aux Terrassiers, vous êtes obligés d'accorder satisfaction à tous les Syndicats interdépartementaux de Seine et Seine-et-Oise et ensuite à tous les Syndicats Interdépartementaux de France, je m'oppose à la proposition formulée par Brout. Elle est en infraction avec les Statuts qui n'accordent qu'une voix à chaque Syndicat représenté. S'il ne

veut pas déjuger tous nos principes d'organisation, le Congrès doit s'y opposer d'une façon catégorique.

MONIER. — Nous acceptons les deux propositions, selon que la proposition votée sera celle de Brout ou l'autre, nous agirons en conséquence.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition qui m'est parvenue la première, la proposition de Brout.

(La proposition n'est pas adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de Dudilieux.

(La proposition de Dudilieux est adoptée.)

LE DÉLÉGUÉ DES TERRASSIERS DE SEINE-ET-OISE. — Je préviens qu'à partir d'aujourd'hui nous ne prenons plus de timbres en Seine-et-Oise. (Mouvements divers.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Peytaud, Rapporteur.

LE CAS DE LA DORDOGNE

PEYTAUD. — Le Congrès doit maintenant examiner le cas des Cheminots de Périgueux, c'est-à-dire le cas des deux Unions Départementales de la Dordogne.

Voici la lettre qui est parvenue à la Commission de vérification des mandats ; elle est adressée à Marie Guillot :

Ayant demandé des pouvoirs pour la représentation au Congrès Confédéral de Bourges, vous me faites savoir que la Fédération des Cheminots ne reconnaît pas notre Syndicat régulier.

Néanmoins, je vous envoie ce papier, avec le pouvoir de ce Syndicat, ainsi que la somme d'adhésion à ce Congrès, étant mandaté par la réunion qui a eu lieu le 7 novembre 1923.

Mandat est donné à la camarade..... pour représenter le Syndicat de Périgueux, « Cheminots Unitaires ».

Le Congrès ne doit pas statuer sur ce cas particulier avant la Commission ; mais il doit donner des directives à la Commission.

UN DÉLÉGUÉ. — Le Rapporteur oublie de donner des détails sur le conflit.

PEYTAUD. — C'est à vous à les donner.

LE MÊME DÉLÉGUÉ. — Tu es Rapporteur de la Commission, tu les connais.

LE PRÉSIDENT. — Le Rapporteur a dû étudier les détails de ce conflit ; il pourrait les faire connaître au Congrès.

PEYTAUD. — Il existe à Périgueux deux Unions Départementales. Le Syndicat dont je viens de lire la lettre se recommande d'une Union Départementale, l'autre Union Départementale conteste le mandat de ce Syndicat.

Les camarades de Périgueux qui sont dans la salle sont mieux qualifiés que moi pour vous exposer leur conflit.

LEYMARIE. — Voici la situation du Syndicat des Cheminots de Périgueux :

Il y a déjà quatre mois qu'il existe deux Syndicats dans cette ville. Le Syndicat qui s'est constitué à côté du Syndicat régulier a tenu une première réunion le 30 juillet. L'initiative de cette réunion a été prise par des camarades qui n'étaient pas Cheminots, qui n'étaient même pas syndiqués au Syndicat des Cheminots. A cette réunion furent nommés une Commission Exécutive et un Bureau. Ainsi, nous nous sommes trouvés avec deux Syndicats pour la ville de Périgueux.

Nous en avons fait part à l'Union des Syndicats de l'Orléans ainsi qu'à la Fédération.

Au Congrès Fédéral des Cheminots, il avait été décidé que le Syndicat nouvellement constitué tiendrait une réunion d'accord avec l'Union des Syndicats de l'Orléans et la Fédération des Cheminots. Nous attendions cette réunion.

Après le Congrès Fédéral, on convoqua une réunion des Cheminots. A cette réunion, on nomme comme Secrétaire, étant donné que j'étais démissionnaire, le camarade Gillois. Ce fut ensuite que je reçus des lettres émanant de la Fédération et de l'Union, nous demandant de convoquer une Assemblée Générale. La Fédération nous fixait une date. L'Union n'était pas d'accord avec la Fédération.

Ne voulant être tirailés ni par les uns ni par les autres, nous prîmes l'initiative de convoquer une Assemblée Générale des Cheminots où nous invitons la Fédération et l'Union des Syndicats de l'Orléans à se faire représenter.

L'Assemblée Générale se tint le 18. Seule l'Union des Syndicats de l'Orléans fut représentée.

Semard vint à Périgueux à ce moment, les camarades de l'autre Syndicat organisèrent une réunion. Nous ne pouvions pas y prendre part. La Commission Exécutive du Syndicat régulier décida de ne pas y assister, étant donné que la Fédération avait été invitée à se faire représenter à notre Assemblée.

D'autre part, nous ne pouvions pas accepter d'aller à une réunion organisée par un Syndicat qui avait conservé dans son sein — c'est d'ailleurs le motif pour lequel nous nous sommes divisés à Périgueux — le citoyen Delagrance, maire de la ville de Périgueux, que nous avions exclu pour son action antisindicaliste.

Je pense que le Congrès ne pourra pas désapprouver notre Syndicat qui est resté fidèle à ses principes et qui est toujours resté adhérent à l'Union et à la C. G. T. U.

Si vous voulez admettre l'autre Syndicat ici, peu nous importe. Mais vous ne trouverez pas étrange que, dans ces conditions, demain, dans tous les autres Syndicats, il y ait des Minorités qui se constituent en Syndicats Dissidents. Vous n'aurez rien à leur dire.

LACOMBE. — Il n'y a pas deux Unions Départementales à Péri-

gueux. Il y a une Union Départementale régulièrement constituée, ayant sa Commission Exécutive et son Bureau désignés au Congrès du 14 juillet qui s'est tenu à Périgueux et qui avait été réclamé par la quasi-unanimité des Syndicats du Département.

Mais, une fraction de camarades n'acceptent pas les décisions de la Majorité et s'insurgent contre ces décisions. L'un d'eux prétend représenter l'Union Départementale de la Dordogne; c'est d'ailleurs le Bon Dieu en trois personnes : il est secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier, il fait tout.

Mais je puis vous affirmer qu'il n'y a pas deux Unions Départementales; tous les Syndicats du Département cotisent chez nous; seul, le Syndicat du Bâtiment ne cotise plus depuis le 14 juillet. La Fédération du Bâtiment lui a fait dire qu'il n'avait pas à nous reconnaître.

D'autre part, le Bureau Confédéral est en possession de tous les documents qui concernent l'affaire de Périgueux. Le Bureau Confédéral peut donc, s'il le juge utile, vous expliquer ce différend.

Pour le Syndicat des Cheminots de Périgueux, l'affaire a été liquidée par une Assemblée Générale décidée par le VI^e Congrès Général des Cheminots. Semard est venu à Périgueux; lui aussi possède toute la documentation nécessaire pour vous éclairer.

SEMARD. — Contrairement à ce que déclare Leymarie, il n'y a pas à Périgueux deux Syndicats de Cheminots; il y a deux Bureaux pour le Syndicat des Cheminots de Périgueux.

Il serait sage, au lieu d'évoquer ici ce différend, de nommer une Commission qui serait chargée d'étudier le conflit de Périgueux. Je m'expliquerai devant cette Commission. Je fournirai tous les documents. Lacombe pourra également déposer différents documents devant la Commission et le Congrès se prononcera sur son rapport.

Mais si nous engageons ici le débat sur l'affaire de Périgueux, nous en avons pour une journée; libre au Congrès de décider s'il veut liquider cette affaire en séance plénière.

UN DÉLÉGUÉ. — Quel est le Syndicat reconnu par la Fédération?

SEMARD. — C'est le Syndicat représenté par Chomel, qui a obtenu la majorité des voix des Cheminots, par 88 contre 8.

UN DÉLÉGUÉ. — Quel est le Syndicat reconnu par l'Union P.-O., la première intéressée?

SEMARD. — L'Union des Syndicats du P.-O. a systématiquement refusé de s'associer aux travaux des organisations de Périgueux. La Commission des conflits pourra juger, lettres en mains, que, si l'Union a refusé, c'est qu'elle l'a bien voulu et qu'elle en a fait une question de tendances, alors que le souci de la Fédération, si on en croit les décisions de son VI^e Congrès Fédéral, était de liquider le cas des Cheminots de Périgueux sans se préoccuper de faire plaisir à un Bureau plutôt qu'à un autre.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de Semard tendant à désigner une Commission pour étudier le conflit et rapporter devant le Congrès.

(La proposition est adoptée.)

ROULAUD. — J'ai quelques explications à donner au Congrès au sujet du conflit de Périgueux... (Mouvements divers.)

SEMARD. — J'ai fait une proposition ; ma proposition est adoptée ; le Congrès va nommer une Commission, Roulaud s'expliquera devant la Commission ; s'il s'expliquait maintenant, il n'y aurait pas de raison pour ne pas donner la parole à d'autres camarades qui éprouveraient le besoin de lui répondre et nous n'en finirions pas !

ROULAUD. — J'étais inscrit avant qu'on ne vote la proposition de Semard.

LE PRÉSIDENT. — En effet, Roulaud était inscrit ; je demande au Congrès d'entendre Roulaud qui d'ailleurs sera bref dans ses explications ; ensuite, la discussion sera close sur ce sujet ; elle se continuera devant la Commission.

ROULAUD. — Lacombe conteste qu'il y ait deux Unions Départementales dans la Dordogne. Je dis qu'il y a deux Unions Départementales dans la Dordogne et voici quelles sont les raisons qui militent en notre faveur.

A la suite des agissements antisindicalistes de certains camarades du Parti, nous avons été obligés de consulter les Syndicats de l'Union Départementale. Lorsqu'ils ont été mis au courant de cette situation, les Syndicats ont répondu qu'ils militaient en notre faveur et qu'ils ne reconnaissaient que l'Union Départementale Roulaud.

Le Congrès de l'Union Départementale devait avoir lieu le 26 novembre 1922, présidé, soi-disant, par Marie Guillot. Ce Congrès, avant même que nos camarades communistes aient eu le temps de noyauter nos Syndicats, fut renvoyé à la date du 29 novembre, sur la convocation même de la C. G. T. U.

Contrairement à ce que disait Lacombe, nous acceptâmes cette décision. Comme nous ne voulions pas nous incliner devant les lois de la majorité, à partir du 21 février, il fut décidé que nous étions des ennemis héréditaires et que nous devions être exclus de l'Union Départementale.

Depuis cette date, on menait contre nous une campagne de polémique effrénée. Nous résistions toujours aux coups. Le Congrès eut lieu en passant par-dessus la tête de l'Union Départementale régulière. A ce Congrès, vint le camarade Clavel, délégué de la C. G. T. U.

Je dois déclarer qu'à ce Congrès de l'Union Départementale étaient représentés certains Syndicats dont la majorité n'était pas régulièrement mandatée. Je citerai, par exemple, le Syndicat des Cheminots, dont le trésorier, Costes, m'a déclaré qu'il avait été envoyé à Périgueux au Congrès de l'Union Départementale à titre auditif. Or, il eut voix délibérative dans les débats ; il en fut de même pour certaines autres organisations. On a fait voter les Verriers de Brardville, qui sont confédérés depuis le mois de juin 1923 et n'ont jamais payé leurs cotisations à l'Union Départementale de la Dordogne.

Un pareil conflit peut se prolonger pendant des centaines d'an-

nées, jusqu'à ce que la Révolution soit assise. Mais, pour le moment, nous contestons les mandats des Syndicats constitués de cette façon.

Il en est de même du Syndicat de l'Enseignement de la Dordogne qui se compose de deux membres. Le Syndicat de l'Alimentation n'est pas à jour de ses cotisations depuis six mois. Le secrétaire général de cette organisation a simplement oublié de convoquer l'Assemblée Générale du Syndicat.

En conséquence, nous voulons bien à notre Union Départementale, nous incliner devant les lois de la majorité. Notre U. D. se compose des Syndicats suivants qui paient leurs cotisations : Cimentiers d'Alas-Marnac, Cheminots de Périgueux, Cheminots d'Excideuil, Bâtiment de Périgueux. L'autre, des organisations que je viens de vous citer et qui ne cotisent pas. La loi de la majorité, dans ces conditions, n'existe plus.

Au mois de décembre, nous avons désigné une Commission Exécutive et un Bureau mixtes. Malheureusement, dans ce Bureau mixte, il y avait un élément antisindicaliste dont le nom vous a été donné tout à l'heure. Cet élément, qui était secrétaire adjoint de l'Union Départementale, a été exclu par son Syndicat; il devait disparaître de l'U. D.

Mais, passant au-dessus des droits et de la majorité, nos camarades du Parti, voulant nous chasser des organisations syndicales, ont tenu leur Congrès. Lacombe est bien placé pour savoir qu'à Alas-Marnac on ne veut plus le recevoir.

Si cela continue ainsi, vous soutiendrez les auteurs du mouvement de désagrégation syndicale dans le Département de la Dordogne. Je vous en laisse toute la responsabilité.

LE PRÉSIDENT. — La Commission des Conflits pourrait se composer de 11 membres. Voici les noms qui me sont parvenus : Rambaud, Semard, Matton, Gilhodes, Dudilieux...

BROUTCHOUX. — Nous acceptons que la Commission se compose de 11 membres. Mais nous demandons qu'il y en ait cinq des nôtres et non pas qu'on choisisse des camarades au hasard.

LECOIN. — C'est un jeu de dupe que d'accepter pour la Minorité la proposition de Broutchoux. Nous n'acceptons pas d'être mis en minorité avant toute discussion. Hier matin, on a commencé une petite manœuvre dans ce Congrès.

Lorsqu'on a voulu nommer les membres de la Commission de Contrôle, le Bureau a déclaré qu'il en fallait 11; vous avez cédé. Aujourd'hui, pour une autre Commission, il faut encore 11 membres; on nous a déjà envoyé six noms de majoritaires. Nous sommes mis en minorité dans des Commissions où nous n'avons pas de raison de l'être.

Si vous voulez avoir une Commission de Contrôle efficace, il faut mettre les deux tendances sur un pied d'égalité.

Je demande à la Minorité de ne pas accepter la proposition de Broutchoux.

LE PRÉSIDENT. — Il y a déjà, parmi les camarades proposés, des camarades de la tendance dite Minoritaire.

MATTON. — Je me rallie à la proposition de Lecoin. Je demande que les deux fractions soient représentées d'une façon égale; dans une question comme celle-là, il ne s'agit que de la bonne foi des camarades.

LE PRÉSIDENT. — Par conséquent, nous pourrions désigner, avec Matton, cinq camarades de la Minorité; la Commission se composerait donc de six camarades de la Minorité et de six camarades de la Majorité.

UN DÉLÉGUÉ. — Il y a trois tendances régulièrement constituées! (Bruit.)

LE PRÉSIDENT. — La Majorité propose : 5 membres de la Majorité et 6 membres de la Minorité. (Applaudissements de la Majorité. Protestations de la Minorité. Mouvements divers.)

Il est évident que si vous mettez six membres de chaque tendance, la Commission reviendra devant le Congrès sans peut être avoir pu décider.

MONMOUSSEAU. — Je demande que la Commission soit réduite à six membres : trois de la Majorité, trois de la Minorité. De plus, elle pourra faire appel au Bureau Confédéral qui apportera des explications si besoin en est. Ainsi, le travail se fera plus rapidement.

(La proposition de Monmousseau est mise aux voix et adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — En attendant que les six noms me soient parvenus, je donne la parole au Rapporteur.

LE CAS DES MÉTAUX DE LA SEINE

PEYTAUD. — Nous avons maintenant à examiner la question de la validation du mandat des Délégués du Syndicat des Métaux de la Seine. Ce mandat est contesté par la Minorité. Les camarades qui contestent ce mandat vont pouvoir donner leurs raisons au Congrès.

MASSOT. — La minorité du Syndicat des Métaux de la Seine conteste le mandat des délégués au Congrès de Bourges pour les motifs suivants :

A l'Assemblée Générale du 27 octobre, où devaient être distribués les mandats aux délégués pour le Congrès, des incidents graves se sont produits au sujet de Broutchoux. Broutchoux a été interpellé d'une façon calomnieuse par un membre de la Majorité au sujet d'un article paru dans « l'Humanité » et publié par Rosmer. Des camarades se sont levés et ont demandé à l'Assemblée si elle approuvait l'article de Rosmer. Certains camarades ont répondu : « Oui! »

Nous avons alors demandé la parole. Un de nos camarades, Chevalier, a posé le problème de la façon suivante : « Ou bien vous approuvez l'article de Rosmer et la calomnie portée sur Broutchoux

est juste et nous vous demandons d'exclure Broutchoux immédiatement... » Sans laisser achever notre camarade Chevalier, un tumulte s'est produit dans la salle.

A mon tour, j'ai demandé la parole. J'ai demandé qu'on liquide la question tout de suite et qu'on passe à l'ordre du jour, qu'on approuve ou non l'article de Rosmer. Le vote a eu lieu et l'article de Rosmer a été désapprouvé.

Immédiatement après ce vote, nous avons demandé la mise aux voix des motions et de la nomination des délégués; on nous a répondu : « Les motions sont votées; les délégués sont nommés ». Nous avons appris par « l'Humanité » le mercredi suivant que c'étaient Bouchez et Berrar qui allaient au Congrès.

Sans perdre de temps, nous sommes allés au Syndicat des Métaux. Nous avons dit au Bureau : « Nous estimons que les votes émis à l'Assemblée Générale du Syndicat ne sont pas valables; ils se sont passés au milieu de la confusion et du bruit. Chevalier avait demandé la disjonction des motions; il voulait qu'on vote sur la question nationale d'abord, sur la question internationale ensuite. Cette proposition n'a pas été retenue par le Président. Il n'a jamais mis aux voix qu'une seule motion : celle de la Majorité confédérale. Nous estimons donc que le vote n'a pas été émis clairement et c'est pour cela que nous le contestons. »

Lorsque nous avons protesté auprès du Bureau, le Secrétaire du Syndicat des Métaux a répondu : « En effet, le vote n'a pas été émis dans toute la clarté nécessaire. »

Puisqu'il devait y avoir une Assemblée Générale le 11 novembre pour une controverse sur le syndicalisme, nous demandions de changer l'ordre du jour de cette réunion et de dire que nous émettrions les votes sans discussion.

Le Bureau a paru accepter notre proposition; il n'a fait aucune objection; il nous a dit : « Nous proposerons cela au Conseil Central. Si le Conseil Central l'accepte, nous n'y voyons aucun inconvénient. »

Nous sommes allés au Conseil Central : là changement de décor. Le Bureau qui, devant nous, ne contestait pas que les votes avaient été émis dans la confusion, a rejeté tous les incidents sur notre dos et nous a déclaré catégoriquement : « Pour nous, le vote est acquis. » Nous disons à notre tour que le vote ne peut être acquis dans un pareil cas et que tout homme de bonne foi se refuserait à entériner un pareil mandat.

Voici la résolution qu'on nous a chargé de déposer devant le Congrès et que le Président voudra bien mettre aux voix :

Résolution de la Minorité des Métaux de la Seine

Après les graves incidents qui se sont déroulés à l'Assemblée Générale du 27 octobre dernier, la Minorité des Métaux a décidé de contester devant le Congrès de Bourges les soi-disant décisions votées, et les délégués soi-disant élus pour représenter l'organisation des Métaux de la Seine.

La Minorité rappelle pour mémoire dans quelles conditions des votes eurent lieu, et pourquoi, s'insurgeant, elle refuse de les reconnaître.

Après que CHEVALIER eut, en terminant son exposé, demandé la disjonction du vote à émettre au point de vue national et international, il demanda, répondant à DELAGARDE, que le Syndicat des Métaux réproûve les attaques calomnieuses de ROSMER à l'égard de BROUTCHEUX, considérant qu'une accusation de cette gravité ne pouvait être portée sans preuves ou, qu'au cas où elles existeraient, une sanction d'exclusion devait être prise sur le champ.

A ce moment précis, une grande partie des communistes, dans un cri unanime, approuva l'article injurieux, ce qui motiva une protestation indignée de plus de la moitié de la salle.

La Minorité fit savoir alors qu'elle entendait que l'incident soit réglé immédiatement, et sanctionné par un vote pour ou contre l'article de Rosmer.

Après avoir discuté longuement, le Président voulut mettre aux voix, dans un tumulte énorme, non pas la proposition de la Minorité, mais l'adoption de la motion de la Majorité confédérale.

Devant ce coup de force, la Minorité déclara qu'elle ne participerait à ce vote qu'après que BROUTCHEUX ait été lavé de l'accusation portée ou exclu.

Dans le clan communiste, des mains se lèvent, sans qu'il soit possible de dire à quel sujet et dans quel but, personne n'ayant entendu les propositions mises aux voix.

Enfin, dans un instant de calme relatif, la proposition faite par MASSOT, pour ou contre l'article de ROSMER, est mise aux voix et une très forte majorité se prononce contre l'article visé.

L'incident BROUTCHEUX ainsi réglé, la Minorité réclama le vote sur les motions du Congrès, et grande fut sa surprise d'entendre déclarer que le vote était émis et les délégués nommés.

Le vote ne fut pas émis régulièrement, et la proposition de séparer le vote en deux parties, nationale et internationale, faite par CHEVALIER, ne fut même pas retenue par le Président.

La Minorité déclarant que le Syndicat des Métaux de la Seine ne pouvait être représenté sérieusement à Bourges dans ces conditions, réclama du Bureau et du Conseil Central la tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire qui lui fut refusée.

La Minorité protesta contre ces mœurs nouvelles introduites dans le Syndicalisme, et entend ne pas être brimée.

Elle considère nulles les décisions prises par la dernière Assemblée parce que prises en violation formelle des règles les plus élémentaires de l'honnêteté.

Constata qu'à l'heure où l'on parle front un que sur tous les tons, on consacre par des gestes d'où toute logique est bannie, la scission morale entre les éléments révolutionnaires d'une même organisation, en attendant d'appliquer le système des exclusions.

En conséquence, déclare contester formellement les Délégués des Métaux de la Seine et leurs mandats au Congrès de Bourges, et en demande l'invalidation.

Porte, par la présente résolution, le conflit devant l'Union des Syndicats, la C. G. T. U., la Fédération, et le Congrès de Bourges.

Pour la Minorité des Métaux : (Suivent les signatures).

RAYNAUD. — Pour résoudre cette question, il n'est pas utile qu'il y ait à la tribune un défilé d'orateurs.

A l'Union des Syndicats de la Seine, nous avons reçu, depuis quelques jours, la résolution que vient de lire Massot; nous nous

sommes informés pour savoir dans quelles conditions l'incident s'était produit.

D'autre part, nous avons lu attentivement cette motion et c'est sur cette motion que nous nous basons pour vous demander la validation du mandat des Métaux de la Seine.

En effet, sur quelle thèse s'appuie la Minorité pour demander l'invalidation du mandat de la Majorité? Sur le fait que sa proposition de discuter d'abord le cas Rosmer n'a pas été adoptée avant la motion sur l'orientation syndicale et sur le fait que ce vote a été émis dans la confusion, que les délégués ont voté sans savoir pourquoi et que, par conséquent, la Majorité s'était trouvée dans une situation impossible à éclaircir.

Or, nous lisons dans la résolution de la Minorité quelque chose qui nous donne à comprendre que le vote, en réalité, a été émis d'une façon très claire. On lit en effet :

Après avoir discuté longuement, le Président, voulant mettre aux voix dans le tumulte, non pas la proposition de la Minorité, mais l'adoption de la motion de la Majorité confédérale, devant ce coup de force, la Minorité déclare qu'elle ne participe pas à ce vote.

Elle savait donc que ce vote avait lieu sur l'orientation syndicale. Le vote a été émis en toute conscience par ceux qui l'ont émis.

Lorsque, après coup, on vient nous dire que, dans le camp communiste, des mains se lèvent « sans savoir pourquoi », je m'étonne qu'un communiste ait voté sans savoir pourquoi puisque la Minorité savait très bien sur quoi portait le vote.

D'autre part, devant la proportion des camarades qui ont voté la motion de la Majorité Confédérale, il n'y a pas de doute possible en ce qui concerne la validité du mandat de la Majorité des Métaux. Ce mandat doit être admis ici et doit y représenter la Majorité confédérale.

Nous vous demandons de valider ce mandat et de ne pas discuter sur ce sujet à perte de vue.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une demande de clôture après les orateurs inscrits. Que ceux qui sont partisans de la clôture le manifestent en levant la main.

(La clôture est votée.)

BERRAR. — Au sujet de la contestation du mandat du Syndicat des Métaux de la Seine, Massot a exposé dans quelles conditions s'était tenue l'Assemblée Générale. Seulement, il aurait dû déclarer à cette tribune que l'Assemblée Générale des Métaux a tout d'abord discuté son ordre du jour : l'Orientation syndicale, le Congrès de Bourges. Tous les orateurs de la Minorité se sont exprimés; ils étaient quatre, alors que deux orateurs seulement de la Majorité ont parlé. Il est normal que quand un débat est terminé on le sanctionne par un vote, avant de passer à une autre discussion. C'est pourquoi le Président de l'Assemblée Générale des Métaux, avant de soumettre une proposition intéressant un cas particulier, a mis aux voix la motion de la

Majorité confédérale. Les trois quarts de la salle ont voté cette motion. A ce moment, des camarades de la Minorité ont déclaré qu'ils n'acceptaient pas le vote. Par conséquent, le vote avait eu lieu. Je regrette que les camarades de la minorité pensent avoir le droit de ne pas accepter un vote émis par la Majorité d'une assemblée.

Raynaud a décortiqué la protestation de la Minorité. Je demande au Congrès de valider le mandat du Syndicat de la Seine. Si le Congrès ne le faisait pas, les décisions des Assemblées Générales ne seraient plus valables. Je pense qu'on ne peut contester notre mandat qui a été établi d'une façon régulière. Il porte le timbre de l'Union. C'est donc la Majorité de notre Syndicat qui nous a envoyés ici.

DUDILIEUX. — Sur cette question, me posant en juriste, je pourrais dire :

« Plaise au Congrès de considérer comme irrevable la demande de la Minorité des Métaux. »

Si vous vouliez recevoir cette demande, vous seriez dans l'obligation de discuter la validité ou la non-validité de toutes les Assemblées qui se sont tenues pour déléguer des camarades au Congrès. Vous pourriez également demander si tous les Syndicats représentés ici ont pris la précaution de réunir préalablement des Assemblées pour mandater leurs délégués. Conséquemment, je dis que nous n'avons pas à nous immiscer dans tous ces détails. Le mandat qu'on nous présente est régulier. Il porte les timbres nécessaires. Je vous demande de le déclarer recevable.

BOUCHEZ. — La Minorité conteste le vote qui a été émis. J'étais, au moment du vote, à côté du Président de la séance. On a mis aux voix la motion et l'envoi de deux délégués : le camarade Berrar et moi-même. Les camarades de la Minorité ont tellement bien compris qu'ils se sont abstenus et la motion de la Majorité a été votée, comme l'a dit Berrar, par les trois quarts des camarades qui étaient présents.

Voici d'ailleurs les précisions du Bureau :

Les soussignés, membres du Bureau de l'Assemblée Générale du 27 octobre, déclarent que, contrairement aux affirmations de la minorité, publiées dans *l'Égalité*, l'Assemblée Générale s'est prononcée sur les motions après le discours de Chevalier.

Le Président a mis aux voix la motion de la Majorité, qui fut votée par les deux tiers des présents. A l'épreuve contraire, la Minorité s'abstint.

Il en fut de même lorsque l'on mit aux voix les noms des deux délégués au Congrès de Bourges : Berrar et Bouchez.

On vota ensuite l'ordre du jour présenté sur le cas Broutchoux et le Président leva la séance à 23 heures 55.

LAPORTE, président ; HARTMANN, BAGNAUDEZ, assesseurs.

MASSOT. — A quel moment disais-tu la vérité ?

FERRÉ. — Je m'étonne que Raynaud soit venu défendre la Majorité du Syndicat des Métaux. A l'Union des Syndicats, nous n'avons

pas été saisi de cette question. Je suis étonné que le Bureau puisse prendre position sans être mandaté.

MASSOT. — Bouchez vient nous dire : « J'étais à côté du Président, j'ai pu me rendre compte de la régularité du vote ». Je lui demande : « A quel moment as-tu dit la vérité? », car il a reconnu devant moi que le vote n'avait pas eu lieu dans la clarté nécessaire. Il avait dit : Nous ne demandons pas mieux que d'aller devant un Conseil Central.

Rappelle-toi, Berrar, que le vote n'a pu avoir lieu. Au moment de la discussion sur l'Orientation Syndicale est né l'incident Broutchoux ; il y a eu un brouhaha dans la salle. Nous avons dit : Nous ne passerons pas au vote tant que vous n'aurez pas discuté le cas Broutchoux. On a discuté le cas Broutchoux, on a déposé un ordre du jour blâmant l'attitude de Rosmer. C'est à ce moment qu'on a mis la motion aux voix et qu'on a déclaré que la motion était votée et les délégués désignés. J'ai appris, par l'« Humanité », que c'étaient Berrar et Bouchez qui étaient désignés. Si je l'avais su immédiatement, j'aurais fait observer qu'il avait été décidé auparavant que le Secrétaire serait accompagné d'un camarade, mais jamais le même. C'est l'observation que j'aurais faite, non pas contre Berrar, mais pour demander l'application d'une coutume constante.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi de deux motions, celle présentée par le camarade Massot et dont je vous ai donné lecture, et la suivante :

Le Congrès considère qu'il ne peut statuer sur les conditions dans lesquelles les Délégués sont mandatés et se borne à laisser à ceux-ci les responsabilités de leurs votes et de leur attitude devant leurs Assemblées Syndicales.

La priorité n'ayant été demandée pour aucune de ces motions, je vais mettre aux voix la première, celle de Massot.

(La motion de la Minorité des Métaux de la Seine est repoussée.)

Que ceux qui sont partisans de la motion que je viens de lire le manifestent en levant la main.

(La motion est adoptée.)

Le mandat du Syndicat des Métaux est donc validé.

Il reste, au sujet de la Commission de Vérification des mandats, deux cas litigieux à trancher. La parole est au Rapporteur.

LE CAS DE L'ALIMENTATION

PEYTAUD, Rapporteur. — Le camarade Jung, ancien Secrétaire de la Fédération de l'Alimentation, conteste les mandats suivants : l'Alimentation de Perpignan ; les Boulangers de Cognac.

Je demande que le camarade Jung soit entendu sur cette protestation.

JUNG. — Le cas est très simple. Les deux Syndicats qui vien-

nent d'être nommés n'ont pas pris les 100 timbres nécessaires pour être admis au Congrès. Je crois être d'accord avec le camarade Boville. Nous avons vu les livres de la Fédération. Le Syndicat de Perpignan a pris 90 timbres, dont 30 ne sont pas réglés. Quant au Syndicat de Cognac, je crois qu'il est inutile d'en parler.

ANTOURVILLE. — Je désirerais que le Congrès ne soit pas exigeant en ce qui concerne la prise des 100 timbres pour chaque Syndicat. Je vais m'expliquer.

A notre Congrès Fédéral, qui s'est tenu ces jours derniers, le Syndicat de Perpignan fut admis. A notre Fédération, il faut, pour être admis aux Congrès, compter 10 membres adhérents, ce qui fait 10 cotisations par mois. Si nous multiplions par 6, cela fait 60 cotisations pour participer au Congrès. J'entends bien qu'on me dira qu'au Congrès Confédéral on a élargi ce chiffre. Mais je veux faire toucher du doigt ceci : c'est qu'il serait peut-être bon que l'on puisse respecter les statuts d'une Fédération, sans quoi il se produirait ceci : Il faudrait déterminer, pour toutes les Fédérations et Unions Départementales, dans quelles conditions les Syndicats peuvent être adhérents à ces Unions et Fédérations Nationales. Du fait qu'un Syndicat est adhérent à une Union et à une Fédération Nationale, on peut considérer qu'il est confédéré. Si nous établissons des conditions différentes, nous nous trouverons devant une situation assez bizarre. Je demande que tant que le Congrès Confédéral n'aura pas déterminé d'une manière générale, pour toutes les Fédérations et Unions, le chiffre minimum des adhérents, on veuille bien admettre des Syndicats comme celui de Perpignan.

FRÉDÉRIC THOMAS. — Je suis étonné que Jung vienne s'opposer à l'admission du Syndicat de Perpignan. Il a encaissé les 15 francs qui permettaient au Syndicat de Perpignan d'assister au Congrès. Il aurait dû me dire : Tu n'as pas 100 timbres.

Je pensais d'ailleurs que mon Syndicat les avait. Le Secrétaire a envoyé les sommes nécessaires. Il a d'abord demandé 70 timbres, puis 30. Jung aurait pu me faire ses observations hier quand il a encaissé les 15 francs que je lui ai présentés. Il y a là, de sa part, un geste que je ne veux pas qualifier.

DUDILIEUX. — Je m'étonne des paroles d'Antourville, qui est d'ordinaire très méticuleux et très strict quand il s'agit des statuts. Or, les statuts veulent que, pour être représenté ici, un Syndicat soit adhérent depuis six mois et ait pris au moins 100 timbres. Autrefois, nous avons eu à nous plaindre, à chaque Congrès, d'une immoralité. Nous voyions chaque fois renaître des Syndicats squelettiques. Merheim avait dénoncé cette immoralité dans les Congrès de l'ancienne C. G. T.

Je demande donc au Congrès de s'en tenir aux dispositions statutaires. Les statuts exigent, pour qu'un Syndicat soit représenté, qu'il ait pris 100 timbres et soit adhérent depuis six mois. Cela ne représente pas un effectif considérable, c'est une garantie raisonnable.

JUNG. — Si Thomas pouvait se rappeler dans quelles conditions son Syndicat a participé au Congrès Fédéral, il n'aurait pas dit ce qu'il a dit. Statutairement, son Syndicat n'avait même pas le droit de participer au Congrès Fédéral.

Je me place ici au point de vue minoritaire. Je ne puis comprendre qu'on fasse entrer en ligne de compte des timbres qui ne sont pas payés régulièrement. Avant de venir à ce Congrès, nous avons, avec la camarade dactylo, mis nos livres à jour afin d'éviter un incident.

Frédéric THOMAS. — Nous acceptons que notre mandat ne soit pas compté.

ANTOURVILLE. — Le camarade Dudilieux dit : Contrairement à son habitude, Antourville n'est pas dans la logique des statuts. Je m'explique.

Un Syndicat peut ne compter que trois membres, être adhérent à sa Fédération Nationale et à son Union Départementale depuis les six mois réglementaires et prendre par avance 150 timbres. Je suis par conséquent plus logique quand je prétends que la base d'admission dans notre Fédération devait être acceptée ici, c'est-à-dire qu'il faille 10 membres adhérents. On a laissé se déterminer librement chaque Union Départementale et chaque Fédération. Le Syndicat de Perpignan n'est pas confédéré depuis six mois, mais il aurait pu, comme tant d'autres Syndicats qui comprennent huit membres, prendre des timbres d'avance. C'est une question de gros sous.

Ma thèse est donc plus logique et plus rationnelle. C'est pourquoi, sans demander davantage puisque le Syndicat de Perpignan n'insiste pas pour être admis, je prétends que ce Syndicat aurait peut-être davantage de raisons d'être admis que d'autres Syndicats qui ont pris 150 timbres.

LE PRÉSIDENT. — En conséquence, pour les Syndicats de Perpignan et de Cognac, c'est une affaire tranchée. Sur le cas de Marcq-en-Barœul, le camarade Rouge a demandé la parole.

ROUGE. — Le Syndicat de Marcq-en-Barœul a commandé 50 cartes et 100 timbres pour l'année 1923. Les 100 timbres commandés ont été régulièrement payés la semaine dernière. J'ai envoyé également 15 francs d'adhésion pour que le Syndicat puisse prendre part au Congrès Confédéral. Je n'ai rien reçu, mais la Fédération ne peut pas prétendre que le Syndicat n'existe pas. Pour quelle raison aurais-je payé 50 cartes, 100 timbres et 15 francs d'adhésion ?

JUNG. — Au moment du Congrès, nous voyons ressusciter des Syndicats qui, depuis deux ans, n'ont pas donné signe de vie. D'autre part, le camarade apporte une affirmation qui n'a pas été contrôlée. J'ai reçu, ce matin, une lettre de la dactylo de la Fédération. Si on m'avait avisé que le Syndicat de Marcq-en-Barœul avait acquitté ses timbres et cartes, expédiés au début de l'année, nous l'aurions admis, mais nous ne pouvons nous baser sur son affirmation qu'il a payé. Nous ne pouvons nous baser que sur nos livres, et nous disons

qu'il n'a pas payé les cartes et timbres commandés, et que, par conséquent, il ne peut pas participer aux travaux du Congrès.

ROUGE. — J'ai payé, la semaine dernière, les timbres et les cartes, et il m'a été répondu que le Bureau de la Fédération étant parti à Bourges, le mandat suivrait le Bureau de la Fédération de l'Alimentation. J'ai cru, donc, que le mandat se trouverait ici; or, il n'y a rien, malgré que j'aie un reçu du paiement.

UN DÉLÉGUÉ. — Du mandat?

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Montre le reçu des timbres.

LE PRÉSIDENT. — On ne va pas demander à chaque Délégué un reçu des timbres qu'il a payés à sa Fédération!

ROUGE. — Il n'est pas un Syndicat de la Bourse du Travail de Marcq-en-Barœul dont j'aie les reçus sur moi.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une proposition de clôture. Je la mets aux voix.

(Adoptée.)

UN DÉLÉGUÉ. — Puisque le camarade déclare avoir payé, il est probable qu'il a les reçus sur lui?

ROUGE. — Non. J'ai envoyé le mandat à Paris, quand j'étais à Corbeil, la semaine dernière.

UN DÉLÉGUÉ. — Mais alors, c'est par mandat-poste, tu dois en avoir le talon.

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Rouge peut écrire et faire parvenir au Bureau le reçu des 100 timbres qu'il a pris. Le Congrès en sera avisé. Pour le moment, je demande au Congrès d'admettre ce Syndicat, puisque Rouge affirme qu'il a le reçu des timbres pris à la Fédération. (Exclamations.)

VOIX DIVERSES. — Ce n'est pas possible. (Exclamations.)

JUNG. — Dans un esprit de conciliation, nous allons télégraphier, avec réponse payée, à la Fédération et, à 14 heures, nous saurons si le Syndicat de Marcq-en-Barœul a acquitté sa dette.

D'autre part, je tiens à signaler que, ce matin, j'ai reçu une lettre de la Fédération avec un mandat pour un Syndicat de province. Mais il n'est fait aucune allusion, dans cette lettre, au Syndicat de Marcq-en-Barœul.

VALIDATION DES MANDATS RÉGULIERS

LE PRÉSIDENT. — Je vous demande de valider les mandats reconnus valables par la Commission de Vérification, étant entendu que ceux auxquels il manque un des cachets prévus par les statuts seront revus dans une séance ultérieure. (Approbations.) Je mets donc aux voix la validation des mandats reconnus valables par la Commission de Vérification.

(Adopté.)

MASSOT. — Le cas des Mineurs de la Moselle est-il tranché?

VOIX DIVERSES. — Oui.

PEYTAUD, Rapporteur. — En résumé, nous avons donc validé 1.241 mandats, il en reste à examiner 120, à part les cas particuliers. D'autres mandats sont encore arrivés, paraît-il, dans la soirée d'hier. Nous allons les examiner. Mais nous constatons dès maintenant, avec joie, le grand nombre des Syndicats qui ont répondu à l'appel et se sont fait représenter dans ce Congrès. Quand on arrive à un effectif de 1.241 mandats, à l'heure actuelle, c'est déjà un beau résultat.

DELAI DE RECEPTION

MONIER. — Le Congrès va avoir à se prononcer sur les mandats. Il serait sage que nous acceptions les mandats qui arriveront avant midi, mais que ceux qui arriveraient après soient déclarés nuls.

UN DÉLÉGUÉ. — Pourquoi?

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Jusqu'à ce soir!

JUNG. — A la Fédération de l'Alimentation, nous avons été battus justement parce que les mandats arrivés l'après-midi n'ont pas été considérés comme valables. Il faudrait qu'ici il en soit de même.

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il une proposition contraire à celle de Monier?

NICOLAS. — La mienne : Je demande qu'on les accepte jusqu'à ce soir.

UN DÉLÉGUÉ. — J'ai affirmé, sur mon honneur de militant, avoir le timbre de ma Fédération dans la poche de mon pardessus, que je n'ai pas pris ce matin parce qu'il faisait beau. Or, j'ai deux mandats à valider : Est-ce que mes mandats seront valables si la proposition de Monier est votée?

MONIER. — Il s'agit des mandats qui parviendront cet après-midi. Mais tous les mandats qui sont déjà ici et auxquels il manque un cachet seulement seront valables, dès qu'ils seront régularisés, puisqu'ils sont parvenus avant aujourd'hui midi.

UN DÉLÉGUÉ. — Et si la poste est responsable?

LE PRÉSIDENT. — Le Congrès va se prononcer sur les deux propositions.

VOIX DIVERSES. — Jusqu'à ce soir!

UN DÉLÉGUÉ. — L'avis du Bureau?

DUDILIEUX. — Le Bureau considère qu'il est légitime de fixer une date extrême pour la réception des mandats et il en laisse le soin au Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de Monier tendant à n'admettre les mandats que jusqu'à midi.

(Repoussée.)

Je mets aux voix la proposition de Nicolas tendant à les admettre jusqu'à la fin de la journée.

(Adoptée.)

UN INCIDENT

VAN DEN NESTE. — Le camarade Merlin, de Lyon, qui n'est pas Délégué, vient de voter à main levée. J'ai demandé à l'U. D. du Rhône à quel Syndicat il appartenait. On m'a répondu qu'il était ici comme représentant de la Presse. J'ai tenu à voir s'il participait aux votes et j'ai constaté qu'il prenait part aux votes à main levée. (Non ! Non !). S'il représente la Presse, il doit être avec la Presse et non avec les Congressistes.

MONMOUSSEAU. — Pour éviter toute confusion dans les votes, nous prions les représentants de la Presse de prendre place à la table de la Presse et nous prions les Délégués dans les votes à main levée de voter carte en main.

BROUTCHOUX. — On dit que le camarade n'a pas le droit de voter, mais en raison des accords circonstanciels, comme il est un représentant qualifié du Parti Communiste, je demande qu'on le tolère.

GILHODES. — J'affirme de la façon la plus absolue que le camarade n'a pas voté ni pour une proposition, ni pour une autre. Nous sommes ici cinq qui avons voté, je l'affirme également sur notre honneur de militants.

UN DÉLÉGUÉ. — Pourtant, j'étais derrière lui.

MONMOUSSEAU. — Nous demandons que seuls prennent place aux tables du Congrès les Délégués munis de cartes.

MONIER. — Merlin a une carte syndicale, mais n'y aurait-il pas dans la salle même des personnes n'en ayant aucune ? Il serait prudent qu'au moins une fois par jour un camarade passe dans les tables pour vérifier si tous ont des cartes.

LE PRÉSIDENT. — Il est bien entendu que les votes à main levée se feront avec la carte de Délégué à la main. Pour le contrôle, à part les membres de la Presse qui sont admis, personne n'entrera sans sa carte syndicale. La Commission d'Organisation du Congrès voudra bien faire appliquer cette décision. Je donne la parole au Délégué du Comité d'Organisation du Congrès qui a une communication à faire.

LE DÉLÉGUÉ. — Un camarade vient d'exprimer son appréhension de voir dans la salle des éléments étrangers au Congrès. Je tiens à vous déclarer que le Comité d'Organisation du Congrès a pris toutes ses dispositions pour qu'un élément n'ayant rien à faire ici ne puisse s'y introduire. J'ai moi-même fait une tournée pour demander aux personnes présentes dans la salle et même à des camarades dont je n'avais pas vu la carte de Délégué, de me montrer cette carte et la carte confédérale. J'ai même fait lever des Secrétaires d'organisation, c'est dire que le Comité d'Organisation a pris toutes les dispositions

utiles pour que ce Congrès se tienne régulièrement et se passe dans le calme le plus absolu, comme il convient entre militants ouvriers.

BOUDOUX. — Le calme, c'est la mort...

LE DÉLÉGUÉ. — D'autre part, j'ai à vous faire la communication suivante. Le Comité d'Organisation du Congrès, jusqu'à l'heure actuelle, avait mis le poste téléphonique gratuitement à la disposition de tous les Délégués qui pouvaient en avoir besoin. Mais nous avons été débordés; l'affluence des communications téléphoniques a été telle que nous sommes obligés de prier nos camarades de ne pas se froisser si nous leur demandons de vouloir bien désormais payer leurs communications téléphoniques; la dépense étant telle que le Comité d'Organisation ne peut pas l'assumer. (Approbations.)

LE PRÉSIDENT. — Il est onze heures et demie. Nous avons des camarades inscrits sur le Rapport Moral. Il y a intérêt à ne pas couper une discussion pour qu'elle soit bien comprise et nous pourrions, pour finir la réunion de ce matin, écouter la lecture du message de l'Internationale Syndicale Rouge.

COMMISSION D'EXAMEN DU CONFLIT DE LA DORDOGNE

UN DÉLÉGUÉ. — Et la nomination de la Commission pour les mandats contestés?

LE PRÉSIDENT. — En effet, voici les noms qui vous sont proposés pour la Commission concernant le conflit de Périgueux : d'une part, Demusois, Gilhodes, Garat; d'autre part, Monier, Argence, Boisson.

Je mets aux voix la nomination de cette Commission ainsi constituée.

(Adoptée.)

La parole est à Monmousseau pour la lecture du message de l'I. S. R.

MESSAGE DE L'INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE

MONMOUSSEAU. —

AU CONGRES DE BOURGES,

Chers camarades,

Votre Congrès se réunit en un des moments critiques du mouvement ouvrier européen, au moment où les conflits sociaux en Allemagne sont arrivés à leur apogée et quand, dans l'Europe Centrale, la Révolution sociale est à l'ordre du jour.

C'est de ce fait simple mais indiscutable qu'il faut partir pour définir les tâches du mouvement syndical et pour élaborer un programme d'action destiné à chacun des détachements nationaux de la grande armée prolétarienne. Toutes les autres questions, si importantes qu'elles paraissent, passent au second plan, car, pour de véritables révolutionnaires, pour de véritables

internationalistes, les intérêts du prolétariat international se placent au-dessus des intérêts particuliers des fractions nationales de ce même prolétariat.

Caractère particulier de la Révolution allemande

Que la Révolution en Allemagne soit le problème du jour présent, tous le savent, amis et ennemis de notre cause. Les adversaires de la Révolution dans le camp bourgeois et réformistes font tout, en Allemagne, pour provoquer l'échec, pour la saboter, pour exciter des impatiences bien légitimes dans l'avant-garde ouvrière et noyer dans le sang les masses prolétariennes affamées. Les derniers événements ont montré que la social-démocratie qui clamait à tous les carrefours sa protestation contre la Dictature du Prolétariat a établi une dictature « légale » de réaction bourgeoise et de poigne militaire. Voilà cinq ans que la social-démocratie et les syndicats sabotent tout mouvement du prolétariat, politique ou économique. Pour le sabotage de la Révolution, il est difficile de se figurer un instrument meilleur que les syndicats réformistes. La bourgeoisie allemande, jusqu'à ces derniers temps, s'est rappelé avec reconnaissance le rôle joué par les syndicats pour le maintien de « l'ordre » bourgeois et l'exploitation paisible des travailleurs... Le rôle des Syndicats allemands dans ces dernières années peut, entre autres choses, servir à réfuter une théorie répandue dans certains milieux, à savoir que les Syndicats sont révolutionnaires par essence et dans tous les cas. Cela dépend.

Si la Révolution en Allemagne n'a pas vaincu jusqu'à présent, le « mérite » en revient tout entier à la bureaucratie social-démocrate et syndicale qui fit tous ses efforts pour provoquer des scissions au sein du Prolétariat à la veille de chaque mouvement et pour le désorganiser, coûte que coûte, pendant la lutte. La Révolution est précisément difficile en Allemagne parce que son sabotage, scientifiquement préparé, se produit à l'intérieur même du Prolétariat organisé.

Malgré ces difficultés, la Révolution marche, brisant sur sa route tous les obstacles, intérieurs et extérieurs. La bureaucratie syndicale, de jour en jour, perd de son influence : les dissensions, l'incertitude, le mécontentement règnent dans les rangs de la Social-Démocratie.

La révolution se fait proche de plus en plus. Mais qui donc marche à la tête de ce grand mouvement ? Qui le dirige ? Qui exalte les masses ouvrières ? Le Parti Communiste allemand. (*Cris : C'est faux ! C'est faux !*)

LECOIN. — Pas de mensonges ! (Protestations, bruit.)

BROUTCHOUX. — Taisez-vous, syndicalistes depuis l'armistice...

MONMOUSSEAU. —

...Ce même Parti, au sujet duquel, pour le discréditer, les Social-Réformistes et même quelques anarchistes de France ont inventé la fable d'un bloc entre Communistes et Nationalistes. Le plus aveugle peut voir maintenant combien il y avait d'impudent mensonge dans tous ces contes. Le Parti Communiste allemand se trouve à la pointe du combat. (*Exclamations ; hou ! hou !*)

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — C'est un Congrès Syndical, ce n'est pas un Congrès Communiste, ici !

MONMOUSSEAU. —

Il y a en France des camarades à qui ce fait déplaît : ils voudraient voir des socialistes allemands à la tête de la Révolution. Evidemment, chacun peut

rêver comme il veut. Mais on est bien obligé de tenir compte des faits : en Allemagne les Localistes sont beaucoup moins connus qu'en France. Ils y jouent un rôle moins considérable encore que celui que joue en France la Confédération Marseillaise des Travailleurs du Monde.

La Révolution ne s'accomplit pas d'après les livres et les brochures ; c'est une grande création des masses agissant en commun, et celui qui veut juger la Révolution prolétarienne d'après sa petite mesure de sectaire, celui-là est condamné à rester éternel spectateur et raisonneur, sans jamais participer activement aux mouvements qui ébranlent le monde.

L'Internationale Syndicale et la Révolution allemande

Qu'est-ce qui caractérise essentiellement une Internationale révolutionnaire ? Ceci, qu'au moment voulu elle lance toutes ses forces au secours de tel ou tel de ses détachements nationaux dans sa lutte pour l'émancipation. Une Internationale ouvrière considère la classe ouvrière comme une seule et unique armée, les organisations nationales syndicales comme les parties intégrantes d'un unique organisme, et la lutte menée par ces différents partis non comme des escarmouches isolées et indépendantes, mais comme des combats engagés dans certains secteurs d'un unique front social. Considérant ainsi les rôles et la tâche qui lui incombent, il est naturel que, dans les moments critiques de la lutte sociale, l'Internationale jette toutes ses forces sur le secteur où ont lieu les batailles décisives. Une organisation n'est digne du nom d'Internationale que quand elle est prête à tout tenter pour aider *effectivement* le prolétariat à abattre la bourgeoisie.

La méthode d'Amsterdam, méthode qui consiste, après l'événement, à émettre une résolution de sympathie en cas de victoire et une résolution de condoléance en cas de défaite, ne peut servir en rien les intérêts du prolétariat. Cette méthode s'explique par l'indifférence de l'Internationale vis-à-vis du Prolétariat en lutte, par l'absolue autonomie et indépendance des groupes nationaux par rapport à l'organisme international et par l'indépendance de ce dernier à l'égard de ses propres organisations. Ce n'est pas une Internationale, c'est une machine à enregistrer les événements. L'Internationale Syndicale Rouge n'a jamais été et ne sera jamais le spectateur passif des événements. Elle estime indispensable, pour elle, d'intervenir activement au plus fort de la lutte, de jeter dans la balance, toutes ses forces, toutes ses ressources. L'intervention et l'aide de l'Internationale doivent toujours entrer comme partie intégrante dans l'actif du prolétariat militant de chaque pays, comme l'intervention et la direction d'un état-major se mêlent organiquement à tous les combats, sur tous les secteurs d'un même et unique front. Plus le secteur de combat est étendu, plus les masses engagées sont considérables, plus l'issue d'une bataille ou d'une série de combats est importante pour toute l'armée, et plus le rôle de l'Internationale doit s'affirmer puisqu'elle répond des destinées de tout le mouvement ouvrier.

C'est ainsi que l'Internationale Syndicale Rouge a considéré la Révolution qui se développe en Allemagne ; c'est ainsi que s'est posée la question lorsque l'Internationale Communiste et l'Internationale Syndicale Rouge examinaient en commun et élaboraient des formes et des méthodes d'aide au prolétariat allemand. Une pareille ligne de conduite n'est possible que parce que l'Internationale Syndicale Rouge est un organisme de combat formant un seul tout et non pas une somme de groupements nationaux faiblement liés entre eux et indépendants les uns des autres. L'exemple de l'Allemagne

nous montre le rôle de l'Internationale révolutionnaire et, d'autre part, le caractère réformiste d'une théorie de l'indépendance des organisations nationales par rapport au centre international de combat qu'elles ont créé.

La Révolution allemande et le mouvement ouvrier en France

Ce qui a été dit précédemment de la tâche de l'Internationale devant la Révolution Allemande peut s'appliquer en général aux Syndicats et, plus particulièrement, aux Syndicats révolutionnaires de France.

Le Proletariat révolutionnaire de France et ses organisations doivent faire plus que les autres pour le Proletariat allemand parce que le militarisme français, armé jusqu'aux dents, est prêt à se jeter d'un moment à l'autre sur le Proletariat allemand et à étouffer la Révolution dès sa naissance. Ce que la bourgeoisie française accomplit en ce moment en Allemagne dépasse en ignominie et en scélératesse tout ce qu'on peut imaginer de plus monstrueux. N'ayant aux lèvres que des paroles de paix, de vérité et de justice, le fabricant de discours en gros qu'est Poincaré, vigoureusement soutenu par toute la bourgeoisie et par les réformistes, ruine et désorganise l'Allemagne, provoque sa décomposition, asservit sa population laborieuse, s'efforçant de *marocaniser* toute l'Europe Centrale, pour le plus grand profit des requins et des bandits de la finance et de l'industrie. Voilà plusieurs années qu'une partie de l'Allemagne est occupée par l'armée française, et cette occupation est toute dirigée contre la classe ouvrière, contre la Révolution ouvrière. Le militarisme français, chien de garde aux portes de la Bourse, remplace le tsarisme défunt dans sa tâche de gendarme international de la contre-révolution. La France est le centre et l'inspiratrice de la réaction européenne et du banditisme international. Qui peut mettre fin à un semblable état de choses ? Qui peut empêcher les soudards français de mettre leurs sales pattes sur la Révolution allemande ? Seuls le peuvent les ouvriers français et leurs organisations révolutionnaires. Peut-on dire que tout va bien de ce côté ? Peut-on dire que tout ait été fait dans ce sens ? Peut-on affirmer que tous les groupements aient fait ce qui dépendait d'eux pour museler les trafiquants et les profiteurs ?

Non, les choses ne vont pas si bien, tout n'a pas été fait ; les groupements révolutionnaires n'ont pas tous compris leur devoir prolétarien et ne l'ont pas accompli vis-à-vis de la Révolution allemande. L'impudence de la bourgeoisie française est en proportion directe de la passivité du Proletariat français. La C. G. T. U. a fait de son côté tout ce qu'elle pouvait pour secourir le Proletariat allemand en réfrénant la bourgeoisie française, mais dans cette tâche elle s'est heurtée à des résistances ouvertes et cachées, non seulement de la part des réformistes, mais même de la part d'un certain nombre de ses propres membres. Au lieu de lutter d'un front bien uni contre la bourgeoisie admirablement organisée, au lieu d'aider effectivement le Proletariat allemand, on a démoralisé et découragé les masses ouvrières françaises par des discussions et des arguties interminables sur la Charte d'Amiens (*Mouvements*), à propos du paragraphe 11 des statuts de l'Internationale Syndicale Rouge, par des articles et des discours sur le danger des Commissions Syndicales du Parti Communiste et en répétant indéfiniment les mots : « autonomie et indépendance ». (*Exclamations.*)

L'Internationale Syndicale Rouge et les sections qui la composent considèrent ces discussions stériles comme une manœuvre politique ayant pour but de détourner l'attention des ouvriers, de leur cacher les questions essentielles dont leur vie dépend (*Exclamations*). Cette question de l'autonomie (*Bruits*) et de l'indépendance a été résolue par le deuxième Congrès de l'I. S. R.

Cette décision a été prise d'accord avec la délégation de la C. G. T. U. Cette persistance à déformer les faits et les décisions du deuxième Congrès de l'I. S. R. ne prouve désormais qu'une chose : c'est que l'on veut noyer dans un déluge de mots le mouvement émancipateur des prolétariats français et allemand.

L'I. S. R. met en garde les ouvriers révolutionnaires français contre de semblables diversions et croit de son devoir de proclamer ouvertement ce qui suit : en un temps si difficile pour le prolétariat allemand, celui qui refuse de lui apporter son aide sans restrictions, celui qui prescrit à la Révolution allemande de se développer selon les recettes et ordonnances qu'il a trouvées dans les brochures, celui qui, sceptique, ratiocine et se tire des difficultés de la Révolution allemande par des formules vagues et des lieux communs, celui-là est un petit bourgeois, un réformiste de la plus belle eau (*Exclamations*) quel que soit le costume révolutionnaire dont il s'affuble. (*Exclamations*.) Celui-là seul qui, de toute son abnégation, de toute l'ardeur de sa passion révolutionnaire, marche sans réserves, sans hésitations, au combat pour la Révolution allemande, celui-là seul est digne du nom de révolutionnaire et de membre effectif de notre internationale créée pour la lutte.

Le mouvement syndical français dans l'Internationale

Dès la fondation de l'I. S. R., il y a eu en France un groupe d'hommes qui exigeaient pour le mouvement syndical français on ne sait quels droits et privilèges particuliers. Ce n'est pas de cette tendance que tint compte le deuxième Congrès de l'I. S. R. quand il vota la résolution présentée par la C. G. T. U. Il fit siennes en général les raisons invoquées au Congrès de Saint-Etienne : savoir qu'il faut donner la possibilité à toutes les tendances, à tous les groupements révolutionnaires, de lutter pour leurs idées à l'intérieur de l'unique Internationale. Dans la mesure où l'Internationale essaie avant tout de réaliser l'unité de front à l'intérieur de l'armée révolutionnaire, le Congrès a accepté les propositions de la délégation française qui donnaient au mouvement syndical français des garanties formelles inscrites dans les statuts.

Mais cela n'a pas paru suffisant à certains éléments de la C. G. T. U. Ces camarades exigent de l'Internationale qu'elle admette, intégralement et sans restriction, le programme anarcho-syndicaliste, déclarant ainsi la guerre à l'Internationale communiste (*Exclamations ; hou! hou!*). à la Révolution russe... (*Protestations*.)

FERRÉ. — Jousselin appelle cela de la provocation au meurtre!

MONMOUSSEAU. —

...et qu'elle laisse à chaque organisation la liberté d'agir comme elle l'entendra. Dans quel but? Au nom de « l'indépendance » du mouvement syndical. Et comme l'Internationale ne pouvait mettre à la base de son activité cette théorie anti-prolétarienne et anti-révolutionnaire... (*Interruptions, colloques*.)

FERRÉ. — Et il faut entendre cela, tout de même! Bande de larbins! C'est de la provocation! (Bruits, colloques.)

UN DÉLÉGUÉ. — Oui, c'est de la provocation!

NICOLAS. — Samedi, j'en ai entendu davantage au Syndicat du Bâtiment, je n'ai rien dit; sur moi, ça glisse!

LE PRÉSIDENT. — Il y a, pour répondre à la communication de

l'Internationale, environ une dizaine d'orateurs de la Minorité qui sont inscrits. Par conséquent, si vous estimez devoir répondre, il faut écouter. On ne répond pas à ce que l'on n'a pas écouté.

FERRÉ. — Mais je ne me laisse pas insulter !

BROUTCHOUX. — Après nous avoir demandé des timbres supplémentaires pour le peuple russe, venir nous traiter d'antirévolutionnaires, cela dépasse la mesure.

TEULADE. — Et pour nous, non ?...

UN DÉLÉGUÉ. — Tu es payé pour faire la scission !

NICOLAS. — Tous les jours vous nous insultez et nous ne disons rien.

UN DÉLÉGUÉ. — Vous nous insultez avec notre argent.

MONMOUSSEAU. — Tais-toi, Nicolas, sois discipliné.

LE PRÉSIDENT. — Vous répondrez après la lecture de la communication, écoutez !

MONMOUSSEAU. —

...elle est devenue la cible de constantes attaques et d'accusations de pure fantaisie. Comment donc ces camarades se représentent-ils une Internationale ? A en juger par tout ce que nous avons vu et entendu, la plus grande vertu de l'Internationale serait dans l'inaction, car dès qu'elle commence à agir, elle enfreint l'autonomie ou l'indépendance de quelqu'un. Sous ce rapport, l'Association berlinoise serait un idéal.

L'Internationale a-t-elle le droit de se mêler des affaires intérieures des organisations nationales ? Sans aucun doute, disons-nous. En aucun cas, répondent les anarcho-syndicalistes. Prenons un exemple. Les syndicats d'Alsace-Lorraine ont établi, en dépit du II^e Congrès de l'I. S. R., un lien organique entre le Parti Communiste et les syndicats. La C. G. T. U. pouvait-elle, par ses propres moyens, régler cette affaire ? C'est douteux. L'I. S. R. devait-elle intervenir et liquider l'incident ? Evidemment. Elle l'a fait, et nous n'avons pas vu l'opinion critiquer d'une façon quelconque cette intervention. Mais si une pareille intervention est rationnelle et juste en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, pourquoi n'aurait-elle pas lieu à l'égard de n'importe quelle union départementale ou de n'importe quelle fédération ?

Ferait-on une différence entre les unions et les fédérations ? Et enfin, comment la minorité espère-t-elle arriver à ses fins ? Par des ultimatum et des menaces de scissions... (*Vives exclamations et protestations.*)

FERRÉ. — On y restera, là ! (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

UN DÉLÉGUÉ. — Si vous êtes décidés à nous sortir, venez-y !

NICOLAS. — Mais non !

BROUTCHOUX. — Vous en avez pour vos appointements.

FERRÉ. — Nous avons tout de même le droit d'être des révolutionnaires et de nous révolter contre des insultes de lâches.

BROUTCHOUX. — Il faudrait qu'on soit tous châtrés !

MONMOUSSEAU. —

...imposer sa volonté à la majorité confédérale qui, de son côté, par les mêmes moyens, imposerait ses volontés à toute l'Internationale.

L'opposition veut que les syndicats français jouent dans l'Internationale le rôle que l'impérialisme français joue dans le concert européen.

Est-il nécessaire de dire que l'Internationale Syndicale Rouge, construite sur une discipline révolutionnaire, *acceptée de bon gré*, repousse de la manière la plus décisive toute cette théorie et la pratique de la soumission de la majorité à une minorité? Celui qui veut appartenir à l'Internationale en fait, et non seulement en paroles, s'engage de prime abord à renoncer à toute prétention nationale et à subordonner les intérêts particuliers des fractions nationales à ceux de l'Internationale tout entière.

Le mouvement syndical français dans les limites nationales

Connaissant les particularités du mouvement ouvrier français, la rivalité des syndicats avec les partis politiques, l'Internationale Communiste et l'Internationale Syndicale Rouge avaient décidé de laisser aux organisations françaises la possibilité de résoudre sur place cette question, en établissant des rapports mutuels acceptables pour les uns et les autres. Cependant quelques mois s'étaient à peine écoulés que la question des Commissions Syndicales apparut au premier rang, et cette question a acquis une telle importance qu'il en est sorti même des groupements spéciaux. Si l'on prend en considération la quantité d'articles que l'on a consacrés à cette question — voilà déjà plusieurs mois que plusieurs camarades ne parlent que de cela, n'écrivent que sur cela — on peut penser que les Commissions Syndicales ont plus d'importance que l'occupation de la Ruhr, que la Révolution allemande, etc...

Cependant si l'on examine la question des Commissions Syndicales, non du point de vue de la création d'une nouvelle plateforme, mais d'un point de vue pratique, chacun devra reconnaître que, d'abord, c'est une question secondaire, et qu'ensuite elle est mal posée par les adversaires du Parti. Des hommes qui pensent de la même façon ont-ils le droit de s'organiser pour défendre leur opinion à l'intérieur des syndicats? Jusqu'à présent, c'était le droit indiscutable et irrévocable de tout membre de syndicat. Il en était ainsi avant, pendant et après la guerre, dans l'ancienne et dans la nouvelle Confédération Générale du Travail.

« C'est le droit de tous, excepté des communistes » (*Exclamations*), telle elle est la réponse des farouches défenseurs de l'indépendance des Syndicats. On a essayé de mettre en pratique cette monstrueuse théorie en adoptant même des lois d'exception contre les communistes (Fédération du Bâtiment). Est-il besoin de dire que des hommes qui furent les auteurs d'un Pacte, qui sont organisés en fractions, qui ont leurs organes, leurs assemblées, qui examinent toujours préalablement toutes les questions et qui agissent comme minorité organisée, n'ont aucun droit d'interdire aux autres ce qu'ils se permettent à eux-mêmes?

FERRÉ. — Ça, c'est faux!

MONMOUSSEAU. —

Il faut pourtant être logique. Du moment que les syndicats et le Parti sont indépendants entre eux, de quel droit les syndicats peuvent-ils prescrire au Parti les méthodes et les formes de son organisation? Le Parti crée des commissions à son gré et n'est obligé d'en rendre compte à personne. Exiger du Parti qu'il supprime ses commissions syndicales ou bien qu'il modifie le

caractère de leur travail, cela signifie se mêler des affaires intérieures du Parti et empêcher une tendance déterminée de s'organiser. (*Interruptions : C'est du cynisme!*)

Des propositions de ce genre seraient encore compréhensibles s'il y avait entre les Syndicats et le Parti un lien organique ; mais, si l'on considère les rapports réciproques qui existent aujourd'hui, il n'y a même aucune raison de poser la question, car elle n'a pas plus de sens politique que de sens pratique. Et si le Parti veut — et il est tenu de le faire — travailler parmi les membres de la C. G. T. Lafayette? (*Interruption : C'est pour Monatte que tu dis ça?*) (*Rires.*) Devra-t-il, pour cela aussi, demander une autorisation? C'est encore et toujours la vieille idéologie : des droits complets, illimités pour les anarcho-syndicalistes et la privation de tous droits pour les communistes. Cette comptabilité en partie double ne doit point trouver de place dans le mouvement ouvrier et nous espérons que le congrès y mettra un terme.

La question des Commissions Syndicales a caché aux yeux des membres de la C. G. T. U. toutes les autres questions ; et cependant des millions d'ouvriers restent inorganisés ; un étroit esprit corporatiste subsiste même dans nos rangs ; il y a, par tout le pays, de minuscules syndicats de trois cinq ou dix membres. (*Interruption : Les syndicats de circonstance du Parti Communiste!*) qui n'ont d'autre raison d'existence que de donner de temps en temps un mandat à un de leurs membres.

L'organisation des Comités d'usine avance avec une extrême lenteur ; rien n'est fait parmi les soldats, la réaction continue de sévir avec une violence inouïe, avec le dernier cynisme. C'est bien le moment vraiment de se livrer à des discussions, à des tournois d'éloquence au sujet des Commissions syndicales du Parti. Cette monstrueuse déformation de la tâche et des perspectives du mouvement ouvrier ne peut continuer plus longtemps, sans quoi la C. G. T. U. deviendra un club pour perloter ce qui amènera la ruine de l'organisation.

L'Unité avant tout

L'Internationale syndicale rouge ne tient pas le moins du monde à supprimer la lutte des tendances. Non, les luttes d'opinion à l'intérieur des organisations sont indispensables ; elles sont utiles, mais elles doivent être limitées de telle manière que des *différences d'opinion n'empêchent pas l'unité d'action*. Or, en France, les discussions sont sorties de ces limites, la lutte des tendances en est venue à tel point qu'elle diminue de 50 % la capacité combative de la C. G. T. U. Bien plus, il y a des gens qui, d'un cœur léger, poussent à la décomposition du mouvement syndical. (*Exclamations : C'est vous, c'est le Parti Communiste!*)

L'Internationale Syndicale Rouge considère la scission dans la C. G. T. U. comme un crime, comme la plus grande trahison des intérêts du prolétariat international. Ce ne sont que des ennemis de la classe ouvrière, des arrivistes sans responsabilité. (*Exclamations ; cris : Et la jeune dynastie!*) des gens de conscience élastique. (*Interruption : Combien y a-t-il de temps que tu es Secrétaire, Monmousseau?*) qui peuvent attenter à l'unité de l'organisation. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*) »

FERRÉ. — Il y a des braves pour les arrivistes.

UN DÉLÉGUÉ. — Si le fascisme vient, nous l'aurons, l'Unité devant le fascisme!

MONMOUSSEAU. —

Une scission dans la C. G. T. U. marquerait la victoire de la bourgeoisie, car le militarisme et le capitalisme français, qui déjà ne se sentent pas gênés, se sentiraient définitivement libres d'agir et parfaitement « indépendants ». Cela signifierait, au dehors, les aventures ; au dedans, le retour à la journée de dix ou douze heures, et, sur toute la ligne, un renforcement de la réaction.

Il est difficile de se figurer un plaisir plus grand pour la bourgeoisie française et pour le capitalisme international qu'une scission dans la C. G. T. U. Les ouvriers français se détourneraient avec indignation et mépris de ceux qui voudraient ainsi, d'un cœur léger, jouer avec leurs destinées.

Que ceux donc qui veulent travailler pour la réaction internationale et intérieure, pour le fascisme, votent pour la scission ; mais tous ceux qui ont un peu de bon sens prolétarien et qui comprennent leur devoir devant le prolétariat français et international, voteront avec l'Internationale Syndicale Rouge, pour l'unité avant tout dans la C. G. T. U., pour l'unité du mouvement syndical français. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

A Bas la scission et les scissionnistes! (Hou! Hou! sur les bancs de la Minorité ; sifflets.)

Vive l'Unité du Mouvement syndical français!

Vive la guerre jusqu'au bout contre le capitalisme français mondial!

Vive la Révolution Proletarienne aliemande et mondiale!

LE BUREAU EXÉCUTIF DE L'INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE.

Moscou, le 5 novembre 1923.

(La Majorité applaudit vigoureusement la conclusion du message de l'I. S. R.)

MONMOUSSEAU. — Ce manifeste est daté du 5 novembre. Il est donc antérieur à ce Congrès de Bourges et à tous les votes émis jusqu'ici.

LE PRÉSIDENT. — Voici une motion déposée par le Délégué de Wattrelos, le camarade Wastiaux :

Les délégués ouvriers au Congrès de Bourges protestent contre la façon dont l'I. S. R. met volontairement le Syndicalisme au deuxième plan dans la marche des événements d'Allemagne et constatent que cette façon d'agir ne peut que faire le jeu des partis politiques.

Bâtiment, Métaux, Textile de Wattrelos.

LE DÉLÉGUÉ DE WATTRELOS. — Je demande un vote sur cette motion.

UN DÉLÉGUÉ. — Il n'y a qu'à mettre la social-démocratie sur le premier plan, cela vous donnera satisfaction.

LE PRÉSIDENT. — Je ne crois pas qu'il soit opportun d'émettre un vote sur cette motion ; elle ouvre la discussion sur la communication qui vient d'être lue. Et à l'ouverture de la séance de cet après-midi, on lira une résolution de l'Union Syndicale Italienne. Ensuite, la parole sera aux orateurs inscrits dans le débat ; il y en a huit ou dix pour la Minorité sur la résolution de l'I. S. R.

LECOIN. — D'accord avec Monmousseau hier, il était convenu qu'il y aurait un débat particulier sur les événements d'Allemagne et l'attitude de la Majorité Confédérale. J'espère que la Majorité Confédérale ne se dérobera pas à ce débat particulier.

LE PRÉSIDENT. — Il faut que le Congrès dise s'il veut discuter sur le message de l'I. S. R. avant la suite de la discussion sur le Rapport Moral. Si vous engagez la discussion sur le document, dont la Minorité, je le comprends, a entendu avec déplaisir la lecture, vous engagez la discussion de toutes les questions autres que les questions corporatives : c'est l'Orientation Syndicale, c'est les événements d'Allemagne, c'est l'attitude du Bureau Confédéral et de la Majorité de la Commission Exécutive en face de la Révolution allemande, c'est bien aussi la critique du Rapport Moral.

LARTIGUE. — Je fais remarquer au Congrès qu'il y a dans le message qui nous a été envoyé deux points particuliers qui méritent deux examens particuliers. Il y a une partie de ce message qui a trait à la Révolution allemande et que nous devons discuter au moment de l'examen de la situation allemande, et une autre partie qui a trait à l'Orientation, et nous aurons besoin d'en discuter en même temps que de l'Orientation générale. Or, il n'est pas possible que nous puissions discuter de cela totalement sans que le Bureau fasse immédiatement tirer le Message qui a été lu et sans qu'il soit distribué. Je demande donc au Bureau de faire cela le plus rapidement possible. Nous avons le temps. Le débat sur l'Orientation ne sera probablement pas clos avant jeudi. D'autre part, je tiens ici à faire remarquer deux sortes de faits pour dégager ma conscience : D'abord, c'est que dans ce que l'on vous a lu — et je le regrette profondément parce que cela ne fera pas changer ma ligne de conduite sur le terrain international — il y a des provocations certaines contre une fraction de la Minorité ; et je serai peut-être fondé à dire au Congrès qu'il y a des hommes qu'on a utilisés pour la défense de la Révolution allemande qui ont parcouru la province et n'ont jamais fait de tendance sur la Révolution allemande : ces hommes sont là, dans la Minorité.

Le deuxième point que je suis obligé de marquer également, c'est que, malgré tout, il faut dire ce que Ferré disait : que nous sommes bien résolus à rester là, malgré toutes les provocations.

Enfin, je remarque que dans la première partie de cet exposé, il est évident que ce Congrès n'est plus un Congrès Syndical ; il y a cette démonstration évidente que le Syndicalisme n'existe plus, qu'il n'a plus de force révolutionnaire, et qu'on n'attribue une force révolutionnaire qu'au Parti Communiste.

Je vous demande à vous, camarades de province, qui, de bonne foi, avez voté la motion de la Majorité, de voir où l'on vous conduit. Le Syndicalisme n'existe plus, il n'y a plus qu'un Parti Communiste. (Applaudissements sur les bancs de la Minorité.)

LE PRÉSIDENT. — Il est midi dix. On pourrait reporter la suite de la discussion à la séance de cet après-midi.

DUDILIEUX. — Il est d'usage, dans tous les Congrès ouvriers et dans les Congrès Confédéraux, en particulier, que des Délégués étrangers prennent la parole. Je ne sache pas qu'on ait jamais discuté sur l'intervention des Délégués étrangers dans un Congrès. La communication qu'a lue Monmousseau, c'est le Message de l'Exécutif de l'I. S. R. au Congrès de la C. G. T. U. qui siège à Bourges. Il peut se faire que d'autres organisations étrangères aient ici des Représentants qui demanderont à être entendus et je ne pense pas que nous puissions discuter sur les interventions de ces Représentants. Je ne crois donc pas qu'on puisse discuter du Message dont il vient de vous être donné lecture. (Exclamations.)

LE PRÉSIDENT. — La séance est reportée à 14 heures 30.

(La séance est levée à midi 20.)

.....

DEUXIÈME JOURNÉE

Mardi 13 Novembre 1923 (Après-midi)

(La séance est ouverte à 14 heures 45.)

(Même Bureau que le matin.)

LE PRÉSIDENT. — S'il se trouve des membres de la Commission de Vérification des mandats dans la salle, nous leur demandons de se rendre à la Bibliothèque, où se fait la vérification.

La Commission d'Organisation, ce matin, nous a demandé de prier les Délégués de ne pas trop se déplacer pour qu'il n'y ait pas d'incident au sujet de leur présence dans l'Assemblée. Chaque Délégué a sa place assignée. Nous l'engageons à y rester.

Les Commissaires ont demandé à des camarades qui se trouvaient debout dans le fond de la salle s'ils étaient syndiqués. En réponse, ces derniers ont sorti triomphalement leur carte de Délégué.

MESSAGE DE L'UNION SYNDICALE ITALIENNE

Camarades, j'ai reçu ce matin, déposée ici par le camarade Besnard, une communication de l'Union Syndicale Italienne dont je vais vous donner lecture :

Camarades du Congrès confédéral de Bourges,

En ce moment notre attention est tournée vers votre Congrès Confédéral. Vous êtes encore, des grands pays d'Europe, celui qui a été le moins atteint par la réaction ou les crises politiques qui travaillent en ce moment l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne. De plus, la présence en France de plusieurs milliers de travailleurs italiens, pour la plupart exilés, nous unit d'heure en heure à vous, dont les aspirations et les directives révolutionnaires sont nôtres depuis tant d'années.

Hélas! votre Congrès s'ouvre encore une fois pour résoudre une grave question déjà exposée et résolue à Amiens, suscitant de profondes discussions et d'âpres polémiques qui mettent en péril, non seulement tout projet d'unité possible des forces du prolétariat français, mais aussi l'actuelle unité syndicale révolutionnaire.

Tout en exprimant notre vif regret de ce qui se passe au sein de vos cadres confédéraux, nous nous trouvons dans l'obligation de vous adresser de la classe ouvrière et de nos idées communes, sur le mouvement syndical, un fraternel appel à la concorde, à l'unité des forces syndicales révolutionnaires, et cela, au-dessus et en dehors de tous les partis et de tous les groupements politiques.

La douloureuse expérience italienne devrait surtout enseigner une chose aux camarades des autres pays. L'œuvre funeste des partis a servi seulement à saboter toutes les initiatives révolutionnaires du prolétariat d'Italie quand la Révolution était une possibilité et un fait. La politique sectaire des partis a nui à la classe ouvrière même dans la période désespérée où il fallut supporter l'offensive réactionnaire de la bourgeoisie.

Les partis et les fractions de droite, pour des fins collaborationnistes, cyniquement se coalisent aujourd'hui, même sous prétexte de sauver le prolétariat. Les partis de gauche, avec leurs dénigrements et leurs actions dissolvantes ont empoisonné l'âme des travailleurs et ont aussi causé la destruction du mouvement prolétarien en Italie autrefois florissant et combatif, destruction que le fascisme a achevée dans presque tous les centres agricoles et ouvriers.

Sans avoir la prétention de vouloir attenter à l'existence des partis, même si leur œuvre est nuisible au mouvement de classe et au mouvement économique du prolétariat, le Syndicalisme doit donner tous ses efforts pour se libérer de toute hégémonie quelconque, de toute influence des partis et des gouvernements qui exercent toujours une activité coercitive de la pensée et de l'action prolétarienne pour des fins partisans qui dénaturent et déprécient le mouvement de classe ouvrier.

Nous avons donc confiance que les travailleurs syndicalistes de France réussiront à revendiquer leur autonomie absolue et leur indépendance de toute politique des partis et des gouvernements, de tous les gouvernements, pour reprendre leur place traditionnelle à l'avant-garde du Syndicalisme révolutionnaire.

Notre salut fraternel.

GIOVANNETTI.

LE PRÉSIDENT. — Nous avons également parmi nous des camarades étrangers : ce sont les Délégués des Chevaliers du Travail, organisation de la Minorité révolutionnaire en Belgique. Il existe aussi un message de l'A. I. T. qui doit être lu à cette tribune par Besnard.

Je demande qu'on entende le message de l'A. I. T. et l'intervention ou l'exposé de notre camarade Julien Lahaut, Délégué des Chevaliers du Travail belge. Je pense qu'il ne saurait y avoir aucune opposition à cette proposition.

DUDILIEUX. — Vous avez entendu ce matin une communication du Bureau Exécutif de l'Internationale Syndicale Rouge. Nos camarades de la Minorité ont cru devoir se livrer à des manifestations au moment de la lecture de ce message. Je demande à tous les Délégués et plus particulièrement à ceux de la Majorité, de s'abstenir de toute manifestation lorsque le Délégué de l'Union Syndicale Italienne ou de l'A. I. T. de Berlin exposera ici, par son message, ses conceptions particulières.

Nous devons respecter tous les Délégués et ne considérer en eux que les représentants de la classe ouvrière, quelles que soient nos divergences de conceptions.

UN DÉLÉGUÉ. — On peut tolérer les conceptions, mais pas les insultes !

MESSAGE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

LE PRÉSIDENT. — Je demande au camarade Besnard, s'il est dans la salle, de venir nous lire le message de l'A. I. T.

BESNARD. — Voici, camarades, les termes du message de l'A.I.T. :

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Aux Camarades de la C. G. T. U.,

Aux Syndicalistes Révolutionnaires de France,

A l'heure où votre Congrès Extraordinaire va prendre position sur la situation critique créée dans le Syndicalisme français par les luttes intestines de partis, de tendances, le Bureau Administratif de l'A. I. T. considère de son devoir de vous adresser quelques paroles sur l'origine et le développement de ces luttes en tant qu'elles concernent l'Internationale des Syndicalistes Révolutionnaires.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici de la propagande électorale ; d'autant plus nous refuserons-nous à introduire dans vos discussions le moindre élément de discord. Nous voudrions simplement mettre les choses au point, vous rappeler certains faits et vous laisser, alors, prendre vos décisions en toute connaissance de cause, conscients de la grande responsabilité que ces décisions porteront en France aussi bien que dans le monde syndicaliste révolutionnaire en général.

Quelles sont les organisations qui composent l'A. I. T. ?

Ce sont les forces syndicales de tous les pays qui n'ont jamais pactisé avec les politiciens, qui ont toujours lutté contre l'union sacrée et qui, dans les années tragiques de la grande guerre, restèrent fidèles à leurs principes antimilitaristes et à leur programme d'action directe antiétatiste.

Ce sont les forces syndicales de tous les pays qui ont accueilli comme la grande libératrice la Révolution Russe, sans chercher à se réhabiliter par elle, qui l'ont défendue tandis que d'autres l'ont exploitée pour des bénéfices électoraux ; qui l'ont saluée comme l'appui moral et instinctif dans nos luttes sur le terrain ingrat de l'action révolutionnaire. Ce sont nos forces syndicales de partout — de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de la Suède, de la Norvège, de l'Amérique du Sud, du Mexique, des Etats-Unis — qui ont tendu la main, et nous fîmes les seuls, à la Révolution Russe qui brisait plus profondément chaque jour avec le vieux monde. Toutes les autres organisations — liées à Amsterdam — restaient dévouées à la collaboration de classes et aux partis politiques qui avaient tout à perdre d'une réalisation révolutionnaire comme celle qui fut accomplie par l'avant-garde russe (et non par un parti quelconque) pour le triomphe du prolétariat. C'était donc un acte de solidarité spontanée qui a amené nos organisations syndicalistes révolutionnaires à

adhérer à la Révolution Russe et aux organes internationaux qui surgissaient sur le sol de cette révolution.

Mais déjà dès la première rencontre des syndicalistes révolutionnaires de l'Occident avec la réalité des événements en Russie, les premiers devenaient de plus en plus convaincus que les résultats réels de cette révolution — accaparée par un parti politique — menaient, sous le fouet de ce parti, à la subordination du mouvement ouvrier international aux intérêts du communisme d'Etat. Ce n'étaient donc pas des petits détails insignifiants de paragraphes de statuts ou d'interprétations différentes de tel ou tel paragraphe qui séparaient les syndicalistes révolutionnaires de l'I. S. R. Il s'agissait bien d'une question de principes qui touchent à la vie même et à l'action du syndicalisme révolutionnaire ; principes subséquemment avoués, sans ambiguïté aucune, par le deuxième Congrès de l'I. S. R. qui sanctionnait unanimement la subordination absolue du mouvement ouvrier aux partis communistes de chaque pays et à l'Internationale Communiste. Tous les petits changements de statuts — ces petits os jetés au Cerbère Syndicaliste — ne furent donc que des palliatifs temporaires, car le principe de la subordination présuppose nécessairement le rôle prépondérant du pouvoir politique omnipotent et, par conséquent, la suppression de la personnalité propre du Syndicat comme organe producteur, distributeur et administratif.

L'existence de cette divergence fondamentale dut nécessairement éloigner les organisations syndicalistes révolutionnaires de la tactique néfaste des communistes et, mis en demeure de choisir entre la mort et la vie du syndicalisme révolutionnaire mondial, nos camarades dans tous les pays furent amenés à fonder l'Internationale qu'ils ont voulu créer à Moscou — mais déjà sans Moscou... et sans la C. G. T. U., devenue par la suite succursale de Moscou.

Et n'oublions pas, à cette occasion, de rappeler qu'au Congrès des Syndicalistes Révolutionnaires furent invitées toutes les organisations adhérentes à l'I. S. R. à y participer afin de trouver un moyen d'entente. C'est à ce Congrès encore qu'il fut décidé d'entendre un représentant de l'I. S. R. Mais l'attitude dédaigneuse de cette dernière, le refus net de discuter avec nous, tout cela n'indique-t-il pas, après tout, que la création de l'A. I. T. fut le résultat inévitable de la tactique scissionniste de l'I. S. R. ? Car cette dernière voulut ignorer les forces du syndicalisme mondial : elle entreprit la lutte contre ces forces.

Que fit pourtant l'A. I. T. depuis que les syndicalistes révolutionnaires de tous les pays, restés fidèles à leurs principes, ont su trouver la forme d'organisation internationale qui pouvait satisfaire les intérêts de la révolution mondiale ? Dès le premier jour de son existence — avant même sa cristallisation formelle — elle fit plusieurs fois appel aux deux internationales ouvrières alors existantes d'adhérer à une action commune révolutionnaire, fut-ce contre le fascisme en Italie, fut-ce pour la révolution en Allemagne...

Ne parlons pas d'Amsterdam. Cette Internationale, à genoux devant le Capital et l'Etat bourgeois, se refuse à sa propre indépendance et est, de fait, subordonnée à la Deuxième Internationale politique et fait tous ses efforts pour unir Capital et Travail.

Mais l'Internationale Syndicale Rouge — qu'a-t-elle répondu à toutes les tentatives de la part de l'A. I. T. ? Un refus — une fin de non-recevoir — un silence dédaigneux, une pluie de calomnies et de mensonges, et pour couronnement la décision lâche de la C. E. de la C. G. T. U. de passer outre les communications de l'A. I. T. qui avait la naïveté de croire que les chefs de votre organisation avaient intérêt à développer le syndicalisme en Russie...

Moscou s'est refusé, et pour cause. La tactique des communistes — russes ou français — c'est de *parler* de front unique et de le *saboter* en pratique. Le Comité d'action Nicolau-Mateu est le dernier exemple flagrant de cette insincérité.

L'A. I. T. est-elle, comme veulent l'insinuer ses ennemis, contre la création d'une seule Internationale Syndicaliste Révolutionnaire? — Non, et mille fois non! Nous sommes convaincus que le seul moyen pour la classe ouvrière d'opposer à la réaction mondiale toujours plus féroce une force invincible capable de briser les forces unies du Capitalisme et de l'Etat, c'est la réalisation immédiate d'une association internationale des syndicalistes révolutionnaires : ennemis convaincus de la collaboration de classes d'un côté, de la subordination ouverte ou masquée du mouvement ouvrier à un parti politique — condition primordiale de la conquête du pouvoir étatique — de l'autre.

L'I. S. R. ne veut pas l'union. Elle le prouve tous les jours dans tous les pays. Elle crée dans toutes les organisations de l'A. I. T. des groupements d'opposition qui affaiblissent la force révolutionnaire de ces organisations. En Espagne, au Portugal, en Italie et partout ailleurs, la tactique nettement scissionniste de l'I. S. R. tâche d'obtenir les mêmes résultats : affaiblir l'organisation révolutionnaire, renforcer le parti politique.

Il est donc superflu et *dangereux* de parler de quelque fusion que ce soit, tant qu'Amsterdam est à la Société des Nations, tant que l'I. S. R. soutient « jusqu'au crime » le gouvernement russe et réside au Kremlin.

L'A. I. T. ne publie pas des milliers de manifestes ; elle ne crie pas du haut des toits son révolutionnarisme ; elle ne propose pas le front unique d'une main et ne sème pas le désaccord et la méfiance de l'autre.

Mais elle a su unir dans son sein toutes les organisations syndicalistes révolutionnaires du monde entier. La C. G. T. U. seule a fait défaut. Mais les syndicalistes révolutionnaires de France se rattraperont bientôt. L'auréole de la Révolution Russe dont se sont affublés les communistes s'est transformée en une couronne d'épines. Et l'I. S. R. qui naquit pour unir les forces révolutionnaires du monde entier n'a su que briser ces forces et faciliter partout l'avènement de la réaction.

L'A. I. T. n'est pas très forte numériquement. Mais elle réunit une masse compacte, consciente de son idéal révolutionnaire de lutte de classe.

Elle ne cherche pas à conquérir tel ou tel pouvoir. Elle enseigne la grande vérité de la Première Internationale dont elle s'efforce d'être la continuateur : L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

C'est sous ce drapeau que la C. G. T. U. devra ramasser ses forces par-dessus la tête de ses mauvais bergers.

LE BUREAU ADMINISTRATIF DE L'A. I. T.

Novembre 1923.

BESNARD. — Voici, camarades, en réponse au manifeste de l'I. S. R., ce qu'a cru devoir répondre l'A. I. T.

Vous avez entendu tout à l'heure la lecture du manifeste envoyé par l'Union Syndicale Italienne. On peut dire que l'un et l'autre constituent la réponse qui convient au manifeste insolent de l'I. S. R. Ce manifeste est bien tel que nous l'attendions. Il est l'œuvre d'hommes décidés à user et à abuser de la victoire, d'hommes qui orientent à l'unité et qui envoient des manifestes qui ne sont que des instruments

de scission et qui sont susceptibles ici, si la Minorité ne savait pas faire preuve du sang-froid nécessaire, de provoquer une scission immédiate.

Il faut donc dire à ce Congrès, et particulièrement à la Minorité, que si elle a pu entendre aujourd'hui un manifeste de cet ordre, c'est bien davantage dû à son attitude qu'à l'action de la Majorité.

La Majorité, elle, est quelque peu dans son rôle; elle poursuit avec une brutalité et une logique implacable la mission qu'elle s'est tracée.

En face d'elle, la Minorité, qui a déclaré à Saint-Etienne le Syndicalisme en danger, qu'a-t-elle fait? Elle n'a pas cru d'abord à ce danger; elle a laissé les événements suivre leur cours, oubliant qu'elle avait en face d'elle un adversaire formidablement outillé qui saurait mettre tout en œuvre pour rendre sa victoire plus effective et pour la parachever à ce Congrès.

A Saint-Etienne, on vous a déclaré que le Syndicalisme était en danger. Vous l'avez dit avec nous et l'avez oublié ensuite. Seuls quelques hommes sont restés groupés pour continuer la tâche faite en commun, les autres ont déclaré que le Parti Communiste n'existait pas, qu'il se détruirait bien tout seul. Vous voyez aujourd'hui qu'il a mis la main sur votre organisation.

Si, à Saint-Etienne, vous avez proclamé le Syndicalisme en danger, il vous restera à déclarer que le Syndicalisme est mort, ou alors à vous montrer plus vigoureux, plus logiques, plus sagaces pour le défendre.

Eh bien, camarades de la Minorité, je vous souhaite que la leçon qui vient de vous être infligée tout à l'heure par la Majorité Confédérale et par l'I. S. R. vous serve et vous permette de souder vos énergies pour faire apparaître, non seulement dans ce Congrès, mais à travers tout le pays, le Syndicalisme qui est en train de mourir! (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Lahaut, Délégué des Chevaliers du Travail de Belgique, organisation des Syndicalistes Révolutionnaires de Belgique.

INTERVENTION DU DELEGUE BELGE

LAHAUT. — Camarades, je suis depuis deux jours les travaux de votre Congrès. Depuis deux jours, je vis dans une atmosphère vraiment extraordinaire pour nous qui sommes habitués à moins de discussions. Lors de notre dernier Congrès, nous avons pu voter l'affiliation à l'I. S. R. après une demi-journée de discussion.

Si je situe ce point, c'est pour établir une différence entre le tempérament et l'esprit belges et le tempérament et l'esprit français.

Le Congrès présent nous donne l'occasion de faire entendre notre voix dans une section de l'I. S. R. que nous considérons comme une section sœur. Si, au point de vue national, les Congrès sont qualifiés

pour discuter de la question de l'orientation et pour jeter, après quelques mois d'activité, un regard sur le chemin parcouru et voir si l'on est toujours dans la bonne voie, il est peut-être utile qu'au point de vue international aussi on sache que, sur le même front et dans un autre secteur, il y a des camarades animés du même esprit.

Par conséquent, si toutefois notre présence à cette Assemblée se justifie, nous tenons à établir, devant les Congressistes, les difficultés que nous rencontrons là-bas dans la lutte; ces difficultés pourront au besoin vous servir de conseil; car je crois qu'au point de vue international, si nous avons le même idéal, si nous poursuivons le même but, nous avons aussi le même ennemi et nous trouvons sur notre route les mêmes obstacles.

Permettez-moi tout d'abord d'établir l'origine de notre mouvement. Sachez, camarades français, que nous sommes nés l'année dernière. Sachez que le mouvement révolutionnaire, qui a sa place dans le mouvement syndical belge, est né au lendemain d'un grand mouvement de grève qui a duré neuf mois et qui jetait dans la bataille 10.000 métallurgistes et mineurs unis. Or, ces camarades, au cours de la grève, ont été trahis, ont été vendus par leurs chefs; je veux dire : les dirigeants réformistes du mouvement syndical belge. Notre histoire est la vôtre. De même qu'en France, au lendemain de la grève des Cheminots, est né un courant nouveau chez vous, de même, chez nous, au lendemain de cette longue grève, une organisation nouvelle est sortie. Après avoir essayé d'empêcher la scission, les camarades du Comité de Grève furent amenés à changer leur titre en « Comité de Défense ». Depuis 1922, la lutte ouverte qui s'est fait jour entre cette fraction et les réformistes appelés, chez nous, les centralistes, s'est accentuée de jour en jour. Nous en sommes arrivés — je cite notre cas à titre d'exemple pour nos camarades français — à constater un accord entre les social-démocrates et les réformistes syndiqués. Nous en sommes arrivés à constater une collaboration, une entente. C'est le fascisme! C'est le fascisme qui s'affirme!

Il y a quelques jours, dans la cité que l'on appelle en Belgique la Cité Rouge, Seraing, l'ancien ministre social-démocrate Vandervelde a été appelé par une Fédération de mutualistes pour traiter le sujet : « Mutualité et Réaction ». Les camarades du Comité de Défense se sont présentés pour la contradiction.

On a vu cette chose abominable, mais qui, en la circonstance, nous permet de juger nos adversaires à leur juste valeur, on a vu, dans une salle de la Maison du Peuple de Seraing, la police aux ordres des social-démocrates; à côté des réformistes syndicaux, on a vu la police jeter à coups de matraque au bas de la tribune les camarades du Comité de Défense qui se présentaient pour la contradiction.

Je cite cet exemple pour bien montrer aux camarades français quelle est la situation faite en Belgique à la section de l'I. S. R. et à ses représentants.

Sans vouloir m'immiscer dans les travaux et dans les questions de tendances de votre Congrès, il est cependant nécessaire d'ajouter que

nous avons rencontré à cette tribune ou dans ces assemblées et des social-démocrates, et des réformistes syndicaux, et des anarchistes. (Applaudissements.)

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS DE LA MINORITÉ. — C'est faux !
(Tumulte, sifflets, bruit.)

VIOLENT INCIDENT

LAHAUT. — Vous ne me ferez pas grief, je suppose, de rapporter devant le Congrès ce qui se passe chez nous.

VAN DEN NESTE. — Des mensonges !

UN DÉLÉGUÉ. — Qu'en sais-tu, toi ?

FERRÉ. — Nous pouvons dire que la photographie de Radeck se trouve dans le bureau du Commissaire à Berlin.

LE PRÉSIDENT. — La Majorité a écouté sans sourciller... (Interruptions) la déclaration de l'A. I. T. Nous vous demandons d'en faire autant. Vous avez entendu dire, camarades de la Majorité, que vous étiez « solidaires jusqu'au crime » des interventions de l'Internationale Syndicale Rouge. Vous n'avez pas bronché.

ACCARY. — Tu n'as pas à te préoccuper de cela, en tant que Président.

LAHAUT. — Camarades, vous ne me ferez pas un grief de vous signaler ce qui se passe chez nous.

BOUDOUX. — Voilà un Délégué qui représente cinq mille syndiqués et qui vient injurier les anarchistes.

(SAROLÉA proteste dans le tumulte.)

LE PRÉSIDENT. — Allons, Saroléa, ne défend pas tant l'anarchie.

DUDILIEUX. — Je vous rappelle la déclaration que vous avez faite tout à l'heure. Vous avez déclaré que vous écouteriez avec tolérance et courtoisie les représentants du Proletariat étranger. Je constate que le manifeste de l'A. I. T. a été lu tout à l'heure. Bien qu'il traite durement de la question d'Orientation, la Majorité l'a écouté dans le silence. La Minorité doit faire preuve de la même tolérance.

LARTIGUE. — Je demande la parole pour une motion d'ordre.

Je demande que les Délégués étrangers ne se mêlent pas de nos questions de tendances. (Protestations.)

Je vous avoue que je suis allé souvent à l'étranger pour y représenter l'Internationale des P. T. T. Je suis allé en Suisse; à ce moment, les P. T. T. étaient — et ils sont encore — complètement réformistes. Je suis allé en Italie; à ce moment, nos camarades italiens étaient révolutionnaires et assez partisans de la liaison organique. Je suis allé en Autriche. Partout, camarade belge, je me suis efforcé de faire un exposé du Syndicalisme et je ne me serais pas permis, au nom même de ce que je devais à mes camarades étrangers, de prendre

part à leurs discussions de tendances et je crois que j'étais dans la bonne voie.

UN DÉLÉGUÉ. — Lahaut ne l'a pas fait.

VANDEWATYNE. — Il a expliqué la situation de son pays.

LARTIGUE. — Je demande à nos camarades étrangers de tenir compte de ce fait qu'en France le mouvement syndicaliste existe, qu'il groupe des communistes, des anarchistes, des P. C. U. et peut-être des S. F. I. O. Je leur demande de ne pas attaquer, eux, étrangers, une fraction de ce Congrès. (Applaudissements et bruit.)

Je répète que je demande à nos camarades des autres nations de ne pas attaquer une fraction de ce Congrès et de s'en tenir à la courtoisie que nous nous devons internationalement. Ainsi, tout se passera pour le mieux. (Protestations et bruit.)

UN DÉLÉGUÉ. — Il n'y a pas manqué.

Pierre BOUDIERLE. — Je demande à Lartigue s'il y a, en tant que syndicalistes, des étrangers ici.

LAHAUT. — Je n'accepte pas la leçon de courtoisie que le camarade Lartigue... (Applaudissements et protestations.)

SUR LES BANCs DE LA MINORITÉ. — Il ne parlera pas.

LE PRÉSIDENT. — Il y a certainement confusion...

SUR LES MÊMES BANCs. — Non ! Non !

(BESNARD se présente à la tribune.)

SUR LES BANCs DE LA MAJORITÉ. — Il ne parlera pas.

BESNARD. — Nous prétendons dire ici que Lahaut a déclaré...

LE PRÉSIDENT. — Je propose une suspension de séance de dix minutes. (Protestations.)

BESNARD. — Nous demandons au camarade Lahaut de déclarer que les anarchistes belges n'ont rien de commun avec les policiers belges. S'il ne rétracte pas ces paroles, nous ne l'entendrons pas.

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Lahaut va vous expliquer dans quelles conditions...

SUR LES BANCs DE LA MINORITÉ. — Non ! (Bruit prolongé.)

LE PRÉSIDENT. — Je pense que si vous ne voulez pas écouter dans quelles conditions le mouvement s'est déroulé en Belgique, vous ne pourrez pas savoir si Lahaut a eu, vis-à-vis des anarchistes, des paroles malheureuses.

SUR LES BANCs DE LA MINORITÉ. — Non ! Non !

LE PRÉSIDENT. — Si certains se sont sentis attaqués, ils pourront venir s'expliquer à cette tribune (Protestations) et, en l'occurrence, peut-être seront-ils des deux côtés de la salle, vous le savez bien.

Si vous le voulez, le camarade Julien Lahaut va continuer.

SUR LES BANCs DE LA MINORITÉ. — Non ! Non !

LE PRÉSIDENT. — Il vous démontrera peut-être que vous avez eu tort de vous échauffer prématurément. (Bruit.)

Vous ne savez même pas s'il ne demande pas à continuer pour rectifier. Vous ne voulez rien entendre.

LORDURON a la parole pour une motion d'ordre.

LORDURON. — Il est pénible d'assister à des incidents comme ceux provoqués par les paroles malheureuses du camarades étranger.

UN DÉLÉGUÉ. — Elles ne sont pas malheureuses.

LORDURON. — Je me souviens du Congrès de Lille.

UN DÉLÉGUÉ. — On en a entendu bien davantage.

LORDURON. — Tu n'y étais peut-être pas...

Rappelez-vous qu'au Congrès de Lille Fimmen nous insultait. Il insultait tous ceux qui sont ici puisque la scission n'était pas encore consommée. Nous avons eu la patience de l'écouter jusqu'au bout. Nous avons encaissé les insultes et nous ne voudrions pas aujourd'hui que ceux qui étaient avec nous à Lille pour protester contre les insultes de Fimmen prennent à leur compte les insultes que l'on pourrait nous adresser. Je vous demande d'avoir la même patience que celle que nous avons eue à Lille.

SUR LES BANCS DE LA MINORITÉ. — Non ! Non !

LORDURON. — Dans ces conditions, voulez-vous que le Congrès se termine ? (Protestations.)

Je vous demande de laisser continuer le camarade belge qui, certainement, mettra peut-être les choses au point. Il peut se faire que ses paroles aient dépassé sa pensée. Laissez-le continuer et si, dans le cours de son exposé, il continue à nous insulter, nous saurons prendre position.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une motion :

Les Délégués de la Majorité tiennent à entendre le délégué belge. Ils demandent au Bureau du Congrès de faire procéder à un vote.

Ils assurent par ailleurs toute liberté de parole à la Minorité pour répondre si elle le juge nécessaire.

Guy JERRAN.

SUR LES BANCS DE LA MINORITÉ. — Non ! Non !

LE PRÉSIDENT. — Il y avait tout à l'heure un camarade qui disait qu'il allait souvent en Belgique. Je suis persuadé qu'il aura à cœur de répondre aux attaques qui auront pu être faites contre les anarchistes belges par le camarade Lahaut.

VAN DEN NESTE. — Nous ne voulons pas tolérer les attaques.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous n'admettons pas les insultes.

ANDRÉ (Cochers-Chauffeurs). — Si vous ne voulez pas user de plus de tolérance entre les tendances, permettez à un camarade qui siège ici à titre consultatif et qui représente une organisation syndicale...

UN DÉLÉGUÉ. — Tu n'as rien à dire, alors.

BOUDOUX. — Tu es autonome.

ANDRÉ. — Mon organisation a donné son adhésion à la C.G.T.U. Le Syndicat des Cochers-Chauffeurs n'a pas à demander de leçon, même au camarade Boudoux. Notre organisation n'ayant pas pris position au point de vue des tendances, nous avons été délégué à ce Congrès pour essayer justement de nous faire une opinion. Pendant dix-huit mois, où nous sommes restés dans l'autonomie, nous avons été dans un poste d'observateurs, en marge des questions de tendances, tout en participant à la vie syndicale. Aujourd'hui, je félicite la Majorité de sa tenue et je réprovoque le parti pris et le sectarisme des camarades de la Minorité qui veulent véritablement étouffer le débat. Les injures, camarades, ne sont pas des arguments. (Applaudissements.)

LAHAUT. — Camarades... (Bruit.)

LE PRÉSIDENT. — Si vous ne voulez pas qu'il s'explique, vous ne saurez pas s'il s'est trompé. Conformément à la motion qui a été déposée par Guy Jerram, un camarade de la Minorité pourra réfuter ses arguments. Vous ne voudriez tout de même pas laisser le Congrès sous l'impression que le camarade Lahaut a dit vrai.

UN DÉLÉGUÉ. — S'il nous insulte, nous serons obligés de le mettre à la porte.

LAHAUT. — Voulez-vous qu'il soit établi que vous avez peur... (Vives protestations sur les bancs de la Minorité et sifflets, applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

MONMOUSSEAU. — Nous demandons à notre camarade Lahaut de bien vouloir s'abstenir de continuer son exposé, car on vient de mettre comme enjeu de la continuation de son discours l'unité de la C.G.T.U.

BESNARD. — Oui. (Bruit.)

LE PRÉSIDENT. — Je tiens à déclarer qu'il a perdu quelque peu son sang-froid. Mais si les paroles de Lahaut ont pu sonner désagréablement à l'oreille de certains camarades, il en est d'autres qui sont venues jusqu'à nous. Besnard est venu dire ici que si Lahaut continuait, c'est l'unité du mouvement de la C. G. T. U. qui était menacée.

Jusqu'à présent, nous nous en étions tenus à l'esprit qui a animé le début de ce Congrès. Par discipline, Lahaut s'abstient de parler. De la même façon, j'en suis sûr, par un souci d'unité bien compréhensible, Besnard retirera certainement les paroles qu'il a prononcées et, pour passer à un travail plus pratique, le Congrès décidera que ses débats continuent en passant à l'ordre du jour.

THOREZ. — Nous avons déjà beaucoup de choses à nous dire; certaines questions viendront à leur heure au moment de la discussion sur le Rapport Moral et sur l'Orientation Syndicale. Mais il est quand même quelque chose qu'il faut déclarer dès maintenant. Il y a quelques mois, les Secrétaires des Fédérations, les Secrétaires des Unions Départementales se sont réunis en Comité National Confédéral; à ce

moment, on a prétexté qu'ils ne représentaient pas l'état d'esprit des syndiqués ; on a exigé un Congrès Confédéral Extraordinaire.

Nous y sommes. Actuellement, nous sommes les représentants des syndiqués ; nous avons le droit d'exiger qu'on ne vienne pas essayer d'introduire ici la dictature de la Minorité.

A plusieurs reprises, vous avez essayé d'empêcher ou de faire dévier le débat. Nous disons que nous ne pouvons plus accepter qu'une Minorité interdise à un camarade étranger de parler. (Applaudissements.) Nous ne pouvons pas céder sur ce point. Des insultes ? Mais, vous aussi, vous en distribuez. Permettez tout au moins que nous ayons le droit de nous expliquer et, nous aussi, de parler de nos affaires.

Je reprends la proposition de notre camarade Jerram. Un vote va avoir lieu. Nous disons que ce vote décidera si le camarade Lahaut doit parler et si la Majorité s'affirme dans ce sens, Lahaut doit parler. (Applaudissements.)

DUBILIEUX. — Des affirmations d'unité ont été apportées à ce Congrès par toutes les tendances ; il faut savoir à quoi s'en tenir sur ces affirmations d'unité. Il faut que, les uns et les autres, nous prenions position, que nous prenions nos responsabilités vis-à-vis des divisions qui pourraient entraîner une nouvelle catastrophe dans le mouvement syndical.

L'incident qui vient de se produire peut avoir une profonde répercussion ; en tout cas, il est caractéristique d'un état d'esprit. Vous direz, vous Minorité, si Besnard est votre porté-parole et s'il a interprété votre pensée quand il a dit ici, à cette tribune, que Lahaut, représentant du Proletariat belge, ou, du moins, d'une minorité de la Centrale belge... (Mouvements divers)... devrait rétracter ses paroles ou qu'il prendrait la responsabilité d'une nouvelle scission. Si vous voulez la scission... (Exclamations)... il faut le dire. Mais il ne faut pas prendre ces incidents comme prétextes. Vous devez vous situer.

LARTIGUE. — Nous ne pouvons laisser passer la déclaration de Monmousseau indiquant que notre camarade belge ne parlerait pas parce qu'on menace la C. G. T. U. d'une scission.

Je pensais que, les uns et les autres, nous nous étions assez expliqués hier pour qu'il ne soit pas possible d'apporter une telle affirmation à cette tribune. Nous avons tous indiqué que, partisans de l'unité tout court, nous restions, à plus forte raison, partisans de l'unité dans la C. G. T. U. C'est notre position ; nous la maintenons.

Du reste, les avis sont contradictoires ; mais, nous aussi, nous avons des oreilles. Si une partie de la Minorité s'est soulevée, c'est qu'on a compris dans ce qu'a dit Lahaut qu'il assimilait tous les anarchistes à des policiers.

PLUSIEURS VOIX DE LA MAJORITÉ. — Il n'a pas dit cela !

LARTIGUE. — Je suis heureux d'entendre cela du côté de la Majo-

rité. D'ailleurs, on pourrait produire ici la sténographie des paroles de notre camarade belge.

Peut-être les paroles de Lahaut ont-elles dépassé sa pensée. Mais alors, en toute honnêteté, on doit dire que nos camarades anarchistes — et je n'en suis pas — ont aussi une pensée et une action révolutionnaires et qu'il serait malhonnête de les assimiler à des policiers.

UN DÉLÉGUÉ. — Il ne l'a pas dit!

LARTIGUE. — Tant mieux; c'est pour cela que je demanderai à nos camarades de laisser notre camarade dire si c'est cela qu'il a voulu dire. Nous sommes trop habitués à toujours assimiler les gens à des policiers. Des policiers, il y en a dans tous les milieux, il y en a peut-être ici; vous en avez au Parti Communiste, dans vos rangs, le P.C.U. en a, l'Union Anarchiste peut en avoir aussi. (Mouvements divers.)

Tout de même, il faudrait que vous ayez l'honnêteté de dégager l'idéal communiste, ou l'idéal anarchiste, ou d'autres idéaux de ces basses calomnies qui consistent à laisser croire qu'il n'y a que des policiers dans certains milieux.

Donc, que notre camarade belge interprète sa pensée, qu'il nous dise s'il croit que l'Union Anarchiste est tout de même au-dessus de ces attaques qui consistent à laisser croire qu'il n'y a que des policiers dans son sein. Là-dessus, je crois qu'il peut s'exprimer en toute liberté.

SEMARD. — Le Président fait une proposition. Il demande au Congrès d'entendre la traduction des paroles prononcées par Lahaut avant de continuer la discussion. Pour que les deux fractions présentent des résolutions, il n'est pas possible qu'un tel désordre continue à régner, alors que notre camarade Lahaut n'a jamais prononcé des paroles pouvant laisser croire que les anarchistes avaient servi les policiers belges. Je vous demande donc d'entendre avant tout la traduction sténographiée des paroles de Lahaut.

MÉTAYER. — On nous demande d'entendre la sténographie des paroles de Lahaut; c'est une affirmation d'honnêteté, vous le reconnaîtrez, de la part de la Majorité. Toutefois, vous nous permettrez de soulever une question qui a son importance. Vous reprochez à notre camarade belge des insultes vis-à-vis des anarchistes. Soyons beaux joueurs: acceptons momentanément qu'il y ait eu insulte de la part du camarade Lahaut.

Mais on nous fait, au commencement de la séance de cet après-midi, une lecture qui aurait pu provoquer une révolte de la part de la Majorité et dont voici le passage édifiant :

Il est donc superflu et dangereux de parler de quelque fusion que ce soit, tant qu'Amsterdam est à la Société des Nations et tant que l'I. S. R. soutient jusqu'au crême le Gouvernement russe et réside au Kremlin. (Mouvements divers.)

C'est une affirmation que la Minorité est peut-être en droit d'apporter; mais c'est une affirmation qui pouvait être aussi relevée par

la Majorité. Besnard est venu à cette tribune; mais je ne crois pas — et ici je m'adresse aux camarades de la Minorité qui ne sont pas assez maladroits pour s'amuser à faire une scission — toi, Lecoin, tu n'es pas si bête (Rires), vous n'accepterez tout de même pas les déclarations de Besnard disant que la continuation du discours de notre camarade belge aurait pour conséquence une nouvelle scission.

Nous sommes ici pour discuter et non pas pour faire du chantage; or, si vous acceptez les paroles de Besnard, ce n'est pas vers l'unité que nous nous acheminons! Ce serait un chantage qui aurait lieu de votre côté!

Je le répète, nous sommes ici pour discuter et pour discuter librement. Surtout qu'il n'y ait pas de chantage ici, car, si cela se produisait, la scission pourrait se faire, mais la Majorité n'en serait pas responsable. (Applaudissements, mouvements divers.)

LE PRÉSIDENT. — J'ai en mains la traduction du discours du camarade Lahaut.

UN DÉLÉGUÉ. — Quelle traduction?

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Je demande qu'on précise bien que c'est de la « sténographie » du discours de Lahaut qu'il s'agit.

GUINET. — Un mot au sujet de ce que vient de dire le Président. Le camarade Racamond déclarait au Congrès de l'Alimentation que ce n'était pas à un vieux routier comme lui qu'on la lui ferait avec la sténographie.

LE PRÉSIDENT. — Si Racamond a déclaré cela au Congrès de l'Alimentation, c'est qu'il était payé pour le savoir.

En tout cas, je vais lire la sténographie des paroles de Lahaut, et c'est ce texte que Julien Lahaut lui-même acceptera comme le véritable :

« On a vu cette chose abominable... »

(Lecture de cette partie de la sténographie, reconnue exacte; recommencement du tumulte:)

LE PRÉSIDENT. — Il est nécessaire de sortir de cette situation. Je demandé à Lahaut de ne pas continuer son discours.

MÉTAYER. — Mais si! (Mouvements divers.)

LE PRÉSIDENT. — Quel que soit le désir de la Majorité d'entendre la fin de l'exposé de Lahaut, j'ai le sentiment que les travaux de ce Congrès seront troublés si vous continuez à exiger que Lahaut revienne à cette tribune.

Je fais donc appel à votre sagesse. Lahaut a d'autres moyens d'exprimer sa pensée. Les congressistes la connaîtront. Je vous demande d'adopter la proposition que je viens de faire et je demande à la Majorité de comprendre qu'il y a dans mon esprit un désir bien arrêté de continuer notre travail dans ce Congrès.

UN DÉLÉGUÉ. — Et le droit de la Majorité?

LE PRÉSIDENT. — Nous ne voudrions pas que l'on puisse nous

accuser de nous être servi de la Majorité pour empêcher la continuation des travaux du Congrès. Je vais donc mettre ma proposition aux voix. Je le répète, je n'en fais pas une question de tendances; je n'abandonne pas ma tendance; j'en fais une question de bonne tenue des débats.

D'ailleurs, Lahaut renonce à la parole.

MÉTAYER. — Je demande la parole sur la proposition du Président. (Mouvements.)

MANGEOT. — Je demande avant tout de la courtoisie à nos camarades étrangers; nous ne voulons pas être insultés ici parce que nous n'avons jamais insulté personne. (Mouvements divers.)

MONMOUSSEAU. — Nous demandons aux camarades de la Majorité de ne pas insister. Nous déclarons au Congrès et à la Majorité que nous avons déjà encaissé pas mal d'insultes.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Pas plus que nous.

MONMOUSSEAU. — Et je déclare à la Minorité que nous sommes solidaires du Gouvernement des Soviets. (Applaudissements. Sifflets.)

LE PRÉSIDENT. — Les camarades Lecoin, Accary et Métayer ont demandé la parole.

LECOIN. — Je renonce à la parole.

ACCARY. — Je renonce à parler sur cette question.

LE PRÉSIDENT. — Métayer n'insiste pas; en conséquence, je propose de passer à l'ordre du jour. (Adopté.)

Il avait été décidé, à la fin de la séance de ce matin que le Congrès serait consulté sur le point de savoir s'il doit engager la discussion sur la communication de l'I. S. R., sur celle de l'A. I. T. et celle de l'Union Syndicale Italienne ou s'il doit continuer la discussion sur le Rapport Moral.

Je mets aux voix la continuation de la discussion du Rapport Moral.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

TEULADE. — Je suis, et je m'en excuse auprès de mes camarades de la Minorité, dans une position d'apostasie. C'est pourquoi j'ai le droit et le devoir, en tant qu'apostat, d'apporter à cette tribune les raisons de cette apostasie.

Il était donc certain que, pour la Majorité confédérale qui venait de s'affirmer à Saint-Etienne, nous allions les uns et les autres vivre des événements qui allaient, d'un côté comme de l'autre, trancher nettement les positions et les partager surtout. Il était donc normal que nous nous trouvions en présence de deux positions bien nettes. Le vote de Saint-Etienne en effet nous avait amenés à une compréhension différente du syndicalisme français en face de l'Internationale Syndicale Rouge, et je demande à nos camarades de la Minorité de se rappeler le langage que je leur ai tenu au mois de juillet 1922, au moment où ils se présentaient devant l'Assemblée Générale de notre

Syndicat. Les déclarations que je leur fis à ce moment, je les répète aujourd'hui. Vous demandez à votre Syndicat une subvention pour le Comité de Défense Syndicaliste. Vous avez constaté et déclaré le Syndicalisme français en danger. Vous avez jeté au-dessus de l'organisme régulier du Syndicalisme national un organisme superfétatoire qui va nous amener les uns et les autres à des luttes de tendances.

UN DÉLÉGUÉ. — Et les C. S. R. ?

TEULADE. — Je vais y venir, et je vais pouvoir vous prouver quelle était notre position dans les C. S. R. et dans le Comité de Défense Syndicaliste.

Je déclarais en effet à cette Assemblée : vous confondez et vous allez à une confusion extrême ; vous nous amenez à cette compréhension injuste des choses qu'à la fin de la guerre, en 1920, époque où nous avons formé les C. S. R., nous considérions la Majorité confédérale, c'est-à-dire celle qui avait son siège 221, rue La Fayette, comme « une bande de canailles ». Vous l'avez dit. Nous l'avons dit : nous ne rétractons rien de nos paroles.

Mais alors, je vous démontrais que, dans votre proclamation déclarant le Syndicalisme en danger, vous alliez faire cette chose ignoble de comparer la Majorité confédérale à la bande de canailles de la rue La Fayette. Est-ce bien vrai ?

C'est alors que je me suis séparé de vous. Je n'ai pas, à ce moment, voulu tomber dans cette erreur profonde de favoriser la constitution d'organismes de superfétation que vous alliez créer.

Je me suis dressé contre la motion Boudoux qui demandait une subvention de 500 francs pour le Comité de Défense Syndicaliste, et je vous ai dit : vous allez créer en dehors et dans le sein même des Syndicats des Minorités qui vont être obligées d'agir pour mener dans le sein de vos Syndicats, la lutte de tendances que personne ne veut ici.

Reportons-nous au Congrès d'Orléans, à celui de Lille, au Congrès Unitaire de décembre 1921, où la C. G. T. U. est née et où nous avons déclaré les uns et les autres, à part quelques camarades, que nous étions contre toute scission, contre toute superfétation, contre toute subordination. Vous accusez aujourd'hui le Parti Communiste d'avoir subordonné les Syndicats, de les avoir mis sous sa férule, de les avoir dominés par la présence de ses hommes, de ses larbins, de ses domestiques. Nous allons voir quels étaient ces domestiques et ces valets, et nous allons pouvoir comparer immédiatement, franchement, loyalement, quelle était cette position bien nette que nous avions prise, cette position intransigeante que nous prétendions maintenir, cette position qui nous amenait les uns et les autres à une compréhension différente de la méthode syndicale et qui devait vous amener, vous, à cette position de libre arbitre.

C'est alors que la motion votée à Saint-Etienne, donnant l'adhésion de la C. G. T. U. à l'Internationale Syndicale Rouge, avec les réserves que la Majorité confédérale avait émises et développées, avait cette conséquence que des éléments essen-



notre camarade Broutchoux, pouvaient s'être ralliés à cette motion et donner une idée parfaitement concrète de la position du syndicalisme d'après-guerre.

Ah ! certes, on ne parlait pas de la revision de la Charte d'Amiens, on ne discutait pas du revisionnisme. On s'en tenait à une position loyale qui allait amener en France ce courant d'opinion autour de la C. G. T. U. et qui allait faire que, malgré toutes vos attaques, vos critiques, vous alliez être obligés de constater que l'Internationale Syndicale Rouge n'était pas un groupement de sectes, mais véritablement un groupement de masses agissant dans le sens de la vérité et non contre une opinion personnelle de telle ou telle tactique.

Ah ! je sais que cela vous gênait, je sais qu'il fallait que vous trouviez dans le sein de votre Minorité la possibilité d'échappatoires pour aller constituer à Berlin cette Internationale des Travailleurs qui devait bientôt se montrer sous un jour différent et englober dans son sein quelques minorités de Syndicats et quelques Centrales Syndicales.

Je suis de ceux qui ne sont pas suspects d'idéologie. J'ai été trop longtemps des vôtres pour savoir que vous ne pouviez d'un seul coup sortir de votre tour d'ivoire pour entrer dans la réalité.

Vous êtes donc restés dans cette tour d'ivoire où vous voudriez tout à l'heure nous enfermer nous-mêmes avec des formules, des phrases et des théories. Peu nous importe. Nous sommes de ceux qui sommes cuirassés. Aucun de nous ne saurait avoir la prétention de vous convaincre, mais nous voulons du moins défendre une vérité.

Cette vérité, vous prétendez qu'elle est anarchiste. Nous prétendons, nous, qu'elle vient de la masse des travailleurs, qu'elle tire son origine d'un organisme de masses et non d'un organisme de secte. C'est pour cela que nous sommes séparés les uns des autres, parce que votre idéologie, celle que vous défendez, m'est trop connue pour que je puisse consentir à la mettre en pratique, la considérant comme impraticable.

C'est à ce moment que vous avez fait des réserves dans votre Comité de Défense Syndicaliste sur les modalités d'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge. Vous avez fait ces réserves et vous avez apporté la modification d'un article 11 qui consacrait la liaison organique, l'interpénétration des deux Internationales, l'I. S. R. et l'I. C.

Vous ne vouliez pas et vous ne pouviez pas vouloir — nous étions tous d'accord sur ce point — qu'il soit possible de tolérer qu'une Internationale que vous considériez comme politique et qui n'avait encore pas prouvé, qu'elle était révolutionnaire.

Vous prétendiez alors que l'Internationale Communiste, internationale politique, n'avait rien à faire dans le sein de l'Internationale Syndicale Rouge et vous demandiez l'abrogation de cette interpénétration, de cette liaison organique au nom du Syndicalisme français, au nom de la tradition du Syndicalisme français.

Nous avons été de ceux, avec Quinton et Broutchoux, — et

Piétri s'en rappelle — qui avons signé une pétition adressée à l'Internationale Syndicale Rouge demandant la revision des statuts.

Le Congrès de Saint-Etienne adopta notre point de vue, et aussitôt après notre pétition, nous recevions une réponse de l'Internationale Syndicale Rouge qui nous déclarait : « Camarades, nous tenons compte de votre état d'esprit syndical, nous considérons que le mouvement français n'est pas un mouvement comme les autres, nous en avons l'intuition et nous sommes sûrs d'être dans la vérité. C'est pourquoi nous vous donnons raison. »

L'article 11 avait été élaboré entre les Syndicats, entre les Centrales syndicales qui ont dans leur sein des traditions et qui les ont mises en pratique. Mais puisque la C. G. T. U. nous demande des modifications et qu'il est impossible de ne pas considérer la Confédération Générale du Travail « Unitaire » comme une force révolutionnaire dans ce pays, nous sommes obligés de vous dire que vous avez raison pour votre pays, certes, mais nous vous demandons, par contre, de ne pas essayer, par votre attitude, de jeter la confusion dans le mouvement international.

Vous avez raison du point de vue national, mais vous avez tort du point de vue international, et il n'est pas possible de déclarer qu'au nom de votre Centrale Syndicale une et unique, vous allez imposer aux autres Centrales syndicales un point de vue qui n'est pas le vôtre. Vous feriez ainsi preuve d'un esprit d'autorité qui serait un paradoxe, puisque vous vous réclamez du Fédéralisme.

Oh, je ne justifierai pas les critiques qui ont pu être faites contre nous. Je ne veux pas entrer dans les détails et j'ai le sentiment qu'on ne nous reprochera pas d'avoir manqué de correction envers les éléments qui se sont lancés contre nous et qui ont pu quelquefois même prononcer des paroles dépassant leur pensée. Je n'essaierai pas de justifier ces critiques, je veux simplement mettre la plupart des membres de Minorité — je m'adresse principalement à mes camarades du Bâtiment — en présence de la situation actuelle.

Vous êtes les uns et les autres d'accord sur une motion. Une partie de votre minorité avait accepté que cet article 11 soit supprimé des statuts internationaux vous donnant ainsi la possibilité de collaborer dans le sein de l'Internationale Rouge.

Qu'est-il advenu depuis? C'est là que je vais situer la position internationale et que les uns et les autres nous nous affronterons sur la tactique internationale qui doit être suivie.

Le II^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge se tenait, au moment où cet article 11 était supprimé. De France, des délégués avaient été mandatés à ce Congrès. Je ne ferai pas comme Broutchoux, je ne veux pas récuser leur moralité, mais je me reporte aux conditions d'adhésion votées à Saint-Etienne et qui furent adoptées à l'unanimité par le II^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge et j'ai la conviction que ces hommes se sont montrés aussi sincères que vous et qu'ils le sont encore.

Je me demande alors quelle mouche a bien pu vous piquer pour

vous amener à prendre dans cette Minorité du Comité de défense syndicaliste la place que vous y occupez et qui vous a conduit à vous montrer partisan à un moment donné de l'adhésion avec le retrait de cet article 11 et à venir discuter, triturer, malaxer dans les écrits ou la littérature communiste des textes qui devaient vous amener bientôt à une autre compréhension de la position que vous aviez prise auparavant.

Je ne sais qui a pu vous amener sur la route de Berlin. Pourriez-vous me le dire? (Exclamations). Je suis en tout cas bien placé pour vous dire que dans une Assemblée syndicale, je vous tenais ce langage : Camarades, je crois que vous allez vers la constitution d'une autre Internationale Syndicale, d'un organisme qui va essayer de se substituer à l'organisme régulier : l'Internationale Syndicale Rouge.

Vous m'avez traité de canaille. Je ne vous ai rien dit parce que je savais pertinemment moi-même que la politique internationale que vous suiviez vous amenait infailliblement à cette constitution et que vous alliez nous l'annoncer bientôt.

Immédiatement après le retour de notre camarade Couture de Moscou, au moment où l'on sentait que même chez Couture il y avait un flottement, qui semblait l'amener vers l'I. S. R., au moment où notre camarade Monier faisait cette réflexion : « Ils t'ont donc retourné, toi aussi », nous avons compris que vous alliez prendre une position bien nette : vous tourner vers Berlin, vers l'Internationale des Travailleurs et essayer de diriger notre Fédération vers un but qui n'était pas le sien.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu mens!

TEULADE. — Je ne mens jamais. Quelques jours après, vous envoyez à Berlin une délégation où notre camarade Couture va enquêter sur les possibilités de constituer une Internationale d'Industrie, en ce qui concerne le Bâtiment. Il avait rempli le même mandat à Moscou, il l'avait rempli également à la Conférence du C. I. P. du Bâtiment qui avait suivi le II^e Congrès de l'I. S. R. Il avait soumis des conditions ainsi que des propositions qui avaient été acceptées par le C. I. P. tout entier.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est faux!

TEULADE. — Ce n'est pas faux. J'ai les documents, je les apporterai et vous ne pourrez pas les démentir, parce que vous n'y avez jamais répondu.

UN DÉLÉGUÉ. — C'a été démenti au Congrès fédéral.

TEULADE. — Notre camarade Nicolas, présent au Congrès fédéral de Paris, vous a mis en face du compte rendu de la Délégation à Moscou. Vous n'y avez pas répondu, vous avez fui le débat parce qu'il vous gênait. Voilà tout. C'est votre seule position de nier. Vous niez devant l'évidence.

Nous nous trouvions donc dans un milieu où notre Fédération du Bâtiment devait se trouver singulièrement en dehors de tout mouvement international, puisque vous alliez essayer de constituer à Ber-

lin une Internationale Syndicale et qu'à la place de Centrales Syndicales, vous vous trouviez en présence de délégués étrangers? Que représentaient-ils? Je vais vous le demander. Vous allez me le dire, et vous apporterez certainement des preuves justifiant que vous vous trouvez en présence d'un mouvement international à Berlin.

Que comporte-t-il? Il comporte le camarade Borghi, délégué de l'Union syndicale italienne, représentant la Fédération du Bâtiment italienne; il comporte la minorité des anarcho-syndicalistes de Russie, il comprend nos camarades Borine et Chapiro et il comprend également des camarades hollandais.

Les deux conceptions de notre Fédération vont donc fatalement s'affronter. Vous êtes les hommes qui allez essayer de diriger le mouvement syndical vers une position d'avant-guerre dont vous vous réclamez. Je suis, moi, de ceux qui, ayant été également comme vous militants avant la guerre, pensent que le mouvement syndical qui se développe à l'heure présente n'a plus les possibilités d'action qu'il doit s'étayer sur quelque chose de solide.

C'est alors que vous commencez la politique de critiques, vous essayez de noyer la Minorité du Bâtiment qui s'affirme dans des critiques acerbes que vous insérez dans vos journaux.

Nous ne vous en faisons pas grief. Vous nous avez d'ailleurs plutôt servis que désobligés et c'est pour cela que, dans mon exposé, vous ne pourrez trouver contre vous la moindre parole méchante. Nous vous remercions au contraire d'avoir permis aux travailleurs du Bâtiment de voir clair et de vous laisser dans votre idéologie.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous ne sommes pas d'accord.

TEULADE. — Nous sommes évidemment très divisés et les positions sont bien prises. Les acrobaties de droite et de gauche que vous me reprochez, je les encaisse avec la même sérénité que vous encaissiez le discours de notre camarade Lahaut, sans même m'arrêter une seule minute à l'attitude de critiques acerbes et méchantes que vous pourriez avoir contre moi.

Je veux toutefois préciser un simple point bien net. Au moment où la Confédération Générale du Travail Unitaire revenait de Moscou, il y avait un courant qui s'affirmait dans les Fédérations, les Unions, les Syndicats à la suite de la position prise par nos délégués. C'était l'adhésion à l'I. S. R.

Je veux simplement vous faire toucher du doigt ce que vous avez eu l'amabilité de nous dire à ce moment. Vous nous avez qualifiés de larbins, de domestiques, de gens sans aveu, d'apostats et autres épithètes qui se trouvent dans le dictionnaire français et que nous n'avons pas la possibilité de répéter.

Eh bien, c'est entendu, nous sommes des domestiques, des larbins, des apostats; mais nous avons tout de même le courage — parce qu'il faut avoir un certain courage, pour des apostats — d'affronter la tribune d'un Congrès, et de vouloir faire comprendre leur pensée. Il faut du courage, et vous reconnaîtrez, comme moi, que nous en avons.

Les Comités d'action furent créés. Alors, votre cheval de bataille s'enfla immoralement, et ce fut, de la part de la Minorité, une opposition à la position bien nette de la Confédération Générale du Travail Unitaire.

Quelle est donc la position prise par nos camarades de la Minorité? Là, je veux faire une exception. J'exempterai la position prise par notre camarade Lartigue, la position Lartigue-Marie Guillot, dont Broutchoux se fait le défenseur. J'exempterai cette motion en passant seulement au Comité de Défense Syndicaliste.

Je me trouve encore dans la période de Janvier 1923, et nous allons vivre des événements que nous allons dramatiser avec votre rire ironique, et essayer de tourner au bluff.

Les accords circonstanciels acceptés par le Congrès de l'I. S. R., deviennent pour vous des accords permanents. Vous avez discuté sur la modalité des accords circonstanciels, sur la possibilité d'admission dans les Comités d'action de l'Union anarchiste, de la F. O. P., de l'Union socialiste communiste, du Parti communiste, de tous autres organismes qui se réclament de la lutte de classe; et vous allez ergoter sur ce point pour amener la confusion dans la constitution des Comités d'action, en face, pourtant, d'événements graves et de la nécessité pour le prolétariat allemand de se dresser contre l'occupation de la Ruhr par l'armée française.

Et alors, la conférence d'Essen! Crime des crimes! La Majorité confédérale s'est acoquinée avec le Parti socialiste allemand et avec le Parti socialiste belge.

A ce moment-là, vous mettez votre cheval de bataille en route, et, au grand galop, vous vous amenez devant nous en nous criant: Subordination du syndicalisme! Nous avons cru que vous aviez déjà découvert ce danger en 1922, à Saint-Etienne, et voici qu'il se reproduit en 1923. Vous me permettrez de vous dire que la vierge syndicaliste avait depuis longtemps perdu son pucelage. (Rires.)

Eh oui! vous sortez le même cheval, mais vous le harnachez d'une autre façon. Vous lui donnez un caparaçon différent de celui qu'il avait à Saint-Etienne, mais c'est toujours le même dada que vous enfourchez. Et alors je vous demande comment le Syndicalisme était-il en danger en 1923, s'il l'était déjà en 1922. Nous sommes en droit de vous dire: ou que vous ne savez pas ce que vous voulez; ou que vous avez des clichés de rechange, que vous sortez dans la période où cela vous fait plaisir.

INTERRUPTION. — Tu ramasses le crottin du cheval.

TEULADE. — Si je ramasse le crottin, j'ai sûrement ramassé les coups de pied, mais quand j'ai ramassé les coups de pied, mon ami Ferré tenait la bride pour que je puisse être frappé plus fortement.

Donc les Comités d'action se constituent. Ils vont à Essen et à Francfort. Vous allez, tout à l'heure, mettre en accusation les camarades qui sont allés à Essen et à Francfort. Vous allez leur dire: Vous avez été des larbins. Mais vous n'oubliez qu'un point, c'est

que le II^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge avait discuté des accords circonstanciels, et qu'il n'est pas de la faute de la C. G. T. U., si des accords sont devenus un peu plus circonstanciels qu'ils ne devaient l'être; s'ils ont duré plus longtemps, vous en demanderez les raisons au Gouvernement français et au Gouvernement allemand. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Alors les forces révolutionnaires se sont affrontées. Je sais que vous allez ergoter sur le mot « révolutionnaire ». Vous allez peut-être nous dénier le droit d'être révolutionnaires. Vous allez peut-être aller jusqu'à nous dire que nous avons passé la limite, et que nous ne pouvons plus être qualifiés de révolutionnaires. Nous vous laissons le monopole du révolutionnarisme, mais à condition que vous le sortiez un peu du domaine de la théorie.

Bien entendu ce ne sont pas les social-démocrates, ce ne sont pas les fonctionnaires syndicaux, ce ne sont même pas les aventuriers de l'A. I. T. qui viendront discuter avec la C. G. T. U. française. Ce sont les camarades groupés dans les Syndicats, dans les Comités d'usine, au sein de l'atelier, au sein du travail, comme vous et nous, qui revendiquent être les représentants du travail; ce sont des hommes qui, au chantier, à l'usine, au bureau, viennent vous déclarer: nous sommes en danger; l'occupation de la Ruhr, c'est la mort ou, tout au moins, l'amoidrissement de notre position révolutionnaire; nous allons avoir à lutter contre les baïonnettes françaises; que pouvez-vous nous donner?

Quand vous déniez le droit à une Centrale Syndicale effectivement basée sur la lutte de classes, d'aller, même en dehors des opinions politiques ou philosophiques, s'allier à ceux qui sont comme elle groupés sur le terrain de la lutte de classes, je vous dénie le droit, à ce moment-là, de dire que vous agissez révolutionnairement, vous auriez été obligés d'appliquer, d'observer et de soutenir de toute la force de vos moyens la position prise par la Confédération Générale du Travail Unitaire.

Quelle est cette position?

Est-ce qu'en va demander à un voisin d'atelier quelle est sa conception politique ou philosophique quand nous entrons dans une grève? Est-ce qu'on va demander à son camarade de chantier quelle est sa position quand il est attaqué et que vous êtes attaqués par le patron!

Ah! si vous considérez le mouvement de la Ruhr comme un mouvement nettement localisé, vous auriez raison et vous seriez sur un terrain plus solide que celui sur lequel vous vous fondez, parce que nous sommes tous internationalistes. La Majorité confédérale avait pour devoir de se porter au secours des camarades de la Rhénanie, de la Westphalie et de la Ruhr, pour empêcher leur écrasement par les baïonnettes françaises.

Vous ne pourrez pas me démentir sur ce terrain.

Vous pourrez nous critiquer, mais vous serez obligés d'avaliser la position prise par la Confédération Générale du Travail à ce moment-là, parce qu'alors je me verrais dans l'obligation de vous

dire : Quand vous êtes allés à la Conférence de Vienne, quand vous êtes trouvés en face de nos camarades russes, traqués par la social-démocratie autrichienne, quand notre camarade Le Pen a été délégué par la Commission Exécutive et le Comité national du Bâtiment, il a fait son devoir de révolutionnaire en défendant nos camarades russes contre les social-démocrates. Il s'est porté au secours des camarades russes qu'on voulait arrêter, il a dit qu'ils étaient des révolutionnaires. Vous ne le reconnaissez plus maintenant, et je vous demande alors, quelle est donc votre position aujourd'hui ?

Oui, vous n'êtes plus retournés, malheureusement, dans ces réunions internationales ? Vous avez considéré depuis que la Confédération Générale du Travail Unitaire s'est, d'après votre point de vue, acoquinée, laissée subordonner par un parti politique.

Vous vous êtes tenus dans l'expectative, et quand nos camarades du bureau de l'Internationale du Bâtiment vous ont demandé d'assister à plusieurs conférences, vous avez refusé. Vous n'avez même pas répondu ; vous considérez probablement que votre point de vue révolutionnaire était au-dessus du leur, et que vous n'aviez pas à compromettre votre révolutionnarisme avec le révolutionnarisme de nos camarades russes. C'est peut-être pour cela que vous occupez votre position, mais le Congrès comprendra bien la différence qu'il y a entre votre position de 1921 et votre position de 1923. Je vais essayer de le lui faire comprendre. Je remonterai à la constitution de l'A. I. T.

Ah ! oui, j'étais une canaille quand je vous dénonçais le péril de la constitution d'une Internationale Syndicale !

On m'a traité de canaille quand j'ai dénoncé le péril de la constitution d'une Troisième Internationale, et vous me l'avez répété assez souvent pour que je l'entende. Vous vous trouviez avec des camarades qui avaient l'idée de rester en dehors de l'I. S. R. et qui, quelques mois après disait : Quand le communisme sera mort, quand l'Internationale Communiste sera morte, quand la dictature sera morte, nous pourrons constituer une Internationale véritablement Syndicaliste Révolutionnaire.

Je vous pose ce problème : Vous êtes des antidictateurs, vous vous réclamez du libre arbitre, vous allez essayer, et sûrement vous viendrez démontrer avec preuves à l'appui que la dictature prolétarienne est un bluff, que cela ne tient pas, que c'est la dictature de quelques individus sur la classe ouvrière. (Approbatons sur les bancs de la Minorité.)

Nous allons essayer de vous démontrer avec nos faibles moyens, qui n'ont rien d'académiques, l'impossibilité pour vous de sortir du dilemme de la dictature prolétarienne : vous serez les bouchers ou vous serez les veaux. (Rires.) Ma foi, voyez-vous, je crois que, étant donné votre conscience et votre tempérament, vous préférerez être boucher que d'être veau. (Rires.)

Je vous connais si bien que je ne doute pas un seul instant que

vous puissiez nous démontrer l'impossibilité de la dictature, car vous l'appliquez vous-mêmes. (Applaudissements.)

C'est le mot « dictature » qui nous sépare. Il m'a fait dresser contre Treint qu'on insulte et que j'ai insulté moi-même; on l'appelait le capitaine Treint. Il m'est arrivé de crier contre la dictature des Treint et des Vaillant-Couturier, contre la dictature des camarades du Parti Communiste.

BROUTCHOUX. — Si tu ne vas pas au ciel communiste après une affirmation pareille....

TEULADE. — J'attends de mon discours d'aujourd'hui une place bien rétribuée dans le Parti Communiste. (Rires et applaudissements.)

Je sais que nous acceptons très bien la dictature quand elle concerne notre tendance. Quand il s'agit de décisions prises par la Minorité, nous acceptons la dictature de la Majorité contre la Minorité, ne serait-elle que la Minorité dans la Majorité. Nous l'acceptons et nous l'appliquons implacablement parce que nous avons un tempérament spécial, un tempérament impulsif.

Je vais me permettre de faire une petite comparaison, et je demanderai tranquillement à mon camarade Broutchoux, à mon camarade Benoit, de me dire s'il est d'accord avec moi. Je suis certain que, si, à côté de la dictature, je parle du Parti Communiste, il va faire un saut dans la baraque et passera peut-être par-dessus.

Broutchoux est obligé de convenir avec moi que la masse est veule. J'ai beau essayer, depuis vingt ans, de lui donner une conscience de classe, je n'ai réussi qu'à grouper autour de moi une minorité consciente et organisée. Quand je passe de mon Syndicat à mon Union, je suis obligé de constater que je me trouve encore en face d'une minorité consciente, organisée. C'est elle qui décide des grèves, de l'action directe et des collaborations quand les chefs sont des collaborateurs. Bien entendu, quand je passe à la Nation, je me trouve également en face de la dictature d'une minorité organisée, consciente, qui s'exerce sur la masse, sur le troupeau.

UN DÉLÉGUÉ. — Il a besoin de bergers!

TEULADE. — Nous en sommes, mais pourquoi nous lancer les noms de bons et mauvais bergers? Nous n'avons pas eu l'occasion encore de prouver que nous étions meilleurs les uns que les autres.

Les apostats vont vite et, bien entendu...

UN DÉLÉGUÉ. — Parle toujours... jusqu'à demain... tu nous intéresses.

TEULADE. — Je m'arrêterai peut-être demain si vous m'interrompez.

Je vais vous mettre en face d'une réalité qui vous montrera votre propre dictature. On a parlé des événements du Havre, on a parlé à cette tribune — Lecoin, Ferré et moi-même — de la démarche du Syndicat Unique du Bâtiment à la Commission Exécutive. Je vois là un geste dictatorial. Le Syndicat Unique du Bâtiment, en dehors

d'une consultation nationale, régionale ou même départementale, a demandé et imposé à la Confédération une grève générale. C'est une dictature ou je ne m'y connais pas. (Interruptions.)

Cette dictature que vous pratiquez, vous la déniez aux autres, vous ne voulez pas qu'ils l'exercent comme vous. Bien entendu, vous leur contestez le droit de parler de la dictature prolétarienne. Pourtant, il faudra qu'un jour on se situe franchement. Si vous prétendez rester sur cette position du libre-arbitre, il faudra nous dire si vous pouvez arriver à quelque chose de tangible, de propre, dans ce domaine. Moi, je vous dis non. Il faudra que vous soyez comme nous des partisans de la dictature ou des partisans du libre-arbitre, mais au-dessus du 3^e étage de la Tour Eiffel.

Je m'étonne que le camarade Broutchoux, partisan de la dictature prolétarienne, cherche encore à conserver un juste milieu dans lequel il va être pris entre l'enclume et le marteau... Ce n'est pas encore la faucille. Bien entendu, il faudra se placer d'un côté ou de l'autre de la barricade. Mon camarade du Havre me reprochait tout à l'heure de ne pas y être. J'aurais peut-être fait comme lui si j'y avais été : je n'en serais pas mort.

Malgré votre réticence, vous êtes obligés de reconnaître cette vérité : ou vous serez pris dans l'engrenage de la réaction mondiale ou bien vous serez pris dans l'engrenage de la révolution mondiale. Comme je sais que vous êtes autant et même plus, révolutionnaires que moi, que vous êtes des sacrifiés, des morts en sursis, nous pouvons nous faire cette confession avant de mourir : Vous allez me dire si vous préférez, sur la place publique, dans la révolution, être armés de fusils ou vous présenter avec votre noble conscience devant les baïonnettes. Je suis sûr de ce que vous ferez. Moi, je n'aurai peut-être pas le courage de prendre un fusil, mais je suis convaincu que vous en prendriez deux si vous aviez quatre mains.

FERRÉ. — Tu ne porteras pas le sac ; tu seras l'ordonnance de Treint.

TEULADE. — Nos conceptions bien distinctes vont nous amener, les uns et les autres, à nous compter. Ah ! nous ne considérons pas encore la révolution française comme prochaine. Elle est encore un peu loin. Peut-être n'avons-nous pas assez travaillé à créer un état d'esprit révolutionnaire. Mais nous trouverons, les uns et les autres, en face d'un problème qu'il nous faudra résoudre, le jour où l'action sera prête à se déclencher. Si à ce moment-là, la C. G. T. U. ne faisait pas son devoir, comme vous pouvez le croire, si, par son apostasie, par son bluff, elle était défailante, vous seriez les premiers à venir, comme vous l'avez fait le 28 août, mettre en branle le Bureau Confédéral et déclarer que vous êtes prêts à l'action. A ce moment, vous ne vous préoccuperez plus des conceptions, vous ferez de l'action.

Nous sommes bien d'accord sur un principe : c'est qu'il faut que vous soyez, comme nous, des pratiquants ou des adversaires de la dicta-

ture prolétarienne. Je vous l'ai dit, je le répète, vous n'avez pas un tempérament à faire des veaux; vous préférez être les bouchers. Vous serez aussi des dictateurs, car vous l'êtes déjà par essence, par définition.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu l'es maintenant en attendant que nous le soyons.

TEULADE. — Vous me faites assez subir votre dictature pour que j'essaie un peu de vous faire subir la mienne.

Je trouve la conception que vous vous faites du mouvement international dans la motion du Bâtiment. Je prendrai immédiatement votre conclusion :

Pour rendre possible cette conjugaison des efforts, pour conduire, avec confiance, le Prolétariat vers cette unité nécessaire, pour atténuer et faire disparaître le heurt des tendances qui représentent nationalement les trois Internationales, le Congrès décide que la C. G. T. U. restera en dehors de toute Internationale jusqu'à la tenue du Congrès d'Unité Internationale.

Je me retourne vers vous et je vous pose simplement cette question. Rappelez-vous quand nous étions à Lille, sous les matraques de nos camarades confédérés, et quand nous nous sommes trouvés en face de la préparation de la scission. Je me rappelle très bien les paroles de la majorité des camarades qui sont dans la minorité d'aujourd'hui. Je me rappelle particulièrement qu'un autre apostat qui s'appelle Monatte venait nous dire : Ne subissez pas l'influence du milieu où vous êtes; ne sortez pas de ce Congrès. Et nous étions pourtant beaucoup...

LECOIN. — C'est le contraire de ce qu'a dit Monatte, j'étais devant lui, je peux savoir ce qu'il a dit.

TEULADE. — Nous étions pourtant beaucoup, comme vous, moi, nous tous, qui voulions nous sortir de cette pétaudière où l'on sentait que l'on ne pouvait plus dominer que par la dictature de la trique. Nous n'avons pas eu, par notre impulsion, par notre volonté, par notre ténacité, nous n'avons pas eu le courage de conquérir la vieille C. G. T. Je suis comme vous, j'en suis coupable. J'ai été de ceux qui ont préféré la lâcher, et je reconnais aujourd'hui que l'on est obligé de raccommoder les morceaux et qu'on ne peut le faire que par l'application du front unique, et non par l'unité à la base comme vous venez le développer. On ne peut plus les raccommoder par cette politique d'autonomie de tous les organismes, que vous lancez dans les masses ouvrières, parce que la scission a fait que des familles, dans les mêmes syndicats, se sont brisées, que des militants frères se sont disputés, se sont battus. Et il faut réparer les morceaux.

Pour les réparer, vous parlez d'unité à la base. Vous parlez de réparer les morceaux cassés après le Congrès de Lille. Si vous voulez y arriver, on ne décrète pas l'unité comme on a décrété la scission. Les haines, les préjugés, les discussions, les mots méchants, les insultes, les coups qu'on s'est donné sont là, et vous êtes obligés, quand on s'est trouvé en face de cette position que vous critiquez dans l'In-

ternationale Syndicale Rouge et dans la C. G. T. U., quand on vous parle de la volaille à plumer — que je n'ai pas voulu encaisser, moi non plus, — alors, à ce moment-là, vous vous élevez et vous nous parlez d'unité à la base.

Je suis d'accord, complètement d'accord avec vous, si votre unité à la base pouvait nous donner la satisfaction que nous attendons tous de l'unité. A ce moment-là, je vous dirais : de cœur, d'action avec vous. Mais comme je sais que votre politique d'unité à la base n'est que la politique qui vous amène de plus en plus vers cette autonomie, comme je sais qu'il vous faut, dans le mouvement syndical, quelque chose de solide pour constituer en France une de ces succursales anonymes que l'on appelle les succursales de l'A. I. T., comme vous n'avez pas suffisamment d'un correspondant et que vous désirez quelque chose de plus solide, je me demande si votre politique d'unité à la base ne descend pas jusqu'à un esprit, non pas de scission, mais de chantage.

FERRÉ. — Tu ne seras pas secrétaire fédéral.

TEULADE. — C'est bien cet esprit de chantage que vous allez amener. Nous ne sommes pas d'accord avec vous et nous allons vous combattre parce que nous savons que cette unité à la base va vous créer dans vos propres syndicats une situation que vous ne pourrez pas supporter vous-mêmes. Vous serez obligés de vous retourner et de renoncer à cette conception sans force ; et inévitablement germes dans votre cerveau le lien national et international qui pourrait vous unir.

Vous êtes contre les conceptions de l'I. S. R., mais vous ne regardez pas ce qu'il y a de pratique, de sérieux, dans les conceptions de l'I. S. R. Vous êtes contre elle par principe et par définition parce que l'I. S. R. est quelque chose d'acoquiné, dites-vous, au gouvernement des Soviets. Vous qui reprochez tant, moi qui ai tant reproché au gouvernement des Soviets d'avoir imposé une dictature, je suis bien obligé de reconnaître qu'il y a dans la position du gouvernement des Soviets quelque chose de plus solide que dans votre conception et qu'il est encore prêt à vous donner des résultats comme il vous en a déjà donné. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

FERRÉ. — Tu as écrit dans le « Prolétaire » que le gouvernement des Soviets était un gouvernement d'assassins !

TEULADE. — Je le reconnais. Et maintenant, regardons le visage de la réalité.

FERRÉ. — Il y onze mois, tu te dressais contre ce gouvernement !

TEULADE. — Malgré tout, je t'aime bien, Ferré.

Eh bien, j'arrive à ma conclusion. (Ah !), et je vous demande de choisir. Le Congrès dira s'il est avec la Révolution ou contre elle, pour ou contre la dictature, et j'espère que ceux qui sont contre ne l'appliqueront pas eux-mêmes et auront l'amabilité de ne pas trop m'égratigner sous leur propre dictature. (Rires.)

On a écrit dans « l'Egalité » que je suis un polichinelle, et je suis en train d'exécuter la première partie de ma tâche. (Rires.) Quand

nous irons au Cirque Médrano, vous viendrez me servir de clown quand je ferai des pirouettes. (Rires.)

Et maintenant, je dis que nous arrivons à une conception où la Révolution est un mot qui ne fait peur à personne et dont nous nous réclamons tous depuis des années, malgré que nous ayons des grands-pères qui ont eu le malheur de naître avant nous.

Nous sommes en face de la révolution ou de la réaction. Nos camarades d'Italie supportent, pour leur malheur, une dictature qui n'a rien de prolétarienne.

FERRÉ. — Elle est marxiste! (Exclamations.)

TEULADE. — Nos camarades d'Espagne savent ce qu'est la dictature du général Primo de Rivera, et demain le prolétariat français pourrait savoir ce que serait la dictature d'un Mangin. A ce moment-là, vous, les antidictateurs, vous voudrez bien nous dire si vous êtes capables de l'accepter sans un soubresaut de conscience. Je suis persuadé que vous tous, les antidictateurs, les hommes contre la dictature prolétarienne, placés devant la dictature d'un général quelconque sur la classe prolétarienne, vous viendrez peut-être nous sortir par les pieds de notre lit pour nous dire : Il faut prendre les armes, la dictature est là, abattons-là, ne soyons pas des bouchers, mais ne soyons pas des veaux. (Vifs applaudissements sur tous les bancs de la Majorité. On chante « Révolution » sur divers bancs.)

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — On demande l'affichage du discours du camarade Teulade! (Rires.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Lorduron.

LORDURON. — C'est une question que je demande à poser tout d'abord au Bureau Confédéral. Je me suis aperçu que dans le Rapport Moral il n'était pas question des Unions Régionales, qui cependant ont été acceptées au Congrès de Saint-Etienne. Je demande au Bureau s'il est possible d'aborder cette question, car à l'Union Départementale de la Loire, nous avons quelques critiques à apporter sur la constitution des Unions Régionales.

DUDILIEUX. — La question des Unions Régionales a été sanctionnée par le Congrès de Saint-Etienne qui en a décidé la constitution. Nous avons au moins réalisé cette partie du programme de Saint-Etienne. Les Unions Régionales sont, à l'heure actuelle, constituées et même en fonctionnement, puisque dotées de ressources régulières.

S'il y a des observations à présenter sur le fonctionnement des Unions Régionales, évidemment nous ne nous y opposons pas; cette question est liée à la gestion de la C.G.T.U. Elle aurait pu figurer dans le Rapport s'il avait été suffisamment étendu. Le Bureau ne saurait s'opposer à ce qu'on discute des Unions Régionales, mais nous ne croyons pas qu'on puisse remettre en question le principe de leur constitution puisque le Congrès de Saint-Etienne s'est prononcé, ainsi que les C. C. N. qui, depuis, se sont succédé.

LORDURON. — Nous avons été des premiers à accepter la décision de Saint-Etienne et à réaliser les Unions Régionales de propagande, ce n'est donc pas une critique que nous apportons sur la décision qui a été prise, mais il y a tout de même à demander au Congrès qu'il se prononce sur le fonctionnement de ces Unions. Lorsque nous avons accepté la constitution des Unions Régionales et lorsque dans les C. C. N. nous avons discuté cette question, nous avons établi des statuts et, si vous vous ne souvenez, camarades du C. C. N., c'est l'Union Départementale de la Loire, d'accord avec les Unions Départementales du Puy-de-Dôme et de l'Allier, qui avait établi les premiers statuts qui furent soumis aux Délégués des Unions Départementales à la Conférence convoquée la veille du C. C. N. de mars. Ces statuts avaient même été acceptés comme statuts-types et devaient être proposés aux autres Unions Départementales pour aider à la création des Régions.

Lorsque nous avons constitué ces Unions Régionales, nous ne pensions pas qu'en les dotant d'une faible somme, elles auraient des ressources suffisantes pour leur permettre et la propagande et l'établissement de permanent. C'est justement là-dessus que j'ai un mandat de l'Union Départementale de la Loire pour demander au Congrès s'il accepte le fonctionnement des Unions Régionales tel qu'il existe actuellement.

Au C. C. N. dernier, les Unions Départementales avaient d'abord été consultées pour savoir si elles acceptaient le versement de un sou par membre et par mois. Nous avons aussi consulté les Fédérations. Les Fédérations et les Unions se sont prononcées au dernier C. C. N. par l'affirmative. Mais comme il fallait à la Trésorerie de la C.G.T.U. les fonds nécessaires pour permettre à ces Unions Régionales de fonctionner normalement, il avait été décidé que les fonds récupérés par les Unions et les Fédérations seraient centralisés à la C. G. T. U., à partir du 1^{er} septembre, en tenant compte de la moyenne des timbres pris par chacune d'elles l'année précédente. Nous avons, en effet, accepté que les fonds soient centralisés à la C. G. T. U., mais, au préalable, nous avons déjà cotisé dans nos Unions Départementales du Centre pour assurer le fonctionnement de notre Union Régionale. Notre Union Régionale de propagande fonctionnait. Nous acceptons de grand cœur que les fonds soient centralisés pour doter toutes les Unions Régionales des sommes nécessaires pour la propagande. Or, vous avez pu constater que, depuis septembre, on a doté les Unions Régionales d'une somme de mille francs par mois pour la propagande. Je ne crois pas qu'il soit venu à l'idée de qui que ce soit, lorsque nous avons constitué des Unions Régionales et accepté le versement de un sou par membre et par mois, que cet argent serait destiné à créer de nouveaux permanents. C'est là-dessus que je m'appuierai.

Nous avons, à notre Union Régionale de propagande, tenu notre réunion de Commission Exécutive à Commentry, il y a environ trois semaines, et nous avons été au préalable informés que le camarade Pérol, Secrétaire provisoire de l'Union Régionale de propagande, était

candidat au poste de permanent. Dans la lettre par laquelle il nous en avisait, il indiquait que son Union Départementale le présentait comme candidat et fixait déjà ses appointements à 500 francs par mois. S'il y avait suffisamment de ressources pour doter notre Union d'un permanent, nous aurions accepté. Mais nous considérons que la C. G. T. U. ne pouvait doter les Unions Régionales avec 1.000 francs pour faire face à la fois aux frais de propagande et créer un permanent.

Il n'était pas possible, avec cette somme, de faire face à ces dépenses. Nous estimions aussi qu'il était prématuré de fixer le traitement du Secrétaire, car nous considérons que 500 francs par mois ne suffiraient pas à un Secrétaire permanent appelé à se déplacer journellement. Nous pensions qu'avec cette somme insuffisante pour le faire vivre, il était nécessaire qu'il fasse un autre travail à côté. C'est ce que nous ne pouvons pas permettre. Par conséquent, nous avons, à Commentry, émis notre opinion et je vais vous expliquer la décision qui a été prise par l'Union Régionale à laquelle nous appartenons. Elle est étendue à six départements : Loire, Haute-Loire, Allier, Puy-de-Dôme, Cantal et Lozère. Seules les Unions Départementales de la Loire, de l'Allier et du Puy-de-Dôme sont constituées normalement. Le Cantal n'existe, je crois, que sur le papier. Dans la Lozère il n'y a rien, et dans la Haute-Loire il y a quelques Syndicats rattachés au département de la Loire.

A Commentry, nous avons décidé de maintenir le « statu quo », de ne pas créer de permanent avec la somme insuffisante dont l'Union Régionale était dotée. Nous disions qu'il n'était pas possible de faire la propagande et de créer un permanent avec mille francs. Malgré cela, il y avait une décision prise entre l'Union Départementale du Puy-de-Dôme et l'Union Départementale de l'Allier, et comme l'Union Départementale de la Loire était seule avec ses 77 Syndicats, elle a été handicapée par ces deux Unions Départementales qui ne comptent, je crois, que 20 ou 25 Syndicats. On n'a pas voulu tenir compte que nous représentions l'Union Départementale de la Haute-Loire; malgré qu'elle ne soit pas constituée légalement, nous avons tout de même des Syndicats de ce département adhérant à notre Union Départementale de la Loire.

Voilà, camarades, les raisons qui ont fait que notre Union Départementale ait décidé de poser la question au Congrès pour savoir si, par le fait de la constitution des 19 Unions Régionales de propagande, nous allons permettre la constitution de 19 permanents, car il n'y a pas de raison d'accepter la création de permanents dans des Régions et d'en refuser dans d'autres, et vous pouvez par conséquent être appelés demain à avoir 19 permanents nouveaux.

Vous verrez à ce moment-là si vos syndiqués, ceux qui protestent toujours contre le fonctionnarisme, ne protesteront pas, voyant 19 permanents nouveaux.

Voilà la question que j'étais chargé de poser au Congrès.

J'espère que le Congrès prendra nettement position.

Il y a aussi un autre point sur lequel j'attire son attention. Il s'agit de savoir comment est faite cette propagande. Pérol ne me démentira pas quand je dirai que, lorsque nous avons constitué notre Union Régionale, il était bien décidé que le Secrétaire ou le Propagandiste de l'Union Régionale irait faire la propagande particulièrement dans les Régions où il n'y avait pas de Syndicats afin d'en constituer. Je crois que c'était l'avis unanime de tous les camarades du C. C. N. et même du Congrès de Saint-Etienne. C'était le rôle des Unions Régionales. Or, nous avons vu le camarade Rulière, du Sous-Sol, aller faire des réunions de propagande dans les bassins de Brassac et de Sainte-Florine et le camarade Pérol l'accompagner dans sa tournée, au lieu d'aller dans la Lozère ou dans le Cantal où il n'y a pas de Syndicats. Les frais de cette tournée pour accompagner Rulière auraient pu servir à constituer des Syndicats où il n'y en a pas.

UN DÉLÉGUÉ. — Il en a été créé deux tout de même!

LORDURON. — Rulière les aurait aussi bien créés tout seul et Pérol n'était pas indispensable auprès de lui. Avec les mêmes frais, vous auriez fait plus de propagande. Il est naturel, je crois, qu'on fasse porter la propagande surtout dans les centres qui en ont le plus besoin. Les observations émises à ce sujet par l'Union Départementale de la Loire à notre réunion de Commentry ont été acceptées à l'unanimité, et Pérol, lui-même, avait dit : Nous enregistrons ces observations et le fait ne se renouvellera pas.

Or, l'autre jour, dans la « Vie Ouvrière », nous avons encore été étonnés de voir que le camarade Teulade avait fait une tournée de propagande dans un centre, assisté du camarade Pérol.

PÉROL. — C'était le Comité d'Action.

UN DÉLÉGUÉ. — Avec les sous de la C. G. T. U.

LORDURON. — Je ne veux pas savoir si le Comité d'Action avait désigné Pérol, mais j'estime qu'il y a de la propagande à faire dans notre Région, où vous avez la Lozère tout entière qui n'a pas un seul Syndicat, et je crois que Teulade est assez grand garçon, surtout avec un camarade de la localité, pour faire un meeting, sans que Pérol l'accompagne dans sa tournée.

Pérol m'avait écrit pour l'organisation de réunions dans la Haute-Loire, à Lanjac et au Puy, et il me demandait s'il n'y avait pas de camarades de la localité ou de l'Union de la Loire pour accompagner Teulade dans ces réunions. Je lui ai répondu que nous ne trouverions peut-être personne parce qu'il pouvait se faire que les propagandistes inscrits viennent au Congrès. Il m'a alors répondu que Teulade ferait tout seul.

PÉROL. — Parce qu'il n'y avait personne.

LORDURON. — Alors pourquoi n'a-t-il pas pu faire tout seul dans les autres centres?

PÉROL. — Je demande la parole pour une précision.

LORDURON. — Je demande au Congrès s'il accepte la création d'or-

ganismes nouveaux au sein de la C. G. T. U., c'est-à-dire l'organisation de nouveaux permanents. Je ne dis pas que dans certains endroits, par exemple dans les centres isolés, quand il n'y a même pas de permanent à l'Union Départementale, il ne soit pas nécessaire d'en créer un, de constituer une permanence pour ces Régions, mais à Commeny, sur la suggestion du camarade Pérol, lorsque nous avons prévu qu'il serait peut-être dans l'obligation de démissionner parce que, boycotté par les patrons, il ne pourrait pas assurer le travail qui lui incombait, le camarade qui m'accompagnait déclarait que l'Union de la Loire s'offrait, en attendant un Congrès, d'assurer le travail de l'Union Régionale puisqu'elle avait un permanent, et par conséquent les mille francs donnés pour la propagande restaient intacts pour cette propagande. Pérol a déclaré : Je ne démissionne pas, je suis candidat.

PÉROL. — Vous m'avez démissionné d'office.

LORDURON. — Pardon ! c'est le camarade Drové, qui m'accompagnait, qui a déclaré que l'Union de la Loire se chargerait, au cas où Pérol démissionnerait, d'assurer le travail en attendant un Congrès.

PÉROL. — Auparavant, tu m'avais démissionné.

LORDURON. — Est-ce que j'ai la possibilité de démissionner quelqu'un ? Nous étions contre l'institution d'un permanent, peut-on, parce qu'on est contre une permanence, appeler cela « démissionner quelqu'un » ? Je ne le crois pas. Nous avons le droit d'émettre notre opinion sur cette question, parce qu'il n'est jamais venu à l'idée de qui que ce soit, en créant des Unions Régionales, d'instituer des organismes nouveaux au sein de la C. G. T. U. par la création de nouvelles permanences ; et nous avons raison en disant que nous nous refusons à accepter une permanence dans l'Union Régionale avec 1.000 francs, car il n'est pas possible de payer des permanents et de faire la propagande avec cette somme.

C'est pourquoi je demande au Congrès de sanctionner cette question et de dire si, avec les Unions Régionales, vous allez instituer encore des organismes nouveaux, des permanents nouveaux. Vous verrez alors si vos syndiqués ne protestèrent pas.

LECOIN. — Teulade est en tournée puisqu'il part demain. Mais, qui lui fournit les subsides pour représenter ici un Syndicat ? Est-ce que c'est la C. G. T. U. ?

LORDURON. — Ce que je puis certifier, c'est que j'ai demandé à mon camarade Delannois d'assurer la délégation comme on me le demandait.

TEULADE. — Je demande la parole pour une précision.

Lecoin vient de dire : Qui paie Teulade ici ? Teulade lui répond : Teulade se paie lui-même. Teulade est en tournée ; il part demain matin pour assurer une réunion demain soir et Teulade a encore l'honnêteté morale — tu entends, Lecoin — de ne pas faire payer son voyage et son déplacement à la C. G. T. U. Il a encore cette honnêteté mo-

Je vais vous donner lecture d'une carte-lettre écrite au Comité Exécutif de l'I. S. R. par le Bureau provisoire de Berlin le 1^{er} juillet 1922, par conséquent avant la constitution de l'A. I. T. Cette lettre est ainsi conçue :

D'accord avec la décision de la Conférence Internationale des Syndicalistes Révolutionnaires tenue à Berlin les 16, 17, 18 et 19 juin 1922, le Bureau International provisoire élu à cette conférence vous envoie ci-jointes les quatre résolutions adoptées chacune d'elles à l'unanimité par ladite conférence ; à savoir :

- 1° Principes et tactique du syndicalisme révolutionnaire ;
- 2° Les syndicalistes révolutionnaires et l'I. S. R. ;
- 3° Le Bureau International ;
- 4° Activité des minorités syndicalistes révolutionnaires.

Le Bureau provisoire attire votre attention sur le paragraphe 2, dernier alinéa, de la résolution N° 2 et exprime son profond espoir que le Comité Exécutif de l'I. S. R. ne manquera pas de transmettre à ses organisations adhérentes le désir formulé par la Conférence Internationale de se rencontrer avec elles au prochain Congrès mondial des syndicalistes révolutionnaires et industrialistes qui aura lieu à Berlin les 12 novembre 1922 et jours suivants, en vue de la possibilité d'une entente entre les forces révolutionnaires des deux continents pour une lutte commune contre les deux fléaux de la classe ouvrière, le capitalisme et l'Etat.

Le Bureau provisoire vous envoie sous pli séparé deux exemplaires du Bulletin international publié à la veille de la Conférence de Berlin.

Recevez, camarades, etc...

Signé : Rudolph ROCKER,

Secrétaire général du Bureau provisoire.

Je vais maintenant vous donner lecture de la lettre que nous avons reçue de notre camarade Lozowski, Secrétaire de l'Internationale Syndicale Rouge, le 26 août 1922 ; cette lettre est la réponse directe à la lettre que je viens de lire :

Nous avons bien reçu votre longue lettre dans laquelle vous essayez de nous imputer la scission du mouvement syndical révolutionnaire international. Les affirmations gratuites sont faciles à formuler et personne ne pourra évidemment vous interdire de lancer de semblables assertions.

Nous laissons aux ouvriers révolutionnaires de tous les pays le soin de juger qui scinde le front révolutionnaire unique, ceux qui s'efforcent de grouper tous les ouvriers révolutionnaires ensemble et de créer une Internationale unique, ou bien ceux qui veulent à tout prix créer une petite internationale de poche.

Le Bureau Exécutif ne trouve pas utile de polémiquer sur ce sujet, dans l'espoir que les ouvriers se trouvant dans les rangs de vos organisations verront, après expérience, qui de vous ou de nous a raison.

D'autre part, le Bureau Exécutif n'est pas disposé non plus à revenir sur sa décision. Le Congrès de l'I. S. R. se tiendra le 20 novembre. Nous aurons là la possibilité de nous entretenir avec les syndicalistes pour lesquels les intérêts internationaux sont plus précieux que leurs intérêts nationaux et de groupe. Nous ne doutons pas une minute de pouvoir nous entendre avec

la meilleure partie des ouvriers syndicalistes révolutionnaires. Mais, s'il se trouve certains groupements qui, au nom de buts particuliers qui n'ont rien de commun avec la révolution, veulent rester en marge de l'I. S. R., c'est leur affaire. L'I. S. R. est une organisation à laquelle on adhère de plein gré et non coercitivement; et même nous sommes enclins à croire que l'absence dans l'I. S. R. de certains groupements ne lui fera pas de mal, bien au contraire.

Voici comment on accueille la demande d'unité internationale formulée par Berlin.

Je continue. Je tiens à établir, aussi exactement que possible, cette naissance de l'A. I. T.

L'A. I. T. est née, on peut le dire, du refus de l'Internationale Syndicale Rouge d'entrer en discussion avec les Centrales révolutionnaires des pays que je viens de nommer pour constituer l'Internationale Unique des syndicalistes révolutionnaires.

Ce que je vous ai lu en constitue la preuve formelle; nous verrons par la suite les nombreuses aggravations qui ont été apportées par l'I. S. R., elle-même, quelque temps après.

① Pour le moment, je me borne à indiquer que, si la délégation envoyée à Moscou avait réellement compris son devoir, elle aurait dû œuvrer auprès des Centrales Syndicales révolutionnaires assistant au Congrès de l'I. S. R. pour que l'on cherche quel était le « modus vivendi » qui aurait pu être établi par les deux fractions du Syndicalisme révolutionnaire mondial, quelle était la plate-forme d'action commune qui pouvait permettre aux Centrales syndicalistes révolutionnaires appartenant à l'I. S. R. et à celles qui ne voulaient pas y entrer de constituer, après une discussion loyale et des garanties sincères de part et d'autre, l'Internationale Syndicaliste Révolutionnaire.

On a préféré — la délégation française en particulier — s'élever contre les camarades de cette fraction de la C. G. T. que l'on qualifie d'anarchistes, d'anarcho-syndicalistes, on a préféré faire sur ce sujet un discours d'autant plus facile qu'on savait qu'il n'y aurait pas de réfutation, plutôt que de chercher à jeter le pont ou du moins la passerelle qui aurait permis de réunir les Centrales syndicales révolutionnaires de tous les pays en une seule Internationale Syndicale.

Ce Congrès ne s'est pas contenté de cela; il savait qu'allaient se réunir à Berlin un certain nombre de Centrales auxquelles on ne peut pas contester le droit, en tant que Centrales autonomes, de se réunir entre elles pour créer un lien international. On s'est dispensé d'aller à ce Congrès pour rechercher, malgré les différences doctrinales, malgré les différences fondamentales, en apparence, mais qui auraient pu permettre une discussion loyale, un aplanissement de la situation et la réalisation de l'Internationale Syndicale que l'on rêvait.

Je me souviens que, sur ma proposition, le Congrès de Berlin du 25 décembre de l'année dernière a décidé que, le cas échéant, on entendrait le camarade Lozovski ou tout autre représentant de l'I.S.R. ou de la Centrale russe qui viendrait à ce Congrès, disposé à discuter avec nous et à rechercher les bases de l'Internationale Unique.

rale et il ne croyait pas que Lecoin puisse en douter. (Applaudissements.)

BESNARD. — Camarades, nous allons examiner, avec le sérieux dont nous sommes capables, le fameux cheval de bataille dont Teulade vient de nous parler, ce cheval de bataille qui s'enfle d'une façon tellement immorale qu'il arrive à se transformer en position bien nette. Nous allons essayer de définir cette espèce de cheval de bataille qui se transforme en position nette; nous allons essayer de définir, ce qui sera bien préférable, notre position vis-à-vis de l'Allemagne, vis-à-vis du Rapport Moral et aussi vis-à-vis de cette question essentielle de l'I. S. R. Je commence ce soir par la question de l'I. S. R.

Teulade, avec un souci de vérité qui l'honore, est venu vous déclarer tout à l'heure que l'Internationale de Berlin était composée de quelques bougres mécontents de l'I. S. R. qui s'étaient un jour assemblés et avaient donné naissance à une Internationale.

Je commencerai, pour fixer le Congrès, par donner lecture des organisations qui composent l'Internationale de Berlin; ce sera excellent, à la fois pour l'édification de Teulade, qui en a grand besoin, et pour le Congrès, qui en a également besoin.

WERTH. — Avec le nombre d'adhérents?

BESNARD. — Certainement, cela peut vous intéresser; il me paraît beaucoup plus intéressant de savoir qu'il y a une Centrale dans ces pays.

En Allemagne, trois organisations étaient représentées; n'en comptons qu'une: l'organisation de la F. A. U. D., l'organisation des localistes allemands qui dure depuis assez longtemps. L'Argentine était représentée par une organisation; le Chili par une organisation; le Danemark avait un Comité de propagande; l'Espagne était représentée par la Confédération Nationale du Travail. La France n'avait pour la représenter que le Comité de Défense Syndicaliste; elle n'avait que cela à présenter. La Hollande était représentée par son organisation nationale; l'Italie, le Mexique également; la Norvège était représentée par son organisation nationale; le Portugal de même; la Russie par sa Minorité; la Suède par sa Centrale; la Tchéco-Slovaquie venait de constituer un petit mouvement et était également représentée.

A ce moment, il y avait donc dix organisations centrales; depuis sont venues s'y ajouter deux autres organisations: l'Uruguay et le Brésil, ce qui a amené à l'A. I. T. toute l'Amérique du Sud, qui est, je crois, aussi grande que la France.

Nous pouvons dire, en ce moment, que l'Internationale de Berlin compte douze Centrales et quatre Minorités. Il est possible que vous ayez plus d'adhérents dans une seule Centrale, dans la Centrale russe à laquelle on adhère d'une façon particulière. Mais vous ne pouvez pas contester aux douze Centrales et aux quatre Minorités qui se réunissent le droit de former une Internationale Syndicale.

Nous allons voir maintenant comment cette Internationale Syn-

dicale est née. Il importe, une fois pour toutes, de fixer ici les responsabilités des uns et des autres et de mettre bien à leur place ceux qui se prétendent des scissionnistes et ceux qui se prétendent des unitaires.

Avant le Congrès de Saint-Etienne, nous nous étions rendus, en qualité de représentants officiels de la C. G. T. U. de France, à une Conférence qui se tenait à Berlin et à laquelle était également invitée la Centrale russe; cette dernière s'y rendit. Nous étions envoyés à cette Conférence avec un mandat d'investigations et de renseignements; nous avons pour mission de recueillir tous les renseignements susceptibles d'éclairer d'une façon convenable le Congrès de Saint-Etienne qui devait se réunir quelques semaines plus tard. Nous avons rapporté nos informations devant le Congrès de Saint-Etienne; le Congrès a pu en discuter à son aise et prendre en connaissance de cause une décision qui donnait satisfaction à la Majorité.

La décision concernant l'Internationale était la suivante: La C. G. T. U. avait mission d'assister au Congrès de l'I. S. R. et de donner l'adhésion de la Centrale française à l'I. S. R. si l'autonomie et l'indépendance du mouvement syndicaliste français étaient respectées par cette Internationale, ou plutôt par le Congrès de l'I. S. R.

Je n'aime pas les demi-mesures et les arguties. Je dirai carrément aujourd'hui, comme il y a deux ans: Je ne suis pas contre l'article 11; tout le monde le sait; je l'ai assez dit et assez écrit. Je suis contre plus que cela. J'étais et je reste contre tout ce qui peut constituer une atteinte à l'autonomie et à l'indépendance du Syndicalisme français; il m'importait assez peu que l'on transforme, que l'on modifie, que l'on châtre même l'article 11, si je devais retrouver cet article dans un paragraphe des statuts sous une forme différente qui laissât les choses en l'état.

Nous allons voir si les dispositions qui ont été prises à Moscou sont telles que, du fait même de la transformation de l'article 11, on puisse soutenir, avec quelque chance de succès, que le Syndicalisme français a son indépendance et son autonomie.

Il est des camarades qui prétendent que la délégation française a rempli son mandat à la lettre; il en est d'autres qui prétendent que, bien qu'ayant été rempli dans la lettre, ce mandat n'a été qu'une duperie pour ceux qui l'ont rempli.

Je ne prendrai ni l'une ni l'autre de ces positions. Conformément à mon habitude, j'irai droit au but. Je déclarerai qu'à mon avis, la Majorité Confédérale, par l'expression de sa délégation à Moscou, a violé la lettre et l'esprit des décisions de Saint-Etienne.

Tout d'abord, voyons si Moscou a bien pris, vis-à-vis du problème de l'unité internationale, la position convenable. Voyons si, au préalable, il n'a pas eu d'alerte, s'il n'a pas été placé devant les conséquences qui pouvaient découler du refus d'une conversation susceptible d'amener l'unité internationale; voyons si, en cette circonstance, il a bien pris toutes les précautions nécessaires pour avoir pour lui ce qu'on est convenu d'appeler le bon droit.

On s'est contenté de jeter le discrédit sur Berlin. Mais on s'est bien gardé, en hommes qui proposent le front unique d'une manière générale, de venir d'abord chercher les possibilités de réaliser le front de bataille révolutionnaire. On a préféré jeter l'anathème sur un Congrès, se désintéresser complètement de son sort et, par là même, du mouvement syndical international.

Nous avons donc abordé le Congrès de Berlin dans des conditions fort éloignées de celles qui conviennent pour jeter quelque clarté sur une situation aussi embrouillée. Même en France, on gardait le silence le plus complet; on ne parlait ni du Congrès de l'I. S. R. ni des décisions qui y étaient prises. On se gardait bien de mettre au jour toutes ces décisions; on savait que le Congrès de Berlin pourrait délibérer alors d'une façon telle qu'il apparaîtrait irréfutablement devant l'opinion syndicaliste la preuve formelle que les scissionnistes du mouvement international étaient à Moscou et non à Berlin.

Cependant, malgré le masque jeté sur les renseignements et les faits, malgré cette absence de nouvelles, nous avons pu, dès notre arrivée à Berlin, trouver tous les matériaux nécessaires à l'examen approfondi que nous avons à faire. Nous avons appris là quelles étaient les délibérations prises par le Congrès de Moscou; nous avons eu connaissance des résolutions adoptées, des modalités nouvelles des statuts. Nous avons su aussi quels étaient les organismes qui étaient nés en application de ces statuts. Nous avons eu la possibilité, par les organes allemands, comme la « Rote Fahne », par exemple, de connaître la vérité qu'on nous cachait à Paris.

Ce que nous avons appris nous a profondément peiné tout d'abord; ensuite, cela éclaircissait tellement la situation que nous nous sommes trouvés dans la position de gens qui avons à prendre, en même temps que de lourdes responsabilités, une décision d'une netteté absolue. Nous l'avons prise.

Nous avons appris à Berlin quelle était la résolution essentielle qui constituait la nouvelle structure de l'I. S. R. et qui, en somme, était la pierre angulaire de sa structure organique et de ses statuts. L'auteur de cette résolution, Dogadov, était le représentant, au Congrès de l'Internationale, de la Centrale russe. Je vais vous donner lecture de cette résolution appelée résolution Dogadov; nous allons l'examiner ensemble; nous essaierons ensemble, en toute bonne foi, chacun en ce qui nous concerne, d'y trouver que la délégation française a rempli ou non son mandat. C'est sur ce texte précis que nous allons discuter et nous faire chacun une opinion raisonnable et raisonnée.

Voici cette résolution; elle a été copiée dans la « Lutte de Classe », numéro 16 (30 décembre 1922); par conséquent, nos camarades qui représentent cet organe pourront eux-mêmes en attester la vérité :

Considérant :

1° Que l'I. S. R. a pour tâche de grouper tous les ouvriers révolutionnaires dans le but d'une lutte commune contre le capital et pour l'instauration de la dictature prolétarienne ;

2° Que ce but ne peut être atteint que si tous les lutteurs de la révolution sociale sont profondément pénétrés de l'esprit communiste ;

3° Que la victoire même du communisme n'est possible que sur le plan international, ce qui suppose une liaison intime et une coordination d'action entre l'I. S. R. et l'I. C. ;

4° Qu'il y a parmi les ouvriers des groupes à tendance syndicaliste révolutionnaire qui veulent sincèrement établir un front unique avec les communistes, tout en croyant que la représentation réciproque entre l'I. C. et l'I. S. R. établie par le premier Congrès de l'I. S. R. ne correspond pas aux traditions du mouvement de leur pays ;

5° Que la C. G. T. U. française qui représente ce point de vue, se prononce énergiquement pour la collaboration de lutte de l'I. C. et de l'I. S. R. et pour les mouvements communs dans toutes les actions offensives et défensives contre le capital,

Les délégations des syndicats de Russie, d'Allemagne, d'Italie, de Bulgarie, de Pologne et d'Espagne, tout en se plaçant au point de vue de la nécessité absolue de donner le rôle directeur au Parti Communiste dans chaque pays et à l'I. C. sur le plan international, propose néanmoins de tendre la main aux ouvriers révolutionnaires français et d'adopter les propositions de la C. G. T. U.

Nous voici au cœur même du problème. Ainsi, la délégation française se trouve devant une proposition qui est soutenue par l'unanimité du Congrès, qui affirme que, sur le plan national, ce sont les Partis Communistes qui doivent diriger et que, sur le plan international, c'est l'Internationale Communiste qui doit le faire.

Nos Délégués français se retirent pour délibérer. Je pensais qu'ils se retireraient pour délibérer parce qu'ils pensaient que les conditions imposées n'étaient pas en accord avec le mandat qu'ils avaient à défendre et qu'ils allaient revenir devant le Congrès de l'I. S. R. pour la faire modifier, pour faire déclarer que, non seulement ils maintenaient les propositions de la C. G. T. U. formulées au Congrès de Saint-Etienne, mais qu'on devait rectifier la résolution présentée par l'unanimité du Congrès de l'I. S. R., de façon qu'il y ait accord entre cette résolution et la décision du Congrès de Saint-Etienne. C'eût été logique.

Au lieu de cela, nos camarades sont revenus devant le Congrès de l'I. S. R. ; ils ont déclaré qu'ils avaient pleine satisfaction ; que, les propositions de la C. G. T. U. ainsi acceptées, ils considéraient qu'ils pouvaient d'un cœur unanime donner l'adhésion du Syndicalisme révolutionnaire français à l'I. S. R. qui disait que, sur le plan national, c'était le Parti Communiste qui commandait, et que, sur le plan international, c'était l'Internationale Communiste. Vous essaieriez de concilier ces deux vérités. Pour ma part, je ne veux pas essayer de la faire. J'ai la conviction qu'elles s'opposent dans toutes leurs parties. La décision de Saint-Etienne s'oppose fondamentalement, complètement, sans qu'il soit possible de chercher l'atténuation la plus légère, au texte qui a été voté par toutes les Centrales réunies à Moscou et qui a provoqué l'adhésion de la Centrale française.

Ceci me dispensera de discuter des statuts qui ne peuvent pas

être en harmonie avec une décision semblable; car il ne faudrait pas que l'on puisse supposer un instant, pour la logique des choses, et nos camarades russes sont trop logiques pour agir comme cela, que l'on prend une décision à l'unanimité, puis que l'on bâtit des statuts qui sont le contraire de cette décision dans l'application.

On sait que les statuts et les résolutions, les uns étant la conséquence des autres, doivent être en rapport direct et constant; les statuts doivent être la fidèle représentation de l'esprit de la résolution. Cela même ne serait-il pas écrit dans les statuts, y aurait-il même dans les statuts autre chose, persisterait-on à vouloir mettre dans les statuts que le mouvement est autonome, quand on a voté une résolution comme celle-là, on n'a pas le droit de le faire, d'abord, mais ensuite, si on le faisait, on apparaîtrait comme des hommes peu sérieux. Je considère que nos camarades russes sont des gens sérieux; ils ne font pas les choses à moitié. Lorsqu'ils prennent une décision, elle est nette, définitive et logique; lorsqu'ils en prennent une autre, elle est en harmonie complète avec la première; lorsqu'ils en prennent une troisième, elle est encore en harmonie avec les deux autres. Cela s'appelle un point de vue; je reconnais que les camarades russes ont un point de vue. (Très bien!)

Seulement, vous nous reconnaissez le droit d'en avoir un autre et de l'opposer dans toutes ses parties au leur.

Voilà sous quels auspices la C. G. T. U. de France a donné son adhésion à l'I. S. R. L'article 11, qu'on a voulu représenter comme le grand cheval de bataille pour la Minorité, cet article 11, dont la forme avait été modifié, qui ne permettait plus que des accords circonstanciels, qui était en contradiction formelle avec ceux-ci, cet article 11 qui ne prévoyait pas qu'il y aurait des Comités d'Action permanents et internationaux comme nationaux, fut immédiatement violé.

Avant de quitter Moscou, on a pris soin de nommer un Comité d'Action où étaient représentées l'I. S. R. et l'I. C.; la première date de réunion de ce Comité d'Action fut fixée au mois de juin de l'année suivante.

Permettez-moi de trouver anormal ce procédé qui permet de prévoir six mois à l'avance l'événement qui va nécessiter la réunion du Comité d'Action.

Nous avons lu tout cela dans la « Rote Fahne »; nous l'avons lu dans les journaux hollandais, et Lozovski, lorsqu'il est allé à La Haye, ne l'a point infirmé. Nous avons donc de bonnes raisons de croire que cette décision fut effectivement prise. Je ne crois pas beaucoup me tromper en disant que, à quelques jours près, ce Comité d'Action a siégé à cette date à Moscou.

Voilà dans quelles conditions s'est présenté le Congrès de Berlin: d'une part, violation certaine, en ce qui nous concerne, des décisions de Saint-Etienne; d'autre part, refus de discuter avec les syndicalistes révolutionnaires qui se trouvaient placés dans l'alternative suivante: ou bien refuser de constituer une Internationale Syndicale dans la-

quelle ils pourraient établir des liens permettant l'action internationale; ou, au contraire, laisser les mouvements à l'état sporadique, les laisser se développer sans qu'il y ait aucune coordination entre les mouvements des différents pays.

Les camarades réunis à Berlin, en toute connaissance de cause, ayant le droit d'être là, ont décidé de constituer une Internationale; ils ont réuni tous les pays qui, n'étant ni à Berlin, ni à Amsterdam, ni à Moscou, se réclamant du Syndicalisme révolutionnaire, rejetés par Moscou et placés d'eux-mêmes dans une situation insoutenable, ont constitué l'Internationale Syndicale Révolutionnaire.

Dans ce Congrès de la Noël, le premier soin de cette Internationale fut de déclarer que l'Internationale nouvelle considérait que le premier de ses devoirs et le plus grand était de rechercher à nouveau les moyens de réunir en une seule Internationale les éléments de Berlin et ceux de Moscou.

Ils se sont dit: Peut-être n'a-t-on pas voulu discuter avec nous tant que l'on a cru que nous ne représentions rien, chacun de nous pris à part; mais, une fois unis, les mouvements d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, d'Amérique du Sud représenteront quelque chose qui, par son pouvoir, permettra réellement de constituer l'Internationale Syndicale Révolutionnaire.

Nos camarades réunis à Berlin ont pris une décision dans ce sens. Au bas d'une lettre qui a été écrite le 12 août, dont je ne vous infligerai pas la lecture parce qu'elle est trop longue, ils ont à nouveau formulé le désir à l'I. S. R. de voir se réaliser l'unité internationale.

La première fois, on avait répondu par des insultes; la seconde, on n'a pas répondu du tout; nos camarades ne s'en sont pas tenus là; ils ont voulu voir jusqu'où irait le désir d'unité d'action de l'I. S. R.

A cet effet, ils ont écrit, le 15 septembre 1922, au Comité Exécutif de l'I. S. R., une lettre où ils demandent de faire le front unique des trois Internationales Syndicales contre le fascisme qui, à ce moment, était en train de chasser d'Italie nos camarades de l'Union Syndicale Italienne et, on peut le dire aussi, tous les autres prolétaires d'Italie.

Voici la lettre; ou plutôt la réponse du Bureau à ce sujet :

Moscou, le 6 octobre 1922.

BUREAU INTERNATIONAL DES SYNDICALISTES REVOLUTIONNAIRES,

BERLIN.

Camarades,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 15 septembre courant contenant une proposition d'organiser la lutte contre le fascisme. L'I. S. R. se préoccupe depuis longtemps déjà de la situation dans laquelle se trouve actuellement le prolétariat italien. Nous avons inscrit cette question à l'ordre du jour du 2^e Congrès International des Syndicats révolutionnaires auquel nous examinerons, conjointement avec les délégués de tous les pays les méthodes pratiques de lutte contre le banditisme italien. Les partisans de

l'I. S. R. membres de la Confédération du Travail et de l'Union Syndicale Italienne feront au Congrès un rapport détaillé sur la situation. Conjointement avec ces camarades et les représentants des syndicats révolutionnaires des autres pays, nous prendrons les mesures commandées par les circonstances. Aussi ne pouvons-nous pas, avant le Congrès, vous donner une réponse déterminée à vos propositions.

Pour le Bureau Exécutif de l'Internationale Syndicale Rouge,

Le Secrétaire Général.

Une nouvelle lettre fut ensuite adressée à Clara Zetkin, Déléguée de l'Internationale Communiste, et qui faisait à ce moment des propositions intéressantes l'Allemagne pour lutter contre le fascisme. Nos camarades répondirent : Nous sommes à votre disposition pour lutter contre le fascisme, contre la répression internationale, mais à la condition qu'on luttera contre tous les fascismes, contre toutes les répressions. C'est que toutes les victimes, quelles qu'elles soient et où qu'elles se trouvent, sont des hommes pour lesquels vont se dépenser les efforts ouvriers que vous sollicitez :

On changea donc de ton. On s'aperçut à l'Internationale Communiste qu'il n'y avait malheureusement pas des persécutions qu'en Italie et on comprit ce que nos camarades demandaient. On se rappela la question que je posais au Délégué de la Centrale russe à Berlin. On se souvint de ce que j'avais demandé à cet homme, représentant, affirmait-il, non seulement de la C. G. T. russe et de l'I. S. R., mais aussi du Gouvernement russe.

On se souvint que je lui avais demandé la liberté pour les syndicalistes, pour les anarchistes en Russie, d'exprimer leur opinion et leur pensée, à la seule condition de ne pas lutter les armes à la main contre les Soviets.

Et comme on savait qu'il existait à ce moment en Russie, et qu'il existe encore nombre d'emprisonnés qui, certainement, n'étaient pas des hommes ayant lutté les armes à la main contre le Gouvernement des Soviets, mais qui avaient lutté pour leurs idées, pour leurs doctrines, pour le Syndicalisme révolutionnaire que nous défendions aussi, on laissa donc purement et simplement tomber cette coopération. Nos camarades de l'Union Syndicale Italienne ont écrit, eux aussi, pour participer à la Conférence qui avait à examiner la constitution économique de la Russie, apporter — puisqu'on sollicitait tous les prolétaires — leurs lumières particulières s'ils en avaient, leurs propositions, et qu'enfin on les admit à examiner, comme les autres prolétaires, la situation intérieure de la Russie.

On se garda bien de répondre à cette demande. Le contact fut immédiatement rompu. On ne voulut pas comprendre quel était le désir de nos camarades d'Italie et de nos camarades de l'A. I. T. qui, d'une façon absolument solidaire, se plaçaient derrière nos camarades italiens.

Puis d'autres événements survinrent : les événements d'Allema-

gne dont on parlera tout à l'heure ou demain; l'occupation de la Ruhr.

Il convient tout d'abord de bien situer le rôle de l'A. I. T. et de donner lecture du manifeste qu'elle lançait à ce moment. Nous verrons cela à l'instant précis où nous causerons de l'Allemagne, mais toujours est-il qu'il s'est présenté là une circonstance pour faire l'union des forces ouvrières internationales.

L'A. I. T. a soumis encore une fois à la Russie, à l'I. S. R. des propositions d'unité syndicale de bataille, d'unité syndicale d'action. On a répondu une fois de plus par le silence. On s'est bien gardé, dans un pays où l'A. I. T. compte une section nationale qui est faible, eu égard à la Social-Démocratie, c'est entendu, mais qui est forte vis-à-vis des Syndicats Communistes d'Allemagne, on s'est bien gardé de répondre à cette proposition de l'A. I. T. Et quand bien même elle serait encore plus faible, cette section d'Allemagne, quand bien même elle ne comprendrait que quelques centaines ou quelques milliers d'individus, on a le droit, dans une bataille de ce genre, de ne même pas négliger le concours d'une personnalité ou d'une individualité. (Applaudissements.)

Eh bien, il fut répondu par le silence et le mépris insolent. On se contenta d'engager la bataille d'une autre façon. On convia, en dehors des organisations syndicales et des pays intéressés, des organisations placées sous le contrôle politique du Parti Communiste allemand et on convia les camarades de ces organisations à discuter avec la C. G. T. U. de France.

Croyez-vous qu'il soit venu à l'idée des Délégués Confédéraux mandés à cette Conférence de faire venir là pour discuter et s'entendre avec eux les camarades de la F. A. U. D.? Croyez-vous qu'il leur soit venu à l'idée, dans cette région de la Ruhr, où ces camarades comptent des effectifs aussi importants que les communistes à Muelheim, dont on parlera tout à l'heure en particulier, il y a des sections syndicalistes plus importantes que les sections communistes?

UN DÉLÉGUÉ. — C'est de la blague!

BESNARD. — Et quand même, une fois de plus, je le répète, il n'y aurait eu dans ces sections qu'une centaine d'ouvriers, ce qui est faux, on devait les convier à participer à l'action.

On conçoit que le Parti Communiste allemand ne fasse pas cette tentative, étant donné qu'il existe entre ce Parti et nos camarades les mêmes discussions et les mêmes dissensions que celles existant ici entre nous.

Il n'en existe pas moins, en face de ces dissensions et de ces discussions de doctrine, une action, et nous estimons que si, devant cette action, la proposition ne pouvait être faite par les camarades du Parti Communiste allemand, il s'en trouvait d'autres plus clairs-voyants. Nos camarades de la C. G. T. U. de France, en particulier, constituant la seule organisation syndicale représentée, étaient qualifiée pour faire cette démarche et convoquer nos camarades de Berlin.

Ils n'en firent rien ; ils prirent leurs délibérations et déterminèrent également leur action.

C'est alors que nous nous acheminons de proche en proche vers les événements d'Allemagne, et qu'après la Conférence d'Essen, nous allons nous diriger vers celle de Francfort, où nous retrouverons exactement les mêmes représentations, convoquée soi-disant par les Conseils d'Usine d'Allemagne, mais en réalité organisée par le Parti Communiste allemand dont dépendent ces Conseils d'Usine allemands.

Eh bien, à cette Conférence comme à la première, se trouvent les représentants de cinq ou six Partis Communistes, et la C. G. T. U. de France encore toute seule.

On pourrait me répondre que dans tous les autres pays où le Parti Communiste était représenté, il n'y avait pas de mouvement syndicaliste révolutionnaire, donc aucune possibilité de convoquer une Centrale. C'est possible et soutenable, mais ce qu'on ne soutiendra pas, c'est qu'on n'ait pas eu la possibilité, une fois de plus, de convoquer la section allemande, laquelle était sur place et pouvait, dans un conflit de cet ordre, joindre sa voix au concert pour l'action.

Je me souviens qu'on me fit un jour cette observation — c'est, je crois, Chivalié — que nous étions représentés indirectement à cette Conférence de Francfort par le N. A. S., lequel était à ce moment en position de bascule et qui, si je ne me trompe, n'avait pas fait la scission.

Et Chivalié ajoutait : Mais le N. A. S., qui était avec vous, pouvait parfaitement convoquer les sections allemandes. Il ne faut pas être si formaliste que cela. Cette déclaration fut faite ou à l'Union des Syndicats de la Seine ou à la Fédération des Employés.

A PROPOS DE LA CONFÉRENCE DE FRANCFORT

CHIVALIÉ. — A la Conférence de Francfort, convoquée par les Conseils d'Usine d'Allemagne, tous les représentants du Proletariat mondial étaient convoqués, et l'on s'est étonné que les camarades de Hollande apportent cette proposition pour demander que l'on convoque par lettre particulière les représentants de l'A. I. T. On s'est étonné que, si près de cette Conférence de Francfort, alors qu'ils étaient à Berlin et qu'ils s'étaient rendus à l'appel de la Conférence de La Haye, les camarades de l'A. I. T. n'aient pas répondu à l'appel de détresse lancé à travers le monde par les Conseils d'Usine d'Allemagne.

Il y avait, au sein de la Conférence de Francfort — et je l'affirme sur l'honneur — il y avait leur place, et s'ils s'étaient rendus à cet appel de détresse, on les eût acceptés tout de suite.

Mais j'élève une protestation concernant la représentation. Nous n'étions, il est vrai, que deux Délégués de la C. G. T. U. Il y avait bien des Délégués du Parti Communiste français plus nombreux, mais

ils ne comptaient, au même titre que nous, que pour un mandat. (Applaudissements.)

BESNARD. — Je remercie notre camarade d'avoir apporté cette précision que je ne conteste pas. Mais alors qu'on me permette de dire que cette mise au point ne vient pas à l'encontre de mon raisonnement. Je m'explique.

Nos camarades de Berlin se seraient rendus de bon cœur à la Conférence de Francfort si, au cours des tractations antérieures, on avait répondu d'une autre façon, ou si tout simplement on avait répondu. (Exclamations.)

Je vous disais tout à l'heure qu'à la demande première formulée par nos camarades pour aller à Essen ou à tout autre endroit en vue de la convocation d'une Conférence internationale, on n'avait pas répondu. Il était à supposer — et j'ai la conviction que les choses se seraient passées ainsi — que si nos camarades de Berlin s'étaient présentés, ils auraient trouvé portes closes, et c'est pourquoi ils se sont abstenus de participer à une Conférence de cet ordre, la première demande qu'ils avaient faite à cet effet étant restée sans réponse.

BROUTCHOUX. — Ce que dit Besnard est vraisemblable parce que, après la Conférence de Francfort, vous avez envoyé une délégation aux réformistes d'Amsterdam et vous avez oublié l'A. I. T. de Berlin.

BESNARD. — Voilà une preuve que vous avez pu les oublier avant, puisque vous avez été capables de les oublier après.

LECOIN. — Tu as parfaitement raison, Besnard. Ceux qui ont pu lire l'« Humanité » quelques jours avant la Conférence de Francfort — j'en appelle à Cazals et à Lartigue à qui je l'ai montré en première page de l'« Humanité » — ont pu lire qu'on indiquait les organisations invitées pour la Conférence de Francfort, et l'A. I. T. n'était pas énumérée. Est-ce vrai, Cazals?

CAZALS. — Oui.

BESNARD. — Deuxième confirmation.

UN DÉLÉGUÉ. — Eh bien, mon vieux Chivalié?

CHIVALIÉ. — Par la voix du camarade Losovski, il a été répondu aux camarades hollandais qui demandaient que l'on envoie une délégation aux Internationales réformistes et aussi à l'Internationale de Berlin — et cela a été inscrit officiellement au procès-verbal et publié dans les journaux d'Allemagne, notamment la « Rote Fahne » — que si les camarades de l'A. I. T. voulaient adhérer au Comité d'Action internationale contre l'impérialisme, la guerre et le fascisme, leur place y était toute désignée, qu'on les attendait et qu'on les recevrait.

BROUTCHOUX. — Pardon, Chivalié...

CHIVALIÉ. — Et je me souviens que nous avons attendu pendant deux jours les Délégués de l'A. I. T. alors qu'ils étaient à proximité.

Je ne permets pas qu'on mette en doute mon honneur de militant. J'affirme sur l'honneur que la déclaration a été rendue publique dans tous les journaux allemands et que, si les Délégués de l'A. I. T. ne sont pas venus, c'est qu'ils n'ont pas voulu venir.

BROUTCHOUX. — Cette affaire-là a été solutionnée deux fois, devant la Commission Exécutive Confédérale et devant le C. C. N. A ce moment-là, tu as reconnu qu'en effet Clara Zetkin avait demandé qu'on pense à inviter l'A. I. T. aussi bien qu'Amsterdam, mais que sa proposition n'avait pas été retenue.

CHIVALIÉ. — C'est faux, je n'ai pas dit cela. Je m'inscris en faux contre les déclarations de Broutchoux. Je n'ai jamais déclaré, ni à la Commission Exécutive, ni au dernier C. C. N. que Clara Zetkin ait demandé à ce qu'on fasse appel à l'A. I. T. comme à Amsterdam et qu'on envoie une délégation là-bas. On est resté sur l'appel lancé d'abord par les Comités d'Usine et ensuite sur la déclaration du camarade Losovski, parue dans la « Rote Fahne » et dans les autres journaux allemands. Clara Zetkin n'a pris position pour ainsi dire que sur la question du fascisme international.

BROUTCHOUX. — Je suis au grand désespoir (Exclamations) de maintenir mes déclarations. J'ai en face de moi un membre de la Commission Exécutive et un autre par derrière (Rires) avec lesquels nous avons tenu à la prison de la Santé une réunion extraordinaire de la C. E. ; et justement, à ce moment-là, la C. E. protestait parce qu'on n'avait pas fait à Berlin la même démarche qu'on avait faite à Amsterdam.

BESNARD. — Donc, ce que j'avançais tout à l'heure est exact et la confirmation en est apportée par un membre de la Commission Exécutive de la C. G. T. U., auquel deux autres membres de la Commission Exécutive apportent leur témoignage. C'est donc la preuve absolue que la Conférence n'a pas voulu faire appel à l'A. I. T. et que nos camarades n'étaient pas du tout certains, par conséquent, de trouver la porte ouverte.

Ceci dit, arrivons maintenant au travail fait par la Conférence d'Essen ; à Essen, Conférence contre l'impérialisme et la guerre, Conférence qui avait pour but de lutter sur le terrain international contre cet impérialisme et les menaces de guerre. Cependant, y a-t-il quelqu'un qui ait assisté à cette Conférence qui pourrait soutenir qu'elle s'est cantonnée dans ce domaine et qu'elle n'a pas agité en particulier certaines questions parfaitement en dehors de son ressort, comme la défense de la journée de huit heures et les salaires, qu'elle a porté à son ordre du jour la question des loyers, etc., toutes questions qui sont du ressort syndical ou d'organisations particulières et qui n'avaient rien à voir dans ce Comité fait pour lutter contre l'impérialisme et la guerre. C'est tellement vrai que, lorsqu'en France, on a connu cela, la C. G. T. U. s'est trouvée dans l'obligation de déclarer que, sur le terrain national, les questions de salaires, de huit heures et autres questions qui intéressent d'une façon permanente le

Syndicalisme révolutionnaire et même le Syndicalisme tout court, ne pouvaient être du ressort du Comité d'Action et restaient du ressort de la C. G. T. U.

Vous sentez, camarades, quelle était la gravité de cette décision prise à Essen. C'était là la réalisation de l'emprise complète du Parti sur les Syndicats.

MASSOT. — Tu fais erreur, ce n'est pas à Essen, c'est à Francfort.

LAFFORGUE. — Quand on a connu le programme de la Conférence à la Commission Exécutive Confédérale, il n'y a eu qu'une voix pour voter contre. Ensuite, huit ou dix jours après, la Commission Exécutive Confédérale s'est déjugée, voyant la gaffe faite, et a déclaré que le programme de la Conférence de Francfort n'était pas du ressort du Comité d'Action, mais seulement du ressort de la C. G. T. U. Je demande aux membres de la Commission Exécutive Confédérale si je dis la vérité.

BROUTCHOUX. — Je jure sur mon honneur que le camarade dit la vérité. (Rires.)

MARIE GUILLOT. — Si la question est revenue devant la Commission Exécutive, c'est à la suite d'un article signé P. S. Lemmuré — c'est notre ami Pierre Semard — où l'on disait que le Comité d'Action avait dans ses buts les huit heures et les salaires. C'est moi qui ai posé à la Commission Exécutive la question de savoir si c'était vrai que ce Comité d'Action avait pris cette décision. Car je n'avais même pas été invitée à ce Comité d'Action dont j'aurais dû faire partie et je ne savais pas ce qu'il avait décidé dans sa réunion. La Commission Exécutive devait dire si les salaires et les huit heures étaient bien du ressort du Comité d'Action ou de la C. G. T. U. C'est alors que la Commission Exécutive a décidé que les huit heures et les salaires étaient du ressort de la C. G. T. U. et non pas du Comité d'Action.

DUDILLEUX. — On est en train de jurer sur l'honneur; l'on oublie seulement de tenir compte que nous pouvons, les uns et les autres, être trahis par notre mémoire. Je pourrais rappeler à Lafforgue que la réunion de la Commission Exécutive, où Chivalié a rendu compte de son mandat à Francfort, se tenait à la Fédération du Bâtiment, et que le camarade Monier était dans les bureaux de la Fédération. C'est immédiatement après, et non pas dans une Commission Exécutive ultérieure, que Lafforgue, je crois, a posé la question de savoir si nous pouvions accepter, nous C. G. T. U., que le Comité d'Action international élargisse cette action aux questions que Lafforgue considérait comme purement corporatives : salaires, huit heures, etc. Et nous avons déclaré que nous pouvions, en tant que C. G. T. U., revendiquer notre indépendance nationale vis-à-vis d'un Comité d'Action internationale, et nous disions, qu'en ce qui nous concerne, en France, nous n'entendions assigner au Comité d'Action que la lutte contre l'impérialisme, le fascisme et la guerre.

Vous voyez qu'il ne sert à rien de jurer sur votre honneur. Je crois que votre mémoire ne vous sert pas très fidèlement, car si mes

souvenirs sont exacts, c'est tout de suite après le retour de Chivalié que nous avons pris cette décision et non dans une Commission Exécutive ultérieure.

LAFFORGUE. — En effet, les faits que Dudilieux vient de préciser sont exacts, mais Dudilieux ne parle pas de tous les faits qui le démentent. Nous étions bien effectivement à la Fédération du Bâtiment, parce que la Commission Exécutive de l'Union de la Seine tenait sa réunion dans la salle habituelle. Il a été fait à cette réunion un compte rendu de la Conférence de Francfort par le camarade Chivalié. J'ai demandé des explications au camarade Chivalié justement sur l'étendue du programme du Comité d'Action internationale. On a voté sur la ratification de la délégation de Chivalié. Je rappelle à Dudilieux qu'il y a eu un vote, une voix contre et deux abstentions, mais c'est bien par la suite que la Commission Exécutive a pris une décision différente concernant le programme du Comité d'Action. Si Dudilieux avait fait les réserves qu'il fait ici ce soir, pourquoi quinze jours après la Commission Exécutive aurait-elle défait ce qu'elle avait fait quinze jours avant ?

Voilà, camarades, comment la mémoire fait un peu défaut à Dudilieux lui-même.

DUDILIEUX. — Il n'y a qu'une chose qui nous sépare de Lafforgue : c'est qu'il dit que c'est quinze jours après le compte rendu de Chivalié qu'on est revenu sur le programme de Francfort, alors que moi je dis que c'est immédiatement après ce compte rendu que la discussion s'est engagée. Je peux me tromper, mais tu peux te tromper aussi.

LAFFORGUE. — Je demande à Marie Guillot qui rédige les procès-verbaux de dire si oui ou non c'est à la même séance de la Commission Exécutive que l'on a défait ce que l'on avait fait quelques jours avant.

MARIE GUILLOT. — Je ne puis pas affirmer d'une façon absolue si ce que dit Dudilieux s'est produit. C'est fort possible. Mais ce que je dois dire, c'est que la question est revenue à une autre réunion, qui avait lieu dans la salle habituelle, je ne peux pas en préciser la date. Si Dudilieux se rappelle, c'est à propos d'un article de Semard qui nous avait mis la puce à l'oreille. On peut retrouver dans la « Vie Ouvrière » le compte rendu de cette séance. Chivalié n'était pas là.

BROUTCHOUX. — Voici le procès-verbal de la séance en question !

UN DÉLÉGUÉ. — Tout arrive.

BROUTCHOUX. — C'est à cette réunion que la position de la Commission Exécutive a été précisée à nouveau.

Je crois, camarades, que nous disons tous la vérité. Lafforgue l'a dite. Dudilieux a sans doute raison quand il dit que la question est revenue plus tard. Je crois donc que nos déclarations concordent toutes.

CHIVALIÉ. — Deux mots simplement pour une mise au point.

Lorsque le Président du Comité de Rhéno-Westphalie a présenté,

à l'issue de la Conférence de Francfort, cette résolution qui traitait des questions économiques, j'étais dans une Commission et le vote s'est fait alors que je n'étais pas là.

Lorsque je suis rentré en séance, j'ai pris la parole, ainsi que je l'ai dit dans mes comptes rendus, soit à la Santé, soit au Bureau de la Fédération du Bâtiment. J'ai tout de suite élevé une protestation, déclarant à la tribune de la Conférence que nous nous étions rendus à l'appel des Comités d'Usine d'Allemagne pour traiter de la question de l'impérialisme et de la guerre, mais qu'en France nous n'accepterions jamais qu'un organisme, autre que la C. G. T. U., traite des questions économiques, et j'ai mis la Conférence en garde contre ce qui pourrait se produire et ce qui s'est produit.

Il m'a été répondu par des camarades des Syndicats d'Allemagne que la Conférence de Francfort se proposait d'étendre son initiative à l'unité d'action du Prolétariat. J'ai dit qu'avec notre tempérament nous ne pourrions pas accepter la résolution telle qu'elle venait d'être votée et j'ai fait toutes réserves.

Je regrette qu'on ne nous ait pas envoyé, de Francfort ou de Berlin, les comptes rendus sténographiques de cette séance. Vous pourriez vérifier si ce que j'avance est exact. Je ne le jure pas sur l'honneur de Louise Heuchel, mais je vous affirme que c'est la vérité.

BROUTCHOUX. — Je demande un mot pour lire le compte rendu officiel de la séance. Il ne s'agit pas, pour les uns et pour les autres, d'affirmer; personne n'est de mauvaise foi, mais nous avons plus eu moins de mémoire.

Voici le compte rendu de la séance extraordinaire du 4 avril. C'est un résumé qui confirme le point de vue exposé par Besnard et qui confirme également ce que nous disons sur l'attitude de la Minorité :

Une discussion a lieu entre les membres de la C. E. Finalement, le programme de la Conférence est approuvé à l'unanimité moins une voix et une abstention.

Le camarade qui a voté contre et celui qui s'est abstenu ont trouvé que le programme était étendu à des questions que le Comité d'Action n'avait pas qualité de traiter.

BESNARD. — Je crois que la cause est entendue. Malgré les réserves de Chivalié, on a passé outre et la Conférence de Francfort a inclus dans la résolution les huit heures et les salaires. Nous sommes bien d'accord.

Je vois dans ce fait la preuve formelle, absolue, que le Syndicalisme est bien, suivant la résolution Dogadov, subordonné au Parti dans tous les pays et à l'Internationale Communiste pour l'ensemble des pays.

J'en prendrai simplement note et je ne déposerai pas de conclusions. Demain, nous continuerons l'examen des autres questions : les événements d'Allemagne, l'attitude de la Majorité Confédérale et celle de la Minorité.

UN DÉLÉGUÉ. — Il faut finir aujourd'hui! Continue! (Bruit.)

LE PRÉSIDENT. — Avant de lever la séance, je vais vous donner la liste des orateurs inscrits : Ferré, Accary, Lecoin, Le Pen, Viel, Boudoux, Wastiaux, Manière, Lucie Colliard, Thorez, Raynaud, Berthet, Bellugue, Guy Jerram, Chivalié, Boville, Berrar, Racamond, Nicolas, Pierreton, Jacob, Richetta, Semard, Dudilieux, Monmousseau, Totti.

J'ai reçu ce matin, à dix heures, la communication suivante pour le Bureau de demain :

Président : Bresson.

Assesseurs : Forget, du Bâtiment, et Doucet, de Troyes.

A 11 heures 45, je recevais la communication suivante :

Président : Accary, de Lyon.

Assesseurs : Argence, Louise Heuchel.

LECOIN. — A Saint-Etienne, quand nous tenions les rennes de la C. G. T. Unitaire, nous avons choisi les Présidents dans les deux tendances. Je demande au Congrès de respecter cette ancienne coutume.

LE PRÉSIDENT. — Que ceux qui sont partisans du Bureau dont les noms m'ont été fournis les premiers le manifestent en levant la main.

LECOIN. — La Minorité n'a pas encore eu de présidence. Nous demandons que, pour la séance de demain, le Président soit choisi parmi les membres de la Minorité.

QUELQUES DÉLÉGUÉS. — Lecoin!

LECOIN. — Nous vous demandons d'accepter la présidence d'Accary.

QUELQUES DÉLÉGUÉS. — Lecoin!

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi insistez-vous pour la présidence de Lecoin, puisque Accary est proposé par Lecoin lui-même?

Je mets aux voix la présidence d'Accary, avec, comme assesseurs, Forget, du Bâtiment, et Doucet, de Troyes.

Ce Bureau est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 10.

TROISIÈME JOURNÉE

Mercredi 14 Novembre (Matin)

Président : ACCARY.

Assesseurs : FORGET et DOUCET (Troyes).

MOTION DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'IMPRIMERIE DE TOURS

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole au camarade Besnard pour continuer son exposé, je vais vous donner lecture d'une résolution qui est parvenue au Bureau :

Le Syndicat des Travailleurs de l'Imprimerie de Tours, aux camarades délégués au Congrès Extraordinaire de Bourges.

Camarades,

Le Syndicat des Travailleurs de l'Imprimerie de Tours, après un examen attentif des divergences qui divisent à nouveau la C. G. T. U. et des résolutions qui seront présentées à votre appréciation à Bourges, a décidé de ne pas participer à ce Congrès.

Voici les raisons qui ont motivé cette décision :

Partisans d'une « unité plus forte », nous estimons que les querelles qui agitent et troublent si profondément notre C. G. T. U. rendent particulièrement difficile la tâche de maintenir au sein de notre propre organisation l'unité morale si indispensable à la réalisation de nos revendications quotidiennes et par cela même nous éloignent, chaque jour davantage, du but que se propose le syndicalisme : l'expropriation capitaliste.

A cet effet, il faudrait que les organisations aient plus de liberté morale et ne soient pas constamment appelées à se prononcer sur les procès de tendances que se complaisent à se faire ceux que nous avons placés à la tête de nos organismes centraux ;

Ces luttes intestines finissent par fatiguer les énergies les plus éprouvées et chacun aspire à avoir enfin le loisir de faire du syndicalisme ;

Par ailleurs, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le syndicalisme « ne peut suffire à tout », mais, par contre, nous croyons fermement « qu'il se suffit à lui-même », aussi c'est pourquoi nous repoussons toute ingérence de groupements extérieurs peuvent, en toute liberté, mais à côté et en dehors du syndicat, poursuivre la transformation sociale ;

Cependant, il serait inadmissible que le droit de critique et de libre

examen soit banni de nos organisations et il suffirait, à notre avis, d'une plus profonde connaissance et d'une plus sage compréhension du syndicalisme pour amener l'accord tant souhaité et renforcer la discipline indispensable dans l'action ;

Cet accord, cette discipline, sortiront-ils du Congrès Extraordinaire de Bourges ?

Nous le souhaitons, espérant que — malgré les querelles de boutique et de prédominances personnelles existantes — les minorités sauront s'incliner devant les décisions prises à ce Congrès, renforçant ainsi la discipline syndicale et donnant une plus grande confiance dans la possibilité d'une unité plus forte ;

Toutefois, sachant combien coûte l'organisation de tels Congrès, nous n'en restons pas moins convaincus que là seront gaspillés les deniers si laborieusement recueillis et destinés à une plus saine et plus réconfortante propagande ;

En conséquence ;

Pour les raisons ci-dessus, voulant marquer son mécontentement sur un état de choses qui n'a que trop duré, le Syndicat des Travailleurs de l'Imprimerie de Tours décide de ne pas participer au Congrès Extraordinaire de Bourges et sera heureux de voir les camarades à qui les syndicats ont confié la charge et la lourde responsabilité de diriger le mouvement syndicaliste révolutionnaire en France, revenir à une plus sage compréhension du rôle qui leur est dévolu et engage tous les camarades présents au Congrès à les y inviter expressément ;

En outre,

Le Syndicat des Travailleurs de l'Imprimerie de Tours accueillerait avec empressement la tenue d'un Congrès mixte des deux C. G. T. en vue d'une plus grande unité de la classe ouvrière.

LE PRÉSIDENT. — Cette motion implique la reconnaissance par le Congrès de Bourges de sa volonté bien arrêtée de faire en sorte que l'unité se réalise entre les deux C. G. T. pour le plus grand bien du Prolétariat. Je ne pense pas qu'on puisse la mettre aux voix. Elle trouvera sa place au moment de la conclusion du débat.

Je consulte le Congrès sur cette manière de voir, c'est-à-dire le renvoi de cette motion à la fin du débat.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix.)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au camarade Dechaud pour présenter une motion d'ordre.

NOMINATION D'UNE COMMISSION

DE REGLEMENTATION DES DEBATS

DECHAUD. — Nous avons commencé nos travaux depuis deux jours et nous pouvons dire que, jusqu'à présent, nous n'avons pas abordé le fond de la discussion sur le Rapport Moral, sur l'Orientalion Syndicale et surtout sur les événements d'Allemagne.

Nous aurions peut-être pu opérer comme nous l'avons fait à Lille, après les incidents de la première journée, comme nous l'avons fait dès le début du Congrès de Saint-Etienne, c'est-à-dire désigner des camarades chargés de régler les travaux du Congrès, de façon

à pouvoir permettre aux Délégués de chaque tendance d'exposer leur point de vue pour que les débats soient aussi larges et aussi clairs que possible. Il ne faut pas que nous sortions de ce Congrès sans avoir examiné tous les sujets auxquels les travailleurs attachent la plus grande importance : les assurances sociales, les retraites, la vie chère. Il serait regrettable que nous quittions ce Congrès en donnant l'impression, aux travailleurs qui nous ont mandatés, que nous avons laissé de côté tout ce qui les intéresse immédiatement pour ne discuter que les questions de tendances. Nous aurons un débat sur les événements d'Allemagne; il ne faut pas que ce débat soit diminué.

En conséquence, je demande au Congrès s'il ne serait pas d'avis que soit nommée une Commission, aussi restreinte que possible, comprenant des camarades des deux tendances, qui réglerait le nombre des orateurs, le temps de parole et organiserait nos débats. La Commission pourrait envisager aussi la possibilité d'une séance de nuit, de façon à laisser le vendredi et le samedi pour les questions qui doivent venir en discussion après les débats sur le Rapport Moral, l'Orientalion Syndicale et les événements d'Allemagne.

Il y a actuellement, je crois, 27 orateurs inscrits. Au cours des débats, quantité d'autres camarades prendront la parole. Cela va nous mener à samedi sans que nous ayons parlé d'autre chose que des tendances. Je demande au Congrès de nommer cette Commission. Si le Congrès accepte, il pourra fixer ensuite le nombre des membres de la Commission.

Je vous signale, en terminant, que le nombre des orateurs est actuellement de 36.

LE PRÉSIDENT. — Vous venez d'entendre la proposition du camarade Dechaud. Je pense qu'il y a lieu d'ouvrir un court débat sur cette proposition. Nous sommes au troisième jour du Congrès. Il faut qu'une large discussion s'établisse sur le Rapport Moral, sur l'Orientalion Syndicale et sur les événements d'Allemagne. Si nous limitons la discussion sur ces questions importantes, le Congrès de Bourges n'arriverait pas à exprimer sa volonté d'arriver à un accord entre les fractions. Il faut que chacun puisse s'exprimer largement pour arriver à cet accord.

SEMARD. — Il n'est pas dans l'intention de personne de réduire le débat sur le Rapport Moral, l'Orientalion et les événements d'Allemagne. Mais je crois qu'il serait sage d'accepter la nomination d'une Commission qui pourrait être composée de trois membres de la Minorité et de trois membres de la Majorité. Cette Commission pourrait se mettre d'accord sur un premier point : l'intercalation des camarades des différentes tendances, de façon qu'il n'y ait pas dix camarades de la Minorité qui prennent successivement la parole, puis autant de camarades de la Majorité parlant à leur tour.

Si le Congrès accepte cette Commission, nous proposerons les camarades Racamond, Chivalié et Berrar et nous inviterons la Minorité à désigner ses membres.

BROUTCHOUX. — Les deux courants de la Minorité avaient prévu une réglementation des débats. Mais il n'y a pas que des tendances, il y a des délégués d'organisation qui ne sont peut-être pas classés dans l'une des tendances et qui ont besoin de traduire les aspirations de leurs syndiqués.

SEMARD. — Ils peuvent se faire inscrire.

LE PRÉSIDENT. — Je tiens à vous informer qu'il y a 36 orateurs inscrits pour la discussion générale. Certains d'entre eux ne peuvent pas être classés dans une tendance ou dans l'autre et il ne serait pas logique, dans ces conditions, de leur interdire d'exprimer la volonté de leur organisation. Dans ces conditions, je propose que les débats sur l'Orientation Syndicale se poursuivent comme ils se sont poursuivis depuis deux jours.

JACOB. — Cela n'empêche pas la nomination de la Commission.

SEMARD. — Il ne s'agit pas de réduire immédiatement le nombre des orateurs inscrits. La Commission peut travailler utilement tout de suite. Comme le disait Dechaud, il n'y a pas seulement l'Orientation Syndicale et les événements d'Allemagne, il faut réserver dans le Congrès au moins deux journées pour la discussion sur les Assurances sociales et sur les questions diverses. Par conséquent, la Commission pourra envisager s'il y a lieu de faire une séance de nuit; elle pourra examiner la liste des orateurs présentés par les différentes fractions au moment où on décidera d'en réduire le nombre.

FERRÉ. — Nous sommes d'accord sur ce point et nous désignons les camarades Lecoin, Argence et Broutchoux.

LE PRÉSIDENT. — Je ne pense pas que la Majorité fasse opposition à la proposition de Semard. Je mets cette proposition aux voix. (La proposition Semard est adoptée à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — Il ne reste plus à la Majorité qu'à donner trois noms.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — C'est fait!

LE PRÉSIDENT. — Les camarades Racamond, Chivalié, Berrar pour la Majorité, Lecoin, Argence, Broutchoux pour la Minorité feront partie de cette Commission.

SUR LES BANCS DE LA MINORITÉ. — Nous désignons Lorduron à la place de Broutchoux.

SEMARD. — Il faudrait que cette Commission se réunisse immédiatement. Il y a à examiner la proposition que j'ai faite de donner la parole alternativement à un délégué de chaque tendance. S'il y a des orateurs qui n'appartiennent à aucune tendance ils pourront prendre la parole.

LE PRÉSIDENT. — La Commission jugera; elle aura le pouvoir de déterminer de quelle façon les orateurs se succéderont à la tribune. Je lui demande de se réunir le plus rapidement possible et de rapporter de même.

Il est parvenu au Bureau une motion déposée par les délégués de la Somme. La voici :

Les délégués de la Somme demandent que si une commission est désignée, mesurant le temps accordé à chaque point de l'ordre du jour, la question de l'unité ne soit pas oubliée. Pour cette question, les camarades Barbet et Bocquet s'inscrivent afin de défendre la motion de la Somme.

GOSNAT. — J'ai une communication à vous faire au nom du Comité d'organisation du Congrès.

Les travailleurs de Bourges n'ont pas seulement monté une belle salle de réunion. Ils ont, depuis plusieurs années, créé une société ouvrière qu'ils ont nommée : « La Prolétarienne ». Le Conseil d'Administration de « La Prolétarienne » a décidé d'offrir ce soir une fête aux délégués. Cette fête commencera à 8 h. 30 précises. Comme la Société est composée d'éléments multiples et que les différents groupes peuvent intéresser nos camarades délégués, nous avons volontairement réduit au minimum la partie chant pour pouvoir présenter tous les groupes de la Société. Nous pensons que ce sera là une œuvre utile dont les délégués pourront s'inspirer.

LE PRÉSIDENT. — Nous continuons la discussion sur l'orientation syndicale et le rapport moral par l'audition du camarade Besnard.

BESNARD. — J'espère que notre conversation pourra continuer dans les mêmes conditions qu'hier et que nos camarades de la Majorité Confédérale — à la courtoisie desquels je tiens à rendre l'hommage qu'ils méritent — me permettront d'examiner, comme hier, les différents points que nous avons à traiter.

Je vais ramasser les conclusions qui se dégagent de ce que nous avons pu dire hier soir. Au point où en est la question, je crois avoir le droit de déclarer que, pour tout homme qui a une compréhension normale, des facultés d'examen et une raison, il est établi que le mandat confié à la Majorité Confédérale et à sa délégation en Russie n'a pas été rempli conformément à nos décisions de Saint-Etienne. Je crois avoir le droit d'affirmer que les modifications apportées aux statuts ne correspondent pas le moins du monde aux décisions des Assises confédérales de Saint-Etienne. Je crois pouvoir dire également que les Comités d'Action, qui doivent être l'expression des accords circonstanciels, ont perdu le caractère que leur avait donné le Congrès de Saint-Etienne et qu'en conséquence, au lieu d'être, comme on l'avait dit et décidé, des accords circonstanciels, ils sont devenus, du fait même de la constitution des Comités d'Action à caractère particulier, des accords permanents. Je sais qu'on nous dit que cela était bien davantage imputable à Poincaré qu'à la Majorité Confédérale. Toutefois, quelles que soient dans cette affaire, les responsabilités de Poincaré, je crois que la Majorité Confédérale a aussi les siennes et il conviendra que les délégués fassent la part des choses.

Nous sommes rendus à ce point que nous pouvons dire que, du fait de ces accords permanents, de ces Comités d'Action nationaux et inter-

nationaux permanents, le syndicalisme a, insensiblement mais d'une façon méthodique et continue, glissé de son cadre originel. Il a débordé ce cadre pour se retrouver dans le cadre d'un mouvement qui n'est certainement pas le sien et avec lequel il se confond étroitement au point que l'on peut dire que ces Comités d'Action sont bien l'inspiration, comme le désirait la résolution Dogadov, du Parti Communiste français sur le terrain national et de l'Internationale Communiste sur le terrain international.

Cela implique que l'autonomie du Syndicalisme et son indépendance ne sont plus respectées et que le Syndicalisme français, qui avait des caractéristiques si particulières, qui a, derrière lui, une longue histoire parfois glorieuse, a réellement perdu son caractère spécifique et glisse vers une abdication qui le conduira à une mort certaine si les décisions nécessaires ne sont pas prises par ce Congrès.

Voilà ce que nous avons à dire sur cette question particulière de l'adhésion à l'I. S. R.

Ce n'est pas notre faute si tout est lié. Nous aurions préféré qu'au lieu de la confusion, du chevauchement et de l'enchevêtrement des questions, on commence, comme à Saint-Etienne, par nommer cette Commission de réglementation du travail dont on vient de découvrir l'utilité. On aurait pu ainsi sérier normalement les questions, indiquer leur ordre, le temps durant lequel elles doivent être examinées, en un mot, on aurait pu ordonner les débats du Congrès.

La chose n'a pas été faite; nous n'en sommes pas responsables et nous ne nous en plaignons pas outre mesure car, de ce chaos et du choc qui vont se produire sur toutes les questions, nous pourrions apercevoir quelques parcelles de vérité.

Je vous ai dit tout à l'heure que nous considérons le syndicalisme comme ayant réellement perdu son caractère. Tout à l'heure viendra, dans le débat, l'Orientation Syndicale. Je ne m'attarderai pas sur les autres parties doctrinales. Sur ces parties, les opinions sont faites et les camarades sont mandatés d'une façon impérative.

Mais il est un point que je veux examiner. Si les accords circonstanciels, prévus dans la motion de Saint-Etienne, ont été enlevés de la motion du Bâtiment, c'est parce que précisément, l'expérience a démontré que, contrairement à ce que nous pensions, les accords circonstanciels ne pouvaient, en raison de l'attitude, du caractère, des désirs de nos partenaires, rester des accords circonstanciels.

Nous avons cru, à Saint-Etienne, en insérant ces accords circonstanciels dans la résolution, faire entrer, en quelque sorte, dans le cadre de l'égalité syndicale, tout ce qu'un récent passé nous avait appris.

Autrefois, en effet, pour une manifestation quelconque revêtant une importance considérable, normalement, spontanément pourrai-je dire, sans qu'il y ait besoin d'appeler préalablement les forces rassemblées sur le plan économique ou philosophique à faire un accord, les groupements mettaient tout de suite leurs forces en commun pour la réalisation des buts poursuivis et à atteindre.

Nous avons pensé, à Saint-Etienne, qu'en inscrivant cela dans

la résolution que nous présentions, il s'agissait simplement de légaliser le passé, d'inscrire dans la loi syndicale ce que la masse y avait mis au cours des années passées.

A ce moment-là, ces accords avaient une valeur réelle. Il ne venait à l'idée de personne de vouloir une prédominance dans ces Comités d'Action qui étaient créés pour un moment. Il ne venait à l'idée de personne de vouloir exploiter à son bénéfice particulier tout ce que la victoire pouvait donner au point de vue avantage, et encore moins de rejeter sur ses associés d'un moment les déboires d'une défaite, si on n'avait pas eu la possibilité de gagner la bataille.

Aujourd'hui les rôles sont changés. On va généralement au Comité d'Action avec le désir évident de tirer la couverture, d'influencer ce Comité d'une façon particulière, suivant son point de vue, sans s'occuper de celui des autres. On ne manque jamais l'occasion de tirer pour soi tous les avantages, soit, s'il y a des déboires, de les laisser aux autres.

Ce sont toutes ces questions réunies qui nous obligent à déclarer que, les Comités d'Action ayant perdu leur caractère de spontanéité et de valeur intrinsèque, nous les rejetons d'une façon catégorique, absolue et définitive. Et, puisqu'il faut s'entendre d'une façon certaine, nous disons que, quelle que soit l'action économique ou sociale à mener, la Confédération Générale du Travail Unitaire est tout à fait qualifiée pour l'entreprendre, et que si les autres groupements veulent également agir, leur devoir est d'y aider la C. G. T. U., qui doit rester ici à sa véritable place puisque, si demain une grève vient à éclater, c'est elle qui sera responsable de sa conduite.

Les autres ont un rôle très noble à remplir. C'est d'apporter leurs conceptions, leur valeur révolutionnaire, leurs connaissances, leur habileté, leur technicité le cas échéant, pour faire parachever l'œuvre des camarades ouvriers qui auraient organisé l'action. Il faut laisser chacun à sa place sur ce terrain particulier, pour laisser à chacun toute possibilité de travailler sur son propre terrain.

Nous n'avons pas à insister davantage.

Sur l'Orientalion Syndicale nous avons pris une attitude nette et catégorique, suivant notre habitude. Nous avons indiqué d'une façon précise quelle position nous entendions prendre. Nous ne séparons pas la cause de l'effet. Nous disons carrément que si les accords circonstanciels deviennent permanents, s'ils ont le caractère de la subordination, ou de la liaison organique qui en est la forme voilée, nous les rejetons carrément. Nous n'allons tenter de les justifier dans une certaine mesure que pour les rejeter dans une autre. Il convient de les accepter sans réserve, ou de les rejeter sans réserve.

Nous sommes donc, sur ce point-là, très nets. Il vous appartient à vous aussi, de manifester vos sentiments et de nous dire ce que vous pensez des accords circonstanciels.

Cela nous amène à considérer d'une façon logique le retrait de la C. G. T. U. de l'I. S. R.

Nous pensons, en effet, que si nous n'acceptons pas les accords

circonstanciels permanents, incontestablement nous devons voir plus loin que l'effet et remonter à la cause. Ce n'est qu'en séparant l'effet de la cause qu'on a la possibilité de détruire l'effet. Ces accords imposés par l'Internationale Communiste et l'I. S. R. pèsent lourdement sur le mouvement français et ne nous mettent pas en mesure de faire cesser, sur ce point particulier et important, les critiques, les discussions, les dissensions dans notre mouvement, pour marcher, en supprimant une des causes essentielles de ces dissensions, vers la réalisation d'une unité plus large.

Personne ne soutiendra que nous n'ayons raison d'essayer de soustraire la Confédération Générale du Travail à ces discussions qui la mettent dans l'impossibilité, jusqu'à présent, de trouver la méthode qui atteindra cette unité.

Ce serait un double bénéfice, d'une part en nous permettant de réaliser d'abord l'unité d'action au sein de la C. G. T. U., d'autre part en nous acheminant avec quelque certitude vers l'unité organique de tout le prolétariat français ; et, enfin, en nous approchant d'une façon certaine de l'unité internationale.

Nous pensons, en effet, que des internationales de formation essentiellement provisoire découlant des faits eux-mêmes, se trouvent dans cette situation, à l'heure actuelle, de ne pouvoir s'étendre en raison de l'opposition fondamentale de leurs bureaux, de leurs exécutifs. Opposition qui, naturellement, s'en va débordante à travers le monde se grossir des partisans de ces trois exécutifs, et créent des tendances et des discussions qui amènent un degré d'acuité tel que toute autre question reste en suspens et se trouve dans l'impossibilité d'être examinée.

Si on supprimait cela il y aurait possibilité de considérer le travail et l'action des organisations centrales nationales sur une plateforme d'action minimum, corporative et sociale, permettant de réunir nationalement les forces ouvrières qui, aujourd'hui, se disputent une suprématie doctrinale dont l'aboutissant n'apparaît pas encore.

Sur le terrain international il serait inutile de tenter de démontrer — la question étant archi-prouvée — que chacune de ces internationales se trouve dans l'impossibilité absolue de faire face, en ce qui la concerne, avec ses seules forces, aux grosses forces qui sont en face d'elle. Chacune d'elles ne peut avoir la prétention de faire face aux événements, d'être à la hauteur de ces événements et d'avoir la possibilité de les diriger à un moment donné.

On sent bien la nécessité absolue de se réunir sur une plateforme d'action commune, de grouper toutes les forces des organisations internationales pour avoir, non seulement la possibilité de faire face aux événements, mais encore la capacité de les interpréter suivant les intérêts des ouvriers, et d'en tirer le maximum de résultats.

Si nous ne sommes pas mûrs sur le terrain international pour l'unité organique, nous sommes au moins mûrs, comme sur le terrain national, pour l'unité d'action. Cette unité d'action peut être assurée facilement si on veut réellement avoir partout, aussi bien à Berlin

qu'à Moscou et à Amsterdam, la compréhension très nette des événements qui sont en face de nous; et puisque, dans le passé, on a fait appel à Amsterdam dans certaines circonstances, nous pensons qu'il est possible de faire appel à Berlin aussi, dans ces mêmes circonstances.

La C. G. T. U., avec sa valeur d'action et son influence, placée en dehors des internationales provisoires, aurait pour elle la possibilité d'être le trait d'union qui nous conduirait à l'unité d'action nationale et nous acheminerait vers l'unité d'action et l'unité organique internationale.

Là, je vois un beau rôle à jouer pour la C. G. T. U.; je la vois convoquant simultanément les internationales syndicales, réunissant des conférences internationales, arrêtant avec elles une ligne de conduite, une ligne d'action, participant, comme les autres, en accord avec tous, à l'action décidée, sans autre désir que de la faire aboutir.

Une action de cet ordre est susceptible de donner des résultats tangibles, et de resserrer, aussi bien nationalement qu'internationalement les liens indispensables aux ouvriers en lutte et de leur permettre de s'apprécier.

J'ai la conviction profonde que c'est par ce moyen qu'il y a possibilité d'arriver nationalement à réaliser l'unité organique, de permettre à la classe ouvrière d'être à même de faire face aux grands devoirs qui peuvent se présenter devant elle, tout de suite, demain, ou à un moment quelconque et de marcher enfin vers l'émancipation prolétarienne.

Voilà notre point de vue sur la question.

Quand au reste, cela est si bien établi qu'il est inutile d'en parler davantage.

Nous allons maintenant examiner les événements d'Allemagne. Nous allons voir cette situation d'Allemagne que les uns et les autres décrivent sous des jours particuliers et différents.

Tout d'abord quelle est la situation en Allemagne et quelle est la situation en France? En Allemagne, les forces ouvrières, politiques, philosophiques même sont, comme partout, divisées en tendances qui se contrarient, qui se heurtent, qui ont, comme ici, des points de vue particuliers, irréductibles; elles n'arrivent pas à trouver l'unité d'action qui leur permettrait de faire face à la situation de leur pays. Une impuissance désespérément chronique se fait jour de l'autre côté du Rhin.

Ici, même impuissance, même division, même impossibilité d'action. On comprend que, là-bas, on ne puisse pas arriver à former le faisceau des forces ouvrières et qu'ici on soit dans l'impossibilité, non seulement de former ce faisceau, mais encore d'agir, pour le cas où là-bas on viendrait à le constituer et de lui donner le coup de main sérieux que le mouvement allemand doit pouvoir attendre du Prolétariat de notre pays.

La situation allemande...

BOISSON. — Il me semble que Besnard entre dans la discussion sur les événements d'Allemagne qui doivent faire l'objet de débats particuliers dans ce Congrès; il serait préférable de réserver cette question pour plus tard et que Besnard se borne à discuter le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale.

BESNARD. — Je ne sais pas si les événements d'Allemagne sont liés ou non à l'Orientation Syndicale et au Rapport Moral. Je voudrais qu'on me le dise, car je me réserverais de suite de poursuivre mon exposé au moment de la discussion, dans ce Congrès, de la situation d'Allemagne.

MONMOUSSEAU. — Nous avions d'abord décidé, au cas où la discussion ne s'engagerait pas sur le Rapport Moral, de disjoindre l'Orientation Syndicale et la discussion du Rapport Moral, mais de les joindre si la discussion s'engageait sur le Rapport Moral.

En tout état de cause, il avait été décidé de disjoindre la question allemande et de la reprendre aussitôt après le vote sur l'Orientation Syndicale.

BESNARD. — Par conséquent, l'observation de Boisson est juste. Dans ces conditions, puisque le Congrès remet à plus tard la discussion sur les événements d'Allemagne, je termine ici mon exposé, me réservant de reprendre la parole le premier au moment où cette discussion viendra devant le Congrès. Je désirerais que le Congrès soit consulté à nouveau sur ce point.

LE PRÉSIDENT. — Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque, je consulte à nouveau le Congrès. Nous proposons que les événements d'Allemagne fassent l'objet d'un débat particulier plus tard et nous demandons aux orateurs de ne pas aborder cette question au cours de leurs exposés.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — Besnard déclare donc avoir terminé son exposé sur l'Orientation Syndicale et le Rapport Moral, se réservant la priorité du tour de parole au moment où on discutera les événements d'Allemagne.

CLASSIFICATION DES TENDANCES

LE PRÉSIDENT. — Il m'est parvenu au Bureau la motion suivante :

La Commission de Réglementation des débats demande que le Congrès entende les orateurs en les intercalant selon leurs tendances.

Il est incontestable que, dans ce Congrès, plusieurs tendances sont représentées; mais je ne connais pas tous les camarades. Or, il doit y avoir ici quatre tendances différentes : la tendance syndicaliste-communiste représentée par la Majorité Confédérale, la tendance syndicaliste communiste libérale, représentée par... (Interruptions.)

ROUSSEAU. — Quelqu'un les a bien définies tout à l'heure : il y a les communistes et les anarchistes ! (Mouvements divers.)

LE PRÉSIDENT. — Afin d'être tout à fait impartial, je vous demande la permission de situer exactement les tendances.

Je répète qu'il y a aussi la tendance syndicaliste communiste libérale, car la motion Lartigue ne se sépare pas très nettement de la motion de la Majorité.

D'autre part, nous avons ici les camarades syndicalistes et uniquement syndicalistes, et enfin la tendance des anarcho-syndicalistes qui a, elle aussi, la prétention de faire entendre sa voix dans ce Congrès.

Je vous demande de procéder, comme l'indique la Commission de réglementation des débats, c'est-à-dire de permettre aux camarades des diverses tendances d'exprimer leur pensée en intercalant les tendances.

MONMOUSSEAU. — Je ne crois pas qu'il soit dans l'intention de la Majorité, pour user d'une certaine quantité d'orateurs, de se diviser en plusieurs tendances. La Majorité me paraît nettement établie sur une résolution. Nous pouvons enregistrer que trois résolutions d'orientation syndicale ont été soumises officieusement aux Syndicats : La Résolution du Bâtiment, la Résolution Lartigue et la Résolution de la Majorité Confédérale. Nous ne voulons pas nous amuser au petit jeu de la division à l'infini des tendances ; cela ne nous avancerait pas.

Mais il est de bonne guerre de diviser ce Congrès en trois tendances, en admettant que chaque orateur des tendances définisse clairement son point de vue, le Congrès fera les rapprochements nécessaires.

BOISSON. — Les camarades qui, dans les Syndicats et les Unions Départementales, ne se sont prononcés sur aucune tendance représentent-ils la tendance du Syndicalisme se suffisant à lui-même ?

LE PRÉSIDENT. — La question de Boisson est logique ; il se peut que, dans certaines organisations, on n'ait pris parti ni pour la motion Lartigue, ni pour la motion du Bâtiment. Allez-vous étouffer la voix de ceux qui ne veulent se faire d'opinion que d'après le déroulement des débats ? Dans de pareilles conditions, vous brimeriez une partie du Congrès et le Congrès ne serait pas la représentation exacte de la pensée des organisations syndicales.

SEMARD. — Il ne faut pas s'amuser à ce jeu de cache-cache. Nous connaissons les militants qui viendront à la tribune. Contrairement à ce que dit Boisson, tous les militants qui sont ici, tous les représentants des Syndicats ont, soit pour une Résolution, soit pour une autre, une idée faite. Dire qu'il y a des camarades qui viennent ici choisir une Résolution, cela me paraît inexact, tout au moins en ce qui concerne les militants qui viendront à cette tribune.

Je demande donc au Congrès de s'en tenir à la proposition faite par Monmousseau.

FERRÉ (Bâtiment). — J'accepte la proposition de Monmousseau. Mais il y a des points précis à établir. Certains camarades ont reçu

des mandats de Syndicats qui ne se sont prononcés pour aucune des trois motions et qui vont même plus loin. Je suis certain qu'il y a dans la salle des camarades qui ont un mandat d'autonomie. Cela ne figure ni dans la motion du Bâtiment, ni dans celle de Lartigue, ni dans celle de la Majorité Confédérale. Lorsque je parle d'autonomie, je parle, non pas de l'autonomie syndicale vis-à-vis des partis politiques, mais de l'autonomie dans la C. G. T. U. elle-même.

MONMOUSSEAU. — S'il y a un désaccord en ce qui concerne l'établissement des tendances, je demande qu'on ne joue pas au plus fin ici. Que chaque camarade qui prétend représenter une tendance autre que celles qui sont exprimées dans les trois Résolutions qui ont été soumises, vienne faire ici la déclaration précise de sa pensée.

Nous avons fait, quant à nous, une proposition qui nous semble honnête. Nous ne voulons pas nous amuser à diviser la Majorité, mais nous ne pouvons pas concevoir qu'il y ait au sein de la Minorité une multiplicité de tendances qui permette à la Minorité d'envahir la tribune et d'avoir quinze orateurs, quand nous n'en aurions que cinq. Vous comprenez qu'il nous serait très facile de décupler le nombre de nos orateurs.

TOTTI. — On aura l'honnêteté de reconnaître que, dans ce Congrès, je n'ai paru ni dans la liste de la Majorité, ni dans la liste Lartigue, ni dans la liste du Bâtiment.

Cela veut dire que, me séparant de la Majorité, en ce qui concerne l'autonomie syndicale, je me sépare du point de vue de Lartigue en ce qui concerne la netteté de position au point de vue international, et que je ne partage pas tout à fait la position de nos camarades du Bâtiment, bien qu'appartenant sincèrement et profondément à la Minorité.

Par conséquent on permettra, je l'espère, que, sans arrière-pensée, sans jeu de coulisse, je fasse entendre dans ce Congrès ma voix sans avoir à me réclamer d'aucune tendance, puisque séparé d'elles.

LE PRÉSIDENT. — Il résulte des explications qui viennent de se produire que trois tendances sont en présence, exception faite pour le cas particulier de Totti.

Je demande aux camarades qui désirent prendre la parole d'indiquer, à côté de leur nom, s'ils sont pour la motion Lartigue, pour celle du Bâtiment ou pour celle de la Majorité Confédérale, de façon que je puisse donner la parole aux orateurs en intercalant les tendances. (Approbation.)

Puisqu'il n'y a qu'un seul camarade qui n'appartienne à aucune tendance, notre camarade Totti, le Congrès n'estimé-t-il pas qu'il y aurait à l'entendre avant que se déroule le débat entre les trois tendances, si toutefois Totti accepte cette manière de procéder? (Approbation du Congrès.)

TOTTI. — Je n'ai pas à me dresser à l'avance contre l'opinion du Congrès : mais puisque ma seule intervention ne sera inspirée par aucune des résolutions en présence, mais par ce qui sera dit dans ce

Congrès, je tiendrais à parler après tous les autres. Je voudrais que chacune des tendances expose son point de vue et, de ce qui aura été dit, je tirerai la conclusion. (Exclamations.)

Je ne vois pas la raison qui force le Congrès à me faire parler avant toutes les autres tendances. Qu'on prenne l'ordre des orateurs inscrits par tendances et je me soumettrai à l'ordre d'inscription.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez nommé tout à l'heure une Commission de réglementation des débats. Je donne la parole à Berrar, Rapporteur de cette Commission.

RAPPORT DE LA COMMISSION

DE RÉGLEMENTATION DES DÉBATS

BERRAR. — Vous avez désigné ce matin une Commission de réglementation des débats. Cette Commission s'est réunie. Après avoir consulté les camarades des différentes tendances, nous avons décidé de limiter les débats.

Il y a un grand nombre d'orateurs inscrits. Nous ne vous demandons pas de limiter le débat aujourd'hui; nous vous demandons d'accepter la discussion libre jusqu'à ce soir six heures, de manière à permettre aux camarades qui ne se sont pas encore classés parmi les tendances de s'exprimer à la tribune. Pour gagner du temps, nous leur demandons d'être le plus bref possible. De 6 à 7 heures, nous vous demandons la réglementation des débats jusqu'à jeudi 6 heures, à raison de deux heures par tendance et de trois heures de réponse pour le Bureau.

Nous nous sommes mis d'accord avec Cazals qui ne parlera qu'une heure; Dudilleux et Monmousseau parleront deux heures. Le vote sur l'Orientation et le Rapport Moral pourrait avoir lieu demain à 6 heures. Pour demain soir, nous demandons la tenue d'une séance de nuit où nous commencerions à discuter sur les événements d'Allemagne. Cette séance de nuit commencera à 8 h. 30; le débat sur les événements d'Allemagne durera jusqu'à vendredi, à midi. Dans la séance de nuit, la discussion sera libre; mais dans la séance de vendredi matin, les débats pourront être réglementés: deux heures seraient accordées à la Minorité, deux heures à la Majorité.

Vendredi matin, le débat sur les événements d'Allemagne devra être terminé. Le vote aura lieu à midi.

La Commission a arrêté à ses travaux; elle se réunira de nouveau ultérieurement pour réglementer les débats sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour. Nous vous demandons d'accepter la réglementation des débats telle que je viens de vous l'exposer.

MONMOUSSEAU. — La Majorité du Bureau Confédéral n'a pas l'intention de faire des discours d'une journée. Cependant, nous demandons au Congrès et à la Commission de bien vouloir laisser quelque délai supplémentaire aux deux Secrétaires confédéraux et aux camarades du Bureau qui auront à répondre à tous les orateurs de

la Minorité et aux camarades du Bureau qui représentent l'opposition à la Commission Exécutive. Nous rappelons qu'à Saint-Etienne, nous avons laissé la liberté de parole absolue aux quatre Secrétaires confédéraux.

TOTTI. — Cela n'est pas tout à fait exact.

MONMOUSSEAU. — Si, Totti, nous t'avons laissé le loisir de développer intégralement et sans restriction le programme de la Majorité et la défense du Bureau Confédéral de l'époque.

TOTTI. — Il n'y a qu'une atténuation à cette affirmation qui, en partie, est exacte. D'abord, le Bureau Confédéral ne se composait que de trois membres; puis, deux camarades du Bureau furent limités dans leurs interventions. Par une faveur particulière dont j'ai remercié le Congrès, on m'a permis d'empiéter sur la limitation de temps. J'ai fait une réponse générale à tous les griefs adressés au Bureau provisoire de la C. G. T. U.

Cette année, nous pourrions peut-être agir de la même façon : limiter le temps de parole de l'un des orateurs du Bureau Confédéral, mais laisser à un autre, celui que le Bureau Confédéral aura choisi, la liberté pour répondre aux critiques, comme j'en ai profité moi-même à Saint-Etienne.

LECOIN. — Je ne sais pas si Monmousseau a bien compris l'exposé fait par Berrar au nom de la Commission.

La tendance Monmousseau-Dudilieux est avantagée, d'après ce qui vient d'être dit, sur la tendance Cazals-Marie Guillot. On avait d'abord proposé la réglementation suivante des débats : laisser toute la journée la discussion libre; ne la réglementer que demain, pour passer au vote à 6 heures. Il restait donc deux séances, l'une de 8 heures à 12 heures, l'autre de 14 heures à 18 heures, c'est-à-dire 8 heures de débats. Nous demandions deux heures pour chaque motion et deux heures pour le Bureau : une heure pour Dudilieux-Monmousseau, une heure pour Cazals-Marie Guillot. Il était entendu que le Bureau pouvait s'entendre pour ne déléguer qu'un camarade au lieu de deux.

Les camarades de la Majorité nous ont fait comprendre que le Bureau était attaqué dans son Rapport Moral et qu'il n'était pas juste qu'il n'eût qu'une heure pour se défendre, tandis que l'autre fraction du Bureau avait une heure également.

Nous avons alors demandé à Cazals s'il ne pourrait pas s'entendre avec Marie Guillot pour ne parler qu'une heure et laisser parler les camarades de la tendance Monmousseau-Dudilieux pendant deux heures? Cazals n'a fait aucune objection; il a accepté en son propre nom et au nom de Marie Guillot, que, sur les trois heures accordées au Bureau, une heure fut laissée à sa tendance, ce qui permettrait à Dudilieux et à Monmousseau de disposer de deux heures pour répondre aux critiques adressées au Rapport Moral et pour parler de l'orientation syndicale.

Par conséquent, la fraction Dudilieux-Monmousseau est avantagée. Si le Congrès voulait bien permettre à Monmousseau et à Dudilieux de

parler davantage, nous ne pourrions pas passer au vote à 6 heures ; le vote durera longtemps et nous sabotons notre séance de nuit.

DUDILIEUX. — Il me paraît préférable de limiter les débats à partir de midi, au lieu de les limiter seulement à partir de ce soir 6 heures. Pendant l'heure du déjeuner, les différentes tendances pourront se concerter en ce qui concerne la désignation de leurs orateurs. Nous n'avons pas la prétention de réclamer un privilège pour le Bureau Confédéral. Le Bureau Confédéral est divisé en deux tendances, il est normal que les deux tendances aient la même liberté de s'exprimer. Si la Majorité Confédérale demande un peu plus de temps pour s'expliquer, c'est pour répondre aux critiques qui ont été formulées sur le Rapport Moral ; ces critiques ont été nombreuses. Nous avons, en particulier, à traiter la question des Unions Régionales. Cela nécessitera d'assez longues explications.

Voilà pourquoi nous demandons au Congrès de nous allouer un délai un peu plus large.

MONMOUSSEAU. — Ne serait-ce qu'une demi-heure.

LECOIN. — Dudilieux ne me paraît pas avoir compris. La Commission a déjà accordé une heure de plus à la tendance Monmousseau-Dudilieux sur la tendance Cazals-Marie Guillot. D'accord avec Marie Guillot, Cazals a fait abandon d'une demi-heure. Par conséquent, Monmousseau et Dudilieux pourront parler deux heures alors que Cazals et Marie Guillot ne parleront qu'une heure. Je ne comprends donc pas qu'on vienne demander une demi-heure de supplément.

D'autre part, des critiques ont été faites sur le Rapport Moral. Puis, le Président a demandé si quelqu'un voulait prendre la parole. C'est Marie Guillot qui l'a prise et elle a encore fait des critiques ; il était possible, à ce moment, à la Majorité Confédérale, si elle le voulait, de répondre aux critiques de Marie Guillot ; elle ne l'a pas fait.

Je le répète, dans le débat tel qu'il est réglementé par la Commission, la tendance Monmousseau-Dudilieux a une heure de plus que l'autre tendance ; nous ne pouvons pas faire davantage.

BERRAR. — Du reste, Dudilieux peut prendre la parole tant que la discussion est libre, s'il veut répondre aux critiques, tout en gardant la réglementation des débats telle que je l'ai indiquée tout à l'heure. La Commission considérera peut-être qu'on peut se mettre d'accord sur ce point.

LECOIN. — Je fais appel à ta mémoire, Berrar. A la Commission il a été décidé qu'on accorderait deux heures à Monmousseau et Dudilieux parce qu'il fallait tenir compte du fait que cette fraction du Bureau aurait à répondre aux critiques faites sur le Rapport Moral du Bureau et en particulier aux critiques apportées par Lorduron sur les Unions Régionales.

BERRAR. — C'est exact.

DUDILIEUX. — Il serait difficile à la Majorité du Bureau de répondre au cours de la libre discussion aux objections faites sur le Rapport

Moral, car, lorsque le débat sera réglementé, demain, d'autres critiques et d'autres objections pourront s'élever de nouveau et il nous faudrait encore répondre. Il est donc logique que nous répondions à toutes les critiques en bloc. Nous ne pouvons pas prendre la parole au cours de la discussion libre.

Je reviens donc à ma proposition. Au lieu de réglementer les débats ce soir à 6 heures seulement, limitez les débats à partir de la séance de cet après-midi et nous gagnerons du temps.

FERRÉ (Bâtiment). — Il est regrettable de constater qu'il y a une heure que nous discutons sur la réglementation des débats; c'est une heure perdue. Si on avait donné la parole aux orateurs, l'heure serait gagnée.

Je demande au Congrès de se rallier au Rapport de la Commission de réglementation des débats.

LE PRÉSIDENT. — Voilà une proposition très juste. Vous avez nommé une Commission de réglementation des travaux du Congrès. Cette Commission est composée de camarades des diverses tendances; elle vous a exposé l'ordre le plus logique de vos travaux. Je mets aux voix l'adoption du rapport de la Commission de réglementation des débats.

(Le rapport, mis aux voix, est adopté.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Matton.

MATTON. — Ce n'est pas sans appréhension que j'aborde cette tribune car, dans la confusion des idées, des écrits et des paroles, j'admire — je le dis sans ironie — ceux qui peuvent dire qu'ils ont une idée bien nette sur le mouvement syndicaliste actuel.

Quant à moi, je suis certain de traduire l'opinion de cette masse dont on parle si souvent et dont on tient si peu compte, en vous avouant sincèrement que, malgré tous les efforts que je puis faire pour essayer de m'y reconnaître, il m'arrive encore souvent d'être troublé dans mon esprit et de ne pas savoir de quel côté me diriger.

C'est état d'esprit est encore accru par l'acuité qu'a prise la lutte des tendances; on n'ose plus exprimer une opinion sans la crainte d'être immédiatement catalogué dans un camp ou dans un autre, insulté, bafoué, traîné dans la boue par ceux qui ont pris l'habitude de substituer les injures aux arguments et aux idées.

Pourtant, à travers l'obscurité, une lumière m'a paru jaillir. Une fraction m'a semblé vouloir se dégager de l'emprise générale dont les partis et les sectes veulent envelopper le syndicalisme ouvrier.

Je sais que, m'exprimant ainsi, je me place de gaîté de cœur entre l'enclume et le marteau. Nous y sommes habitués. Nous recevons des coups de part et d'autre. Soit! Mais nous voulons dire ici que, par-dessus tout, c'est au Syndicalisme que nous pensons alors que, dans ce Congrès, on semble, hélas! y penser bien peu depuis quelques jours.

Pour ceux qui veulent penser au Syndicalisme seulement, il est pénible de constater que le Congrès de Bourges semblera n'avoir été qu'un Congrès politique dans lequel deux partis ou deux sectes auront

essayé de faire prévaloir leur domination sur le mouvement syndicaliste.

En ce qui me concerne — et je crois être d'accord avec mes camarades — je pense que nous devons, surtout être respectueux, les uns et les autres, de la Charte constitutive du Syndicalisme; nous devons donc avoir la plus grande tolérance puisque nous admettons comme règle absolue que le Syndicalisme groupe tous les individus à quelque opinion politique, philosophique ou religieuse qu'ils appartiennent; c'est un paradoxe, par conséquent, de constater que deux camarades, pensant différemment sur le terrain politique ou philosophique, ne peuvent pas s'aborder dans un Syndicat sans en venir aux injures et aux menaces. C'est une première violation des Statuts confédéraux, c'est une première violation de la Charte syndicaliste.

Nous respectons les idées des uns et des autres; voilà pourquoi nous admettons que, dans le Syndicalisme, toutes les idées puissent se manifester.

On a dit de tous les côtés — et c'est une des difficultés de notre tâche — : la motion Lartigue-Marie Guillot est une motion imprécise; c'est une motion qui ménage la chèvre et le chou; de pareilles expressions auraient peut-être mérité d'être dites par d'autres que par ceux qui les ont dites. Néanmoins, elles rendent notre tâche encore plus difficile, puisqu'il nous faut fournir ici la preuve que cette motion n'est pas une motion imprécise, mais qu'elle est au contraire celle qui a su se dégager de toute emprise des sectes et des partis, celle qui représente le véritable Syndicalisme.

Motion d'imprécision? Non! Je ne crois pas que les autres soient plus précises. Car je fais à la motion de la Majorité Confédérale le même reproche que je lui faisais au Comité Confédéral National : cette motion s'occupe davantage de défendre un parti politique et ses adhérents dans le Syndicat, que de défendre le Syndicalisme et les syndicalistes dans le Syndicat; elle a plus le souci de mettre les syndiqués appartenant à un parti politique à l'abri des attaques et de leur permettre d'œuvrer sur le plan de ce parti politique dans le Syndicalisme, qu'elle ne s'applique à préserver le Syndicalisme de toute emprise des partis politiques.

Je trouve une contradiction entre les termes de la résolution de la Majorité Confédérale et l'esprit qui paraît animer cette même Majorité lorsqu'elle dit que vouloir empêcher le libre jeu des actions de certains adhérents à un parti politique serait vouloir faire un Syndicalisme de secte, un Syndicalisme d'affinités.

Ce qui serait faire un Syndicalisme de secte, au contraire, ce serait de laisser la liberté à certains membres d'un parti politique d'agir au sein du Syndicalisme sur le plan seulement du parti politique qui les anime; cela serait faire vraiment œuvre de secte et ce serait réduire le Syndicalisme à un Syndicalisme de parti.

Nous ne sommes pas systématiquement opposés à l'action d'une certaine fraction ou d'un parti politique au sein du Syndicalisme. Nous savons, précisément parce que les statuts syndicaux laissent à chacun,

dans le Syndicat, sa liberté de convictions, que toutes les opinions se manifestent dans le Syndicalisme.

Mais, précisément aussi parce que toutes les opinions se manifestent au sein du Syndicalisme, nous disons qu'elles ne doivent pas s'y manifester comme elles semblent vouloir le faire depuis quelque temps, en apportant dans le Syndicalisme des indications qui n'émanent pas directement des assemblées syndicales.

Nous respectons la liberté de chacun car, ne pas l'admettre, serait contraire, non seulement aux principes syndicalistes, mais à l'esprit qui nous anime. Tacitement, nous admettons que chacun agisse et parle au nom du Syndicalisme d'après ses convictions politiques. Nous l'avons admis tacitement sans attendre le Congrès de Bourges, sans attendre la pénétration communiste dans le Syndicalisme; il nous est arrivé, en effet, aux uns et aux autres, à maintes reprises, au cours d'une action syndicaliste, d'une grève par exemple, lorsqu'un camarade ne remplissait pas bien son devoir de syndicaliste et si nous lui connaissions des idées timorées, des idées qui n'étaient pas avancées, de dire de ce camarade : « Cela ne nous étonne pas; c'est un radical; il va à la messe tous les dimanches ». Si, au contraire, il s'agissait d'un camarade appartenant à ce que nous appelons les partis avancés, nous disions : « Et dire qu'il se dit socialiste! ou communiste! ou anarchiste! ». Nous établissons une relation de cause à effet entre le fait d'avoir des idées politiques avancées et le fait de travailler en syndicaliste dans les Syndicats.

Nous sommes les premiers à critiquer les camarades qui, se prévalant d'idées politiques ou philosophiques avancées, ne consentent pas à œuvrer au sein du Syndicat comme doivent y œuvrer ceux qui prétendent avoir ces idées. Nous serions donc en contradiction avec nous-mêmes si nous voulions empêcher, comme on prétend que nous voulons le faire, tous les membres des Syndicats, à quelque parti qu'ils appartiennent, d'apporter l'expression de leur tempérament, de leurs conceptions au sein du Syndicalisme.

Mais, si chacun peut apporter l'expression de son tempérament et de ses idées politiques dans le Syndicalisme, ce que nous ne voulons pas c'est que, en plus de cela, on apporte également dans les organisations syndicales, des directives n'émanant plus d'assemblées générales, mais émanant de groupements extérieurs au Syndicalisme. C'est là qu'est le danger.

Ramenons le débat à la question qu'a indiquée Boisson : le Syndicalisme se suffit-il à lui-même?

Pour ma part, j'admets que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même et j'admets que des camarades œuvrent au sein du Syndicalisme, avec la pensée que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même.

Je ne veux pas faire ici une théorie sur le Syndicalisme se suffisant à lui-même. Je ne veux pas vous exposer ici les raisons pour lesquelles je crois que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même.

Cependant, on en parlera probablement cet après-midi. Je voudrais donc, en passant, effleurer le fait sur lequel s'appuient ceux qui disent

que le Syndicalisme ne suffit pas à tout et ne se suffit même pas à lui-même.

Le fait que les syndicalistes, généralement, œuvrent en même temps dans les partis politiques, paraît démontrer, selon certains, que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même parce que les camarades sont obligés d'œuvrer, en même temps, dans les partis politiques. Mais je ne crois pas que cet argument soit bien sérieux et qu'il ait même quelque valeur.

Au contraire, si tous ceux qui pensent que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même parce qu'ils vont dans des partis politiques, apportaient dans le Syndicalisme toute l'ardeur, toute la conviction, toute la sincérité qu'ils apportent dans leurs partis politiques, je suis persuadé que la doctrine se renverserait et que le Syndicalisme pourrait vraiment se suffire à lui-même. (Applaudissements.)

S'il semble que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même, c'est parce que les camarades croient bon d'aller œuvrer ailleurs; ils n'apportent pas dans le Syndicalisme toute l'ardeur qu'ils devraient y apporter; c'est ce qui leur laisse croire que le Syndicalisme ne répond pas à tout.

D'autres nous disent que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même parce qu'il est contraint, comme le font, hélas! les fonctionnaires et les travailleurs de l'Etat et des communes, de s'appuyer quelquefois sur le parlementarisme.

Je crois que c'est encore une erreur; là, on semble vouloir taxer d'impuissance générique, systématique et irrémédiable ce qui n'est que faiblesse passagère. Nous avons une preuve de ce fait.

Je ne veux pas porter atteinte aux convictions parlementaires de ceux qui croient encore que le parlementarisme est un moyn de lutte ou même un adjuvant qu'on ne doit pas mépriser. Tout de même, nous devons respecter la vérité. Nous devons nous rappeler que, trop souvent, lorsque la classe ouvrière se soulève, le parlementarisme ne vient que pour sanctionner ce que les Syndicats par l'action de grève, par l'action de classe ont déjà arraché; je ne citerai que la loi sur les retraites, la loi sur les accidents du travail, la loi sur le droit syndical et toutes les lois sociales. (Applaudissements.)

Par conséquent, dire, sous prétexte que le Syndicalisme est obligé de s'appuyer quelquefois sur le parlementarisme, que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même ne me paraît pas un argument bien définitif.

J'arrête là ma démonstration. Mais nous disons que si nous admettons que des camarades pensent au contraire de nous et croient que le Syndicalisme a besoin d'un moteur, cependant ces camarades nous permettront de les arrêter sur la route qui conduit le mouvement ouvrier français à l'abîme.

Car, si nous admettions qu'ils mettent en pratique dans le Syndicalisme leurs conceptions politiques du mouvement syndicaliste, il n'y aurait pas de raison pour que nous ne l'admettions pas également pour tous les autres partis; tous, en effet, peuvent également dire que le

Syndicalisme a besoin d'un moteur et que, dans leur esprit, ce moteur est leur propre parti : Parti Radical, Parti Socialiste, Parti Anarchiste ou Parti Communiste. C'est alors que nous assisterions à un véritable déchaînement de luttes intestines plus graves encore que celles qui se sont succédées jusqu'à présent.

Par conséquent, j'admets que des camarades pensent que le Syndicalisme ne se suffit pas ; mais je leur demande, en revanche, de ne pas œuvrer sur le plan de leurs partis politiques pour essayer de mettre le Syndicalisme sous la domination de leurs partis. Je leur dis : Ne commettez pas cette erreur, qui n'est certainement pas, pour vous, une erreur de doctrine, mais une erreur de tactique, en ce fait qu'elle tend à diviser notre classe ouvrière, notre Syndicalisme.

On a parlé de scission ici. Hélas ! jusqu'à présent, mon impression sur le Congrès de Bourges n'est pas très favorable. Tous nos camarades n'ont pas parlé de scission. Malgré cela, une menace plane toujours ; cette menace vient du fait que certains camarades sont convaincus qu'il est nécessaire de mettre le Syndicalisme sous la direction de leur parti. Voilà où nous voyons le danger ; et nous disons à ces camarades qu'il faut éviter ce danger.

On nous dit qu'il n'y a pas subordination : Peut-être, dans votre esprit, n'y a-t-il pas subordination ; mais il y a subordination dans les faits. On nous dit : Le cas Costel n'est pas un cas d'ingérence. Costel a été exclu de son parti à cause de son attitude ; cela ne regarde que le parti.

C'est peut-être vrai. Mais, camarades, n'avons-nous pas pour coutume, dans le Syndicalisme, de protester contre toutes les atteintes portées au droit syndical de nos camarades lorsque le Gouvernement traque nos militants syndicalistes pour des actions accomplies au sein du Syndicalisme, lorsque nos administrations et nos patrons licencient et mettent à la porte des camarades à cause de leurs action syndicaliste ? Ne nous sommes-nous pas toujours élevés, dans le Syndicalisme, pour défendre ces camarades ?

Je ne dis pas que le cas Costel soit un cas semblable. Mais le fait qu'il ait été frappé au sein de l'organisation syndicale par un groupe d'une organisation extérieure au Syndicalisme à cause des idées qu'il pouvait avoir dans son Syndicat, n'est-il pas suffisant pour constater qu'il y a là une autorité contre le camarade Costel que l'on peut qualifier d'ingérence ?

En ce qui concerne le cas Lauridan, on nous a dit encore que ce cas relevait seulement du Parti Communiste. Mais, lorsqu'on nous dit que Lauridan a démissionné sur l'injonction de son Parti politique — et des documents nous ont été donnés — je voudrais bien qu'on s'inscrive en faux plus tard...

ROUSSEAU. — Je m'inscris en faux !

MATTON. — ...lorsqu'on nous dit que Lauridan a été mis dans l'obligation de démissionner de son poste de Secrétaire d'Union Départementale, auquel la confiance de ses camarades l'avait appelé, nous

disons : C'est à Lauridan, ayant consulté sa conscience, à démissionner si son Parti lui en donne l'ordre. Mais dans quelle situation sont ses camarades de Syndicat qui l'avaient investi d'une fonction ? N'ont-ils pas le droit de dire à ce militant : « Tu as failli à ton devoir syndicaliste puisque tu as obéi à un mot d'ordre venant de l'extérieur. »

Car, c'est là ce que nous appelons des mots d'ordre venant de l'extérieur. Lorsque des camarades viennent, au Congrès de Bourges, avec la subvention du Parti Communiste, parce que leurs caisses syndicales sont vides, nous sommes en droit de protester ; nous ne nous élevons pas contre le fait qu'ils reçoivent 300 ou 400 francs du Parti Communiste pour accomplir leur tâche syndicale ; nous reconnaissons à chacun le droit de défendre sa tendance comme il le veut.

Mais quelle est la situation de ces Délégués vis-à-vis de leurs organisations syndicales ? Que font-ils ici, puisqu'ils y sont subventionnés par leur Parti ? Peuvent-ils dire qu'ils représentent fidèlement l'expression de leur Syndicat ou qu'ils obéissent seulement aux instructions données par le Parti Communiste ? (Applaudissements, mouvements divers, bruit.)

UN DÉLÉGUÉ. — Nomme-les donc, si tu as des noms !

MATTON. — Camarades, je crois avoir donné en toute occasion la mesure de ma correction et de ma tolérance. C'est ce qui me vaut d'être souvent tenu en suspicion par mes camarades de la Minorité. Je n'accepte jamais de déchirer mes adversaires momentanés de tendance. Je n'oublie jamais que, au-dessus de toutes les tendances, nous n'avons qu'un ennemi commun : le Capital et l'État, et que mes adversaires momentanés de tendance sont quand même mes amis dans la lutte révolutionnaire. (Appaudissements.)

Je vous le répète, j'ai le souci d'être correct avec tout le monde. Si, en l'espèce, j'ai froissé quelques camarades, je n'ai avancé là que des paroles dont j'étais certain et dont je pouvais fournir la preuve, non pas matérielle — puisque vous ne me l'arracherez jamais — mais la preuve décisive.

D'ailleurs, je ne vous en fais pas grief.

Quoi qu'il en soit, à notre sens, cela constitue un danger. Je ne suis pas de ceux qui nient la valeur révolutionnaire du Parti Communiste. Je suis de ceux qui, au contraire, acceptent d'examiner toutes les thèses ; c'est ce qui explique ma tolérance.

J'examine toutes les tendances ; puis, selon mes moyens intellectuels, j'essaie d'en extraire ce qui me paraît conforme à mes convictions ; j'essaie d'extraire de toutes les thèses et de toutes les tendances ce qui est conforme à mon entendement.

C'est parce que je ne nie pas la valeur révolutionnaire du Parti Communiste que je ne peux pas non plus admettre que des camarades de bonne foi nient la valeur révolutionnaire du Syndicalisme. Voilà encore un point qui nous divise.

J'ai déjà dit au Comité Confédéral National que les Commissions Syndicales ne me faisaient pas peur lorsqu'elles veulent bien rester

sous la surveillance de leurs membres. Il y a longtemps que les partis politiques, qui se réclament de l'idéal révolutionnaire et qui, s'ils n'admettent pas que le Syndicalisme suffit à tout, admettent que le Syndicalisme lutte de classes est un moyen, auraient dû surveiller leurs membres à l'intérieur des Syndicats. (Applaudissements de la Majorité.)

Ainsi, nous ne verrions plus des membres de partis ou de sectes avancées se prévaloir de cartes révolutionnaires qu'ils ont dans la poche et n'être révolutionnaires que dans les clubs, dans les petites réunions privées et bien cachées pour y faire ce que j'appellerai de la masturbation sociale. Lorsqu'ils sont au travail, ces gens n'ont plus la même attitude. Autant ils sont révolutionnaires dans leurs partis, dans leurs sectes ou dans leurs Comités d'études, autant ils le sont peu à l'atelier. (Très bien !)

UN DÉLÉGUÉ. — Il faut le prouver.

GOURDEAUX. — C'est très vrai !

TOMMASI. — C'est exact !

MATTON. — J'en connais de toutes nuances. Je ne veux faire plaisir ni aux uns ni aux autres ; je dis la vérité.

Il est des camarades qui se prévalent de toutes les opinions. Si vous avez été un peu observateurs — je m'adresse tout au moins à ceux qui travaillent comme moi — vous avez pu voir à côté de vous les agissements de camarades qui se prévalaient d'idées politiques avancées, anarchistes ou autres. Chaque parti a ses brebis galeuses. Dans le travail, face à face avec leur véritable ennemi, avec le patron, avec le contremaître, avec le chef de bureau, ils sont des chiens couchants peut-être pires que ceux que nous appelons jaunes.

Par conséquent, les Commissions Syndicales dans les partis qui se réclament de la révolution ne me font pas peur ; elles pourront démasquer enfin ces camarades à l'atelier. Le patron est quelquefois complaisant pour les idées politiques que peut avoir un de ses ouvriers ; fréquemment, on entend un patron dire avec assez de condescendance : « Oui, il a des idées avancées ; c'est un communiste ». Généralement, on dit : « C'est un anarchiste », car on englobe tout dans le mot anarchiste. Il suffit de ne pas penser comme un patron pour être un anarchiste. Le patron dira donc : « Cet ouvrier ? Il a des idées avancées ; mais, à part cela, c'est un très bon ouvrier ; il est très docile ». Pour peu qu'il ait reçu la veille sa feuille d'impôt sur le revenu, le patron approuvera son ouvrier d'être un communiste ou un anarchiste et de vouloir le chambardement du Gouvernement.

Au contraire, si, même dans l'atelier, face à face avec le patron, l'ouvrier n'est pas seulement le simple adhérent à un parti ou à un groupement philosophique avancé, s'il est le militant syndicaliste, s'il dit au patron : « Je ne me contente pas de crier contre le Gouvernement ou l'armée, ce qui, pour toi, patron, constitue quelques entités ; mais je réclame contre le patron, contre toi, contre ton coffre-fort », alors il n'est plus le bon ouvrier, l'ouvrier docile ; quelle que soit sa valeur

professionnelle, quelles que soient ses capacités techniques, il est, pour le patron, l'ennemi irréductible.

Voilà encore une démonstration de la valeur du Syndicalisme comme lutte de classe, valeur que n'ont pas les autres partis, puisque les patrons tolèrent quelquefois et approuvent que leurs ouvriers appartiennent à des partis politiques avancés, alors qu'ils n'admettent jamais qu'ils se disent syndicalistes. (Applaudissements.)

Voilà pourquoi la motion Marie Guillot-Lartigue ne nous semble pas être imprécise. Pour moi, je ne veux pas la considérer comme une machine de guerre contre un parti ou une secte quelconque se disant révolutionnaire.

J'admets parfaitement, tout en pensant que le Syndicalisme se suffit à lui-même, que d'autres soient d'avis contraire. C'est pourquoi j'approuve ces accords circonstanciels que l'on peut faire en dehors du Syndicalisme avec les partis qui se réclament de la Révolution prolétarienne.

Là encore, il faut se garder de considérer cette volonté d'accords circonstanciels comme une preuve de faiblesse du Syndicalisme. On ne saurait faire preuve de faiblesse en préconisant des accords de cet ordre avec certains partis ou certaines sectes qui se réclament de l'idéal révolutionnaire. Ce n'est pas vouloir dire que le Syndicalisme ne se suffit pas à lui-même, c'est au contraire faire acte de tolérance en admettant que des camarades pensent autrement que nous et n'en vont pas moins porter dans les partis politiques leur activité.

C'est par conséquent dans ces accords que nous allons grouper toutes les activités pour qu'elles ne s'évadent plus du Syndicalisme.

C'est pourquoi la Résolution du Bâtiment me paraît comporter une lacune que notre camarade Besnard a signalée. Je ne comprends pas, en effet, que nos camarades du Bâtiment refusent systématiquement tout accord circonstanciel. Il est cependant des accords que l'on n'hésite pas toujours à faire. Et je veux ici exprimer seulement mon étonnement de la tactique employée par mes camarades du Bâtiment, sans d'ailleurs faire grief à ceux qui luttent pour éviter le poteau aux condamnés menacés, de tous les côtés du monde, d'exécution aussi sommaire qu'ignoble.

Mais je suis bien obligé de constater que si nos camarades du Bâtiment, lorsqu'un des leurs se voit menacé et frappé, acceptent un accord circonstanciel avec des fractions qui ne se réclament pas même de l'idéologie révolutionnaire prolétarienne, je me demande s'il n'existe pas un autre emmuré, un autre emprisonné, un autre crucifié que l'on appelle le Prolétariat, et si, pour le sauver, on ne peut, au même titre que pour Nicolau et Matteu, conclure des accords circonstanciels avec tous ceux qui veulent y participer afin de libérer tous les détenus.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous voulons bien sauver les malheureux, mais nous ne voulons pas faire le jeu des politiciens!

MATTON. — Hélas! j'ai pu remarquer que quelquefois ce sentiment, qui part d'un bon côté, était, là aussi, battu en brèche par des

politiciens qui ne se gênent pas venir dans nos meetings faire de la sale politique.

C'est pourquoi nous avons conscience d'être en présence d'un danger auquel nous n'échapperons jamais, quel que soit le but que nous poursuivions, quelle que soit l'idée qui nous guide, serait-elle encore plus belle. Nous savons que nous n'échapperons jamais à ce fait que des parasites viendront essayer de faire prévaloir des conceptions qui ne sont pas d'ordre idéologique, mais du terre à terre électoral. (Applaudissements.)

C'est la raison pour laquelle, sachant pertinemment — et nous serions bien naïfs de ne pas le savoir — que partout, dans tout mouvement que nous pourrions faire, si généreux et si spontané soit-il, nous rencontrerons toujours des politiciens pour essayer de tirer à eux la couverture; nous devons veiller à ce que le mal se limite et ne pas considérer l'obstruction qui pourrait se manifester comme le fait accompli.

Nous sommes donc partisans des accords circonstanciels, mais nous le sommes dans une certaine limite, afin que toute garantie soit donnée aux syndicalistes, je dis syndicalistes tout court pour donner des apaisements à ceux qui pourraient me considérer comme un pur ou un impur.

J'affirme en tout cas que les conditions circonstancielles définies par la motion Lartigue sont telles qu'elles peuvent donner satisfaction à tous les syndicalistes, car, s'ils admettent les accords pour la préparation d'un mouvement avec le concours de toutes les énergies et de tous les dévouements, nous admettons également qu'une fois l'action déclenchée, comme c'est à la classe ouvrière qu'incombe surtout le soin de payer les pots cassés et d'offrir sa poitrine, ce soit à elle également, par la voie de ses Syndicats et de sa Confédération, qu'il appartient de déterminer le processus des événements à suivre.

L'action, lorsqu'elle devient nécessaire, doit être menée par le seul organisme responsable, la C. G. T. Personne ne voudra voir là une brimade. Il s'agit seulement de mettre en parfait accord tous les partis qui veulent assurer leur hégémonie dans la C. G. T. en décrétant que seule la C. G. T. ou le Syndicalisme sera qualifié pour agir et diriger l'action. (Applaudissements.)

Voilà, camarades, l'interprétation que doit avoir la motion Lartigue.

D'autre part, les mêmes principes qui nous animent sur le plan national sont également suivis sur le plan international.

Si nous sommes fidèles à l'I. S. R., c'est parce que, jusqu'à présent, il n'a pas été apporté une preuve quelconque que l'I. S. R. ait pu manquer à son devoir dans le respect de l'autonomie du Syndicalisme français.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce n'est pas difficile.

MATTON. — Il existe d'autres devoirs qu'il n'est pas difficile de remplir dans un autre sens.

Nous sommes avec l'I. S. R. parce que nous voulons empêcher à nouveau le fractionnement de l'Internationale Syndicale, et si l'I.S.R. peut être animée quelquefois de mauvaises intentions et placée en liaison organique avec l'Internationale Communiste, ce sera au Congrès à indiquer nettement — comme nous le faisons dans la Résolution Lartigue — que le Syndicalisme français entend poursuivre résolument au point de vue international la même ligne de conduite qu'il s'est tracée au point de vue national en ce qui concerne les accords circonstanciels, et qu'en aucun cas nous n'admettrons qu'un mouvement international puisse être orienté dans un sens ou dans l'autre par des organisations extérieures au Syndicalisme international.

Telles sont les observations que je voulais apporter sur la Résolution Lartigue, en indiquant nettement notre situation.

Je ne voudrais pas terminer — bien que peut-être mon appel soit stérile — sans évoquer ici, dans ce Congrès, une figure qui nous est chère à tous, mais à laquelle on ne semble guère penser : celle du Prolétariat.

Et, puisqu'on a parlé d'amnistie, je voudrais que les Congressistes de Bourges portent leur pensée vers ceux qui attendent leur libération. Cette amnistie vous est réclamée non seulement par le Prolétariat de ce pays, mais par le Prolétariat mondial.

Amnistie pour ceux qui souffrent, mais amnistie aussi pour les travailleurs ; pour ceux-là je vous demande, sans espoir peut-être, de considérer que si les luttes de tendances sont nécessaires au sein des organisations syndicales, c'est comme pour beaucoup de remèdes : point trop n'en faut, car l'organisme par lequel la classe ouvrière attend sa libération risquerait d'être détruit irrémédiablement.

Le peu d'affection qu'ont les ouvriers pour le Syndicalisme actuellement provient en grande partie de ce fait que les travailleurs ne s'embarrassent pas de ces questions de doctrine et de tendances ; ils attendent le moment où, tous unis, nous marcherons la main dans la main. C'est pourquoi nous devons, dans ce Congrès, quoi qu'il arrive, quelle que soit la majorité qui se dessine, affirmer que nous resterons attachés à la C. G. T. U. sans aucune scission. (Applaudissements.)

Nous ne prenons pas à notre compte toutes les menaces qui pourraient se manifester et se faire jour en vue d'une scission. Nous n'accepterons jamais de briser la C. G. T. U. au bénéfice d'une tendance ou d'un parti politique.

Sans vouloir prétendre que les tendances ne s'affirmeront plus et que chacun abdiquera une parcelle, si minime soit-elle, de ses convictions, nous voulons que, dans la préparation de l'action aussi bien que dans l'action, ce soit au sein de la C. G. T. U. l'unité absolue et le parfait esprit de camaraderie.

On ne sait plus, quand on circule dans le pays, comment aborder les camarades qui viennent vous attendre à la gare ; on ne sait plus si tel d'entre eux va bien vous serrer la main sans arrière-pensée. Tous ceux qui parcourent le pays ne manquent pas d'éprouver quelque amer-

tume en constatant qu'ils ne trouvent pas partout cette confiance qui devrait être pourtant commune à tous ceux qu'anime un même idéal révolutionnaire.

Cette question de tendances, poussée à son acuité, finit par jeter le trouble dans les esprits, par engendrer la méfiance au point que l'on ne sait plus si les camarades en face desquels on se trouve un jour ne vous desserviront pas le lendemain.

À côté de cela, nos camarades qui sont véritablement révolutionnaires, qui veulent délibérément l'affranchissement du Prolétariat, ont cependant quelques moments de satisfaction dans leurs tournées. Il nous arrive de rencontrer de bons paysans qui ne connaissent peut-être pas un traître mot de nos théories, de nos doctrines, par exemple des indigènes comme j'en ai trouvé moi-même en Algérie, qui vous disent en vous montrant une carte : J'appartiens à tel parti ou tel à tel autre. Le fait d'appartenir à un parti constitue chez ces camarades un geste extraordinaire. Et nous sommes émus, oubliant toutes nos questions de tendances. Mais nous pensons : « Comme il fuirait vite s'il savait quelle galère est le Syndicalisme aujourd'hui, comme il suinte, tel un cortège d'enterrement les jours de pluie, et comme il se désagrège au point qu'on ne trouve plus personne en arrivant au cimetière ! »

C'est l'image de la C. G. T. U. Les troupes qui, tout d'abord, faisaient cortège derrière elle, se sont enfuies parce que désorientées par nos querelles et nos zizanies.

La plus grande tolérance doit être cherchée dans la Charte même de notre Syndicalisme. Il vous reste deux alternatives : ou vous cherchez à constituer un Syndicalisme d'affinités et par conséquent vous révoquerez tous ceux qui ne pensent pas comme vous ; ou, alors, vous admettez que les principes du Syndicalisme français sont toujours valables, c'est-à-dire que le Syndicalisme groupe dans son sein des gens de toutes les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, et vous devrez de part et d'autre avoir un minimum de tolérance pour les idées de ceux que les statuts syndicaux appellent à vos côtés.

C'est pourquoi, évoquant à nouveau cette grande figure que l'on appelle le Prolétariat, je demande pour lui l'amnistie. Faites litière de vos querelles, et rappelez-vous le mot d'un homme avec lequel nous n'étions pas toujours d'accord, mais que nous avons suivi comme un drapeau pendant la guerre. Rappelez-vous, comme disait Brizon, que seul ce qui unit est révolutionnaire ! (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lucie Colliard.

LA RESOLUTION DE LA CONFERENCE FEMININE

LUCIE COLLIARD. — Je n'ai pas répondu à Marie Guillot lorsqu'elle a fait allusion au vote sur la motion féminine que la Conférence proposera à ce Congrès. Je me réservais de le faire en temps opportun.

Marie Guillot a déclaré que les Minorités seraient brimées dans ce Congrès et qu'elle en avait eu déjà un exemple dimanche à notre Commission Féminine.

Je vais lui prouver que nous avons raison dimanche et que ses déclarations n'étaient pas l'expression de l'entière vérité du moment.

Lorsque nous avons présenté notre liste, Marie Guillot a de suite retiré la sienne, refusant ainsi de livrer bataille. Mais l'eût-elle maintenue que nous n'aurions pas accepté de faire place à nos côtés aux camarades qu'elle présentait parce qu'il était dit dans l'article additionnel, relatif à la propagande des femmes, qui fut adjoint à la Résolution de Saint-Etienne : « Avant chaque Congrès de la C. G. T. U., se tiendra une Conférence nationale féminine qui déterminera l'orientation de la propagande et de l'action à mener auprès des femmes exploitées aux fins de ratification par le Congrès Confédéral. »

Or, nous avons trouvé que cette orientation ne serait pas respectée si l'on envoyait, pour faire la propagande révolutionnaire auprès des femmes, celles d'entre elles qui discréditent d'avance et les révolutions qui ont eu lieu déjà et leurs organismes de défense du Proletariat. (Applaudissements.)

C'est pourquoi, à la Conférence des femmes syndiquées de la Seine, nous avons voté la Résolution suivante :

Les femmes syndiquées, réunies le 17 octobre, conscientes de l'infériorité des conditions de vie faites à la masse féminine, s'engagent à mettre en lumière auprès de leurs compagnes de travail l'insuffisance des salaires par rapport au coût de la vie.

Elles veulent lutter pour faire apparaître aux yeux de toutes le sabotage des lois ouvrières par la classe capitaliste.

Convaincues que seule la prise du pouvoir par le prolétariat peut rendre certaine l'amélioration des conditions de travail et de vie, elles se déclarent résolues à apporter à la lutte révolutionnaire tout ce qu'elles ont de force.

Elles voient dans la Révolution Russe la première réalisation du pouvoir prolétarien. Elles s'en déclarent étroitement solidaires et apportent sans réserve à l'Internationale Syndicale Rouge leur confiance et leur dévouement le plus absolu.

Elles sont résolues également à lutter de tout leur pouvoir en faveur de la Révolution allemande, étape décisive de la Révolution mondiale.

Cette Résolution fut votée à notre assemblée des femmes syndiquées de la Seine, à l'unanimité moins 6 voix.

On a dénié à la Conférence féminine le droit de parler des tendances. Nous avons revendiqué, nous, femmes, approuvant la motion Semard, c'est-à-dire la motion de la Majorité Confédérale, le droit d'être des Déléguées investies des mêmes droits que les autres Délégués, jouissant par conséquent du droit, en tant que fraction, de faire pression sur le Congrès et d'apporter notre avis en faveur de la Majorité Confédérale.

C'est pourquoi, à la Conférence féminine de dimanche dernier, nous avons voté la Résolution suivante après avoir accepté le plan d'organisation de travail de l'ancienne Commission Féminine que je me réserve d'apporter à cette tribune lorsque l'heure en sera venue.

Les camarades syndiquées présentes à la Conférence Féminine Syndicale de Bourges le dimanche 11 novembre 1923, proposent au Congrès Confédéral de fixer à onze le nombre des membres de la Commission Centrale Féminine.

La Commission Féminine a pour tâche de rassembler la documentation la plus complète sur l'exploitation de la femme et de la diffuser par la parole et par l'écrit.

Une documentation quelle qu'elle soit n'a de raison d'être qu'autant qu'elle sert de base à la propagande et qu'elle incite à l'action.

La Commission Féminine doit donc faire connaître par la presse ouvrière ou syndicale, le résultat des enquêtes qu'elle entreprend afin que les camarades aient constamment en mains les faits les plus récents et les plus décisifs pour convaincre les indifférentes.

La documentation doit porter surtout sur deux catégories de renseignements :

1. Les salaires et les conditions de travail ;
2. Les lois ouvrières et leur violation par le patronat.

La Commission Féminine devra demander à chaque syndicat comptant des effectifs féminins importants de constituer des groupes féminins pour établir à dates régulières un tableau des conditions de travail et de salaires dans chaque profession. Ces tableaux seront centralisés à la Commission féminine.

Elle devra en outre faire connaître avec précision aux travailleuses les lois ouvrières en leur demandant d'établir une documentation détaillée sur la façon dont ces lois sont tournées ou violées par le patronat.

Les femmes salariées se convaincront par ce travail même que toutes les enquêtes ouvrières sont sans cesse remises en question quand l'armature sociale est aux mains de la classe ennemie des travailleurs. Elles comprendront de cette manière l'urgence de placer cette armature absolument dans la main du prolétariat.

Elles prendront conscience également de l'exploitation redoublée qui les accable lorsqu'elles constateront à propos des salaires comme à propos du temps de travail, comme à propos de tous les aspects de la vie ouvrière, que la société capitaliste les opprime plus encore que les travailleurs.

Pour continuer l'œuvre ébauchée au cours de l'année 1922-23, les femmes syndiquées réunies en Conférence nationale décident de demander au Congrès Confédéral l'institution d'une permanence générale pour la propagande féminine et d'assurer cette propagande en particulier dans la région parisienne.

Elle préconise la création de délégations permanentes ou temporaires, selon le recrutement féminin possible, dans les régions où sont concentrées de nombreuses travailleuses.

Indépendamment de la propagande strictement corporative et syndicale, la Conférence estime qu'il est nécessaire de développer dans la masse féminine la conscience de la solidarité internationale de classe.

Dans ce but, la Commission Centrale Féminine et le Secrétariat Féminin auxiliaire du Secrétariat à la Propagande doivent, en accord absolu avec la Majorité Confédérale, adapter à la propagande féminine les mots d'ordre de la C. G. T. U. dans la lutte contre l'impérialisme, le fascisme et la guerre. Ces organismes devront travailler à rapprocher les masses féminines de la Révolution prolétarienne de Russie.

Ils montreront aux travailleuses que seul le régime prolétarien de Russie s'est efforcé de créer, en dépit des conditions économiques désastreuses, les institutions susceptibles de soulager la femme dans sa tâche de mère et d'ouvrière.

La Conférence se refuse à distinguer telle ou telle partie dans le Bloc de la Révolution russe, parce qu'elle la considère comme l'expression la plus achevée, au moment présent, de l'émancipation prolétarienne.

Comprenant que la révolution allemande est la continuation, le développement, l'affermissement de la Révolution russe, elle considère comme un devoir primordial d'éclairer les femmes sur les événements d'Allemagne et de leur demander le concours le plus effectif pour le soutien du mouvement prolétarien allemand.

Unies sans la moindre réserve aux travailleurs des deux sexes groupés dans l'Internationale Syndicale Rouge, les camarades syndiquées réunies à Bourges s'engagent à travailler de toutes leurs forces à amener leurs sœurs de travail et de misère à rejoindre la masse prolétarienne en lutte pour son émancipation.

Nous avons donc pris position à notre Conférence féminine. Nous avons fait élire une liste pour constituer la Commission féminine qui devra siéger auprès de la Commission Exécutive de la C. G. T. U. Cette Commission féminine est composée de femmes reconnaissant que la Révolution n'est pas un but, mais un moyen qui doit être mis au service du Proletariat d'une certaine façon.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu n'es pas d'accord avec Monmousseau !

LUCIE COLLIARD. — Ce n'est probablement pas cette façon de faire qui vous plaît, à vous, mais nous donnerons toutes nos forces, tout notre appui à la C. G. T. U. dans ses moyens de réalisation, dans ses possibilités de lutte, non seulement pour défendre la Révolution russe, mais pour défendre également la Révolution allemande en marche. (Exclamations.)

Ces paroles peuvent faire sourire seuls ceux qui disqualifient d'avance les révolutions pour ne pas y aider. (Applaudissements.)

En plein accord avec le nouveau Bureau Confédéral, avec la Commission Exécutive qui sortiront de ce Congrès, nous donnerons tout l'appui des femmes pour la propagande, dans le cadre de la C.G.T.U., en faveur de la Révolution mondiale en marche à l'heure actuelle ! (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Lucie Colliard demande à dire un mot pour répondre à un camarade qui a dit que son fils était dans la Ruhr.

LUCIE COLLIARD. — Mon fils est dans la Ruhr. Mon fils n'était pas repéré ; il l'est maintenant. (Applaudissements et protestations.) Vous faites une besogne de dénonciateurs.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Marie Guillot pour une courte réponse.

MARIE GUILLOT. — Lucie Colliard m'a apporté un démenti, mais elle a ensuite confirmé ce que je vous ai dit.

Voici comment la question s'est posée à la Conférence féminine. Depuis que j'ai eu à organiser ce centre d'activité féminine, j'ai jugé qu'il fallait le mettre en dehors de toute querelle de tendances. J'ai fait appel, par les Syndicats et par la Presse, aux camarades de toutes les tendances. Pendant un an, nous avons eu, à la Commission féminine, des camarades du C. D. S., des camarades de ma tendance

et des camarades communistes, sans jamais avoir un mot de discussion sur les tendances.

Quel était notre point de vue pour arriver à un accord si parfait ? Il était celui pour lequel j'ai toujours demandé la création d'une Commission féminine. Nous disions : Les femmes que nous voulons amener au mouvement syndical ou celles dont nous voulons former l'éducation sociale, sont des femmes qui ne savent rien du mouvement ouvrier. Il y a d'abord à leur faire comprendre la question syndicale, la question sociale générale, la question internationale générale. Quand j'ai demandé la création de la Commission féminine, je pensais à ce travail d'éducation qui n'est pas un travail de tendance et qui peut être fait en dehors de toutes les tendances.

Cette Commission devait avoir un autre but : appuyer le travail de la C. G. T. Unitaire. Pour cela, nous avions aussi des camarades de toutes les tendances. Quand on nous demandait une femme orateur pour développer un sujet, c'était généralement pour une question d'ordre général. Or, que l'on soit communiste, que l'on soit de notre tendance ou de celle du Bâtiment, il y a, en nous, un fond révolutionnaire commun. Et quand il s'agit de parler des tendances, une camarade, qui n'est pas du même avis que celles qui la demandent, est assez honnête pour ne pas accepter. Il n'y a eu, sur ce point, aucune plainte contre les femmes qui ont été dans le pays.

A la dernière Commission féminine, nous avons préparé notre travail pour la Conférence féminine. Sur les seize camarades qui étaient présentes, huit au moins étaient communistes et sont parmi les plus marquantes du Parti. Nous avons toutes été d'accord pour faire une liste commune, en dehors de toutes tendances. Nous avons choisi les camarades qui avaient travaillé dans la Commission féminine ou à la propagande féminine et celles qui nous étaient proposées, car nous avons, non seulement des propagandistes, mais des élèves propagandistes.

Selon nous, ce n'est pas la Commission féminine qui doit discuter la question d'Orientation. Les femmes qui étaient à la Conférence appartiennent à un Syndicat. C'est au sein de ce Syndicat qu'elles doivent prendre position. La Commission féminine est créée pour faire du recrutement féminin sur le plan syndical, pour expliquer la question sociale générale aux femmes, les amener à la compréhension de leur devoir social international, de façon à en faire des esprits ouverts qui prendront part au mouvement syndical général. Si je me suis trompée, j'en ai bien du regret. Quand j'ai dit que la question de tendance ne se posait pas, c'était ma conviction de toujours.

Après avoir été battue, j'ai retiré ma liste qui n'avait pas été établie dans l'esprit qui prévalait. Et comme on avait pris à partie une camarade d'une façon étrange, est-ce que j'allais modifier ma liste pour faire plaisir à celles qui n'étaient pas de notre avis ? J'ai retiré ma liste puisque notre conception n'avait pas été admise.

Maintenant, Lucie Colliard a dit quelque chose qui est bien fait pour blesser les camarades de ce Congrès, à quelque tendance qu'ils

appartiennent. Elle a dit que les camarades de sa tendance ne voulaient pas que, dans la Commission féminine, il y ait des femmes qui puissent être des ennemies du mouvement révolutionnaire.

Camarades, y a-t-il, dans cette C. G. T. U., des ennemis du mouvement révolutionnaire? J'attends qu'on le prouve.

A la Conférence féminine, la camarade Giraud a donné un exemple pour illustrer cette thèse. Elle a dit : « La camarade Planteline a écrit un article dans l'« Egalité » où elle disait que je fais partie de la Tchéka ». La camarade Giraud ne retient pas le fait personnel, mais le fait général, et elle ajoute : « La camarade Planteline prend à partie la Tchéka qui est un organisme de la Révolution russe; donc, elle est contre la Révolution russe ». Cela m'en a bouché un coin.

Je suis contre la Tchéka, mais je suis pour la Révolution russe que je défendrai, même telle qu'elle existe, car il se peut qu'elle ne puisse pas être autrement. (Très bien!)

Ce que je n'admets pas, c'est cette exclusive que vous avez jetée sur nous. Je suis contre la Tchéka, qui est peut-être une nécessité, comme l'armée rouge. Quant à admirer une nécessité, c'est autre chose. J'admets qu'on ne puisse pas se passer de la Tchéka, mais on n'a pas à la vanter. Si j'admire la Révolution russe, ce n'est pas pour sa Tchéka, c'est malgré sa Tchéka.

La camarade Giraud a pris ce prétexte pour douter de l'esprit révolutionnaire d'une camarade. Si vous voulez admettre cette façon de considérer les choses, quelle situation allez-vous faire aux révolutionnaires qui ne l'admettent pas au sein de la C. G. T. U. qu'ils ont formée comme vous? J'attends que la camarade Giraud nous apporte la preuve que nos propagandistes minoritaires ont manqué à leur devoir.

UNE PERMANENCE A LA PROPAGANDE FEMININE

Quand Lucie Colliard a parlé d'une permanente, on a ri. On a eu tort. Nous demandons qu'on nomme une permanente et voici pourquoi.

A Saint-Etienne, j'avais été nommée au Bureau Confédéral. Il s'agissait de désigner une camarade Secrétaire qui allait s'occuper du mouvement féminin. On dit : Marie Guillot. J'ai accepté, mais je n'ai pas fait tout ce que j'aurais voulu faire.

Je suis Secrétaire s'occupant de la trésorerie, c'est-à-dire que je dois prendre part à l'administration générale et à la direction générale de la C. G. T. U. Je dois être dans les Conseils d'administration où il faut parfois donner son avis sur l'orientation. Il faut du temps pour tout cela. Il y a aussi la trésorerie; il y a bien un caissier qui a beaucoup de travail, lui aussi, mais la trésorerie m'a demandé du temps.

Or, en plus de cela, j'avais à m'occuper de l'organisation féminine. Croyez bien que, souvent, j'ai dû prendre du temps sur mon repos, car ces trois espèces de travail représentent une lourde charge.

Je n'ai pas pu m'absenter comme je l'aurais voulu. Il aurait fallu

aller huit jours dans le Rhône pour organiser une Conférence féminine, huit à dix jours dans le Nord ; il aurait fallu assister aux réunions de Paris, aller dans les Syndicats mixtes et annoncer la venue d'une femme pour attirer les ouvrières aux assemblées générales. Voilà le travail des femmes de la Conférence féminine. Je n'ai pas pu le faire.

C'est pourquoi il faut une permanente à la propagande féminine, qui ait le temps de se déplacer, de courir les assemblées syndicales et d'en dégager les leçons. Il y a beaucoup à réfléchir. Il faut, pour ce travail, un esprit actif. Quand on n'a pas réussi d'un côté, il faut se tourner de l'autre. Je me suis heurtée à tous les murs ; je me suis adressée trois ou quatre fois aux Syndicats ; j'ai obtenu vingt réponses. Je me suis adressée aux Unions Départementales ; j'ai obtenu quatre réponses. Je me suis adressée aux Unions Régionales ; aucune réponse. Quand on se heurte ainsi à un mur, il faut se creuser la cervelle, reprendre un autre chemin. C'est pourquoi une ouvrière qui aura moins de loisirs que moi ne pourra pas s'occuper sérieusement de la propagande féminine. Si vous n'acceptez pas une permanente, vous aurez une propagande féminine sacrifiée. C'est pourquoi j'ai trouvé déplacé le rire de nos camarades.

LE PRÉSIDENT. — Le télégramme suivant vient de parvenir au Bureau :

Protestons contre admission assises syndicales délégué Transports Simon, actionnaire société Transports en commun, non mandaté par syndiqués. .

Minorité Transports.

LE COMITE D'ACTION EN PRISON — INCIDENT TOTTI

FERRÉ. — J'en ai pour dix minutes seulement.

Je tiens surtout à apporter des faits précis, et puisqu'on nous accuse de nous refuser à l'action, nous verrons les motifs qui font que nous avons le droit de refuser, à certains moments, d'aller à l'action avec certaines gens.

Avant de vous donner un exemple, et puisque nous sommes toujours traités de contre-révolutionnaires, je rappellerai un petit fait. Un camarade communiste — qui se reconnaîtra — prononçait il y a quelques mois ces paroles : « Les individus comme toi, ça se descend à coups de browning », n'est-ce pas, Métayer ?

MÉTAYER. — Je t'emmerde...

LE PRÉSIDENT. — Je proteste contre les paroles qui viennent d'être prononcées. Elles sont indignes d'un militant. Si elles avaient été prononcées par un camarade de la Minorité, je les aurais relevées comme je le fais, Métayer.

MÉTAYER. — Il est certaines gens avec qui on ne discute pas. On ne peut pas discuter avec Ferré.

FERRÉ. — Je prends le Rapport Moral, page 369, deuxième colonne :

LE COMITE D'ACTION EN PRISON

Dès leur retour d'Essen, les délégués de la C. G. T. U. étaient arrêtés par ordre du gouvernement et, dans le même temps, les membres du Comité d'Action étaient frappés de la même mesure.

La C. E. était amputée de huit de ses membres, dont deux secrétaires confédéraux.

Devant la gravité des circonstances, la C. E. devait combler les vides faits par les arrestations, c'est alors qu'une délégation du Comité de Défense Syndicaliste se présentait pour offrir son concours à la C. G. T. U.

De son côté, le camarade Totti, également membre du C. D. S., s'offrait à titre de secrétaire confédéral, en attendant l'élargissement des prisonniers.

La C. E. ne pouvait pas ignorer l'opposition qui se manifestait contre elle sous prétexte que les conditions d'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. ne correspondaient pas aux conditions formulées par la résolution de Saint-Etienne.

Le camarade Totti avait personnellement et publiquement porté de graves critiques à ce sujet.

Sans refuser le concours de qui que ce soit, la C. E. Confédérale a tenu à prendre certaines garanties pour que, sous aucun prétexte, la ligne de conduite de la C. G. T. U. ne puisse dévier, et c'est ainsi qu'elle a été amenée à voter la résolution suivante, fixant les conditions dans lesquelles on devait pourvoir au remplacement des militants momentanément écartés de l'action.

Suit, dans le Rapport, la Résolution de la Commission Exécutive.

En application de cette résolution, il fut décidé que les vacances du Bureau seraient comblées par des membres de la C. E. et que des conférences fédérales, convoquées chaque fois qu'il serait nécessaire, apporteraient aux membres présents de la C. E. et au Bureau Confédéral reconstitué l'appui nécessaire.

Il faut, pour édifier les camarades de province et tous ceux qui les ignoreraient, dire comment les faits se sont passés. Je vais les exposer.

Il était paru dans la presse un appel où il était dit : Plus de tendance ; les militants doivent tous être prêts pour l'action.

A ce moment, le camarade Totti vint à la C. G. T. U. où il trouva les camarades Herclét, Richetta, Foulon, Pichon, Cordier et Dudilieux.

Dudilieux écouta Totti qui avait eu, la veille, une conversation avec Marie Guillot, et lui dit : « Installe-toi tout de suite », et il montra le bureau de Monmousseau.

Totti dit à Dudilieux : Il faut que ce soit la Commission qui décide cela et puisqu'on fait appel à nous, nous travaillerons.

C'était le jour où nos camarades emprisonnés quittaient le dépôt pour aller au quartier politique de la Santé. Etant sur la liste du camarade Lecoin, je me rendis immédiatement à la Santé. Je fus le premier, je crois, à m'y rendre. Les camarades emprisonnés me demandèrent quels étaient les événements depuis trois jours et j'appris à Monmousseau l'appel et les démarches que le C. D. S. et le camarade Totti

avaient faits pour se joindre à l'action. Monmousseau, dans la cellule du capitaine Treint, en présence de Pietri et de Jacob, est entré dans une colère noire et déclara — je fais appel à Monmousseau lui-même — « Si Totti entre à la C. G. T. U., je donne ma démission immédiatement. Attends-moi, je vais faire une lettre. » Lecoin arriva à ce moment.

LECOIN. — Veux-tu me permettre, Ferré. Je situerai peut-être mieux les choses que toi-même, et Monmousseau et Dudilieux diront si ce que je rapporte est exact.

Ferré est venu dans ma cellule et m'a dit : « Voilà ce qui se passe : Monmousseau a écrit une lettre de démission à la C. G. T. U. parce que Totti pourrait le remplacer momentanément, au point de vue administratif. » J'ai dit : « Ce serait une gaffe. Si Monmousseau démissionnait, cela pourrait porter du tort à la C. G. T. U. » On ne veut pas toujours la mort du pécheur à n'importe quel prix.

J'ai été trouver Monmousseau et je lui ai dit : « Tu représentes ici la C. G. T. U. Peut-être aurais-tu besoin d'entrer immédiatement en communication avec des membres influents du Bureau et de la Commission Exécutive qui sont au dehors. Veux-tu me permettre de t'offrir, sur ma liste de visiteurs, deux noms, pour que deux de tes camarades viennent s'entendre avec toi ? Ferré est ici. Il va prendre un taxi et comme il est trois heures il pourra aller voir tes camarades et revenir avec eux. »

Monmousseau me dit : « Je te remercie. » Il demanda Richetta, je crois, et Dudilieux. Je ne suis pas sûr pour Richetta, mais Dudilieux vint à la Santé le jour même. Il passa d'abord dans ma cellule pour ne pas mettre en éveil le gardien. Je lui explique les faits et je lui dis : « Pour que tu puisses rentrer dans sa cellule, je lui ai prêté deux noms. » Dudilieux me répond : « Ne t'en fais pas, je vais aller le voir et ça va s'arranger. »

Je demande à Monmousseau et à Dudilieux si ce n'est pas la vérité.

FERRÉ. — Je suis venu rue Grange-aux-Belles pour voir Vadecard et Dudilieux. Vadecard n'était pas là, mais il y avait Salom et Richetta. Il n'était pas question, à ce moment-là, de tendances chez nous. Nous venions collaborer avec les camarades, sans arrière-pensée. Mais voilà ! On décida, à la Santé, d'écarter et Totti et les militants du Comité de Défense Syndicaliste qui s'offraient sans rien demander, et on décida de proposer à la Commission Exécutive, en remplacement du camarade Monmousseau, le camarade Racamond. A ce moment, on comprit la gaffe. Certains disaient : la Commission Exécutive doit prendre ses responsabilités, mais comme Racamond n'est pas de la Commission Exécutive, il faut l'écarter si l'on écarte Totti.

C'est le lendemain que Totti, apprenant la situation, écrivait aux camarades de la C. G. T. U. la lettre suivante :

Paris, le 12 janvier 1923.

Aux camarades de la C. E. de la C. G. T. U.

Camarades,

Spontanément et sans arrière-pensée, devant l'arrestation des principaux dirigeants de la C. G. T. U., j'avais offert mes services à la camarade Marie Guillot.

En faisant ce geste, sans même consulter mes amis, je mettais la gravité de la situation au-dessus de nos pauvres rivalités de personnes.

Hier matin, le camarade Dudilieux me faisait appeler, et devant Hercllet, Richetta, deux ou trois membres de la Commission Exécutive (Foulon, Pichon, Cordier), il me priait de vouloir bien prendre la place de Monmousseau et l'aider ainsi dans la tâche qu'il aurait à remplir lui-même à la C. G. T.

J'acceptais, tout en priant Dudilieux d'en rétéfer à la Commission Exécutive. Je rappelais en outre, pour ne surprendre personne, que j'étais membre du Comité de Défense Syndicaliste et du Comité d'Unité Communiste. Dudilieux pourra affirmer qu'il fut le premier à déclarer que mon attitude et mon geste méritaient que l'on ne s'arrête pas à ces considérations, d'autant plus que c'étaient là choses communes. Nous restions donc d'accord.

La Commission Exécutive, dans sa réunion d'hier, en a décidé autrement. J'ai vu dans cette décision, en loyal militant, un souci de la part de la Commission Exécutive de ne pas éluder ses responsabilités, et je manifestais même ma satisfaction du choix si opportunément fait en la personne de notre estimé camarade Dondicol.

Or, j'apprends ce jour que tout autres ont été les raisons qui auraient modifié les dispositions premières. En connaissant ma collaboration possible, Monmousseau aurait appuyé de sa démission de secrétaire, sa volonté de me voir inexorablement écarté de la C. G. T. A l'heure où oubliant tout, pour le seul devoir, je venais simplement prendre, dans la tourmente, les risques de l'action et les responsabilités du révolutionnaire, une fois encore les sentiments personnels, poussés jusqu'à la haine, ont prévalu dans ces douloureuses circonstances.

Attristé, mais non blessé, je me résigne donc à faire mon devoir en simple syndiqué, mais je décline toute part extérieure que vous songeriez à me faire prendre dans l'action que vous pourriez engager, me réservant pour l'avenir de mettre en parallèle deux gestes et deux attitudes.

Veillez agréer, camarades, mes salutations syndicalistes.

Signé : Torri.

A ce moment, nous savions que ce n'était plus la Commission Exécutive ou même le Bureau Confédéral qui dirigeait la C. G. T. U., mais « Gaston soi-même. »

Cela va loin, lorsqu'on nous assimile à des contre-révolutionnaires, lorsqu'on dit même, dans certains écrits, dans « le Bulletin Communiste » ou dans la « Lutte de Classe » — c'est la même chose — que nous sommes des lâches.

Tu viens de dire, Gaston, que tu es solidaire du Gouvernement des Soviets. S'il n'y avait qu'un fait comme celui que je cite pour ne pas être solidaire de lui, cela suffirait. Je n'oublie pas que les pre-

mières condoléances reçues par le Gouvernement fasciste à l'occasion des événements de Janina ont été envoyées par le Gouvernement des Soviets, même avant la France !

Rien que pour cela, nous aurions le droit et le devoir de n'être pas solidaires du Gouvernement des Soviets. Quand j'ai dit : « Dans le fascisme il y a du marxisme », tout le monde s'est étonné. C'est pourtant vrai : il y a, dans le fascisme comme dans le Gouvernement des Soviets, cette formule : Diviser pour régner.

Nous ne vous déclarons pas la guerre, c'est vous qui nous l'avez déclarée. Mais à la guerre nous répondons par cette formule : Guerre à la guerre !

RICHETTA. — Ferré vient de rappeler un incident qui doit être connu des camarades, mais sa relation comporte pas mal de contre-vérités.

J'étais présent au Bureau de la C. G. T. U. quand Totti est venu, spontanément, offrir ses services. Il ne les a pas conditionnés ; Il ne visait pas la place de secrétaire ; il venait simplement pour nous aider et remplacer les camarades arrêtés.

J'ai dit, que pour ma part, j'acceptais cette proposition et que je ferais mon possible pour qu'elle soit acceptée par la Commission Exécutive.

Le lendemain, au cours d'une entrevue avec quelques camarades de la Commission Exécutive, j'ai fait part de la démarche de Totti. Tout le monde a été d'accord pour accepter le concours qui nous était offert, sous réserve, bien entendu, de la décision de la Commission Exécutive. Le soir, la Commission Exécutive se réunissait. On ignorait, à la Commission Exécutive, les déclarations de Monmousseau. Un ou deux camarades seulement en avaient eu connaissance.

FERRÉ. — Ce que tu dis est exact. C'est ce qui m'a permis de dire que ce n'était pas la Commission Exécutive ni même le Bureau qui dirigeait, mais Gaston Monmousseau.

RICHETTA. — La Commission Exécutive a suffisamment d'indépendance pour diriger elle-même. Elle l'a prouvé à plusieurs reprises.

On a repoussé la candidature Racamond, parce que ce camarade n'était pas de la Commission Exécutive et on a désigné le camarade Dondicol, qui était un adversaire de la Majorité, ce qui indique bien que la Commission Exécutive a su s'élever au-dessus des tendances.

Plus tard, lorsque Totti me fit part de ses rancœurs — on avait eu connaissance, à ce moment, de sa lettre — je lui donnai des explications sur ce qui s'était passé et Totti me dit : Si j'avais connu cela, je n'aurais pas écrit cette lettre.

Il y avait chez moi tant de sympathie pour Totti et j'aurais tellement désiré qu'il fut au Bureau Confédéral que je désirais détruire le malentendu qui existait entre lui et Monmousseau. Je me suis efforcé de provoquer une explication entre eux. Mais on est arrivé, entre les tendances, à une telle animosité, à une telle haine, que Totti lui-même me dit : « Tout cela, c'est du passé, déjà. L'entrevue que nous pour-

riens avoir à la Santé ne ferait qu'accentuer notre malentendu. Restons sur nos positions. »

Ce que je dis est l'expression exacte de la vérité. Jamais la Commission Exécutive n'a eu la pensée d'éliminer Totti.

FERRÉ. — Je n'ai pas dit cela. J'ai parlé de Monmousseau et Monmousseau n'est pas la Commission Exécutive.

LECOIN. — Je demande aux camarades de la Commission Exécutive qui ont été arrêtés en même temps que Monmousseau si celui-ci ne les a pas réunis dans sa cellule pour leur dire ce que Ferré lui avait appris et pour ajouter : « Je donne ma démission si le fait est exact. »

RICHETTA. — Cela ne nous regardait pas. Monmousseau a peut-être réuni, dans sa cellule, des camarades de la Commission Exécutive, mais les membres qui n'étaient pas arrêtés n'en ont pas tenu compte. Je n'ai connu ces faits que lorsque vous en avez fait la révélation. La majorité des camarades de la Commission Exécutive étaient ignorants comme moi. C'est donc en toute liberté que nous avons choisi Dondicol qui n'était pas des nôtres.

TOTTI. — Je suis le premier étonné qu'un incident de cette nature ait été mentionné dans le Rapport Moral de la C. G. T. U. Je vais, sans passion aucune, en toute impartialité, remettre les choses au point.

Lorsque, vaincu sur la question de principe, à Saint-Etienne, j'ai déclaré, malgré le vœu unanime du Congrès, que je ne participerais pas à la direction de la C. G. T. U., je pensais qu'on ne peut pas, moralement, diriger une organisation contrairement aux directives qu'elle s'est donnée dans un Congrès.

Quand nos camarades du Bureau et des membres de la Commission Exécutive furent arrêtés, je vins spontanément offrir ma collaboration. Je n'ai pas pensé une seconde que cette collaboration devait se matérialiser dans la prise de possession du secrétariat de la C. G. T. U. Et lorsque Dudilieux me dit : « Touché par ton offre, je te demande de prendre immédiatement la place de Monmousseau », je répondis, Dudilieux le reconnaîtra : « S'il s'agit d'un intérim du Secrétariat, ce n'est pas une affaire à régler entre vous et moi. Nous n'avons pas le droit de trancher cette question de direction entre nous, sans la Commission Exécutive. C'est celle-ci qui doit se prononcer. »

Je n'ai pas été étonné que la Commission Exécutive ait pris un autre camarade que moi et je n'ai pas, pour cela, cessé ma collaboration à l'action.

J'ai connu plus tard que Monmousseau avait opposé son veto à ma désignation. S'il l'avait fait en ma présence, en disant qu'on ne peut diriger la C. G. T. U. si on ne représente pas l'esprit de sa majorité, j'aurais compris et je me serais retiré moi-même. Mais toutes différentes ont été les intentions de Monmousseau.

J'ai demandé à Richetta quels étaient les motifs particuliers qu'avait Monmousseau pour refuser la collaboration que j'avais offerte. Il m'a répondu : « C'est parce que tu appartiens au Comité de Défense Syndicaliste ». Je ne veux rien dramatiser, mais j'ai vécu une heure pénible. Monmousseau savait que j'appartenais au Comité de Défense

Syndicaliste. Les autres camarades le savaient aussi quand ils ont accepté ma collaboration. Je dirai plus. Après Saint-Etienne, alors que j'assurais l'intérêt pour permettre aux camarades d'aller se reposer — ce que je n'avais pas fait moi-même — la Commission Exécutive — est-ce vrai, Dudilieux? — m'a offert de revenir sur ma décision de Saint-Etienne et de prendre à nouveau la direction de la C. G. T. U. J'ai répondu : « Ne soyez pas derrière des hommes, mais suivez les directives que vous vous êtes données. Je n'ai pas fait, à Saint-Etienne, un geste théâtral, mais un simple geste d'honnêteté. Si je refuse, cela ne veut pas dire que je ne veux pas collaborer à l'action. »

C'est là, camarades, que se trouve l'explication de l'incident dont nous nous entretenons. Lorsqu'on n'accepte plus certains principes — Colliard le rappelait tout à l'heure — on est considéré comme contre-révolutionnaire. Ce que craignait Monmousseau en me voyant au Bureau de la C. G. T. U., ce n'était pas Totti, c'était le contre-révolutionnaire, l'ennemi de la classe ouvrière.

De tout cela, je n'aurais jamais parlé, si le Rapport Moral n'en avait pas fait mention.

Il est une chose, pourtant, qu'on n'a pas dite. Mes camarades de tendance m'ont dit, à ce moment : « Il faut protester publiquement. » J'ai dit : « Non, je ne veux pas donner de retentissement à cette affaire dont nos adversaires pourraient se servir. » Ce que je n'ai pas voulu faire, Monmousseau l'a fait et l'incident qui devait rester entre nous est devenu public.

J'ai passé ainsi non pas seulement pour un contre-révolutionnaire, mais pour un homme qui avait essayé, pendant que ses camarades étaient en prison, de s'emparer du Bureau de la C. G. T. U.

Cet incident n'aura pas d'autre conséquence et je vous prie de ne pas en retenir la gravité. J'en tirerai seulement cette morale : Ne comptions jamais l'injustice de voir des ennemis de classe dans nos adversaires de tendance.

MONMOUSSEAU. — Je n'ai jamais vu et je ne vois, entre Totti et moi, qu'une question de tendance.

Je n'ai jamais traité Totti de contre-révolutionnaire. Lorsqu'on m'a annoncé, à la Santé, que Totti allait me remplacer au Bureau Confédéral, j'ai eu le souci de faire en sorte que la ligne de conduite tracée par le Congrès de Saint-Etienne ne soit pas abandonnée.

Camarades, je vous prie de m'excuser si je fais appel à mes co-emprisonnés de la Santé, sans distinction de tendance. On nous a « charriés » quelque peu pour cet emprisonnement. Nous avons tous été solidaires, pendant notre incarcération. Nous avons la sensation que l'emprisonnement pouvait être long. Quand nous sommes allés à Essen, nous sommes partis sans conditions, sans peser le poids des responsabilités et lorsque nous sommes tombés entre les griffes de la justice, le 10 janvier, il était fort difficile à l'un de nous de dire quand nous pourrions sortir. Cela dépendait des événements, d'un certain nombre de circonstances que nous ne pouvions évaluer. Dans ces conditions, les postes intérimaires du Bureau Confédéral n'étaient pas des

postes pour un temps déterminé, mais pour un temps indéterminé. Il aurait été regrettable que la Commission Exécutive soit obligée, pour respecter la ligne de conduite tracée à Saint-Etienne, de remplacer un membre du Bureau. C'est la pensée qui m'a animé à ce moment. J'ai dit que, dans des circonstances graves, les camarades, quels qu'ils soient, et les groupements, quels qu'ils soient, qui désirent participer à l'action, doivent le faire sans revendiquer une part de gestion dans la C. G. T. U.

FERRÉ. — Qu'est-ce qu'il prend, le Parti Communiste!

MONMOUSSEAU. — Nous avons pensé que le camarade Totti, que le Comité de Défense Syndicaliste, que toutes les tendances de la C. G. T. U. pouvaient participer à l'action, mais qu'ils ne pouvaient demander une place au sein de la Commission Exécutive et du Bureau Confédéral. Nous avons estimé que la Résolution de Saint-Etienne subsistait, pleine et entière, et que, sous aucun prétexte, elle ne devait être abandonnée. Nous avons pensé que la direction morale de la C. G. T. U. ne pouvait échapper des mains de ceux qui l'avaient acceptée au Congrès de Saint-Etienne.

Si d'autres divergences nous séparent, Totti et moi, que Totti me permette de croire qu'elles ne proviennent pas de cette question personnelle. J'espère qu'il est au-dessus de cela.

Que le Congrès me permette de lui faire remarquer ceci : le Bureau Confédéral pourrait être encore en prison et si Totti avait été nommé intérimaire, imaginez quelle serait la situation du Bureau en face du Congrès de Bourges, dont l'esprit n'est plus celui de Saint-Etienne.

FERRÉ, — Tu n'as pas eu le temps de réfléchir à tout cela quand je t'ai annoncé la démarche de Totti.

MONMOUSSEAU. — J'affirme, encore une fois, que quelle que soit la rapidité avec laquelle j'ai répondu à Ferré, que ce que je dis aujourd'hui était alors dans ma pensée. Je fais appel au témoignage de tous les camarades qui étaient emprisonnés avec moi et je leur demande de dire s'il y a eu, de ma part, la moindre attitude agressive à l'égard de la personnalité de Totti. Il n'y a eu, chez nous, que le désir de sauvegarder la résolution de Saint-Etienne. Le camarade Totti est assez loin de nous aujourd'hui pour justifier l'attitude que nous avons eu à l'époque.

UN DÉLÉGUÉ. — Le seul grief que Monmousseau a fait à Totti est qu'il était membre du Comité de Défense Syndicaliste.

Certains camarades ont dit à l'époque : le Comité de Défense Syndicaliste ne pourra avoir l'influence que vous pensez, du fait que la Commission Exécutive est chargée d'appliquer les résolutions de Saint-Etienne.

LE PRÉSIDENT. — J'avertis le camarade Planchon qu'il sera appelé à prendre la parole au cours du débat sur le Rapport Moral et l'Orientation.

Le débat s'ouvrira à 14 h. 1/2 précises.

(La séance est levée à 12 h. 30.)

TROISIÈME JOURNÉE

Mercredi 14 Novembre 1923 (Après-midi)

(La séance est ouverte à 14 h. 45.)

Même Bureau que le matin.

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Peytaud, rapporteur de la Commission des mandats prie les camarades Secrétaires des Fédérations suivantes : Fédérations du Bâtiment, des Inscrits Maritimes, des Tabacs, de l'Ameublement, du Sous-Sol, des P. T. T. et du Livre, de se rendre à la Commission de vérification des mandats.

Je reçois la communication suivante :

Les camarades Mascle, délégué de Carmaux et Cagnac, et Cantorel, délégué de Decazeville, obligés de rentrer en vue d'événements graves qui se préparent dans ces localités, font demander au Congrès s'ils peuvent remettre leurs mandats à deux camarades.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

La parole est à Lartigue au sujet de l'incident Totti.

INCIDENT TOTTI (suite)

LARTIGUE. — L'incident qui a été soulevé ce matin a une certaine importance, il est donc utile que l'on précise ici les données du problème et que chacun, faisant appel à sa mémoire, indique bien la position qu'il a prise dans ce que le Rapport Moral et le Congrès ont appelé l'incident Totti.

Cet incident eut, par la suite, cela est vrai, une solution. En effet, il y avait une résolution Monmousseau. Cette résolution nous fut lue — je pense que ni Monmousseau, ni Massot, ni Cazals ne me démentiront — dans la cellule de Monmousseau. Nous l'avons discutée longuement ; je précise que c'est moi qui ai demandé à Monmousseau d'apporter certaines rectifications au texte primitif. Nous étions d'accord et nous serons tous d'accord pour dire qu'une politique définie par un Congrès doit être suivie et que, quelles que soient les circonstances, on n'a pas le droit de s'écarter du mandat reçu d'un Congrès Confédéral.

Mais, ce qui ressortait du premier texte de Monmousseau, c'était une sorte de méfiance à l'égard de certaines tendances du mouvement ouvrier. Tout en restant bien entendu que la politique définie par un Congrès doit être fidèlement suivie, nous n'avons pas le droit de jeter la suspicion sur une tendance du mouvement ouvrier; le Syndicalisme est la synthèse de toutes les tendances; nous n'avons pas le droit de dire « a priori » qu'un tel est révolutionnaire, qu'un autre ne l'est pas. Je voudrais bien que le Congrès, et surtout la Majorité, s'inspire de cette considération.

Nous sommes d'accord avec vous lorsque vous nous demandez de suivre la politique de la Majorité du Congrès. Mais on commet une erreur lorsqu'on jette la suspicion sur certains camarades ou sur certaines tendances, sous prétexte qu'ils ne sont pas d'accord avec la Majorité. Cette erreur a été commise, hélas, à différentes reprises, au sein de la Commission Exécutive de la C. G. T. U.

J'entends qu'on me demande si c'est une erreur lorsque c'est contre les Réformistes. Je pense que, même dans ces conditions, Semard, c'est une erreur. Le Syndicalisme n'est pas formé de telle ou telle tendance; il est fait de l'ensemble des ouvriers; si nous avons le devoir de soutenir passionnément notre opinion, nous avons aussi le devoir de nous respecter les uns les autres, à moins qu'on apporte des preuves comme quoi nous ne sommes plus respectables.

J'estime que c'est là la base de l'unité syndicale. La Majorité a souvent tort de jeter l'exclusive sur certaines fractions du mouvement ouvrier. Moi qui ne suis pas anarchiste, j'ai été obligé, à plusieurs reprises, de défendre les anarchistes. Les communistes, hélas! étaient défendus par la grande voix de la Majorité.

Quoi qu'il en soit, je demande au Congrès de tenir compte de ce que je viens de dire pour que ne se renouvelle pas dans l'avenir ce qu'on a fait dans le passé; je lui demande de ne pas jeter la suspicion sur une certaine fraction du mouvement ouvrier.

J'estime que c'est seulement en respectant cette ligne de conduite, en précisant, comme le faisait Totti, que nous pouvons être adversaires de tendances mais que nous ne sommes pas des adversaires de classes, que nous pourrions sauvegarder l'unité du mouvement ouvrier révolutionnaire.

DISCUSSION SUR L'ORIENTATION SYNDICALE

ET LE RAPPORT MORAL

(suite)

PLANCHON. — Si je prends la parole à cette tribune, c'est parce que j'ai reçu de mon Syndicat le mandat impératif d'indiquer les raisons pour lesquelles il maintenait à l'Internationale Syndicale de Moscou son adhésion conditionnelle et je m'explique :

Une des plus graves questions qui occupent actuellement le prolétariat, c'est, d'accord avec certains de nos camarades communistes, la

défense révolutionnaire allemande et, en même temps, la défense du prolétariat mondial face au fascisme.

Au cours de son assemblée, le Syndicat des Communistes de Seine-et-Oise a estimé que rien ne pourrait servir plus utilement la cause de la reconstruction de l'unité syndicale que la tenue de Conférences internationales réunissant les Centrales de Moscou, d'Amsterdam et de Berlin.

Il est magnifique d'admirer la Révolution allemande et de dire que le prolétariat français n'est pas à la hauteur de sa tâche de solidarité; c'est très beau de toujours évoquer ce devoir de solidarité.

Mais, à nous, il nous semble que le plus sûr moyen de permettre au prolétariat français d'être fidèle à sa tâche de solidarité vis-à-vis du prolétariat allemand, est d'œuvrer d'une manière sincère en vue de la reconstruction de l'unité internationale. Or, il ne semble pas que l'I. S. R. ait montré beaucoup de bonne volonté dans ce sens.

On encombre les journaux communistes, depuis la « Rote Fahne » jusqu'à « l'Humanité », par des appels pour le front syndical unique; on multiplie les messages à Fimmen, à l'Internationale d'Amsterdam dont on sait qu'il n'y a sur les lèvres qu'un refus tant qu'on parlera de front unique. Fimmen ne veut pas de front unique, et on se refuse à l'A. I. T. quand cette dernière le sollicite! Il y a là quelque chose de singulier. On arrive à se demander si les invitations à faire l'unité sont d'autant plus nombreuses et d'autant plus pressantes que l'on sait qu'elles ne seront pas acceptées.

Ce que nous demandons et ce que nous sommes quelques-uns à demander, c'est que la C. G. T. U. fasse la pression nécessaire sur l'I. S. R. pour l'amener à envoyer une délégation dans les Conférences internationales susceptibles de se tenir. Si l'I. S. R. se refuse à ce travail qui, selon moi, doit préliminer à l'unité organique, il sera démontré qu'il n'y a rien à attendre d'une Centrale qui, d'une manière définitive, aura montré qu'elle est pleinement subordonnée à l'Internationale communiste. (Exclamations.)

UN DÉLÉGUÉ. — Tu en étais partisan à Saint-Etienne.

PLANCHON. — J'admire beaucoup le camarade qui évoque l'attitude de l'orateur à Saint-Etienne. Si de semblables interruptions persistent, je pourrai citer aussi des camarades qui vous sont chers et qui, il n'y a pas très longtemps, étaient parmi les farouches défenseurs de l'autonomie syndicale; je veux parler du citoyen Cadeau, délégué à la propagande. (Bruit et interruptions diverses.) Si Planchon a changé, il a le mérite du moins de n'avoir pas cédé à des mobiles intéressés. (Exclamations.) Il n'y a chez moi aucune trace suspecte, il n'y a dans mon attitude aucune collusion douteuse; ce n'est pas pour quelque place appointée, ce n'est pas pour quelques appointements supplémentaires que Planchon a modifié son attitude.

Je dois ajouter que l'expérience des Commissions syndicales, dont je demeurerais partisan si elles étaient ce qu'elles doivent être, c'est-

à-dire des Commissions d'études, cette expérience lamentable a singulièrement démontré quelle était l'erreur de Planchon à Saint-Etienne.

Certes, si ces Commissions avaient été instituées pour rappeler certains purs aux devoirs élémentaires du syndiqué, j'aurais enregistré la vitalité de Commissions qui eussent rappelé à un certain nombre de syndicalo-communistes que le chemin de l'orthodoxie n'est pas dans le secteur du gaz lorsque les camarades de cette corporation multipliaient leurs efforts contre le patronat gazier. Parmi ceux qui ont jeté l'anathème à certains syndicalistes, parmi ceux qui étaient les inspirateurs de l'exclusion de camarades comme Costel et comme Planchon, il y a eu de bons communistes qui, encadrés par des baïonnettes tricolores, ont été des briseurs de grèves.

Des Commissions syndicales pour l'étude et le travail dans votre parti ou dans tel groupement qu'il vous plaira de constituer, d'accord. Mais je n'admets pas que les Commissions syndicales soient des officines de délation, des officines qui désapprennent la dignité de nos mœurs ouvrières.

Il n'est pas utile d'aller puiser bien loin une documentation pour rappeler qu'à une séance des communistes appartenant au Syndicat des Communistes de la Seine, une Commission fut désignée pour étudier — nous maintenons notre affirmation — les moyens qui permettraient à la minorité communiste de disqualifier le camarade Costel. Cette Commission se réunissait et avait pour but de trouver les quelques papiers que l'on pourrait réunir contre Costel depuis sa sortie du régiment.

Lorsqu'on est à même de constater un pareil travail, il n'est pas possible de rester fidèle à la conception des Commissions syndicales. C'est parce que l'honnête militant que j'ai la prétention d'être a touché du doigt le caractère immoral de telles Commissions qu'il n'a pas hésité à rectifier son tir de Saint-Etienne. (Interruptions.)

Le Syndicat qui m'a mandaté tient aussi à souligner le caractère conditionnel de notre adhésion à l'I. S. R. à cause des accords circonstanciels.

Nous admettons que des accords circonstanciels soient dirigés contre l'ennemi commun. Mais lorsque nous voyons les accords circonstanciels aboutir à cette poussière de Comités d'Action dans lesquels un groupement vient, non pas lutter contre l'ennemi commun, mais faire prévaloir des buts de secte, nous disons que ces accords circonstanciels sont néfastes et qu'ils sont les mauvais servants de la cause ouvrière.

Lutter contre le fascisme? Mais le fascisme n'est pas autre chose que le ressaisissement de la bourgeoisie devant l'épuisement et les divisions du prolétariat. Si vous voulez que le prolétariat ait une puissance d'action accrue qu'il pourra efficacement opposer au fascisme, il faut que vous ayez, non pas des Comités d'Action inspirés par des desseins de sectes, mais des Comités d'Action où, sur un pied d'égalité, toutes les fractions, quelles qu'elles soient, pourront se servir de la puissance d'action du prolétariat.

Tant qu'on pénétrera dans le Comité général pour l'amnistie ou dans le Comité d'Action contre la guerre dans le but de faire je ne sais quel impérialisme au profit d'un groupement ouvrier, les Mussolini et les Von Kahr pourront jouer de l'épuisement prolétarien.

Ce que je vous demande surtout, c'est de préluder à la reconstruction de l'unité nationale et internationale. Comme notre patience et notre longanimité sont extrêmes, nous allons faire crédit à l'I. S. R.; nous allons voir si les Minorités pourront tout de même s'exprimer librement. Nous verrons ce que vaudra la motion d'unité; nous verrons ce que vaudra cette chape des partisans de l'unité au bas de la soutane desquels apparaissent des popes moscoutaires. (Exclamations.) Nous verrons si, derrière, il n'y a pas une pensée scissionniste.

Mes chers amis...

PLUSIEURS VOIX. — Plus maintenant!

PLANCHON. — ...Voyez l'exemple d'un Congrès précédent. Ce qu'une organisation révolutionnaire a subi, la C. G. T. U. le subira. Rappelez-vous l'expérience du Congrès de l'A.R.A.C. A l'A.R.A.C. aussi, on avait subi la pression du Parti Communiste. (Vives exclamations de la Majorité.) Une motion d'unité avait été votée. Puis, l'expérience de trois mois a démontré ce que valait la motion d'unité votée au Congrès de Clermont-Ferrand.

Nous voulons l'unité. Mais il faut que la C. G. T. U. contraigne l'I. S. R., sa Centrale directe, à la nécessaire action unitaire. Il faut que nous nous décidions à imposer à la Centrale de Russie les Conférences internationales avec l'A. I. T. et l'Internationale d'Amsterdam.

Hier, Besnard vous disait les effectifs de l'A. I. T. Si nous ne sommes pas d'accord avec certains éléments de l'A. I. T., nous ne pouvons pas nier qu'elle apparait fidèle à l'état d'esprit d'une fraction du prolétariat mondial. Comment peut-on pousser des hymnes à l'unité internationale lorsqu'on éloigne une Centrale qui dispose de multiples sections nationales. Besnard vous a dit hier qu'elle renfermait plus de 14 sections nationales et plus de 4 minorités.

L'une des raisons pour lesquelles nous posons des conditions à l'I. S. R. est la création des Commissions internationales. Mais nous ne pousserons pas le machiavélisme du front unique jusqu'à engager une action collatérale avec la seule Internationale d'Amsterdam. Car il ne faut pas dire, à la faveur de je ne sais quelle calomnie, que vouloir se retirer de l'I. S. R. c'est partir vers l'Internationale d'Amsterdam et glisser vers ce qu'on appelle le Bloc des gauches. Nous ne voulons pas le départ des troupes de la C. G. T. U. vers la rue La Fayette. Si la C. G. T. U. n'a pas su respecter son autonomie, nous savons également les collusions multiples étalées par la rue La Fayette; nous savons comme le disait hier notre camarade Teulade, que la vierge syndicaliste a été déflorée. Si la vierge syndicaliste a été déflorée, tenez pour certain que la vierge syndicaliste de la rue La Fayette a depuis longtemps laissé son corset dans les services du B. I. T.

Personne, ici, ne pense à opérer un déplacement des troupes syndicales vers la rue La Fayette. Ce que nous voulons, c'est l'unité. C'est vers l'unité révolutionnaire, ardemment révolutionnaire que nous allons. C'est par une unité puisant sa doctrine et sa pratique dans la Charte d'Amiens que nous pourrions arriver à une action massive.

Quant aux reproches qui nous sont distribués copieusement par une fraction du Congrès, en particulier le reproche de servir la contre-révolution, nous ne les acceptons pas. Il est un journal, que je n'ai pas à nommer, qui n'a pas eu le courage de publier un message dans lequel la diplomatie soviétique s'égarait gravement jusqu'à saluer les glorieuses dépouilles de l'armée italienne. Une chancellerie soviétique qui s'incline devant les pertes humaines de la glorieuse armée italienne est une chancellerie singulièrement disqualifiée. J'attends que le journal que j'évoque ait eu l'élémentaire décence de faire paraître le message de Tchitcherine adressé à Mussolini au lendemain des événements de Corfou.

Quant à nous, nous trouvons au moins singulier qu'un gouvernement soviétique se fasse, avant les gouvernements de la pire réaction, avant les gouvernements de Paris et de Londres, les adulateurs les plus bas de la politique de Mussolini.

Voilà pourquoi nous rejetons à ceux qui nous la jettent l'épithète de contre-révolutionnaires. Contre-révolutionnaires, ceux qui sabotent par des voies subtiles et malhonnêtes la grande cause de l'unité révolutionnaire ! Contre-révolutionnaires, ceux qui, dans la presse, entretiennent une campagne de diffamation contre les groupements qui ne sont pas d'accord avec eux. (Applaudissements de la Minorité. — Exclamations de la Majorité.) Contre-révolutionnaires et partisans de la scission, ceux qui, au lieu de donner des conseils de sagesse à l'I. S. R..... (Interruptions de la Majorité).... ont été les inspireurs....

UNE VOIX. — C'est toi qui en es l'inspireur !

PLANCHON. —du message que l'on vous a lu. Ce message, ce n'est pas un appel à l'unité, c'est un pamphlet ; c'est une longue et dégradante injure jetée à une fraction du Syndicalisme révolutionnaire. (Applaudissements. Mouvements divers.)

Il est possible que vous n'approuviez pas mon point de vue. Mais je demeure fidèle à la saine tradition révolutionnaire lorsque je dénonce des messages qui, sous prétexte d'apporter un salut fraternel aux congressistes, ne leur apportent que des paquets d'outrages.

Que devient la cause unitaire, je vous le demande, lorsqu'on vous lit des messages qui reportent sur la Charte d'Amiens les conséquences de la situation internationale faite au prolétariat ? Dans ce message, on vous dit, en effet, que, si le prolétariat est brimé, s'il a perdu toutes ses forces, ce n'est pas la faute de Poincaré et de Von Kahr, cela est dû aux épouvantables discussions sur la Charte d'Amiens. Voilà ce que nous avons trouvé dans le message de l'I. S. R. J'avoue que, pour ma

part, j'ai été déçu et nombreux sont les Congressistes qui ont été déçus par le ton comminatoire du message de l'I. S. R.

Ainsi, tout en mettant la bouche en cœur, tout en préconisant des appels doucereux à l'unité, il nous tombe des messages qui sont de véritables tentatives de scission.

Je dis, en accord avec ceux qui n'ont pas perdu le sens de la dignité... (Exclamations)... que si l'I. S. R. continue à prodiguer des injures à une fraction de la Minorité, l'unité serait dans ce cas plus immorale que la scission elle-même.

Voilà la raison pour laquelle nous demandons au Bureau Confédéral d'agir, pendant qu'il en est encore temps, de donner à l'I. S. R. des directives qui soient plus conformes aux aspirations du prolétariat. Nous voulons savoir, une fois pour toutes, si la Minorité ou les Minorités pourront se déterminer librement dans les Congrès de la C.G.T.U. S'il n'y a pas de place pour nous, je demande s'il y aura une vitalité possible pour les Minorités.

Il faut que le Bureau Confédéral fasse dire par la Centrale directe de la C. G. T. U. si l'unité ne sert qu'à de machiavéliques desseins de sectes qui veulent exploiter la masse, ou si, une fois reconstituée, elle donnera au prolétariat sa capacité d'action révolutionnaire.

Pour moi et pour les amis qui m'ont mandaté, la vérité apparaît du côté de l'autonomie complète de la C. G. T. U. dans l'I. S. R. La vérité syndicale nous apparaît dans la possibilité pour toutes les fractions minoritaires d'exprimer leur point de vue, dans le besoin de faire de l'unité, non plus une chose abstraite, mais une chose vivante et agissante.

Je vous demande, avec la Minorité qui m'a mandaté, de dire que le Syndicalisme révolutionnaire sera unitaire ou qu'il ne le sera pas. Il n'y a pas d'autre dilemme.

Certes, vous pouvez exploiter les dissensions qui se sont produites dans la Minorité. Mais sachez que nous avons assez de bon sens pour taire nos différents momentanés et nous saurons opposer à l'unité de la Majorité l'unité de la Minorité. (Interruptions.)

Je conclus, pour ma part, je ne suis pas dupe de la motion d'unité qui a été votée au début de ce Congrès. Je sais que les manœuvres vont se multiplier pour rendre intenable la position des différentes fractions de la Minorité. Nous avons vu ce que valait la bonne foi de ceux qui ont livré l'assaut à la C. G. T. U. dans des conditions identiques à l'assaut qui fut livré à l'A. R. A. C. A l'A. R. A. C., on avait aussi voté une motion unitaire; on avait dit : nous resterons dans l'A. R. A. C. à condition que la Minorité pourra s'exprimer librement. L'expérience de trois mois nous a édifiés.

Trois mois à peine étaient passés... (Vives interruptions)... que des exclusions étaient prononcées contre les minoritaires de ce groupement.

Je préviens mes camarades de la Minorité qu'aujourd'hui l'offensive se précise contre l'unité révolutionnaire. Nous savons ce que la fraction majoritaire a dans le ventre; nous savons qu'elle a trouvé

dans les membres du Bureau des hommes qui sont décidés à se servir des effectifs de la C. G. T. U. comme d'une chose mercantile. (Mouvements divers.) Mais la mesure déborde; les concessions les plus pénibles ont été faites à ceux qui veulent subordonner le syndicalisme ouvrier.

Je me résume en disant : pas de déplacement de troupes vers la rue La Fayette; ce que nous voulons, c'est une confédération internationale réunissant les trois centrales de Moscou, de Berlin et d'Amsterdam. Si vous êtes capables de cela, si vous savez désarmer les raucunes, si vous êtes des esprits fanatisés, mais sincères, nous pourrons, un jour prochain, saluer le réveil de l'énergie ouvrière.

Mais, c'est par l'unité et seulement par l'unité, par le désarmement des haines dirigées contre les fractions minoritaires que nous pourrons véritablement œuvrer pour l'unité révolutionnaire et agir contre la réaction internationale. (Applaudissements de la Minorité.)

LE PRÉSIDENT. — Un délégué est obligé de regagner sa localité pour un motif sérieux. Il sera fait pour lui comme pour le camarade Masclé, de Carmaux. Il n'a qu'à remettre son mandat à un autre.

LECTAIRE. — Il y a des camarades de Lyon qui m'ont remis leur mandat. Est-ce qu'il faut que je passe par la censure du Président pour pouvoir voter en leur nom?

LE PRÉSIDENT. — Je n'exerce pas de censure. Je me borne à vous dire ce qui parvient au Bureau.

Comme le Congrès a décidé, cet après-midi, d'admettre cette motion, vous avez satisfaction.

RAYNAUD. — Je tiens à porter immédiatement le débat sur le terrain choisi, non pas par la Majorité Confédérale, mais par la Minorité elle-même. En effet, c'est sur la Charte d'Amiens qu'il a plu à la Minorité Confédérale d'établir ses thèses et de fonder ses arguments. C'est donc d'après la Charte d'Amiens, en dehors de toute personnalité, au-dessus de toutes les questions qui ont dressé jusqu'à ce jour les tendances les unes contre les autres à propos de particularité, que je vais essayer de définir la pensée des partisans de la motion de la Majorité Confédérale.

La Charte d'Amiens a ceci de particulier qu'actuellement, que l'on soit syndiqué rue Lafayctte ou rue de la Grange-aux-Belles, quelle que soit la tendance, on se réclame d'elle. Il est piquant de remarquer que puissent se réclamer de la même Charte des gens qui s'échelonnent sur un espace aussi gigantesque.

Alors que la Charte d'Amiens est justifiée par nos camarades réformistes, dans la C. G. T. U. nous prétendons l'interpréter et la Minorité s'en réclame.

Comment peut-il se faire qu'une Charte qui doit être quelque chose de précis, qui doit tracer en termes nets et catégoriques le chemin que doit suivre le Syndicalisme puisse être revendiquée par les uns et par les autres.

Cela vient de ce que les uns et les autres interprètent cette Charte différemment et de ce qu'on veut la juger, non pas en la plaçant dans les circonstances actuelles, mais dans les circonstances dans lesquelles elle a été votée. Nous prétendons que si l'on veut prendre la Charte d'Amiens comme base du Syndicalisme à l'époque actuelle, il faut la situer, non pas en 1906, mais en 1923.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu es plus fort que les calendriers.

RAYNAUD. — La Charte d'Amiens interprétée littéralement — je vais vous lire la partie qui, prise à la lettre, aurait la conclusion que je vais immédiatement souligner — serait désastreuse pour le mouvement syndical.

La Charte d'Amiens dit :

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

Et tout de suite, je vous demande s'il y a ici un camarade, quel qu'il soit, qui, ayant des idées philosophiques et une opinion politique, se sente capable de se dépouiller complètement de ces idées et de cette opinion en venant militer au sein de l'organisation syndicale.

Je vous demande s'il est possible de suivre à la lettre ce qui est indiqué dans la Charte d'Amiens, et si ce ne serait pas confirmer le Syndicalisme dans le corporatisme le plus étroit. Les uns et les autres en effet, nous apportons au Syndicalisme notre tempérament — n'est qu'un facteur des idées — et les idées philosophiques que nous avons ainsi que l'opinion politique que nous professons.

LARTIGUE. — Permetts !

RAYNAUD. — Je ne permets rien, Lartigue.

Il faut, si nous voulons porter un jugement sain, nous limiter de prendre les textes à la lettre, mais voir plutôt pourquoi ces textes ont pu être votés.

Nous ne sommes pas les seuls, d'ailleurs, à apporter un esprit révisionniste dans l'interprétation de la Charte d'Amiens. Quelques camarades de la Minorité ont apporté, sur ce point, un jugement qui n'est pas très éloigné du nôtre. Je n'en veux, pour témoignage, que les paroles de Totti et de Lartigue.

LARTIGUE. — Tu n'en sais rien.

RAYNAUD. — Totti nous disait, apportant ainsi une rectification à la lettre de la Charte d'Amiens :

La Charte d'Amiens, proclamant la liberté de pensée, assure la liberté de pensée à tous les syndiqués, en dehors du syndicat ; mais elle leur demande en retour — c'est dans le texte — de ne pas apporter au sein du syndicat, dans le syndicalisme même, les questions qui sont en dehors de la doctrine et de l'action syndicalistes.

Cette dernière précision, « qui sont en dehors de la doctrine et de l'action syndicalistes », est une modification au texte de cette Charte.

C'est déjà un esprit révisionniste que vous apportez à la lettre de la Charte d'Amiens.

Et Lartigue, à Saint-Etienne, nous disait :

Je désirerais qu'on essaie de préciser, dans ce Congrès, que le syndicalisme ne peut pas s'enfermer dans des formules rigides, lesquelles seraient demain sa perte et celle de la Révolution. Je voudrais que le syndicalisme français ait assez de confiance en lui-même. Je voudrais que nous ne fassions pas fi de l'influence morale exercée sur le pays par le Parti Communiste, par l'anarchie.

C'est cet esprit révisionniste que nous voulons apporter dans l'interprétation de la Charte d'Amiens. Cela nous est d'autant plus dicté que les conditions actuelles étant bien différentes de celles de 1906, nous sommes obligés de nous pencher plus sérieusement sur le problème.

En 1906, c'était en quelque sorte le couronnement de l'arrivisme, du millerandisme. C'était la continuation de la politique de Waldeck-Rousseau et de Millerand. C'était la plus belle période de la Démocratie.

La Charte d'Amiens ne peut être jugée sainement qu'en lui donnant une valeur de réaction du mouvement syndical contre l'électoratisme.

Pour vous prouver que cela est certain, je n'ai qu'à vous lire la motion opposée à la Charte d'Amiens, la motion Renard, du Tetile. Cette motion était en quelque sorte l'antithèse de la Charte d'Amiens qui, elle-même, était une réaction du Syndicalisme contre l'électoratisme, contre la collaboration de classes :

Considérant qu'il n'y a pas lieu de se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste.

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs.

Considérant que les élus du Parti Socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ; » etc...

Et si nous voulons comparer, sur le terrain social et sur le terrain politique, cette époque de 1906 avec l'époque actuelle, nous sommes obligés de constater une différence fondamentale.

Nous devons faire tout d'abord cette remarque : Les pays où se sont développées plus profondément les idées de Syndicalisme apolitique et anarchiste sont les pays de race latine et ceux qui sont dépourvus de vitalité au point de vue capitaliste et industriel. C'est dans les

pays latins, à formation capitaliste retardée, basée sur la Démocratie, que nous trouvons développées les formes du Syndicalisme apolitique.

La France, à la suite du traité de Francfort, fut dépossédée d'une des principales parties du bassin de Briey. Elle était ainsi rayée du nombre des nations métallurgiques du monde et elle devait, pour jouer son rôle de nation capitaliste, chercher une autre forme que celle du capitalisme métallurgique et industriel.

Ce qui caractérise le capitalisme français d'avant la guerre, c'est la forme qu'il avait prise — comme d'autres pays latins — de pays à capitalisme bancaire.

La France, avant la guerre, a été le banquier de l'Europe entière et presque d'une partie du monde. La France a basé sa fortune capitaliste sur l'économie de la petite bourgeoisie; la France avait une démocratie; elle était un pays qui possédait, entre la classe ouvrière et la classe purement capitaliste, une classe intermédiaire, une petite bourgeoisie florissante basée sur le petit gain, sur l'artisanat, basée sur un monde de fonctionnaires que nous avons eu tant de mal à gagner à l'idée syndicale; ce sont ces hommes qui, par leur esprit d'économie, ont pu apporter leur aide pécuniaire aux ressources bancaires du pays et ont permis aux capitalistes français de devenir une force basée sur l'argent, c'est-à-dire un capitalisme bancaire.

Ce capitalisme bancaire étant basé sur l'économie de la petite bourgeoisie, seule développable par la démocratie, c'est donc sur cette forme politique de gouvernement qu'a été basée la politique sociale et internationale du Gouvernement français avant la guerre.

C'est à ce moment que, sentant grandir le danger ouvrier, cette petite bourgeoisie a essayé de corrompre par l'électoratisme le mouvement prolétarien français. Voilà dans quelles conditions la Charte d'Amiens a été votée en 1906 et c'est comme cela que nous devons la comprendre. (Interruptions.)

Camarades, je constate que, ce matin, vous avez écouté notre camarade Matton avec une profonde attention et que maintenant, alors que je n'attaque personne, alors que je parle uniquement sur le terrain des idées, il y a des camarades de la Minorité qui jugent bon de m'interrompre. (Exclamations.)

Actuellement, nous avons à enregistrer les conséquences formidables de la guerre du Droit et de la Civilisation. Quelles sont ces conséquences?

Pour bien établir la portée de ce que nous avançons, en passant, précisons un point; je demande à tous ceux d'entre vous qui militent depuis longtemps de se rappeler ce que l'on pensait avant la guerre.

Est-ce que, avant la guerre, on vous citait, comme représentant de la haute bourgeoisie et de la grosse métallurgie, les Loucheur, les de Wendel, tous ces potentats de l'industrie actuelle? Est-ce que vous les connaissiez? A cette époque, le monde bourgeois vous était uniquement représenté par des banquiers, par les Rotschild et compagnie. (Interruptions.)

1923, avec les conséquences de la guerre, a apporté des modifica-

tions profondes. Que vous le vouliez ou non, la France devient une puissance capitaliste métallurgiste et industrielle. Pendant la guerre, la concentration capitaliste purement bancaire est devenue une concentration industrielle; tel haut bourgeois qui se contentait, avant la guerre, de vivre chez lui du produit de sa rente placée à tel intérêt, a profité pendant la guerre des bénéfices qu'il a su réaliser en entrant à la fois dans la métallurgie, dans l'alimentation, dans les transports, dans les banques; cet homme, vous le trouverez partout; il a plusieurs têtes; il est membre de tous les Conseils d'administration; il est devenu un des chefs de la haute bourgeoisie française et même de la haute bourgeoisie internationale.

Après la guerre, le bassin de Briey a donné à la France les ressources métallurgiques qui lui manquaient; actuellement, l'occupation de la Ruhr est en train de compléter le travail de la guerre; elle est en train de faire de la France la puissance métallurgiste et minière la plus formidable de l'Europe.

Cette conséquence s'est fait sentir immédiatement dans la vie syndicale comme dans la vie politique. En 1906, sous un régime qui pouvait se prétendre démocratique, car il avait quelque forme démocratique, n'étant pas dans la situation de fait actuelle, on pouvait penser que, lorsqu'une corporation quelconque de travailleurs se dressait contre son exploiteur, le Gouvernement et le Parlement, représentants de la force publique, ne se rallieraient pas d'une façon certaine, avec toutes leurs forces de coercition, du côté de l'exploiteur contre l'exploité. A ce moment, nous n'assistions à des entrées en scène de la force gouvernementale que lorsque des incidents survenaient. Mais nous n'étions pas devant des faits aussi certains et d'une portée aussi tangible qu'à l'heure actuelle. Aujourd'hui, la haute bourgeoisie, la haute finance industrielle et commerciale qui s'étendent partout dirigent la politique nationale comme elles dirigent en grande partie la politique internationale. Aujourd'hui, on ne peut plus, comme on le pouvait en 1906, faire une grève corporative contre un patron dans telle région; on ne peut plus même faire de grève corporative nationale. Car, lorsque le prolétariat d'une corporation quelconque se dresse contre son exploiteur, ce n'est pas seulement contre le capitalisme de sa corporation, c'est aussi contre tout le capitalisme du pays qu'il se soulève, capitalisme disposant non seulement des rouages formidables de la force, non seulement de la police et de l'armée, mais même, comme au Havre, d'une justice qui, actuellement, est entre ses mains et dont il sait se servir chaque fois qu'il le faut.

UN DÉLÉGUÉ. — Et Fourmies?

RAYNAUD. — Pour rendre bien concrètes ces deux situations de 1906 et 1923, je dirai que, pour nous, en 1906, le Syndicalisme révolutionnaire, en réagissant contre l'électoratisme qui voulait le corrompre, était dans une période de condensation; et que le Syndicalisme en 1923, qu'il le veuille ou non, est dans une période d'action.

Actuellement, nous sommes en présence d'un capitalisme centra-

lisé qui n'engage pas seulement la lutte sur le terrain économique; nous ne le trouvons pas seulement en face de nous lorsque nous réclamons la bouchée de pain, nous le trouvons aussi devant nous sous la forme des flies qui viennent nous assommer dans la rue, sous la forme d'adjudants de tout genre qui, au régiment, font crever de faim nos enfants, sous la forme d'un Gouvernement qui fait une politique internationale impérialiste. Nous sommes donc obligés d'adapter le Syndicalisme à toutes ces conditions et d'avoir un tout autre état d'esprit lorsque nous interprétons la Charte d'Amiens.

Du reste, voici le début de la Charte d'Amiens :

Le Congrès Confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C. G. T. La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la suppression du salariat et du patronat.

Voici comment nous interpréterons ce passage de la Charte d'Amiens et je suis certain que vous l'interpréterez comme nous.

Dire dans une Charte que le Syndicalisme doit grouper en dehors de toute école politique les travailleurs se réclamant de la lutte de classe, cela veut dire que le Syndicalisme est une maison largement ouverte à tous ceux qui sentent la nécessité de lutter pour l'émancipation du prolétariat. C'est vouloir laisser le mouvement syndical ouvert à tous; c'est se prononcer pour le Syndicalisme de masse opposé au Syndicalisme de secte.

Je définis tout de suite notre conception du Syndicalisme de masse. Ce qui fait la supériorité du Syndicalisme sur tous les partis philosophiques et politiques, c'est que, lorsqu'il est conçu suivant le principe du Syndicalisme de masse, il renferme dans son sein toutes les idées philosophiques, toutes les idées politiques compatibles avec le principe de la lutte de classes; les renferment toutes, il peut, à chaque moment déterminé, choisir entre ces différents principes politiques ou économiques, celui qu'il juge le mieux adapté aux nécessités de l'heure. Vouloir limiter pour toujours l'action du mouvement syndical à un principe philosophique ou politique, c'est empêcher ce mouvement syndical, demain, d'en choisir un autre s'il estime que cet autre est devenu nécessaire.

Pour que le Syndicalisme ait toute sa force, pour qu'il puisse conserver cette supériorité du choix, il faut qu'il renferme en lui toutes les doctrines compatibles avec l'esprit de lutte de classes.

UN DÉLÉGUÉ. — Une salade russe, quoi!

RAYNAUD. — Il faut que toutes les conceptions puissent pénétrer dans les milieux travailleurs afin que ces milieux apprécient leur influence et puissent se déterminer en toute liberté. Pour faire un choix judicieux entre les tendances — vous le savez puisque, avant de vous prononcer, vous faites donner la parole à cette tribune à des représentants de toutes les tendances — il faut permettre à toutes les tendances de s'exprimer.

Lorsque j'ai choisi cette thèse du Syndicalisme, je l'ai choisie en connaissance de cause; j'estimais qu'elle était la meilleure. Il faut que le syndicaliste puisse avoir au moins la satisfaction de se dire : « Je n'ai pas étouffé l'expression des autres opinions; j'ai laissé les autres opinions s'exprimer librement. » Cette liberté d'expression des tendances dans le mouvement syndical — et pour nous c'est là que le débat actuel prend une gravité considérable — est la raison qui fera que le Syndicalisme s'affirmera définitivement ou qu'il tombera à jamais.

Si le Syndicalisme se transformait en syndicalisme de secte, si, par des procédés directs ou indirects, il empêchait qu'une thèse puisse venir se défendre à sa barre en toute liberté, son avenir serait compromis, car nul d'entre nous ne peut dire quelles seront les théories qui triompheront demain; ayant muselé l'une d'entre elles, il risque d'avoir muselé celle qui demain lui donnerait toute sa force et toute son efficacité. (Applaudissements.)

J'irai plus loin. Nous avons tout intérêt, non seulement à ce que les tendances s'expriment toutes librement dans le mouvement syndical, mais encore à ce qu'elles s'organisent à leur guise. A l'heure actuelle, le mouvement syndical comprend des camarades de toutes les tendances inorganisées. Comment ces tendances se déterminent-elles dans nos assemblées? Par le jeu de ceux qui viennent à la tribune développer leur point de vue avec plus ou moins de brio ou d'éloquence. On peut dire que, dans une certaine mesure, le choix de nos camarades se porte non pas sur la thèse la plus logique, la plus susceptible de s'adapter aux événements actuels, mais, souvent seulement, sur celle qui a été défendue à la tribune par l'orateur le plus brillant et le plus éloquent.

Le jour où les tendances seront organisées dans le mouvement syndical — et nous leur reconnaissons ce droit à toutes — le jour où leur position sera bien nette, où elles se présenteront à nous, non pas par les paroles de l'orateur, mais par des textes précis, notre choix ne sera plus basé sur l'éloquence de tel camarade, mais sur la valeur réelle de la méthode que l'on nous offre. (Applaudissements.)

A ce moment, nous aurons permis au mouvement syndical de faire un choix judicieux. Nous lui aurons donné sa force et sa valeur réelle.

Si, à l'heure actuelle, je me fais le représentant d'une tendance, c'est parce que je crois que cette tendance est la vérité de l'heure. Mais il n'est point prouvé que le mouvement syndical trouvera que cette tendance représente toujours la vérité de l'heure.

Je n'ai pas peur de l'avenir. Si j'appartiens au syndicalisme-communiste, c'est parce que je crois qu'il est dans le sens de l'évolution actuelle; mais, si je me suis trompé, c'est au mouvement syndical se déterminant librement lorsque chaque thèse sera développée, à dire que les syndicalistes-communistes sont dans l'erreur et qu'il faut donner la préférence à une autre thèse.

J'indique tout de suite, n'en déplaise à Planchon, qui, à Saint-Etienne, soutenait la liaison organique...

UN DÉLÉGUÉ. — La subordination !

RAYNAUD. — ...Que c'est pour nous une raison de ne pas vouloir aujourd'hui la subordination du mouvement syndical à une secte ou à un parti ; vous prêtez aux communistes une pensée qu'ils n'ont pas lorsque vous les accusez de vouloir subordonner le mouvement syndical.

Ou bien je suis un pître... (Plusieurs voix : Oui, oui !) ou un homme de mauvaise foi, et je vous laisse la gratuité de l'appréciation, ou bien vous êtes obligés de reconnaître que nous ne pouvons pas vouloir la subordination du syndicalisme à un parti ou à une secte philosophique, et que nous ne pouvons pas non plus vouloir une liaison organique permanente avec un parti..

LE PRÉSIDENT. — Une motion vient de me parvenir au bureau ; je dois interrompre notre camarade Reynaud pour en donner lecture .

La Commission d'organisation des travaux du Congrès ayant décidé de limiter les débats à partir de ce soir 6 heures, émet le vœu que les 36 camarades inscrits soient aussi brefs que possible. Il serait inadmissible que quelques camarades accaparent la tribune au préjudice du plus grand nombre.

Signé : ARGENCE.

ARGENCE. — Cette motion, que j'ai présentée moi-même, ne vise pas un camarade plutôt qu'un autre ; elle reflète assez exactement, je le crois du moins, camarade Berrar, la décision prise ce matin par la Commission. Devant le nombre très grand d'orateurs qui nous est signalé, nous avons demandé que les camarades soient aussi brefs que possible, de façon que tous puissent exprimer leur opinion. Vous devez savoir que trois tendances auront à s'expliquer, que le bureau devra le faire ensuite, que chaque tendance n'a que deux heures, qu'il y a même en dehors de cela des camarades qui ne se rattachent à aucune motion et qui veulent parler à ce Congrès. Or, il avait semblé logique aux membres de la Commission que ces camarades puissent s'exprimer.

Il me semble donc que les orateurs pourraient faire un effort sur eux-mêmes, et, au lieu de rester une demi-heure ou trois quarts d'heure à la tribune, de faire leur exposé en quelques minutes.

RAYNAUD. — Je réponds tout de suite à la motion d'ordre déposée par Argence. Je lui fais remarquer que, à moins que je n'aie point la notion du temps, il ne me semble pas que j'ai occupé la tribune plus que notre camarade Matton ce matin. La motion aurait dû être déposée ce matin, pendant que Matton avait la parole, et non pas au moment où je la prends.

En outre, pour bien vous montrer notre esprit de conciliation, je vous déclare que j'écourterai mon intervention. Je me proposais de

traiter différentes autres questions. Mes camarades de la Majorité combleront cette lacune.

Sur cette compréhension des faits sociaux et économiques de l'heure présente, je pourrais facilement, basant mon argumentation sur la centralisation capitaliste, non seulement nationale, mais internationale, établir logiquement toute notre conception internationale et nationale.

Là-dessus, je pourrais légitimer notre conception des Comités d'Action, notre conception internationaliste; car, nous sommes de ceux qui ne parlons plus du mouvement syndical français, mais qui parlons uniquement du mouvement international. (Applaudissements.)

Nous pensons que, à l'heure actuelle, nous sommes dans ce pays un secteur du front prolétarien et que nous n'avons pas à subordonner, pour quelques raisons que ce soit, l'action générale du prolétariat aux conditions de lutte du prolétariat du secteur français.

Je passe maintenant à ce que j'appellerai la critique des motions opposées à la motion de la Majorité confédérale.

Nous venons d'entendre successivement nos camarades Matton et Planchon, partisans de la motion Lartigue. Si je voulais vous prouver que la motion Lartigue ménage la chèvre et le chou et qu'elle renferme de quoi boire et de quoi manger, je n'aurai pas de témoins plus probants que les deux interventions diverses de Planchon et de Matton.

Sur la question de l'unité comme sur celle de l'I. S. R., les interventions de Planchon et de Matton sont diamétralement opposées. Je vais même plus loin : Matton lui-même, dans son intervention, a émis des arguments divers et souvent contradictoires.

Je demande à tous les partisans de la motion Lartigue de prendre position une bonne fois, nettement et sans ambiguïté, vis-à-vis de l'I. S. R. (Exclamations, interruptions.)

Êtes-vous réellement partisans de l'adhésion à l'I. S. R. telle qu'elle a été donnée, sans aucune réserve? Ou bien, vous ralliant à la motion du Bâtiment, allez-vous rejoindre ces camarades qui...

LAFORGUE. — Cela ne te regarde pas!

RAYNAUD. — Peut-être, mais cela regarde tout de même le Congrès. (Interruptions et mouvements divers.)

Lorsque je demande aux partisans de la motion Lartigue d'éclairer leur lanterne, c'est parce que j'ai trouvé certains écrits émanant d'eux en contradiction avec leurs paroles.

En effet, nous lisons dans la motion Lartigue, en ce qui concerne l'I. S. R., la phrase suivante :

C'est dire que nous restons partisans du maintien de la C. G. T. U. dans l'I. S. R., l'adhésion ayant été faite dans les conditions prévues à Saint-Etienne.

D'autre part, dans la défense de la motion publiée dans le « Journal des P. T. T. », sous la signature de Lartigue et de Cazals, nous

lisons une toute autre chose. Ce texte explique la genèse de la division actuelle, la formation de ce qu'on peut appeler la nouvelle minorité. Nous lisons dans ce document :

Le ralliement du centre et de la droite du Parti Communiste aux thèses du quatrième Congrès Mondial, le voyage à Moscou des représentants de la tendance Monmousseau, avaient complètement modifié l'attitude de la Majorité Confédérale et lui avaient fait oublier les dispositions essentielles de la motion de Saint-Etienne et l'accord intervenu entre les diverses fractions qui s'y étaient ralliées.

Comparons à cela des déclarations faites par Lartigue lui-même, qui du reste s'explique loyalement, nous sommes obligés de conclure qu'il y a, dans l'esprit des partisans de la motion Lartigue, un doute sur la manière dont l'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. a été faite; il y a un doute quant à la liberté d'expression de nos délégués à Moscou.

Il faudra, camarades, que vous disiez ici nettement si nos délégués à Moscou ont donné à l'I. S. R. une adhésion conforme aux décisions de Saint-Etienne, ou si vous pensez au contraire, que, pour des raisons que vous aurez à développer, cette adhésion n'a pas été faite dans les formes convenues.

J'ai tenu à vous signaler cette différence dans les textes. Ce n'est pas la seule. Il y a aussi une différence dans l'attitude en ce qui concerne les Commissions Syndicales du Parti.

La première motion Lartigue présentée au Conseil National Confédéral, était ainsi conçue :

Le C. C. N. appelé à se prononcer sur la situation faite au syndicalisme par la création des Commissions Syndicales d'un Parti politique, déclare qu'il ne saurait, *à priori*, approuver ou condamner une forme d'organisation particulière à un Parti.

Ce texte, s'accordant du reste avec les déclarations faites par Lartigue à ce moment-là, indiquait qu'il n'entendait pas se dresser contre tel parti et qu'il se refusait à donner son avis quant à la constitution des Commissions Syndicales.

Or, en ce moment, nous lisons dans la motion des G. S. R. : « Nous nous prononçons d'abord contre le principe des Commissions Syndicales. »

Il faudrait tout de même, camarades, prendre une position un peu nette. Si, réellément, vous avez des doutes quant à la façon dont l'adhésion de la C. G. T. U. a été donnée à l'I. S. R., mettez-vous d'accord et vous le serez alors avec les camarades du Bâtiment.

Si, au contraire, l'adhésion à l'I. S. R. a été donnée dans des conditions normales, vous avez le devoir de le dire et vous avez le devoir de vous rallier à la motion de la Majorité confédérale.

Si vous estimez également que la question des Commissions Syndicales est une question d'organisation intérieure d'une tendance du

mouvement syndical, si vous estimez que vous n'avez pas à vous mêler de la vie intérieure d'un parti politique, vous n'avez qu'à vous rallier à la position de la Majorité confédérale.

Si, au contraire, vous estimez que vous avez le droit de vous prononcer contre les Commissions Syndicales, ralliez-vous à la motion de nos camarades du Bâtiment.

Je ne veux pas insister. Mais, à mon avis, ce qui caractérise les causes et les conséquences de ce Congrès, c'est la confusion que l'on a jetée à dessein sur la motion Lartigue.

En effet, pendant longtemps, nous avons vu des organisations syndicales qui, prenant la motion Lartigue à la lettre, croyaient que cette motion refusait réellement de se mêler de la vie intérieure d'un parti politique; ces organisations ont exprimé dans cet esprit leur pensée au Conseil National Confédéral de juillet d'une manière telle que nous avons été obligés de réunir ce Congrès confédéral extraordinaire.

Il est de notre devoir de lutter contre ces motions intermédiaires qui viennent jeter le trouble dans nos travaux, contre ces motions qui, n'osant pas prendre parti d'une façon précise, sont susceptibles de donner, à la Majorité comme à la Minorité, un trouble de conscience fort préjudiciable à l'honnêteté de l'orientation que nous avons à déterminer pour notre groupement.

J'ai tenu à vous signaler cela de façon que la responsabilité de chacun soit bien établie. Libre à nos camarades partisans de la motion Lartigue d'intervenir tout à l'heure pour préciser si la confusion que nous leur imputons est apparente ou réelle.

LA VERITE SUR LA RESOLUTION DOGADOV

Je n'insisterai pas plus longuement, car je voudrais faire remarquer que, lorsque notre camarade Besnard, avec une logique implacable, est venu nous démontrer que l'intention de l'I. S. R. était de subordonner le mouvement syndical mondial à l'Internationale Communiste, sa logique, pour si implacable qu'elle fût, avait une base chancelante, car, ce qu'il a appelé la résolution Dogadov, est quelque chose de bien fragile, on pourrait même dire d'inexistant en tant que résolution.

BESNARD. — La résolution Dogadov est publiée dans la « Vie Syndicale », numéro 4...

RAYNAUD. — La résolution Dogadov dont Besnard n'avait d'abord trouvé le texte que dans « la Lutte de Classe », et qui, effectivement, a été publiée dans « la Vie Syndicale », n'a encore jamais été votée par aucun Congrès de l'I. S. R.; ce n'est donc pas une résolution, c'est une motion.

BESNARD. — Permetts...

RAYNAUD. — Est-ce toi ou moi qui a la parole en ce moment? (Mouvements divers.)

BESNARD. — Si tu veux permettre, pour la vérité... (Interruptions et bruits.)

LE PRÉSIDENT. — Lorsque Besnard a parlé, chaque fois qu'un camarade a demandé à donner un mot d'explication, Besnard le lui a accordé

RAYNAUD. — Besnard demande la parole avant que j'ai dit ce que j'avais à dire. Je te demande simplement, Besnard, de prendre la parole quand j'aurais terminé ce que j'avais à dire sur ce point.

J'ai dit que la motion Dogadov, dont a parlé Besnard, qui existe, en réalité...

BESNARD. — Ah !

RAYNAUD. — ... a été déposée au Congrès de l'I. S. R. par quelques Centrales syndicales, mais qu'elle n'a jamais été votée ; l'I. S. R. s'est prononcée contre cette motion le jour où elle a accepté la modification de l'article 11 en adoptant à la lettre les propositions de la C. G. T. U.

Du reste, la motion Dogadov elle-même indique bien, à la fin de son texte, qu'elle accepte les propositions de la C. G. T. U. française et qu'elle est disposée à leur donner satisfaction.

BESNARD. — Voici ce que dit « l'Humanité » :

La démonstration de Besnard serait, en effet, irréfutable si ce qu'il affirme était vrai ; malheureusement pour lui, il n'y a jamais eu de résolution Dogadov votée par le deuxième Congrès de l'I. S. R. C'est une simple déclaration de principe de délégués qui affirment leur différence de conception avec la délégation française et qui concluent quand même par l'acceptation des propositions de la C. G. T. U. qui seules ont été votées et seules sont incluses dans les statuts de l'I. S. R., à l'exclusion de la déclaration Dogadov.

Cela, c'est « l'Humanité » qui le dit. Nous allons prendre la « Vie Syndicale », n° 4, de février 1923, organe officiel de la C.G.T.U. Nous voyons, à la page 164 :

Résolution sur les relations réciproques de l'I. C. et l'I. S. R., déposée par le camarade Dogadov (Russie), c'est-à-dire l'unanimité de l'I. S. R....

UN DÉLÉGUÉ. — Pas du tout.

BESNARD. — Si ! Peux-tu me citer les autres, camarade Semard ?

SÉMARD. — Les délégations du Japon et de la Belgique.

BESNARD. — C'est peu de chose. Je continue ma lecture :

Au nom des délégations russe, allemande, italienne, espagnole, bulgare et polonaise...

« Cette résolution était annoncée dans le dernier numéro de la « Vie Syndicale »... ». Ainsi, ce n'est pas moi qui l'appelle une résolution, c'est votre organe officiel. Totti ne me démentira pas : c'est

nous qui vous avons obligés à apporter des précisions. Aujourd'hui, la résolution devient une déclaration, pour les besoins de votre cause; mais vous n'effacerez pas ce que vous avez écrit dans votre organe officiel de la C. G. T. U. S'il y a résolution, comme c'est écrit dans cet organe, ma démonstration est irréfutable comme est irréfutable également la preuve que le Syndicalisme est domestiqué par l'Internationale Communiste. (Applaudissements — Exclamations — Mouvements divers.)

GOURDEAUX. — Cela, c'est l'opinion de Besnard.

BESNARD. — Cela prouve que vous mentez tous avec une audace merveilleuse!

(Tumulte — Mouvements divers.)

DUDILIEUX. — Nous nous proposons de réfuter l'argumentation de Besnard en ce qui concerne la sincérité des conditions d'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. Mais puisque la question est posée, mieux vaut la trancher immédiatement.

La résolution Dogadov a été le cheval de bataille de la Minorité contre l'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. C'est avec la résolution Dogadov — et avec la résolution Dogadov seulement — qu'on a essayé de démontrer que les délégués de la C. G. T. U. au II^e Congrès de l'I. S. R. n'avaient pas respecté le mandat de Saint-Etienne.

Ayant assisté au II^e Congrès de l'I. S. R. — et j'en appelle au témoignage de tous ceux qui y ont assisté comme moi — je déclare ceci :

A la fin du débat sur la question des relations entre l'I. S. R. et l'I. C. — débat au cours duquel étaient intervenus Nine, Tresso, Monmousseau et Zinoviev — il est exact qu'une résolution ait été déposée par Dogadov au nom d'un certain nombre de délégations du Congrès. Cette résolution concluait à l'acceptation des propositions de la C. G. T. U. française. Il est non moins exact qu'il n'a été procédé à aucun vote sur cette résolution qui a été enregistrée comme une simple déclaration d'un groupe de délégations. Le II^e Congrès de l'I. S. R. n'a pas émis de vote sur la résolution Dogadov, il s'est prononcé sur les propositions de la C. G. T. U. française qui demandaient la modification des statuts et plus particulièrement les articles 4 et 11. Nous nous expliquerons plus complètement là-dessus si vous le désirez. Mais dès maintenant il est bien établi que c'est seulement sur l'acceptation des propositions de la C. G. T. U. que le II^e Congrès de l'I. S. R. s'est prononcé.

Il est normal que les délégations, après avoir déclaré qu'elles nous faisaient une concession, aient été d'accord pour maintenir, en ce qui les concernait, au moins l'esprit de l'ancien texte des statuts.

Ce que je dis est si vrai que je n'ai pas attendu d'être chambré dans un clan ou dans une chapelle pour m'en expliquer. Je l'ai fait

dès mon retour de Russie. Au Congrès de l'Union des Syndicats de la Seine, le 24 décembre 1922, voici ce que je déclarais :

Il n'est pas moins vrai qu'aussitôt après le discours de Zinoviev, plusieurs délégations se sont réunies pour apporter une déclaration tendant à l'acceptation des propositions françaises et que ces propositions ont été adoptées par l'unanimité du deuxième Congrès de l'I. S. R.

J'emprunte cela à la sténographie du Congrès de l'Union des Syndicats de la Seine qui s'est tenu les 24 et 25 décembre 1922.

Au Comité National Confédéral de mars 1923, j'ai fait les mêmes déclarations et ce Comité s'est prononcé à une grosse majorité en confirmant l'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. et en déclarant que la délégation du deuxième Congrès avait bien rempli son mandat.

RAYNAUD. — Je disais que l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge a été donnée conformément aux décisions de Saint-Etienne.

Je disais aussi que, lorsqu'on étudie la situation internationale, on est obligé de se rendre compte que l'Internationale Syndicale Rouge groupe les forces les plus actives de la Révolution, sans nier pour cela les forces révolutionnaires qui se trouvent à Berlin. Ce serait un drôle de spectacle que donneraient les travailleurs français en s'éloignant de l'Internationale Syndicale Rouge au moment où, non seulement elle va se trouver à pied d'œuvre, mais où des militants comme Timmen appartenant à la Fédération Internationale d'Amsterdam sont sur le point de se rapprocher d'elle.

Pour terminer, je dirai que la motion de la Majorité Confédérale s'appuie sur cette conception du Syndicalisme de masse, en laissant à toutes les tendances la liberté de se développer à leur guise. Les anarchistes ont cette liberté; ils peuvent mettre à exécution les propositions de Malatesta au Congrès de Livourne qui disait aux anarchistes que le mouvement syndical est anarchiste et qu'ils doivent s'y comporter en anarchistes. Les anarchistes peuvent essayer de dominer le mouvement syndical. Le jour où la C. G. T. U. sera anarchiste, cela ne voudra pas dire que le mouvement syndical est subordonné à l'anarchie, mais que le mouvement syndical a estimé la tendance anarchiste meilleure que toutes les autres.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous n'avons pas cette prétention.

RAYNAUD. — Tant que nos mandats seront donnés dans des Assemblées régulières où seront convoqués tous les syndiqués, tant que les camarades délégués seront justifiables, devant les Assemblées qui les auront mandatés, du mandat qui leur aura été confié, l'autonomie syndicale ne sera pas mise en danger. Si tel syndicat vote dans un sens communiste, ce n'est pas parce qu'il est subordonné au mouvement communiste, mais parce que la majorité de ses membres adopte la thèse communiste.

Ceci posé, nous ne sommes pas de ceux qui pensent que cette Majorité sera celle de demain. Nous ignorons de quoi demain sera fait. Nous ne savons pas si les Syndicats ne vous donneront pas la

Majorité. Si cela vous arrive, vous aurez besoin que l'on use de tolérance et de fraternité à votre égard. Actuellement, nous vous demandons, comme nous le demandions à ceux de notre tendance, de ne pas aggraver nos dissensions. Je demande à chacun de se modérer de façon que nous puissions arriver, petit à petit, à remonter cette pente qui fait que nos tendances sont devenues tellement fortes qu'elles absorbent la quasi totalité du mouvement syndical de ce pays. Elles l'absorbent au point qu'elles arrivent à mettre l'unité en péril. Cela, c'est quelque chose de profondément ironique; quand nous avons l'occasion de rencontrer des camarades de la rue Lafayette pour leur faire la contradiction, ils nous disent: « Comment, vous, les unitaires, vous voulez faire l'unité? Commencez donc à la faire chez vous. » Comment voulez-vous que nous répondions. Si nous voulons prouver aux camarades, qui ne sont pas venus à la C. G. T. U. et qui ont confiance dans les méthodes de la rue Lafayette, que nous voulons faire l'unité, ayons le courage de la faire chez nous. Et si nous faisons cela, si, du Congrès de Bourges, sort une C. G. T. U. plus unie et plus forte, nous aurons peut-être avant peu un Congrès Confédéral Général qui fondra en une seule à jamais les deux C. G. T. de ce pays. (Applaudissements prolongés.)

ACCARY. — Inscrit depuis hier sur l'Orientation Syndicale et le Rapport Moral, je ne crois pas que le Congrès m'interdira de prendre la parole, bien qu'étant le Président de la séance d'aujourd'hui.

Au Congrès de Saint-Etienne, nous nous étions prononcés contre la motion Monmousseau qui allait devenir la base du mouvement syndical de la C. G. T. U. durant la période séparant les deux Congrès.

Nous nous étions inscrits contre cette motion parce qu'elle impliquait, à notre avis, des possibilités de subordination du mouvement syndical aux partis politiques.

Or, nous constatons aujourd'hui que nos appréhensions se sont réalisées et que, dans ce Congrès, il ne s'agit plus d'examiner les questions de tendances, mais deux doctrines, deux conceptions différentes du mouvement ouvrier.

Pour cela — je pense que personne ne me contredira — deux opinions bien distinctes se trouvent en présence, abritées sous le couvert de nos tendances.

Tout à l'heure, Raynaud déclarait au début de son exposé qu'il était syndicaliste-communiste, partisan de la révision de la Charte d'Amiens; il ajoutait que, pour bien comprendre la motion d'Amiens votée en 1906, il fallait la transporter dans la période que nous vivons actuellement.

Nous allons donc examiner de quel côté peut être la vérité et tâcher de tirer les conclusions que comporte le débat.

Il nous faut remonter au Congrès d'Orléans où se place l'accord passé entre les différentes fractions de la Minorité.

Lorsqu'au lendemain de la guerre vous avez combattu la politique de guerre de l'ancienne C. G. T., vous avez déclaré bien loyalement: Le Syndicalisme pendant la guerre s'est fourvoyé; il a servi à des fins

auxquelles il ne devait pas servir. Les responsables de cet état particulier dans lequel se trouve le Syndicalisme sont ceux qui ont pactisé avec la bourgeoisie impérialiste de ce pays. Et vous avez ajouté, camarades de la Minorité, qu'il était indispensable, pour ceux d'entre vous qui ont à cœur de voir la C. G. T. revenir dans son ancienne tradition, le Syndicalisme reprendre son ancienne période de luttes, de se réunir et de former un bloc compact face à ceux qui ont détourné le Syndicalisme de son véritable but.

C'est ainsi que, d'un commun accord, au Congrès d'Orléans, nous avons examiné la possibilité de réunir les fractions de la Minorité. Une seule idée nous guidait alors : redresser le Syndicalisme ! Rien que cela et pas autre chose.

Puis, est venu le Congrès de Lille. Là encore, la Minorité dans la vieille C. G. T. se révélait agissante, comptait pour quelque chose, déclarant ne pas vouloir accepter la collaboration des classes et exprimant sa ferme volonté de voir le Syndicalisme reprendre son véritable caractère déterminé par la Charte d'Amiens.

Nous sommes allés ainsi jusqu'au Congrès Unitaire qui a consacré toute la scission du mouvement syndical dans notre pays.

Ah ! certes, si nous avons pensé que nous serions amenés aujourd'hui à défendre la Charte d'Amiens, la conception du Syndicalisme révolutionnaire de ce pays contre l'emprise d'un parti politique, je vous avoue en toute sincérité que nous n'aurions pas suivi ceux qui nous ont conduits à la scission.

Au lendemain du Congrès de Paris, lorsque la C. G. T. U. s'est constituée, la Charte d'Amiens lui servit encore de base, pour lui permettre de refaire dans le pays l'unité syndicale. La base, en effet, se détournait du mouvement syndical qui ne répondait plus à ses aspirations.

Or, lorsque notre C. G. T. U. fut mise debout, lorsqu'enfin nous avons pu entrevoir la possibilité de faire de notre mouvement ouvrier un véritable mouvement révolutionnaire et économique ayant à sa base la Charte d'Amiens, nous avons eu la douleur de voir presque immédiatement une partie de ceux qui s'étaient hier mis d'accord avec nous, se séparer de notre organisation.

Je vous disais tout à l'heure qu'il n'y avait pas ici des luttes de tendances, mais des luttes de doctrines. Je vais vous expliquer pourquoi.

Il se dessine en ce moment dans la C. G. T. U. un courant qui pousse les organisations syndicales à être sous l'emprise politique, sous la tutelle d'un parti. Un autre courant animé des véritables conceptions du Syndicalisme s'est formé, défendu par la Fédération du Bâtiment et proclamant que le Syndicalisme peut se suffire à lui-même, bien qu'on ait déclaré le contraire.

Nous pensons, quant à nous, que le Syndicalisme peut, sur le terrain économique, suffire aux exigences de la Révolution mondiale. Nous sommes persuadés que le Syndicalisme, tel qu'il a été déterminé

par la Charte constitutive d'Amiens, est encore susceptible de pouvoir guider les destinées du Proletariat.

Vous dites, camarades de la Majorité Confédérale, qu'il est indispensable, en face des événements qui se sont déroulés, en face de la guerre et de la Révolution russe, de transformer les méthodes d'action du Syndicalisme. Dès lors, le Syndicalisme ne vous apparaît plus comme un mouvement révolutionnaire, mais comme un parti susceptible de fournir des troupes aux ordres des chefs que vous vous êtes donnés et que vous voulez nous imposer.

Nous n'en continuons pas moins à considérer le Syndicalisme comme un mouvement d'essence révolutionnaire, pouvant grouper dans son sein tous les exploités de ce pays et présentant des possibilités de réalisation.

Nous estimons que la C. G. T. U. se doit de rester syndicaliste et nous affirmons que cette force révolutionnaire qu'est l'action syndicale n'a pas besoin de la tutelle d'une secte philosophique ni d'un groupement quelconque.

Lorsque vous prétendez que vous ne voulez pas subordonner le mouvement syndical, nous pensons que les ordres donnés par les Commissions Syndicales ne sont pas d'ordre strictement corporatif et n'ont pas davantage le caractère d'une surveillance exercée par des membres du Parti Communiste dans les organisations syndicales, mais qu'ils émanent d'un parti politique agissant par l'organe d'un Comité directeur.

Les Commissions Syndicales ne sont pas simplement composées de camarades appartenant à une organisation syndicale ; elles fonctionnent sous l'égide du Comité directeur de la Fédération ou sous les auspices du Comité directeur central du Parti Communiste.

Je n'ai pas besoin de faire le procès du Parti, mais il me paraît cependant indispensable d'examiner la politique suivie par le Parti à l'égard des organisations syndicales.

Si les Commissions Syndicales s'étaient cantonnées dans l'examen du travail effectué par les adhérents, si elles n'avaient pas reçu les ordres de gens qui n'ont rien à voir avec le mouvement ouvrier, de gens qui se sont « prolétarisés » depuis la guerre et qui n'ont jamais rien fichu...

UN DÉLÉGUÉ. — N'exagère pas !

ACCARY. — ...Nous ne dirions pas que ces Commissions Syndicales sont la preuve formelle de l'intrusion du Parti Communiste dans nos organisations.

Dans le message de l'Internationale Syndicale dont nous avons entendu la lecture hier, il est dit que l'indépendance des mouvements nationaux ne pouvait constituer une force véritable pour une Internationale. C'est donc l'aveu d'une volonté bien déterminée de faire subir, sur le plan national et international, la tutelle du Parti Communiste et de l'Internationale Communiste sur l'Internationale Syndicale Rouge et, partant, sur le mouvement ouvrier français.

Nous pensons que le Syndicalisme ne peut être un Syndicalisme politique. Nous pensons que le parti politique peut faire sa besogne particulière et que le Syndicalisme doit faire la sienne.

Lorsque notre camarade Raynaud parlait de la Résolution Renard présentée au Congrès d'Amiens, il était visible qu'elle était déposée en faveur d'un parti qui ne faisait que de la besogne électorale en cherchant à agglutiner les organisations syndicales.

Nous pouvons constater que les mêmes déclarations sont incluses dans la motion de la Majorité Confédérale. Toutes deux n'en préconisaient pas moins la défense du Proletariat sur tous les terrains.

Le Parti Communiste, aujourd'hui, a la prétention de diriger le mouvement ouvrier de ce pays, mais nous ne pensons pas que ce Parti ait une valeur révolutionnaire supérieure à celle du Parti Socialiste d'avant-guerre et nous estimons qu'un parti politique né de la guerre, n'ayant pas encore fait ses preuves révolutionnaires, restant parti politique avant tout, contenant dans son sein l'exploiteur et l'exploité, le bourreau et la victime, ne saurait avoir, pour nous, jusqu'à présent, qu'une exacte ressemblance avec le Parti Socialiste d'avant la guerre.

Et lorsque des camarades repoussèrent, lors du Congrès d'Amiens, l'intrusion de la politique dans leurs organisations syndicales en n'adoptant pas la motion Renard, ils firent la même besogne que nous cherchons à faire en essayant d'empêcher l'intrusion d'autres partis politiques dans nos groupements.

Nous savons bien que vous êtes pour une politique de révision du Syndicalisme; nous savons bien que, selon vous, le Syndicalisme ne se suffit plus à lui-même, que ses méthodes d'action ne vous plaisent plus, et que vous avez dénoncé au Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge la grève générale comme étant une arme désuète.

Laissez-moi vous dire cependant qu'en présence des événements d'Allemagne, vous êtes encore dans l'obligation de reprendre aujourd'hui cette vieille arme désuète afin que le Proletariat de ce pays se dresse pour la Révolution allemande, et que vous préconisez la grève générale après l'avoir dénoncée dans vos Congrès. Vous reconnaissez donc que le Syndicalisme a quelques méthodes d'action révolutionnaire qui peuvent porter leurs fruits et amener le Proletariat à son émancipation.

D'autre part, un antagonisme profond nous sépare : vous poursuivez un but que nous ne saurions poursuivre dans le Syndicalisme, un but qui fera que demain vous serez les soutiens d'un Etat, d'un Gouvernement, alors que le Syndicalisme ne saurait réaliser ses aspirations et son idéal que par la suppression totale du Capital et de l'Etat.

C'est là toute la différence existant entre nous, et voilà pourquoi nous nous chicanons. Ce faisant, nous avons bien tort, car malheureusement nous ne comprenons pas suffisamment dans notre pays la valeur et la différence de toutes les doctrines en présence dans ce Congrès.

L'Internationale Syndicale Rouge peut avoir fait ses preuves, elle peut grouper dans son sein des éléments propres à déterminer des mouvements syndicalistes, mais elle ne peut cependant donner satisfaction au Syndicalisme lui-même, car, en se contaminant avec l'Internationale Communiste, elle ne peut apporter dans le Prolétariat que des sujets de division et de suspicion.

Nous avons vu et nous voyons malheureusement encore d'où provient la désaffection profonde du Prolétariat pour tout ce qui touche l'organisation syndicale. Nombreux sont les camarades qui déclarent ne pas adhérer à l'organisation syndicale parce qu'on y fait de la politique et qu'ils veulent rester en dehors.

Il n'y a d'ailleurs pas que cette question politique qui soit de nature à nuire au mouvement syndical. Le Syndicalisme français a perdu surtout ce caractère particulier qu'il avait acquis par sa lutte contre le militarisme.

Après avoir fait du Syndicalisme un objet de politique, vous en faites ensuite un objet de défense de l'armée et vous en ferez bientôt, nous en avons la certitude, un objet de défense gouvernementale.

Lorsque vous reprochiez à l'ancienne C. G. T. d'avoir soutenu le Gouvernement de ce pays pendant la guerre, étiez-vous bien logiques avec vous-mêmes, si vous êtes aujourd'hui conduits à défendre un Gouvernement qui ne demande qu'une chose : partir en guerre ?

La situation est là. Il faut que les camarades qui n'ont pas encore reçu le baptême puissent se prononcer ici dans ce Congrès en toute liberté.

J'ai, depuis quelque temps, parcouru pas mal de localités pour aller faire de la propagande sur laquelle je m'expliquerai demain ou après-demain ; j'ai pu voir beaucoup de camarades qui nous ont dit : « Mais non, ce n'est pas cela que nous avons compris. Le Syndicalisme ne doit pas faire de politique, il doit rester en dehors du Parti Communiste ». Ils ont été trompés sur la motion présentée par la Majorité Confédérale.

Nos camarades éprouveraient certainement un désappointement profond si le Congrès de Bourges se prononçait pour la motion de la Majorité Confédérale qui implique, qu'on le veuille ou non, la subordination du Syndicalisme aux partis politiques. Or, il se peut que demain vous ayez la victoire, mais souvenez-vous qu'il se trouvera encore dans le pays une minorité de syndicalistes pour aller porter la vérité à travers le pays et qui diront à nos camarades du Prolétariat : « Vous aviez adhéré aux organisations syndicales pensant qu'elles constitueraient un mouvement agissant, représentant vos aspirations. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : on a rejeté la politique du Syndicalisme pour en faire une filiale d'un parti politique, on a rejeté l'antimilitarisme qu'on ne pouvait plus préconiser après avoir approuvé la dictature du militarisme. On ne peut d'ailleurs continuer plus longtemps dans cette voie, parce qu'il est indispensable que, dans ce pays, la masse des travailleurs se retourne contre le Gouvernement. Nous l'aiderons dans cette action. A aucun moment, nous ne saurions

adopter la thèse du Secrétaire général tendant à soutenir le Gouvernement des Soviets. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Mangeot.

MANGEOT. — Tout à l'heure, notre camarade Raynaud s'est permis de déclarer qu'il y avait dans la motion des syndicalistes révolutionnaires, dite motion Lartigue, à boire et à manger.

J'estime que, dans tout Congrès, il est nécessaire que les auteurs d'une résolution quelconque mettent le maximum de clarté dans son élaboration et ne laissent aucune place aux possibilités d'interprétations contradictoires.

S'il y a à boire et à manger dans la Résolution Lartigue, je demanderai à la Majorité Confédérale de vouloir bien démêler l'écheveau de contradictions que représentent les textes élaborés par les divers membres de cette Majorité.

Le premier point dit ceci :

Le Congrès de Bourges considère comme dangereuse l'interprétation de la motion d'Amiens, au nom de laquelle le syndicalisme interdirait à ses adhérents la libre expression de leurs opinions philosophiques dans les Assemblées syndicales.

Cette interprétation d'une Charte qui n'a pas le droit d'être interprétée équivaut à décréter, dans les Assemblées syndicales, l'impossibilité d'une discussion ou d'une réunion quelconque, car à ce moment, s'il était nécessaire que soient organisées des tendances telles que l'indique la motion de la Majorité Confédérale, je me chargerais, dans mon organisation syndicale, quand une tendance présenterait une motion, d'inviter toutes les autres à voter contre, de telle sorte que le travail d'organisation et d'action syndicales serait noyé! (Applaudissements.)

Voici donc un premier point concluant à la liberté d'exprimer ses conceptions politiques et philosophiques au sein des Assemblées.

Ayant ainsi déterminé la position du syndicalisme, les adhérents sont invités à ne pas introduire des querelles de partis au sein des organisations syndicales et à ne se réclamer en aucune circonstance de leur parti ou sein des Assemblées délibératives.

Ainsi, ou vous accepterez que les camarades viennent en tant que parti, ou de secte quelconque, ou vous le leur défendrez. J'avoue que je n'y comprends plus rien!

Loin de nier la valeur de l'autonomie syndicale, le Congrès est fermement convaincu que l'autonomie du syndicalisme vis-à-vis des groupements extérieurs est une condition indispensable à son existence.

Voilà un point où l'on déclare être contre toute subordination. Mais alors, un peu plus haut, on peut lire :

Le Congrès estime qu'il n'appartient pas aux organismes syndicaux de juger des moyens par lesquels un groupement politique ou syndicaliste émet ses idées dans le mouvement syndical.

C'est précis. On vous dit que l'on fera entrer dans le mouvement syndical des idées syndicalistes. Or, si vraiment nous sommes des organisations syndicales, c'est parce que nous avons des idées syndicalistes, et je ne vois pas comment interdire alors l'entrée, dans le Syndicalisme, de son expression même.

Le Congrès considère que le syndicalisme est par son origine, par son caractère et son idéal, une force révolutionnaire : plaçant la révolution sociale au-dessus de tout système et de toute théorie, il est convaincu que la Révolution ne pourra s'accomplir que par la coordination de toutes les forces prolétariennes œuvrant pour le même but.

C'est-à-dire que l'on confie à la classe ouvrière le seul devoir et la seule possibilité de réaliser la Révolution sociale.

Mais en dessous :

Le Congrès de Bourges repousse la thèse du syndicalisme au-dessus de tout et suffisant à tout.

C'est la possibilité, à ce moment, de réaliser une entente entre les divers mouvements révolutionnaires, c'est-à-dire la consécration des Commissions Syndicales qui sont la cause aujourd'hui de la convocation de ce Congrès.

La question qui se pose est celle-ci : on a souvent épilogué sur la question du Syndicalisme suffisant à tout ou se suffisant à lui-même. On vous déclare que, dans la Révolution sociale, il n'y aura de possibilité de réalisation que dans la coordination des forces révolutionnaires, c'est-à-dire des forces prolétariennes, et l'on ajoute que le parti le plus avancé, le Parti Communiste, aura la possibilité, d'accord avec les syndicalistes, de réaliser tout.

C'est là encore une chose que j'ai bien du mal à comprendre : on vous déclare partout que le Parti Communiste devient un organisme nettement prolétarien ; il est incontestable qu'à ce moment le Parti Communiste viendra chercher ses troupes dans la classe ouvrière organisée qui, elle-même, aura pris ses troupes parmi le Parti Communiste. C'est à n'y plus rien comprendre.

Je déclare en tout cas que c'est la négation même du Syndicalisme de lui adjoindre quelques politiciens qui s'empresseraient d'appliquer la dictature sur le Proletariat et non celle du Proletariat ! (Applaudissements.)

C'est pourquoi les Commissions Syndicales constituent pour moi un danger, contrairement à ce que nous déclarait ce matin notre camarade Matton.

Ces Commissions seraient acceptables si elles avaient leur autonomie dans le mouvement révolutionnaire. Mais des membres même de ces Commissions Syndicales sont les premiers à déclarer qu'il y a des violations de conscience fréquentes dans ces Commissions qui subissent les directives immédiates du Parti Communiste, c'est-à-dire de l'Internationale Communiste.

Il semble qu'il y ait une erreur fondamentale quand on vient dire que l'I. S. R. n'est plus autonome vis-à-vis des Commissions Syndicales. Je crois que l'I. S. R. est en dehors de ces Commissions puisqu'un de nos camarades du Parti m'a déclaré que les directives lui venaient, non pas de l'I. S. R., mais directement de l'Internationale Communiste.

Je pose alors une question nette et précise : Est-ce que, dans le Communisme, on respecte l'autonomie et la conscience des camarades ? Les travailleurs des provinces connaissent-ils bien la situation des Commissions Syndicales et leurs délibérations ?

Il est certain que lorsque, dans vos Commissions Syndicales, une résolution vous sera présentée ayant trait au Syndicalisme, vous aurez la possibilité selon votre conscience de voter contre cette résolution, mais, dans vos Assemblées syndicales, vous devez voter, sous peine d'exclusion, la résolution présentée. (Très bien !)

Peut-être allons-nous partir de ce Congrès avec une majorité qui consacrera demain les Commissions Syndicales du Parti. Ce ne sera plus alors le Syndicalisme qui commandera, mais l'Internationale Communiste.

C'est pourquoi nous ne quitterons pas la Confédération Générale du Travail. Nous ne voulons pas renier la classe ouvrière ; nous n'avons confiance qu'en elle et nous sommes certains que, dans un avenir prochain, nous reprendrons le dessus et marcherons alors vers la Révolution sociale, suivant les directives mêmes du Syndicalisme ! (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Berthet.

VOIX DIVERSES. — Bonjour, Caméléon ! Salut, Frigoli !

BERTHET. — Je suis très heureux d'avoir, en arrivant à la tribune, une telle ovation de la part de mes anciens amis.

LECLAIR. — Bonjour, Charlot !

UN DÉLÉGUÉ (s'adressant au Bureau). — Faites respecter un peu la tribune.

BERTHET. — Je ne tiendrai aucun compte de toutes les apostrophes que pourraient m'adresser mes ex-camarades. Au-dessus de tout cela...

UN DÉLÉGUÉ. — Et même de Moscou !

BERTHET. — ...ce qui a le plus de valeur, selon moi, c'est la discussion.

LECLAIR. — Il laisse crever les grèves, lui, par incapacité !

BERTHET. — Mon pauvre camarade Leclair, ta manœuvre veut dire que tu ne serais pas à la hauteur de pouvoir réfuter ici les simples arguments que je pourrais moi-même donner. Si j'ai la place à cette tribune, ami Leclair, c'est que, dans la salle, j'ai malgré tout des amis. Personne en tout cas ne pourra nier que j'ai milité longtemps dans les milieux ouvriers et que j'ai apporté tous mes efforts

pour venir en aide aux camarades qui se sont trouvés en jeu. (Interruptions.)

CRIS. — Président! Président!

BERTHET. — Ami Leclair, tu dois avoir pris un verre de trop! Je ferai remarquer tout de même à l'assemblée que le Président ne fait pas pour la liberté de la tribune ce qu'il fait pour ses autres camarades.

LE PRÉSIDENT. — Je prie les camarades de la Minorité de bien vouloir écouter Berthet, et j'invite Leclair à se taire.

UN DÉLÉGUÉ. — Il est ivre!

BERTHET. — Je suis tout de même en ce moment plus heureux que je ne l'étais quand je suis arrivé à ce Congrès. Ce qui, tout d'abord, a motivé ma venue, c'est que je sentais l'atmosphère chargée et qu'il me semblait d'après les bruits qui circulaient, qu'une scission allait fatalement se produire parmi nous.

Je suis heureux, dis-je, de la déclaration faite hier par le camarade Lecoin au nom de la Fédération du Bâtiment.

UN DÉLÉGUÉ. — Il y a deux ans, tu faisais toi-même une déclaration pour ta dictature avec Lecoin!

BERTHET. — Je vais te fixer à ce sujet-là. Laissez-moi cette latitude.

LE PRÉSIDENT. — Je prie le camarade Berthet de ne pas répondre à toutes les interruptions.

BERTHET. — Je suis heureux, dis-je, de ces déclarations, le danger que j'appréhendais en arrivant au Congrès n'existant plus pour moi. (Interruptions.)

Est-ce que nous serons autorisés dans cette salle à exprimer librement notre opinion? C'est à mes amis que je le demande.

LE PRÉSIDENT. — Il est certain que tous les camarades doivent pouvoir s'exprimer dans la plus grande atmosphère de cordialité.

Il est indispensable que Berthet, qui a demandé la parole, puisse continuer son exposé.

BERTHET. — Les craintes ne sont peut-être pas encore toutes dissipées dans ce Congrès. Néanmoins, je veux m'expliquer ici avec la Minorité. Les craintes qui pourraient encore se manifester au sujet d'une scission ne peuvent qu'être dues à l'emprise d'un parti sur le syndicalisme, ce qui me paraît impossible. L'expérience tentée plusieurs fois l'a d'ailleurs prouvé. Il n'était pas nécessaire de faire l'emprise sur le syndicalisme, mais plutôt de le décourager par des influences extérieures, occultes. La Confédération de la rue La Fayette se trouve justement dans ce cas. Elle ne subit pas en effet l'emprise d'un parti politique, mais elle est exposée à toutes les influences qui la rattachent à tel ou tel parti politique, à l'influence gouvernementale elle-même.

Les craintes rapportées par les camarades de la Minorité sur cette

idée d'emprise qui serait susceptible de créer la scission me paraissent tout à fait exagérées pour plusieurs raisons.

La première, c'est que le Parti communiste, en toutes circonstances, a toujours affirmé qu'il ne toucherait pas à l'unité syndicale.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est de la blague !

BERTHET. — La seconde, c'est le préjudice moral qui serait porté de ce fait à l'organisation.

Les inquiétudes de nos camarades de la Minorité sont motivées par des causes plus profondes. Elles doivent être recherchées dans l'origine des idées. La forme syndicale à choisir dans le développement des événements doit se rapporter plus ou moins aux tendances particulières à chaque parti. C'est dire que le syndicalisme est entraîné par le courant de deux écoles basées peut-être sur la même conception, ayant la même origine, mais dont l'une se présente sous une forme autoritaire et l'autre sous une forme libertaire.

Ce fait est la conséquence des divergences continuelles qui surgissent dans nos milieux.

Certes, si le syndicalisme était arrivé à son stade d'évolution, il n'y aurait rien à craindre du côté de ces divergences d'idées, et cette organisation pourrait poursuivre sans difficulté l'œuvre d'émancipation des travailleurs qui se trouvent dans son sein.

J'apporterai ici une conclusion. Pourquoi encore intensifier ces haines intestines sur le point de savoir ce que sera demain la base de l'action sociale après un choc aussi formidable que celui auquel nous assistons ?

Ce serait, me semble-t-il, préjuger un peu de l'avenir et de soi-même que de répondre à la question de savoir quelle sera la société de demain, quel sera son mode de réorganisation ? Cela peut dépendre en effet d'un ensemble de facteurs qui rapprocheront ou éloigneront d'autant plus les bases de l'action sociale qu'au moment de sa manifestation il y aura de la richesse ou de la misère.

Cela peut dépendre à mon avis : 1° de l'époque où se produira l'expropriation ; 2° de la bonne situation financière et économique du pays ; 3° des richesses nationales (blé, céréales, laine, coton, charbon, minerais, etc.), en réserve dans les greniers, les magasins, les dépôts ; 5° de la prospérité de nos transports. Tous ces facteurs contribueront en effet à la profondeur de cette expropriation pour la réalisation de laquelle il faudra compter aussi sur la résistance de la classe capitaliste.

Nous avons, en ce moment, l'exemple de la Russie. Que l'on crie contre les communistes, contre Lénine, Zinoviev et tous les camarades qui, là-bas, ont entre les mains la charge de la réorganisation économique ^{DE} de ce pays, on ne peut s'empêcher de penser que si Kropotkine vivait encore dans cette Russie où s'est manifesté le choc qu'il désirait tant, mais dont il n'avait pas prévu l'évolution ni les conséquences, il dirait, en voyant la misère, le chaos économique, les greniers vides, que l'on ne pouvait faire une Révolution complètement

libertaire dans de telles circonstances et préconiserait à n'en pas douter la forme autoritaire.

On ne commande donc pas les éléments. Une transformation sociale a souvent plus de chance d'aboutir dans un état chaotique. Nous devons la prendre telle qu'elle se manifeste. Il s'agit seulement, pour les révolutionnaires qui s'engagent dans la lutte, de se mettre à la hauteur des événements et d'éviter sans crainte les erreurs. Voilà, me semble-t-il, le véritable rôle que doit jouer un bon militant syndicaliste.

Cela n'empêche pas, aujourd'hui, de rechercher quelle peut être la meilleure théorie capable de servir de moyen de transition pour passer du capitalisme privé à la véritable socialisation de la terre et des outils de production. C'est au contraire préparer le terrain, avancer la besogne, éviter les tâtonnements pour le jour de cette rénovation ; c'est augmenter les chances de réussite dans l'œuvre d'expropriation que nous poursuivons en faveur de la collectivité.

Voilà ce dont nous devons nous inspirer.

La formule de l'expropriation n'est plus suffisante aujourd'hui dans le syndicalisme. Il faut donner à cette organisation une conscience qui la guide dans son évolution.

Il nous reste maintenant à déterminer ce que sera le communisme dans le syndicalisme.

Pour cela, il n'est pas besoin de jeter l'anathème, de recourir aux « ragots », à la perfidie pour faire triompher son point de vue. Il faut mépriser les atteintes portées aux révolutionnaires qui, en dehors des intrigues, tentent l'application du communisme dans lequel nous devons trouver des leçons expérimentales.

Pour un militant sincère, le « communisme » dans le « syndicalisme » ne peut que servir de base à une société égalitaire. Tous les biens doivent être mis en commun et ne former qu'un seul capital social. L'exploitation de la terre, de l'industrie, doit être faite par le peuple, et l'organisation du travail ne doit pouvoir s'effectuer en dehors des travailleurs. Le travail sera obligatoire pour tous les êtres valides et adultes ; il sera réglé suivant l'abondance ou la nécessité. Le développement du machinisme et des forces naturelles devra être envisagé ainsi que le développement des moyens de transport par voies de terre et de mer. Il faudra veiller aussi à la bonne répartition des échanges, à la nourriture, aux vêtements, aux logements, à l'éducation physique, intellectuelle, morale, technique, etc...

Telles sont les formes, incomplètes, il est vrai, du communisme dans le syndicalisme, formes capables de servir de base pour un programme d'organisation sociale, d'entente et d'union.

Je soumets ce point de vue à votre attention afin de couper court aux malentendus qui surgissent au sujet de l'importance que prend le communisme dans notre organisation.

Avant d'exprimer mon avis sur l'orientation syndicale internationale que nous devons envisager, laissez-moi toucher quelques mots à propos de la charte d'Amiens de 1906 que beaucoup de camarades

croient suffisante pour entretenir l'harmonie dans l'organisation syndicale.

Il est vrai que cette Charte, votée à l'époque où le P. S. F. n'était qu'un parti de collaboration de classes, avait alors sa raison d'être. On craignait en effet que la C. G. T., par cette union, ne devint un foyer électoral servant un parti sous prétexte de faire triompher certaines réformes sociales.

C'était l'époque aussi de l'« arbitrage obligatoire » dont on parlait fortement. Le Congrès, par cette immixtion politique, par le vote de cette loi, voyait la main-mise sur son arme principale : « Le droit de grève », main-mise qui devait lier par la suite la C. G. T. aux gouvernements, annihilant sa force, sa puissance.

La résolution d'Amiens ne put, il est vrai, que sauver le syndicalisme de l'emprise réformiste et gouvernementale. Tandis qu'aujourd'hui, dans notre nouvelle C. G. T., la démarcation est faite avec l'opportunisme syndicaliste. Les adhérents n'y viennent qu'inspirés de la lutte de classes.

Cette résolution, telles les lois inscrites seulement sur le papier et non dans les consciences, ne devait pas tarder à devenir caduque. A peine promulguée, les dirigeants des syndicats miniers et du textile du Nord et du Pas-de-Calais violèrent la charte d'Amiens et continuèrent leur propagande de pression électorale.

A partir de 1910, un vent de conciliation d'une puissance étrange souffla dans les rapports entre préfets, ministres d'une part, et secrétaires d'organisation, de l'autre, pour en arriver à la déchéance complète du syndicalisme en 1914 où sombra la charte d'Amiens. Si l'on admet qu'elle donna quelques avantages au point de vue révolutionnaire, on doit reconnaître qu'elle créa, par la suite, bien des équivoques et qu'elle contribua pour une grande part à la stagnation de l'évolution dans le syndicalisme.

Cette résolution marqua le point de départ de la fameuse formule : pas de politique, pas d'anarchie dans l'organisation. C'est cette formule qui, maniée par des mains expertes, va permettre, sous prétexte de ne pas porter atteinte au recrutement, d'assurer la puissance de quelques hommes qui ne chercheront dans l'organisation qu'à s'inquiéter du nombre des adhérents, des cotisations, bien plus que de la qualité des membres appelés dans son sein. Si bien que, peu à peu, les camarades clairvoyants, fatigués de ne pouvoir exprimer leur pensée, se désintéresseront de nos groupements. Ces défections permettront par la suite aux dirigeants, en faisant de la Confédération une chose hybride, de la centraliser et de consommer plus sûrement en 1914 le crime d'une participation à la guerre qui se déchaîna sur l'Europe.

Cette résolution, en donnant naissance à cette formule dont il vient d'être parlé, porta la plus grande atteinte au syndicalisme. Tout comme une loi canonique, elle arrêta l'évolution de la pensée syndicaliste dont le choc, longtemps contenu, s'est produit lors du Congrès unitaire de 1921.

Ce choc marque un pas de géant fait en avant, en même temps

qu'il impose le remaniement complet de la vieille phraséologie syndicaliste. La résolution d'Amiens ne peut désormais plus nous suffire.

Abordons maintenant le point de vue international.

La guerre a posé devant le monde ouvrier les questions suivantes : La classe ouvrière veut-elle être à l'avenir dévorée par le dieu Capital ? Veut-elle être dirigée par les social-patriotes qui la sacrifient aux profits capitalistes ? A-t-elle l'intention d'en finir avec l'esclavage séculaire et les guerres en renversant la domination politique et économique du capital sur le travail ? Veut-elle établir sa dictature, étape indispensable à l'application d'un régime social duquel sera bannie l'exploitation de l'homme par l'homme ?

Si oui, il faut que, devant la puissance de l'impérialisme mondial, elle se pénétre de la nécessité d'une organisation syndicale internationale révolutionnaire qui lui donne le plus de garanties.

Les bouleversements sociaux qui se manifestent dans les pays vaincus de la vieille Europe exigent ces garanties.

A Saint-Etienne vous avez fait preuve de clairvoyance en prenant une décision dans ce sens. Il vous était impossible d'agir autrement au moment où se déroulent les grands faits internationaux.

Il n'y a qu'un moyen de sortir de la situation créée par la guerre impérialiste : renverser le capitalisme, élaborer un ordre nouveau. Faire en un mot la Révolution sociale !

Deux routes sont en présence : ou l'impérialisme avec ses guerres, la misère, l'asservissement, la dégradation des travailleurs ; ou son renversement d'une manière forte et l'établissement d'une société égalitaire du travail.

L'Histoire n'indique pas d'autres moyens. Il n'y a donc pas d'hésitation pour les travailleurs conscients désireux de s'affranchir : ils doivent adhérer à l'organisation qui leur assure les plus grandes garanties d'affranchissement.

Il semble que l'I. S. R. soit la mieux placée. L'écho que les Révolutions russe et hongroise ont trouvé dans le cœur des travailleurs du monde entier montre en effet que le pays vainqueur de l'impérialisme est le plus qualifié pour devenir le centre d'un mouvement international important donnant les plus complètes garanties.

Il semble en outre que le centre d'une Internationale à Berlin n'eût pu avoir les mêmes avantages qu'à Moscou, l'Allemagne étant justement le mur qui se dressait contre la Révolution russe et contre le développement de la Révolution mondiale. Voilà pourquoi je me suis rallié à l'Internationale Syndicale Rouge.

La lutte grandiose que le prolétariat doit mener pour sa libération demande en effet un effort héroïque, exige la concentration de toutes les forces actives de la classe ouvrière contre les partis bourgeois et capitalistes. Il était donc nécessaire de se grouper autour de l'I. S. R. pour que soit réalisée la Révolution prolétarienne mondiale par la conquête du pouvoir.

En présence des événements qui se produisent journellement, des faits qui vont s'accomplir dans les pays vaincus, il était nécessaire de

donner toute latitude à l'Internationale rouge qui avait pris ses responsabilités et d'obéir à ses directives en ce qui concerne la Révolution allemande.

Si j'ai tenu compte de cette considération, c'est parce qu'immanquablement, l'éventualité d'un recul à l'heure où surgiront les événements que nous pressentons laisserait la porte ouverte à toutes les exactions, entraînant fatalement un amoindrissement de forces dont la répercussion n'aurait peut-être rien de grave chez nous, mais pourrait avoir certainement des conséquences dans les milieux où se produirait l'événement.

C'est pour cela que nous devons faire confiance à ceux qui là-bas aussi ont accompli une œuvre de rénovation sociale. Ce serait pour eux une sorte d'apothéose.

Je resterai toujours quant à moi aux côtés de la Révolution russe et de l'Internationale rouge. Je mettrai cette cause au-dessus de toutes les autres et ne manquerai pas d'apporter également tous mes efforts à la cause allemande qui se joindra quelque jour à la Révolution russe.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu es solidaire du Bureau !

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Et de la C. E. qui a approuvé hier sans réserve le gouvernement des Soviets dont les dirigeants continuent à Moscou de persécuter et d'emprisonner les syndicalistes et les anarchistes de ce pays.

BERTHET. — Je ne tiens pas compte de ce fait, et j'affirme une fois de plus que, me plaçant au-dessus des résolutions, je resterai dans les circonstances actuelles profondément attaché d'abord à la Révolution russe, coûte que coûte, et que, par la suite, tournant mes regards vers la Révolution allemande, j'aiderai par tous les moyens mes camarades allemands à triompher de l'impérialisme comme ont triomphé les Russes ! (Applaudissements.)

Au camarade qui m'a reproché tout à l'heure d'être solidaire du Bureau et à celui qui m'accusait d'être complice des crimes qui se commettent là-bas en Russie, je répondrai que je suis solidaire de la Majorité, non pas pour les crimes que nous sommes les premiers à déplorer, mais parce que la Révolution russe et sa cause sont au-dessus de toutes ces considérations et que cette Révolution morte nous en supporterions nous-mêmes toutes les conséquences ! (Applaudissements.)

Ceux des camarades qui me connaissent savent qu'en toutes circonstances je me suis toujours levé contre les iniquités, et qu'enfin j'ai toujours prêté bien des fois le concours le plus désintéressé et le plus dévoué aux organisations près desquelles je pouvais être appelé. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Il y a deux propositions de bureau pour demain :

Première proposition : Président Bresson ; assesseurs : Mme Romanet, de Voiron, et Wastiaux, de Watrelos.

Deuxième proposition : Président, Bresson ; assesseurs : Sellier et la camarade Dunoyer.

LECOIN. — Nous laissons à la Majorité le soin de choisir son bureau pour demain. (Très bien.)

LE PRÉSIDENT. — Vous acceptez donc le premier bureau présenté : Bresson, Romanet et Wastiaux. (Adopté.)

MONMOUSSEAU. — Il est six heures moins un quart. Nous avons décidé ce matin que le camarade Totti interviendrait en dehors des tendances. Ne serait-il pas préférable que le camarade Totti intervienne maintenant. Je crois qu'il aurait tout le temps nécessaire pour intervenir jusqu'à 7 heures, de façon à laisser toute la journée de demain aux camarades désignés par les tendances pour défendre leur point de vue.

TOTTI. — C'est tout à fait relatif. Si j'avais eu ici ce soir la documentation dont je me suis entouré pour intervenir, j'aurais accédé immédiatement au désir de notre camarade Monmousseau. Mais si demain, après la limitation des orateurs, et lorsque les tendances se seront affrontées, je ne peux pas intervenir, je renoncerai à la parole. (Non ! Non !)

Si j'entendais intervenir, ce n'était pas tant dans le désir de placer ici un discours que pour éclairer les camarades délégués sur les raisons profondes qui font que, dans la déclaration de la majorité, il y a une partie profonde de vérité, comme il y a aussi une partie de vérité dans la position des G. S. R. et dans celle du Bâtiment.

Et mon intervention était pour marquer que, dans le mouvement syndical, si nous demandons de la tolérance, c'est que nous détenons tous une partie de vérité et qu'il y a intérêt à marquer les erreurs qu'il peut y avoir dans toutes les tendances, parce que, pour organiser les tendances dans la C. G. T., il faut un esprit de respect moral et de confiance générale et mutuelle.

MONIER. — Je tiens à faire remarquer que le Congrès n'est pas encore définitivement constitué. Il reste à valider des mandats et je pense que nous ferions une bonne besogne en poursuivant la discussion sur la validation des mandats. Après ceci, va venir l'affaire de Périgueux ; la Commission va rendre compte du travail qu'elle a accompli à ce sujet et la discussion va s'ouvrir.

Je pense qu'à 7 heures nous aurons à peine terminé ce travail et je crois que nous pourrions à la fois faire un bon travail et donner satisfaction à Totti en terminant la séance d'aujourd'hui dans le sens que j'indique.

UNE PREUVE DE SUBORDINATION

LECOIN. — Je veux simplement entretenir le Congrès, pendant cinq minutes à peine, d'un cas de subordination de la C. G. T. au Parti Communiste, approuvé par l'I. S. R. Je dis bien : approuvé par l'I. S. R. — et ceci pour les camarades de la tendance Lartigues qui condamnent le Parti Communiste ici et manquent de courage pour condamner l'I. S. R. qui commande au Parti Communiste toutes ses attitudes.

Camarades, si on vous prouvait, à vous Congrès, que les militants de la Majorité confédérale de la C. G. T. U. se sont entendus avec les militants du Parti Communiste français pour rédiger toutes les thèses soumises par la Majorité confédérale à ce Congrès, appelez-vous cela de la subordination ?

VOIX DIVERSES. -- Non ! Non !

LECOIN. — Comment, non ! S'il vous était prouvé que toutes les thèses soumises à ce Congrès par la Majorité confédérale avaient été étudiées en commun entre les militants de la C. G. T. U. et des militants du Parti Communiste, collaborant à la rédaction de ces thèses...

PIERRETON. — Je vais te poser une question...

LECOIN. — Non !

PIERRETON. — Tu me l'as posée à Paris, je te la poses maintenant...

LECOIN. — Non !

PIERRETON. — Je te la poserai quand même. Je demande la parole pour répondre à Lecoin.

LECOIN. — Je suis à la disposition de Pierreton quand il voudra, après que j'aurai vidé cet incident.

Je vous demande donc, et c'est surtout aux délégués de la Majorité : S'il vous était prouvé que les militants de la C. G. T. U. et les militants du Parti Communiste se sont mis d'accord pour composer entre eux les thèses soumises par la soi-disant Majorité de la C.G.T.U.

TREINT. — Nous sommes de la Majorité !

RAYNAUD. — Expose les faits.

MONMOUSSEAU. — Camarades, Lecoin vient de poser une question à la Majorité confédérale. Je suppose qu'elle s'adresse également au Bureau confédéral ?

LECOIN. — Surtout.

MONMOUSSEAU. — Il dit : « S'il vous était prouvé que les thèses soumises au Congrès ont été élaborées en commun avec les militants du Parti Communiste, je dis : « du Parti Communiste »...

LECOIN. — En tant que Parti.

MONMOUSSEAU. — ...en tant que Parti, et les militants de la C. G. T. U., prendriez-vous cela pour de la subordination ?

UN DÉLÉGUÉ. — Il me semble !

MONMOUSSEAU. — Je ne veux pas discuter sur le point théorique à savoir si ce serait de la subordination, mais je réponds que si telle est la conception de la subordination de la part de la Minorité, je demande à la Majorité de l'accepter.

RAYNAUD. — Très bien, Monmousseau !

MONMOUSSEAU. — Et je demande maintenant qu'on prouve que les

textes, que les résolutions, que les rapports, quels qu'ils soient, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, ont été élaborés en commun entre les membres de la C. G. T. U. et les membres qualifiés du Parti Communiste en tant que tel. (Applaudissements.)

LECOIN. — Je suis très heureux de la déposition de Monmousseau. Elle me met très à l'aise pour apporter ma documentation.

J'ai dit tout à l'heure : S'il vous était prouvé, camarades de la Majorité, que les thèses présentées à ce Congrès ont été confectionnées en commun par des membres du Parti Communiste...

VOIX DIVERSES. — Syndiqués !

LECOIN. — Même pas syndiqués, ça n'a pas d'importance ! (Protestations.)

MONMOUSSEAU. — Je demande à nos camarades de la Majorité de ne pas apporter plus de réticences que je n'en apporte moi-même au nom du Bureau Confédéral.

RAYNAUD. — Très bien !

LECOIN. — Je continue donc : S'il vous était prouvé... (Exclamations, bruit.)

Je vous prie de me laisser continuer ; il est nécessaire que je recommence ainsi pour mon argumentation.

S'il vous était prouvé que les thèses soumises à ce Congrès par la Majorité Confédérale ont été confectionnées en commun avec les membres du Parti Communiste en tant que Parti Communiste et les membres de la Majorité Confédérale, vous appelleriez cela de la subordination et vous le condamneriez. (Exclamations.)

Je suis content de savoir, par la bouche de Monmousseau, que lui, Monmousseau, au nom du Bureau Confédéral, condamnerait cet acte.

SUR LES BANCs DE LA MAJORITÉ. — Nous aussi ! Mais c'est en Espagne !...

LECOIN. — Eh bien, ce que vous condamneriez sur le plan français, vous devez le condamner sur le plan international. Si je prends par exemple, dans la « Vie Ouvrière » du 5 octobre, la page de l'I. S. R., sous le titre « Rapport de la délégation des C. S. R. espagnols au Comité central de l'I. S. R. », je lis ceci :

Nos forces (ce sont les C. S. R. espagnols qui luttent contre la Confédération Générale du Travail espagnole qui est un peu dirigée par des membres de la tendance minoritaire de la C. G. T.), nos forces s'affirmeront, espérons-nous, au prochain Congrès de la Confédération Générale du Travail, pour lequel les C. S. R. ont tracé, d'accord avec la Centrale du Parti Communiste, des directives que la minorité suivra.

UN DÉLÉGUÉ. — Et alors ?

LECOIN. — Si la chose s'était passée en France... (Exclamations, bruit.)

RAYNAUD. — Tu nous naturalises espagnols !

LECOIN. — Si la chose s'était passée en France, vous venez de déclarer qu'en tant que Bureau Confédéral vous condamneriez le fait. La chose se passe en Espagne et l'I. S. R. l'approuve, puisque c'est dans la page de l'I. S. R. que la « Vie Ouvrière » a publiée. Vous devez donc le condamner. (Applaudissements sur les bancs de la Minorité. Bruit.)

MONMOUSSEAU. — Nous répondrons à Lecoin en répondant en bloc sur le Rapport Moral et l'Orientation.

MONIER. — Permettez-vous qu'une question comme celle qui a été posée par Lecoin concernant l'Espagne, je la pose concernant la France? (Oui. Oui.)

UN DÉLÉGUÉ. — C'est plus grave.

PIERRETON. — Camarades, je m'étonne fort de la question qui vient d'être posée par le camarade Lecoin. Au nom de la liberté des tendances, puisqu'il a voulu en parler lui-même à notre Congrès fédéral de Paris au sujet de la discussion sur les Commissions Syndicales, il a déclaré que si nous laissions se réunir la tendance communiste au sein de la C. G. T. U., il n'y verrait aucun inconvénient. Je m'étonne qu'aujourd'hui il vienne nous contester le droit, à nous communistes et syndiqués, de collaborer avec les membres de la Majorité confédérale pour l'élaboration des résolutions.

LECOIN. — Ce n'est pas cela que j'ai dit.

PIERRETON. — Il y a encore une déclaration que vous avez faite à Saint-Etienne au nom de l'autonomie nationale. Vous réclamiez, pour la France, cette autonomie vis-à-vis des partis, mais vous avez déclaré aussi que vous ne vous immisceriez jamais dans les autres Centrales syndicales qui étaient libres de faire ce qu'elles voudraient. Et aujourd'hui, que faites-vous de votre parole? Vous la reniez. (Applaudissements.)

LE GROUPE DE LA « V. O. » MIS EN CAUSE

MONIER. — Le camarade Pierretton a répondu à Lecoin : Je me tiens sur la question deux minutes. Le « Bulletin Communiste » du 13 juillet 1922, dans le rapport de Frossard à l'Exécutif... (Interruptions sur les bancs de la majorité : Hou ! hou !)

MONIER. — Gardez-le, il est à vous. En citant le nom de Frossard, cela vous fait sourire. Nous pensions comme vous, longtemps avant vous. Je parle de Frossard parce qu'à ce moment-là, il était le chef de votre Parti, du Parti des masses, et qu'il a rédigé ce rapport au nom de la Majorité de ce Parti.

Frossard déclare dans son rapport :

La Commission Syndicale du Parti a confronté son point de vue avec le groupe le plus voisin du nôtre : le groupe de la Vie Ouvrière...

Vous étiez bien du groupe de la « V. O. », n'est-ce pas, Semard et Monmousseau ?

MONMOUSSEAU. — Oui.

SEMARD. — Et on y reste !

MONIER. —

...Un projet de statut commun aux deux groupes, est opposé à celui de la Majorité de la Commission administrative confédérale.

MONIER. — Je pense que ceci a bien été une collaboration entre les militants syndicalistes et les militants du Parti Communiste. Donc, sur la question posée par Leccoin, on peut accorder une certaine valeur à l'argumentation de Pierreton disant que les Centrales sont libres, dans leur pays, de faire ce qu'elles veulent avec les partis politiques. Il n'en est pas moins vrai que ceci prouve que des militants de la C. G. T. Unitaire française se sont présentés à Saint-Etienne après avoir travaillé en commun, et en le cachant au pays, parce que ceci s'est tenu à Moscou au mois de mai 1922 et que l'on aurait pu le publier en France avant le Congrès de Saint-Etienne. On a attendu après le Congrès pour le publier, parce que là-bas, si la résolution Planchon, du Comité directeur, a été retirée avec tant de souplesse et de facilité, c'est qu'elle n'était qu'un piège et qu'avant de venir devant le Congrès, vous aviez, syndicalistes de la « Vie Ouvrière », fait le nécessaire avec le Parti Communiste.

Vous avez ainsi trompé les syndicalistes de ce pays. Je considère ceci comme malhonnête de la part d'hommes qui se réclament du syndicalisme. Ce n'est pas leur conscience et leur cerveau qui s'expriment, mais c'est le Parti qui pense pour eux.

MONMOUSSEAU. — Lorsque nous réglerons les comptes des tendances, nous réglerons les rapports passés et présents de toutes les tendances... avec les groupements extérieurs. Ce n'est pas une menace, c'est un règlement de compte des tendances que nous ferons quand nous défendrons notre gestion.

Je ne peux répondre à Monier qu'une chose : c'est que lorsqu'à Saint-Etienne, je sommais Frossard de déclarer à ce Congrès ceux qu'il avait pu voir dans son Bureau, en tant que secrétaire général du Parti Communiste, avant sa démission, c'était pour mettre un peu à jour les affaires de l'ancienne Minorité.

Frossard s'en est tiré par une galéjade. Il n'a pas répondu. Il répond aujourd'hui dans « l'Egalité ».

Permettez-moi de conclure que le syndiqué Frossard a suffisamment de rancœur, à l'heure actuelle... contre la Majorité Confédérale, pour dénoncer aujourd'hui dans son journal les tractations passées que nous aurions pu avoir avec lui et décharger sa conscience des tentatives de subordination qu'il aurait pu commettre, puisqu'il veut décharger sa conscience.

Cela doit correspondre suffisamment avec l'affirmation que je fais qu'avant Saint-Etienne, comme après Saint-Etienne, jamais nous

n'avons eu avec Frossard la moindre des discussions et le moindre des rendez-vous.

TOMMASI. — C'est exact.

MONIER. — J'ai accusé le groupe de la « Vie Ouvrière », après avoir demandé à Monmousseau et à Semard s'ils en étaient avant Saint-Etienne...

MONMOUSSEAU. — Oui. Oui.

MONIER. — Pourquoi n'avez-vous pas démenti le Rapport de Frossard et avez-vous attendu dix-huit mois pour dire que vous n'aviez rien eu de commun avec lui?

MONMOUSSEAU. — L'élaboration des statuts, — qui ont été adoptés à Saint-Etienne contre le projet de statuts de l'ancienne Majorité, — s'est poursuivie dans un Bureau de la Bourse du Travail qui s'appelle le Bureau des Métaux, en présence de tous les militants qui ont signé par la suite le projet d'orientation syndicale et le projet de statuts. Et j'indique qu'il n'y avait aucun représentant du Parti Communiste.

LARTIGUE. — J'enregistre la déclaration de Monmousseau en ce qui concerne Frossard. Mais je demande à Monmousseau s'il pourrait apporter la même affirmation en ce qui concerne les dirigeants actuels du Parti Communiste, qu'ils s'appellent Tommasi, Treint ou les autres. Je ne parle pas des tractations des Comités d'Action, mais des tractations en dehors des Comités d'Action, sans que ce soit connu par les Syndicats.

MONMOUSSEAU. — Rien ne s'est fait et aucune décision n'a été prise dans les Bureaux de la C. G. T. U. sans que Dudilieux ait assisté aux réunions. Il va répondre à ma place.

DUDILIEUX. — Camarades de la Minorité, nous vous reconnaissons le droit d'apporter, pour nous combattre, tous les arguments qui peuvent vous faire plaisir. Mais nous vous contestons le droit de mettre en doute notre probité et notre honnêteté dans le travail.

J'affirme que tout le temps que j'ai collaboré avec Monmousseau, aussi bien à l'Union des Syndicats de la Seine qu'au Bureau Confédéral, tout ce qui est sorti de ces Bureaux concernant l'action syndicale dans le département de la Seine ou dans la C. G. T. U., est sorti de notre propre cerveau et de nos propres mains, et que pas une ligne concernant les manifestes, tracts, rédaction de la « Vie Syndicale », etc., en un mot tout ce qui est élaboré comme publication, n'a été fait en collaboration avec des hommes des groupements extérieurs ou des hommes du Parti.

La seule collaboration qui ait existé pour la rédaction d'affiches, tracts ou manifestes, s'est faite dans les Comités d'Action; et si nous avons collaboré dans les Comités d'Action avec les militants du Parti Communiste ou de l'A. R. A. C., nous avons également collaboré avec les militants de l'Union Anarchiste, et ceux-ci ont été témoins qu'en de multiples circonstances, lorsqu'il y avait des manifestes à rédiger, c'est encore aux militants de la C. G. T. U. qu'on en confiait la rédac-

tion qui était soumise ensuite à la ratification des Délégués des autres groupements.

Je pourrais en appeler au témoignage de Colomer qui a été à même de voir dans quelles conditions nous travaillions au Comité d'Action pendant le temps où l'Union Anarchiste en a fait partie.

Par conséquent, camarades de la Minorité, je vous dénie de façon absolue le droit d'attaquer notre probité et notre honnêteté au travail confédéral et syndical. (Applaudissements.)

TOMMASI. — Lartigue a demandé à Monmousseau s'il pouvait affirmer qu'avec les dirigeants actuels du Parti, il n'y avait eu aucune tractation, si aucune rencontre n'avait eu lieu pour discuter et mettre debout certaines thèses. Je vais d'abord répondre à Monier et lui dire qu'il fait une erreur.

Dans le rapport de Frossard, il y a une constatation de faite. Frossard dit — et c'est exact — que nous avons à connaître, à la Commission Syndicale du Parti, des statuts de la C. G. T. U. et, comme notre Parti, nous, membres de la Commission Syndicale du Parti, nous avons considéré, quand l'alinéa de l'article premier a été supprimé, que nous n'avions aucune objection à faire au travail effectué par nos camarades de la Majorité Confédérale. Mais jamais il n'y a eu aucune rencontre ni tractation à ce moment.

Puisque vous voulez bien parler de rencontres et de tractations, et puisque tu as fait appel à moi, Lartigue, concernant les possibilités de rencontre avec Monmousseau et Frossard, je dis que jamais il n'y a eu de rencontre entre Frossard et Monmousseau. On ne pourrait pas en dire autant sur le compte d'autres militants.

VOIX DIVERSES. — Qui ?

TOMMASI. — Qui ? Notre camarade Totti, notre camarade Quinton, d'autres camarades encore qui étaient de la Majorité Confédérale de ce moment-là se dérangeaient, eux, n'attendaient pas que Frossard montât au 33 de la rue Grange-aux-Belles, mais daignaient quelquefois se déranger et pénétrer à l'intérieur du Bureau du camarade Frossard pour discuter. (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

Je m'excuse auprès du camarade Totti. Je ne me serais pas cru obligé d'apporter des arguments tels que ceux-ci à la tribune du Congrès, mais puisqu'on nous pose des questions et qu'on voudrait savoir quels sont les militants qui se sont dérangés, et qu'on semble faire grief à Gaston Monmousseau d'être venu au Parti, pour nous je réponds : non, mais pour vous je réponds : oui, et nous pourrions préciser les rencontres qui eurent lieu en de nombreuses circonstances entre les camarades qui appartiennent à la Minorité et des militants du Parti.

Je suis à la disposition du Congrès, s'il le désire, pour préciser d'autres rencontres, soit dans le Bureau de Frossard pour discuter de choses intéressant la vie syndicale, soit des rencontres qui eurent lieu dans d'autres endroits, mais qui ne constituent pas moins un reproche que vous pouvez adresser à d'autres, mais que vous ne pouvez pas adresser à nous, ni à Dudilieux, ni à Monmousseau.

BROUTCHOUX. — Puisque nous avons le plaisir de posséder Tommasi à la tribune et qu'il paraît de si bonne humeur pour répondre, pourrait-il nous dire pourquoi il est si bien d'accord aujourd'hui avec ceux qui l'on désavoué au premier Congrès de l'I. S. R. ? (Rires.)

LARTIGUE. — Il m'importe peu de savoir si des personnalités comme Totti, par exemple, qui est assez grand pour se défendre... (Rires) ...ont eu des tractations avec Frossard. Je marque que nous avons placé le mouvement syndical au-dessus des tractations avec Frossard ou Treint, et Tommasi ne me démentira pas.

Mais je marque aussi que Dudilieux a répondu à côté de la question. Il nous a dit en effet que le Bureau Confédéral avait été l'auteur des thèses présentées ou plutôt le rédacteur. Je n'en doute pas. Ce n'est pas la question que je pose. Je demande si ces thèses n'ont pas été rédigées après des conversations particulières... (Exclamations.)

RAYNAUD. — Ce sont des ragots de concierge, cela !

LARTIGUE. — ...à la suite de conversations particulières, en dehors des tractations du Comité d'Action, avec uniquement les dirigeants du Parti Communiste, et je cite en particulier, parce que je m'en souviens, mon excellent ami Treint et Tommasi. Il y en avait d'autres, Cachin même, je crois, et si les thèses rédigées par le Bureau Confédéral n'avaient pas été élaborées au sein de ces parlottes entre Parti Communiste et Bureau Confédéral, à l'exclusion de tous autres partis ou de toutes autres sectes qui, à un moment donné, pouvaient composer le Comité d'Action.

Je précise que, si cela est vrai, il y a une collaboration certaine entre le Parti Communiste et le Bureau Confédéral, à l'exception des autres partis et que la thèse de Semard elle-même condamne ces sortes de liaisons organiques, puisque Semard dit : cela, c'est la scission.

SEMARD. — J'expliquerai ma thèse, tu ne l'as pas encore comprise. (Rires.)

TOTTI. — J'appartenais au Parti Communiste lorsque j'ai été désigné comme Secrétaire de la C. G. T. U. Plusieurs fois, des appels ont été faits à ma qualité d'adhérent du Parti Communiste pour marquer le rôle qu'à ce titre je pouvais jouer au sein de l'organisation confédérale.

Toujours j'ai été sourd à ces appels et, devant mes scrupules, on me disait : « Marches ! Quant à ceux qui essaieront de te barrer le chemin, nous leur briserons les reins avec l'« Humanité ». (Exclamations.)

Quand j'ai adhéré au Parti Communiste, j'avais mis à la base de mon adhésion cette condition : le respect absolu de l'autonomie syndicale.

Tommasi dit que des tractations ont eu lieu, entre moi et des personnalités qu'il n'a pas désignées, au cours de ma gestion. Je mets au défi Tommasi de dire ici les tractations que j'ai pu mener, avec quelque personnalité que ce soit, concernant la gestion syndicale que j'assumais.

Un soir seulement, et j'en avais avisé mon camarade Cadeau, qui n'était pas de la même tendance que moi, je me suis rendu à la Commission Syndicale du Parti, qui n'avait pas — comme nous le verrons tout à l'heure — le même caractère que maintenant, et cela était pour dire que cette Commission Syndicale ne devait, en aucune façon, intervenir dans les affaires intérieures de l'organisation confédérale.

Cela a été le seul échange de vues qu'officiellement j'ai pu avoir avec le Parti auquel j'appartenais à ce moment-là.

Maintenant, entre moi et Tommasi, il y avait autre chose qu'un échange d'idées; il y avait un échange d'amitié, car chaque jour Tommasi venait à mon bureau. Il dira aussi si nous y avons jamais parlé de tractations concernant les affaires confédérales.

Il y avait entre nous les mêmes rapports que nous avons tous les jours avec les camarades de toutes les tendances. (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.) Mais ce n'est pas le travail méthodique qui a été dénoncé ici et, maintenant, camarades, je pose à mon tour une question.

Vous devez avoir au Parti Communiste, dans vos archives — et si vous niez que vous l'avez nous le produisons extérieurement — un texte des ordres que vous détenez de Moscou à l'heure actuelle concernant l'influence d'un parti politique au sein de l'organisation syndicale. (Applaudissements sur les bancs de la Minorité.)

TOMMASI. — Nous dirons que tu apporteras un faux.

TOTTI. — On me dit que j'apporterais un faux? On peut toujours lire, alors, que tout ce qu'on possède dans ses archives est un faux, parce qu'effectivement on n'a pas assisté à l'échange du manuscrit et des choses écrites. Mais nous verrons dans quelles conditions. Nous produisons ces documents et nous verrons qui les a apportés.

Il s'agit d'ordres qui établissent, non pas une différenciation entre les camarades syndicalistes responsables de gestions, qui n'appartiennent pas au Parti, mais une différenciation, une délimitation entre les camarades responsables d'une gestion et appartenant au Parti Communiste. Cette délimitation se résume à ceci : les communistes sûrs et les communistes non sûrs. Les communistes sûrs, capables d'assimiler, non pas seulement dans l'esprit, mais à la lettre, les instructions venues de Moscou; se soumettant, non pas à l'esprit, mais à la lettre, à toutes les injonctions venues de Moscou. Et lorsque ces injonctions, ces instructions sont données aux camarades adhérents du Parti Communiste, elles ne doivent pas être communiquées, même aux camarades adhérents au Parti Communiste, non sûrs. (Rires.)

On n'a pas seulement décidé, dans ces instructions, de noyauter l'organisation confédérale, de la base au sommet, mais de noyauter la Commission Exécutive elle-même de la C. G. T. U. et le Bureau Confédéral. Quant au Bureau Confédéral, il y a des camarades adhérents au Parti Communiste, ces camarades sûrs doivent apporter, quelques jours avant qu'ils soient soumis à la Commission Exécutive, l'élaboration des travaux, afin que la Commission Syndicale étudie et donne

son point de vue sur cette élaboration et apporte ainsi, par le canal bien déterminé de l'extérieur à l'intérieur, non l'esprit communiste, mais la structure d'un parti politique.

C'est la connaissance de cela qui m'a fait m'insurger contre l'esprit de pénétration, non pas du Communisme dont je me réclame encore, mais de la structure particulière du Parti au sein d'une organisation syndicale. Voilà ce que je n'ai jamais voulu et contre quoi je me suis toujours élevé de toute mon âme.

DEMANDE D'UNE COMMISSION

TOMMASI. — Si l'intervention de notre camarade Totti était restée en la forme où il l'avait introduite, nous aurions pu répondre, ou plutôt nous aurions répondu sans aucune espèce de difficulté.

La seconde partie de son intervention nous mettra, je dois le dire au Congrès, devant une certaine difficulté à nous exprimer en séance publique.

Je reviendrai sur la première partie, mais en ce qui concerne la seconde, en ce qui concerne certaine action des membres du Parti Communiste, j'accepte de m'expliquer devant une Commission que désignera le Congrès. (Exclamations.)

Nous allons reprendre la déposition de notre ami Totti dans l'ordre chronologique et je vais tout d'abord dire à Totti que je n'ai jamais rien exagéré quand j'ai affirmé devant le Congrès que de multiples conversations s'étaient tenues entre Frossard, et Frossard tout seul, en dehors de l'organisme régulier, et des représentants de la Commission Syndicale. Je veux lui rappeler ici une conversation, où on a peut-être causé de tout et de rien, mais où on s'est rencontré quand même, et où il y avait, avec notre camarade Totti, différents autres camarades et en particulier nos camarades Gourdeaux, Foulon, Jacob, d'autres encore qui à ce moment-là étaient membres du Parti ou sympathisants ou n'étaient pas au Parti.

INCIDENT BERT

J'ai parlé à Totti de certains ordres classant les communistes en communistes sûrs et communistes peu sûrs. J'apporte ici un document qui est un faux et qui a été écrit rue Edouard-Manet et envoyé par Bert, secrétaire du réseau P.-O. J'affirme devant ce Congrès que le document que je vais vous lire est faux.

GOURDEAUX. — Ce sera facile à prouver. Le voici :

PARTI COMMUNISTE (S. F. I. C.)

120, rue Lafayette, Paris.

SOUS-COMMISSION SYNDICALE CENTRALE

Paris, le 8 Novembre 1923.

Section Cheminots

Camarade Secrétaire,

Nous avons étudié attentivement la marche vers la reconstruction de l'Unité syndicale de votre réseau.

Les pourparlers engagés par votre Union avec l'Union Confédérée semblent vouloir aboutir et nous vous demandons d'être vigilants.

La position de votre C. E., *conforme*, nous insistons, aux résolutions votées à l'unanimité par les syndicats P.-O., ne vous permet pas, sans passer pour des « SCISSIONNISTES », de la combattre.

D'ailleurs, de toute façon, vous avez intérêt à ne pas créer d'organisation dissidente sur votre réseau. Si votre C.E. veut réellement, dans le cadre de vos décisions de Congrès, arriver à l'unité, vous devez, avec tous les communistes, lui permettre de remplir sa tâche et MINORISER avec elle les réformistes.

Si, au contraire, sa tactique cache des desseins contraires à vos décisions de Congrès, vous devez avec toutes vos troupes réaliser l'unité comme elle vous le demanderait et vous seriez certains, au Congrès, qu'elle sera obligée de convoquer avec les réformistes, d'avoir une majorité révolutionnaire communiste.

Je pense que vous comprendrez le motif qui nous fait intervenir auprès de vous, et je vous prie d'agréer mes salutations communistes.

Pour la Commission :

LE SECRÉTAIRE.

TOMMASI. — Ce n'est pas signé. C'est signé : « Le secrétaire ». Un point, c'est tout.

BOIRIE. — Comment peux-tu affirmer que c'est Bert qui a écrit cela ?

TOMMASI. — Je vous dis que cela a été fait rue Edouard-Manet où est le siège de l'Union P.-O.

BOIRIE. — Où as-tu les preuves que c'est Bert qui a écrit cela ? On peut aussi bien dire que c'est Tommasi.

TOMMASI. — C'est cela même, c'est nous qui avons fait ce faux pour vous être agréable.

GOURDEAUX. — Voilà le camarade qui l'a reçu.

THOMAS. — Je n'appartiens pas au Parti Communiste. On ne peut pas me taxer d'être communiste. Je suis secrétaire du secteur n° 3 sur le réseau du P. O. et j'ai reçu moi-même cette correspondance comme secrétaire de secteur. L'enveloppe vient du bureau du 13^e arrondissement. Une quantité de syndicats du P.-O. ont reçu la même circulaire.

TOMMASI. — Quant à la seconde partie de l'intervention de notre camarade Totti... (Exclamations, bruit).

UN DÉLÉGUÉ. — Les ouvriers ne sont pas venus ici pour entendre toutes ces saletés-là.

TOMMASI. — Je répète que nous sommes tout disposés à aller devant une Commission que vous désignerez. (Exclamations). Vous nous accusez d'attaquer un homme qui est absent ; nous acceptons d'aller devant une Commission où Bert sera présent.

MASSOT. — C'est ainsi qu'on a sali Broutchoux aux Métaux,

c'est toujours la même chose, vous êtes des jésuites. (Vifs colloques, tumulte.)

LECOIN. — Toutes ces choses, toutes ces révélations, de part et d'autre, ne peuvent pas vous faire aimer la politique. Je demande donc qu'au lieu de régler tout cela devant une Commission d'enquête, on le règle devant le Congrès à l'exception du public et des journalistes. (Très bien.)

TOMMASI. — Nous sommes à la disposition du Congrès pour telle décision qu'il voudra prendre.

Je termine en disant à Totti que s'il pense qu'il peut y avoir certains documents intéressants, il est très bien placé pour obtenir tout ce qu'il désire, mais qu'il ne réclame pas aux archives du Parti des documents ayant un peu de sérieux, car son ami Frossard les a emportés en s'en allant. (Vives exclamations.)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Lecoin a fait une proposition au Congrès, proposition qui consiste à vider l'incident en l'absence du public et de la presse. Je consulte le Congrès. (Repoussée.)

(Exclamations : Et les cochons de payants alors!)

INTERVENTIONS DIVERSES

LECOIN. — Camarades, vous qui avez parlé d'unité dans tout ce Congrès et qui êtes, je l'espère, partisans de l'unité, je vous prie de faire attention à ce que je vais vous dire.

Je parle ici, délégué par la Minorité. On a apporté à cette tribune les accusations les plus formidables contre des membres de la Majorité confédérale. Si ces faits sont vrais, ce serait la chose la plus honteuse qu'un Congrès aurait à enregistrer.

La Minorité ne peut pas continuer les travaux du Congrès tant que ces choses ne seront pas vidées complètement devant le Congrès. Camarades de la Majorité, puisque vous n'avez vraiment rien à craindre, joignez-vous à la Minorité pour qu'un débat clair, précis et net, ait lieu devant tous les Délégués au sujet des accusations portées de part et d'autre.

LARTIGUE. — Je marque que la Majorité, dans l'ensemble, vient de montrer qu'elle n'entendait pas discuter les preuves qu'on peut apporter contre la collusion certaine de la Majorité confédérale avec le Parti Communiste.

GOURDEAUX. — Personne ne vous empêche de les apporter.

LARTIGUE. — Vous venez de repousser le débat devant le Congrès.

GOURDEAUX. — Ce n'est pas vrai.

LARTIGUE. — Tommasi, tu viens de refuser...

TOMMASI. — Ce n'est pas vrai.

LARTIGUE. — Eh bien alors, nous renouvelons la proposition faite pour que l'incident soit vidé à la tribune du Congrès, en dehors des journalistes et en dehors du public, à huis clos si vous le désirez, mais c'est un débat auquel vous ne pouvez pas vous dérober.

GOURDEAUX. — La chose logique, c'est la désignation d'une Commission qui rapportera devant le Congrès.

LARTIGUE. — Je constate que vous persistez dans votre attitude. J'ai posé au Congrès une question précise, à savoir s'il n'y avait pas eu entre le Bureau Confédéral et le Parti Communiste, à l'exclusion des autres partis et des autres sectes adhérents au Comité d'Action, des pourparlers sur certaines questions, pourparlers qui se sont évidemment traduits par des résolutions écrites par le Bureau Confédéral mais qui avaient été délibérés auparavant par le Parti et le Bureau.

On n'a pas répondu. Je constate qu'on a cherché une échappatoire, qu'on nous a apporté un papier dont on n'a pas su dire de qui il émanait et de qui il était signé ; il est trop facile d'apporter des papiers comme cela que n'importe qui peut taper à la machine à écrire.

Avant de produire des papiers anonymes et de laisser planer la suspicion on doit répondre aux questions posées. Je renouvelle la mienne : Est-il vrai qu'il y ait eu entre le Parti Communiste, représenté officiellement par Gourdeaux, Tommasi, Treint et Cachin, je crois, — mais en ce qui le concerne mon souvenir est imprécis — et le Bureau Confédéral, des pourparlers sur des sujets déterminés ?

GOURDEAUX. — Quels sont ces sujets ?

LARTIGUE. — Je les dirai.

GOURDEAUX. — Il faut les dire.

UN DÉLÉGUÉ. — Il s'offre à les dire.

MONMOUSSEAU. — Je risque de me trouver devant un démenti ; lorsqu'on a à rendre compte d'une gestion confédérale, évidemment c'est grave. J'affirme, — vous démontrerez le contraire, quand on accuse on apporte des preuves, et quand les preuves seront apportées, nous serons confondus devant le Congrès, — j'affirme que jamais il ne s'est produit de délibérations occultes qui peuvent avoir servi, en n'importe quelle circonstance, à l'élaboration d'un texte syndical ou touchant la vie syndicale, entre les membres du Bureau Confédéral ou de la Commission Exécutive en tant que tels, et les membres du Parti Communiste.

J'affirme que jamais, si nous nous sommes trouvés, Treint et moi, réunis quelquefois dans mon bureau pour élaborer des manifestes décidés par le Comité d'Action, jamais Cachin n'est venu dans mon bureau, il n'en connaît même pas le chemin.

LARTIGUE. — Ne dis pas cela.

LECOIN. — Voici une proposition qui va nous mettre d'accord, Minorité et Majorité. Un certain nombre de membres de la Majorité m'ont dit : le vote de tout à l'heure a été surtout le huis clos, acceptez le public et nous acceptons le débat.

Alors, c'est avec plaisir que la Minorité accepte le public. Quand j'ai demandé la sortie des camarades qui étaient là et des journalistes, ce n'était pas une méfiance contre nos camarades, mis pour donner

satisfaction, d'une part, à Tommasi qui voulait une Commission d'enquête, et, d'autre part, pour que tout le Congrès soit éclairé.

Je viens demander à Tommasi, qui vient de déclarer qu'en réponse aux affirmations de Totti, il a des choses suffisamment graves à dire pour demander une Commission d'enquête, nous lui demandons qu'il fasse ses révélations devant tout le Congrès, public et journalistes.

Nous n'avons rien à craindre du débat.

Louise HEUCHEL. — Je ne connais pas le papier dont a parlé Totti. Je ne sais pas si c'est un faux. Cependant, j'affirme que si c'est un faux, on a pris tellement à la lettre ce qu'il contenait qu'à ce moment-là, considérée comme communiste sûre, on m'a fait des propositions dont le camarade Tommasi ne peut pas démentir la véracité.

Membre de la Commission Exécutive, je descendais la rue de la Grange-aux-Belles avec le camarade Christen, secrétaire du Comité Intersyndical du XI^e arrondissement. Tommasi m'a dit : Il faut que tu t'arranges pour avoir l'ordre du jour de la Commission Exécutive au moins quatre jours avant la séance, parce que nous en avons besoin pour les membres communistes qui appartiennent à la Commission Exécutive.

Et comme je disais à Tommasi : Mais comment me procurer l'ordre du jour ? Je ne l'ai pas quatre jours à l'avance. Il m'a dit : « C'est bien simple, tu n'as qu'à aller à l'Union ou voir Marie Guillot et demander ce qu'on discutera. »

A ce moment-là, jeune militante, j'aurais peut-être pu me laisser prendre par ma sympathie et mon ignorance. (Exclamations.)

Heureusement qu'avec moi il y avait un militant qui, bien que communiste, comprenait la valeur du mouvement syndical et m'a dit le danger qu'il y aurait à fournir à Tommasi la possibilité de donner des mots d'ordre communistes à la Commission Exécutive, le danger qu'il y aurait pour l'organisation syndicalé, en cas de subordination, tels que ceux de Périgueux et de Costel, par exemple, dont vous ne voulez pas entendre parler.

Tommasi, mieux que les autres, sait bien que si Louise Heuchel avait accepté le fonctionnement des Commissions Syndicales tel qu'on voulait lui faire accepter, elle aurait aujourd'hui une place à l'Union des Syndicats de la Seine, en tant que secrétaire. (Protestations.)

Le papier de Totti, s'il est faux, a été tellement pris à la lettre que les camarades responsables du Comité Directeur et de la Commission Syndicale, en tant que communiste sûre à l'époque, ont voulu me le faire appliquer dans la Commission Exécutive. A vous de juger. (Applaudissements.)

TOMMASI. — Je dois d'abord, d'accord avec Monmousseau, indiquer qu'il a fait une erreur tout à l'heure en disant que Cachin n'était pas venu dans son bureau. (Exclamations.)

Cachin est allé une fois dans le bureau de notre camarade Monmousseau...

JEANNE RENOUX. — Et il n'en connaissait pas le chemin !

TOMMASI. — C'est au retour d'Allemagne que notre camarade....

LAFFORGUE. — Tu as la mémoire courte, Monmousseau.

TOMMASI. — ...pour demander la convocation du Comité d'Action et pour nous expliquer, à nous camarades de la Confédération, ce qu'il avait vu pendant son voyage en Allemagne.

Voilà un point rétabli.

En ce qui concerne Louise Heuchel, on dit quelquefois : « Oublions le passé ». Je voudrais bien pouvoir oublier le passé, ce n'est pas très facile.

LOUISE HEUCHEL. — Pour Tommasi !

TOMMASI. — Et puis pour toi.

Il y a l'article 11. Nous étions ensemble, camarade Heuchel, dans la délégation qui était allée à Moscou...

UN DÉLÉGUÉ. — Parle-nous de la rue de la Grange-aux-Belles.

TOMMASI. — Je vais y venir. On va vite par les temps qui courent. (Bruit.) Je dois répondre à la camarade Heuchel qu'elle écrit l'histoire aujourd'hui contre nous comme elle l'écrivait hier contre ceux avec qui elle est aujourd'hui.

Je dois dire à la camarade Heuchel que jamais je ne lui ai promis quoi que ce soit en ce qui concerne une nomination possible, et qu'un jour, c'est elle-même qui est venue me trouver chez moi et qui m'a dit : « Camarade Tommasi, il y a des camarades communistes qui me proposent comme secrétaire à l'Union des Syndicats de la Seine. Toi qui es mon camarade et qui sais que je suis une jeune militante, je viens te demander si, comme moi, tu ne penses pas que j'ai encore le temps d'attendre pour remplir un tel rôle. »

Et j'ai été d'accord avec elle.

LOUISE HEUCHEL. — Tu oublies de dire que j'ai toujours dit que je ne m'en reconnaissais pas la compétence.

MÉTAYER. — Oh ! cela, on le savait !

TOMMASI. — Je réponds à la camarade Heuchel que jamais, au grand jamais, le Parti n'a pris la décision de présenter Heuchel à une fonction quelconque. (Bruit.)

DELOBELLE. — Je fais remarquer au Congrès que ce sont les camarades de la Minorité qui ont demandé ce débat et qu'ils ne laissent pas parler Tommasi. (Exclamations.)

TOMMASI. — Je réponds à Heuchel que jamais il n'est entré dans notre esprit de la présenter à un poste quelconque et que je lui ai dit : « Je suis d'accord avec toi pour déclarer que, même si des camarades communistes veulent faire de toi une fonctionnaire, il vaudrait mieux ne pas insister. » (Protestations.)

En ce qui concerne la question posée par Lecoin : « Est-il exact que la Commission Syndicale Centrale se soit occupée de rechercher, dans le Parti Communiste, les éléments sûrs », j'aurais voulu répondre ailleurs qu'ici, devant Lecoin, mais puisque Lecoin me questionne devant le Congrès...

VOIX DIVERSES. — Ce n'est pas Lecoin, c'est la Minorité.

TOMMASI. — Je déclare qu'il est exact que, Secrétaire de la Commission Syndicale, j'ai fait parvenir un document d'ordre secret à nos camarades leur demandant de s'assurer dans chacun des points les plus importants de France, d'hommes sûrs, de communistes sûrs, capables de faire autre chose que de l'action verbale si la Révolution venait. (Vifs applaudissements de la Majorité. Protestations sur les bancs de la Minorité. Cris : Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai ! Sifflets. Tumulte.)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Wastiaux, qui avait été désigné comme assesseur pour demain, se retire ; je demande au Congrès de le remplacer par le camarade Mohn, d'Alsace-Lorraine. (Adopté.)

LECOIN. — La Minorité de ce Congrès demande à tous les Congressistes de ne pas lever la séance après une réponse aussi évasive que celle que vient de faire Tommasi. (Bruit.)

Tout à l'heure, quand je montais à la tribune pour demander des explications loyales, des membres de la Majorité, notamment Métayer, m'ont dit : « Lecoin, n'insiste pas parce que, si ce débat s'ouvre, cela va rouler d'une personnalité à l'autre. »

C'est la preuve que Tommasi avait autre chose à nous dire que ce qu'il a dit au Congrès.

MÉTAYER. — Il est faux que j'aie demandé, au nom de la Majorité, au camarade Lecoin, d'enterrer cet incident. Je lui ai demandé de faire nommer une Commission qui pourrait discuter. Notre camarade Bert n'étant pas présent, il est difficile de traiter cet incident en son absence, et nous demandions au camarade Lecoin de nommer une Commission qui rapporterait devant le Congrès. (Exclamations.)

PROPOSITION DE CLOTURE

DUDILIEUX. — Il est impossible qu'un Congrès de militants représentant la classe ouvrière continue à donner ce spectacle en public. Nos camarades de la Minorité peuvent tout dire, mais nous leur déclarons que nous ne pouvons pas subir plus longtemps cette espèce de chantage. (Vives protestations.)

Je propose au Congrès de prononcer la clôture et de passer à l'ordre du jour. (Vives exclamations.)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Lecoin, tout à l'heure, a fait une proposition tendant à liquider cet incident dans une séance publique.

Guy JERRAM. — Nous réclamons la priorité pour la proposition Dudilieux.

LE PRÉSIDENT. — Je vais consulter le Congrès.

DUDILIEUX. — Je maintiens ma proposition de clôture et de passage à l'ordre du jour.

Guy JERRAM. — La priorité est demandée pour la proposition Dudilieux.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la proposition faite par Dudilieux. Le Congrès est appelé à se prononcer. Je mets aux voix la proposition tendant à prononcer la clôture et à passer à l'ordre du jour. (Vives protestations.)

Vous êtes divisés sur la question. En conséquence, je mets aux voix la proposition Lecoin tendant à liquider cet incident au sein d'une séance publique.

(Repoussée.)

La proposition Dudilieux est donc acceptée... et nous constatons que vous étouffez la vérité.

(La séance est levée à 19 heures 30.)

QUATRIÈME JOURNÉE

Jeudi 15 Novembre (Matin)

PRÉSIDENT : BRESSON.

ASSESEURS : Mme ROMANET et MOHN.

(La séance est ouverte à 9 heures.)

LE PRÉSIDENT. — Nous allons passer immédiatement à la vérification des mandats. Je donne la parole au Rapporteur.

LES MANDATS INVALIDES

PEYTAUD, Rapporteur. — Camarades, la Commission de vérification des mandats a terminé ses travaux. Nous avons reçu 1.376 mandats. Après examen, nous en avons invalidé 18, non compris les 15 mandats des Mineurs d'Alsace-Lorraine qui ont été éliminés avec le consentement de la Fédération du Sous-Sol qui ne reconnaît qu'un seul Syndicat dans cette région.

Voici l'énumération des 18 Syndicats dont nous proposons en définitive l'invalidation des mandats :

Alimentation. — Cognac, Perpignan. (Décision du Congrès.)

Bâtiment. — Cimentiers de l'Hérault, Annecy, Aulnay-sous-Bois, Calais, Etampes, Maubeuge, Montluçon, Saint-Junien, Strasbourg, Vinca. (Contestés par la Fédération.)

Vitry-le-François. (Contesté par l'U. D.)

Couffeurs. — Oran. (Manque timbre du Syndicat et de l'U. D.)

Métaux. — Lille. (Manque timbre du Syndicat.)

Moyens de transports. — Comines. (Manque timbre du Syndicat.)

Services Publics. — Employés Municipaux d'Avion. (Contesté par la Fédération.)

Tonneau. — Marseille. (Contesté par la Fédération.)

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande quel motif a pu invoquer le Secrétaire de la Fédération du Tonneau pour invalider le Syndicat du Tonneau de Marseille.

PEYTAUD. — Le Secrétaire de cette Fédération ne s'est pas présenté, malgré nos appels.

UN DÉLÉGUÉ. — Il manque le timbre du Syndicat des Transports de Comines. Est-ce une raison suffisante pour le contester ?

PEYTAUD. — Nous considérons que les mandats irréguliers doivent être invalidés. Nous avons été très larges — les camarades de la Commission sont là pour le dire — dans la validation des mandats. Nous n'avons pas cherché à couper des cheveux en quatre.

En ce qui concerne les Cheminots, tous les mandats ont été validés, sauf, bien entendu, ceux de Périgueux dont le cas particulier fait l'objet d'un Rapport spécial que la Commission désignée à cet effet fera connaître tout à l'heure.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande que le secrétaire de la Fédération du Tonneau veuille bien fournir des explications au Congrès.

PEYTAUD. — Il faut le trouver.

Je propose au Congrès de reconnaître la validité des mandats reconnus par la Commission et d'invalider ceux qui ne l'ont pas été.

Je demande au Président de bien vouloir mettre aux voix le Rapport de la Commission.

NICOLAS (Bâtiment). — Je serais désireux de savoir si les détenteurs des mandats du Bâtiment qui sont contestés ont été entendus à la Commission de vérification ?

PEYTAUD. — En ce qui concerne le Bâtiment, les Terrassiers sont venus nous assurer que tous les mandats contestés n'étaient pas munis de leurs timbres réguliers.

LE PEN. — Vous n'allez pas contester notre bonne foi.

NICOLAS. — La question se pose pour tous les Syndicats du Bâtiment contestés, et je demanderai que soit entendu le Trésorier de la Fédération.

GIRAUD (Tonneau). — Le mandat du Tonneau, de Marseille, est contesté parce que ce Syndicat n'a rien versé pour cette année, bien qu'ayant pris des cartes et des timbres. Je ne peux pas apposer le tampon de la Fédération dans de pareilles conditions.

FORGET. — Je tiens à déclarer que toutes les contestations intéressant le Bâtiment ont été faites avec preuves en mains, et je trouve étrange que l'on vienne contester le Rapport de la Commission qui s'est montrée unanime sur ce point. Nous n'en finirons jamais.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons mettre le Rapport de la Commission de vérification des mandats aux voix. Nous ne devons pas nous éterniser sur cette question.

LE CAS DU BATIMENT D'AULNAY-SOUS-BOIS

BROUT. — Je demande la parole pour un mandat contesté. Dans l'Union Départementale de Seine-et-Oise, deux mandats du Bâtiment se trouvent contestés : tout d'abord celui d'Etampes qui, paraît-il, n'a pas la prise de timbres nécessaire. N'ayant pas les preuves en mains, je ne puis prendre la défense d'Etampes. Mais, en ce qui concerne Aulnay-sous-Bois, ce Syndicat a pris un nombre de timbres bien supérieur à celui exigé par la circulaire confédérale ; la seule raison invoquée

par Forget pour motiver le refus d'apposer le timbre fédéral sur ce mandat est que le Syndicat d'Aulnay-sous-Bois n'aurait payé son droit d'adhésion à la Fédération que le 23 mai. Or, je pense que le temps écoulé depuis cette date est supérieur aux six mois d'existence prévus par la circulaire confédérale. La mesure prise à l'égard du Syndicat d'Aulnay ne s'explique donc pas.

BROUTCHOUX. — Il a été convenu que c'était à partir du 1^{er} mai.

BROUT. — Il y a quelque temps d'ailleurs, le secrétaire du Bâtiment d'Aulnay, Boisselle — et nous le ferons appeler à notre rentrée à Paris s'il est nécessaire — allait chercher les timbres à la Fédération du Bâtiment dont l'un des membres s'inquiéta de savoir s'il avait désigné dans son Syndicat un délégué pour la Fédération. Il ne s'agissait donc pas de contester le mandat, et lorsque je suis allé moi-même, à la réception du mandat, le porter au camarade Forget, ce dernier a bien accepté les 15 francs dont il m'a donné quittance.

FORGET. — A quelle date ?

BROUT. — Je demande au Congrès de valider le mandat d'Aulnay qu'il est illogique de voir contester sous prétexte que la cotisation fut payée quelques jours après la constitution effective du Syndicat, lequel était constitué d'ailleurs au 1^{er} mai, puisque à cette date la Fédération du Bâtiment envoyait un délégué au Syndicat.

FORGET. — Elle en envoie bien d'autres où il n'y a pas toujours de Syndicat constitué.

BROUT. — C'est de la mauvaise foi ou du parti pris, et je demande au Congrès de valider le mandat.

FORGET. — Avant de descendre, veux-tu donner la date de la prise des timbres ?

BROUT. — Le 23 mai.

FORGET. — Alors, nous sommes d'accord.

BROUT. — Un délégué me pose une question nette. Il me demande si vraiment les membres du Syndicat d'Aulnay ont leurs timbres apposés sur leurs cartes pour le mois de mai. Je lui réponds affirmativement en ce qui concerne tous les syndiqués qui étaient adhérents au Syndicat le 23 mai.

NICOLAS. — Camarades, je m'étonne fort d'une discussion pareille à propos du Syndicat d'Aulnay dont la constitution remonte avant le 1^{er} mai. La question de savoir si les timbres que le Syndicat avait pu recevoir en compte dès sa constitution ont été payés à la date indiquée par Forget ne saurait prévaloir sur le fait que le Syndicat a bien été constitué avant le 1^{er} mai. Je ne conteste pas la date de paiement, mais ce que personne ne peut nier, c'est la constitution effective du Syndicat avant le 1^{er} mai. La meilleure preuve, c'est qu'il fut précisément constitué pour faire une démonstration à cette date. Dès lors, si nous ne contestons pas les indications données par Forget, nous pouvons nous étonner d'une seule chose, c'est qu'on fasse preuve d'une

pareille intolérance pour un Syndicat n'ayant pas l'oreille du Bâtiment, tandis qu'on nous demande l'apostille pour un autre intéressant cette Fédération bien qu'il ne réunisse pas, à quelques jours près, les conditions requises.

UN DÉLÉGUÉ. — Pour le Syndicat de Seine-et-Oise, qu'avez-vous fait ?

NICOLAS. — Vous avez fait la fusion. Il ne fallait pas la faire.

KOCH. — Je tiens à apporter une précision en ce qui concerne le Bâtiment d'Aulnay-sous-Bois. Ce Syndicat était, avant sa constitution définitive, une section dépendante du Syndicat du Raincy, section constituée en février. Il ne faut donc pas s'étonner si le timbre du mois de mai est apposé sur ses cartes, sa constitution virtuelle remontant à février. Seulement cette section ne s'est transformée en Syndicat qu'au 23 mai.

NIÈLES. — Le Syndicat d'Aulnay a été constitué, non pas avec une section du Raincy, mais avec des camarades travaillant à Aulnay-sous-Bois, auxquels sont venus se joindre des syndiqués appartenant à la section du Raincy. Je confirme en tout cas les dires de notre camarade Nicolas affirmant que le Syndicat d'Aulnay a été constitué avant le 1^{er} mai. C'est tellement vrai que ce Syndicat a été appelé à participer avec les camarades des groupements d'avant-garde d'Aulnay à la manifestation du 1^{er} mai, en tant que Syndicat constitué.

BROUTCHOUX. — C'est l'investiture du Parti.

BROUT. — Lorsqu'il s'est fondé, le Syndicat d'Aulnay était comme tous les autres, sans argent. Or, à peine les adhérents avaient-ils reçu leurs timbres et leurs cartes, qu'ils allaient à la Fédération payer ce qu'ils devaient. Tous ces renseignements suffisent donc amplement à prouver que le Syndicat d'Aulnay était bien constitué avant le 1^{er} mai.

UN DÉLÉGUÉ. — Mais son bulletin d'adhésion ?

PLUSIEURS VOIX. — La clôture !

LE PRÉSIDENT. — Je reçois une demande de clôture sur cet incident.

(La clôture, mise aux voix, est adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — Je vais à présent mettre aux voix la validation du Syndicat d'Aulnay.

(La clôture, mise aux voix, est adoptée.)

LECOIN. — Je demande l'avis de la Commission de contrôle.

BROUTCHOUX. — Je demande celui de la Commission de vérification.

LE PEN. — Ce n'était pas la peine de fixer la date du 1^{er} mai, si le 27 mai la mesure prise à la date primitivement indiquée était encore valable.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, lorsque nous sommes en désaccord, le Congrès est là pour nous départager.

PEYTAUD, Rapporteur. — Je m'étonne qu'on ait soulevé le cas du Bâtiment d'Aulnay-sous-Bois, puisque l'unanimité de la Commission avait conclu à son invalidation. Je maintiens cette invalidation en son nom.

BROUTCHOUX. — Et nous ne nous laisserons pas faire par des syndicats de trois mois !

GIRAUD (Bâtiment de Fismes.) — Je me suis fort étonné que la Fédération du Bâtiment aille chercher de telles chinoiseries pour valider des mandats, alors que le Bâtiment de Fismes, constitué l'année dernière et n'ayant donné son adhésion qu'après le 15 mai à l'Union Départementale, n'a fait l'objet de pareilles discussions.

MONIER. — La Commission de vérification des mandats a validé au moins 60 à 70 mandats de la Majorité qui n'avaient pas de cachets. Je suis plutôt porté à m'étonner qu'elle ait validé justement un nombre aussi important de mandats non pourvus des cachets réglementaires.

Vous savez d'ailleurs combien il est facile de se procurer des mandats en blanc sur lesquels un cachet peut être mis.

LECOIN. — La Commission de Contrôle a été unanime pour invalider les mandats. Un débat ne saurait donc s'expliquer et je demande que nous ne perdions pas notre temps.

RAMBAUD. — Je demande à nos amis de la Majorité de ratifier le travail de la Commission de Vérification des mandats sans discussion. Il nous est apparu à la Commission que des erreurs avaient été commises, même par la Fédération du Bâtiment, en ce qui concerne certains syndicats, comme Vitry-le-François, par exemple, que nous avons invalidé par ce que le Syndicat n'existait pas, bien que la Fédération l'ait timbré.

Certains pouvoirs sont également contestés par des Fédérations. Il est bien entendu qu'il n'est guère possible de prouver que la Fédération du Bâtiment n'a pas raison. S'il en était autrement, les syndicats auront toujours la possibilité, après le Congrès, de rectifier. En conséquence, pour ne pas éterniser la discussion, je demande à nos camarades de la Majorité d'adopter le Rapport de la Commission de Vérification des mandats.

ADOPTION DU RAPPORT

DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

LE PRÉSIDENT. — Ne croyez pas un seul instant que j'aie l'intention d'escamoter des votes. Mais j'estime que nous ne devons pas perdre une journée pour un mandat, car nous avons à notre ordre du jour des questions plus sérieuses, et je crains que nous ne puissions terminer nos travaux samedi.

Je vais, par conséquent, mettre le Rapport de la Commission aux voix.

(Le Rapport de la Commission est adopté.)

UN DÉLÉGUÉ. — Encore une capitulation pour la minorité!

LE CAS DES CHEMINOTS DE PÉRIGUEUX

PEYTAUD, Rapporteur. — La Commission de Vérification des mandats n'a pas soumis au Congrès le cas des Cheminots de Périgueux. C'est une Commission spéciale qui s'est réunie pour examiner ce cas particulier.

Le camarade rapporteur va venir, si vous le voulez bien vous donner les conclusions de cette Commission.

DEMUSOIS. — Qu'il me soit permis de dire tout de suite au Congrès que je rapporte seulement pour une fraction de la Commission des Conflits : pour la fraction représentative de la Majorité. La Minorité a, je crois, désigné un camarade pour rapporter en son nom.

Ceci vous explique que l'accord n'a pu se faire au sein de la Commission. Vous aurez donc à juger le différend porté devant le Congrès.

Nous avons entendu à la Commission des Conflits les parties intéressées dont les dépositions étaient contradictoires. Nous avons envisagé la situation des deux Unions Départementales de la Dordogne. A la suite d'une déclaration de notre camarade Semard, nous avons su qu'il existait un dossier remis à la C. G. T. U. par son délégué officiel au Congrès départemental de la Dordogne du 14 juillet.

La Commission des Conflits a immédiatement cessé d'examiner le cas de la Dordogne en tant que conflit départemental pour ne procéder qu'à l'examen du cas de Périgueux. Après avoir recueilli les dépositions des camarades intéressés, nous avons abordé le fond de la question. Nos travaux ont été laborieux, puisqu'ils ont duré presque toute l'après-midi d'avant-hier et quelques bonnes heures de la matinée d'hier.

Or, n'ayant pas en mains mardi soir le Rapport du délégué officiel de la C. G. T. U., nous avons demandé à celle-ci de faire le nécessaire pour qu'il nous parvienne rapidement, et c'est hier matin seulement que nous avons pu prendre connaissance de ce rapport.

Mais avant qu'il nous soit confié, nous étions forcément troublés, et la Minorité put ainsi se pencher vers nous en esquissant un geste conciliateur que nous étions prêts à approuver.

Quand, hier matin, nous eûmes pris connaissance du dossier concernant le Congrès du 14 juillet, nous avons estimé qu'il y avait dans cette affaire un principe sur lequel nous devons nous affirmer et que nul ne pouvait contester. Nous avons demandé à la fraction minoritaire qui siégeait avec nous de bien vouloir examiner cette situation et de ne pas joindre complètement, comme elle l'entendait, le cas tout spécial de Périgueux à celui de l'Union Départementale de la Dordogne.

La fraction minoritaire, sur le cas spécial de Périgueux, nous a fait des déclarations que je puis ainsi résumer :

« Si le cas de Périgueux était unique, s'il n'avait pas pour cause également le conflit qui fait que deux Unions Départementales existent, nous pourrions donner satisfaction à la Majorité, car il semble que cette dernière ait réglé ce conflit en parfait accord avec les décisions du IV^e Congrès Fédéral des Cheminots. »

Il y avait là — et je dois le dire tout de suite — quelques réticences de la Minorité. Pourquoi? Parce que, que vous le vouliez ou non, quand on représente une tendance, on n'est pas toujours libre de faire des dépositions contraires à cette tendance. (Très bien !)

En connaissance des faits, j'ai repris les arguments que nous avons apportés et j'ai dit à notre camarade Monier : « Si l'incident de Périgueux n'était pas de nature à intéresser les Cheminots de cette ville, mais visait au contraire les camarades du Bâtiment, quelle solution donneriez-vous au conflit? »

C'est alors que j'obtins cette réponse de Monier : « Il est certain que nous pourrions émettre un avis susceptible de vous être favorable. »

Or, cet avis pouvant nous être favorable si les rôles étaient renversés, nous est refusé dans le cas actuel. Et nos camarades vont plus loin; tandis que Monier, toujours dans un esprit de conciliation, parlait de réserver les mandats, notre camarade Argence déclarait irrecevables les mandats des cheminots de Périgueux.

ARGENCE. — Pardon! Pardon!

DEMUSOIS. — Tu t'expliqueras, Argence. Je fis remarquer à la Commission que la Fédération, en raison de la procédure dictée par le Congrès Fédéral des Cheminots, n'avait à enregistrer maintenant que l'existence d'un seul syndicat et que nous ne pouvions pas considérer l'opposition de huit camarades comme suffisante pour nous permettre de dire qu'il existait à Périgueux deux syndicats de Cheminots.

En conséquence de cet état de choses, nous avons déclaré que notre état d'esprit conciliateur de la veille ne pouvait plus continuer, parce que, s'il avait été motivé par la situation spéciale de la Dordogne qui nous avait été exposée contradictoirement par les deux représentants des deux Unions Départementales en présence, le rapport dont nous avons pris connaissance, remettait tout en question en indiquant qu'il avait été procédé pour tous les syndicats de la Dordogne à peu près de la même façon qu'en ce qui concerne le Syndicat des Cheminots de Périgueux.

Le délégué officiel de la C. G. T. U. à ce Congrès, a pris acte que 14 syndicats sur 18 étaient représentés. Parmi les absents, 1 syndicat, tout en acceptant de participer au Congrès, n'avait pu y envoyer de délégué, et les trois autres forment aujourd'hui l'Union revendiquant devant vous son droit d'existence.

Il ne nous est pas possible de ne pas nous prononcer sur un principe parce que si, à tout moment, nous acceptons des dérogations, nous

ne pourrons plus travailler syndicalement. C'est dans cet état d'esprit que nous avons déposé une résolution dont je vais vous donner connaissance.

Voici ce que vous proposent les membres majoritaires de la Commission des Conflits :

Les membres de la Commission des Conflits ci-après désignés : Garat, Gilhodes et Demusois, déclarent reconnaître comme régulièrement constituée l'Union Départementale, issue de la réunion du 14 juillet.

Les membres de cette Commission déclarent également que la Majorité, qui s'est exprimée à la dernière réunion des Cheminots de Périgueux, à la date du 18 octobre, était en droit de déléguer un représentant au Congrès Confédéral, et la Commission demande au Congrès de valider le mandat du délégué de cette Majorité qui représente le Syndicat adhérent à la Fédération des Cheminots.

Dans un but d'unité, ses membres demandent que le Congrès invite le Bureau Confédéral à un nouvel effort et le mandate pour que soit convoqué à bref délai un Congrès extraordinaire du département de la Dordogne, et que soient invités à ce Congrès départemental extraordinaire tous les syndicats existants.

Les deux fractions en présence feront la déclaration formelle de reconnaître la décision qui sortira du Congrès.

Avant la tenue de ce Congrès départemental, tous les Cheminots de Périgueux seront réunis à nouveau dans les mêmes conditions que pour l'Assemblée générale du 18 octobre, afin d'y déléguer un seul représentant.

La première partie, qui est l'affirmation du principe de reconnaissance d'un état de fait, n'est pas contradictoire avec la deuxième partie, parce que nous déclarons qu'il est tout de même regrettable, quelle que soit la mauvaise compréhension des Minorités qui prétendent se grouper face aux Majorités, qu'une situation aussi confuse que celle de la Dordogne puisse exister, et, comme nous ne sommes pas des sectaires, nous estimons que ce qui a été fait par la C. G. T. U. une première fois pour aboutir au Congrès du 14 juillet, peut être repris à nouveau à condition que ce soit définitif et qu'on n'en parle plus.

C'est pourquoi nous avons prévu cette deuxième partie concernant les cheminots.

Vous entendrez tout à l'heure les dépositions de nos camarades de la Minorité. Je vous demande seulement de ne pas oublier que vous avez devant vous, dans ce Congrès, une besogne très sérieuse que vous n'avez fait qu'amorcer. Perdre un temps considérable, entretenir des discussions sans fin, serait ne pas remplir complètement le mandat qui vous a été confié par ceux que vous représentez. C'est pourquoi je vous adjure de vous prononcer immédiatement après avoir entendu nos camarades de la Minorité.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Monmousseau pour une proposition.

MONMOUSSEAU. — Sur le cas de Périgueux, je proposerai au Congrès, en raison du peu de temps dont nous disposons pour liquider l'ordre de jour, de bien vouloir du côté de la Minorité, déléguer un

membre de la Commission qui viendrait s'expliquer contradictoirement avec notre camarade Demusois, afin que, dans le Congrès, les délégués n'interviennent pas.

MONIER. — La Minorité accepte cette proposition. Je considère d'ailleurs que la résolution peut rallier tous nos suffrages. Nous demandons seulement qu'on ne jette pas de l'huile sur le conflit de Périgueux, et je dois dire qu'à ce point de vue la Minorité a fait preuve d'un désir d'union bien plus grand que nos camarades de la Majorité.

Si nous avons dû, dès le premier jour, rapporter devant le Congrès, c'est notre point de vue intégral, contenu dans notre résolution, qui eût prédominé.

Le lendemain matin, au moment de signer, nos camarades nous ont déclaré qu'il y avait un Rapport arrivé la veille et qu'ils allaient en prendre connaissance. Ils semblaient le connaître suffisamment pour retourner leur point de vue de la veille.

Eh bien, camarades, nous demandons, au nom de l'unité dont vous vous réclamez si souvent, de faire en sorte, pour que puisse être réglé le conflit de Périgueux, de ne froisser, de ne blesser personne et de veiller à ce qu'aucun syndiqué ne soit diminué dans son département.

En conséquence, nous demandons que la C. G. T. U. convoque un Congrès des Syndicats adhérents à l'Union Départementale de la Dordogne. Nous demandons, d'autre part, que le Congrès soit précédé d'une réunion réservée aux Syndicats se trouvant dans la même situation que les Syndicats de Cheminots. A cette réunion assisterait le Délégué qui irait présider le Congrès. C'est le Bureau sortant de cette union qui se ferait représenter au Congrès.

Si ce n'est pas agir ainsi dans un désir d'unité, nous serions portés à croire que seules les questions politiques prévalent dans ce département.

Nous demandons qu'ici les deux Unions Départementales soient placées sur un pied d'égalité. Je ne comprendrais pas que vous ne puissiez vous rallier à notre proposition.

Notre résolution contient aujourd'hui des regrets sur les causes du conflit; elle n'en contenait pas hier. Nous sommes prêts à faire l'union, mais à une condition, c'est que nos camarades acceptent que les Syndicats de Cheminots de Périgueux ne soient représentés ici qu'à titre purement auditif.

SEMARD. — Vous avez deux syndicats qui ont le timbre de l'Union Départementale. Ont-ils été validés ?

MONIER. — Parfaitement. Mieux que cela, il existe un Syndicat des Cheminots qui est venu se faire valider hier.

Je considère que si vous aviez été épris du même désir que nous au sein de la Commission, nous aurions rapporté unanimement ensemble. C'est l'absence de ce sentiment de conciliation qui nous a divisés. Je ne sais si vous avez voulu marquer là une infériorité de la Minorité et vous déclarer les maîtres du Congrès en validant à votre guise. Je demande en tout cas que vous acceptiez notre point de vue à seule fin

d'éviter dans ce département la scission qui ferait tache d'huile. Autrement, ce seront ceux qui n'auront pas voulu désarmer les haines qui en prendront la responsabilité.

Voici la résolution des membres minoritaires de la Commission :

Après avoir examiné aussi attentivement que possible les différents dossiers de l'affaire dite « de Périgueux » et après avoir entendu les camarades intéressés :

Les camarades Monier, Argence, Boisson, désignés par la Minorité du Congrès de Bourges, pour participer aux travaux de cette Commission chargée de liquider les incidents se rattachant à cette affaire ;

Enregistrent que l'accord a été impossible de se faire avec les trois autres camarades de la Commission désignés par la Majorité, et cela, malgré la décision ferme et bien arrêtée prise par ces camarades de se rallier à une proposition susceptible de maintenir l'unité syndicale dans la Dordogne et que résume cette motion.

En conséquence, les camarades désignés par la Minorité demandent au Congrès d'accepter comme valables les mandats des délégués des deux Unions départementales présents à ce Congrès, de déclarer irrecevables les mandats des deux syndicats de Cheminots de Périgueux, jusqu'à la prochaine assemblée régulière de tous les Cheminots syndiqués unitaires qui aura été convoquée par la Fédération, d'accord avec l'Union P. O.

Ils demandent, en outre, que le Congrès mandante le Bureau de la C. G. T. U. pour la convocation d'un Congrès de l'Union Départementale de la Dordogne. Ce Congrès sera convoqué directement par la C. G. T. U. Y assisteront, à titre auditif, seulement, un délégué de l'actuelle Majorité Confédérale et un délégué de la Minorité. Tous les Syndicats de la Dordogne se soumettront aux décisions prises par la Majorité de ce Congrès, quelle que soit cette Majorité.

Dans l'intervalle qui séparera la date de notre Congrès de Bourges de la date de convocation de l'Union Départementale, l'Union P. O. aura charge de distribuer des timbres aux deux syndicats des Cheminots de Périgueux.

Enfin, et comme conclusion à ces incidents, les camarades désignés par la Minorité constatent que seule l'ingérence de la politique dans le syndicalisme est à la base du conflit et que si une solution énergique n'intervient pas, des cas semblables à celui de la Dordogne risquent de se faire jour demain et de semer ainsi la perturbation dans la C. G. T. U. et de déterminer des cas multiples de scission.

ARGENCE, MONIER, BOISSON.

MONIER. — Nous retirons ce dernier alinéa que nous n'avons ajouté que devant le refus d'accepter que le Syndicat des Cheminots de Périgueux ne soit pas représenté ici. Ce Syndicat peut très bien voter dans un mois et demi, mais son vote figurera toujours dans la brochure. C'est à vous qu'il appartient de juger, mais je vous mets en garde contre la tache d'huile, contre la scission.

Il faudra bien, de plus, appliquer les résolutions du Congrès, faire respecter la discipline confédérale. On va demander, à la Fédération du Bâtiment, si la politique des exclusions ne va pas commencer devant votre refus d'accepter notre point de vue qui est juste et auquel, si vous réclamez l'unité, vous devez vous rallier. (Applaudissements.)

Camarades, les membres de la Commission participeront aux débats. Ce n'est pas nous qui le proposons, c'est Monmousseau lui-même.

MONMOUSSEAU. — Je propose que Semard passe à Demusois la communication.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Non ! Non !

MONMOUSSEAU. — C'est Demusois qui va être l'interprète de Semard.

LE PRÉSIDENT. — Je reconnais maintenant combien il est regrettable que nous ayons pris cette décision, car il est probable que les camarades de la Majorité se seraient mis d'accord avec ceux de la Minorité à la suite des déclarations de Monier. Je pensais que Semard, en tant que Secrétaire des Cheminots, aurait accepté la proposition.

SEMARD. — Vous avez décidé tout à l'heure de laisser la discussion se développer entre le Délégué de la Minorité et celui de la Majorité. Or, je ne conçois pas que vous vous opposiez à ce que je parle.

M'appuyant sur les dernières paroles de notre camarade Monier, je répète une fois de plus qu'il s'agit pour le Congrès de dire — et cela pour le principe — si des décisions de Congrès sont valables et si, pour les syndicats, les décisions d'Assemblées générales régulièrement convoquées le sont également.

Or, en ce qui concerne le Congrès départemental de la Dordogne, il a été régulièrement convoqué, qu'on le veuille ou non, et nous nous appuyons sur le dossier qu'a transmis à la C. G. T. U. le camarade Clavel, dossier qui n'est pas controuvé par les secrétaires des deux Unions Départementales.

Nous devons reconnaître aussi pour valable la solution qui est sortie de l'Assemblée générale du 18 octobre, organisée parmi les Cheminots de Périgueux.

Ce principe affirmé, nous ne sommes pas en désaccord du tout avec l'esprit que l'on retrouve dans la motion de nos camarades de la Minorité. Nous ne voulons pas permettre, cependant, que les principes qui ont toujours été à la base de la vie syndicale soient enfreints pour les Cheminots de Périgueux d'une part, pour l'Union Départementale de l'autre ; nous ne voulons pas qu'ils soient, en ce moment, négligés et méconnus. Si vous acceptez cette façon de voir, qui ne consiste pas à jeter de l'huile sur le feu, nous acceptons également la motion développée par le camarade Monier, à l'exclusion du passage où il est dit « qu'on déclare irrecevables les mandats qui devraient être donnés aux camarades Cheminots de Périgueux », irrecevables quand nous avons tant lutté pour l'unité dans cette affaire de Périgueux, c'est un mot que nous ne pouvons pas accepter.

MONIER. — Réservés ! Réservés !

SEMARD. — Vous mettez la Fédération des Cheminots dans une posture vraiment drôle, alors qu'elle n'a reconnu qu'un seul syndicat ;

celui dont le Bureau a été nommé en Assemblée générale le 18 octobre, conformément à une décision de son IV^e Congrès Fédéral.

Ceci dit, je pense que la Fédération est d'accord avec nous et que la Majorité du Bureau sera prête à accepter tout ce qui reste dans votre proposition concernant la réalisation de l'unité afin d'éviter tout prétexte à une scission qui pourrait, comme le disait Monier, se généraliser dans la Dordogne, ce qui n'est vraiment pas souhaitable pour le Congrès.

ADOPTION DE LA RESOLUTION DE LA MINORITE

MONIER. — Nous acceptons de retirer le dernier alinéa de notre résolution et, au lieu de dire « irrecevables », disons « réservés » jusqu'à l'Assemblée du Syndicat.

Vous estimez que nous plaçons la Fédération des Cheminots dans une drôle de situation parce qu'elle a reconnu un Syndicat. Rappelez-vous que vous nous avez mis également dans une situation non moins délicate.

LE PRÉSIDENT. — Nous sommes d'accord à ce sujet.

MONIER. — Tous les mandats qui ont été visés par l'Union Départementale de Lacombe sont validés ainsi que les mandats de l'Union Départementale de Roulaud.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la résolution ainsi modifiée. (La résolution est adoptée.)

NOUVELLE REGLEMENTATION DES DEBATS

LE PRÉSIDENT. — La parole est au Rapporteur de la Commission d'organisation des travaux du Congrès.

BERRAR. — La Commission d'organisation des travaux du Congrès, s'étant réunie avant les incidents qui ont surgi hier soir, avait désigné les orateurs et limité le temps de parole de chacun d'eux.

Malheureusement les décisions qu'elle avait prises ne sont plus applicables puisque la dernière heure de la séance d'hier n'a pu être employée pour la discussion du Rapport Moral. Il faudra que la décision de la Commission soit modifiée.

Le temps de parole partira du moment où le Président donnera la parole aux orateurs que je vais indiquer. Les tendances auront droit chacune à deux heures.

Le premier orateur inscrit est le camarade Le Pen ; il parlera 1/2 heure ; puis Semard parlera 1 h. 1/2 ; Lafforgue, 1/2 heure ; Broutchoux, 1/2 heure ; Colomer, 3/4 d'heure ; Monier, 3/4 d'heure ; Lartigues, 1 heure.

Puis les membres du Bureau parleront dans l'ordre suivant : Dudilieux, Cazals et Monmousseau.

La Commission d'organisation des travaux avait prévu le vote sur l'Orientation Syndicale pour ce soir 6 heures. Mais, dans les conditions

présentes, le Congrès ne pourra pas se prononcer à 6 heures; le vote aura lieu seulement en séance de nuit.

LECOIN. — Un oubli a été commis. La Commission paraît ignorer que le Congrès s'était presque entendu, d'accord avec le Bureau de la C. G. T. U., pour que Totti parle en dehors de toutes les tendances. Si le Congrès l'accepte, nous demandons que Totti parle avant toutes les tendances.

MONMOUSSEAU. — Nous demandons que Totti prenne la parole immédiatement.

UN DÉLÉGUÉ. — Combien de temps parlera-t-il ?

MONMOUSSEAU. — Autant de temps qu'il voudra ! Comme à Saint-Etienne.

TOTTI. — Camarades, on devrait toujours, dans un Congrès ouvrier, où l'on ne vient qu'avec des soucis ouvriers, où l'on ne vient que pour décider de questions ouvrières, pouvoir parler, disais-je hier, dans une atmosphère de confiance mutuelle; on devrait ici avoir la conviction, sans arrière-pensée, sans atténuation aucune, que parmi des militants ouvriers, quelles que soient les divergences doctrinales, le seul souci qui mène à la bataille, au heurt des idées, à l'analyse des principes, est celui de la cause révolutionnaire qui nous a fait connaître à tous bien des heures d'amertume dans notre vie.

Je ne reviendrai pas sur l'incident d'hier et je ne le dramatiserai pas.

Mais, peut-on croire dans cette salle que les révolutionnaires qui ont été quelquefois mis à l'épreuve au point de vue révolutionnaire, qui ont risqué leur peau au point de vue révolutionnaire à une heure où, sans aucun contrôle, on faisait disparaître les hommes par centaines de mille, eussent pu avoir un instant la pensée de demander à qui que ce soit compte d'une action spéciale dans les milieux où nous militons ?

Ce qui nous oppose ici, par-dessus nos personnes, je veux bien le croire, ce qui nous met en lutte, bien plus haut que nos personnalités, ce doivent être des principes qui, non seulement ont divisé des hommes qui ne se sont connus que dans la lutte quotidienne, mais qui ont brisé d'autres liens qui font palpiter parfois ce qui vibre sous la mamelle gauche.

Pour les idées, on brave les vicissitudes de la vie, on brise les affections les meilleures, on néglige la famille, on néglige tout. Lorsqu'on s'en tient à la séparation posée par les divergences doctrinales, il n'y a là rien d'humiliant pour les uns et pour les autres; il n'y a là rien que nous ne puissions accepter.

La Révolution Russe, que vous voulez mettre entre vous et nous, ne sera pas exploitée à cette tribune à l'avantage des uns contre les autres. (Applaudissements.)

Nous avons aimé et nous aimons encore, quoi qu'on en dise, la Révolution Russe plus pour ce qu'elle représente que pour ce qu'elle est. Nous avons aimé et nous aimons encore la Révolution Russe plus

pour les promesses d'idéal qu'elle nous apporte que pour les perspectives matérielles qu'elle entr'ouvre.

La Révolution Russe — il en est de ce côté qui pourront nous donner ce témoignage, car nous ne sommes pas allés d'un côté à l'autre — nous l'avons défendue aux heures les plus troublées, alors que ceux qui voudraient nous jeter à la face l'injure d'être des hommes qui renient la Révolution Russe, traînaient dans les tranchées boueuses leurs bottes et leurs casques, mettaient au service d'une idée qui n'était pas la nôtre, leur épée flamboyante et leurs galons sur le bras. (Applaudissements.)

Courez donc les champs de bataille; prenez, si vous le voulez, des engagements volontaires au nom des armées blanches; faites tous les contrats que vous voulez avec l'ennemi de toujours de la classe ouvrière.

Mais personne ici ne viendra nous imposer l'humiliation d'une abdication de notre devoir révolutionnaire aux heures où le sacrifice est la tâche que l'on attend par-dessus tout d'un militant.

Pourtant, lorsque nous voyions autrefois ceux qui sont maintenant la conscience prétendue et provisoire du prolétariat, quand nous les voyions, au moment où la Révolution Russe se débattait entre les éléments de droite et les éléments de gauche, aller avec celui que vous méprisez, avec Albert Thomas, conseiller la continuation de la guerre, nous ne trouvions pas d'arguments à opposer à ceux qui, toujours ici, jouant avec le mot boche, nous traitaient de « bochevistes », parce que nous étions attachés à la Révolution Russe, beaucoup plus traquée, méprisée, menacée que maintenant par des forces intérieures réellement existantes et par le blocus salutaire de toutes les nations coalisées contre la première et la seule expérience tentée pour agiter le prolétariat mondial.

Ainsi, n'ayant pas l'évolution du cœur, faisant confiance au témoignage de ceux dont la sincérité est orientée maintenant vers notre tâche, nous nous sommes abstenus, quelque humiliants parfois qu'eussent été les rapports, de rappeler à certains le passé, de leur rappeler leur attitude, à l'unique condition qu'ils ne vinsent pas nous gifler au nom de la Révolution Russe et de la Révolution mondiale.

Ce qui nous oppose, camarades, ce sont des principes. Lorsque la Révolution a fait appel à nous, parce que révolutionnaires, nous avons répondu dans la mesure où nous le pouvions, sans prétention, sans orgueil, avec tout le dévouement dont nous étions capables. L'adhésion à ce point-là était l'adhésion à la Révolution.

Quand, se stabilisant, la Révolution a créé ses organismes représentatifs; quand, pour répondre à l'Internationale des rois, elle a créé l'Internationale ouvrière, la III^e Internationale, nous avons encore répondu : « Présents! » Quand l'Internationale Syndicale Rouge s'est constituée, nous avons toujours répondu : « Présents! » Et, quand ces organismes ont mis à la base de notre adhésion certaines conditions, c'est qu'on pensait, de l'autre côté, que l'on ne va pas à la Révolution par toutes les portes, mais par des portes où sont inscrits des articles qui en conditionnent l'entrée.

A ce moment, nous n'avions plus affaire à la Révolution, mais à des organismes dépositaires — je veux bien l'admettre — des destinées de la Révolution. Mais, du moment qu'ils formulaient des conditions d'adhésion, ils admettaient en même temps la possibilité pour tout le monde d'examiner ces conditions et de dire, faisant un retour de conscience, quelles étaient celles que la conscience pouvait accepter, celles que la droite conscience révolutionnaire pouvait rejeter ou discuter.

Quand on a émis la prétention que, pour entrer dans l'Internationale Syndicale Rouge, le Syndicalisme devrait abdiquer tout ce qu'il était dans le passé et tout ce qu'il est dans le présent, nous avons répondu que le Syndicalisme n'était pas une philosophie intégralement issue de l'imagination du cerveau humain, qu'il était la matérialisation des faits pris au jour le jour dans la lutte de la vie, qu'on n'abandonne pas ce patrimoine révolutionnaire sans savoir si l'on défend la cause la plus haute et la plus sûre, lorsqu'on défend le Syndicalisme ou lorsqu'on défend les prétentions de ceux qui se réclament de la Révolution pour effacer de la vie les enseignements et les exigences du Syndicalisme.

J'ai dit un jour que le Syndicalisme était une pratique qui cherchait quotidiennement sa doctrine; pour avoir formulé cette opinion, un bon théoricien de la philosophie hégélienne, le camarade Souvarine, m'a dit : « Cette définition est anti-communiste », et il faisait reproche au camarade Treint de l'avoir prise à son compte.

Nous reprochons souvent aux marxistes des données que nous avons empruntées à Karl Marx lui-même; c'est Karl Marx lui-même qui a dit : « Les données de la lutte de classe ne sortent jamais tout à fait des cerveaux des théoriciens; c'est le procès-verbal au jour le jour de la lutte de classes qui met, d'un côté, les exploités et, d'un autre côté, les exploités ». (Applaudissements.)

Voilà ce que Karl Marx a dit et je résumais cette pensée en disant que le Syndicalisme, qui est la matérialisation la plus vivante de la lutte de classes, ne pourrait pas sortir tout vivant, comme Minerve, du cerveau de Jupiter, mais qu'il devait être pris dans la poussière du chantier, dans le brasier de l'usine, en face de la souffrance humaine, qui tente toujours de s'évader plus efficacement de la prison où vous et nous sommes tous enfermés.

Le Syndicalisme, c'est notre espoir, c'est notre défense à nous; et quand, dans un Congrès syndicaliste, on proclame, en défaitistes syndicaux, l'inefficacité du Syndicalisme pour résoudre les problèmes sociaux, on brise, consciemment ou inconsciemment, le ressort qui permet à chacun de nous de retrouver, aux heures opportunes, les énergies nécessaires pour nous opposer, dans la lutte de classe, à tout ce qui est le passé dominateur.

Sachez, camarades de la Majorité, que seuls des principes doctrinaux nous divisent; que lorsqu'on a effacé de la tâche de lutte de vie le Syndicalisme avec les données biologiques que nous examinerons, si l'on peut faire des communistes intégraux qui se donnent corps et âme — et nous ne le nions pas — à la cause prolétarienne, on peut faire.

aussi, sur le terrain spécial où l'on se place, des fascistes, et de ceux qui, partisans de la violence aveugle, suivent un moment Robespierre, mais qui, un jour de divergence, lui brisent la mâchoire et emportent avec lui la Révolution. Si le fascisme a trouvé des éléments du peuple, c'a été par la désertion de ces camarades communistes qui ne trouvaient pas, dans leur impatience révolutionnaire, la réalisation immédiate de cet esprit barricadier qu'on avait effacé dans le sang. Si le peuple est descendu sur la place au nom de l'esprit révolutionnaire, il a trouvé contre lui cette masse qui ne pouvait pas prendre au sérieux son mot d'ordre révolutionnaire, parce que s'il y a quelque chose de factice, s'il y a quelque chose de circonstanciel et de provisoire, ce sont les partis politiques et non le Syndicalisme. (Applaudissements sur divers bancs de la minorité.)

Raynaud, hier, faisait ici l'énumération des conditions de développement du Syndicalisme. Il disait que la conception du Syndicalisme était une conception mineure parce qu'elle évoluait dans un domaine et sur un terrain où il n'avait pas encore pu réaliser les conditions industrielles et économiques de la véritable lutte de classes.

C'est peut-être une opinion. Camarade Raynaud, dans nos Congrès confédéraux nous en avons entendu beaucoup d'opinions émises sur le dos du Syndicalisme, depuis l'opinion de la collaboration de classes et de l'Union sacrée faite au nom de l'organisation des travailleurs, jusqu'au Syndicalisme d'intérêt général, qui permettrait à chacun de vous, si vous l'admettiez, de mettre avec placidité et sérénité votre main dans celle de Loucheur.

Mais cela n'est pas la conception du Syndicalisme révolutionnaire.

Après la Révolution française, après la prise de possession de l'État, il y a eu un tel reniement du passé, un tel changement pour le Moyen-Age, que tout de suite, l'ouvrier, en s'organisant à l'atelier et dans l'usine, luttait d'abord — vous vous en rendez compte avec moi — pour son affranchissement avec cette préoccupation dominante de ses intérêts personnels, avec des préoccupations limitées à son individualité.

La solidarité que l'on trouvait dans l'usine, ce n'était pas la solidarité de prolétaire à prolétaire, mais la solidarité de travailleur à travailleur. C'est par l'expérience quotidienne, mise au service d'un prolétariat discipliné par la bourgeoisie, que, prenant conscience de la diminution individuelle de l'exploitation du travail, de l'humiliation des travailleurs, la solidarité des ouvriers a brisé le cadre professionnel et a passé par un bel accroissement de la conscience prolétarienne à une solidarité inter-professionnelle.

Et comme si on n'avait pas acquis encore l'audace nécessaire d'emporter d'un seul coup tout l'héritage du passé, le Syndicalisme, à ce moment, croyait que tous les buts de l'organisation syndicale consistaient seulement à s'incruster dans l'organisation bourgeoise et capitaliste et dans les contrats provisoires et particuliers. Les ouvriers croyaient qu'après tout, tous les patrons n'étaient pas si mauvais qu'on pense qu'on ne put s'entendre parfois avec eux.

D'autre part, les patrons avaient pris à la tradition révolutionnaire assez de démocratisme pour croire, malgré les affirmations de volonté que pouvait donner le tempérament de la classe ouvrière, et je dirai aussi grâce à l'ignorance de la classe ouvrière, qu'il pouvait y avoir des ouvriers assez dociles pour se résigner à leur domination.

C'est cette étape que tu rappelais, camarade Raynaud; étape de l'adaptation sociale, étape du réformisme, étape qui a permis à tous les aventuriers qui ne manquaient jamais une occasion de se produire, de venir sur le terrain purement professionnel et syndical pour faire ressortir les avantages particuliers du mouvement politique et de la protection gouvernementale.

Vous savez le risque qu'a couru la classe ouvrière dans cette déviation, dans cette abstention. Le Congrès de Bourges, il y a près de vingt années, est venu rappeler à la conscience ouvrière que le but de la classe ouvrière n'est pas uniquement de se débarrasser de tels ou tels patrons, de tel ou tel gouvernement; le but de la classe ouvrière, organisée dans son groupement de classe, est de se débarrasser du patronat et de tous les succédanés du patronat; de l'Etat et de tous les succédanés de l'Etat : magistrature, croyances, militarisme, etc., tout ce qui soutient par le credo ou l'épée les droits usurpés de la bourgeoisie qui continue.

C'est cela le Syndicalisme révolutionnaire issu de l'expérience négative de classe pour s'élever jusqu'à l'expérience positive de classe, le Syndicalisme révolutionnaire, élevé dans ces principes jusqu'à l'expérimentation positive d'une classe ouvrière qui cherche dans ses cadres les armes de son émancipation, les éléments de sa libération, l'éducation qui élève le cerveau avant de libérer le bras, qui donne à la classe ouvrière la technicité nécessaire, qui ne lui permet pas seulement de prendre le champ et la machine, mais de pouvoir les conserver en les utilisant pour ses intérêts de classe.

Voilà ce que l'action directe a permis au prolétariat de concevoir d'abord, et de mettre en pratique ensuite. S'il y a des partis politiques qui se réclament du principe de la lutte de classes et marchent chaque jour plus profondément vers leur prolétarianisation, ils ne pourront qu'avouer ceci : Tout cela n'est que le Syndicalisme, car seul le Syndicalisme est l'organisation des travailleurs qui permet la prise de possession du travail, et qui lui permettra demain la Révolution. (Applaudissements sur quelques bancs.)

On a parlé de certaines prétentions des partis politiques. Je ne particularise pas, car tous les partis politiques étaient d'autant plus légitimés à formuler ces prétentions qu'ils trouvaient la voix du prolétariat, et qu'ils se prolétariaient. Ceci, au contraire, devait être la condition, pour ces partis, de reconnaître à l'organisation dont ils se rapprochent, tous les éléments destructeurs de la Société présente, ou tous les éléments constructeurs de la Société à venir. Un parti qui se prolétarise doit le faire en proclamant, au-dessus de sa structure actuelle et non permanente, la structure qui dresse le prolétariat entier vers la révolution.

En face de ces principes syndicalistes, quelles sont les prétentions et la philosophie syndicale de certains partis — et je ne crains pas de le dire du Parti Communiste Russe, de nos camarades russes — le Syndicalisme est d'après eux, comme disait Stephens, une organisation qui doit limiter son activité à la fourchette, une organisation qui ne doit s'occuper que des revendications immédiates du prolétariat, celle qui consiste tout simplement à lui augmenter quelquefois son salaire, peut-être encore à lui diminuer ses heures de travail.

Je ne nie pas que l'œuvre de délivrance que nous escomptons tous les jours, les réalisations, les revendications immédiates du travail, soit une préparation de la délivrance générale, une préparation de la révolution. Mais si on limite une organisation telle que le Syndicalisme à ce rôle subalterne, on ne fait que rééditer les données du Guesdisme qui mettaient l'organisation syndicale dans un rôle subordonné à l'organisation politique, et proclamaient à la face des travailleurs, comme on le proclame aujourd'hui, que le syndicalisme ne doit être que l'école primaire du communisme.

Toutes les doctrines russes du Parti Communiste tendant à faire disparaître, je ne dirai pas la tradition française du Syndicalisme, mais le Syndicalisme lui-même, parce que quand on dit traditions françaises du Syndicalisme, on entend bien, donner une caractéristique particulière au Syndicalisme, car seul en France jusqu'à ces derniers temps, il a eu réellement une portée révolutionnaire ; seul en France — et des essais ont été faits ces derniers temps dans d'autres pays latins — le Syndicalisme a été le flambeau des droits imprescriptibles de la classe des travailleurs ; seuls nous étions le Syndicalisme que nous opposions au Trade-Unionisme, et à la Social-Démocratie économique d'Allemagne et des pays anglo-saxons, non plus dans un but d'hostilité au parti politique, mais un but de différenciation.

Camarades, rentrez dans l'examen de vous-mêmes, quand nous proclamons l'indépendance du Syndicalisme au nom des principes révolutionnaires, nous n'entendons pas dresser le Syndicalisme contre les partis politiques qui se revendiquent de la lutte de classes. Nous entendons proclamer la personnalité différente du Syndicalisme, nous entendons proclamer l'indépendance, l'autonomie du Syndicalisme sans subir la tutelle du dehors.

Ceci n'est pas être hostile aux partis d'avant-garde, et, au contraire, nous avons constaté que malgré cette tradition française que les Russes nous jettent maintenant à la figure comme une tradition néfaste, nous avons observé que, plus le Socialisme d'avant-guerre s'éloignait des conceptions Guesdistes et matérialisait la conception Jauressiste, de l'absolue nécessité de l'indépendance du mouvement syndical, presque spontanément, par sympathie, par nécessité de coordonner ensemble ce que l'on appelle la jambe droite et la jambe gauche du mouvement révolutionnaire prolétarien, s'affirmait davantage la nécessité de coordonner nos efforts selon les circonstances, avec tous

les partis d'avant-garde, avec tous les partis qui se réclament de la lutte de classes.

C'est pour cela, camarades, que je suis un partisan des accords circonstanciels, et que j'admets, en gardant les principes syndicalistes, que sous un régime capitaliste, on ne peut séparer par des cloisons étanches ce qui est du domaine politique et ce qui est du domaine économique. (Très bien !)

Si nous voulons suivre la bourgeoisie sur les plans particuliers qu'elle s'est choisie elle-même, il y a des terrains sur lesquels, vous syndicalistes, vous ne pouvez pas suivre le capitalisme sur ces plans particuliers, au nom de la neutralité syndicale, au nom des principes qui mettent au-dessus des opinions personnelles et philosophiques, religieuses et confessionnelles les conditions d'adhésion à l'Organisation Syndicale.

Vous ne pouvez pas, sans provoquer des heurts au sein de l'Organisation Syndicale, suivre le capitalisme sur le terrain politique où il se place pour vous combattre et pour nous combattre.

Nous savons que, sur ce point particulier, — bien que je ne partage pas le point de vue intégral de la Minorité qui sait pourtant combien grande et profonde est la solidarité qui m'unit à elle — la nécessité se fait sentir d'une organisation d'affinités politiques qui, elles, sans avoir à heurter les opinions des adhérents, suivront la bourgeoisie sur le plan politique où elle s'est placée, pour la combattre sur ce terrain comme nous la combattons sur le terrain économique.

Si vous admettiez alors avec moi la nécessité de ce dualisme d'action mentionné, il ne pourrait pas, sans risquer de commettre des fautes, sans risquer d'interpréter à notre façon et pour nos intérêts particuliers de clan les intérêts généraux de classe des travailleurs, il ne pourrait pas, dis-je, se faire entre la conscience de direction du mouvement prolétarien de classe sur le plan politique et de ce mouvement envisagé sur le plan économique, des moyens d'entente pour l'action particulière qui répond aux intérêts intégraux du prolétariat.

Tels sont ces accords particuliers et circonstanciels entre le Syndicalisme et le parti politique qui répond le mieux, sans avoir à dire quel est son nom et sa naissance, aux aspirations prolétariennes.

Le parti politique qui répond le mieux à ces aspirations prolétariennes est celui qui se prolétarise tous les jours plus profondément ! (Très bien ! Applaudissements.)

Camarades, quand nous admettons les accords avec les partis révolutionnaires, nous le faisons en toute indépendance, avec la conviction que nous n'allons pas nous disputer une prédominance. Il doit être en effet bien établi à l'avance qu'aucun des deux organismes ne peut absorber l'autre.

J'ai entendu dernièrement soutenir une conception nouvelle du Syndicalisme de masses. On ne parlait pas, quand nous étions plus d'un million d'organisés dans la Confédération Générale du Travail, d'un Syndicalisme de masses. Sous cet angle particulier, nous étions, à la Fédération des Cheminots, près de 330.000 organisés. On ne par-

ne fait pas alors d'une Fédération de masses, mais on a laissé entendre que nous nous acheminions vers le Syndicalisme de masses depuis que la Fédération des Cheminots se trouvait réduite à 70.000 adhérents.

Or, camarades, qu'entend-on par Syndicalisme de masses? Si nous prenions toutes les affirmations et si nous voulions les élucider, les éclaircir et les expliquer, peut-être de ces explications sortiraient les ententes et disparaîtraient les malentendus qui causent à l'heure actuelle tant de mal à l'unité prolétarienne.

Le Syndicalisme de masses a été présenté comme la matière amorphe, comme la pépinière où venaient se puiser les forces collectives, aveugles, déterminées, non du dedans, mais du dehors, par une élite prolétarienne, qui ne se trouve plus au sein du Syndicalisme, du moins de la masse syndiquée, mais qui se trouve au dehors, dans un parti politique qui prendra la direction, qui confondra la masse amorphe, qui la rendra active, consciente et la mettra au niveau de ses droits prolétariens de classe.

La masse des syndiqués, c'est la matière; le cadre, la forme de la matière, c'est le parti.

Sur ce point, nous nous séparons de nos camarades d'avant-guerre. Nous proclamons, comme nous le faisons tous hier, ce que pas un seul membre de la Majorité ne puisse être à même de proclamer avec nous que le Syndicalisme avait sa structure propre, ses cadres, son élite, qu'il avait un contenu révolutionnaire en lui, pouvant lui permettre d'étudier d'abord et de résoudre ensuite les problèmes sociaux du prolétariat.

Pas un seul d'entre vous ne s'est refusé à faire siennes ces vérités élémentaires.

Ceux qui, maintenant, avec un certain défi au bon sens, s'intitulent des revisionnistes de la Charte d'Amiens, ceux qui disent : la masse, c'est nous, l'élite est ailleurs; le corps est au Syndicat, l'âme est ailleurs; la matière est au Syndicat, l'esprit est ailleurs; le terrain est dans le Syndicat, le ressort est ailleurs, sont ceux qui se proclament aujourd'hui en concordance avec les thèses de Moscou.

Monmousseau disait avec nous que la révolution, pas plus qu'une grève, ne pouvait être une création extérieure et ne pouvait obéir à des influences extérieures au prolétariat organisé. Le Syndicalisme a ce privilège de pouvoir évaluer les causes, les moyens de transformation sociale et d'action.

D'aucuns prétendent que le Syndicalisme se suffit à lui-même dans sa besogne d'évolution contre le régime. S'il leur venait un jour à la pensée de prétendre au rôle de directeur du Syndicalisme, nous nous opposerions de toutes nos forces à leur abandonner ce rôle. Nous ne permettrons pas à quelque parti que ce soit de s'affirmer sans qu'il trouve devant lui notre opposition formelle. (Applaudissements.)

Ces vérités furent proclamées en 1921, c'est-à-dire après les deux grands événements que l'on prend toujours comme piliers de justification du régime syndical. Ces affirmations venaient après la guerre et la Révolution Russe.

On permettait alors de regarder en face la Révolution, on se permettait d'adhérer à cette Révolution, mais on affirmait que la Révolution Russe ne pouvait pas servir d'exemple particulier, dans les détails d'organisation et de conception idéologique, aux militants aux révolutionnaires des pays latins occidentaux qui avaient une tradition opposée à la Révolution Russe.

Camarades, l'autonomie syndicale est du même domaine. On voit déclarer aujourd'hui que si nous sommes subordonnés, nous ne le sommes qu'à la Révolution Russe.

Dépositaires des destinées révolutionnaires, non seulement russes mais mondiales, nous devons comprendre que, pour répondre à ces organismes, créations immédiates de la Révolution, nous devrions quelque peu diminuer les prétentions et le programme du Syndicalisme révolutionnaire.

Camarades, je vous rappellerai ici un mot du discours de Losovsky à Saint-Etienne, alors qu'il faisait la critique de ce qu'on a appelé depuis « les préjugés syndicalistes ». S'adressant à ceux en qui il mettait sa confiance au point de vue révolutionnaire, il exprimait ainsi son opinion : « Nous avons, à un moment de la bataille, été abandonnés par les révolutionnaires de France. »

Et Losovsky, si l'on prend le contexte — car je ne joue pas avec les textes pour les déformer et leur donner une interprétation conforme à mes principes particuliers — faisait allusion, non à la proclamation de l'autonomie syndicale faite par les dirigeants, les animateurs des syndicalistes français, mais à la condamnation du camarade Tommasi qui n'avait pas craint de préférer l'adhésion à l'I. S. R. à l'autonomie du Syndicalisme français. Tommasi a payé de son poste de secrétaire de l'Union de la Seine cette adhésion.

Je lui rends ce témoignage qu'il n'a jamais voilé ses intentions au point de vue syndical. Il a toujours été pour la Révolution Russe d'abord dans ses exigences et pour les conditions traditionnalistes françaises ensuite.

Mais ceux qui trouvaient Lénine encore trop social-démocrate pour émettre de telles prétentions et qui signifiaient à Tommasi une condamnation en se référant à ces traditions françaises imprescriptibles à cette nécessité de l'autonomie syndicale, n'avaient-ils pas encore trouvé la Révolution Russe, n'avaient-ils pas encore, sur leur chemin révolutionnaire, deviné cette Révolution appelée, par ses nécessités d'application, à bouter dehors du Syndicalisme, ce que vous avez appelé le « préjugé syndicaliste » et ce que nous appelons « la cuirasse syndicaliste » ?

L'autonomie du Syndicalisme, mes camarades, n'est pas tout simplement une tradition du Syndicalisme français, ce n'est pas une revendication transitoire et doctrinale de cet organisme, c'est une nécessité essentielle; c'est en quelque sorte sa base, sa vie même c'est le pouvoir pour le Syndicalisme de réaliser tout d'abord l'union de tous les travailleurs, le programme du prolétariat.

En demandant l'adhésion des syndiqués, est-ce que je parle à des militants sachant ce que c'est que le Syndicalisme ?

Quel est celui d'entre nous qui, s'adressant à une catégorie de travailleurs, ne lui ait conseillé de venir à l'organisation par solidarité de travailleurs? au lieu de dire : « Là, tu ne trouveras pas la réduction de ton individualité, tu y trouveras la liberté et l'autonomie de ton individualité dans le Syndicat, du Syndicat dans la Fédération, de la Fédération dans la Confédération et de la Confédération dans l'Internationale! »

Autonomie de la base au faite, tel doit être le Syndicalisme, parce que le Syndicalisme groupe les travailleurs, non pas en tant que syndicalistes ou socialistes et radicaux, mais en tant que travailleurs et en tant qu'exploités.

On a beau dire, en lisant la Charte d'Amiens, que nul ne doit laisser à la porte du Syndicat ses convictions de conscience et la forme de sa pensée, que nul ne doit abdiquer au Syndicat sa philosophie et sa doctrine, si, dans le Syndicat, on ne fait pas de politique, si on ne s'y occupe pas de questions religieuses et de philosophie, nul n'a le besoin d'abdiquer sa pensée, et dans l'action syndicale qui, toujours, doit être révolutionnaire, toutes les pensées révolutionnaires, quelles qu'aient été les formes transitoires qu'elles aient prises, doivent se trouver en concordance avec l'action révolutionnaire du Syndicalisme.

Nous ne demandons à personne de laisser à la porte ses convictions, nous demandons à tous, au nom de l'unité de tout mouvement syndical, de laisser à la porte l'organisme particulier auquel il appartient, de ne pas se servir de son influence syndicale, de son prestige et de ses fonctions syndicales pour introduire dans le Syndicat la structure, l'influence, les cadres particuliers d'un mouvement extérieur, ouvrant les canaux qui relient le groupement extérieur à l'organisation syndicale.

Vous me dites, camarades, que les tendances ont libre jeu dans le Syndicalisme. Prenez garde! Mangeot le rappelait hier : si ce libre jeu, disait-il, doit aller jusqu'à la négation de ce qui constitue le ciment syndical, vous ne ferez que précipiter la désorganisation, la destruction du Syndicalisme.

Vous pourrez constater comme moi que, lorsque, dans un pays, dans une période où déjà le souffle révolutionnaire se fait sentir, on a brisé les forces syndicales, le pays se voit bientôt conduit à la nécessité d'aller à la réaction, n'étant plus capable de trouver lui-même le chemin de la Révolution.

La Révolution, vous le savez, ne se proclame pas et ne se décide pas. Aucun d'entre nous ne peut, au cadran de destinées, faire avancer d'une seconde l'heure de la Révolution. Elle est dans les desseins des conditions économiques réalisées d'abord par le prolétariat et qui font que, lorsque la Révolution prend naissance, elle se devine, elle nous pénètre. Et l'on répond à son appel, parce que la Révolution qui passe sera non seulement la Révolution qu'on accueille avec enthousiasme, mais qui demeure!

C'est encore une vérité marxiste que celle qui consiste à affirmer

qu'on ne doit pas réaliser une Révolution, dans un pays, lorsque les conditions révolutionnaires, consciencieusement examinées, ne peuvent pas assurer la continuité de cette Révolution.

Lorsque, au début de mon discours, je vous disais qu'on était allé à la Révolution Russe beaucoup plus pour ce qu'elle représentait que pour ce qu'elle était, je voulais dire qu'à un moment cette Révolution avait semblé réaliser la Révolution économique et prolétarienne conformément à toutes les données idéologiques que l'on trouve dans le marxisme et dans toute la philosophie prolétarienne.

Mais, au fur et à mesure qu'ils ont été au contact des difficultés de la vie, ils ont été obligés de reconnaître que, si on voulait appliquer d'une façon intégrale la Révolution idéologique prolétarienne à un pays qui était le moins préparé pour la recevoir et en profiter, ce ne serait pas vers la Révolution que l'on irait, ce serait plutôt un retour à la réaction.

Sur ce point encore, je ne suis pas tous mes amis de la Minorité ; ils le savent ; je ne leur cache rien. Je suis de la Minorité, par tolérance de mes camarades et par sympathie mutuelle, parce que, depuis vingt ans que je milite j'ai toujours eu le privilège d'être de la Minorité. Mais nous sommes quelques-uns à dire que les Minoritaires de la C. G. T. U. ne savent pas encore trouver le moyen d'être des Minoritaires.

Que la Révolution Russe soit aujourd'hui devant une révision de son programme révolutionnaire, c'est possible ; je ne veux pas m'y arrêter. Mais — je m'adresse ici aux camarades de la Majorité — s'il y a là une condition d'assurer la continuité révolutionnaire dans notre pays, je n'en ferai pas grief à nos camarades qui, actuellement, dirigent le mouvement révolutionnaire en Russie.

Qu'est-ce qui nous sépare de la Majorité ? Qu'est-ce qui me sépare de la Majorité ? La motion Semard, qui interprète la neutralité syndicale d'une façon que des syndicalistes n'auraient jamais osé employer. Au nom de sa motion, Semard s'interdit de regarder, sans empiéter sur le groupement extérieur, ce qui se passe dans ce groupement.

Il verrait là une violation de l'autonomie du groupement extérieur. Encore une vérité qui peut rester une vérité, mais qui peu devenir un mensonge. Tout dépend de la face que l'on regarde : tu regardes la neutralité syndicale du côté pile, Semard ; je la regarde du côté face. Nous allons examiner ce que l'on voit.

Si le groupement extérieur se considère comme une personnalité indépendante qui se dirige d'après ses propres principes, s'il n'a pas un esprit de parti, une volonté de parti, s'il n'a pas la prétention, la doctrine et le but de dominer, de pénétrer, de subordonner le mouvement syndicaliste, je suis d'accord avec la Majorité. Mais si ce groupement extérieur donne bien le signe manifeste de sa volonté de direction, de pénétration, de subordination, la neutralité syndicale est une lâcheté syndicale ; elle désarme le Syndicalisme ; elle ne lui donne pas le moyen de s'armer, non pas pour attaquer le groupement exté-

rieur, mais en vue de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa propre défense.

Que diriez-vous, mes camarades, si sur le palier où vous demeurez, vous entendiez, venant des appartements d'en face, une discussion entre individualités décidant, à une heure donnée, d'envahir votre domicile, de vous priver des moyens d'existence que vous avez et peut-être d'attenter à votre vie? Croyez-vous que vous considéreriez comme une violation du domicile de l'homme d'en face de prendre chez vous toutes les dispositions de défense de manière que, lorsque l'attaque se produira, vous soyez en mesure de résister à ceux qui **attendent à** votre vie et à votre autonomie? (Applaudissements de la Minorité.)

La motion Semard, au nom de la neutralité syndicale, établit entre des groupements qui tous se réclament de la lutte de classes une cloison étanche qui ne permet même plus de voir les intentions touchant la pénétration syndicale.

Envisageons maintenant un deuxième point.

La pénétration syndicale est-elle une imagination des syndicalistes qui se placent du côté de la Minorité? ou est-ce une réalité?

Notre camarade Tommasi vous dira que toute l'activité du Parti Communiste tend à réduire le Syndicalisme à une antichambre du Parti communiste; en disant cela, il est d'accord avec Trotsky, avec Zinoviev, avec Losovski; ceux-ci, en effet, déclarent: « Les cadres du Syndicalisme sont de telle nature que, parallèles un moment avec ceux du Parti Communiste, ils doivent ensuite fonctionner ensemble. »

Si nous examinons toute la doctrine communiste, que voyons-nous? Je ne veux pas me poser en exégète devant le Congrès. Toutefois, quand on nous dit: « Raca! » il faut apporter quelque chose contre nous.

« Le Parti Communiste est l'organisation de l'avant-garde prolétarienne pour la direction du mouvement ouvrier dans tous ses domaines et en première ligne dans le domaine syndical », nous dit-on.

SEMARD. — Le Parti Socialiste l'a dit!

TOTTI. — Je ne suis pas un défenseur du Parti Socialiste.

Voici ce que disait Trotsky, dans son discours sur le Communisme en France:

Les Syndicats créent une élite qui a besoin d'une direction d'idées; il faut avoir, dans ces idées, une continuité, les justifier, les vérifier par l'expérience et ce travail ne peut s'effectuer que par le Parti et dans le Parti.

TROTSKY. (IV^e Congrès mondial.)

SEMARD. — Les anarchistes ont la même tendance!

TOTTI. — Je m'oppose aux anarchistes et c'est pour cela que j'ai dit que je parlais en sauvage.

Le Parti, s'il mérite ce nom, est l'avant-garde de la classe ouvrière et féconde...

Ce mot n'a pas été mis au hasard; il y a des terminologies que l'on emploie parce qu'elles réduisent en un mot la pensée.

...féconde par son influence idéologique toutes les branches du mouvement ouvrier, et, en premier lieu, les syndicats.

Je ne pourrais pas vous lire ici un seul des textes où la doctrine communiste est exposée, sans que nous ne sentions la volonté formelle, de la part de nos camarades russes, de dominer, de diriger, de subordonner les syndicats.

Lorsque, pour répondre à ces prétentions, nous disons : « Le Syndicalisme doit être autonome », il nous disent : « Ce sont des préjugés. »

Camarades, qu'est-ce qu'un préjugé ? Qu'est-ce que le préjugé religieux, le préjugé militaire, le préjugé de la justice bourgeoise, si ce ne sont des formes de domestication dont le prolétariat tend à se débarrasser ? Qu'est-ce qu'un préjugé pour nos camarades russes qui mettent en exergue la doctrine de la subordination ? Qu'est-ce que le préjugé de l'autonomie syndicale, sinon une forme du Syndicalisme dont toutes les forces communistes doivent tendre à se débarrasser ? (Applaudissements.)

Ceci est tellement vrai que lorsque l'adhésion de la C. G. T. U. a été donnée à l'I. S. R., après l'abrogation de l'article 11, Zinoviev, au nom de l'Internationale Communiste, est venu dire au Congrès de l'I. S. R. :

Pour des raisons d'opportunité, et parce qu'il fallait à tout prix l'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R., nous faisons droit aux demandes de la C. G. T. U. Mais, souvenez-vous que ce ne sont que des concessions provisoires à des préjugés et que, dès que les conditions d'opportunité, qui ont mis le II^e Congrès de l'I. S. R. dans la nécessité de faire ces concessions au mouvement français, n'existeront plus, il faudra revenir à la véritable tradition communiste, c'est-à-dire à l'abandon de l'autonomie du Syndicalisme.

Il se trouvait parmi les Syndicalistes Révolutionnaires des camarades qui, adhérant au Parti Communiste, ont mis l'autonomie syndicale comme une de leurs réserves à l'adhésion à l'I. S. R. Ces camarades savent ce qui leur a été répondu. On leur a dit :

« Alors, que faites-vous dans le Parti Communiste ? Un camarade qui préconise l'autonomie syndicale n'a plus, logiquement, sa place dans le Parti Communiste ». (Quelques applaudissements.)

En mai 1921, nous étions avec Semard au Congrès des Cheminots de Nice ; nous étions encore dans la vieille C. G. T. Je venais de donner mon adhésion au Parti Communiste. Certains camarades des Bouches-du-Rhône sympathisants à la Révolution Russe, me demandaient d'entrer dans le Parti Communiste pour y attirer les éléments prolétariens, face aux éléments petits-bourgeois qui n'avaient pas adhéré au Parti Communiste. J'ai donné mon adhésion de tout cœur et, au Congrès de Nice — Semard doit s'en souvenir — je disais : « L'autonomie du syndicalisme nationalement et internationalement n'est pas un caprice des Syndicalistes Révolutionnaires ; c'est une condition, pour ces Syndicalistes révolutionnaires. Nous défendrons l'autonomie syndicale, serait-ce même contre le Parti Communiste. » Et Semard était d'accord avec moi.

Il paraît qu'aujourd'hui on ne peut plus défendre l'autonomie syndicale contre le Parti Communiste. J'ai démissionné du Parti Communiste; mais je demande à ceux qui m'y ont connu si jamais je me suis dressé contre l'esprit du Parti Communiste. Je n'étais pas, et je ne suis pas un affilié à la Franc-Maçonnerie; je n'appartiens pas à la Ligue des Droits de l'Homme. Je ne faisais d'autre réserve à la doctrine communiste que celle qui regardait sa politique syndicale.

Comme délégué de la C. G. T. provisoire, je suis allé en Italie. Comme j'avais défendu l'autonomie syndicale à l'Union Syndicale Italienne, le camarade Repossi, député à la Chambre italienne, qui est là-bas l'animateur, l'homme qui féconde les syndicats, me dit :

« Avec vos résolutions de Marseille (c'était après le Congrès de Marseille); si vous étiez en Italie, vous et votre Parti vous seriez exclus de l'Internationale Communiste; nous n'admettons pas votre politique d'autonomie du Syndicalisme. »

Lorsqu'on viendra affirmer ici que la doctrine communiste de Moscou est pour l'autonomie du Syndicalisme, nous pourrons opposer des faits. Alors même qu'il n'existerait pas un seul fait, un seul cas de subordination, nous disons que, soumises à la doctrine de subordination et disciplinées — vous savez comment — dans le Parti Communiste, toutes les forces des adhérents au Parti Communiste doivent tendre à la subordination du mouvement syndical.

Du reste, nous avons un cas général : les Commissions Syndicales.

On dit que les commissions syndicales sont l'organisation d'une tendance. Ici je ne parle pas pour ceux qui font partie des commissions syndicales; lorsqu'on attaque une citadelle assiégée où règne le parti pris, les arguments les meilleurs et les plus évidents — je le sais — ne sont pas de nature à briser ces convictions. (Très bien!) Je parle pour ceux qui ont encore un trouble dans leur conscience; je parle pour que mes paroles enregistrées servent, par leur lecture, d'enseignement aux multiples camarades syndicalistes qui ne connaissent pas profondément les Commissions Syndicales. (Applaudissements.)

Les Commissions Syndicales ne sont pas l'organisation d'une tendance. Les Commissions Syndicales seraient l'organisation d'une tendance si les communistes formaient au sein de la C. G. T. U. un groupement de syndiqués communistes qui, dans le cadre de la C. G. T. U. discuteraient de leur orientation et de leur attitude particulière; qui, dans le cadre syndical et dépendant seulement de ce contrôle, s'organiseraient au point de vue doctrinal communiste. Ainsi, les C. S. R. étaient une organisation de tendance à laquelle tous ceux qui faisaient partie de la Minorité à ce moment-là ont adhéré. Ainsi, le Comité de Défense Syndicaliste est une organisation de tendance. Ainsi, les G. S. R. sont une organisation de tendance.

Mais, si l'on veut simplement faire part de la logique et de la bonne foi, les Commissions Syndicales ne peuvent pas être considérées comme des organisations de tendance. L'organisation des Commissions Syndicales a sa souche dans le Parti Communiste; le noyau, le cadre sont au Parti Communiste; les Commissions Syndicales sont prévues

comme des noyaux communistes de pénétration et de direction. Ce n'est pas dans la structure de l'organisation syndicale que se développe et qu'agissent les Commissions Syndicales; c'est au sein du Parti Communiste.

Et faites attention à ce que je vais vous dire. Les camarades communistes qui sont dans le Syndicalisme dépendent, dans leur attitude, dans ce qu'ils disent et ce qu'ils font, du contrôle direct des Commissions Syndicales. Or, les Commissions Syndicales sont sous le contrôle direct du Comité Directeur du Parti Communiste, qui, lui-même, est sous le contrôle direct du Bureau politique du Parti Communiste, lequel est sous le contrôle direct de l'Internationale Communiste.

Ainsi, l'attitude des camarades syndiqués, lorsque ceux-ci se conforment aux données arrêtées d'avance dans les Commissions Syndicales, ne subit pas le contrôle de l'intérieur de la C. G. T. U., mais elle est sous le contrôle de l'extérieur d'un parti politique; lorsque des camarades ne se conduisent pas, au point de vue syndical, conformément aux instructions sorties des Commissions Syndicales, ils sont mis en surveillance d'abord, en suspicion ensuite et sont exclus, comme le camarade Costel, pour n'avoir pas observé le mot d'ordre des Commissions Syndicales. (Applaudissements.)

Alors, répondez à ceci : comment un syndicaliste révolutionnaire peut-il se conduire contre-révolutionnairement dans une organisation syndicale lorsque, au point de vue syndical, il se met en révolte contre les principes communistes concernant le cas particulier de l'autonomie syndicale? Cherchez dans l'action et dans les principes révolutionnaires du Syndicalisme une possibilité quelconque de se conduire contre-révolutionnairement, sinon lorsqu'ils ne respectent pas l'autonomie syndicale?

Ces arguments peuvent paraître puérils maintenant parce que nous sommes de l'autre côté de la barrière. Vous les admettiez tous hier.

Je me souviens — le camarade Bouët me permettra de faire cette citation — qu'après le Congrès Unitaire, Bouët, qui était adhérent et qui est encore adhérent au Parti Communiste, disait :

« Camarades, je vous mets en garde contre l'organisation particulière des néo-communistes. »

Je n'ai pas le document ici, mais je l'ai dans ma serviette; c'est le discours de Bouët : « Les noyaux communistes sont le canal par où pénètrent dans le Syndicat les mots d'ordre du Parti, le canal par lequel s'introduit dans le Syndicat le Parti Communiste, et, bien qu'appartenant à ce Parti, je vous dis, camarades, qu'il y aurait là une condition dangereuse pour le Syndicalisme. »

BOUËT. — A ce moment-là, c'était au lendemain du Congrès d'où est sortie la C. G. T. Unitaire. Je voulais en effet qu'on maintienne nos C. S. R., je voulais qu'on les maintienne comme des organismes d'études et, au besoin, dans certaines circonstances, comme des organismes d'action, groupant encore toutes les tendances minoritaires,

mais déjà il y avait une tendance qui avait pris pour elle la gestion des C. S. R., et c'était la tendance libertaire qui en faisait sa chose, qui voulait en faire sa chose. Le maintien des C. S. R. où toutes les tendances pouvaient être représentées pouvait se faire, mais le maintien des C. S. R. comme une chose exclusivement libertaire, cela ne se pouvait plus et, à partir de ce moment, l'organisation de la tendance communiste devenait une nécessité au sein de la C. G. T. U. C'est cela que Totti se garde bien de dire.

TOTTI. — Je vais répondre à Bouët.

LÉCOIN. — Les anarchistes, dans leur assemblée générale, blâment Veber pour avoir accepté le Secrétariat des C. S. R.

BOUËT. — Il n'en reste pas moins que les C. S. R. étaient devenus non l'organisation de la Minorité, mais une tendance de la Minorité. On nous accusait et on vous accusait tous avec nous d'être les agents de Moscou. On nous insultait tous de la même façon et j'en appelle à tous les camarades qui ont milité avec nous dans les Comités Syndicalistes Révolutionnaires.

Est-ce que toujours nous n'avons pas agi d'accord? Est-ce que toujours au sein des C. S. R., quand nous nous réunissions au moment des Comités Confédéraux, nous n'étions pas là pour vous demander : Je vous en prie, laissez donc ces questions de tendance de façon à ce que tous nous fassions front demain au Comité Confédéral National contre ceux qui ont renié le Syndicalisme révolutionnaire. (Bruit.) Nous essayions tous les mêmes injures parce que nous faisons tous la même besogne avec beaucoup de ceux qui aujourd'hui sont contre nous et emploient contre nous les mêmes termes qu'on employait alors contre nous tous, ceux de Jouhaux, ceux de Merrheim.

Il importait de le dire ici, cela ne nous dérange pas trop. Nous savons que nous menons aujourd'hui exactement la même besogne que nous menions hier et vous aurez beau faire, nous la continuerons (Applaudissements.)

UN DÉLÉGUÉ. — Nous aussi.

BESNARD. — Il faut apporter une précision. J'ai posé la question devant le Congrès Minoritaire, au lendemain du Congrès Unitaire. Étions-nous d'accord, Bouët, pour maintenir les C. S. R. dans la C. G. T. U., pour faire une propagande unitaire et aussi syndicale et pour qu'à aucun moment la C. G. T. U. ne puisse dévier des buts que nous lui avons assignés au Congrès Unitaire?

TOTTI. — Je vais répondre à Bouët et lui rappeler ses propres paroles, en lui faisant comprendre en même temps quand et où il les prononçait. C'est justement au moment où les libertaires prenaient de la prépondérance dans l'organisation des C. S. R., c'est justement à ce moment qu'il demandait, lui, l'interdiction des noyaux communistes; alors, cela ne répond pas du tout à ce que le camarade nous dit et voici ses paroles : « Jusqu'à présent, les C. S. R. ont été ouverts à tous, quelles que soient leurs tendances révolutionnaires ; or, il a été question de créer des C. S. R. qui soient exclusivement communistes,

c'est-à-dire qu'ils prennent leurs directives dans le Parti Communiste. Si vous faites disparaître les C. S. R. qui groupent toutes les tendances révolutionnaires, il va se créer des C. S. R. exclusivement communistes. Pour indiquer ma pensée d'une façon plus précise, il va se créer des C. S. R. qui seront sous la dépendance exclusive du Parti Communiste et seront extrêmement dangereux pour le mouvement français. »

SEMARD. — Bouët avait raison.

BOUËT. — Tu pourrais continuer un peu ta lecture, Totti, et tu verrais pourquoi à ce moment-là je me défiais du Parti Communiste français... (Applaudissements) qui n'était pas encore débarrassé d'un certain nombre de politiciens de marque, de ceux qui sont aujourd'hui vos nouveaux amis... (Applaudissements) et qui ont l'air de vous donner des mots d'ordre dans leurs journaux (Applaudissements), journaux auxquels vous collaborez. J'ai le droit de m'étonner que ce soit au moment où le Parti devient de plus en plus un parti prolétarien que vous portiez contre lui vos plus fortes critiques. (Exclamations.)

TOTTI. — A ce moment-là, contrairement aux affirmations de Bouët, le Parti comptait encore 130 mille adhérents. A l'heure actuelle, en prenant pour vrais les chiffres qui nous ont été donnés dernièrement, le Parti Communiste ne comprend plus que 55 mille adhérents.

UN DÉLÉGUÉ. — Des purs !

TOTTI. — Et alors je veux bien admettre la sortie de quelques politiciens, le sacrifice fait à l'esprit de prolétarianisation du Parti Communiste d'une centaine de politiciens qui savent toujours glisser leurs intérêts particuliers dans les intérêts prétendus de masses, mais n'étaient-ce pas des ouvriers les cent autres mille qui ont quitté le Parti Communiste, n'étaient-ce pas des ouvriers comme nous ?

Bouët, tu rappelles que je suis maintenant rédacteur à une feuille qui prétend, dis-tu, donner des instructions à la Minorité.

Camarades, il y a des parallélismes douloureux. Quand Frossard était le cerveau, le maître indiscuté, comme d'autres sont maintenant les maîtres indiscutés, du Parti Communiste, car tout est indiscuté dans ce Parti (Rires), quand il était le maître indiscuté, il en est parmi vous qui le répudiez maintenant et qui étiez alors ses courtisans et ses factieux, et moi, à ce moment-là, je me dressais, non pas contre la personnalité de Frossard, mais contre les doctrines que Frossard apportait. A ce moment-là, Frossard était à l'Exécutif de l'Internationale, il aurait pu figurer à l'ordre du jour de l'Internationale. Il pouvait, lui qui était à la tête d'un parti qui comprenait 150 députés et quelques ministres, il aurait pu être autre chose que ce qu'il est. A ce moment-là, j'étais contre lui. Quelles que soient les conceptions doctrinales de Frossard sur le point de vue syndical, nul ne pourra apporter ici l'affirmation que je les partage, et s'il m'est donné, en tant que travailleur appointé, comme employé dans un journal pour gagner ma vie, puisque je n'ai pas comme certains d'entre vous le moyen de

vivre sans travailler... (Applaudissements sur les bancs de la Minorité et exclamations sur les autres bancs.)

VOIX NOMBREUSES. — Qui? Qui? Les noms!

TORTI. — Vous ne me ferez dire que ce que je veux, mais vous comprenez.

BOUËT. — A qui en as-tu quand tu dis cela?

VOIX DIVERSES. — Précise!

TORTI. — S'il m'est donné de travailler à côté d'un homme pauvre cependant, d'un homme qui n'a plus aucune perspective devant lui... (Bruit) ...on ne pourra pas dire que maintenant à côté d'un homme pauvre et sans perspective... (Bruit.)

Tu peux rire, Boville, toi qui as quitté le Parti Communiste en nous disant aux C. S. R. que tu n'avais pas voulu adhérer au Parti Socialiste parce que c'était un parti qui se mourrait par manque de discipline et que tu quittais le Parti Communiste parce qu'on y crevait à cause de trop de discipline. Libre à toi, mais vous ne m'infligez pas l'humiliation de dire que nous ayons profité de vingt ans d'action syndicale, puisque nous allions en propagande sans rémunération aucune, sans rien attendre des organisations. Heures de sacrifice, de privations qui font que ceux-là mêmes qui ne partagent pas nos idées doivent nous regarder avec respect.

Nous avons connu ces heures et aujourd'hui nous en connaissons d'autres, tandis que nous connaissons aussi des militants qui ont plus obtenu de l'organisation syndicale qu'ils ne lui ont donné. (Applaudissements.)

Nous exprimons notre pensée avec ce qu'elle comporte d'erreur et de vérité, mais toujours en toute sincérité et sans qu'on puisse élever des protestations contre des militants dont la vie peut être soumise à l'analyse de tous, à la critique de tous et dont vous ne pouvez pas dire qu'ils aient jamais profité, à quelque moment que ce soit, de l'action syndicale qu'ils ont menée.

Voilà l'exemple que nous apportons à nos camarades travailleurs. Quand ils ont peiné, quand ils ont souffert, au moment des lassitudes, nous pouvons, nous autres, nous montrer et dire : Nous avons comme vous peiné et souffert, et ce jeu de balance entre le sacrifice du militant, le sacrifice de l'humble adhérent, entre le militant qui ne se sépare pas de la masse des travailleurs, qui les aime, les estime et ceux qui veulent les mener à la baguette comme des adjudants de caserne, il y a une différence de traditions, de principes, qui nous permet de parler avec autorité à cette tribune au nom du Syndicalisme libre et indépendant. (Applaudissements.)

Outre la question des Commissions Syndicales, il y a la question de l'Internationale. De ce côté-là, je me sépare encore quelque peu de la Minorité et de la Majorité.

Nous étions à Saint-Etienne tous d'accord sur l'autonomie nationale absolue. Nous étions presque tous d'accord sur l'autonomie internationale et, après l'adjonction du camarade Costel, nous devons être

tous d'accord sur l'autonomie internationale. Le problème de l'Internationale est assez complexe. Je ne conçois pas une Internationale comme le Comité Exécutif d'une Centrale internationale qui n'a pas, dans les ordres qu'il donne, à tenir compte des positions particulières des différentes Centrales nationales, de leurs dispositions d'esprit, de leurs possibilités d'action.

L'Internationale, pour quelques-uns, est le Comité Exécutif d'une seule Centrale internationale. Alors je comprends que cette Centrale ne doive avoir qu'une doctrine, qu'une directive et qu'un mot d'ordre. Mais je considère une Internationale comme la Commission Exécutive de différentes Centrales nationales qui ont leur personnalité à part et le mouvement d'unité internationale, de solidarité internationale ne se fait pas du dedans au dehors, mais se fait du dehors au dedans, comme pour la Commission Exécutive d'une Confédération qui doit être le reflet des différentes Fédérations, des différentes Unions Départementales et des différents Syndicats. Une Internationale doit être le reflet de l'opinion moyenne des différentes Centrales qui la composent.

Il est possible que les Centrales n'aient pas la même philosophie, les mêmes principes idéologiques, les mêmes conditions de développement des groupements qu'elles représentent. Elles ne peuvent pas imposer à l'Internationale les caractéristiques particulières qui sont les leurs. C'est ainsi que si l'Internationale Syndicale Rouge est partisan, comme elle l'est, de la subordination syndicale, même si l'Internationale Syndicale Rouge croit devoir affirmer son attachement à la subordination syndicale, je dis que nous pourrions tout de même rester dans cette Internationale, si nous avons dans cette Internationale la garantie de notre autonomie nationale. Car toutes les fois que l'Internationale donnerait, dans l'ordre de l'autonomie, des directives qui ne correspondraient pas à cette autonomie des Centrales nationales, la C. G. T. U., en l'espèce, aurait la possibilité de ne pas appliquer les directives de l'Internationale, sans être pour cela une indisciplinée dans l'Internationale, si elle possède son autonomie nationale.

J'ai toujours proclamé que, si nous avons la garantie du respect de notre autonomie, nous serions partisans de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge.

Les divergences qui nous séparent de cette fraction de la Minorité sont dues au fait qu'à la suite des manifestations de l'Internationale Syndicale Rouge, il s'est créé au sein de cette Minorité un sentiment de méfiance légitime à l'égard de l'Internationale qui, après avoir promis l'autonomie nationale, fait tout pour qu'elle ne soit pas respectée.

Le Syndicalisme ayant ainsi posé ses réserves, nous aurions pu nous entendre sur les conditions de son exercice dans ce pays et sur ses relations tant avec l'Internationale qu'avec les groupements extérieurs si les rapports étaient envisagés d'après le plan que j'avais prévu. Mais il se produit dans le Syndicalisme à l'heure actuelle une évolution qui ne représente plus en rien la doctrine syndicaliste révolutionnaire.

Ceux qui sont appelés par la volonté de la Majorité à diriger la

Centrale de ce pays sont ceux-là mêmes qui n'ont plus dans le Syndicalisme la foi nécessaire, qui, non seulement n'admettent pas que le Syndicalisme ne suffise plus à tout, mais qui n'admettent même plus que le Syndicalisme se suffise à lui-même dans la tâche particulière qu'il s'est assignée.

Le Syndicalisme a connu d'autres déviations, il a connu d'autres méfiances. Nous avons vu le Syndicalisme de guerre, celui de l'intérêt général. Nous sommes toujours restés confiants dans les vertus profondes du Syndicalisme et au triomphe de sa cause, quelles que soient les influences. Nous sommes des syndicalistes révolutionnaires parce que nous croyons au contenu révolutionnaire du Syndicalisme.

Je rappellerai pour conclure cette belle figure que notre camarade Coseca évoquait au Congrès de l'Internationale : « Des organisations comme le Syndicalisme sont des géants qui, touchant toujours la terre du pied, quelque mutilés qu'ils soient, ne peuvent jamais mourir ».

Le Syndicalisme, expression des travailleurs, du milieu exploité, défenseur des prolétaires qui veulent se libérer, issu des masses, est toujours en contact avec elles. Vous pourrez, par l'action d'une Majorité, faire perdre à ce mutilé sa figure, vous ne pourrez pas le faire mourir. Il restera le géant qui ne se séparera jamais des travailleurs, qui suivra au jour le jour leurs souffrances et leurs aspirations.

Le Syndicalisme est le flambeau qui, comme toutes les espérances généreuses, comme toutes les doctrines de libération, porte en lui, non seulement le secret d'avenir, mais la vie à venir.

Puissent, dans ce Congrès de Bourges, se développer les germes d'une libération politique ! Puisse le Syndicalisme révolutionnaire planer au-dessus de toutes les divisions, de toutes les transformations, de toutes nos querelles personnelles, pour que reste vivace, intégral, le mouvement qui représente le mieux la masse des travailleurs, sa conscience de classe, ses possibilités de lutte et son émancipation actuelle et future ! (Applaudissements.)

(On chante « Révolution » sur les bancs de la Minorité.)

LE PRÉSIDENT. — Je viens d'apprendre que notre camarade Midol est arrêté.

MONMOUSSEAU. — En signe de protestation et de solidarité, nous proposons que la séance de cet après-midi soit ouverte sous la Présidence d'honneur de notre camarade Midol. (Applaudissements sur tous les bancs.)

BOUDOUX. — Je demande qu'on lui adjoigne Cottin. (Applaudissements sur divers bancs de la Minorité.)

PLUSIEURS VOIX. — Tous les emprisonnés !

LE PRÉSIDENT. — Il est inutile de mettre aux voix.

(La proposition est adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — Il est midi. Je propose de renvoyer notre séance à deux heures pour entendre le camarade Le Pen, dont c'est le tour de parole.

(La séance est levée à midi.)

QUATRIÈME JOURNÉE

Jeudi 15 Novembre 1923 (Après-midi)

(La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence d'honneur de Midol et des emprisonnés.)

(Même Bureau que le matin.)

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu ce matin la liste des orateurs dressée par la Commission de Réglementation des débats. Je vous demande de me permettre d'être intransigeant au sujet du temps de parole accordé à chacun d'eux et de les prévenir par un coup de sonnette cinq minutes avant le moment où ils doivent avoir terminé. (Approbation.)

Avant de commencer le débat, je donne la parole à Boudoux.

BOUDOUX. — Le Congrès a adopté une proposition tendant à placer nos assises sous la présidence d'honneur du camarade Midol, ex-secrétaire de la Fédération des Cheminots. Je considère qu'il serait injuste de ne pas placer nos débats sous la présidence d'honneur de toutes les victimes du capitalisme national et international. Il y a au Havre des camarades qui purgent encore trois ou quatre ans de prison ; il y en a d'autres ailleurs ; il ne faut pas ici faire d'exception pour les victimes du capitalisme. (Mouvements divers.)

LE PRÉSIDENT. — Boudoux, nous sommes d'accord avec toi.

La parole est à Le Pen.

LE PEN. — Bien qu'il y ait des vides sur les banquettes, je sais que je suis mis un peu en infériorité par l'éloquence de notre camarade Totti. Totti a fait un discours admirable, poli, fleuri. Mon langage sera certainement plus brutal. Il est l'expression d'un syndicalisme rude, d'un syndicalisme plus près de la rue et connu tout de même de certains d'entre vous ; il est l'expression de la sincérité ; car, si vous, anciens, vous n'avez pas su désarmer vos haines... (Exclamations.)... Je pourrais, si je le voulais, faire du chantage. (Mouvements divers. Bruit.)

UN DÉLÉGUÉ. — C'est du chantage, cela !

LE PEN. — Je remarque simplement que, contrairement à ce qui a été dit, le désarmement des haines n'existe pas. (Interruptions.)

MONMOUSSEAU. — Je suis certain d'être d'accord avec Semard, en

déclarant que, si des membres de la Majorité interrompent les camarades de la Minorité, nous refuserons de prendre la parole.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous prenons note de votre serment.

LE PEN. — Il est douloureux de voir de pareils faits. Si on en recherche la cause, on la trouve dans cette division des travailleurs qui diminue leur combativité et diminue du même coup la force du Syndicalisme. Je représente à ce Congrès le Syndicat Unique du Bâtiment.

J'ai le mandat, en présentant notre motion bien syndicale, de réfuter toutes les attaques qui sont portées contre moi.

Schmidt, en arrivant d'Alsace-Lorraine, m'a dit, en parlant de l'unité : « Je pourrais peut-être m'entendre avec des hommes ; à la C. G. T. U., il y a des camarades qui sont de braves gens ». Mais, quand on lui cita mon nom, il répondit : « Non, celui-là m'a trop attaqué. »

Je n'ai pas attaqué un individu. J'ai attaqué le syndicalisme de collaboration de classe. Rappelez-vous que, nous, partisans de la Minorité, nous sommes les pionniers qui avons rendu possible la constitution de la C. G. T. U. A ce moment-là, vous étiez heureux de voir la brutalité que vous nous reprochez aujourd'hui, s'employer contre vos adversaires. A ce moment, vous ne nous traitiez pas de brutes. Vous disiez : « C'est la force qui s'oppose vraiment à toute compromission et nous n'avons jamais déclaré que nous étions les adversaires de la violence. Je dis, au contraire, que, mise au service, non pas d'un individu, mais d'une cause, la violence est belle. J'ai été un des premiers à le dire au C. C. N. et, lorsque j'ai parlé de la dictature de la trique, je ne l'ai pas fait pour défendre un individu, mais pour défendre le Syndicalisme menacé par le Parti.

Car, vous aurez beau dire, ce qui nous dresse les uns contre les autres, c'est cela.

Certes, je n'ai pas songé un instant, en venant ici, que je pourrais convaincre une certaine partie de cette assistance qui est venue ici, de parti pris, les yeux fermés, les oreilles bouchées. Mais j'ai le droit de jeter le cri d'alarme à ceux qui ne sont pas arrêtés par un parti pris, à ceux qui ne viennent pas ici au nom du Parti Communiste.

On a trop chanté victoire d'un certain côté ; on a trop dit que la victoire d'une tendance serait la mort du Syndicalisme et que ce serait notre enterrement. Non, nous sommes une fraction qui nous dresserons et qui, la trique à la main, défendrons l'indépendance du Syndicalisme. (Applaudissements.)

Vous avez beau nier cet esprit et les décisions de subordination du Syndicalisme ; ils se sont affirmés d'une manière telle qu'il n'est pas permis de méconnaître la vérité à ce point.

Des preuves de subordination ! Mais, elles sont nombreuses. Je vais en donner quelques-unes.

Lorsque nous parlons, on peut nous dire : « Vous êtes mécontents parce que vous êtes en minorité. C'est la jalousie qui vous fait parler et non pas vos doctrines et vos sentiments syndicalistes. »

Mais, lorsque nous puisons dans la littérature orthodoxe, je ne crois pas que l'on puisse nous dire encore que ce que nous avançons n'est pas vrai. D'ailleurs, que m'importe ce qu'on dira. Je puise à la source et je lis dans le « Bulletin Communiste » du 19 juillet (p. 309) :

Lozovsky. — En somme, l'I. S. R. est devenue une force. Il faut pourtant reconnaître que les succès obtenus par les Partis communistes dans le mouvement syndical sont loin de correspondre aux rapports de forces dans la classe ouvrière. On peut dire, en général, que les partis communistes ne sont pas assez actifs dans le mouvement syndical. Chaque communiste doit savoir que notre tâche essentielle et immédiate est la conquête des Syndicats.

Ce n'est pas entreprendre une action contre la bourgeoisie que l'on recommande aux adhérents du Parti Communiste. Non, le travail plus pressé, c'est de conquérir les Syndicats pour les subordonner aux méthodes et à l'action du Parti Communiste.

Lozovsky. (IV^e Congrès. *Bulletin Communiste.*) — Il n'y a de place dans un département que pour une autorité ; le secrétaire de la Fédération Communiste. Si un conflit éclate par hasard avec un secrétaire d'organisation syndicale, c'est le Parti, et le Parti seul, qui règle le conflit et fait entrer dans le devoir le Secrétaire du Syndicat.

Voilà qui indique clairement que nous sommes subordonnés au Parti. D'ailleurs, même si ce point de vue est quelque peu masqué aujourd'hui, les décisions du Parti Communiste ne laissent aucun doute sur sa volonté d'étendre son hégémonie sur le mouvement social et mondial.

Je voudrais que le Bureau Confédéral me dise aujourd'hui : « Nous sommes partisans de la liaison organique. » S'il ne nous le dit pas aujourd'hui, si vous votez la résolution confédérale, demain, lorsque, dans les faits, vous aurez acquiescé, la liaison organique vous sera imposée et vous serez subordonné au Parti Communiste. Nous nous dressons contre cela.

Des preuves ? En voici d'autres. Je lis dans le « Bulletin Communiste » (N^o 28, 12 juillet) :

Le Parti Communiste a des visées plus vastes que celles d'être un parti strictement syndical ; il doit agir dans toutes les organisations prolétariennes : non-seulement, dans les Syndicats, mais dans les Coopératives, les Groupes d'études, les Sociétés sportives, les Associations d'anciens combattants, de locataires, etc... Son programme comporte autre chose que des revendications politiques, et notamment celle-ci qui les dépasse toutes et qui, si l'on peut dire, les totalise.

Voilà la preuve que le Parti Communiste poursuit des buts qui vont à l'encontre du Syndicalisme et prend des décisions qui mettent le Syndicalisme au second plan dans l'activité sociale :

Nous, nous sommes jaloux de l'indépendance du mouvement ouvrier. Dans la Résolution confédérale, on parle quelque peu de l'au-

nomie. Mais il y a une différence entre autonomie et indépendance syndicaliste. L'autonomie et l'indépendance sont toutes deux indispensables au mouvement syndicaliste. Que vous le vouliez ou non, le syndicalisme a une tradition ; il a livré des batailles ; il a remporté des victoires et nous attendons que le Parti Communiste nous fasse voir les siennes.

Lorsqu'on parle de cheval de bataille, il me vient à l'esprit une image. Votre cheval de bataille est celui sur lequel était monté Attila ; il a semé la ruine dans le mouvement ouvrier et dans le mouvement social.

Nous savons bien que le grand danger que vous niez existe. Nous nous dressons contre lui avec notre tempérament et avec notre caractère. Nous savons que, si nous ne nous dressons pas contre lui, c'en est fait du syndicalisme et de ses traditions : bientôt, nous n'aurions plus le droit d'exprimer notre pensée. Nous connaissons les exclusions que vous avez faites dans différents groupements (A. R. A. C., Fédération sportive du travail). Nous savons que, demain, sous le prétexte d'un délit de pensée, vous renouvellerez à notre égard ce qu'ont fait les réformistes. Vous nous exclurez parce que nous affirmerons la vérité d'une façon un peu bruyante. (Mouvements divers.)

Notre motion préjudicielle est une garantie pour l'indépendance du Syndicalisme ; mais elle n'exclut personne. La preuve, c'est que nous avons actuellement, au Bureau Fédéral, le camarade Parent, qui est adhérent au Parti Communiste.

UN DÉLÉGUÉ. — Gardez-le !

LE PEN. — Oh ! Vous pourrez l'exclure. J'ai peut-être été imprudent. Mais, la vérité doit être dite ; nous n'avons pas peur des exclusions. Nous dénonçons ces manœuvres mesquines qui consistent, lorsqu'un homme ne s'exécute pas à l'exclure du Parti.

Chez nous, lorsque les décisions ont été prises en commun, on doit les accepter ; mais on peut les discuter. Nous nous réservons de discuter les décisions qui ne nous conviennent pas.

Il est d'autres faits qui indiquent bien l'ingérence du Parti Communiste dans le Syndicalisme. J'avais eu une petite discussion avec mon camarade Delagarde. Ce dernier me disait que le document sur les Comités d'usine avait été fait dans les Syndicats. Je lui disais que j'avais l'impression que ce n'était pas exact. Quelques jours après, dans le « Bulletin Communiste » du 26 juillet, Gourdeaux écrivait :

Lorsque certains d'entre vous prétendent que le P. C. veut s'imposer dans une organisation syndicale, veut la subordonner, ils méconnaissent totalement le but désintéressé de nos efforts. Exemple : Rapport sur les Comités d'usine. Au sein de notre Commission syndicale centrale, *ce rapport fut établi, mis au point. Il n'est pas encore ce que nous voudrions qu'il soit. Un des nôtres l'a présenté à la Commission exécutive de son organisation. Il n'a pas proclamé : c'est mon parti qui vous l'offre, c'est lui qui en est l'auteur.*

Broutchoux lui-même le trouva très bien et le rapport fut adopté à l'unanimité. Nous n'en avons jamais revendiqué la paternité, nous vous la laissons.

Aujourd'hui votre méchante campagne, indigne, nous oblige à dire ces choses. *Avouons encore que vous avez voté, adopté d'autres rapports, d'autres travaux sortis « des laboratoires communistes » que sont nos commissions syndicales.*

Les Commissions Syndicales sont, après tout, composées d'une façon assez disparate. La première fois que la Commission Syndicale du Bâtiment s'est réunie, avec les travailleurs du Bâtiment qui étaient là pour examiner leurs revendications, il y avait d'autres camarades comme Tommasi, Treint. Dans ces conditions, ne peut-on pas dire que le Parti s'ingère dans la vie d'un Syndicat?

Les Commissions Syndicales sont donc bien faites pour noyauter le Syndicalisme, pour pouvoir placer à la tête de nos organisations des militants du Parti qui leur font suivre une route différente du véritable Syndicalisme. Car le Syndicalisme a pour but l'émancipation des travailleurs, alors que le but du Parti est la conquête du pouvoir ; il y a antagonisme entre ces deux buts ; il y a d'autant plus d'antagonisme que le syndicalisme a donné ses preuves tandis que le Parti, par sa composition même, ne peut pas en dire autant.

A propos des Commissions Syndicales, j'ai sous les yeux un document qui a été imprimé à l'Imprimerie Coopérative Ouvrière, « La Semeuse », 19, avenue Jean-Jaurès à Belfort ; il porte le titre de « Parti Communiste (S. F. I. C.) ». Je le crois authentique. Ce qu'il contient était, paraît-il, adressé aux Secrétaires de Fédérations. Il m'est parvenu dans les mains et il donne bien l'idée de ce que le Parti Communiste pense faire dans les Commissions Syndicales ; on y lit :

Le Syndicalisme, s'il n'est pas animé par la pensée vivifiante du Communisme scientifique, s'il ne poursuit pas avec celui-ci la suppression du régime bourgeois et l'instauration du pouvoir ouvrier, tombe nécessairement dans l'action purement corporative et la collaboration de classe.

Je vous assure que, dans le Bâtiment, nous ne poursuivons pas la conquête du pouvoir ; cependant, on ne peut pas nous taxer de corporatistes ni — comme on l'a fait un peu par calomnie — de contre-révolutionnaires. Cette dernière affirmation est une injure gratuite. Nous avons un compte trop largement ouvert au comptoir de la justice pour que ce ne soit pas une calomnie ; je pense qu'il faudrait beaucoup de contre-révolutionnaires comme les gas du Bâtiment dans la C. G. T. U. pour que nous puissions faire ce que nous désirons tant : la Révolution Sociale.

Le Parti n'admet pas la division des questions en politiques et économiques, parce que c'est là une distinction impossible, insoutenable, imaginée par les réformistes pour les besoins de leur action contre-révolutionnaire et par la bourgeoisie pour égarer la classe ouvrière. Il revendique le droit d'examiner et de discuter toutes les questions ouvrières, parce qu'il est un Parti ouvrier, et qu'il veut devenir un véritable Parti Communiste ayant la confiance de la classe ouvrière.

Cela me paraît un peu exagéré. D'abord, le Parti n'est pas composé uniquement d'ouvriers ; il contient en outre des patrons, des commerçants, des banquiers, des ex-officiers, des gardiens de prison, gens qui, à mon point de vue, ne sont que des révolutionnaires de Congrès, mais ne peuvent être révolutionnaires dans la vie.

Je vais vous citer un cas. Il y a quelques jours, je suis venu à Bourges avec l'intention de retenir un logement ; j'étais dans cette salle. Celui qui confectionnait les bancs et les tables sur lesquels vous êtes était un patron ; il a non seulement l'avantage d'être communiste, mais celui d'être syndiqué au Syndicat des employés et il me disait : « Je ne suis pas le seul. Nous sommes un assez grand nombre dans mon cas au Syndicat des Employés ».

Des Syndicats comme celui-là peuvent être Communistes ; ils peuvent voter chaque jour des félicitations à l'I. S. R. et des ordres du jour indiquant qu'ils sont prêts à faire la Révolution. Je ne crois pas à leur sincérité. Pour moi, c'est du bluff.

Véritablement, on sent que le Parti donne les directives. D'ailleurs, nous ne pouvons pas ignorer que la section française a seule échappé à une clause que toutes les autres nations qui composent l'I. S. R. ont admise : la liaison organique, la subordination au Parti Communiste. Si, en France, nous n'en sommes pas encore là, on peut dire sans crainte de se tromper que c'est vers cela que tend le but précis du Parti Communiste.

Il est déplorable de voir certains militants approuver ce point de vue, tout en disant qu'ils n'appartiennent pas au Parti. Sciemment ou inconsciemment, ils se font les complices d'une œuvre mauvaise contre laquelle tous les révolutionnaires jaloux de l'autonomie et de l'indépendance du Syndicalisme, doivent se dresser.

Hélas ! les buts ne sont pas les mêmes. Nous craignons beaucoup que l'agitation faite actuellement dans le pays ne s'arrête au lendemain des élections. Oui, camarades de la Majorité, je ne doute pas que la victoire que vous avez chantée auparavant, ne se réalise. Mais cette victoire ne sera le fruit que des combinaisons et d'intrigues ; ce sera une victoire bien éphémère ; ce sera bien une victoire à la Pyrrhus.

J'espère que les syndicalistes, qui aujourd'hui sont trompés, se réveilleront et montreront que leurs yeux sont dessillés.

A Saint-Etienne, déjà, certains camarades avaient été trompés. De bonne foi, ils ont pensé que les buts poursuivis par les militants de la C. G. T. U. étaient vraiment les buts syndicalistes. Depuis, ils ont dû reconnaître qu'ils s'étaient trompés.

Quant à nous, nous ne nous sommes pas trompés ; nous savions que tout ce qui n'est pas exprimé clairement, tout ce qui garde un peu d'ombre est propice à la confusion. Cette confusion s'est produite de plus en plus. Mais nous tenons à dire que, déjà, elle se dessinait.

Ici, étant donné le grand nombre des représentants du Parti qui sont présents, on pourrait croire que nous ne sommes pas dans un

Congrès Syndical, mais dans un Congrès Politique. Je crains bien que, si cela continue, tous les bons bougres et les braillards que nous sommes n'assisteront plus aux prochains Congrès et que, désormais, se tiendront exclusivement des Congrès du Parti qui réuniront les soi-disant représentants de la classe ouvrière.

C'est du moins à cela que tend l'action faite actuellement par ceux qui sont de parti pris.

En disant cela, je ne vise pas ceux qui sont trompés et qui croient de bonne foi que nous commettons une erreur. A ceux-là, je dis : « Prenez garde ; examinez bien tous les faits de subordination que vous avez devant vous ; examinez la marche des événements, les actions du Parti. Il vient, ce Parti, il cherche à vous dominer. Si vous ne voulez pas le voir, tant pis pour vous ; vous aurez été avertis. Nous avons fait notre devoir ; nous avons dénoncé le danger ; vous n'aurez rien à nous reprocher. »

En effet, je vois, dans certains passages du questionnaire dont je vous lisais un extrait tout à l'heure, qu'il n'y a pas que des ouvriers dans ces Commissions Syndicales. Le questionnaire porte :

Nombre de membres non syndiqués (petits patrons, artisans, professions libérales, ménagères, etc.).

C'est bien la composition d'un Parti politique. Lorsqu'on me dit que c'est un Parti de classe, j'en doute ; je dis que cela n'est pas ; car un patron peut affirmer dans des réunions politiques qu'il est pour la lutte de classes ; mais, une fois revenu à l'atelier, le lendemain, il n'est plus pour la lutte de classes. Le patron que je citais tout à l'heure doit être dans ce cas, ainsi que beaucoup de ceux qui composent le Parti Communiste.

Par exemple, je m'étais élevé — vous me direz que cela ne me regarde pas — contre l'entrée des gardiens de prison ; je disais que les gardiens de prison étaient des éléments vraiment mauvais pour constituer un soi-disant parti de classe. Nous qui faisons de l'action, qui courons chaque jour le risque d'être emprisonnés, aurons-nous des gardiens de prison plus doux lorsqu'ils seront communistes ? Je ne le crois pas. D'autre part, pourront-ils être de bons serviteurs ? S'ils étaient de bons serviteurs à l'égard du Gouvernement, ils devraient être féroces à l'égard des prisonniers.

Le Syndicalisme a peut-être des éléments réformistes ; mais ce sont de véritables ouvriers ; les Partis politiques, au contraire n'échappent jamais au reproche de ne pas être formé uniquement d'ouvriers.

Car, je tiens à le dire, nous ne faisons pas plus de tendresses à un Parti politique qu'à un autre. Pour nous, ils sont tous aussi nuisibles les uns que les autres au Syndicalisme Révolutionnaire.

A Saint-Etienne, nous avons le droit d'être mécontents. C'est pourquoi notre résolution, toute syndicale, accorde seulement au travail qui est l'expression de la vie le droit de s'organiser et de s'administrer et donne au Parti Communiste comme aux autres Partis un

rôle secondaire. Nous lui disons : « Vous êtes en quelque sorte le gui sur les arbres ; vous n'êtes qu'une partie accessoire dont on pourrait facilement se passer. Si le Syndicalisme n'a pas toujours tout ce qu'il pourrait avoir, c'est que, souvent, vous ne faites rien pour l'aider, mais que vous faites tout pour diminuer sa valeur. »

Il y a quelque temps, nous avons vu des hommes qui s'affirmaient syndicalistes fervents et qui, aujourd'hui, arrivent à douter de la valeur du Syndicalisme.

Il y a quelque temps, Hercllet disait au Congrès de l'I. S. R. : « La Révolution russe ne sera véritablement assise et complète que lorsqu'elle aura l'aide du Syndicalisme et des Coopératives. » Aujourd'hui, pour les besoins de la cause, vous venez nous dire que le Syndicalisme n'est pas majeur, qu'il n'est pas l'expression du travail et qu'il a besoin de l'aide du Parti Communiste. Le Parti Communiste vient dans le Syndicalisme, non pas pour l'aider, mais pour s'en servir, pour que la conquête du pouvoir soit plus facile encore pour lui. Mais, cette conquête du pouvoir fera que les ouvriers, comme en Russie, seront encore sous le joug de quelqu'un.

J'ai ici une lettre des Syndicats russes disant :

Nos Syndicats se reconstruisent actuellement sur un plan nouveau. L'admission de la propriété privée sur le territoire de la Russie soviétique nous entraîne à envisager la possibilité, dans l'avenir, des grèves économiques. Voilà pourquoi on organise auprès de chaque Syndicat des fonds de grève et des caisses de secours mutuels. En un mot, nos syndicats s'approchent du type des Syndicats des pays capitalistes.

Nous savons qu'un Gouvernement est toujours l'oppression, l'autorité. Voilà pourquoi nous disons qu'il est préférable — et ce sera l'expression de l'émancipation des travailleurs — que ce soient les créateurs de la vie, de la richesse nationale, qui en soient eux-mêmes les administrateurs et les distributeurs.

Nous voulons appliquer cette formule : « Qui ne travaille pas ne doit pas manger. » Or, nous savons que, dans un Gouvernement, il y a pas mal de nourrissons. J'entendais Hélène Brion dire, à son retour de Russie : « Les nouveaux fonctionnaires qui ont remplacé les fonctionnaires du tsarisme sont installés dans la Révolution. Ils ont des immeubles très grands, des logements en superflu ; mais ils ne veulent pas les partager avec ceux qui n'en possèdent pas. » Cet exemple nous démontre que, sous quelque Gouvernement que ce soit, lorsqu'il y a une armée, une justice, une autorité, le peuple a tout à craindre : il peut quelquefois changer de maître ; mais il est toujours soumis à l'oppression.

Vous dites que l'expulsion de Schapiro ne compte pas, que les listes publiées n'existent pas. Pour nous, hélas ! les listes de ceux qui sont actuellement en prison, et que vous voulez ignorer, donnent bien l'expression d'un Gouvernement qui règne comme les autres, dont la férule est sans doute plus généreuse, mais qui est tout de même un régime d'oppression des travailleurs.

C'est pourquoi nous avons demandé dans notre résolution du Syndicat Unique du Bâtiment la suppression de l'Etat. Lénine lui-même a admis que l'Etat était l'expression de deux classes ; or, nous voulons qu'il n'y en ait qu'une. Nous disons que l'on peut supprimer l'Etat immédiatement, sans attendre une étape durant laquelle cette suppression de l'Etat pourrait entrer dans les mœurs, sans attendre que l'on juge qu'on peut le supprimer définitivement. Nous savons qu'en France le provisoire dure longtemps et j'ai peur qu'ailleurs il n'y dure aussi une éternité.

DESSAY. — Permits...

LE PEN. — Dessay, je ne te donne pas le droit de parler. Je suis un homme propre et je doute que tu le sois. (Mouvements divers.)

DESSAY. — Je m'inscris en faux contre cette parole et je considère Le Pen comme un provocateur en cette circonstance. (Bruit.)

LE PEN. — Nous avons donc eu quelque méfiance à propos de l'autonomie qui nous était accordée ; après tout, nous avions raison. On a bien accordé, à ceux qui la demandaient, l'abrogation de l'article 11 ; c'était, paraît-il, une concession à des préjugés ; mais on n'a pas aboli l'article 3 qui dit, à l'alinéa 5 :

La reconnaissance et l'application des décisions du Congrès constitutif de l'Internationale Syndicale Rouge.

Cette liaison doit donc avoir un caractère organique et technique : elle devra se manifester dans la préparation conjointe et la réalisation des actes révolutionnaires dans le domaine national aussi bien qu'international.

Le Congrès affirme la nécessité de tendre à l'unité des organisations syndicales révolutionnaires et à l'établissement d'une liaison réelle et étroite entre les Syndicats ouvriers rouges et le Parti communiste dans l'application des décisions des deux Congrès.

Cela indique bien que l'autonomie n'est pas réellement accordée et que, ce qu'on a enlevé à un article, on l'a réservé à l'autre. C'est pourquoi nous disons dans notre Résolution :

Considérant, en outre, que tous les efforts du Syndicalisme doivent tendre vers la réalisation de l'unité nationale et internationale,

Le Congrès estime que les Internationales de Moscou, de Berlin et d'Amsterdam ne sont que des formations provisoires rendues nécessaires par les événements actuels dans la coordination des efforts des différentes tendances du Syndicalisme sur le plan international.

Ceci montre bien que nous ne voulons pas la scission, contrairement à ce qu'a dit la Majorité ; car le succès de la Majorité est dû en grande partie à la confusion qu'elle a su provoquer ; mais il est dû également à cette calomnie qu'elle a répandue sur notre compte, prétendant que nous voulons la scission. Déjà autrefois, lors de notre Congrès fédéral, on avait dit que nous voulions sortir de la C. G. T. U. Ce mensonge fut infirmé ; mais le bruit a couru et a eu quelque cré-

dit ; pas mal de Syndicats ont cru que la Majorité du Bâtiment cherchait à s'en aller de la C. G. T. U.

Nous ne voulons pas partir de la C. G. T. U. Fervents défenseurs du Syndicalisme, nous resterons ici comme nous y étions, avec notre indépendance. Nous défendrons le Syndicalisme ; nous ferons tout ce que nous pourrons pour que l'unité puisse se réaliser le plus tôt possible. L'unité à la base n'est plus trop réalisable. Mais si, demain, vous nous donniez le moyen de la réaliser suivant une autre méthode, nous l'accepterions.

Nous disons pour le moment que les garanties d'autonomie ne nous sont pas accordées, nous disons même qu'elles nous sont refusées ; puisque nous devons subir les décisions de l'Internationale Communiste, nous n'avons pas notre autonomie.

Nous demandons, en conséquence, la constitution de Comités, la réunion des Comités de chaque Internationale, de façon à créer une Internationale unique pour tous les ouvriers. Voilà comment nous sommes des scissionnistes.

J'ai terminé. Vous avez le droit de nous juger d'après nos Résolutions. La nôtre est très claire, tandis que même la Résolution présentée par Marie Guillot est équivoque. La nôtre est bien syndicale ; elle n'admet pas de situation tortueuse ; elle va droit au but.

Tous les syndicalistes vraiment désireux de sauvegarder l'indépendance du mouvement syndical devront voter la motion déposée par le Syndicat Unique du Bâtiment.

Je parle peut-être dans le désert, car beaucoup de positions sont prises. Mais souvenez-vous que vous porterez la responsabilité de votre faute ceux qui, d'un cœur léger, accepteraient de voter la Résolution de la Majorité qui consiste bien dans l'enchaînement du Syndicalisme au char du Parti Communiste. (Applaudissements.)

SEMARD. — Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours d'une grande envolée. J'ai l'intention d'apporter devant ce Congrès des arguments.

Reprenant la fin de l'exposé de mon camarade Le Pen, je pourrais, moi aussi, dire que je vais parler, non pas dans le désert, mais devant une Minorité qui est déjà fixée sur mes déclarations. Pourtant, cela ne me rebutera pas.

Contrairement à ce que pense Le Pen — et la Majorité l'a d'ailleurs déjà démontré dans ce Congrès — ce n'est pas un parti qui chantera la victoire, la Majorité ne chantera pas la victoire ; le seul désir de toute la Majorité est de chanter la victoire du Syndicalisme sur la réaction mondiale.

Besnard a prétendu ici, et il a essayé de le démontrer, que les décisions de Saint-Etienne n'avaient pas été respectées en ce qui concerne les accords circonstanciels qui furent acceptés par la Majorité comme par la Minorité ; car, jusqu'au Congrès de Saint-Etienne, nous avons tous été des revisionnistes de la Charte d'Amiens.

Pour démontrer la subordination du Syndicalisme au Parti, Besnard a sorti la fameuse motion Dogadov qu'on a passablement exploitée avant ce Congrès.

Mais notre camarade Dudilieux a pu démontrer que cette motion avait été présentée au II^e Congrès de l'I. S. R. par quelques Centrales syndicales, qu'elle n'avait pas été votée et que c'est seulement sur les thèses présentées par la C. G. T. U. que le II^e Congrès de l'I. S. R. s'était prononcé.

Restent les accords circonstanciels qui, pour l'ensemble des camarades de la Minorité, semblent être devenus des accords permanents et qui justifient, pour eux, la thèse de la subordination.

Je voudrais tout de même rappeler nos camarades de la Minorité à nos accords antérieurs. Besnard a dit, après le Congrès de Saint-Etienne, dans le numéro 2 du Bulletin des C. S. R. :

Que la Résolution minoritaire de Lille ne pouvait être que la Charte de la Minorité révolutionnaire.

Si la Résolution minoritaire de Lille, au moment où nous étions encore d'accord contre les majoritaires de la rue Lafayette, a été la Charte du Syndicalisme, elle a été pour toute la Minorité une révision de la Charte d'Amiens, puisqu'elle admettait les accords circonstanciels.

Du reste, voici la déclaration que nous retrouvons dans le Bulletin des C. S. R., déclaration émanant par conséquent de nos camarades -- représentant les Comités Syndicalistes Révolutionnaires :

Il est faux que nous obéissions à un Parti politique. L'Internationale Syndicale Rouge, dite de Moscou, est bien distincte de l'Internationale Communiste. Nous repoussons énergiquement toute mainmise d'un parti politique sur nos organisations syndicales ; *mais, s'il existe un parti vraiment révolutionnaire, nous collaborerons avec lui pour l'avènement de la Révolution.*

UN DÉLÉGUÉ. — Qui a dit cela ?

SEMARD. — Cela est écrit dans le Bulletin des C. S. R. de l'époque. Ce n'est pas Semard qui l'a écrit.

Au Comité Central des C. S. R., après le I^{er} Congrès de l'I. S. R., une résolution fut adoptée par Besnard, Quinton et d'autres ; voici ce qu'elle dit :

Le Comité Central ajoute qu'il est aussi fermement résolu à faire respecter l'autonomie du mouvement syndical qu'à travailler, *en des circonstances déterminées, de concert avec les partis œuvrant d'une façon révolutionnaire.*

UN DÉLÉGUÉ. — D'accord.

SEMARD. — Toujours d'accord ? Cela va bien ; nous allons alors l'être jusqu'au bout.

Je me souviens qu'au Congrès de Lille, nous avons voté la Réso-

lution de la Minorité qui fut sérieusement disséquée par le camarade Lecoin. Cette motion était ainsi conçue :

En conséquence, les C. S. R., sans dédaigner ni l'apport que peuvent leur apporter, en ce moment, les partis politiques révolutionnaires dont la valeur et la force sont très appréciables actuellement, ni l'influence considérable qu'exercent les groupements philosophiques dont l'objectif constant est d'élever la mentalité humaine en diffusant les doctrines les plus altruistes et en exaltant les sentiments les plus nobles...

Le Parti avait ainsi un beau rôle !

...considère toutefois que le Syndicalisme doit être le moteur principal de la Révolution...

Je le souhaite et nous le souhaitons tous !

...et le facteur déterminant de la transformation sociale qui doit s'opérer sous le contrôle et par les efforts combinés de toutes les forces révolutionnaires organisées, opérant dans la sphère d'action qui leur est propre.

Ceci, c'est la prose de Besnard ! car je reconnais très bien la prose de Besnard.

Voici maintenant la Résolution minoritaire de Lille :

Dans cette œuvre révolutionnaire, le Syndicalisme plaçant la Révolution au-dessus de tout système et de toute théorie, se déclare prêt à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires.

On a donc accepté les accords circonstanciels ; on leur a donné leur caractère véritable d'action de classe contre le Capitalisme. Et puis voici ce que Besnard écrivait dans le « Journal du Peuple » de décembre 1921 :

S'ensuit-il que l'une des forces doit laisser écraser l'autre ou les autres au cours de la route, s'il y a péril ? Pas du tout. *En présence d'un péril indéniabie, il y aura action commune momentanée, coalition jusqu'à la disparition du péril. Ces combinaisons de forces auront lieu toutes les fois que les circonstances l'exigeront.*

L'ensemble de la Minorité a accepté toutes ces thèses ; aujourd'hui elle les renie en déclarant que les accords circonstanciels sont devenus permanents, et que cela est une preuve de la subordination du Syndicalisme par le Parti Communiste.

Mais il aurait fallu que la Minorité démontre à cette tribune que les accords circonstanciels étaient devenus permanents ; or, nous attendons encore que la Minorité, par des textes, nous prouve à la tribune du Congrès que les accords circonstanciels sont devenus permanents.

La promenade de Cachin à la rue de la Grange-aux-Belles, l'entrevue de Monmousseau avec Treint ou avec un autre militant

communiste ne sont pas des faits suffisants pour justifier la thèse de la subordination.

Ce que je retiens avant tout de la déclaration de Besnard, c'est qu'il a justifié sa proposition de retrait de l'I. S. R. en prétextant que cela hâterait l'heure de la réalisation de l'unité internationale.

Ah ! si votre façon de concevoir la réalisation de l'unité internationale consiste à demander à la C. G. T. U. de se retirer de toutes les Internationales et de constituer à elle seule l'Internationale Française, nous sommes loin d'être avec vous.

Nous pensons que ce n'est pas en se retirant d'un organisme qui continuera à subsister qu'on réalise l'unité ouvrière ; nous pensons qu'un Syndicat en se plaçant dans l'autonomie ne hâtera pas plus l'heure de l'unité, qu'une Centrale nationale en se retirant des Internationales existantes ne hâtera l'heure de la réalisation de l'unité internationale.

J'ai été heureux, pour ma part, d'entendre Besnard proposer le retrait de la Centrale française de l'I. S. R., mais Besnard aurait dû nous dire si c'était pour aller à l'A. I. T. ?

Nous ne sommes pas encore très fixés sur la position prise par la Minorité. Nous savons qu'il y a dans son sein deux tendances qui s'entendent fort mal. L'une qui entend rester à l'I. S. R. et qui sera soutenue par la voix de Cazals ; l'autre qui, par la voix des orateurs de la Fédération du Bâtiment, a déjà déclaré catégoriquement ; « Nous nous retirons de l'I. S. R. ; il faut que le mouvement syndical français se retire de l'I. S. R. »

Expliquons-nous. Pourquoi, d'abord, a-t-on créé l'A. I. T. ? Si je reprenais les discours du Congrès de Saint-Etienne, je vous démontrerais que les militants de votre Minorité, qui aujourd'hui nous proposent de nous retirer de l'I. S. R., sont les mêmes qui nous disaient qu'on ne constituerait pas une Internationale à Berlin.

Votre ami Quinton « La Raboteuse », à un certain moment, nous traitait de « canailles ».

« Canailles », disait Quinton, ceux qui savent que la Conférence préalable n'est qu'une Conférence documentaire et ne peut avoir à aucun moment pour but de créer une III^e Internationale, où il n'y a qu'une question à traiter : Quelles sont les conditions d'une véritable Internationale syndicale ?

Et voici qu'aujourd'hui, pour traiter la question de la véritable Internationale syndicale, vous nous proposez, vous qui étiez à ce moment-là contre la constitution de l'A. I. T., le retrait de la Centrale française de l'I. S. R. Nous ne comprenons pas.

Je veux citer aussi — car je prendrai les textes — la résolution de notre camarade Besnard au Congrès de Saint-Etienne. Besnard nous déclarait dans sa résolution :

Le Congrès proclame, en effet, que dans l'intérêt de la lutte ouvrière contre la bourgeoisie, il ne saurait y avoir deux Internationales révolutionnaires.

Il est de ces affirmations, Besnard, qu'il ne faut pas produire à la légère quand, au même moment, on accepte la constitution de l'A. I. T....

BESNARD. — Je répondrai.

SEMARD. — ...et quand, depuis, on a fait adhérer le Comité de Défense Syndicaliste à cette Internationale de Berlin. C'est votre droit d'aller à Berlin, mais c'est notre devoir de défendre Moscou. (Applaudissements.)

Puis, dans la « Bataille Syndicaliste » du 13 juin 1922, la « Bataille » aujourd'hui défunte!...

UN DÉLÉGUÉ. — Pas encore!

SEMARD. — ...on affirmait :

Nous rappelons que c'est aujourd'hui qu'on ouvre à Berlin la Conférence préalable des Centrales syndicales. Cette conférence, qu'on a pu présenter comme une tentative de constitution d'une nouvelle Internationale syndicale, est, au contraire, destinée à faire préciser aux Centrales syndicales convoquées, les conditions auxquelles elles accepteraient d'adhérer à l'I. S. R.

Mais, au point de vue de la position internationale — je cite parce que cela a sa valeur — on écrivait :

...Que l'Internationale Syndicale Rouge ne représente en elle-même, ni au point de vue des principes, ni à celui des statuts; une organisation internationale capable de souder le prolétariat révolutionnaire mondial, en un seul organisme de lutte.

Vous admettez comme moi que ce sont là des déclarations et des affirmations contradictoires. Si, comme vous nous le dites, nous sommes les domestiques et les soudoyés de Moscou, au moins nous n'avons pas changé d'attitude; la position que nous avons aujourd'hui est celle que nous avions hier en ce qui concerne l'I. S. R.

Je pourrais ici, vous reproduire mes affirmations de Saint-Etienne; je le ferai tout à l'heure pour répondre à une attaque personnelle qui m'a été faite. Votre désir d'unité est si grand qu'il ne vous suffit pas d'avoir constitué votre A. I. T. qui est bien — personne ne me démentira — une Internationale à tendance anarchisante, mais vous voulez encore détruire l'Internationale Syndicale Rouge!

Je sais qu'on déclarera qu'il y a une différence entre le Syndicalisme révolutionnaire et le mouvement anarchiste international, qu'il y a une différence entre les syndicalistes purs et les anarchistes.

Seulement, que voulez-vous, chaque fois que j'entends un syndicaliste « pur » à une tribune, je l'entends se réclamer d'une philosophie anarchiste ou d'un parti politique quelconque; je doute donc qu'on puisse mettre debout une « Charte » du Syndicalisme pur.

J'ajoute que vous ne pouvez pas vous servir contre nous de la Charte d'Amiens pour les raisons indiquées hier par Raynaud. La Charte d'Amiens est interprétée par toutes les tendances du mouvement

syndical ; elle est mise à toutes les sauces, à toutes les cuisines et vous-mêmes, vous l'avez revisée avec nous.

S'il vous plaît aujourd'hui de faire machine en arrière, ne dites pas que c'est nous qui avons changé de position.

Camarades, je veux bien que l'on réalise l'unité internationale. Je veux bien qu'on fasse des propositions dans ce sens, mais c'est une idée difficilement réalisable.

Quand vous reprochez à l'Internationale Syndicale Rouge de ne pas reconnaître l'A. I. T. de Berlin, vous me permettez de vous renvoyer au Bulletin de l'A. I. T. pour démontrer comment, à l'A. I. T., on traite la question de l'unité internationale, et comment on y traite l'I. S. R.

Dans un Bulletin de l'A. I. T. du mois de juillet, sur des incidents relatifs à une scission qui s'était produite dans la Centrale Syndicale de Hollande, on trouve les lignes suivantes :

Vous voulez tenter la fusion des deux Internationales de l'I. S. R. et de l'A. I. T. ? Non, merci de la compagnie. Avez-vous donc oublié que l'I. S. R. et ses maîtres ont expressément ignoré l'A. I. T. en tout ou partie depuis la Conférence de Francfort jusqu'à la Conférence pour la reconstitution économique de la Russie ? Mais on a jeté tout le venin démagogique sur les militants de l'A. I. T.

Avez-vous oublié que l'I. S. R. s'est faite la complice responsable des tortures infligées aux syndicalistes en Russie, dans ce pays où elle étend sa suprématie ?

Voulez-vous unir les persécuteurs et les persécutés, les prisonniers et les geôliers ?

La fusion de l'A. I. T. et de l'I. S. R., nous y consentirons quand l'I. S. R. sera détruite, quand le Syndicalisme révolutionnaire, anti-autoritaire et anti-étatiste renaîtra en Russie, quand le fascisme d'Etat sera définitivement broyé.

Quand on traite avec un tel dédain un mouvement autour duquel rayonne une puissance ouvrière internationale, il est difficile de concevoir que l'unité puisse se réaliser entre ces deux groupements.

Quand vous préconisez le désarmement des haines, commencez donc par le faire vous-mêmes ! Vous nous réclamez, pour la réalisation de l'unité syndicale nationale, que la libre expression des tendances puisse se faire et qu'il n'y ait plus d'injures. Mais alors, pour que le mouvement ouvrier international devienne unique, vous devez admettre que de semblables calomnies doivent être évitées contre une Internationale qui a déjà fait ses preuves.

Je pense, camarades, que la Résolution présentée par l'Association Internationale des Travailleurs ne répond pas au désir d'unité que vous manifestez ici. Il y a plusieurs passages que je tiens à vous signaler qui sont contraires à l'unité internationale. On peut lire notamment :

C'est à ce Congrès encore qu'il fut décidé d'entendre un représentant de l'I. S. R., mais l'attitude dédaigneuse de cette dernière : refus net de discuter avec nous, tout cela n'indique-t-il pas après tout que la création de l'A. I. T. fut le résultat inévitable de la tactique scissionniste de l'I. S. R. ?

Je le demande en toute conscience à mes camarades, chaque fois qu'un mouvement ouvrier national a été sur le point de se diviser, l'Internationale Syndicale Rouge n'est-elle pas intervenue pour empêcher que la division se fasse? En Allemagne, en Hollande, l'I. S. R. est intervenue pour empêcher la scission dans le Syndicalisme.

Quant à l'A. I. T., elle n'a pas eu du tout la même attitude, et vous le savez, en ce qui concerne le N. A. S. de Hollande.

Dans le même Bulletin que je signalais tout à l'heure, il était dit :

Mais l'assainissement du mouvement syndicaliste de Hollande qui vient de commencer (l'assainissement par la scission) ne peut rencontrer dans notre Internationale que joie, solidarité et appui.

Si donc, camarades, vous prétendez pouvoir réaliser l'unité internationale, si vous faites des propositions de rencontre des trois Internationales, ne pensez-vous pas que l'A. I. T. a depuis quelque temps une tactique désastreuse pour la réalisation de l'unité internationale et qu'elle devrait intervenir auprès des groupements qui, dans leur majorité, se déterminent pour une Internationale, pour leur dire de suivre la Majorité.

J'approuve le camarade Lecoq quand il déclare : Vous ne nous chasserez pas, nous resterons avec vous. C'est lui qui a raison. C'est en restant dans le sein de la Majorité qu'on a la facilité de pouvoir la combattre. (Très bien ! Applaudissements.)

Il est certain, camarades, que si nous avions eu la possibilité de rester dans notre mouvement réformiste, dans la C. G. T. réformiste, c'est la tendance révolutionnaire du mouvement ouvrier français qui aurait entraîné derrière elle tout le prolétariat de notre pays et nous aurions évité la scission. (Applaudissements.)

Camarades, on a dit ici beaucoup de choses sur les Comités d'Action. On a affirmé que la liaison organique existait par ces Comités où siègent des représentants du Parti et de la C. G. T. U.

Je veux cependant, pour faire plaisir à nos camarades qui aiment connaître les thèses adoptées dans le Parti Communiste, vous donner connaissance d'une résolution du IV^e Congrès Communiste mondial en ce qui concerne le Syndicalisme.

Au paragraphe 20, il est dit :

Dans les pays où existent des organisations importantes de syndicalistes révolutionnaires (France) et où, sous l'influence de toute une série de causes historiques, la méfiance à l'égard des partis politiques persiste dans certaines couches d'ouvriers révolutionnaires, les communistes élaborent sur place, d'accord avec les syndicalistes, conformément aux particularités du pays et du mouvement ouvrier en cause, les formes et méthodes de luttes communes et de collaboration dans toutes les actions défensives et offensives contre le Capital.

Il aurait été bien préférable pour vous d'apporter une critique à cette thèse des accords circonstanciels à conclure entre le Parti et le

mouvement syndical, plutôt que de nous entretenir des idées ou des intentions de tel ou tel parti.

Si je voulais me servir des affirmations contradictoires faites par des camarades de votre tendance, j'aurai beau jeu et cela ne vous ferait pas plaisir.

Lorsqu'on veut établir une critique sérieuse, on doit la fonder sur des textes, des statuts ou des résolutions, mais non sur des écrits de telle ou telle personnalité politique.

En ce qui concerne les Commissions Syndicales, comme je suis l'auteur d'une résolution et comme vous vous servez de la création des Commissions Syndicales au sein du Parti Communiste pour étayer votre thèse de la subordination, nous allons en discuter en toute loyauté.

Il y a longtemps, disait Matton, que les partis révolutionnaires auraient dû surveiller leurs membres pour qu'ils agissent, en toutes circonstances, conformément à la doctrine révolutionnaire. C'est curieux comme je suis d'accord avec notre camarade Matton. Je suis d'accord avec lui contre tous les Frossard des partis politiques. Je suis d'accord avec lui contre le camarade Totti qui est en contradiction totale avec Matton.

Il est vrai, et soit dit en passant sans que notre camarade Totti puisse s'en fâcher, qu'il m'est difficile de dire si c'est comme journaliste ou comme syndicaliste qu'il a raison. En tout cas, je constate qu'une partie de la Minorité est d'accord avec notre camarade Matton en ce qui concerne le contrôle des membres d'un parti; qu'ils reconnaissent que c'est le droit d'un parti quelconque d'avoir sur ses adhérents un contrôle et de faire qu'ils ne soient pas révolutionnaires dans leur parti ou dans leur secte, et réformistes dans les Syndicats.

J'ai combattu les Commissions Syndicales avant le Congrès de Marseille, quand certains éléments venaient nous proposer qu'elles soient constituées dans le cadre de la C. G. T. J'étais à ce moment d'accord avec certains communistes qui, aujourd'hui, sont de votre côté et qui combattent les Commissions Syndicales.

Ce n'est pas au sein du Syndicalisme que les Commissions Syndicales fonctionnent, c'est au sein du Parti, et un parti a le droit de constituer dans son sein toutes les commissions qu'il lui plaît. Il doit y avoir autonomie du Syndicalisme vis-à-vis du Parti comme il doit y avoir autonomie du Parti vis-à-vis du Syndicalisme.

Nous laisserons à nos camarades de la fraction anarchiste le soin de combattre les Commissions Syndicales. Ils sont dans la logique de leur idéalisme, c'est leur droit, ils ne sont pas contre les Commissions Syndicales, ils sont contre tous les partis politiques.

Dire que le Syndicalisme est ouvert à toutes les conceptions politiques ou philosophiques et vouloir en brimer une par un moyen ou par un autre, c'est détruire la Charte du Syndicalisme, c'est vouloir empêcher à des éléments qui ont une même opinion de s'organiser au sein de leur secte ou de leur parti.

Intervenir en tant que Syndicat, critiquer à une tribune de Syn-

dicat l'organisation de tendances au sein d'une secte ou d'un parti, c'est vouloir exercer l'emprise du Syndicalisme sur les sectes et les partis! (Très bien!)

Vous avez entendu notre camarade Planchon dire : J'ai une conception qui n'est peut-être pas celle de tout le monde et j'ai le courage de la défendre à la tribune. (Très bien!)

J'aurais été, disait encore Planchon, pour les Commissions Syndicales dans le Parti si elles avaient été des Commissions d'Etudes.

Si les Commissions Syndicales du Parti ne sont pas encore des Commissions d'Etudes, c'est une faiblesse de structure du Parti Communiste (Très bien! Applaudissements), parce que le rôle des Commissions Syndicales est de déterminer chez les éléments communistes une conscience de classe et de mettre à l'avant-garde du mouvement ouvrier ceux qui se réclament de théories révolutionnaires. (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

Lecoin sait avec nous que la querelle des Commissions Syndicales du Parti Communiste a été ouverte par ceux qui ont quitté le Parti et à qui ces Commissions ne plaisaient pas. Comme ils n'avaient plus la possibilité de continuer cette querelle contre les Commissions Syndicales dans le Parti, ils ont introduit cette querelle dans le Syndicalisme. (Très bien!)

Il y a certaines vérités qu'il faut dire!

Qui donc a parlé des Commissions Syndicales, sinon le citoyen Frossard lui-même? C'est lui qui, dans l'« Egalité », a accroché le grelot des Commissions Syndicales et c'est notre camarade Totti lui-même qui écrivait au lendemain du Congrès du Bâtiment :

Les Commissions Syndicales ont fait prendre au sérieux notre cri d'alarme.

Je pense bien. Mais le cri d'alarme avait été lancé par Frossard, et avec lui c'est toute la fraction qui a quitté le Parti Communiste qui ne cesse d'alimenter dans le Syndicalisme la querelle d'un parti. (Très bien!)

UN DÉLÉGUÉ. — Veux-tu me permettre un mot?

SEMARD. — Je ne permets rien. Je soutiendrai la théorie du Syndicalisme se suffisant à lui-même, mais ne suffisant pas à tout. Je soutiendrai qu'il existe un mouvement syndical de toutes-les tendances et qu'elles ont toutes le droit de s'exprimer librement.

Je n'ai pas été sans éprouver quelque plaisir en entendant la protestation « anarchiste » qui s'est manifestée au moment où le camarade Lahaut déclarait que des anarchistes belges s'étaient trouvés aux côtés de la bourgeoisie et des social-démocrates pour brimer les révolutionnaires. Certains ont affirmé qu'il était impossible que des anarchistes aient fait cette besogne-là; c'était bien la fraction qui, dans ce Congrès, professe des idées anarchistes, qui défendait son idéologie, sa secte.

Réciproquement vous admettez, camarades, que lorsque vous attaquez les principes du Communisme acceptés et défendus par des

membres du Parti qui composent justement ici la Majorité Confédérale, que vous ne pouvez pas empêcher cette Majorité de se défendre.

Vous savez, camarades, qu'on s'est plaint dans les Syndicats de la multitude des résolutions. Les Syndicats, en effet, ont été noyés sous un nombre considérable de résolutions : plusieurs résolutions Lartigue, une résolution Semard, qui traitaient toutes des Commissions Syndicales.

Croyez-vous que c'était pour le plaisir d'élaborer une résolution en face celle de Lartigue ? Non ! d'autant plus que nous étions d'accord avec nos camarades Cazals et Lartigue quand nous nous trouvions à la Santé, où nous avions en commun proposé la résolution suivante :

La Commission Exécutive de la C. G. T. U. ne saurait s'élever avec assez de force contre l'intrusion des partis ou des sectes dans ses affaires. Elle rappelle qu'à différentes reprises elle a manifesté une intention formelle de ne s'immiscer en aucune façon dans la vie intérieure du Parti.

Or, si l'on considère qu'en avril, une résolution semblable, toute marquée de l'esprit de notre camarade Lartigue, fut adoptée, on comprend mal que quelques semaines après, ce même camarade — il est vrai que c'est une maladie chez lui de prendre la plume — nous présentait une autre résolution qui obligeait la C. G. T. U. à s'immiscer dans la vie intérieure du Parti, et alors on s'explique pourquoi nous répondîmes par une autre résolution fixant la position du Syndicalisme vis-à-vis des partis et des sectes.

Il importe maintenant de déterminer la position que la Commission Syndicale Centrale du Parti Communiste a prise vis-à-vis du mouvement syndical, et ce n'est pas sur une résolution imprimée à Belfort par une section quelconque, mais sur la résolution présentée par la Commission Centrale elle-même qu'il faut discuter.

Cette dernière déclare, en ce qui concerne le mouvement français, la nécessité de réaliser la coordination des efforts révolutionnaires exprimés dans la Résolution de Saint-Etienne et dans les statuts de l'I. S. R. modifiés par le II^e Congrès de Moscou.

Ceci dit, la Commission Syndicale affirme à nouveau son respect de l'autonomie organique, les Syndicats s'administrant et se dirigeant selon les statuts et règlements de l'organisation confédérale et selon les décisions des Congrès et des Assemblées syndicales à tous les degrés.

Cette Résolution déclare, d'autre part, que les Syndicats, les U.D., les Fédérations d'industries, la C. G. T., déterminent leur propre action par leurs organes réguliers, et dans l'action les communistes respectueux de la discipline syndicale s'inclinent devant les décisions prises et font tous leurs efforts pour en assurer l'application et le succès.

La Commission Centrale ne pouvait pas fixer d'une façon plus précise et plus catégorique sa position vis-à-vis du Syndicalisme, et c'est sur ses déclarations que vous devriez discuter quand vous critiquez l'action des Commissions Syndicales du Parti Communiste.

Notre camarade Totti a dit que la motion Semard était une motion

de neutralité, empêchant aux syndicalistes de se défendre contre les partis et les sectes qui tentaient de le subordonner.

Je puis, en prenant ma Résolution introduite dans la Résolution confédérale, vous démontrer que, par ses termes, l'autonomie du Syndicalisme est garantie.

Lorsqu'on y déclare que la C. G. T. U., dans sa forme d'organisation, dans la détermination de ses moyens d'action, à moins d'être un groupement de sectes, ne sera jamais à l'abri de la pénétration des idées politiques ou philosophiques, est-ce que nous pouvons, les uns et les autres, nier que le Syndicalisme est impressionné par les différentes théories, par les différentes idéologies? Quelqu'un pourrait-il dire ici qu'il laisse ses opinions au dehors du Syndicalisme? Je crois qu'il est impossible de faire une pareille affirmation.

Si non, je me demande alors, si obligation nous était faite de laisser au dehors du Syndicat nos opinions, quelles sont les idées que nous pourrions bien introduire dans le Syndicalisme? (Très bien!)

Les communistes viennent dans les Syndicats avec leurs pensées et pour y soutenir leurs théories sur la transformation sociale.

Quand, en 1921, Frossard écrivait : « Les communistes proclament « la nécessité d'un parti politique; leurs effectifs doivent, à l'avant-garde de l'armée ouvrière, éclairer la route de la Révolution », j'étais d'accord avec lui et il était d'accord avec notre camarade Totti.

En venant au Syndicat, les communistes ont donc le droit d'y défendre leurs idées : la Dictature du Proletariat et le Gouvernement Ouvrier Proletarien pendant l'époque transitoire nécessaire pour asseoir la Révolution.

Un Syndicalisme libre où toutes les tendances s'affrontent n'empêchera pas aux camarades de pensée anarchiste d'introduire dans le Syndicat leurs idées, d'être contre toute dictature de classe et contre tout gouvernement ouvrier, et ce sont les assemblées des Syndicats, ce sont les Congrès qui déterminent à la Majorité la ligne de conduite qui doit être prise par le mouvement ouvrier.

Je répète que le Syndicalisme restant ouvert à toutes les tendances, à toutes les idéologies, c'est à celle qui obtient la Majorité devant les Assemblées prolétariennes qu'incombe le soin de guider le mouvement syndical.

Je ne connais pas un Syndicalisme autrement conçu, et si le Syndicalisme avait une doctrine à lui (Cris : Hou! hou!), il ne serait plus un mouvement syndical, mais un parti syndical. (Très bien! Applaudissements.)

Si le mouvement syndical avait une doctrine révolutionnaire à lui, qu'irions-nous donc faire dans l'unité avec la C. G. T. de la rue Lafayette et la Fédération autonome des Fonctionnaires, puisque, par cette fusion, c'est la tendance social-démocrate qui peut prendre la tête du Syndicalisme? A ce moment, disciplinés dans l'organisation syndicale, nous serions derrière la tendance social-démocrate.

Si vous êtes vraiment partisans de l'unité syndicale, vous devez accepter toutes les tendances, la libre expression des idées et leur dé-

veloppement par l'organisation des tendances. C'est celle qui obtient la Majorité devant les Congrès qui a le privilège de diriger les organisations syndicales.

Si demain, dans l'action de classe, le mouvement anarchiste se plaçait véritablement à l'avant-garde par son action, par la volonté de ses militants, par leur discipline d'organisation, s'il méritait d'être à la tête du mouvement syndical, les communistes n'auraient qu'à s'incliner devant lui. (Vifs applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

UN DÉLÉGUÉ. — Ils s'inclineront toujours devant les politiciens !

SEMARD. — Camarades, j'essaie de traduire ici mes pensées et j'explique la Résolution que j'ai présentée. Je regrette qu'un camarade m'appelle politicien. Je n'ai cependant jamais donné l'impression de l'être, je n'ai jamais été candidat à aucune fonction politique et mon camarade Lartigue me le pardonnera, mais n'a-t-il pas été à une certaine époque candidat politique ? (Très bien !) Par conséquent, camarade, il ne faut jamais trop forcer ses talents.

Je répète que le mouvement syndical est impressionné par toutes les tendances, et jamais il ne m'est venu à l'esprit de vouloir empêcher aux idées anarchistes de pénétrer dans les Syndicats. Je serai peut-être un jour le défenseur de l'indépendance du mouvement anarchiste ! En attendant, si une fraction de la Minorité est si soucieuse de sauver l'autonomie, il lui faut tout de suite empêcher aux anarchistes d'employer les méthodes qu'on prétend interdire aux communistes.

Les anarchistes, dans leur Congrès d'Ancône, ont déclaré :

La question de la participation des anarchistes...

UN DÉLÉGUÉ. — C'est de l'Italie, cela !

SEMARD. — Non, c'est de bonne guerre, et je continue :

...au mouvement ouvrier étant résolue, il s'agit de voir jusqu'à quelle limite l'Union Anarchiste Italienne doit et peut contrôler l'œuvre que ses militants développent dans les organisations ouvrières.

Voici l'ordre du jour Luigi Fabri, voté au Congrès International d'Ancône :

Le Congrès de l'U. A. I., discutant de l'action des anarchistes dans le monde ouvrier, invite les compagnons anarchistes appartenant aux Syndicats, à former dans leur sein des noyaux de propagande et d'action anarchistes.

Voici les commentaires donnés par le « Libertaire » à propos des décisions du Congrès d'Ancône :

Le Congrès d'Ancône n'a pas déconseillé aux camarades d'accepter des postes dirigeants dans les Syndicats, mais il est indispensable que les secrétaires de Syndicats ou d'Unions restent constamment sous l'influence des groupements anarchistes.

Je félicite les camarades anarchistes pour leur franchise, mais je demande aux « purs » ce qu'ils vont faire ?

UN DÉLÉGUÉ. — Et Pelloutier ?

SEMARD. — Pelloutier a été communiste avant d'être anarchiste, comme Lecoin a été socialiste avant d'être anarchiste.

LECOIN. — Je te mets au défi de reprocher aux anarchistes français un document de cette sorte.

SEMARD. — Je suis d'accord avec Lecoin sur ce point, mais il y a les commentaires du « Libertaire », organe anarchiste. C'est le droit de toutes les tendances et de tous les mouvements politiques ou philosophiques d'exercer un contrôle sévère sur leurs adhérents de façon qu'ils n'aient pas une attitude dans un mouvement et une autre attitude dans un autre.

C'est le devoir d'un militant d'avoir toujours la même figure dans le mouvement anarchiste comme dans le mouvement syndical.

De même que vous pouvez bien reconnaître que c'est un devoir pour les communistes d'être révolutionnaires dans leur Parti et révolutionnaires dans les Syndicats. Si un camarade défend une théorie dans un milieu et une théorie contraire dans un autre milieu, il est le pire des hypocrites et le pire des traîtres.

Dans la motion que nous présentons, l'autonomie du syndicalisme est garantie ; la libre expression des idées est également garantie.

La fraction Lartigue-Marie Guillot déclare, dans sa résolution, n'avoir qu'un souci : celui de ne pas laisser pénétrer dans les Syndicats les querelles et les mots d'ordre qu'un parti peut donner à ses membres, mais elle permet aussi des brimades contre la tendance syndicaliste communiste. Je demande à nos camarades anarchistes et anarchisants, qui forment la majorité de la Fédération du Bâtiment, si, lorsqu'ils ont pris leur résolution à la Majorité de leur Congrès contre certains membres du Parti Communiste, quand ils leur ont interdit d'être Secrétaires d'organisations syndicales...

UN DÉLÉGUÉ. — C'est faux !

SEMARD. — Je demande à nos camarades si leur résolution n'était pas une brimade contre une fraction du mouvement ouvrier. (Interruptions. Mouvements divers.)

LECOIN. — Ce n'est pas une brimade, c'est une mesure de défense syndicaliste. (Exclamations diverses.)

SEMARD. — Je vous demande si, dans la Fédération des Cheminots qu'on dit communiste, on avait pris contre les éléments anarchistes la même résolution que votre Congrès du Bâtiment a prise contre les communistes, quelle figure vous auriez faite ? N'auriez-vous pas protesté à ce moment-là ?

Nous avons le droit de protester devant le Congrès ; nous avons le droit de dire que, dans les assemblées syndicales, on n'a pas le droit de prendre contre les membres d'un parti ou d'une secte, des décisions d'exclusion pour délit d'opinion ! On n'a pas le droit de les brimer.

Voilà ce qui s'appelle l'autonomie, voilà ce qui s'appelle l'indépendance du mouvement syndical.

Ici, je veux apporter une petite rectification. Il est probable que notre camarade Totti devait s'adresser plus particulièrement à moi quand il parlait du syndicalisme de masse, puisqu'il a cité la Fédération des Cheminots.

En effet, la Fédération des Cheminots ne compte que 73.000 membres. Quelle est donc la Fédération, dans la C. G. T. U., qui en compte autant ? C'est une question à poser en raison des critiques qui nous sont adressées.

Il m'a semblé que Totti voulait faire allusion à certaines déclarations que j'ai faites au Congrès fédéral et qui ont été reproduites d'une façon fantaisiste dans toute la presse ouvrière. En effet, on a affirmé dans le « Libertaire », dans l'« Egalité », dans des circulaires, que j'avais déclaré que « le Syndicalisme ne suffisait à rien du tout ».

Dans une circulaire de l'Union P.-O...

UN DÉLÉGUÉ. — C'est un faux. (Mouvements divers.)

SEMARD. — Je précise : On a dit, dans un tract de propagande du secteur Paris-P.-O. :

Un Secrétaire de Fédération, celle des Cheminots, a pu dire que le Syndicalisme ne suffisait à rien du tout.

Or, voici ce que j'ai déclaré au cours du Congrès des Cheminots ; tous ceux qui étaient présents à cette discussion s'en souviendront. Je faisais une critique sur les faibles cotisations syndicales ; je déclarais que ces faibles cotisations rendaient impossibles les représentations normales des syndicats à nos différents Congrès d'Unions départementales, de Fédérations et de la C. G. T. U. Je disais :

Nous ne pouvons pas le faire, parce que nous n'avons pas d'argent dans nos caisses fédérales, parce que les Syndicats ne vivent pas, parce que, dans certaines caisses syndicales, il y a peut-être 1 fr. 50. Et vous parlez du Syndicalisme suffisant à lui-même ? Il ne suffit à rien, le Syndicalisme, actuellement !

(Mouvements divers.)

J'ai fait cette déclaration et j'ai ajouté : si vraiment le syndicalisme s'était suffi à lui-même dans les derniers événements, si vraiment la force prolétarienne avait été à la disposition de la C. G. T. U., nous n'aurions pas enregistré une diminution des salaires, nous n'aurions pas subi la suppression de la journée de huit heures et nous ne serions pas restés impuissants devant l'occupation de la Ruhr. Voilà mes propres déclarations au Congrès fédéral.

Puis, pour ceux qui m'ont découvert subitement et qui ont porté des critiques sur moi en ce qui concerne ma position dans le syndicalisme et mes idées politiques, voici un article que j'ai fait publier dans « la Vie Ouvrière » à la fin de 1918 et qui vous éclairera encore mieux

sur ma pensée; il vous démontrera que je n'ai pas modifié mes opinions :

La transformation sociale n'est pas le monopole d'un parti ou d'une organisation. Conséquemment, la préparation révolutionnaire, par l'éducation des masses ouvrières et paysannes, doit être poursuivie en commun par tous ceux qui se réclament des principes révolutionnaires et qui poursuivent la disparition du salariat sur le terrain de la lutte des classes.

Il est possible que dans le domaine économique, le Syndicalisme se suffise à lui-même et qu'il satisfasse les aspirations de ses adhérents. Mais, dans le domaine de la propagande générale, il est impuissant parce qu'incomplet, l'économique étant intimement lié à la politique...

Je rappelle que Totti déclarait hier que le syndicalisme n'était pas complet, qu'il lui manquait quelque chose pour lutter et agir efficacement contre le capitalisme. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Je continue :

Je prends l'exemple de la Drôme, département que je connais bien, région de culture où la propriété est extrêmement morcelée, où l'activité industrielle est secondaire : 3.000 syndiqués pour une population de plus de 300.000 âmes, dont les huit dixièmes sont des ruraux, 3.000 ouvriers organisés dans les centres noyés dans plus de 100.000 ouvriers des champs ou petits propriétaires peu touchés par la propagande révolutionnaire. Impossible de créer des Syndicats agricoles, car les travailleurs des champs sont dispersés et possèdent tous un lopin de terre qui les fait vivre. Ce n'est pas le ventre qui les amène à l'organisation, mais les idées et leur préférence est pour un parti. Le Syndicalisme groupe les ouvriers des villes. Le Parti socialiste groupe les travailleurs des champs; les propagandistes des C. S. R. doivent se mettre d'accord pour l'organisation de la propagande générale avec ceux du Parti socialiste, et porter la parole révolutionnaire jusque dans les coins les plus reculés.

J'étais donc partisan des accords circonstanciels, en 1918.

Il ne s'agit pas de l'assujettissement de l'un par l'autre, mais de la communion des efforts pour une propagande rationnelle et persévérante; et j'adhère au Parti Socialiste parce que je suis persuadé que les efforts des deux sont indispensables pour la réalisation de la Révolution prolétarienne. Peu m'importe ceux qui la réaliseront, pourvu qu'elle se réalise. Pour qu'elle soit durable, éduquons les exploités.

LECOIN. — Dans quel journal as-tu publié cela ?

SEMARD. — Dans « la Vie Ouvrière ».

LECOIN. — Elle ne paraissait pas en 1918. (Mouvements divers.)

SEMARD. — On me dit que « la Vie Ouvrière » n'a commencé à paraître qu'en 1919; mais, à ce moment, nous n'avions pas dans le syndicalisme la confusion qui existe aujourd'hui. Il est possible que je me trompe d'un an; mais cela n'infirmes pas mes déclarations.

Je réponds à Totti. Dans mon exposé, j'ai parlé du syndicalisme de masse en déclarant que, l'unité syndicale réalisée par les deux C. G. T.,

le mouvement ouvrier français ne comprendrait en tout que 700.000 ouvriers organisés alors que dans notre pays il y a 6.300.000 ouvriers syndiqués; j'ai déclaré que tous les efforts devraient être faits pour que l'ensemble des travailleurs puissent rentrer dans les syndicats et qu'il était interdit de brimer une tendance sous peine de voir s'arrêter le recrutement.

J'ai dit que, si l'on était vraiment partisan de l'unité syndicale, il fallait se baser sur les propositions faites par la C. G. T. U. pour sa réalisation, qu'il était indispensable que la propagande se fasse dans le respect des tendances, dans le respect des militants, et que, si nous nous rencontrions à la tribune avec des camarades réformistes soutenant la collaboration des classes, nous devions, non pas leur opposer des injures, mais leur opposer un autre programme et des arguments de façon à gagner la confiance des travailleurs.

C'est seulement dans un syndicalisme de masse, dans un syndicalisme où toutes les tendances pourront s'exprimer, où la loi de la Majorité aura toujours la direction du mouvement ouvrier, que nous pourrons œuvrer utilement. C'est par ce moyen que le syndicalisme pourra être à la hauteur de sa tâche dans la Révolution et qu'il pourra satisfaire les aspirations des travailleurs en organisant la vie économique du pays.

TOTTI. — Lorsque j'ai parlé, j'avais une conception nouvelle du syndicalisme de masse et je déclare tout de suite que je ne t'ai en aucune façon visé, camarade Semard.

J'ai simplement visé ceux qui disent que le prolétariat ne doit pas être au sein du syndicalisme; qu'au contraire, il doit être au dehors et doit être maintenu dans des groupements extérieurs, que le syndicalisme est la manifestation de la masse amorphe qui doit être fécondée par des mouvements extérieurs. Je ne sais pas si notre camarade Semard a soutenu cette opinion, mais, ce n'est pas à lui que je m'adressais en particulier en combattant cette thèse.

Maintenant, camarade Semard, je te demande de reconnaître en toute impartialité que je n'ai jamais émis une affirmation qui ne soit pas en accord avec ma pensée; tu as dit tout à l'heure: « Je ne sais pas si Totti disait la vérité... »

SEMARD. — Je ne t'ai pas accusé de ne pas dire la vérité, j'ai signalé tes contradictions selon que tu es militant syndicaliste ou journaliste.

TOTTI. — Je te mets au défi d'apporter ici un seul écrit, un seul article qui ne reproduise pas l'intégralité de ma pensée.

SEMARD. — J'ai vu les comptes rendus faits depuis le commencement du Congrès et j'ai constaté certaines contradictions avec les déclarations faites par Totti à la tribune. J'ai vu le compte rendu de l'« Egalité », j'ai vu le compte rendu fait par la Minorité...

TOTTI. — Ce n'est pas le même camarade qui fait ces comptes rendus.

SEMARD. — Je m'excuse. L'incident est clos.

En ce qui concerne l'élite prolétarienne, c'est le droit d'un parti ou d'une secte de se réclamer de cette élite et de prétendre que ce sont ses militants qui doivent être à l'avant-garde du mouvement ouvrier. Ce n'est que dans l'action révolutionnaire et dans la pratique de la lutte de classes que l'on peut déterminer si tel militant appartenant à un parti ou à une secte est à la hauteur de sa tâche, s'il est vraiment l'homme d'action représentant l'élite du prolétariat?

Je ne crois pas que, dans le Parti Communiste, on ait jamais eu l'intention de dire qu'il n'y a pas d'élite dans le Syndicalisme; que l'élite est dans le Parti Communiste; le Parti Communiste a demandé à ses éléments syndicalistes d'être les animateurs des syndicats, de représenter, par leur action, par leur méthode, par leur courage et leur dévouement, l'élite véritable des travailleurs. C'est son droit, comme c'est le droit de l'Union anarchiste de le faire en ce qui concerne ses adhérents.

BOUDOUX. — Et l'élite syndicaliste?

SEMARD. — L'élite syndicaliste est formée par tous les militants qui se réclament de toutes les philosophies.

BOUDOUX. — Alors, faisons du syndicalisme!

SEMARD. — Faire du syndicalisme? On le fait avec tous les militants de toutes les sectes et de tous les partis.

Je vais maintenant effleurer, dans le peu de temps qui me reste, la question de l'unité syndicale qui a été amorcée dans ce débat par un camarade, qui a parlé de la Résolution de la Somme.

Si j'effleure cette question, c'est parce que dans la Fédération des Cheminots il y a une fraction qui a une façon particulière de vouloir réaliser l'unité syndicale. S'il est des camarades qui se sont défendus ici de vouloir quitter la C. G. T. U., il en est qui déjà préconisent et réalisent leur entrée dans les Syndicats confédérés. Je ne veux pas prendre le cas des Services publics; je laisse ce soin à un autre camarade. On viendra soutenir ici, si on le désire, la thèse de l'unité par la rentrée dans les Syndicats confédérés.

Pour moi, je veux dénoncer ici cette pratique qui risque de tuer le mouvement révolutionnaire dans la C. G. T. U. tant que l'unité ne sera pas réalisée de la base au sommet par les deux organisations.

Notre camarade Bert déclarait, à un Conseil d'Administration du P.-L.-M., tenu en février 1923 :

BERT. — Pour moi, je crois que chez les Cheminots nous avons intérêt à préparer solidement les pourparlers à entreprendre à la Fédération Unitaire des Cheminots; nous sommes numériquement plus forts que la Fédération Le Guen.

Voilà une singulière façon de concevoir l'unité!

A l'Union P.-O. et à l'Union P.-L.-M., nous sommes plus forts que les orangistes; c'est pour cela que nous ne risquons rien à faire des propositions.

Et plus loin :

D'autre part, vous pouvez faire la même proposition à l'Union P.-L.-M. dissidente et lui dire : « Nous sommes d'accord avec vous et vos décisions de Congrès, tous nos Syndicats vont en bloc rejoindre les Syndicats Confédérés. »

Ce sont ceux-là qui nous traitaient de poiristes intégraux au Congrès de 1921 !

Plus loin encore, c'est Chaverot qui s'exprime ainsi :

L'unité à la base ? Bert a fait un exposé facile de la réalisation de cette unité qui se ferait par la rentrée des Syndicats Unitaires dans les Syndicats Confédérés. Seulement, il y a un point qui mérite un certain examen et une certaine discussion ; c'est la tenue du Congrès, après la rentrée dans les Syndicats Confédérés. Ainsi, par exemple, sur le P.-L.-M., il y a des Syndicats Confédérés. Si nous nous plaçons sur le terrain envisagé par le Bureau Confédéral Lafayettiste, il faudrait que nos syndiqués, en bloc, rentrent dans l'organisation confédérée et paient leurs cotisations à cette organisation, en attendant que le Congrès Unitaire ait lieu.

Et Bert répondait :

Quand les deux commissions que vous aurez élues pour étudier cette question se seront mises d'accord quant à la tenue et aux modalités de ce Congrès, vos Syndicats rejoindront les Syndicats Confédérés et, dans les villes où il n'en existe pas, ce seront nos Syndicats qui seront représentés.

Il faut que l'essai soit fait dans des conditions favorables ; sur le terrain des Cheminots, nous sommes très bien placés ; nous les avons au point de vue numérique d'une façon indéniable.

Si vous pensez que l'unité syndicale ne doit se faire que lorsqu'on a l'assurance « d'avoir » ses adversaires, permettez-moi de vous dire, camarades du P.-O. et camarades du P.-L.-M. qui avez accepté cette proposition, que vous avez une singulière façon de concevoir la réalisation de l'unité syndicale et qu'elle est encore loin de nous.

Pour terminer, il faut que je donne connaissance de certaines affirmations qui ont un caractère nettement scissionniste. En effet, je n'ai pas simplement été injurié, mais menacé de coups pour un article que j'ai écrit en décembre dernier et où je disais que certains révolutionnaires et des social-démocrates égarés dans notre C. G. T. U. étaient prêts à rentrer rue La Fayette pour éviter de rester à côté des communistes. J'ai écrit cela, et c'est aujourd'hui confirmé par des déclarations de certains militants et de certaines personnalités politiques qui me paraissent être très intéressées à la rentrée de la C. G. T. U. ou des Syndicats de la C. G. T. U. dans les Syndicats confédérés.

Pierre Renaudel écrivait dans le « Populaire » du 2 août 1923 :

On a bien fait de dire que l'unité devait se refaire à la base par la reconstitution de Syndicats uniques. Ici, il ne s'agit plus de confronter les idées et les tendances pour une synthèse ultérieure ; il s'agit d'une organisation unique pour la lutte quotidienne. C'est cette unité qui se fera. Le moment s'en

approche, par les divisions mêmes qui ruinent la C. G. T. U., qui a osé prendre, en se séparant, le titre d'unitaire. *C'est l'auto-anéantissement des Unitaires qui fera l'unité.*

Et le citoyen Frossard écrit dans l' « Égalité » du 31 octobre dernier :

Se rend-on compte que l'unité, entendue ainsi, serait pire que les divisions présentes et qu'au surplus, elle ne pourrait vivre ? Finira-t-on par comprendre qu'il n'y a qu'un moyen d'obliger les agents de discorde à cesser leur malfaisante industrie, c'est de les isoler. *On ne fera l'unité que sans eux et contre eux.*

Il me semble que le citoyen Frossard interprète joliment bien la pensée de Pierre Renaudel en demandant pour la prochaine bataille électorale, la destruction de la C. G. T. U. et la rentrée des troupes révolutionnaires dans une C. G. T. unique où les communistes n'auraient pas leur place !

BOUDOUX. — Tu as vu notre réponse !

SEMARD. — Ce n'est pas à toi que je parle, Boudoux. Nous pensons que la réalisation de l'unité véritable ne doit pas se faire pour des manœuvres électorales et pour servir un bloc enfariné quelconque.

Nous pensons que la véritable réalisation de l'unité prolétarienne se fera sur les bases qui ont été déterminées par la C. G. T. U.

Je pense que, dans les Syndicats où on œuvre pour la réalisation de l'unité, il est nécessaire que les Comités mixtes se constituent. La C. G. T. U. est dès aujourd'hui prête à faire l'unité ; elle est prête à se soumettre à la loi de la majorité ; elle est prête à respecter la discipline syndicale dans un Congrès unitaire. Mais, pour que la convocation de ce Congrès mixte unitaire soit possible, il faut créer le courant d'unité à la C. G. T. de la rue La Fayette, car il semble qu'il n'existe pas beaucoup.

Alors que tous nos Syndicats, dans tous leurs ordres du jour, demandent la réalisation de l'unité syndicale, les Syndicats confédérés n'en parlent pas ou préconisent la rentrée dans la vieille C. G. T. et vous remarquerez que les militants de la rue La Fayette, Jouhaux et les autres, sont d'accord avec Pierre Renaudel et Frossard pour faire l'unité sur le dos des révolutionnaires et par la destruction de la C. G. T. U.

TINEL. — On met tous les dirigeants dans le même sac !

SEMARD. — Non, camarade, on ne met pas tous les dirigeants dans le même sac. (Interruptions et bruit.)

Je m'étonne, d'ailleurs, de voir notre camarade Tinel, qui est un révoqué des Cheminots, tenir un tel langage, lui qui sait quelle a été l'attitude des militants dans les mouvements de grève.

Quand nous aurons failli à notre devoir de lutte de classe, camarades, vous aurez le droit de nous condamner. Mais, pour le moment, nous n'avons pas failli dans l'action ; nous sommes restés des militants révolutionnaires et lorsqu'on a fait appel à nous aux heures les plus

difficiles, nous avons toujours répondu présent. Vous ne pouvez pas encore nous considérer comme ceux qui sont rue La Fayette et vous auriez tort de le faire.

Si nous voulons faire l'unité syndicale, nous devons, malgré nos divergences de tendances, avoir un respect mutuel les uns pour les autres. Je n'ai pas encore insulté mes camarades de la Minorité. Je considère que ceux qui ne pensent pas comme moi peuvent être aussi sincères que moi, mais je ne leur reconnais pas le droit de douter de ma sincérité.

Ce que la Majorité demande, c'est l'unité syndicale par le désarmement des haines et par la libre expression des tendances au sein du mouvement syndical. Nous nous acheminerons vers l'unité, au moment où, les uns et les autres, nous aurons pris l'habitude de discuter loyalement, et sans nous injurier.

La réalisation de l'unité syndicale est au prix du respect mutuel des militants ouvriers ; elle est au prix, d'abord, du respect entre militants de la C. G. T. U. Enfin pour que l'action de classe soit plus puissante, nous vous demandons, quelles que soient les décisions de ce Congrès, de continuer à marcher la main dans la main contre notre ennemi commun, le capitalisme. (Applaudissements.)

FIXATION D'HORAIRES DESIGNATION DES SCRUTATEURS

BERRAR. — Camarades, à la suite de la validation des mandats, la Commission d'Organisation a été encore une fois obligée de modifier la disposition de l'ordre du jour et le tour de parole des camarades. A partir de maintenant, nous vous proposons la méthode suivante :

Le camarade Lafforgue parlera de 4 h. 1/2 à 5 heures ; le camarade Broutchoux de 5 heures à 5 h. 1/2 ; le camarade Colomer de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/4 et le camarade Monier de 6 h. 1/4 à 7 heures.

La séance à ce moment serait levée ; nous vous proposons une séance de nuit ; elle commencerait exactement à 9 heures.

UN CONGRESSISTE. — C'est trop tard !

BERRAR. — A 8 h. 1/2 si vous voulez.

A la reprise de la séance de nuit, le camarade Lartigues parlera une heure ; ensuite, la parole sera donnée au Bureau, au camarade Dudilleux puis à Cazals et enfin à Monmousseau.

Dudilleux parlera de 10 à 11 heures ; Cazals de 11 heures à minuit ; et Monmousseau de minuit à 1 h. 1/2.

Le vote aura lieu ensuite, après le discours de Monmousseau.

On lèverait la séance quand le débat sur le Rapport Moral et l'Orientation sera terminé et après le vote.

Pour le dépouillement du scrutin, la Minorité présente les camarades :

Ferré, Mancel, Argence, Peytaud, Gouzien.

La majorité présente les camarades :

Bouet, Pérols, Guyon, Foulon, Castellaz.

Ces camarades procéderont au dépouillement du scrutin, après la levée de la séance qui sera reportée à demain matin.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ouverture de la séance de ce soir à 9 heures.

(Adopté.)

La parole est au camarade Lafforgue.

LAFFORGUE. — Semard dans son exposé a commis quelques erreurs et quelques contradictions. Je ne doute pas, naturellement, que ces erreurs et ces contradictions ne soient faites de bonne foi, mais il est indispensable, tout au moins sur quelques points, de rafraîchir la mémoire, non pas à Semard, mais à nos camarades congressistes.

Lorsque Semard déclare que les accords circonstanciels, dont nous sommes partisans, n'ont pas un caractère permanent, il y a tout de même là quelque chose qui est fait pour nous troubler, surtout que dans la séance d'avant-hier, nous avons apporté quelques précisions où justement les affirmations de Semard se trouvaient confondues. Quant au Congrès de l'I. S. R., tout de suite après la constitution du Comité Central d'Action Internationale, l'on a déclaré qu'à telle date, le Comité d'Action se réunirait et il nous semble alors que ces accords circonstanciels se trouvent un peu permanents ou, toutefois, il semble que l'on doit prévoir que des événements se produiront à telle date. Il y a là, tout de même, quelque chose d'anormal et vous ne pourrez pas nous contredire.

On pourrait ne pas déclarer tout de suite que dans ces accords circonstanciels on a essayé d'avoir une liaison constante avec un organisme qui voulait conserver son indépendance ; mais il y a un autre point sur lequel nous avons à attirer l'attention du Congrès.

C'est justement à la suite de la Conférence de Francfort ; la Minorité de la Commission Exécutive Confédérale à ce moment-là, s'est insurgée contre le programme d'action de la Conférence de Francfort.

Je suis d'accord avec Chivalié et avec Dudilieux quand ils ont déclaré qu'il nous était tout de même impossible d'accepter l'ensemble du programme élaboré à Francfort, mais l'Internationale avait compris la nécessité, pour engager la bataille et entraîner les masses d'Allemagne qui étaient encore indifférentes au moment où s'est dessiné dans ce pays un mouvement qui était autre chose que des formules creuses, de simples formules de révolution, c'est pour cela qu'on a inclus dans le programme d'action de la Conférence de Francfort et la journée de 8 heures, et l'augmentation des salaires et non tout un programme économique.

Nous n'avons pas été nombreux à la C. G. T. U., au moment où le Délégué est venu nous rendre compte de son mandat, ou plutôt de sa mission, à voir l'anomalie qu'il y avait entre les accords circonstanciels et le programme élaboré à Francfort. C'est pour cela qu'à

la suite de la Commission Exécutive qui s'est tenue à la Santé, un compte rendu de cette Conférence a été fait, et la Commission Exécutive tout entière a vu qu'elle avait commis une erreur ou une gaffe et, à la séance plénière suivante, la Commission Exécutive Confédérale s'est déjugée en défaisant ce qu'elle avait voté huit jours avant. Il y a aussi un point très important à retenir.

Semard a déclaré en parlant à Lecoin, que celui-ci savait très bien qu'il ne fallait pas quitter une organisation pour la conquérir; qu'il ne fallait pas quitter la C. G. T. U. Et Semard s'en servait pour déclarer qu'il n'était pas possible de quitter l'I. S. R. si on voulait la conquérir. A cela, Lecoin répondait à Semard qu'il avait déclaré que les scissionnistes qui nous ont fait quitter la rue La Fayette, étaient nos camarades anarchistes.

Eh bien! je trouve dans les affirmations de Semard une telle contradiction que je crois que c'est le contraire qui s'est produit.

Maintenant, il y a aussi un passage que nous examinerons tout à l'heure quand j'entrerai dans l'exposé général que je vais vous faire, c'est-à-dire quand on a déclaré ici, à la tribune de ce Congrès que les discussions à la Commission Exécutive Confédérale et dans les Organisations Syndicales avaient eu comme base initiale la constitution de notre parti des résistants. Eh bien! moi, des partis, je m'en moque. Il en est un seul dont je ne me moque pas; c'est celui qui marchera toujours à l'avant-garde du prolétariat.

Tout à l'heure, nous verrons que dans les affirmations de Semard, il y a une erreur et que cette erreur se trouvera confirmée dans les procès-verbaux des Commissions Exécutives de la C. G. T. U. En outre, Semard déclare en quittant la tribune :

« Oui, camarades! le désarmement des haines, la libre expression des tendances dans le mouvement syndical, ah! cela est beau, cela est juste! »

Mais il avait déclaré un moment auparavant que c'est la tendance qui triompherait qui dirigerait la C. G. T. U... Mais ils n'ont pas attendu, à la Commission Exécutive Confédérale, de triompher devant un Congrès pour brimer la Minorité et pour l'exclure même de la direction et de l'administration de la C. G. T. U.

RICHETTA. — Ce n'est pas vrai!

LAFFORGUE. — Ce n'est pas vrai? Tais-toi, Richetta; tu ne sais pas ce que tu dis. Nous te le montrerons et il y en a d'autres qui te le diront! Demande à Monmousseau la résolution qu'il t'a fait voter des deux mains! (Rires.)

Camarades, des membres de la Majorité Confédérale ayant adopté la Résolution de Saint-Etienne, sont venus ici à différentes reprises nous demander de nous expliquer sur notre position.

Vous avez formulé contre nous des réticences, notamment contre l'inaction de notre tendance, contre une tendance qui a cherché son axe soit dans un parti, soit dans le Comité de Défense Syndicaliste.

Réellement, il faut reconnaître que c'est l'application fantaisiste de la motion de Saint-Etienne ; c'est la non-reconnaissance des décisions du Comité National Confédéral de Mars, en ce qui concerne le Comité d'Action, c'est aussi les brimades que j'ai indiquées tout à l'heure contre la Minorité qui ont déterminé le détachement de cette Minorité, parce que justement il faut considérer qu'en dehors des petites pratiques, des dispositions un peu particulières que nous avions vis-à-vis de la Majorité de la Commission Exécutive Confédérale, nous n'en restions pas moins d'accord sur le programme d'action.

On nous racontait dernièrement qu'en ce qui concerne la création des Comités d'Action nous aurions pris une attitude qui aurait favorisé la politique d'un Parti, alors que réellement, nous constatons le paradoxe de la politique syndicale suivie par la Majorité Confédérale. Nous pouvons déclarer que, depuis quelque temps, depuis les incidents de Périgueux, que nous aborderons tout à l'heure, on n'a plus discuté à la C. G. T. U. de questions syndicales, ni de doctrine syndicale ; on a fait comme dans ce Congrès : on a examiné la position d'un Parti politique, et, vice versa, la réciprocité s'est produite parce que justement en même temps, le Parti politique n'examinait plus la philosophie marxiste, mais les questions économiques et les questions syndicales.

Et voilà le paradoxe ; voilà justement où il y avait quelque chose de désaxé ; voilà où il y avait pour nous un danger ; dans les Partis politiques on n'examinait plus que les questions politiques. Cela peut paraître paradoxal mais c'est ainsi.

Vous me permettrez bien tout de même de vous déclarer que nous sommes forcés de subir ce que nous-mêmes n'avons pas pu empêcher, mais aussi qu'il est de notre devoir de le dire, ici, au Congrès, à nos camarades délégués en qui j'ai confiance.

Je ne suis pas tout à fait comme Le Pen ; je crois que dans ce Congrès, il y a des camarades qui sont certainement épris de notre idéal syndicaliste et que, par conséquent, lorsqu'ils retourneront chez eux, dans leurs Syndicats et qu'ils rendront compte du travail de ce Congrès, ils pourront dire que leurs camarades Minoritaires, après explication des différents griefs et après un loyal échange de vues, qu'il y a tout de même quelque chose de trouble en ce qui concerne un Parti politique et son action vis-à-vis des Syndicats. (Applaudissements.)

On nous a souvent reproché aussi de n'attaquer qu'un Parti, et, en quelque sorte, en effet, nous n'avons attaqué qu'un Parti pour le moment, parce que c'est lui qui montre le plus d'activité. (Rires) Cela est un fait. Mais il est injuste de nous déclarer que nous n'attaquons qu'un Parti. Vous devez vous rappeler qu'à Saint-Etienne nous n'étions pas d'accord avec vous au moment où la Commission Exécutive provisoire avait en quelque sorte fait dévier ce Syndicalisme et voulait par une formule trop abstraite se l'approprier. Est-ce qu'à ce moment, vous ne nous avez pas trouvés, justement pour défendre le Syndicalisme et son indépendance ?

Là, nous avions confiance dans les porte-drapeaux de notre tendance ; nous avons pensé justement que la Résolution de Saint-Etienne contenait la substance nécessaire qui aurait sauvé notre autonomie syndicale. Maintenant, nous sommes bien forcés de constater — et cela n'est pas favoriser le Comité de Défense Syndicaliste ou nos camarades anarchistes — mais nous sommes bien forcés de constater que dans leurs critiques il y avait quelques vérités et que c'est eux qui avaient été les prévoyants et nous qui avons été les aveugles. (Applaudissements sur quelques bancs de la Minorité.) Quelle était à ce moment-là notre position réelle ? Quelle était l'indication que nous avions voulu donner dans la Résolution de Saint-Etienne.

1° Nous avons voulu déterminer notre attachement à l'I. S. R. et favoriser l'adhésion de la C. G. T. U. ;

2° Nous avons voulu proclamer tout notre dévouement désintéressé à la Révolution russe, car en France je ne sais pas si, réellement, nos camarades communistes croient que tous ceux qui ne sont pas avec eux, ceux qui ne les servent pas aveuglément, après tout ce qu'a fait le Gouvernement des Soviets, sont contre la Révolution Russe.

Permettez-moi une parenthèse. Nous sommes de ceux qui pendant la guerre n'ont pas eu peur de proclamer notre attachement à la Révolution et qui avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour éviter le prolongement du carnage et, en même temps, soutenir la Révolution Russe.

Ceux qui nous accusent aujourd'hui, ce sont ceux-là mêmes qui n'ont découvert la Révolution Russe que quand il y a eu une manne à distribuer. (Applaudissements sur quelques bancs. — Protestations sur d'autres.)

3° Nous avons aussi pensé, quand nous votions la Résolution de Saint-Etienne qu'elle nous garderait à tout jamais de la politique infâme qui s'était infiltrée dans l'autre C. G. T. et qui a été une des causes de la constitution de C. G. T. U. Ce qui s'est produit là-bas, ce que nous avons reproché à la C. G. T., à l'heure actuelle nous sommes sur le même penchant ; notre C. G. T. U. est en train de s'enliser, non pas dans une collaboration de classes, mais probablement dans les bureaux d'une Internationale qui deviendra une Internationale nationaliste. (Exclamations et rires.) Et elle l'est.

Le projet Boukharine n'est pas ici ce soir, Tommasi, mais nous l'aurions examiné si tu voulais et malgré que tu aies un talent supérieur au nôtre, nous avons encore, nous, notre foi et notre sincérité qui nous commandent de protester en disant ce que nous croyons être la vérité. (Applaudissements sur quelques bancs de la Minorité.)

Voilà, en quelque sorte, quels étaient les points principaux que nous avons cru mettre dans la Résolution de Saint-Etienne. Aujourd'hui, comme le disait Semard tout à l'heure, nous n'avons pas changé nous non plus ; nous sommes restés fidèles aux glorieuses luttes du Syndicalisme révolutionnaire, car notre histoire est là tout de même

et ceux qui, sans parti pris, veulent relire quelques collections de nos journaux, la « Voix du Peuple », par exemple, ou la « Vie Ouvrière » d'avant-guerre, ceux qui veulent revivre ces époques-là et l'action qui a été faite, constateront que derrière nous, nous avons des morts et aussi nos martyrs, tandis que de votre côté, du côté de la politique, nous avons beau fouiller, examiner, tourner et feuilleter, nous ne voyons que le néant. (Cris sur les bancs de la Majorité : « Vive Liebknecht! Vive Rosa Luxembourg! »)

Camarades, comme je n'ai plus que cinq minutes pour parler, je laisserai le soin à mon camarade Broutchoux d'examiner les autres points.

Tout à l'heure, je vous ai fait une affirmation en ce qui concerne le point initial de la dislocation de la Commission Exécutive Confédérale. Il est indispensable de vous déclarer ici que, du mois de juin au mois d'octobre 1922, rien n'est venu troubler la marche administrative de la C. G. T. U. Rien ne faisait prévoir la discorde dans ce ménage issu du Congrès de Saint-Etienne; il a fallu les incidents créés à Périgueux entre membres d'un parti politique et d'organisations syndicales. Là, au mois d'octobre, la Commission Exécutive a été appelée à donner l'interprétation exacte de la Résolution de Saint-Etienne en ce qui concerne l'autonomie syndicale. Nous avons été alors appelés à juger un conflit qui était provoqué par une organisation extérieure, et c'est bien là le point initial de notre désaccord parce que la Majorité Confédérale, à ce moment-là, a interprété la Résolution de Saint-Etienne telle que maintenant est rédigée la Résolution Semard.

Je fais appel à mes camarades communistes, car j'ai des camarades dans le Parti Communiste qui savent très bien qu'au mois d'octobre le Parti Communiste n'existait pas. Il n'a existé, si mes souvenirs sont exacts, qu'après le retour de la délégation du IV^e Congrès international.

Alors pourquoi, Semard, venir, sur des affirmations aussi fragiles, porter le trouble dans le pays et dire que les syndicalistes révolutionnaires sont les soutiens d'un parti politique? Il y a là quelque chose, ma foi, qui réellement me trouble, et je suis forcé de déclarer que vous commettez une erreur parce qu'il faut que vous la commettiez! (Applaudissements sur quelques bancs.)

Le camarade Totti, tout à l'heure, a fait voir dans ce Congrès un passé réellement syndicaliste; aujourd'hui, la Majorité joue sur le velours; mais il serait peut-être dangereux pour vous de chanter victoire, parce que cette victoire est remportée avec des organisations squelettiques; les Assemblées générales se désintéressent totalement de votre action et cette victoire risquerait peut-être bien de se retourner demain contre vous.

Nous disons que si vous vous servez de votre triomphe d'aujourd'hui pour méconnaître les droits de cette Minorité et que vous vouliez la brimer, le Congrès aura, en votant la motion Semard, coupé bras et jambes à notre C. G. T. Unitaire qui n'aura plus que la ressource

d'aller au siège du Parti acheter les appareils orthopédiques qui pourront la faire marcher. Mais il n'est pas moins vrai que ce pauvre corps mutilé, comme un blessé de guerre, bien qu'il puisse continuer à vivre, sera totalement incapable de quelque action.

BROUTCHOUX. — Le camarade Semard disait tout à l'heure que, dans un débat aussi intéressant que celui-ci, il valait mieux se servir de textes émanant des groupements responsables ayant un caractère officiel que d'essayer d'argumenter avec des articles de personnalités. Je suis tout à fait de son avis et je regrette surtout pour les camarades de cette tendance de n'avoir qu'une demi-heure à déballer des documents qui viennent de chez eux et dont ils ne pourront pas contester l'authenticité.

Avant de monter à la tribune, un camarade de la Majorité me disait avec une ironie assez bien placée, d'ailleurs : « Ton ami Lafforgue a coupé bras et jambes au Syndicalisme ; avec le tempérament que je te connais, tu vas finir par le décapiter ! »

Certes, c'est un geste qui sera peut-être fait, mais je laisse cette opération chirurgicale, si elle est à faire, à un orateur de la Majorité.

Je voudrais d'abord, avant de citer des textes, répondre quelque peu à des arguments de Semard.

Semard a déclaré que c'est Frossard qui a attaché le grelot des Commissions Syndicales, que la Minorité est à la remorque de Frossard et qu'elle ne fait rien sans s'inspirer de Frossard, des amis de Frossard et de leur journal l'« Egalité ».

Camarades, il faut que je vous dise que nous n'avons pas attendu le carillon communiste pour défendre la Résolution de Saint-Etienne. Dans la « Vie Syndicale » numéro 1, à la séance de la Commission Exécutive du 25 août, l'affaire de Périgueux a été évoquée et, à cette occasion, la minorité de la Commission Exécutive s'est affirmée pour l'indépendance du mouvement syndicaliste et contre les tentatives de subordination que commençait à pratiquer le Parti Communiste. Semard fixe comme date au grelot de Frossard mars ou avril ; vous avouerez que si nous avons commencé à défendre une partie de la Résolution de Saint-Etienne, celle qui touche à l'indépendance syndicale, nous n'avons pas eu besoin des avertissements de Frossard, puisque nous avons protesté à la séance du 25 août, à celle du 6 octobre, à celle du 13 octobre, à celle du 13 novembre, et aussi à celle du 1^{er} décembre. C'était encore à l'occasion des événements de Périgueux ; je vous garantis que, cette fois, la Minorité a commencé à voir clair.

Nous avons envoyé un Délégué confédéral pour solutionner l'affaire de Périgueux ; ce Délégué nous a rapporté que là-bas, à Périgueux, un vote avait eu lieu : 8 voix s'étaient prononcées pour Moscou et 8 voix pour Saint-Etienne. Les 8 voix qui se sont prononcées pour Moscou sont aujourd'hui avec la Majorité et, déjà, à ce moment-là, la tendance de Moscou était bien en contradiction avec celle de Saint-Etienne, puisque la « Vie Syndicale », journal officiel de la C.G.T.U., en a fait mention.

Vous voyez que les arguments ne nous manquent pas dans ce domaine-là.

A la date du 23 mars, la Commission Exécutive a été appelée à se prononcer sur une résolution concernant les Commissions Syndicales; cette résolution n'a pas été votée; on en a adopté une de Clavel par 12 voix contre 6 et cette résolution de Clavel ressemble comme un frère jumeau à la déclaration du Parti qu'on vient de vous distribuer dans le Congrès et à la Résolution Semard.

Je voudrais aussi apporter un petit point de vue au sujet de la Résolution Dogadov.

Les premiers textes parus sur le II^e Congrès de l'I. S. R. ont donné lieu à des protestations et, par la suite, le Bureau Confédéral a été amené à faire des rectifications; mais en ce qui concerne la motion Dogadov, la rectification dont je viens de parler avait trait aux articles 3 et 11 des statuts de l'I. S. R.

En ce qui concerne la motion Dogadov, dans la « Vie Syndicale », numéro 4, page 164, il est dit textuellement, et ça n'a pas été rectifié dans le numéro suivant :

Cette résolution adoptée à l'unanimité par le Congrès, Monmousseau demande une suspension de quelques minutes, pour permettre aux délégations française et italienne de délibérer.

Cette proposition est adoptée.

Je ne veux pas dire par là que la Résolution Dogadov était une obligation pour les statuts de l'I. S. R., mais qu'importe; dans un Congrès international, dans un Congrès qui est, pour ainsi dire constitutif, où l'on avait besoin, et les Russes sont experts en cela, de ménager les susceptibilités des cœurs à conquérir dans un Congrès constitutif, après la parole de Zinoviev, après d'autres déclarations de Russes qui disaient qu'ils faisaient de pures concessions de forme, vous avouerez que c'était quelque peu maladroit avant de supprimer la liaison organique condamnée dans l'ancien article 11, de présenter une résolution qui était une approbation de la liaison organique.

Au Congrès de Saint-Etienne, la motion Monmousseau rappelait la Charte d'Amiens :

La C. G. T. U. groupe en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le Syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates telles que : la diminution des heures de travail ; l'augmentation des salaires, etc...

Mais cette besogne n'est qu'une partie de l'œuvre du Syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale des travailleurs qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale, et il considère que le Syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Cette confirmation de la Charte d'Amiens fut faite par la première déclaration de la Commission Exécutive, à Saint-Etienne même, et elle figure à la page 12 de la « Vie Syndicale ». Elle fut encore confirmée par un manifeste « Au Pays Syndicaliste » qui se trouve à la page 43 de la « Vie Syndicale », puis, par un rapport au II^e Congrès de l'I. S. R. qui se trouve à la page 53 et dont je vais me permettre de vous donner lecture : passage intitulé « Les diverses tendances de la C. G. T. U. » :

La politique syndicale de la III^e Internationale Communiste est interprétée en France par une fraction du Parti Communiste comme une politique de subordination du mouvement syndical au Parti français et acclimatée facilement les campagnes des syndicalistes anarchistes et fédéralistes, contre la Commission Exécutive de la C. G. T. U. chargée d'interpréter la Résolution de Saint-Etienne.

En rappelant que cette Résolution prévoit la collaboration dans l'action révolutionnaire avec les groupements extérieurs au Syndicalisme, on comprendra l'intérêt qu'il y a à faire préciser par le Parti Communiste Français la position qu'il entend prendre vis-à-vis de la C. G. T. U.

La Commission Exécutive de la C. G. T. U. est unanime à déclarer que le fait pour un Parti politique de se situer à l'avant-garde du mouvement ouvrier avant qu'il n'ait conquis cette place de haute lutte, constitue une manifestation de dualisme entre deux organisations qui peuvent être appelées à jouer un rôle important dans la Révolution.

Quoi qu'il en soit, la politique syndicale du Parti Communiste alourdit la marche normale de la C. G. T. U., en mettant aux prises dans les Syndicats les diverses tendances du Parti.

La Commission Exécutive peut affirmer, sans crainte d'être démentie, que la grosse majorité des militants syndicalistes, appartenant ou non au Parti Communiste, sont réfractaires à toute politique qui tendrait à mettre les Syndicats en tutelle, à les influencer dans l'exercice de leur action en imposant aux secrétaires responsables, des organisations syndicales, l'exécution des mots d'ordre du Parti.

Elle peut également affirmer que la grosse majorité des militants syndicalistes, appartenant au Parti Communiste sont prêts à enfreindre la discipline de leur Parti, si cette discipline les mettait en contradiction avec le mandat qu'ils reçoivent de leurs organisations syndicales.

Nous allons voir tout à l'heure avec le compte rendu du IV^e Congrès de l'Internationale Communiste quel cas va être fait des principes énoncés dans le rapport de la C. G. T. U. française au II^e Congrès de l'I. S. R.

En conclusion de l'exposé ci-dessus, les diverses tendances de la C. G. T. U. peuvent se résumer ainsi :

Ce n'est pas moi qui cause, c'est le Bureau Confédéral :

1^o Les Syndicalistes Révolutionnaires, adhérant ou non aux groupements extérieurs, partisans de la dictature provisoire du Proletariat, de la collaboration circonstancielle entre les Syndicalistes et le Parti politique pour des actions révolutionnaires, partisans de l'adhésion à l'I. S. R. et de la collaboration entre

l'I. S. R. et l'I. C., mais adversaires de la liaison organique nationale et internationale ;

2° Les Syndicalistes Fédéralistes et Anarchistes, adversaires déterminés de la dictature du Proletariat, même provisoire ; adversaires de l'adhésion à l'I. S. R., car celle-ci préconise la dictature du Proletariat, et adversaires de la collaboration des Syndicats et des Partis Communistes pour l'organisation de la Révolution et dans l'action offensive et défensive ;

3° Les Communistes Syndicalistes, partisans de la dictature du Proletariat devant s'exercer par le Parti Communiste qu'ils placent à l'avant-garde du mouvement ouvrier français, partisans de l'adhésion sans réserves à l'I. S. R. et de la liaison organique nationale et internationale entre les organisations syndicales et communistes.

La première de ces tendances, placée à la tête de la C. G. T. U., représente la grosse majorité des Syndicats Révolutionnaires, son état d'esprit correspond à celui qui est exprimé dans l'hebdomadaire syndicaliste, la *Vie Ouvrière*. La deuxième, qui s'est constituée en Comité de Défense Syndicaliste, à l'issue du Congrès de Saint-Etienne, possède comme organes officiels de propagande, l'hebdomadaire anarchiste, le *Libertaire* et le *Journal du Peuple*. Enfin la troisième tendance est représentée en France par le groupe Rosmer. Elle a la *Lutte de Classe*, comme organe officiel et correspond à la fraction Souvarine-Treint, du Parti Communiste.

Cela se passait en octobre 1922 ; aujourd'hui, si nous faisons le classement des tendances, nous serions quelque peu obligés de bousculer l'ordre établi en octobre 1922.

La première tendance de la Majorité confédérale est en deux morceaux : une partie, la Minorité de la Commission Exécutive qui soutient la motion des G. S. R., la motion Lartigue, l'autre partie, la Majorité confédérale. Quant à la troisième tendance, la tendance de « la Lutte de Classe », qui était personnifiée au Parti par Souvarine-Treint, où est-elle cette tendance-là ?

TOMMASI. — Elle est disciplinée dans la Majorité.

BROUTCHOUX. — On me répond du côté gauche — il y a des choses bizarres, la droite se trouve à gauche — on me répond de ce côté que cette fraction s'est disciplinée dans la Majorité. Je constate que la fraction Souvarine-Treint et la fraction de la Majorité confédérale se greffent dans la motion Semard.

D'autre part, je constate que ceux qui sont restés dans l'état d'esprit d'octobre 1922, ce n'est pas la Majorité confédérale Monmousseau, c'est la fraction Souvarine.

A ce moment-là, la Majorité confédérale pouvait se permettre un tel langage parce que ce langage pouvait être d'accord avec la tactique de la Majorité du Parti, lequel à son Congrès de Marseille et de Paris s'est déclaré respectueux de l'autonomie syndicale. Ces rapports de bon voisinage ont été bouleversés à Moscou au IV^e Congrès de l'I. S. R.

UN DÉLÉGUÉ. — On le connaît !

TOMMASI. — Ce n'est pas vrai !

BROUTCHOUX. — Je ne sais pas si tous les adhérents du Parti le connaissent...

UN DÉLÉGUÉ. — Il faut qu'ils obéissent!

BROUTCHOUX. — ... Mais je l'ai connu par Chevalier, des Métaux, qui était allé là-bas. Cela m'a coûté trois semaines de veilles pour le lire et en prendre les passages essentiels, ceux qui touchent à la question syndicale, parce que, quoi que vous en disiez, nous ne sommes pas des anti-communistes, nous n'attaquons pas un Parti au sujet du mot « communiste », sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Le mot « communiste », avant la guerre appartenait aux communistes libéraux et, à ce moment-là, vous, les marxistes, vous vous prétendiez collectivistes.

DELAGARDE. — Et le manifeste communiste?

TOMMASI. — Et Marx, qu'est-ce que tu en fais?

BROUTCHOUX. — En tous cas, si tous les adhérents du Parti connaissent le texte complet des décisions du IV^e Congrès, ils ont une dose de discipline qu'aucun militarisme n'est pas encore arrivé à faire entrer dans l'esprit des simples recrues. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Voici quelques citations :

Bulletin n° 5, page 8. Boukharine reproche au Parti Communiste français de ne pas s'occuper de la lutte syndicale en ces termes :

La lutte syndicale, c'est-à-dire l'essentiel de la substance de la vie sociale se passe en dehors du Parti ; il ne s'en soucie même pas. On peut le remarquer dans le travail des sections au Comité Directeur et dans l'organisation centrale du Parti.

Prenons les camarades français ; leur caractéristique en matière de tactique, c'est la passivité ; ils ne soutiennent aucune grève, mais ils ont un masque : le danger du front unique. Vous venez d'en avoir une illustration en la personne du camarade Duret ; il était et reste un partisan de l'autonomie syndicale.

Ça n'a pas duré longtemps.

Et voici qu'ils viennent nous taxer, nous, d'opportunisme ! Qu'est-ce à dire ? Cela veut dire, camarade Duret, que nous contemplant en votre personne un reste de réformisme au sein de l'Internationale et que vous vouliez nous tromper avec vos phrases.

Ainsi, vous voyez que quand on est partisan de l'autonomie syndicale, pour les Saints Pères de Moscou, on est un réformiste.

Voici maintenant une phrase de Zinoviev répondant à Bordiga (Italie) :

Dans notre Résolution, il est dit que nous voulons étendre l'influence des Communistes sur la majorité de la classe ouvrière. Comment ? Je crois qu'il faut d'abord utiliser les Syndicats comme instrument de mesure.

— ... Et répondant à un délégué d'Espagne, Zinoviev ajoute :

Nos camarades Espagnols ont remporté un grand succès contre les Syndicalistes et les Anarchistes. Je conseille à nos amis Français de prendre exemple.

Est-ce que c'est le programme des syndicalistes communistes de rentrer dans les syndicats pour faire la guerre aux syndicalistes purs et aux syndicalo-anarchistes? Eh bien! camarades, quand on parle d'unité de front, quand on nous parle d'unité et, d'autre part, quand on lit dans les journaux du Parti — je ne veux pas, pour le moment, parler de la Révolution allemande où nous avons vu les Communistes faire le front unique — quand on lit dans l'« Humanité » d'aujourd'hui que les communistes de Thuringe préconisent l'alliance avec les syndicats fascistes... (Applaudissements sur quelques bancs.) ... C'est cela la tactique communiste? Entrer dans les syndicats pour combattre les syndicalistes et d'autre part s'associer avec les syndicats fascistes? J'espère que pour l'honneur du communisme, il y aura ici des camarades qui protesteront. (Exclamations.)

Je sais bien que hors de l'église, il n'y a pas de salut et l'on ne permettra de dire que l'on ne peut pas parler autrement du communisme quand même cette chapelle serait le Kremlin! Mais il y a pourtant des communistes en dehors du Kremlin!

GUY JERRAM. — Heureusement!

BROUTCHOUX. — Et Zinoviev continue :

Il faut que l'Internationale Communiste reste à l'avant-garde du Proletariat, mais elle n'y restera qu'à la condition d'être véritablement une organisation internationale, balayée de toute pensée d'opportunisme.

On pratiquera dans le Parti le système du vide, de l'épuration. Pour le Parti, cela ne nous intéresse pas; mais comme nous voyons que la politique du Parti est l'épuration dans les syndicats par les mots d'ordre, il n'y a rien de drôle — à condition que nous soyons décidés, nous, les syndicalistes, à supporter l'épuration — il n'y a rien de drôle que vous pratiquiez dans la C. G. T. U. les méthodes d'épuration que vous pratiquez dans votre Parti sur les ordres de Zinoviev.

Le Rapport de l'Exécutif a été voté et savez-vous qu'elle a été l'attitude de la délégation française qui contenait trois tendances? Duret, qui représentait la tendance d'autonomie syndicale, a déclaré :

Malgré les réserves que je viens de formuler, nous voterons la Résolution du Comité Exécutif.

Souvarine, pour la gauche, a dit :

La gauche vote la Résolution de l'Exécutif.

Dormoy, pour le centre déclare :

Le centre vote les conclusions du rapport de l'Exécutif.

Et, camarades, nous sommes obligés de constater ceci...

LARTIGUE. — Si tu as besoin de dix minutes de plus, je te les donne ; je ne parlerai que cinquante minutes.

BROUTCHOUX. — Heureusement que l'on est de la même tendance, tu es un bon camarade. (Rires.)

Zinoviev, Boukharine sont des membres du Parti : ils parlent en communistes ; mais maintenant voici du Lozowski, secrétaire de l'I. S. R. à laquelle nous adhérons.

Lozowski déclare :

Les réformistes ont des alliés en la personne des anarchistes ; après la Révolution d'octobre, des Syndicalo-Anarchistes adhéraient à l'I. C., par exemple la C. G. T. d'Espagne, l'Union Syndicale d'Italie. Comment expliquer qu'elles s'éloignent non seulement du Comintern (Internationale Communiste), mais encore du Profintern (Internationale professionnelle) ?

Les attaques anarchistes sont la répercussion des attaques du Capitalisme mondial et du Réformisme ; ce sont les anneaux d'une même chaîne ; il s'est confirmé un front anarcho-réformiste, qui est lié au front de la bourgeoisie ; toujours l'Anarchisme a été l'allié du Réformisme ; cela n'a rien d'étonnant, ce sont les deux côtés d'une seule et même médaille.

Il est jusqu'ici notre Secrétaire international et voici comment il parle de l'autonomie et de l'indépendance du syndicalisme :

Les Syndicalistes soutiennent très volontiers la neutralité des Syndicats à l'égard des partis politiques ; mais qu'est-ce que la neutralité dans une tendance du mouvement syndical..

Avec tous les partis politiques, ou, ce qui revient au même, l'indépendance complète et absolue du mouvement syndical vis-à-vis de la politique.

Vous voyez l'interprétation de Lozowski ; ainsi nous, les autonomistes et les indépendants, quoique partisans des liaisons nationales et internationales, parce que nous considérons le Syndicat et le parti politique sur le même pied et que, d'autre part nous réclamons l'indépendance complète et absolue de notre mouvement vis-à-vis de la politique, nous sommes considérés comme des gens qui ne comprennent pas le sens des mots.

En ce qui concerne la France, voici ce que disait Lozowski :

En France, la question est très particulière ; nous avons ici un vieux mouvement syndical et un Parti Communiste jeune et inexpérimenté.

Cela ne nous empêche pas d'avoir de la compétence.

De plus, le Parti, au Congrès de Paris, s'est prononcé pour l'autonomie. Comme les Syndicalistes, en se basant sur la tradition. Il faut dire que c'est là une tradition très mauvaise.

Heureusement que depuis ce temps-là les congressistes communistes de Paris ont brûlé sur l'autel du communisme leurs sentiments

d'autonomie au bénéfice du parti politique et Lozowski peut être tranquille à ce sujet; ils obéissent bien aux décisions du quatrième Congrès. (Interruptions : Discipline! Discipline!)

Discipline! Discipline! Quand je suis arrivé au régiment, mon cabot m'a reçu avec ce boniment-là. (Applaudissements sur divers bancs.)

Ce qui caractérise le Parti Communiste, c'est la conscience que possède chacun de ses membres de la nécessité d'une liaison organique entre le Parti et la classe ouvrière.

Je fais remarquer en passant, qu'au même moment se tenait le Congrès de l'I. S. R. et qu'à ce Congrès, on décidait la suppression de l'article 11, de la liaison organique, tandis que, au même moment, dans un autre Congrès, dans une maison voisine, Lozowski soutenait le point de vue de la liaison organique. Je ne veux pas dire que Lozowski a deux points de vue, mais tout de même je constate qu'à l'I. S. R. on a une attitude qui n'était pas conforme à celle du Congrès International Communiste.

Je poursuis :

Chaque membre du Parti croit que le Parti est l'avant-garde du mouvement. Les Syndicalistes sont libres d'opposer ce qu'ils veulent à cet argument, mais quand on est du Parti, c'est précisément dans ce but, mais non dans un autre.

Lozowski raconte qu'à la veille du Congrès de Paris, des débats furent ouverts sur les thèses de Rosmer. Les membres du Parti français ont tellement été effrayés par ces thèses que lorsqu'elles furent repoussées le Comité Directeur a sauvé le Parti des thèses en question, contenant des choses excessivement dangereuses. Et maintenant, ces thèses de Rosmer sont reprises par vous et par la Majorité Confédérale.

Après le Congrès, le Bulletin Communiste publia un article de Soutif, secrétaire du Parti :

La gauche présenta un soir au Comité Directeur une résolution qui préconisait une politique syndicale absolument inacceptable. Cette résolution de la gauche tendait à organiser à l'intérieur de la C. G. T. U. une sorte de C. G. T. Communiste.

Ainsi, ce que vous ne vouliez pas à cette époque-là, vous l'avez fait maintenant.

Lozowski s'élève contre les membres du Parti français qui laissent leur carte du Parti à la porte des syndicats :

Il est inadmissible que les membres du Parti viennent dire : « Nous sommes entièrement indépendants dans notre tactique syndicale. »

Il est question là, d'une déclaration de Monatte, de Chambelland, d'Orliange, de Charbit et d'autres :

Les uns sont membres du Parti, les autres ne le sont pas. Mais nous sommes tous des Syndicalistes Révolutionnaires, c'est-à-dire que nous attribuons aux Syndicats le rôle essentiel dans la lutte révolutionnaire pour l'émancipation du Proletariat et que nous donnons au Parti un rôle auxiliaire et non un rôle directeur.

Je serais curieux de savoir si ces copains-là sont encore dans le même état d'esprit.

Lozowski continue :

Nous avons, en France, d'une part, un Parti qui tout de même est pour l'autonomie et l'indépendance du mouvement syndical, et d'autre part, des Syndicats qui réclament encore davantage leur autonomie.

Nous nous méfions du mot d'ordre : « Tout le pouvoir aux Syndicats. »...

C'est le Secrétaire de l'Internationale Syndicale qui parle.

...La victoire n'est pas là où il est écrit : autonomie et indépendance du mouvement syndical.

Vous avouerez qu'il est véritablement qualifié pour être le chef d'une Internationale Syndicale, le copain qui écrit des lignes pareilles !

Que signifie la conquête des Syndicats ?

Nous arrivons ici au point faible de notre travail...

La conquête des Comités n'est pas encore la conquête véritable des Syndicats, tant que ne sont pas créés les noyaux communistes soudés par une forte discipline au sein des Syndicats afin que le Syndicat dans toutes ses ramifications, de la base au sommet, soit imprégné de l'esprit communiste.

C'est pourquoi les rapports du Parti avec les Syndicats, avec ces noyaux, est une question extrêmement importante et notre tactique dans le mouvement syndical, nos noyaux communistes, nos groupes communistes sont en effet un mécanisme de transmission, un chaînon entre le Parti et les Syndicats.

Eh bien ! camarades du Parti qui prétendez connaître le texte complet du Quatrième Congrès de votre Internationale Communiste, quand vous venez nous dire et sincèrement pour beaucoup d'entre vous : « Oui, nous sommes du Parti, mais nous sommes aussi pour l'indépendance syndicale, croyez-vous que votre pensée est d'accord avec celle de Lozowski et avec la décision de votre Parti ? Je pose la question et cela ne se résoud pas par un vote, par la loi du nombre, mais par un examen de conscience sincère et sérieux. (Applaudissements aux divers bancs.)

Lozowski ajoute :

La conquête des syndicats consiste précisément à obliger ces derniers, même quand ils ne le veulent pas à réaliser notre programme pratique et à appliquer nos suggestions.

Eh bien ! camarades, si vous n'êtes pas convaincus qu'il y a une grande différence entre votre conception de l'indépendance syndicale et le point de vue de Lozovski adopté par le Congrès, c'est à désespérer des réunions contradictoires et des arguments qui peuvent être apportés de part et d'autre.

Et enfin, pour terminer, dans le « Bulletin », n° 25, page 1 (Bulletin du 7 décembre 1922 et contenant le compte rendu de la séance du 28 novembre) :

Le Président. — Avant de passer à l'ordre du jour, je dois attirer votre attention sur un petit détail (*souvent les petits détails en disent beaucoup*). On m'a informé que certains camarades ont emporté des livres à l'Exposition sans en avoir reçu autorisation. Ils sont priés de les rendre ; je les en prie instamment.

Je constate qu'il n'y a pas que dans les milieux libertaires qu'on est partisan de la reprise. (Rires.) Si l'on n'avait qu'emporté des livres, le mal ne serait pas bien grand ! Mais l'on sait surtout escamoter le syndicalisme et c'est à vous camarades de Bourges que je vous prie de le faire restituer ce syndicalisme dont la classe ouvrière a besoin.

Camarades, j'ai fini, mais auparavant, je veux vous donner une conclusion de mon intervention.

On a dit tout à l'heure que la motion Lartigue, la motion des G. S. R. était une motion hybride, une motion hermaphrodite, sans sexe et qu'il n'y avait que deux positions à prendre : la position de la Majorité, ou la position du Bâtiment.

Permettez-moi une comparaison et c'est ce qui prouve que chez nous, dans les deux tendances, la Minorité n'a pas de préoccupations de caserne devant lesquelles tout le monde s'incline, mais nous sommes soucieux de rechercher la défense, du Syndicat, du mouvement syndical, chacun avec notre conception de tendance.

En tout cas, je reproche à la résolution Semard de consacrer les Commissions Syndicales ; la résolution Semard est une résolution qui ressemble au geste que feraient les soldats à l'intérieur d'un fort en abaissant le pont-levis pour faire passer l'ennemi. (Exclamations.)

Vous avez beau crier, si la C. G. T. U. était seulement attaquée de l'extérieur, elle n'aurait pas succombé aussi facilement ; mais, il faut bien le dire, les camarades de la Majorité sont d'accord avec les chevaliers de la subordination et d'autre part, en ce qui concerne les G. S. R. et le Bâtiment... (Rires.)

Né riez pas, camarades de la Majorité, ces deux tendances ressemblent à deux chaudières en ce moment : celle des G. S. R. est peut-être à une pression moindre que celle du Bâtiment, mais c'est vous Majorité, c'est vous Communistes, qui apportez du combustible dans la chaudière des G. S. R. et elle sera bientôt à la température de celle du Bâtiment. (Applaudissements sur divers bancs de la Minorité.)

UN DÉLÉGUÉ. — Elle va éclater ta chaudière !

BROUTCHOUX. — La chaudière va éclater, c'est entendu. Nous considérons la motion Semard comme la consécration des Commissions syndicales, comme une approbation déguisée de la politique de subordination du Parti. Pour toute la Minorité, pour les deux chaudières, la motion Semard est considérée comme une déclaration de guerre au syndicalisme. Si elle est votée par ce Congrès, la Minorité en fera un acte de « casus belli » et elle prendra immédiatement les moyens de défense nécessaires pour sauver la C. G. T. U.

TREINT. — Lesquels ?

BROUTCHOUX. — Tu le sais, capitaine Treint. (Applaudissements sur divers bancs.)

Les congressistes doivent considérer cette déclaration non pas comme un moyen de pression, mais comme l'avertissement suprême d'une fraction sérieuse du Congrès qui ne veut pas laisser naufrager le vaisseau confédéral dans les mers boueuses de la politique.

Capitaine Treint, ceux de la Majorité qui nous connaissent savent que nous ne sommes pas des révolutionnaires d'opérette et que nous sommes capables de faire ce que nous disons. (Applaudissements sur les bancs de la Minorité.)

COLOMER. — Je suis très heureux d'avoir entendu la déclaration de notre camarade Broutchoux. Les congressistes présents à Saint-Etienne savent que, logiques avec nous-mêmes, nous y avons fait des déclarations qui ne s'écartaient guère de celles que nous ferons aujourd'hui.

On ne peut contester cette logique aux syndicalistes qui défendent aujourd'hui la résolution du Bâtiment.

A Lille déjà, nous avons été de ceux qui ont affirmé que le Parti Communiste était un danger pour le syndicalisme au même titre que tous les partis politiques quels qu'ils soient, et si nous nous sommes ralliés à la motion de la Minorité — Monmousseau le sait — ce n'est qu'après une très longue discussion au sein d'une Commission dans laquelle nous insistions sur ce danger permanent dont le syndicalisme était menacé par les partis politiques.

En nous ralliant à la thèse de la Minorité, nous savions également qu'il convenait de former un bloc contre Jouhaux. Nous étions alors dans la C. G. T. et nous espérions nous débarrasser de la Majorité Confédérale grâce à l'union et aux concessions que nous faisons.

La situation apparaît toute différente quand on se trouve dans une C. G. T. U., quand on ne se trouve plus en contact direct avec les Majoritaires responsables de la guerre de 1914.

Vous vous souvenez encore des déclarations que nous faisons lors du Congrès de Saint-Etienne : nous affirmions notre volonté de chasser de la C. G. T. U. les politiciens communistes, ceux qui, sous le masque du syndicalisme, se servaient de tous les moyens de bluff pour faire prévaloir leurs directives. Nous sortions de la vieille C. G. T. avec la volonté d'épurer une C. G. T. U. qui deviendrait vraiment une C. G. T. syndicaliste révolutionnaire.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé au Congrès de Saint-Etienne, à la suite duquel nous nous sommes trouvés en présence de membres d'une nouvelle Majorité.

Nous en sommes très heureux, mais nous pouvons nous demander si ce n'est pas un peu tard, pour sauver le syndicalisme que nous voyons en danger.

Avec ces accords circonstanciels qui sont devenus des liaisons organiques, nous voici pieds et poings liés avec le Parti Communiste et considérés dans ce Congrès, non plus comme des camarades, mais comme les prisonniers d'un organisme qui n'a plus du syndicalisme que le nom et qui n'est plus qu'une succursale, qu'une arrière-boutique du Parti Communiste! (Applaudissements.)

Ces raisons ne sont que circonstanciées, me dira-t-on. Nous ne pouvons être rendus responsables de telles circonstances pouvant éventuellement se présenter et dont il faut inculper Poincaré, Léon Daudet, les gouvernements d'Allemagne, et sans doute aussi ceux de Russie.

Les liaisons sont circonstanciées, dites-vous. Mais les circonstances sont fréquentes parce que vous les créez grâce à une série de bluffs que nous démasquerons quand nous parlerons des événements d'Allemagne.

Après le bluff de cette soi-disant Révolution Russe, hélas! morte aujourd'hui, c'est maintenant le bluff d'une Révolution Allemande qui n'est même pas née!

De bluff en bluff, vous créez de façon permanente des liaisons qui ne sont plus circonstanciées, mais parfaitement organiques.

Et ces liaisons, avec qui les faites-vous?

Avec tous ceux, me direz-vous, qui veulent venir avec nous, C. G. T. U.

Oui, en principe, sur le papier, dans les motions. Mais en pratique ces liaisons ne sont possibles qu'avec un seul parti, celui que vous aimez, membres de la Majorité confédérale : le Parti Communiste!

Le Parti Communiste ne se lie avec la C.G.T.U. que pour défendre les intérêts du gouvernement qu'il représente dans ce pays.

Ah! camarades, les exemples sont nombreux, et, si j'avais le temps, il me serait facile de les citer et de les détailler.

Les Comités d'action contre l'impérialisme et la guerre ont aussi bien fait appel aux anarchistes qu'aux communistes. En dépit des précédentes expériences suffisamment concluantes pour les prémunir contre toute surprise, les anarchistes sont venus dans ces comités avec cette idée que l'organisme syndical devait suffire à lutter contre la guerre, parce que seul il était en mesure de saboter ou de paralyser la défense nationale d'un pays; ils y sont venus pour défendre leurs théories et pour soutenir de tous leurs efforts l'autonomie du syndicalisme.

Cependant, après avoir collaboré quelque temps au sein des Comités d'action, les anarchistes se voyaient bientôt contraints d'en sortir.

Il ne s'agissait plus, en effet, de lutter contre la guerre déclenchée par les gouvernements, mais de lutter contre la guerre que voulaient certains gouvernements afin de favoriser d'autres guerres voulues par d'autres gouvernements.

Les camarades du Bureau Confédéral savent ce que cela signifie. Un certain jour, au Comité d'action de la C. G. T. U. — c'est toujours cette dernière organisation qui propose l'adoption des desiderata exprimés par le Parti Communiste — une résolution « sine qua non » fut apportée conditionnant l'entrée au Comité d'action. Je n'ai pas le texte de cette résolution, dont voici l'esprit : Le Comité d'action contre l'impérialisme et la guerre décide de prendre position dans toutes les circonstances qui seront motivées par la Révolution russe et par la Révolution allemande. Or, comme les membres de ce groupement savaient parfaitement que toutes les organisations participant à son action n'approuvaient pas la politique du gouvernement russe, c'était contraindre les anarchistes à sortir de ce Comité.

On n'en arrive ainsi à des Comités d'action uniquement composés de membres du Parti Communiste et de l'Association Républicaine des Anciens Combattants, qui est, tout comme la C. G. T. U. actuellement, une succursale du Parti Communiste. (Applaudissements.)

Il en fut de même pour le Comité Nicolau-Mateu, avec des circonstances plus scandaleuses encore. Il s'agissait de la défense de deux travailleurs condamnés à mort et qui n'entrevoyaient leur salut que dans une intervention des prolétaires de tous les pays.

Lors de la constitution de ce Comité, le Parti Communiste avait accepté d'en faire partie uniquement dans un but précis, « circonstanciel » : la défense de Nicolau et de Mateu.

A la veille même de la manifestation que l'on devait organiser à l'ambassade d'Espagne pour défendre Nicolau et Mateu, le Parti Communiste se retirait de ce Comité d'action, après avoir manifesté la volonté de le transformer en une filiale du Comité d'action contre l'impérialisme et la guerre, parce que, ne voulant pas attirer l'attention des travailleurs sur le sort de Nicolau et de Mateu, on voulait que tous les regards soient tournés sur la Révolution strictement politique qui se préparait en Allemagne : la prise du pouvoir par les communistes en collaboration avec les social-démocrates.

Ainsi, le sort de deux travailleurs condamnés à mort n'avait qu'une bien maigre importance au regard de cette prise de pouvoir par des communistes aux côtés de social-démocrates à l'instigation desquels avaient été assassinés Rosa Luxembourg et Liebknecht ! (Applaudissements.)

Sans doute on nous déclare que la C. G. T. U. s'allie avec le Parti Communiste parce qu'il représente le parti de la Révolution.

Il existe, paraît-il, en Russie, un gouvernement de la Révolution que nos secrétaires fédéraux peuvent approuver, avec lequel ils se solidarisent entièrement.

Je ne veux pas m'étendre sur ce point théorique qui demanderait peut-être à lui seul un développement de plusieurs heures.

Il ne peut y avoir, selon nous, de gouvernement de la révolution, car la Révolution, c'est le prolétariat supprimant tous les gouvernements et prenant en mains les instruments de travail ainsi que la liberté de consommation et de production, déniaut par conséquent à tout parti politique le droit d'exercer le pouvoir au nom du prolétariat, au nom de la Révolution. (Applaudissements).

Mais quel est donc ce parti politique, ce gouvernement politique que l'on veut assimiler aux organisations syndicales, quel est donc ce gouvernement au nom duquel on nous demande d'abdiquer toutes nos libertés de travailleurs, tout notre libre examen ?

Vous allez voir ce qu'il est par les citations d'une brochure écrite par un des vôtres, par un membre du Parti Communiste de Russie lui-même.

Je sais que, pour avoir écrit ces pages, la camarade à laquelle je fais allusion s'est vue mettre en disgrâce, mais, parce qu'elle s'est inclinée sans doute, elle occupe actuellement un poste d'ambassadeur dans je ne sais quel pays étranger.

UN DÉLÉGUÉ. — A Stockholm !

COLOMER. — Précisément. Tandis que les autres, ceux qui ne se sont pas inclinés, ne sont pas dans un palais d'ambassade : ils sont en prison, comme Midol, comme Cottin, comme tous les camarades pour lesquels nous demandons l'amnistie.

Voici donc quelle est, selon un des vôtres, la triste situation sociale faite au prolétariat en Russie :

Les syndicats sont dépeuplés. Seuls les ouvriers les plus solidement pénétrés d'esprit prolétarien, la fleur véritable de la classe révolutionnaire, persiste, résistant à la corruption des pouvoirs, aux mesquineries de la vanité, à la tentation des carrières administratives, en un mot à tout le « bureaucratisme soviétique », à garder son union intime avec « les masses », avec les ouvriers, avec ces « couches inférieures » dont elle est elle-même sortie...

C'est ainsi que Lénine, Trotzky et Boukharine appellent les ouvriers.

...et a su défendre son attache organique avec ces couches contre l'influence des hauts postes de l'Etat soviétique.

Dès que la situation est devenue plus calme sur les fronts et que le balancier de la vie eût penché davantage du côté de l'organisation économique, ces prolétaires typiques et inébranlables, ces représentants les plus fermes et les plus marquants de leur classe se sont hâtés de jeter bas l'action militaire et de remettre au rancart les « pièces sortantes » ou « entrantes » pour répondre à l'appel tacite de leurs frères de classe. Les ouvriers des usines, les millions de prolétaires russes traînent encore dans la république soviétique du travail une existence misérable et honteuse de bagnards...

Et plus loin :

Il n'y avait pas d'antagonisme entre le sommet et le bas aux heures héroïques de la Révolution, et il ne pouvait pas y en avoir. Aujourd'hui cet

antagonisme existe et aucun artifice de propagande, aucun procédé d'intimidation ne chassera de la conscience des masses cette idée que les sommets de l'Administration soviétiste et du Parti Communiste sont devenus une nouvelle « couche sociale » bien caractérisée...

Autrement dit de nouveaux exploités avec toutes les tares des gouvernants.

Voilà, camarades, quelle est la situation faite au prolétariat en Russie ! Mais quels sont donc ceux qui exploitent ce prolétariat, qui profitent de cette misère des ouvriers russes ?

Ah ! nous sommes traités, nous les anarchistes, les syndicalistes purs, de « petits bourgeois » !

Eh ! bien, nous allons vous montrer, d'après la brochure que j'ai sous les yeux, où se trouvent les petits bourgeois.

Le commissaire du peuple de l'approvisionnement a cité à la fraction communiste du 8^e Congrès des Soviets des chiffres bien caractéristiques : il compte dans son commissariat 170 ouvriers, 13 % de paysans, moins de 20 % de « syndicalistes » et tout le reste, plus de 50 %, est composé d'anciens artisans ou commis et autres « petit public » dont la majorité est même illettrée (*c'est Tsouridoupa qui te dit*) : preuve à son avis de la qualité démocratique de son personnel, alors qu'en réalité il n'a rien de commun avec la classe prolétarienne, avec les producteurs de richesses, avec les ouvriers de l'industrie.

C'est précisément cette catégorie largement répandue à travers les administrations soviétistes, cette catégorie de petite bourgeoisie hostile au communisme, attachée à la routine du passé, pleine de répulsion et de crainte devant l'action révolutionnaire qui corrompt notre appareil gouvernemental en y portant un esprit absolument étranger à la classe ouvrière ; ce sont deux mondes et deux mondes ennemis.

Et encore, outre le petit propriétaire campagnard, outre l'élément petit bourgeois des villes...

Parce qu'en Russie on est illettré dans la bourgeoisie beaucoup plus souvent que dans le prolétariat... (Interruptions.)

UN DÉLÉGUÉ. — Ça vous gêne !

...notre parti doit compter encore dans la politique gouvernementale avec l'influence des membres de la grosse bourgeoisie en la personne des spécialistes, techniciens, ingénieurs, anciens requins de la finance et de l'industrie, liés par tout leur passé avec le système capitaliste, incapables de se représenter aucune forme de production autrement que dans le cadre auquel ils sont accoutumés de l'économie capitaliste.

Plus la Russie soviétiste a besoin de syndicalistes pour les questions techniques et la direction de son industrie et plus ces éléments étrangers à la classe ouvrière influent sur la marche et le développement des formes et du caractère de notre économie nationale.

Et enfin la troisième catégorie de la population, de ceux qui exercent la dictature : ce sont les hommes d'affaires, les anciens dirigeants du régime capitaliste ; ce ne sont pas les magnats du capital, les Riabouchinski de la Révolution, mais ce sont les anciens serviteurs pleins de talent du système capitaliste, le cerveau et le génie du capitalisme, ceux qui l'ont véritablement créé et fait fructifier qui sont utilisés par les gouvernements des soviets.

Et alors, voici que dans cette Russie qui symbolise la Révolution, dans cette Russie dont nous sommes, nous syndicalistes, les obéissants serviteurs par la grâce de notre Bureau confédéral, il y a un sommet et une couche inférieure, un sommet qui exploite et une couche inférieure qui est exploitée et qui proteste.

Le parti, au lieu de remettre à leur place ces éléments étrangers les favorise.

Plus loin encore, nous lisons cette fière déclaration :

Halte-là ! Nous ne vous suivons pas plus loin les yeux fermés. Laissez-nous voir clair dans la situation. Votre politique du juste milieu entre trois catégories sociales est peut-être inspirée par une profonde sagesse, mais elle sent à s'y méprendre votre vieille connaissance, l'opportunisme bourgeois.

Nous avons vu tout à l'heure quelle était la vie des malheureux ouvriers, les mansardes dans lesquelles ils étaient obligés de vivre.

Au cœur de la république, à Moscou, nous voyons fleurir les casernes ouvrières puantes, surpeuplées, anti-hygiéniques : quand on entre dedans c'est à croire qu'il n'y a pas eu de Révolution !...

L'ouvrier de la masse voit de quelle façon vit le fonctionnaire soviétiste et de quelle façon il vit lui-même, lui sur qui repose la dictature du prolétariat. Il ne peut pas ne pas voir que, pendant toute la Révolution, la chose à laquelle on a accordé le moins d'attention, c'est la vie et la santé de l'ouvrier à l'atelier. Là où avant la Révolution le régime était tant soit peu tolérable, il est maintenu encore par les Comités d'usine ; mais partout où l'humidité, le manque d'air, les vapeurs délétères empoisonnaient, contaminaient et épuisaient l'organisme de l'ouvrier, tout cela est resté tel quel...

On avait autre chose à faire... songer au front de la guerre civile...

Et pourtant, quand il s'agit de remettre en état un local pour quelque administration, on trouve toujours les matériaux et la main-d'œuvre...

Essayons un peu de placer les spécialistes, les experts en transactions commerciales avec le capital étranger dans les tannières où continuent à vivre et à travailler les masses prolétariennes, et vous verrez comme ils se révolteront !

Voilà quelle est la situation du prolétariat en Russie et quelle est celle des anciens serviteurs du tsarisme ! Ils sont utilisés, ils deviennent, dans le gouvernement des Soviets, une nouvelle classe d'exploiteurs en complicité avec les membres du Parti Communiste et avec les membres de l'Internationale Syndicale Rouge à laquelle nous adhérons par le canal de votre C. G. T. U. . .

Ah ! l'exposé de cette situation vous fait rire ! L'état de choses actuel ne fait peut-être pas rire les ouvriers qui sont en Russie et qui souffrent ! Votre rire est cynique, il est une insulte à ceux qui sont en Russie et pour lesquels cependant au fond de vous-mêmes vous devez être aussi fraternels, aussi solidaires que nous le sommes ! (Applaudissements sur les bancs de la Minorité.)

Ce que je viens de vous dépeindre ne fait pas rire ceux qui cherchent à se révolter contre une telle situation et qui veulent continuer, par les voies de l'Organisation Syndicale seule l'œuvre d'émancipation prolétarienne.

Cela ne fait pas rire pas ceux qui, ayant voulu continuer leur lutte pour l'émancipation intégrale du prolétariat, ont été arrêtés, fusillés, conduits en prison ou envoyés en exil.

La liste serait trop longue. Vous la trouverez dans un livre publié à ce sujet : « La répression anarchiste en Russie Soviétique », écrit par les exilés, et dont je ne vous lirai qu'un passage :

C'étaient des contre-révolutionnaires, nous dit-on. Mais si vous lisez ce livre, vous verrez que ces emprisonnés ont été les artisans de la Révolution et qu'ils ont été les premiers à se battre pour faire tomber le pouvoir du tsar et abolir l'exploitation capitaliste.

Je ne vous citerai qu'un seul cas parmi 500 :

DVIGOMIROFF. — Ouvrier métallurgiste. Après la révolution de 1905, émigra en Amérique où il prit part au mouvement ouvrier et anarchiste. En 1917, revint en Russie et militait constamment dans le sein des masses comme propagandiste et organisateur. Fit à pied la majeure partie de l'Ukraine et de la Grande Russie, toujours en organisateur et propagandiste, anarchiste infatigable.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce n'était pas un individualiste, celui-là.

COLOMER. — Arrêté plusieurs fois par le pouvoir soviétiste. En dernier militant parmi les paysans du gouvernement de Tchernogoff. Organisa de multiples coopératives paysannes de travail dans le gouvernement de Tchernogoff. La Tcheka tenta plusieurs fois de l'arrêter, mais les paysans le cachaient. En 1921, Dvigomiroff arriva à Novozybkow pour prendre part à une conférence de paysans « sans parti ». Au retour fut saisi dans un champ par les agents du pouvoir soviétiste et fusillé sur place.

Je ne vous citerai pas les multiples cas d'ouvriers métallurgistes, typographes, cheminots, ouvriers de toutes corporations qui ont été ainsi assassinés par le Gouvernement des Soviets. Je ne vous donnerai pas les noms des centaines de camarades qui sont dans les prisons russes. Vous pouvez bien cependant savoir pourquoi ces camarades syndicalistes voulaient continuer une opposition ouvrière contre le Gouvernement des Soviets.

UN DÉLÉGUÉ. — Il serait bon de dire au Congrès que ce que le Gouvernement n'a jamais osé faire : exiler ses nationaux, le Gouvernement Russe le fait pour les Russes Syndicalistes et Anarchistes.

COLOMER. — Ces camarades n'ont pas été fusillés et mis en prison parce qu'ils refusaient à faire la Révolution, ils ont été traqués et emprisonnés parce qu'ils voulaient au contraire continuer la Révolution.

La Révolution se stabilisait ; elle était devenue un Gouvernement qui commençait à traiter avec les autres Gouvernements, qui avait une diplomatie, un opportunisme, une armée, une police, comme tous les Gouvernements.

Les malheureux camarades auxquels je faisais allusion voulaient, eux, se refuser à reconnaître les fonctionnaires de l'ancien régime, les généraux, les maréchaux du régime tsariste. Ils voulaient continuer à organiser la masse dans les ateliers, dans les usines, dans les

chantiers. Ils voulaient accorder tout le pouvoir aux ouvriers sur le terrain même de la production, et cela n'était pas en accord avec les conceptions qu'on se faisait du Syndicalisme et que partagent sans doute les camarades de la Majorité Confédérale.

Quelles étaient les conceptions de ceux qui se révoltaient contre le Gouvernement qui venait de s'emparer du pouvoir en Russie ? Elles sont admirablement résumées dans ces quelques lignes :

Pour ne laisser aucun doute sur le rôle auxiliaire et non point directeur qui est laissé aux Syndicats dans l'économie nationale, la proclamation des Dix déclare :

Les Syndicats, sous une forme évoluée (*remarquez-le, pas tout de suite, mais sous une forme évoluée*) doivent devenir, au cours de la Révolution sociale commencée, les instruments du pouvoir socialiste et travailler comme tels.

Je crois que c'est net.

Et plus loin :

Pour Lénine, Trotsky, Boukharine et autres, le rôle des Syndicats n'est pas de diriger la vie économique ni de prendre en mains la production, mais de servir d'instrument pour l'éducation des masses.

Trotsky est encore plus franc. Il l'est autant que le camarade Semard. Les dirigeants de Moscou disent carrément ce qu'ils sont ; ils ne se masquent pas de syndicalisme, de libéralisme ; ils affirment avec sincérité — il y a eu des gens qui se sont fait tuer avec sincérité à la guerre — que les Syndicats ne sont rien, ne sont que des antichambres, et doivent servir de femmes de ménage à l'Etat Soviétique. Je n'exagère pas en disant « femmes de ménage ».

Ce sont là des vérités indéniables, mais une chose seulement est oubliée ; les syndicats ne sont pas seulement des écoles du communisme, ce sont les créateurs du communisme.

Ce qu'on a oublié, c'est l'activité créatrice du prolétariat. Trotsky l'escamote en disant que « les véritables organisateurs de la production (à l'intérieur des syndicats), ce sont les communistes qui ont la direction de ces syndicats. »

Quels communistes ? Sont-ce ceux qui, comme le veut Trotsky, sont désignés par le Parti pour des raisons qui souvent n'ont rien de commun avec les fonctions du Syndicat dans l'économie et la production, envoyés et placés dans le Parti à tel ou tel poste syndical ou administratif ?

Il s'agit là des Commissions Syndicales que vous admettez en France.

Mais où la méthode Lénine est beaucoup plus habile, beaucoup plus sournoise, c'est quand il déclare que les Syndicats, c'est-à-dire la véritable organisation de la classe ouvrière, ne sont pas du tout les créateurs de l'économie communiste :

Ils font la liaison entre l'avant-garde et les masses ; par leur action quotidienne, les syndicats convainquent les « masses »... Ce n'est plus la

trique de Trotsky, c'est le système à l'allemande, Froebel-Pestalozzi, l'enseignement par l'exemple.

Les Syndicats ne font rien d'essentiel dans la vie économique, mais ils convainquent les masses et leur servent de liaison avec l'avant-gardé de la classe, avec le Parti, lequel à son tour, remarquez-le bien, n'administre pas lui-même en tant que collectivité et n'organise pas la production, mais constitue des administrations économiques de composition mélangée où il se trouve aussi des communistes...

Si c'est là votre conception du Syndicalisme, mes camarades, je me demande ce que nous faisons dans votre C. G. T. U.

FERRE. — Qu'est-ce qu'ils fichent dans la nôtre? (Rires.)

COLOMER. — Notre rôle actif en matière économique, ils le réservent au Conseil supérieur de l'économie nationale et autres organismes. On laisse aux Syndicats le rôle d'écoles ou mieux encore celui de « femmes de ménages »!

Les Syndicats sont invités à se livrer aux fonctions utiles du ménage intérieur. Zinoviev voit le rôle d'économie du Syndicat dans la répartition des conditions de travail. Aujourd'hui préparer un établissement de bains à Pétrograd est une chose bien plus essentielle que de donner cinq excellentes conférences.

Mais les Syndicats n'ont ni le contrôle, ni la direction de la production. Et cependant, la production est l'œuvre des syndiqués, l'œuvre de ceux qui produisent et non des bureaucrates qui sont à la tête du Gouvernement des Soviets ou qui sont utilisés par ce Gouvernement.

Tout cela d'ailleurs, vous le savez. Ce n'est que l'illustration de ce qu'ont affirmé ici les camarades de la Minorité : négation du Syndicalisme, mise en tutelle du Syndicalisme, destruction lente du Syndicalisme afin que la confiance des masses, leurrées par les expériences qu'on leur impose de grèves soi-disant générales ou partielles dans lesquelles les ouvriers se cassent les reins ou sont contraints d'obéir au dictateur, ne trouve plus aucune espérance que dans l'action politique, dans l'action électorale.

Tel est le but poursuivi par le Parti Communiste. C'est la raison pour laquelle les camarades de la Minorité, les syndicalistes s'insurgent de toutes leurs forces. Nous ne permettrons pas qu'un pareil état de choses demeure.

Je me posais tout à l'heure cette question : Si la C. G. T. U. n'était plus une Organisation Syndicale, si cette Organisation n'était plus qu'un bouillon de culture des expériences bolchevistes, si, comme le disait hier Monmousseau, le Bureau Confédéral et la Majorité se révélaient solidaires du Gouvernement des Soviets et des gouvernants assassins de nos camarades ouvriers, que ferions-nous donc ici?

Vous rendez la vie intenable aux syndicalistes dans votre C. G. T. U., et par votre solidarité, qu'elle soit sincère ou non — on peut être un criminel sincère — si vous approuvez un Bureau Confédéral

qui se solidarise avec les assassins du prolétariat russe ou les assassins des derniers révolutionnaires de Russie, vous mériterez à votre tour le qualificatif d'assassins de prolétaires, d'assassins de nos camarades ! (Applaudissements.)

Est-ce que nous pouvons rester prisonniers d'une C. G. T. U. qui a de telles complicités ? (Interruptions.)

UN DÉLÉGUÉ. — Un biberon !

COLOMER. — Au premier abord, nous pourrions répondre : non. Mais nous nous dissocions. La question se pose sur le terrain international et sur le terrain national.

Sur le terrain international nous ne pouvons pas voter une adhésion à l'I. S. R., fût-ce une adhésion circonstancielle. Nous n'avons plus rien à attendre d'une Internationale qui n'est plus une Organisation Syndicale, mais un groupement politique. Vous en avez la preuve et vous nous la donnez vous-mêmes.

Qu'allons-nous faire alors ? Est-ce que nous allons nous priver d'un lien international ? Nous répondons encore : non. Tôt ou tard — je parle en mon nom personnel et je dirai ensuite pourquoi je me rallie à la motion du Bâtiment — nous devons soutenir ici l'adhésion à une Internationale qui soit vraiment syndicale, vraiment syndicaliste révolutionnaire.

Et quoi que vous fassiez, camarades, cette Internationale Syndicale existe : c'est l'Association Internationale des Travailleurs de Berlin.

Vous me direz sans doute qu'il s'agit là d'une Internationale Anarchiste. Mais je vous répondrai que ce n'est pas l'Internationale d'un parti ni d'une secte. Elle peut être inspirée des idées anarchistes, mais elle n'est pas anarchiste. L'anarchie du reste n'est pas un parti, mais un idéal. Elle ne peut être revendiquée que par l'individu dont elle symbolise les convictions et les idées.

Qu'est-ce que l'anarchie ? C'est l'individu revendiquant ses droits, tous ses droits : au bien-être comme à la liberté. L'anarchie par conséquent forme corps avec le syndicalisme qui a pour devise : bien-être et liberté.

C'est ainsi qu'en adhérant à une Internationale Syndicale inspirée des idées anarchistes, c'est-à-dire nettement anti-étatiste, anti-politique, c'est la seule garantie possible que vous puissiez avoir de collaborer à une Internationale strictement ouvrière, exclusivement syndicaliste.

Telle est notre position sur le terrain international.

Mais telle ne doit pas être notre attitude sur le terrain national. Syndiqués, nous ne pouvons pas quitter l'Organisation Syndicale. Producteurs, nous sommes contraints de nous associer sur le terrain même de la production.

Producteur, je suis en solidarité de fait avec celui qui produit

comme avec celui qui défend cette production contre ceux qui prétendent me voler le fruit de mon travail, c'est-à-dire contre tous les exploités, contre le patron et ceux qui le défendent, c'est-à-dire le gouvernement.

Syndiqué, j'adhérerai à la C. G. T. U. si mon Syndicat y adhère. C'est la position pratique, la seule possible, la seule valable.

Mais si je suis contraint par les nécessités de la vie d'entrer dans un Syndicat qui adhère à une Internationale Communiste, mon devoir de producteur, d'individu défendant son bien-être et sa liberté est de lutter contre ceux qui se sont emparés indûment de l'Organisme Syndical et qui reçoivent les ordres d'un Parti politique, d'un Gouvernement assassin de nos camarades de Russie.

C'est pourquoi nous sommes décidés à lutter de toutes nos forces contre la Majorité Confédérale.

L'insurrection est le plus sacré des droits de l'individu placé dans une situation semblable. Or, si vous le voulez — et ce sera ma conclusion — nous, Minorité Syndicaliste et Anarcho-Syndicaliste, nous nous insurgerons contre le Gouvernement de la C. G. T. U.

MONIER. — Camarades, je ne dépasserai pas l'heure qui m'a été fixée. Je tâcherai même d'être plus bref et de ne rester qu'un quart d'heure à la tribune. Il est utile, néanmoins, étant donné que nous présentons la résolution déposée par la Fédération du Bâtiment, que nous défendions quelque peu cette résolution et que nous défendions aussi cette Fédération du Bâtiment qui a été si calomniée dans le pays, contre laquelle se sont dirigées tant de haines et à laquelle on a adressé tant d'injures. Et, encore hier, dans le message de l'I. S. R.

Pourtant, on reconnaît que la Fédération du Bâtiment constitue dans le pays les troupes les plus vivantes et les plus actives ; beaucoup de haines contre nous, beaucoup de mensonges, beaucoup d'injures contre notre Organisation.

Nous pourrions dire, reprenant une formule chère de Semard que quand des militants sont dans une Organisation Syndicale sérieuse « ils laissent tomber cette boue de leurs chaussures ». La calomnie passe sur nous sans nous toucher ; elle ne salit seulement que ceux qui la dirigent contre nous.

Ne voulant pas me servir ici d'écrits, de textes, puisque les camarades ont simplement déballé les textes concernant la subordination syndicale, je me bornerai à dire ce que sont les trois résolutions.

La Résolution de la Majorité est assez nette pour ceux qui ne sont pas des aveugles, ni des sourds ; elle est assez nette étant donné l'interprétation que lui donnent les partisans de la subordination qui sont ici la grosse Majorité ; mais ils devraient pousser l'honnêteté plus loin et déclarer qu'on voulait non seulement la subordination, mais qu'on voulait la fusion des deux organismes. Il aurait été plus honnête de dire que si la Majorité triomphe, que si la Résolution Semard obtient la Majorité des pouvoirs de ce Congrès, une seule carte sera désormais éditée où on lira : « Parti Communiste » en toutes

lettres, et en abrégé « C. G. T. U. » et « A. R. A. C. » (Applaudissements sur divers bancs.) C'est ce qui se produit déjà sur les affiches et tracts où le Parti Communiste figure en toutes lettres et la C.G.T.U. et l'A. R. A. C. en abrégé.

L'ouvrier à qui vous distribuez ces tracts, ces manifestes, ne sait pas toujours ce que veut dire cette abréviation, tandis qu'il sait parfaitement bien ce que veut dire « Parti Communiste » puisque c'est écrit en toutes lettres ; et il comprend alors que c'est une Organisation Politique qui le convie à une réunion politique ou à une action. Il peut alors se dire qu'il sait, qu'ouvrier, il n'a rien à voir dans les actions qui n'ont pour but que de remplacer des hommes par d'autres hommes. Je crois que vous auriez été bien inspirés et conséquents avec vous-mêmes en disant pour l'an prochain malgré nous, contre nous : quittez la maison que vous avez construite ! Car au moment de la scission il y avait ceux de l'actuelle Majorité qui refusaient d'aller sur le carreau des mines conquérir les mineurs réformistes pour la C. G. T. révolutionnaire ; il y avait ceux qui, aujourd'hui, détiennent le pouvoir confédéral qui refusaient de faire de la propagande pour la C.G.T. Unitaire, tandis qu'il y avait la Fédération du Bâtiment qui luttait pour la Révolution. Cela reste son honneur, comme la résolution qu'elle présente aujourd'hui restera son honneur dans l'histoire syndicale et ouvrière.

Il y a donc dans votre Résolution des passages qui nous peinent profondément et qui nous font voir clairement où l'on mène l'organisation syndicale.

Je n'aurais jamais pensé, les ouvriers non plus, que l'on irait jusqu'à déclarer non seulement à la tribune du Congrès, mais à écrire dans une résolution que l'on se refuse catégoriquement, systématiquement à admettre une formule qui consiste à placer le Syndicalisme au-dessus de tout.

Eh bien, camarades ouvriers de ce Congrès qui êtes sortis il y a quelques heures à peine des chantiers et des usines, disons ici, aux représentants de quelques syndicats, mais qui ne sont pas, eux, des ouvriers, que c'est bien le Syndicalisme et rien que lui qui a amélioré jusqu'à aujourd'hui vos conditions de travail. C'est le Syndicalisme qui a fait qu'aujourd'hui les ouvriers sont moins miséreux ; qui a conquis leurs revendications. Ce ne sont pas les partis politiques qui les ont conquises pour les ouvriers ! Et alors, nous considérons comme une injure à la classe ouvrière votre Résolution qui se refuse à mettre le Syndicalisme au-dessus de tout.

Camarades, si pour vous le Syndicalisme ne représente pas le travail, si pour vous il ne représente pas la vie, alors qui donc représente le travail et la vie ? Que mettez-vous donc au-dessus du travail, au-dessus de la vie, au-dessus du Syndicalisme ? Vous y mettez peut-être vos politiciens, votre Parti, mais en déclarant ceci vous molesterez, vous détruirez l'organisation des producteurs.

Nous sommes accusés d'être des petits bourgeois introduits par effraction dans les organisations ouvrières ! Nous voudrions que tous

les militants ici présents soient des petits bourgeois comme nous-mêmes qui avons notre carte syndicale depuis l'âge de 13 ans! Nous, introduits par effraction dans le Syndicalisme? Qui donc ici peut être taxé de cela? Ah! il y en a, et ils sont nombreux, et il est utile de les citer : ce sont les hommes syndiqués d'hier, qui se sont introduits par effraction dans le Syndicalisme, syndiqués depuis seulement quelques années ou même quelques mois et qui, hier encore, étaient en dehors de nos organisations; qui sont venus plus tard se réclamer de l'anarchie et qui ont ensuite déclaré être des syndicalistes purs, et qui, aujourd'hui, sont des communistes; demain ils seront je ne sais plus quoi.

Voilà où ils se trouvent ceux qui sont entrés par effraction dans le Syndicalisme; ce sont ceux qui ont déclaré ce qu'ils étaient hier, mais ne veulent pas reconnaître ce qu'ils sont aujourd'hui; ce n'est pas nous!

Si nous sommes dans l'organisation syndicale, c'est justement parce que nous lui attachons une importance que vous ne lui attachez pas.

Les camarades qui voteront la Résolution de la Majorité devront bien se demander ce qu'ils vont faire demain pour améliorer leurs conditions de travail et quels hommes ils seront obligés d'employer.

Puisque le Syndicalisme ne peut pas faire cela, pourquoi donc êtes-vous syndiqués; que venez-vous faire dans l'organisation ouvrière?

Nous avons une autre résolution en présence; c'est la résolution de camarades trompés qui n'ont pas eu encore le courage de pousser leur pensée jusqu'au bout; c'est la Résolution de nos camarades des G. S. R. qui devraient bien comprendre qu'il n'y a pas place ici, une fois de plus, pour la confusion. S'ils veulent réellement détruire la confusion, ils n'y parviendront pas en demandant encore dans leur résolution l'adhésion à l'I. S. R. et ils devront se rallier à la Résolution nettement révolutionnaire et syndicaliste du Bâtiment.

La Résolution de la Fédération du Bâtiment n'est certainement pas une belle page d'écriture; il y a peut-être des fautes de français; nous l'avons rédigée avec notre tempérament d'ouvrier, avec nos faibles connaissances ouvrières; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle contient en elle-même, entièrement, les principes du Syndicalisme révolutionnaire, déclarés aujourd'hui néfastes par les hommes de la Majorité; c'est qu'elle contient toutes les affirmations du Syndicalisme qui ont été proclamées par les maîtres des nôtres, aujourd'hui disparus; par les plus grands penseurs de l'organisation ouvrière dans nos congrès ouvriers. Elle déclare que le Syndicalisme révolutionnaire, contrairement à ce que vous pensez, est la tendance pratique du mouvement ouvrier contemporain allant vers l'union des travailleurs manuels et intellectuels, et qui ont tâche, non seulement d'améliorer les conditions de travail dans la Société présente, non seulement de mener la bataille tous les jours pour la diminution des

heures de travail, mais qui a également pour but la transformation sociale.

A l'encontre de tous les partis, quels qu'ils soient, le Syndicalisme, sachez-le, mes amis, n'a aucun intérêt à réunir dans des organisations politiques des hommes pensant politiquement ou philosophiquement, différemment les uns des autres.

Le Syndicalisme révolutionnaire s'adresse non seulement aux camarades anarchistes, communistes ou autres, mais à l'ouvrier, au producteur, grand créateur des richesses sociales, et il lui demande d'entrer dans l'organisation ouvrière, d'y entrer pour améliorer ses conditions de travail et de vie dans la Société présente, mais également pour s'instruire et s'éduquer, pour constituer ces rouages économiques à lui, afin qu'un jour s'emparant des moyens de production et d'échange, il les exploite au profit de la collectivité et des travailleurs.

On dit que le Syndicalisme n'a pas de doctrine ; à mon avis, c'est une doctrine cela. On lui reproche aussi de ne pas avoir de philosophie ; d'autres, plus adroits déclarent que c'est un Parti comme les autres.

Peut-être, pourrait-on déclarer que le Syndicalisme est aussi un Parti ; mais à l'encontre de tous les partis, il est un corps social complet ne réunissant en son sein que tous les producteurs de la pensée et des bras. Si vous appelez cela un Parti, il y a quand même une différence profonde avec votre Parti à vous, constitué avec les classes les plus disparates de la Société. Nous avons conscience de cela. La Résolution du Bâtiment défend cela. Nous avons confiance en nous ; nous avons confiance que nous serons capables de faire fonctionner ces rouages économiques futurs et c'est parce que nous avons confiance dans notre rôle de producteurs que nous disons : ce n'est pas seulement avec des formules et des ordres du jour qu'on transformera la Société, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui la transformeront et la réorganiseront et alors, il est difficile de comprendre que l'on dénie aux travailleurs la possibilité de poursuivre eux-mêmes cette transformation sociale, que l'on dénie à ceux qui sont les exploités du Capitalisme aujourd'hui, la possibilité de faire demain pour eux, ce qu'ils font aujourd'hui pour le Capital !

Votre raisonnement pourrait tenir si vous disiez que dans le Syndicalisme ne peuvent entrer que les manuels ; là, peut-être, vous auriez raison ; mais le Syndicalisme est ouvert à toutes les forces de production, à toutes les forces vives du travail, à tous les travailleurs des bras, à tous les travailleurs de la pensée et du cerveau. Le Syndicalisme groupe tous les savoirs, toutes les énergies et c'est pourquoi il peut aujourd'hui se suffire à lui-même et suffire à tout au lendemain de la Révolution.

Le Syndicalisme n'est pas constitué comme le Capitalisme qui a besoin d'aller en dehors de son sein chercher les intellectuels, les techniciens et les ouvriers ; le Syndicalisme réunit tous ceux-ci et il n'aura pas besoin au lendemain de la Révolution d'aller chercher le Capitalisme, puisque le Capital Argent est constitué par le Capital Travail.

Peut-être, Bouët, que cela peut sembler quelque peu décousu ; je ne suis pas instituteur et je m'en excuse.

BOUËT. — C'est Dumoulin qui lançait des boniments comme ceux-là. Ce n'est pas fort !

MONIER. — Camarades, c'est surtout la question internationale qui a provoqué le Congrès ; c'est de là que sont venues les premières divisions ; c'est sur cette question que nous sommes surtout profondément séparés et il est utile que nous disions pourquoi nous sommes en désaccord au point de vue international.

D'abord, comment a été constituée l'I. S. R. ? L'I. S. R., à l'encontre de ce que nous avons entendu dire au moment où nous avons fait la scission, n'a pas été constituée pour réunir dans son sein les centrales ou les minorités exclues, mais pour servir le mouvement russe ; l'I. S. R. a été constituée pour servir le gouvernement russe et ceci, c'est Boris Souvarine qui le confessait il y a moins de trois mois dans le « Bulletin Communiste ».

En se plaçant au point de vue de l'unité dont l'I. S. R. se réclame, était-elle bien unitaire au moment où elle se constituait, sans qu'il y ait, en dehors d'Amsterdam, ni minorités, ni centrales ? L'I. S. R. a été la chose du Parti, la chose pour la défense du Gouvernement russe, la chose qui avait besoin de resserrer, d'attirer dans son sein toutes les forces révolutionnaires, afin de faire reconnaître le Gouvernement démocratique de Russie par tous les autres gouvernements bourgeois et capitalistes.

Quand nous envisageons son organisation, ce qu'elle était, ce qu'elle est aujourd'hui, et ce qu'elle sera demain, nous nous apercevons que l'I. S. R. avait pour seul but de faire reconnaître le Gouvernement démocratique de Russie par les autres gouvernements bourgeois et qu'elle est vouée à décréter sa dissolution au moment où le Gouvernement des Soviets sera un peu plus démocratique et reconnu par les autres gouvernements, par le Gouvernement français et par ceux qui sont encore opposés au Gouvernement des Soviets. A ce moment-là, nous vous attendons : vous allez nous montrer la route d'Amsterdam, car l'I.S.R. elle-même, si vous conservez votre point de vue d'aujourd'hui, si vous restez avec vos convictions affirmées dans l'église, si vous restez des hommes ne pensant plus, mais où d'autres pensent pour vous ; si vous restez cela demain, l'I. S. R., dis-je, vous obligera à aller à Amsterdam.

L'I. S. R. disparaîtra parce qu'elle est la chose du Gouvernement russe, quand celui-ci aura bien réalisé sa forme démocratique, quand ce sera un gouvernement comme les autres, et il l'est déjà aujourd'hui ; et si l'I. S. R. voulait tenter de lui échapper, alors on verrait ! Cela l'obligerait peut-être de n'avoir plus son siège en Russie ; car l'I. S. R. ne peut pas être un organisme révolutionnaire tant qu'elle sera sous le joug d'un gouvernement qui n'est pas et ne peut pas être un gouvernement révolutionnaire. Elle disparaîtra et alors, il vous faudra chercher à quelle Internationale vous voulez aller.

N'oublions donc pas que ce sont surtout les questions internationales qui nous ont divisés étant donné que, déjà dans l'autre C. G. T., nous avons mené la bataille sur ce terrain et que nos divisions sont nées de cette question. Nous sommes profondément épris de l'unité dans notre pays et dans tous les pays, de l'unité internationale, et si vous êtes épris, comme nous de cette unité, il faut déclarer avec nous que pour pouvoir la réaliser d'abord dans notre pays, il faut écarter ce qui peut nous diviser, ce qui nous divise aujourd'hui, nous a divisés hier et nous divisera demain, c'est-à-dire la question internationale.

C'est pourquoi la Fédération du Bâtiment demande à ce Congrès de retirer l'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. et de ne pas la donner à l'Internationale de Berlin ; elle demande au Congrès de ne pas aller non plus à Amsterdam, mais de rester à la C.G.T. française révolutionnaire qui, néanmoins, ne restera pas hors de l'action de toute organisation internationale.

Pensez-vous que notre organisation française n'aurait pas pu, au lendemain de Saint-Etienne, réaliser l'unité nationale et même l'unité internationale ? Si, à Saint-Etienne, on avait été profondément unitaires, si on n'avait pas voulu la constitution d'une autre internationale, si on avait su l'éviter, on aurait pu aller en Russie, au Congrès de l'I. S. R., demander l'autonomie et je suis bien certain que si des hommes autres que ceux qui sont allés là-bas y étaient allés, nous aurions pu obtenir cette autonomie syndicale ; mais la capitulation des hommes qui allaient là-bas s'était produite avant même qu'ils ne soient dans le train.

Si l'on n'avait trompé personne à Saint-Etienne, si la Minorité avait été Majorité, nous serions fondés à dire aujourd'hui qu'il n'y aurait pas deux ou trois Internationales. L'Internationale de Berlin ne s'est constituée qu'en face de la politique scissionniste de l'I. S. R. car l'I. S. R. a bien œuvré pour que les Centrales ne puissent pas entrer dans son sein, puisque l'I.S. R. avait été constituée sans qu'il y ait de minorités en dehors d'Amsterdam. Il y avait donc possibilité de venir devant un Congrès où assisteraient toutes les Centrales, mais non diminuées, comme elles le sont dans l'I. S. R. et comme l'est la Centrale française qui a dû subir la loi de la Majorité en ce sens que tous les pays réunis étant contre la subordination, la Russie faisait à elle seule la Majorité dans le Congrès International.

Si vous voulez écarter les divisions ouvrières, si vous avez le souci de l'unité syndicale, vous devez, comme nous le demandons, n'aller ni à Moscou, ni à Berlin, ni à Amsterdam pour garder néanmoins, en pleine indépendance, la possibilité de participer à toute action ouvrière internationale et en prendre l'initiative chaque fois que le besoin s'en ferait sentir.

Croyez-vous qu'il n'y a pas là un beau rôle à jouer pour le Syndicalisme français ? Croyez-vous que cette besogne faite par la C. G. T. Unitaire n'aurait pas une grande répercussion dans notre pays et

même internationalement pour l'unité ouvrière? Mais nous savons que vous maintiendrez certainement votre point de vue.

Nos camarades des G. S. R. maintiendront le leur et nous maintiendrons le nôtre qui est logique et avant peu d'années, parce qu'on aura consacré ici la mort du mouvement ouvrier, les ouvriers eux-mêmes se révolteront et reconstruiront ce que vous aurez démoli. A ce moment, nous aurons tous devant l'Histoire Syndicale, notre responsabilité; et quant à nous, nous aurons l'honneur d'avoir défendu les travailleurs de ce pays et leurs organisations ouvrières. Pour les autres, pour ceux qui, aujourd'hui, veulent détruire l'organisation que nous avons mis tant d'années à construire, il n'y aura que la honte!

Notre Résolution, contrairement à ce que l'on a pu dire sur elle et contrairement à ce que l'on a dit à cette tribune, est bien la Résolution sur laquelle doivent se compter tous les ouvriers, s'affirmer tous les Syndicats qui ont encore un peu d'activité.

Si la Majorité actuelle doit triompher, c'est l'acheminement à bref délai vers le Syndicalisme de secte et de parti; demain les autres partis voudront aussi leur C. G. T.; les autres sectes voudront leur C. G. T., et vous verrez dans ce pays ce qu'on voit en Allemagne et en Italie et dans d'autres pays; vous verrez que demain il y aura une C. G. T. communiste, une C. G. T. anarchiste et une C. G. T. syndicaliste; vous verrez que l'organisation sera véritablement squelettique.

Du moment que vous mettrez l'organisation syndicale sous la tutelle d'un parti, ce ne seront pas des syndicalistes qui seront dans la C. G. T., si elle n'est pas syndicaliste; si vous avez fait de l'organisation des travailleurs un Parti politique. Puis vous accuserez les militants ouvriers qui auront donné leur adhésion au Syndicalisme révolutionnaire autonome d'être des scissionnistes? Je dis : Non!

Nous avons en toute connaissance de cause, en toute impartialité donné notre adhésion au Syndicalisme autonome; si demain le Syndicalisme n'est pas autonome et si vous mettez les syndicalistes qui ont donné leur adhésion au Syndicalisme autonome, dans l'impossibilité d'y rester, ce n'est pas eux qui seront des scissionnistes, c'est vous, parce que vous aurez fait de l'organisation des travailleurs, une organisation politique où ils n'auront plus leur place, où ils n'auront plus rien à faire. Si vous votez la Résolution de la Majorité, c'en est fini du mouvement ouvrier de ce pays; ce qui a été fait hier en catimini, l'asservissement de la nation ouvrière, ce sera fait encore demain non plus en catimini, mais au grand jour.

Si nous avons pu conserver dans nos syndicats des camarades — je suis ici porteur de deux mandats de deux syndicats que j'ai eu beaucoup de mal à conserver dans la C. G. T. U., deux syndicats qui voulaient quitter votre maison ou se mettre dans l'autonomie. — si vous consacrez cette résolution de la Majorité, ces syndicats diront demain : la C. G. T. U. n'est plus syndicaliste. Si vous votez la Résolution des G.S.R. c'est la confusion qui continue, cette confusion qui

a permis à des hommes de livrer le Syndicalisme à des organisations politiques. C'est pourquoi vous vous prononcerez également contre cette Résolution des G.S.R., qui n'est ni nette, ni précise. Si, au contraire, vous votez la Résolution de la Fédération du Bâtiment, vous rendrez à la C. G. T. U., non seulement ses bras et ses jambes dont parlait Lafforgue tout à l'heure, mais vous lui rendrez aussi son cerveau et lui donnerez la possibilité de marcher sans ces deux béquilles, qui sont le Parti Communiste et l'A.R.A.C. Si vous votez la Résolution du Bâtiment, vous permettez aux travailleurs de ce pays, d'avoir l'espoir dans leur émancipation et de réaliser ce qui est inscrit sur leur carte confédérale : Bien-être et Liberté!

Je conclus en déclarant à Semard qui a fait appel à l'unité dans l'organisation et dans l'action, que le jour où sonnera le tocsin pour la Révolution sociale, si les syndicalistes sont derrière vous, si les anarcho-syndicalistes sont derrière vous, camarades communistes, ce sera que les gendarmes seront derrière nous!

(La séance est levée à 19 heures.)

.....

QUATRIÈME JOURNÉE

Jeudi 15 Novembre (Nuit)

(La séance est ouverte à 21 heures.)

(Même Bureau que l'après-midi.)

LARTIGUE. — Semard terminait tout à l'heure son discours en affirmant que la condition essentielle de l'Unité syndicale était la tolérance mutuelle et le respect par les différentes tendances des militants du camp adverse.

Je suis trop de l'avis de Semard pour ne pas lui dire que, depuis trois mois que le débat est engagé autour des trois motions aujourd'hui en présence, il nous a été donné d'assister à un spectacle vraiment étrange.

De notre côté, nous nous efforcions de maintenir la discussion sur le domaine exclusif des idées ; nous bannissons de l'exposé de nos thèses toute allusion malveillante ; nous tendions à respecter les hommes et surtout leurs idées ; en un mot, nous essayions d'instituer un débat digne du syndicalisme et de ses militants, un débat qui pût être fécond en résultats et qui ne mît pas en péril la vie même de l'organisation.

Cependant, on déversait sur nous, un tombereau d'injures aussi grotesques qu'ordurières. Cazals avait quitté le Doubs parce qu'il avait pillé la caisse de l'Union des Syndicats. Moi, j'étais un homme vendu, un taré et, lorsqu'on avait la curiosité de demander à qui j'étais vendu, on répondait : « Nous n'en savons rien, mais tout le monde le dit. » Il n'est pas jusqu'à notre bonne et chère Marie Guillot, qui cependant peut revendiquer un passé dont beaucoup de ceux qui se disent l'élite du prolétariat auraient à juste titre le droit d'être fiers, qui, elle aussi, n'ait été victime des calomnies les plus abominables.

RAMBAUD. — Par ses amis d'aujourd'hui !

LARTIGUE. — Certes, cela ne se disait pas du haut de tribunes ; cela courait d'oreille à oreille ; mais cela parcourait le pays. On appliquait une méthode d'une honorabilité douteuse qui, cependant, fut élevée dans certains milieux à la hauteur d'une institution, méthode qui consiste à tuer moralement les hommes pour tuer les idées qu'ils représentent. (Applaudissements de la minorité.)

C'est parce que nous n'avons jamais usé de ces procédés, ni Cazals, ni Marie Guillot, ni moi-même, que nous sommes fondés à dire aux camarades de province, délégués de la Majorité, de prendre acte, pour le rappeler à leurs mandants, que ces injures qui couraient n'ont pas été produites à cette tribune.

SEMARD. — Ni qu'on avait cassé mes vitres, je ne l'ai pas produit à cette tribune!

LARTIGUE. — Je ne sais pas si Semard a eu ses vitres cassées. Ce que je sais bien et ce que je demande aux délégués de la Majorité de répéter à leurs mandants, c'est que les calomnies qui couraient sur notre compte ne sont pas précisées. Je vous demande, camarades de province, de dire à ceux des syndiqués qui pourraient être troublés dans leur conscience et qui pourraient douter de notre honorabilité que nous avons été calomniés et que les affirmations que l'on a apportées ne reposent sur rien de réel.

Mais on n'a pas seulement essayé de discréditer nos modestes personnes ; on s'est attaqué à ce qu'un militant a de plus cher : à nos idées.

Dans une certaine presse, dans l'*Humanité*, après avoir pris la précaution de nous retirer tout droit à discussion et de nous dire que, quoi qu'il arrive, nos papiers ne seraient pas publiés, on a déformé systématiquement notre pensée. Ceux qui se sont livrés à cette besogne étaient ceux qui, parce qu'ils étaient nos amis, parce qu'ils étaient près de nous et nous connaissaient parfaitement, n'avaient pas le droit de se tromper sur nos sentiments. Je doute, camarades, que vous ayez à vous enorgueillir d'avoir ainsi institué une polémique unilatérale en nous enlevant le droit de nous défendre.

Voilà pourquoi nous avons hâte que ce Congrès se réunisse ; nous voulions nous débarrasser de cette atmosphère de mensonges, nous voulions pouvoir dire au Congrès que nous avons le courage de nos opinions.

On nous a accusés de je ne sais quel machiavélisme qui nous aurait conduits à voiler notre pensée pour les besoins d'une cause. On nous a dit que nous faisons le jeu de Frossard, puis que nous faisons le jeu de Lecoin. On a prétendu que nous étions d'accord avec nos camarades du Bâtiment et que, s'il y avait une différence dans nos motions, cette différence avait été introduite pour les besoins d'une cause. On nous a dit, en somme, que nous trompions la classe ouvrière pour essayer de l'amener à nous.

Il faut débarrasser ce Congrès d'une telle atmosphère de mensonges. Nous ne donnons à personne le droit de suspecter ce que je vais dire, à moins qu'on ne s'appuie sur quelque chose et qu'on ne vienne ici nous apporter des preuves. Mais si nous avons été d'accord avec nos camarades de la première Minorité sur le terrain international comme nous sommes d'accord avec eux sur le terrain national, nous aurions eu l'honnêteté de le dire à la classe ouvrière et à ce Congrès.

Nous ne sommes pas d'accord avec eux et je vais vous dire pourquoi. Quoi qu'on ait dit, nous restons pour l'adhésion à l'I. S. R.

BODOUX. — C'est un tort!

LARTIGUE. — Mon cher Boudoux, il avait raison celui qui, un jour, disait que nous ne faisons pas avec l'I. S. R. un mariage de sentiment, mais que nous faisons un mariage de raison. Lorsqu'on a la redoutable mission d'être à la tête d'une organisation de 400.000 travailleurs, on n'a pas le droit de faire des mariages de sentiment ; on a le devoir strict de faire taire ses sentiments pour ne s'occuper que de l'intérêt de la classe ouvrière que l'on représente.

Nous n'avons pas fait avec l'I. S. R. un mariage de sentiment ; nous avons fait, nous faisons encore un mariage de raison. Je vous demande, camarades du Bâtiment, de bien nous comprendre. Nous ne sommes pas les naïfs que vous pensez. Nous savons que ceux qui dirigent l'I. S. R. sont partisans de la subordination du syndicalisme au Parti Communiste. Nous n'avons pas oublié que Zinoviev, lorsqu'on lui présenta les modifications que nous désirions voir apporter au fameux article 11, déclara que l'I. S. R. ferait cette concession à ce qu'il appelait le préjugé du syndicalisme français. Nous savons que Lozovsky oublie trop souvent qu'il est secrétaire d'une Internationale dont les statuts comportent l'autonomie syndicale, pour ne se rappeler que son titre de membre du Comité Directeur de l'Internationale Communiste.

Nous avons entendu le message de l'I. S. R. et, parce que partisans de l'Internationale Syndicale, croyez-moi, camarades du Bâtiment, ce message a retenti peut-être plus douloureusement dans nos cœurs que dans les vôtres ; nous n'admettrons jamais une telle atteinte portée à la dignité du syndicalisme.

Nous savons tout cela. Mais nous savons aussi qu'une Centrale Syndicale ne peut pas émettre la prétention d'imposer son opinion à l'ensemble des Centrales européennes. Certes, on a le devoir, lorsqu'en adhère à une Internationale, de prendre les garanties nécessaires pour que l'organisation nationale qui donne son adhésion puisse poursuivre son développement normal. Mais, si nous émettions la prétention d'imposer notre doctrine à une Internationale, nous justifierions toutes les scissions internationales ; rien n'empêcherait de constituer autant d'Internationales qu'il y a de courants d'opinions dans le mouvement ouvrier international.

Je suis de ceux qui pensent également que la politique d'isolement préconisée par votre motion ne peut pas, en réalité, aboutir à l'unité internationale. En effet, on défend bien mieux l'unité au sein des organisations qu'à l'extérieur de ces organisations.

Si je voulais citer des exemples, je vous rappellerais que la Fédération des Fonctionnaires s'est retirée de l'ancienne C. G. T. en donnant à son retrait la signification d'une condamnation de la scission, en indiquant qu'elle se retirait pour refaire l'unité ouvrière brisée. Mais, depuis 1920, moment où cette organisation est devenue

autonome, non seulement elle n'a rien réalisé, mais encore elle n'a rien tenté pour refaire l'unité ouvrière qu'elle s'était engagée à reconstituer.

D'autre part, sur le terrain international, rappelez-vous la constitution de l'A. I. T. Elle aussi, elle avait pour mission — je reconnais qu'elle a fait des efforts dans ce sens — de refaire l'unité internationale ; en réalité, elle a consommé une troisième scission.

Si nous acceptions votre politique d'autonomie, camarades du Bâtiment, nous risquerions d'aboutir à une nouvelle scission au lieu de réaliser l'unité internationale que nous cherchons comme vous.

Et puis, il faut bien le dire, l'I. S. R., c'est encore un peu de la Révolution russe. J'ai compris difficilement Monmousseau lorsqu'il a déclaré à cette tribune qu'il était, quoi qu'il arrive, solidaire du Gouvernement des Soviets ; j'estime qu'une telle déclaration est dangereuse ; car, si la Révolution russe se défend dans tous ses stades, personne ne peut dire qu'elle est arrivée à son stade définitif.

Nous, nous prenons la Révolution russe dans son intégralité ; nous la défendons dans son stade actuel. Mais nous la défendrions, même contre son Gouvernement, dans un stade futur, si les ouvriers de ce pays pensaient qu'il fallait la poursuivre encore plus loin. (Applaudissements.)

Nous sommes profondément attachés à la Révolution russe, malgré ses reculs certains, parce que nous mesurons, dans ces reculs, la part de responsabilité qui incombe au Prolétariat européen, à vous comme à nous. Nous pensons — et personne, je crois, ne le niera — que si, à certains moments, le Prolétariat avait eu le courage de défendre la Révolution russe, s'il avait eu le courage ou la force de se dresser contre les expéditions de Denikine ou de Koltchak, s'il avait eu la force de briser le blocus de la Révolution russe, nous n'aurions peut-être pas aujourd'hui à enregistrer un mouvement certain de recul de la Révolution russe ; puis, si on soutenait la Révolution, peut-être qu'au lieu de précipiter ce recul, on pourrait l'arrêter et la voir reprendre sa marche en avant.

C'est parce que je ne voudrais pas être responsable, par quelque geste que ce soit, de l'échec définitif de la Révolution russe, que je dis qu'il faut la défendre. Mais il ne faut pas la défendre en adulateurs ; ce n'est pas ainsi qu'on défend les Révolutions ; ainsi, au contraire, on leur rend très mauvais service. Il faut la défendre avec son cœur, en signalant au besoin aux dirigeants de cette Révolution les fautes qu'ils commettent. Et c'est comme cela que nous voulons défendre la Révolution russe.

Nous pensons aussi que, même si la Révolution russe échoue, même si elle se muait définitivement en une révolution bourgeoise — et, après tout, c'est possible ; car, dans la voie où elle s'est engagée, nous ne savons pas où elle s'arrêtera — il n'en serait pas moins vrai que, de même que la Révolution française a répandu dans le monde les idées démocratiques, malgré le retour à la royauté et même

à l'empire, la Révolution russe restera dans le monde le phare puissant qui éclaire l'humanité dans la voie de l'émancipation. (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

Tant que la Révolution russe aura contre elle les capitalistes d'Europe, tant qu'elle ne sera pas reconnue par les Gouvernements capitalistes, nous avons le devoir de tenir compte du rayonnement révolutionnaire qu'elle a eu dans le monde ; nous avons aussi le devoir de prolonger dans le temps ce rayonnement.

Voilà, camarades de province, ma pensée toute nue. On vous a dit que nous étions des adversaires acharnés de la Révolution russe ; on vous a dit que nous étions des adversaires de l'I. S. R. Peut-être maintenant comprendrez-vous pourquoi j'ai débuté comme je l'ai fait ; peut-être vous demanderez-vous la valeur des mandats que vous avez, mandats qui ont été captés au prix de mensonges comme ceux que je vous ai signalés.

WERTH. — Tu diminues les syndiqués !

LARTIGUE. — Je ne diminue pas les syndiqués. Surtout toi, tu sais mieux que moi comment on obtient des mandats ; mieux que moi, tu sais comment on va chercher les gens à domicile pour les amener aux réunions générales, et comment on introduit dans le Syndicalisme le marchandage électoral qui est la négation du Syndicalisme. (Mouvements divers.)

Oui, camarades, nous conservons notre sérénité parce que nous sommes sûrs quand nous apportons les affirmations que vous entendez à cette tribune, de rester dans la tradition de la pensée profonde du Congrès de Saint-Etienne ; nous sommes sûrs, également, de rester dans cette tradition lorsque, en face d'un parti, nous venons ici défendre l'autonomie du mouvement syndical.

Certes, Cazals, Marie Guillot et moi, nous sentons qu'en cette matière nous avons beaucoup à nous faire pardonner. Nous sentons que nos camarades de la Minorité pourraient venir à cette tribune nous dire qu'après tout nous sommes les auteurs responsables de la Majorité de Saint-Etienne ; et je vous jure bien que, personnellement, je sens toute la grandeur de ma faute.

BOUDOIX. — Je t'en rends responsable ! (Mouvements divers.) Je répète que je considère que Lartigue, à Saint-Etienne, a été un des responsables du fait que beaucoup de Syndicats ont été induits en erreur ; au milieu de la confusion, ils se sont ralliés à un point de vue qui a fait dévier la C. G. T. U. du véritable syndicalisme !

LARTIGUE. — Je le sais, mon cher Boudoux, et c'est pour cela que je m'accuse moi-même. Je dois même dire que les avertissements ne nous ont pas manqué à Saint-Etienne. Il est un homme qui se retrouve aujourd'hui dans les rangs de la plus pure orthodoxie et qui était alors un homme de la Minorité. (Exclamations.) Il précisait, pour mon éducation que, quelles que soient les modifications apportées, le texte de la motion de Saint-Etienne permettrait les pires tractations avec les partis.

Il est vrai, cependant, que les textes ne valent que par les hommes qui sont chargés de les appliquer. Je n'ai aucune fausse honte à dire que nous avons confiance aux hommes qui présentaient le texte de la motion et qui étaient chargés de l'appliquer. Je reste même convaincu de la sincérité de ces hommes au moment où ils apportaient ce texte comme je reste convaincu de leur sincérité au moment où ils l'ont oublié.

Puis, je voudrais que l'on tienne compte du fait que la situation de Saint-Etienne n'était pas celle d'aujourd'hui. A Saint-Etienne, il y avait bien un Parti Communiste...

UN DÉLÉGUÉ. — Avec Frossard!

LARTIGUE. — ...mais un Parti Communiste divisé en trois tronçons. L'un de ses tronçons, la gauche, qui d'ailleurs avait à ce moment une influence toute relative sur le Parti, était seul partisan de la subordination syndicale. Les deux autres tronçons, le centre et la droite, qui étaient toujours groupés derrière les fameuses motions Frossard-Daniel Renoult, n'étaient pas partisans de la subordination syndicale. Frossard a pris soin — et, à ce moment, il était la lumière du Parti et la plupart d'entre vous l'admiraient — de nous indiquer un jour qu'il donnait à l'Internationale Communiste des satisfactions de façade, mais qu'il était bien décidé à ne pas laisser pénétrer les idées du communisme de Russie dans le communisme français.

Enfin, il y avait avec nous la fraction Monmousseau qui, elle aussi, était partisane de l'autonomie du Syndicalisme. Je voudrais que certains d'entre vous se rappellent qu'à Saint-Etienne, Monmousseau se dressait contre Frossard, lui reprochant d'avoir réuni par ordre (car Frossard l'a dit depuis) les délégués communistes du Congrès; quelques-uns d'entre vous ont même peut-être entendu, comme moi Monmousseau dire à Frossard que, si le Parti Communiste n'abandonnait pas sa politique syndicale, le Parti ne trouverait pas de pire adversaire que lui, Monmousseau. (On rit.)

UN DÉLÉGUÉ. — C'était de la comédie!

LARTIGUE. — Je ne le pense pas; je crois que Monmousseau était sincère. (Exclamations.) Si bien qu'à Saint-Etienne — c'était une faute, je l'avoue — il nous a semblé que nous avions des raisons de croire qu'en votant la motion que nous avons votée nous allions sauvegarder l'autonomie du syndicalisme.

Du reste — je fais appel ici aux membres de la Minorité de la C. E. — pendant un temps assez long, la C. E. fut homogène; l'unanimité de la C. E. défendit l'autonomie du syndicalisme.

C'était le beau temps; c'était le temps où, à la C. E., on voyait les motions Bisch, qui indiquaient que, chaque fois qu'un adhérent à un parti politique serait exclu pour avoir refusé d'introduire dans le Syndicalisme les mots d'ordre du Parti, la C. E. verrait là une preuve évidente de tentatives de subordination du mouvement syndical à ce parti politique.

Depuis, nous avons eu l'occasion, pour le cas Costel, par exemple, de réclamer à la Majorité Confédérale l'application de la motion Bisch qu'elle avait votée. Hélas! son application nous fut refusée. Pourquoi?

Parce que, depuis le Congrès de Saint-Etienne, deux faits importants se sont passés. Le premier de ces faits fut la réunion du IV^e Congrès Mondial Communiste. Ce Congrès confirma les thèses de subordination du Syndicalisme au Parti, thèses qui avaient été émises dans le Congrès précédent et que le Parti français, avec Frossard, ne voulait pas appliquer.

Le IV^e Congrès Mondial Communiste fit mieux ; il mit le Parti français dans l'obligation de s'incliner ou de partir; le Parti français s'inclina. Voilà pourquoi nous avons vu brutalement, brusquement, en moins de deux mois, un revirement complet des choses et des idées. Nous avons vu les communistes qui étaient les plus farouches défenseurs de l'autonomie du Syndicalisme, ceux qui plaçaient le devoir syndical bien au-dessus de leurs préoccupations de Parti, s'incliner et soutenir des idées diamétralement opposées à celles qu'ils soutenaient la veille. Je parle de la Majorité du Parti Communiste.

Un deuxième fait important fut le voyage à Moscou de la fraction Monmousseau. Les membres de cette fraction — cela est établi — revinrent persuadés d'une chose dont ils doutaient auparavant : de la supériorité révolutionnaire du Parti Communiste sur les autres partis et sur les autres sectes, mais aussi, hélas! de la supériorité révolutionnaire du Parti Communiste sur le mouvement syndical.

LECOIN. — Pourquoi sont-ils restés à la C. G. T. ?

LARTIGUE. — Je n'en sais rien.

UN DÉLÉGUÉ. — Pour le beefsteak!

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Vous les auriez traités de « jaunes » s'ils n'étaient plus syndiqués!

LARTIGUE. — C'est dans ce voyage en Russie qu'il faut chercher l'origine de la transformation de la Majorité Confédérale qui a tranquillement mis dans sa poche les décisions du Congrès de Saint-Etienne. Il ne faut pas oublier que, dans la motion de Saint-Etienne, on condamnait toute influence extérieure essayant de pénétrer dans le syndicalisme. Néanmoins, les membres de la Majorité Confédérale ont tout doucement accepté dans leur intégralité les doctrines communistes ; ils sont arrivés à ne plus avoir peur de la subordination qui, d'ailleurs, était un fait accompli.

Pendant ce temps, les tendances se cristallisaient. Cazals vous dira, dans son exposé, avec quelle angoisse nous avons suivi cette évolution de la Majorité Confédérale, combien de fois, personnellement, j'ai essayé d'arrêter cette Majorité dans la voie où elle s'engageait, combien de fois je lui ai fait remarquer qu'en se laissant aller sur cette pente elle arriverait à cristalliser les tendances et à ce qui

se passe aujourd'hui, à jeter des haines dans le mouvement ouvrier et syndical.

UN DÉLÉGUÉ. — A qui la faute ?

LARTIGUE. — A vous et vous la porterez pleinement, soyez sans crainte.

Savez-vous ce qu'on a eu l'audace de nous reprocher, au Conseil National Confédéral, lorsque la première motion Lartigue a paru ? On nous a reproché de n'avoir pas parlé plus tôt. Cazals vous dira peut-être que les murs de la Santé ont quelquefois résonné sous les hurlements de Monmousseau, de Cazals, de Lartigue et de Massot. Ces discussions violentes étaient le prélude de la motion Lartigue ; c'était la constatation que faisait la Minorité que l'autonomie du Syndicalisme était en danger.

Ah ! tout à l'heure, Semard vous a lu un passage d'une motion qui a été votée à l'unanimité. Dans ce passage, nous dénoncions toutes les emprises des partis politiques sur la C. G. T. ; mais il ajoutait que nous ne voulions pas savoir ce qui se passait dans les partis extérieurs.

Je vous fais remarquer, camarades, que cette motion signale déjà l'immixtion des partis politiques. Je fais aussi remarquer au Congrès que le passage lu par Semard est de ma rédaction.

Mais, en réalité, deux motions étaient en présence. L'une, précise, complète, dénonçait les attaques du P. C. U., du P. C. et même, à ce moment-là, de l'Union Anarchiste qui, en tant que groupement extérieur au Syndicalisme, s'occupait beaucoup trop des affaires syndicales.

Quand je présentai cette résolution aux membres du Bureau Confédéral, on la repoussa, non pas parce qu'elle dénonçait les agissements du P. C. U. ou de l'Union Anarchiste, mais parce qu'elle dénonçait en même temps les agissements du P. C.

Et, lorsqu'on a repoussé une motion comme celle-là on a l'audace de dire, en province, que nous attaquions un Parti, alors que le Bureau Confédéral savait que, dans toutes nos motions, ce n'est pas un Parti que nous avons attaqué, mais bien tous les Partis qui tentaient de subordonner le Syndicalisme.

Il faudrait avoir le courage de dire la vérité. Et, je crois, Semard, qu'en matière...

SEMARD. — Je crois que tu nous en veux !

LARTIGUE. — ...Tu as perdu une belle occasion de te taire !

SEMARD. — Tu aurais bien dû commencer par te taire et, si tu avais commencé par là, nous aurions évité beaucoup de confusion dans le Syndicalisme.

LARTIGUE. — Si tu veux t'expliquer...

SEMARD. — Je n'accepte pas de leçons de Lartigue !

LARTIGUE. — Et je n'en reçois pas de toi. Quand on ne veut pas recevoir de leçons, on n'essaye pas d'en donner aux autres.

SEMARD. — Je n'ai jamais essayé d'en donner aux autres.

LARTIGUE. — Après nous être tus longtemps, après avoir longtemps discuté en vase clos, pour ne pas porter préjudice à l'organisation tout entière, comme nous constatons que la situation se troublait de plus en plus, que les tendances se cristallisent tous les jours davantage, que certaines Fédérations s'éloignaient de plus en plus du Bureau et de la C. E., que certains camarades quittaient nos Fédérations et allaient dans la maison d'en face, nous avons rédigé la motion Lartigue à laquelle s'est opposée immédiatement la motion Semard.

C'est vous, Congrès, qui allez donner une conclusion à ce débat qui dure depuis trois mois. Vous allez dire si vous pensez que la C. G. T. U. doit permettre, sans rien dire, la constitution de Commissions Syndicales qui l'assassinent, ou si vous pensez que la C. G. T. U. a le devoir de dénoncer, partout, en toute circonstance, le danger des Commissions Syndicales, et de prier les syndiqués de ne pas favoriser l'éclosion de telles Commissions.

Car, c'est ainsi que le problème se pose. C'était un autre mensonge que de répandre partout que nous étions des scissionnistes et que, pour arrêter l'éclosion ou la floraison des Commissions Syndicales, il nous faudrait exclure les communistes de la C. G. T. U.

TOMMASI. — Tu ne peux pas les exclure.

LARTIGUE. — Et je ne le veux pas. Cela n'empêche pas que Raynaud l'a écrit.

RAYNAUD. — Quand?

LARTIGUE. — Dans « l'Humanité ».

RAYNAUD. — Quel jour?

LARTIGUE. — Pour ceux qui en douteraient...

RAYNAUD. — Tu sais mentir. (Interruptions et bruit.)

FOURCADE. — Le Président pourrait exiger le respect de l'orateur!

RAYNAUD. — Lartigue a prétendu... (L'orateur est couvert par les cris de la Minorité.)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Lartigue demande que Raynaud s'explique.

RAYNAUD. — Lartigue vient de dire nettement à cette tribune que j'avais écrit dans « l'Humanité », ou dans tout autre journal, qu'il préparait la scission ; je lui demande de me dire la date de cet article et de le produire ici ; car moi, je lui oppose le démenti le plus formel. (Applaudissements de la Majorité.)

MASSOT. — Tu nous as appelé dilettantes du syndicalisme!

RAYNAUD. — Ce n'est pas scissionnistes, cela! (Tumulte.)

LARTIGUE. — Raynaud joue sur le velours parce qu'il sait que je n'ai pas la serviette bourrée de documents ; il peut porter tous les démentis qu'il voudra. J'en appelle à tous ceux qui sont de bonne foi, à tous ceux qui ont lu les articles de Raynaud dans « l'Humanité », et je leur demande s'ils n'ont pas eu l'impression que Raynaud déformait systématiquement la pensée que je viens d'exprimer ici.

UN DÉLÉGUÉ. — Il n'y a pas sa photographie pour rien !

LAFFORGUE. — Et avec la pensée communiste ! (Mouvements divers et bruit.)

UN DÉLÉGUÉ. — Tu es de l'Union des Syndicats, Lartigue, tu n'as qu'à obéir !

LARTIGUE. — Quoi qu'il en soit, combattre l'éclosion des Commissions Syndicales n'est pas vouloir une scission. Je rappellerai — les postiers le savent — que j'appartiens à une organisation qui a eu à se défendre contre l'immixtion de la Franc-Maçonnerie. Nous sommes arrivés à éviter l'emprise de la Franc-Maçonnerie et nous n'avons pas, pour cela, exclu les Maçons.

Non, camarades, il n'y a pas de scission à prévoir. Mais, en cette matière, la C. G. T. U. peut prendre deux attitudes. L'une consiste à laisser faire ou même à aider au développement des Commissions Syndicales ; l'autre consiste à en marquer le danger aux syndiqués et à leur demander, par une contre-propagande intense, à ne pas favoriser la constitution de Commissions de ce genre.

Semard, avec sa motion, est pour le premier système, qui consiste à faciliter la constitution des Commissions Syndicales. Quant à moi, je suis pour le second, celui qui consiste pour la C. G. T. U. à parcourir le pays pour signaler le danger que sont les Commissions Syndicales pour le Syndicalisme.

Je ne pense pas qu'on parle bien sérieusement lorsqu'on dit que nous n'avons pas le droit de nous occuper de ce qui se passe dans un parti voisin. Je suis trop jaloux de l'autonomie du Syndicalisme, certes, pour essayer à un moment donné de violer l'autonomie d'un parti ou d'une secte. Mais la thèse de Semard ressemble étrangement à celle d'un homme qui se laisserait tranquillement assassiner sous prétexte que son assassin a son autonomie. Elle s'apparente étrangement aux thèses individualistes les plus outrancières et, ce qui m'amuse le plus, c'est qu'une telle thèse est soutenue par un farouche partisan de la dictature.

Nous, nous ne sommes pas des disciples de Tolstoï. Mais, malgré tout notre respect de l'autonomie de nos voisins, nous surveillons ces voisins quand ils s'appêtent à nous voler notre portefeuille ou notre vie et nous nous mettons en état de défense : ce faisant, nous ne pensons pas que nous violons leur autonomie.

BROUTCHOUX. — Va chercher l'arquebuse à Baptiste !

LARTIGUE. — Si donc nous arrivons, sans rien retirer de l'autonomie du Parti Communiste, à démontrer que les Commissions Syndicales mettent en péril le Syndicalisme dans ce qu'il a de plus haut et de plus noble, vous comprendrez que nous avons le droit de nous défendre contre les Commissions Syndicales.

Or, camarades de la Majorité, rendez-vous compte que si le Parti Communiste a le droit de constituer des Commissions Syndicales, vous ne pouvez raisonnablement pas refuser ce droit au Parti S. F. I. O., au P. C. U., à l'Union Anarchiste, à la Franc-Maçonnerie...

PLUSIEURS VOIX. — C'est déjà fait!

LARTIGUE. — Si vous tenez compte de la haine qui existe entre ces différentes sectes et ces différents partis, vous ne voyez pas qu'en faisant pénétrer dans le Syndicalisme les querelles et les haines des sectes et des partis vous mettez le Syndicalisme en danger parce que vous menacez son unité.

Et, non seulement vos Commissions Syndicales menacent l'unité de la C. G. T. et sa vie; mais encore elles sont la négation du Syndicalisme.

Camarades communistes, vous avez une singulière opinion du Syndicalisme. Moi, je croyais que le Syndicalisme fondait, au grand creuset de la misère humaine, l'ensemble des thèses livresques que les partis ou les sectes représentent. Je croyais que, éclairant ces diverses thèses à la lueur de l'expérience quotidienne acquise par les ouvriers à l'atelier, suscitant de vastes discussions au sein des Syndicats où l'expérience individuelle s'éclaire au contact de l'expérience collective, le Syndicalisme était la synthèse des idées répandues dans le monde.

Si le Syndicalisme est tel que je viens de le définir — ou alors, apportez-nous une autre définition — que devient-il avec les Commissions Syndicales où les syndiqués arrivent avec des décisions tirées non pas de l'expérience, mais dictées par leurs partis? Que devient, pour les syndiqués, la possibilité de confronter leurs expériences personnelles avec l'expérience des autres? Que devient la doctrine de vie du Syndicalisme?

Cette doctrine de vie, cette source de Révolution, vous la réduirez à se domestiquer à un parti ou à une secte. Cela, nous ne le permettrons jamais!

J'avais encore bien des choses à dire; mais je dois terminer. Je laisserai à Cazals le soin de compléter ma pensée puisque le Président me fait remarquer que mon temps de parole est déjà épuisé.

Je veux néanmoins signaler un point important. La condition essentielle de l'autonomie du Syndicalisme est la liberté de l'individu dans le Syndicat. Lorsque, dans vos Commissions Syndicales, vous caporalisez les individus dans les Syndicats, vous niez l'autonomie du Syndicalisme.

Comment! Vous prétendez que l'individu doit rester soumis,

dans le Syndicat, aux directives de son parti et vous ne vous apercevez pas que vous poursuivez la négation de la liberté du Syndicalisme? Si vous avez, à la C. G. T. U., une Commission Exécutive Confédérale composée d'adhérents au Parti, soumis aux directives du Parti, vous ne vous apercevez pas que ces hommes ne sont plus libres? Or, ils sont chargés d'interpréter la pensée profonde des Congrès; le Syndicalisme ne se dirige donc plus lui-même; c'est le Parti auquel appartiennent les membres de la C. E. qui dirige le Syndicalisme.

Cela saute aux yeux : ou l'individu doit rester libre dans le Syndicat, ou l'autonomie n'existe plus.

Ce n'est pas tout. Vos thèses — et Totti les a suffisamment bien définies pour que je n'y revienne pas — tendent à subordonner l'individu au Parti et le Parti à l'Internationale Communiste. Ainsi, vous introduisez la subordination dans le Syndicalisme.

Camarades de la Majorité, vous nous parlez souvent de la situation internationale ; vous nous dites que nous sommes dans une Société qui croule de toutes parts et vous avez raison. Vous nous dites que, quel que soit l'état d'avachissement des individus, le moment est peut-être proche où le prolétariat, malgré lui, sera obligé de briser ses chaînes.

Permettez-moi de vous dire que, tout cela, nous syndicalistes révolutionnaires, nous le savons; c'est parce que nous le savons que nous avons le souci de faire la cohésion dans le mouvement ouvrier. Pour triompher, pour faire œuvre utile, pour défendre et attaquer utilement, la classe ouvrière doit être unie. Je vous ai montré que, par les Commissions Syndicales, par la subordination de l'individu au Parti, vous désunissez la classe ouvrière ; ainsi, vous qui vous dites des révolutionnaires, vous êtes bien obligés de constater qu'en fait vous aboutissez à la négation de la Révolution.

Nous connaissons tous la situation. Mais, nous vous disons que le Syndicalisme sera puissant, qu'il sera grand et fort lorsqu'il sera indépendant de tous les Partis et que c'est là la condition essentielle de la victoire révolutionnaire. Sauvez donc — ayez ce courage! — l'autonomie du Syndicalisme. Faites un Syndicalisme vivant et non pas un Syndicalisme de parti. Là seulement est le salut. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — J'ai été saisi d'une demande de parole de quelques minutes par le camarade Rochet, de la Fédération du Spectacle, chargé de venir parler sur la question du Théâtre Confédéral. Il comptait sur le camarade Colomer pour le faire, mais le camarade Colomer, emporté par la discussion et limité par son temps de parole, n'ayant pu en parler, le camarade Rochet demande au Congrès de lui accorder cinq minutes pour lui permettre de remplir son mandat. Je demande l'avis de la Commission à ce sujet, si elle en a été saisie.

MONMOUSSEAU. — Il me semble qu'on peut placer cette intervention — d'une heure si on veut. — après la discussion en cours

pour qu'elle ne me mène pas jusqu'à une heure du matin. (Approbations.)

BERRAR. — La Commission d'Organisation du Travail du Congrès a décidé de limiter le temps de parole des orateurs, dans la discussion en cours. Par conséquent, si un camarade du Spectacle veut prendre la parole sur le Théâtre Confédéral, nous lui demandons de se présenter demain à la Commission qui se réunira à 9 heures, et nous envisagerons à quel moment il pourra prendre la parole.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition? Adopté.

ROCHET. — J'en aurais déjà fini!

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Dudilieux étant enrôlé demande à passer son tour de parole à Monmousseau. (Mouvements.)

Ce n'est pas une comédie, il ne se dérobe pas, il est véritablement aphone et ne peut pas parler.

MONMOUSSEAU. — A moins que Cazals veuille parler.

LE PRÉSIDENT. — Ce serait en effet son tour. Je lui donne la parole.

DISCOURS DE CAZALS

CAZALS. — Camarades, en abordant cette tribune, je n'ai pas la prétention d'essayer de faire triompher une thèse que je sais battue d'avance. Je suis venu à Bourges avec le désir d'exposer d'une façon détaillée un point de vue que j'ai adopté à une heure où j'ai eu le scrupule de ne pas parler de questions de tendances, parce que ce n'était pas le moment d'en parler. Je suis venu ici un peu par déférence pour les camarades de la majorité confédérale, pour ceux qui, à Saint-Etienne, malgré mon refus catégorique d'accepter le poste que l'on voulait me confier, ont tout de même insisté auprès de moi pour, avec Monmousseau, Marie Guillot et Richetta, entrer dans le Bureau confédéral dont on venait de définir, d'une façon précise, le programme qu'il avait le devoir d'appliquer.

On ne pourra pas dire que Cazals a empoisonné les réunions syndicales depuis le dernier Comité national confédéral. Cazals a gardé le silence pendant quatre mois. Il n'a pas prononcé un seul discours, il n'a pas écrit un seul article. Il attendait le Congrès de Bourges pour établir, d'une façon impartiale, quelle est la genèse exacte du désaccord qui s'est produit, non seulement au sein de la Commission exécutive, mais aussi — ce qui était plus grave pour la vie confédérale — au sein du Bureau confédéral lui-même.

Des amis du Parti communiste — car j'ai beaucoup d'amis dans le Parti communiste — m'ont posé quelques questions, ici, pendant le Congrès de Bourges. Ils m'ont dit : « Entre nous, dis que c'est un peu le tempérament de Monmousseau qui est à l'origine de votre désaccord? »

Monmousseau sait, il me l'a avoué lui-même, qu'il n'a pas un

tempérament bien commode; mais vraiment, si c'était cela l'origine de notre désaccord, ce serait faire bon marché de la valeur que l'on peut attribuer à telle ou telle tendance.

Ces mêmes amis communistes ont ajouté : « Si ce n'est pas cela, c'est peut-être parce que tu en as assez d'être à la tête de la Confédération Générale du Travail et que tu veux à tout prix quitter un poste que tu avais accepté peut-être à contre-cœur devant l'insistance des camarades de la majorité de Saint-Etienne? »

Ils ne sont pas allés plus loin, et je ne veux pas croire qu'ils aient pensé un seul instant que je pouvais quitter le Bureau confédéral parce qu'il pouvait y avoir en ce moment certaines responsabilités peut-être lourdes à prendre.

Mais si c'était cela l'origine de notre désaccord, ce serait pour moi faire bon marché, non pas cette fois de la valeur de telle ou telle tendance, mais du mouvement ouvrier dans son ensemble qui, au Congrès de Saint-Etienne, m'avait désigné comme secrétaire confédéral.

Non, camarades. Je le dis ici : j'ai vécu parfois des heures douloureuses au Bureau confédéral, mais je déclare que le désaccord a son origine ailleurs que dans la différence de tempérament qui existe entre Cazals et Monmousseau. Et je vais essayer, le plus rapidement possible, d'indiquer où est véritablement le désaccord, et quand ce désaccord a commencé à surgir entre deux membres du Bureau confédéral et Cazals.

Je réponds d'abord, au début de cet exposé, à un argument qui a été brandi dans pas mal d'assemblées syndicales à la veille du Congrès de Bourges, argument qui a été apporté par mon camarade et ami Raynaud dans l'assemblée de mon syndicat, où j'ai été battu. Il consistait à dire aux auditeurs, aux camarades venus cette fois en assez grand nombre à l'assemblée syndicale : Si vous êtes réunis aujourd'hui pour discuter de nouveau des questions de tendances; si les réunions sont empoisonnées toujours par des querelles personnelles; si la C. G. T. U., si vos syndicats sont incapables de s'occuper de vos intérêts corporatifs; si la C. G. T. U. est impuissante à l'heure actuelle, si elle est incapable d'aller à une action véritable, effective, ne cherchez pas les responsables : ce sont ceux qui sont dans la minorité des G. S. R. et qui, à un moment où ils n'avaient pas le droit de le faire, ont soulevé partout, aux quatre coins du pays, des questions de tendances.

Ah! camarade Raynaud, ce n'est pas la première fois qu'on nous apporte un pareil argument. On nous l'a apporté dans l'ancienne, dans la vieille C. G. T. qui était à la remorque, elle, non pas d'un parti, mais des gouvernants bourgeois de ce pays. Te rappelles-tu, Tommasi? Lorsque dans les Comités nationaux confédéraux, avec ta Fédération de la Voiture toute seule, et nous, délégués de province, avec quatre ou cinq Unions départementales minoritaires éparpillées à travers le pays; lorsque, à quatre ou cinq, pas plus, nous essayions de faire comprendre aux autres secrétaires d'Unions départementales

et de Fédérations qu'il fallait réagir dans les Comités nationaux pour tenter de redresser le syndicalisme de ce pays, les Jouhaux, les Dumoulin, les Merrheim nous disaient : Dans tous les Comités nationaux vous venez, non pas pour y travailler, non pas pour y collaborer avec la majorité dans le but de dresser des plans d'action et d'essayer ensuite de les appliquer, mais vous y venez toujours et toujours pour critiquer et rien que pour critiquer.

Cet argument nous était fourni hier. On nous l'apporte encore aujourd'hui, comme si c'était par plaisir que nous soulevons des questions de tendances. Et ce qui m'a peiné le plus profondément, ce qui m'a troublé, moi qui suis venu à Bourges pour y défendre le maintien de la C. G. T. U. à l'I. S. R., ç'a été le message adressé à ce Congrès par l'Internationale Syndicale Rouge, message dans lequel nous sommes taxés, nous, G. S. R., en même temps que nos camarades du Bâtiment, de contre-révolutionnaires et de petits-bourgeois, parce que, pendant que la révolution allemande est en gestation, nous nous occupons de questions de tendances, nous essayons, sur le terrain des idées, de défendre et de faire prévaloir un point de vue qui n'est pas celui de la majorité confédérale. Cela m'a profondément peiné personnellement; cela m'a troublé, et je ne peux pas accepter, moi, que l'on puisse ainsi jeter la suspicion sur certains camarades parce qu'ils ne pensent pas comme d'autres camarades. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

UN DÉLÉGUÉ MINORITAIRE. — Il faudrait savoir s'il vient de Moscou ou de Paris, ce message!

CAZALS. — Je ne veux pas savoir s'il vient de Moscou ou s'il a été fait à Paris...

UN DÉLÉGUÉ. — Ou à Bourges!

CAZALS. — ...mais je proteste contre le caractère de ce manifeste; et tout à l'heure, malgré cette protestation, je demanderai à mes amis de rester quand même à l'Internationale Syndicale Rouge.

UN DÉLÉGUÉ MINORITAIRE. — Hier, le Bâtiment a été traité de traître. Demain ce sera votre tour. A ce moment vous demanderez d'en sortir.

UN DÉLÉGUÉ. — Proteste aussi contre l'A. I. T.!

CAZALS. — Le manifeste de l'A. I. T. ne m'intéresse pas; je suis adhérent à l'Internationale Syndicale Rouge et ce sont les manifestes de l'I. S. R. qui m'intéressent; et quand, dans un manifeste adressé par cette Internationale, nous sommes, mes amis et moi, traités de petits-bourgeois et de contre-révolutionnaires, je dis que ce n'est pas une méthode qui puisse avoir d'heureux résultats pour le maintien de l'unité syndicale à laquelle je suis attaché profondément. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

A Saint-Etienne, nous étions complètement d'accord au Bureau confédéral et à la Commission exécutive; nous avons accepté une

motion amendée préalablement par le camarade Costel, je pense, et c'est sur cette motion que le Congrès de Saint-Etienne avait déterminé sa majorité. Cette motion affirmait ce que beaucoup de camarades semblent affirmer aujourd'hui à cette tribune : que le syndicalisme est une force révolutionnaire. Elle affirmait, cette motion, que le syndicalisme ne pouvait être, en aucune façon, influencé par des groupements extérieurs — je ne dis pas par des adhérents de groupements extérieurs. La motion acceptait l'aide de toutes les forces révolutionnaires, dans certaines circonstances et pour des buts déterminés, en vue de la constitution des Comités d'action. Elle affirmait ensuite que le syndicalisme de ce pays ne pouvait vivre et se développer qu'à la condition qu'il conserve, non pas seulement nationalement, mais aussi internationalement, son autonomie et son indépendance. La motion amendée disait que la C. G. T. U. ne pouvait pas, avant le Congrès de l'I. S. R., sans connaître les décisions qui y seraient prises, adhérer immédiatement à l'I. S. R. Le Congrès de Saint-Etienne précisait : la C. G. T. U. n'entrera à l'I. S. R. qu'une fois qu'elle aura l'assurance que son autonomie sera sauvegardée nationalement et internationalement. Et on ajoutait : Si cette garantie n'est pas donnée par le Congrès de l'I. S. R., la délégation reviendra en France et soumettra de nouveau la question devant une nouvelle assemblée des syndicats français.

Eh bien, camarades, nous sommes d'accord à ce moment-là ; nous le serons encore quelque temps. Nous le serons tant qu'à mon sens nous resterons fidèles et dans l'esprit et dans la lettre à la motion votée à Saint-Etienne. Et lorsque le Comité de défense syndicaliste, après Saint-Etienne, sans connaître la position qui sera prise par la C. E. et le Bureau confédéral, critique trop sévèrement le Bureau confédéral ; lorsque, avant de savoir de quoi la majorité est capable dans le respect ou la violation de sa motion de Saint-Etienne, le Comité de défense syndicaliste adresse des critiques acerbes, sévères et injustifiées au Bureau confédéral et à la C. E., nous sommes unanimement d'accord au Bureau confédéral et à la C. E. pour nous élever contre le Comité de défense syndicaliste et déclarer que le Congrès de Saint-Etienne nous a donné un mandat précis que nous sommes prêts à respecter coûte que coûte.

Nous faisons une déclaration d'indépendance du syndicalisme français. Nous précisons que si cette indépendance ne nous est pas garantie par le deuxième Congrès de l'I. S. R., nous reviendrons en France pour remettre la question sur le tapis. Nous sommes tous d'accord pour signer une telle déclaration.

Un peu plus tard, à la veille même du Congrès de l'I. S. R., nous nous trouvons encore unanimement d'accord au Bureau confédéral et à la C. E.

Broutchoux, tout à l'heure, a donné lecture, non pas de la motion de Saint-Etienne, mais d'un passage d'un long rapport rédigé par Monmousseau lui-même, accepté par l'unanimité de la C. E., rapport dans lequel on précisait avec force détails le devoir de la

C. E. dans l'application intégrale de la motion de Saint-Etienne. Je ne veux pas vous relire en entier le passage lu par Broutchoux, mais vous me permettrez d'en rappeler un ou deux alinéas qui concernent un secrétaire confédéral que je connais bien.

On dit dans un alinéa :

La C. E. peut affirmer, sans crainte d'être démentie, que la grosse majorité des militants syndicalistes appartenant ou non au Parti communiste sont réfractaires à toute politique qui tendrait à mettre les syndicats en tutelle, à les influencer de l'extérieur dans leur action, en imposant aux secrétaires responsables des organisations syndicales des mots d'ordre d'un parti. Elle peut également affirmer que la grosse majorité des militants syndicalistes appartenant au Parti communiste sont prêts à enseindrer la discipline de leur parti si cette discipline les mettait en contradiction avec le mandat qu'ils reçoivent de leur syndicat.

Je connais un secrétaire confédéral, adhérent à ce moment-là au Parti communiste, qui a été à un moment donné troublé et hésitant devant l'application de ces précisions données par Monmousseau lui-même à la motion de Saint-Etienne.

J'étais le seul secrétaire confédéral adhérent au Parti; et je croyais qu'un peu plus tard je pouvais espérer ne pas être seul, au Bureau de la C. G. T. U., à me dresser contre une certaine politique qui, à mon sens, est un danger grave pour l'organisation syndicale. Je reprendrai ce texte tout à l'heure pour expliquer les raisons de mon attitude.

Je dois dire que, du Congrès de Saint-Etienne au Congrès de l'I. S. R. inclus, nous avons continué d'être d'accord au Bureau confédéral et à la C. E., d'accord avec Monmousseau, d'accord avec lui sur la façon d'interpréter la politique, que je qualifierai de sage, que le Parti communiste se devait de conserver vis-à-vis de la Confédération Générale du Travail, « Unitaire ».

Quelque temps avant le Congrès de l'I. S. R. et avant le Congrès de l'Internationale communiste qui se tenaient à peu près en même temps, nous avons eu au Bureau la visite d'un membre influent du Parti communiste. (Ah! Ah!). Nous avons eu cette visite, non pas à ce moment-là pour nous apporter un mot d'ordre, mais une visite tout à fait amicale à l'effet de converser sur la nouvelle politique du Parti communiste. C'était la première fois que, dans une résolution qui devait être présentée au Comité directeur du Parti communiste, on parlait de Commissions syndicales.

Nous avons lu la résolution avec Monmousseau. Avant la fin de la lecture, quand Monmousseau, en train de lire le passage où il était question des Commissions syndicales, s'aperçut que le Parti communiste voulait désormais cette fois — il n'avait pas osé le faire à Tours ni à Marseille — il allait oser le faire au Congrès de Paris...

TOMMASI. — A Marseille, ça y était!

CAZALS. — ...Non, à Marseille on en a parlé, mais il n'y a eu

aucune résolution spécifiant d'une façon précise comment les Commissions syndicales seraient constituées et fonctionneraient; tandis que cette fois les Commissions syndicales étaient consignées d'une façon précise sur le papier, et ce papier, rédigé je crois par notre ami Tommasi et son collègue Rosmer, devait être présenté au Comité directeur. Contre ce papier, ce n'est pas seulement Cazals qui s'est dressé, c'est Monmousseau lui-même...

TOMMASI. — Et Frossard aussi!

CAZALS. — Il s'est dressé violemment, plus violemment que Cazals, puisque c'est son habitude de se dresser assez violemment.

TOMMASI. — Et moins violemment que Frossard.

CAZALS. — Il s'est dressé contre le papier que le camarade du Parti apportait et je me rappelle qu'il a eu cette exclamation qui a conservé toute sa valeur: Si vous faites cela, c'est la guerre entre la C. G. T. U. et le Parti communiste! (Ah! Ah!)

J'ai applaudi Monmousseau, je n'ai pas applaudi Tommasi.

A ce moment-là, je pouvais croire que l'accord allait continuer; j'avais toutes raisons de croire que, devant l'attitude de Monmousseau qui était la mienne en même temps, nous continuerions à être d'accord par la suite au sein du Bureau confédéral et de la C. E., quelle que soit la politique syndicale inaugurée par le Parti communiste. (Très bien!)

Le Congrès de l'I. S. R. se tient. J'ai pleine confiance en la délégation qui est partie à Moscou. Il y a des communistes dans cette délégation.

WERTH. — Pas beaucoup!

CAZALS. — Seul Broutchoux, je le rappelle, a fait des réserves sur certains camarades désignés parce qu'ils étaient membres du Parti communiste. Moi, membre du Parti communiste, je ne faisais pas de réserves. Il y avait des résolutions précises, il y avait le rapport rédigé par Monmousseau lui-même, accepté par toute la C. E.; et j'avais pleine confiance en la délégation partie à l'I. S. R.; cette confiance, je l'ai gardée même au Bureau confédéral parfois tout seul, alors que certains autres camarades, déjà, commençaient à se défier quelque peu ou de Monmousseau ou des autres camarades du Parti qui, membres de la C. E., avaient été délégués à Moscou, au Congrès de l'I. S. R.

Au retour de la délégation, nous faisons, encore une fois, à l'unanimité de la C. E., confiance à la délégation qui revient et qui nous dit: Nous avons satisfaction sur les conditions proposées par la C. G. T. U. à l'I. S. R. Unanimement, nous approuvons le mandat rempli par cette délégation. Il n'y a que notre ami Broutchoux qui fait une petite réserve sur la constitution, avant le retour de la délégation, d'un Comité d'action entre l'I. S. R. et l'Internationale communiste.

Ainsi donc, vous voyez, camarades, que nous étions, à ce moment-là, tous d'accord.

C'est ici que commencent les premières divergences de vues au sein du Bureau confédéral et de la C. E., divergences de vues qui proviennent, sans nul doute, non pas des conditions d'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R., mais d'une politique syndicale que le Parti communiste vient instaurer et qui, peut-être, lui a été imposée par le quatrième Congrès de l'Internationale communiste.

TOMMASI. — Par son Congrès de Marseille !

CAZALS. — Mais de Marseille à Paris, qu'est-ce que vous avez donc attendu pour mettre vos Commissions syndicales en fonction ? Nous ne serions peut-être pas réunis en Congrès en ce moment. Nous aurions probablement dit depuis longtemps ce que nous disons seulement aujourd'hui. C'est un regret que je peux formuler pour la Confédération Générale du Travail Unitaire que le Parti ait tant tardé à mettre en application des résolutions qu'il avait adoptées dans un de ses Congrès.

LAFFORGUE. — L'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R. n'était pas faite à ce moment-là !

WERTH. — Et Frossard était à la tête du Parti !

CAZALS. — J'indique donc que c'est à ce moment-là que des divergences de vues se produisent au sein du Bureau confédéral.

A ce moment-là, aussi, nous sommes en train de constituer un Comité d'action avec le Parti communiste. La Conférence des gouvernements alliés va se réunir dans quelques jours. On parle d'une occupation éventuelle de la Ruhr. Nous décidons de former contre l'occupation de la Ruhr un Comité d'action entre le Parti communiste et la C. G. T. U., l'Union anarchiste n'ayant pas répondu à nos convocations.

LECOIN. — Veux-tu dire pourquoi ?

CAZALS. — Il est vrai — et Lecoin a raison de me le faire souligner — que deux convocations adressées pour la première réunion du Comité d'action à l'Union anarchiste ne sont pas parvenues à destination, la dactylo de la C. G. T. U. ayant, paraît-il, fait une erreur d'adresse.

J'avais conscience alors de la gravité de la situation, et les appréhensions que je pouvais avoir devant l'attitude nouvelle du Parti communiste vis-à-vis de la C. G. T. U., je ne les ai pas fait connaître publiquement. C'est à Monmousseau tout seul, et à Marie Guillot, que j'en ai fait part ; c'est au Bureau confédéral seulement que j'ai essayé de faire comprendre pour quelles raisons je pouvais, à ce moment, penser que le Parti communiste était en train, à mon sens, d'inaugurer une nouvelle politique syndicale que je ne pouvais pas, moi, membre du Parti, accepter.

C'est alors que se produit le petit incident de notre arrestation.

A la Santé, dans la cellule de Monmousseau ou dans la mienne, je lui fais part à nouveau de mes appréhensions. En ce qui concerne cette politique du Parti, je dis à Monmousseau : Si ce que je pense est vrai — et je voudrais me tromper — je serai obligé de démissionner du Parti communiste.

A partir de ce moment-là, nous avons eu avec Monmousseau, tous les jours, de violentes discussions. Je lui explique, sans le rendre public, le trouble qui s'empare de moi, je l'explique à mes amis de la C. E., à la Santé comme moi, et je l'explique aussi à mes camarades du Parti également emprisonnés. Je ne fais pas beaucoup de bruit, non pas parce que je n'ai pas le courage de me déterminer, mais parce que, au moment où communistes et syndicalistes sont à la Santé pour avoir essayé de se dresser contre l'occupation de la Ruhr, je ne crois pas avoir le droit de créer, parmi les inculpés, des dissensions au moment, justement, où Jousset va commencer son instruction. (Très bien !) Je ne rends pas publique ma détermination de quitter le Parti. Autre raison pour laquelle je ne la rends pas publique : c'est que, ayant à ce moment-là des sympathies profondes pour le Parti, je ne veux pas, en démissionnant publiquement, que l'on puisse dire que je sers les desseins et les intérêts d'un autre groupement politique qui se forme à côté du Parti communiste. Je ne veux pas que l'on puisse m'adresser un tel reproche et c'est là une des raisons pour lesquelles ma démission reste pendant des mois connue seulement des militants qui sont avec moi à la Santé.

Vous comprendrez pourquoi je prends alors l'attitude que je viens d'expliquer. C'est tout le problème pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui. Je sens à ce moment-là qu'il y a une contradiction flagrante pour moi, membre du Parti, entre le désir d'obéir à la discipline du Parti et l'autre désir — qui n'est pas seulement un désir, mais qui est surtout un devoir pour un secrétaire confédéral — d'appliquer et de respecter le mandat qui m'a été donné par le Congrès de Saint-Etienne. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

Je sens alors toute la différence qui peut et qui doit exister entre la discipline dans un parti et la discipline dans une organisation syndicale. Je dis que, si dans un parti il faut qu'il y ait une discipline rigide, sévère, rigoureuse, une discipline de fer comme vous dites, je sens — et les exemples l'ont prouvé jusqu'à présent — que cette même discipline, transportée dans les syndicats avec la même rigidité, doit avoir pour l'organisation syndicale les effets les plus désastreux. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

Je sens aussi, Tommasi, que je suis pris entre deux politiques : la politique communiste sur le terrain syndical, et la politique confédérale qui a été déterminée à Saint-Etienne par le Congrès souverain. Je sens que, secrétaire confédéral, je dois, avant tout, quoiqu'étant membre du Parti communiste, respecter une motion que je n'ai pas votée simplement pour avoir une majorité, mais que j'ai votée parce

qu'elle cadrerait et qu'elle cadre encore avec mon point de vue syndicaliste (Très bien !), une motion qui dit précisément qu'aucune influence extérieure ne pourra s'exercer sur le mouvement syndical, tant dans son action nationale que dans son action internationale.

C'est là que se place justement la précision apportée par Monmousseau lui-même dans le rapport qui devait servir de base de discussion à la délégation partie à Moscou pour représenter la C.G.T.U. au Congrès de l'I. S. R. C'est là que se place cette précision, et c'est justement parce que je veux en tenir compte que je vous ai lu tout à l'heure ce passage :

La C. E. peut également affirmer que la grosse majorité des syndicalistes appartenant au Parti communiste sont prêts à enfreindre la discipline du Parti si cette discipline les mettait en contradiction avec le mandat qu'ils reçoivent de leurs organisations syndicales.

Personnellement, je n'avais pas un tout petit mandat; sans me jeter des fleurs, j'avais un mandat qui, tout de même, avait une certaine importance dans une organisation syndicale; un mandat de secrétaire confédéral; et puisque la motion dit que l'on ne peut pas accepter qu'un secrétaire d'organisation, un secrétaire de syndicat, puisse recevoir un mot d'ordre du Parti en contradiction avec les décisions prises dans ce syndicat, à plus forte raison peut-on encore moins accepter un mot d'ordre du Parti en contradiction formelle avec une motion qu'un secrétaire confédéral est tenu d'appliquer. Ce mot d'ordre, je ne peux pas l'appliquer, et je suis obligé de choisir. J'ai choisi, camarades communistes; j'ai préféré — oh! non pas mon fauteuil de secrétaire confédéral — mais la discipline syndicale à la discipline que voulait m'imposer le Parti. (Applaudissements.)

C'est ainsi, camarades, que j'ai quitté le Parti, tout simplement. A ce moment-là, Monmousseau me disait, à la Santé: Si tu quittes le Parti, j'y entre! (Rires.) Il n'y est pas entré.

UN DÉLÉGUÉ. — Mais c'est la même chose.

CAZALS. — Je ne veux pas savoir si c'est la même chose.

TOMMASI. — C'est pire.

CAZALS. — Je sais qu'il n'y est pas entré, et ce n'est pas moi qui l'engagerai à y entrer.

TOMMASI. — Tu le suivras de près quand il y viendra.

CAZALS. — Depuis, on ne pourra pas me reprocher d'avoir attaqué le Parti à chaque instant et profité de la moindre occasion pour me dresser contre lui. Je ne l'ai pas fait, encore une fois, pour ne pas créer la division entre les inculpés du « Complot » et parce que, si j'avais à attaquer le Parti, je pouvais attendre d'être en liberté et d'avoir les bras plus libres, et la plume également, pour me dresser contre lui lorsque l'occasion s'en présenterait.

L'occasion de Bourges se présente, non pas encore pour me dresser contre le Parti en tant que parti, mais pour me dresser contre

certaine politique qui, pour moi, ne peut pas permettre le développement du syndicalisme, de ce syndicalisme que vous voulez qualifier, vous, camarades communistes, de syndicalisme de masse.

En dehors de cette question qui découle tout naturellement des décisions prises par votre Parti et par votre Internationale communiste, d'autres divergences de vues se produisent à la Santé, au sein du Bureau confédéral et de la Commission exécutive.

On a parlé des Comités d'action. Nous sommes partisans, aujourd'hui encore, des Comités d'action; mais nous ne pouvons admettre, lorsqu'un Comité d'action se constitue, que la C. G. T. U. fasse figure de parent pauvre dans ce Comité. Nous n'admettons pas surtout que dans la constitution de Comités d'action on puisse reprocher à la C. G. T. U., en tant qu'organisation, d'avoir une préférence pour tel ou tel parti. Lorsque, à Saint-Etienne, le principe des Comités d'action a été admis, on ne parlait pas de créer des Comités d'action avec le Parti communiste, mais avec tous les groupements extérieurs se réclamant de la lutte de classe. Ce n'est pas seulement pour obtenir l'adhésion de l'Union anarchiste au Comité d'action, mais surtout pour démontrer au pays syndicaliste que l'autonomie syndicale ne pouvait pas être en danger, que nous voulions que dans ces Comités puissent venir tous les groupements extérieurs se réclamant de la lutte de classe et que nous avons réclamé l'extension du Comité d'action à la suite des demandes d'adhésion de l'Union anarchiste et de l'Association Républicaine des Anciens Combattants.

Nous nous sommes alors trouvés en désaccord, à la Santé, surtout avec Monmousseau et Semard, qui, avec plus de violence que les membres du Parti communiste lui-même, ne voulaient pas accepter qu'entrent dans le Comité d'action d'autres organisations se réclamant de la lutte de classe, sous prétexte que c'était seulement le premier Comité d'action qui était allé à Essen et qui devait continuer, lui seul, l'action décidée.

Nous n'étions pas d'accord. On a cru pouvoir me dire à ce moment-là que ce n'était pas seulement pour obtenir l'adhésion de l'Union anarchiste et de l'A. R. A. C. que je faisais la proposition d'extension du Comité d'action, mais que c'était aussi pour faire entrer dans ce Comité le Parti communiste unitaire. Eh bien! non, camarades, ce n'était pas pour cela, et c'est moi-même qui, dans une réunion, non pas seulement de la C. E., mais du Comité d'action, tenue à la Santé, ai dit: La question du Parti communiste unitaire ne se pose pas, ce parti n'étant pas encore officiellement constitué par un Congrès régulier. Mais la question se posait pour l'Union anarchiste et l'A. R. A. C. qui n'était pas, à ce moment-là, je ne dis pas dans les bras du Parti communiste, mais qui n'était pas en majorité communiste. C'est peut-être pour cela qu'on faisait une objection. Dans tous les cas, en ce qui concerne l'Union anarchiste, Monmousseau et Semard ne voulaient rien savoir. Ils ne voulaient pas de l'extension du Comité d'action. Ils n'en voulaient même pas

lorsque le Comité national confédéral s'était, lui, prononcé pour cette extension. (Exclamations et rires.)

Nous ne pouvions pas, malgré tout notre désir de conserver l'accord au sein de la Commission exécutive et du Bureau confédéral, accepter que l'on n'applique pas les résolutions votées par les Comités nationaux confédéraux.

Pour être précis et impartial, je dois dire qu'après avoir jeté l'exclusive sur l'Union anarchiste à propos du manifeste publié par elle et contre lequel moi-même je me suis élevé, on s'est enfin mis d'accord, après une longue discussion, pour accepter l'Union anarchiste au sein du Comité d'action. Mais, probablement pour bien marquer que l'on voulait, coûte que coûte, avoir raison de l'autre côté du Bureau confédéral, malgré que le Comité national confédéral ait voté une résolution demandant l'extension du Comité déjà formé, on fit adopter par la C. E. une résolution, que nous n'avons pas adoptée, nous, par laquelle on n'« étendait » pas le Comité d'action, mais on le « reconstituait ».

Camarades, tout à l'heure on a prononcé le nom d'un homme qui a été quelqu'un dans le Parti communiste, un homme avec qui j'ai été lié au cours de dix années de lutte dans la région de Belfort et du Doubs. On a prononcé ce nom et on a ajouté : c'est ton ami.

Oui, camarades.

TOMMASI. — Nous ne te le reprochons pas.

CAZALS. — J'espère bien qu'on ne peut pas me faire un reproche d'avoir été l'ami, pendant dix ans, d'un homme avec qui j'ai lutté, soit au Parti socialiste d'alors, soit dans les organisations syndicales. Mais ce n'est pas à ce reproche que je veux répondre. C'est à un autre reproche que je n'accepte pas : celui, paraît-il, d'avoir quitté le Parti communiste et d'avoir pris, au sein du Bureau confédéral, l'attitude que vous connaissez, parce que je me serais laissé noyauter par Frossard.

Eh bien, camarades, quand on peut se laisser noyauter par quelqu'un, par une personnalité quelconque, on n'a pas le droit de rester une seule minute à la tête d'un organisme comme celui de la C.G.T. Unitaire. (Bravo!) J'avoue, camarades, que dans ma cellule, à la Santé, il est venu pas mal de visiteurs, il en est venu de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel politique. Il n'y a pas que Frossard qui y soit venu ; il n'y a pas que mon ami Dondicol ; tout le monde y venait, et je ne fermais pas la porte de ma cellule, moi, quand j'étais en conversation avec quelqu'un, que ce soit Frossard, Dondicol ou une autre personnalité. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

La première fois que Frossard est venu dans ma cellule et qu'il a essayé de me parler de l'attitude que je pouvais avoir à la tête de la C. G. T. U., je lui ai dit : Tu n'es pas qualifié pour me donner des conseils ; je les ai acceptés pendant dix ans, tes conseils, mais quand, après avoir quitté le Parti communiste, on s'entoure de certaines personnalités, dont quelques-unes ne sont guère recommanda-

bles, pour former un autre parti, non pas dans l'espoir d'avoir une organisation derrière soi, mais dans l'espoir d'entraver le recrutement du parti que tu quittes — et que tu peux quitter, comme je le quitte moi-même — à ce moment-là je ne peux plus accepter tes conseils. (Applaudissements.)

Croyez bien, camarades, que ce n'est pas Frossard qui a dicté mon attitude. C'est ma conscience de militant, et elle seule. Je voudrais me tromper dans l'attitude que je prends. Je souhaite que vous ayiez raison, vous, membres du Parti communiste. Mais tout de même, si je formule ce souhait, vous pourriez, vous aussi, prendre l'engagement, si l'expérience que vous avez commencée et que vous voulez conduire jusqu'au bout, au lieu d'aboutir à la constitution dans ce pays du syndicalisme de masse dont vous parlez tant, continue à semer la division dans l'organisation syndicale et à introduire dans cette organisation des germes de désagrégation, vous pourriez, dis-je, prendre l'engagement de renoncer, avant qu'il ne soit trop tard, à la politique dangereuse que vous venez d'inaugurer. (Applaudissements.)

Je vais écourter mon exposé. Je ne vous dis pas que je finis, mais je vais écourter.

J'ai oublié de dire, au début de mon discours, que j'accepte intégralement, pour ma part, l'intervention qu'a faite notre camarade Marie Guillot au début de ce débat. J'accepte aussi dans son intégralité, et je fais mienne, l'intervention de notre camarade Matton. Totti, également, a exposé d'une façon précise quelle était la valeur qu'il fallait accorder au mouvement syndical et la place que le syndicalisme devait avoir dans le mouvement révolutionnaire.

J'aurais voulu m'expliquer à ce sujet. J'aurais voulu, moi aussi, dire que nous ne pouvons pas concevoir un syndicalisme qui serait un agglomérat des partis politiques et des sectes gravitant autour de la C. G. T. (Très bien!) Nous ne pouvons pas concevoir cela. Où mettriez-vous la tendance qui n'est pas dans un parti politique? Elle existe au syndicat; elle est, plus que les autres tendances, l'expression directe des producteurs de l'usine ou du bureau, et j'accorde, moi, en dehors des divergences que je peux avoir avec nos camarades du Bâtiment qui sont venus exposer leur tendance, j'accorde une grande valeur révolutionnaire à cette tendance qui est à l'écart de tout parti politique ou de toute secte.

Ne voulant pas refaire ici, moins éloquemment que ne l'a fait certainement notre camarade Totti, un exposé sur les principes qui doivent être à la base du syndicalisme qui peut être un syndicalisme de masse, je vais continuer à examiner comment notre désaccord, superficiel d'abord, lors de notre emprisonnement, s'est creusé ensuite, justement devant la mise en application des décisions de votre Congrès — non pas de Paris, camarades communistes — mais de votre Congrès de l'Internationale communiste.

Le désaccord est dans la définition exacte qu'il est nécessaire de

donner à ce qu'on appelle, depuis que le mouvement existe, « l'autonomie syndicale ».

Ah! l'autonomie syndicale, l'indépendance du mouvement ouvrier, inscrites dans la Charte d'Amiens, ont été reprises dans la motion de Saint-Etienne! Mais nous disons qu'à la question : Es-tu oui ou non pour l'autonomie syndicale? Il ne suffit plus aujourd'hui de répondre « oui » pour croire que celui qui répond « oui » est véritablement pour l'autonomie réelle et non de façade du syndicalisme français. Et nous sommes ainsi amenés, d'une part, à préciser ce que nous entendons par « autonomie syndicale », précision où notre désaccord, d'abord superficiel, devient de plus en plus profond; d'autre part, à parler des Commissions syndicales du Parti communiste.

Les Commissions syndicales du Parti, cheval de bataille pour la minorité confédérale? Occasion nouvelle de se dresser contre la majorité? Vraiment, vous n'êtes pas sérieux quand vous nous apportez cet argument-là. Ce n'est pas sérieux non plus, lorsque l'Internationale Syndicale Rouge essaie de faire croire, elle aussi, que nous avons enfourché les Commissions syndicales comme cheval de bataille.

Les Commissions syndicales, ce n'est pas d'aujourd'hui que je les ai condamnées. Je les ai condamnées avant qu'elles n'existent, avant qu'elles n'entrent en fonction d'une façon officielle.

J'ai rappelé tout à l'heure l'entrevue d'un camarade du Parti avec Monmousseau et Cazals.

Déjà, à ce moment-là, nous avons condamné les Commissions syndicales et Frossard n'en avait pas encore parlé; on ne peut pas dire donc que nous avons attendu les conseils de Frossard pour condamner la politique syndicale actuelle du Parti communiste.

Des camarades sont venus dire ici que les Commissions syndicales voulaient subordonner le mouvement syndical. Je ne sais pas, moi, j'ai encore un certain doute. Il se peut que les Commissions syndicales ne soient pas faites pour subordonner directement le mouvement syndical français. Mais ce qui me fait peur, c'est que ces Commissions syndicales, avec les divisions qu'elles introduisent dans le mouvement ouvrier, n'arrivent peut-être dans quelque temps, sans même le vouloir, je vous l'accorde, à subordonner nos syndicats.

Ah! on a fait état des déclarations que Frossard faisait à Saint-Etienne : « La C. G. T. U., mouvement syndical fort, puissant, à effectifs nombreux, ne peut pas être subordonnée; on ne subordonne que des organisations faibles! »

J'ai bien peur que toutes les divisions que vous allez introduire consciemment ou inconsciemment dans l'organisation syndicale mettent celle-ci dans un état de faiblesse tel que cette organisation ne puisse pas demain résister aux tentatives de subordination qui pourraient s'exercer sur elle.

C'est pour cela que les Commissions syndicales me font peur et que je me suis dressé contre elles. Il ne faudrait pas qu'il y ait d'équi-

voque. Lorsque pour la première fois nous avons parlé des Commissions syndicales, on a prétendu que nous voulions empêcher les tendances de s'organiser au sein de la C. G. T. U., que nous voulions empêcher la pénétration des idées communistes au sein de nos syndicats, que nous voulions brimer une certaine catégorie de syndiqués.

Ce n'est pas notre but, et il n'est pas dans notre intention non plus de nous immiscer dans la vie intérieure des groupements extérieurs; nous n'avons pas le droit de voter une résolution dans laquelle nous dirons que nous sommes contre les Commissions syndicales et de l'envoyer ensuite au Parti en le priant ou en le sommant de mettre ses Commissions syndicales de côté.

TOMMASI. — Ce serait de la subordination!

CAZALS. — Je ne veux pas subordonner le Parti à la C.G.T.U.! Mais je dis que si le Parti a le droit de faire ce qu'il veut chez lui, de constituer des Commissions syndicales partout, dans les quatre coins du pays — c'est Gourdeaux qui nous l'a promis — s'il a même le droit de considérer le mouvement ouvrier comme un simple accessoire de la machine révolutionnaire, s'il a le droit d'avoir sa conception propre sur le syndicalisme, nous avons, nous, dans notre C.G.T.U., le droit de dire ce que nous pensons sur les Commissions syndicales.

Nous l'avons dit, nous, minorité, ce que nous pensons; nous aurions préféré que ce soit la C. G. T. U. qui le dise, en tant que C. G. T. U. Nous aurions préféré que ce soit elle et nous avions quelque espoir d'avoir avec nous dans une motion précise et complète des camarades comme Monmousseau, Dudilieux, Richetta et tant d'autres qui, dans des conversations particulières, nous disent: Mais nous sommes contre les Commissions syndicales, nous aussi!

Et alors, camarades, si vous êtes contre les Commissions syndicales, pourquoi ne pas le dire publiquement dans une résolution? On a peur de faire de la peine au Parti? Je n'ai pas eu cette peur, moi, et je croyais que d'autres camarades qui me paraissaient placer le syndicalisme non seulement au même plan que le Parti communiste, mais au-dessus de tous les partis, seraient avec nous pour voter une motion dans laquelle, sans nous immiscer dans la vie des groupements extérieurs à la C. G. T. U., nous aurions pu donner un avertissement au Parti communiste.

On ne l'a pas voulu, camarades. Et pourtant qu'est-ce que les Commissions syndicales? Tommasi pourrait peut-être nous en donner une définition...

TOMMASI. — Je veux bien!

CAZALS. — Je vais moi-même essayer de dire ce que je comprends par Commissions syndicales, d'après les résolutions adoptées par le Parti à ce sujet.

Une résolution est sortie, il y a quelque temps, dans laquelle le Parti a eu la franchise de dire: « Les Commissions syndicales formées par les syndiqués adhérents au Parti communiste sont des Commissions sous le contrôle direct du Comité directeur et du Bureau politique du Parti. »

Lorsque les Commissions syndicales ont fait l'objet d'une discussion dans le Parti, je me rappelle — j'étais encore membre du Parti à ce moment-là — c'était dans une séance de nuit qui s'est prolongée jusqu'au lendemain à midi. Je ne veux pas vous infliger l'obligation de rester vous-mêmes jusqu'à demain midi pour en discuter, mais il est probable que Monmousseau, avec les deux heures qui lui sont dévolues, ne pourra pas dire tout ce qu'il y a à dire à ce sujet. En tout cas, nous devons être disposés les uns et les autres à entendre et les secrétaires confédéraux officiels et les secrétaires confédéraux officieux. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

Les Commissions syndicales sont composées uniquement de membres du Parti acceptant les principes généraux qui sont à la base du Parti; elles ne peuvent pas être considérées comme une tendance du syndicalisme puisqu'il n'y a que les communistes membres du Parti qui les composent. Or, il est d'autres camarades qui ne sont pas du Parti mais qui n'en sont pas moins communistes et qui auraient le droit d'être de cette tendance si les Commissions syndicales composées exclusivement de membres du Parti placés sous le contrôle des Bureaux de vos Fédérations départementales et, partant, du Comité directeur et du Bureau politique du Parti, ne sont pas une tendance syndicale dans la C. G. T. U., mais seulement des succursales du Parti communiste dans la C. G. T. U. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

C'est là que nous considérons, nous, que l'autonomie syndicale est violée.

Pénétration des idées communistes? Ah! J'y ai contribué pour une bonne part à faire pénétrer, en tant qu'individualité, l'idée communiste dans les syndicats; et demain, rentré dans le rang, je continuerai, toujours en tant qu'individualité, à faire la même besogne que je faisais hier dans mon organisation.

On ne peut pas se dépouiller de ses conceptions propres; mais ne demandez pas que ce soit le Parti, en tant que Parti, qui pénètre la vie des syndicats. Laissez ce soin à vos adhérents à qui nous ne demanderons jamais d'oublier qu'ils sont communistes.

Au lendemain du Comité national où j'ai pris la position que l'on sait, j'ai eu une entrevue — je crois que j'ai le droit de le dire ici — avec un délégué de l'Exécutif de l'Internationale communiste pour savoir exactement, d'une façon précise, quel était le caractère réel de ces Commissions syndicales.

WERTH. — Tu étais d'accord avec nous.

CAZALS. — J'ai déclaré au délégué de l'Exécutif : Si vos Commissions syndicales sont constituées par le Parti pour éduquer vos membres syndiqués, nous sommes d'accord; mais ne créez pas des Commissions syndicales dans le but de faire « travailler » les syndicats par des jeunes qui sont adhérents au Parti et au syndicat depuis peu de temps, et qui ne sont pas même communistes à l'heure actuelle, et dont vous voulez faire des dirigeants de syndicat et de fédération

où de vieux militants luttent depuis vingt ou trente ans. (Applaudissements sur les bancs de la minorité.)

J'ai demandé cela, et c'est ici que je me sépare de la politique syndicale du Parti dans son ensemble. Je lui ai demandé : Mais comment voulez-vous que l'on puisse, en France, considérer et concevoir le mouvement syndical comme on l'a considéré et conçu dans d'autres pays ? La situation, ici, n'est pas la même.

Et devant cette question, le délégué de l'Exécutif m'a répondu : La situation est la même partout.

Si la situation est la même partout, il y a donc lieu de craindre que le Parti communiste fasse dans ce pays ce qui a été fait ailleurs, c'est-à-dire qu'il essaye non pas seulement de faire bon ménage avec le mouvement syndical, mais de subordonner totalement le mouvement ouvrier français.

C'est là que je me suis séparé de la conception apportée par le délégué de l'Exécutif parce que je comprenais qu'en France on ne peut pas reléguer au magasin des accessoires le mouvement syndical qui doit être et qui est l'expression directe des travailleurs et considérer comme le seul moteur de la révolution le Parti communiste qui est à côté de nous.

Ce que je considère comme une erreur, Louzon, qui est de votre parti, l'a dénoncé, lui aussi, comme une erreur grave de tactique révolutionnaire. Et ce que dit Louzon, membre du Parti, n'avons-nous pas le droit de le dire, nous qui sommes dans le mouvement syndical et qui avons certaines responsabilités ?

Nous avons essayé de le dire. Nous avons voulu le dire, non pas tout seuls, mais avec d'autres membres de la majorité confédérale. Nous n'avons pas été suivis. Tant pis pour nous, ou peut-être tant pis pour eux.

Camarades, je veux résumer ce que je considère comme étant l'essentiel du débat qui s'est engagé ici. Avant de venir à Bourges, je pouvais peut-être douter, je pouvais peut-être hésiter à prendre une certaine détermination définitive. Mais l'expérience des Commissions syndicales, l'attitude des femmes communistes au sein de la Conférence syndicale féminine et le message de l'I. S. R., au lieu de me rapprocher de la politique syndicale du Parti, me la font fuir davantage. Je crois maintenant que tout le débat est là : ou autonomie syndicale réelle et indépendance absolue du syndicalisme, ou autonomie de façade et indépendance factice.

Mon choix est fait, et c'est parce que mon choix est fait que je donne totalement mon adhésion à la résolution Marie Guillot-Lartigue, considérant qu'en nous plaçant sur le véritable terrain de l'unité, nous ne pouvons pas nous retirer de l'I. S. R. Nous ne croyons pas que c'est en sortant d'une organisation que l'on peut réaliser l'unité que nous rêvons tous ; et je ne me sépare pas de l'I. S. R., surtout parce que l'I. S. R., tout de même, dont le siège est à Moscou, est un peu la révolution russe à laquelle je veux rester fidèle

malgré les fautes et les erreurs qu'elle a pu commettre. (Applaudissements.)

Entre ces deux conceptions — autonomie ou subordination avouée ou non — j'opte pour l'autonomie syndicale parce que sans l'autonomie le mouvement syndical n'existe plus. L'autonomie est sa raison d'être, c'est sa force, c'est la possibilité pour lui de s'étendre et de se développer. C'est parce que telle est notre pensée que nous voterons la motion Marie Guillot-Lartigue, qui est un motion d'apaisement et non pas une déclaration de guerre au Parti, nous nous en défendons bien. Elle est une motion qui précise ce que nous entendons par autonomie syndicale. Nous la voterons parce que nous n'avons pas dans la résolution Semard les garanties indispensables qui puissent nous assurer que demain le mouvement syndical ne sera pas entraîné à la remorque d'un parti politique.

Camarades qui allez voter la motion Semard, qui allez voter la résolution de la majorité confédérale, vous allez prendre de lourdes responsabilités.

Bouet, dans le Congrès de sa Fédération, quoique partisan des Commissions syndicales, a cependant apporté un argument qui compte contre ces commissions quand il a dit : Dans notre Fédération, nous ne constituerons pas de Commissions syndicales parce qu'elles créeraient inévitablement la division dans une Fédération qui est un exemple d'union et d'unité. (Exclamations.)

C'est la responsabilité de ces divisions que vous allez prendre en votant la résolution Semard et en donnant un encouragement à ceux qui ont créé ces Commissions syndicales et qui s'approprient à en constituer dans les quatre coins du pays, dans les coins les plus reculés de province. La responsabilité que vous voulez prendre, nous nous refusons à la prendre nous-mêmes dans l'intérêt du mouvement syndical français que nous voulons préserver de nouvelles divisions, dans l'intérêt de la révolution russe que nous aimons, à laquelle nous voulons rester fidèles et que nous sommes prêts à soutenir aujourd'hui comme hier. Nous ne la prendrons pas non plus, cette grave responsabilité, dans l'intérêt de la révolution allemande que vous disiez imminente et qui peut être, elle aussi, une étape essentielle et décisive du prolétariat international vers la révolution mondiale.

C'est parce que telle est notre conception que nous nous ferons un devoir, demain, dans la C. G. T. U., de montrer du doigt, de dénoncer, de stigmatiser comme il convient, tous les partisans, avoués ou non, de la subordination du mouvement syndical et que nous déren-drons coûte que coûte l'autonomie syndicale qui doit respecter le principe essentiel à la base de l'organisation ouvrière.

Camarades, j'en ai fini; mais avant de quitter cette tribune, je m'en voudrais de ne pas parler de certains bruits qui ont couru, de certains articles qui ont été écrits, de certaines déclarations qui ont été faites au sujet d'une menace de scission qui planerait, paraît-il, sur le Congrès de Bourges.

On a peut-être mal interprété le geste de Marie Guillot et Cazals lorsque, au Comité national dernier, nous avons donné notre démission de secrétaires confédéraux. Nous la maintiendrons parce que nous sommes sûrs d'avance, le siège de cette assemblée étant déjà fait, que ce Congrès de Bourges ne nous donnera pas raison. Mais je déclare que quelle que soit l'issue du Congrès, quelle que soit la résolution qui sera adoptée, quelle que soit la conclusion apportée au débat sur le rapport moral et sur l'orientation syndicale, nous nous inclinons parce que nous ne croyons pas qu'une nouvelle scission, que certains, peut-être, peuvent envisager d'un cœur léger, puisse nous conduire vers ce que nous désirons tous : l'unité, non pas seulement dans la C. G. T. U., mais l'Unité tout court par la fusion dans un seul bloc de tous les groupements syndicalistes révolutionnaires se réclamant de la lutte de classe. Nous ne voulons pas que l'on puisse dire que nous sommes, en quoi que ce soit, responsables de l'impossibilité de faire l'unité dans ce pays. Nous restons dans la C. G. T. U. parce que la C. G. T. U. est un morceau de l'unité ouvrière. Nous restons chez elle en attendant que l'Unité tout court se réalise le plus rapidement possible, nationalement et internationalement.

Mais il ne faut plus désormais que les batailles de tendances restent demain, comme elles l'ont été hier, des batailles de personnalités. Il ne faut plus que certains camarades traitent en suspicion ceux qui ne pensent pas comme eux. Il ne faudra pas surtout que l'I. S. R. renouvelle des manifestes ayant le même caractère que celui qui nous a été envoyé ici. Et j'ose le dire aussi, en m'adressant aux représentants de toutes les tendances, il faut que certains, avec leur tempérament, avec leur caractère et malgré leurs incontestables qualités de militants, comprennent que l'intérêt de la classe ouvrière et la réalisation possible de l'unité leur commandent, oh ! non pas de cesser leur lutte dans la C. G. T. U., mais de quitter ou de ne pas accepter certains postes à la tête de l'organisation confédérale. Il ne faut pas que la suspicion puisse continuer de régner en maîtresse dans la bataille nécessaire des idées. De la haine, de la méchanceté ! ayons-en, si vous le voulez, non pas pour nos adversaires de tendance, mais pour nos ennemis de classe ! De la haine, de la méchanceté ! nous n'en aurons pas de trop le jour où, malgré nos divergences de vues, nous serons enfin capables, en un front uni, d'engager la grande bataille décisive et de régler définitivement nos comptes avec la bourgeoisie, notre seul ennemi. (Applaudissements.)

PEYTAUD. — J'ai déposé une motion ; je prie le Président de la lire.

LE PRÉSIDENT. — Je vais vous lire les motions que j'ai reçues. Voici la première :

Les Syndicats soussignés, considérant que les explications fournies au Congrès par le camarade Cazals sont de nature à éclairer les adhérents de la C. G. T. U. sur les raisons qui ont divisé la Commission Exécutive et le Bureau de la C. G. T. U., demandent que le discours de Cazals soit tiré en brochure et mis à la disposition des Syndicats.

Signé : COSTEL, MILANINI, VIEL, etc...

PEYTAUD. — Je retire la nôtre qui est exactement pareille.

LE PRÉSIDENT. — J'allais vous proposer justement de joindre à cette résolution, une résolution identique présentée avec les signatures de Peytaud, Massot et Broutchoux.

BERRAR. — La Commission d'organisation du Congrès a fixé le temps de parole des orateurs et l'ordre dans lequel ils devaient parler. Par conséquent, j'estime pour mon compte, que les propositions qui pourraient être faites, soit pour le discours de Cazals, soit pour les autres discours, ne pourront venir en discussion qu'après que ce débat sera terminé.

MASSOT. — Il n'est pas dans notre intention d'empêcher Monmousseau de parler. Nous demandons simplement qu'on se prononce sur cette proposition et à la suite du discours de Monmousseau vous pourrez en présenter une semblable. Cela n'entrave en rien les dispositions arrêtées par la Commission d'Organisation du Congrès concernant l'ordre des orateurs et le temps de parole accordé à chacun d'eux. Il est minuit et quart; mais nous resterons là jusqu'à 6 heures si vous voulez.

CAZALS. — Vous me permettez, sur cette proposition, de vous dire que je n'en suis pas partisan. D'abord, sans fausse modestie, parce que je ne pense pas que l'exposé que je viens de vous faire un peu trop rapidement, mérite l'impression; ensuite parce que le Congrès décidera tout à l'heure, comme tous les Congrès, que l'ensemble des débats sera publié dans une brochure qui sera mise à la disposition de tous les Syndicats.

UN DÉLÉGUÉ. — Dans deux ans!

MASSOT. — Si nous avons demandé l'impression du discours de Cazals, c'est que notre attitude a été déformée complètement en province : d'abord par la presse, ensuite parce que la Commission Exécutive Confédérale a banni la Minorité de toutes les réunions de province et que nous ne pouvions pas faire entendre notre voix. Cazals vient de vous faire un exposé qui reflète notre état d'esprit et qui reflète aussi toutes les divisions qui sont nées au sein de la Commission Exécutive. Nous estimons que le pays syndicaliste doit savoir cette vérité et nous vous demandons en toute impartialité d'imprimer ce discours.

Si tout à l'heure, vous nous faites la même proposition pour le discours de Monmousseau, nous l'accepterons et les deux discours se confronteront.

RAYNAUD. — Je demande à tous les camarades de la future Majorité de voter unanimement avec nos camarades de la Minorité la proposition qui nous est faite, parce que nous estimons qu'il y a dans le discours de Cazals des choses dont nous n'avons pas à craindre la publicité et que, par conséquent, nous avons le devoir de donner à tous les adhérents de la C. G. T. U. la possibilité de les connaître. (Applaudissements.)

GOURDEAUX. — J'avais demandé la parole pour prier la Majorité de voter la proposition de la Minorité.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix cette proposition. (Adoptée à l'unanimité.)

BOUET. — Il m'apparaissait utile que l'on entende plusieurs sons de cloches, et je voulais proposer que l'on adjoigne le discours de Semard à celui du camarade Cazals.

MONMOUSSEAU. — Et aussi alors celui de Totti.

DISCOURS DE MONMOUSSEAU

MONMOUSSEAU. — Camarades, ce n'était pas pour mener la C. G. T. U. à une adhésion sentimentale à Moscou qu'au sein de l'ancienne Commission administrative, nous avons bataillé jusqu'à Saint-Etienne.

Ce n'était pas pour une adhésion sentimentale que nous avons accepté d'être brimés, minorité, au sein de l'ancienne Commission administrative dont la majorité était aux mains des militants actuels du Comité de défense syndicaliste et des pactisans.

Nous avons lutté avec tous les moyens dont nous disposions. Les syndicats ne nous ont pas entendu souvent leur parler au nom de la C. G. T. U. et je me souviens comment on nous recevait au sein de l'ancienne Commission confédérale lorsque nous opposions notre argumentation aux résolutions de la majorité!

« Ne vous cassez pas la tête, nous disait-on. Vous êtes minoritaires et vous êtes battus! » C'était votre droit de parler ainsi. Vous l'avez exercé. Mais c'était notre devoir de lutter contre vous. Nous l'avons rempli et, malgré votre censure, nous sommes arrivés à Saint-Etienne face à face et vous avez été battus.

UN DÉLÉGUÉ. — Et contents!

MONMOUSSEAU. — Non, pas contents! Car vous avez eu la défaite mauvaise, vous n'avez même pas attendu la clôture du Congrès pour déclarer le Syndicalisme en danger et la guerre à la Commission exécutive et au Bureau confédéral qui, au point de départ, ont dû travailler l'épée dans les reins.

Oui, camarades, Dudilieux, Semard, Jacob, Richetta, c'est vrai, nous avons eu quelquefois mauvais caractère et avons montré souvent une certaine rigidité de pensée pour que la C. G. T. U. ne puisse pas dévier, pour qu'elle puisse apporter au deuxième Congrès de l'I.S.R., non pas son adhésion sentimentale, mais une adhésion de raison.

Car c'est un mariage de raison que nous avons conclu avec l'Internationale de Moscou au deuxième Congrès, et si, pour y parvenir, nous avons été quelquefois autoritaires, nous ne l'avons jamais été autant que vous lorsque vous dirigiez l'ancienne Commission administrative.

Camarades des G. S. R., vous étiez avec nous à Saint-Etienne

dans la bataille que nous avons livrée à ce moment contre les adversaires irréductibles de l'Internationale, contre ceux qui n'ont pas attendu Bourges pour déclarer la guerre à l'Internationale Syndicale Rouge.

Vous étiez avec nous, mais avec des réserves; ces réserves se sont accusées de plus en plus. Vous vous êtes éloignés de nous de mois en mois et, à la clôture de ce débat, vous serez contre nous dans le bloc des anticommunistes (Exclamations), à moins que. depuis le Comité national confédéral de juillet, vous n'ayez senti que cette position pouvait être défavorable à votre tendance.

Ceux qui ont suivi le Comité national confédéral savent ce qui s'y est passé, et aucune équivoque ne peut désormais subsister. Les votes du C. D. S. se sont bloqués à chaque fois sur la résolution Marie Guillot-Lartigue contre la majorité confédérale.

Il faut bien dire qu'à Saint-Etienne le bloc qui s'était constitué dans la majorité actuelle contre les adversaires de l'I. S. R. était composé de différentes tendances. Ces tendances étaient au nombre de trois. Il y avait d'abord la tendance Planchon qui préconisait la liaison organique. Je ne sais pas quel pouvait être l'esprit de Planchon sur les conséquences de cette liaison organique lorsque à Saint-Etienne il déposait sa résolution, mais je me souviens que ses camarades du Parti communiste ont dû lui faire une guerre assez vive pour qu'il la retire et se discipline au sein de la majorité.

La résolution Planchon stipulait l'adhésion sans réserve ni condition avec l'approbation de la liaison organique, entre l'Internationale communiste et l'Internationale Syndicale Rouge, ainsi qu'entre le Parti communiste et la C. G. T. U.

Il y avait ensuite la résolution dite Monmousseau, qui faisait une réserve consistant à demander au préalable à l'Internationale Syndicale Rouge d'abandonner la liaison organique sur le terrain national, mais qui ne voulait pas subordonner l'adhésion de la C. G. T. U. à l'I. S. R., à la destruction de la liaison organique entre l'Internationale Syndicale Rouge et l'Internationale communiste.

Il n'y a pas eu de résolution Marie Guillot-Lartigue-Cazals, mais une tendance Marie Guillot-Lartigue-Cazals demandant la suppression de la liaison organique nationale et internationale avant l'acte d'adhésion à l'I. S. R.

C'est au moment du vote que le bloc des syndicalistes communistes s'est constitué pour faire face aux partisans de l'Internationale anarcho-syndicaliste de Berlin.

Nous sommes allés au deuxième Congrès de Moscou au nom de la majorité, mais l'esprit des trois tendances qui s'étaient bloquées sur une seule résolution subsistait néanmoins au sein de la majorité confédérale. C'est ce qui fit sa faiblesse et nous conduisit à Bourges.

Or, lorsque nous eûmes expliqué aux camarades de Moscou la situation du mouvement français, lorsque nous eûmes analysé devant eux ces trois tendances de la majorité confédérale, les militants de

L'I. S. R. ont compris immédiatement qu'il était indispensable de faire l'unité morale au sein de la majorité confédérale.

Si nous avions simplement réussi à faire supprimer la liaison organique nationalement, la tendance Cazals-Marie Guillot-Lartigue aurait dû se déclarer satisfaite, la résolution de Saint-Etienne eût été respectée.

Mais on estima à Moscou qu'il fallait faire mieux ; le Congrès de l'I. S. R. a voulu fondre ces trois tendances en une seule, de telle sorte qu'elle ne puisse jamais se laisser entamer par les adversaires de l'I. S. R.

L'I. S. R. a donné satisfaction à Marie Guillot.

Elle s'est montrée plus syndicaliste que Planchon ; elle a supprimé la liaison organique entre les deux Internationales, et les camarades qui en réclamaient l'application au Congrès de Saint-Etienne se sont disciplinés.

La preuve, c'est que le bloc des deux tendances : liaison organique et adhésion avec une réserve (résolution Monmousseau), se retrouve ici à Bourges sur une seule résolution et sans une voix discordante.

Camarade Marie Guillot, camarade Cazals, camarade Lartigue, vous n'avez pas voulu faire ce que les partisans de la liaison organique ont fait.

UN DÉLÉGUÉ. — Heureusement !

MONMOUSSEAU. — Vous êtes restés indisciplinés dans la majorité de Saint-Etienne. Vous, les partisans de l'I. S. R., vous les défenseurs de la révolution russe, vous avez risqué de nous faire minoriser en vous séparant de nous, en recouvrant votre liberté d'action, en reprenant à votre compte la thèse de l'indépendance absolue de l'I. S. R. vis-à-vis de l'I. C., vous avez cherché à faire revivre au sein du prolétariat français les traditions du vieux syndicalisme qui devait vous pousser infailliblement dans les rangs du Comité de défense syndicaliste.

UN DÉLÉGUÉ. — Ça n'aurait pas fait de mal !

MONMOUSSEAU. — Cazals doit pourtant se souvenir que nous avons discuté sur ce Comité de défense syndicaliste. Si jamais, lui disais-je, cette tendance que tu représentes vient à se développer au sein de la majorité et à la briser en deux tronçons, le Comité de défense syndicaliste fera bloc sur vous ; il reprendra la direction de la C. G. T. U. et c'est à Berlin que nous irons.

Car après avoir minorisé la majorité de Saint-Etienne, vous serez minorisés vous-mêmes au sein des partisans de l'Internationale de Berlin. Ce n'est pas votre faute, dites-vous ? C'est peut-être la nôtre !

Je comprends très bien, nous comprenons tous l'état d'esprit dont sont animés nos camarades des G. S. R. : l'indépendance de l'Internationale Syndicale Rouge vis-à-vis de l'Internationale communiste ! et vous précisez votre conception, lorsque vous voulez attribuer à la

seule Internationale Syndicale Rouge la direction de l'action dans le mouvement international.

Je comprends très bien votre état d'esprit, mais, que voulez-vous? Nous sommes allés à Moscou, nous sommes devenus moscouitaires, c'est-à-dire que l'état d'esprit dans lequel nous étions à Saint-Etienne s'est trouvé confirmé lors de notre voyage à Moscou.

PLUSIEURS VOIX. — C'est le contraire!

MONMOUSSEAU. — Il est impossible, sans porter un coup fatal à la révolution russe d'abord, à la révolution allemande ensuite, de demander la rupture morale entre l'Internationale communiste et l'Internationale Syndicale Rouge.

Permettez-moi d'être plus orthodoxe que Pierre Semard. On m'a dit assez souvent que j'étais un communiste honteux. Au moment où notre camarade Cazals disait : « Monmousseau n'est pas du Parti », quelqu'un a ajouté : « C'est la même chose ».

PLUSIEURS VOIX. — Oui! Oui!

MONMOUSSEAU. — Possible! Ici, je suis un défenseur de l'Internationale communiste. (Applaudissements.)

Vous nous avez assez reproché de mettre notre drapeau dans notre poche, de ne point vouloir dire notre façon de penser. Or dans tous les congrès, aussi bien à Lille qu'à Saint-Etienne, nous n'avons jamais caché notre sympathie envers l'Internationale communiste. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons la renier pour vous faire plaisir.

Mais, ce n'est pas parce que nous aimons les militants de l'Internationale communiste, ce n'est pas simplement parce qu'ils nous inspirent une ardente sympathie...

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Parce qu'elle donne de l'argent à la « Vie Ouvrière »!

MONMOUSSEAU. — ...Ce n'est pas, dis-je, pour l'admiration que nous éprouvons pour ces militants de la révolution dont nous sommes les frères indignes, que nous défendons cette Internationale communiste, c'est pour des raisons plus profondes et plus sérieuses.

C'était peut-être par admiration pour la révolution russe que la minorité révolutionnaire, aux Congrès d'Orléans et de Lyon, donnait à l'unanimité son adhésion sans réserve à l'Internationale communiste et avant même de savoir si un jour existerait une Internationale Syndicale Rouge.

En fait, c'est que l'Internationale communiste a pris sa place dans le mouvement révolutionnaire. Camarades du Parti communiste français, lorsque je disais que nous ne permettrions pas à un parti politique de se placer théoriquement à l'avant-garde du prolétariat français sans nous trouver devant lui, il n'y avait pas à ce moment-là en France de parti politique qui ait participé d'une façon effective à la bataille de classes.

Mais l'Internationale communiste, elle, s'était fondée au cœur

même de la révolution russe. Qui pourrait contester que ce sont les communistes russes qui ont fait la révolution en Russie?

PLUSIEURS VOIX. — Nous!

MONMOUSSEAU. — Personne ne contestera que la révolution en Russie soit l'acte du prolétariat, mais nul ne peut contester qu'à l'heure où la révolution s'est faite en Russie, il n'y avait pas de syndicats, mais un parti communiste. (Très bien!)

UN DÉLÉGUÉ. — Et ils étaient avec les radicaux-social-démocrates, les communistes!

MONMOUSSEAU. — Il y avait un parti communiste composé de « sales politiciens » qui ont été à l'avant-garde de la révolution et qui ont participé au feu de la guerre civile contre les armées blanches. (Interruptions.)

Ce n'est qu'ensuite, lorsqu'il a fallu appuyer cette révolution sur des assises solides, que les communistes eux-mêmes se sont occupés à développer les organisations ouvrières de Russie.

Ah! les Russes ne sont pas partisans de l'autonomie syndicale? Mais ce sont eux, les communistes, qui ont enfanté les syndicats et les Conseils d'usine, car sans les syndicats la révolution russe, n'ayant aucune base prolétarienne, n'aurait pu se réaliser économiquement.

Je ne veux pas faire ici un discours théorique et redire ce que vous connaissez déjà sur la nécessité de la dictature prolétarienne.

Lorsque les camarades communistes ont pris le pouvoir des mains du social-démocrate Kerensky, lorsque après le coup d'Etat bolchevick ils trouvèrent contre eux les armées de la contre-révolution, les armées blanches, est-ce que ce sont les syndicats qui ont constitué la base de résistance?

Les syndicats n'existaient qu'à l'état embryonnaire alors; ils ne se sont constitués et développés que par la suite. L'Internationale communiste, qui avait non seulement besoin de se défendre, de protéger la révolution contre l'ennemi de l'intérieur, avait également à se défendre internationalement.

Or, pour qu'une révolution résiste à la réaction de l'intérieur comme à celle de l'extérieur, il lui faut une solidarité internationale capable de forger autre chose que des résolutions de sympathie, et c'est parce que nous nous sommes contentés de voter à la révolution russe des résolutions de cet ordre que nous ne lui avons pas permis de se développer. (Interruptions.)

L'Internationale communiste a planté son drapeau révolutionnaire dans tous les pays; plus ou moins purs, selon les circonstances, des partis communistes sont en formation partout. Une armée révolutionnaire ne s'improvise pas facilement dans un pays comme la France, pourri par cinquante années de compromissions parlementaires. (Très bien!)

Camarades du Parti communiste, vous n'avez pas toujours été

ce que vous êtes à l'heure actuelle et vous avez encore beaucoup à travailler. (Applaudissements.) Mais vous avez déjà, par des règles sévères, fait fuir de vos rangs bien des revenants de la politique électorale dont la place est ailleurs.

UN DÉLÉGUÉ. — Attrape, Cazals!

MONMOUSSEAU. — Toute la délégation française a assisté, non seulement aux délibérations du deuxième Congrès de Moscou, mais aux délibérations de l'Internationale communiste, et les membres de cette délégation, officiels et officieux, se sont tous compromis.

Si je m'honore d'avoir pris la parole au nom de l'I. S. R., au Congrès des Jeunesses communistes à Moscou, il n'y a pas un délégué parmi ceux qui se trouvent aujourd'hui dans les rangs du Comité de défense syndicaliste qui n'ait manqué une séance des Congrès de l'Internationale communiste. (Très bien!)

Les adversaires de l'Internationale communiste et de l'I. S. R. ont proclamé partout que l'Internationale communiste était placée sous le contrôle du gouvernement des Soviets. Nous avons été obligés de constater que c'était exactement le contraire.

Nous ne pouvons donc pas nous désolidariser du gouvernement des Soviets, puisque ce sont les révolutionnaires du monde entier qui le contrôlent.

Oui, nous avons assisté aux discussions du Congrès mondial de l'Internationale communiste et nous avons vu défiler sur la tribune du Kremlin les fameux dictateurs, les Commissaires du Peuple. Nous les avons vus défendre leur gestion devant les délégués de l'Internationale communiste, devant les délégués révolutionnaires du monde entier.

UN DÉLÉGUÉ. — Quel uniforme avaient-ils?

UN DÉLÉGUÉ. — Un costume de cosaque!

MONMOUSSEAU. — Et nous avons compris que c'était une tâche lourde de responsabilités que d'être admis à contrôler une révolution, défendre et voter des thèses qui mettent en jeu la vie de la révolution russe.

UN DÉLÉGUÉ. — Parle-nous de l'I. S. R., et non pas de l'Internationale communiste.

MONMOUSSEAU. — Dans ce pays de France, où le syndicalisme suffit à tout, dans ce pays, où la réaction domine le mouvement ouvrier, où nous battons en retraite devant les forces réactionnaires, s'il se trouve des militants assez sévères pour juger ceux qui assument la responsabilité de diriger les destinées de la révolution russe, ils ne seront jamais autant que les révolutionnaires russes le sont pour eux-mêmes.

Comprenez alors pourquoi il faut avoir assez de tempérament et de bon sens pour savoir accepter certaines disciplines et comment aussi l'amour-propre que nous avons en nous doit être sacrifié souvent devant le grand événement qu'est la révolution.

J'ai été témoin d'un cas de conscience quand, au Congrès de l'Internationale communiste, on a appris qu'il y avait, dans les rangs du Parti communiste français de nombreux francs-maçons.

Notre camarade Ker, du Parti communiste, appartenait à cette filiation bourgeoise; et on a dit à Ker : « Entre la bourgeoisie et nous, il faut choisir; on ne peut pas contrôler la révolution prolétarienne lorsqu'on a des attaches avec les adversaires de la révolution. »

On a mis notre camarade Ker à l'épreuve de la discipline communiste. Pour un homme vaniteux et qui veut se piquer d'amour-propre, l'épreuve était suffisante pour qu'il reprenne le train de Moscou à Paris et tire, comme pas mal d'autres, dans le dos de la révolution pour satisfaire la vanité blessée.

C'est alors que notre camarade Ker, qui déjeunait avec moi au Kremlin... (Exclamations.) Mais oui, nous déjeunions tous au Kremlin — y compris les militants du C. D. S. (Bruit.) — ...c'est alors que notre camarade Ker m'a déclaré :

« La révolution russe est au-dessus de tout; elle est au-dessus de toutes nos questions d'amour-propre, au-dessus de toutes nos vanités; quelles que soient les sanctions disciplinaires et les épreuves qu'on voudra me faire subir, je les subirai sans rien dire : la révolution vaut bien cela. » (Applaudissements.)

Pour nous aussi, elle vaut mieux que tout cela. Elle vaut le sacrifice de toutes vos formules au nom desquelles vous voudriez la rendre autonome vis-à-vis du gouvernement des Soviets, des institutions soviétiques, de l'Internationale communiste et de l'I. S. R.

La révolution s'appuie sur deux piliers : l'Internationale communiste...

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — L'armée rouge!

MONMOUSSEAU. — Oui, sur l'armée rouge! sur l'Internationale communiste et sur l'Internationale Syndicale Rouge. En Russie, le Parti communiste, c'est l'élite de la classe ouvrière qui s'est enrôlée dans les rangs de l'armée rouge contre les armées blanches de Wrangel, de Denikine et de Koltchak! (Mouvements divers. Interruptions et bruit.)

KERDRAON. — Je demande à la sténographie d'enregistrer les interruptions; quand les camarades les retrouveront dans le discours de Monmousseau publié en brochure, ils jugeront. (Applaudissements de la minorité.)

BOUDOUX. — Je dois dire que Makno était au premier rang de la révolution et qu'il a été emprisonné avec la complicité de la réaction! (Mouvements divers.)

MONMOUSSEAU. — La rupture morale entre les syndicats russes et le Parti communiste russe, c'est l'écroulement de la révolution. C'est sur ces deux forces conjuguées, intimement liées, que la révolution russe trouve son point d'appui.

La Russie compte neuf dixièmes de population paysanne contre

un dixième d'ouvriers. Les révolutionnaires russes, que vous accusez d'être les profiteurs de la révolution, ces hommes que vous accusez d'être des conservateurs de fauteuils dictatoriaux, ces hommes que nous aimons n'auraient qu'à faire demi-tour à droite, s'appuyer sur la classe paysanne pour faire un bon gouvernement conservateur à la manière de la République française.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — C'est ce qu'ils sont !

MONMOUSSEAU. — Chaque propriétaire auquel on a donné la terre en usufruit demande à la garder pour lui. La revendication de tout paysan, c'est d'avoir la terre à lui, de pouvoir la léguer à ses enfants, de s'enrichir avec elle et la vendre à l'occasion.

Je ne sais quels délégués étaient avec nous lorsque nous sommes allés chez Trotsky... (Interruptions)... Mais oui, nous sommes allés chez Trotsky; nous avons même dîné avec lui et tous les délégués membres du Comité de défense syndicaliste nous tenaient compagnie... (Mouvements divers. Bruit.)

Nous causions avec lui de quelques questions intéressant l'avenir de la révolution russe. Et je me souviens que nous lui disions :

« C'est entendu, vous avez une jeunesse ardente, pleine de volonté et d'espérances, animée du souffle révolutionnaire comme devait en être animée la jeunesse de 1793 en France. Mais lorsque cette jeunesse sera arrivée à maturité, lorsque la révolution russe aura été livrée à elle-même pendant un certain nombre d'années, est-ce que cette jeunesse ne s'installera pas peu à peu dans la révolution ? »

Trotsky nous répondit :

« Cela est possible, en effet, c'est l'histoire de toutes les révolutions qui restent prisonnières dans leurs frontières nationales. Mais ce sera la faute du prolétariat international, ce ne sera pas la nôtre.

« Nous pouvons encore tenir cinq ou six ans peut-être. Nous serons obligés à de nouvelles concessions, de composer avec la bourgeoisie internationale.

« Mais si le prolétariat international vient à notre secours, si la révolution se développe en Allemagne et en France — comme c'est probable — cette jeunesse que vous avez vue portera dans tous les pays une flamme révolutionnaire capable d'incendier les derniers vestiges du capitalisme mondial. » (Applaudissements de la majorité.)

LECOIN. — Il y a un mois à peu près, en première page, l'« Humanité » a déclaré le contraire en ce qui concerne Trotsky.

MONMOUSSEAU. — Alors qu'il suffisait aux révolutionnaires russes d'avoir un geste de découragement pour livrer la révolution russe aux forces capitalistes, alors qu'ils nous attendent et qu'ils tiennent en main le sort de la révolution mondiale, vous voudriez, camarades des G. S. R., opérer la rupture morale entre l'I. C. et l'I. S. R.; mais vous jetteriez bas la dictature du prolétariat, vous ouvririez la porte à la dictature blanche et vous assassineriez la révolution; là où il n'y a pas d'armée rouge, là où il n'y a pas de dictature du prolétariat, cela se passe comme en Italie et en Espagne. (Applaudissements.)

Nous reparlerons plus tard de la révolution allemande. (Voix nombreuses. — Oui! Oui!) Mais vous viendrez nous dire en même temps, ce que vous opposeriez, vous, aux troupes régulières et irrégulières de la réaction allemande encadrée par les généraux qui ont tenu en échec pendant tant d'années les armées de l'Entente! Vous nous apporterez la formule savante, un programme précis, non seulement de défense, mais de réalisation révolutionnaire.

La dictature du prolétariat? le rôle de l'I. S. R. et de l'Internationale communiste? le rôle des syndicats et du Parti communiste en Russie, c'est Totti lui-même qui, dans son discours à l'ouverture du Congrès de l'Union socialiste et communiste, les a définis lorsque, malgré sa réthorique, il a été obligé de déclarer :

« Parti communiste et syndicalisme, mouvements parallèles d'abord, se retrouveront et se confondront ensuite pour réaliser la révolution. »

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — On n'a jamais dit le contraire.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MAJORITÉ. — Fort bien!

MONMOUSSEAU. — Totti est donc d'accord avec les militants de la révolution russe, comme il est d'accord avec nous?

Camarades des G. S. R., vous avez voulu opposer aux pratiques de la lutte de classe, aux pratiques de la révolution une formule un peu trop théorique.

Hélas! nous ne pouvons pas vous suivre sur ce terrain. Lorsque nous avons obtenu de l'I. S. R. l'abrogation de la liaison organique internationale, c'est nous, vous entendez, camarades du Comité de défense syndicaliste, dites-le bien dans toute la France, c'est nous-mêmes qui avons demandé l'établissement des accords entre l'I. C. et l'I. S. R.

Nous avons défendu le principe des accords entre les deux Internationales pour des raisons aussi impérieuses que celles qui nous ont fait repousser la liaison organique. La liaison organique n'est pas concevable en France; le mouvement français est d'une formation différente de celle du mouvement russe, des mouvements allemand, polonais, anglais, belge, qui sont de formation marxiste et social-démocrate.

J'expliquais un jour au camarade Lenine — car je suis allé chez Lenine (Exclamations de la minorité) — pourquoi il fallait supprimer la liaison organique en France, le syndicalisme français étant un composé de multiples tendances; ces tendances représentent autant de groupements situés à l'extérieur des syndicats; ainsi l'établissement de la liaison organique entre le Parti communiste et la C. G. T. U. frapperait d'exclusive toutes les autres tendances et tous les autres partis et réduirait la C. G. T. U. à un groupement de secte.

C'est pour conserver au sein du syndicalisme français l'équilibre entre toutes les tendances, c'est pour développer son influence et son action sur les masses ouvrières, c'est pour en faire un syndicalisme

de masse que nous avons demandé et obtenu la suppression de la liaison organique.

On nous a donné satisfaction, non pas une satisfaction de forme, mais une satisfaction de fait; car, ce qui est compréhensible pour nous l'est aussi pour les camarades de Russie.

Ce qui était incompréhensible pour nos camarades russes, c'est le point de vue que vous exprimiez, militants du pacte, lorsque, dans l'ancienne Commission administrative confédérale, vous votiez des résolutions qui déclaraient le Syndicalisme antiétatique par essence et par définition.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Mais parfaitement.

MONMOUSSEAU. — Oui, vous vous prononciez alors contre la révolution russe et, à ce moment, nos camarades de Russie avaient une maigre confiance dans les possibilités réalisatrices du syndicalisme français; car, un syndicalisme qui se déclare « a priori » antiétatique par essence et par définition, qui nie la nécessité de la dictature prolétarienne sans laquelle une révolution est impossible à notre époque, n'est pas révolutionnaire. (Applaudissements de la majorité. Exclamations de la minorité.)

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — La dictature sur le prolétariat et non pas la dictature du prolétariat!

MONMOUSSEAU. — Je résume. Nous sommes partisans de la suppression de la liaison organique, en France. Nous sommes partisans de l'unité syndicale parce que nous sommes révolutionnaires et que nous savons que la liaison organique conduirait automatiquement le mouvement ouvrier à la scission.

A ce moment de son discours, Monmousseau donne des signes évidents de défaillance.

LE PRÉSIDENT. — Monmousseau se trouve mal. Il serait nécessaire, camarades, de remettre la suite de son discours à demain. (Non! non!)

LECOIN. — Je serai d'accord avec la Majorité en demandant au Congrès, si Monmousseau ne se remet pas assez vite de son indisposition, de continuer à l'entendre demain.

PORREYE. — Camarades de la Minorité, nous avons entendu vos orateurs dans le calme; je vous demande, étant donné que vous êtes quelque peu responsables de l'indisposition de Monmousseau... (Exclamations et tumulte.)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, l'expression de Porreye a certainement dépassé sa pensée. (Interruptions et bruit.)

CAZALS. — La Majorité ne prendra pas à son compte, je le pense, l'affirmation qui vient d'être apportée dans ce Congrès. On ne peut pas dire que l'indisposition de quelqu'un vienne de telle cause ou de telle autre. Quant à moi, j'ai remarqué que Monmousseau, qui était déjà fatigué pour avoir suivi les débats de ce Congrès, avait hu,

depuis le début de son discours, une carafe d'eau presque entière. Une indisposition de ce genre peut arriver à tout le monde. Cela m'est arrivé.

Mais ne venez pas dire que cela est dû aux interruptions. Nous regrettons les interruptions. Mais Monmousseau est un lutteur; il se soucie peu des interruptions: il est capable d'en supporter d'autres pour défendre ce qu'il croit être la vérité, tout comme vous êtes capables de supporter des interruptions quand vous défendez ce que vous croyez être la vérité.

MONMOUSSEAU. — Camarades, je vous assure que je suis très fatigué; je vous déclare, camarades de la Majorité, que les interruptions n'y sont pour rien; elles ne m'ont aucunement gêné.

Je vous demande simplement de vouloir remettre la suite de mes explications à demain matin; je me trouve réellement fatigué.
(Approbation.)

LE PRÉSIDENT. — La Majorité propose les cinq noms suivants comme scrutateurs du vote sur la motion d'Orientation :

BOUET (Enseignement);
PÉROLS (U. D. du Puy-de-Dôme);
GUILLON (Alimentation);
FOULON (Textile);
CASTELLAZ (Travailleurs Municipaux Seine).

La Minorité propose les cinq noms suivants :

FERRÉ (Bâtiment);
MANCÉL (Grenoble);
ARGENCE (Lyon);
PEYTAUD (P. T. T.);
GOUZIEU (Services Publics).

(La proposition est adoptée.)

(La séance est levée à 1 h. 45.)

CINQUIÈME JOURNÉE

Vendredi 16 Novembre 1923 (Matin)

Président : MONIER (Bâtiment);

Assesseurs : Amélie PLANTELINÉ (Paris); CASTOR (Alger).

(La séance est ouverte à 10 heures.)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la séance est ouverte. Je donne la parole au camarade Monmousseau et je demande à tous les délégués de l'écouter en silence.

DISCOURS DE MONMOUSSEAU (Suite)

MONMOUSSEAU. — J'ai dit hier soir à mon ami Semard que j'allais être plus orthodoxe que lui dans ce Congrès. Semard avait la mission de défendre l'Internationale Syndicale et la résolution de la majorité. J'avais la mission de situer les tendances de Saint-Etienne. Si j'ai été amené à défendre l'Internationale communiste, c'est parce que les deux tendances de la minorité, dans la position qu'elles ont prise, se sont prononcées contre elle.

Il me reste, pour conclure ce chapitre, à fixer le rôle que joue l'Internationale Syndicale Rouge dans le mouvement international.

Lorsque je disais, hier soir, qu'au moment où la révolution russe éclatait en Russie, les syndicats n'existaient pas; lorsque je disais que c'étaient les éléments révolutionnaires groupés au sein du Parti communiste russe qui avaient été les premiers pionniers de la révolution, qu'ils en avaient forgé la structure, je n'ai pas voulu dire qu'il en était de même dans l'ensemble du mouvement ouvrier mondial.

En Allemagne, par exemple, où la révolution vient, il y a une vieille organisation syndicale, alors que le Parti communiste allemand n'est qu'en formation.

Il était donc nécessaire qu'à côté de l'Internationale communiste se créât une Internationale Syndicale Rouge pour grouper la fraction des ouvriers sympathiques à la révolution russe, mais qui devaient demeurer au sein des syndicats réformistes.

N'allez pas en conclure qu'il y avait, de la part de nos camarades de Russie, la pensée de provoquer une scission dans le mouvement syndical international. L'I. S. R., lorsqu'elle s'est créée, non seulement n'a pas eu l'idée de faire la scission dans le mouvement syndical

international, mais n'ayant pour mission que de grouper moralement les éléments révolutionnaires aux côtés de la révolution russe, elle a toujours demandé à ses adhérents de rester dans l'Internationale d'Amsterdam. Et c'est pourquoi les centrales syndicales adhérentes à l'I. S. R. sont relativement peu nombreuses en comparaison du mouvement syndical international révolutionnaire. C'est pourquoi nos camarades allemands sont restés au sein des syndicats social-démocrates. Mais c'est pourquoi aussi les social-démocrates et les réformistes d'union sacrée, en France comme en Allemagne, ont cherché à se débarrasser des éléments sympathiques à la révolution russe, en provoquant la scission.

LECOIN. — Veux-tu me permettre un mot ? Je lis, dans un manifeste que vous ne pourrez pas contester, ceci : « La révolution d'octobre en Russie est aussi bien l'œuvre des syndicats que l'œuvre du Parti communiste et des Soviets ; les syndicats de Russie n'ont pas seulement aidé la révolution, ils l'ont faite ; ils ont été un des facteurs les plus importants de la victoire du prolétariat. »

C'est un manifeste adressé au Congrès d'Orléans par le camarade Losowsky ; je le mets à la disposition du Bureau.

SEMARD. — C'est exact.

MONMOUSSEAU. — Cela n'infirmes pas ce que j'ai dit hier.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Ah, si !

MONMOUSSEAU. — Je dis que, au cours de la révolution russe, les syndicats, sous l'influence des communistes, se sont développés parallèlement au mouvement révolutionnaire. Au moment où il fallait procéder à l'expropriation capitaliste, nos camarades communistes de Russie ont travaillé pour que cette révolution puisse s'appuyer sur les larges masses prolétariennes, et elle ne pouvait s'appuyer sur les larges masses prolétariennes que par la création des syndicats.

Mais il est certain que les syndicats russes ne sont pas antérieurs à la révolution, alors que dans tous les autres pays les syndicats existent depuis longtemps et précèdent la révolution.

Les deux facteurs de la révolution internationale seront constitués de forces révolutionnaires groupées au sein de l'I. C. et de l'I. S. R. dans tous les pays, à condition que la rapidité de leur évolution leur permette d'influencer les grandes masses ouvrières et que leurs militants soient à la hauteur de leur tâche aux moments décisifs. En ce qui concerne la France, si le Parti communiste n'est pas apte à remplir sa mission à côté des syndicats, d'autres groupements prendront sa place. Partis révolutionnaires et syndicats sont appelés fatalement à se rejoindre sous la poussée des événements pour donner à la révolution internationale son véritable caractère et sa véritable expression.

Deux mouvements parallèles coordonnant leur efforts jusqu'à les confondre ensuite pour le triomphe de la révolution ; je ne vois pas qu'il y ait là de subordination ; il y a là collaboration effective dans la propagande et dans l'action révolutionnaires, et c'est cette dernière

condition qui fut remplie entre l'I. C. et l'I. S. R. jusqu'au deuxième Congrès de Moscou.

C'était l'application de la liaison organique. Elle était permanente. Elle s'exerçait par l'interpénétration des deux Internationales dans les Comités exécutifs réciproques.

La liaison organique permanente a été remplacée par les accords circonstanciels : trois délégués du Comité exécutif de l'I. C., trois délégués du Comité exécutif de l'I. S. R. se rencontrent en dehors des deux Comités exécutifs et constituent un Comité d'action mixte pour l'étude en commun de la propagande et de l'action sur le terrain international.

Vous me direz que ces Comités sont permanents, alors qu'ils n'ont été créés que pour être circonstanciels et provisoires.

Hélas ! la tâche des révolutionnaires est loin d'être terminée dans l'internationale et le rôle constructeur des syndicats ne fait que commencer en Russie. Il commence si bien que Trotsky déclare lui-même que les syndicats russes vont prendre d'ici peu la première place dans le mouvement révolutionnaire de Russie. Dans le domaine de l'internationale, notre camarade nous disait — et tout le monde s'est rendu à l'évidence — que la révolution allemande se préparait, que le fascisme étendait ses ravages dans l'ensemble de l'Europe, que l'impérialisme était déchaîné partout et que partout la révolution en marche est en état permanent de légitime défense.

Evidemment, les Comités entre l'I. C. et l'I. S. R. ont travaillé en permanence, ce n'est pas nous qui le nierons. Il est exact qu'avant de nous séparer, au Congrès de l'I. S. R., nous avons constitué un Comité d'action et que nous avons travaillé en commun avec les délégués de l'Internationale communiste au sein du Comité d'action, afin de déterminer d'un commun accord les tactiques, les moyens de défense et de combat du prolétariat international.

C'est le Comité d'action de Moscou qui a fixé la Conférence d'Essen d'une façon définitive, et je ne vois pas quel prétexte vous pourriez invoquer pour nier à ce sujet la valeur des modifications apportées aux statuts de l'I. S. R. Est-ce parce que les événements internationaux sont tels qu'il fallait travailler pendant des mois et des mois à des problèmes différents qui se posent tous à la même époque ? Est-ce pour cela que vous déserteriez l'I. S. R. et que vous nieriez la sincérité de ses résolutions et statuts ?

Camarades, la lutte révolutionnaire est telle qu'il faut savoir choisir entre la beauté des principes et la pratique révolutionnaire, entre les belles formules et l'exécution des décisions prises.

Nous avons, au retour de Moscou, constitué à Paris un Comité d'action contre l'impérialisme français. Ce Comité d'action a été construit sur le même schéma que le Comité international. Des camarades de la C. G. T. U., des camarades du Parti communiste se sont réunis. Ils ont étudié en commun les moyens par lesquels on devait faire face à l'occupation de la Ruhr, les moyens par lesquels nous pourrions

secourir, le cas échéant, le prolétariat allemand, menacé par l'impérialisme français.

Il ne s'agit pas d'apporter ici des principes et des formules. Il faut indiquer les conditions pratiques de travailler pour pouvoir dresser, au besoin, le prolétariat français contre notre gouvernement pour appliquer le devoir de solidarité internationale; il faut dire s'il vaut mieux conserver saufs les principes et laisser le prolétariat allemand sans secours et, par l'impérialisme français, écraser la Révolution!

Nous avons choisi non pas selon notre plaisir du moment, mais parce que tels étaient les moyens dictés en la circonstance par la résolution de Saint-Étienne et par les décisions prises au Congrès de l'I. S. R.

Permettez-moi de vous demander — et j'en fais appel aux camarades délégués du Parti communiste — si la part d'initiative prise par la C. G. T. U. au sein du Comité d'action central créé à Paris en décembre 1922 a été nulle? Est-ce que les délégués de la C.G.T.U., Cazals, Massot, Lartigue, qui en faisaient partie — et nous avons payé cette participation par quelques mois de prison — n'ont pas eu leur part dans les initiatives prises par le Comité? Vous auriez pu apporter vous-mêmes à cette tribune les preuves de l'infériorité de la C.G.T.U., les preuves de l'ignorance ou de l'impuissance de ses délégués à apporter au sein du Comité d'action des propositions d'action concrète contre l'impérialisme français! Vous ne pouviez pas le faire, vous ne l'avez pas déclaré, parce que la part d'initiative qu'a prise la C. G. T. U. est telle qu'à aucun moment la C. G. T. U. a été mise en état d'infériorité et de tutelle.

Nous ne voulons pas, ici, placer la C. G. T. U. sur un piédestal. Nous disons simplement qu'il y a eu, entre ses délégués et ceux du Parti communiste, une collaboration de tous les instants, une collaboration effective, sans que la moindre contradiction ne se soit fait jour au sein du Comité central d'action.

Ce qui s'est fait en décembre, à Paris, ne pouvait-il se faire en janvier, à Essen? Ce qui s'est fait normalement en 1923 ne peut-il plus se faire sans danger en 1924? Est-ce que depuis cette époque, la C. G. T. U., par l'organe de ses militants ou par la force combative qu'elle a en elle, a diminué de valeur? Est-ce qu'elle a perdu sa capacité d'action? Est-ce qu'elle a remis son pouvoir et son intelligence entre les mains du Parti communiste?

Je ne le crois pas! Des exemples nombreux viendront attester mon affirmation. Nous avons été à Essen. Tu y étais, Massot. Nous avons été confondus au sein du vaste Comité d'action international, et nous étions, nous, délégués de la C. G. T. U., représentant la seule organisation syndicale au milieu d'un grand nombre de partis communistes : allemand, polonais, belge, anglais, italien. Camarade Massot, est-ce que la part qu'a apportée la C. G. T. U. au Comité d'action, à Essen, a été si petite que l'on puisse dire qu'à un moment donné la C.G.T.U. a été infériorisée et subordonnée?

Est-ce que la consultation des délégués du Comité d'action de tous

les partis révolutionnaires n'a pas été une consultation sincère, faite en dehors de toute considération secondaire? Est-ce que nous n'avons pas procédé avec franchise, les uns et les autres, à un examen critique de la situation française et de la situation allemande? Est-ce que nous n'avons pas dit, les uns et les autres ce que nous pensions du mouvement français? Est-ce que la discussion d'Essen ne s'est pas déroulée tout entière sur les arguments que nous avons apportés? Est-ce que nos camarades allemands ne se sont pas inquiétés tout particulièrement de connaître notre opinion sur la C. G. T. U., sur sa puissance d'action, sur son influence sur la masse ouvrière en faveur de la Révolution allemande? Est-ce que toute la discussion n'a pas tourné autour du mouvement français, et principalement autour des forces groupées derrière la C. G. T. U.? Les décisions prises ne s'y rattachent-elles pas?

Nous ne sommes pas allés à Essen pour discuter sur des formules abstraites. Nous sommes allés à Essen avec la volonté, les uns et les autres, d'appliquer quand il le faudrait, les mesures nécessaires pour faire face à l'occupation de la Ruhr et à ses conséquences révolutionnaires.

Est-ce que les délégués du Parti communiste français n'ont pas pris, avec nous, toutes leurs responsabilités, d'abord au sein du Comité d'action parisien, ensuite au Comité d'action d'Essen? Ils les ont si bien prises, leurs responsabilités, que les uns et les autres nous avons été cueillis en famille pour attentat à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, en même temps que nos camarades communistes de Belgique étaient poursuivis par leur gouvernement pour répondre de leur participation à la Conférence d'Essen.

Nous avons vécu ensemble à la Santé durant quelques mois, nous avions, si vous vous en souvenez, mes chers camarades, fait le serment de nous présenter devant la justice bourgeoise, la Cour d'assises ou la Haute-Cour, comme un seul bloc. C'était le Comité d'action international qui passait en jugement; ce n'étaient pas des personnalités, c'étaient des groupements qui avaient eu à un moment donné le courage et la volonté de participer à l'action de classe internationale. Il n'y avait pas de cloison étanche entre les uns et les autres, parce qu'il n'y avait pas de lâches et qu'il ne s'est pas produit une seule défaillance dans les rangs des emprisonnés délégués du Parti communiste et de la C. G. T. U.

Et vous voudriez, après cet épisode, après cette première escarmouche de la bataille de classes, vous voudriez aujourd'hui, que j'oublie le passé, que j'ignore non seulement les camarades, mais les groupements que ces camarades représentaient dans l'action commune? Vous voudriez que je m'associe à vos critiques? Que je m'associe aux campagnes qui, depuis un an, déferlent sur leurs têtes? Vous voudriez que nous les traitions avec vous de politiciens ou d'arrivistes?

Mais non, les politiciens et les arrivistes qui s'étaient égarés dans les organisations révolutionnaires ont rompu avec elles et se sont abstenus d'aller à Essen. C'est là un point d'histoire qu'il faut souligner du haut de cette tribune.

Mon cher camarade Treint, je n'oublie pas le passé ! Je ne l'oublierai que le jour où une défaillance creusera un abîme entre nous.

UN DÉLÉGUÉ. — Comme en 1910 !

MONMOUSSEAU. — Camarade Treint, la solidarité qui nous a lié hier dans l'action, quelles que soient nos divergences de tactique, nous liera demain et c'est ainsi que deux mouvements prolétariens d'abord parallèles arrivent un jour à se rejoindre.

Ce n'est pas de notre faute si l'Union anarchiste a décliné sa place dans les Comités d'action contre l'impérialisme français où elle avait été invitée... (Mouvements.)

LECOIN. — Nous avons déclaré que la lettre n'était pas parvenue.

MONMOUSSEAU. — Allons donc ! Je rappelle à Colomer une certaine discussion préalable qui s'est déroulée dans le bureau de Dudilieux. Il était question du Comité d'action pour venir en aide à la Révolution allemande et défendre la Russie contre l'ultimatum de l'Angleterre ; nous avons fixé à la Commission exécutive de la C. G. T. U. le programme d'action sur lequel devait discuter le Comité d'action international, et comme nous exposions le programme à Colomer, notre camarade au nom de l'Union anarchiste, nous a déclaré : Je serais bien d'accord avec vous, mais nous considérons que le prolétariat russe, vis-à-vis de la guerre anglo-russe, a le même devoir d'insurrection à faire contre son gouvernement des Soviets que le prolétariat allemand et les prolétariats français et anglais contre leurs propres gouvernements. (Applaudissements sur divers bancs de la minorité.)

Nous ne pouvions pas être d'accord, car nous nous sommes rangés sans réserves ni conditions aux côtés de la Révolution russe, attaquée par l'impérialisme anglais ; nous avons déclaré que nous serions sans réserves ni conditions aux côtés de la Révolution allemande, quelles que soient les étapes par lesquelles elle doit passer.

Colomer nous a dit : « Personnellement, je serais d'accord avec vous. Mais, lorsqu'il s'agit de défendre en Allemagne un gouvernement prolétarien, la dictature du prolétariat, nous ne marcherons pas. » Que voulez-vous que nous fassions à cela ? La C. G. T. U. a dressé son programme ; elle a fait appel à toutes les organisations pour l'aider à mettre son programme à exécution ; le Parti communiste est venu ; il n'y a pas de subordination, il y a conjonction des idées et des efforts. L'Union anarchiste a déclaré que cela était contraire à ses principes, à ses tactiques, à ses conceptions révolutionnaires, elle s'est abstenue. C'est le droit de l'Union anarchiste et des anarchistes de s'écarter d'une action qui met en danger la pureté de leurs principes révolutionnaires. Mais les anarchistes sont mal placés pour nous reprocher notre collaboration avec le Parti communiste au sein des Comités d'action.

Il aurait peut-être fallu, pour vous satisfaire, que nous acceptions le programme adopté par l'Union anarchiste ; que nous violions nos résolutions de Congrès en faveur des résolutions élaborées dans les Congrès de l'Union anarchiste.

Notez bien que la C. G. T. U. a toujours réservé pour elle le

monopole de décréter la grève générale et de la conduire, et que jamais les camarades participants aux Comités d'action n'ont élevé de protestation et n'ont fait d'opposition.

Je sais bien qu'au Parti communiste unitaire on a une drôle de conception de l'action de classe; on veut que la C. G. T. U. soit autonome, et comment! on veut bien l'aider dans sa propagande contre l'impérialisme français; aller dans toutes les villes de France, monter aux tribunes faire des discours, profiter de la propagande, mais jusqu'aux limites où l'on engage sa responsabilité.

Nous avons répondu: « Cela était bon autrefois, au moment où les politiciens des partis électoraux faisaient des besognes de ce genre, au moment où ils se servaient du mouvement syndical pour s'en faire un tremplin électoral. Mais, en 1923, nous ne marchons plus. Les organisations révolutionnaires qui viendront au Comité d'action s'enfonceront jusqu'au cou dans les responsabilités. » Hélas! les farouches défenseurs de l'autonomie syndicale ne sont plus revenus. (Sourires.)

La collaboration du Parti communiste et de la C. G. T. U. fait pousser les hauts cris aux militants de la minorité! Qu'y pouvons-nous? Vaut-il mieux suivre Broutchoux quand il nous propose une collaboration avec la Ligue des Droits de l'Homme, avec les groupements radicaux-socialistes et libre-penseurs, avec le Parti communiste unitaire, à l'exclusion du Parti communiste?

Eh oui, la haine du Parti communiste vous a entraînés jusqu'à préconiser la collaboration avec des organisations représentatives de la bourgeoisie française, afin d'écartier systématiquement le seul organisme qui ait répondu à l'appel de la C. G. T. U.

MONMOUSSEAU. — Puisqu'on a évoqué le Congrès de Lille, souvenez-vous de cet instant où, au nom de la C. G. T. réformiste, Digat dénonçait le Parti communiste et l'Internationale communiste. Nous avons répondu alors en défendant l'Internationale et les révolutionnaires de Russie et nous n'avons vu personne protester sur les bancs de la minorité. Qu'y a-t-il donc de changé depuis?

Le Parti communiste français était à peine en formation, il n'avait mis de clarté ni dans ses conceptions ni dans ses tactiques révolutionnaires, et voilà que plus il essaye de se prolétarianiser, plus il est attaqué. Une partie de la minorité travaille à l'heure actuelle avec le syndiqué Frossard (Exclamations) pour constituer l'unité politique du prolétariat, c'est-à-dire la coalition Frossard-Renaudel contre le Parti communiste, en même temps qu'elle cherche à réaliser l'unité syndicale au sein de la C. G. T. de la rue La Fayette contre la C. G. T. U.

De belles perspectives en vérité pour la Charte d'Amiens! (Applaudissements de la majorité.)

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Ils la respectent aussi bien que toi.

MONMOUSSEAU. — Cette Charte qui permet aux lafayettistes notoires de faire appel à l'unité contre nous, qui permet des accords entre l'Union P.-O. des Cheminots unitaires et l'Union P.-O. des Cheminots

lafayetteistes, cette charte confusionniste qui permet de telles alliances et un tel retour vers le passé, prépare une nouvelle trahison des partis politiques unifiés et des unifiés lafayetteistes lorsqu'un nouveau 1914 passera sur le monde. (Interruptions de la minorité.)

MONMOUSSEAU. — En ce qui concerne les Commissions syndicales, je ne reviendrai pas sur l'argumentation de nos amis Semard et Raynaud, j'enregistre seulement qu'il y a des désaccords d'appréciation entre Lartigue et Cazals à ce sujet.

Lartigué a déclaré qu'elles constituaient un cas de subordination alors que Cazals n'a exprimé qu'une crainte.

La crainte te rejettera-t-elle, Cazals, avec les négateurs de l'I.S.R. ? et l'I. S. R. sera-t-elle de ce fait moralement amputée, au Congrès de Bourges, d'une fraction de la majorité de Saint-Etienne ? Il faut choisir.

Je crois que vous avez déjà choisi cette alternative. Pour notre part, si nous avons des craintes en ce qui concerne les Commissions syndicales, elles ne sont pas de même nature. Le Parti communiste a des Commissions syndicales.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Syndicales ou communistes ?

MONMOUSSEAU. — Tous les groupements extérieurs en ont et ce n'est pas toujours pour réaliser des accords circonstanciels, mais bien la liaison organique. (Exclamations de la minorité.)

Ce n'est pas à ciel ouvert qu'elle se fait la liaison organique, c'est dans les Comités occultes, dans les Loges et dans les officines journalistiques. (Applaudissements de la majorité. Mouvements divers. Exclamations de la minorité.)

La liaison organique ne s'inscrit pas dans les statuts de la minorité, mais elle s'opère avec Frossard...

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Le grand cheval de bataille !

MONMOUSSEAU. — ...qui collabore à « Paris-Soir »...

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Qu'est-ce que cela vous fait ?

MONMOUSSEAU. — ...avec les orthodoxes de la bourgeoisie, et c'est le syndiqué Frossard qui préconise la scission dans la C. G. T. U. pour le bénéfice de la rue La Fayette.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Laissez-le donc, Frossard !

MONMOUSSEAU. — Frossard déclare en s'adressant à la minorité :

« La minorité ne veut pas me connaître ; s'il lui est arrivé de mettre les pieds rue Saint-André-des-Arts, elle s'en accuse et s'en excuse. »

Ou bien vous confondrez Frossard ou c'est Frossard qui vous confond...

UN DÉLÉGUÉ. — Cela a déjà été fait !

MONMOUSSEAU. — Je voulais simplement vous dire que la liaison organique ne se fait pas par les statuts de l'I. S. R., mais qu'elle se

fait rue Saint-André-des-Arts, et ailleurs. (Applaudissements de la majorité.) Elle se fait tous les jours, en même temps que la conspiration contre le mouvement révolutionnaire. (Interruptions de la minorité.)

Revenons aux Commissions syndicales; ce que nous pourrions craindre, nous, c'est que les Commissions syndicales, qui représentent dans la C. G. T. U. une doctrine communiste, ne servent un jour à la propagande électorale du Parti communiste.

SEMARD. — Et nous nous dresserons contre cela.

MONMOUSSEAU. — Si jamais il pouvait en être ainsi, camarades communistes, vous prendriez, devant le mouvement révolutionnaire...

UN DÉLÉGUÉ. — C'est déjà fait! (Bruit.)

MONMOUSSEAU. — ...la plus grande responsabilité car vous conduiriez la C. G. T. U. à la pire des décompositions. (Applaudissements de la majorité.)

Mais, si les Commissions syndicales sont des organisations représentatives d'une doctrine communiste, d'une tactique révolutionnaire, si elles sont un moyen pour un parti, quel qu'il soit, d'exercer un contrôle sur ses adhérents au sein du mouvement syndical, elles ne nous font pas plus peur qu'à Matton.

Je me souviens qu'avant la scission le Parti communiste mettait ses organes à la disposition du mouvement de la minorité, mais qu'il avait des adhérents qui oubliaient souvent d'être révolutionnaires au sein de la C. G. T. réformiste.

Alors, vous receviez, camarades du Parti communiste, de nombreuses visites, pour vous dire à chaque occasion : « Ah! il est joli, votre Parti; nous connaissons un adhérent dans notre syndicat, membre du Parti communiste, qui vote avec la majorité de la C. G. T. Lafayette ». Les camarades du Parti communiste prenaient note et répondaient aux visiteurs : « On les rappellera à l'ordre et à la discipline syndicale ».

MONMOUSSEAU. — Si tel est le but que poursuivent les Commissions syndicales, je déclare qu'elles sont salutaires pour le mouvement ouvrier; tous les groupements révolutionnaires sont à même d'en faire autant. Entre les tendances de la C. G. T. U., nous ne voyons pas faire de différence.

Lorsque Marie Guillot et Lartigue, dans leur déclaration, prétendent que nous nous sommes dressés l'année dernière, avant le Congrès de Saint-Etienne, contre l'Union anarchiste, cela n'est pas exact. Nous nous sommes dressés contre la tactique anarchiste, mais jamais, dans aucune de nos déclarations, nous n'avons mis en cause l'Union anarchiste qui était libre de faire ce qu'elle voulait et qui en a largement profité, lorsque, répondant à une convocation du Comité d'action, elle déclarait publiquement dans son journal :

« Oui, nous avons réfléchi; nous rentrons au Comité d'action; mais ce n'est pas pour collaborer avec les délégués de la C. G. T. U.

et du Parti communiste ; c'est pour saboter le Parti communiste et exercer un contrôle sur le Comité d'action et sur les délégués de la C. G. T. U. »

Voilà comment on entendait la collaboration et l'autonomie de la C. G. T. U..

Et maintenant, camarades, il reste entendu que pour vous dire tout cela nous sommes payés par Moscou ; si nous répondons à vos accusations, c'est parce que nous avons reçu de l'argent ; nous ne sommes que des domestiques et des exécuteurs de mots d'ordre. (Exclamations de la minorité.)

LECOIN. — Que Monmousseau ose demander au Congrès une commission d'enquête, nous nous chargeons de prouver qu'à la « Vie Ouvrière » on reçoit de l'argent inavoué et qu'il vient de Moscou. Qu'il demande une commission d'enquête, même choisie parmi les membres de la majorité. (Mouvements divers.)

MONMOUSSEAU. — Nous sommes des vendus à Moscou, des domestiques ; nous touchons beaucoup d'argent ; nous avons des villas un peu partout. Il nous arrive même d'aller nous reposer aux bains de mer.

Eh bien ! camarades, réglons nos comptes :

L'Union anarchiste n'a-t-elle pas déclaré, à un Comité d'action où elle était représentée, qu'elle participerait volontiers à l'action du Comité, mais qu'elle n'avait pas d'argent dans sa caisse ? Est-ce que le délégué du Parti communiste n'a pas offert un don de la caisse du Parti communiste à l'Union anarchiste pour lui permettre de travailler au sein du Comité d'action ? Est-ce que l'Union anarchiste n'a pas accepté ?

UN DÉLÉGUÉ. — Non, Monmousseau !

MONMOUSSEAU. — Et n'a-t-elle pas par la suite participé à nos travaux ?

Tout cela est très bien ; c'est de la solidarité bien comprise entre organisations révolutionnaires. Mais vous ne saviez donc pas, à cette époque, camarades anarchistes, que c'était de l'argent de Moscou ?

LECOIN. — On l'a refusé.

MONMOUSSEAU. — Vous avez du « culot », camarades ! Comment ! vous avez crié par-dessus les toits que nous étions des salariés de Moscou, que nous étions les vendus de Moscou et que l'argent de Moscou était de l'argent immoral.

Mes pauvres amis ! S'il en est ainsi, ce n'est qu'avec lui que vous avez pu travailler au Comité d'action, ce n'est pas nous qui vous en ferons grief.

Nous sommes des domestiques ? Notre propagande se fait par ordre ? Mais un jour viendra où la C. G. T. U. prendra sa place dans la bataille décisive ; demain, peut-être, aux côtés de la révolution allemande, elle déclarera la guerre à l'impérialisme français. Ce jour-là, lorsqu'elle se situera, non pas, comme en 1914, du côté de l'union

sacrée, mais à sa véritable place de combat, au moment où ses militants seront accusés de haute trahison, d'attentat contre la sûreté de l'Etat capitaliste pour avoir saboté la mobilisation, ce jour-là croyez-vous que Moscou nous aura payé trop cher ?

L'anarchie a eu sa période héroïque, la période de Vaillant, de Caserio, d'Emile Henry. Vous ne vous souvenez donc plus de ce que disaient alors les journaux de la bourgeoisie ? On dressait l'opinion publique contre vous en disant : les anarchistes sont des exécuteurs de mots d'ordre ; ils sont payés pour cela et quand ils ne marchent pas, ils sont exécutés par leurs propres camarades. Comme si l'argent valait plus que le sacrifice de sa vie !

Les arguments que vous nous servez aujourd'hui, camarades anarchistes, sont ceux qu'employait contre vous la bourgeoisie à l'époque héroïque de l'anarchie ; et vous vous en servez contre nous au moment où la C. G. T. U. entre dans la période héroïque, avec tous les militants révolutionnaires que vous n'aurez le droit d'injurier que le jour où ils auront trahi les intérêts de leur classe.

En montant à cette tribune, mes camarades m'ont donné un mandat. Ce mandat, c'était d'élever une protestation contre les déclarations de Colomer, au moment où il dénonçait le gouvernement des Soviets comme un gouvernement d'assassins.

La protestation, la voilà : une minorité comme celle que nous avons au moment où nous prenons position contre les réformistes, une minorité qui a en elle la vérité et l'avenir ne meurt jamais ; elle progresse. La minorité qui au sein de la vieille C. G. T. se dressait contre les réformistes avait en elle la vérité ; bien que brimée, elle a grandi, elle a traversé tous les Congrès ; elle était à Lyon, à Orléans, à Lille. Elle a résisté à tous les assauts et aux matraques de Rivelli ; elle est devenue la C. G. T. U. ; et si elle est devenue la majorité dans la C. G. T. U., c'est qu'elle portait en elle la vérité profonde de la lutte des classes et l'avenir du prolétariat.

Les syndicats, depuis des mois et des mois, ont entendu l'accusation de Colomer ; car le discours de Colomer n'a pas été ici un discours inaugural. Toute la France ouvrière a été traversée par les militants de l'Union anarchiste, et les syndicats se sont rangés plus nombreux de jour en jour à nos côtés, aux côtés de la Révolution russe.

La voilà, la protestation. Elle est là devant nous. Inutile de la fixer dans une résolution, elle est toute dans la majorité de ce Congrès. Une minorité qui ne grandit pas, qui, de Saint-Etienne à Bourges, périlite, contient l'erreur en elle ! (Exclamations sur les bancs de la minorité.)

Et la vôtre, camarades du Comité de Défense syndicaliste, n'est plus qu'un reflet du passé ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité. Exclamations sur les bancs de la minorité.)

On a fait à cette tribune quelques déclarations qui nous ont semblé être une expression voilée de celles qui furent faites au Comité National Confédéral. Je puis me tromper. Mais je n'ai qu'une chose à répondre.

Les militants qui assumeront la charge de conduire la C.G.T.U. à la bataille de classe resteront à leur poste malgré tous ceux qui voudront les attaquer; ils sont à la disposition du Congrès.

Nos camarades de la Majorité ont, au préalable, envisagé un nouveau Bureau.

Les camarades Dudilieux, Monmousseau, Berrar et Racamond, candidats au Bureau Confédéral, prennent l'engagement d'honneur, si vous leur faites confiance, de ne jamais faillir à leur tâche et de rester à leur poste coûte que coûte. (Vifs applaudissements.)

A nouveau, Monmousseau se trouve indisposé.

LE PRÉSIDENT. — Il avait été décidé que, dès que Monmousseau aurait terminé ses explications, nous passerions au vote.

Néanmoins, le camarade Férandel voudrait préciser un incident. Je lui donne la parole pour quelques minutes.

FÉRANDEL. — Il me paraît utile de procéder à une mise au point concernant une affirmation de Monmousseau qui, pour les anarchistes, présente un caractère assez grave.

Il est exact que, lorsque nous sommes entrés au Comité d'Action, nous nous sommes heurtés à des difficultés financières. A ce moment, l'Union Anarchiste a été obligée de faire des versements; c'était l'époque où nos délégués devaient parcourir la France pour faire la propagande avant que nos camarades accusés passent devant la Haute Cour. L'Union Anarchiste a dit à ce moment : « Puisque nous devons verser de l'argent et que nous n'en avons pas pour notre propagande nous n'enverrons pas nos orateurs à travers le pays. » Est-ce vrai, Dudilieux?

DUDILIEUX. — Parfaitement.

FÉRANDEL. — A ce moment, nos camarades du Parti Communiste (parmi lesquels était Treint, ici présent) ont offert à l'Union anarchiste, afin de ne pas briser l'unité morale du Comité d'Action, la somme de 1.000 francs pour que notre Union puisse envoyer ses orateurs à travers la France.

TREINT. — C'est exact.

FÉRANDEL. — Mais les délégués de l'Union anarchiste ont refusé les 1.000 francs offerts par le Parti Communiste. Nous avons cependant accepté de l'argent : nous avons accepté l'argent de la C. G. T. U.; cette dernière nous a versé 500 francs. Est-ce vrai, Marie Guillot?

Marie GUILLOT. — Oui.

FÉRANDEL. — L'Union Anarchiste, en butte à des difficultés financières, n'a vu aucun inconvénient à emprunter de l'argent à la C. G. T. U.; d'ailleurs, ces 500 francs ont été remboursés à la C. G. T. U. Nous avons à l'Union anarchiste le reçu de ce remboursement.

Marie GUILLOT. — C'est vrai.

TREINT. — Ce n'est pas exactement ainsi que cela s'est passé!

DUDILIEUX. — Je suis entièrement d'accord avec Férandel en ce qui concerne le Comité d'Action auquel participait l'Union anarchiste et où il a été question d'organiser une tournée dans toute la France pour protester contre la comparution de nos camarades en Haute Cour. Il est exact qu'à ce moment nous avons demandé à chacun des groupements participant au Comité d'Action d'apporter leur concours financier. Nos camarades anarchistes nous ont alors fait part de leur embarras au point de vue financier.

C'est alors que notre camarade Treint et un autre délégué du Parti Communiste se sont offerts à verser immédiatement une première somme de 1.000 francs à la caisse du Comité d'Action puisqu'aussi bien tous les groupements composant ce Comité d'Action devaient faire un apport en vue de l'organisation des tournées de propagande. Ces 1.000 francs ont été versés à la C. G. T. U.

Il est exact que nos camarades anarchistes, par un louable scrupule, n'ont pas voulu recevoir les 1.000 francs du Parti Communiste, mais les 1.000 francs ont été versés à la C. G. T. U. qui en a remis 500 à l'Union Anarchiste. (On rit. — Interruptions et bruit.)

TREINT. — Tu oublies de dire qu'à ce moment la C. G. T. U. a déclaré au Comité d'Action qu'elle était liée par une décision de sa Commission Exécutive qui ne lui permettait pas de faire des avances.

Le Parti Communiste, ne voulant laisser aucun camarade et aucune organisation dans l'embarras, a dit : « Puisque la Commission Exécutive de la C. G. T. U. est liée par une décision telle qu'elle ne peut pas faire l'avance nécessaire à l'action, nous, qui ne sommes pas pris par une décision analogue, afin de permettre aux anarchistes de participer à la propagande du Comité d'Action, nous ferons les avances par le canal du Comité d'Action. »

Voilà comment les communistes répondent aux insultes des anarchistes. (Applaudissements de la Majorité.)

DUDILIEUX. — C'est exact. Je ne puis que confirmer la déclaration de Treint. La décision de la Commission Exécutive était formelle. Nous avons dit que chaque groupement devait, pour participer au Comité d'Action, apporter sa quote-part; les camarades anarchistes n'ayant pas pu l'apporter, nous ne pouvions pas enfreindre la décision de la Commission Exécutive.

MASSOT. — Dans son intervention, Monmousseau a parlé de la Conférence d'Essen et de notre séjour à la Santé. Il a dit, entre autres choses, qu'à la Santé nous avons décidé que nous passerions d'un seul bloc, soit aux assises, soit devant la Haute Cour. Cela est vrai.

Je me demande pourquoi Monmousseau, prétextant des divergences de vues, laisse croire que nous ne serions pas capables, maintenant, de faire le même geste.

En présence de l'interrogatoire de M. Jousset, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas question de la C. G. T. U.,

qu'il était seulement question des décisions prises à l'Internationale Communiste. Jousselin, en effet, avait parlé du fameux rapport Boukharine. Je disais à Lartigue et à Cazals, à la Santé : « Bien que nous n'acceptons pas les décisions de l'I. C., ce serait une lâcheté de notre part, si, passant devant les assises ou devant la Haute Cour, nous nous désolidarisons de nos camarades de la Majorité. Nous ne dirons rien. Nous accepterons tout ce que la Haute Cour ou les assises nous mettront sur les reins. Nous ne ferons pas un geste, nous ne dirons pas un mot qui pourraient être interprétés comme une lâcheté. »

Il y en a un, parmi vous, qui n'a pas fait cela ! c'est votre ami Pâquereaux, qui s'est aplati devant M. Jousselin ! (Applaudissements de la Minorité.)

VOTE SUR LE RAPPORT et L'ORIENTATION SYNDICALE

LE PRÉSIDENT. — La discussion est close sur le Rapport Moral et l'Orientation. Nous avons maintenant à nous entendre sur la façon dont nous allons procéder au vote.

BERRAR. — Vous avez sur les tables des cartes de différentes couleurs. Les mots pour et contre ne comptent pas, ils sont à effacer. On vote pour la motion de la Majorité avec la carte rose, pour la motion du Bâtiment avec la carte verte, pour la motion Lartigue avec la carte blanche.

LE PRÉSIDENT. — Il ne faudrait pas qu'il y ait de confusion. Il peut se produire que des délégués aient le mandat de voter le Rapport Moral et de voter une motion autre que celle de la Majorité Confédérale : que feront ces Délégués ?

UN DÉLÉGUÉ. — Ils le mettront sur la carte.

LARTIGUE. — Lorsque j'ai demandé au Congrès que l'on discute de l'Orientation, j'ai précisé — et le Bureau Confédéral l'a admis — que lorsqu'on vote la motion Lartigue ou la motion du Bâtiment, on est de toute évidence contre le Rapport Moral. Il n'y a pas un délégué qui ait dit — et ce serait paradoxal — qu'il avait à la fois le mandat de voter la motion Lartigue et le Rapport Moral ; il y a contradiction entre les deux.

En tout cas, si ce cas se produisait, rien n'empêcherait le camarade dans ce cas de dire : « Je vote la motion Lartigue ou la motion du Bâtiment, mais je précise que mon organisation vote le Rapport Moral. »

TOMMASI. — Les camarades peuvent expliquer leur vote par écrit sur leurs cartes. (Approbation.)

LE PRÉSIDENT. — Les camarades qui voudraient s'abstenir sur les trois résolutions se serviront des cartes blanches qui sont sur les

tables et mettront dessus le nom du Syndicat, le nom du Délégué et le mot « Abstention ».

BERRAR. — Pour éviter un travail inutile et pour donner à la Commission de Vérification des mandats toute facilité dans le dépouillement du vote, nous vous demandons de mettre sur les cartes : le nom du Délégué, le titre du Syndicat qu'il représente et la Fédération à laquelle il appartient. (Exclamations.)

Dans les précédents Congrès, on nous a demandé de donner le résultat des votes par Fédération; cela nécessite de la part du Bureau un travail énorme; au contraire, il ne vous coûte rien de mettre à côté du titre du Syndicat, le nom de la Fédération à laquelle il appartient.

Une autre précision : les Délégués doivent remettre autant de cartes qu'ils ont de mandats.

(Il est procédé au vote sur le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale.)

(La séance est levée à midi trente.)



CINQUIÈME JOURNÉE

Vendredi 16 Novembre 1923 (Après-midi)

(Même Bureau que le matin.)

(La séance est ouverte à 14 h. 35.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Bouët, Rapporteur de la Commission du scrutin, pour annoncer les résultats du vote sur les motions :

RESULTATS DU VOTE

BOUËT. — Voici les résultats du vote (1) :

Motion de la Majorité.....	978	mandats
Motion du Bâtiment	222	—
Motion Marie Guillot-Lartigue.....	147	—
Abstentions	16	—

Il y a un mandat qui est contre le Rapport Moral et en même temps pour la résolution sur l'Orientation de la Majorité, et que nous avons mis à part; si nous totalisons ces mandats, nous arrivons au chiffre de 1.363. Or, il y a seulement 1.357 mandats validés; c'est donc une différence de 6 voix qui s'explique par des votes en double.

Plusieurs camarades sont déjà venus nous dire que, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, il est possible que leur Syndicat ait été porté comme ayant voté deux fois.

Cet après-midi, la Commission continuera ses travaux et classera les mandats par Fédération; mais, dès maintenant, nous pouvons affirmer que les chiffres donnés ne seront pas sensiblement modifiés et par conséquent, nous ne pouvons que les enregistrer tels qu'ils sont, assurés qu'il ne peut pas y avoir de modifications importantes.

(1) Chiffres rectifiés après vérification : Majorité, 962; Bâtiment, 219; M. Guillot-Lartigue, 147; Abstentions, 16; Absents, 13. Au total, 1.357 suffrages dont 1.344 exprimés, y compris les Cheminots de Périgueux dont le mandat était double et le vote réservé. Ils se sont prononcés valablement dans leur assemblée du 28 décembre 1923.

DECLARATIONS SUR LE VOTE

MONIER, Président. — En tant que membre de la **Minorité du Bâtiment**, nous enregistrons ce résultat comme la mort du **Syndicalisme**, mais ce ne sont pas les résultats du vote qui doivent empêcher le Congrès de continuer.

BROUTCHOUX. — C'est le triomphe de la génération spontanée.

ROCHET (Spectacle). — Hier soir j'ai demandé la parole sur le **Rapport Moral**; elle m'a été refusée, le temps de parole étant limité pour les autres camarades. J'avais des griefs à formuler sur le **Rapport Moral**, en ce qui concerne le **Théâtre Confédéral**.

Tous les **Délégués** présents qui étaient l'an dernier à **Saint-Etienne** se rappellent l'enthousiasme soulevé par la proposition de notre camarade **Carpentier**, du **Syndicat des Comédiens**, concernant le **Théâtre Confédéral**. Or, au nom de la **Fédération Unitaire du Spectacle**, j'ai été mandaté pour vous déclarer que la **Commission Exécutive** n'a absolument rien fait pour le **Théâtre Confédéral**. A de multiples convocations envoyées par le **Bureau de la Fédération**, on n'a pas répondu et nous n'avons jamais pu obtenir de la **Commission Exécutive Confédérale** que la **Commission du Théâtre Confédéral** se réunisse. Je ne pouvais donc pas approuver le **Bureau de la C. G. T. Unitaire**, puisque nous avions ces griefs à formuler. Mais, à part ces quelques objections, je déclare, au nom de mon **Syndicat**, que je vote l'adhésion à **P. I. S. R.** avec la **Majorité**.

Il était nécessaire que je fasse cette déclaration pour que cela ne prête pas à confusion. Je m'abstiens sur le **Rapport Moral** et je vote l'adhésion à **P. I. S. R.**; cela aurait pu faire croire que mon **Syndicat** votait la motion **Lartigue**, et il était nécessaire de donner cette indication. Je ne vote contre le **Rapport Moral** que pour les griefs que nous avons à formuler en ce qui concerne le **Théâtre Confédéral**.

Jeanne ARNOULT. — Je m'associe à cette déclaration, je suis mandatée pour voter dans les mêmes conditions que notre camarade **Rochet**, au nom du **Syndicat des Comédiens de la C. G. T. U.**, et des artistes du **Théâtre Confédéral** pendant toute sa durée. Je me rallie donc à son vote, dans les mêmes conditions. Il n'y a donc pas un mandat, mais deux mandats dans ce cas. Ce sera à enregistrer dans la brochure du Congrès.

MASSOT. — Camarades, au nom de la **Minorité**...

UN DÉLÉGUÉ. — Laquelle?

MASSOT. — ...Nous nous expliquerons. Au nom de la **Minorité**, je tiens à lire ici une déclaration, et croyez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que je le fais.

Certains camarades sont venus à la tribune dire toutes leurs rancœurs; moi aussi je viens dire les miennes et je dois reconnaître que j'ai été un naïf à **Saint-Etienne**. J'ai voté avec la **Majorité** à ce

moment-là. Jusqu'à une certaine époque, j'ai cru qu'en effet le Syndicalisme n'aurait pas été mis sous la tutelle d'un Parti politique; aujourd'hui mes illusions se sont envolées et je déclare ici, franchement, catégoriquement, que, maintenant, je marche avec la motion du Bâtiment. (Applaudissements sur divers bancs.)

MONIER, Président. — Ne faites pas de bruit; nous faisons des recrues. (Rires.)

DECLARATIONS DE LA MINORITE

MASSOT. — Voici maintenant la déclaration que j'ai à vous lire :

Camarades,

Le Congrès de Bourges vient de se prononcer. Une majorité certaine, indiscutable, quant au nombre des mandats, vient d'assurer la victoire de la motion dite de la Majorité Confédérale.

Cette majorité, nous sommes pourtant obligés de le déclarer, nous ne l'acceptons pas pour la raison primordiale, essentielle, qu'elle n'est pas une Majorité syndicaliste.

Plus que jamais le Syndicalisme est en danger. Les intrigues, les manœuvres, l'intimidation, tout a été mis en œuvre pour que la politique triomphe du syndicalisme, expression du travail; et la politique a triomphé.

Ce mépris ainsi exprimé à l'égard de ceux qui produisent et qui prétendent diriger seuls leurs destinées ne nous fera pas quitter la C. G. T. U.

La C. G. T. U. a concrétisé, en des heures difficiles, douloureuses, nos espoirs. Nous avons lutté de toutes nos forces, de toute notre âme pour l'édifier. Nous ne l'abandonnerons pas. Dans son sein, c'est-à-dire dans toutes nos organisations syndicales respectives, nous lutterons toujours pour que le syndicalisme reprenne la place que des années de luttes et que l'histoire ouvrière lui confèrent.

Toujours, partout, en tous lieux et en tous temps, nous nous conduirons en syndicalistes, certains d'avoir enfin raison de ceux qui aujourd'hui triomphent, attendant sans impatience les sanctions que la Majorité actuelle pourrait prendre à notre égard.

La Minorité qui s'est affirmée à Bourges, malgré tout et contre tous saura maintenir haut et ferme le drapeau du Syndicalisme révolutionnaire et le faire respecter, par tous les moyens, par la Majorité Confédérale.

LARTIGUE. — Le camarade Massot, avec la belle conscience que je lui connais, a déclaré que partisan jusqu'à maintenant de la motion des G. S. R., il se ralliait désormais à la motion de la Fédération du Bâtiment. Je rends cet hommage à Massot qu'il fait cela en toute conscience et qu'il a le courage de le dire.

MASSOT. — Et sans attendre de place!

LARTIGUE. — Mais nous sommes peut-être fondés à vous dire — Marie Guillot, Cazals et moi qui restons sur notre position — que le spectacle que vous avez donné ici fait ressortir la collusion évidente entre le Syndicalisme et le Parti politique et justifie des gestes comme celui de Massot.

TREINT. — Ce n'est pas exactement ainsi que cela s'est passé!

DUDILIEUX. — Je suis entièrement d'accord avec Férandel en ce qui concerne le Comité d'Action auquel participait l'Union anarchiste et où il a été question d'organiser une tournée dans toute la France pour protester contre la comparution de nos camarades en Haute Cour. Il est exact qu'à ce moment nous avons demandé à chacun des groupements participant au Comité d'Action d'apporter leur concours financier. Nos camarades anarchistes nous ont alors fait part de leur embarras au point de vue financier.

C'est alors que notre camarade Treint et un autre délégué du Parti Communiste se sont offerts à verser immédiatement une première somme de 1.000 francs à la caisse du Comité d'Action puisqu'aussi bien tous les groupements composant ce Comité d'Action devaient faire un apport en vue de l'organisation des tournées de propagande. Ces 1.000 francs ont été versés à la C. G. T. U.

Il est exact que nos camarades anarchistes, par un louable scrupule, n'ont pas voulu recevoir les 1.000 francs du Parti Communiste, mais les 1.000 francs ont été versés à la C. G. T. U. qui en a remis 500 à l'Union Anarchiste. (On rit. — Interruptions et bruit.)

TREINT. — Tu oublies de dire qu'à ce moment la C. G. T. U. a déclaré au Comité d'Action qu'elle était liée par une décision de sa Commission Exécutive qui ne lui permettait pas de faire des avances.

Le Parti Communiste, ne voulant laisser aucun camarade et aucune organisation dans l'embarras, a dit : « Puisque la Commission Exécutive de la C. G. T. U. est liée par une décision telle qu'elle ne peut pas faire l'avance nécessaire à l'action, nous, qui ne sommes pas pris par une décision analogue, afin de permettre aux anarchistes de participer à la propagande du Comité d'Action, nous ferons les avances par le canal du Comité d'Action. »

Voilà comment les communistes répondent aux insultes des anarchistes. (Applaudissements de la Majorité.)

DUDILIEUX. — C'est exact. Je ne puis que confirmer la déclaration de Treint. La décision de la Commission Exécutive était formelle. Nous avons dit que chaque groupement devait, pour participer au Comité d'Action, apporter sa quote-part; les camarades anarchistes n'ayant pas pu l'apporter, nous ne pouvions pas enfreindre la décision de la Commission Exécutive.

MASSOT. — Dans son intervention, Monmousseau a parlé de la Conférence d'Essen et de notre séjour à la Santé. Il a dit, entre autres choses, qu'à la Santé nous avons décidé que nous passerions d'un seul bloc, soit aux assises, soit devant la Haute Cour. Cela est vrai.

Je me demande pourquoi Monmousseau, prétextant des divergences de vues, laisse croire que nous ne serions pas capables, maintenant, de faire le même geste.

En présence de l'interrogatoire de M. Jousselin, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas question de la C. G. T. U.,

Syndicalisme révolutionnaire. J'ai dit aux Majoritaires : Nous continuerons, parce que nous avons le souci de défendre le Syndicalisme révolutionnaire contre vous qui l'avez renié. (Exclamations sur les bancs de la Minorité.)

Comprenez-moi : Je parlais à la Majorité confédérale; tant pis pour vous si vous interprétez mal. Je rappelle en ce moment les paroles que j'ai prononcées à Orléans, face à la Majorité confédérale d'alors. Si vous les prenez pour vous, c'est tant pis pour vous.

Dans mes adversaires de tendance, je m'efforce de voir des hommes consciencieux, des hommes sincères; je veux croire que vous êtes dans le même état d'esprit que nous étions alors, lorsque vous dites : « Nous continuerons, parce que nous estimons être dans la vérité. »

Je comprends donc votre manière de voir et maintenant, au nom de l'ensemble de la Majorité de la C. G. T. U., je crois pouvoir vous déclarer ceci : Vous avez le droit, vous, Minorité, de continuer votre propagande pour faire triompher votre point de vue et ce n'est pas nous qui vous disputerons ce droit.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous n'avons pas d'argent.

SEMARD. — On vous en prêtera ! (Rires.)

LARTIGUE. — Avec un pourcentage sur les cotisations confédérales, d'accord !

BOUET. — Seulement, camarades, les leaders de la Majorité d'alors avaient une arrière-pensée et peut-être n'était-ce pas seulement une arrière-pensée, celle de vouloir nous empêcher de continuer notre propagande minoritaire.

TOMMASI. — Lafforgue, alors, était de la Majorité !

BOUET. — L'ancienne Majorité confédérale, ou tout au moins ses leaders, pensaient bien nous empêcher de continuer notre propagande minoritaire d'alors et ils nous disaient : « Nous vous en empêcherons bien, parce que nous vous excluons de la C. G. T. » Ils ont montré depuis qu'ils savaient tenir leur parole.

Eh bien, je puis vous déclarer, au nom de l'ensemble de la Majorité actuelle de la C. G. T. U., que ce n'est pas dans notre pensée, précisément parce que nous avons une autre conception du Syndicalisme, la conception même qui a été exprimée ici par notre camarade Semard. Nous n'entendons pas, nous, mener une politique d'exclusions; par conséquent, vous pourrez continuer votre propagande pour faire triompher votre point de vue dans la C. G. T. U.

Mais il était aussi dans notre pensée, au Congrès d'Orléans, et en d'autres circonstances, que lorsque la Majorité déciderait des actions syndicales, quelles qu'elles soient, nous serions avec elle pour faire cette action; si vous êtes dans le même état d'esprit, cela va bien. Nous pouvons continuer la besogne ensemble; nous pouvons la continuer sans nous offusquer des déclarations que vous faites; elles nous plaisent ces déclarations, au fond; mais alors c'est la suite des débats qui le démontrera; indiquez à tout le Congrès que lorsque

nous œuvrerons, nous, Majorité confédérale, dans le sens du Syndicalisme révolutionnaire, vous serez avec nous. (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

SEMARD. — Camarades de la Minorité, je vous assure que je n'abuserai pas de la tribune.

Notre camarade Bouët a traduit, je pense, le sentiment de la Majorité, et je crois que ses déclarations auront été comprises par l'ensemble du Congrès.

Je regrette, toutefois, que notre camarade Massot ait cru devoir déclarer qu'il n'acceptait pas la Majorité qui s'est affirmée. Dans un Congrès, quand on est soucieux de l'Unité syndicale, on accepte toujours une Majorité. Libre à vous, comme le disait tout à l'heure, mon camarade Bouët, d'aller à travers le pays défendre votre opinion ; la Majorité ne vous en empêchera pas.

Elle reprend purement et simplement, contre les déclarations qui vous ont été présentées, ses déclarations du Congrès de Saint-Etienne, ainsi conçues :

« La Commission Exécutive de la C. G. T. U. se présente devant le Congrès consultatif de Saint-Etienne — on mettra devant le Congrès de Bourges — en pleine conscience de ses responsabilités.

« Elle tient à déclarer à tous les délégués réunis, que le mandat qu'elle détient du Congrès sera scrupuleusement exécuté et qu'elle saura démontrer par le caractère de ses actions et de sa propagande, que le Syndicalisme français est capable de trouver sa voie vers la Révolution, en dehors de toute tendance de parti ou de secte.

« Les membres de la Commission Exécutive s'engagent publiquement à servir le Syndicalisme révolutionnaire, sans arrière-pensée et sans réticences, contre toutes les forces réactionnaires et collaborationnistes liguées contre le prolétariat, en faisant abstraction de toutes les divergences théoriques qui peuvent se faire jour au sein du mouvement syndical et en travaillant au recrutement et au regroupement des forces prolétariennes sur le plan des revendications générales incluses dans les grandes lignes de la résolution d'Orientation Syndicale votée par le Congrès et par les moyens qui y sont prévus.

« La Commission Exécutive demande au Congrès de bien vouloir lui faire confiance, comme elle demande au prolétariat tout entier de compter sur son dévouement le plus absolu. »

PRESENTATION DES CANDIDATS A LA C. E. CONFEDERALE ET AU BUREAU

La Majorité confédérale présente au Congrès les noms des camarades :

MONMOUSSEAU,
DUDILIEUX,
RACAMOND,
BERRAR,

pour le Bureau Confédéral, et comme membres de la Commission Exécutive, les camarades :

BOVILLE (Alimentation),
 BRANÇON (Eclairage),
 BROUT (Bâtiment),
 CASTELLAZ (Services Publics),
 CHAUVIN (Coiffeurs),
 CHAUVEL (Services Publics),
 CLAVEL (Enseignement),
 CLEMENT (Vêtement),
 DELFOSSE (Sous-Sol),
 DEMOILLIERS (Ameublement),
 FAYET (Ameublement),
 FOULON (Textile),
 GILHODES (Employés),
 GOURDEAUX (P. T. T.),
 JACOB (Textile),
 JULIENNE (Cheminots),
 NILES (Services Publics),
 ORLIANGES (Enseignement),
 PICHON (Bijoux),
 PIETRI (Employés),
 RABATE (Métaux),
 RAMBAUD (Cheminots),
 RICHETTA (Textile),
 RULIERE (Sous-Sol),
 SEMARD (Cheminots),
 SOULAT (Cuir et Peaux),

et comme suppléants, les camarades :

AUFRERE (Livre),
 BELLUGUE (Vêtement),
 BODIN (Voiture-Aviation),
 BOISSET (P. T. T.),
 BRUGON Rachel (Services Publics),
 DELOBELLE (Chapellerie),
 GRANDIN (Céramique),
 GUILLON (Alimentation),
 NICOLAS (Bâtiment),
 POUssel (Métaux),
 SIMON (Transports en commun),
 SIMONIN (Alimentation).

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Semard vient d'ouvrir le débat sur l'élection du Bureau et de la Commission Exécutive.

PEYTAUD: — Je tiens à faire une déclaration devant le Congrès.

Lorsque je suis venu à ce Congrès, j'étais partisan de la motion Lartigue. Les travaux du Congrès m'ont éclairé et j'estime à l'heure actuelle qu'il n'y a plus place pour une motion centriste et qu'il faut se situer nettement. C'est pourquoi je me rallie à la motion du Bâtiment, seule susceptible de défendre d'une façon énergique le Syndicalisme en danger. (Applaudissements sur les bancs de la Minorité).

BESNARD. — Nous avons entendu, tout à l'heure, le camarade Bouët faire une déclaration.

Il est assez surprenant qu'il ait voulu s'amuser en rappelant des paroles d'Orléans qui peuvent avoir une valeur historique, mais à ce moment-là seulement. Aujourd'hui, la situation est bien différente ; nous ne sommes pas dans la même posture. Il y a bien quelque chose de changé puisque nous avons en face de nous une Majorité qui semble avoir presque honte de sa victoire... (Exclamations.)

MASSOT. — A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire!

DUDILIEUX. — Ces clichés sont usés!

BESNARD. — ...une Majorité composée de porteurs de cachets et de mandats ; une Majorité qui sait bien que les syndiqués, en majorité, sont avec les Syndicats de la Minorité (Exclamations) ; une Majorité qui sait bien que les forces d'action auxquelles elle sera disposée demain à faire appel, sont parfaitement en dehors de son sein ; une Majorité qui sait que les gars du Bâtiment sont les troupes d'assaut...

ROUSSEAU. — Et les autres ?

BESNARD. — A une majorité comme celle-là, nous n'avons pas grand'chose à répondre. Nous dirons simplement ceci : si elle est disposée à user de sa victoire, tant mieux ; si elle est décidée à en abuser, tant pis, mais elle nous trouvera devant elle. Nous ne vous garantissons pas que nous serons des gens qui ne discuteront pas vos ukases et que vous pourrez nous lancer où vous voudrez sans nous dire pourquoi et comment vous prétendez nous conduire dans les batailles que vous voudrez engager. Notre concours vous sera acquis à une condition : c'est que vous ayez soin, au préalable, de nous dire ce que vous attendez de nous, pourquoi et comment, afin de nous permettre d'en discuter avant, nous, Minorité confédérale, et d'aller vous trouver comme nous l'avons déjà fait. Quand nous aurons discuté, nous serons avec vous pour une action déterminée et nous irons à la bataille ensemble. Si vous voulez compter sur nous, il est logique que vous nous disiez comment et pourquoi nous devons agir et il ne faudra pas perdre cela de vue.

Quand vous engagerez une action sociale, quelle qu'elle soit, vous aurez, préalablement, le soin de consulter cette Minorité confédérale ; vous ne ferez pas comme par le passé ; vous ne l'appellerez pas pour lui fermer la porte au nez ; vous l'appellerez pour discuter avec elle, parce que s'il n'y avait pas d'accord préalable, à ce

moment-là, la Minorité de la C. G. T. U. aurait le droit de faire ce que fait l'I. S. R. en Espagne, lorsqu'elle considère le mouvement espagnol sous un angle particulier et lorsque, dans un pays où elle n'a pas de Centrale nationale, elle prétend cependant interpréter les événements qui s'y passent. Si c'est son droit, nous conserverons aussi notre droit d'analyser les événements, suivant notre conception particulière, pour que le Syndicalisme révolutionnaire ne perde pas ses droits et nous ferons l'impossible pour qu'il réalise le maximum de ses buts.

Massot. — Je tiens à répondre un mot à Bouët. Bouët nous dit qu'il comprend très bien notre position, mais que quand la C. G. T. U. déclenchera une action, nous devons y participer.

Bouët, permets-moi de te dire que quand les événements sont venus en discussion à la Commission Exécutive de la C. G. T. U., on parlait souvent de Grève générale dans le pays, d'action révolutionnaire et j'ai demandé à une séance que la C. G. T. U. nous donne les renseignements sur lesquels elle pouvait engager une action semblable et entreprendre un tel mouvement où il y allait de la vie de l'organisation. Il m'a été répondu que ces renseignements étaient des lettres, des dépêches de Berlin ou de Londres.

Je ne conteste pas le texte des dépêches, mais j'estime que la C. G. T. U., qui doit prendre toute la direction de la Grève générale qu'elle engagera, doit être très exactement informée. Ce n'est pas le Parti Communiste qui va la faire cette Grève générale ; on fera appel à tous les syndiqués et je disais qu'il était sage d'envoyer une délégation en Allemagne pour qu'elle rapporte des faits précis sur la situation, de façon que les camarades chargés d'aller à travers le pays pour faire de la propagande, en ce sens, se basent sur des faits préalablement et indiscutablement fournis par la C. G. T. U.

Monmousseau m'a répondu : Je demande à Massot de ne pas insister, de faire confiance au Bureau Confédéral, parce qu'en ce moment il y a de sérieuses difficultés pour pénétrer en Allemagne.

Soit, mais je ne vous demandais pas les noms de ceux qui devaient être désignés pour aller en Allemagne. Là-dessus, le débat a été clos. Huit jours après, nous avons vu dans l'*Humanité* une interview nous apprenant qu'il était allé en Allemagne. Le soir même, à la Commission Exécutive, j'ai demandé pourquoi nous n'avions pas été prévenus de cette délégation. Si j'avais su que vous envoyiez une délégation en Allemagne, j'aurais proposé une délégation mixte, composée de majoritaires et de minoritaires, puisqu'il faut les appeler ainsi.

Bouët nous demande : Est-ce qu'on marchera d'accord dans l'action ? Et, par ailleurs, on trouve que nous n'avons rien à faire dans l'organisation de cette action. Si la Grève générale avait été déclenchée, nous n'avions pas le droit, quoique membres de la Commission Exécutive Confédérale, de participer à l'organisation de cette action.

Si c'est cela, Bouët, que tu penses, je te réponds comme Besnard, que nous voulons discuter pour savoir où vous voulez nous engager, parce que nous voulons prendre notre part de responsabilités.

Maintenant, pour Semard, il regrette que nous n'acceptions pas la Majorité qui vient de se prononcer.

Je me suis expliqué, Semard ; il y a 25 ans que j'ai ma carte confédérale et je me suis toujours incliné devant les Majorités des Congrès confédéraux et des Assemblées syndicales. Mais, aujourd'hui, avec les explications apportées à la tribune, avec le message de l'I. S. R., je me refuse à accepter votre Majorité en tant que Majorité syndicaliste. (Applaudissements sur les bancs de la Minorité.)

FIXATION DU DEBAT SUR LES EVENEMENTS D'ALLEMAGNE

LORDURON. — La Commission d'organisation du Congrès s'est réunie à 2 heures, afin d'organiser les travaux pour la séance de cet après-midi et une séance de nuit. Nous ne pensions pas que le débat serait engagé sur les votes émis. Par conséquent, le travail de la Commission d'organisation est démoli ; nous proposons donc, d'accord je crois avec les membres de cette Commission, que la discussion sur les événements d'Allemagne soit entamée pendant le temps qui nous reste, cet après-midi, jusqu'à 7 heures, et que la séance de nuit soit consacrée, de 9 heures jusqu'à minuit, à cette libre discussion. Demain matin, à 8 heures précises, s'ouvrira la séance pour la discussion par les deux fractions, puisque nous pouvons considérer qu'il y a deux fractions, sur les événements d'Allemagne. Je crois que nous ne pouvons pas faire autrement et que la Commission d'Organisation du Congrès sera encore dans l'obligation de proposer une séance de nuit, demain soir.

RACAMOND. — Je crois que Lorduron fait erreur et j'en appelle à Lecoin.

Nous avons décidé la discussion libre sur la Révolution allemande jusqu'à 7 heures ce soir ; nous avons décidé une séance de nuit avec deux heures par tendance pour que le vote sur la Révolution allemande ait lieu à l'issue de cette séance de nuit.

LECOIN. — Nous sommes d'accord avec Racamond ; cela était en effet entendu, mais à la condition que le débat sur la Révolution allemande se trouve engagé dès le début de la séance. J'ai fait ces nouvelles propositions qui me semblaient s'imposer d'elles-mêmes parce qu'il n'en a pas été ainsi.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les propositions du camarade Lorduron au nom de la Commission des travaux du Congrès. (Adoptées.)

SUITE DES DECLARATIONS INTERVENTIONS DIVERSES

BOUDOUX. — Après le vote, il n'y a pas à faire de discours. Mais comme on a accusé les principaux militants du Bâtiment d'être systématiquement des organisateurs de scission dans ce Congrès, je tiens à vous dire, tout de suite, que nous avons ici une déclaration d'un Syndicat à vous lire. Vous allez l'entendre. Mais j'ai le devoir de dire d'abord qu'à la Fédération du Bâtiment, la C. E. a considéré que son désir d'unité était au-dessus de cette déclaration ; en conséquence, c'est seulement au nom d'un Syndicat que je vais la lire, en mandataire discipliné :

Le Syndicat des Monteurs en Chauffage, Fumistes en Bâtiment, Plafonneurs-Calorifugeurs, réuni en Assemblée générale, le 29 octobre 1923, a décidé ce qui suit :

a) La motion du Bâtiment représentant seule dans ses grandes lignes la conception du véritable syndicalisme, l'accepte à l'unanimité, moins une voix ;

b) Seule réserve est faite cependant sur les paragraphes concernant l'unité ;

c) Considérant celle-ci dangereuse pour le Syndicalisme par l'appoint des politiciens de tout acabit qui y entreraient ainsi en toute liberté pour y exercer leurs machiavéliques et criminelles machinations ;

d) Ne pouvant concevoir même sa réalisation (*par n'importe quels moyens, préconisés ou non*) par suite des animosités personnelles des militants de toutes tendances, et par l'impossibilité de concilier dans l'action journalière les différentes doctrines et théories du Syndicalisme ;

e) C'est pourquoi nous demandons à la Fédération du Bâtiment de ne plus perdre un temps précieux dans cet espoir chimérique, et d'abandonner cette grotesque comédie, et de porter à la tribune du Congrès de Bourges, à la suite de la motion de la Fédération du Bâtiment, l'adjonction suivante :

f) Reprenant sa proposition, nous demandons à la Fédération d'insister avec force pour l'autonomie de la C. G. T. U. à l'égard des Internationales, et si ce point de vue n'est pas pris en considération, la Fédération se retirera purement et simplement de la C. G. T. U., se déclarant autonome.

Nous pensons que cette autonomie ne fera que rendre plus active et agissante notre Fédération qui, actuellement, ne sert que de tremplin par son prestige aux politiciens qui conduisent le Syndicalisme à l'inertie et au ridicule.

BRESSON. — Il y a certainement beaucoup de camarades qui se recommandent du travail manuel et qui, depuis longtemps, n'ont pas des ampoules aux mains. (Applaudissements et exclamations.)

Nous ne pouvons distinguer les véritables révolutionnaires que dans l'action et au nom des camarades que je coudoie tous les jours dans le travail, je déclare que nous sommes prêts à suivre n'importe quels camarades révolutionnaires capables véritablement de faire la Révolution, sans que nous leur demandions s'ils sont socialistes ou communistes. Voilà ce que pensent les copains dans les ateliers.

UN DÉLÉGUÉ. — Parle pour Monmousseau et Dudilieux!

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas toi, Bresson, qui est qualifié pour faire ces observations, puisque tu es un peu un libéré du patronat!

BRESSON. — Nous sommes trois camarades révoqués qui travaillons ensemble.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une demande de clôture à la suite des orateurs inscrits : Doéblé, Charbonneau, Dudilieux, Semard, Nicolas, Peytaud, Bouët, Massot, Lecoin.

Je mets aux voix la clôture après ces orateurs. (Adoptée.)

DEMUSOIS. — Au risque de chagriner la Commission d'organisation du Congrès, je crois qu'il eût été préférable que les tendances de ce Congrès fassent passer à la tribune leurs délégués qualifiés pour parler sur la situation allemande, afin d'éviter d'entendre les répétitions qui certainement se produiront et qui peuvent faire perdre au Congrès un temps infiniment précieux.

Je crois que nos camarades de la Minorité peuvent accepter ce point de vue. Au lieu de laisser parler tous les camarades et ensuite de désigner des orateurs qualifiés pour faire des mises au point, il serait préférable que ces camarades qualifiés exposent eux-mêmes le point de leur tendance sur la situation allemande, et nous les écouterions en silence.

LE PRÉSIDENT. — La clôture est prononcée après les orateurs inscrits.

DOEBLÉ. — Au nom des Syndicats d'Alsace-Lorraine : Cheminots, Métaux, Mineurs, nous sommes surpris qu'on discute des heures entières après un vote, et alors que nous avons déjà discuté pendant quatre jours, sur la question du Rapport Moral et sur la question d'Orientation Syndicale. Il eût été préférable que nous discussions pendant ces quatre jours sur la question d'Allemagne. Nous protestons énergiquement contre cette méthode.

SIMON. — Je n'aurais certainement pas pensé à prendre la parole dans ce Congrès, si on n'était venu apporter avant-hier une dépêche qui semblait contester le mandat de mon organisation.

Je sais que certains camarades, tant de la Minorité que de la Majorité, n'ont pas pris au sérieux cette dépêche, mais il était pourtant utile que je vienne dire à cette tribune, que j'ai été chargé de représenter quatre Syndicats dont trois pour la Majorité et un pour la Minorité.

J'ai été chargé, en dernière heure, de voter pour la motion du Bâtiment, par un Syndicat de Nîmes. J'ai respecté ces mandats. J'ai fait tout mon devoir d'après les mandats que j'avais reçus, et je tiens à dire aussi que cette prétendue Minorité des Transports dont on a lu le télégramme, est en réalité composée de cinq camarades dont trois ne représentent personne, et deux ne représentent que douze adhérents dans l'organisation des Transports.

Je regrette que le Président de séance d'avant-hier ait lu une

dépêche qui n'était pas signée, parce que tout le monde peut constituer une Minorité dans un Syndicat et je trouve grossier que quand nous nous réclamons de représenter une organisation, on vienne dans un Congrès lire quelque chose qui n'est signé d'aucun nom et qui émane d'individus qui ont eu l'audace de l'envoyer dans ce Congrès.

Je voudrais que, dorénavant, au lieu de nous ingurgiter tant de discours, nous eussions tout au moins un peu de loyauté entre militants syndicalistes. Pour en terminer sur ce télégramme, je dirai au Congrès, même à la presse, de ne pas tenir compte de mon intervention. Mais je voudrais tout de même que dans la Minorité syndicale on accomplit son devoir avec l'impartialité que j'ai eue moi-même.

ACCARY. — Etant Président de séance, j'avais le devoir de donner connaissance du télégramme en question signé par une Minorité des Transports, et je m'étonne que le camarade Simon n'ait pas eu le courage de protester au moment de cette lecture.

DUDILIEUX. — Je m'associe pleinement aux déclarations, qu'au nom de la Majorité, ont faites les camarades Bouët et Semard. Je retiens seulement de la déclaration du camarade Besnard cette affirmation que lorsqu'il s'agira de l'action, on se réserve d'en discuter les conditions.

C'est ainsi qu'au cours de notre gestion, le Comité de Défense Syndicaliste est venu nous marchander sa participation au moment de l'emprisonnement des militants du Comité d'Action. Or, je rappelle aux minoritaires que chaque fois que nous avons été appelés à la discipline dans l'ancienne C. G. T., nous avons toujours affirmé que nous ne discuterions jamais de la discipline dans l'action et que, toujours, nous serions disciplinés dans l'action. Si vos principes ont tellement changé, camarades de la Minorité, il faudra le dire et reprendre à ce Congrès une position analogue à celle que Labe formulait au dernier Comité Confédéral National de la rue Lafayette, en disant que pour engager les Syndicats dans une grève, la C. G. T. devrait compter au moins sur les deux tiers des syndiqués.

Si c'est aussi votre thèse, camarades de la Minorité, c'est vous qui êtes devenus des réformistes et nous qui sommes restés des révolutionnaires.

NICOLAS. — La lecture, par Boudoux, d'une déclaration d'un Syndicat du Bâtiment ne me surprend pas du tout. Elle est consécutive à un état d'esprit du Bâtiment. Je n'ai pas besoin de vous rappeler tout ce qui s'est fait dans cette Fédération quant à la lutte de tendances, mais ce qui est certain, c'est que la lettre du Syndicat des Monteurs en Chauffage, Calorifugeurs et Fumistes est la résultante de la lutte de tendances dans le Bâtiment. Pourtant, nous ne prenons cette lettre que dans son esprit, et je sais d'ailleurs — le camarade Boudoux en a fait la déclaration tout à l'heure — que la Commission Exécutive Fédérale n'a pas voulu prendre à son compte la déclaration de ce syndicat. Nous l'en remercions.

Quant à moi, personnellement, je resterai discipliné dans la Fédération du Bâtiment qui, dans son dernier Congrès Fédéral, s'est déclarée disciplinée dans la C. G. T. U.

PEYTAUD. — Je suis heureux de l'incident soulevé tout à l'heure par le camarade Bresson. Il faudrait savoir si les francs-tireurs vont continuer à s'engraisser dans des sinécures.

BROUTCHOUX. — Il faudra supprimer les biberons!

UN DÉLÉGUÉ. — Tu n'as pas eu le tien!

BROUTCHOUX. — Moi, je ne bois pas du lait, je bois du vin!

BOUET. — Je me rallie aux déclarations de Dudillieux et Nicolas. Pour ne pas éterniser ce débat, après le vote, je renonce à la parole.

LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion sur les événements d'Allemagne.

La parole est au camarade Accary.

LES EVENEMENTS D'ALLEMAGNE

ACCARY. — Avant d'aborder la question des événements d'Allemagne, je tiens à faire une petite déclaration, en réponse à ce que disait Monmousseau ce matin à la tribune, et cela pour éviter toute équivoque.

Monmousseau déclarait que l'on n'avait pas craint, dans certaines parties de ce pays, de faire des Comités d'Action dans lesquels renaissent des partis bourgeois et avec lesquels la Minorité n'avait pas peur de collaborer. Le cas s'était présenté pour la ville de Lyon.

Effectivement, il y avait, à Lyon, un Comité d'Action contre l'impérialisme et la guerre, composé de tous les groupements d'avant-garde, y compris le Parti Communiste. A un certain moment, ce Parti crut bon de faire certaines réticences au sujet d'un autre Parti. Comme nous ne pensions pas, en ce qui nous concerne, pouvoir séparer dans le Comité d'Action tous ceux qui voulaient apporter leur collaboration, nous dûmes subir le premier heurt avec le Parti Communiste.

Survint la question de l'amnistie. Nous cherchâmes, à Lyon, à étendre notre Comité d'Action aux personnes susceptibles d'apporter un concours utile pour la libération de nos camarades emprisonnés.

Il se peut que, par inadvertance, nous n'ayons pas alors été d'accord avec le secrétaire du Comité d'Action, parce qu'il avait écrit au Parti Radical pour le convoquer, ainsi qu'aux Loges Maçonniques et à la Ligue des Droits de l'Homme.

Je ne veux pas savoir s'il a bien ou mal fait, mais je tiens à spécifier que le Comité d'Action, qui a collaboré avec les Loges Maçonniques et la Ligue des Droits de l'Homme, n'a pas été un Comité d'Action contre la guerre, mais simplement en faveur de l'amnistie.

Ceci dit, nous allons examiner avec quelle légèreté, pour ne pas dire plus, la Majorité Confédérale, le Bureau Confédéral, la Commission Exécutive Confédérale, devant les événements d'Allemagne, crurent devoir engager la propagande et sonner l'alerte à toutes les organisations syndicales.

Il n'est pas douteux que, malgré le vote qui s'est exprimé, certains camarades ne savent pas exactement ce qui s'est passé à ce sujet tant à la Commission Exécutive qu'au Bureau Confédéral.

Après la visite que les membres de ce Bureau firent en Allemagne pour examiner la situation et les événements, j'eus l'impression que les renseignements tout à fait superficiels recueillis ne leur permettaient pas de voir la situation sous l'angle où elle devait être examinée.

Il n'est pas besoin d'être général pour se rendre compte des conditions plus ou moins favorables dans lesquelles peut être engagé dans un pays un mouvement révolutionnaire.

Or, nous sommes fondés à penser que lorsque les membres du Bureau Confédéral se sont rendus en Allemagne, ils n'ont pas examiné la situation sous son véritable jour ; car voici plus d'un mois qu'après avoir proclamé la nécessité de faire un mouvement en faveur de la Révolution allemande, ils ont décidé de sonner le ralliement des forces révolutionnaires pour venir au secours du Prolétariat allemand.

En conséquence, si vraiment les événements d'Allemagne avaient eu une telle gravité, s'ils avaient pu laisser prévoir, pour un avenir proche, la possibilité pour le Prolétariat allemand de déclencher un mouvement de Grève générale à caractère révolutionnaire, nous n'aurions pas été alertés en vain.

Mais ce qui est encore plus grave n'est pas seulement le fait de n'avoir pas su déterminer les possibilités révolutionnaires de ce pays, c'est d'avoir abusé le Prolétariat allemand sur les possibilités révolutionnaires du Prolétariat français.

Nous qui ne sommes pas hystériques de la Révolution, nous qui ne sommes peut-être pas contre-révolutionnaires, assez petits-bourgeois pour ne pas examiner d'un œil attentif les événements qui se passent à travers le monde et pour ne pas être prêts, au moment décisif, à déclencher un mouvement dans notre pays, nous pensons que si les délégués du Bureau Confédéral, représentant le Prolétariat français, ont été en Allemagne déclarer que ce prolétariat était prêt à seconder les travailleurs allemands dans leur action révolutionnaire, ils ont totalement oublié que les possibilités de faire un mouvement chez nous sont devenues tellement minimes qu'elles ne permettent pas même la réunion, dans une assemblée comme celle-ci, du nombre de camarades suffisant pour justifier l'attitude que nous serions éventuellement disposés à prendre.

De plus, lorsque le Bureau Confédéral convoqua la Conférence des Secrétaires d'Unions régionales — convocation clandestine, ressemblant à celle des Carbonari qui se réunissaient dans une cave

pour échapper à la surveillance de la haute police — on semblait nourrir cette pensée qu'il allait sortir de là quelque chose de si formidable et de si grave qu'aucun pronostic ne pouvait être établi.

BOISSON. — Je propose une suspension de séance de cinq minutes, nombre de camarades n'écoulant plus l'orateur.

(Il en est ainsi décidé.)

(La séance est suspendue à 16 h. 15.)

LE PRÉSIDENT. — La Commission de scrutin est réunie. Quelques camarades désignés par la Majorité manquent encore et sont priés de s'y rendre tout de suite.

(La séance est reprise à 16 h. 15.)

ACCARY. — Je disais tout à l'heure que la Conférence des Unions régionales, réunie par le Bureau Confédéral les 12 et 13 octobre, devait, à notre sens, apporter sur les événements d'Allemagne un peu de clarté et déterminer en même temps l'action à entreprendre face aux événements qui allaient se dérouler.

Notre camarade Fourcade, secrétaire de la XI^e Région de propagande, se rendit à cette Conférence et nous en fit un compte rendu très détaillé au cours d'une réunion de la Commission Exécutive.

Bien qu'appartenant à cette fraction de contre-révolutionnaires et de petits-bourgeois, nous fûmes tous d'accord pour décider que, devant la gravité de la situation, le problème devait être envisagé sur toutes ses faces, et que nous devons apporter, avec nos modestes moyens, le concours le plus large à la Confédération Générale du Travail Unitaire dans la besogne que celle-ci allait entreprendre.

Comme nous demandions à notre camarade Fourcade ce que pensait le Secrétaire de la Confédération Générale du Travail et le Bureau Confédéral en présence des événements d'Allemagne, comme nous lui posions cette question : Se peut-il que le Proletariat organisé de ce pays et le Proletariat tout entier se lancent dans un mouvement de Grève générale de protestation, ou bien semble-t-il qu'il y ait une nécessité absolue à ce que le Proletariat soit engagé dans une action plus vaste, plus énergique? le Secrétaire de la Confédération Générale, répondant lui-même à la question posée par le camarade Fourcade lui demandant de bien déterminer quelle action serait exigée des organisations syndicales et des Unions régionales, déclara qu'en face de la gravité des événements qui se déroulaient en Allemagne, on ne pouvait demander moins au Proletariat que de faire un mouvement de Grève générale insurrectionnelle.

Nous ne sommes pas des intellectuels, mais nous savons discerner cependant, à certains moments, ce que valent les mots et ce qu'ils cachent.

Aussi nous demandâmes à notre camarade Fourcade de bien vouloir préciser s'il s'agissait, dans l'esprit du Secrétaire de la Confédération Générale, d'une Grève générale de protestation, ou

d'une Grève générale insurrectionnelle. Sa réponse fut nette et catégorique : c'était un mouvement de grève générale insurrectionnelle qu'on voulait entreprendre dans le pays.

Ah! nous savons très bien que la Grève générale renferme en elle tous les germes d'insurrection du Prolétariat se dressant face à la bourgeoisie, face au capitalisme, mais comme nous avions cependant vécu des Grèves générales qui n'avaient eu qu'un simple caractère de protestation momentanée, nous voulions savoir si cette Grève générale allait être envisagée sous une forme véritablement révolutionnaire et entraîner dans le pays le déséquilibre profond de la situation économique.

C'est dans ce but qu'en accord avec la Commission Exécutive de la XI^e Région de propagande, nous avons décidé — ne voulant rien laisser à l'aventure — d'envoyer une délégation auprès de la Confédération Générale du Travail Unitaire à l'effet d'être entendus en présence de la Commission Exécutive et du Bureau Confédéral.

Nous fûmes chargés, le camarade Argence et moi, de nous rendre à Paris pour exposer le point de vue de la XI^e Région de propagande sur les événements d'Allemagne et sur les conditions dans lesquelles pouvait être envisagée l'action à mener.

Nous avons préparé une petite motion qui devait, étant donné la gravité de la situation, laisser dans les seules mains de l'organisme responsable du Prolétariat, c'est-à-dire de la Confédération Générale du Travail Unitaire, la direction, non seulement du mouvement, mais de la préparation et de l'action, au cas où ce mouvement serait déclenché.

Cette motion, dont vous aurez connaissance tout à l'heure, comportait justement toutes les possibilités de réaliser, sur le terrain économique, et par la seule C. G. T. U., la Grève générale.

Si nous demandions cela, c'était pour ne pas laisser à d'autres, irresponsables du mouvement, le soin de mener les travailleurs à la bataille, sachant que tel ou tel organisme ne correspondait pas très exactement à la pensée du Syndicalisme comme à la pensée qui devait diriger le mouvement de Grève générale dans l'action.

Nous savions que le Comité d'Action ne pouvait pas être le Comité directeur du mouvement de Grève générale, et nous ne voulions pas que ce mouvement fût dirigé sur un mot d'ordre du Comité d'Action, parce qu'on avait envoyé des circulaires signées Monmousseau, dans lesquelles il était dit : « Faites parvenir par des camarades sûrs la présente circulaire, et les Unions Départementales devront attendre les ordres qui leur seront donnés soit par la C. G. T. U., soit par le Comité d'Action ».

Nous avons peur que le Comité d'Action ne s'empare du mouvement et ne veuille prendre la direction au seul bénéfice d'un Parti politique! (Rires.)

— Tu peux rire, Tommasi!

Nous avons des exemples dans le Rhône. Le Comité d'Action était, dans ce département, simplement inféodé au Parti Communiste,

et l'Union des Syndicats du Rhône ne comptait pour rien. C'est ainsi que, dans la préparation d'un meeting où le Comité d'Action donnait sa participation, on avait, au sein de la C. G. T. U., oublié complètement qu'il existait une Union Départementale dans le Rhône pour se souvenir qu'il n'y avait qu'un Parti Communiste dont le siège était 169, rue Molière. Et l'on expédiait, sous le nom de Monmousseau, les circulaires destinées à ce meeting au Parti Communiste et non point aux camarades de l'Union Départementale.

Nous étions bien en droit de nous dire, dans ces conditions, que nous ne voulions pas servir pour des expériences politiques, que nous voulions bien aller à l'action sans conditions, mais sous réserve que la C. G. T. U. prît en mains les rênes du mouvement.

Lorsqu'à la Commission Exécutive, Dudilieux nous demanda d'exposer le but poursuivi par notre délégation, nous le fîmes très succinctement. Nous posâmes alors une question au Bureau Confédéral afin de savoir si, pour ce mouvement de Grève générale, un programme d'action avait été prévu, s'il avait été élaboré un plan pour sa généralisation.

Il s'agissait là, certes, d'une question fort embarrassante. Nous le savions, et c'est pourquoi nous l'avions posée.

Avoir un plan de travail avant la bataille ne peut être, selon moi, que l'A B C de la stratégie. Un mouvement ne peut s'appuyer que sur un programme bien déterminé, sur un plan bien établi.

Or, il n'en était rien, malheureusement. A la C. G. T. U., le Bureau Confédéral fut dans l'obligation de nous répondre qu'il y avait bien un plan, mais qu'il était, comme à la mobilisation, rélégué dans les cartons et qu'on ne le retrouvait plus!

Et comme nous nous étonnions, Argence et moi, que les militants Secrétaires d'Unions régionales n'aient pas eu connaissance de ce plan, de ce programme d'action, Dudilieux nous répondit: « Nous ne pouvons pas communiquer ce plan à tout le monde! »

DUDILIEUX. — Je n'ai jamais dit cela!

ACCARY. — Je te demande pardon. C'est la réponse textuelle que tu fis à la Commission Exécutive le 18 octobre, et les camarades qui figurent dans la Commission Exécutive pourront témoigner de la véracité de mes dires.

C'est alors que, devant l'absence de programme, nous avons manifesté notre étonnement à nos camarades du Bureau ainsi qu'à ceux de la Commission Exécutive en leur déclarant: Ce n'est pas bien sérieux d'engager une action dans de pareilles conditions. Nous serions-nous par hasard trompés? Notre voyage, avons-nous ajouté, devient inutile par cela même que vous ne pensez pas envisager la nécessité de faire un mouvement de Grève générale d'ordre insurrectionnel.

On avait tout simplement pensé, au Bureau Confédéral, que le mouvement de Grève générale surait pu se déclencher comme cela!

Aussi bien, un des membres les plus influents de la Commission

Exécutive me fit cette réponse : Que le prolétariat soit prêt ou qu'il ne le soit pas, nous l'engagerions, afin de sauver l'honneur du Syndicalisme français, dans un mouvement de Grève générale pour défendre la Révolution allemande!

UN DÉLÉGUÉ. — Qui donc ?

ACCARY. — Il s'appelle Bisch!

Comme un autre membre de la Commission Exécutive nous déclarait : « Mais la Grève générale, nous la ferons. Nous installerons des barricades! », je ne pus m'empêcher de lui répondre que c'était une galéjade, qu'il serait puéril de faire des barricades et de monter dessus avec le drapeau rouge à la main en chantant l'Internationale si nous étions seuls. Une telle manifestation ne saurait avoir aucun profit pour la Révolution allemande.

Et comme, dans notre esprit, la question se posait de savoir si nous ne nous étions trompés et si la Commission Exécutive Confédérale avait bien eu l'intention de demander au prolétariat un mouvement de Grève générale ayant un caractère insurrectionnel ou de longue durée, Marie Guillot nous fit cette réponse : « Entre nous il existe une grosse erreur provenant tout simplement du fait que vous vous êtes trompés et que nous ne voulons pas faire un mouvement de Grève générale, mais seulement un mouvement de démonstration en faveur de la Révolution allemande. »

MARIE GUILLOT. — J'ai dit qu'il existait entre nous un malentendu, parce qu'on avait employé souvent le mot de Grève générale insurrectionnelle, que des camarades, ceux de Lyon notamment, donnaient à ce mot son vrai sens, alors que d'autres camarades attribuaient à ce mot le sens d'une Grève générale ordinaire, d'une grève de protestation de longue durée.

ACCARY. — Je remercie la camarade Marie Guillot d'apporter une affirmation à ce que j'avance. Il ne nous était donc plus possible dans ces conditions de discuter sur le mouvement de Grève générale, et c'est à ce moment que Dudilleux nous fit cette déclaration : « Elle sera grève insurrectionnelle si elle doit l'être et grève de protestation si elle doit prendre cette forme ».

Or, nous ne pensons pas ainsi. Nous estimons au contraire que, pour faire un mouvement de Grève générale qui conserve son véritable caractère et puisse avoir toute sa portée, il est nécessaire d'avoir un programme nettement établi, sur lequel on puisse édifier l'action et la préparation de l'action.

Un camarade de la Commission Exécutive nous fit cependant cette remarque bien singulière dans la bouche de ceux qui veulent vraiment soutenir le prolétariat allemand dans la Révolution qui se prépare de l'autre côté du Rhin, paraît-il : « Il se peut que la simple menace d'un mouvement de Grève générale dans ce pays empêche Poincaré d'envoyer des troupes contre la Révolution allemande! »

J'avoue, quant à moi, ne pas très bien comprendre. Eh bien! le camarade Piétri a fait cette déclaration.

ARGENCE. — Je crois que tu fais une petite erreur. Ce n'est pas le camarade Piétri qui a tenu ce raisonnement, mais le camarade Boville. Piétri s'est simplement contenté de discuter sur l'absolu et le particulier.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est bien Piétri. Tu as raison, Accary.

ACCARY. — Si l'on entend de cette façon apporter un appui solide au mouvement qui peut se déclencher en Allemagne, je dois avouer qu'on se moque singulièrement des militants du prolétariat et du prolétariat tout entier.

Or, en ce qui nous concerne, nous avons conscience d'avoir fait notre devoir en allant à travers le pays faire la propagande qui nous était demandée par la Confédération Générale du Travail Unitaire.

La XI^e Région de propagandé a, en l'occurrence, pleinement rempli sa tâche, et nous avons avec quelques camarades visité tous les centres importants de notre région.

Certes, nous n'avons pas rencontré auprès des masses que nous avons mission de toucher toutes les possibilités que nous aurions désiré trouver. Nous n'avons pas eu le spectacle de ces belles salles bien remplies et ce n'est pas sans amertume que nous avons constaté l'indifférence du prolétariat qui, divisé par des querelles intestines, ne vient plus aux réunions discuter, non seulement de ses droits, mais encore de ses devoirs : devoirs de classes, devoir international.

Nous avons également pu constater que les représentants des corporations susceptibles de pouvoir déclencher le mouvement de Grève générale et d'arrêter d'une façon bien nette la vie économique de ce pays ne répondaient pas à notre appel.

Et cependant il nous est apparu, dans ce Congrès, que les représentants de ces organisations défaillantes étaient ceux-là mêmes qui nous apportaient les affirmations les plus révolutionnaires.

Nous voulons malgré tout bien croire que nous nous trompons, que tout le monde est décidé à marcher, mais il nous sera permis de vous dire que l'expérience dont vous voulez faire l'essai comporte des dangers trop grands pour le prolétariat et qu'il serait imprudent de la tenter sans avoir pour soi le maximum de chances de réussite.

Or, pour assurer la réussite d'un mouvement, il faut d'abord s'entourer de personnalités susceptibles d'apporter dans l'action révolutionnaire autre chose que des discours.

Il aurait fallu, camarades de la Majorité confédérale qui hier soir avez applaudi la sortie théâtrale de notre camarade Tommasi, disant qu'il avait lancé une circulaire avec les noms des camarades sur lesquels on pouvait compter pour faire la Révolution, il aurait fallu, dis-je, ne pas avoir vu la liste des gens figurant sur cette circulaire pour estimer qu'ils soient capables d'apporter, dans un mouvement révolutionnaire, le plus petit concours.

TOMMASI. — Tu en as bien menti !

ACCARY. — Il est certain que, pour faire un mouvement de cette envergure, pour apporter à la Révolution allemande qui gronde

le concours de toutes les volontés révolutionnaires, il faut tout d'abord examiner la possibilité révolutionnaire de ce pays, puis établir ensuite un programme nettement défini sur lequel le prolétariat puisse marcher en coordonnant tous ses efforts.

Procéder différemment serait engager le prolétariat dans une aventure, aventure criminelle, comme je l'ai déclaré à la Commission Exécutive Confédérale.

Or, ce n'est pas, quant à nous, ce que nous avons rêvé.

Nous, les camarades que l'on traite toujours de contre-révolutionnaires et de petits-bourgeois, nous déclarons ici à la tribune de ce Congrès, que nous irons à l'action pour la Révolution allemande, pour défendre le prolétariat, mais sous une condition expresse, c'est que l'action engagée par le prolétariat ne serve pas d'expérience à des partis politiques ! (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Doëblé.

DOËBLÉ (Alsace-Lorraine). — La question qui intéresse tous les travailleurs et spécialement les travailleurs d'Allemagne est celle de la Révolution allemande. Les prolétaires allemands sont en ce moment tournés vers le prolétariat français, suivant attentivement les opérations qui se déroulent à ce Congrès de Bourges, dans l'espoir qu'il en sortira des décisions favorables à la Révolution allemande.

Malheureusement, nous avons discuté plutôt de questions moins importantes que celle de la Révolution allemande.

Nous estimons que cette dernière aurait dû figurer en tête de l'ordre du jour de ce Congrès. (Applaudissements.)

Ce désir avait bien été exprimé, mais vous avez tout fait pour empêcher la question que nous abordons actuellement de venir en discussion.

Ce n'est pas la Révolution allemande seulement que nous avons en face de nous, mais la deuxième étape de la Révolution mondiale.

Beaucoup de camarades nous disent pourtant qu'il existe en Allemagne des organisations syndicales et politiques infiniment plus puissantes qu'en France. Nombre d'entre eux sont d'avis que la Révolution allemande aurait pu se faire depuis longtemps déjà.

Il ne faut pas connaître la vie syndicale ni le point de vue des travailleurs allemands pour affirmer ces choses.

Le mouvement syndical en Allemagne n'a pas été basé sur une charte comme celle existant en France, mais sur les organisations professionnelles. Aucune politique n'était possible dans les organisations syndicales fonctionnant avant la guerre.

D'autre part, si le nombre des adhérents était grand, il faut tenir compte de cette considération que les travailleurs allemands s'affiliaient nombreux aux syndicats, dans lesquels ils bénéficiaient des secours de maladie, de chômage, etc.

Ce qu'on n'a pas fait en Allemagne, c'est de mettre les travailleurs sur le terrain de la lutte de classes. La Révolution allemande

aurait pu se manifester le jour où s'est déclenchée la Grève générale, quand le cabinet Cuno fut invité à se retirer.

Mais nous devons envisager que depuis l'armistice le Reich était sous la direction des social-démocrates dont nous avons pu enregistrer la trahison continuelle.

La classe ouvrière se trouvait depuis quinze ans déjà dans cette organisation, elle ne voulait pas croire que ses représentants pourraient la trahir de cette façon. Et pourtant, dès 1918, à Berlin, nous avions déjà vu la social-démocratie d'accord avec le gouvernement allemand pour massacrer les prolétaires d'Allemagne s'ils posaient des revendications.

De plus, le nombre des travailleurs appartenant aux Syndicats réformistes et à la social-démocratie à l'époque de la Grève générale pour renforcer le gouvernement Cuno n'étaient pas très nombreux, tandis que le Parti Communiste avait plus de 100.000 adhérents.

Peut-être estimerez-vous que le Parti Communiste, avec ses 100.000 adhérents, aurait eu la possibilité de montrer qu'il était capable d'engager l'action nécessaire, mais il eût fallu qu'il puisse auparavant permettre à la classe ouvrière, encore hypnotisée par l'utopie du socialisme et du syndicalisme réformiste, de voir que ses représentants ne faisaient que la trahir.

Les camarades du Parti Communiste ont donc été d'avis qu'il fallait démontrer à la classe ouvrière allemande que le réformisme et le socialisme ne valaient pas mieux que la réaction allemande.

Que s'est-il produit après la Grève générale? Nous avons vu se former une grande coalition dans laquelle on ne comptait pas moins de trois ministres socialistes.

En arrivant au pouvoir, le nouveau gouvernement, au lieu de donner du pain aux travailleurs, commença par leur montrer des mitrailleuses.

C'est alors que les travailleurs allemands, qui avaient foi dans le socialisme et dans le syndicalisme réformiste, s'aperçurent que les Communistes, depuis l'armistice, ne leur avaient que trop souvent exprimé la vérité.

Nous avons pu voir à cette époque de nombreux camarades, autrefois dans les rangs socialistes, adhérer au Parti Communiste, parti de combat, que nous voyons les jours grandir davantage.

Ce que nous avons vu, c'est que dans l'action engagée pour sauver la classe ouvrière de toutes les bandes nationalistes d'Allemagne et de toutes les organisations réactionnaires, le Parti Communiste était seul à remplir la tâche. Sans doute les syndicalistes ont pu prétendre qu'ils avaient eux-mêmes contribué à cette action, mais les journaux allemands n'ont pas encore mentionné une seule intervention des syndicalistes d'Allemagne qui sont très peu nombreux.

Vous reprochez aux communistes d'être des politiciens, alors que dans l'action qui s'est engagée en Allemagne contre la bourgeoisie, contre le nationalisme, ce sont les camarades de ce Parti

Communiste qui ont livré la bataille dans les rues, ce sont eux qui ont payé de leur vie la défense de la classe ouvrière.

Il est donc honteux qu'on vienne ici nous dire : nous voulons bien soutenir la Révolution allemande, mais dans des conditions telles que le gouvernement futur de l'Allemagne ne soit pas un gouvernement correspondant à celui de Russie.

Que pouvons-nous donc faire en Allemagne avec une Reichswehr disposant de toutes les armes nécessaires, avec la schupo, la police verte, et à côté de tout cela, toutes les organisations nationalistes dont il est question tous les jours dans les journaux.

Les travailleurs pourront dire : Nous ne reconnaissons aucun gouvernement. Ils n'en donnent pas moins ainsi à la bourgeoisie, à la Reichswehr l'occasion de se réorganiser pour pouvoir détruire ce qu'à déjà obtenu la classe ouvrière, soutenue par le Parti Communiste.

Vous n'avez, en Allemagne, à l'heure actuelle, aucune autre organisation pour engager la lutte que le Parti Communiste. (Très bien.) Aucun autre Parti n'est à même de travailler efficacement dans l'intérêt de la classe ouvrière, et c'est pour cette raison que nous avons confiance dans les camarades communistes d'Allemagne.

Certes nous voudrions tous que la Révolution allemande se fasse beaucoup plus vite, mais nous devons tenir compte des possibilités, car il ne s'agit pas seulement de faire une action révolutionnaire qui avorterait demain.

Le Communisme a appris, par son travail pratique, par la Révolution russe qu'il fallait de la méthode pour mener une action de cette envergure. Nous avons en Allemagne 25 millions de prolétaires à côté de 7 millions de bourgeois et de petits-bourgeois.

Les prolétaires ont eu tort en 1918. Au lieu de rendre leurs armes à la Reichswehr, ils auraient dû les garder et la Révolution allemande serait faite aujourd'hui! (Applaudissements.)

Non seulement les prolétaires d'Allemagne auraient dû garder leurs armes, mais également les travailleurs de tous les pays! (Très bien.)

La Révolution allemande poursuivra donc son évolution. Il faut qu'elle se déroule. Le gouvernement actuel a bien promis du pain à la classe ouvrière, il a bien promis des salaires, mais depuis son arrivée au pouvoir la misère de la classe ouvrière s'est aggravée au moins de 500 %. Cette misère grandit de plus en plus et si le régime actuel peut être encore maintenu, dans un mois, deux peut-être, quand les avances prélevées sur la dernière récolte seront épuisées, les travailleurs demanderont du pain dans les rues, les usines seront fermées, et la seule solution pouvant intervenir sera la Révolution allemande.

Le gouvernement qui prendra le pouvoir ne pourra être alors qu'un gouvernement ouvrier et paysan avec la dictature du prolétariat! (Applaudissements.) Il n'existe pas de possibilité d'existence pour quelque autre gouvernement que ce soit.

Il faut connaître la situation en Allemagne pour se permettre de la juger, et c'est pour cette raison que nous devrions être tous d'accord en qui concerne la défense de la Révolution allemande. La Révolution n'implique aucune réserve. Si l'aide que l'on veut prêter au mouvement révolutionnaire est subordonné à telle ou telle condition, il est plus facile de dire que nous ne voulons pas y participer! (Très bien.)

Il faut que de ce Congrès sorte une résolution marquant clairement et nettement ce que le prolétariat français compte faire pour aider la Révolution allemande.

Admettons que demain cette Révolution éclate. Vous savez que du côté de la Ruhr, partout à la frontière allemande s'est installé le poilu de France, vous savez que le gouvernement de la III^e République, sous la direction de Poincaré, sera peut-être prêt à sauver les intérêts du capitalisme allemand « manu militari ». Or, si demain, le gouvernement allemand devait voir éclater sa Révolution prolétarienne, il nous appartient de savoir si la classe ouvrière de France tolérera que les Poincaré écrasent cette Révolution!

Mais quels moyens d'action allons-nous envisager pour sauver la Révolution allemande?

La Grève générale! Oui, certes. Mais il faudra aussi que cette grève soit bien générale, il faudra laisser de côté tout ce qui pourrait séparer les camarades se réclamant de la lutte de classes, faire la propagande nécessaire partout, dans chaque village, dans chaque usine; il faudra dire aux camarades travailleurs quelle est la situation en Allemagne, leur faire comprendre que si la Révolution allemande est écrasée, l'écrasement du mouvement syndical s'ensuivrait.

Si, par exemple, Poincaré avait la possibilité d'étouffer le mouvement révolutionnaire en Allemagne et si nous ne pouvions l'empêcher, avec la dictature du militarisme allemand, on imposerait immédiatement à la classe ouvrière allemande la journée de 10 heures, après quoi le capitalisme français et le Comité des Forges déclareraient qu'ils n'ont plus de possibilités d'existence, que la concurrence allemande est trop grande et que si la journée de 10 heures n'est pas appliquée en France, la fermeture des usines devra être envisagée.

C'est pour cette raison que la Révolution allemande intéresse, non pas l'Allemagne seule, mais tous les travailleurs.

C'est pour cela que je vous demande de faire le maximum d'efforts. Chaque militant doit se faire un devoir de préparer ses camarades à l'usine, à l'atelier, pour qu'en cas de besoin, la C. G. T. U. dans laquelle nous avons confiance, d'accord avec le Parti Communiste, puisse faire l'action nécessaire en vue de réaliser la Grève générale en France.

Comme des soldats disciplinés, nous sommes prêts à faire tout ce qui pourrait être nécessaire pour sauver la Révolution allemande, pour libérer le prolétariat allemand de la misère qui lui est imposée par le régime capitaliste actuellement instauré en Allemagne.

C'est pour cette raison que je demande à tous nos camarades d'apporter ici leur point de vue sur les possibilités d'action qu'il nous est permis d'envisager.

Nous nous sommes fixés un plan d'action en accord avec les Métallurgistes de la Moselle et nous sommes prêts à faire aussi avec la C. G. T. U. l'effort nécessaire à l'aboutissement favorable de la Révolution allemande.

Je termine en déclarant que nous devons être tous d'accord et que nous répondrons tous à l'appel lancé aux travailleurs pour installer en Allemagne le gouvernement prolétarien qui sera la base de la Révolution mondiale et le prélude du bien-être pour les travailleurs du monde entier. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Lorduron devant partir ce soir en raison de la grève des Mineurs qui vient d'éclater dans sa région, demande à faire une déclaration au Congrès.

LORDURON. — Je viens de recevoir une dépêche m'annonçant que nos camarades Mineurs de la Loire sont sortis de la mine ce matin. Mon devoir m'appelle auprès d'eux, et je suis dans l'obligation de partir ce soir au train de 10 heures.

Auparavant, je voudrais entretenir le Congrès des faits survenus à la suite de la propagande faite par le Comité d'Action Centrale.

Tout à l'heure, notre camarade Accary parlait de la réunion des Unions régionales. Notre délégué, c'est-à-dire le Secrétaire de l'Union Régionale à laquelle nous appartenons, nous a entretenu à Commeny de la propagande que le Comité d'Action ou tout au moins la C. G. T. U. avait décidé d'organiser dans le pays, mais il ne nous a donné aucune explication sur ce qui s'était passé lors de cette réunion.

Il nous a déclaré simplement que nous recevions des affiches, que nous aurions la charge de les apposer partout où il serait nécessaire de faire des réunions, mais aucune autre explication ne nous fut donnée.

Nous avons décidé de préparer l'organisation des réunions indiquées. Nous avons actuellement dans le département le camarade Teulade qui fait sa tournée de propagande.

Mais je dois vous signaler ce qui s'est passé durant la précédente tournée organisée par le Comité Central d'Action.

Saint-Etienne était une des villes où l'on devait organiser une réunion. Elle eut lieu effectivement. Les orateurs qui devaient prendre la parole étaient les camarades Votero, Boville, de la C. G. T. U. et Renaud Jean, du Parti Communiste.

Au préalable, la C. G. T. U. m'avait prévenu qu'un colis d'affiches devait me parvenir. Malheureusement, les affiches ne vinrent pas. Nous fîmes malgré tout le nécessaire pour en faire confectionner afin que la réunion ait le succès que nous en attendions ; mais avant ce meeting que nous avions mission d'organiser, nous avons réuni le Comité d'Action départemental auquel appartiennent, non pas des radicaux, ni la Ligue des Droits de l'Homme, mais seulement des

groupements d'avant-garde. D'un commun accord nous avons décidé de faire le maximum de propagande afin que ce meeting revête toute l'importance que nécessitait la situation. Un camarade délégué du Parti Communiste proposa qu'aucune divergence de vues ne se fit jour et que l'accord le plus complet ne cessât de régner. Sa proposition fut acceptée à l'unanimité. Le meeting eut lieu le 12 octobre devant une affluence moins grande que nous l'avions espéré : un millier de personnes environ.

Ce qui me fit un peu de peine, c'est de n'avoir pas reçu la visite du délégué de la C. G. T. U. qui se trouvait à Saint-Etienne.

A la réunion du Comité d'Action, nous avons décidé que nous préviendrions les orateurs de ne pas s'écarter de la discussion, c'est-à-dire de l'ordre du jour tracé. C'était chose convenue entre nous. Il ne m'a donc pas été possible de prévenir le délégué de la C. G. T. U. dont je n'avais pas eu la visite.

Le camarade Votero, prenant le premier la parole à la réunion, fit un exposé magnifique de la situation, ne s'écartant à aucun moment de l'ordre du jour. Il termina son discours sans qu'aucune interruption n'eût lieu et recueillit l'unanimité des applaudissements de la salle. C'est donc vous dire qu'il n'y avait aucun parti pris contre qui que ce soit. Il n'en fut de même pour les orateurs qui suivirent. Le camarade Boville, appelé à prendre la parole le deuxième, commença son discours, mais à un certain moment s'écarta totalement de l'ordre du jour et s'occupa de tout autre chose que de la Révolution allemande.

Il fit des déclarations que j'ai signalées à la C. G. T. U. Ici, je défie qui que ce soit de m'apporter un démenti. Je ne répondrai d'ailleurs pas ; on n'a qu'à lire le rapport que j'ai envoyé.

Naturellement, nous avons constaté que l'accord intervenu entre nos Comités d'Action n'était pas respecté et que, dans ce meeting, on venait pour soulever des questions de tendances. Il était donc de notre devoir de protester contre l'attitude du délégué de la C. G. T. U.

UN DÉLÉGUÉ. — Si c'était Colomer !

LORDURON. — Je ne m'occupe pas de Colomer. Je ne m'occupe que de ce qui me regarde. Je me moque pas mal de Colomer ; la faute de l'un n'excuse pas celle d'un autre.

COLOMER. — Qu'a-t-on à me reprocher ? Qu'il parle, celui qui a quelque chose à redire, nous verrons ce que c'est. (Mouvements divers.)

LORDURON. — Je vous signale ce fait parce que, lorsqu'on organise une tournée de propagande en faveur d'une Révolution pour laquelle nous sommes prêts à marcher, il ne faut pas venir soulever de questions de tendances, il n'y avait pas, entre autres choses, à venir parler du Congrès de Bourges ; cela ne regardait pas l'assistance. Le délégué était venu pour renseigner l'assistance sur les événements d'Allemagne et pas pour autre chose. Nous avons regretté que ce délégué de la C. G. T. U. n'ait pas respecté son mandat.

Je ne veux pas savoir si Boville a été attristé ou énervé par la lecture d'un article d'un journal; je n'ai pas à savoir si cela l'avait mis de mauvaise humeur; cela m'importe peu. Mais, depuis ce moment, le Comité d'Action départemental qui, autrefois, réunissait toutes les forces d'avant-garde est réduit à l'état squelettique; les uns et les autres s'en sont détachés.

Voilà la besogne que l'on fait. Dans les circonstances pénibles que nous traversons, si c'est ainsi que l'on croit défendre la Révolution allemande, il me semble qu'on n'en prend guère le chemin.

Je ne sais pas si, dans les autres centres, il se passe des choses analogues. Mais, j'affirme l'authenticité de ce que je dis en ce qui concerne Saint-Etienne. Quant à moi, je pratique d'autres méthodes. Nous sommes prêts, quoique petits-bourgeois et contre-révolutionnaires, à donner nos preuves révolutionnaires et ce ne serait pas la première fois que nous prendrions nos responsabilités dans le mouvement. Comme toujours, nous sommes encore prêts aujourd'hui à les prendre.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce sujet; mais il était de mon devoir de signaler au Congrès ce qui se passe chez nous.

Maintenant, je repars dans la Loire. La grève des Mineurs a éclaté.

Camarades, depuis plus de deux mois, on nous déclare que la Révolution allemande va éclater et qu'il faudra la soutenir; on a écrit qu'elle devait arriver dans douze jours; on savait même l'heure de son déclenchement, je crois. (On rit.)

Il est pénible de constater qu'une grande Fédération déclenche une grève pour des augmentations de salaires, au moment même où l'on prévoit que, dans quelques jours, la Révolution allemande éclatera et où il faudra que le Proletariat français tout entier soit à ses côtés. Si vraiment la C. G. T. U. croit que la Révolution allemande est prête, elle avait pour devoir d'essayer de temporiser le mouvement des Mineurs, de les faire patienter quelque temps pour qu'ils puissent entrer dans la lutte que nous prévoyons à brève échéance.

Mais les camarades Mineurs qui partent en grève pour obtenir une augmentation de salaires, ne savent pas s'ils auront satisfaction. Avant huit jours, peut-être, ils seront brimés par les forces policières et gouvernementales et seront dans l'obligation de reprendre le travail sans avoir obtenu satisfaction. (Exclamations de la Majorité. Cris : Défaitiste ! Tumulte.)

LE PRÉSIDENT. — Je ne comprends pas que les paroles de Lorduron aient soulevé un tel tumulte; je ne crois pas qu'elles soulèvent un différend entre nous. Nous savons tous qu'il est des mouvements qui n'ont pu être soutenus. L'argumentation de Lorduron...

UN DÉLÉGUÉ. — Elle est par trop exclusive!

LE PRÉSIDENT. — ...doit être écoutée par vous. Comme vous,

il souhaite que ce soit le contraire qui se passe. Hélas ! nous enregistrons tous les jours des faits du genre de celui qu'il prévoit. C'est l'inhumaine vérité.

LORDURON. — Vous auriez pu me laisser finir. Je disais donc que nos camarades seraient peut-être dans l'obligation de rentrer sans avoir obtenu satisfaction, parce que la Fédération Bartuel les brisera.

Et vous appelez cela du défaitisme. Il faut croire que vous ne connaissez pas les mouvements. Je voudrais bien voir tous ceux qui crient tant agir dans un mouvement comme celui qui se déclenche.

Certes, je ne doute pas des résultats. Je suis sûr des Mineurs de la Loire. Mais je ne suis pas sûr de ceux du Nord et de ceux du Pas-de-Calais. J'ai bien le droit de prévoir ce qui peut arriver par la faute même des adversaires de tendance, par la faute de la Fédération Bartuel. Vous savez tous que cette Fédération ne marche pas. Il faut tenir compte de cela.

Vous avez bien vu, au mois de février, que les Mineurs de la Loire se sont soulevés comme un seul homme et qu'ils sont rentrés les derniers dans la mine ; malheureusement, ils y sont rentrés avec ce que les Compagnies ont bien voulu leur donner, avec ce que Bartuel a accepté. Ce fut une défaite.

Vous avez beau me considérer avec indignation. Je sais ce que c'est qu'un mouvement ; vous ne me l'apprendrez pas. Aujourd'hui, je regrette qu'on ait lancé dans la bataille, pour une augmentation de salaires, cette grande Fédération qui est appelée à jouer un rôle important dans la Révolution. J'aurais voulu que l'on temporise de façon que cette Fédération soit à nos côtés au moment opportun. Car, si les Mineurs sont sacrifiés, je crains qu'il soit très difficile de les faire sortir plus tard.

Tel est mon sentiment. Je ne crois pas qu'il soit de nature à soulever une indignation comme celle qui vient d'accueillir ces paroles.

Pour terminer, je vous dis que j'ai confiance dans le succès des revendications des Mineurs. Nous soutiendrons ce mouvement par tous les moyens en notre pouvoir. Je pars à Saint-Étienne où nous allons engager une vaste propagande ; dans toutes les réunions que nous tiendrons, nous dirons : « L'augmentation des salaires est une question secondaire ; il faut que tous soient prêts demain à se mettre aux côtés de ceux qui seront appelés à descendre dans la rue pour la défense de la Révolution allemande ». (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Semard pour une motion d'ordre.

SEMARD. — Je demande au Congrès de bien vouloir entendre immédiatement un camarade allemand, Délégué des Conseils d'usine.

(La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à notre camarade allemand, Délégué des Conseils d'usine d'Allemagne. Auparavant, au nom du Congrès, sûr d'interpréter un sentiment unanime, je lui souhaite la bienvenue. (Le Congrès fait une ovation au Délégué des Conseils d'usine d'Allemagne.)

DISCOURS DU DELEGUE DES CONSEILS D'USINE ALLEMANDS

Camarades,

Avant de faire la communication dont je suis chargé, je dois saluer ici les camarades de France en lutte. J'ai entendu dire, tout à l'heure, que les mineurs sont en grève; il est donc tout naturel que les camarades allemands actuellement engagés dans la grande bataille révolutionnaire saluent d'abord leurs camarades qui participent, en France, à la bataille sociale.

La communication que j'ai à vous faire comprend trois parties. Je dois d'abord vous transmettre les salutations de nos organisations. Je dois ensuite vous donner un aperçu du mouvement révolutionnaire allemand. En troisième lieu, je dois vous rappeler les devoirs que vous avez envers la Révolution allemande et la Révolution mondiale, l'aide que vous pouvez leur apporter.

Je vous transmets le salut fraternel des Conseils d'usine d'Allemagne ainsi que de l'opposition révolutionnaire des syndicats d'Allemagne.

Pour vous faire comprendre le mouvement révolutionnaire allemand, il faut que je remonte quelques années en arrière et que j'en reprenne ici l'histoire.

Après la soi-disant révolution allemande de 1918, l'opposition révolutionnaire des syndicats d'Allemagne a travaillé pour acquérir la majorité dans les grands syndicats allemands et pour faire pénétrer dans ces syndicats l'idée révolutionnaire de lutte de classes.

Avant la guerre, pendant la guerre et même quelque temps après, nous n'avons pas pu arriver à notre but. Mais aujourd'hui, nous sommes près d'y parvenir et le mouvement ouvrier en Allemagne prend désormais l'aspect révolutionnaire.

C'est avec des regrets pour le mouvement révolutionnaire en Allemagne qu'il faut se reporter aux années de 1918 et 1919.

A ce moment, l'opposition révolutionnaire des syndicats, ainsi que les Conseils d'usine d'Allemagne, ont fait preuve dans la bataille même de leur bonne volonté et de leur fidélité à la cause révolutionnaire. Mais on peut dire que l'heure n'était pas encore arrivée.

J'espère, camarades, que vous me comprendrez. Comme vous, je suis un ouvrier; j'ai travaillé dans votre pays; j'ai appris votre langue chez vous et je tâcherai de me faire comprendre autant que mes facultés me le permettent.

C'est donc au cours des mois de janvier à avril 1919 que le premier mouvement révolutionnaire a été étouffé chez nous dans le sang des ouvriers.

Cependant, des Comités révolutionnaires d'usine se sont constitués en Allemagne. Moi-même, j'ai organisé des Comités d'usine dans les centres miniers. Notre organisation était déjà assez forte dans le courant de l'année 1919 pour réaliser une certaine centralisation de tous les Comités d'usine d'Allemagne dont la base était véritablement révolutionnaire; car ce n'est pas l'aide des réformistes qui nous avait permis de créer les Conseils d'usine, mais nos camarades des usines apercevant dans ces Conseils des organes d'unité de la masse dans l'usine, organes destinés à les conduire dans la bataille.

Longtemps, nous avons pu lutter contre les obstacles de la réaction. Cette réaction s'appuyait, surtout au début, sur les syndicats réformistes qui s'efforçaient de mettre la main sur les Comités d'usine pour en faire des organes du réformisme, de la collaboration.

En janvier 1920, c'est encore par la force de la volonté et par l'agitation des Comités révolutionnaires d'usine que le Reichstag, le parlement bourgeois, s'est vu forcé de s'occuper d'une loi sur les Comités d'usine.

Nous autres, qui avons érigé les Comités d'usine pour répondre à la volonté de la masse des ouvriers d'usine, nous n'étions pas satisfaits de cette légalisation des Comités d'usine par un parlement bourgeois. Nous avons lutté; nous avons essayé d'éviter cette loi; nous voulions aller plus loin, nous voulions avoir des Comités d'usine vraiment révolutionnaires; nous voulions masser la classe ouvrière tout entière autour de ces organes d'unité, autour d'un front unique sans distinction de parti ou de tendance syndicale, afin de la pousser vers une nouvelle vague révolutionnaire en Allemagne.

Nous n'y sommes pas parvenus. Des causes matérielles nous en ont empêché. Mais le capitalisme allemand, comme le capitalisme mondial, est en ce moment dans une crise; il touche à sa fin et la reconstruction du monde sur la base capitaliste ne pourra pas se faire.

Il est d'autres conditions qui doivent être remplies avant que le mouvement révolutionnaire puisse vraiment être victorieux.

Il faut dire qu'en Allemagne, le plus grand obstacle qui s'opposait au renversement du régime bourgeois et à son remplacement par la dictature du prolétariat en vue d'ériger une société nouvelle était justement la grande organisation ouvrière de la social-démocratie.

Cette organisation groupait autour d'une petite quantité de chefs de syndicat cinq ou six millions de travailleurs organisés; elle groupait encore, dans le Parti social-démocrate lui-même, une masse d'environ un million et demi d'ouvriers.

A côté, les organisations révolutionnaires n'avaient pour se défendre, que les Conseils d'usine et le Parti communiste; elles ne pouvaient donc pas raisonnablement engager la bataille tant qu'elles n'auraient pas rassemblé autour d'elles la majorité ouvrière d'Allemagne.

Depuis 1920, depuis la promulgation de la loi sur les Conseils

d'usine, nous nous sommes aperçu que la bourgeoisie prenait de plus en plus, en Allemagne, possession du pouvoir politique. C'est du reste ce pouvoir politique qui a permis la légalisation de la Terreur blanche dans notre pays!

Cependant, de 1920 à 1923, une évolution s'est produite qui a apporté des changements dans la situation des différentes couches de la société.

En 1919 et en 1920, le prolétariat allemand a cru pouvoir instaurer un état social supportable; il a cru pouvoir revenir à l'état d'avant-guerre; il avait quelque raison de le croire parce qu'il était trompé par les gouvernants qui jetaient des milliards d'or pour acheter à l'étranger les aliments qui faisaient défaut, en particulier, le pain. Les salaires des ouvriers ne suffisaient plus à les faire vivre; l'État donnait alors des indemnités pour payer les grands propriétaires de leurs récoltes, pour payer à l'Amérique le ravitaillement que ce pays fournissait en 1919 et en 1920.

La social-démocratie et la bourgeoisie, en répétant partout qu'elles voulaient maintenir l'ordre et qu'il fallait revenir à un ordre capitaliste étaient arrivées à donner l'illusion qu'elles plaçaient le pays sous un régime soi-disant démocratique, parlementaire et républicain.

Vous savez que le peuple allemand n'a jamais vécu un régime parlementaire, républicain ou démocratique. La masse petite-bourgeoise et la grande masse ouvrière ont donc l'illusion que, par le parlementarisme, par cette soi-disant démocratie, on pourrait améliorer le sort du prolétariat.

Cependant, la crise économique durait; elle s'accroissait encore et c'est en 1922, après la défaite des dernières troupes révolutionnaires, que renaît le mouvement des masses en Allemagne.

En 1922, le ministre Ratheneau est assassiné. Un congrès national des syndicats d'Allemagne se tient, lors de l'assassinat, à Leipzig. On décide, à ce congrès, la grève générale en signe de manifestation contre la monarchie qui menace de revenir au pouvoir à la faveur de ce meurtre politique.

Déjà, deux grèves générales et plusieurs manifestations avaient été faites; les réformistes étaient forcés de suivre la volonté des masses.

C'est à ce moment qu'une renaissance des Comités d'usine révolutionnaires se produisit. Au mois d'octobre et novembre, le Comité central des Conseils d'usine convoqua à Berlin le premier Congrès des Conseils d'usine révolutionnaires d'Allemagne. Maintes fois, le Comité central des Conseils d'usine avait eu des pourparlers avec le Comité central de la C. G. T. réformiste allemande; vous savez qu'il est arrivé à tenir une réunion des Conseils d'usine avec le Comité de la C. G. T. allemande; jusqu'au dernier jour, les pourparlers se continuèrent, engagés par les camarades révolutionnaires qui voulaient pousser plus avant l'action des masses; mais, jusqu'au dernier moment, la C. G. T. réformiste se refusa à tenir le Congrès et les révolutionnaires furent obligés de le convoquer eux-mêmes.

La seule organisation sur laquelle put compter la grande opposition révolutionnaire au sein des syndicats et au Comité central des Comités d'usine, la seule force qui nous ait aidés à tenir ce Congrès fut le Parti communiste qui fit alors tout ce qu'il pouvait pour faire pénétrer l'esprit révolutionnaire dans les syndicats et qui soutint les Comités d'usine dans toute l'Allemagne.

Le Congrès se tint à Berlin au mois de décembre 1922; c'est là que l'opposition révolutionnaire des syndicats et du Comité central des Conseils d'usine parvint à unir les masses ouvrières d'Allemagne. Six ou sept cents délégués des Conseils d'usine d'Allemagne assistèrent à ce Congrès. Une quarantaine n'appartenaient à aucun parti politique; 80 adhéraient au Parti social-démocrate et cinq ou six cents étaient affiliés au Parti Communiste. On comprit que les Comités d'usine étaient vraiment le moyen de réunir toutes les forces révolutionnaires de la classe ouvrière.

La crise économique s'accroissant encore, Stinnes se crut alors assez fort pour tenter, si l'on peut s'exprimer ainsi, une sorte de coup d'Etat. Il essaya de faire un gouvernement conçu à ses idées, un gouvernement de répression et de dictature blanche, au moyen de cette forme de démocratie bourgeoise qui existe chez nous.

Le ministre Cuno prit la place du ministre Wirth; c'est Cuno, vous le savez, qui, avec Poincaré, fut cause du conflit de la Ruhr.

En Allemagne, les Comités d'usine et l'opposition dans les syndicats savaient très bien que le gouvernement allemand et surtout le Comité des Forges allemand, l'industrie lourde et le monde de la finance avaient un grand intérêt à provoquer une crise de politique extérieure qui amènerait une vague nationaliste permettant la dictature blanche légale.

On savait qu'il était nécessaire de mettre debout tous ceux qui se proclamaient encore nationalistes allemands et, d'un geste de patriotisme, faire taire tous ceux qui s'obstinaient à lutter contre la grande bourgeoisie.

Stinnes avait bien vu qu'il n'arriverait pas à ses fins avec le parlement tel qu'il était; il avait bien vu que les social-démocrates et la majorité des syndicats allemands essayaient encore de faire un compromis entre l'opposition révolutionnaire, c'est-à-dire la masse ouvrière, et la grande bourgeoisie. Il avait bien vu que cet état de choses demeurerait tel quel, que le temps passerait et qu'il ne pourrait pas ramasser toute la houille, toutes les matières premières et les valeurs réelles.

Il savait que, parmi les conditions posées par l'A. D. G. B. (la C. G. T. allemande), la plus importante était d'arriver à la prise des valeurs réelles par l'Etat pour que ce dernier ait une source réelle d'impôts susceptible d'équilibrer la balance financière.

Stinnes commençait donc à faire ce que les réformistes réclamaient depuis toujours, mais ce qu'ils n'avaient jamais tenté de réaliser. Stinnes voulait étendre son pouvoir au delà des frontières; il

voulait arriver à constituer le trust d'Europe occidentale pour l'acier et le charbon.

Pour déclencher le conflit, il fallait un prétexte; mais, de l'autre côté du Rhin, en France, il y avait un gouvernement qui, lui aussi, attendait tous les jours l'occasion de mettre la main sur le charbon de la Ruhr. A l'instigation du Comité des Forges, le gouvernement grand-bourgeois avait intérêt à créer ce trust de l'acier et du charbon pour exercer la mainmise sur ces richesses.

M. Poincaré attendait depuis longtemps pour entrer dans la Ruhr. On disait à tout instant au gouvernement allemand que, s'il ne faisait pas les réparations, M. Poincaré marcherait et qu'il saisirait l'occasion pour mettre la main sur cette proie.

Le gouvernement Cuno a commis cette faute — si on peut appeler cela une faute — contre la nation qu'il devait défendre. Il a donné à M. Poincaré l'occasion de pénétrer dans la Ruhr. Cela ne veut pas dire que, de son côté, le gouvernement français n'avait pas pensé à le faire; il y a toujours pensé; mais il n'avait pas encore eu l'occasion de réaliser son dessein.

On peut dire que, des deux côtés, une bataille s'engageait et que les adversaires allaient croiser les armes pour savoir qui serait maître de l'acier de l'Europe. Ce n'est d'ailleurs ni le capitalisme français ni le capitalisme allemand, mais un conseil international où entrent les Américains et les Anglais, qui s'est introduit dans ce pays; ce morceau de pays allemand est économiquement détaché de l'Allemagne, bien que les frontières n'aient pas été modifiées sur les cartes. La Ruhr n'est pas française, elle n'est pas anglaise, elle n'est pas allemande; elle est internationalisée; elle est dans une situation analogue à celle du Maroc et de la Chine avant la guerre.

Actuellement, la situation économique et la situation politique s'aggravent dans la Ruhr et dans les pays rhénans. Ce serait le devoir des classes ouvrières de France, d'Angleterre et de Belgique de s'intéresser au prolétariat de la Ruhr. Ce devoir ne doit pas incomber entièrement à la classe ouvrière allemande, car il lui serait impossible de combattre le capitalisme international qui s'impose dans la Ruhr.

En particulier, c'est vraiment sur les bords du Rhin et dans la Ruhr qu'est le lien vivant entre la classe ouvrière française et la classe ouvrière allemande. C'est de là que partira l'étincelle de la révolution prolétarienne en France, dès que la révolution allemande sera victorieuse.

Mais, pendant que les capitalistes français et les capitalistes allemands luttent sur le terrain économique pour réaliser, chacun de leur côté, des profits, la classe ouvrière allemande est tombée dans une misère plus grande encore que toutes celles qu'elle avait vécues.

En France, depuis un an et demi, les capitalistes ont connu une période de hausse en ce qui concerne la vie économique. En Allemagne, la baisse s'est toujours accentuée depuis le commencement de la guerre jusqu'à maintenant, avec parfois de petits instants de répit

qui ne sont que des ondulations de la ligne qui nous conduit à l'abîme.

Au commencement de cette guerre de la Ruhr, on a fait l'impossible en Allemagne pour empêcher le prolétariat de voir clairement la situation. On a employé pour cela tous les moyens. On avait essayé, par exemple, de stabiliser le cours du mark.

Dans les premières semaines de la guerre de la Ruhr, le dollar valait 20.000 marks. On a recommencé à jeter des millions d'or à l'étranger pour acheter des vivres. On a tout fait pour garantir les profits des capitalistes rhénans. On a jeté des milliards dans un grand coffre pour alimenter le capitalisme allemand. Mais les caisses de l'Etat se vidaient parallèlement; on a simplement accompli des truquages pour arriver à maintenir pendant deux mois le cours du dollar à 20.000 marks.

Nous avions vu et nous répétons que cela n'était qu'un truquage. La petite bourgeoisie, elle avait confiance dans le gouvernement Cuno. Les social-démocrates soutenaient le gouvernement; ils faisaient même voter, par le Comité central des syndicats réformistes, ce qu'on a appelé les secours de la Ruhr. Les ouvriers allemands ont versé 10 pour 100 de leurs salaires d'une semaine pour soutenir cette guerre de la Ruhr, et cela fut décidé par le Comité central des syndicats réformistes.

Une fois encore, on soutirait l'argent des poches des ouvriers pour alimenter le capitalisme allemand dans sa lutte impérialiste contre l'impérialisme français.

Au sein des syndicats, des luttes ardentes se sont produites. Nous avons eu des discussions dans nos réunions pour essayer de faire comprendre à nos adhérents que c'était un crime à l'égal du vote des finances de guerre du 4 août 1914 que les réformistes commettaient.

Mais nous étions trop peu nombreux pour arriver à faire échouer la tactique des centrales syndicales d'Allemagne.

Ce truquage des marks ne pouvait pas durer éternellement; il ne pouvait même pas durer longtemps. Deux mois après, la chute du mark était effrayante; le dollar, de 20.000 marks, passait à 80.000 et à 150.000.

Devant ce phénomène, la petite bourgeoisie et les réformistes qui étaient persuadés de la nécessité de la guerre de la Ruhr et qui croyaient qu'après cette guerre l'Allemagne renaîtrait, commencèrent à douter.

Parallèlement à la chute du mark, on voyait le chômage s'accroître. En avril, en mai, nous avons vu la vague des chômeurs grossir de jour en jour. Nous avons vu commencer les pillages. Nous avons vu la police d'Etat appelée tous les jours à sévir dans les villes pour retenir les affamés qui tentaient l'assaut des magasins de vivres.

Le contre-coup de la réaction ne tarda pas. Il faut bien comprendre le processus de notre mouvement révolutionnaire. Il ne faut pas s'imaginer que c'est un fait d'un instant; c'est là une grande

faute que commettent souvent des camarades qui se croient révolutionnaires, mais qui ne comprennent pas que la révolution doit être regardée comme un mouvement qui dure assez longtemps, comme un mouvement progressif, qui a ses escarmouches et aussi sa bataille décisive, qui se compose d'une longue chaîne de combats qui le font décroître aussi bien que croître.

En Allemagne, nous voyons monter la vague révolutionnaire. Je vous dis que notre mouvement révolutionnaire s'avance; mais il ne faut jamais dire cette phrase : « Le jour où la Révolution éclatera en Allemagne... » La révolution n'éclatera pas; elle s'avance; elle marchera; elle ne sera pas un éclat; mais l'avance continuera de jour en jour; la bataille s'accroîtra tous les jours et se terminera par une bataille décisive où le gouvernement bourgeois sombrera.

Nous avons donc bien vu, à un moment donné, le contre-coup de la réaction. Nous avons vu le mouvement révolutionnaire croître lorsque le chômage augmentait. Le fascisme avait eu jusqu'au mois de juin et de juillet la plus grande force en Allemagne; on voyait se promener dans les rues les différentes organisations patriotiques et illégales avec leurs drapeaux noir, blanc, rouge, ou avec leur drapeau noir portant une tête de mort, sous la conduite du capitaine Ehrardt.

Ces organisations de combattants se sont promenées dans toutes les villes d'Allemagne et la classe ouvrière a dû développer une grande activité pour ne pas être complètement submergée par cette vague nationaliste et fasciste qui se produisit après la première vague de chômage, de révolte et d'émeute.

Vous voyez donc que c'était bien la force brutale qui essayait de refouler les affamés; ce sont des forces antinaturelles, des forces composées artificiellement par certains hommes qui ont été employées pour apaiser ceux qui avaient faim, ceux qui n'avaient pas de pain.

On ne parvenait pas, avec cela, à leur remplir l'estomac; la famine augmentait; la crise économique grandissait et, au mois d'août, nous voyons une troisième vague révolutionnaire. Une première s'était produite en octobre 1921; une deuxième au printemps de 1923 avait été un peu plus forte. C'est la Révolution en marche!

Au mois d'août, la grève générale éclate; le prolétariat ne pouvait plus acheter de quoi vivre. Ce n'était pas le chômage qui le faisait marcher; mais les camarades travaillant dans les usines ne voyaient pas leurs salaires augmenter proportionnellement au renchérissement de la vie produit par le sabotage des industriels et des agrariens, ainsi que par la chute du mark de jour en jour plus rapide.

Vous voyez donc la raison essentielle de ce mouvement. La bourgeoisie, en Allemagne, n'est plus capable de donner aux ouvriers, non seulement l'espoir de vivre dans l'avenir, mais même la possibilité de vivre le lendemain. Cela, la société bourgeoise d'Allemagne ne pourra pas le changer sans changer sa figure, c'est-à-dire sans changer les bases de la société.

La social-démocratie a toujours fait son devoir envers la bourgeoisie. En effet, c'était son devoir. Nous, révolutionnaires allemands, nous considérons le Parti social-démocrate comme un parti d'idées petites-bourgeoises, mais qui néanmoins groupe autour de ses chefs un grand nombre d'ouvriers. Si on regarde ses militants, il apparaît comme un parti ouvrier; mais si on examine sa politique, il apparaît comme un parti bourgeois. Puisque ce sont les chefs qui dirigent, les masses n'ont rien à dire; tout en étant prolétaires, elles ont accepté des chefs qui font une politique qui convient au Parti. Voilà pourquoi la masse ouvrière suit la politique bourgeoise; il faut considérer que le Parti social-démocrate, par ses tendances, est dans son devoir lorsqu'il soutient la bourgeoisie en refoulant les masses révolutionnaires. Quand on veut la réforme, il faut s'opposer tout d'abord aux révolutionnaires; il est naturel qu'un parti ouvrier qui veut la réforme, au moment même où la situation économique est révolutionnaire, pare le coup comme il peut; ce parti a fait son devoir comme il pouvait et comme il le fallait pour lui.

Néanmoins, il y avait encore beaucoup d'ouvriers qui avaient l'illusion que les chefs de la social-démocratie allaient défendre les intérêts du prolétariat. Les camarades ouvriers appartenant à la social-démocratie ne savaient pas que c'était une contradiction, dans une situation révolutionnaire au point de vue économique, de défendre les intérêts du prolétariat avec une tactique réformiste, et ils regardaient le Parti social-démocrate comme le vrai représentant du prolétariat.

Le Parti social-démocrate a été le représentant de la classe ouvrière pendant trente ou quarante ans et cette tradition est difficile à combattre dans l'esprit des ouvriers organisés d'Allemagne. C'est contre cette tradition que nous autres, révolutionnaires, nous avons à lutter.

Il faudrait que, dans les autres pays, les camarades révolutionnaires comprennent au moins cette tâche; il ne faudrait pas qu'ils regardent le prolétariat allemand comme s'il s'agissait du prolétariat de leur propre pays. Le prolétariat russe a fait sa révolution comme elle devait être faite en Russie. Le prolétariat français fera sa révolution prolétarienne comme il devra la faire étant donné le développement historique de la France... (Applaudissements)... et le prolétariat allemand fera la révolution prolétarienne en Allemagne quand le moment historique sera venu et de la façon dont on peut l'exiger du prolétariat allemand. (Applaudissements.)

D'ailleurs, camarades, il n'y a rien de chauvin ou de nationaliste dans mes paroles.

BOUDOUX. — Ne t'inquiète pas, ce sont des antipatriotes qui t'applaudissent!

LE DÉLÉGUÉ ALLEMAND. — Je n'écoute ni les applaudissements, ni les interruptions. Je suis venu ici pour vous exposer comment on peut comprendre le mouvement révolutionnaire allemand. Ceux qui

ne sont pas d'accord avec moi tâcheront de me comprendre et, de mon côté, je m'efforcerai de comprendre le mouvement syndical révolutionnaire français.

Je répète que les différences que je marque entre les mouvements révolutionnaires des différents pays ne doivent pas être considérées du point de vue chauvin ou nationaliste, mais du point de vue de la différence entre l'histoire des différentes nations. (Applaudissements.)

Actuellement, pendant que se déroule le conflit de la Ruhr, la misère du prolétariat est considérable. Cette misère, je le sais, ne vient pas de ceux qui sont dans cette salle ou de la population qui vit en France. Je sais aussi qu'en France il y a eu des moments, alors que le peuple français n'était pas encore révolutionnaire, où la misère était plus grande.

Aujourd'hui, le peuple français a une tradition révolutionnaire, mais en 1789, après trente ou quarante ans de la guerre des farines, les paysans et les ouvriers français étaient plus affamés que ne le sont aujourd'hui les ouvriers allemands. En 1786, 1788, 1789, nous voyons les masses affamées se mettre en révolte. Il y avait en France des révoltés; cependant ces masses n'ont fait la révolution vraiment consciente qu'en 1792 et 1793. En 1786, c'était la révolte et l'émeute qui se produisaient. Mais la Révolution française, qui a permis à la bourgeoisie française de reconstruire le pays tel qu'il existe aujourd'hui et d'assurer sa domination sur le prolétariat, s'est déroulée en 1792 et 1793. La conscience, la désillusion des paysans et des ouvriers ne sont venues qu'après trois ou quatre ans de révoltes et de mouvements révolutionnaires.

Je vous cite cet exemple pour vous faire comprendre la situation du prolétariat allemand qui n'a pas, dans son passé, une révolution victorieuse. Nous n'avons, dans notre histoire, que la guerre des paysans de 1525, qui ne fut pas victorieuse. Nous n'avons pas de tradition révolutionnaire.

Si vous voulez comprendre comment une classe ouvrière qui n'a pas de tradition révolutionnaire se laisse traiter par la classe dominante, il faut vous reporter au temps qui a précédé la grande Révolution française; alors, vous comprendrez.

Aujourd'hui, l'Etat capitaliste est dans la même situation que l'Etat féodal avant la grande Révolution. Il était inévitable que le peuple travailleur français fit la révolution et, se débarrassant de ses illusions, jetât sur le continent européen les bases de la Démocratie et de la République à la place de la Monarchie absolue qui avait régné auparavant.

Aujourd'hui, l'Allemagne en est arrivée à ce point que le prolétariat allemand, s'il ne veut pas mourir, doit faire faire le second pas à la révolution mondiale prolétarienne. Les révolutionnaires allemands savent cela et ils en sont heureux.

Nous savons qu'il faut détromper la masse ouvrière. Cette masse commencera à se relever quand elle n'aura plus l'illusion que la réforme est possible ou que le mark remontera sous le régime capitaliste.

Présentement, elle s'aperçoit que le dollar vaut des milliards, des trillions de marks, je ne sais pas au juste; cela ne suffit pas encore à lui faire comprendre la véritable situation.

Jusqu'à présent, les chefs de la social-démocratie qui ont cherché par des paroles à détourner de la révolution la masse ouvrière, sont arrivés à leurs fins.

La famine force aujourd'hui les prolétaires à ne plus penser uniquement par le cerveau, à ne plus comprendre par le cerveau, mais à comprendre par l'estomac. Car c'est une belle chose qu'on puisse comprendre aussi par l'estomac. Si l'on ne devait comprendre que par le cerveau, les ouvriers et les paysans français n'auraient sans doute jamais fait la grande Révolution, et les ouvriers allemands ne feraient sans doute jamais la révolution prolétarienne. Mais, comme ils sont obligés de comprendre par leur estomac et par leurs besoins, ils se battront.

Pendant ce temps, nous, les Conseils d'usine révolutionnaires et l'opposition révolutionnaire des syndicats, avec le concours du Parti communiste, nous préparons les masses, nous les poussons à l'action. Nous ne nous bornons pas à le faire dans les villes de 20.000 ou de 50.000 habitants en laissant tranquilles toutes les autres parties de l'Allemagne; pour pouvoir vaincre, il faut que la masse ouvrière d'Allemagne tout entière entre dans la bataille avec la conception claire du mouvement révolutionnaire. C'est à cela que nous avons travaillé jusqu'à ce jour et que nous travaillerons dans l'avenir encore.

A ce point de vue, les Conseils d'usine nous ont rendu d'énormes services; ils ont soustrait les masses à l'emprise des organisations réformistes; ils ont détaché ces masses du Parti social-démocrate réformiste et des chefs des syndicats réformistes.

Pendant la guerre de la Ruhr, nous nous sommes aperçus que les Conseils d'usine, en Prusse, que les centuries ouvrières, organisées dans les Conseils d'usine, que le Comité de contrôle qui travaillait d'accord avec les Comités d'usine étaient interdits par le ministre social-démocrate de Prusse, Severing.

Ces Comités d'usine fonctionnèrent quand même; on les a poursuivis; les militants ont été mis à la porte par leurs patrons; on en a élu d'autres; on a fait grève dans différentes usines; on a réprimé les mouvements pendant des semaines; ces mouvements ont constamment repris.

Ne croyez pas que les Comités d'usine soient, à leur base, le front prolétarien révolutionnaire en Allemagne. Dans les Conseils d'usine on ne se borne pas à prendre les camarades de conscience révolutionnaire ou bien uniquement des camarades syndiqués; nous avons conservé depuis 1918 cette tradition qui veut que les Comités d'usine révolutionnaires doivent être l'organe de la masse entière, de la masse unie de l'usine, de la masse salariée. (Applaudissements.)

Dans ces conditions, le vrai sens de la Révolution, c'est que nous ne voulons plus de salariat; c'est que la masse se réunit pour combattre le salariat. Dans les Conseils d'usine, ce sont les salariés qu'il faut

rassembler; il ne faut pas prendre seulement les camarades communistes ou social-démocrates, ou anarchistes, ou syndicalistes, ou syndiqués, ou non syndiqués, il faut prendre tous ceux qui veulent la libération du prolétariat. (Applaudissements.)

Naturellement, il est essentiel que les syndicats contribuent à animer le mouvement organisé par les Comités d'usine. Néanmoins, ce mouvement ne doit pas être sous la domination d'un organe du syndicat. Il doit être seulement provoqué par le bon travail des syndiqués au milieu des ouvriers de l'usine. (Applaudissements.)

C'est seulement en organisant les masses, en les agitant, qu'on arrive à capter leur confiance. Voilà comment nous avons travaillé. Voilà comment nous nous sommes efforcés d'acquérir la confiance de la masse qui était tombée dans la détresse par suite de plusieurs scissions, à cause des partis, des promesses faites par les réformistes, du ministérialisme et du parlementarisme. Ces masses sont même devenues apolitiques. (Très bien !)

Certes, il y a des masses qui sont dégoûtées du ministérialisme, du réformisme, du parlementarisme, de toute cette soi-disant république et de cette soi-disant démocratie, mais il y a aussi des masses qui suivent encore ce chemin, qui croient encore que, de la réforme, de la république bourgeoise et du parlementarisme viendra le salut.

Vous le savez, il y a mieux que cela puisque, en France, où le millerandisme sévit depuis longtemps, il y a encore beaucoup d'ouvriers qui espèrent du bien du parlement.

Nous autres, révolutionnaires, nous voulons grouper autour de nous toute la masse ouvrière. Nous ne voulons pas la guerre civile; nous ne voulons pas d'une guerre entre frères; nous ne pourrions livrer de combat décisif pour la Révolution que lorsque nous aurons vraiment formé le bloc du prolétariat. (Applaudissements.)

Nous considérons qu'il faut nous rapprocher du camarade arriéré dans ses idées politiques et qu'il faut lui faire comprendre nos idées par le travail et l'agitation dans les Comités d'usine. (Applaudissements.)

Il faut lui faire comprendre que l'action doit sortir de la masse et qu'elle doit monter jusqu'à l'action de masse des travailleurs de tous les pays. Il faut lui démontrer qu'il a par cette action de masse des moyens supérieurs à tous ceux qu'il avait regardés jusqu'à présent comme les seuls bons. (Très bien !)

Voilà où nous en sommes actuellement en Allemagne. Nous avons employé tous les moyens pour détruire les illusions de la masse qui, depuis cinq ans, n'a vu que le ministérialisme.

Il nous a été très difficile d'attendre, depuis 1914, près de dix ans pour tenter la bataille décisive. Cependant, il fallait bien attendre et je crois que nos camarades révolutionnaires français comprendront le mouvement révolutionnaire de la même façon que nous. Je crois qu'ils comprennent qu'il faut travailler le pays de plus en plus jusqu'au jour où l'on voit que l'action en masse, et par conséquent la bataille décisive, est possible.

En Allemagne, nous vivons actuellement les mois où cet état de choses mûrit. Nous voyons peu à peu la grande masse ouvrière se détacher du parlementarisme et de la social-démocratie. Les syndicats retombent presque en poussière, parce que les ouvriers sont dégoûtés de cette politique et ont assez de la tactique réformiste. (Applaudissements.)

Ils voient que la politique qui a été menée jusqu'à présent par les social-démocrates au parlement n'a jamais fait avancer les syndicats, mais qu'elle les a paralysés.

D'un autre côté, nous, révolutionnaires, nous ne sommes pas très satisfaits de voir la masse abandonner les organisations. Au contraire, nous voudrions gagner la majorité dans les organisations syndicales pour combattre cette politique qui a régné jusqu'à présent, car, bien que les syndicats aient toujours déclaré qu'ils étaient neutres, ils ont fait de la politique réformiste et, pour nous servir, nous, révolutionnaires, il nous faut une politique révolutionnaire.

En effet, nous ne pouvons pas, dans une situation économique révolutionnaire, nous appuyer sur une politique réformiste; mais, à côté du travail révolutionnaire des masses, à côté de l'agitation du peuple, il nous faut une politique révolutionnaire contrôlée par des organisations révolutionnaires. Sur ce point, nous, opposition révolutionnaire des syndicats ainsi que nos Conseils d'usine, nous sommes aidés et soutenus uniquement par le seul parti révolutionnaire, par le Parti communiste. (Applaudissements.)

SEMARD. — Notre camarade délégué des Conseils d'usine allemands pourrait peut-être nous donner des détails sur les derniers événements d'Allemagne?

LE DÉLÉGUÉ ALLEMAND. — Il y a trois semaines, nous avons cru que nous étions près de la bataille décisive. Nous avons préparé l'armement de nos camarades dans les usines; nous avons organisé des centuries armées. Nous étions prêts à livrer la dernière bataille, la bataille décisive du mouvement révolutionnaire.

Nous étions bien prêts, nous avons poussé jusque dans le centre de l'Allemagne d'où je viens, jusqu'en Thuringe. Nous avions tous nos rouages, nous avions déjà opéré la concentration de grandes masses qui étaient décidées à suivre le mouvement révolutionnaire dans la bataille.

C'est alors que 60.000 soldats blancs furent envoyés en Saxe!

A ce moment critique, j'étais à Chemnitz, où se tenait un Congrès des Conseils d'usine de Saxe. Nous attendions que ce Congrès de Chemnitz décidât la grève générale pour toute l'Allemagne. Nous autres, révolutionnaires, qui avons travaillé jour et nuit et qui avons attendu dix ans, nous croyions que le moment était arrivé et que le prolétariat allait livrer le combat suprême.

Mais les social-démocrates de gauche, au dernier moment, essayèrent de faire comprendre aux Comités d'usine que les soldats blancs

n'étaient pas envoyés en Saxe pour combattre la Révolution prolétarienne, mais pour marcher contre la Bavière blanche. Les chefs du Parti social-démocrate de gauche ont déclaré :

« Si le prolétariat, d'un mot, déclenche ici la grève générale au moment où nous envoyons les troupes de l'Allemagne lutter contre la monarchie et la réaction, nous quitterons la salle. »

A ce Congrès, ils ont joué de toute leur ruse, ils ont employé leur influence sur des gens qui, cependant, en raison de la situation économique, étaient révolutionnaires, pour capter à nouveau leur confiance en leur disant qu'on envoyait des troupes (blanches !) pour combattre les Blancs !

La décision donnant l'ordre de déclencher la grève générale n'a donc pas été prise dans cette conférence. Nous autres, révolutionnaires, qui avions poussé le mouvement ouvrier dans les usines de toutes les villes de façon que, partout, régnât une atmosphère d'orage, nous étions consternés. Mais il nous aurait fallu dire : « Les Blancs sont en Saxe, mais ce n'est pas pour aller en Bavière ; d'autre part, les camarades réformistes des Comités d'usine ne sont pas prêts à marcher ; la bataille ne serait donc pas une bataille des prolétaires contre la bourgeoisie ; ce serait la bataille sanglante entre ouvriers. » Notre situation était donc très difficile.

Cependant, à Hambourg, les camarades ont livré une bataille vraiment héroïque ; elle nous a donné l'assurance que, vraiment, le prolétariat allemand est révolutionnaire, qu'il saura se battre et vaincre. Les Hambourgeois ont lutté comme jamais nous ne l'aurions cru ; ils ont tenu tête à une majorité de soldats organisés, bien qu'ils ne fussent qu'un ensemble de troupes improvisées.

Mais, en Saxe, l'unité de combat des ouvriers était rompue une fois encore par les réformistes. Il fallut dire aux camarades hambourgeois de se retirer de la bataille et d'effectuer une retraite, la moins sanglante possible.

Nos camarades ont opéré avec une stratégie remarquable ; ils se sont retirés les uns après les autres ; tout en gardant leurs fusils, ils ont su se replier sans qu'ils aient un homme atteint par les balles des mitrailleuses des Blancs. Les pertes des Blancs ont été cinq fois plus grandes que celles de nos camarades prolétaires.

Si nous n'avions pas accompli cette retraite réfléchie, nos camarades auraient été massacrés dans leurs tranchées ; ils auraient été une minorité prise d'assaut, décimée par les Blancs beaucoup plus nombreux. Il serait resté 100 ou 200 camarades sur le terrain sans que cela ait fait avancer d'un pas la révolution allemande. Le sang versé n'a pas coulé en vain ; le laisser couler davantage eût été un crime.

Les camarades hambourgeois ont prouvé à la classe ouvrière allemande qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la supériorité de l'armement du côté du prolétariat, mais qu'avec l'énergie, la hardiesse, la grève générale et toutes les masses dans les rangs, la bataille militaire se-

rait certainement gagnée par les ouvriers, quand bien même ils seraient dix fois moins armés que leurs adversaires.

D'autre part, on a vu là, par l'exemple, que le succès ne dépend pas uniquement de ceux qui savent mener la bataille révolutionnaire. Il faut considérer les autres, ceux qui, parmi les prolétaires, seront les ennemis des camarades révolutionnaires. Ceux-là, il faut les attirer de notre côté de la barricade; il faut les détacher de la bourgeoisie; il faut détruire leur confiance dans le gouvernement bourgeois et le système démocratique. Il faut leur mettre dans l'esprit qu'il n'y a pas d'autre solution que la dictature du prolétariat, la force armée du prolétariat; il faut leur faire comprendre qu'il faut établir une force politique qui convienne à la force économique du prolétariat. (Applaudissements.)

MONMOUSSEAU. — Je demande à notre camarade allemand si, à l'heure où la délégation française était au Congrès des Comités d'usine de Chemnitz, les 20 et 21 Octobre, les militants révolutionnaires d'Allemagne n'avaient pas l'impression nette que la grève générale déclenchée par les Conseils d'usine, était le signal du déclenchement de la révolution en Allemagne?

LE DÉLÉGUÉ ALLEMAND. — Ce n'est pas seulement au moment du Congrès des Comités d'usine de Chemnitz que les révolutionnaires allemands étaient prêts à faire l'assaut du régime capitaliste; nous étions déjà prêts à marcher pour livrer la bataille décisive au moment de la grève générale du mois d'août.

Mais, là encore, nous avons vu clairement que les masses social-démocrates ne marcheraient pas tout à fait du même pas que les masses révolutionnaires, derrière les Comités d'usine révolutionnaires.

Cependant, grâce à notre préparation et à un certain désillusionnement de la masse pendant les mois qui ont suivi et pendant la dictature blanche, nous étions convaincus que, cette fois, les ouvriers social-démocrates auraient compris et qu'ils étaient prêts à marcher. Dans le sud de l'Allemagne, à Halle, ils étaient prêts.

Je ne comprends pas, je ne puis pas concevoir l'influence qu'ont eue les social-démocrates de gauche sur nos camarades réunis au Congrès de Chemnitz. Nous étions prêts à nous battre. Depuis trois jours, nous étions, de notre côté, en état de mobilisation. Nous avons organisé tout ce qu'il fallait. Les centuries devaient soutenir tel point de Saxe; les camarades qui étaient avec nous dans les Conseils d'usine se disaient: « Si le mouvement ne vient pas aujourd'hui, il ne viendra jamais; si elle n'éclate pas aujourd'hui, la révolution n'éclatera pas. »

Depuis quinze jours, au nord, au sud de l'Allemagne, dans tout le pays, on attendait la décision du Congrès de Chemnitz ordonnant la grève générale. Dans les usines, on touchait les social-démocrates, on pouvait les convaincre.

Malheureusement, les social-démocrates travaillaient de leur côté; ils faisaient des conférences, publiaient leurs journaux. Au contraire,

les journaux communistes, les réunions communistes étaient interdits; les social-démocrates ont donc pu travailler l'opinion par leurs conférences et leurs journaux et, une fois encore, ils sont arrivés à détruire le front révolutionnaire en Allemagne.

LÉCOIN. — Je voudrais poser une question à notre camarade. Tout à l'heure, il nous a expliqué le dégoût que les ouvriers des Conseils d'usine avaient pour la politique de réformisme et de ministérialisme. Pourrait-il nous dire comment, alors, a été comprise par les ouvriers des Conseils d'usine la collaboration de trois militants bolchevistes à un gouvernement social-démocrate de Saxe, où ces militants travaillaient en collaboration avec des chefs social-réformistes, qui sont un peu responsables, eux aussi, de la mort de Liebknecht et de Rosa Luxembourg?

LE DÉLÉGUÉ ALLEMAND. — Permettez-moi de vous donner une explication de principe fondamentale.

Ministérialisme, parlementarisme sont des systèmes politiques. Mais, par tactique, parce qu'il trouve là un moyen d'ouvrir les yeux des masses ouvrières, un camarade qui, en principe, est contre le ministérialisme et le parlementarisme, peut entrer et rester un certain temps dans un ministère et dans un parlement pour faire comprendre ce qu'il y a à rejeter dans le ministérialisme et le parlementarisme.

Voici un exemple direct : En Saxe, la majorité de la population est ouvrière; les élus de la Diète de Saxe étaient, pour la plupart, en majorité des prolétaires. En Allemagne, nous sommes révolutionnaires à ce point que nous considérons qu'il faut pousser la masse réformiste de toutes les manières possibles à la bataille contre la bourgeoisie. Nous avons fort bien accueilli le fait de voir trois camarades, qui sont de bons camarades de l'opposition révolutionnaire dans les syndicats, prendre sur eux la charge d'entrer dans un ministère à un moment où on pouvait vraiment éclairer la masse social-démocrate en lui faisant voir que nous sommes prêts à faire tout ce qu'on veut sur la base de la Démocratie. Nous avons vu là un moyen de remuer les masses, de les mettre derrière ces camarades qui n'auraient pas accepté d'entrer dans un ministère bourgeois comme ministres d'un gouvernement bourgeois, mais qui sont entrés dans ce ministère pour tenter de faire leur travail sur l'action des masses elles-mêmes.

Là, ils ne sont pas des ministres d'un gouvernement parlementariste; ils sont les exécuteurs de la volonté du Congrès des Comités d'usine; ils sont les exécuteurs des décisions de la masse ouvrière faisant contrepoids à la réaction qui, par exemple, a établi la dictature directe en Bavière.

Avant que cette dictature se soit étendue sur toute l'Allemagne, il fallait employer tous les moyens pour l'empêcher. Nous n'avons pas pu l'empêcher. Pourquoi? Non pas parce que des camarades révolutionnaires sont entrés dans le ministère de Saxe, mais parce que,

en Saxe, la masse ouvrière était divisée par les social-démocrates. Or, il n'était pas seulement nécessaire de mettre debout les révolutionnaires contre l'armée blanche et contre les réformistes de Saxe; c'eût été une bataille sanglante perdue. Nous avons su nous retirer au moment où nos forces et nos bataillons étaient encore intacts; et maintenant, nous préparons contre la force armée des Blancs un autre coup, un nouveau coup dans un autre endroit de l'Allemagne.

Voilà comment les révolutionnaires comprennent la situation. Je répète que ministérialisme et parlementarisme sont autres choses qu'une participation qui n'est qu'une tactique dans un ministère dont on peut faire un gouvernement ouvrier. (Applaudissements.)

Je dois vous dire que j'ai à remplir ce soir une autre tâche dans un autre endroit de la France; il n'est pas nécessaire que je vous dise où, mais si vous insistez, je le dirai.

VOIX NOMBREUSES. — Non! Non!

LE DÉLÉGUÉ ALLEMAND. — Il faut que je termine mon exposé afin de pouvoir accomplir cette seconde tâche.

Je crois vous avoir donné un aperçu de l'idéologie du prolétariat allemand. Il n'est pas utile que je vous cite la famine, les trahisons multiples des social-démocrates, la situation particulière des différentes régions d'Allemagne pour vous faire comprendre que, chez nous, la révolution va son chemin.

Je me suis efforcé de vous le faire comprendre; j'ai employé la langue française comme je le pouvais. J'aurais aimé être plus clair, plus exact et donner plus de détails, mais je ne le pouvais pas.

J'espère quand même que vous comprenez notre situation et que vous ferez votre possible devant la situation du capitalisme en France et l'union des capitalistes français et allemands pour réaliser l'union du prolétariat français et du prolétariat allemand, non seulement en paroles, mais dans l'action journalière. J'espère que vous combattrez le système capitaliste partout où il se présentera. Il faut en tous lieux amoindrir sa force. Tout ce que vous ferez contre lui soulagera le prolétariat allemand dans la lutte contre la puissance capitaliste internationale. De même que nous nous sommes battus en Allemagne pour aider la révolution russe et pour soulager dans leur tâche nos camarades russes, de même nous espérons que les camarades français et anglais, comme les camarades russes, feront leur devoir à la place où ils doivent le faire dans la bataille révolutionnaire.

Je vous le répète, la bataille révolutionnaire peut se livrer aujourd'hui dans tous les pays. Mais la forme du mouvement est différente suivant le degré de situation révolutionnaire des pays.

Néanmoins, camarades, travaillez révolutionnairement; efforcez-vous dans les usines d'unir tous les camarades sous le symbole de l'unité du prolétariat; travaillez comme nous l'avons fait jusqu'ici dans notre pays.

Je suis convaincu que le prolétariat français, avec sa tradition révolutionnaire, ne souffrira pas de la faim comme nous en avons

souffert en Allemagne. Cela ne veut pas dire que vous êtes déjà passés par toutes les épreuves de la révolution prolétarienne.

Il n'y a que le sentiment révolutionnaire qui est dans le sang des Français; on vous a appris à l'école que la Révolution de 1789 est le plus grand événement de l'histoire de la nation française.

Nous, nous avons été instruits à l'école monarchiste où l'on nous a dit : « A quoi a servi la Révolution française? Avant, la France avait un roi, après, elle a eu un empereur; il valait mieux mettre tout de suite un empereur à la place d'un roi et ne pas tuer les hommes et brûler les maisons pour arriver au même résultat. »

Voilà l'instruction que nous avons reçue à l'école primaire en Allemagne et c'est ainsi qu'on a voulu nous ancrer dans l'esprit que les révolutions sont des bêtises. (Applaudissements.)

Vous autres, on vous apprend à l'école que la gloire de la France résulte de la Révolution française. Vous avez pour vous la raison et la morale et vous avez le devoir de faire, en votre temps, votre révolution prolétarienne et de soutenir toutes les révolutions prolétariennes. (Applaudissements vifs et prolongés.)

(Le délégué des Conseils d'usine d'Allemagne se retire dans l'obscurité. Le Congrès, debout et unanime, chante « Révolution » et « l'Internationale ».)

LE PRÉSIDENT. — Avant de lever la séance, je remercie, en votre nom, le délégué des Conseils d'usine allemands que vous venez d'écouter et qui a fait l'unité dans ce Congrès qui semblait si divisé. Il vient de vous apporter ici des données précieuses dont je n'essaierai pas de tirer la conclusion. Je laisse ce soin aux orateurs inscrits pour parler sur cette question.

Une proposition parvient au Bureau :

Nous proposons l'édition en brochure, à titre de propagande, du discours du camarade délégué des Conseils d'usine d'Allemagne.

Signé : DUBILIEUX, MONMOUSSEAU, Marie GUILLOT.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

(La séance est levée à 19 h. 35.)

.....

CINQUIÈME JOURNÉE

Vendredi 16 Novembre (Nuit)

(Même bureau que dans la journée.)

(La séance est ouverte à 9 h. 45.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Boudoux.

BOUDOUX. — Camarades, je serai bref, car j'estime qu'on ne doit venir à cette tribune que pour réclamer ce qui est susceptible de profiter aux objectifs d'un groupement.

Vous venez d'entendre diverses appréciations sur les événements d'Allemagne. Cette question est au-dessus de celle ayant trait à l'Orientation, et mon intervention n'a d'autre but que de faire connaître certaines vérités.

Le Bureau Confédéral s'est permis, par la voix de ses délégués, de dire il y a quelques semaines aux Unions Régionales ou Départementales qu'il fallait se préparer afin d'être en mesure de parer aux événements qui allaient se produire d'ici au moins douze jours!

PLUSIEURS VOIX. — Très bien!

BOUDOUX. — Oh! vous pouvez dire: Très bien! Le camarade Monmousseau ayant senti le danger a été en effet suffisamment adroit pour demander aux camarades allemands si l'on était bien prêt à faire la Révolution dans une douzaine de jours. C'est entendu. Mais dans le problème de la Révolution allemande, ce sont peut-être les petits-bourgeois ou les contre-révolutionnaires que nous sommes qui seront les premiers à se prêter à l'action révolutionnaire. Nous l'examinerons tout à l'heure.

Ce que je tiens à dire, au nom de mes mandants, au nom des Syndicats que je représente, c'est que la Majorité confédérale a menti! (Exclamations.) Elle a menti doublement en laissant supposer dans nos milieux ouvriers de France que la Révolution allemande était à nos portes. (Très bien!)

Ce qui est bizarre, camarades « Très bien! » (Rires) c'est de considérer qu'en Italie voici deux ans, alors qu'on commençait à assommer les communistes, à brûler les Bourses du Travail, à détruire au jour le jour toutes les institutions du mouvement ouvrier, économique et coopératif, il ne s'est trouvé personne pour dire: La Révolution gronde en Italie! Nous allons nous préparer pour y répondre par la Grève générale.

Or, en Italie, la répression sur les militants a été aussi féroce que cela se passe actuellement en Allemagne avec cette différence que les conditions économiques n'étaient pas les mêmes.

Vous parlez du coup d'Etat accompli en Espagne par Primo de Rivera, mais vous oubliez qu'une bataille est engagée là-bas depuis de nombreux mois par le Syndicalisme lui-même. Ce ne sont donc pas des Partis politiques, mais des organisations ouvrières qui luttent contre le patronat et contre les dirigeants.

Ce Syndicalisme-là était arrivé, par sa méthode d'action, à vaincre les moyens de coercition capitalistes. Il a fallu les exemples d'une dictature pour apporter un frein à l'action directe d'ouvriers s'exerçant dans le domaine de la vie.

Cette dictature n'a d'ailleurs rien de commun avec celle que vous pratiquez et dont le résultat est tel que, pour vaincre un mouvement ouvrier, pour détruire une action de classe, une action économique, on a, en France, dans votre Parti, accepté tous ces événements comme étant sans intérêt pour vous. Et pourquoi ne sont-ils pas intéressants pour vous? Parce qu'en Espagne le mouvement d'action ne correspond pas aux buts qui vous sont tracés par l'Internationale Communiste.

N'ayez crainte, je ne dis pas cela pour être d'accord avec les uns et avec les autres. Je le dis pour décharger la conscience de quelques syndicalistes comme moi.

J'estime que vous êtes, même pour le prolétariat allemand, des criminels! (Exclamations.)

UN DÉLÉGUÉ. — Tu exagères!

BOUDOUX. — Vous pouvez me répondre que ce sont des affirmations gratuites. Or, vous avez, je l'ai dit tout à l'heure, menti. Voici comment. Il fallait au Parti Communiste un cheval de bataille qui soit susceptible de regrouper ses forces et de correspondre avec un autre cheval de bataille qui vieillit, je veux parler de la Révolution russe.

UN DÉLÉGUÉ. — Le front unique.

BOUDOUX. — Vous vous êtes servis de la Révolution allemande dans les milieux ouvriers, alors que ceux qui voient clair — je pourrais m'en tenir aux déclarations du Délégué des Conseils d'usine, bien que n'étant pas d'accord avec lui — vous ont donné le démenti le plus formel.

Quand le camarade Chivalié allait en Bretagne, à Rennes, et qu'il disait à un Secrétaire d'Union Départementale que la Révolution devait éclater dans douze jours...

UN DÉLÉGUÉ. — A quelle heure?

BOUDOUX. — ...il mentait impunément. Le camarade Quémérais peut en témoigner.

RAMBAUD. — C'est intéressant, cela.

QUÉMÉRAIS. — Le 11 octobre, le camarade Chivalié, de la

C. G. T. U., organisait à Rennes une réunion contre l'impérialisme et la guerre et pour soutenir les travailleurs allemands en lutte contre leur gouvernement. Dès son arrivée à la gare où je le trouve accompagné du citoyen Alexandre Blanc, il me demande : « De quelle sorte de public se compose la ville de Rennes ? » — « C'est une ville un peu bourgeoise, lui répondis-je, comme toutes les villes de province. » — Il ajouta : « Qu'y faites-vous ? » — « Nous y faisons du Syndicalisme, et c'est tout, lui dis-je. Nous nous occupons ici beaucoup plus du Syndicalisme que de la Révolution allemande. »

CHIVALIÉ. — Tu justifieras aussi — et j'en appelle au témoignage de mon ami Martin, du Finistère — ce que tu as dit à propos de l'utilisation de l'armée rouge au cours de la tournée de propagande que nous venons de faire.

QUÉMERAIS. — Nous sommes d'accord. Nous arrivons au lieu de réunion où Chivalié me déclare sans préambule : « Vous n'avez rien fait, vous ne bougez pas ! Je sors du Calvados, avec Escabasse, qui prépare le mouvement. Dans douze jours, la Révolution allemande éclate. »

J'en suis resté tout ébahi !

« Vous ne pouvez pas, dis-je à Chivalié, faire cela dans douze jours. Certaines corporations sont le facteur principal de la Révolution, et c'est précisément dans celles-là que je n'ai pas confiance. » J'ai cité les Cheminots. Un ancien secrétaire de cette Fédération se trouvait dans la salle. Tu m'as répondu, Chivalié : « Ceux qui ne marcheront pas, nous les supprimerons ! » (Rires.)

Je t'ai déclaré à ce moment que nous aimerions mieux faire le boucher que le veau.

CHIVALIÉ. — Je suis obligé de m'inscrire en faux. Tu n'as pas dit cela.

RAMBAUD. — Continue. Ça nous intéresse.

UN DÉLÉGUÉ. — Est-ce que ce sont là les explications attendues sur les événements d'Allemagne ?

QUÉMERAIS. — Nous avons fait remarquer que si certaines Fédérations comme les Cheminots et les P. T. T., pouvaient nous aider, nous serions de cœur avec elles pour soutenir le peuple allemand, mais que devant leur abstention nous serions privés des principaux moyens d'action.

Le soir, en dînant, tu me parlais de Grève générale.

CHIVALIÉ. — Je t'ai dit qu'il appartenait à ceux qui se réclamaient du révolutionnarisme d'exiger et de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que la Grève soit générale. C'est le sens qu'il faut donner à mes paroles.

QUÉMERAIS. — Je suis d'accord avec toi, mais à Saint-Brieuc, tu n'en déclarais pas moins que si un mouvement venait à se produire, nous devons déclarer la Grève générale.

Si vous n'êtes pas en nombre, ajoutais-tu, peu importe : un

homme suffit ; c'est le militant obscur qui doit faire l'action nécessaire. C'est une dérobadé pour des chefs syndicalistes.

(Le Président fait des observations à l'orateur).

BOUDOUX. — Camarades, le président me fait observer qu'il ne préside que des réunions sérieuses (Applaudissements), et, dans la circonstance, il me recommande de ne plus me laisser interrompre à l'exemple de ceux qui viennent de le faire. Je vais donc aller vite et m'efforcer d'apporter certaines précisions nécessaires à ceux qui sont encore capables d'avoir un libre arbitre.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est bien cela !

BOUDOUX. — Peut-être voulez-vous, par vos interruptions systématiques, que je me livre à mon tempérament particulier. Je suis capable de le faire.

UN DÉLÉGUÉ. — On ne te le demande pas !

BOUDOUX. — Je comprends très bien qu'il est fâché d'avoir promené à travers le pays un gros ballon d'essai qui tout d'un coup se dégonfle. Mais cela n'a rien de contre-révolutionnaire. Le Délégué allemand a déclaré tout à l'heure qu'une Révolution ne pouvait être sérieuse si elle n'était l'émanation de ceux qui, dans les usines et dans les milieux de production, sont capables de moraliser révolutionnairement des efforts d'expropriation. Je n'exprime qu'une simple partie de son exposé, mais vous devez avouer qu'à la suite d'une interruption il vous a passablement houspillé, les purs orthodoxes, et n'a pas manqué de vous donner quelques petits coups de patte sérieux.

UN DÉLÉGUÉ. — Parce que tu n'as rien compris !

BOUDOUX. — Je n'ai rien compris, camarades, je suis un âne. Citoyen Gourdeaux, Secrétaire des Commissions Syndicales...

GOURDEAUX. — Pour te servir !

BOUDOUX. — ...le compagnon Boudoux n'est peut-être qu'un manuel, mais il a tout de même compris que, dans son exposé, le Délégué allemand avait affirmé le désir de voir sortir la Révolution du travail, et je reste convaincu que vous ne démentirez pas cette affirmation, qu'il a moralisée dans ses Conseils d'usine. Il est en effet dans un pays où le Conseil d'usine est domestiqué par une social-démocratie. Il existe donc en Allemagne d'une part une social-démocratie qui représente l'émanation du Conseil d'usine sur lequel nous allons nous expliquer, et d'autre part des syndicalistes.

TOMMASI. — Il n'y en a pas beaucoup !

BOUDOUX. — Ils sont peu nombreux, c'est entendu ! Mais je vous ferai remarquer, camarade Tommasi, qu'en 1904, à Bourges, se tenait un Congrès dans lequel des syndicalistes ont décidé de conquérir de haute lutte quelque chose. Ne jetez pas le discrédit sur les

Minorités agissantes qui n'ont rien de commun avec votre dictature du prolétariat. (Ah! Ah!)

Oui, l'action directe suivant laquelle les Minorités agissantes travaillent est en contradiction absolue avec la dictature du prolétariat. Cette dictature est semblable à la dictature blanche ou bourgeoise. Elle consiste à avoir dans ses mains tous les moyens de coercition, tandis que l'action directe s'exerce par le travailleur qui s'attaque à la représentation de l'exploitation capitaliste sur le domaine du travail.

Certains membres de la Minorité m'ont reproché quelquefois d'émettre des opinions théoriques. Est-ce de la théorie d'opposer l'action directe du travail à votre dictature ?

Je montrais tout à l'heure que le camarade allemand s'appuyait sur les Conseils d'usine. Je rappelais qu'il y avait d'une part en Allemagne une social-démocratie, des ouvriers habitués à compter sur leur Parti, sur le bulletin de vote et l'action politique pour leur émancipation; et d'autre part une petite fraction de syndicalistes essayant de faire prévaloir dans les masses ouvrières l'objectif de la Révolution intégrale.

Or, on est obligé de reconnaître qu'au milieu de cette espèce d'agitation vous avez essayé de jeter le trouble partout, même en Allemagne, à propos de la Révolution russe, voulant une fois de plus que l'Allemagne soit pour vous un champ d'expériences pour implanter les théories bolchevistes !

UN DÉLÉGUÉ. — Tu exagères !

BOUDOUX. — Camarades, je ne sais pas si j'ai raison, mais si j'ai tort, c'est que demain la liberté aura tort, elle aussi ! Il est des gens qui interrompent et qui parlent de liberté, quand ils professent des théories de coercition pour brimer la liberté.

Si nous froissons ici des adversaires, nous avons du moins le courage de déployer nettement notre drapeau ! (Parfait !)

Et c'est pourquoi j'ai le devoir de dire que vous bluffez, que vous avez menti, que vous commettez un crime et que vous êtes de grands coupables !

UN DÉLÉGUÉ. — Tu n'as pas le droit de dire cela !

BOUDOUX. — Pardon, j'en ai le devoir, car la vie du mouvement ouvrier est en jeu. Il faut que cette comédie finisse. Vous avez beau représenter la Majorité, n'oubliez pas, mes chers camarades, que pour réaliser votre beau programme de solidarité avec la Révolution allemande, il faut encore être capables de moraliser les principes d'action directe du Syndicalisme. N'oubliez pas que si je me suis permis de dénoncer l'exagération dont vous avez fait preuve en essayant de démontrer que la Révolution était à nos portes, c'est parce que le Parti politique qui a des hommes qualifiés à sa tête cherchait à profiter des circonstances pour créer une agitation pouvant le rendre maître de la situation. Voilà le problème.

Vous commettez donc une grosse erreur en voulant ainsi, sous prétexte de solidarité, dresser tous les ouvriers de France groupés dans la C. G. T. U. pour appuyer la Révolution allemande. Mais quand préparerons-nous la Révolution chez nous ?

Il y a des paradoxes qui sont pénibles à enregistrer. Qu'avez-vous fait pour les camarades d'Italie et d'Espagne ? Avez-vous menacé de mobiliser les forces ouvrières économiques ? Et cependant, peut-être n'a-t-on pas vu en Espagne des camarades ouvriers devenir ministres communistes, mais on a pu voir des ouvriers assassinés dans les rues par les carabiniers et par ceux qui avaient pour mission de défendre l'autorité espagnole. Il y a là des conséquences dont vous pouvez tirer profit en présence des événements d'Allemagne.

De ce côté, vous exploitez en effet — le Délégué allemand l'a dit — les manifestations d'affamés, de gens qui viennent dans les magasins casser les carreaux, prendre du pain, des vêtements. Vous donnez à ces manifestations un caractère révolutionnaire en disant que ce mouvement est le prélude du bouleversement économique et social de l'Allemagne. Cela ne justifie-t-il pas tous vos objectifs ? Tenant compte de l'inconscience relative qui préside aux manifestations de la faim, vous escomptez sur un mouvement de cette nature pour vous imposer comme les responsables et vous octroyer un pouvoir dictatorial en vue de régler les nouvelles conditions économiques de l'Allemagne. Voilà pourquoi vous manifestez partout votre solidarité avec la Révolution allemande en délaissant d'une façon absolue les prolétaires des autres pays qui ont pu à certains moments se trouver aussi près de la Révolution que pouvait l'être le peuple allemand.

SEMARD. — Si le développement des mouvements de révolte des ouvriers allemands se continue, si le pillage des magasins s'accroît et si la totalité du prolétariat allemand se dresse contre les exploités, que proposes-tu, Boudoux ?

BOUDOUX. — Le camarade Semard sait très bien quel argument a permis au Parti Communiste d'exploiter les événements d'Allemagne. Les miséreux ont faim : ils cassent les boutiques. Bravo ! Les miséreux ont faim : ils prennent du pain. Bravo ! (Rires.)

Quoi ! vous riez de faits si terribles sur lesquels demain peut-être vous aurez à prendre des responsabilités. (Très bien !) Il me semble que vous devriez aller au fond des choses. Si les boutiques sont cassées, ce sont, comme le disait le camarade allemand, par les affamés qui prennent du pain.

Il y a en Allemagne pour cette action des Syndicalistes qui se sont expliqués dans la Ruhr où ils ont été les maîtres pour ainsi dire. Vous ne niez pas que ceux-là seuls justifient ces mouvements spontanés comme nous les justifions. Mais est-ce la Révolution ?

Ah ! il arrive dans la vie d'être sans travail et d'avoir faim. On essaie de manger et l'on prend où l'on peut quand on est courageux. Est-ce la Révolution ? Non, les mouvements des rues, les ma-

nifestations d'affamés contre les boutiques n'ont aucun rapport avec une Révolution.

Pourquoi dans ces conditions ne pas dire très nettement que le Syndicalisme Révolutionnaire doit être solidaire de tous les peuples et de tous les pays qui essaient de briser leurs chaînes et de s'emparer des moyens de production ? Pourquoi détourner le Syndicalisme de son but en l'orientant exclusivement vers un pays où vous avez tout fait pour tenter une expérience de votre dictature ?

Le camarade allemand déclarait dans son exposé — chose paradoxale — que les Conseils d'usine étaient l'expression des ouvriers dégoûtés de la politique et de la social-démocratie, mais sur une interruption du camarade Semard, il ajoutait que ces Conseils ne s'étaient développés que sous l'influence du Parti Communiste. (Très bien !)

Si en Allemagne les travailleurs en sont réduits à être à la merci non seulement des événements politiques, mais de l'exploitation, cela est dû aux circonstances à la fois nationales et internationales qui sont la conséquence du capitalisme mondial.

Reconnaissez donc avec nous, Syndicalistes, qu'en Allemagne, comme l'a dit le camarade allemand, pour résoudre et pour équilibrer les moyens d'échanges internationaux, il y avait la dictature du prolétariat, parce qu'elle était la conséquence, non pas du bouleversement économique, mais d'une transformation du pouvoir entre les mains d'une classe.

Je ne puis m'empêcher de rappeler les premières manifestations des ouvriers français traînant dans la boue la première Révolution russe qui n'était qu'exclusivement dirigée contre la guerre.

Quand Kerenski vint à Paris, les trois quarts des ouvriers n'étaient pas là ; ceux qui se trouvaient rue Grange-aux-Belles ne se gênaient pas pour le traiter de bandit et d'assassin. Il y avait à ce moment le même état d'esprit qui nous guide aujourd'hui contre ceux qui pratiquent dans leurs milieux les moyens de coercition susceptibles de paralyser le développement du travail.

Je considère donc que le camarade allemand, dans la conclusion de son exposé, vous a dit tout à l'heure certaines vérités par lesquelles il a surtout voulu arrondir les angles.

UN DÉLÉGUÉ. — Conclusion ?

Boudoux. — J'y arrive, mais permettez-moi de dire à ceux qui parlent de Révolution, à ceux qui disent que le camarade allemand n'a pas apporté à son exposé une conclusion en contradiction avec ses affirmations révolutionnaires, que nous prenons position contre le bluff que vous faites de la Révolution allemande. (Une déléguée esquisse un sourire ironique). Et maintenant, citoyenne, qui vous permettez ironiquement de sourire, souffrez qu'un vieux compagnon vous adresse tout son mépris, parce que, quand on est jeune et belle femme, on ne vient pas dans un Congrès expérimenter ses charmes et ses qualités. (Rires.)

Camarades, je n'accepterai pas d'une Suzanne Giraud et d'autres des conseils en matière syndicale. Quand on est déléguée d'un

Parti, quand on vit de ce Parti, quand on'exerce politiquement aux yeux de tous une action propre qui est celle du Parti qu'on représente, on n'est pas qualifiée pour se mêler de choses qu'on ne connaît pas. Ce Syndicalisme que vous ne connaissez pas, c'est d'avoir eu faim, c'est d'avoir couché dehors ou en prison, d'avoir eu de la misère!...

METAYER. — Elle a vécu la Révolution russe!

SUZANNE GIRAUD. — J'ai probablement eu plus faim que tu n'as jamais eu.

LUCIE COLLIARD. — En matière d'action, nous n'avons pas de conseil à recevoir de vous!

BRESSON (à Boudoux). — Tu n'aurais pas dit cela il y a vingt ans.

RAMBAUD. — Tu insultes des femmes en ce moment.

BOUDOUX. — Il y en a d'autres qui font le contraire, et ce n'est pas dans notre milieu, parce que nous allons, nous, droit au but.

Peut-être y a-t-il quelques femmes dans le mouvement qui peuvent ici parler de Syndicalisme. Il y a peut-être et dans vos milieux et dans la Minorité des gens qui ont vécu la vie de guerre. Mais je ne vous permettrai pas, dans un Congrès Syndical où l'on dénonce le bluff d'une campagne que vous tentez de généraliser pour essayer de mobiliser des foules et des masses, pour expérimenter vos méthodes de dictature, je ne vous permettrai pas, dis-je, à vous, membres d'un Parti exclusivement, de venir nous donner des leçons d'action.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu ne peux pas nous en empêcher, nous, puisque nous sommes syndicalistes.

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Nos sacrifices, à nous, n'ont servi à rien, tandis que d'autres sacrifices en faveur de la Révolution ont servi à quelque chose.

BOUDOUX. — Il y a des sacrifices qui ont servi à quelques-uns pour s'opposer à la guerre. Il en est d'autres qui oublieraient toutes les conséquences de la guerre pour adhérer à des possibilités de pouvoir qui entraîneront des guerres aussi sanglantes que la précédente. (Très bien! Applaudissements.)

Voilà, camarades, ce que j'ai à dire. Vous êtes incapables de réaliser la Révolution allemande, parce que d'abord, vous êtes Majorité. On vous attend à pied d'œuvre. Je vous attends pour essayer de réaliser la motion Semard. Je vous attends, vous, les délégués des Mineurs, vous les délégués des Cheminots, vous, les représentants des petits groupements, pour la Grève générale. Je vous attends pour appliquer vos ordres du jour incendiaires. Il était préférable de ne pas essayer d'exploiter les événements économiques, les faiblesses des uns, la sentimentalité politique avec d'autres Partis pour devenir les maîtres du Syndicalisme.

Par vos agissements, vous êtes non seulement criminels pour la

Révolution allemande, mais vous êtes criminels pour tout le prolétariat. La Révolution est en dehors de vous parce les Partis n'ont aucune capacité révolutionnaire. Seul le Syndicalisme en a dans le domaine économique. J'attends que vous me prouviez le contraire, et c'est pour cela que je m'inscris en faux contre votre bluff!

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole au camarade Colomer, je vais donner lecture d'une résolution que nous a fait parvenir le camarade Cuny, au nom de nombreuses organisations. Elle est ainsi rédigée :

Le Congrès décide de rester sous l'impression reconfortante produite par le discours du délégué des Conseils d'usine d'Allemagne en adoptant la résolution suivante :

« Les prolétaires d'Allemagne, réduits à la famine se trouvent directement aux prises avec les forces politiques, économiques, militaires du capitalisme et du fascisme allemand et de l'impérialisme français associés ouvertement ou sournoisement, mais toujours d'une manière agissante.

« Malgré la longue suite des trahisons répétées des chefs social-démocrates et syndicaux réformistes, les travailleurs d'Allemagne, en nombre toujours plus grand, sont animés de la volonté croissante d'engager, avec leurs organisations révolutionnaires, le combat décisif contre la bourgeoisie.

« Quelles que soient les fluctuations de la lutte préparatoire, le Congrès de Bourges constate qu'il existe, en Allemagne, une situation révolutionnaire, une classe intéressée à la Révolution et mettant au point des organismes de combat.

« Considérant que le peuple allemand est dans la période historique qui précède la chute du pouvoir capitaliste, que la défaite de la Révolution allemande, en amenant au pouvoir la réaction blanche, la dictature de l'industrie lourde et du fascisme mettrait en danger la Révolution russe et courberait les travailleurs d'Europe sous un régime de bagne industriel et de servage féodal.

« Persuadé que la victoire de la Révolution allemande, en élargissant et approfondissant la Révolution russe apportera un nouvel élan à la lutte révolutionnaire de tous les pays, le Congrès de Bourges regarde la Révolution allemande comme la seconde et décisive étape de la Révolution mondiale.

« En conséquence, la C. G. T. U. se déclare solidaire, non seulement en paroles, mais en faits de la Révolution allemande en marche.

« Prenant acte de l'engagement contracté par les deux C. G. T. envers la délégation des Conseils d'usine d'Allemagne, le Congrès de Bourges invite toutes les organisations ouvrières, et en particulier la C. G. T. de la rue La Fayette, à réaliser avec la C. G. T. U. l'unité d'action pour soutenir jusqu'au bout, et au besoin par la grève générale, la lutte libératrice que va entreprendre le prolétariat allemand contre sa bourgeoisie.

« Il estime que l'unité d'action ainsi réalisée contribuera non seulement et le plus efficacement à la victoire de la Révolution allemande, mais aussi en servant de préface à la reconstitution de l'unité syndicale organique, reforgée dans la lutte, hâtera le triomphe de la Révolution mondiale.

MÉTAUX DE TROYES, TEXTILE DE MARIGNY-LE-CHATTEL, MÉTAUX DE BAR-LE-DUC, MÉTAUX DE NANTES, MÉTAUX DE DOUAI, TABACS DE NANTES, AMEUBLEMENT DE NANTES, MÉTAUX D'ELBEUF, TEXTILE DE TROYES, TEXTILE DE GÉLANNES, TEXTILE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu connaissance de la résolution. Il a été décidé que la discussion se poursuivrait sur cette question jusqu'à demain midi. A ce moment, vous aurez à vous prononcer sur cette résolution.

UN DÉLÉGUÉ. — Il existe un fait nouveau dont nous pouvons tenir compte.

COLOMER. — Chaque groupement, dans ce Congrès, a une résolution à présenter. La discussion engagée ici est ouverte tout autant pour la position prise par le camarade Cuny que pour celle adoptée par la Minorité.

C'est pourquoi je me permets de prendre la parole sur la résolution qui sera présentée par la Minorité,

LE PRÉSIDENT. — Si nous discutons trois heures sur la résolution, nous n'avancerons pas nos travaux. Il est préférable de continuer la liste des orateurs. Demain matin, nous poursuivrons la discussion, et à midi nos travaux seront terminés.

GOURDEAUX. — Si la Minorité est d'accord sur une résolution qu'elle désire présenter, qu'elle dépose cette résolution.

COLOMER. — Il est inadmissible qu'après avoir obtenu la parole, je sois interrompu par des camarades qui veulent étouffer le débat.

UN DÉLÉGUÉ. — Je remarque la partialité du Président.

LE PRÉSIDENT. — Je suis impartial! (Très bien!)

UN DÉLÉGUÉ (s'adressant au Président). — Mussolini!

COLOMER. — Nous avons entendu tout à l'heure le délégué des Comités d'usine d'Allemagne qui nous disait : « Un fait nouveau s'est produit! » Il s'est uniquement produit ce fait que nous avons eu le témoignage d'un camarade d'Allemagne. C'est à la lueur de son exposé que nous allons pouvoir parler ce soir. Tel est le fait nouveau que nous avons à enregistrer.

Quand on nous parle de révolution, il se produit immédiatement dans un public comme le nôtre, comme dans tout public prolétarien, un vif mouvement passionnel créant une sorte de mystique qui dépasse nos conceptions individuelles, qui nous entraîne au delà souvent de notre libre-arbitre et de notre critique, jusqu'aux espoirs qui remuent en nous tout le passé et notre marche dans l'avenir.

A la fin de l'exposé du délégué des Comités d'usine, nous avons vu tous nos camarades présents dans la salle, à part deux ou trois délégués dont je suis — et je n'en ai pas honte — se lever unanimement et chanter d'un même chœur la même chanson : « *L'Internationale!* »

Je ne serais pas sincère avec moi-même et avec vous-mêmes si je ne vous disais que je me méfie de ces mouvements passionnels, de ces manifestations mystiques qui nous entraînent, avec des chansons, au delà de notre conscience.

Je me rappelle fin juillet 1914, et je me souviens que presque

unanimentement aussi, non seulement dans les rues, mais également au sein de certaines assemblées : assemblées de partis et même assemblées de syndicats, alors que l'on prononçait un autre mot qui n'était pas le mot de révolution, mais celui de justice, celui de civilisation, toutes les bouches, secouées, remuées, se sont mises à entonner la même chanson, qui était la *Marseillaise*!

Je me défie de la mystique qui soulève les individus et qui fait de ces individus une foule.

UN DÉLÉGUÉ. — Même la mystique anarchiste?

COLOMER. — Les seuls hommes qui se soient sauvés de cette folie générale que fut la guerre, les seuls qui se soient abstraits de cet appétit de tuerie, de cette soif de carnage qu'était la guerre, sont ceux qui ont eu à un moment donné la force de ne plus vivre avec l'âme de la collectivité, mais de rentrer en eux-mêmes et d'écouter la voix de la conscience, la voix du libre arbitre.

Ceux-là n'ont pas fait l'union sacrée. Ils sont quelques-uns. Ils s'en flattent et s'en honorent. Ceux-là n'ont pas été soldats, gradés ou non, au service de la patrie, et les hommes qui ont eu la possibilité et le courage de serrer un peu en eux leur conscience et de se souvenir, à l'heure trouble, des plus claires idées de leur vie, de tout ce qui avait soutenu leur effort de volonté pendant des années, et de mettre en accord ces idées avec leurs actes et avec les gestes du moment, ont été des individus qui n'ont pas failli à leur propre personnalité, de ces « individus » dont on fait, théoriquement, « a priori », si peu de cas dans les partis, comme aussi, hélas! dans les collectivités syndicales.

Mais ces individus, à cette heure où ils n'agissaient que pour eux-mêmes, cependant, et en eux-mêmes, ont été encore un peu de la conscience humaine qui restait et la seule volonté révolutionnaire qui s'affirmait.

Ces hommes-là sont tous ceux pour lesquels la C. G. T. U., avec tous les partis et tous les groupements d'avant-garde qui se disent révolutionnaires, réclame l'amnistie. Ces hommes sont ceux que vous revendiquez aujourd'hui pour vos héros. Ce sont les déserteurs, les insoumis qui sont dans les maisons centrales et que nous évoquons chaque fois que nous parlons dans les meetings devant les prolétaires rassemblés.

Les hommes que vous admirez aujourd'hui et que vous approuvez pleinement sont justement ceux qui ont su résister à l'emportement collectif, qui ont su raisonner leur attitude au milieu de l'action commune sans rien abdiquer de leur pensée et de leur libre arbitre.

Quand il s'agit d'un mouvement, quel qu'il soit, fût-il révolutionnaire, nous avons l'habitude — et nous voudrions que tous les militants nous imitent — de nous comporter de la même façon que se comportaient ces hommes, dont je viens de parler, au moment d'une déclaration de guerre. Et c'est ce que nous essayons de faire quand on nous parle de Révolution.

Les mots ne sont que des instruments de nos pensées et de nos actions. Nous ne voulons pas leur donner une valeur supérieure, une valeur métaphysique. Nous ne prétendons pas créer une mystique des mots. Nous ne voulons pas plus être dupes du mot Révolution que des mots Justice, Civilisation, Dieu, Patrie. Nous prenons les mots et nous allons au fond, jusqu'à la substance, pour savoir ce qu'ils contiennent.

Révolution, en bon français, signifie transformation, changement de régime, autre rythme de la vie.

Changement de régime! Mais, travailleur ou producteur, vais-je me lever, m'insurger pour n'importe quel changement de régime?

Révolution! Mais cela peut être un changement de régime fasciste. Ce peut être une transformation du régime monarchiste en régime démocratique, du régime démocratique en un régime social-démocrate, d'un régime social-démocrate en un régime communiste!

Révolution! Ce mot n'a pour moi aucun sens, si je ne trouve pas l'épithète qu'il convient d'ajouter. Il n'y a, selon moi, qu'une Révolution : celle qui intéresse le producteur, celle qui tend à l'émancipation, à la liberté et à l'absolu bien-être du producteur. Voilà quelle est la Révolution!

Je ne reviendrai pas à ce sujet sur la question d'orientation syndicale. Je ne prendrai pas l'exemple de la Révolution russe. Nous allons parler de la Révolution allemande.

Mais vous me permettez cependant de vous dire que, pour vous qui êtes de bonne foi — car je suppose que vous êtes tous sincères — pour vous qui êtes consciemment ou inconsciemment de bons communistes, les membres d'un parti politique, ce que vous appelez Révolution, en quelque point du globe qu'un changement de régime s'opère, n'est autre chose que la prise du pouvoir par le parti politique qui est le vôtre : le Parti communiste!

UN DÉLÉGUÉ. — C'est une erreur!

COLOMER. — Soyez persuadés que si je ne croyais m'adresser qu'à des adeptes et à des militants du Parti Communiste, je me garderais bien de faire cet exposé qui ne servirait pas à grand'chose, puisque vous avez votre religion faite. J'insiste sur ce mot religion.

Il y a ici des délégués que je sais être des militants du Parti Communiste, des délégués qui aspirent, sincèrement, je le reconnais, à la prise du pouvoir politique. Il y en a aussi d'autres qui voudraient être, dans un régime futur, les nouveaux préfets, les nouveaux diplomates, les nouveaux soldats, ou peut-être les nouveaux policiers du nouveau Gouvernement!

BOUDIERLE. — Aujourd'hui, comme hier, tu nous as tout simplement traités d'assassins!

COLOMER. — Il s'est trouvé à la guerre des soldats et des officiers qui ont certes été des assassins avec toute leur foi. Je ne dis pas que les hommes qui assassinent en Russie n'agissent pas au

nom d'un idéal. Il est des assassins que je revendique! (Exclamations : Ah!)

... Mais ils ne font pas de l'assassinat un procédé de gouvernement. Assassiner veut dire tuer volontairement; or, ceux qui assassinent pour défendre leur liberté, ceux qui sont en état de légitime défense individuelle contre une collectivité qui les contraint, qui les enserme et les emprisonne appartiennent à cette catégorie d'hommes qui pratiquent ce que nos camarades du Bâtiment appellent « la dictature de la trique », mais ils ne font pas une politique d'assassinats, ils ne sont pas les bourreaux au service d'un Etat. Ils ne font pas de la violence une institution légale. Ils se servent de la violence contre la Loi. Ils ne servent pas une Loi de violence. Il y a là une différence, avouez-le.

Au delà des camarades de la Majorité, je m'adresse à ceux qu'ils prétendent représenter pour leur dire que la Révolution allemande n'est autre chose que la prise du pouvoir politique par le Parti Communiste!

La Révolution allemande n'est autre chose qu'un système qui, de Russie, se développe et qui va faire le tour de l'Europe et peut-être tout le tour du monde! (Bravo!)

Nous le savons, nous savons aussi que le fascisme va parallèlement faire le tour du monde. (Très bien!) Et c'est pourquoi nous prenons nos précautions contre ces deux formes de l'autoritarisme : le fascisme et le bolchevisme!

TREINT. — Il s'agit de savoir quelle classe en souffre!

COLOMER. — Quand le camarade que nous avons écouté tout à l'heure nous décrivait la misère du peuple allemand, nous étions émus aussi profondément que vous, et nous pensions aussi à la détresse du peuple russe qui ne s'atténue pas, malgré le régime de dictature du prolétariat ou peut-être en raison de cette dictature même. Les documents que je vous apportais hier vous l'ont démontré.

Nous pensions qu'il y avait en Allemagne des émeutes, des êtres qui mouraient de faim et qui voulaient prendre les objets de consommation qui manquaient. Contrairement à ce que déclarait tout à l'heure un de nos camarades, je pense que les émeutes peuvent être le commencement de la Révolution.

Je me souviens de certaines particularités sur lesquelles notre attention fut attirée par nos camarades allemands. Les lettres et correspondances relatives au mouvement allemand ne sont pas uniquement envoyées par vos amis communistes. Des camarades syndicalistes-révolutionnaires ont pu nous dire que dans certaines villes, des émeutes avaient éclaté que vous exploitiez quand elles pouvaient servir le Parti Communiste, tandis que, lorsque vous ne pouviez les utiliser pour vos fins politiques, vous ne tardiez pas à les renier en déclarant qu'elles n'étaient que des actes de banditisme commis par des anarchistes. Les communistes, alors, s'en lavaient généreusement les mains.

Les émeutes sont le commencement de la Révolution. Lorsque des individus en viennent à s'emparer des objets de consommation, ils peuvent ne pas tarder à s'emparer aussi des instruments de production.

Est-ce qu'en Allemagne les syndicalo-communistes, représentés par le camarade allemand qui vous parlait cet après-midi, ont cette conception d'une prise de possession des moyens de production directement par le prolétariat lui-même, par les ouvriers, par les consommateurs libres? Non. J'applaudissais au début l'exposé du délégué allemand quand il nous faisait la description des luttes qu'il a fallu mener en Allemagne contre les politiciens de la Social-Démocratie, parce que nous connaissions, nous aussi, ces événements; nous savions que le Syndicalisme avait été pénétré profondément par la politique socialiste d'avant-guerre, et que cette politique était responsable de la lâcheté du prolétariat allemand au moment de la mobilisation de 1914, comme la politique de M. Jouhaux consommait alors la trahison réformiste.

Nous savions que, par discipline syndicale, on avait, en Allemagne, marché pour la guerre, pour la Kultur et pour le Kaiser. Nous savions que, durant toute la guerre, les syndicats, menés par cette politique social-démocrate, avaient été les artisans les plus actifs de la boucherie. Nous savions aussi qu'en 1918, le prolétariat allemand, dès qu'il commença à s'apercevoir de l'exploitation dont il avait été l'objet, avait voulu se révolter, rompre avec la politique de guerre et s'emparer des moyens de production et de consommation. Ce sont, à ce moment, les social-démocrates qui mirent un frein à la Révolution et qui l'arrêtèrent.

Nous applaudissions le camarade allemand quand il nous racontait tous ces méfaits de la politique social-démocrate et quand il évoquait la Révolution de 1889 et les événements de 93. Nous savions que la Révolution française avait été arrêtée et limitée de la même façon; par les compétitions de partis; que c'étaient les Girondins, les Montagnards, les Jacobins, ici Mirabeau, ici Danton, là Marat, là Robespierre, tous les fabricants de politique, tous ceux qui voulurent appliquer à la masse leur art de gouverner, qui avaient conduit avec la fameuse armée des Sans-Culottes la Révolution française jusqu'à l'Empire. Nous savions qu'au lieu de laisser le peuple jouir de la liberté conquise sur les ruines de l'autorité royale, les politiciens de la Révolution, à coups de guillotine, avaient contribué à former la République bourgeoise dont nous souffrons aujourd'hui. Nous savions, enfin, que cette Révolution, à la faveur de cette mystique générale dont nous parlions tout à l'heure, par cet aveuglement de l'esprit critique, avait envoyé en masse, au nom de la Liberté, les révolutionnaires sur les champs de bataille qui ont fait surgir le tyran Napoléon I^{er}!

Nous savions tout cela. Mais ce que notre camarade allemand ne savait pas ou ne voulait pas savoir, c'est que de la même façon que les Républicains avaient étouffé la grande insurrection qui pouvait être vraiment la Révolution prolétarienne, en 93, de la même façon que

les social-démocrates avaient maquillé la Révolution de 1918 et cette République de Stresemann et consorts, les représentants du Parti communiste en Allemagne, comme les bolchevistes en Russie, guettent le peuple, la collectivité des producteurs, pour asseoir sur les ruines du nouveau régime politique, sur les ruines de la république social-démocrate, leur pouvoir dictatorial sur le prolétariat, leur république soviétiste!

Sachant cela, nous pourrions nous étonner des affirmations apportées ici par le camarade allemand, quand il nous parlait des Comités d'usine. Effectivement, si de tels Comités ont été organisés en Allemagne, ne seraient-ils pas de nature à nous donner satisfaction, à nous, syndicalistes fédéralistes? Est-ce que vraiment ce ne sont pas les travailleurs qui organisent eux-mêmes, là-bas, leur Révolution?

Le délégué allemand a toutefois oublié de vous dire que ces Comités d'usine sont l'œuvre du Parti communiste allemand.

Les Comités d'usine allemands ne sont pas autre chose que la réalisation, la matérialisation de ce que les Commissions syndicales prétendent faire dans le prolétariat français, et la Révolution que les Comités d'usine pourraient réaliser ne saurait amener la prise de possession des instruments de production par les producteurs eux-mêmes : elle permettrait aux politiciens du Parti communiste de s'emparer du pouvoir. Voilà la réalité! C'est pourquoi nous avons immédiatement compris tout le leurre de l'argumentation du délégué allemand dont nous n'avons pas plus été dupes que lorsque Monmousseau ou Semard, au Congrès de Lille ou à celui de l'Union des Syndicats de la Seine, prétendaient défendre le syndicalisme et même le fédéralisme. Nous savions parfaitement où ils voulaient en venir : à ce moment, il ne s'agissait pas de Commissions syndicales, il s'agissait de C. S. R. Mais nous comprenions que ces apparences étaient trompeuses : elles masquaient le bolchevisme et la dictature du prolétariat.

De tout cela, nous avons la notion exacte. Nous savons que la Révolution qui triomphera en Allemagne sera une Révolution calquée sur le modèle de la Révolution bolcheviste en Russie.

Mais alors, nous direz-vous, que feront les anarcho-syndicalistes et les anarchistes lorsque cette « Révolution » sera enfin réalisée par l'entrée de je ne sais quels membres du Parti communiste dans un gouvernement social-démocrate, lorsque les Comités d'usine mettront en pratique les théories bolchevistes, c'est-à-dire la subordination du prolétariat aux politiciens du Parti et lorsque la dictature du prolétariat sera un fait en Allemagne?

« A ce moment-là, nous dit Semard, le gouvernement français mobilisera contre la République bolcheviste d'Allemagne.

« Et que ferez-vous alors? »

Je ne suis pas embarrassé pour répondre à Semard.

SEMARD. — Ce n'est pas la question.

J'ai posé cette question à Boudoux : Que ferais-tu, lui demandais-je, si en Allemagne les mouvements de révolte des travailleurs se continuaient sans merci, s'ils prenaient les vivres dans les magasins, s'ils

allaient dans les campagnes dévaliser les champs, et si l'organisation de la révolte du prolétariat se développait sans arrêt.

BOUDOUX. — J'ai déjà répondu !

SEMARD. — Tu nous as dit que les Comités d'usine étaient inféodés au Parti communiste. Alors, à quoi servira la Révolution ?

BOUDOUX. — J'ai répondu que les Comités d'usine étant armés déjà et se trouvant en relations directes avec le gouvernement russe, il était tout naturel que l'armée rouge vint défendre l'action de ces Comités.

SEMARD. — Ce n'est pas la question !

Cela ne dit pas ce que tu ferais à leur place.

COLOMER. — Si l'on envisage l'hypothèse des Comités d'usine organisés avec leurs centuries par un parti politique, le Parti Communiste, et profitant des insurrections populaires pour s'emparer du pouvoir politique, il ne s'agirait plus d'une Révolution fédéraliste ou d'une Révolution prolétarienne en Allemagne, mais d'une Révolution politique.

Les artisans de cette Révolution ne seraient plus les ouvriers s'emparant librement des moyens de production, mais les ouvriers au service d'un pouvoir politique, permettant ainsi à une nouvelle caste de s'emparer du gouvernement.

Il est certain qu'à ce moment le gouvernement de Poincaré essaiera d'étouffer cette Révolution. Nous serons mobilisés pour être envoyés aux frontières. Que feront les anarchistes ? Que feront les syndiqués fédéralistes ? Ils agiront de la même façon que si le gouvernement français déclarait la guerre à n'importe quel peuple, fût-il le peuple italien sous le gouvernement de Mussolini. Nous nous refuserons absolument à participer à cette guerre et nous profiterons des troubles de la mobilisation pour réaliser cette prise de possession des instruments de production et accomplir cette Révolution prolétarienne fédéraliste que nous comprenons ! (Très bien ! Applaudissements.)

SEMARD. — Vous niez le gouvernement ouvrier. Vous êtes contre lui lorsque vous constatez qu'il peut s'installer en Allemagne. Cela est logique avec votre doctrine.

Mais, si vous vous basez sur l'organisation de votre fédéralisme, développez-nous ici la thèse du fédéralisme remplaçant le gouvernement ouvrier, la dictature du prolétariat, l'organisation de l'armée rouge, et défendant la Révolution.

COLOMER. — Si vous voulez m'accorder deux heures pour développer cela, je veux bien le faire.

BESNARD. — Je pourrai le défendre dans mon exposé.

GOURDEAUX. — Je comprends que Colomer défende cette thèse, mais pas Besnard ! (Mouvements divers.)

COLOMER. — Je puis tout de même répondre en bloc à la question posée par Semard ; cette question ne m'embarrasse pas.

En Allemagne, les camarades qui s'appellent syndicalistes révolutionnaires sont groupés dans la F. A. U. D., dans l'Association libre des producteurs d'Allemagne. Ces camarades ne sont pas partisans de la conquête du pouvoir politique; ils sont partisans de la prise de possession des usines et de l'action directe pour cette prise de possession. Comme nous, ils sont des défenseurs de l'autonomie du syndicalisme et ils luttent actuellement avec leurs organisations syndicales pour affermir l'autonomie du syndicalisme. Ils font tout — je l'espère — dans les milieux prolétariens, usines, ateliers, chantiers, pour faire prévaloir ce point de vue.

Si, à la faveur des émeutes d'hommes qui ne sont pas, comme eux, des syndicalistes révolutionnaires fédéralistes, des anarcho-syndicalistes, d'hommes qui, tout simplement, ont faim et qui veulent manger à leur faim, d'hommes qui travaillent et veulent organiser librement leur production, ces syndicalistes font leur propagande contre le capitalisme, contre l'Etat, contre la forme du gouvernement...

UN DÉLÉGUÉ. — Où sont-ils donc? Il faut nous en dire le nombre!

COLOMER. — Après la guerre, au moment où vous n'étiez qu'une minorité, est-ce que l'idée que les syndicalistes réformistes étaient beaucoup plus nombreux que vous et constituaient une majorité, vous a empêchés de continuer votre propagande pour votre idéal?

UN DÉLÉGUÉ. — Rien n'a été fait quand même.

COLOMER. — Mais ne faisiez-vous pas votre possible pour qu'il se fit quelque chose suivant vos conceptions? Est-ce que le nombre confère la raison? Ne sont-ils pas les plus braves et ceux-là même que vous admirez aujourd'hui, les rares qui, en 1914, à l'heure où tous les autres couraient à la tuerie, malgré tout, au risque de leur vie, pour rester dans la logique de leurs idées, ont refusé d'aller assassiner pour la patrie?

De même, nos camarades syndicalistes fédéralistes d'Allemagne, malgré l'incompréhension de la grande collectivité, malgré qu'ils soient écrasés par une majorité qui ne conçoit pas leurs idées, continuent leur propagande. Quand il se produit des émeutes, des insurrections commandées par un instinct naturel, ils vont parmi les masses; ils disent aux ouvriers :

« Les instruments de travail sont à vous, qui les faites fonctionner. Vous pouvez et vous devez consommer librement ce qui est produit par vous. Abstenez-vous de toute politique, chassez tous les politiciens; chassez tous les intermédiaires; prenez vous-mêmes les instruments de travail et organisez-vous avec vos Syndicats. »

Dans ce domaine des suppositions — où vous vous mettez vous-mêmes (ce n'est pas moi qui m'y suis mis) — ceux qui, par une propagande incessante, par une action révolutionnaire de tous les jours sur le terrain de la vie économique et non pas par une propagande extérieure aux Syndicats et à l'atelier, seront arrivés dans une région ou dans une ville à conquérir les moyens de production, les défendront.

RAYNAUD. — Avec quoi?

COLOMER. — Vous ne nous croyez pas assez naïfs pour être des Tolstokiens en même temps que des anarcho-syndicalistes; ils les défendront avec des armes, bien entendu.

UN DÉLÉGUÉ. — Avec l'armée rouge?

COLOMER. — Non, avec des armes qui leur appartiendront; ce seront des ouvriers en armes...

TOMMASI. — Ce sont les centuries.

COLOMER. — ...mais ce ne sera pas l'armée rouge. Les usines seront occupées par les ouvriers; les ouvriers, par communes, formeront, non pas un gouvernement, mais des Bourses du Travail, où chaque usine déléguera un ouvrier. Cela te fait rire, Gourdeaux, c'est cependant du syndicalisme...

GOURDEAUX. — Je ne ris pas! (Mouvements divers et bruit.)

COLOMER. — Dans ces Bourses du travail, on ne viendra pas s'injurier, comme ici; on ne viendra pas faire des discours pour savoir si l'on est partisan d'un tel ou d'un autre. Les délégués des usines viendront apporter dans cet organisme les renseignements sur la production de leurs propres usines, sur ce qu'ils connaissent. Les ouvriers de chaque usine permettront aux Bourses du travail d'établir, commune par commune, des statistiques qui feront savoir quels sont les objets produits par chaque catégorie d'industrie et quels sont les besoins de consommation pour chaque commune et pour chaque quartier.

Les Bourses du travail concentreront ces renseignements par région; ainsi — je ne vous apprend rien; vous le savez comme moi — on constituera une base essentielle, vivante, féconde, de la production et de la consommation.

Mais, il faudra défendre ces usines; il faudra défendre ces Bourses du travail. Comment le fera-t-on? Par tous les moyens de violence, mais sous le contrôle direct des ouvriers, des producteurs eux-mêmes; car, ce sont eux qui useront de ces moyens de défense. Ils seront armés; mais cette armée ne sera pas constituée par le service obligatoire, comme l'armée rouge. Cette armée des travailleurs, ou plutôt ce prolétariat en armes ne sera pas dirigé par un commissaire à la Guerre.

Ce prolétariat en armes aura une œuvre de défense locale à assurer. Les producteurs défendront volontairement leurs propres moyens de production et de consommation, sans quitter le terrain même de la vie économique, c'est-à-dire leurs usines et leurs champs. Cela, quoi que vous en disiez, ce sera une double force. Peut-être, sera-ce apparemment une moindre force matérielle, car un système offensif militaire centralisé est certainement supérieur. Mais il est une autre force avec laquelle il faut compter, une force morale.

Lorsque, en 1914 on vous a envoyés, vous prolétaires — car il y en a sans doute beaucoup dans cette salle qui ont accepté de faire la guerre — vous battre, soi-disant, pour la justice, le droit et la civilisation, soi-disant lutter contre le militarisme, vous êtes partis; vous avez cru ce que l'on vous disait.

Vous vous êtes trouvés devant une armée qui défendait les frontières d'un Etat; vous vous êtes trouvés devant l'armée du Kaiser. Vous vous êtes dit : « Peut-être avons-nous raison. Peut-être luttons-nous pour la justice, pour le droit et la civilisation. »

Mais si, vous, qui étiez imprégnés de l'idéal syndicaliste et même de l'idéal anarchiste que nous défendons, vous vous étiez trouvés devant les travailleurs en armes dans leurs usines, ne défendant pas autre chose que leurs instruments de travail, ne défendant pas les frontières d'un Etat, mais leurs moyens de production qu'ils auraient repris à leurs exploités, je suis persuadé que bon nombre d'entre vous qui ont continué à marcher, qui sont allés dans les tranchées, se seraient refusés à le faire et auraient tourné leurs armes contre leurs propres chefs.

Camarades, nous sommes pour le prolétariat armé, mais nous ne sommes pas pour une armée au service des dictateurs du prolétariat. Voilà la différence. (Applaudissements.)

SEMAR. — Si votre fédéralisme est attaqué par une armée blanche que ferez-vous ?

COLOMER. — Nous ferons ce qu'a fait Makhno. Mais nous ferons attention; nous n'aurons pas la naïveté de tomber dans le piège où Nestor Makhno est tombé en Ukraine et en Pologne.

Nous connaissons l'expérience de Makhno; nous savons comment le Gouvernement des Soviets a fait appel à Makhno et aux makhnovistes ou anarcho-syndicalistes d'Ukraine groupés dans les armées de Makhno; il a fait appel à eux pour sauver la Révolution, eux qui, aux premières heures de la Révolution, avaient combattu contre les armées du tsar.

Nous savons que nos camarades ne se sont pas refusés à marcher; que, au contraire, ils sont accourus avec enthousiasme lorsque le Gouvernement des Soviets a appelé l'armée de Makhno.

TREINT. — Ils avaient donc une armée? Ils n'étaient donc pas dans l'usine?

COLOMER. — Ne jouons pas avec les mots. Je dis que nous ne tomberons pas dans le piège où est tombé Makhno.

L'armée de Makhno était une armée de paysans et d'ouvriers ukrainiens qui, suivant la conception que j'ai exposée tout à l'heure, restaient sur le champ de la production auprès des conseils de communes.

Mais le Gouvernement des Soviets voyait avec inquiétude le développement de ce mouvement fédéraliste en Ukraine. A côté de la constitution d'une armée fédéraliste, il s'apercevait qu'il y avait aussi toute une organisation fédéraliste du travail. Le Gouvernement des Soviets appela donc Makhno et ses compagnons pour lutter contre les armées de Wrangel et de Denikine; et une fois que ces hommes généreux eurent permis au Gouvernement des Soviets de débarrasser la terre de Russie des armées réactionnaires de Wrangel et de Denikine, savez-vous ce qui se passa ?

Le Gouvernement des Soviets, rompant le pacte qu'il avait conclu avec Makhno et avec les makhnovistes, tomba sur les partisans ukrainiens et essaya de les décimer. Ceux-ci furent victorieux, et ils retourneront en Ukraine continuer cette vie fédéraliste que je vous ai décrite tout à l'heure.

Mais, une seconde fois, les armées de Petlioura étant une menace pour la Russie révolutionnaire, le Gouvernement des Soviets appela Makhno et ses partisans pour l'aider à défendre la Révolution russe...

MÉTAYER. — Makhno et son armée?

COLOMER. — ...et au lieu de faire rester Makhno et les makhnovistes à proximité de leur pays et des usines et des champs qu'ils avaient repris et qu'ils avaient organisés, on les envoya très loin, sur le front de Pologne et là, pour les perdre, savez-vous ce que fit le Gouvernement des Soviets? Il ordonna rapidement la retraite des troupes soviétistes pour permettre aux armées de Petlioura de se trouver seules à seules avec les armées de Makhno qui étaient beaucoup plus petites en nombre, sinon en courage.

En même temps, de dos, l'armée rouge, sur l'ordre du Gouvernement des Soviets, attaqua l'armée de Makhno. Makhno fut contraint de fuir avec ses partisans. Il arriva sur les frontières de l'Ukraine, traqué, chassé de tous côtés. Il y eut des milliers et des milliers de paysans ukrainiens partisans de Makhno qui moururent ainsi.

Voilà bien notre histoire! Cette aventure, c'est le symbole des anarchistes.

Makhno, blessé, et quelques-uns de ses camarades se réfugièrent en Roumanie, où ils furent arrêtés par un Gouvernement polonais. Et savez-vous pourquoi, maintenant, Makhno passe en jugement en Pologne? Il est accusé, par le Gouvernement polonais, de complicité avec le Gouvernement bolcheviste pour l'action révolutionnaire militaire qu'il a menée avec le Gouvernement des Soviets contre les troupes de Petlioura.

Ainsi, Makhno a sa tête mise à prix par les Soviets; Makhno est menacé de mort par le Gouvernement polonais!

Vous nous demandez ce que nous ferons au moment d'une Révolution qui se passerait dans un pays?

Quand la Révolution se produira — quelle qu'elle soit, vous entendez — lorsque des hommes, au nom de n'importe quel idéal qui ne sera pas un idéal rétrogradé, se seront dressés contre le Gouvernement bourgeois de Berlin, par exemple, contre le Gouvernement social-démocrate de Berlin, si le Gouvernement de la République française veut nous mobiliser contre ces révolutionnaires, dans tous les cas, nous refuserons d'obéir à l'ordre de mobilisation. Nous ferons notre possible pour saboter cette mobilisation, n'est-ce pas, camarades de la minorité? (Applaudissements de la Minorité.)

Nous défendrons notre liberté de conscience; nous défendrons la liberté de notre vie contre le Gouvernement de Poincaré, mais cela, jusqu'au jour où la République bolcheviste, triomphante en Allema-

gne, organisée, n'étant plus en lutte défensive, en lutte révolutionnaire contre les troupes de Poincaré, ou bien se sera stabilisée diplomatiquement sur le terrain de l'Allemagne et finira par constituer une nation comme toutes les autres, une nation défendant ses frontières, ses intérêts, un Etat ayant ses plénipotentiaires un peu partout, même chez Mussolini, du jour où nous verrons devant nous un pouvoir constitué et menant son jeu dans le grand concert européen, nous reprendrons notre liberté d'action comme nous l'avons reprise maintenant à l'égard de la République des Soviets.

Puis, voici l'autre partie du dilemme. Si les armées rouges prétendent, comme l'armée des Sans-Culottes, porter la liberté à travers le monde, grande et belle formule qui fut celle de nos ancêtres de 1793, si les armées russes du Gouvernement des Soviets, alliées aux armées du Gouvernement des Soviets allemands, viennent lutter contre les armées de Poincaré, nous serons dans la même position qu'en juillet 1914.

Cependant, nous ne nous contenterons pas — car nous avons tout de même un peu plus d'espoir dans le prolétariat d'aujourd'hui que dans celui de 1914 — d'agir individuellement. Nous ne nous contenterons pas, comme certains d'entre nous l'ont fait, comme je l'ai fait moi-même — je peux le dire — de nier à l'armée de Poincaré le droit de se servir de notre peau; nous ne nous contenterons pas d'être des déserteurs et des insoumis. Nous avons l'espoir que maintenant il sera possible de faire une Révolution contre les armées du Gouvernement. En tout cas, nous ferons tout ce qu'il sera en notre pouvoir pour que cela soit, camarades. (Applaudissements.)

UN DÉLÉGUÉ. — Et si vous êtes vaincus?

COLOMER. — Si nous sommes vaincus, une fois que vous aurez stabilisé aussi votre gouvernement, nous continuerons la bataille contre vous comme contre le gouvernement de Poincaré; nous continuerons à être des révoltés.

Nous peuplerons peut-être vos prisons; mais nous n'abdiquerons pas notre pensée. Comme nos camarades russes qui ont été exilés par le Gouvernement des Soviets et qui sont en Allemagne, à Berlin, en France, traqués aussi par le Gouvernement de Poincaré, nous serons peut-être les éternels errants à travers le globe.

Nous serons comme ce Berckmann que vous avez insulté l'autre jour dans les colonnes de « l'Humanité », ce Berckmann dont vous avez prétendu qu'il servit comme cosaque dans les armées du tsar, ce Berckmann, qui, à l'âge de 19 ans, était forcé de s'exiler de Russie parce qu'il était condamné à la déportation, ce Berckmann qui a passé vingt ans dans les prisons d'Amérique. Alors, il portait un autre uniforme que celui dont vous l'avez gratifié dans les colonnes de « l'Humanité »; il portait l'uniforme des prisonniers, l'uniforme des galériens.

Oui, nous serons comme celui-là. Du reste, si vous nous emprisonnez, nous, les anarchistes, cela ne nous changera guère. Nous avons

des camarades qui, à cette heure, sont à la Santé. Ils seront à la Santé rouge comme ils sont à la Santé tricolore. (Applaudissements de la Minorité.)

Mais nous continuerons à lutter, avec l'espoir de vaincre un jour les nouveaux tyrans du bolchevisme, de la même façon que nous restons dans la C. G. T. U. dans l'espoir d'arriver à vaincre, au sein même de la C. G. T. U., les tyrans du syndicalisme communiste. (Applaudissements de la Minorité.)

— CHIVALIÉ. — Avant de commencer mon exposé, je vais régler l'incident qui a été soulevé tout à l'heure à cette tribune par le camarade Quémerais.

Il est exact que lorsque je suis arrivé en gare de Rennes, le 11 octobre dernier, j'ai trouvé sur le quai le camarade Quémerais; il m'attendait; nous nous sommes rendus à la Halle-aux-Toiles et, en cours de route, j'ai demandé quel était l'état d'esprit des travailleurs de Rennes. Quémerais me répondit qu'on avait décidé à Rennes de voter soit pour la Résolution Lartigue, soit pour la Résolution du Bâtiment.

A la Halle-aux-Toiles, je me suis trouvé en présence de quelques militants de Rennes. Je leur ai dit : « En présence de la situation allemande, qu'avez-vous fait à Rennes? » Quémerais me répondit au nom de ses camarades : « Nous avons reçu des affiches de la C. G. T. U. et nous les avons affichées. »

C'est au pied du mur que l'on va voir le maçon, ai-je dit à Quémerais. Dans quelque temps, nous allons probablement pouvoir mesurer le degré de révolutionnarisme des hommes. A l'heure où la situation en Allemagne est aussi terrible, il faut que chaque militant s'efforce de préparer l'esprit des masses à l'éventualité d'une Grève générale. Dans les réunions des Cheminots, dans les meetings de Postiers que j'organisais avec Quémerais et Martin, je disais aux camarades : il ne s'agit pas de préconiser la Grève générale dans des réunions; il faut pouvoir la mettre en pratique.

Nous savons — et à ce moment Quémerais était d'accord avec moi — que, s'il fallait compter sur la conscience des hommes pour que cette Grève générale soit effective, il n'y aurait qu'à essayer de faire jouer sur un biniou la « Marseillaise » en breton. (J'étais en Bretagne à ce moment.) (Sourires.)

C'est vous, ouvriers des industries principales, qui devez assurer l'efficacité de la Grève générale. Vous devez prendre des dispositions de façon que ceux qui, par avachissement, ne voudraient pas se conformer aux instructions de la C. G. T. U., soient obligés de faire grève.

J'ajoutai : « Peut-être dans quinze jours, dans un mois ou dans un an — personne ne le sait — nous serons appelés à prendre nos responsabilités. Mais il faut que, dès maintenant, vous constituiez les noyaux qui obligeront les ouvriers à faire la Grève générale qui vous serait demandée dans l'éventualité d'une Révolution allemande.

QUÉMERAIS. — Je suis d'accord avec Chivalié. Mais, je demande

à Texier, qui était présent au Conseil d'administration de l'Union locale, ce que les camarades ont répondu lorsque j'ai posé la question de la grève. Une lettre m'est parvenue hier soir de Rennes. Au Congrès départemental qui s'est tenu à Fougères, devant Gauthier, de la Seine-Inférieure, le Secrétaire des Cheminots disait : « Nous ne ferons pas la Grève générale ».

Nous avons envoyé une lettre à Semard.

CHIVALIÉ. — Quémerais vient de me donner raison. Cela ne m'étonne pas ; rien de plus facile que les gymnastiques de conscience. Les déclarations qu'avaient faites avant les miennes le camarade Quémerais ne me surprennent pas, lorsqu'on voit la conscience libertaire qu'est Quémerais prôner dans les meetings que nous avons organisés, les victoires de Valmy et de Fleurus, comme la justification de l'Armée rouge.

Après la belle manifestation d'unité qui s'est produite à la fin du discours de notre camarade Délégué des Conseils d'usine d'Allemagne, je pensais qu'en toute sincérité, les uns et les autres allaient tirer les conclusions de ce discours. Je ne pensais pas qu'on viendrait à nouveau porter à cette tribune la question de la Révolution allemande, alors que nous nous étions trouvés d'accord sur la conclusion du discours. (Protestations. Mouvements divers.)

Vous avez certainement raison de vouloir qu'un débat, le plus large possible, soit ouvert sur les événements d'Allemagne.

UN DÉLÉGUÉ. — Malgré vous !

CHIVALIÉ. — Non, pas malgré nous.

Avant d'aborder le débat sur la Révolution d'Allemagne, j'avais pensé à apporter devant ce Congrès ce qu'on pourrait appeler un compte rendu de ma délégation à la Conférence de Francfort.

La Conférence de Francfort est une conséquence, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la Révolution allemande. Car, je le déclare encore une fois ici, après l'avoir dit dans ma tournée de Bretagne, la Révolution allemande n'est pas d'aujourd'hui ; elle date de 1918. Elle a suivi le processus normal ; elle a franchi différents stades successifs. Aujourd'hui, nous assistons à un nouveau stade de cette Révolution.

J'ai pensé que le compte rendu de la Conférence de Francfort se plaçait plutôt dans la discussion sur les événements révolutionnaires d'Allemagne que dans la discussion sur l'Orientation syndicale et le Rapport Moral.

Pourquoi la Conférence de Francfort a-t-elle été convoquée ?

On a beaucoup parlé de cette Conférence ; on l'a beaucoup critiquée et, les uns et les autres, hélas ! vous n'avez sur elle d'autres renseignements que les quelques comptes rendus de la Conférence publiés par les journaux.

Au lendemain de l'occupation de la Ruhr, devant l'imminence du péril qui menaçait la Révolution allemande, le Conseil des 23 de Rhéno-Westphalie a lancé à travers le monde un appel de détresse,

comme le radiotélégraphiste d'un navire en perdition en mer lance l'appel de secours : S. O. S.

Vous connaissez la décision prise par le Gouvernement Cuno, interdisant la Conférence qui, primitivement devait se tenir ailleurs qu'à Francfort. Les Conseils d'usine d'Allemagne reprirent alors à leur compte l'organisation de cette Conférence. Voilà dans quelles conditions je fus délégué par la C. G. T. U. pour vous représenter à cette Conférence internationale.

Permettez-moi tout de suite de détruire une légende que l'on a que trop laissé s'accrediter dans certains milieux, légende qui a créé la confusion devant laquelle sont actuellement les Congressistes.

Je déclare ici que ce n'est pas l'I. S. R., que ce n'est pas davantage l'Internationale communiste qui a convoqué la Conférence internationale de Francfort : ce sont les Comités d'usine et seulement les Comités d'usine d'Allemagne.

On a aussi parlé de la représentation française à la Conférence de Francfort et de la représentation syndicale. Permettez-moi de vous donner un aperçu de la composition de cette conférence ; vous pourrez juger.

Il y avait à Francfort 243 Délégués qui se partageaient de la façon suivante : 10 Français, 2 Anglais, 9 Hollandais, 3 Italiens, 3 Tchéco-Slovaques, 1 Autrichien, 2 Polonais, 1 Suisse, 1 Bulgare, 1 Hindou, 6 Russes, tous les autres étaient des Allemands.

Vous vous demandez si les Délégués syndicalistes n'ont pas été traités en parents pauvres. Sachez que 132 Délégués syndicalistes et 111 Délégués appartenant aux partis politiques avaient répondu à l'appel des Conseils d'usine d'Allemagne. Les 111 Délégués des partis politiques étaient répartis comme suit : 9 social-démocrates unifiés, 17 social-démocrates indépendants, 1 radical, tous les autres étaient communistes ; étaient aussi représentés à cette Conférence : l'I. S. R., le Comité provisoire d'action antifasciste et le Secours Ouvrier International.

Mais malgré la représentation politique, 132 mandats étaient nettement syndicalistes. Il y avait là les représentants des Comités d'usine ; toute la souffrance et toute la misère étaient représentées ; il y avait parmi les Délégués des usines des hommes appartenant à toutes les opinions et qui venaient rechercher en commun, avec les Délégués des autres pays, des modalités d'action en vue d'empêcher l'occupation de la Ruhr qui allait étrangler le mouvement révolutionnaire en Allemagne.

Lorsque j'ai rendu compte de mon mandat à la Commission Exécutive d'abord, à une réunion qui s'est tenue à la Fédération du Bâtiment, deux objections principales ont été soulevées contre le Rapport que je présentais.

A cette Conférence, on élabora une Résolution que vous connaissez pour l'avoir lue dans l' « Humanité » du 28 mars et dont je ne vous infligerai pas la lecture; car les hommes qui sont ici et qui sont l'émanation directe de la masse, l'élite du prolétariat de ce pays, ont dû prendre connaissance en temps et heure de la Résolution de Francfort.

UN DÉLÉGUÉ. — Croyez-vous qu'il soit nécessaire de continuer à discuter à cette heure-ci dans une salle vide?

RAYNAUD. — Des camarades nous font remarquer que la salle est à moitié vide; tous les Délégués seront obligés d'avouer qu'ils sont fatigués. Je demande au Président de consulter le Congrès sur la clôture de la séance.

UN DÉLÉGUÉ. — Nos mandants nous ont envoyés ici; nous devons y rester tant que nous avons du travail. (Applaudissements.)

SEMARD. — Il est plus de minuit. Si nous continuons la séance maintenant, nous commencerons demain matin une heure plus tard; nous n'aurons rien gagné et nous ferons ce soir du mauvais travail. Je propose que Chivalié continue son exposé demain matin.

LECOIN. — Si vous voulez repartir demain soir sans avoir fini le travail que vous devez faire, acceptez la proposition de Semard. Mais si vous voulez étudier tout ce qui est à l'ordre du jour de votre Congrès, vous devez continuer la séance encore un moment et, demain, vous devrez ouvrir la séance à huit heures. Il est prévu deux heures pour la Majorité et une heure pour chacune des deux Minorités; à midi, le débat peut être terminé.

SEMARD. — La Majorité ne prendra pas ses deux heures.

LECOIN. — Il y aurait une solution qui arrangerait tout; vous pourriez accepter la Résolution de la Minorité et nous arrêterions les débats tout de suite. (Mouvements divers.) Vous avez encore des questions très sérieuses à discuter: question de l'Unité, question des Assurances Sociales, question des Conseils d'usine.

LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Congrès. Le Congrès me semble d'avis de lever la séance maintenant et de commencer demain matin à huit heures. Le vote aura lieu après discussion sur les deux Résolutions. (Approbations.)

La parole est à Bouet, Rapporteur de la Commission du scrutin, qui va vous donner connaissance des votes rectifiés et du résultat des votes par Fédération.

BOUET. — Voici les chiffres rectifiés en ce qui concerne le vote sur le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale: (Voir vérification après pointage et le résultat par Fédération annexé au relevé des votes, à la fin du compte rendu des séances.)

SYMPATHIE ET SOLIDARITE AUX MINEURS EN GREVE

LE PRÉSIDENT. — Un ordre du jour est déposé sur le bureau :

Le Congrès de Bourges salue le vaillant prolétariat minier qui, à l'appel de la Fédération Unitaire du Sous-Sol, a répondu spontanément en désertant les fosses pour s'assurer des conditions de vie normales par la conquête de meilleurs salaires.

Il leur adresse ses plus vifs encouragements dans la lutte entreprise contre les puissantes compagnies minières en espérant que, passant outre à toutes les incitations à la défection, les parias de la mine sauront, par leur unité d'action, triompher de la rapacité d'exploiteurs enrichis des honteuses spéculations sur les misères du travail.

Sûr du concours des masses minières pour les plus grandes batailles sociales qui s'annoncent, le Congrès de Bourges assure les mineurs en grève de toute sa sympathie et de toute la solidarité des ouvriers groupés dans la C. G. T. U.

(Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — On propose pour composer le Bureau des séances de demain :

Président : RAYNAUD ; le camarade DUNOYER (Lyon) et le camarade SOULAT (Cuirs et Peaux) comme assesseurs.

UN DÉLÉGUÉ. — La Minorité aurait dû présider trois journées, voilà encore un Bureau Majoritaire ; c'est de la partialité. (Mouvements divers.)

LE PRÉSIDENT. — La Majorité accorde le Bureau à la Minorité.

UN DÉLÉGUÉ. — La Minorité décline le Bureau.

LE PRÉSIDENT. — Par conséquent, je mets aux voix la proposition de la Majorité.

(La proposition est adoptée.)

(La séance est levée à 0 h. 30.)

SIXIÈME JOURNÉE

Samedi 17 Novembre 1923 (Matin)

Président : RAYNAUD (U. D. Seine).

Assesseurs : Gabrielle DUNOYER (Lyon) ; SOULAT (Cuir et Peaux).

(La séance est ouverte à 9 heures et demie.)

CHIVALIÉ. — Camarades, je disais hier soir que lorsque j'ai rendu compte de ma délégation à Francfort, il n'y eut que deux objections sur deux articles de la résolution de Francfort.

La première objection concernait l'article 14 qui est ainsi conçu :

La Conférence Internationale désigne des délégués qu'elle mandate pour entamer des négociations avec la Fédération d'Amsterdam, la II^e Internationale, l'Union des Partis Socialistes de Vienne, comme avec les différentes organisations officielles des différents pays, au sujet de la Semaine de protestation contre l'occupation de la Ruhr et la constitution du front unique. Ces délégations se composeront des représentants des diverses tendances.

A la sommation sans frais du camarade Besnard, j'ai répondu à la première ou à la deuxième séance de ce Congrès. J'ai rappelé que la délégation hollandaise avait demandé que l'on envoie également une délégation auprès de l'A. I. T. : ce fut Lozovski qui demanda que la proposition hollandaise fut repoussée pour la raison que la Conférence avait été étendue à tous ceux qui voulaient y participer, et comme l'A. I. T. s'était rendue à La Haye, elle aurait pu, étant si près de Francfort, se rendre à cette Conférence où sa place était marquée.

Il n'y avait pas, d'ailleurs, que l'A. I. T. qui n'avait pas répondu à l'appel des Conseils d'usine d'Allemagne. Il y avait également une autre Organisation qui se réclame aussi de la lutte de classes et qui, par l'organe de son Secrétaire général, avait fait connaître que devant la situation de l'Allemagne, devant l'appel de détresse des Conseils d'usine de ce pays, elle envoyait un délégué à la Conférence que nous avons attendu pendant toute la durée de la Conférence et que nous n'avons pas vu arriver malgré qu'il fût annoncé. C'était l'Union Socialiste Communiste qui avait délégué le camarade Frossard qui a oublié de venir.

Le deuxième point qui a été soulevé lorsque je rendis compte de mon mandat, ce fut le paragraphe de la résolution de Francfort concernant la ligne de conduite tracée par cette Conférence sur le terrain économique. Comme j'ai répondu au camarade Besnard, je

n'assistais pas à ce moment au vote de la résolution de Francfort. Je siégeais en commission, mais dès que j'appris que l'on avait mis dans cette résolution un paragraphe ayant trait à la situation économique, j'élevai, comme je vous l'ai dit il y a deux ou trois jours, une protestation indiquant que l'état d'esprit en France ne permettait pas de mettre en application ce paragraphe de la résolution.

Camarades, à la Conférence même de Francfort, ce fut un travail de déblaiement. On traça une ligne générale mais qui devait être mise en application par le Comité d'Action qui allait se constituer à cette Conférence, et l'on peut dire que ce fut à Berlin, dans les jours qui suivirent, que le Comité d'Action, composé de 25 membres délégués de tous les pays, mit debout le programme de Francfort. Là aussi, je fus obligé de faire certaines réserves sur le paragraphe de la résolution de Francfort qui consistait à demander que l'on mit debout un Comité d'Action permanent ayant son siège à Berlin, siégeant en permanence avec des représentants de tous les pays, et je rappelais la résolution de Saint-Etienne.

Je rappelai que là encore nous allions trouver en France des objections de principe et que mon devoir était de m'élever contre cette liaison permanente qui n'était pas en conformité avec le mandat que j'avais reçu.

Au cours du débat sur l'Orientation Syndicale et sur le Rapport Moral, on a reproché au Bureau Confédéral et à la Commission Exécutive d'avoir violé leur mandat, d'avoir piétiné la résolution de Saint-Etienne. Eh bien, camarades, si la Commission Exécutive et le Bureau Confédéral avaient voulu piétiner la résolution de Saint-Etienne et violer leur mandat, ils en avaient là une belle occasion, mais je puis affirmer ici qu'il n'y a pas eu de délégués de la C. G. T. U. envoyés à Berlin pour siéger en permanence au Comité d'Action International.

Constitution de Comités d'Action !

Camarades, le Comité d'Action qui se tenait à Berlin était composé de délégués du Parti Communiste d'Allemagne, de délégués des Comités d'usine, de délégués des Indépendants, des Social-Démocrates, du Parti Communiste français, des Jeunesses Communistes d'Italie, de Belgique, d'Angleterre, de Pologne, de Tchéco-Slovaquie, de Russie. Chaque pays avait un délégué.

C'est au sein de ce Comité d'Action que nous mêmes debout ce qu'il est convenu d'appeler le programme d'action de Francfort. Nous avons cherché à mettre debout quelque chose de solide. Les délégués s'attelèrent à la besogne qui consistait à dresser contre les menaces de guerre, contre le fascisme qui prenait naissance un peu dans tous les pays, un programme d'action nettement établi et bien arrêté, à seule fin de pouvoir se mettre en travers de toutes les menées impérialistes et de toutes les menées fascistes.

Nous mêmes ce Comité d'Action sous la présidence effective d'une personnalité du mouvement révolutionnaire qui n'était peut-être pas

syndicaliste, mais qui compte quand même dans les destinées révolutionnaires de ce pays, comme de tous les pays : ce fut à la camarade Clara Zetkin que revint l'honneur de présider ce Comité d'Action.

Ce fut elle aussi qui, sur le programme d'action anti-fasciste, rapporta le point de vue, l'esprit qui s'était dégagé de la Conférence de Francfort.

Camarades, la Conférence de Francfort fut plutôt une tentative de réalisation du front unique prolétarien et cela en dehors de toute Internationale, en dehors de tout esprit de tendance. Il y avait là des hommes, des femmes, des délégués, appartenant pour ainsi dire à toutes les écoles politiques et philosophiques. On ne pourra pas nous reprocher d'avoir, dans cette Conférence, apporté un autre point de vue que le point de vue français.

On nous a reproché d'un façon assez véhémement que le Syndicalisme avait été mis en tutelle, avait été traité à cette Conférence de Francfort, en parent pauvre. Je souligne, comme je l'ai déjà souligné au début de cet exposé, hier soir, que s'il y avait à Francfort, effectivement huit représentants d'un Parti politique contre deux représentants de la C. G. T. U., nous comptions, à nous deux, une voix comme les huit délégués du Parti Communiste ne comptaient qu'une voix.

A côté de cette Conférence de Francfort, nous avons pu nous rendre compte quand même de la situation révolutionnaire de l'Allemagne. Nous avons vécu au milieu de cette atmosphère de bataille. Nous nous sommes efforcés de voir, de comprendre et de tirer des conclusions. Nous avons connu la misère. Nous avons connu les affres de la faim. Nous avons lu la souffrance sur la figure de nos camarades d'Allemagne. On la devinait. Ce n'était pas apparent, d'une façon formelle, parce que, il faut le dire, le tempérament allemand a un certain esprit de discipline et aussi de dignité.

Il n'affiche pas sa misère. Elle se sent et elle se lit. Et lorsque, hier, j'écoutais le camarade délégué des Conseils d'usine d'Allemagne et que je l'observais, je me souvenais avoir vu à Francfort, à Berlin, à Stuttgart, les mêmes caractéristiques de la souffrance, car qui pourrait nous dire que l'homme qui parlait hier à cette tribune était, au point de vue physique, un homme normal.

Eh bien, camarades, ce que vous avez vu là, nous l'avons vu dans toute l'Allemagne. La situation est exactement la même. Les hommes souffrent et c'est ce qui fait que dans ce stade de la Révolution allemande, on peut considérer qu'elle est arrivée aujourd'hui à un degré d'acuité tel que l'on peut prévoir que devant la souffrance actuelle, devant la misère, la bataille décisive pourrait éclater d'un moment à l'autre.

J'ai pu aussi apprécier le degré de combativité et la conscience révolutionnaire des hommes. Révolution communiste, disent les uns. Je n'ai pas entendu parler de cela en Allemagne. J'ai entendu parler de Révolution tout court. J'ai vu des hommes, émancipation du travail,

de la misère, de la souffrance, qui se dressaient dans un moment difficile comme celui-là contre les représentants du capitalisme allemand, du capitalisme mondial.

Révolution communiste, disent certains. Allons donc ! Ceux qui, à l'heure actuelle, sont dans la bataille en Allemagne et cherchent à s'émanciper, n'ont pas eu à étiqueter la Révolution. Ils l'appellent la Révolution tout court. (Très bien !)

Lorsque nous causions avec les camarades qualifiés, avec ceux qui avaient pour mission de défendre le prolétariat allemand, de diriger dans le chaos social la Révolution allemande et que nous leur posions des questions, que nous leur disions : Tout de même, dans un état de misère comme celui que vous subissez à l'heure actuelle, dans un chaos social comme celui que vous vivez, pourquoi n'essayez-vous pas, alors que je vois dans des meetings où nous allons des milliers et des milliers d'hommes qui viennent nous acclamer, quand je vois des meetings comme celui par exemple qui précéda la Conférence de Francfort, dans l'hippodrome de Francfort, où il y avait plus de vingt mille personnes qui payaient cent marks d'entrée, c'est-à-dire quelque chose qui, au cours du change à l'époque, représentait soixante-quinze centimes, lorsqu'on voit vingt mille hommes qui souffrent, qui la plupart ne savent pas s'ils mangeront le lendemain ou le surlendemain et qui, malgré cela, paient soixante-quinze centimes pour se rendre dans un meeting, lorsqu'on voit des hommes comme ceux-là, lorsqu'on voit des meetings aussi suivis, lorsqu'on voit cet emballement révolutionnaire, pourquoi n'essayez-vous pas, disais-je, de porter la question sur son véritable terrain et de passer de l'acte passif à l'acte positif ?

On me répondait : Oui, mais vous oubliez, vous autres, avec votre tempérament de Français, vous oubliez malheureusement trop que nous n'avons pas seulement devant nous que les forces réactionnaires de l'Allemagne, vous oubliez que vous avez 600.000 baïonnettes françaises dans la Ruhr, vous oubliez que nous avons derrière nous une menace, la menace du poignard dans le dos et alors pensez-vous que nous puissions aller à la bataille avec toutes nos forces vives, que nous puissions engager le combat comme nous le désirons avec cette menace, sans savoir quelle sera l'attitude du Prolétariat français devant une intervention possible des armées de Poincaré, des armées de Degoutte contre la Révolution allemande, contre la bataille que nous pourrions engager, quand nous l'engagerons ?

C'est cela toute la question. On a parlé de bluff, de gros ballon, de dégonflage de ce ballon. Eh bien, camarades, rien n'a été dégonflé, ni bluff, ni ballon, parce qu'il n'y a ni ballon, ni bluff ; il y a une situation de fait en Allemagne. La Révolution allemande ne date pas d'aujourd'hui. On m'a reproché d'avoir déclaré qu'elle se ferait dans douze jours.

Permettez-moi de rire tout de même, lorsqu'on sait que la Révolution date de 1918, qu'elle a franchi différents stades successifs et qu'aujourd'hui elle est arrivée à un stade qu'on pourrait considérer comme décisif. Lorsqu'on vient déclarer qu'un homme a pu annoncer

quel jour cette Révolution éclaterait, permettez-moi de dire, sans vouloir diminuer l'intervention de mes camarades, que j'aurais voulu pouvoir annoncer la date exacte de la Révolution allemande, mais si je l'avais fait, je n'aurais pas oublié de vous dire à quelle heure et à quelle minute elle éclaterait.

La décision prise par la C. E. de la C. G. T. U. a essayé, non pas de porter à travers le pays un ballon de bluff, mais de jeter dans les masses un appel en présence d'une situation de fait et surtout de démontrer que, devant l'éventualité d'une Révolution en Allemagne, devant un stade décisif de cette Révolution, il était nécessaire que le Proletariat se préparât à prendre de lourdes, de très lourdes responsabilités.

Nous disions aussi — et cela n'est pas du bluff — que le Proletariat de ce pays se trouvait placé devant une impasse où il fallait qu'il prenne une décision afin de ne pas être pris au dépourvu, à l'improviste. Nous lui disions : Vous êtes placés devant ce dilemme, défendre par tous les moyens en votre pouvoir la Révolution en Allemagne ou accepter d'être de nouveau, comme en 1914, le bétail des boucheries internationales. Mais je mets au défi quiconque de dire que c'est du bluff, parce qu'en supposant que par notre indifférence — pour ne pas dire plus — nous laissons écraser la Révolution allemande, eh bien, camarades, cette Révolution écrasée, c'est l'installation dans ce pays du régime fasciste qu'ont bien connu nos camarades italiens.

C'est à nouveau, en Allemagne, une idée de revanche qui déjà germe au cœur des nationalistes allemands, et lorsque cette idée de revanche aura pris corps, c'est à nouveau, avec notre pays, la guerre, la guerre avec toutes ses conséquences, toutes ses misères et ses souffrances.

Devant ce dilemme, il s'agissait et il s'agit pour le Proletariat de ce pays de faire face à ses responsabilités et vous appelez cela du bluff, vous appelez cela un gros ballon jeté à travers le pays, quand tous nos efforts tendent à sortir le Proletariat de ce pays de l'avachissement dans lequel il est plongé.

Lorsque j'entends des camarades qui viennent dire : On ne peut rien faire dans nos Syndicats, les masses ne sont pas prêtes, qu'ils me permettent de leur répondre que si, au lieu d'empoisonner leurs réunions syndicales avec des questions comme celles qui ont obligé ce Congrès à se tenir, ils avaient déjà pris leurs responsabilités et qu'ils aient imprégné à ceux dont ils sont les mandataires, l'esprit révolutionnaire qu'ils doivent avoir, ils ne verraient pas aujourd'hui à cette tribune ou à d'autres des hommes venir déclarer que les masses ne sont pas prêtes pour la Révolution.

LE PEN. — Tu ferais bien de commencer chez les Communaux.

CHIVALIÉ. — Tu pourrais t'adresser à Costel, ce n'est pas mon rayon. Tu demanderas aussi au camarade Epinette qui était avec moi le 29 août. J'ai arrêté le 29 août un Service public. Lorsque l'ordre

de grève de vingt-quatre heures fut lancé par la C. G. T. U., le Service d'assainissement de la Seine, qui comporte trois usines à Clichy, à Colombes et à Pierrelaye, dans lesquelles 600 ouvriers sont occupés, fut totalement arrêté.

A six heures du matin, j'étais dans la salle de chauffe de Colombes et lorsque le contrôleur technique et le directeur donnaient l'ordre aux chauffeurs de rester à leur poste, je donnai l'ordre de mettre bas les feux, ordre qui fut exécuté. Pendant vingt-quatre heures, de six heures du matin à six heures le lendemain matin, tout un Service public de la Ville de Paris fut arrêté. Ce que j'ai fait le 29 août, je suis capable de le refaire.

J'en appelle au témoignage du camarade Epinette, Secrétaire de la Fédération du Bâtiment, qui était à mes côtés en tant qu'ouvrier de l'usine de Colombes, le 29 août, et je dis au camarade Le Pen de lui demander en rentrant à Paris son témoignage. Il ne faudrait tout de même pas que les camarades du Bâtiment croient avoir le monopole de l'action révolutionnaire. (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.) Il est parfois plus courageux de militer dans les Services publics, d'essayer de faire un mouvement de masses dans les Services publics que sur certains chantiers du Bâtiment parce que, quand il s'agit de faire sortir de nos services des hommes qui ont vingt ou vingt-cinq ans de service et sont à la veille de la retraite, il est parfois dur et pénible de prendre des responsabilités comme celles-là et cependant nous les prenons. Il est plus courageux pour un homme comme le camarade Lacarrère de perdre sa situation dans la bataille sociale que pour un camarade du Bâtiment qui déserte un chantier, mais qui le lendemain peut facilement entrer dans un autre. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Camarades, la question n'est pas là et je n'en aurais pas parlé sans l'intervention de notre ami Le Pen...

LE PEN. — A la grève des gaziers, vous avez été incapables de faire sortir vos amis et j'ai le droit de douter que, pour la Révolution, vous puissiez les faire marcher.

CHIVALIÉ. — Tu sais tout de même bien également que dans la Fédération du Bâtiment, on n'a pas pu faire partout respecter la journée de huit heures, alors pourquoi nous jeter cela à la face les uns et les autres ?

Mon rôle à cette tribune était d'apporter surtout devant le Congrès National un compte rendu de la mission qui m'avait été confiée par la C. G. T. U. à la Conférence Internationale de Francfort. Je devais aux camarades de la Majorité de leur apporter des appréciations plus précises sur la Révolution allemande.

Permettez-moi, avant de quitter cette tribune, de vous dire que j'ai vu là-bas des hommes qui, dans l'action révolutionnaire, pouvaient être considérés comme des hommes ayant conscience de ce qu'ils faisaient, j'ai vu là-bas des hommes qui vivent la période révolutionnaire s'efforcer d'apporter sur la question révolutionnaire d'Allemagne un

point de vue critique, mais décidés à l'esprit de sacrifice, j'ai vu l'unanimité des hommes qui, à cette Conférence, représentaient le Proletariat mondial, s'efforcer de rechercher des modalités d'action qui permettent aux Délégués d'Allemagne de dire lorsqu'ils seraient entrés dans leurs Comités d'Usine que le peuple international partageait les souffrances des camarades d'Allemagne et qu'il était prêt à entrer dans l'action lorsqu'il en recevrait l'ordre par la décision qui pourrait être prise en Allemagne.

J'ai vu aussi dans cette Conférence, comme d'ailleurs dans les nombreux meetings que j'ai faits en Allemagne, des auditoires nombreux, des hommes qui avaient fait, eux aussi, la guerre et avaient chaussé les bottes souillées de la boue glorieuse des tranchées, comme disait Totti, des hommes qui avaient mis « l'épée flamboyante » au service du Capital, mais j'ai vu aussi ces mêmes hommes qui avaient déchaussé ces bottes boueuses et qui avaient mis leur épée flamboyante au service de la Révolution.

J'ai vu cela, camarades, et lorsque je voyais cela, ce rappel du passé ne pouvait pas faire oublier tout de même que sur cet auditoire de Francfort planait, qu'on le veuille ou non, et cela au-dessus de tous, les ombres de ceux qui furent les victimes de la réaction mondiale, surtout au cœur même de cette Allemagne, les ombres de Karl Liebknecht et Rosa Luxembourg. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole au camarade Lartigue, je tiens à signaler au Congrès que nous avons actuellement comme orateurs inscrits les six délégués suivants : Lartigue, Richetta, Lecoin, Fourcade, Semard et Besnard.

Conformément à la décision prise hier, chaque tendance causera deux heures. Il reste donc une heure et demie pour la tendance de la Majorité.

LARTIGUE. — Je suis d'accord avec le Président pour estimer que nous devons être respectueux des travaux de ce Congrès fixé par la Commission, et je vais, quant à moi, m'efforcer d'être aussi bref que possible.

Je ne voudrais pas ici prononcer un seul mot qui puisse être interprété — étant donné surtout la tournure d'esprit particulière de certains camarades — comme une attaque à la Révolution allemande.

Nous sommes trop sûrs que la Révolution allemande se fera, non parce que le Parti l'aura décidé, mais parce que les conditions économiques en Allemagne sont telles qu'il n'y a plus de place pour des gouvernements de conservation sociale et que fatalement les tendances se cristalliseront avec d'un côté le fascisme et de l'autre la classe ouvrière.

Nous pensons cela, et vous avez peut-être tort de croire que nous n'avons pas été émus, hier, devant l'exposé que nous a fait le Délégué des Conseils d'Usine de la misère allemande.

J'en fus d'autant plus impressionné pour ma part qu'en 1919, je me trouvais en Autriche, pays qui se trouvait alors dans la situation

de l'Allemagne à l'heure actuelle. J'ai vu des enfants enveloppés, faute de linge, dans du papier journal, je les voyais mourir par centaines, continuellement; la plupart étaient scrofuleux. Il m'a été donné de voir la tuberculose anéantir une population et j'ai gardé de tout cela un souvenir tellement douloureux que je suis de ceux qui ne rient pas à l'exposé de la misère allemande.

C'est pour cela que nous voulons examiner toutes les faces du problème et que nous voudrions concrétiser la façon dont la classe ouvrière française peut être appelée à apporter son appui à la classe ouvrière allemande.

Nous ne conditionnons pas la Révolution allemande. Nous sommes d'accord avec le camarade allemand qui vous a donné, à vous communistes, une singulière leçon. Nous sommes d'accord avec lui pour dire que les Révolutions ne se font pas selon un plan général établi dans les partis, serait-ce même dans l'Internationale Communiste. Nous savons que chaque peuple fait sa Révolution selon son génie. Nous laissons aux Allemands le soin de faire la leur. Nous revendiquons simplement, en vous signalant les erreurs que vous commettez, le droit de faire la Révolution française selon le génie particulier de la France.

Et c'est parce que nous voulons apporter au Proletariat allemand le maximum des forces ouvrières dont nous disposons qu'il faut examiner le passé afin d'en tirer des leçons pour l'avenir.

La Majorité Confédérale me permettra de lui dire qu'en cette matière la Minorité à la C. E. avait le souci de préparer l'action, en se penchant, elle aussi, sur le problème international, et les procès-verbaux sont là pour dire qu'à différentes reprises j'ai personnellement signalé certains dangers. J'ai demandé à la C. E. de faire fonctionner régulièrement et en permanence ce Cartel interfédéral destiné à préparer techniquement la Grève générale. Je craignais qu'au moment de l'action nous ne soyons pas prêts à l'engager, et je me rappelle la réponse qui me fut faite lorsque je crus devoir signaler la gravité de la situation au moment de l'incident de Corfou : Aucun danger n'existe actuellement, me déclara-t-on. Mais quinze jours plus tard on me disait : Le danger est proche. La Révolution doit avoir lieu incessamment.

L'heure de cette Révolution avait peut-être sonné au cadran du Parti Communiste. S'il en est ainsi, permettez-moi d'être quelque peu ému. Ne croyez pas que je veuille apporter ici des critiques, mais bien plutôt tirer du passé certaines leçons. Notre émotion est d'autant plus légitime que nous avons cru sincèrement aux renseignements qui nous étaient fournis et que nous sommes allés dans le pays signaler l'imminence du danger à la classe ouvrière. Notre Minorité Confédérale a eu ce scrupule de ne pas faire de tendance. Nous n'avons pas profité de cette circonstance pour préparer le Congrès de Bourges. J'ai été de ceux qui, sur la foi des renseignements recueillis, informaient nos camarades ouvriers que la Révolution allemande était une question de jours.

C'est justement parce que j'ai fait cette déclaration, et parce que je l'avais crue, que nous avons été singulièrement surpris de constater

l'erreur que nous avons commise. Et c'est pour cela que nous devons d'un pareil fait tirer cette leçon qu'il est toujours dangereux de répéter à jet continu à la classe ouvrière des affirmations qui ne sont pas exactes et qui, par la suite, aux heures graves, peuvent, dans l'esprit des travailleurs, jeter le doute sur la bonne foi des militants.

Ne sentez-vous pas tout ce qu'il y aurait de redoutable à entraîner la classe ouvrière allemande dans une action prématurée en lui laissant croire que le Proletariat français serait capable de faire des gestes auxquels nous savons qu'il n'est pas préparé ?

C'est parce que nous avons conscience de la situation que Massot traduit notre émotion en déclarant qu'il fallait apporter aux Allemands des renseignements sur la situation française ou leur demander des explications sur la situation révolutionnaire. Nous demandions l'envoi en Allemagne d'une délégation composée, non seulement de membres de la Majorité Confédérale, mais aussi de membres de la Minorité qui avaient quelque responsabilité au sein de la Commission Exécutive.

Or, nous avons essuyé un refus sous prétexte que la Majorité entendait remplir seule son devoir.

C'est de la blague ! Quand Monmousseau a fait le compte rendu du séjour de sa délégation en Allemagne, je n'ai pu m'empêcher de déclarer que si j'avais appris l'envoi de cette délégation, ma proposition aurait tenu, car j'aurais demandé avec insistance l'institution d'une Commission mixte avec des camarades minoritaires.

MONMOUSSEAU. — Il est exact qu'au retour d'Allemagne, la Minorité nous a reproché : d'abord de ne pas avoir soumis le choix de la délégation à la Commission Exécutive avant le départ en Allemagne — les procès-verbaux en font foi — ensuite de ne pas avoir fait participer la Minorité de la Commission Exécutive à cette délégation.

J'ai effectivement répondu qu'en raison même des critiques apportées constamment contre l'attitude de la Majorité Confédérale, critiques qui ont dépassé toujours les limites de la courtoisie et de la bonne foi, que tant qu'il y aurait des places à prendre aux postes de combat, il se trouverait toujours dans les rangs de la Majorité des camarades pour les occuper toutes et qu'il était peu probable que nous en laissions à nos adversaires de tendances. Le fait pour la Majorité de revendiquer les postes de combat ne constituait donc pas une exclusion pour la Minorité.

LARTIGUE. — Je remercie Monmousseau de sa confirmation. Il n'a rien démenti de ce que j'ai dit.

Je m'efforce de n'apporter à cette tribune que des faits exacts, et je ne redoutais pas l'intervention de Monmousseau. Mais qu'il me permette de lui dire que si la Majorité a le droit de revendiquer pour elle les postes de combat, nous, nous, Minorité, étés douloureusement émus de cette attitude. Nous avons senti là — ce qui est la tradition du Parti Communiste — la méfiance à l'égard des camarades qui n'appartiennent pas à la tendance de ce Parti.

Nous avons senti qu'à la Majorité Confédérale on était d'accord avec le message de l'I. S. R. traitant de petits-bourgeois ceux qui ne sont pas communistes. Et c'est parce que nous avons le sentiment d'avoir fait en toutes circonstances notre devoir que nous n'admettrons jamais d'être traités de petits-bourgeois et d'être tenus à l'écart de postes que nous revendiquons d'autant plus qu'ils présentent plus de dangers.

MONMOUSSEAU. — Et nous aussi !

LARTIGUE. — Il n'en est pas moins vrai que si demain, vous faisiez appel à moi pour la propagande, pour le Comité d'Action, pour défendre la Révolution allemande, vous me trouveriez encore disposé à le faire sans m'occuper de questions de tendances.

Mais j'estime qu'il faut tout de même éviter, dans l'intérêt du mouvement révolutionnaire et de l'action en France, de donner des renseignements inexacts à la classe ouvrière qui finirait par ne plus croire à ses militants.

Il faut aussi que nous quittions cette atmosphère de méfiance et que la Majorité se dise bien que l'action ne sera pas faite par les seuls communistes, mais par la totalité de la classe ouvrière. Pour déterminer la fraction minoritaire de la classe ouvrière à faire l'action avec tout son cœur, il faut qu'elle ait des moyens de contrôle et qu'elle soit autorisée à vérifier les renseignements qui lui sont fournis, de façon qu'il ne subsiste entre les différentes fractions du mouvement ouvrier aucune méfiance et que l'action obtienne son maximum d'efficacité.

C'est pour aboutir à ce résultat que nous allons vous présenter une motion stipulant que dans l'éventualité d'événements graves, le Bureau Confédéral et la C. E. Confédérale ne seraient pas seuls chargés d'enquêter sur place, s'il était nécessaire, pour connaître la situation, mais qu'ils s'adjoindraient les représentants directs et qualifiés des grandes Fédérations de combat sans distinction de tendances : celle du Bâtiment comme les autres, en vue d'examiner en commun la situation.

En agissant ainsi, vous ne manquerez pas d'amener au sein de la classe ouvrière une cohésion particulièrement utile au développement de votre mouvement, car j'ai confiance dans les minorités agissantes.

Cependant, je voudrais que la Majorité Confédérale, et même le Parti Communiste — puisqu'il est destiné à inspirer la politique confédérale — en matière de Grève générale tiennent compte de deux vérités essentielles : la première c'est que la classe ouvrière ne peut être transformée en cobayes sur lesquels on pratique des expériences de médecine ; la deuxième c'est que la coalition révolutionnaire ne doit pas avoir pour rôle de livrer des batailles inconsidérément, mais au contraire doit prendre la situation telle qu'elle se présente et s'attacher à en dégager le maximum d'efficacité révolutionnaire.

Je vous demande instamment de tenir compte de ces deux vérités fondamentales, car elles sont la clé du succès dans l'avenir.

Nous avons trop reproché à nos camarades de l'ancienne C. G. T. leur reniement le 2 août 1914 pour ne pas affirmer que, dans une

situation semblable, devant la menace d'une guerre, en présence d'une intervention armée du gouvernement de la République contre la classe ouvrière allemande, il ne doit pas y avoir d'hésitation possible, et que chacun doit aller à la bataille avec tout son cœur, avec toute sa foi, côte à côte, dut-il se faire fusiller.

Et j'ajoute que dans ces conditions particulières, quel que soit l'état apparent d'avachissement de la classe ouvrière, un mouvement peut avoir des chances de succès. La population de ce pays, voyez-vous, a une caractéristique : elle n'aime pas la guerre. On l'entraîne à la guerre avec du bluff. Mais vous sentez bien qu'une mobilisation en France produirait dans cette classe ouvrière une émotion telle qu'elle pourrait être favorable à la réussite d'un mouvement.

En dehors de ces conjonctures, je demande à la Majorité Confédérale d'être très réservée. Je lui recommande de méditer les paroles de notre camarade allemand : on ne fait pas la Révolution avec 10.000 camarades, mais avec la masse agissante. Des expériences révolutionnaires ne peuvent se faire aux dépens de la classe ouvrière à laquelle on doit simplement demander de faire le maximum d'action possible.

Lorsque nous aurons ainsi déterminé les conditions spéciales dans lesquelles nous ferons ce mouvement de Grève générale, nous tâcherons d'éviter que les organisations ne se dressent pas alors les unes contre les autres. Il n'y a pour cela qu'un seul moyen, c'est celui d'affirmer à la tribune de ce Congrès que la Grève générale est du ressort unique de la C. G. T. U.

DUDILIEUX. — Lartigue, je fais appel à ta bonne foi et j'espère que ce ne sera pas en vain. Tu sais dans quelles conditions nous avons déterminé à la Commission Exécutive, en présence des événements d'Allemagne, les circonstances dans lesquelles pourrait être préparée l'action et les possibilités de cette action.

Tu sais qu'à part certaines particularités de détail, nous avons été presque toujours unanimement d'accord sur ces deux points.

Aussi je voudrais que tu dises comment nous avons envisagé le rôle de la C. G. T. U. en ce qui concerne son action plus particulière sur le terrain de la Grève générale. Il semble qu'à ce point de vue aucun dissentiment n'ait existé entre nous, et quant au grief qui nous est fait d'avoir écarté systématiquement la Minorité des Comités d'Action, ce n'est pas encore tout à fait exact.

Je me souviens qu'au moment de la Conférence de Francfort, nous avons décidé, à la Commission Exécutive, en raison de l'emprisonnement de nos camarades à la suite d'Essen, d'observer une certaine discrétion sur les prérogatives de ce Comité d'Action et sur tous les genres de délégations analogues qui pourraient se produire.

C'est ainsi qu'avec la Minorité nous étions tombés d'accord pour laisser une large latitude au Bureau.

Or, à la Commission Exécutive, nous avons fait appel pour la Conférence de Francfort, à des volontaires dont les noms ne pouvaient pas être connus, les réserves s'expliquant. Puis, au lendemain de cette Conférence où fut décidée une Semaine Internationale d'Action qui

devait coïncider avec la préparation du 1^{er} Mai, nous avons demandé aux principales Fédérations : Cheminots, Mineurs, Métaux, Bâtiment, de bien vouloir participer à un échange de délégués internationaux avec l'Allemagne à l'occasion de la grève envisagée pour le 1^{er} Mai.

Nous avons reçu l'acceptation de nos camarades Cheminots, Mineurs, Métallurgistes, ainsi que du Textile. Ceux du Bâtiment nous ont déclaré que pour certaines raisons ils estimaient devoir s'abstenir. Et tu sais, Lartigue, que ces mêmes camarades ont cru devoir ces derniers temps se refuser à participer au Cartel Interfédéral. Ils sont depuis revenus sur leur décision et j'espère que nous pourrons continuer désormais à travailler ensemble sur ce terrain de préparation de la Grève générale.

Je voudrais cependant que tu indiques dans quelles conditions nous sommes tombés d'accord pour assurer la libre détermination de l'action de la C. G. T. U.

LARTIGUE. — La seule façon d'obtenir la cohésion dans un mouvement de Grève générale, c'est de laisser la C. G. T. U. responsable devant l'ensemble des ouvriers, maîtresse de son déclenchement, de sa conduite et de son aboutissement. Tu as toi-même donné cette signification précise à la constitution du dernier Comité d'Action. Mais il m'est permis aussi de m'étonner que vous ayez déposé une motion dans laquelle vous ne donnez aucune précision sur ce point.

LE PEN. — Il y a une raison à cela. Car lorsque nous avons demandé le plan d'organisation du Cartel Interfédéral, rien n'était préparé. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus. Ce n'est que devant l'allure grave que prenaient les événements que nous nous sommes ralliés. Mais votre campagne était basée sur une confusion.

LARTIGUE. — Le Bâtiment se ralliant à notre point de vue, nous pourrions faire participer aux échanges de délégués internationaux tous les représentants des grandes Fédérations.

Un troisième moyen de provoquer la réussite de la Grève générale nous est indiqué par nos camarades de la 11^e Région. Ils sont venus nous dire à la C. E. que les Fédérations étaient certes qualifiées pour préparer techniquement le mouvement, mais qu'il n'en restait pas moins nécessaire que la liaison permanente soit établie avec les grands centres industriels des régions, qu'il y avait là aussi une préparation technique à faire. Ils nous ont demandé, et nous l'avons accepté, que le Cartel Interfédéral soit étendu aux régions et qu'il y ait dans ce Cartel un représentant par région. Ce fait n'est d'ailleurs pas indiqué dans la motion qu'on vous a lue.

Voici donc, camarades, notre position précise. Nous voulons d'abord qu'on évite d'apporter des renseignements inexacts à la classe ouvrière pour qu'elle ait toujours pleine confiance dans ses dirigeants. Nous voulons aussi que soit réalisée par les moyens que j'indique la cohésion de l'ensemble de la classe ouvrière.

Vous me permettrez de vous dire, camarades de la Majorité, que lorsqu'on est sincèrement pour l'action, on n'a pas le droit d'écarter les

moyens susceptibles de réaliser la cohésion des efforts, ni de suspecter une fraction de la classe ouvrière ou de ses représentants.

Moi qui suis sincèrement pour la défense de la Révolution allemande, je crains que, si vous agissez ainsi, vous serez peut-être responsables de l'échec d'un mouvement dont nous voudrions assurer le succès.

Comme conclusion de mon intervention dans ce débat, je dépose la motion suivante :

Après avoir examiné la situation internationale et blâmé les membres majoritaires du Bureau et de la C. E. de la C. G. T. U. pour leur attitude de bluff à propos des événements d'Allemagne — bluff qui ne peut que porter préjudice à la Révolution allemande tant désirable aussi pour le prolétariat français — le Congrès de Bourges assure le peuple allemand de ses sentiments d'étroite solidarité;

Considérant qu'en Allemagne deux forces seulement devraient être en présence : les forces nationalistes et les forces ouvrières ;

Que le triomphe des nationalistes se traduirait par l'établissement du fascisme en Allemagne et que la France, entourée de gouvernements fascistes en Allemagne, en Italie, en Espagne, subirait forcément la contagion;

Que l'établissement du fascisme en France engendrerait l'offensive brutale contre les maigres avantages que détient encore la classe ouvrière française ;

Déclare :

Que le prolétariat français doit faire tout l'indispensable pour assurer le cas échéant le succès des forces révolutionnaires allemandes sur les forces nationalistes et antiouvrières ;

En particulier, le Congrès précise qu'à une intervention armée du gouvernement français contre la classe ouvrière allemande, la C. G. T. U. devra répondre par le déclenchement de la Grève générale ;

Placé en face d'une telle éventualité, le Congrès déclare que, dès maintenant, tous les efforts doivent être faits pour grouper l'ensemble du mouvement syndicaliste révolutionnaire autour de la C. E. et du Bureau Confédéral ;

Aussi demande-t-il que les rapports entre les prolétariats français et allemands soient établis, non seulement par les soins du Bureau Confédéral ou de la C. E. Confédérale, mais encore par les représentants directs et officiels des grandes Fédérations : Cheminots, Bâtiment, P. T. T., Textile, Métaux, etc., sans distinction de tendance, qui seraient adjoints pour cette besogne aux représentants officiels de la C. E. ;

En outre, soucieux de conserver le cas échéant la cohésion du mouvement de Grève générale et d'éviter toute lutte fratricide au cours du mouvement, le Congrès précise que la C. G. T. U. seule responsable devant la classe ouvrière révolutionnaire, devra rester maîtresse absolue de ce mouvement, maîtresse de son déclenchement, de sa conduite, de son aboutissement et de sa fin.

Enfin, pour préparer techniquement la Grève générale, pour permettre à la province de dire son opinion, pour mettre entre les mains de la C. E., responsable devant la classe ouvrière, tous les éléments d'appréciation nécessaires, le Congrès décide que le Cartel Interfédéral constitué, au lendemain de la grève du Havre, sera étendu, et que participeront à ses travaux un délégué par Région, désigné par les Régions elles-mêmes.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MAJORITÉ. — Le Bâtiment se ralliera toujours à une proposition semblable.

GOURDEAUX. — C'est la pensée du Bâtiment. Ce n'est pas la pensée de Lartigue.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Richetta.

RICHETTA. — Mon intervention sera beaucoup écourtée par l'exposé de notre camarade représentant les Conseils d'usine d'Allemagne. C'était justement la partie sur laquelle je devais m'expliquer. Le délégué des Conseils d'usine l'a fait d'une façon beaucoup plus complète, beaucoup plus nette et beaucoup plus précise que j'aurais pu le faire moi-même.

Le camarade Colomer disait hier qu'au moment où, dans ce Congrès, passait un grand souffle révolutionnaire, où pour la première fois au cours de nos travaux se réalisait une unité de pensée, nous avions été d'accord, parce qu'il y avait un mysticisme des mots, un mysticisme des formules qui nous entraînait, une espèce de sentimentalisme qui nous poussait à chanter des chansons. C'est après qu'intervient le libre examen, l'esprit critique aussi, qui ramènent nos pensées à une juste proportion en face des faits exposés.

Mysticisme des mots, des formules ! Mais non, le mysticisme, c'est l'idée poussée jusqu'au paroxysme, ce n'est pas le mot lui-même, mais l'idéal qu'il représente, c'est la foi, la confiance dans la matérialisation idéologique d'un mot, d'une formule.

C'est le mysticisme sur le mot « patrie » qui a permis aux Grecs de l'antiquité de défendre leur petite république devant les attaques puissantes d'ennemis nombreux. C'est ce mysticisme religieux aussi qui a permis à la religion chrétienne, à une époque d'obscurantisme, d'être à son heure un facteur d'oppression. C'est le mysticisme révolutionnaire qui a permis aux « sans-culottes » de 93 de défendre cette grande Révolution, comme c'est lui qui a permis aux prolétaires de Russie de défendre leur Révolution contre toutes les attaques liguées du capitalisme du monde entier. C'est enfin ce mysticisme révolutionnaire aussi qui permettra à la Révolution allemande de se dérouler. (Très bien ! sur les bancs de la Majorité.)

Accary, auquel il m'en sera très facile de répondre, disait qu'on nous avait bluffé sur la Révolution allemande, et qu'il avait grand peur que les camarades allemands n'aient pas été éclairés sur les possibilités d'action de la classe ouvrière française.

ACCARY. — Parfaitement.

RICHETTA. — Eh bien, je répondrai tout de suite à Accary, puisque c'est lui qui le premier a porté des critiques contre l'action de la Commission Exécutive.

A la réunion de Chemnitz, où se trouvaient non seulement des communistes, mais aussi des ouvriers, des travailleurs, nous demandions aux camarades allemands ce qu'ils attendaient de nous. Nous ne voulons pas, leur disais-je, vous promettre beaucoup et ne rien faire.

Nous préférons vous promettre peu et même ne rien vous promettre, et pouvoir faire beaucoup.

Monmousseau de son côté disait : les possibilités d'action de la classe ouvrière française sont réduites au minimum. Il n'est pas possible de prévoir ce que donnera la Grève générale. Tout au plus pouvons-nous faire une grève générale à caractère démonstratif, mais nous ne pensons pas qu'il soit possible de lui donner un caractère insurrectionnel.

Quant à nous, ce que nous pouvons dire, c'est que nous mettrons en œuvre et en action tous les moyens dont disposent la C. G. T. U. et ses organismes régulièrement constitués pour empêcher l'intervention des armées françaises contre la Révolution allemande. (Très bien !)

Et comme nous ajoutions qu'il était à peu près certain que cette action briserait la C. G. T. U., les camarades allemands, par la voix de Brandler, nous répondaient : Non, camarades français, la C. G. T. U. porte en elle trop d'espoirs et trop de promesses de Révolution en France pour que vous la brisiez dans des mouvements comme celui que vous envisagez. Nous résisterons de toutes nos forces par nos propres moyens à l'intervention des armées françaises. On ne mangera pas la Révolution allemande, on n'en fera pas qu'une seule bouchée. La Révolution réalisée en Allemagne, le gouvernement de Poincaré sera dans l'obligation, pour faire une intervention efficace, de mobiliser au moins deux millions de soldats, d'appeler dix classes, et c'est à ce moment que votre aide pourra se produire d'une façon effective et que vous aurez la possibilité de dresser le prolétariat contre cette intervention.

Voilà quel était le sentiment des camarades allemands !

Ah ! si tout ce que vous leur reprochez était exact, si tous ces désirs, ces appétits de pouvoir dont vous les croyez animés étaient justifiés, ils se seraient désintéressés de ce qui pourrait arriver en France, ils n'auraient pas redouté que la C. G. T. U. disparaisse dans l'action que nous voulions engager, ils n'auraient vu que leur intérêt propre. Ils n'auraient pas manqué de nous conseiller l'action immédiate la plus violente et la plus forte qu'il soit possible de faire. C'est un raisonnement contraire qu'ils nous ont tenu : Attendez, patientez, nous conseillaient-ils. L'intervention de la classe ouvrière française se fera au moment opportun, et c'est nous qui vous suggérons de ne pas précipiter cette action, d'attendre l'heure des événements qui ne tarderont pas à se manifester.

C'était là le langage de vrais révolutionnaires. Au cours de ces entrevues, on nous reprochait d'être partis en Allemagne et d'avoir fait du bluff à notre retour sur la Révolution allemande. Boudoux avait beau déclarer savoir qu'en Allemagne il y avait de la misère, de la souffrance, il ne pouvait connaître la somme des souffrances endurées par le prolétariat allemand. Il faut avoir vu par ses propres yeux. C'est quelque chose d'épouvantable.

Boudoux disait : Quand le ventre parle, quand la misère est trop grande, les ouvriers, pour assouvir leur faim, prennent des vivres, pillent les magasins. Il s'agit là d'un esprit de révolte qui se manifeste.

Mais lorsque les ouvriers s'organisent consciemment, lorsqu'ils prennent leurs dispositions pour cette action de pillage et qu'ils font cela les armes à la main en se ruant contre les forces de police, ce n'est plus l'esprit de révolte qui règne, c'est l'esprit révolutionnaire!

Or, en Allemagne, c'est depuis deux mois cette sorte d'action qui se manifeste. Ce n'est pas l'embrasement général, mais c'est la Révolution en marche, la Révolution qui commence par des moyens qui peut-être ne vous apparaissent pas très puissants.

Cette Révolution n'est pas menée par des pillards qui s'organisent en bandes armées, et qui ne tiendraient pas longtemps contre les forces de police organisées s'il n'y avait pas entre eux des liens qui les unissent. Et puis, ces bandes de pillards ne sauraient opérer que dans une ville ou dans une région. La Révolution ne peut donc être que la coordination d'une action vers un but bien déterminé. (Applaudissements.)

UN DÉLÉGUÉ. — S'il y a une raison, ça va!

RICHETTA. — Camarades, à Berlin, nous avons causé avec les représentants qualifiés du prolétariat. Nous leur avons demandé des renseignements sur la situation. Nous voulions savoir où en était la Révolution allemande. Elle est imminente, nous disait-on; elle peut éclater d'un moment à l'autre. Mais nous ne sommes pas les maîtres de l'heure. Nous ne sommes pas en mesure de la déclencher au moment où nous le désirerions.

Il y a des facteurs qui, dans la Révolution allemande, entrent en jeu et qu'on ne retrouve pas dans d'autres Révolutions, dans d'autres pays. Les Comités d'usine de la Saxe et de la Thuringe nous ont dit quelles étaient les formes d'organisation du prolétariat allemand; ils nous ont dit quelle était l'opinion des social-démocrates. Mais malheureusement, les syndicalistes réformistes ont encore sur le prolétariat allemand une grande influence. Il faut compter avec eux, discuter, s'entendre avec eux. La Révolution allemande, dans sa dernière bataille, avait besoin d'avoir l'appui des social-démocrates et des syndicalistes réformistes. C'était une question « sine qua non » du succès. Des accords ont été tentés avec la partie gauche de ces éléments. Certains camarades trouvaient dur d'être obligés de mettre leur main dans celle de ceux qui furent les assassins de Rosa Luxembourg et de Liebknecht. Ils ont fait le sacrifice de leurs rancœurs pour tenter de réaliser cette unité de front dans l'intérêt de la Révolution allemande, pensant que ces éléments avec lesquels ils traitaient étaient sincères et qu'ils répondraient aux aspirations de la classe ouvrière. Ils se sont trompés, ils ont été trahis une fois de plus. Doit-on pour cela qualifier de traîtres et de lâches les syndicalistes des Comités d'usine, les communistes? Mais non. Ils ne subissent que les conséquences d'une situation dont ils ne sont pas les maîtres ni les responsables et qu'ils travaillent à changer, à transformer.

La trahison des chefs démocrates en Saxe et en Thuringe, des chefs réformistes... (Bruits sur les bancs de la Minorité) dans ce dernier acte

de la Révolution, prélude de la grande bataille, a désillé les yeux du prolétariat qui de plus en plus vient vers ceux qui représentent la volonté, l'énergie révolutionnaire, vers les communistes, vers les syndicalistes des Comités d'usine. C'est là qu'est la certitude de la Révolution allemande qui continue sa marche, qui poursuivra sa route jusqu'au moment où les efforts convergents de tous les travailleurs d'Allemagne permettront le déclenchement de cette grande bataille.

A Dresde, nous avons encore vu les camarades communistes et syndicalistes avec lesquels nous nous sommes entretenus comme nous l'avions fait à Chemnitz avec les représentants des Comités d'usine et auxquels nous avons posé le questionnaire suivant, questionnaire dont toutes les réponses nous ont été apportées par le délégué de la Thuringe. Ces rapports et ces questions montrent bien quel souci nous avons de nous entourer d'une documentation aussi sérieuse et aussi précise que possible.

Rapport des salaires : Saxe, Ruhr, Bavière, etc... ?

Les organisations ne risquent-elles pas d'être débordées par les masses ?
Emeutes de la faim : A Berlin et ailleurs ?
État d'esprit des fonctionnaires syndicaux par région ?

Rapport des forces :

- a) Entre social-démocrates et communistes ?
- b) Entre les organisations ouvrières et nationalistes ?
- c) Composition des forces révolutionnaires ?
- d) L'unité des forces révolutionnaires est-elle complète ?
- e) L'unité des forces contre-révolutionnaires ?
- f) Moyens et tactique de combat : côté communiste (armement, ravitaillement) ?
- g) Côté contre-révolutionnaire ?

Les perspectives de la lutte dans le cadre de l'Allemagne ?

La situation actuelle en Saxe et en Thuringe ?

Conséquence d'un conflit entre le gouvernement ouvrier de Saxe et le Reich ?

Jusqu'à quel moment le gouvernement ouvrier de Saxe et de Thuringe s'appuiera-t-il sur la constitution ?

A quel moment et comment interviendra le décret d'expropriation capitaliste ?

Attitude des Berlinoises actuellement ?

Attitude des Berlinoises en cas de conflit entre le Reich et la Saxe ?

Attitude des centres ouvriers par rapport à la défense d'un gouvernement ouvrier en Saxe, Bavière, Wurtemberg, Hambourg, Brême ?

Attitude des cheminots actuellement ?

Attitude des cheminots en cas de conflit entre le Reich et la Saxe, en cas de révolution ?

Stresemann ne les mobilisera-t-il pas ?

Si oui, que feront-ils ?

Position des ouvriers de la Rhur par rapport à une Révolution en Allemagne et à l'occupation française ?

En Rhénanie ?

Intervention directe de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie, Autriche ? -

- Intervention indirecte ?
- Rôle des organisations ouvrières dans ces pays ?
- Le rapport des forces en Pologne et en Tchéco-Slovaquie, Autriche, communistes, gouvernement ?
- Les moyens dont disposent les révolutionnaires ?
- Attitude des réformistes ?
- Attitude des localistes, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils feront, leurs troupes, leur influence, leurs moyens ?
- A Berlin, en Saxe et en Thuringe. En Bavière, dans la Ruhr ?
- Ce qu'on demande à la C. G. T. U. ?

Tel était le questionnaire posé aux camarades communistes et aux représentants des Comités d'usine de Saxe et de Thuringe.

Le camarade délégué de Thuringe a répondu devant le Congrès à la presque totalité de ces questions d'une façon tellement nette, claire et précise que cela me dispense de répéter ce qu'il a dit avec plus d'autorité que moi.

Il est un point toutefois sur lequel je dois attirer l'attention du Congrès. On accuse le Bureau Confédéral et la Commission Exécutive d'avoir bluffé sur la Révolution allemande.

Or, quand nous étions à Chemnitz, dans cette petite salle d'une maison privée gardée par les centuries ouvrières, quand nous discutions entre militants — nous étions une vingtaine — et que dans la salle contiguë se préparait la bataille pour le lendemain, nous avions confiance dans la loyauté de la social-démocratie.

GOURDEAUX. — Nous ne la comprendrons jamais !

RICHETTA. — Comment n'aurions-nous pas eu confiance quand, vers deux heures du matin, des estafettes venant de Dresde disaient à vous les camarades venus des différents centres de l'Allemagne : il faut partir immédiatement, parce que vous n'êtes plus en sécurité et que vous avez, dans vos provinces, dans vos villes, à prendre vos dispositions pour la bataille qui va s'engager ? Le Congrès des Usines devait se tenir dans la journée du dimanche 21 octobre. La décision de grève générale devait être prise et constituer le prélude de la bataille révolutionnaire. Les Comités d'usine avaient déclaré qu'ils tiendraient leur Congrès malgré la menace du général Müller et malgré ses forces de Reichswehr, et toutes dispositions étaient prises pour que le Congrès se tienne envers et contre tous.

C'est dans ce Congrès, ainsi que l'a déclaré le délégué de la Thuringe, que les social-démocrates ont fait volte-face et se sont refusés à voter la Grève générale. Le général Müller était d'ailleurs revenu sur l'ultimatum qu'il avait lancé pour empêcher la tenue du Congrès. Les social-démocrates disaient : mais la Reichswehr n'est pas en Saxe pour se dresser contre vous, pour détruire vos organisations ouvrières, vos centuries d'ouvriers, elle est là pour vous défendre contre le fascisme bavarois, contre les bandes d'Hitler, contre la Reichswehr noire. La Reichswehr du Reich est uniquement destinée à vous protéger. La grève générale n'a donc plus la même raison d'être. Il faut attendre.

D'ailleurs on donnait toutes sortes de raisons pour repousser de quelques jours la date d'action décisive, afin de parfaire l'organisation de combat.

Si, en Allemagne, il y a les centuries ouvrières organisées et armées, elles ne sont tout de même pas tellement nombreuses et si puissamment armées qu'elles puissent lutter contre l'armée gouvernementale, contre la Reichswehr blanche et contre la Reichswehr noire. Sans doute des dizaines de milliers d'ouvriers sont armés et pourvus de mitrailleuses et même de canons, mais pas en quantités suffisantes pour pouvoir lutter à armes égales contre l'armée organisée avec ses tanks; l'armée du fascisme a pris toutes ses forces dans les cadres de l'ancienne armée allemande, l'armée du fascisme qui garde à sa tête les généraux les plus qualifiés représentant un savoir tactique de la guerre avec des moyens de combat extrêmement puissants. La tactique de la grande guerre a été adaptée en Allemagne à celle de la bataille des rues, à celle de la guerre civile. Or, il fallait répondre à cette organisation armée de la bourgeoisie par une organisation armée du prolétariat au moins égale et qu'on avait la certitude, en gagnant quelques jours, de pouvoir compléter.

Les social-démocrates eux-mêmes demandaient que soit repoussée l'échéance de la déclaration de Grève générale. Ils l'ont emporté et dix ouvriers ont été désignés dans ce Congrès avec pleins pouvoirs pour la déclaration de grève générale. Puis la trahison s'est précisée tous les jours davantage. Les social-démocrates, qui étaient dans le gouvernement du Reich, ont influencé les social-démocrates de gauche de la Thuringe et de la Saxe, les ont désolidarisés des communistes de ces deux provinces, ont désagrégé le cadre révolutionnaire qui s'était constitué dans ces deux régions et ont mis les camarades des Comités d'usine dans l'impossibilité de déclencher la bataille prévue.

Vous iriez alors leur faire grief de ne pas avoir engagé cette bataille qu'ils avaient la presque certitude de perdre après la trahison des chefs démocrates en qui ils avaient eu un instant confiance?

Vous iriez leur faire le reproche d'avoir été trop confiants, en pensant qu'ils marcheraient en accord avec l'organisation ouvrière des Comités d'usine et le Parti Communiste et qu'ils se lanceraient à plein corps dans cette bataille révolutionnaire?

Vous reprochez à nos camarades de ne pas avoir déclenché le mouvement révolutionnaire. Ah! s'ils l'avaient fait, vous n'auriez pas de reproches assez durs, d'injures assez cinglantes à leur adresser.

En tout cas, le délégué des Comités d'usine d'Hambourg n'a pu partir à temps pour porter le contre-ordre de l'action. La bataille s'est engagée à Hambourg dans des conditions excessivement bonnes pour le prolétariat; ce qui prouve qu'il y avait une organisation révolutionnaire parfaitement étudiée et bien préparée.

Si, en Saxe, les camarades communistes, passant par-dessus la trahison des social-démocrates, avaient déclenché leur mouvement révolutionnaire, et si ce mouvement révolutionnaire avait été écrasé, vous leur diriez : « Vous êtes des misérables, vous êtes des traîtres »;

connaissant cette situation, vous aviez le devoir de ne pas livrer la bataille révolutionnaire. » (Applaudissements de la Majorité.)

Quand Monmousseau est rentré en France (il est parti d'Allemagne avant nous), les camarades des Comités d'usine envisageaient la bataille pour le lendemain; ils prenaient leurs dispositions de combat. Nous pensions tous que, le lendemain, nous verrions les premiers conflits armés. Nous pensions que nous allions voir le prélude de la grande bataille révolutionnaire qui allait déferler sur l'Allemagne. Tous les militants qui étaient en Allemagne avaient cette sensation. Nous avons l'impression que nous ne pourrions pas rentrer en France et que nous resterions là-bas pour voir le début d'une Révolution. Cela, du reste, nous plaisait beaucoup.

Puis, nous avons eu la déception de voir la date de l'action reculée de jour en jour, reportée à des semaines, à des mois peut-être, qui sait le temps que demandera la reconstitution du Bloc ouvrier? Qui sait le temps qu'il faudra pour concentrer à nouveau ces forces ouvrières dissociées par la social-démocratie? Personne ne peut le dire.

Cependant, il peut se faire que la bataille s'engage demain. En Allemagne, il est des camarades qui sont impatients. A Berlin, la section communiste qui compte 155.000 membres, est décidée à l'action, elle ne veut pas attendre plus longtemps; malgré toute la discipline du Parti, elle est décidée à se lancer dans la mêlée; ce symptôme n'existe pas seulement à Berlin, mais encore dans d'autres centres. Bien que la préparation ne soit pas complète, le mouvement révolutionnaire peut se déclencher d'un moment à l'autre. Il faut que les travailleurs français soient prêts à l'appuyer et à le seconder dans la mesure où nos moyens nous le permettront.

On nous parle de bluff! Du bluff? Quand, à Hambourg, des centaines d'ouvriers sont déjà tombés, quand, dans cinquante autres localités, des cinquantaines, des centaines même d'ouvriers sont tombés dans la lutte armée contre les forces gouvernementales! Vous dites que c'est du bluff révolutionnaire! Allons donc, je voudrais en France qu'il y ait du bluff révolutionnaire de ce calibre. (Applaudissements de la Majorité.)

Il est certain que la Révolution allemande ne se déroulera pas sur le plan qu'en ont tracé certains camarades de la Minorité.

UN DÉLÉGUÉ. — Ni de la Majorité!

RICHETTA. — C'est possible. Personne, pas plus nous que vous, ne peut fixer une forme au déroulement des événements. Mais, nous avons sur vous cette différence que nous ne conditionnons pas notre concours à la Révolution allemande. (Applaudissements de la Majorité.)

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Nous non plus!

JOLIVET. — Nous avons seulement déclaré que nous marcherions lorsque les Cheminots nous feraient voir le chemin. (Exclamations et bruit. — Tumulte.)

RICHETTA. — Camarades de la Minorité, il est toujours dangereux d'établir des parallèles. Boudoux en établissait un hier; il disait : La marche du communisme est toujours suivie par un mouvement, fasciste.

Or, en Italie, le développement du fascisme a été la conséquence...

EYSSERIS. — De la trahison des partis politiques!

RICHETTA. — ...de l'action énergique, mais qui n'a pas réalisé tous ses buts, des camarades anarchistes et syndicalistes révolutionnaires.

Prendre les usines! Ah! comme nous sommes d'accord, sur ce point! Mais quand on les a prises, il faut les garder, ces usines, et, surtout, il faut prendre le pouvoir politique pour pouvoir les garder. (Applaudissements de la Majorité. — Protestations de la Minorité.)

Ce n'est pas nous qui disons cela, c'est Giolitti et c'est aussi Malatesta! (Applaudissements de la Majorité.)

UN MEMBRE DE LA MINORITÉ. — Ce n'est pas vrai!

SEMARD. — C'est Giolitti qui vous a vaincus! (Colloques et tumulte.)

RICHETTA. — Il est toujours dangereux d'établir des parallèles.

Je lis, en effet, dans « le Libertaire » de cette semaine :

De véritables révolutionnaires, qu'auraient-ils fait, que devaient-ils faire à cette heure tragique?

La réponse est claire, décisive. Ils avaient le devoir de mettre en pratique leurs doctrines de révolte et d'expropriation. Ils devaient se mêler à la foule, l'animer de leur souffle de destruction, l'arracher à ses dernières hésitations, l'entraîner par l'exemple, et, avec elle, vaincre ou mourir. Ne pas faire cela, c'était trahir.

LECOIN. — D'accord!

RICHETTA. — Mais il y a en Allemagne une Organisation Syndicaliste Révolutionnaire de votre tendance : la F. A. U. D.; cette Organisation avait le devoir de lancer ses adhérents dans la masse pour l'animer, pour lui insuffler leur puissant souffle révolutionnaire; ces Syndicalistes Révolutionnaires avaient le devoir de vaincre ou de mourir. Ils n'ont pas vaincu; ils ne sont pas morts. (Interruptions diverses.)

Camarades, je n'ai pas été injuste; je n'ai pas attaqué la Minorité. Je me suis borné à faire un exposé objectif des faits, à répondre à quelques critiques apportées par la Minorité.

Tous ici, nous sommes des révolutionnaires; nous sommes quelques-uns à avoir donné des preuves. De votre côté comme du nôtre, il est profondément regrettable de voir des camarades, qui n'ont encore à leur actif que des discours, apporter contre nous des accusations et des calomnies.

EYSSERIS. — Le chef de file, c'est Monsieur Treint!

RICHETTA. — Tu as certainement beaucoup plus de relations avec Treint que je n'en ai moi-même.

EYSSERIS. — Tu ne veux pas le dire; tu n'as pas assez de courage.

RICHETTA. — Ici, nous sommes tous des révolutionnaires.

EYSSERIS. — Tous?

RICHETTA. — Je l'espère.

EYSSERIS. — Lozovski ne dit pas comme toi! (Mouvements divers.)

RICHETTA. — Laissons cela.

Nous avons tous le désir de faire marcher notre prolétariat dans la voie révolutionnaire. Sur les points fondamentaux de la doctrine, nous sommes d'accord avec vous. Mais, sur les moyens tactiques à employer, il peut y avoir des divergences. Cependant, dans la période révolutionnaire — et c'est la Fédération du Bâtiment qui déclare la période révolutionnaire virtuellement ouverte — nous avons le devoir, si nous sommes tous sincèrement révolutionnaires, de faire taire toutes les rancœurs et toutes les questions de personnes qui peuvent nous dresser les uns contre les autres.

J'aime l'exposé de Colomer nous disant :

Nous serons dans la bataille révolutionnaire à vos côtés, mais jusqu'au jour où la Révolution sera définitivement installée. Alors, si elle ne nous donne pas satisfaction, si elle ne répond pas à nos aspirations de liberté, nous nous dresserons contre et nous la combattrons.

C'est notre point de vue.

UN DÉLÉGUÉ. — La Révolution sera à recommencer une deuxième fois!

RICHETTA. — Oh! camarades anarchistes, des révolutions, pour arriver au terme d'évolution que vous assignez au genre humain, il faudra encore en faire pas mal! (Applaudissements de la Majorité.)

Pour conclure, je veux vous rappeler une partie du discours de Quinton. Nous verrons si vous êtes d'accord avec Colomer :

Sur la route politique, nous dressons le bastion de défense syndicaliste et nous vous prévenons tout de suite : nous en sortirons chaque fois qu'il y aura une action syndicaliste à faire ; mais que chaque fois qu'elle n'aura pas un caractère nettement syndicaliste nous resterons dans la forteresse.

RICHETTA. — En Allemagne — et c'est un fait — à la tête du mouvement révolutionnaire sont les communistes. Or, nous disons, nous les Syndicalistes de la Majorité, nous les Syndicalistes Révolutionnaires...

WASTIAUX. — Nous, on ne marchera pas! (Applaudissements ironiques de la Majorité. — Tumulte.)

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Communistes!

RICHETTA. — ... Toutes les fois qu'un mouvement révolutionnaire

s'engagera dans un pays, nous baisserons le pont-levis de la forteresse syndicaliste et nous marcherons au secours de nos camarades en voie de libération, qu'ils soient communistes comme en Allemagne ou anarchistes comme ailleurs. (Applaudissements de la Majorité. — Mouvements divers.)

LECOIN. — Des camarades toujours bien intentionnés ont dit : « C'est toi, Lecoin, qui vient de déclarer qu'on ne marchera pas ? »

Vous en seriez peut-être contents. Mais ce n'est pas Lecoin qui a fait cette intervention. Malgré tout, le camarade qui l'a faite est complètement d'accord avec moi. Mais je lui ai dit : « Il y a des interventions qu'on ne peut pas faire en deux mots, qui nécessitent des explications. Quand je me situerai tout à l'heure, Wastiaux, tu déclareras si tu es d'accord avec moi ».

Dans un message déjà célèbre, et qui a quelque peu affecté ceux qui sont de notre côté dans la salle, l'I. S. R. a traité une partie des congressistes de contre-révolutionnaires ; elle les a accusés de faire des réserves au sujet des affirmations de la Majorité Confédérale et à propos des événements d'Allemagne ; elle les a accusés de faire ces réserves pour pouvoir ne pas marcher quand cela sera nécessaire.

Nous nous élevons contre de telles suppositions et nous déclarons que ces aménités se sont trompées d'adresse. C'était cet autre côté de la salle qui méritait ces suppositions qui sont pour nous autant de calomnies mais qui sont pour vous des vérités. (Applaudissements de la Minorité.)

S'il y a des contre-révolutionnaires dans cette salle — et nous, camarades de la Minorité, nous en sommes convaincus — c'est chez vous qu'ils se trouvent. Camarades Communistes, vous n'êtes pas des révolutionnaires ; camarades du Parti Communiste, vous n'êtes que la suite logique du Parti Socialiste d'avant-guerre ; vous n'êtes que des réformistes démagogues.

Vous êtes suffisamment intelligents, ou en tout cas vos chefs le sont pour vous — comme vous obéissez toujours, il n'est pas nécessaire que la grande masse du Parti soit intelligente ; il suffit qu'elle obéisse — vos chefs sont suffisamment intelligents pour savoir que le bluff électoral n'a plus de valeur auprès de la classe ouvrière de ce pays.

Mais, vos politiciens ne renoncent pas aux fromages (Exclamation de la Majorité) ; ils ont envie de pactiser dans la société bourgeoise en décrochant des timbales électorales (députés, sénateurs ou ministres), ils savent, d'autre part, que le parlementarisme n'a plus de prise auprès de la grande multitude ; ils l'ont bien vu par les abstentions qui se manifestent. Mais, comme ils ont le désir d'arriver au faite du pouvoir, ils sont des démagogues ; ils conservent encore l'idée de parlementarisme dans le Parti ; mais ils savent qu'ils n'arriveront pas par ce moyen ; ils savent qu'ils sont concurrencés par leurs anciens camarades du Parti Socialiste. Et, comme ils veulent arriver à tout prix à détenir des mandats, à être des chefs, à commander, ils sont partisans des coups d'Etat avec la peau des autres ; ils sont

partisans des coups d'Etat pour devenir, eux, députés ou ministres, mais non pas pour le bien-être de la classe ouvrière.

Le Parti Communiste français est un parti réformiste démagogue et tous les Partis de l'Internationale Communiste sont des Partis réformistes démagogues.

Hier, le délégué des Conseils d'usine allemand vous a parlé du beau mouvement de révolte qui s'est déclenché à Hambourg. J'ai été heureux d'entendre Richetta déclarer tout à l'heure que le mouvement de Hambourg s'était effectué dans de très bonnes conditions.

Que s'est-il produit en Allemagne? Vous ne le savez peut-être pas, même vous délégués Communistes à ce Congrès.

Pendant qu'à Hambourg les ouvriers Communistes luttent, dans de bonnes conditions nous a déclaré Richetta, ils étaient abandonnés par la Centrale allemande du Parti Communiste. Je ne crains aucun démenti. Ce que je dis se trouve dans « l'Humanité » du 8 novembre, en dernière heure, dans un compte rendu intitulé : « Le Conseil National du Parti Communiste allemand ».

A ce Conseil National du Parti Communiste allemand, il s'est trouvé seize délégués Communistes de Hambourg et de Berlin pour blâmer la Centrale Communiste de sa lâcheté à l'égard des révoltés de Hambourg.

Camarades de la Minorité, je vous pose une question.

Nous ne sommes pas en Allemagne. Nous sommes en France. Le pays est en ébullition. Si vous le voulez, nous sommes au printemps de 1919; vous vous rappelez ces belles espérances qui (permettez-moi la parenthèse) furent détruites par le journal « l'Humanité »; son directeur était Cachin. Il était à ce moment complètement d'accord avec Jouhaux.

Nous sommes donc dans un pays en ébullition; partout, des émeutes, des pillages, des bruits avant-coureurs de la Révolution. Nous avons des centuries; des dizaine de milliers d'ouvriers sont armés; ils ont des fusils, des canons, des mitrailleuses, des grenades, etc. Nous attendons que, d'une minute à l'autre, l'étincelle s'allume dans un coin du pays.

Car, vous n'êtes pas et vous ne nous croyez pas assez bêtes pour supposer qu'une Révolution se déclenche dans l'ensemble du pays un jour, à une heure ou à une minute donnée, parce que vous le désirez. Une Révolution s'allume dans un coin du pays, dans un foyer.

Nous en sommes là. Nous apprenons, par exemple, que notre grand port de Marseille, notre Hambourg, est en Révolution. Nous savons que la classe ouvrière est dans de bonnes conditions à Marseille pour être victorieuse.

Camarades de la Minorité, si vous saviez que la classe ouvrière de Marseille est en lutte contre le patronat de Marseille, contre les représentants du Gouvernement français, alors même que vous seriez assurés que les camarades de Marseille ne donnent pas à leur Révolution le but que vous désirez, seriez-vous assez lâches, quand on assassine des ouvriers à Marseille, pour vous laver les mains de ce qui

se passe là-bas ? (Non ! non !) Est-ce que vous ne recommanderiez pas la révolte dans tout le pays ?

UN DÉLÉGUÉ. — Qu'avez-vous fait pour le Havre ?

LECOIN. — On vous a obligé à une grève de vingt-quatre heures !

LE MÊME DÉLÉGUÉ. — Ce sont les Syndicats Communistes qui l'on faite.

LECOIN. — Ce que vous ne refuseriez pas de faire, vous Minorité, ce Parti allemand soi-disant révolutionnaire, mais qui pour nous est un Parti réformiste, refusa de le faire pour les ouvriers révolutionnaires allemands. Vous pouvez marquer le coup.

Maintenant, je veux déclarer à la Majorité qu'il n'est pas possible de faire des grèves générales pour n'importe quel but.

SEMARD. — Voilà !

LECOIN. — Tu seras d'accord avec moi, Semard.

SEMARD. — C'est possible ; mais pourquoi rappeler la grève du Hâvre il y a une minute ?

UN DÉLÉGUÉ DE LA MINORITÉ. — Cela nous a été reproché.

LECOIN. — Je répète qu'il n'est pas possible de faire des grèves générales pour n'importe quel but. Je me souviens de ce qui se passait avant la guerre. Le délégué belge, qui n'est pas aussi jeune dans le mouvement social de son pays que ne le sont bon nombre de délégués de ce côté de la salle dans le mouvement syndical français (Protestations), ne me démentira pas.

Avant la guerre, les socialistes belges n'étaient pas satisfaits de la façon dont fonctionnait le suffrage universel en Belgique ; ces socialistes avaient une très grande influence sur la Centrale Syndicale ; ils obtinrent de la Centrale Syndicale une Grève générale illimitée pour l'obtention du suffrage universel.

Je voudrais bien voir Monmousseau qui se dressait hier contre une certaine politique électorale qui pouvait se faire jour dans le Parti Communiste. Si, dans la discussion du projet de loi qui va venir devant la Chambre à propos de la question électorale, une majorité s'affirmait pour la restriction du suffrage universel en France — je pose la question à Semard qui est ici présent — est-ce que la C. G. T. U., sur l'initiative de ses dirigeants majoritaires, même s'ils étaient poussés par des membres du Parti Communiste, jetterait la classe ouvrière dans l'aventure d'une Grève générale pour l'obtention du suffrage universel ? (On rit.)

NICOLAS. — J'ai quelque chose à répondre à Lecoin. Je voudrais bien qu'il me laisse parler. (Protestations.)

LECOIN. — On est tellement menaçant dans un coin de la salle, on a tellement l'air de laisser entendre qu'on est prêt à dire des choses très gênantes pour ma discussion que je suis obligé de céder la parole à Nicolas.

NICOLAS. — Lecoin a rappelé les incidents à propos du suffrage universel en Belgique. A ce moment, j'étais à l'Exposition de Gand.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu étais libertaire ?

NICOLAS. — J'étais aussi libertaire qu'on peut l'être. Nous étions 300 français, tous plus illégaux les uns que les autres. Sur tous les illégaux qu'il y avait en Belgique, nous avons été trois français à faire la grève pour le suffrage universel ; tous les autres français qui étaient à l'Exposition de Gand faisaient les renards. (Tumulte.)

SEMARD. — Et lors de l'affaire Dreyfus vous étiez dans la grève ; pourtant, il ne s'agissait pas du suffrage universel. (Colloques et bruit.)

LECOIN. — Je regrette que Nicolas m'ait fait perdre deux ou trois minutes pour ne rien apporter de nouveau.

Nous sommes tous d'accord. Semard m'a donné raison. Il y a des grèves générales qui ne peuvent pas se faire quand elles visent certains buts. Nous sommes tous d'accord pour penser qu'il y a des grèves générales que la Majorité et la Minorité ne pourraient pas faire.

Ce n'est pas seulement à propos du suffrage universel qu'une Grève générale ne peut pas être faite. Pensez-vous que vous pouvez faire des grèves générales et participer à des mouvements révolutionnaires théoriquement, avant qu'ils se produisent ? Croyez-vous qu'il soit possible de participer à une Grève générale de toute votre âme, de toute votre énergie, quand, avant même qu'elle se produise, vous savez qu'elle doit permettre à de sales politiciens d'un parti de s'acoquiner avec d'autres pour avoir une situation ministérielle ? Croyez-vous que cela mérite les fusillades des ouvriers ? Croyez-vous qu'on puisse faire écraser tout un mouvement qui peut être prometteur pour un proche avenir pour permettre à des politiciens de faire des compromis avec un Longuet allemand ?

Ecoutez, camarades communistes. Nous sommes en France ; nous ne sommes plus en Allemagne. La France est dans la situation que j'évoquais tout à l'heure pour Marseille. D'un moment à l'autre, on s'attend à des événements qui vont nous jeter dans la bataille. Vous êtes anxieux, militants communistes.

Car je détache la Majorité des membres du Parti de la plupart des chefs du Parti. J'accorde la sincérité aux membres du Parti Communiste. Je n'en accorde pas à leurs chefs. Je déclare à cette Majorité des membres du Parti Communiste : Vous n'êtes pas libres de vos mouvements ; vous n'êtes pas libres de vous déterminer parce que vous avez un Comité directeur, un Comité politique qui vous impose même ce que vous ne pouvez pas désirer.

TREINT. — Tu as bien un Comité d'initiative !

LECOIN. — Treint, tu prendras la parole tout à l'heure. (Voix nombreuses de la Minorité : Non ! non !)

TREINT. — Pourquoi pas? (La Majorité se joint à Treint pour protester. Vacarme.)

Je suis Délégué de Syndicat.

LUCIE COLLIARD. — Et le Syndicat qui l'a mandaté était minoritaire. (Tumulte.)

LECOIN. — En France, nous sommes dans la situation où est l'Allemagne; je suppose que le Proletariat français attend comme le Proletariat allemand une grande Révolution de toutes les couches de la Société. Le Gouvernement français, depuis quelque temps, est composé en totalité des éléments de la II^e Internationale. Boncour est président du Conseil, Blum ministre de la justice, Longuet, ministre. Ils sont ministres depuis des années, depuis 1918, par exemple, depuis le moment où Ebert et ses pareils conduisent le Gouvernement allemand.

Vous, Parti Communiste, vous les avez attaqués, ces social-traîtres, vous les avez même attaqués beaucoup plus que vous ne l'avez fait en réalité jusqu'ici parce que, jusqu'ici, ils ne sont pas Parti gouvernemental; n'ayant pas à gouverner, ils n'ont pas sur les mains le sang de Liebknecht et de Rosa Luxembourg.

Vous avez donc dit contre eux mille fois plus, et avec raison, que vous n'avez dit contre Longuet et sa bande; vous avez fait ce travail; vous avez déchaîné dans les membres de votre Parti un grand courant contre la séquelle des social-démocrates de France.

Puis, la situation est révolutionnaire; non pas, vous me l'accorderez, grâce au Gouvernement Boncour-Longuet, ou si c'est grâce à lui, c'est comme une situation qui en France serait révolutionnaire grâce à Poincaré, grâce à toutes les iniquités dont il accable la classe ouvrière.

Votre organe l'« Humanité » a un tirage beaucoup plus fort qu'il ne l'était autrefois, il a un tirage analogue à celui des grands organes communistes allemands, est lu par des centaines de mille ouvriers qui, s'ils ne sont pas communistes, sont sympathiques au Communisme.

Donc, la situation est révolutionnaire. Vous avez déclaré et répandu que, dans une situation révolutionnaire, il n'y a pas de maquillage politique possible, qu'il n'y a qu'à prendre les armes et renverser révolutionnairement toutes les institutions d'un pays capitaliste. Vous avez fait cela. Puis, un beau matin, l'« Humanité » apprend à ses lecteurs que, en collaboration avec Paul Boncour, qui a élargi son ministère, Vaillant-Couturier et Cachin sont entrés au Gouvernement, et peut-être Treint comme ministre de la guerre.

Dans les cœurs des communistes, déjà, c'est un désappointement profond. Vous ne les aviez pas habitués, pendant trois ans de campagnes, à l'idée d'un Gouvernement ouvrier.

Permettez-moi encore une parenthèse. Quand vous poserez nettement la question d'un Gouvernement ouvrier uniquement composé de membres de votre Parti, nous n'accepterons pas cela.

Quoi qu'il en soit, vous êtes un Gouvernement ouvrier, composé d'hommes de chez vous. Puis, un jour, vous apprenez à vos lecteurs communistes, que vous avez chauffés à blanc contre les longuettistes, que vous pactisez avec ces derniers. Vous annoncez dans l'« Humanité » que la France possède un Gouvernement ouvrier, alors que rien n'est changé dans le pays et que l'exploitation continue comme avant.

Vous, Comité directeur du Parti Communiste, non seulement vous venez de trahir la classe ouvrière par une décision semblable, mais vous venez de trahir vos propres adhérents sur qui vous jetez une douche glacée.

C'est un acte de trahison, en période révolutionnaire, que de pactiser avec un autre Parti; selon notre point de vue, c'est un acte de trahison que de former un Gouvernement, quel qu'il soit...

TREINT. — C'est logique.

LECOIN. — ...Mais, pour vous, c'est un acte de trahison contre vous-mêmes, envers votre tactique, contre la classe ouvrière que vous semblez et que vous affirmiez représenter.

La douche réfrigérante que vous éprouveriez, j'en suis sûr, camarades Communistes, si vous appreniez un jour en France que toute une situation révolutionnaire s'est réglée en donnant quelques portefeuilles à quelques-uns des vôtres, s'est produite en Saxe et en Thuringe. Là-bas, cela a été un acte révolutionnaire que la collaboration de trois bolchevistes au Gouvernement de Zeigner.

Que penser d'un Secrétaire de la C. G. T. U., d'un homme qui a un peu en mains les destinées de la classe ouvrière de ce pays, qui a embrassé le problème social sous tous ses aspects, quand il vient, de retour d'un voyage en Allemagne, écrire dans l'« Humanité » que la première étape de la Révolution allemande est commencée parce qu'un Cachin, un Vaillant-Couturier, un Treint allemands sont entrés dans un Gouvernement social-démocrate? (Applaudissements de la Minorité.)

Je fais appel à ceux d'entre vous de la région parisienne qui se trouvaient au meeting du Comité d'Action transformé en Comité Nicolau-Mateu. A ce moment, il y avait déjà quelques jours que vos trois amis bolchevistes participaient avec le Gouvernement. L'« Humanité » appelait cela, tous les jours, un Gouvernement ouvrier, l'espoir de la classe ouvrière allemande.

Je suis monté à la tribune. Malgré les interruptions, j'ai eu le temps de vous déclarer qu'il y aurait beaucoup à dire sur les événements d'Allemagne. Nous aurions, entre nous, à nous demander si c'est un acte révolutionnaire ou contre-révolutionnaire, parce que, dans le « Libertaire » de la même semaine, nous déclarions, nous, que c'était une trahison contre la classe ouvrière, vous nous avez traités de petits-bourgeois, de contre-révolutionnaires.

Depuis, j'ai trouvé sous la plume des plumitifs de l'« Humanité » que Zeigner était un Judas et que les social-démocrates de gauche avaient trahi le Prolétariat allemand.

Alors, conducteurs d'hommes, vous attendez que les social-démocrates vous trahissent pour déclarer, après leur trahison, que vous avez été roulés encore une fois? Vous, les conducteurs d'hommes, qui, depuis 1914, déclarez que la social-démocratie n'est que trahison, vous allez tous les jours recommencer des expériences de ce genre?

Non; mais les politiciens des partis savent ce qu'ils font; ils se moquent pas mal de la classe ouvrière. Ils savent bien que les social-démocrates sont des traîtres. Mais, eux, chefs communistes, ils n'ont pas grand'chose qui les pousse vers la classe ouvrière et ils s'accommoderaient beaucoup mieux d'une place dans un Gouvernement social-démocrate que d'une place dans la bataille avec les troupes communistes et autres. (Applaudissements de la Minorité.)

Pourquoi voulons-nous vous combattre, et vous combattre avec acharnement, avec haine sans doute? Parce que, au lieu de vous livrer à cette collaboration avec les social-démocrates, au lieu d'introduire dans le Syndicalisme toutes les divisions que vous y introduisez, vous auriez pu vous mettre d'accord avec nous dans la C. G. T. U. pour faire un beau mouvement syndical reposant sur une belle Charte d'Amiens, un mouvement syndical qui aurait un but; vous auriez pu faire une Minorité agissante qui eût entraîné les masses qui ne sont pas encore dans la C. G. T. U. et qui eût organisé la Révolution.

Nous aurions pu agir efficacement, grâce au concours de tous les Syndicats de la C. G. T. U., beaucoup mieux que grâce au concours de groupements politiques qui ne sont rien à côté des Syndicats, des Bourses du Travail, des Unions syndicales répandus dans tout le pays et des Comités d'atelier qui pourraient se former si, au lieu de lutter constamment contre l'emprise de votre Parti politique, nous étions unis au sein de la C. G. T. U.

Nous vous en voulons parce que vous nous empêchez de faire ce travail, parce que, ce faisant, vous nous désarmez devant les mouvements révolutionnaires qui viendront d'Allemagne, parce que vous empêchez la C. G. T. U. de répondre à des mouvements révolutionnaires qui viendront d'Allemagne, parce que vous empêchez la C. G. T. U. de répondre à des mouvements révolutionnaires d'Allemagne victorieusement contre le Gouvernement français comme elle devrait le faire.

Vous voulez aussi connaître notre attitude vis-à-vis des événements d'Allemagne tels que nous les connaissons: Est-ce que vous ne la connaissez pas, cette attitude? Au fond de vous-mêmes, ne savez-vous pas combien vous mentez lorsque vous nous accusez, nous anarcho-syndicalistes, d'être des contre-révolutionnaires? Ne savez-vous que, dans toutes les manifestations de la lutte, depuis des années, les anarcho-syndicalistes de ce pays vous ont toujours entraînés à l'action et n'ont jamais été derrière vous?

Vous savez bien que nous sommes les meilleurs révolutionnaires et que vous aurez besoin de nous pour vous entraîner.

Mais vous servez la cause de vos politiciens lorsque, dans l'« Humanité », vous faites connaître ces opinions. Vous vous moquez pas

mal des démentis que nous apportons dans le « Libertaire » et la « Bataille Syndicaliste ». L'« Humanité » tire à 180.000 exemplaires, le « Libertaire » tire à 15.000. Il vaut mieux dire des mensonges dans un journal qui tire à 180.000 exemplaires que des vérités dans un journal qui tire à 15.000; vous savez que les mensonges rapporteront.

Aujourd'hui, nous allons nous situer clairement devant ce Congrès et ne mettez pas en doute notre sincérité. Nous déclarons — et vous direz, vous, Minorité, si vous êtes d'accord avec nous — que nous rendons la Majorité responsable d'écouter les chefs communistes et que si, après nos explications, vous continuez à laisser croire dans le pays que nous bouderions à l'action révolutionnaire, nous vous corrigerons d'importance. (Applaudissements de la Minorité. Rires de la Majorité.)

UN DÉLÉGUÉ DE LA MAJORITÉ. — Tu es bien petit!

TREINT. — Tu peux toujours y venir! On pourra te prêter de l'argent de Moscou. (Tumulte.)

INCIDENT SEMARD-LECOIN

LECOIN. — Semard déclare qu'il n'a pas l'habitude de se laisser corriger; Je ne sais pas s'il a l'habitude de se laisser corriger par les révolutionnaires, mais je sais qu'il se laisse très bien corriger par le patronat.

Je demande à Semard si, en 1919, il n'était pas syndiqué au Syndicat des Cheminots de Valence et si, à ce moment, le chef de gare de Valence n'est pas venu... (Exclamations de la Majorité.)

UN DÉLÉGUÉ. — Pas de personnalité! (Mouvements divers et bruit.)

LE PRÉSIDENT. — En tant que Président, je ne souffrirai pas que les débats sur la Révolution allemande deviennent une question de personnalité!

SEMARD. — Je suis mis en cause par Lecoin; je demande que Lecoin précise ce qu'il vient de dire. Il y a ici des camarades de Valence qui savent à quoi s'en tenir. (Tumulte.)

VOIX NOMBREUSES. — Pas de personnalité!

LECOIN. — Je veux bien me mettre d'accord avec notre camarade Président Raynaud et continuer mon exposé...

SEMARD. — Je veux savoir ce que tu as à dire.

UN DÉLÉGUÉ. — Mets ta calomnie au jour et dépêche-toi!

LE PRÉSIDENT. — Je vais consulter le Congrès pour savoir s'il désire entendre les explications de Lecoin.

LECOIN. — Semard sait que je ne dirai pas de calomnie. C'est

d'ailleurs toi-même qui m'as renseigné un jour dans les couloirs de la Santé, devant Lartigue, si je ne me trompe pas.

Néanmoins, pour satisfaire au désir du Bureau, je déclare au Congrès que l'incident sera vidé dans le prochain numéro du « Libertaire ».

VOIX NOMBREUSES DE LA MAJORITÉ. — Non ! Ici !

LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Congrès : le Congrès est-il d'avis de vider l'incident immédiatement ? (Adopté.)

La parole est à Lecoin sur l'incident qu'il vient de soulever.

LECOIN. — N'est-il pas vrai qu'en 1919 (je peux me tromper de quelques mois), à Valence (je puis me tromper de gare, mais cela n'a pas d'importance), le chef de gare où était employé le syndiqué Semard a offert à Semard une place de secrétaire de chef de gare ?

A ce moment, le Syndicat de Semard considérait qu'une place de secrétaire de chef de gare n'était pas un emploi digne d'un syndiqué. Le Syndicat auquel appartenait Semard fit savoir à ce dernier : « Tu as à choisir entre ta fonction de syndiqué et ta fonction de secrétaire de chef de gare. » Je demande à Semard s'il n'a pas choisi en acceptant d'être le secrétaire du chef de gare ?

SEMARD. — Ce n'est pas en 1919 que j'étais secrétaire du chef de gare de Valence : c'était en 1914, 1915 et 1916. Durant ces années, le Syndicat de Valence a refusé de me syndiquer parce que j'étais secrétaire du chef de gare.

Est-ce que j'étais un ouvrier diminué parce que j'étais secrétaire du chef de gare ? Est-ce que le Syndicat de Valence ne faisait pas le plus sot ouvriérisme lorsqu'il me refusait l'entrée de ce Syndicat, quand je déclarais par avance que je n'accepterais aucune fonction au sein du Syndicat et que je ne serais qu'un syndiqué ? Quand mes camarades de Valence savent que, révoqué comme chef de service, j'ai toujours refusé d'être à la tête du Syndicat et à la tête de la Bourse du Travail ?

Je vous demande si un chef de service ou un sous-chef de gare qui a abandonné son service en 1920 ne mérite pas du Prolétariat ? (Applaudissements de la Majorité. Mouvements divers.)

LECOIN. — Pour terminer sur cet incident, je constate que Semard, qui n'a pas l'habitude de se faire corriger par les révolutionnaires, a accédé, il n'y a pas si longtemps que cela, d'être secrétaire d'un chef de gare plutôt que d'être syndiqué à son Syndicat. (Protestations de la Majorité.)

UN DÉLÉGUÉ. — Voilà les vérités du « Libertaire » !

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Tous les directeurs de maisons qui sont chez vous, les reniez-vous ? Sébastien Faure, directeur de la Fraternelle, tu ne le renies pas ?

CORNI. — Ce que tu fais, c'est de la propagande pour les Cheminots. (Bruit.)

LECOIN. — Notre attitude face aux événements d'Allemagne... (Interruptions et bruit.)

UN DÉLÉGUÉ. — Ecoutez-le donc; il est dans le sujet.

LECOIN. — J'ai toujours été dans le sujet, sauf pour l'incident précédent. (Rires.)

En ce moment, nous sommes dans le domaine de la théorie; nous ne sommes pas dans la pratique..

UN DÉLÉGUÉ. — Est-ce que la correction sera théorique? (Nouveaux rires.)

LECOIN. — S'il fallait affirmer que la Révolution allemande continue, bat son plein, parce qu'elle a commencé en 1918 en donnant les résultats que vous connaissez, logiquement il faudrait déclarer que la Révolution française continue, bat son plein, parce qu'elle a commencé en 1789. (Rires.)

Vous admettez que la Révolution n'a pas plus fait en faveur des ouvriers en Allemagne que la Révolution de 1789 n'a fait en France en faveur des ouvriers.

MÉTAYER. — A qui en incombe la faute?

LECOIN. — J'avais raison de déclarer que nous sommes maintenant dans le domaine théorique; il ne s'agit plus que de théories, d'articles de journaux, de discours. Car, Monmousseau ne fait pas mieux que nous; il fait des articles de journaux et des discours; et combien!

Nous en sommes donc aux discours. Nous nous situons théoriquement; en nous situant théoriquement, nous sommes en parfait désaccord avec la Majorité Confédérale de la C. G. T. U. Contrairement à elle, lorsque nous nous situons théoriquement, nous déclarons que, ce que nous désirons, ce n'est pas une Révolution qui aurait pour but de remplacer un pouvoir par un autre, mais une Révolution qui, en maintenant tous les éléments de la production et de la consommation dans les mains des ouvriers, ne resterait pas neutre, Richetta, vis-à-vis du pouvoir et de ses forces coercitives, mais abolirait tout pouvoir et toute forme coercitive pour rester vraiment maîtresse de la production et de la consommation.

Théoriquement, voilà ce que nous désirons et ce que nous entendons par Révolution.

Mais, malgré les théories des uns et des autres, un pays se prépare, un pays tente la Révolution. Nous ne savons pas ce que donnera cette tentative de Révolution. (Je vais donner satisfaction aux questions que l'on posait hier.) Mais nous savons — et c'est là qu'il faudra nous mettre d'accord — qu'on se bat dans les rues.

Est-ce que ce sont les ouvriers qui font ce mouvement? Oh! non. Les ouvriers ne savent pas, théoriquement, ce qu'ils font. Vous savez bien que, dans un mouvement révolutionnaire, il est possible d'avoir un afflux considérable de masses ouvrières, mais qu'il n'y a que les Minorités qui, théoriquement, savent ce qu'elles veulent; la grosse

partie de la masse en Révolution obéit pour obtenir certaines satisfactions physiques, d'ailleurs très justifiées.

Donc, on est en Révolution. La population pense à travailler à son affranchissement; elle se dresse contre le Gouvernement et contre ses forces coercitives; les masses ouvrières abattent, partout où elles le peuvent, le policier. C'est alors qu'arrive la contre-révolution. Les forces gouvernementales abattent, autant qu'elles le peuvent — hélas! elles en abattent beaucoup — la masse ouvrière qui est en Révolution.

Nous ne savons pas ce qui se produira. On ne parle plus de théorie : une masse ouvrière est en mouvement.

Devant cette situation — et la minorité dira si elle est d'accord avec moi; si j'interprétais mal sa pensée, je le regretterais profondément — tous les éléments de la C. G. T. U. doivent aller au secours du peuple qui est en révolte, qui se bat en Allemagne, comme je supposais tout à l'heure qu'il se battait à Marseille...

TOTTI. — Tu nous interprètes bien.

LECOIN. — ...et comme ils se battaient à Hambourg quand la Centrale du Parti Communiste allemand les a lâchés.

Nous serons des amis pour tout ce que vous ferez alors et peut-être aurons nous l'occasion, encore, de vous entraîner plus loin que vous ne voudriez aller.

Il y a longtemps que je me suis déclaré à moi-même et que j'ai déclaré à mes camarades que je ne serais jamais qu'un ouvrier comme militant, que je n'accepterais jamais un poste syndical.

Cette Révolution, par conséquent, nous ne savons pas ce qu'elle donnera. Mais il y a bataille. Nous sommes tous solidaires; nous devons tous voler au secours de ceux qui sont en bataille.

Puis, un jour, les résultats sont annoncés. Nous apprenons, petit à petit, alors que la Révolution progresse, alors que les forces gouvernementales diminuent, qu'un parti politique, en Allemagne, a profité de l'élan de la masse ouvrière pour détourner la Révolution de son but. Nous apprenons que la classe ouvrière allemande a lutté en vain. Nous apprenons qu'elle s'est sacrifiée vainement, qu'il n'y a, pour tout résultat en Allemagne, qu'un ministère de bolchevistes, que rien n'est changé, que les institutions restent ce qu'elles étaient, que les ouvriers ont simplement changé de maîtres.

A ce moment, nous restons avec la classe ouvrière allemande : « Ta Révolution a avorté; il faut la recommencer contre tes nouveaux maîtres. »

Sommes-nous d'accord, camarades de la Minorité?

VOIX NOMBREUSES DE LA MINORITÉ. — Oui!

LECOIN. — Voilà notre position : on ne peut pas l'interpréter comme une reculade.

Je termine sur un mot. Notre Premier, hier, a cru bon, à la fin de son discours, d'affirmer sur un ton dramatique : « Voilà le Bureau

que nous présentons à l'élection du Congrès. Ce Bureau, s'il est élu, jure sur l'honneur, à la classe ouvrière, par-dessus ce Congrès, que si, demain, il y a une situation révolutionnaire dans ce pays, il fera tout son devoir, dut-il mourir dans la rue à la tête des ouvriers. »

Au nom de la Minorité, nous prenons l'engagement d'honneur qu'a pris notre Premier hier matin. Nous déclarons que, si un mouvement révolutionnaire se déroulait dans les conditions que je supposais tout à l'heure, nous serons à notre place dans la bataille. Quoique n'étant pas les chefs de la C. G. T. U., nous serons à la tête des révolutionnaires.

Nous n'avons pas seulement notre parole d'honneur à donner. Nous avons d'autres assurances qui ne permettent pas de douter de notre affirmation, de notre loyauté et de notre sincérité. Contrairement à une partie du Bureau que vous élirez, la Minorité a un passé qui est un sûr garant qu'elle sera autrement révolutionnaire que la Majorité Confédérale. (Applaudissements de la Minorité.)

(La séance est levée à 12 h. 25.)

SIXIÈME JOURNÉE

Samedi 17 Novembre (Après-midi)

(Même Bureau que le matin.)

(La séance est ouverte à 2 h. 45.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Dudilleux.

LES MENSONGES DE L' « EGALITE »

DUDILLEUX. — Quand, au début de ce Congrès, nous avons été amenés à nous prononcer sur l'admission de la presse, le camarade Le Pen avait fait cette réserve que l'acceptation de la presse au sein de cette Assemblée devait avoir pour condition le respect de la vérité.

Or, nous relevons une énormité publiée par le journal l' « Egalité » dans son numéro de ce jour. En voici la teneur :

Le secrétaire confédéral, officiel, comme l'appelle Cazals, monte à la tribune. Il est soudain entouré d'une dizaine de bons bougres qualifiés de gardes rouges.

Nous demandons aux journalistes ici présents de bien vouloir enregistrer notre protestation et faire la rectification qui s'impose sur le point de savoir si Monmousseau, lorsqu'il est monté à la tribune jeudi soir, fut véritablement entouré par des gardes rouges !

LE PEN. — Le reporter de l' « Egalité » est-il ici ?

BROUTCHOUX. — Si nous nous amusons à vouloir protester contre toutes les inexactitudes parues dans la presse et demander des rectifications, nous pourrions incriminer toute la collection des journaux qui ont parlé du Congrès.

Je n'ai pas ici à prendre la défense du journal mis en cause par Dudilleux, mais j'ai l'impression que l'incident soulevé se résume en ce fait que, tandis que Monmousseau parlait l'autre jour, une dizaine de camarades se trouvaient au pied de la tribune... (Interruptions.)

UN DÉLÉGUÉ. — Tu y étais toi-même !

BROUTCHOUX. — ... de sorte qu'on a pu avoir l'impression que nos camarades se trouvaient là volontairement.

LE PRÉSIDENT. — J'estime que nous n'avons pas le droit de troubler le débat.

PLANCHON. — Je prends sur moi l'entière responsabilité des lignes enregistrées dans « l'Égalité ».

Il faut avoir toute la mauvaise foi de nos adversaires pour ne pas comprendre qu'elles ne peuvent avoir qu'un sens ironique. J'estime donc qu'aucune rectification ne doit être faite dans « l'Égalité ».

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu les explications de Planchon. Je donne maintenant la parole au camarade Fourcade.

Il serait lamentable qu'un Congrès qui, jusqu'à ce jour, a montré une tenue exemplaire, se terminât dans le désordre. Je vous demande donc instamment d'écouter les orateurs inscrits qui vont successivement prendre la parole.

FOURCADE. — Notre camarade Richetta, qui a été des nôtres et qui a formé notre jeunesse, s'est cru obligé, en venant à cette tribune, de nous décrocher deux flèches en prétendant d'abord que nous conditionnions notre participation à l'action révolutionnaire et notre aide à la Révolution allemande.

Pas du tout. Nous ne conditionnons pas notre aide, nous réglons simplement nos comptes en même temps que nous prenons des engagements pour l'avenir.

UN MEMBRE DE LA MAJORITÉ. — Je demande la parole pour une motion d'ordre.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas de désordre. Le camarade Fourcade a la parole.

FOURCADE. — Camarades de la Majorité et camarades de la Minorité, je vous préviens que si j'étais un ténor, j'irais à l'Opéra. Je n'ai pas assez de voix pour dominer le tapage. Si vous ne croyez pas devoir m'entendre, je n'aurai aucun dépit à quitter la tribune.

Je disais donc que ce matin notre camarade Richetta, qui a été sevré au même lait philosophique qui forma notre jeunesse, s'était cru obligé de nous décocher deux flèches à propos des révolutionnaires allemands auxquels nous aurions adressé des reproches et des conditions mises à l'aide que nous pouvions éventuellement porter à la Révolution allemande.

Or, nous ne sommes pas ici pour faire des reproches ni pour conditionner notre aide. Je ne sais pas si je vais être approuvé ici à l'unanimité de la Minorité, mais, parce que je suis un manuel, je sais que la perfection n'existe pas, que chacun des objets manufacturés qui sortent de nos mains a sa forme particulière. Certes, je sais qu'il est plus facile de travailler de la matière inerte que de travailler des peuples ; je sais qu'il est moins difficile de donner une forme à un morceau de pierre ou de bois que de faire prévaloir quelques-unes des théories qui forment notre intelligence et notre doctrine syndicale. Et lorsque nous reprochons quelque chose à nos camarades révolutionnaires russes, par exemple, c'est dans le but de pouvoir conserver par devers nous

le droit de contrôler l'expérience révolutionnaire en considérant qu'il n'est pas impossible d'apporter à nos camarades de Russie le concours de notre esprit latin, de notre compréhension propre que personne ne nie, puisque notre camarade allemand est venu l'apprécier hier soir à cette tribune.

Nous ne conditionnons donc pas notre aide à la Révolution allemande. Mais il est une chose que nous conditionnons : c'est notre participation au mouvement syndical français.

Et permettez-moi de vous dire que nous avons toujours cherché à lui donner un caractère sérieux. Nous pensons qu'il faut abandonner les sentiments qui ont animé la C. G. T. d'avant-guerre, et que le verbiage, la rhétorique ne prévalent pas devant les faits et devant ce qui se passe sous nos yeux. Nous estimons que les engagements pris dans un Congrès Confédéral sous le couvert d'un Secrétaire de Bureau Confédéral, de Commission Exécutive ou d'organisation syndicale, ne sont pas les adoucissements, les affirmations, les promesses de seules individualités, mais qu'ils engagent tous ceux au nom desquels parle le camarade délégué dans un Congrès Confédéral.

Ce qui nous divise actuellement, disons-le franchement, c'est une vieille histoire. La guerre, en effet, n'a pas seulement transformé les frontières, changé la mentalité des hommes; elle n'a pas seulement enregistré la faillite des idéologies et celle des réalisations, mais renversé la valeur du mot révolutionnaire. Nous avons été habitués à traiter de révolutionnaires certains actes et à qualifier de contre-révolutionnaires certaines pratiques qui n'étaient pas compatibles avec les engagements pris en arrivant au syndicat. Or, actuellement, peut être considéré comme révolutionnaire celui qui adhère à la seule Révolution qui existe et comme contre-révolutionnaire celui qui, ne voulant pas plagier ses devanciers, essaie, non pas de donner des ordres, mais simplement de dégager certains enseignements de l'expérience faite. C'est pour cela que nous sommes divisés, et c'est ainsi que nous avons abordé les événements d'Allemagne.

A ce propos, certains de nos camarades se sont rencontrés avec des camarades allemands. Il faudrait dans ces entrevues que soit faite la part des réalités et celle des espoirs en l'avenir.

Or, on a pu lire dans la presse révolutionnaire que nos camarades envoyés là-bas avaient apporté cette affirmation qu'ils tenaient sur eux l'ordre de grève générale, de grève insurrectionnelle.

C'est dans cet état d'esprit que je me suis rendu à la Conférence des Unions Régionales. Il n'y fut pas question de Grève générale de démonstration et le Secrétaire confédéral précisa, sur ma demande, qu'il s'agissait de quelque chose de plus sérieux.

Nous en avons alors conclu à la 11^e Région qu'il fallait doter le mouvement syndical d'organismes susceptibles de rendre décisive l'action du prolétariat, car je ne suis pas de ceux qui professent cette idée qu'il soit nécessaire de descendre à tout instant dans la rue.

Je serais tenté d'approuver notre camarade Lozovsky lorsqu'il déclare que les révolutionnaires français font la grève générale du lundi.

Je ne suis pas de ceux-là. Je pense que la grève doit être quelque chose de réfléchi. C'est pourquoi, dans cette Conférence d'Unions Régionales, j'ai demandé à nos camarades de la Majorité s'ils avaient préparé un simple mouvement de rues dans lequel on chanterait « l'Internationale » et qui se terminerait le lendemain par la reprise des occupations habituelles.

J'ai toujours été hostile à ces sortes de manifestations qui donnent au début l'impression de poings qui se serrent dans les poches et qui se terminent par des courses de vitesse; il est à remarquer d'ailleurs que ce sont les camarades les plus décidés en apparence qui battent les principaux records de vitesse. Nous désapprouvons complètement, quant à nous, de tels procédés.

Le Secrétaire Confédéral déclarait à la Conférence des Unions Régionales qu'il fallait pour obtenir des résultats plus tangibles commencer par faire l'unité. Nous étions là-dessus bien d'accord, mais j'avais cru devoir ajouter que cette unité n'était possible qu'autant que les hommes engagés dans l'action y étaient au même titre, sans qu'aucun puisse être regardé comme un frère malheureux dans la bataille.

Or, il n'en était pas ainsi dans l'esprit du Bureau Confédéral, puisqu'on voulait doter les Unions Régionales, quelles qu'elles soient, de membres de la Majorité. Je suis, de ce fait, amené à me demander si l'ordre du jour de Bourges n'avait pas incité le Bureau Confédéral à mettre à la tête de nos Unions des camarades qui nous auraient empêché de faire quoi que ce soit.

La conséquence la plus grave n'est d'ailleurs point là. Il faut surtout que tout le monde puisse participer à l'action, mais nous nous trouvons en présence d'un état d'esprit tel que nos réticences restent toujours légitimées.

Avez-vous lu, camarades, les affiches, les tracts qui ont annoncé la campagne de propagande? En avez-vous simplement lu le titre?

J'écoutais hier avec plaisir nos camarades du Bureau Confédéral, et notamment Dudilieux, quand ils affirmaient que la C. G. T. U. avait inspiré l'action que l'on préparait. C'est donc au Bureau Confédéral que s'adresseront mes reproches. En tête de ces affiches on place en effet quatre lettres : C. G. T. U., au-dessous desquelles se détache un titre : « Parti Communiste ». Or, personne n'ignore que des centaines de milliers de camarades ne savent pas encore ce que ces quatre lettres veulent dire. Pour la plupart d'entre eux, elles restent aussi peu compréhensibles que les hiéroglyphes inscrits sur les tombeaux égyptiens. Peut-être, lorsqu'ils auront été touchés par votre propagande, finiront-ils par savoir ce qu'est le Syndicalisme, mais il ne faudrait pas que soient délégués des naufrageurs pour parler au nom de vrais syndicalistes. (Rires et applaudissements.)

Ce n'est pas sans peine d'ailleurs que nous sommes parvenus à obtenir de la C. G. T. U. qu'elle sorte son affiche en cette circonstance. Ceux qui se trouvaient présents à la Conférence des Unions Régionales et qui sont ici en ce moment ne me démentiront pas.

CONSTANT (Gironde). — On a laissé le soin à tous les secrétaires d'Unions Régionales de prendre les dispositions nécessaires pour faire la propagande suivant leurs désirs.

FOURCADE. — Les affirmations de notre camarade de la Gironde sont en partie justifiées. Il est exact que la première journée, la possibilité nous fut laissée de faire ce que nous voulions, mais le lendemain matin tout était changé. Alors que le vendredi soir nous avions le droit de faire nos affiches nous-mêmes, alors qu'il était convenu que Lyon serait un centre de publication, nous étions prévenus le lendemain matin que les affiches partiraient de Paris.

CONSTANT. — Par écrit, tu as accepté avec nous.

FOURCADE. — Le camarade Doëblé déclarait ici qu'il fallait que la Grève générale soit totale. Nous sommes d'accord. Mais il est nécessaire pour cela que fonctionne le Cartel Interfédéral et que les membres de ce Cartel puissent, sinon répondre de leurs mandats, du moins faire entrevoir la possibilité d'obtenir l'intervention des organisations qui, en la circonstance, devront être les troupes de choc. Une grève qui ne touche pas à l'économie sociale et politique du pays n'est qu'une ballade dans la rue, de quelques camarades qui n'ont pas peur de perdre deux ou trois journées et d'être ensuite invités à quitter leur place. Ce n'est pas autre chose.

Le camarade allemand nous a déclaré à cette tribune que chaque peuple devait marcher en regard de sa tradition révolutionnaire.

UN MEMBRE DE LA MAJORITÉ. — Nous sommes d'accord.

FOURCADE. — Permettez-moi de vous dire qu'en Allemagne le prolétariat ne se retrouve pas. Il n'est malheureusement pas dans la situation où nous nous trouvions avant la guerre. Nous avons alors en France une organisation syndicale permettant à chaque syndiqué d'adhérer au mouvement syndical qui devenait le réceptacle de toutes les énergies prolétariennes, de toutes les doctrines politiques ou philosophiques, sans que personne soit brimé et sans qu'on puisse trouver dans les manifestations de la C. G. T. prétexte politique ou philosophique à quitter le mouvement syndical.

En Allemagne, il n'en est malheureusement pas ainsi. Le prolétariat, organisé économiquement, est à la remorque de tout un mouvement politique. Or, les hommes qui sont à la tête de ce mouvement ont tellement polémique, ont creusé entre eux un tel fossé qu'il leur est presque impossible aujourd'hui de se retrouver dans l'action révolutionnaire, même lorsqu'il s'agit de participer à l'action d'un gouvernement prolétarien. Le prolétariat allemand, qui est lié dans son organisation syndicale ou social-démocrate, ou socialiste, ou radicale, ou indépendante, participe à la bataille de ses chefs et ne peut pas se retrouver.

La leçon que vous a donnée le camarade allemand doit donc servir à quelque chose. Il faut que de ce Congrès sorte l'unité pour le mouvement de demain.

Cette unité dans l'action peut se réaliser, mais à la condition

expresse qu'il soit permis à tous les syndiqués, sans aucune exception, de contrôler les faits et gestes de la Confédération Générale du Travail de façon qu'ils puissent aller à la bataille avec le sentiment qu'ils connaissent bien les objectifs à atteindre et les causes pour lesquelles ils se battent. (Très bien!)

Camarades, il faut que je laisse quelques minutes de parole à mon camarade Besnard, mais avant de terminer, laissez-nous vous engager à ne pas faire de manifestations. C'est ma pensée et celle des organisations que je représente.

Rappelez-vous les paroles de Digat au Congrès de Lille. Je ne les prends pas à mon compte. Je les interprète simplement. Je les rappelle pour que notre action de demain ait un véritable caractère sérieux. Chair à travail, nous l'avons été jusqu'à ce jour. Chair à mitraille, nous l'avons été selon que l'esprit des gouvernants était orienté vers la paix ou vers la guerre. Chair à expériences révolutionnaires, nous le serons fatalement un jour ou l'autre, et le seront tous ceux qui sont résolument révolutionnaires et qui autour ou en dehors des textes, de l'orthodoxie ou du syndicalisme, se retrouveront au jour de la bataille pour jeter par-dessus bord la société capitaliste.

Eh bien! faites que ce jour-là nous n'ayons pas trop de victimes, et dans ce but organisons-nous sérieusement. Que notre organisation syndicale se dégage de toutes les influences extérieures et qu'elle prenne à elle seule la direction du mouvement révolutionnaire. Elle seule peut réunir dans son sein tous les camarades, à quelque forme politique qu'ils appartiennent. Elle est donc seule qualifiée pour donner l'ordre de marche auquel nous répondrons si nous avons la certitude qu'elle a gardé toute sa liberté d'action.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Semard.

SEMARD. — Au nom de la Majorité Confédérale, je tiens à déclarer qu'à aucun moment nous n'avons fui le débat sur la Révolution allemande, et que si nos camarades de la Minorité voulaient mettre en accusation le Bureau Confédéral pour ce qu'ils ont appelé son « bluff », les arguments qu'ils ont cru devoir apporter à la tribune ne me paraissent pas suffisants pour faire la preuve de pareilles accusations.

J'ai écouté avec attention les déclarations de nos camarades Accary, Fourcade et Lecoq qui, tous se sont placés sur le terrain de l'orientation syndicale — ainsi d'ailleurs que le camarade Colomer — pour critiquer l'action de la C. G. T. U. devant les événements d'Allemagne.

Obligé de répondre à certains arguments tendancieux, j'essaierai néanmoins de ne pas me laisser entraîner dans la discussion des tendances.

Notre camarade Fourcade a voulu, se basant sur les événements d'Allemagne, nous donner une leçon d'unité syndicale. Il a en effet déclaré que si le prolétariat allemand n'était pas à la hauteur de sa tâche révolutionnaire, s'il n'avait pas réalisé ses destinées dans la lutte de classes, le heurt des tendances qui s'étaient opposées depuis la guerre en Allemagne, en avait été la cause.

Est-ce qu'en France, camarades, pendant et après les hostilités, la Minorité n'était pas d'accord pour lutter contre la fraction social-démocrate réformiste ?

Est-ce que toutes les tendances du mouvement ouvrier n'étaient pas d'accord pour lutter contre les actes de trahison de ceux qui aujourd'hui sont encore à la tête de la C. G. T. ?

Il me semble qu'après la guerre la Minorité s'est montrée unanime pour mener la lutte sur tous les terrains et pour dénoncer la trahison des chefs réformistes ! Aujourd'hui vous vous servez de divisions allemandes pour nous dire que, sans les querelles de tendances, la Révolution allemande se serait peut être faite et que le prolétariat français serait mieux préparé à la soutenir s'il avait conservé son unité de classe.

Très bien ! mais je me souviens de certains qui, après le Congrès de Lille, étaient décidés à constituer une C. G. T. révolutionnaire. Boisson comme Totti se souviennent du fameux Congrès minoritaire de Marseille où Semard fut traité de majoritaire parce que, tout seul, il avait voté contre la scission au Congrès d'Orléans !

Regrettons, si vous le voulez, les divisions du prolétariat, regrettons les heurts de tendances qui se continuent et s'accroissent dans ce Congrès entre deux fractions, regrettons nos désaccords entre personnalités, mais ayons donc le courage de prendre ensemble nos responsabilités et qu'on n'ait plus à la tribune le spectacle d'une tendance prête à accuser l'autre de l'impuissance du mouvement ouvrier dans les différents pays, et à se servir de nos divisions pour dire : l'Allemagne ne fera pas sa Révolution par suite des heurts qui se sont produits entre les fractions communistes et social-démocrates, et le mouvement ouvrier français ne sera d'aucun secours à la Révolution allemande, par suite des heurts de tendances et de la scission qui s'en est suivie.

A chacun ses responsabilités. Sans doute les réformistes ont la plus large part, mais nous avons nous-mêmes les nôtres !

Accary et Fourcade ensuite ont déclaré — les Lyonnais s'entendent fort bien ! — que la C. G. T. U. avait décidé la Grève générale insurrectionnelle ?

Camarades, j'ai sous la main les documents de la C. G. T. U. Or, parmi les circulaires et les instructions adressées aux Syndicats, je ne trouve aucune pièce relatant une décision de Grève générale insurrectionnelle. Nous avons simplement demandé aux organisations syndicales de préparer la Grève générale pour soutenir la Révolution allemande. D'aucuns prétendent qu'à la veille du Congrès de Bourges la C. G. T. U. a plus particulièrement accentué son action et sa propagande en faveur de la Révolution allemande. Je retiens également cette réflexion de Fourcade : « C'est sans doute avec l'espoir de capter des mandats ou d'avoir un nombre de voix supérieur pour la Majorité que les secrétaires d'Unions Régionales ont été appelés et qu'a été décidée une propagande plus efficace et plus effective sur les événements d'Allemagne ».

MONMOUSSEAU. — Nous déclarions voici trois semaines à l'un de nos camarades qu'en raison des événements d'Allemagne le Congrès de Bourges ne pourrait pas se tenir.

SEMARD. — Je confirme les déclarations de Monmousseau. Non seulement au cours de la réunion des délégués d'Unions Régionales, mais au sein de la Commission Exécutive confédérale, nous étions tous unanimes à dire que peut être les événements d'Allemagne se dérouleraient avec une telle rapidité que le Congrès de Bourges ne pourrait aborder ses travaux.

Seul Broutchoux, l'éternel opposant, s'était montré hostile au point de vue de la Commission Exécutive.

LECOIN (au Président). — Je demande la parole pour une petite motion d'ordre.

SEMARD. — Je vous demande pardon. Au cours de votre intervention, je ne vous ai pas interrompu.

LE PRÉSIDENT. — Je ne veux pas qu'ici l'ordre soit rompu.

SEMARD. — Lorsque les secrétaires d'Unions Régionales furent appelés à se réunir à Paris, nous ne leur avons pas imposé des orateurs de la Majorité Confédérale; nous leur avons simplement demandé s'ils étaient en mesure, en présence des événements d'Allemagne, de faire toute la propagande nécessaire.

Je me souviens d'ailleurs que nos camarades de Lyon et de Marseille nous firent savoir qu'il n'était pas nécessaire de leur adjoindre des militants de la C. G. T. U. pour les aider à faire leur propagande.

Nous avons donc laissé toute liberté aux secrétaires des Unions Régionales pour organiser la propagande en faveur de la Révolution allemande, et la Majorité n'a par conséquent imposé aucun de ses délégués, ainsi qu'on l'a affirmé.

Quand Fourcade discute sur les affiches du Comité d'Action en alléguant qu'après avoir mis « Parti Communiste » en toutes lettres, nous nous sommes contentés de mettre en abrégé « C. G. T. U. », je ne puis répondre qu'en lui rappelant une querelle à peu près identique qui s'est élevée dans l'ancienne C. A. provisoire, où, pendant toute une séance, on a discuté sur le point de savoir si l'affiche que nous devons faire paraître porterait d'abord la mention « Parti Communiste » ou celle de « C. G. T. U. ».

Quand il existe un tel état d'esprit dans un Comité d'Action chargé de réaliser l'accord entre toutes les forces révolutionnaires, quelle opinion peut-on se faire du mouvement ouvrier? Lorsqu'au lieu de se mettre d'accord sur la propagande à faire, on discute pendant quatre heures sur des questions aussi dénuées d'intérêt.

Pour donner notre satisfaction à nos camarades de la Minorité, je les informe que la Majorité Confédérale mettra désormais sur les affiches émanant du Comité d'Action « Confédération Générale du Travail Unitaire » en toutes lettres, afin que nos camarades ne se trompent pas sur l'origine des affiches en question.

DUDILIEUX. — C'est ce que nous avons fait pour la dernière édition, bien plus, une discussion s'est encore engagée à la Conférence des Secrétaires régionaux sur le point de savoir quelle disposition serait donnée au titre.

SEMARD. — Je n'avais pas l'intention de parler de cet incident que je trouvais trop bénin, mais je m'étonne que ceux des camarades qui nous reprochent d'avoir « bluffé » aient attendu si longtemps pour nous le dire.

Je me souviens qu'en août dernier, pendant notre séjour à l'île de Ré, on s'étonnait de voir Semard et Monmousseau — qui ne sont après tout que des employés syndicaux — prendre leurs vacances.

Je me demande si, à la date du 14 août — écoutez-moi, c'est intéressant puisque vous avez parlé de « ballons dégonflés » — lorsque nous adressions la première circulaire sur les événements d'Allemagne, vous n'auriez pas pu formuler vos objections, puisqu'il vous paraissait drôle que des militants aient l'audace de prendre des congés au moment où la Révolution allait se déclencher? car c'était bien, à ce moment, votre état d'esprit.

Or, dans cette circulaire du 14 août, il était dit :

A nouveau l'attention du monde entier est attirée par les événements tragiques d'Allemagne dont les conséquences peuvent motiver l'application, dans son intégralité, de la solidarité internationale.

Si cette agression se manifestait de la part de nos gouvernants par l'intervention des troupes françaises, alliées ou stipendiées, l'appel prématuré d'une classe ou le rappel de plusieurs classes, elle (la C. E. Confédérale) n'hésiterait pas à avoir recours à l'armée suprême de défense : la Grève générale.

C'était le 14 août! Les secrétaires d'Unions Locales, Départementales ou Régionales furent donc avisés d'avoir à préparer dans les masses une Grève générale de solidarité en faveur de la Révolution allemande. C'était le commencement du gonflement du ballon.

Plus tard, en septembre 1923, une autre circulaire fut envoyée. Je cite tous ces appels adressés à nos camarades parce que je sais pertinemment que certains qui nous critiquent n'ont même pas pris la peine de les lire.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu nous prends pour des ballots, alors?

SEMARD. — Je rappelle qu'en septembre 1923, par une circulaire motivée, la C. G. T. U. invitait à nouveau les organisations à préparer une action offensive en faveur de la Révolution allemande. Cette circulaire invitait tout d'abord les ouvriers à ne pas se rendre dans la Ruhr; elle les priait ensuite d'organiser le boycottage des ouvriers français qui travailleraient sur les territoires occupés; enfin, elle préconisait la reprise sérieuse de la propagande antimilitariste sans bluff et sans démagogie, en dehors de ces trois principaux points, figuraient des questions de détail relatives à la manière dont la propagande devait être poursuivie.

Qu'a-t-on fait dans l'ensemble des Syndicats pour répondre à cet

appel de la C. G. T. U. ? Je vous rappelle les conclusions de cette circulaire :

Ils doivent (les militants) travailler pour que, le cas échéant, les organismes responsables de la C. G. T. U. soient en mesure de compter sur la solidarité active de toutes les cellules de l'organisation pour l'exécution maximum de notre programme de lutte de classes sur le plan international.

On pouvait y lire ensuite ces considérations ayant trait aux décisions du dernier C. C. N. :

Les militants des organisations devront en outre s'inspirer des événements actuels : développement du mouvement révolutionnaire en Allemagne, impérialisme italien, pour activer la propagande dans leurs milieux en vue de préparer les masses ouvrières à une action de classe vigoureuse et décisive le cas échéant.

Il n'est pas encore question ici de la Grève Générale insurrectionnelle. Il y a lieu de signaler qu'à cette époque l'envoi de cette circulaire fut encore accepté par l'ensemble de la Minorité ; par ceux qui, comme dit Broutchoux, sont venus dénoncer le « bluff » que nous avons fait ! Il a oublié de dire que lui et ses amis ont participé à l'organisation de ce soi-disant bluff.

Lartigue me permettra de lui demander en passant si nous faisons du bluff au moment où le Cartel Interfédéral des Cheminots, des Postiers, des Métallurgistes, du Textile (Bâtiment excepté) se réunissait pour discuter des moyens d'action directe à employer en vue d'obtenir une mobilisation générale des forces prolétariennes afin que soient arrêtés les Chemins de fer, les communications téléphoniques et télégraphiques. Je lui demande si le plan d'action élaboré en commun dans ces réunions peut être considéré comme du bluff ?

LARTIGUE. — Le Cartel Interfédéral ne faisait pas du bluff !

SEMARD. — Camarade Lartigue, quand on discute la question allemande, il faut avoir le courage de dire tout ce qui a été fait.

LARTIGUE. — Mais je l'ai dit !

SEMARD. — Pourquoi n'avez-vous pas encore démenti le camarade Délégué des usines d'Allemagne ? Pourquoi n'avez-vous pas répondu à ses déclarations ?

Vous avez entendu notre camarade Lecoin, du point de vue théorique, dire : « Nous sommes contre un gouvernement, contre la dictature », mais vous l'avez aussi entendu faire cette déclaration : « Si la « Révolution allemande se déclenche, nous ne regarderons pas comment elle se fait, nous la soutiendrons jusqu'au moment où nous « verrons que des politiciens s'en sont emparés. »

Eh bien ! dans ces conditions, jusqu'au moment où ceux que vous appelez les politiciens du Parti Communiste d'Allemagne s'en empareront, l'ensemble de la Minorité révolutionnaire doit soutenir le mouvement allemand !

Camarades, je comprends très bien les observations qui ont été apportées à cette tribune, et Lecoin sait bien que, si je ne suis pas anarchiste, j'ai suffisamment la connaissance des doctrines professées au sein de ce Parti, pour ne pas me tromper sur ses intentions et sur l'action que les anarchistes pourront faire en faveur de la Révolution allemande.

UN MEMBRE DE LA MINORITÉ. — Tu viens de te tromper !

SEMARD. — En octobre 1923, au moment où les événements d'Allemagne prenaient un caractère plus sérieux, alors que les nationalistes bavarois, dans une manifestation organisée à Munich, décidaient de marcher sur Berlin pour instaurer leur dictature de classe, tandis qu'ils se disposaient à marcher à travers la Saxe et la Thuringe pour établir leur dictature blanche et chasser les Français de la Ruhr, comme ils le déclaraient, la C. G. T. U. envoyait encore à ses organisations une nouvelle circulaire aussi précise que la première, complétant celle de septembre, et déclarant notamment :

Placée en face des graves événements qui se déroulent en Allemagne, la C. E. Confédérale, réunie extraordinairement, a déterminé à nouveau l'attitude que devait prendre la C. G. T. U. au cas où le Gouvernement français déciderait d'intervenir contre le prolétariat allemand.

§ 6. — *Vous devez donc préparer dès maintenant les esprits à la Grève générale.*

Telle est la teneur de la circulaire d'octobre. Quand la C.G.T.U. décida, en raison de la gravité des événements, la constitution de son Comité d'Action, elle publia un manifeste aussi précis que les différentes circulaires antérieurement adressées, et je me souviens qu'au sein de la Commission Exécutive il n'y eût, dans l'élaboration de ce manifeste, que quelques réserves de la part de nos camarades de la Minorité.

Que disait l'appel de la C. G. T. U. : « Qu'il fallait se préparer pour la lutte contre la guerre et pour le triomphe de la Révolution, qu'il fallait se préparer à la Grève Générale. »

Je ne sache pas qu'il soit mentionné, dans tous les textes précis que j'ai cités, que la C. G. T. U. ait « décidé » la Grève Générale insurrectionnelle. Elle a purement et simplement demandé à toutes ses organisations de préparer la Grève générale, qui constitue le programme de défense ouvrière face au capitalisme, face à la guerre, et pour soutenir toutes les révolutions prolétariennes.

J'estime qu'en la circonstance, la Commission Exécutive comme le Bureau Confédéral ont rempli leur devoir. Je considère qu'ils n'ont pas « gonflé le ballon » de la Révolution allemande, mais qu'ils ont pris toutes les dispositions pour soutenir cette Révolution dès qu'elle se déclencherait.

Pour critiquer la Révolution allemande, beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé ont orienté la discussion sur la Révolution russe dans

le but d'appuyer leurs théories. Notre camarade Fourcade, notamment, a déclaré que si on avait, en Allemagne, l'intention d'instaurer comme en Russie une dictature prolétarienne, la Minorité syndicale — et Colomer l'a souligné — ne serait pas solidaire de la Majorité pour soutenir un mouvement révolutionnaire se réclamant de la dictature de classe et du gouvernement ouvrier.

Il est pour le moins curieux qu'il y ait de telles contradictions parmi les camarades de la Minorité! J'ai entendu plusieurs orateurs minoritaires : les uns nous ont déclaré être de cœur avec toutes les Révolutions jusqu'à un certain stade; d'autres ont désapprouvé par avance la Révolution allemande qui veut instaurer une dictature de la classe ouvrière.

On est venu ergoter à cette tribune sur l'entrée des communistes allemands dans le gouvernement ouvrier de Saxe, mais on n'a pas détruit les affirmations apportées par notre camarade Délégué des Comités d'usine d'Allemagne. Ce dernier vous a déclaré qu'il s'agissait d'une tactique révolutionnaire employée par les camarades appartenant soit aux organisations des Comités d'usine, soit aux groupements syndicalistes révolutionnaires (Minorité dans la C. G. T. allemande) qui ont accepté et demandé que des camarades communistes rentrent dans le gouvernement de Saxe aux côtés des social-démocrates de gauche.

Des critiques n'ont pas manqué d'être présentées dans ce Congrès. On s'est servi de Longuet, de Paul-Boncour et de tous les petits-bourgeois démocrates pour dire : Demain les communistes français, animés du désir de gouverner, rentreront aux côtés de Longuet, de Paul-Boncour, de Jouhaux dans un gouvernement ouvrier. Nous sommes à quelques-uns contre cette méthode pour la France.

Mais, camarades, il est possible après tout que notre Vaillant-Couturier et notre capitaine Treint, comme vous dites, veuillent devenir des commissaires du peuple! Cela ne veut pas dire que vous deviez, vous syndicalistes purs, préjuger des intentions des communistes français pour critiquer l'attitude des communistes allemands. D'ailleurs, le camarade allemand vous a déclaré : « **Faites donc votre Révolution comme vous voudrez. De notre côté nous la faisons suivant notre conception et nos moyens.** »

Je ne sache pas que vous ayez le désir d'être plus réactionnaires que nos gouvernants qui ont signé le traité de Versailles! (Applaudissements) et proclamé le libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; nous affirmons, nous révolutionnaires, le libre droit de réaliser la Révolution suivant les conceptions particulières à chaque nation.

Notre camarade Lecoïn a été plus fort et je reconnais que son argumentation tient un peu mieux que celle de Boudoux.

Lecoïn s'est basé sur les événements d'Allemagne pour critiquer la position du Syndicalisme en France.

Je ne voudrais pas ouvrir un débat sur l'organisation du prolétariat allemand, sur les tendances de son organisation de classe. Mais j'estime qu'il est très mauvais d'aller chercher une argumentation à

l'extérieur pour établir une critique du mouvement français. Une Internationale n'est pas construite comme on la veut, mais comme la totalité du prolétariat la conçoit; s'il plaît à nos camarades des Comités d'usine d'Allemagne d'avoir confiance dans le Parti Communiste, c'est leur affaire. S'il leur plaît de soutenir ce Parti qu'ils considèrent comme étant à l'avant-garde du mouvement ouvrier, libre à eux, mais c'est fantaisiste de retourner cette pratique contre nous en dénonçant le Parti Communiste français, et en lui prêtant des intentions qu'il n'a pas.

Dans la discussion qui s'est engagée sur l'Orientalion syndicale, j'ai déclaré que c'étaient les organisations de lutte de classes et les militants se réclamant de ces organisations qui, dans la besogne révolutionnaire, constitueraient l'élite du prolétariat, et que ceux-là seuls seraient dignes de conduire et d'organiser une Révolution. Peu m'importe que les membres au sein du Syndicalisme, soient communistes, anarchistes ou libertaires. Demain nous aurons peut-être avec nous les social-démocrates, et il est possible que dans l'action révolutionnaire il y ait des hommes de Partis bien différents qui soient à la hauteur de leur tâche et qui soient les guides de la Révolution.

Ce n'est pas avant le déclenchement d'un mouvement de cette nature que l'on peut cataloguer les militants, c'est au moment de l'action, et je ne comprends pas que vous ayez actuellement le désir au sein du Syndicalisme de combattre un Parti plutôt qu'un autre.

Je ne le comprends pas, Lecoin, mais je me souviens de certaines déclarations faites entre camarades à la Santé: « Je me servirai de Frossard — m'as-tu dit, notamment — tant que je pourrai, « pour démolir les Partis qui nous gênent! »

C'est ton droit de te servir de Frossard pour démolir les Partis qui ne te plaisent pas, comme c'est notre droit de dénoncer certains hommes qui, dans des circonstances déterminées, n'ont pas été à la hauteur de leur tâche révolutionnaire et qui, moins que quiconque, ont le droit de parler de l'indépendance du Syndicalisme.

Au moment où le citoyen Frossard — d'accord avec Planchon — réunissait la Majorité communiste à Saint-Etienne, le groupe de la « V. O. », que vous accusez de vouloir domestiquer le Syndicalisme, a répondu à ces citoyens qui étaient trop pressés de nous voir dans leurs rangs, que nous avions l'habitude de répondre aux hommes qui agissaient avec une pensée révolutionnaire, mais que nous ne répondions pas à des domestiques de la pensée révolutionnaire.

Aujourd'hui, en discutant sur la Révolution allemande, vous avez accusé les militants du Parti communiste allemand d'être des politiciens dont le but consistait à se servir du prolétariat d'Allemagne pour faire une Révolution qui les place au pouvoir! Vous avez été un peu fort et un peu vite et les événements d'Allemagne pourraient bien vous démentir.

Oui, les événements d'Allemagne pourraient vous démentir! Je connais particulièrement ceux qui ont accepté d'être ministres; ce sont des camarades qui ont traîné leur misère sur toutes les routes

du monde; ils n'ont rien des politiciens à mains blanches que nous rencontrions jadis dans nos Partis politiques. Ce sont des hommes comme nous, sortis comme nous de l'atelier. S'il est des révolutionnaires russes qui sont de véritables représentants de la masse, parce qu'ils ont subi des années de bagne, de Sibérie, parce qu'ils ont vécu les souffrances de la masse, il y a aussi des communistes allemands qui sont dignes du prolétariat allemand et du prolétariat international. Que ce soit Heckert ou Bœttcher, ce sont des camarades ouvriers; ils ont une conscience communiste; ils ne font pas de combinaisons sur la Révolution. Ils voient l'état désespéré de l'Allemagne et ils se sont dit : « Après tout, au lieu de subir une dictature fasciste, il vaut mieux tenter la Révolution prolétarienne! » (Applaudissements.)

Lorsqu'on discute de la Révolution allemande, il ne faut donc pas parler de « ballons dégonflés ». Fourcade assistait à la réunion où nous avons discuté des mesures prises par le Cartel Interfédéral; on a déclaré qu'il fallait que les troupes de choc — et Fourcade l'a répété ici — marchent les premières pour défendre la Révolution allemande. Les troupes de choc, ce sont évidemment les grandes organisations : Transports, Mineurs, Métallurgistes, Bâtiment, etc...

UN DÉLÉGUÉ. — Cheminots!

SEMARD. — Parfaitement! je viens de parler des Transports. Mais quand la Fédération du Bâtiment décrète une Grève générale, est-ce que la totalité des travailleurs du Bâtiment sort des chantiers? Non! alors les adversaires de la dictature du prolétariat sont un peu là. Nous savons ce qui se passe dans la Fédération du Bâtiment; on va dans les chantiers sortir à coups de trique les jaunes qui continuent à travailler.

Et si la Grève générale se produit demain, je donne la permission à tous les camarades révolutionnaires, et en particulier aux Cheminots révolutionnaires, de sortir à coups de trique les jaunes qui continueront à travailler. (Applaudissements. — Mouvements divers.)

Camarades, on ne doit pas conditionner l'action de classe. Il est possible que tous les Cheminots et tous les Postiers ne soient pas les hommes d'action décidés à sortir les jaunes des chantiers. Tutti sait pourquoi!

Il est possible que le secrétaire de la Fédération des Cheminots soit en avance sur les syndiqués de la Fédération des Cheminots. Il est possible que l'ensemble des travailleurs des Transports ne cessent pas le travail le jour de la Grève générale. Mais, vous connaissez la théorie des minorités agissantes. Nous avons essayé de la mettre en pratique, n'est-ce pas, Lartigue?

LARTIGUE. — Oui!

SEMARD. — Ces moyens d'action, sur lesquels nous sommes d'accord, ont été envisagés, non pas par le Parti Communiste, mais par le Cartel Interfédéral. C'est le Cartel Interfédéral — Lartigue le sait — qui a organisé le service de distribution des ordres de la C. G. T. U.,

puis les méthodes de propagande ; c'est lui qui a fait connaître aux militants qui devaient se répandre dans le pays les hommes auxquels on devait s'adresser pour l'action de classe, n'est-ce pas, Lartigue ?

LARTIGUE. — Oui !

SEMARD. — Si nous sommes d'accord, Lartigue, nous trouvons étrange que la Fédération du Bâtiment ait envoyé à ses Syndicats une circulaire où il est dit :

La Fédération du Bâtiment n'ira pas à l'encontre d'un mouvement révolutionnaire prolétarien. Mais elle ne marchera pas pour servir des combinaisons politiciennes. (Exclamations.)

Pourquoi n'êtes-vous pas venu nous dire cela au sein du Cartel Interfédéral ; nous aurions discuté, Le Pen ; car la discussion est possible entre les camarades que vous appelez des « politiciens », et vous pouvez établir une discussion sur l'action de classe avec nous sans nous compromettre ni les uns ni les autres. Si vous êtes d'accord avec nous pour l'action, je trouve étrange que, sans savoir quelle sera la forme du Gouvernement qui sera instauré en Allemagne, que vous, Fédération du Bâtiment, vous disiez par avance à vos troupes qu'elles ne doivent marcher que sur l'ordre de la Fédération. C'est comme cela que l'on démolit un mouvement de classe en faveur de la Révolution allemande !

Quant à ceux qui représentent l'A. I. T. qui sont venus ici nous faire des déclarations d'action, qui nous en feront encore sans doute par la bouche de Besnard, qui proclament dans leur manifeste à ce Congrès la nécessité de l'action, fût-ce pour la Révolution en Allemagne ! je voudrais qu'ils se mettent d'accord avec le Bureau de l'A. I. T. qui, au sujet des événements d'Allemagne, proclame par avance :

Remplacer les social-démocrates ? S'emparer de la direction politique ? Le jour où la Révolution se produira, ce n'est pas seulement la destruction du pouvoir politique existant qui devra nous préoccuper, notre tâche primordiale sera surtout d'empêcher une clique, fut-elle archi-rouge, d'accaparer ce pouvoir pour ses propres buts. Plus vous serez d'effectifs pour l'en empêcher, plus la Révolution sera victorieuse.

Si c'est ainsi que vous prétendez soutenir la Révolution allemande, ce sera la dictature de von Kahr qui succédera à celle de Mussolini et à celle de Primo de Rivera. Dans les pays latins où le syndicalisme, dit-on, se suffit à lui-même, vous n'aboutirez pas davantage, malgré les coups de revolver sur Dato, malgré l'emploi des bombes. Le syndicalisme anarchiste d'Italie et d'Espagne qui nie la valeur de la prise du pouvoir politique, qui repousse une dictature de classe et un Gouvernement ouvrier, a lutté surtout par l'action individuelle, il n'a pas su organiser sa violence pour détruire le pouvoir politique et il a subi la dictature du capitalisme au lieu d'avoir instauré sa dictature de classe.

Ces exemples devraient nous servir de leçon pour que nous ne commettions pas les mêmes fautes et pour que nous soyons unanimes

pour défendre la Révolution allemande. (Vifs applaudissements de la Majorité.)

LARTIGUE. — Permettez-moi d'ajouter un mot.

LE PRÉSIDENT. — Tu n'es pas inscrit. Je te donne la parole à condition que la discussion ne s'engagera pas ensuite. Si je donne la parole pour qu'on réponde, les réponses appellent les réponses et nous n'en sortirons pas.

TREINT. — On ne répondra pas.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lartigue pour une déclaration.

LARTIGUE CREE UN INCIDENT

LARTIGUE. — Je voulais faire remarquer à Semard que nous avons en tous les deux le soin dans le Cartel Interfédéral de préparer techniquement la Grève générale. Semard sait avec quel cœur, lui et moi, en ce qui concerne les Cheminots et les P. T. T., nous avons organisé l'action.

Mais ce qui nous sépare peut-être, c'est que, après avoir fait cela, un Secrétaire de l'U. D. de la Seine ait osé déclarer, au Délégué des P. T. T., que si les P. T. T. ne pouvaient, dans la limite où on l'indiquait, faire une certaine action, c'est le Parti qui y pourvoirait. J'ai le droit de dire que lorsque nous, techniciens, nous avons mis quelque chose debout, nous sommes profondément troublés quand un Parti qui fait faire ses études par des charpentiers ose dire qu'il va suppléer aux techniciens dans la Fédération postale. (Interruptions et vifs colloques.)

GOURDEAUX. — Non, Lartigue, il est honteux de dire des choses pareilles. (Mouvements divers. Tumulte.) Je demande la parole.

LE PRÉSIDENT. — Personne n'aura la parole.

UN MEMBRE DE LA MINORITÉ. — Subis la dictature, Gourdeaux ! (Bruit.)

GOURDEAUX. — Je demande la parole.

LE PRÉSIDENT. — J'ai consulté le Congrès tout à l'heure. Je retire la parole à Lartigue. Mais il a été bien entendu qu'après sa déclaration il ne serait donné la parole à personne. Dans ces conditions, je ne peux donner la parole à qui que ce soit.

GOURDEAUX. — Je veux que tu dises ce que j'aurais dit. Car Lartigue a menti. Je le traite de menteur devant le Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Laissez-moi faire ma tâche... (Interruptions.)

TREINT. — Personne ne nous empêchera de dire que Lartigue a menti. (Tumulte.)

LECOIN. — Je demande la parole.

LE PRÉSIDENT. — Je te la refuse comme je l'ai refusée à un camarade de la Majorité. (Tumulte.)

LECOIN. — J'ai une simple déclaration à faire.

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à Lecoïn pour sa déclaration. Après, je donnerai immédiatement la parole à Besnard pour passer à l'ordre du jour.

LECOIN. — En ce moment, nous discutons sur les événements d'Allemagne. Deux résolutions sont déposées sur lesquelles on n'a pas encore voté.

La « Vie Ouvrière » d'aujourd'hui déclare que la résolution sur laquelle on va voter tout à l'heure a été votée la nuit dernière. Je vous demande de rectifier. (Mouvements divers. Bruit. Interruptions.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Besnard.

BESNARD. — Je vais essayer, dans le peu de temps qui m'est imparti, de démontrer que ce n'est pas sans raison que l'on a déclaré ici que la Majorité du Bureau Confédéral avait bluffé. Je m'explique.

Lorsque les troupes de Poincaré sont entrées dans la Ruhr, lorsque l'agitation a commencé à se dessiner, lorsque nos camarades se sont rendus à Essen, Monmousseau avait en poche l'ordre de Grève générale; s'il ne l'a pas lancé, c'est parce que la situation en Allemagne ne permettait pas au prolétariat d'engager la lutte.

Puisqu'il faut préciser ce point, j'indique que si le prolétariat allemand, prenant à la lettre une déclaration de grève, prête à être lancée, s'imaginant qu'il peut compter sur le prolétariat d'un pays voisin, avait engagé la bataille, vous voyez quelles pouvaient être les conséquences de ce fait et pour le prolétariat français et pour le prolétariat allemand.

Non seulement on a bluffé le prolétariat français, mais on a bluffé le prolétariat allemand; il ne s'est pas passé une réunion à laquelle on ait participé sans qu'on déclare au prolétariat qu'il pouvait compter en toute occasion, à quelque moment que ce soit, sur le prolétariat français.

Cependant, on n'avait pas fait le nécessaire pour préparer le prolétariat français à mener son action. Je trouve excellent de venir ici, comme Semard le faisait, lire des circulaires dans lesquelles on déclare qu'il faudra se préparer à la Grève générale.

Mais on ferait mieux, à la C. G. T. U., de se préparer à la Grève générale; lorsqu'on demande aux autres un effort constructif, il faudrait être capable soi-même d'en fournir un. Or, dans le cas, nous avons le droit de dire que votre esprit constructif a fait lamentablement faillite; vous n'avez pas eu une saine appréciation des événements qui, au lieu de nous conduire vers un Gouvernement ouvrier, tendent, plus par votre faute que par celle de l'inertie de la masse du prolétariat français, à nous conduire à une dictature de von Kahr et même à une restauration du Kaiser.

On rejette sur les épaules du prolétariat toutes les responsabilités d'une impossibilité d'action, alors que, dans son for intérieur, on sait

qu'on n'a rien préparé pour cela. Lorsqu'on est capable de courir pendant quatre semaines après une organisation pour obtenir un plan de propagande, quand on est pendant des mois dans l'impossibilité de mettre quoi que ce soit debout, lorsqu'il faut s'en référer toujours aux mêmes, à la Fédération du Bâtiment, car ce n'est pas vous qui avez apporté...

SEMARD. — C'est Semard qui a préparé tout le travail. Je demande à Lartigue de le confirmer.

BESNARD. — Je demande à Monier d'apporter ici l'affirmation contraire.

RAMBAUD. — Il y a confusion ; il s'agit du premier Comité d'Action. Marie Guillot pourrait répondre.

SEMARD. — Je demande que Lartigue réponde. (Mouvements divers.)

BESNARD. — En tout cas, on a été incapable, non seulement d'établir un schéma pour la Grève générale, mais encore de créer un Comité de Grève générale de la C. G. T. U. ; on n'a rien créé dans les Unions régionales ; on n'a rien créé dans les Fédérations, dans les Syndicats. Et vous voudriez qu'avec cette addition de 2 zéros on arrive aujourd'hui à dresser un plan pour la Grève générale et à créer un organisme d'action qui ait des possibilités d'arriver à cette Grève générale ! C'est la plus monstrueuse des choses, lorsqu'on n'a rien fait pour aider une besogne révolutionnaire, que de venir déclarer ici : « C'est votre faute si les choses en sont là ».

Il vous a été déclaré que nous prendrions dans la bataille révolutionnaire, à l'heure où cela sera nécessaire, la place qui convient. Nous la prendrons en connaissance de cause. Oui, Monmousseau ; je n'irai pas te chercher, tu peux être tranquille.

Aujourd'hui, vous avez la prétention extraordinaire, incompréhensible chez des hommes de raison, de vouloir exclure de l'action confédérale tous les hommes de la Minorité. Vous dites : « Nous prendrions les postes de combat ». Je croyais cependant qu'il n'y en avait pas de deux sortes, que, lorsque la bataille faisait rage, tous étaient au combat et qu'il n'y avait pas de postes particuliers.

Vous dites : « Nous prendrions pour nous le monopole de l'action, des conceptions et de la mise en application. C'est nous qui aurons charge de déclencher le mouvement, de l'organiser, de le guider ; vous, vous aurez pour rôle de l'exécuter ».

Nous savons où mène une pareille conception. C'est bien la conception du Parti Communiste, de l'Internationale Communiste, avant-garde du prolétariat, celle qui conduit d'abord à ignorer les forces syndicales de ce pays, à les accuser de trahison demain, à les enfermer après-demain, à se débarrasser des plus gênants par la suite et à faire peser sur l'ensemble du pays, non pas la dictature du prolétariat, mais la dictature de quelques hommes qui voudront essayer de régner par la terreur sur la Révolution, sur le peuple et sur la collectivité.

Je vous le garantis, nous ne sommes pas décidés à jouer ce rôle. On a parlé ici de bouchers et de veaux ; nous aussi, nous sommes décidés à faire les bouchers plutôt que les veaux.

Comme nous savons à qui nous avons à faire, comme nous avons dans l'histoire récente des exemples vécus qui nous prouvent que ce n'est pas le lendemain, lorsque vous aurez le pouvoir, qu'il faudra se défendre, mais la veille, nous vous disons : Lorsque la Révolution éclatera, nous aurons les mêmes désirs que vous ; nous voudrions que cette Révolution soit celle du Syndicalisme. Si vous dites le contraire, nous nous expliquerons jusqu'à ce que vous nous ayez déclaré la pureté de vos intentions ; nous reconnaitrons si ces intentions sont véritables ; mais il ne nous faudra pas des jours pour faire cet examen de conscience.

Si, au contraire, vous prétendez accaparer la Révolution, vous nous retrouverez contre vous et nous organiserons contre vous la violence dans la Confédération Générale du Travail. Et maintenant, après les débats de ce Congrès, nous avons la certitude que les querelles commencées ici se termineront sur les barricades à coups de fusil entre vous et nous si... (Violentes interruptions de la Majorité. — Cris : Canaille ! Provocateur !)

Nous ne nous laisserons pas juguler par vous. Dans la Révolution, nous accorderons aux Communistes comme aux autres l'expression de leur tempérament, de leurs tendances et de leur activité. Nous sommes convaincus que, dès que la Révolution éclatera, nous aurons des flics à vous à la porte de nos demeures ; vous pouvez être certains que nous prendrons nos précautions en conséquence ce jour-là.

Vous nous avez parlé du Gouvernement ouvrier, des centurries allemandes, de ces forces qui devaient bouleverser l'Allemagne, culbuter les légions de von Kahr et celles de la Reichswehr. Qu'avons-nous vu en Saxe et en Thuringe ? Nous avons vu un Gouvernement ouvrier dont vous vous désolidariserez ou des actes duquel vous prendrez la responsabilité, un Gouvernement ouvrier qui a lâchement quitté son poste. Il avait en mains, puisqu'il avait le pouvoir politique, la possibilité d'appeler à sa défense les centurries ouvrières de Saxe et de Thuringe. Qu'a-t-il fait ? Il a décampé, comme décampait demain le Gouvernement ouvrier que vous nommeriez.

Voilà la plus belle condamnation d'un Gouvernement ouvrier. A cela, nous opposerions la direction du travail dans les cadres de la C. G. T. U.

Vous nous demanderez peut-être ce que nous comptons mettre demain à la place du Gouvernement de Poincaré. Nous mettrons la C. G. T. ; voilà l'organisme que l'on opposera partout au pouvoir, depuis la base jusqu'au faité. Et nous verrons si vous, révolutionnaires, qui prétendez nous imposer un Gouvernement ouvrier, faire disparaître la réalité devant l'image plus ou moins belle, si vous vous opposerez, vous syndicalistes, à ce qu'on place la C. G. T. à la tête d'une Révolution.

A côté de cette C. G. T., il y aura place pour les autres groupements. On a parlé ici de synthèse révolutionnaire. J'en avais parlé avant ceux qui ont prononcé ce mot ici. A Saint-Etienne, je me rappelle avoir été d'accord avec Lozowsky en disant que c'était précisément sur le plan révolutionnaire que s'opérerait, au moment où s'ouvrirait la période catastrophique, la synthèse des forces révolutionnaires et que c'était dans la fusion des ligues politiques sur le plan du syndicalisme révolutionnaire que se trouveraient les possibilités d'action révolutionnaire et de réalisation de la Révolution. Hors de cela, il n'y a pas de salut; vous le savez.

Je ne retiendrai pas davantage l'attention du Congrès : mais, ce qu'on sait, ce qu'on a le droit de dire,, c'est que vous avez bluffé en Allemagne en disant que les Français étaient prêts et vous avez bluffé en France en disant que les Allemands étaient prêts.

Vous savez qu'il y a là une longue préparation à faire, préparation qui suit les événements, qui a une cadence qui elle-même détermine celle de l'action. Vouloir imposer à la cadence révolutionnaire un rythme plus vif serait marcher contre la Révolution et contrarier ses possibilités de déclenchement comme ses possibilités de réalisation.

Puisque vous nous traitez de petits-bourgeois, je vais vous dire quelle est l'opinion de Trotsky, le grand chef actuel de la Révolution russe.

Trotsky, examinant la situation allemande, déclarait avec infiniment de raison, qu'il fallait, en Allemagne comme partout, que des conditions soient réalisées pour que la révolution puisse d'abord se déclencher, puis se matérialiser dans les faits. Voilà une affirmation sur laquelle, après le délégué des Conseils d'usine allemands, je suis d'accord avec Trotsky, mais Trotsky ne s'est pas borné à dire cela; il a déclaré :

« La Révolution allemande est avant tout une chose allemande; c'est dans le pays où cette Révolution doit se passer qu'il faut réunir les facteurs de réalisation révolutionnaire. Et toute aide qui pourrait être apportée à la Révolution allemande ne pourrait l'être qu'au temps où réellement il y aura dans ce pays une Révolution ».

Précisant la position de la Russie à cet égard, Trotsky disait à un délégué commercial américain :

« La Russie a trop soif de la paix, elle a trop le souci de vivre en bonne harmonie avec tous ses voisins pour que nous ayons l'idée de participer militairement à la défense de la Révolution allemande. »

Cela, il ne l'a pas dit une fois; il l'a dit deux fois; il l'a confirmé et écrit dans le journal *l'Humanité* du 1^{er} et du 3 novembre de cette année. Je suis un pacifique. Je ne suis pas un tolstoïen; mais je suis un révolutionnaire...

UN DÉLÉGUÉ. — Il n'y a pas longtemps!

BESNARD. — Je voudrais bien savoir qui a dit cela et que celui qui l'a dit apporte ici des preuves!

Je disais donc que Trotsky affirmait que la Russie révolutionnaire n'interviendrait pas militairement dans les affaires de l'Allemagne.

L'histoire ancienne nous apprend qu'il y eut autrefois des guerres de château à château, puis de province à province, de pays à pays ; il y eut aussi des révoltes qui se passaient dans un village, puis dans une province, et qui, suivant la loi de l'évolution historique, arrivaient à embrasser des pays et des continents entiers.

Aujourd'hui, il semble bien que nous sommes près d'atteindre ce stade. Lorsque nos camarades affirment que la Révolution allemande est le deuxième acte de la Révolution mondiale, je voudrais bien que le premier acte de cette Révolution mondiale n'oublie pas le secours qu'il doit au second.

En effet, si les révolutionnaires de Russie, qui se sont engagés à soutenir la Révolution allemande de toutes leurs forces, la laissent ensuite tomber comme une poire blette (pardonnez-moi cette expression vulgaire), je me demande ce que feront les autres qui ont sur le dos des Gouvernements bourgeois. Avant de nous traiter de contre-révolutionnaires et de petits-bourgeois, je voudrais bien que, au Kremlin, on se regarde en face et que l'on déclare si c'est une rouerie diplomatique des gouvernants de Berlin ou s'il y a réellement quelque chose derrière en vue de la réalisation du programme Boukharine ou du sauvetage de la Révolution allemande.

Voilà trois points sur lesquels il faudra vous expliquer ; ou bien, vous aurez la honte d'avoir laissé tuer dans le sang la Révolution allemande, ou bien vous viendrez à son secours par des moyens normaux, ou vous essayerez, dans une conflagration internationale militaire, de trouver le chemin de la Révolution mondiale. C'est ce que vous n'avez pas dit ici ; vous vous en gardez bien et je comprends que vous vous en gardiez !

Camarades communistes russes, camarades communistes français, vous aurez à déterminer ces trois points de vue.

Quant à nous, nous vous déclarons nettement comme d'habitude, en toute logique et en toute franchise, nous serons là le jour de la Révolution ; nous défendrons la Révolution, même si elle ne nous plaît pas. Que la Révolution se déroule en Allemagne suivant les plans du Parti Communiste, qu'elle ait à sa tête le Parti Communiste, c'est affaire à nos camarades d'Allemagne ; mais nous prétendons l'aider.

La Révolution française sera la conséquence de la Révolution russe ; elle se déroulera suivant le caractère des Français, suivant l'état d'esprit des Français et suivant les concentrations qui se produisent dans les mouvements selon le tempérament des peuples.

Si vous voulez pouvoir compter sur nous, si vous voulez que, le jour de la Révolution, nous soyons en mesure de vous apporter le concours de nos forces, de notre dévouement et de notre savoir, il faudrait que vous éclairiez votre lanterne ; il ne faut pas que vous

prenez vos dispositions en vase clos et que vous veniez ensuite nous faire avancer au pas de l'oie pour réaliser ce que vous aurez conçu.

Devant un Bureau confédéral sortant, devant le Bureau confédéral qui va lui succéder, devant le Congrès, nous posons les conditions absolues de la participation à la gestion confédérale.

Nous verrons si vous êtes décidés, pour que l'action puisse se dérouler avec le maximum de chances de succès au sein de la C. G. T. U., à ce que toutes les énergies révolutionnaires puissent concourir à la bonne marche du mouvement. Nous verrons si vous acceptez l'unité.

Vous nous direz quels sont vos sentiments à ce sujet. Vous nous direz si, abusant de votre victoire, vous avez l'intention de mener votre affaire sans vous occuper de nous, de nous reléguer, nous et le Syndicalisme, aux magasins du sous-sol, de nous considérer comme chair à expériences révolutionnaires, comme chair à mitraille demain ; ou si, au contraire, vous nous considérez comme des gens qui ont d'autres droits que celui de cotiser à la C. G. T. U., qui ont aussi le droit de participer à l'organisme à la vie duquel ils concourent par leurs deniers d'abord, par leur activité ensuite.

Il nous serait plus pénible d'être exclus de l'action morale, de l'action de propagande la C. G. T. U. que d'être mis carrément à la porte par vous. Ne plus être retenus à une organisation que par une simple carte confédérale qui nous donnerait le droit de passer devant un guichet pour déposer de l'argent, cela ne nous suffit pas ; nous préférons qu'on nous ferme la porte au nez définitivement.

Nous aimons à croire que, lorsque la Majorité confédérale se trouvera en face de ce problème, elle le considérera dans l'angle sous lequel il mérite de l'être et qu'elle fera à ce Congrès la réponse qu'il convient.

Si vous ne le faisiez pas, vous prendriez la responsabilité d'avoir consacré ici la scission morale, la scission d'action de la C. G. T. U. ; vous vous placeriez dans une posture de responsabilité telle, non seulement devant la Révolution allemande, mais devant la Révolution russe et devant la Révolution mondiale que je doute fort que vous ne sentiez pas, à l'instant précis où je le dis, toute la gravité de la situation.

Vous aurez donc à réfléchir là-dessus. Si, comme je le pense, vous êtes des hommes de conviction sincère, mais en même temps des hommes qui admettez qu'à côté de vous il y ait des hommes qui ont des convictions sincères qui ne sont pas les vôtres, si vous pensez que, dans ces conditions, il soit possible de trouver, entre hommes sincères, des « modus vivendi » d'action, des formes communes d'action et de propagande, vous prendrez en considération ce que je vous dis.

Si vous prenez la décision contraire, vous prendrez la responsabilité de consommer, avec la rupture morale dans la C. G. T. U., l'impuissance d'action du mouvement ouvrier français.

Voilà ce que nous pensons sur les événements d'Allemagne que

je regrette de n'avoir pas la possibilité de développer autant que j'aurais voulu sur cette grave question d'unité de l'action de la C. G. T. U. française. Vous avez devant vous le problème; c'est à vous à le résoudre et non à nous.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux.

LA RESOLUTION DE LA MAJORITE CONFEDERALE

DUDILIEUX. — Au nom d'un groupe de Syndicats, Cuny a présenté hier, au cours de la séance de nuit, une résolution. Au nom de la Majorité, je déclare ici que nous faisons nôtre cette résolution.

Cependant, nous reconnaissons qu'à côté de la résolution déposée par Lartigue, la résolution déposée hier par Cuny n'a qu'un caractère théorique; on a omis d'y faire figurer le caractère pratique d'organisation de la Grève générale.

Dans notre esprit, il ne s'agissait pas tellement d'une erreur. Nous avons pensé que la position prise antérieurement par la Commission Exécutive confédérale, d'accord avec les résolutions du dernier C. C. N., suffisait et qu'il n'y avait pas lieu à une nouvelle confirmation.

Mais nous reconnaissons que cette omission a une certaine importance. Nous proposons, en conséquence, une adjonction à la résolution présentée par un groupe de Syndicats et déposée par Cuny; cette adjonction, à l'exception du blâme que comporte la Résolution Lartigue, la reprend sinon dans la forme, tout au moins dans les lignes essentielles et place le problème de la Grève générale sur un terrain d'organisation pratique.

Je vais vous donner lecture de la résolution avec l'adjonction que nous y apportons.

(Voir le texte de la Résolution, page 426.)

Voici maintenant le texte de l'adjonction que nous proposons à cette Résolution :

Sur le terrain d'organisation pratique de la Grève générale, la C. G. T. U. affirme à nouveau sa volonté de conserver la libre détermination de son action.

Placée en face d'une telle éventualité, dont le principe est confirmé, le Congrès déclare que, dès maintenant, tous les efforts doivent être accomplis pour grouper l'ensemble du mouvement syndicaliste révolutionnaire autour de la C. E. et du Bureau Confédéral.

Aussi, demande-t-il que les rapports entre les prolétariats français et allemands soient établis; d'une part, entre la C. E. et le Bureau Confédéral et le Comité International d'Action, d'autre part, par le jeu des Comités internationaux de propagande, des Fédérations internationales d'industries et de leurs Comités d'action.

Soucieux de conserver, le cas échéant, la cohésion du mouvement de

Grève générale, et d'éviter toute friction ou lutte fratricide au cours de ce mouvement; le Congrès précise que l'organisation confédérale, seule responsable devant la classe ouvrière, devra rester maîtresse absolue de cette action particulière, maîtresse de son déclenchement, de sa conduite, de son aboutissement et de sa fin.

A cet effet, la C. E. et le Bureau Confédéral pourront toujours s'adjoindre les représentants des Fédérations intéressées, sans distinction de tendances.

Enfin, pour préparer techniquement la Grève générale, pour permettre à toutes les organisations confédérales de participer à cette préparation, pour mettre entre les mains de la C. E. et du Bureau responsables tous les éléments d'appréciation indispensables, le Congrès décide que le Cartel inter fédéral sera étendu et que seront associés à ses travaux les délégués des Cartels régionaux constitués sur le schéma du Cartel inter fédéral par les Régions elles-mêmes.

C'est cette Résolution, dans son ensemble, que la Majorité confédérale soumet aux suffrages du Congrès avec l'espoir qu'elle réalisera l'unanimité devant la Révolution allemande.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Matton.

MATTON. — Je n'ai pas l'intention de discuter la motion qui vient d'être lue; je constate que, pour une large part, l'adjonction du Bureau tient compte de la motion qu'a lue ce matin Lartigue. J'en suis d'autant plus satisfait que nos camarades de la Minorité du Bâtiment avaient dit aussi, ce matin, qu'ils acceptaient la Motion Lartigue.

Je ne me fais pas d'illusion. Je sais, entre la motion Lartigue et celle que vient de lire Dudilieux, quelle est celle qui sera votée, malgré le bloc de la Minorité. C'est pourquoi je voudrais demander à la Majorité de changer un mot de l'adjonction qui vient de nous être lue; elle pourrait ainsi donner un peu plus de satisfaction à la Minorité. Vous venez d'entendre les déclarations de Besnard; cela lui donnerait aussi satisfaction.

Je lis, à cet effet, dans l'adjonction :

« A cet effet, la C. E. et le Bureau confédéral *pourront* toujours s'adjoindre... », etc.

Pourquoi ne pas mettre : *devront*?

DUDILIEUX. — Nous acceptons cette modification.

MATTON. — Merci! (La Majorité : Très bien, Matton!)

LECOIN. — Dans le débat qui vient de se terminer, le Bureau confédéral, par la voix de Monmousseau, a été amené à dire qu'entre la Minorité et la Majorité de la C. E. de la C. G. T. U., il y avait pas mal de heurts et que ces heurts avaient amené la Majorité de la Commission Exécutive à écarter des postes de combat la Minorité de la C. E.

J'ai constaté au Congrès que, si la Majorité confédérale fait fi de la collaboration de la Minorité aux postes de combat, elle a

été très heureuse que la Minorité ait eu la franchise de déposer sa résolution avant la fin des débats, ce qui a permis à la Majorité de prendre pas mal de bonnes choses qui se trouvaient dans celle de la Minorité.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu ne le regrettes pas, Lecoïn ?

LECOÏN. — Malgré tout, notre résolution se différencie sur beaucoup de points d'avec celle de la Majorité. Dans la Résolution Lartigue, à laquelle le Bâtiment s'est rallié, est inclus un blâme contre le bluff du Bureau et de la Majorité confédérale. Quand ce ne serait que pour cette raison, les deux Minorités doivent former bloc contre la résolution présentée par la Majorité confédérale.

LARTIGUE. — Nous enregistrons, pour nous en réjouir, la déclaration que Dudilieux vient de faire. Avec la modification introduite par Matton, nous sommes pleinement d'accord sur ce point particulier; nous estimons qu'on a fait un effort louable pour permettre ce que je demandais ce matin, la cohésion du mouvement ouvrier en face des graves responsabilités que nous aurons à prendre.

Cette déclaration de l'accord sur un point particulier doit satisfaire le Bureau confédéral dans la mesure où il a senti la nécessité, aux heures graves de l'action, de souder les efforts.

En vue de conserver la confiance de la classe ouvrière et dans l'intérêt même du mouvement, il faut à l'avenir éviter de produire des affirmations qui peuvent ne pas être approuvées par les faits.

Nous maintenons notre motion; mais nous indiquons que toute la fin coïncide avec la motion présentée par le Bureau confédéral; nous précisons, comme cette dernière, que, le jour où il y aurait une intervention armée du Gouvernement français, en Allemagne, contre la classe ouvrière allemande, ce serait le signal du déclenchement de la Grève générale.

Nous précisons que ceci n'a rien d'absolu, que c'est la limite extrême qui indique à quel moment nous pourrions faire la Grève générale. Naturellement, cette Grève générale est conditionnée aux nécessités du mouvement allemand. Ce sont nos camarades allemands aux prises avec la réalité qui, au moment où ils seraient amenés à déclencher leur Révolution, seraient toujours les principaux interprètes de leur pensée; c'est eux qui nous indiqueront — dans les limites que nous avons tracées — à quel moment le Bureau confédéral devra déclencher sa grève générale.

J'indique cela pour qu'on ne prenne pas le passage incriminé dans notre motion dans son sens absolu et pour qu'on ne puisse pas, après coup, traiter de traîtres ceux qui n'appliqueraient pas les formules rigoureuses incluses dans ce passage.

DUDILIEUX. — Nous sommes parfaitement d'accord avec Lartigue.

LECOÏN. — Vous vous ralliez à notre motion! (Rires.)

LA RESOLUTION DE LA MINORITE

LE PRÉSIDENT. — Je donne lecture de la motion Lartigue :
(Voir le texte de la motion, page 456.)

DUDILLEUX. — Pour ne pas qu'on interprète faussement les déclarations que j'ai faites précédemment, je signale que nous avons modifié les premiers paragraphes de la motion Lartigue et accepté les autres et que nous sommes tombés d'accord avec Lartigue sur la nouvelle forme dans laquelle la résolution se trouve à présent rédigée.

VOTE SUR LES RESOLUTIONS EN PRESENCE

BERRAR. — La Commission d'organisation du Congrès vous propose de voter sur les deux résolutions, pour la résolution de la Majorité avec les cartes rouges et pour la résolution de la Minorité avec les cartes bleues. (Approbations.) La Commission vous demande, aussitôt après le vote, de passer à la nomination du Bureau et de la Commission Exécutive. (Approbations.) Elle vous propose aussi de tenir une séance de nuit qui commencera à neuf heures. (Approbations.)

MONIER. — Il reste de nombreuses questions à liquider en dehors de la nomination du Bureau et de la Commission Exécutive. Nous ne retournerons pas dans nos Syndicats sans aucune indication pour les questions qui les intéressent. Nous sommes capables de rester jusqu'à demain matin, s'il le faut, pour discuter de ces questions et je demande qu'on fasse un pointage des délégués qui sont partis aujourd'hui et qu'on demande aux autres délégués si les questions corporatives les intéressent. Nous nous sommes rangés pendant tout le Congrès aux propositions du Bureau d'abord et de la Commission d'organisation ensuite et si les débats ne se sont déroulés selon ces propositions, ce n'est pas de notre faute.

LE PRÉSIDENT. — Nous avons reçu la motion suivante de la délégation du Nord :

En considération de ce que beaucoup de délégués sont obligés de repartir cet après-midi pour remplir chez eux certaines tâches dans la journée du dimanche, particulièrement les délégués des départements ayant des syndicats de Mineurs en grève, la délégation du Nord demande au Congrès de passer à la nomination du Bureau et de la C. E., aussitôt terminée la discussion sur les événements d'Allemagne.

LE PRÉSIDENT. — Vous acceptez la motion ? (Adoptée.)

Le Syndicat d'Alais nous informe qu'il a commis une erreur dans le vote et qu'il faut le considérer comme ayant voté pour la Majorité et non pour la Minorité.

NOMINATION DU BUREAU CONFÉDÉRAL ET DE LA C. E. LE CAS BERRAR

MASSOT. — On vous a donné lecture des noms présentés pour le Bureau Confédéral : Dudilieux, Monmousseau, Berrar et Racamond. Je n'ai rien à dire sur trois, mais pour Berrar, je lui demande de ne pas voir dans mon intervention une attaque personnelle contre lui, mais seulement un rappel au respect des statuts du Syndicat des Métaux que Berrar a fait adopter en Assemblée générale en tant que Secrétaire; les statuts du Syndicat des Métaux disent ceci, pour la non-rééligibilité des fonctionnaires : « Un secrétaire quittant le « secrétariat ne peut prendre aucune fonction rétribuée dans une « autre organisation pendant deux ans ». Or, Berrar a quitté le Syndicat des Métaux le 31 août dernier et je constate qu'il n'y a pas deux ans d'écoulés.

Ici, les Syndicats ont leur autonomie dans leur Fédération, les Fédérations ont leur autonomie dans la Confédération, mais il faudrait savoir si les Syndicats ont le droit de se gérer comme bon leur semble ou alors qu'on dise tout de suite que les Syndicats n'ont pas à prendre position dans leurs organismes respectifs ou bien qu'on dise que les statuts qu'un Syndicat se donne sont valables et, dans ce dernier cas, Berrar ne peut pas accepter le poste de Secrétaire confédéral. L'année dernière à Saint-Etienne, au Congrès de la Fédération des Métaux, on a demandé à Berrar d'être Secrétaire fédéral. Berrar a répondu à ce moment : « Je suis Secrétaire du Syndicat des Métaux et nos statuts sont formels là-dessus; ils nous interdisent de prendre toute fonction pendant deux ans après notre stage au secrétariat du Syndicat. »

Je demande donc à Berrar qu'il veuille bien renouveler, au nom de la discipline syndicale, la même déclaration et le même geste qu'il a faits à Saint-Etienne.

DELAGARDE. — Et qu'il a renouvelé au dernier Congrès fédéral des Métaux.

MASSOT. — C'est une confirmation par Delagarde.

MÉTAYER. — Permettez-moi, appartenant au Syndicat des Métaux de la Seine avec nos camarades Massot et Berrar, d'apporter aussi mon point de vue sur l'interprétation des Statuts du Syndicat des Métaux de la Seine.

LECOIN. — Ils sont nets ou ils ne le sont pas.

MÉTAYER. — Ils sont nets. Ils disent en effet qu'il y a impossibilité pour un secrétaire sortant de se représenter à une nouvelle fonction avant deux ans. Je suis étonné qu'on s'amuse à faire ici

une interprétation qui aurait plutôt sa place dans une Assemblée générale du Syndicat des Métaux que dans un Congrès Confédéral.

UN DÉLÉGUÉ. — Alors tu es pour le fromage.

MÉTAYER. — Il me semble que dans un Congrès Confédéral, seuls les statuts de la C. G. T. U. peuvent être mis en application. (Exclamations.) Notre camarade Berrar n'est pas, je crois, Secrétaire confédéral sortant. D'un autre côté, je suis sûr que notre camarade Massot, lorsqu'il venait apporter son point de vue ici, n'a pas voulu attaquer la moralité de notre camarade Berrar.

Je vous demanderai donc d'accepter la candidature du camarade Berrar qui a la confiance de son Syndicat. La Majorité doit se prononcer. Elle n'entend pas violer l'autonomie d'un Syndicat mais ne doit pas interpréter à sa façon les statuts d'un Syndicat. Vous autres, fédéralistes, vous refusez aux organes directeurs un droit de regard dans vos Syndicats et je m'étonne qu'ici vous veniez apporter des choses qui nous obligent à constater que vous n'êtes plus fédéralistes, mais que vous avez un droit de regard dans les Syndicats.

Si la question peut être soulevée, elle sera soulevée au Syndicat des Métaux qui est souverain pour la trancher. Si notre camarade Berrar venait à être battu dans son Syndicat, il aurait l'amour-propre de donner sa démission de Secrétaire confédéral. Au nom de votre propre fédéralisme, je vous demande de respecter l'autonomie du Syndicat des Métaux de la Seine. Nous n'avons ici qu'à nous occuper de l'application stricte des statuts concernant la vie confédérale. Si vous acceptez cette proposition, vous aurez le droit de prétendre que vous êtes de véritables fédéralistes, mais si vous ne le faites pas, nous pourrions dire que vous n'êtes pas des fédéralistes en vous opposant à la nomination d'un camarade que le Congrès jugé suffisamment compétent pour remplir la fonction de Secrétaire confédéral.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une demande de clôture du débat sur la candidature Berrar. (Adoptée.)

DELGARDE. — J'ai intimement collaboré avec Berrar et Massot au Syndicat des Métaux de la Seine. Je sais très bien que Berrar n'a nullement désiré une fonction et je rappelle ici qu'au Congrès fédéral des Métaux de nombreux Syndicats de province insistaient pour que Berrar soit secrétaire fédéral. Par amitié pour Berrar, je lui ai dit : « N'accepte pas pour ne pas qu'on dise que tu es un fromagiste », et il a déclaré très nettement qu'il n'acceptait pas, les statuts du Syndicat s'y opposant.

C'est pour ces raisons qu'au Congrès fédéral des Métaux Berrar n'a pas été élu secrétaire. On ne peut donc pas lui reprocher de vouloir une place et je ne suis venu à la tribune que pour dire que ceux qui prétendraient que Berrar a une ambition feraient du mauvais travail et mentiraient sciemment.

BERRAR. — Les camarades Métayer et Delagarde ont présenté avec assez d'éloquence ma défense pour que je ne la présente pas à

nouveau devant le Congrès. Mais je dois dire en effet que le camarade Massot a raison.

Nous avons dans notre organisation des statuts qui disent : « Un camarade qui a occupé les fonctions de secrétaire pendant deux ans, ne peut pas reprendre de fonctions rétribuées dans une autre organisation avant deux ans », et c'est pour cela qu'en conformité des statuts, j'ai déjà refusé, au Congrès de Saint-Etienne, un poste à la Fédération des Métaux. Dernièrement, au Congrès de la Fédération des Métaux, des camarades ont insisté pour que j'accepte le poste de Secrétaire fédéral, j'ai encore refusé. J'ai repris mon travail à la fin de mon mandat.

Quelques camarades disaient tout à l'heure : C'est un fromagiste, il y a assez longtemps qu'il ne fout rien. Je répons que quand on est secrétaire d'une organisation syndicale quelle qu'elle soit et qu'on prend à cœur son rôle, on travaille autant que les camarades qui sont à l'atelier. (Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

Je prétends que, tout le temps que j'ai rempli le Secrétariat au Syndicat des Métaux de la Seine, je n'ai pas cessé de travailler. J'en fais appel au camarade Massot qui, malgré qu'il soit un adversaire de tendance, était d'accord avec moi et avec qui j'ai toujours travaillé en complète amitié.

Maintenant, nous sommes devant le Congrès Confédéral de Bourges. Je ne suis pas venu avec le désir de prendre une fonction. A plusieurs réunions de la Majorité, j'ai refusé. Les camarades m'ont dit : « Tu ne peux pas refuser, tu dois prendre maintenant tes responsabilités, tu dois venir avec nous et accepter de poser ta candidature ». Ce n'est pas pour cela que je serai un fromagiste. J'accepte parce que je ne veux pas qu'on puisse dire qu'après avoir mené le combat à la Fédération des Métaux, je me dérobe maintenant.

Croyez-vous que, travaillant depuis trois mois, il y ait avantage pour moi de rompre avec mes camarades d'atelier pour aller au Bureau Confédéral ? Je dis non ; je suis bien plus tranquille à l'atelier. Je pourrais militer encore après mon travail à l'atelier. Mais la question n'est pas là, elle est résolue par les statuts du Syndicat des Métaux et je déclare que, puisque je suis porté candidat par la Majorité, je n'accepterai mon élection que si mon Syndicat ratifie le vote du Congrès.

Si le Syndicat des Métaux ne ratifie pas ma désignation, je ne resterai pas dans la fonction de Secrétaire confédéral. (Applaudissements.)

CHARBONNEAU. — La formation du Bureau qui est présenté pose à nouveau, devant le Congrès, toute la question du fonctionnarisme syndical, tout au moins dans la partie qui incombe à la Confédération Générale du Travail.

A Saint-Etienne, elle a été soulevée par un membre de la Commission Exécutive qui venait d'être nommée. Les statuts de la Confédération n'ont pas le droit de chevaucher sur les Fédérations ou sur les Syndicats. Il est donc certain que, pour Berrar, la parole

est à son Syndicat; mais pour les deux autres secrétaires, le Congrès Confédéral a la parole.

Il y a une question posée par « La Vie Syndicale » qu'il serait nécessaire de résoudre avant d'élire les Secrétaires, avant de choisir parmi ceux qui vous sont présentés ou parmi d'autres.

Le Syndicat des P. T. T. d'Amiens a demandé une modification aux statuts confédéraux pour que les membres du Bureau Confédéral ne soient éligibles qu'après une suspension de fonctions syndicales rétribuées égale à la durée de leur mandat au Bureau Confédéral.

Si vous nommez Monmousseau et Dudilieux et si vous acceptez tout à l'heure cette modification aux statuts, vous serez obligés de revoir la question.

Je crois qu'il serait utile, d'abord, que les statuts confédéraux disent nettement quelle doit être la règle du fonctionnarisme syndical.

J'ai entendu, tout à l'heure, Niles faire allusion à ce qu'on a fait au Bâtiment. On a remplacé des fonctionnaires par des camarades qui n'étaient pas fonctionnaires depuis au moins deux ans. Et cela continue très bien tout de même.

Broutchoux a dit que ce n'était pas la peine de sortir d'une dynastie pour se placer sous une autre plus mauvaise, parce que plus jeune.

La question est posée. Est-ce que les fonctionnaires syndicaux peuvent passer d'un Syndicat à une Fédération, d'une Fédération à une Union et ensuite à la Confédération pour revenir à une autre fonction syndicale ou fédérale? Est-ce qu'en limitant le temps de présence à un seul siège vous empêchez cela? Il faut fixer des limites quand même. Vous vous plaignez de ne pas avoir de camarades pour subvenir aux vacances qui se produisent. Qu'a-t-on fait de l'éducation syndicale depuis quelques années?

UN DÉLÉGUÉ. — Au Bâtiment on a été ennuyé pour trouver des candidats.

CHARBONNEAU. — On en a trouvé tout de même et est-ce que vous allez comparer le Secrétariat fédéral à celui de la Confédération?

Un propagandiste de la Fédération du Bâtiment a 800 francs par mois et n'a pas de délégation.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce n'est pas la question.

CHARBONNEAU. — C'est une grosse question. Je connais des fonctionnaires syndicaux, des délégués syndicaux à la propagande, qui sont heureux d'aller très souvent en délégation. Mais je n'ai pas posé la question sur la raison « fromage », je l'ai posée simplement sur la question statutaire.

LE PRÉSIDENT. — Je demande à Charbonneau de ne pas faire chevaucher deux questions. Nous avons voté la clôture pour le cas Berrar.

CHARBONNEAU. — J'ai encore une phrase à dire; laissez-moi la

dire pour ne pas y revenir; je n'abuse pas beaucoup de la tribune. Le Bulletin officiel de la C. G. T. U., « La Vie Syndicale » d'octobre, vous a présenté des candidats du Syndicat du Bâtiment. Je dois dire aux camarades, pour la clarté, que dans le numéro de novembre nous avons retiré la candidature du camarade Nicolas qui reste présenté par la Majorité.

RESULTAT DU VOTE SUR LES EVENEMENTS D'ALLEMAGNE

BOUET. — Voici les résultats du vote sur la motion concernant les événements d'Allemagne (1) :

Motion de la Majorité.....	971
Motion Lartigue.....	356
Abstentions	33

Je fais remarquer au Congrès que le total de ces votes est de 1.360, c'est-à-dire de trois mandats de plus que le nombre de votants validés. Ces résultats seront donc contrôlés par le Bureau confédéral qui donnera les chiffres définitifs. Mais vous voyez que l'écart n'est pas très grand et nous pouvons enregistrer ces résultats.

FERRÉ. — Bouet oublie de dire que cela fait plus que le nombre de mandats qui ont pris part au premier vote. Il n'y en avait que 1.348 et maintenant, malgré le départ de délégués, il y en a 1.360.

CAS BERRAR

MASSOT. — Quand j'ai demandé, tout à l'heure, la parole pour le cas Berrar, je suis venu simplement poser une question de principe. Métayer est venu ensuite mettre un peu de vinaigre dans la discussion en parlant de la moralité de Berrar, et de ceci et de cela. Métayer savait très bien que je n'ai pas mis la moralité de Berrar en doute, ni prétendu qu'il était un fromagiste. Il s'agit seulement des statuts du Syndicat des Métaux de la Seine qui disent « qu'on ne peut occuper aucune fonction rétribuée sans une interruption égale à deux années de secrétariat accomplies dans ce syndicat ». Il n'est pas douteux que ces statuts s'entendent au point de vue de fonctions syndicales rétribuées, soit à l'Union, soit à la Fédération, soit à la C. G. T. U.

On dit que cela ne regarde pas le Congrès Confédéral, mais seulement le Syndicat dont on est sûr que Berrar aura la confiance; mais les statuts du Syndicat s'opposent à la ratification de l'élection de Berrar à un nouveau poste rétribué. Cette ratification violerait

(1) Chiffres rectifiés après pointage : Majorité : 952; Lartigue (Minorité) : 350; Abstentions : 35; Absents au moment du vote : 30.

donc les statuts. Ceux qui militaient avant la guerre se rappellent notre campagne contre la rééligibilité des fonctionnaires. Je me souviens qu'à ce moment-là, nous avons été traités de porcs-épics du Syndicalisme. On nous accusait de monter une machine de guerre contre les secrétaires en fonctions et quand la guerre a éclaté nous avons vu ce que sont devenus les fonctionnaires confédéraux, fédéraux et ainsi de suite.

Quand on a constitué la C. G. T. U., dans son principe même il avait été bien dit que la non-rééligibilité des fonctionnaires serait exigée.

Dans les statuts de la Confédération, des Unions et des Fédérations, il est dit aussi que la non-rééligibilité des fonctionnaires sera respectée. Or, si dans la C. G. T. U. les statuts spécifient que la non-rééligibilité des fonctionnaires est établie, le Congrès Confédéral n'a pas le droit de laisser violer les statuts d'une organisation, puisque lui-même est chargé de défendre les mêmes statuts dans la structure confédérale.

Voilà pourquoi je demande que Berrar n'accepte pas, parce qu'il sait ce qui va se produire :

Au Syndicat des Métaux cela viendra forcément. Certains camarades auront le droit de dire, sans que vous ayez le droit de critiquer : Il n'y a rien de changé avec l'ancien temps, puisque du fait même que vous avez le pouvoir et la possibilité de sauter d'une fonction à une autre la non-rééligibilité des fonctionnaires n'existe pas.

Si c'est cela que vous appelez la non-rééligibilité des fonctionnaires, je dis alors que les statuts ne sont qu'une hypocrisie.

Berrar est d'autant plus mal fondé à accepter la candidature au poste de Secrétaire confédéral qu'il a lui-même fait voter les statuts qui le lui interdisent.

UN DÉLÉGUÉ. — Tout d'abord, il s'agit de savoir si le Syndicat des Métaux, représenté ici, proteste. Je constate que non. Un seul des membres de ce Syndicat délégué ici pour représenter d'autres organisations proteste, c'est le camarade Massot.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce sont les statuts qui protestent.

SÉLAQUET. — Mais les statuts du Syndicat des Métaux ne régissent pas la Commission Exécutive de la C. G. T. U. (Exclamations.)

L'article 12 des statuts dit que : « Le Syndicat est administré
« par les secrétaires permanents présentés par les sections adminis-
« tratives et ratifiés par l'Assemblée générale ; ils sont nommés pour
« un an et rééligibles mais ne pourront pas rester en fonctions plus
« de deux années consécutives ; passé ce délai, ils seront mis en dehors
« de toute fonction syndicale rétribuée pendant une durée d'au moins
« deux ans. »

INTERRUPTIONS. — Eh bien !

SÉLAQUET. — Avez-vous la prétention que ces statuts qui régissent votre Syndicat, régissent en même temps les conditions de rééligibilité à la Commission Exécutive de la C. G. T. U. ? La Majorité,

en présentant notre camarade Berrar, a obéi à un sentiment que je vais expliquer à la Minorité. Elle a tenu à assurer l'homogénéité du travail de la Commission Exécutive et je suis de ceux qui acceptent la candidature de Berrar parce que j'ai été au sein du Syndicat des Métaux, et je le connais.

FERRÉ. — Vive Jouhaux alors ! (Vives exclamations. Bruit.)

SÉLAQUET. — Vous avez dit, camarades de la Minorité, qu'il fallait à la tête de la C. G. T. U. des hommes d'action, des hommes réfléchis qui ne se contentent pas de discours mais soient prêts à l'action. En proposant le camarade Berrar, nous pensons, justement, qu'il est un de ces hommes, et si vous n'avez pas contre lui d'autre grief à lui opposer que les statuts du Syndicat des Métaux, votre point de vue ne vaut rien. J'aurais voulu voir notre camarade Massot apporter à cette tribune non pas les statuts de son Syndicat, mais ceux de la C. G. T. U. Que disent-ils ? Ils disent tout simplement ceci : « Ratifié par son Syndicat ». Or, nous sommes, d'ores et déjà, assurés, que vous le vouliez ou non, de la ratification de la Section des Ouvriers mécaniciens parce qu'ils le connaissent. Votre affirmation vaut, c'est entendu, mais c'est la Majorité qui vaudra ensuite. (Exclamations et applaudissements.)

UNE PROPOSITION

LE PRÉSIDENT. — Je reçois la motion suivante :

Le Congrès n'ayant pas à s'occuper des statuts des Syndicats (Exclamations) et le Syndicat des Métaux de la Seine étant seul juge de la ratification de la candidature de Berrar au Bureau Confédéral, passe à l'ordre du jour.

Cette motion est présentée par les Cuirs et Peaux de la Seine.

MONIER. — Je demande la parole sur la proposition.

GUY JERRAM. — Nous demandons la clôture de la discussion sur le cas Berrar.

LE PRÉSIDENT. — Elle a été votée tout à l'heure, je la remets aux voix. (Adoptée.)

MONIER. — Je demande la parole sur la proposition.

GUY JERRAM. — J'ai fait une demande de clôture de discussion sur la proposition. Manœuvre contre manœuvre.

LE PRÉSIDENT. — Monier insistant pour avoir la parole, je consulte le Congrès. (Adopté.)

MONIER. — Je ne veux pas m'inquiéter des statuts du Syndicat des Métaux de la Seine. Je considère que ceci est l'affaire de ce Syndicat. Je ne m'inquiéterai donc que des statuts de la C. G. T. U.

J'ai toujours cru que lorsqu'à Saint-Etienne nous avons inclus dans les statuts de la C. G. T. U. la non-rééligibilité, ceci ne voulait

pas dire simplement qu'un Secrétaire de la C. G. T. Unitaire ne devait pas rester plus d'un certain temps dans la même fonction ; mais ceci voulait dire qu'on ne pouvait pas sauter d'une fonction à une autre et que la C. G. T. U. serait la première à appliquer le principe pour lequel elle avait fait campagne et qu'on ne verrait plus à la tête du Bureau Confédéral que des camarades en accord avec les statuts. Je voudrais qu'on respecte les statuts de la C. G. T. Unitaire. Je voudrais que nous respections ce que nous avons tant reproché aux autres.

PIERRETON. — Je suis pleinement d'accord avec Monier, mais je m'étonne que son attitude ici ne soit pas la même que celle qu'il a eue à la Fédération du Bâtiment où il a demandé la rééligibilité des fonctionnaires.

MONIER. — Il ne s'agit pas ici d'un individu, encore que ce que dit Pierretton serait vrai, ceci ne serait pas une raison pour violer les statuts de la C. G. T. U. Ce n'est pas parce que j'aurais eu cette attitude que cela vous donnerait le droit de violer vos statuts.

Voici quel était mon sentiment à la Fédération du Bâtiment sur ce qu'interprète Pierretton : j'aurais voulu qu'il y ait un roulement dans le remplacement du Bureau Fédéral et qu'un camarade reste pendant 6 mois au moins à la Fédération pour mettre les autres au courant et ne pas occasionner de perturbations. Au point de vue financier, en remplaçant nos cinq Secrétaires fédéraux à la fois, nous avons eu pendant un mois 10 fonctionnaires à la Fédération, soit 10.000 francs de dépenses. Tandis que nous n'avions été, comme toujours, que cinq à la Fédération, nous aurions ainsi économisé 5.000 francs.

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix la proposition du Syndicat des Cuirs et Peaux de la Seine, que signe aussi le Syndicat des P. T. T. que je représente.

UN DÉLÉGUÉ. — Il n'y a pas de Syndicat des Cuirs et Peaux de la Seine.

SOULAT. — C'est le Syndicat des Cordonniers du Cousu-Main.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition des Cordonniers de la Seine. (Adoptée.)

BOISSON. — Il y a déjà la grève des cotisations dans plusieurs organisations. Si vous ne respectez pas les décisions que vous avez prises dans les Congrès antérieurs, vous en prendrez la responsabilité.

BESNARD. — Nous disions que ce n'était pas un Congrès syndicaliste et nous avons raison.

DUDILLEUX. — Ma candidature au Bureau Confédéral ayant été mise en cause par le camarade Charbonneau, du Syndicat du Bâtiment, je réponde par une courte déclaration.

J'appartiens au Syndicat des Imprimeurs parisiens depuis le 1^{er} janvier 1899. Je crois, sans forfanterie, avoir fourni mes preuves d'organisation dans mon Syndicat, à la Fédération du Livre, à

l'Union de la Seine. Je suis d'abord à la disposition de mon Syndicat, qui est représenté ici, et je fais observer que je n'ai pas attendu le Congrès pour lui demander de se prononcer sur la position que j'occupe dans le mouvement ouvrier et confédéral. Le Syndicat des Imprimeurs parisiens s'est prononcé sur mon cas; je déclare lui être fidèle et être à son entière disposition d'abord; je déclare être ensuite à la disposition de la Majorité qui m'a sollicité pour accepter ce poste au Bureau Confédéral et je prends l'engagement formel, devant cette Majorité, de lui rendre le mandat qu'elle me confie aujourd'hui dans les mêmes conditions où je l'accepte, le jour où elle voudra me le reprendre.

Pour ceux qui veulent interpréter les statuts, je rappellerai, à mes camarades de la Majorité de la C. A. d'avant Saint-Etienne, que lorsque nous avons mis sur le papier le projet de statuts qui n'a pas été accepté à Saint-Etienne, mais qui comportait la non-rééligibilité des fonctionnaires, nous avons eu une discussion sur cette question. Je disais aux camarades de l'ancienne C. A. que si le principe de non-rééligibilité pour les Secrétaires confédéraux était admis après les deux ou trois ans qu'ils auraient passés au Bureau Confédéral, il fallait dire si on avait l'intention d'appliquer ce principe de non-rééligibilité consécutive aux camarades qui, antérieurement, auraient passé un stage dans d'autres fonctions syndicales à l'Union départementale, à la Fédération ou au Syndicat; et les camarades de l'ancienne Majorité m'ont répondu que la question n'avait pas à être posée, que le principe de la non-rééligibilité ne pouvait jouer que postérieurement et non antérieurement au stage au Bureau Confédéral, car il fallait à la tête de la Confédération des militants ayant quelque expérience du mouvement. Auraient-ils changé d'avis depuis qu'ils sont dans la Minorité ?

UN DÉLÉGUÉ. — Il y a cinq ans que tu ne travailles pas.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une demande de clôture après les orateurs inscrits : Charbonneau, Besnard, Broutchoux.

FERRÉ. — Je demande la parole à la suite des orateurs inscrits. (Protestations.)

LE PRÉSIDENT. — Je mets la clôture aux voix. (Adoptée.) Par conséquent, ne causeront plus que Charbonneau, Besnard et Broutchoux.

FERRÉ. — J'ai demandé la parole avant la clôture. (Non ! Non !)

TREINT. — Entends-toi avec Charbonneau.

FERRÉ. — Toi, tu n'as pas la parole, contre-révolutionnaire Treint !

CHARBONNEAU. — Il nous est impossible de procéder au vote sur la nomination du Bureau Confédéral avant d'avoir examiné à l'article 5 des statuts la modification qu'on nous propose.

D'autre part, il serait utile de connaître les déclarations faites par les anciens Secrétaires de l'Union des Syndicats de la Seine quand

ils ont été nommés à cette Union au sujet du fonctionnarisme syndical, et de savoir si la non-ratification par les Syndicats des membres qui sont élus ici implique la démission de ces membres.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Besnard.

BESNARD. — Camarades, il importe qu'une précision soit en effet apportée aux explications de Dudilieux. J'étais le Rapporteur de la Commission des Statuts de l'ancienne C. A. au moment où cette discussion survint. Mais, s'il était entendu, ainsi que l'a indiqué Dudilieux, que les fonctionnaires confédéraux devaient appartenir soit à des Syndicats, soit à des Fédérations ou Unions départementales, cette mesure ne pouvait être appliquée en tant que principe, mais en fait seulement pour la nomination des nouveaux Secrétaires confédéraux à laquelle il devait être procédé.

On pouvait toujours par la suite faire appel à des militants ne se trouvant pas dans le même cas. Rien de plus à ajouter.

Je considère donc qu'il est possible de trouver actuellement dans la C. G. T. U. des militants ne remplissant pas les conditions prévues pour les nominations antérieures.

BROUTCHOUX. — Camarades, c'est un Congrès extraordinaire! (Rires). Je pose la question au point de vue légal dans notre Confédération. Nous allons avoir un Congrès ordinaire l'année prochaine. Je pense que les candidats sur lesquels nous sommes appelés à nous prononcer maintenant sont élus jusqu'à cette époque. Nous sommes en ce cas d'accord.

HOSTYN. — Ce n'est pas sûr!

BROUTCHOUX. — Richetta, qui n'est pas un franc-gauche, est du même avis que moi. Je voudrais avoir l'opinion du Bureau sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT. — Je ferai remarquer à l'Assemblée qu'à chaque Congrès, extraordinaire ou non, les membres du Bureau se présentent devant vous. Vous avez à voter sur le Rapport Moral. Vous devez vous prononcer sur le point de savoir si les membres du Bureau doivent être maintenus à la tête de votre organisation confédérale.

Ma remarque répond à l'objection de Broutchoux : c'est à chaque Congrès ordinaire ou extraordinaire que les Secrétaires confédéraux sont à la disposition de l'Assemblée pour leur élection.

BROUTCHOUX. — J'accepte l'interprétation donnée par le Président, mais ce n'est pas ma pensée qu'il a traduite. Il s'agissait d'une question de principe. Quand, par exemple, la nomination de Dudilieux s'est présentée devant la Commission Exécutive, j'ai voté contre, non par attitude hostile à l'égard de Dudilieux, mais parce que je suis un partisan, aujourd'hui comme hier, de la non-réligibilité des fonctionnaires.

A part Racamond, qui me semble être dans les conditions normales du Syndicalisme révolutionnaire pour faire acte de candidat, je considère que les trois autres postulants sont indésirables. Berrar,

Dudilieux, Monmousseau sont en effet, depuis quatre ou cinq ans, fonctionnaires, soit dans des Syndicats, soit dans des Unions, soit à la C. G. T. U. (Interruptions.)

UN DÉLÉGUÉ. — Et à la Santé!

BROUTCHOUX. — Camarades, c'est Semard qui, je crois, disait hier qu'il ne faut jamais forcer ses talents.

Il est regrettable pour le mouvement ouvrier que seuls des militants soient arrêtés. Je m'adresse ici à mes camarades de province. Beaucoup d'entre eux ont été emprisonnés également, mais peut-être n'ont-ils pas eu toujours le régime politique et 1.000 francs par mois! (Applaudissements.)

La Majorité est vraiment sans pitié vis-à-vis de la Minorité. Vous nous avez donné déjà pas mal de travail pour vous combattre : Commissions syndicales, préparation de la grève. Maintenant, vous nous imposez au surplus la lutte que nous allons mener contre les fromagistes que vous voulez instituer. Nous vous attendons dans les réunions de Syndicats. (Colloques.)

ELECTION DU BUREAU

LE PRÉSIDENT. — La clôture ayant été prononcée (l' tumulte), je mets aux voix l'élection du Bureau proposé : Berrar, Dudilieux, Monmousseau, Racamond. (Des délégués de la Minorité quittent la salle.)

(Le Bureau est élu.)

LE PRÉSIDENT. — Il devient absolument impossible de s'entendre dans le brouhaha. Un camarade de la Minorité a posé des questions précises à Dudilieux qui a besoin d'y répondre afin que ne soit pas brisé le mouvement ouvrier.

DUDILIEUX. — Soyez assurés tout d'abord que je serais prêt à disparaître si ma présence au Bureau Confédéral devait avoir pour conséquence de briser le mouvement ouvrier.

Vous avez, camarades de la Minorité, votre façon personnelle d'interpréter les statuts. Il est exact que j'ai été élu secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine au début de 1921 avec le principe de non-rééligibilité et pour deux ans. A la fin de 1922, à mon retour de Russie, j'ai donné ma démission de Secrétaire de cette Union, considérant que j'étais arrivé à l'expiration de mon mandat et respectueux du principe sur lequel j'avais été élu. Je suis donc libre vis-à-vis de l'Union des Syndicats de la Seine et j'appartiens aujourd'hui, d'abord, à mon Syndicat, ensuite à la Confédération Générale du Travail Unitaire qui peut, d'après ses statuts, me nommer à son Secrétariat et à son Bureau. Libre à elle de prendre à cet égard telle décision qui lui conviendra.

MONMOUSSEAU. — La première fonction qui m'ait été confiée dans

le mouvement syndical est celle que j'occupais à l'Union des Syndicats de la Seine depuis mai 1921, à ma sortie de la Santé. Je n'avais auparavant été investi d'aucune autre fonction syndicale.

J'ajoute que les membres de la Minorité ont présenté au Bureau Confédéral notre camarade Cazals, déjà permanent depuis de longues années à l'Union Départementale, ainsi qu'à la C. G. T. depuis Saint-Etienne.

BESNARD. — La situation dans laquelle vous vous trouvez est d'une gravité dont il ne faut pas se dissimuler l'importance. Nous considérons que nous sommes en présence d'une violation formelle des statuts de la C. G. T. U. Nous avons en outre posé une question importante à la fin de mon exposé. La Minorité se retire pour délibérer; elle attendra la réponse de la Majorité Confédérale dans une demi-heure.

DUDILIEUX. — Camarades de la Minorité, encore un mot. Vous ne devez pas oublier ce qui a motivé la convocation du Congrès actuellement réuni et vous devez vous rappeler — nous pourrions au besoin nous reporter à l'analytique du dernier C. C. N. — que c'est à propos des démissions intéressant la Commission Exécutive et le Bureau Confédéral que vous avez déclaré : les statuts sont violés. Bref vous avez interprété les statuts en considérant que seul un Congrès pouvait combler les vacances existant à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral du fait des démissions de nos camarades Cazals, Marie Guillot et de 8 ou 10 membres de la Commission Exécutive.

Nous vous avons donné satisfaction dans un but d'unité. Nous avons, à ce moment, cédé quelque peu à un chantage!

LE PEN. — Tu ne connais que ce mot-là!

DUDILIEUX. — Mais je déclare que vous ne pouvez continuer ce système. Quelles que soient vos interprétations sur la forme légale et constitutionnelle de la C. G. T. U., le Congrès réuni à Bourges ne l'aura pas été en vain. Il appartient à ce Congrès souverain de se prononcer tant sur la nomination des membres de la Commission Exécutive que sur celle des membres du Bureau, et, quelle que soit l'attitude de nos camarades de la Minorité, je demande à la Majorité, au nom de l'unité ouvrière, de rester disciplinée et de se prononcer. (Applaudissements.)

(La Minorité se retire.)

BESNARD. — Allez, en route!

SEMARD. — Tu remplaces Bidegaray à la Fédération des Cheminots.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Cazals.

CAZALS. — Monmousseau a fait état tout à l'heure des conditions dans lesquelles ma candidature avait été posée, d'abord à Saint-Etienne, ensuite à ce Congrès de Bourges, par une fraction de la Minorité. A Saint-Etienne, malgré mon refus formel d'accepter une

fonction, ma candidature a été posée quand même, et je suis persuadé qu'en agissant ainsi, on a tenu compte de la discussion qui s'était engagée à l'ancienne C. E. Confédérale en ce qui concerne les statuts et la pénurie de militants au moment de la constitution de la C. G. T. U. (Très bien!)

MONMOUSSEAU. — Nous sommes d'accord.

CAZALS. — Je dois ajouter que ma candidature, présentée non pas par la Minorité de ce Congrès, mais par les G. S. R., avait un caractère de pure forme.

Et maintenant, répondant à des propos qui ont été tenus par Besnard au Président de cette séance (je ne sais pas au nom de qui Besnard a parlé), que mes camarades de la Majorité sachent bien que je ne saurais faire ici un seul geste, ne serait-ce que celui de sortir de la salle (Très bien! et vifs applaudissements sur les bancs de la Majorité) qui puisse être interprété comme un geste de scission. Si j'étais simple délégué et quoique minoritaire, par esprit d'unité, je resterais à ma place. (Vifs applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Fourcade.

FOURCADE. — Quand tout à l'heure j'avais demandé la parole, la minute n'était pas aussi grave que celle que nous vivons actuellement. Croyez bien que je n'aurais pas rappelé au président mon tour de parole, si notre camarade Cazals ne s'était cru obligé de décocher quelques flèches à notre camarade Besnard qui est sorti de cette salle.

Camarades, je suis ici un jeune, mais en même temps que je suis jeune, je suis un vieux. J'ai participé à l'action syndicale pour laquelle j'ai donné jusqu'à ce jour toute la mesure de ma combativité et de mon intelligence, si relative qu'elle puisse être. Je me suis voué de toutes mes forces au mouvement syndical au sein duquel j'ai défendu des idées qui sont toujours restées miennes, et parmi lesquelles peut être retenue celle de la non-rééligibilité. Je suis un de ceux qui pensent que le mouvement syndical se doit à lui-même de renouveler les hommes qui sont à sa tête.

Camarades, il nous arrive quelquefois de discuter d'une façon agressive. Nous n'avons pas toujours le mot poli. Du reste, notre lexique, notre vocabulaire n'est pas très grand. Mais les mots sont à la mesure de nos passions, de l'amour que nous avons pour notre mouvement.

Eh bien! mes amis, n'allez pas croire que les camarades qui sont partis font la scission sur un mot; ils sont restés dans l'esprit qui est le mien.

Permettez-moi de vous dire, camarades de la Majorité, que notre premier cheval de bataille, le meilleur peut-être que nous ayons pu exploiter dans les tribunes publiques, quand nous allions combattre les gars du pacte d'Union sacrée, ceux qui participaient aux histoires gouvernementales, c'était le fauteuil qu'ils occupaient. Rappe-

lez-vous encore, camarades qui avez été élus à l'Union Départementale de la Seine, que vous l'avez été sur cette question de la non rééligibilité.

Comprenez bien que le grain jeté dans ces polémiques a germé, parce qu'il a profondément pénétré dans l'esprit français, esprit frondeur avant tout.

Notre meilleure méthode de combat fut alors de montrer le syndicalisme des pays qui nous environnaient. Or, quand la guerre fut terminée, nous nous sommes fait entendre à Calais devant des camarades auxquels nous avons parlé de nos 15 années de luttes et par lesquels nous nous sommes d'ailleurs fait applaudir. Le grain que nous avons ainsi jeté a germé. Ce n'est pas la première fois que je vous mets en garde contre cela.

Ainsi que je le disais à Saint-Etienne, vous avez, c'est entendu, sanctionné la non-rééligibilité, mais vous n'en avez pas moins laissé la porte ouverte aux arguties administratives : on passe d'une Fédération à une autre, de cette autre à la C. G. T. C'est ainsi que sont maintenus dans leurs fonctions ceux dont on ne veut pas se séparer. Mais il n'y a pas dans le mouvement syndical que les belles plumes et les ténors, il y a ceux qui le défendent. Il sera difficile, je vous le jure, d'opposer à ceux qui voudront faire le mouvement syndical la rééligibilité des fonctionnaires syndicaux.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Je vous demande de vous en remettre à ce vieil esprit français. Il n'y a pas de scission, il y a des statuts qui sont là, il existe une technique syndicale, un mouvement que personne n'ignore. Si vous pensez pouvoir jeter tout cela par-dessus bord, si vous pensez que l'on puisse comme cela revenir du jour au lendemain sur les idées qu'on a défendues, si vous pensez que le cheval de bataille sur lequel vous êtes montés n'est plus en état de vous conduire, eh bien, vous vous trompez. Ne faites donc pas figure de fromagistes, ne vous faites pas réélire, parce que vous n'aurez pas fait la scission avec les militants qui sont là, mais vous la ferez avec le vieil esprit syndical.

LARTIGUE. — Je tiens à déclarer que je suis pleinement d'accord avec Cazals. Si nos camarades avaient indiqué qu'ils voulaient faire la scission, je me serais autorisé à les en dissuader en m'adressant à leur raison et à leur cœur. Fourcade vient d'affirmer qu'il n'y a aucune pensée de scission chez nos camarades du Bâtiment. Je prends acte de cette déclaration et je m'en réjouis.

TOTTI. — Camarades, au cours des discussions qui surviennent entre militants, il arrive parfois d'avaler des pilules amères. On nous a reproché d'avoir, au milieu des surexcitations du Congrès, employé un procédé de chantage à propos de la scission, lorsque nous voulions développer notre pensée. Les camarades de la Minorité pourraient à leur tour, se servant du même argument, déclarer qu'il ne faudrait pas nous imposer des choses inacceptables en faisant à votre tour le chantage de l'unité.

Vous savez que nos camarades sont des unitaires, et que, pour l'unité, nous avons parfois mérité l'injure des extrémistes, même parmi ceux qui se réclament ici de cette unité.

Or, j'estime que dans des heures graves, une scission nouvelle de la classe ouvrière serait désastreuse et pour le prolétariat et pour nos ennemis.

Nous mettrons l'humiliation imposée sur la table de l'unité syndicale, sans aucun chantage. Je resterai dans la C. G. T. U., quoi qu'il puisse advenir, de même qu'on reste révolutionnaire malgré la méfiance que peuvent avoir à notre égard certains camarades nous attendant à l'œuvre dans le silence.

Camarades, je serais mal venu d'apporter des appréciations sur les interventions de Dudilieux et de Monmousseau. Je préfère m'abstenir sur ce point. Mais vous me permettrez de dire que je n'éprouve aucune animosité contre le camarade Berrar, lequel a d'ailleurs reconnu tout à l'heure, en se mettant sur le plan des statuts, qu'il ne pouvait accepter la candidature à aucune fonction, et que s'il acceptait, c'était pour lui une question de conscience et de devoir révolutionnaire. Je crois que ce sont ses paroles. J'estime que cette question de devoir peut se poser dans son organisation, mais dans le Congrès il ne faut pas donner l'exemple d'une violation flagrante des statuts qui doivent demeurer impératifs et intangibles.

Si une menace de scission nouvelle devait se produire à la C. G. T. U. du fait que les statuts n'auraient pas été respectés, ce serait non seulement provoquer du scandale pour bien peu de chose, mais procurer à la C. G. T. de la rue Fafayette des heures de joie.

Et maintenant vous apprécierez. Personnellement je vous déclare : Je resterai unitaire jusqu'à l'humiliation, mais, sans rien vouloir dramatiser, je vous adjure de ne pas mettre ainsi constamment les militants en face de leur devoir de conscience par des violations de cet ordre.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Semard.

SEMARD. — Je me souviens qu'au Comité National Confédéral, je fus l'auteur d'une proposition par laquelle j'acceptais, au nom de la Majorité, la tenue du Congrès Confédéral de Bourges pour la nomination de membres de la Commission Exécutive et pour la nomination des membres du Bureau démissionnaires. Je me souviens qu'à ce moment, c'est la même Minorité qui, par la bouche de notre camarade Monier d'une part, et par celle de notre camarade Leclair, de Lyon, vint nous faire à la tribune du C. C. N. des menaces de scission au cas où nous n'accepterions pas le Congrès Confédéral de Bourges.

UN MEMBRE DE LA MINORITÉ. — C'est inexact.

SEMARD. — Si vous n'acceptez pas notre proposition d'un Congrès Confédéral, nous déclarait la Minorité, vous en prendrez la responsabilité devant le pays, parce que, passant par-dessus la tête de la C. G. T. U., nous organiserons le Congrès nous-mêmes.

C'est devant cette menace précise qu'au nom de la Majorité j'ai déclaré que nous acceptons le Congrès Confédéral, parce que nous ne redoutons pas d'aller nous expliquer devant les ouvriers et leurs représentants.

On n'a pas à Bourges connu la scission. Les camarades ouvriers de ce centre ont à leur tête depuis de nombreuses années un Secrétaire dont ils ne manifestent pas l'intention de demander le remplacement. Ils sont libres dans leur Syndicat et dans leur Union Départementale de choisir qui leur convient pour diriger les destinées de leur mouvement ouvrier localement et régionalement.

S'il fallait ici, Totti, consulter les fonctionnaires syndicaux et les reprendre dans votre Minorité!

TOTTI. — Tu ne parles pas pour moi?

SEMAR. — Je m'adresse à toi parce que tu as parlé de fonctionnaires. Nous reprendrons tous les fonctionnaires syndicaux et nous verrons d'après les statuts s'ils sont bien à leur place. Je ne parle pas pour Fourcade.

FOURCADE. — Pour créer la C. G. T. U., j'ai fait onze mois de permanence appointés.

SEMAR. — Par conséquent, vous voulez jouer sur les statuts actuels de la C. G. T. U., et Totti parle d'humiliation imposée à la Minorité. A quel moment avons-nous donc imposée une humiliation dans ce Congrès? Une semblable question se pose-telle quand un Congrès souverain discute de ses statuts et les interprète? Un Congrès Confédéral n'aurait-il pas le droit de donner l'interprétation exacte aux statuts de la C. G. T. U.? A quoi serviraient donc nos Congrès si une Majorité n'était pas libre de se déterminer? Où donc Totti peut-il trouver dans les statuts un article permettant d'émettre l'avis que Monmousseau et Dudilieux ne peuvent rester à la tête de la C. G. T. U.? Je sais que la Minorité a des griefs contre les hommes et qu'elle verrait avec satisfaction Monmousseau se retirer.

MONMOUSSEAU. — Je déclare que je reste à la disposition de la Majorité, qui décidera ce qu'elle entendra faire.

SEMAR. — Nous n'acceptons pas l'ultimatum de Besnard. J'ai écrit il y a quelques mois dans « l'Humanité » un article dans lequel j'ai déclaré que Besnard était plus près de la C. G. T. de la rue Lafayette que nous ne le sommes.

Il y a parmi vous des camarades qui ont le désir de faire la scission, non pas pour aller dans l'autonomie, mais pour rejoindre les social-démocrates qui sont leur amis peut-être.

C'est pourquoi nous n'acceptons pas l'ultimatum de Besnard. Nous refusons de nous prêter à ces petites manœuvres de Congrès qui consistent à partir quand on n'est pas content. Nous déclarons que le Congrès est souverain, que les statuts de la C. G. T. U. ne sont pas violés et que notre assemblée est fondée à s'appuyer sur ces statuts pour désigner ses fonctionnaires. Quand une Majorité s'est

déterminée, la Minorité a le devoir de s'incliner. C'est la seule façon de concevoir l'unité. (Applaudissements.)

PLUSIEURS VOIX. — La clôture!

MONMOUSSEAU. — Je demande la parole pour une proposition. De toutes façons, camarades, ce Congrès après avoir discuté pendant de longues heures sur les motifs exclusifs qui l'avaient provoqué, doit se séparer en désignant une Commission Exécutive et un Bureau confédéral avec tous les délégués présents. Il serait bon que ces désignations soient faites avant que nous allions dîner.

Les menaces de scission depuis le C. C. N. se sont répandues partout. Je rappelle simplement les déclarations de Semard : les statuts ont été invoqués au C. C. N. Pour satisfaire aux exigences qui se manifestaient, la réunion du Congrès de Bourges fut décidée, et voici qu'on accuse encore le Congrès souverain de violer les statuts de la C. G. T. U.

Je demande donc à la Majorité de ne pas se laisser troubler, de rester ferme et de ne pas se séparer avant d'avoir donné au prolétariat des organismes qui puissent diriger ses destinées jusqu'au prochain Congrès.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Antourville.

ANTOURVILLE. — Vous permettrez à un vieux camarade qui assista au Congrès de 1904 d'apporter son point de vue en ce qui concerne l'interprétation des statuts. Aussi bien je serai bref.

Si je ne m'étais pas aperçu qu'il y avait de la part de certains camarades un abus d'interprétation des statuts visant plus particulièrement quelques hommes, je n'aurais pas pris la parole.

Examinons ce que disent les statuts : non-rééligibilité immédiate pour les camarades sortants du Bureau, éligibilité pour quatre ans en ce qui concerne les autres candidats.

Il n'est pas dit que les statuts confédéraux pourront être soumis aux statuts constitutifs des différents Syndicats et des diverses Fédérations.

Or, si nous renversions les termes, nos camarades paraissent admettre que lorsqu'un militant a déjà été fonctionnaire dans son Syndicat, il ne puisse le devenir à la C. G. T. Je ne veux pas examiner ici les inconvénients qu'il y aurait peut-être à ce que de prime abord tel camarade qui n'a jamais été fonctionnaire dans son Syndicat puisse briguer un poste à la C. G. T. Mais admettriez-vous que tel autre qui n'a jamais été fonctionnaire ni dans un Syndicat ni dans aucune Fédération, mais qui a fait ses quatre ans à la C. G. T., ne puisse retourner dans son Syndicat avec un poste de combat? Si vous ne l'admettez pas en procédant du sommet par en bas, il n'est pas admissible que vous l'acceptiez autrement.

Toutes les candidatures qui se présentent sont recevables, déclarait Dudilleux en interprétant les statuts avec son état d'esprit. Mais il ajoutait, voulant quand même faire des concessions : Bien

que statutairement ma candidature soit recevable, si mon Syndicat décidait que je doive me retirer, je m'inclinerais.

Peut-on exiger davantage?

LARTIGUE. — Camarades, c'est parce que nous sommes profondément unitaires et décidés à rester dans la C. G. T. U. quoi qu'il advienne, que le discours de Semard m'a vraiment peiné. Semard a l'air d'accepter de gaieté de cœur une scission, alors que dans un moment comme celui-ci le rôle de la Majorité eût été de faire appel au cœur sensible de nos camarades du Bâtiment. (Exclamations ironiques.)

Décidément, je vais finir par croire que la situation vous arrange. Elle ne m'arrange pas, quant à moi. Aussi je ferai mon devoir d'unitaire jusqu'au bout et ce que vous ne voulez pas faire pour nos camarades du Bâtiment qui sont encore occupés à délibérer dans une salle adjacente à la nôtre, je vais le faire à votre place. Je vais leur dire combien la lutte que nous avons entreprise serait rude et combien d'assauts nous serions obligés de subir. Mais lorsque nous considérons le passé et que nous constatons la scission qui s'est produite dans la vieille C. G. T., scission à laquelle notre sensibilité nous a conduits, nous sommes unanimes à regretter un tel état de choses.

J'estime donc que nous devons nous abstenir de recommencer les mêmes fautes. Quoi qu'il arrive, camarades du Bâtiment, il faut que nous restions là. Nous nous battons passionnément pour la réforme du Syndicalisme, mais seulement au sein de l'organisation confédérale.

Et c'est parce que vous êtes profondément partisans de l'unité dans l'ensemble du mouvement ouvrier que je vous supplie de rester là, car sortir d'un organisme auquel vous êtes rattachés serait consacrer de nouvelles scissions.

LE DÉLÉGUÉ DES MÉTAUX DE MARSEILLE. — Au nom de mon Syndicat, je m'associe pleinement aux paroles prononcées par Lartigue.

BERRAR. — Nous aussi, nous regrettons le geste des camarades qui sont sortis de la salle, parce que nous sommes profondément unitaires. Il me semble qu'avant de faire un geste comme celui-là, il eût fallu examiner la situation des différents candidats au Bureau Confédéral.

Pour mon compte, j'ai déclaré que je n'étais pas en effet d'accord avec les statuts de mon organisation syndicale, mais je n'en approuve pas moins ceux de la Confédération Générale du Travail Unitaire.

Il n'y a pas quatre ans que le Syndicat des Métaux a voté la non-réligibilité des fonctionnaires. C'est pourquoi je suis en désaccord avec mon Syndicat et c'est la raison pour laquelle je n'accepterai de siéger au Bureau Confédéral qu'après la ratification définitive de mon organisation qui, elle, est intéressée à la question.

On ne peut en tout cas me reprocher d'être en désaccord avec les statuts confédéraux.

Maintenant, camarades, j'espère que le geste des délégués du Bâtiment ne sera pas définitif. Il serait vraiment regrettable que la scission se produise sur une question de personnalité. Il n'est pas toujours facile en effet de trouver des militants dans la C. G. T. U. Que peut-on reprocher aux camarades qui sont à la tête de notre organisation et qui, de plus, sont parfaitement en règle avec les statuts de la C. G. T. U. ? S'ils n'ont encouru aucun reproche au point de vue de la moralité syndicale, on ne peut s'expliquer le geste qui s'est produit dans cette assemblée. C'est pourquoi nous demandons avec Lartigue que tous reprennent leur place dans ce Congrès afin que nous puissions continuer à travailler.

KERDRAON. — Si le Bureau Confédéral avait posé la question comme elle devait l'être, si nos camarades s'étaient souvenus de la décision prise lors du dernier C. C. N. en vue de compléter le Bureau Confédéral et la Commission Exécutive, ils auraient remarqué qu'il n'était pas question à cette époque de procéder à l'élection d'une Commission Exécutive complète, puisque le Bureau élu à Saint-Etienne était valable jusqu'à notre prochain Congrès ordinaire.

Ayant exprimé aussi simplement que je le puis la situation telle que je la comprends, il suffirait que la proposition tendant à remplacer les camarades démissionnaires de la Commission Exécutive et du Bureau Confédéral soit modifiée en conséquence.

DUDILLEUX. — Je supplie la Majorité de ne pas donner prétexte à un état de choses qui pourrait lui faire supporter la plus petite parcelle de responsabilité dans les conséquences du geste accompli par nos camarades de la Minorité.

Camarade Lartigue, ce n'est pas en vain qu'on fait appel à nos sentiments, mais il ne faut pas les exploiter. C'est pourquoi je demande au Congrès qu'après avoir délibéré souverainement dans sa Majorité, il se prononce sur la nomination du Bureau Confédéral. Il serait ensuite très heureux d'associer la Majorité à la démarche de Lartigue en désignant une délégation chargée d'intervenir auprès des camarades qui ont quitté cette salle pour leur expliquer les mobiles qui ont déterminé la décision prise par le Congrès. (Très bien !)

FOURCADE. — Vous êtes en présence d'une situation très grave. Il existe dans la Minorité un état d'esprit dont il faut tenir compte. Les camarades qui sont dans la C. G. T. U. sont en train de provoquer une scission.

Nous sommes restés avec notre vieille formation et nous n'avons pas trouvé dans les événements de ces dernières années rien qui pût modifier notre conception première du syndicalisme. La question de la non-rééligibilité est quelque chose de très grave pour notre mouvement. Je l'ai dit tout à l'heure, je me plais à le répéter. Il ne faut pas donner à ceux qui sont les cotisants l'occasion de pouvoir

dire que nous sommes de la même essence que ceux que nous avons quittés.

Camarades de la Majorité, les orateurs qui se sont exprimés en votre nom ont parlé de chantage. Or, il ne s'agit pas là d'un chantage, mais d'une situation très sérieuse. C'est pourquoi je suis heureux de rester ici pour défendre la cause de camarades qui ne sont pas partis sur un coup de tête, mais parce qu'ils étaient froissés dans leurs convictions syndicales.

Il n'y a pas dans la Minorité de social-démocrates. De telles affirmations sont des sornettes. Quand nous avons quitté l'ancienne C. G. T., nous avons combattu autant que vous pour créer la C. G. T. U. que nous aimons et à laquelle nous restons aussi attachés que vous pouvez l'être.

Les camarades du Bâtiment délibèrent, et ce qu'ils viennent de me faire dire correspond exactement avec ce qu'a déclaré notre camarade Dudilleux. Il y a cependant une nuance. Dudilleux vous dit en effet : déterminez-vous dans votre Majorité, puis, quand vous aurez voté, allez trouver, suivant la proposition de Lartigue, les camarades de la Minorité.

Je vous déclare à mon tour : Ne commettez pas l'irréparable avant qu'une discussion soit intervenue. Les camarades de la Minorité vont venir. Je vous demande simplement de suspendre la séance pendant cinq minutes. Nous tâcherons ensuite de nous expliquer franchement de façon qu'il n'y ait pas de désaccord entre nous sur la question qui nous divise actuellement.

(La séance, suspendue à 7 heures 25, est reprise à 7 heures 45.)

REPRISE DES DEBATS

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Mangeot.

MANGEOT. — C'est au nom de la Minorité que je prends la parole en ce moment. Tout à l'heure, au geste fait par nos camarades de la Minorité, immédiatement, sans tenir compte des déclarations formelles que nous avons faites dans ce Congrès pour l'unité indéfectible, on s'est écrié : voilà la scission.

Camarades, je vous apporte la preuve qu'il ne s'agit pas de scission. Nous ne quitterons jamais la C. G. T. U. (Applaudissements.)

C'est pourquoi la Minorité, après une discussion serrée, vous apporte une déclaration. Nous demandons qu'après sa lecture, le Bureau Confédéral nous fasse une réponse précise sur la question que nous posons.

Voici les termes de cette déclaration :

La Minorité syndicaliste au Congrès de Bourges ; estimant qu'il est de son devoir de ne pas laisser dénaturer le geste qu'elle a accompli en quittant la séance du Congrès ;

Déclare que ce geste ne peut être considéré comme un geste de scission

de la part de ceux qui ont toujours et partout défendu le Syndicalisme contre les attaques de ses adversaires de classe et contre les emprises des partis politiques ;

En conséquence, la Minorité syndicaliste déclare donner au Congrès de Bourges, la preuve de sa volonté irréductible de ne pas briser, face aux événements actuels, l'unité prolétarienne dans la C. G. T. U. ;

Mais elle précise qu'elle ne saurait s'associer à la violation des statuts confédéraux, fédéraux et syndicaux.

En outre, la Minorité syndicaliste demande que la Majorité indique d'une façon précise par quels moyens elle entend sceller l'unité de propagande et d'action dans le sein de la C. G. T. U.

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau vient de recevoir une résolution signée de nombreux Syndicats, une trentaine environ. Elle est ainsi conçue :

Le Congrès Confédéral, souverain dans ses décisions, interprétant les statuts confédéraux, renouvelle sa confiance au camarade Monmousseau et désigne les camarades Berrar, Dudilieux et Racamond aux postes de secrétaires confédéraux.

Je dois ajouter que la candidature de Berrar pouvant ne pas être ratifiée par son Syndicat, nous vous proposons de désigner pour le remplacer éventuellement le camarade Piétri.

Le Bureau Confédéral a la parole sur la deuxième partie de la déclaration de la Minorité.

(On relit la déclaration de la Minorité.)

DUDILIEUX. — Camarades, nous croyons avoir donné une indication suffisante dans la résolution que nous avons présentée comme conclusion au débat sur la Révolution allemande. Il semble que cette conclusion puisse suffire et donner satisfaction à nos camarades de la Minorité. Est-ce ton sentiment, Lartigue, puisque tu as collaboré avec nous à sa rédaction ?

MONMOUSSEAU. — Camarades, lorsque nous avons élaboré la résolution sur la Révolution allemande, nous avons pris note des suggestions apportées par la Minorité.

Nous avons fait demander notre camarade Lartigue pour examiner en commun les dispositions prises par sa résolution, et nous avons estimé qu'en effet il était nécessaire pour la propagande et pour l'action de prendre le côté pratique contenu dans la résolution Lartigue.

Je m'associe pleinement aux déclarations de Dudilieux et nous pensons qu'elles sont de nature à donner satisfaction à nos camarades de la Minorité.

Dans les réunions de propagande, ainsi que nous l'avons déclaré à la Conférence des délégués régionaux, les régions sont absolument libres d'organiser leur propagande et de prendre les orateurs qui leur conviennent. Je pense que sur ce point aucune observation

ne peut être présentée ou retenue, et que nos camarades de la Minorité obtiennent satisfaction.

LARTIGUE. — Je n'ai pas participé à la rédaction de la motion qui vous a été présentée. Comme on me demandait tout à l'heure si je pensais que les grandes lignes de cette motion étaient capables de souder, au moment de l'action, l'ensemble des forces ouvrières, très sincèrement, j'ai répondu : oui, je me réjouis qu'on nous ait fait cette concession.

DESIGNATION DES SECRETAIRES CONFEDERAUX

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix la résolution qui vous est présentée pour la désignation des Secrétaires confédéraux et dont je donne à nouveau lecture : « Le Congrès Confédéral, souverain dans ses décisions, etc... »

(La résolution est adoptée.)

MANGEOT. — Je demande la parole sur la réponse du Bureau Confédéral. La Minorité enregistre les déclarations qui lui donnent un semblant de satisfaction jusqu'aux possibilités de contrôle dans l'action future.

KERDRAON. — Dans la résolution que nous avons adoptée tout à l'heure, après la discussion des événements d'Allemagne, il est bien dit qu'avant de décider une action quelconque, le Bureau Confédéral devrait convoquer les Fédérations nationales et se mettre d'accord avec elles. Nos camarades de la Minorité ont, par conséquent, satisfaction sur ce point.

BESNARD. — Nous estimons que la réponse du camarade Mangeot ne constitue pas une réponse nette et précise. Nous allons en conséquence indiquer d'une façon catégorique comment nous concevons la possibilité de sceller l'unité d'action dans le sein de la C. G. T. U.

MONIER. — Ainsi que vient de le dire Besnard, nous allons vous donner connaissance d'une réponse où nous définissons l'unité l'action qui peut être réalisée dans ce Congrès :

MOTION SUR L'UNITE D'ACTION DE LA C. G. T. U.

Tenant compte des expériences qui se rattachent à un passé récent et des nécessités du présent et de l'avenir prochain ;

Le Congrès, en même temps qu'il concrétise sa pensée d'unité d'action dans la plus grande unité des forces révolutionnaires réunies dans la C.G.T.U., précise, jusque dans le détail et ainsi qu'il suit, les décisions qu'il prend pour atteindre les buts poursuivis par la C. G. T. U.

1° La C. E. et la Commission de Contrôle confédérale seront composées par les représentants des différentes tendances. Chacune de ces tendances désignera, pour la représenter, un nombre de membres correspondant au

chiffre de voix recueilli sur la motion d'orientation syndicale. Deux ou plusieurs tendances pourront s'entendre pour désigner des délégués communs. Les membres de ces Commissions devront, conformément aux statuts confédéraux, être ratifiés par leurs Syndicats. Ces derniers ne pourront leur refuser l'investiture que pour des motifs graves : indécence, préjudice moral, mais en aucun cas l'opposition de tendance ne pourra constituer un motif de refus.

2° La C. G. T. U. sera représentée dans tous les Comités constitués en accord avec d'autres organisations, sans en excepter aucun et y compris celui de l'Amnistie et le Comité d'Action par des membres de toutes tendances. Les délégations confédérales seront toujours composées suivant les mêmes règles de la C. E. et la Commission de Contrôle. Cette décision s'applique aussi, bien entendu, à la délégation de la C. G. T. pour poursuivre la réalisation de l'Unité syndicale organique.

3° Pour coordonner la propagande générale, pour préparer l'action et spécialement celle qui peut être décidée contre la guerre et pour soutenir la Révolution allemande, pour lutter contre la répression internationale, pour activer la réalisation de l'unité, avec tout le concours de tous les éléments confédéraux placés sur un pied de complète égalité, les tournées de propagande, les meetings, les diverses délégations et représentations de la C. G. T. U. dans les Congrès fédéraux, départementaux, syndicaux et internationaux, seront assurés par la C. E. d'après un tour de désignation qui sera établi par elle en tenant compte de la liste complète des orateurs confédéraux qui sera fournie par les Fédérations, sans distinction de tendance. Toutes les fois qu'un meeting, une tournée, une délégation nécessitera l'envoi de deux ou plusieurs délégués confédéraux, la C. E. devra désigner des orateurs de tendances différentes.

4° En accord avec ce qui précède, les tendances désigneront chacune un délégué qui les représentera dans les Congrès de la C. G. T. U.

Persuadé que ces mesures sont seules capables d'amener l'apaisement au sein de la C. G. T. U., le Congrès, en dehors de toute préoccupation de tendance, déclare qu'à dater de ce jour, toutes les polémiques doivent cesser entre les militants, que toutes les organisations, toutes les individualités doivent, désormais, œuvrer en commun, pour réaliser d'abord l'unité de propagande et d'action dans la C. G. T. U. et les invite à travailler de toutes leurs forces à la reconstitution de l'unité totale de la classe ouvrière.

Sans vouloir méconnaître l'autonomie des différents organismes confédéraux, le Congrès espère que les Fédérations, Unions et Syndicats s'inspireront de cette ligne de conduite.

SYNDICAT DES TAILLEURS DE PIERRE DE LYON.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Colomer.

COLOMER. — Au nom d'un certain nombre de Syndicats de la Minorité, je tiens à déclarer ici que la seconde partie, l'appendice de la motion présentée par la Minorité et qui vient de vous être lue, n'est pas le complément accepté par nous de la résolution qui vous avait été proposée à notre rentrée dans ce Congrès.

Nous n'admettons pas que la Minorité syndicaliste révolutionnaire puisse collaborer avec les politiciens que nous avons dénoncés, et ce n'est pas au moment où nous voyons ces politiciens tenir prisonniers les syndicalistes révolutionnaires dans cette C. G. T. U., au moment où nous les voyons perpétuer le fonctionnarisme que nous

avons combattu dans l'ancienne C. G. T., au moment enfin où plus que jamais nous n'avons aucune raison de collaborer avec ces politiciens, que nous pourrions leur proposer d'accepter notre part de responsabilités dans la gestion, dans la direction et dans la dictature par la C. G. T. U.

BOUDOUX. — Camarades, je regrette d'être en désaccord avec notre ami Monier ainsi qu'avec certains camarades de la Minorité. Mais je considère que lorsque, pendant cinq ou six jours, on a pu démontrer que la C. G. T. U. était passée entre les mains d'un Parti politique, il faudrait être inconséquent avec soi-même pour apporter une part de responsabilités soit dans la Commission Exécutive, soit dans un Bureau. Je n'ai pas à tirer d'autres conclusions, mais je considère que nous devons, en cette circonstance, marquer notre position bien nette.

MONIER. — Nos camarades sont libres de faire les déclarations qu'ils veulent. Seulement nous devons avoir le désir de faire confiance à tout le monde, aux militants comme aux cotisants, même si certains de nos camarades ne sont pas d'accord avec nous. On peut être divisé durant plusieurs jours, mais je me demande s'il serait sage que ces divisions s'éternisent. La confiance que je vous demande doit donc aller également aux cotisants qui sont très nombreux dans la Minorité.

INVESTITURE ET REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

JACQUET. — J'ai un point à discuter sur la résolution présentée par Monier au nom de la Minorité. (Dénégations.)

MONIER. — Au nom de mon Syndicat. Je suis détenteur de plusieurs mandats, mais je n'ai voulu engager d'autres Syndicats que le mien dont je connais le sentiment.

JACQUET. — Le point discutable est celui de l'investiture morale donnée aux fonctionnaires des Fédérations et de la C. G. T. U. J'estime que les statuts et les décisions des Congrès antérieurs ont précisé ce point et je ne suis pas d'accord avec Monier lorsqu'il déclare dans sa résolution que le cas de tendances ne doit pas entraîner le refus par un Syndicat de l'investiture morale.

Je signale, au nom du Syndicat de Paris-Etat R. D., dont je suis le Secrétaire, que le cas s'est présenté dans notre organisation : un camarade de la Minorité nous a demandé l'investiture morale pour être présenté à la Commission administrative de la C. G. T. U. Nous avons répondu que si l'investiture morale comportait simplement un brevet d'honnêteté syndicale envers l'organisation, nous étions prêts à le lui donner; mais qu'au contraire si l'investiture lui permettait, au nom du Syndicat, de se réclamer d'une direction et d'une orientation syndicales, nous ne pourrions la lui accorder

parce que ce camarade ne représenterait pas l'orientation syndicale de son organisation.

Je voudrais faire préciser ce point, et je déclare qu'au Syndicat de Paris-Etat R. D. nous avons déjà présenté aux fonctions syndicales des camarades qui ont toujours été en accord avec l'orientation syndicale de leur groupement. Nous avions pensé que lorsqu'ils ne seraient plus d'accord avec l'organisation dont ils relèvent, ils seraient mis dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions et dans l'obligation de démissionner.

CHIVALIÉ. — Nous sommes, si je puis dire, à un tournant historique où nous devons nous situer. Si j'ai bien compris la lecture de la motion présentée au nom de la Minorité, cette dernière demande sa représentation à la C. E.

Rappelons-nous, camarades, les raisons qui ont motivé la tenue de ce Congrès. Si nous sommes réunis à Bourges c'est par suite d'un désaccord fondamental survenu au sein de la C. E. Voulez-vous donc renouveler dans l'avenir la situation dans laquelle nous avons vécu depuis le C. C. N. de Juillet ? Il s'agit avant tout de s'entendre.

Il s'est trouvé des camarades appartenant même à la Minorité pour déclarer à la tribune du C. C. N. qu'il est impossible, lorsqu'il y a désaccord fondamental dans le Bureau Confédéral et à la Commission Exécutive, que celle-ci puisse travailler suivant les directives qu'elle a reçues de la Majorité. J'ai entendu d'autres orateurs appartenant à la C. E. approuver eux aussi cette manière de voir.

C'est tout ce que j'avais à dire. Je place le problème sur son véritable terrain et je vous demande si vous ne sentez pas là un danger qui, dans l'avenir, pourrait se préciser.

Camarades, je vous mets en face de vos responsabilités et je vous demande de nous apporter des explications plus nettes et plus concises.

CAZALS. — Un mot seulement. Je ne veux même pas indiquer au Congrès la réponse que je ferai moi-même à la demande du Syndicat de Lyon en ce qui concerne la représentation de la Minorité à la C. E. Confédérale. C'est à la Majorité à donner cette réponse. Mais je rappelle à Chivalié que lorsqu'au C. C. N. dernier, Marie Guillot et Cazals ont donné leur démission, j'ai fait valoir à ce moment qu'un Bureau Confédéral ne pouvait travailler utilement sans une parfaite homogénéité.

J'ajoute que la question s'est posée pour le Bureau Confédéral seulement et qu'à aucun moment je n'ai parlé de la représentation possible d'une Minorité dans la C. E. Confédérale.

MONMOUSSEAU. — Camarades, il faut bien s'entendre. Lorsque le vote de la résolution Semard est intervenu au C. C. N., les membres de la Minorité appartenant à la Commission Exécutive ont démissionné. Nous avons déclaré que néanmoins la Commission Exécutive pourrait fonctionner amputée de ses membres démissionnaires remplacés par des suppléants.

C'est à ce moment qu'on a voulu faire jouer l'impossibilité morale pour la Commission Exécutive de diriger la C. G. T. U. La démission de sept ou huit membres de cette Commission, déclaration, lui enlève toute autorité morale pour diriger la C. G. T. U. et nous devons, dans ces conditions, convoquer un Congrès.

C'est donc le vote de la résolution Semard qui eût ce résultat et qui provoqua cette mise en demeure de tenir un Congrès à Bourges.

Je demande à la Minorité si, dans la première réunion de la Commission Exécutive Confédérale, sur une résolution quelle qu'elle soit, il y avait démission de cette même minorité représentée à la C. E., l'autorité morale de la Commission Exécutive serait à nouveau mise en cause. Il faudra donc se mettre d'accord et savoir si ce Congrès de Bourges a eu sa raison d'être ou s'il ne l'a pas eue. Il faut que nous sachions si le vote de la résolution Semard pouvait justifier la démission et la mise en demeure que nous avons enregistrée. Il faudra qu'on sache si nos camarades de la Minorité ont commis une erreur ou bien s'il était légitime que nous fassions un Congrès à Bourges. Dans l'affirmative, étant données les conditions qui ont motivé ce Congrès, j'estime que la Commission Exécutive ne peut se remettre dans la même situation, à moins que le Congrès déclare que la démission éventuelle des membres de la Minorité n'enlèvera aucune autorité morale à la C. G. T. U. pour continuer son travail.

Je vous déclare, en second lieu, que, personnellement, je suis tout à fait partisan de la représentation de la Minorité au sein de la Commission Exécutive, quels que soient les désaccords de principes et de tendances qui puissent transpirer. J'en suis partisan si le seul motif invoqué par la Minorité consiste, non pas à contrôler la gestion confédérale — ce qui serait une marque de défiance que la Majorité ne peut accepter — mais à travailler sérieusement pour l'examen des problèmes pratiques de l'action confédérale.

Partisans de la lutte des tendances et de la libre critique, nous sommes adversaires résolus de toute bataille de tendances violente, paralysant l'action confédérale au sein de la Commission Exécutive.

Je voudrais que nos camarades de la Minorité, qui sont venus faire une déclaration de guerre ouverte à la Commission Exécutive et à la Majorité Confédérale, qui se sont insurgés contre cette Majorité — la sténographie des débats le prouvera — nous assurent qu'ils n'entendent pas apporter cet esprit insurrectionnel au sein de la Commission Exécutive.

Nous admettons que la Minorité prenne l'attitude qui lui conviendra dans la C. G. T. U. Nous affirmons que, quelle que soit son attitude, rien, pas une résolution, par un acte de notre part ne mettra la Minorité en demeure de quitter la C. G. T. U. Nous lui demandons en revanche d'apporter dans sa collaboration le meilleur esprit afin que nous puissions apporter, au prochain Congrès, un Rapport Moral digne d'être présenté au prolétariat français.

On parle, dans la résolution de Monier, de cesser les polémiques,

d'avoir de la cordialité avec les militants. Si tel est votre état d'esprit, camarades, nous vous acceptons de grand cœur, et nous effacerons même de notre mémoire les déclarations de guerre que, sous le couvert des tendances, vous êtes venus apporter ici, à cette tribune. (Applaudissements.)

TOTTI. — Dans une organisation comme la C. G. T. U., un militant peut occuper des situations différentes : il peut être dans la Minorité de son Syndicat et faire partie de la Majorité Confédérale. Or, s'il fallait, pour accepter un poste au sein de la Confédération, obtenir l'investiture de son Syndicat, faire intervenir la question de tendances, beaucoup de ceux qui ont été admis à la Commission Exécutive actuelle ou qui le seront dans celle qui va être élue, seraient obligés de s'effacer si un tel principe était admis.

Je me souviens qu'au Congrès de Saint-Etienne, un membre de la Commission Exécutive, le camarade Boville, avait été élu sans avoir obtenu l'investiture de son Syndicat. En se présentant à la Commission Exécutive, il crut devoir faire cette déclaration que le refus opposé par son Syndicat n'avait pour motif qu'un désaccord de tendances. A l'unanimité de ses membres présents, la Commission Exécutive déclara passer outre à cette investiture dont le veto se trouvait limité à la tendance.

Les objections faites par le représentant du Syndicat des Cheminots de Paris-Etat R. D. ne sauraient donc s'appliquer. Il serait immoral de refuser à quelqu'un une fonction syndicale parce qu'il ne partage pas l'orientation syndicale de son Syndicat. J'estime donc qu'on ne doit pas accepter l'interprétation développée à la tribune à ce sujet.

MONIER. — Si nous tenons compte des objections qui nous sont présentées sur le fait de savoir si on peut être d'accord au point de vue des tendances dans son syndicat, il peut s'ensuivre que des camarades comme Monmousseau, Dudilieux, Berrar, Racamond voient comme aujourd'hui leurs candidatures ratifiées par les Syndicats dont ils dépendent, mais que demain ces Syndicats changent de tendance, les hommes qui s'en réclament n'auront plus la même autorité. Je considère comme Totti que ces objections ne peuvent pas jouer.

La situation se présentait sous un jour tout différent avant la convocation de ce Congrès. Mes déclarations au C. C. N. étaient basées sur ce fait que la Commission Exécutive, composée ainsi que Bureau Confédéral de la même tendance, s'étant divisée à Saint-Etienne, on pouvait en conclure — puisque les membres démissionnaires étaient tous de la même tendance — qu'il y avait changement d'orientation.

Or, si demain les Syndicats se prononçaient pour les candidats que nous avons choisis, il y aurait donc nécessité de faire un Congrès Confédéral où les membres de la Commission Exécutive, Monmousseau, Dudilieux, etc., devraient démissionner. Je crois que vous auriez envisagé comme nous ce Congrès Confédéral, bien que vous

n'ayez pas été partisans de remplacer, par voie de referendum, la Commission Exécutive.

Pour le reste concernant les polémiques, il en est fait mention en toutes lettres dans notre résolution.

LARTIGUE. — Il convient d'examiner sans passion à mon avis un point aussi grave. Je vous indiquerai tout de suite que je considère comme réglée la question soulevée par le camarade Jacquet. Elle a été résolue à mon point de vue aussi clairement que possible par le camarade Totti. D'après Boudoux, il ne saurait y avoir d'analogie entre le cas présent et celui de la Commission Exécutive sortante. On ne saurait en effet dire aujourd'hui qu'en face de l'action qu'on nous demande, la situation qui nous est faite ressemble à celle existant au moment du C. C. N.

En outre, je tiens à déclarer que si nous avons préconisé à Saint-Etienne l'homogénéité dans le Bureau Confédéral et dans la Commission Exécutive, la situation se présente aujourd'hui différemment.

Enfin, je vais invoquer un précédent qui ne sera pas contesté, je pense, par le camarade Monmousseau.

Lors du Congrès Confédéral de Lyon où la Minorité recueillait dans la C. G. T. 328 voix, il avait été entendu, dans une pensée d'unité, de donner à la Minorité une représentation évaluée à 6 voix, je crois.

Si cette partie des décisions du Congrès n'a pu trouver son application pratique, la faute en incombe à la Majorité Confédérale qui a considéré comme lettre morte ces décisions, et qui n'a cru devoir nous donner par la suite qu'un nombre inférieur de représentants à la Commission Exécutive.

Enfin, l'homogénéité que l'on réclame au sein de cette Commission me semble mal placée dans la situation présente, parce que si, comme toujours, nous prétendons examiner objectivement, suivant notre point de vue, les questions qui nous sont soumises, il ne s'ensuit pas du tout que, devant une action éventuelle, nous ne soyons pas capables de la comprendre. On ne saurait donc accepter que le manque d'homogénéité dans la C. G. T. U., au point de vue des conceptions, puisse être un obstacle à l'action, car ce serait immédiatement consacrer l'impuissance de cette organisation.

Je suis persuadé que les délégués ici présents conçoivent au contraire que, devant une action comme celle qui peut éventuellement se produire demain, il faudra, par-dessus toutes les divisions, toutes les polémiques et toutes les tendances, faire face à l'ennemi.

Par conséquent si l'on refusait les propositions de la Minorité, on entérinerait en quelque sorte la cassure certaine dans l'éventualité d'une action au sein de la C. G. T. U.

Je veux bien croire que nos camarades majoritaires conçoivent la nécessité de faire appel aux forces minoritaires comme aux forces majoritaires pour la réalisation d'une action à engager. Vous sentez bien que les chances de succès seront d'autant plus grandes que les camarades des différentes tendances auront pu, d'un commun accord,

examiner préalablement cette action à effectuer. Ce n'est que sur un « modus vivendi » semblable qu'un accord sera possible pour que soit déclenché le mouvement qui peut conduire la C. G. T. U. vers la plus grande unité ouvrière.

Telle est du moins notre façon de comprendre les propositions que nous faisons à la Majorité Confédérale.

Il est d'autre part logique que, dans la conception du contrôle, nous ayons aussi cette participation. Il est non moins logique qu'invités à participer à l'action, nous soyons de part et d'autre appelés à nous occuper de la propagande préalable.

Il est également normal, si l'on veut que le mouvement syndical se détermine librement, que, dans tous les Congrès où nous devrons nous placer en face des événements, la Majorité comme la Minorité puissent indiquer leurs conceptions sur la situation du moment.

Dans les Congrès internationaux, il doit en être de même, ainsi que dans les meetings de propagande. Si un minoritaire, en prenant la parole, sent qu'il a devant lui un orateur de la Majorité, je suis convaincu qu'il saura se tenir sur le seul terrain de l'action, et que de la même façon l'orateur de la tendance adverse n'aura pas la possibilité de faire une sorte de besogne particulière, mais qu'un travail d'ensemble résultera des discussions pour le plus grand profit de la C. G. T. U.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux.

DUDILIEUX. — La question posée par Jacquet est un des à-côtés du débat engagé à l'heure actuelle. Je rassure Totti tout de suite en disant qu'à une question semblable posée tout récemment à la Commission Exécutive par des camarades de la minorité de l'Habillement, nous avons répondu dans le sens qu'il a indiqué, à savoir qu'il y avait une distinction à faire entre la présentation ou l'investiture pour une candidature et l'autorisation d'une candidature, et que, très certainement, nous ne pourrions pas demander à un Syndicat d'investir un de ses membres en opposition avec la tendance de sa Majorité. Mais il serait profondément arbitraire qu'un Syndicat refuse une autorisation de candidature à un de ses membres sous prétexte de délit d'opinion ou de tendance. Aussi, à notre point de vue, ce refus d'autorisation ne pouvait se justifier que pour insuffisance de stage, passé syndical entaché, insuffisance ou incompétence notoires, question d'immoralité ou de probité. Voilà comment nous avons interprété la question posée et nous croyons être dans la logique.

Mais ce n'est pas notre faute si, parmi nos camarades de la Minorité, ceux du Bâtiment, en particulier, n'interprètent pas la question dans le même sens et refusent, par avance, la présentation de Nicolas sous prétexte que ce dernier est en délit d'opinion et de tendance avec la Majorité du Syndicat du Bâtiment.

Ce n'est pas non plus notre faute si nos camarades du Bâtiment, qui sont prêts à s'associer à la demande de représentation de la Minorité dans la Commission Exécutive, excluent systématiquement

de leurs rouages représentatifs syndicaux les camarades qui ne sont pas de la tendance de la Majorité.

Ce petit fait liquidé, je voudrais maintenant répondre aux différents camarades de la Minorité qui nous ont apporté une résolution que nous a lue le camarade Mangeot ainsi qu'une autre résolution complémentaire que nous apporte le camarade Monier au nom de son Syndicat.

Nous constatons que l'accord n'est pas des plus complets dans la Minorité. Tâchez au moins de nous apporter une proposition concrète si vous voulez que nous puissions nous prononcer. Je partage assez l'avis de Monmousseau sur le sens qu'il a donné à une participation éventuelle de la Minorité à la Commission Exécutive.

Je considère que puisque nous faisons fréquemment des propositions d'unité d'action à la C. G. T. réformiste, nous nous engageons par cela même, si nos propositions étaient agréées, à collaborer avec la C. G. T. de la rue Lafayette, tant pour l'action que pour la préparation de l'action, en faisant abstraction de tendances pour qu'un travail pratique s'élabore.

Par conséquent, nous serions en contradiction avec nous-mêmes si nous refusions cette proposition d'unité d'action à des camarades qui, bien que ne pensant pas comme nous, sont dans la C. G. T. U. Nous pourrions donc leur donner satisfaction sur proposition formulée d'une façon concrète, à la condition toutefois que si une rupture analogue à celle qui s'est produite au dernier C. C. N. se renouvelait, elle ne pourrait pas motiver la tenue d'un nouveau Congrès extraordinaire. Nous voudrions aussi que les camarades de la Minorité appelés à nous aider dans nos travaux à la Commission Exécutive, viennent avec le ferme désir de se consacrer à la préparation de l'action en faisant abnégation de tout esprit de tendance, sans que leur droit d'opinion soit pour cela contesté.

Si vous entendez agir de la sorte en collaborant avec nous, camarades de la Minorité, je crois que nous pouvons vous donner satisfaction, mais apportez-nous une proposition concrète, afin que nous soyons fixés sur vos intentions.

MÉTAYER. — Je ne suis pas d'accord avec Monmousseau. Vous avez en effet, camarades du Bâtiment, nommé une Commission Exécutive homogène dans votre Congrès Fédéral. Vous aviez raison et je suis sûr que vous travaillez bien. De même une Commission Exécutive homogène a été nommée à la Fédération des Métaux, et le travail se fait régulièrement. Quand notre camarade Besnard vient ici demander sa place à la Commission Exécutive (Non! Non!) on peut donc considérer que la Minorité, qui était partie délibérément, n'est pas revenue d'accord.

Nous avons enregistré à ce Congrès deux points de vue qui ont été formellement opposés. Si nous sommes d'accord pour pardonner les injures (Oh!) nous pouvons considérer que la Minorité n'est pas d'accord à vouloir ou tout au moins à laisser la Majorité accepter une représentation de la Minorité. C'est pour cela que je vous demande

de nommer une Commission Exécutive homogène, à l'exemple des autres Fédérations auxquelles je faisais tout à l'heure allusion. Un travail efficace ne manquera pas d'être fait, et c'est à vous qu'il appartiendra, au prochain Congrès National Confédéral, de vous prononcer sur les résultats produits par notre proposition.

FERRÉ. — Je déclare accepter la proposition présentée par le camarade Jacquet. S'il se trouve des camarades qui doivent être aujourd'hui nommés par les Syndicats partisans de la politique confédérale, faisons confiance au Syndicalisme. J'espère que, dans un avenir prochain, les élus d'aujourd'hui pourront être remplacés par les représentants véritables du Syndicalisme.

En attendant, il faut que les camarades appelés à collaborer avec les dirigeants du Bureau Confédéral soient d'accord avec leur Syndicat.

Je pense que tôt ou tard les grandes lignes du syndicalisme reviendront à la C. G. T. U. J'accepte donc le point de vue du Syndicat de la Rive-Droite sans pour cela me rallier à la Majorité.

LECOIN. — J'ai été demandé par le Syndicat du Bâtiment comme candidat à la Commission Exécutive de la C. G. T. U. ainsi que quelques autres camarades.

Nous avons été choisis comme candidats pour former une Commission Exécutive homogène. Or, je n'accepte pas d'être candidat à la Commission Exécutive pour partager des responsabilités avec la Majorité Confédérale que nous avons mise en accusation durant toute la tenue de ce Congrès. (Très bien.)

Je ne comprends pas l'attitude de certaines individualités de la Minorité.

UN DÉLÉGUÉ. — De la Majorité.

LECOIN. — Nous le verrons. Je me demande comment certaines personnalités de la Minorité peuvent ne pas se rappeler les déclarations qu'elles firent à Saint-Etienne. Les débats qui se déroulèrent dans cette ville furent infiniment moins violents que ceux dont ce Congrès a donné le spectacle.

À Saint-Etienne, j'avais contre la Majorité actuelle de la C. G. T. la même attitude de haine qu'aujourd'hui. Je disais que l'abolition de l'article 11 ne changeait rien à la direction de l'I. S. R. et de la C. G. T. U. Or, il s'est trouvé dans la Minorité de nombreux membres qui étaient bien près de la Majorité.

À Saint-Etienne, les rapports, même après les décisions du Congrès, n'étaient pas aussi tendus qu'ils l'ont été durant cette session. Qu'avez-vous fait à Saint-Etienne, vous qui revendiquez aujourd'hui une place à la Commission Exécutive et dans les autres organes directeurs de la C. G. T. U. ? Vous avez déclaré : Les rapports sont trop tendus, seule une Commission Exécutive homogène peut faire un travail sérieux. Prenez vos responsabilités, assumez seuls la direction de la C. G. T. U. Vous venez de mettre le Syndicalisme en

danger. Nous n'acceptons pas de participer avec vous à la direction d'une C. G. T. que vous mèneriez à de mauvaises fins vers de mauvais buts.

Je reconnais cependant, camarades de la Minorité, que vous avez été sincères dans vos accusations à cette tribune tous ces derniers jours. Vous avez déclaré vous-mêmes que le Syndicalisme était fichu par l'expression d'une Majorité qui ne représentait plus le Syndicalisme.

FOURCADE. — Comment! Permetts un mot, Lecoïn. Nous ne sommes pas figés dans une attitude pouvant simplement servir les intérêts du Syndicalisme.

LECOÏN. — Veux-tu, Fourcade, ne pas m'obliger à dire toute ma pensée. Eh bien! camarades de la Minorité, avez-vous été bien souffletés tout à l'heure par Dudilieux qui vous disait, en réponse à votre demande de participation : rentrez avec nous pour travailler gentiment.

Allons donc! C'est la réponse que vous méritez. Mais la Minorité tout entière ne la mérite pas et je demande à l'ensemble de cette fraction, si les individualités persistent à présenter des candidats chargés de travailler en commun avec ceux qu'ils ont mis en accusation ces jours-ci, de voter contre ces personnalités.

FERRÉ. — Tu parles au nom du S. U. B. L'année dernière, j'ai été élu à l'Union des Syndicats de la Seine. Je travaille dans la C. E. avec notre point de vue et celui du S. U. B. ne sera pas changé si ce dernier pose la candidature de nos camarades.

JOUTEAU. — Y a-t-il dans la salle des camarades présentés par le S. U. B. ? Ne l'ont-ils pas été dans les conditions que j'indiquais tout à l'heure pour faire une politique homogène ?

LE PRÉSIDENT. — Je demande aux camarades de ne pas allonger le débat en interrompant.

MONMOUSSEAU. — Il faut tout de même travailler sérieusement en fin de Congrès. Il apparaît que nos camarades de la Minorité ne sont pas d'accord. Nous déclarons que nous acceptons, après les précisions apportées par Dudilieux et moi, au nom de la Majorité, la représentation de la Minorité au sein de la Commission Exécutive, mais nous demandons une suspension de séance de cinq minutes.

Nous devons sortir d'ici avec une Commission Exécutive et un Bureau. Nous voulions demander à la Minorité de nous apporter des propositions de candidature et nous nous proposons d'inviter la Majorité à voter en bloc la nomination de la Commission Exécutive ainsi déterminée, mais il est impossible de faire une pareille démarche auprès de la Minorité puisqu'entre les différentes tendances il y a opposition sur les conditions proposées.

C'est pour permettre aux camarades de la Minorité de se réunir et de nous apporter des propositions concrètes que je demande une courte suspension de quelques minutes.

Une fois ces propositions faites, dès l'ouverture du débat, nous passons au vote sans discussion et nous allons dîner.

LECOIN. — La proposition de Monmousseau est bien inutile.

BOUDOIX. — Elle n'est pas inutile. Ne jette donc pas de l'huile sur le feu tout le temps!

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de Monmousseau.

(La proposition est acceptée.)

(La séance est suspendue.)

(Reprise de la séance à 20 h. 45.)

MONIER. — Il est évident que la Minorité n'est pas entièrement d'accord pour ce qui concerne sa participation à la Commission Exécutive; mais je ne pense pas que vous nous imposiez de vous demander cette participation au nom de l'unanimité de la Minorité? On ne peut pas nous imposer de réunir cette unanimité, car nous pourrions alors vous dire de réunir aussi vous-mêmes l'unanimité de la Majorité, parmi laquelle il y a certainement des camarades qui sont partisans d'accepter la représentation de la Minorité au sein de la Commission Exécutive. Je crois pourtant parler au nom de la plus grosse partie de la Minorité. (Non! Non!)

LECOIN. — Je demande la parole pour une déclaration très importante.

MONIER. — Ce que Lecoïn veut dire, je peux le dire aussi. Nous ne sommes pas d'accord et je disais aux camarades : « On nous refusera cette participation, et devant le pays, si nos syndicats se séparaient de la C. G. T. U., nous aurions fait au moins le maximum pour conserver l'unité. » Nous étions convaincus que la Majorité refuserait. Nous avons donc mal jugé.

Je crois pouvoir affirmer, de nouveau, que ce sont les délégués de la majorité de la Minorité qui sont partisans de cela. Nous vous demandons d'avoir 9 titulaires dans la Commission Exécutive, sur 30 membres; 2 suppléants et 7 membres à la Commission de Contrôle.

DUDILIEUX. — Il faut que nous soyons d'abord fixés sur la Minorité qui entend participer à la Commission Exécutive. Nos camarades des G. S. R. ont déclaré — et je crois qu'ils ont l'intention de maintenir leur déclaration — qu'en ce qui les concerne ils n'entendent pas participer à la Commission Exécutive. Si ce n'est, par conséquent, que la Minorité qui s'est comptée sur la Résolution du Bâtiment et qui a groupé 222 voix; cela lui donne droit proportionnellement à 4 titulaires et un suppléant.

MONIER. — S'il y a dans les G. S. R. des camarades qui ne veulent pas participer à la Commission Exécutive, il y en a aussi qui, comme nous, sont partisans de la participation. Mais j'élève le débat au-dessus de cela et serions-nous même la minorité de la

Minorité, nous demanderions de participer à la Commission Exécutive et je crois que la Majorité devrait accepter.

MONMUSSEAU. — Nous n'avons pas à savoir s'il y a dans la Minorité une majorité de la Minorité; nous demandons à nos camarades des G. S. R. s'ils maintiennent leur point de vue et puisqu'ils le maintiennent nous prenons en bloc la Minorité qui s'est comptée sur la motion du Bâtiment, et nous disons qu'il revient à cette Minorité ainsi déterminée, quelles que soient les proportions de la majorité ou de la minorité chez elle, 4 titulaires et 1 suppléant.

LECOIN. — Il serait logique alors que pour ceux qui ont voté la motion du Bâtiment la question se pose par mandats pour savoir s'ils sont d'accord avec Monier.

MONMUSSEAU. — Quand nous avons demandé à la Minorité de se réunir, nous lui avons laissé toute latitude pour pouvoir se déterminer par mandats si elle le jugeait utile.

BROUTCHOUX. — Au nom de ceux de la Minorité qui restaient partisans de la collaboration, nous demandons à nos camarades de venir nous joindre et de laisser tomber cela; nous ne voulons pas avoir l'air de faire de la participation et du marchandage.

MONIER (s'adressant à Monmousseau). — Alors vous marchandez les neuf membres?

MONMUSSEAU. — Nous appliquons strictement la proportionnelle.

BESNARD. — Ceux qui sont restés jusque-là dans la Majorité et qui sont aujourd'hui, de nouveau, dans la Majorité confédérale, qu'ils y restent; nous, nous reprenons notre liberté d'action.

MONIER. — Je ne suis pas encore désarmé. C'est une bonne fraction de la Minorité, et non quelques individualités, qui demande sa représentation au sein de la Commission Exécutive. Je demande à la Majorité d'accepter notre représentation; mais si la Minorité, elle-même, n'en veut pas, c'est elle qui en prendra la responsabilité. (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — On me communique que les hôtels de Bourges viennent de téléphoner pour nous faire savoir qu'après 9 h. 1/4 ils ne pourront plus nous servir. Je vous demande d'en finir et de prendre position une fois pour toutes.

DUDILIEUX. — Nous ne voulons pas qu'il soit dit que c'est seulement Dudilieux et Monmousseau qui vont prendre, sur leurs épaules, la responsabilité de la décision à intervenir. Il faut trouver une base à la discussion, une base qui puisse résoudre le problème. C'est pourquoi nous disons aux camarades de la Minorité, qui demandent leur représentation à la Commission Exécutive que nous sommes

acquis au principe. Reste à déterminer dans quelle proportion cette représentation leur sera consentie. Nous considérons cela comme une mesure équitable et nous demandons au Congrès, lui-même, de se prononcer s'il lui plaît d'accepter la représentation de la Minorité et sur quelle base?

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix le principe de la participation de la Minorité à la Commission Exécutive.

BESNARD. — Nous nous abstenons sur le vote.

LECOIN. — Tout cela n'est pas sérieux; il faut mieux aller manger que de perdre du temps dans cette discussion. C'est tout simplement une comédie et je demande à mes camarades de ne pas prendre part à ce vote.

VOTE DU PRINCIPE DE LA PROPORTIONNELLE

MONMOUSSEAU. — Je demande à la Majorité de voter le principe de la proportionnelle, et ce ne sera pas une comédie.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le principe de la proportionnelle (Adopté.)

MONMOUSSEAU. — Je fais maintenant la proposition suivante : nous allons lever cette séance et nous reviendrons à 10 h. 1/2 précises. Pendant ce temps, la Minorité aura tout le temps désirable pour apporter ici ses candidats, ou nous donner une réponse précise, par une simple déclaration de sa part. Si cette déclaration est négative il restera à la Majorité, il restera au Congrès le soin de désigner sans discussion la Commission Exécutive. (Approbations.)

(La séance est levée à 21 heures.)

SIXIÈME JOURNÉE

Samedi 17 Novembre 1923 (Séance de Nuit)

(La séance est ouverte à 22 heures 45.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Cazals.

CAZALS. — A la suite de la discussion qui s'est déroulée à l'issue de la dernière séance et après les interventions de certains membres de la Minorité du Bâtiment, je suis obligé de faire, au nom des G. S. R., une brève déclaration.

Je demande surtout, Délégués de la Majorité confédérale, de ne pas mal interpréter cette déclaration et de ne pas l'exploiter contre les G. S. R. quand vous serez appelés à rendre compte de votre mandat dans vos organisations respectives.

On a parlé de R. P. Or, lorsque nous avons établi notre liste de candidats à la Commission Exécutive confédérale, nous n'avons jamais songé à la représentation des G. S. R., et voici pourquoi.

Je dois tout d'abord vous dire que nous ne sommes pas partisans des manœuvres consistant à déguiser la vérité. Avant-hier, prenant la parole sur l'Orientation syndicale, j'ai expliqué quelles étaient les divergences de vues qui nous séparaient de la Majorité Confédérale. Cette mise au point a été faite en toute courtoisie. J'ai même indiqué que l'expérience faite actuellement par la Majorité Confédérale était considérée par nous comme une expérience désastreuse pour la C. G. T. U.

Lecoin, toujours logique avec lui-même, disait tout à l'heure en s'adressant à ses amis : Vous allez, en entrant à la Commission Exécutive, prendre une part de responsabilités dans une politique que vous avez condamnée, dans la politique générale de la C. G. T. U. sur le terrain des tendances. Vous ne pouvez pas faire cela.

Nous ne pouvons pas davantage agir dans ce sens, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons jamais songé à demander la représentation de la Minorité au sein de la Commission Exécutive confédérale.

Notre abstention a pour mobile une seconde raison que vous pourrez souligner, camarades majoritaires, lorsque vous irez rendre compte de votre mandat, et qui ne saurait être en faveur ni de l'une ni de l'autre tendance, mais bien plutôt en faveur de la C. G. T. U. dans son ensemble, et je m'explique.

Nous avons vécu la vie de la C. E. confédérale pendant un an, et je me rappelle très bien que, dans la période où nous étions tous d'accord, nous avons fait du travail sérieux, de l'action constructive, dressé des plans en vue de la propagande corporative, de la journée de huit heures, de l'augmentation des salaires. Nous avons conjugué nos efforts sans que jamais la moindre divergence de vues ne se soit manifestée au sein de la C. E. confédérale.

Ce n'est qu'à partir du jour où le désaccord se produisit sur la question des tendances que les questions diverses absorbèrent la plus grande partie du temps. Celles inscrites à l'ordre du jour ne venaient jamais en discussion, au sein de nos réunions, sans que l'atmosphère fut viciée par nos querelles.

Vous serez donc d'accord avec nous pour reconnaître qu'une Commission Exécutive confédérale, après l'expérience faite, doit représenter à l'unanimité la tendance qui est sortie majoritaire de ce Congrès. Cette raison, pour laquelle nous n'avons jamais demandé la R. P., prime toutes les autres.

D'autre part, à la suite de la discussion sur les événements d'Allemagne, l'adoption des principales dispositions de la résolution présentée par la Minorité nous donne des garanties suffisantes pour la préparation de l'action et pour l'action elle-même.

Nous considérons également qu'entière satisfaction nous est donnée, du fait qu'à côté de la C. E. confédérale se trouveront des délégués de Fédérations de toutes tendances ainsi que des délégués directs des 19 Unions régionales que comprend le pays, quand la nécessité s'en fera sentir.

Nous pensons également — et j'espère que le Bureau Confédéral sera d'accord avec nous — que les dispositions de la résolution sur laquelle l'unanimité du Congrès s'est faite, ne vaudront pas seulement pour la question spéciale de l'action éventuelle à engager en faveur de la Révolution allemande, mais qu'elles vaudront pour toutes les actions de grande envergure qui pourront, elles aussi, nécessiter le déclenchement d'une Grève générale.

Ainsi donc, sans connaître la décision prise par la Minorité du Bâtiment qui s'est réunie tout à l'heure, nous vous avons expliqué assez clairement, je pense, les raisons pour lesquelles, malgré le vote de la Majorité, nous n'avons jamais demandé la représentation de notre groupement des G. S. R. au sein de la C. E. confédérale.

Nous avons déclaré, au cours de ce Congrès, que nous continuerions demain comme hier à batailler sur la question des tendances, mais nous prenons aujourd'hui l'engagement, au nom des G. S. R., de ne jamais rien faire qui puisse entraver la propagande de recrutement ou l'action de la C. G. T. U.

Nous prenons ici l'engagement de faire trêve à nos divisions pour conjuguer nos efforts avec les vôtres en vue de poursuivre le développement du mouvement ouvrier français. (Applaudissements.)

MONMOUSSEAU. — Le camarade Cazals a demandé à la Majorité de ne pas interpréter la décision que viennent de prendre les G. S. R.

au sujet de la Représentation proportionnelle au sein de la Commission Exécutive.

Cette déclaration nous met fort à l'aise, car j'affirme que si la résolution Marie Guillot-Lartigue avait été votée à ce Congrès, nous serions dans la même position que celle prise en ce moment par Cazals au nom des G. S. R., et nous aurions eu à faire à ce Congrès les mêmes déclarations sans plus.

LE PRÉSIDENT. — Je rappelle au Congrès que nous avons fait un renvoi de séance pour que des propositions nous soient apportées au sujet des candidatures présentées par la Minorité du Bâtiment. Nous attendons.

CHARBONNEAU. — Je m'inscris à la suite des déclarations qui vont être faites par les camarades partisans de la R. P. à la Commission Exécutive après la réunion qu'ils ont tenue.

LE PRÉSIDENT. — La clôture de la discussion avait été votée déjà. Il ne s'agit plus maintenant que de faire les déclarations attendues et de passer au vote.

BROUTCHOUX. — Un camarade, parlant au nom d'un Syndicat de Lyon, vous a fait tout à l'heure des déclarations à la suite desquelles ont eu lieu des manifestations. Voici notre conclusion :

« Devant les tergiversations et les marchandages de la Majorité communiste de la C. G. T. U. ;

« En présence de l'opposition formulée par un certain nombre de Délégués minoritaires au sujet de la participation à la gestion et à l'administration de la C. G. T. U. ;

« En raison du refus apporté par quelques représentants des G. S. R. qui ont cependant collaboré jusqu'à ce Congrès avec la Majorité confédérale ;

« La Minorité syndicaliste — ceux qui s'étaient groupés tout à l'heure derrière le Syndicat de Lyon, derrière Monier — déclare retirer purement et simplement la motion et la liste déposée par le Syndicat des Tailleurs de pierre de Lyon.

« En conséquence, la Minorité syndicaliste laisse à la Majorité communiste issue du Congrès toutes les responsabilités de la propagande, de la direction, de l'action et de l'administration de la C. G. T. U.

« Elle tient malgré tout à affirmer qu'elle est prête à répondre à toute action syndicale décidée par la C. G. T. U. sur le terrain social, que ce soit pour la défense de la Révolution allemande ou pour toute action identique. »

Voilà notre déclaration. Maintenant, nous invitons tous ceux qui sont syndicalistes à se grouper derrière nous.

BOUDOUX. — Après cette déclaration, différente de celle que j'attendais, je considère n'avoir plus rien à dire.

LE PRÉSIDENT. — Dans ces conditions, je vais être dans l'obligation de mettre aux voix la liste de la Commission Exécutive présentée par la Majorité confédérale.

ÉLECTION DE LA C. E. CONFÉDÉRALE

DUDILIEUX. — Cette liste que Semard a présentée au Congrès, comporte exactement les noms de 30 titulaires et de 12 suppléants. Comme il faut prendre parmi les titulaires les 4 Secrétaires confédéraux et que des vacances peuvent se produire à la suite de non-ratification par les Syndicats ou par suite de l'empêchement dans lequel certains camarades pourraient se trouver de siéger à la Commission Exécutive, nous vous demandons purement et simplement de ratifier toute la liste présentée par la Majorité confédérale en lui laissant le soin de déterminer ultérieurement quels devront être, parmi ces candidats, ceux qui seront appelés à siéger comme titulaires et ceux qui siégeront comme suppléants.

LE PRÉSIDENT. — Après les explications de notre camarade Dudilieux, je mets aux voix en bloc la liste de la Majorité confédérale.

(La liste est adoptée.)

MOTION DE CLOTURE DES DÉBATS

LE PRÉSIDENT. — Nous avons été saisis d'une motion dont voici la teneur :

Les Syndicats soussignés constatent que l'atmosphère du Congrès est trop chargée pour que les délégués puissent continuer les débats.

Ils proposent le renvoi de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour à un prochain Comité National Confédéral.

Et demandent qu'une collecte soit faite en faveur des grévistes du Sous-Sol.

CHEMINOTS DE MONTLUÇON, CAOUTCHOUTIERS DE MONTLUÇON,

MÉTAUX DE MONTLUÇON, PRODUITS CHIMIQUES DE LYON,

PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, COIFFEURS DE SAINT-ETIENNE.

CHARBONNEAU. — Camarades, il est évident qu'on ne peut engager de nouvelles discussions, mais il existe des points particuliers sur lesquels cependant un échange de vues aurait été profitable, ne serait-ce que sur les modifications aux statuts qui ont été présentés aux Syndicats et sur le compte rendu financier dont il n'a pas été parlé du tout.

RIEU. — Tous les points dont vous parlez sont intéressants et méritent d'être discutés, mais nous devons tenir compte de ce fait que les Délégués, en majeure partie, sont déjà partis chez eux et que d'autres partent dans quelques heures. Dussions-nous le déplorer tant et plus que la situation n'en serait pas changée.

Vous voulez que nos camarades continuent à discuter des questions qui, à notre avis, auraient dû primer tout l'ensemble du débat.

mais que nous ne pouvons malgré tout examiner sérieusement en ce moment. Ces questions sont importantes et graves et doivent, pour cette raison, faire l'objet d'une étude confiée à un C. C. N. dans lequel tout le travail pratique de la C. G. T. U. pourrait être terminé, à l'exception de toutes les questions d'orientation qui seraient pour quelque temps mises de côté.

UN DÉLÉGUÉ. — Va voir aux Assemblées générales si tout est fini.

RIEU. — Je vous ai fait connaître dans quel esprit se trouvaient les Syndicats qui ont signé la motion. Personnellement, je ne fais pas de commentaire. Si nous voulons que tous les problèmes soient traités, nous demandons la réunion d'un C. C. N. pour discuter de ces questions et la clôture de ce Congrès.

BOISSON. — Il existe une contradiction absolue entre la proposition qui vient de nous être faite et le vote émis tout à l'heure. Si véritablement le quorum n'était pas atteint, je suis à me demander quelle autorité pourrait avoir, dans ces conditions, la Commission Exécutive. D'un autre côté, je suis amené à constater l'escamotage du débat sur la question des Conseils d'usine et sur celle de l'Unité ouvrière. Nous estimions que le Bureau Confédéral devait nous donner, en tant que délégués de province, des indications pour le cas où des événements graves nous mettraient demain devant une situation d'unité organique. Nous lui demandons ce que nous devrions faire dans ces conjonctures.

MASSOT. — Boisson vient de souligner devant vous ce qu'il fallait dire. Une question prime tout : c'est celle de l'unité. Nous sommes impuissants les uns et les autres, rue Lafayette et rue Grange-aux-Belles. C'est du moins ce qu'on entend affirmer partout. Or, s'il se dessine dans le pays, comme on vient de le dire, un courant en faveur de l'unité, il faudrait que dans ce Congrès la question soit envisagée et que l'Assemblée se prononce sur le fait de savoir dans quelles conditions nous pouvons faire l'unité avec la rue Lafayette.

Nous ne pouvons, devant une situation aussi tragique que celle dont le monde entier donne en ce moment le spectacle, rester dans cette situation lamentable. Nous ne pouvons plus longtemps rester ainsi divisés comme nous le sommes dans ce Congrès. Il faut à tout prix que soit réalisée l'unité pour l'action à entreprendre en faveur du mouvement ouvrier en laissant de côté toute question de tendance.

Il serait possible également d'envisager un accord avec la rue Lafayette pour refaire une C. G. T. unique. Il est temps d'y songer depuis deux années que la scission existe si nous ne voulons pas que la vie des deux C. G. T. soit menacée.

MONMOUSSEAU. — Quand j'ai demandé que le Bureau Confédéral et la Commission Exécutive soient désignés à la fin de la dernière séance, c'était dans l'intention de consacrer toute cette séance à

l'examen du problème de l'unité syndicale afin de prendre position sur ce point.

Les questions restant inscrites à l'ordre du jour ne peuvent plus être en ce moment discutées. Des questions comme celles des Salaires, de l'Unité syndicale, des Assurances sociales ne se discutent pas dans une séance de liquidation.

Je suis persuadé que si la question de l'unité syndicale eût figuré en tête de l'ordre du jour du Congrès, il n'eût pas fallu, pour obtenir un accord, moins de trois jours de discussion. Résoudre un tel problème dans la situation actuelle paraît très difficile, et si nous demandons l'avis du Bureau, ce dernier peut prendre lui aussi ses responsabilités devant les Syndicats.

S'il n'y avait pas eu de questions particulières qui eussent amené la convocation de ce Congrès de Bourges, la question de l'unité syndicale qui venait d'être étudiée au C. C. N. de juillet aurait été traitée au prochain C. C. N., ainsi que la question des assurances sociales et celle des salaires, comme d'ailleurs furent traités aux précédentes réunions tous les problèmes qui, au cours d'une session, se posent devant l'opinion syndicaliste.

J'estime donc que le Congrès peut faire besogne utile en reportant devant tous les Syndicats les questions restées à l'ordre du jour afin qu'elles puissent être étudiées en consultant les différents rapports et soumises aux Unions Départementales qui, lors du prochain C. C. N., pourraient munir leurs délégués de décisions et propositions concrètes de la part des Syndicats.

Si notre Congrès paraît être encore à l'heure actuelle au complet, dans quelques heures il ne sera plus qu'une agglomération de camarades disséminés un peu partout et qui ne représenteront plus en fait leurs Syndicats respectifs. Comme dans tous les Congrès, comme à Saint-Etienne, les questions syndicales les plus importantes ne seront plus discutées que par une poignée de camarades.

Je demande donc instamment à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la proposition que nous lui faisons. On ne saurait nous reprocher de vouloir étouffer les débats. Les orateurs de la Majorité appelés à discuter les questions qui ont été liquidées au cours des débats de ce Congrès peuvent se mettre dans la balance avec les orateurs de la Minorité qui pourraient nous reprocher de vouloir enterrer la discussion sur les revendications corporatives.

MASSOT. — Ah! que tu es méchant! Je demande à dire un mot.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lucie Colliard.

LUCIE COLLIARD. — L'élection de la Commission Exécutive va faciliter ma besogne. Il a été décidé à Saint-Etienne qu'avant chaque Congrès de la C. G. T. U. se tiendrait une Conférence nationale féminine qui déterminerait l'orientation de l'action à mener auprès des exploitées aux fins de ratification par le Congrès. Cette Conférence devait élire 11 membres titulaires et 4 suppléantes ainsi qu'une secrétaire. La réalisation de ce vote n'a pour ainsi dire jamais été

faite, parce qu'aucun secrétaire n'avait encore été nommée. La Commission féminine a bien fonctionné, mais elle était surtout composée de volontaires pour la première année, puisqu'il n'y avait pas eu de Conférence féminine à Saint-Etienne.

Voici la teneur de la résolution votée dimanche dernier à notre Conférence féminine (1).

Je vais donc demander que soit mise aux voix la ratification de cette résolution ainsi que la liste des membres de la Commission féminine.

UN DÉLÉGUÉ. — Elles sont toutes du Parti : nous approuvons!

LUCIE COLLIARD. — La secrétaire de l'année dernière était absolument dans la même situation que moi, syndiquée à peu près de même date, révoquée tout comme moi quelque temps après et dans les mêmes conditions.

MASSOT. — Syndiquée du mois de janvier!

LUCIE COLLIARD. — Qui est-ce qui est syndiqué du mois de janvier, camarade Massot?

MASSOT. — Suzanne Giraud.

LUCIE COLLIARD. — La liste composant la Commission féminine comprend :

Comme titulaires :

THALAMY, des Métaux (Seine).
 BRUGON, Hospitaliers (Seine).
 AURAMBOUX, Employés (Seine).
 BARBE, Papier-Carton (Seine).
 BELLANGER, Alimentation (Seine).
 LARGEOIS, Habillement (Seine).
 COLLIARD, Enseignement (Seine).
 GOUJON, Textile (Seine).
 ORLIANGE, Enseignement (Seine-et-Marne).
 MOUILLERE, Alimentation (Seine).
 DUFRAIGNE, Employés (Seine-et-Oise).

Comme suppléantes :

VERON, Enseignement (Seine).
 MICHARD, Livre (Seine).
 POTOSNIAK, Employés (Seine).
 BRISSSET, Teinturerie (Seine-et-Oise).
 Secrétaire de la Commission : LUCIE COLLIARD.

Voici le résultat de l'élection :

Pour la liste : 15 pour, 2 abstentions, 2 contre.

Pour le secrétariat : 13 pour.

Je demande au président de faire ratifier cette liste.

(1) Voir texte de la Résolution, page 158.

Le PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la résolution et la liste qui vous sont proposées.

(La résolution et la liste sont adoptées.)

Marie GUILLÔT. — Lucie Colliard a oublié de présenter le plan d'organisation et le plan de travail.

Lucie COLLIARD. — Je le sais, mais le Congrès ne pouvant continuer, il a été décidé que le plan d'organisation serait renvoyé au C. C. N.

Marie GUILLÔT. — Jamais!

SUR LA CLOTURE DES DEBATS

MONN. — Au nom des délégués des camarades de l'Alsace-Lorraine, qui représentent 30.000 syndiqués, nous constatons avec peine que, durant 6 jours et 3 séances de nuit, nous n'avons fait aucun travail susceptible d'intéresser la Révolution allemande qui se développe et pour lequel nous aurions pu vous aider. Nous constatons, d'autre part, que les ouvriers allemands meurent littéralement de faim dans les rues et bataillent, tandis que les parasites allemands mènent une vie facile aux dépens de la classe des travailleurs.

Quand on organise un Congrès, la première chose à faire est d'entamer la discussion des questions sociales, et vous n'en voulez pas. Vous savez très bien, Minoritaires, qu'il est trop tard pour faire ces travaux. Quand on vient dans un Congrès convaincu d'avance que ce ne sera que du chantage et du sabotage, eh bien, camarades, on travaille, on ne fait pas comme vous avez fait. Il faut être dans le mouvement syndicaliste et communiste et ne pas imiter l'attitude qu'ont adoptée les camarades de la Minorité, le compte rendu le prouvera. (Interruptions.)

Le camarade Doéblé a fait ici un exposé sur la Révolution allemande, mais la Minorité est venue... (Interruptions.) Il n'y a eu dans ce Congrès que des questions de personnalités. C'est au nom des 30.000 syndiqués d'Alsace-Lorraine que je vous ai fait cette déclaration.

PLUSIEURS VOIX. — Clôture! Clôture!

LECOIN. — A la dernière heure de ce Congrès, la Majorité Confédérale s'est moquée des congressistes. Nous pouvions tomber d'accord avec Monmousseau tout à l'heure quand il constatait que nombre de délégués étaient déjà partis. Nous pouvions être également de son avis quand il affirmait que, par le train de Paris partant à deux heures nombre de délégués s'en iraient. Où nous cessons d'être d'accord avec lui, c'est quand, s'adressant à la Majorité, il lui dit : « Si toutes les autres questions n'ont pas été traitées dans ce Congrès, ce ne sera pas la Majorité qui en prendra la responsabilité ».

Or, nous étions d'accord l'autre jour, à la Commission des travaux, pour constater que s'il y avait eu du temps perdu, ce n'était

pas plus la faute de la Majorité que celle de la Minorité. Dites donc, camarade Monmousseau, est-ce la faute de la Minorité si le Congrès n'a commencé qu'à 4 heures lundi dernier? Est-ce la faute de la Minorité si toute la matinée de mardi a été prise pour la validation des mandats? Est-ce également sa faute si vous avez été indisposé? (Protestations.)

Nous regrettons que tu aies été indisposé; nous l'avons manifesté. Mais nous constatons que du fait de ton indisposition, alors qu'un vote devait intervenir à deux heures et demie du matin pour que la discussion puisse être ouverte sur une autre question dès le lendemain matin neuf heures, toute la matinée a été prise par ton exposé. Cette demi-journée perdue ne saurait être encore imputable à la Minorité!

MONMOUSSEAU. — Je réponds à Lecoq que si j'ai dit cela, c'est parce que j'ai entendu Broutchoux déclarer : Eh bien, nous verrons dans les Assemblées générales!

BROUTCHOUX. — Oui! Oui!

MONMOUSSEAU. — S'il n'y avait pas eu cette intervention de Broutchoux, je me serais bien gardé de mettre ou d'essayer de mettre sur le compte de la Minorité la responsabilité de choses qui n'incombent à personne.

MASSOT. — Je n'ai qu'un mot à dire. Je conviens qu'il n'est pas possible de discuter des assurances sociales, de la question des huit heures ainsi que de celle des salaires, mais il est indispensable que soit amorcée la question de l'unité puisqu'elle intéresse tous les Syndicats. Je m'explique maintenant qu'il y ait des fuites dans les Syndicats de la C. G. T. U. Certains camarades s'en vont de cette organisation pour aller rue Lafayette, il faut dire le mot. Je vous demande alors si, devant cette situation, vous allez donner le spectacle d'un Congrès qui ne représentera plus que des délégués, mais n'aura plus de syndiqués derrière lui? (Rires.)

Ne riez pas. Nous verrons ce qu'il adviendra. Je ne suis pas de ceux qui sont pour la scission pas plus que pour l'autonomie, mais j'estime qu'il existe un danger pour la C. G. T. U., comme il en existe un, plus grand celui-là, pour le mouvement ouvrier à persister dans cette façon d'agir, et c'est pourquoi j'aurais voulu que soit amorcé le débat sur la question de l'unité déjà discutée à la C. E. confédérale. Il serait intéressant de savoir ce qui s'est passé en province dans les diverses réunions, et je ne comprends pas la raison pour laquelle Monmousseau a pris la mouche. Je lui ai dit qu'il était méchant. J'ai posé une question froidement, logiquement, sans arrière-pensée, et je n'attendais pas une réponse semblable.

Il faudra bien d'ailleurs que vous envisagiez cette question de l'unité si dans deux ans ou l'année prochaine même vous faites un Congrès afin que vous puissiez compter sur les syndiqués pour vous appuyer. Réfléchissez-y.

THIBODOT. — Je suis partisan de cette unité. Je suis mandaté par le Syndicat de la Voiture-Aviation de Bordeaux. Nous sommes il est vrai, bien souvent divisés avec les Syndicats confédérés. Au cours d'une réunion que j'avais organisée pour la Moto-Bloc, on s'est en effet trouvé en présence du secrétaire de l'Union Confédérée de la Gironde, qui, à propos de l'unité, fit cette déclaration : « Nous, Syndicat des Métaux, nous sommes tout petit. Nous comprenons que nous avons eu tort de vous quitter. C'est notre devoir d'aller vous rejoindre; mais de votre côté rejoignez aussitôt la Fédération des Métaux de la rue Lafayette que vous n'auriez pas dû quitter ».

Je vous demande si cette conception peut être admissible, car enfin il faut bien convenir que la C. G. T. U. est un organisme tandis que la C. G. T. de la rue Lafayette en est un autre.

Il serait désirable de voir la question posée dans un Congrès réunissant la C. G. T. U. et la C. G. T. et dans lequel nous pourrions nous expliquer largement, notamment sur les tendances qui nous ont conduit à cette scission.

En plaçant ainsi la situation sur un plan bien déterminé, nous pourrions arriver peut-être à réaliser l'unité de la classe ouvrière dont la division nous porte un tort considérable au profit de la bourgeoisie et du patronat tout entier.

Si cette question ne peut être étudiée ce soir, je demande qu'elle soit examinée dans un C. C. N. au sein duquel on puisse librement s'expliquer.

CONSTANT. — Nos adversaires de tendances disent ouvertement qu'il faut quitter la C. G. T. U. pour entrer rue Lafayette en vue de faire l'unité. Il y aurait alors une déclaration à faire au Congrès pour que cette campagne ne continue pas. Nos adversaires nous reprochent d'être un parti politique avec lequel il est impossible de faire l'unité, prétendant eux-mêmes être les vrais syndicalistes. Je voudrais que cet état d'esprit soit marqué par le Congrès.

MANIÈRE. — C'est au nom de l'Union Départementale de la Côte-d'Or que je prends la parole pour vous mettre en garde contre l'unité déjà qui tend à se réaliser dans ce Département. Nous aurions voulu à ce Congrès que la C. G. T. U. nous donnât des directives précises sur l'attitude que nous devons avoir au sujet des pourparlers qui sont engagés avec l'Union confédérée.

Nous avons abouti, dans un Comité général mixte, à une entente circonstancielle basée sur la motion de la Somme. Cette motion a été répandue dans tout le pays. Beaucoup d'organisations syndicales s'en sont emparées et des tentatives de rapprochement se sont faites non seulement avec des groupements syndicaux, mais avec des Unions Départementales.

Si nous devons sortir de ce Congrès sans directives précises, nous serions en droit de considérer que nous avons toute latitude d'agir selon notre conscience de militants syndicalistes. En agissant selon notre conception, il se pourrait toutefois que l'unité dont vous

voulez le maintien à la C. G. T. U. soit quelque peu ébranlée par l'autonomie syndicale.

Vous avez en ce moment la Majorité : nous ne le contestons pas ; nous voulons rester disciplinés dans la C. G. T. U. ; sur le terrain économique nous sommes d'accord avec vous. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il est des organisations syndicales qui ne pensent pas comme vous. Vous ne pouvez leur enlever ce droit. Nous plaçons le syndicalisme au-dessus de tout. Si nous trouvons un terrain d'entente avec la C. G. T. de la rue Lafayette, il se pourrait très bien que l'Union Départementale de la Côte-d'Or quitte la C. G. T. U. peut-être momentanément.

Vous ne vous rendez pas compte, en effet, des luttes que nous menons.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est de la blague !

MANIÈRE. — Nous ne venons pas ici vous menacer d'une scission, nous venons simplement vous demander des directives précises, mais non dans le sens de la « V. O. » qui s'est permis de nous faire des reproches officieusement.

NICOLAS. — Et la décision prise antérieurement concernant l'unité, qu'en fais-tu ? L'as-tu défendue dans ton Union départementale ? C'est la question.

LE PRÉSIDENT. — Je rappelle au Congrès que nous sommes toujours sur la question de la motion.

MONIER. — Je demande au Congrès s'il veut, oui ou non, se prononcer sur le fond du débat. Des directives précises sont données sur l'attitude que nous devons avoir en ce qui concerne la réalisation de l'unité. Nous voulons que le Congrès se prononce sur cette question et nous dise quels moyens il compte mettre à notre disposition pour nous permettre de réaliser l'unité.

CHARBONNEAU. — Comme contre-partie à la proposition qui vous est présentée, je demande que tous les Syndicats sans distinction — parce qu'ils doivent être mandatés sur le sujet — votent sur les propositions de modifications aux statuts présentées il y a un mois par la « Vie Syndicale », et qu'on discute sur l'unité.

Marie GUILLOT. — Je voudrais avoir une précision sur le vote que Lucie Colliard a obtenu tout à l'heure. Ce vote comportait-il bien la création d'une permanence à la Commission féminine ? Il n'y a guère que le Congrès qui puisse se prononcer sur cette question. Il ne m'a pas semblé que la résolution le demandait. Dans ces conditions, je ne suis pas sûre que tout le monde ici ait l'impression que cette permanence est créée et que la secrétaire en sera chargée. S'il en était autrement, il faudrait que le Congrès prenne à ce sujet la décision qui lui incombe.

LE PRÉSIDENT. — Je tiens à faire remarquer au Congrès que nous avons voté la proposition de la Commission féminine ainsi

que la résolution. Or, la résolution nous a été expliquée il y a trois jours par Lucie Colliard. C'est donc en toute connaissance de cause que le Congrès s'est prononcé.

SEMARD. — Nous sommes saisis d'une contre-proposition demandant que les travaux du Congrès soient poursuivis. Or, je constate qu'il y a pas mal de valises tant sur les tables de la Minorité que sur celles de la Majorité. Il semble donc que tout le monde ait l'intention de partir. Une question tout à l'heure a été posée par le camarade Manière qui a trouvé la manière de réaliser l'unité au sein de la C. G. T. C'est son affaire et je ne suis pas trop étonné de la position prise par ce délégué de la Côte-d'Or; elle correspond à un état d'esprit qui se manifeste chez certains camarades et que j'ai dénoncé lors de la discussion du Rapport Moral. Je ne pense pas que la Minorité dans son ensemble soit prête à suivre le camarade Manière dans la voie qui consiste à réaliser l'unité dans l'autonomie ou au sein de la vieille C. G. T.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu sors de la question.

SEMARD. — Non, je ne sors pas de la question, car je suis obligé de répondre aux différents camarades qui se sont présentés à la tribune.

Je reste sur la proposition. Il y a eu pour l'unité des décisions prises par le dernier C. C. N. Tous les Syndicats en ont été saisis. Jusqu'à ce jour ceux qui ont discuté dans leurs différents Syndicats des propositions d'unité faites par la C. G. T. U. pour la création de Comités mixtes à la base ne nous ont pas encore dit s'ils avaient eu la possibilité de créer ces Comités et nous sommes quelque peu étonnés de voir certaines U. D. reprendre à la lettre la motion de la Somme qui contient des conclusions d'autonomie alors que cette U. D. s'est contentée de créer une Commission mixte dont le rôle est de faire pression sur les deux organismes de la C. G. T. U. et de la C. G. T. pour la préparation du Congrès des deux C. G. T.

Il ne faut donc pas venir nous dire ici à la tribune de ce Congrès qu'on s'appuie sur une décision de la Somme. Il faudrait déjà qu'elle soit appliquée là où elle a été votée.

Une question des plus importantes devant attirer notre attention est celle des Assurances sociales. La C. G. T. U. a présenté sur cette question un rapport avec des conclusions, qui ont dû être examinées par tous les Syndicats. Aussi demandons-nous qu'avant le prochain C. C. N., les différentes Unions Départementales ou groupements syndicaux nous fournissent leurs observations sur ce point. Nous voudrions qu'un débat s'ouvre devant toutes les Assemblées syndicales, mais il n'est pas possible qu'une telle discussion soit entamée ce soir.

Nous avons également à connaître de la question des Conseils d'usine, mais ce n'est pas le sixième jour d'un Congrès, à 11 h. 30 du soir, que l'on peut aborder de pareils sujets quand il y a d'ailleurs quatre questions sérieuses encore inscrites à l'ordre du jour. Il faut

que nous ayons le courage de reconnaître que nous avons passé notre temps à discuter sur l'Orientalion syndicale.

Je demande en conclusion que la résolution déposée sur le Bureau soit acceptée et que notre camarade de la Minorité retire sa proposition.

CHARBONNEAU. — Le vote des statuts peut être obtenu.

VOTE SUR LA RESOLUTION DE CLOTURE

LE PRÉSIDENT. — C'est la motion que je dois mettre aux voix :
(Voir texte de la motion, page 542.)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

UN DÉLÉGUÉ. — Et la modification aux statuts?

FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONGRES

MONMOUSSEAU. — Avant la clôture de chaque Congrès, il est d'usage de fixer la ville où se tiendra le Congrès suivant.

PLUSIEURS VOIX. — A Moscou! A Berlin!

LECOIN. — Je demande que le Congrès prochain se tienne à l'île de Ré.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une proposition. Les Cheminots proposent Bordeaux pour le prochain Congrès.

FERRÉ. — Le Syndicat du Bâtiment de la Seine demande qu'il se tienne au Havre.

LE PRÉSIDENT. — Nous sommes en face de deux propositions.

MONMOUSSEAU. — A Saint-Etienne, Bordeaux avait été déjà fixé, mais en raison de certaines difficultés d'organisation, le Congrès avait opté pour Limoges.

Comme la proposition de Bordeaux nous revient, nous pouvons demander au Secrétaire de l'Union Départementale si l'organisation d'un Congrès dans cette ville peut être envisagée.

LE DÉLÉGUÉ DE LA GIRONDE. — Parfaitement!

LE PRÉSIDENT. — Je vais consulter le Congrès sur le choix de Bordeaux comme lieu du prochain Congrès Confédéral.

(Bordeaux est adopté.)

UN DÉLÉGUÉ. — Sera-t-il nécessaire d'être muni de la carte Confédérale et de la carte du Parti Communiste pour la prochaine session?

PLUSIEURS VOIX. — Oui! Oui!

LE PRÉSIDENT. — Je ne vous remercie pas pour la tâche difficile que vous m'avez donnée et que j'ai accomplie de mon mieux, mais je rends hommage en votre nom aux militants de la région pour toutes les dispositions qu'ils ont prises en vue de permettre la réunion de ce Congrès dans les meilleures conditions possibles.

Dans cette salle de Bourges, improvisée aussi rapidement, nous ne pouvons manquer de remarquer l'effort de construction, l'effort de solidarité, la volonté d'action que représente pour nous ce hall dans lequel nous avons tracé notre ligné de conduite pour l'avenir.

Nous assurons donc nos camarades de Bourges de tous nos remerciements pour leur réception.

De ce Congrès, nous devons tous emporter la volonté d'aller dans nos organisations syndicales animés du désir de traduire par des actes matériels notre volonté d'action.

Permettez-moi d'espérer que ce Congrès, que nous avons envisagé avec beaucoup d'appréhensions, injustifiées d'ailleurs, marquera au contraire une date dans l'histoire de l'union des militants révolutionnaires au sein de la C. G. T. U., union qui facilitera la création du bloc des prolétaires opposé au bloc des capitalistes et hâtera l'heure de la Révolution mondiale internationale! (Applaudissements.)

Je déclare le Congrès clos.

(On chante « L'Internationale ».)

(Séance levée à minuit trente.)

FIN DES DEBATS DU CONGRES



TROISIÈME PARTIE

Tableau des Votes par Mandats

1. *Rapport moral et Orientation Syndicale ;*
 2. *Evénements d'Allemagne.*
-

ABRÉVIATIONS

PREMIER VOTE :

Résolution de la Majorité	M
— du Bâtiment	B
— des G. S. R. (Lartigue - M. Guillot)	L
Abstentions	A
Absents au moment du Vote	X

DEUXIÈME VOTE :

Résolution de la Majorité	M
— — Minorité	L
Abstentions	A
Absents	X

FEDERATION DE L'AGRICULTURE

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Ferré	Agricoles de Beaucaire.....	B.	L.
Antourville	Jardiniers de Paris et Seine.....	M.	M.
Castel	Agricoles de Coursan.....	L.	L.
Castel	Agricoles de Versailles.....	M.	M.
Coudert	Bûcherons de Sauvigny-les-Bois...	M.	M.
Hervier	Bûcherons de Bigny-Vallenay....	M.	M.
Chauvel	Agricoles de Fleurance.....	M.	M.
Hervier	Bûcherons de St-Léger-des-Vignes.	M.	M.
Vernier	Agricoles de Mormant.....	M.	M.
Vernier	Agricoles de Guignes-Rabutin.....	M.	M.
Gosnat	Agricoles d'Aubigny.....	M.	M.
Hervier	Bûcherons La Guerche.....	M.	M.
Hervier	Bûcherons St-Pierre-les-Etieux....	M.	M.
Coudert	Bûcherons de Champvert.....	M.	M.
Thomas	Agricoles de Rivesaltes.....	M.	M.

FEDERATION DE L'ALIMENTATION

Jean Rouge.....	Alimentation (Marcq-en-Barceul)...	M.	M.
Antourville	Coufiseurs de la Seine.....	M.	M.
Boville	Boulangers de la Seine.....	M.	M.
Garat	Alimentation (St-Julien).....	M.	M.
Guilbeau	Boulangers (Saintes).....	M.	M.
Cuilleron	Employ. et gérants d'Alim., (Lyon)	M.	M.
Beltramo	Employés d'Hôtels et Limonadiers, Marseille	B.	L.
Thibaud	Alimentation (Firminy).....	M.	M.
Daporil	Alimentation (Douai).....	M.	M.
Flandrin	Limonadiers (Toulon).....	M.	M.
Bailly	Boulangers (Orléans).....	M.	M.
Grèêche	Boulangers (Versailles).....	M.	M.
Porreye	Boulangers (Lille).....	M.	M.
Peltier	Boulangers (Angers).....	M.	M.
Lacombe	Alimentation (Périgueux).....	M.	M.
Boville	Boulangers (Laval).....	M.	M.
Vandewatyne	Alimentation (Halluin).....	M.	M.
Peltier	Alimentation (Angers).....	M.	M.
Vermandel	Alimentation (Tourcoing).....	M.	M.
Boville	Boulangers (Troyes).....	M.	M.
Rousset	Raffineurs (Marseille).....	M.	M.
Côme	Pâtisseries (Seine).....	M.	M.
Faure	Boulangers (Corbeil).....	M.	M.
Guillon	Empl. et gérants d'Alim., (Seine).	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Gabet	H. C. R. B. (Paris).....	M.	M.
Cot	Cuisiniers (Paris).....	M.	M.
Cot	Garçons de cuisine (Seine).....	M.	M.
Cortaux	Biscuitiers (Seine).....	M.	M.
Convert	Chocolatiers (Seine).....	M.	M.
Lorduron	Tripiers-Boyaudiers (St-Etienne)..	B.	L.
Jung	Revendeurs au détail (St-Etienne).	B.	L.
Barbet	Boulangers (Dijon).....	B.	L.
Laplanche	Biscuitiers (Lyon).....	B.	L.
Hoville	Bouchers (Limoges).....	M.	M.
Valentin	Boulangers (Limoges).....	B.	L.
Pouchelon	Meuniers (Marseille).....	B.	L.
Leclair	Cuisiniers (Lyon).....	B.	L.
Bacquet	Alimentation (St-Ouen-s.-Somme)	M.	L.
Guinet	Boulangers (Touion).....	B.	L.
Rapillard	Confiseurs-Chocolatiers (Lyon)....	B.	L.
Leclair	Boulangers (Villefranches-Saône).	B.	L.
Jung	Boulangers (Rouen).....	B.	L.
Jung	Boulangers (St-Etienne).....	B.	L.
Pouchelon	Confiseurs-Pâtisiers (Marseille)...	B.	L.
Guinet	Charcutiers-Salaisonniers (Seine)..	B.	L.
Laplanche	Boulangers (Tours).....	B.	L.
Guirande	Boulangers (Angoulême).....	L.	L.
Genin	Limonadiers-Restaurateurs (Lyon).	B.	L.
Rousseau	Limonadiers-Restaurateurs (Alger)	B.	L.
Rousseau	Boulangers. (Marseille).....	B.	L.
Tinel	Alimentation (St-Etienne).....	B.	L.
Berthon	Boulangers (Lyon).....	B.	L.
Barbet	Boulangers (Valenciennes).....	L.	L.
Barbet	Alimentation (Amiens).....	B.	L.
Barbet	Alimentation (Roubaix).....	M.	M.
Cot	Industrie de la Viande (Seine)....	M.	M.
Jung	Boulangers (Biarritz).....	B.	L.

FEDERATION DE L'AMEUBLEMENT

Goubet	Ameublement (Nantua).....	M.	M.
Castor	Ameublement (Alger).....	B.	L.
Leroux	Ebénistes (Marseille)	M.	M.
Manière	Ameublement (Dijon).....	A.	L.
Duranton	Ameublement (Montélimar).....	M.	M.
Demouilliers	Ameublement (Bordeaux).....	M.	M.
Bazin	Ameublement (Fougères).....	M.	M.
Quemerais	Ameublement (Rennes).....	B.	L.
Demouilliers	Ameublement (Bastia).....	M.	M.
Mancel	Ameublement (Grenoble).....	B.	L.
Lorduron	Ameublement (St-Etienne).....	B.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Gomichon	Ameublement (Nantes).....	M.	M.
Peltier	Ameublement (Angers).....	M.	M.
Leroux	Ameublement (Nancy).....	M.	M.
Fayet	Ameublement (Vannes).....	M.	M.
Graffe	Syndicat Industriel (Metz).....	M.	M.
Vandewatyne	Syndicat du bois (Halluin).....	M.	M.
Porreye	Ameublement (Lille).....	M.	M.
Becquart	Ameublement (Comines).....	M.	M.
Weber	Tourneurs sur bois (Felleries)....	M.	M.
Fourcade	Menuisiers en siège (Lyon).....	B.	L.
Fourcade	Ebénistes (Lyon).....	B.	L.
Gros	Sculpteurs (Lyon).....	M.	A.
Fourcade	Tapissiers (Lyon).....	B.	L.
Fourcade	Scieurs-mécanique (Lyon).....	B.	L.
Martin	Ameublement (Pont-de-Beauvoisin)	M.	X.
Martin	Ameublement (La Bridoire).....	M.	X.
Chappuis	Ameublement (Annecy).....	M.	M.
Demouilliers	Biseauteurs, polis. de gla. (Paris)	M.	M.
Demouilliers	Siège-cuir (Paris).....	M.	M.
Demouilliers	Yvauniers, meub. en rotin (Paris)	M.	M.
Leroux	Encaustiqu., frott. parquet (Paris).	M.	M.
Fayet	Ebénistes (Paris).....	M.	M.
Fayet	Doreurs sur bois (Paris).....	M.	M.
Lartigue	Tourneurs sur bois (Seine).....	L.	L.
Leroux	Sculpture sur bois (Paris).....	M.	M.
Leroux	Scieurs-découp., moulu. (Seine).	M.	M.
Leroux	Menuisiers en siège (Paris).....	M.	M.
Demouilliers	Pianos et similaires (Paris).....	M.	M.
Demouilliers	Ameublement (Versailles).....	M.	M.
Demouilliers	Imp. sur lino. (N.-D. de Bondev.)	M.	M.
Demouilliers	Ameublement (Castres).....	M.	M.
Fayet	Ameublement (Montauban).....	M.	M.

FEDERATION DU BATIMENT

Goubet	Bâtiment (Oyonnax).....	M.	M.
Courtinat	Bâtiment (Crouy).....	B.	L.
Le Corre	Bâtiment (Soissons).....	B.	L.
Lebègue	Bâtiment (St-Quentin).....	M.	M.
Le Pen	Bâtiment (Cuffies).....	B.	L.
Castor	Maçons (Alger).....	B.	L.
Castor	Marbriers (Alger).....	B.	L.
Castor	Peintres (Alger).....	B.	L.
Forget	Bâtiment (Moulins).....	B.	L.
Boisson	Peintres (Nice).....	B.	L.
Nicolas	Bâtiment (Nice).....	M.	M.
Le Pen	Bâtiment (Sedan).....	B.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Jouteau	Bâtiment (Troyes).....	B.	L.
Jouteau	Bâtiment (Romilly-sur-Seine).....	B.	L.
Jolivet	Bâtiment (Narbonne).....	B.	L.
Férandel	Bâtiment (Millau).....	B.	L.
Boisson	Bâtiment (Salon).....	B.	L.
Boisson	Bâtiment (Aix-en-Provence).....	B.	L.
Monier	Bâtiment (Arles).....	B.	L.
Rousset	Bâtiment (Marseille).....	M.	M.
Forget	Bâtiment (Caen).....	B.	L.
Guilbeau	Bâtiment (Rochefort-sur-Mer).....	M.	M.
Brunon	Bâtiment (Vierzon).....	M.	M.
Gosnat	Bâtiment (Bourges).....	M.	M.
Forget	Tailleurs de pierre (Brive).....	B.	L.
Manière	Carriers (Comblanchien).....	B.	L.
Manière	Bâtiment (Dijon).....	B.	L.
Ferré	Bâtiment (St-Bricuc).....	B.	L.
Petitbon	Carriers (Guéret).....	B.	L.
Petitbon	Bâtiment (Guéret).....	B.	L.
Roulaud	Bâtiment (Périgueux).....	B.	L.
Roulaud	Cimentiers (Allas-Marnac).....	B.	L.
Teulade	Bâtiment (Morteau).....	M.	M.
Boudoux	Bâtiment (Besançon).....	B.	L.
Duranton	Bâtiment (St-Vallier).....	M.	M.
Duranton	Bâtiment (Montélimar).....	M.	M.
Duranton	Bâtiment (Valence).....	M.	M.
Forget	Bâtiment (Evreux).....	B.	L.
Le Pen	Bâtiment (Quimperlé).....	B.	L.
Faudry	Bâtiment (Moriaix).....	B.	L.
Molines	Bâtiment (Alais).....	B.	L.
Georges	Menuisiers (Toulouse).....	M.	M.
Georges	Colleurs de papiers p. (Toulouse)	M.	M.
Constant	Sculpteurs ornem. (Bordeaux)...	M.	M.
Constant	Charpentiers (Bordeaux).....	M.	M.
Constant	Maçons (Bordeaux).....	M.	M.
Constant	Menuisiers (Bordeaux).....	M.	M.
Forget	Terrassiers (Bordeaux).....	B.	L.
Nicolas	Bâtiment (Cette).....	M.	M.
Bazin	Bâtiment (Fougères).....	M.	M.
Courtinat	Granitiers (St-Etienne-en-Cogles)..	B.	L.
Quemerai	Bâtiment (Rennes).....	B.	L.
Petitbon	Bâtiment (Châteauroux).....	B.	L.
Bernard	Bâtiment (Tours).....	M.	M.
Pierretton	Bâtiment (Voiron).....	M.	M.
Lorduron	Bâtiment (Rive-de-Gier).....	B.	L.
Lorduron	Bâtiment (St-Etienne).....	B.	L.
Tinel	Bâtiment (Firminy).....	B.	L.
Monier	Bâtiment (Roanne).....	B.	L.
Lorduron	Bâtiment (St-Chamond).....	B.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Alsace
Gomichon	Bâtiment (Nantes).....	M.	M.
Courtinat	Granitiers (Nantes).....	B.	L.
Le Corre	Bâtiment (Bazancourt).....	B.	L.
Drouillas	Bâtiment (Reims).....	M.	M.
Jouteau	Bâtiment (Ay).....	B.	L.
Ferré	Bâtiment (Fismes).....	B.	L.
Boudoux	Bâtiment (Dormans).....	B.	L.
Ferandel	Bâtiment (Châlons-sur-Marne)....	B.	L.
Le Pen	Bâtiment (Pont-à-Mousson).....	B.	L.
Cadeau	Bâtiment (Lunéville).....	M.	M.
Muller	Bâtiment (Savonnières-en-Perth.)..	B.	L.
Dubois	Bâtiment (Flines-les-Raches).....	M.	M.
Le Pen	Bâtiment (Dunkerque).....	B.	L.
Rousseau	Bâtiment (Roncq).....	M.	M.
Herman	Bâtiment (Anor).....	L.	A.
Momret	Bâtiment (Roubaix).....	M.	M.
Porreye	Bâtiment (Lille).....	M.	M.
Rouge	Bâtiment (Marcq-en-Barœul).....	M.	M.
Wastiaux	Bâtiment (Wattrelos).....	B.	L.
Hostyn	Bâtiment (Tourcoing).....	M.	M.
Weber	Bâtiment (Aulnoye).....	M.	M.
Guy Jerram	Bâtiment (Croix).....	M.	M.
Becquart	Bâtiment (Comines).....	M.	M.
Dubois	Bâtiment (Douai).....	M.	M.
Vandewatyne	Bâtiment (Halluin).....	M.	M.
Faudry	Bâtiment (Cercy-la-Tour).....	B.	L.
Petitbon	Bâtiment (Noyon).....	B.	L.
Rayer	Bâtiment (Ribecourt).....	B.	L.
Faudry	Bâtiment (Thourotte).....	B.	L.
Le Pen	Bâtiment (Beauvais).....	B.	L.
Hostyn	Bâtiment (Arques).....	M.	M.
Hostyn	Bâtiment (Billy-Monigny).....	M.	M.
Mangematin	Bâtiment (Elinghen).....	X.	M.
Mangematin	Bâtiment (Harnes).....	X.	M.
Petitbon	Bâtiment (Clermont-Ferrand).....	B.	L.
Barthe	Bâtiment (Biarritz).....	B.	L.
Barthe	Bâtiment (Bayonne).....	B.	L.
Thomas	Bâtiment (Perpignan).....	M.	M.
Le Corre	Terrassiers, Puisatiers (Lyon)....	B.	L.
Monier	Cimentiers (Lyon).....	B.	L.
Monier	Carreleurs (Lyon).....	B.	L.
Eysséris	Maçons (Lyon).....	B.	L.
Accary	Plâtriers-Peintres (Lyon).....	B.	L.
Monier	Serruriers (Lyon).....	B.	L.
Dayre	Menuisiers (Lyon).....	B.	L.
Monier	Zingueurs-Plombiers (Lyon).....	B.	L.
Chabanon	Mouleurs-Ornemanistes (Lyon)....	M.	M.
Merle	Chauffage (Lyon).....	B.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Monier	Tailleurs de pierre (Lyon).....	B.	L.
Menier	Briqueteurs-Fumistes (Lyon).....	B.	L.
Noyer	Charpentiers (Lyon).....	B.	L.
Accary	Bâtiment (Amplepuis).....	B.	L.
Boisson	Maçons (Tarare).....	B.	L.
Besnard	Bâtiment (Villefranche).....	B.	L.
Faudry	Bâtiment (Chalon-sur-Saône).....	B.	L.
Merle	Bâtiment (Montceau-les-Mines)....	M.	M.
Faudry	Tuiliers (Chalon-sur-Saône).....	B.	L.
Lapertot	Tailleurs de pierre (Bouvier).....	M.	M.
Martin	Bâtiment (Aix-les-Bains).....	M.	X.
Lochon	Bâtiment (Thonon).....	X.	X.
Koch	Carriers-Plâtriers (Seine, Seine-et- Oise, Seine-et-Marne).....	B.	L.
Blois	Scieurs de pierre tendre (Seine)..	B.	L.
Biois	Travailleurs de la pierre (Seine)..	B.	L.
Ferandel	Plafonneurs-Calorifugeurs (Seine)..	B.	L.
Charbonneau	Fumistes (Seine).....	B.	L.
Ferré	Monteurs en chauffage (Seine)....	B.	L.
Rayer	Peintres en bâtiment (Seine).....	B.	L.
Lecoin	S. U. B. (Seine).....	B.	L.
Jolivet	Terrassiers, Puisatiers (Seine et Seine-et-Oise).....	B.	L.
Le Pen	Stucateurs (Seine).....	B.	L.
Blois	Graveurs de cimetières (Seine)....	B.	L.
Vernier	Bâtiment (Ponthierry-Pringy)....	M.	M.
Nicolas	Bâtiment (Chelles).....	M.	M.
Lecoin	Terrassiers (Melun).....	B.	L.
Koch	Bâtiment (Cesson).....	B.	L.
Vernier	Bâtiment (Nemours).....	M.	M.
Vernier	Tailleurs de pierre (Souppes).....	M.	M.
Koch	Bâtiment (Moissy-Cramayel).....	B.	L.
Koch	Bâtiment (Fontainebleau).....	B.	L.
Brout	Bâtiment (St-Germain-en-Laye)....	M.	M.
Courtinat	Carriers à grès (St-Chéron).....	B.	L.
Charbonneau	Bâtiment (St-Leu-la-Forêt).....	B.	L.
Vésine	Bâtiment (Epinay-sur-Senart).....	M.	M.
Vésine	Bâtiment (Poissy).....	M.	M.
Dessaix	Bâtiment (Sèvres).....	M.	M.
Dessaix	Bâtiment (Montmorency).....	M.	M.
Teulade	Bâtiment (Versailles).....	M.	M.
Koch	Bâtiment (Le Raincy).....	B.	L.
Brout	Bâtiment (Rueil-Bougival).....	M.	M.
Brout	Bâtiment (Orsay).....	M.	M.
Ferré	Bâtiment (Mantes).....	B.	L.
Le Pen	Bâtiment (Palaiseau).....	B.	L.
Brout	Bâtiment (Maisons-Laffitte).....	M.	M.
Boudoux	Bâtiment (Argenteuil).....	B.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Faure	Bâtiment (Juvisy).....	M.	M.
Boudoux	Bâtiment (Rouen).....	B.	L.
Le Gall.....	Bâtiment (Le Havre).....	B.	L.
Le Gall.....	Terrassiers (Le Havre).....	B.	L.
Boudoux	Bâtiment (Elbeuf).....	B.	L.
Bacquet	Bâtiment (St-Ouen-sur-Somme)....	M.	L.
Forget	Bâtiment (Albi).....	B.	L.
Sarroléa	Bâtiment (Graulhet).....	B.	L.
Teulade	Bâtiment (Toulon).....	M.	M.
Jouteau	Bâtiment (Chauvigny).....	B.	L.
Courtinat	Carriers (Chauvigny).....	B.	L.
Jcuteau	Carriers (Lavoux).....	B.	L.
Jouteau	Bâtiment (Migné-Auxances).....	B.	L.
Jcuteau	Bâtiment (Montmorillon).....	B.	L.
Garat	Bâtiment (Limoges).....	M.	M.
Courtinat	Bâtiment (Gérardmer).....	B.	L.
Jouteau	Bâtiment (Auxerre).....	B.	L.

FEDERATION DE LA BIJOUTERIE

Lévêque	Bijouterie (Guéret).....	M.	M.
Lévêque	Horlogerie (Morteau).....	M.	M.
Lévêque	Bijouterie (St-Amand).....	M.	M.
Lévêque	Diamantaires (Felletin).....	M.	M.
Lévêque	Bijouterie (Paris).....	M.	M.
Lévêque	Lamineurs, Tréfileurs (Paris)....	M.	M.
Lévêque	Diamantaires (St-Claude).....	M.	M.
Lévêque	Gainerie (Paris).....	M.	M.

FEDERATION DE LA BLANCHISSERIE

Faure	Blanchisserie (Sèvres).....	M.	M.
Faure	Blanchisserie (Bougival).....	M.	M.
Monmousseau	Blanchisserie (Paris et Seine)....	M.	M.

FEDERATION DE LA CERAMIQUE

Boisson	Tuilliers, Céramistes (St-Henri)....	B.	L.
Ducarteron	Céramique (La Tour-de-Salvagny)	M.	M.
Ducarteron	Faïenciers (Montereau).....	M.	M.
Fourcade	Céramique (Lyon).....	B.	L.
Ducarteron	Potiers (Digoin).....	M.	M.
Ducarteron	Faïenciers (Digoin).....	M.	M.
Ducarteron	Céramique (Mehun-sur-Yèvre).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Brunon	Céramique (Vierzon).....	M.	M.
Ducarteron	Céramique (Seine).....	M.	M.
Ducarteron	Céramique (Foëcy).....	B.	L.
Hurez	Faïenciers (Onnaing).....	M.	M.
Brissaud	Céramique (Limoges).....	B.	L.

FEDERATION DE LA CHAPELLERIE

Girard	Chapeliers (Romans).....	M.	M.
Girard	Chapellerie (Chazelles-sur-Lyon) ..	M.	M.
Delobelle	Casquettiers (Paris).....	M.	M.

FEDERATION DES CHEMINOTS

Hamann	Cheminots (Bâle).....	M.	M.
Devaux	Cheminots (Givors).....	L.	L.
Devaux	Chemin. (St-Germ.-au-Mont-d'Or) ..	L.	L.
Debien	Cheminots (Saintes).....	M.	M.
Debien	Cheminots (La Pallice).....	M.	M.
Debien	Cheminots (Vergné).....	M.	M.
Debien	Cheminots (Chatelaillon).....	M.	M.
Debien	Cheminots (La Rochelle).....	M.	M.
Debien	Cheminots (Rochefort).....	M.	M.
Naudin	Cheminots (La Guerche).....	B.	L.
Brunon	Cheminots (Vierzon).....	M.	M.
Taillardat	Chemin. (St-Amand-Economiques) ..	M.	M.
Hervier	Cheminots (Bourges).....	M.	M.
Manière	Cheminots (Dijon).....	M.	L.
Manière	Cheminots (St-Jean-de-Losne).....	A.	L.
Moreau	Cheminots (St-Sébastien).....	M.	M.
Langlais	Cheminots (Niort).....	M.	M.
Couette	Cheminots (Bressuire).....	M.	M.
Couette	Cheminots (Thouars).....	M.	M.
Scmard	Cheminots (Le Buisson).....	M.	M.
Serrurier	Cheminots (Vesoul).....	M.	M.
Werth	Cheminots (Arc-les-Gray).....	M.	M.
Terras	Cheminots (Valence).....	M.	M.
Terras	Cheminots (Portes-les-Valence).....	M.	M.
Devaux	Cheminots (Romans).....	M.	M.
Gumtrand	Cheminots (Le Teil).....	M.	M.
Terras	Cheminots (Lavoulte-sur-Rhône) ..	M.	M.
Rimbaud	Cheminots (Gisors).....	M.	M.
Villaine	Cheminots (Evreux).....	M.	M.
Villaine	Cheminots (Breteuil-sur-Iton).....	M.	M.
Louet	Cheminots (Serquigny).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS. REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les
Langlais	Cheminots (Conches).....	M.	M
Bouchereau	Cheminots (Dreux).....	M.	M
Bouchereau	Cheminots (Courtalain).....	M.	M
Bouchereau	Cheminots (Chartres).....	M.	M
Bouchereau	Cheminots (Châteaudun).....	M.	M
Thomas	Cheminots (Le Tréport).....	M.	M
Villaine	Cheminots (Gournay).....	M.	M
Roger	Cheminots (Etampes C. G. B.)....	M.	M
Daroux	Cheminots (Villeneuve-St-Georges).	M.	M
Chassaig	Cheminots (Achères).....	M.	M
Chassaig	Cheminots (Argenteuil Etat).....	M.	M
Jacquet	Cheminots (Mantes).....	M.	M
Jacquet	Cheminots (St-Cyr-Etat).....	M.	M
Huet	Cheminots (Vaires-Lagny).....	M.	M
Huet	Cheminots (Gretz).....	M.	M
Devaux	Cheminots (Moret-les-Sablons)....	M.	M
Hamann	Cheminots (Bollwiller).....	M.	M
Hamann	Cheminots (Thann).....	M.	M
Hamann	Cheminots (Mulhouse).....	M.	M
Bouhatier	Cheminots (St-Amour).....	M.	M
Ferrand	Cheminots (Bel-Abbès O. A.).....	M.	M
Ferrand	Cheminots (Bilda, P. L. M.).....	M.	M
Bouhatier	Cheminots (Bourg).....	A.	X
Moreau	Cheminots (Argenton-sur-Creuse)..	M.	M
Nicol	Cheminots (Marennes).....	M.	M
Dussaux	Cheminots (La Camargue, second.)	M.	X
Monjean	Cheminots (Castres, département.).	M.	M
Rousseau	Cheminots (Excideuil).....	B.	L.
Bert	Cheminots (Brives).....	B.	L.
Scnard	Cheminots (Besançon).....	M.	M
Cornu	Cheminots (Pono).....	M.	M
Moulard	Cheminots (St-Etienne).....	M.	M
Tessier	Cheminots (Mantes, Etat).....	M.	M
Perol	Cheminots (Langeac).....	M.	M
Chassaing	Cheminots (Orléans).....	M.	M
Moulard	Cheminots (Roanne).....	M.	M
Serrurier	Cheminots (Châlons-sur-Marne)....	M.	M
Thorez	Cheminots (Hénin-Liétard).....	X.	M
Huet	Cheminots (Nancy).....	M.	M
Vallot	Cheminots (Angoulême).....	M.	M
Aupomerol	Cheminots (Montluçon).....	M.	M
Starck	Cheminots (Bernay).....	M.	M
Roger	Cheminots (Bergerac).....	M.	M
Roger	Cheminots (Souillac).....	M.	M
Roger	Cheminots (Aurillac).....	M.	M
Roger	Cheminots (Le Blanc, P. O.).....	M.	M
Roger	Cheminots (Mantes, P. O.).....	M.	M
Roger	Cheminots (St-Nazaire, P. O.)....	M.	M

NOMS des députés	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Langlais	Cheminots (Alençon).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Châtellerault, P.-O.)..	M.	M.
Cellier	Cheminots (Lyon, P.-L.-M.).....	M.	M.
Couette	Cheminots (Loudun).....	M.	M.
Huet	Cheminots (Neufchâteau).....	M.	M.
Louet	Cheminots (Orbec).....	M.	M.
Bonnieux	Cheminots (Laroche-Nugennes)...	M.	M.
Donnay	Cheminots (Pontorson).....	M.	M.
Blommaert	Cheminots (Laval).....	M.	M.
Blommaert	Cheminots (Vire).....	M.	M.
Bertrand	Cheminots (Limoges).....	M.	M.
Semard	Chemin. (St-Denis-près-Martel)...	M.	M.
Georges	Cheminots (Toulouse-Midi).....	M.	M.
Racamond	Cheminots (Laval, secondaires)...	M.	M.
Hamann	Cheminots (Lutzelhouse).....	M.	M.
Hamann	Cheminots (Montigny-les-Metz)...	M.	M.
Hamann	Cheminots (Metz).....	M.	M.
Lacombe	Cheminots (Périgueux).....	M.	M.
Hamann	Cheminots (Illfurth).....	M.	M.
Lorenz	Cheminots (Bischelm).....	M.	M.
Lorenz	Cheminots (Selestat).....	M.	M.
Lorenz	Cheminots (Bischwiller).....	M.	M.
Lorenz	Cheminots (Haguenau).....	M.	M.
Lorenz	Cheminots (Wingen).....	M.	M.
Lorenz	Cheminots (Hausbergen).....	M.	M.
Lorenz	Cheminots (Marlenheim).....	M.	M.
Vernier	Cheminots (Melun, P.-L.-M.).....	M.	M.
Lartigues	Cheminots (Amiens).....	L.	L.
Thomas	Cheminots (Longueau).....	M.	M.
Besnard	Cheminots (Poitiers).....	B.	L.
Poirier	Cheminots (Toulon).....	L.	L.
Flandrin	Cheminots (Carnoules).....	M.	M.
Semard	Cheminots (Avignon).....	M.	M.
Couette	Cheminots (La Roche-sur-Yon)...	M.	M.
Bresson	Cheminots (Rouen, Nord).....	M.	M.
Ledet	Cheminots (Blaye).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Tours, P.-O.).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Châteaurenault).....	M.	M.
Doloy	Cheminots (Lens).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Blois).....	M.	M.
Tinel	Cheminots (Terrenoire).....	L.	L.
Tinel	Cheminots (Montrbrison).....	B.	L.
Villaine	Cheminots (Asnières).....	M.	M.
Semard	Cheminots (Tours, Etat).....	M.	M.
Semard	Cheminots (Chambéry).....	M.	M.
Ferraud	Cheminots (Alger, C. F. R. A.)...	M.	M.
Ferraud	Cheminots (Affreville, P.-L.-M.)...	M.	M.
Dubois	Cheminots (Douai).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les
Thomas	Cheminots (Compiègne)	M.	N
Raffier	Cheminots (Mortagne)	M.	N
Rimbaud	Cheminots (Ste-Gauburge)	M.	N
Paireau	Cheminots (La Loupe)	M.	N
Gouhet	Cheminots (Virieu-le-Grand)	M.	N
Lorenz	Cheminots (Cronenbourg)	M.	N
Lorenz	Cheminots (Obernodern)	M.	N
Knecht	Cheminots (Hagondange)	M.	N
Cellier	Cheminots (Moulins)	M.	N
Cambos	Cheminots (Séverac-le-Château)	M.	N
Cellier	Cheminots (Aix-en-Provence)	M.	N
Cellier	Cheminots (Cette, P.-L.-M.)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Agen, Midi)	M.	N
Cellier	Cheminots (Corbeil-Essonnes)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Castres, Midi)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Carmaux)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Montauban, Midi)	M.	N
Laurent	Cheminots (Veynes)	M.	N
Thomas	Cheminots (Tergnier)	M.	N
Serrurier	Cheminots (Mohon-Charleville)	M.	N
Semard	Cheminots (Troyes)	M.	N
Huet	Cheminots (Romilly-sur-Seine)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Narbonne)	M.	N
Cambos	Cheminots (Capdenac)	M.	N
Bouhatier	Cheminots (Miramas)	M.	N
Poirier	Cheminots (Marseille)	M.	N
Dussaux	Cheminots (Arles)	M.	N
Langlais	Cheminots (Bayeux)	M.	N
Raffier	Chemin. (Chateaux-s.-Charente)	M.	N
Bouchereau	Cheminots (Auneau)	M.	N
Jousse	Cheminots (Nogent-le-Rotrou)	M.	N
Chassaing	Cheminots (Morlaix)	M.	N
Sébran	Cheminots (Alais)	M.	N
Gumtramd	Cheminots (Nîmes)	M.	N
Gumtramd	Cheminots (Robiac)	M.	N
Raffier	Cheminots (Bordeaux, Etat)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Bordeaux, Midi)	M.	N
Constant	Cheminots (Coutras)	M.	N
Constant	Cheminots (Bordeaux, P.-O)	M.	N
Constant	Cheminots (Bassens)	M.	N
Gumtramd	Cheminots (Lunel)	M.	N
Gumtramd	Cheminots (Montpellier)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Bédarieux)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Béziers)	M.	N
Fonsegrive	Cheminots (Agde)	M.	N
Langlais	Cheminots (Rennes)	M.	N
Raffier	Cheminots (Dinard)	M.	N
Rimbaud	Cheminots (St-Malo)	M.	N

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Rambaud	Cheminots (Dol-de-Bretagne).....	M.	M.
Rousseau	Cheminots (Loches).....	B.	L.
Couette	Cheminots (Chinon).....	M.	M.
Mussatot	Cheminots (Port-Boulet).....	B.	L.
Devaux	Cheminots (St-André-le-Gaz).....	L.	L.
Poirier	Cheminots (Grenoble).....	L.	L.
Devaux	Cheminots (Chasse).....	L.	L.
Devaux	Cheminots (Bourgoin).....	L.	L.
Poirier	Cheminots (Lons-le-Saulnier).....	M.	M.
Poirier	Cheminots (Rive-de-Gier).....	L.	L.
Semard	Cheminots (Badan-Triage).....	M.	M.
Ledet	Cheminots (Bréauté-Bolbec).....	M.	M.
Cornu	Cheminots (Versailles, Etat).....	M.	M.
Julienne	Cheminots (Trappes).....	M.	M.
Julienne	Cheminots (Hirson).....	M.	M.
Julienne	Cheminots (Paris-Nord).....	M.	M.
Julienne	Cheminots (Afancourt-Formerie).....	M.	M.
Julienne	Cheminots (Serqueux).....	M.	M.
Julienne	Cheminots (Le Bourget).....	M.	M.
Bresson	Cheminots (Aumale).....	M.	M.
Bresson	Cheminots (Beauvais).....	M.	M.
Bresson	Cheminots (Jeumont).....	M.	M.
Bresson	Cheminots (Dieppe).....	M.	M.
Bresson	Cheminots (Lunéville).....	M.	M.
Bresson	Cheminots (Bône).....	M.	M.
Bresson	Cheminots (Issoudun, secondaires).....	M.	M.
Crémieux	Cheminots (Menerville, Etat).....	M.	M.
Crémieux	Cheminots (Eordj-bou-Arréridj).....	M.	M.
Crémieux	Cheminots (Alger, Etat).....	M.	M.
Hamann	Cheminots (Colmar).....	M.	M.
Hamann	Cheminots (Strasbourg).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Sablon).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Sarrebouurg).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Thionville).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Forbach).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Sarralbe).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Sarreguemines).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Basse-Yutz).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Anzeling).....	M.	M.
Knecht	Cheminots (Fontoy).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Valenciennes).....	M.	M.
Ferrand	Cheminots (Constantine).....	M.	M.
Ferrand	Cheminots (Alger, P.-L.-M.).....	M.	M.
Demusois	Cheminots (Juvisy).....	M.	M.
Demusois	Cheminots (Noisy-le-Sec-Ceinture).....	M.	M.
Dessal	Cheminots (St-Sulpice-Laurière).....	M.	M.
Nicol	Cheminots (Elbeuf).....	M.	M.
Starck	Cheminots (Louviers).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Langlais	Cheminots (Brest).....	M.	M.
Raffier	Cheminots (Bueil).....	M.	M.
Raimbaud	Cheminots (Landerneau).....	M.	M.
Baudu	Cheminots (Mézidon).....	M.	M.
Baudu	Cheminots (Fontenay-le-Comte)....	M.	M.
Baudu	Cheminots (Glos-Montfort).....	M.	M.
Baudu	Cheminots (Dinan).....	M.	M.
Baudu	Cheminots (Cherbourg).....	M.	M.
Louet	Cheminots (Lison).....	M.	M.
Louet	Cheminots (Caen).....	M.	M.
Paul Léon	Cheminots (Le Havre).....	M.	M.
Paul Léon	Cheminots (Motteville).....	M.	M.
Cornu	Cheminots (Maintenon).....	M.	M.
Martin	Cheminots (Falaise).....	M.	M.
Bollaert	Cheminots (Lisieux).....	M.	M.
Paul Léon	Cheminots (Pont-Audemer).....	M.	M.
Martin	Cheminots (Rambouillet).....	M.	M.
Langlais	Cheminots (St-Brieuc).....	M.	M.
Moisan	Cheminots (Rouen-Etat).....	M.	M.
Moisan	Cheminots (St-Etienne-du-Rouvr.)..	M.	M.
Bollaert	Cheminots (St-Germain-en-Laye)..	M.	M.
Moisan	Cheminots (Sotteville).....	M.	M.
Villaines	Cheminots (Vernouillet).....	M.	M.
Bert	Cheminots (Choisy-le-Roi).....	B.	L.
Boirié	Cheminots (Paris-Sceaux).....	L.	L.
Charbonnier	Cheminots (Paris, P.-O.).....	M.	M.
Denusois	Cheminots (Paris-Ceinture).....	M.	M.
Jacquet	Cheminots (Contrôle Commun)....	M.	M.
Kléber	Chemin. (Paris-Etat, Riv. Gauch.)..	L.	L.
Daroux	Cheminots (Paris, P.-L.-M.).....	M.	M.
Daroux	Cheminots (Maisons-Alfort).....	M.	M.
Villaine	Cheminots (La Garenne).....	M.	M.
Jacquet	Cheminots (Paris-Etat, R. D.).....	M.	M.
Rimbaud	Cheminots (Bécon-les-Bruyères)..	M.	M.
Serrurier	Cheminots (Paris-Est).....	M.	M.
Chappuis	Cheminots (Annemasse).....	M.	M.
Chappuis	Cheminots (Le Fayet-St-Gervais)..	M.	M.
Huet	Cheminots (Pantin).....	M.	M.
Poirier	Cheminots (St-Jean-de-Maurienne)..	L.	L.
Couette	Cheminots (Château-du-Loir).....	M.	M.
Couette	Cheminots (Bessé-sur-Braye).....	M.	M.
Delanne	Cheminots (Le Mans).....	M.	M.
Bert	Cheminots (La Flèche).....	B.	L.
Lapertot	Cheminots (Montchanin).....	M.	M.
Desgranges	Cheminots (Chalon-sur-Saône)....	L.	L.
Poirier	Cheminots (Louhans).....	M.	M.
Poirier	Cheminots (Mâcon).....	L.	L.
Poirier	Cheminots (Cluny).....	L.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Bouhatier	Cheminots (Oullins).....	M.	X.
Merle	Cheminots (Montceau-les-Mines)...	M.	M.
Semard	Cheminots (Paray-le-Monial).....	M.	M.
Huct	Cheminots (Vincennes).....	M.	M.
Serrurier	Cheminots (Noisy-le-Sec).....	M.	M.
Rousseau	Cheminots (Bellegarde, P.-O.).....	B.	L.
Boirié	Cheminots (Vendôme).....	B.	L.
Lascombes	Cheminots (Cahors).....	M.	M.
Bérauger	Cheminots (Orléans, P.-O.).....	M.	M.
Baillly	Cheminots (Gien).....	M.	M.
Peltier	Cheminots (Angers, P.-O.).....	M.	M.
Couette	Cheminots (Cholet).....	M.	M.
Chassaing	Cheminots (Segré).....	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Folligny).....	M.	M.
Louet	Cheminots (La Haye-du-Puits)....	M.	M.
Serrurier	Cheminots (Epernay).....	M.	M.
Giraud	Cheminots (Reims).....	M.	M.
Huet	Cheminots (St-Dizier).....	M.	M.
Huet	Cheminots (Chaumont).....	M.	M.
Raffier	Cheminots (Mayenne).....	M.	M.
Langlais	Cheminots (Château-Gontier).....	M.	M.
Huet	Cheminots (Toul).....	M.	M.
Boirié	Cheminots (Lorient).....	B.	L.
Bert	Cheminots (Auray).....	B.	L.
Coudert	Cheminots (Nevers).....	M.	M.
Coudert	Cheminots (Saincaize).....	M.	M.
Pichon	Cheminots (Cosne).....	L.	L.
Rousseau	Cheminots (Tourcoing).....	M.	M.
Hurez	Cheminots (Anzin-Somain).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Lille-Dévlvrance).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Lille).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Somain).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Aulnoye).....	M.	M.
Cornu	Cheminots (Saumur, Etat).....	M.	M.
Gueslot	Cheminots (Versailles-Ceinture)....	M.	M.
Moreau	Cheminots (Rannazières).....	M.	M.
Raffier	Cheminots (Aigrefeuille).....	M.	M.
Debien	Cheminots (Tonnay-Charente).....	M.	M.
Roger	Chemln. (Jouy-le-Châtel, second.)..	M.	M.
Cornu	Cheminots (Fécamp).....	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Argentan).....	M.	M.
Rambaud	Cheminots (La Ferté-Macé).....	M.	M.
Rambaud	Cheminots (Flers).....	M.	M.
Torez	Cheminots (St-Pol-sur-Ternoix)....	M.	M.
Mangematin	Cheminots (Arras).....	M.	M.
Thomas	Cheminots (Béthune).....	M.	M.
Perol	Cheminots (Clermont-Ferrand).....	M.	M.
Thomas	Chemln. (Villefranc. de-Conflent)..	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Thomas	Cheminots (Cerbère).....	M.	M.
Fonsegrive	Cheminots (Pau).....	M.	M.
Boirié	Trainway (Nice).....	B.	L.

FÉDÉRATION DES COIFFEURS

Cordier	Coiffeurs (Cahors).....	M.	M.
Rieu	Coiffeurs (St-Etienne).....	M.	M.
Girault Suz.....	Coiffeurs (Versailles).....	M.	M.
Boisson	Coiffeurs (Marseille).....	L.	L.
Bernard	Coiffeurs (Tours).....	M.	M.
Péri	Coiffeurs (Toulon).....	M.	M.
Faussecave Marg..	Coiffeurs (Clermont-Ferrand).....	M.	M.
Tillon	Coiffeurs (Brest).....	M.	M.
Chivalié	Coiffeurs (Reims).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Avignon).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Lyon).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Mantes).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Bourges).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Grenoble).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Limoges).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Seine).....	M.	M.
Cordier	Coiffeurs (Elbeuf).....	M.	M.
Castor	Coiffeurs (Alger).....	B.	L.
Lacombe	Coiffeurs (Périgueux).....	M.	M.

FÉDÉRATION DES CUIRS ET PEaux

Moullins	Chaussure (Yzeaux).....	M.	M.
Brissaud	Chaussure (Limoges).....	B.	L.
Brissaud	Chaussure (St-Léonard).....	B.	L.
Orsetti	Apprêt. en pelleteries (St-Amand)	B.	L.
Soulat	Chaussure (Villeneuve-sur-Lot).....	M.	M.
Reboussin	Cuir et peaux (Niort).....	M.	M.
Lacombe	Sabotiers (Terrasson).....	M.	M.
Ménard	Cuir et peaux (Miramont).....	M.	M.
Ménard	Chaussure et galoche (Lyon).....	M.	M.
Soulat	Chaussure (Fougères).....	M.	M.
Rouge	Cuir et peaux (Marcq-en-Barœul)	M.	M.
Rousseau	Cuir et peaux (Tourcoing).....	M.	M.
Pichon	Chaussure (Cosne).....	L.	L.
Reboussin	Chaussure (Arpajon).....	M.	M.
Reboussin	Sellerie (Paris).....	M.	M.
Soulat	Cordonniers piqueurs (Paris).....	M.	M.
Soulat	Formiers en chaussure (Paris).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES.	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Soulat	Apprêteurs en pelleteries (Paris) ..	M.	M.
Steinberg	Maroquinerie (Paris)	M.	M.
Soulat	Travailleurs de la peau (Paris)	M.	M.
Orsetti	Ouvriers en chaussure (Seine) ..	B.	L.
Blanchon	Cuir et peaux (Lyon)	M.	M.
Bonnieux	Cuir et peaux (Sens)	M.	M.
Peltier	Cuir et peaux (Angers)	M.	M.
Lorduron	Cuir et peaux (St-Etienne)	B.	L.
Dupuis	Cuir et peaux (Romans)	M.	M.
Jouhannet	Cuir et peaux (Roanne)	B.	L.
Pagot	Cuir et peaux (Tours)	L.	L.
Manzel	Chaussure (Grenoble)	B.	L.
Soulat	Cuir et peaux (Mil'au)	M.	M.
Soulat	Chaussure (Toulouse)	M.	M.
Guy Terram	Cuir et peaux (Croix)	M.	M.
Garat	Cuir et peaux (St-Junien)	M.	M.
Soulat	Chaussure (Sillans)	M.	M.
Steinberg	Cuir et Peaux (Bourges)	X.	M.
Pagot	Cuir et peaux (Issoudun)	L.	L.
Orsetti	Sabotiers (Brive)	B.	L.

FEDERATION DE L'ECLAIRAGE-GAZ-FORCES MOTRICES

Becquart	Eclairage (Comines)	X.	X.
Milanini	Gaz, électricité (Le Havre)	L.	L.
Dubois	Gaz (Paris)	M.	M.
Cuilleron	Gaz (Lyon)	M.	M.
Castelnau	Eclairage (Agen)	L.	L.
Millet	Electriciens (St-Etienne)	B.	L.
Jarry	Eclairage (Bourges)	M.	M.
Jeanjean	Chauf., conduct., électr. (Seine) ..	L.	L.
Lafforgue	Electricité (Lyon)	L.	L.
Fabre	Gaz (St-Etienne)	B.	L.
Pin	Gaz, électricité (Nice)	B.	L.
Dubois	Gaz, électricité (Castres)	M.	M.
Martzloff	Energie électrique (Seine)	L.	L.
Peltier	Gaz (Angers)	M.	M.
Chateauzel	Industries électriques (Seine)	M.	L.
Viel	Gaz, électricité (Belfort)	L.	L.

UNION FEDERALE DES EMPLOYES

Piéri	Emp'oyés de Commerce (Gironde).	M.	M.
Férol	Emplovés (St-Etienne)	B.	L.
Castor	Employés (Alger)	B.	L.
Suz. Girault	Employés (Montauban)	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOITE sur Rapport Moral et Orientation	VOITE sur les événements d'Allemagne
Perol	Employés (Clermont-Ferrand).....	M.	M.
Gilhodes	Employés (Tours).....	M.	M.
Brissaud	Employés (Limoges).....	B.	L.
Lepez	Voyageurs et représants. (Rouen)..	M.	M.
Hervier	Employés (Bourges).....	M.	M.
Evrard	Employés de banque (Seine).....	M.	M.
Torez	Employés (Béthune).....	M.	M.
Voisif	Employés (Beauvais).....	M.	M.
Piétri	Employés (Avignon).....	M.	M.
Billoux	Employés (Roanne).....	X.	X.
Garat	Employés (St-Junien).....	M.	M.
Piétri	Instituteurs libres (Seine).....	M.	M.
Selaquet	Voyageurs et représentants (Paris)	M.	M.
Sauvage	Employés (Seine).....	M.	M.
Knockaert	Employés (Tourcoing).....	M.	M.
Manière	Comptables (Dijon).....	A.	L.
Gilhodes	Employés (Rouen).....	M.	M.
Gilhodes A.	Employés (Elbeuf).....	M.	M.
Gilhodes	Comptables (Seine).....	M.	M.
Guy Jerram.....	Employés (Croix).....	M.	M.
Martin	Employés (Morlaix).....	L.	L.
Lacombe	Employés (Périgueux).....	M.	M.
Sibylle	Employés (Lyon).....	M.	M.

FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT

Massot	Enseignement (Côtes-du-Nord).....	A.	A.
Bernard	Enseignement (Indre-et-Loire).....	M.	M.
Hasfeld	Enseignement (Seine-et-Marne)....	M.	M.
Massot	Enseignement (Savoie).....	L.	L.
Massot	Enseignement (Indre).....	L.	L.
Massot	Enseignement (Loir-et-Cher).....	L.	L.
Bouin	Enseignement (Seine-et-Oise).....	M.	M.
Massot	Enseignement (Drôme-Ardèche)....	L.	L.
Pascouaud Margu..	Enseignement (Finistère).....	L.	L.
Massot	Enseignement (Rhône).....	L.	L.
Massot	Enseignement (Loire).....	L.	L.
Massot	Enseignement (Creuse).....	L.	L.
Massot	Enseignement (Cher).....	L.	L.
Bouët	Enseignement (Calvados).....	M.	M.
Bouët	Enseignement (Allier).....	M.	M.
Lucie Colliard....	Enseignement (Loire-Inférieure)...	M.	M.
Lucie Colliard....	Enseignement (Loiret).....	M.	M.
Lucie Colliard....	Enseignement (Doubs).....	M.	M.
Marthe Bigot	Enseignem. (Charente-Inférieure)..	M.	M.
Marthe Bigot	Enseignement (Seine-Inférieure)...	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Marthe Bigot	Enseignement (Basses-Pyrénées)...	M.	M.
Bouët	Enseignement (Ariège).....	M.	M.
Bouët	Enseignement (Maine-et-Loire)....	M.	M.
Vernochet	Enseignement (Haute-Garonne)....	M.	M.
Bouët	Enseignement (Alpes-Maritimes)..	A.	M.
Bouët	Enseignement (Mayenne).....	M.	M.
Treint	Enseignement (Saône-et-Loire)....	M.	M.
Lacombe	Enseignement (Dordogne).....	M.	M.
Bouët	Enseignement (Nord).....	M.	M.
Perol	Enseignement (Puy-de-Dôme).....	M.	M.
Bouët	Enseignement (Morbihan).....	M.	M.
Delanne	Enseignement (Sarthe).....	M.	M.
Treint	Enseignement (Seine).....	M.	M.
Bouët	Enseignement (Isère).....	M.	M.

FEDERATION DES ETABLISSEMENTS MILITAIRES
DE LA GUERRE

Perol	Etabliss. Milit. (Clermont-Ferr.)..	M.	M.
Canga	Poudrerie (Sevran-Livry).....	M.	M.
Graulier	Etablissements Militair. (St-Cyr)...	M.	M.
Graulier	Poudrerie (Le Ripault).....	L.	M.
Graulier	Atelier construction (Reunnes)....	L.	A.
Graulier	Poudrerie (Angoulême).....	L.	L.
Dadot	Arsenal (Tarbes).....	M.	M.
Isérable	Etablissements Militaires (Lyon)..	M.	M.
Georges	Arsenal et cartoucherie (Toulouse)..	M.	M.
Graulier	Poudrerie (St-Chamas).....	L.	M.
Javelle	Manufacture (St-Etienne).....	L.	M.
Georges	Parc d'Artillerie (Toulouse).....	M.	M.
Graulier	Parc-Entrepôt (Gien).....	M.	M.
Jemelen	Etablissements Militair. (Bourges)..	M.	M.
Graulier	Parc d'artillerie (Toulon).....	M.	M.
Thévenoux	Atel. de construction (Roanne)....	M.	M.
Grégoire	Etablissements Militaires (Seine)..	M.	M.
Graulier	Parc d'Artillerie (Angers).....	M.	M.
Matton	Manufacture d'armes (Tulle).....	L.	L.

FEDERATION DU LIVRE

Rousseau-Fleury ...	Livre (Marseille).....	B.	L.
Bourquard	Impression typo (Paris).....	M.	M.
Vial-Collet	Entret. mach. à composer (Paris)..	L.	L.
Mangeot	Lithographes (Paris).....	L.	L.
Raveau	Fondeurs typ. (Paris).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Condreau	Photgraveurs (Paris).....	M.	M.
Aufrère	Typographie (Paris).....	M.	M.
Vial-Collet	Séréotypeurs (Paris).....	L.	L.
Romanet	Livre (Voiron).....	L.	M.
Brout	Typographie (Etampes).....	M.	M.
Dudilleux	Imprimerie (Roubaix).....	M.	M.
Vial-Collet	Imprimerie (Roanne).....	L.	L.
Vial-Collet	Livre (Grenoble).....	L.	L.
Vial-Collet	Imprimerie (Reims).....	L.	L.
Caruel	Livre (Rennes).....	B.	L.
Caruel	Livre (Le Havre).....	M.	M.
Caruel	Livre (Rouen).....	M.	M.
Lacombe	Livre (Périgueux).....	M.	M.
Aufrère	Livre (La Roche-sur-Yon).....	M.	M.
Berthier	Lithos et photgraveurs (Lyon)....	B.	L.
Mohn	Lithos (Mulhouse).....	M.	M.
Chappuis	Livre (Annecy).....	M.	M.
Dudilleux	Livre (Montluçon).....	M.	M.
Garat	Typos (Limoges).....	M.	M.
Cuny	Livre (Troyes).....	M.	M.
Bouchereau	Livre (Chartres).....	M.	M.

FEDERATION DE LA MARINE-ETAT

Kerdraon	Travailleurs réun. (Sidi-Abdallah)	M.	M.
Guiraud	Fonderie (Ruelle).....	L.	L.
Kerdraon	Travail. du port et pyrot. (Brest)	M.	M.
Kerdraon	Arsenal (Cherbourg).....	M.	M.
Kerdraon	Travailleurs réunis (Lorient).....	M.	M.
Kerdraon	Forges (La Chaussade).....	M.	M.
Flandrin	Travailleurs de la Marine (Toulon)	M.	M.
Guilbeau	Travail. de la Marine (Rochefort)	M.	M.

FEDERATION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PECHE

Ponsolle	Marine marchande (Cette).....	M.	M.
----------------	-------------------------------	----	----

FEDERATION DES METAUX

Massé	Métaux (Livry).....	M.	M.
Manière	Métaux (Dijon).....	A.	L.
Lapertot	Métaux (Villefranche-sur-Seine)....	M.	M.
Guilleau	Métaux (Tarbes).....	M.	M.
Marchal	Métaux (Signy-le-Petit).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Drouillas	Métaux (Reims)	M.	M.
Jucheaull	Métaux (La Rochelle)	M.	M.
Torez	Métaux (Hénin-Liétard)	M.	M.
Lucas	Métaux (Fourchambault)	M.	M.
Lucas	Ouvriers en limes (Cosne)	M.	M.
Marchal	Métaux Châteauregnault)	M.	M.
Bestel	Métaux (Charmes)	M.	M.
Marchal	Métaux Braux-Levrézy)	M.	M.
Nilès	Métaux (Aulnay-sous-Bois)	M.	M.
Biendiné	Métaux (Amiens)	X.	X.
Thalamy	Métaux (Auxerre)	M.	M.
Monnet	Métaux (Roubaix)	M.	M.
Brouil	Métaux (Rueil)	M.	M.
Hurez	Chaînetiers (St-Amand)	M.	M.
Gosnat	Métaux (St-Florent)	M.	M.
Cremer	Métaux (St-Nazaire)	M.	M.
Bacquet	Métaux (St-Ouen-sur-Somme)	M.	E.
Flabègue	Métaux (St-Quentin)	M.	M.
Flandrin	Métaux (St-Tropez)	M.	M.
Marchal	Métaux (Sedan)	M.	M.
Flandrin	Métaux (Toulon)	M.	M.
Rousséau	Métaux (Tourcoing)	M.	M.
Georges	Métaux (Toulouse)	M.	M.
Bernard	Métaux (Tours)	M.	M.
Martin	Métaux (Ugine)	A.	X.
Argencé	Métaux (Valence)	B.	L.
Hurez	Métaux (Valenciennes)	M.	M.
Rabaté	Métaux (Vendôme)	M.	M.
Rabaté	Métaux (Versailles)	M.	M.
Brunon	Métaux (Vierzon)	M.	M.
Hurez	Métaux (Vieux-Condé)	M.	M.
Widcoq	Métaux (Le Vimeu)	L.	L.
Dessali	Métaux (Limoges)	A.	X.
Tinel	Métaux (Balbigny)	B.	L.
Moulin	Métaux (Grenoble)	M.	M.
Métayer	Métaux (Cette)	M.	M.
Weber	Métaux (Jeumont)	M.	M.
Weber	Métaux (Maubeuge)	M.	M.
Cadeau	Métaux (Dieulouard)	M.	M.
Castelneau	Métaux (Agen)	M.	X.
Canga	Métaux (Bezons)	M.	M.
Thevenoux	Métaux (Roanne)	M.	M.
Ponsolle	Métaux (Béziers)	M.	M.
Cremer	Métaux (Trignac)	M.	M.
Manguin	Métaux (Douai)	M.	M.
Tommasi	Métaux (Rouen)	M.	M.
Wastiaux	Métaux (Wattrelos)	B.	E.
Cossardeau	Métaux (Vivier-au-Court)	M.	M.

NOMS des délégués	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les
Gaye	Métaux (St-Satur).....	M.	M
Conrad	Métaux (Nilvange).....	M.	M
Conrad	Métaux (Fontoy).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Forbach).....	M.	M
Meyer	Métaux (Mutzig).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Metz).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Maizières).....	M.	M
Conrad	Métaux (Algrange).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Talange).....	M.	M
Conrad	Métaux (Terville).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Thionville).....	M.	M
Meyer	Métaux (Strasbourg).....	M.	M
Conrad	Métaux (Basse-Yutz).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Ars-sur-Moselle).....	M.	M
Conrad	Métaux (Hayange).....	M.	M
Bouchereau	Métaux (Chartres).....	M.	M
Perol	Métaux (Clermont-Ferrand).....	M.	M
Becquart	Métaux (Coinces).....	M.	M
Van den Neste	Métaux (Denain).....	B.	L
Porreye	Métaux (Dunkerque)	M.	M
Manguin	Métaux (Eibeuf).....	M.	M
Lebègue	Métaux (Guise).....	M.	M
Lucas	Métaux (Imphy).....	M.	M
Werth	Métaux (Isle-sur-le-Doubs).....	M.	M
Argence	Métaux (Lyon).....	B.	L
Lapertot	Métaux (Mâcon).....	M.	M
Le Gall.....	Métaux (Le Havre).....	B.	L
Vandewatyne	Métaux (Halluin).....	M.	M
Poussel	Métaux (Etampes).....	M.	M
Porreye	Métaux (Croix).....	M.	M
Poussel	Métaux (Commentry).....	M.	M
Chaussé	Métaux (Châteauroux).....	L.	L
Poussel	Métaux (Chambon-Feugerolles).....	M.	M
Gaye	Métaux (Castres).....	M.	M
Tinel	Métaux (Rive-de-Gier).....	L.	L
Simonin	Métaux (Poissy).....	M.	M
Guirande	Métaux (Angoulême).....	L.	L
Bonnieux	Métaux (Seno).....	M.	M
Berrar	Métaux (Sens).....	M.	M
Castor	Métaux (Alger).....	B.	L
Delagarde	Métaux (Le Boucau).....	M.	M
Lemaire	Métaux (St-Etienne).....	M.	M
Lemaire	Métaux (St-Chamond).....	M.	M
Werth	Métaux (Pontarlier).....	M.	M
Werth	Métaux (Valentigney).....	M.	M
Métayer	Métaux (Belfort).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Clouange).....	M.	M
Doëblé	Métaux (Annéville).....	M.	M

NOMS des délégués	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE Moral et sur Rapport Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Conrad	Métaux (Knutange).....	M.	M.
Meyer	Métaux (Illkirch-Graffenstaden) ..	M.	M.
Meyer	Métaux (Saverne).....	M.	M.
Meyer	Métaux (Haguenau).....	M.	M.
Doëblé	Métaux (Hagondange).....	M.	M.
Doëblé	Métaux (Rombas).....	M.	M.
Meyer	Métaux (Sélestat).....	M.	M.
Conrad	Métaux (Diesdroff).....	M.	M.
Bazin	Métaux (Rennes).....	M.	M.
Cadeau	Métaux (Pont-à-Mousson).....	M.	M.
Berrar	Métaux (Pamiers).....	M.	M.
Hurez	Métaux (Onnaing).....	M.	M.
Bailly	Métaux (Orléans).....	M.	M.
Marchal	Métaux (Nouzonville).....	M.	M.
Lucas	Métaux (Nevers).....	M.	M.
Gomichon	Métaux (Nantes).....	M.	M.
Cadeau	Métaux (Nancy).....	M.	M.
Aupomerol	Métaux (Montluçon).....	M.	M.
Marchal	Métaux (Monthermé).....	M.	M.
Vernier	Métaux (Montereau).....	M.	M.
Rouge	Métaux (Marcq-en-Barœul).....	M.	M.
Lombardi	Métaux (Marseille).....	L.	L.
Prade	Métaux (Alais).....	M.	L.
Cuny	Métaux (Bar-le-Duc).....	M.	M.
Thibaudeau	Métaux (Bordeaux).....	M.	M.
Le Gall	Métaux (Caen).....	B.	L.
Werth	Métaux (Audincourt).....	M.	M.
Desgranges	Métaux (Chalon-sur-Saône).....	L.	L.
Werth	Métaux (Beaulieu).....	M.	M.
Cuny	Métaux (Troyes).....	M.	M.
Thibaud	Métaux (Firminy).....	M.	M.
Villatte	Métaux (Argenteuil).....	M.	M.
Moulin	Métaux (Domène).....	M.	M.
Matéo	Métaux (Melun-Dammarié).....	M.	M.
Guintrand	Métaux (Bessèges).....	M.	M.
Rousset	Métaux (Aix-en-Provence).....	M.	M.
Goubet	Métaux (Bellegarde-sur-Valsème)...	M.	M.
Faure-Brac	Métaux (Sté-Suzanne).....	X.	M.
Canga	Métaux (Sèvres).....	M.	M.
Baujard	Métaux (Persan-Beaumont).....	M.	M.
Grenèche	Métaux (Montmorency).....	M.	M.
Grenèche	Métaux (Athis-Mons).....	M.	M.
Canga	Métaux (St-Germain-en-Laye).....	M.	M.
Crement	Métaux (Basse-Indre).....	M.	M.

NOMS
des
DÉLÉGUÉS

ORGANISATIONS
REPRÉSENTÉES

VOIE
sur Rapport
Moral et
Orientation

VOIE
sur les
événements
d'Allemagne

FEDERATION DES MOYENS DE TRANSPORT

Rouge	Transports (Marcq-en-Barœul)	X.	M.
Simon	Camionneurs (Paris)	M.	M.
Simon	Charretiers (Nice)	B.	L.
Lebègue	Transports (St-Quentin)	M.	M.
Cuny	Tramways (Troyes)	M.	M.
Garat	Tramways (Limoges)	M.	M.
Dessal	Chem. de fer int. local (Hte-Vien.)	M.	M.
Lorduron	Tramways (St-Etienne)	B.	L.
Vandewatyne	Transports (Halluin)	M.	M.
Galland	Tramways (Lyon-Neuville)	M.	M.
Simon	T. C. R. P. (Paris)	M.	M.
Simon	Cochers chauffeurs maison (Paris)	M.	M.
Defilliquier	Mé'ro-Nord-Sud (Paris)	M.	M.
Barbet	Automobiles (chauf.-méc. (Somme)	B.	L.

FEDERATION DU PAPIER-CARTON

Garat	Papiers (St-Junien)	M.	M.
Poëncin	Coloristes-Enlumineurs (Paris)	M.	M.
Poëncin	Papetiers (Lyon)	M.	M.
Poëncin	Papier-carton (Paris)	M.	M.
Poëncin	Papier-carton (Lyon)	M.	M.
Vandewatyne	Papier-carton, (Halluin)	M.	M.
Guirande	Papeteries (Magnac-sur-Touvre)	L.	L.

FEDERATION DU PERSONNEL CIVIL

DES MAGASINS ADMINISTRATIFS DE LA GUERRE

Matton	Service de santé (Rennes)	M.	M.
Raynaud	Centre appareillage (Paris)	M.	M.
Margot	Mag. administratifs (Bourges)	L.	X.
Matton	Mag. administratifs (Lyon)	L.	L.
Matton	Mag. administratifs (Bordeaux)	L.	L.
Matton	Mag. administratifs (Marseille)	L.	L.
Cottin	Mag. administratifs (Paris)	M.	X.
Ferrand	Mag. administratifs (Alger)	M.	M.

NOMS
des
DÉLÉGUÉSORGANISATIONS
REPRÉSENTÉESVOTE
sur Rapport
Moral et
OrientationVOTE
sur les
événements
d'AllemagneFEDERATION DES TRANSPORTS
ET MANUTENTION DES PORTS ET DOCKS

Boisson	Dockers (Marseille).....	B.	L.
Ponsolle	Ouvrières du port (Cette).....	M.	M.
Castor	Ports et Docks (Oran).....	B.	L.
Baujard	Ports et Docks (Versailles).....	M.	M.
Flandrin	Ports et Docks (St-Tropez).....	M.	M.
Ponsolle	Ouvriers du port (Cette).....	M.	M.
Ponsolle	Charretiers. (Cette).....	M.	M.
Ponsolle	Charbonniers (Cette).....	M.	M.
Ponsolle	Ouvriers en bois merrains (Cette).	M.	M.
Le Gall	Ouvriers du port (Le Havre).....	B.	L.
Vermandel	Roulage (Tourcoing).....	M.	M.
Eng'er	Dockers (Dieppe).....	M.	M.
Engler	Marine Basse-Seine (Rouen).....	M.	M.
Engler	Ouvriers du port (Rouen).....	M.	M.
Eng'er	Transports, manutentions (Seine)..	M.	M.
Engler	Ouvr. du port (St-Louis-du-Rhône).	M.	M.
Engler	Marine fluviale (Paris).....	M.	M.
Creinet	Ports et Docks (St-Nazaire).....	M.	M.
Constant	Charbonniers (Bordeaux).....	M.	M.

FEDERATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Chabanon	Produits Chimiques (Le Boucau)..	M.	M.
Lebègue	Produits Chimiques (Soissons)....	M.	M.
Auhomerol	Usine Dunlop (Montluçon).....	M.	M.
Chabanon	Produits pyroligneux (La Guerche)	M.	M.
Chabanon	Toiles cirées (Bourges).....	M.	M.
Auhomerol.....	Produits chim. (St-Pierre-des-Cps).	M.	M.
Rouge	Prod. Chimiqu. (Marcq-en-Barœul)	L.	M.
Chabanon	Prod. Chimiqu. (Villers-St-Paul)..	M.	M.
Chabanon	Caoutchoutiers (Vil'eurbanne).....	M.	M.
Auhomerol	Produits Chimiques (Lyon).....	M.	M.
Chabanon	Produits chimiques (Paris).....	M.	M.
Chabanon	Produits chimiques (Le Havre)....	M.	M.
Chabanon	Produits chimiques (Rouen).....	M.	M.

FEDERATION POSTALE

Loret	P. T. T. (Tarn-et-Garonne).....	M.	M.
Lemonnier	P. T. T. (Reims).....	L.	L.
Lemonnier	P. T. T. (Châlons-sur-Marne)....	L.	L.
Peytaud	P. T. T. (Il'e et-Vilaine).....	L.	L.
Lacombe	P. T. T. (Périgueux).....	M.	M.
Boudet	P. T. T. (Indre).....	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOIE sur Rapport Moral et Orientation	VOIE sur les événements d'Allemagne
Constant	P. T. T. (Gironde)	M.	M.
Guilbeau	P. T. T. (La Rochelle)	M.	M.
Lorduron	P. T. T. (St-Etienne)	L.	L.
Gourdeaux	P. T. T. (St-Quentin)	M.	M.
Molines	P. T. T. (Gard)	M.	M.
Gourdeaux	P. T. T. (Tarn)	M.	M.
Lartigue	P. T. T. (Le Havre)	L.	L.
Lartigue	P. T. T. (Saintes)	L.	L.
Lemonnier	P. T. T. (Béziers)	L.	L.
Totti	P. T. T. Ouvriers (Somme)	L.	L.
Béranger	P. T. T. (Loiret)	M.	M.
Georges	P. T. T. (Haute-Garonne)	M.	M.
Jeanne	P. T. T. (Rouen)	M.	M.
Peytaud	P. T. T. (Loir-et-Cher)	L.	L.
Peytaud	P. T. T. (Eure-et-Loir)	L.	L.
Chappuis	P. T. T. (Haute-Savoie)	M.	M.
Lemonnier	P. T. T. (Hautes-Pyrénées)	L.	L.
Peytaud	P. T. T. (Ardennes)	L.	L.
Lartigue	P. T. T. (Aube)	M.	L.
Lartigue	P. T. T. (Haute-Vienne)	L.	L.
Lemonnier	P. T. T. (Charente)	L.	L.
Raynaud	P. T. T. (Rhône)	M.	M.
Raynaud	P. T. T. (Orne)	M.	M.
Raynaud	P. T. T. (Seine)	M.	M.
Lartigue	P. T. T. (Lot-et-Garonne)	M.	A.
Perol	P. T. T. (Puy-de-Dôme)	M.	M.
Gourdeaux	P. T. T. (Roanne)	M.	M.
Gomichon	P. T. T. (Loire-Inférieure)	M.	M.
Peltier	P. T. T. (Maine-et-Loire)	A.	M.
Lartigue	P. T. T. (Vienne)	L.	L.
Noailletas	P. T. T. (Cher)	M.	M.
Maffière	P. T. T. (Côte-d'Or)	A.	L.
Lartigue	P. T. T. (Alger)	M.	A.
Lartigue	P. T. T. (Aude)	L.	L.
Schmitt	P. T. T. (Strasbourg)	B.	L.
Martin	P. T. T. (Finistère)	L.	L.
Rey	P. T. T. (Bouches-du-Rhône)	L.	L.
Rey	P. T. T. (Vaucluse)	L.	L.
Rey	P. T. T. (Var)	M.	M.
Rey	P. T. T. (Corse)	L.	L.
Rey	P. T. T. (Alpes-Maritimes)	L.	L.
Lemonnier	P. T. T., Employés (Somme)	L.	L.
Lemonnier	P. T. T. (Seine-et-Oise)	L.	L.
Lévite	P. T. T. (Nièvre)	M.	M.
Rey	P. T. T. (Oran)	L.	L.
Peytaud	P. T. T. (Deux-Sèvres)	L.	L.
Peytaud	P. T. T. (Haute-Marne)	L.	L.
Rey	P. T. T. (Basses-Alpes)	L.	L.

NOMS
des
délégués

ORGANISATIONS
REPRÉSENTÉES

VOTE
sur Rapport
Moral et
Orientation

VOTE
sur les
événements
d'Allemagne

FEDERATION DU SCIAGE ET TABLETTERIE

Rouge	Balais-brosses (Marcq-en-Barœul)..	M.	M.
Goubet	Peignes (Oyonnax).....	M.	M.
Castor	Scieurs-cloueurs (Alger).....	B.	L.
Voisy	Peignes (Ezy).....	M.	M.
Terry	Papiers (St-Claude).....	B.	L.
Regnault	Brossiers (Tracy-le-Mont).....	M.	M.
Voisy	Scieries-mécaniques (Hermes)....	M.	M.
Regnault	Layetiers (La Croix-Saint-Ouen)...	M.	M.
Voisy	Tabletters (Oise).....	M.	M.
Terry	Façonn. manches corne (Thiers)...	B.	L.
Yaworski	Emballeurs (Paris).....	B.	L.
Regnault	Tabletterie (Paris).....	M.	M.

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

Monnet	Municipaux (Roubaix).....	M.	M.
Thomas	Municipaux (Rivesaltes).....	M.	M.
Lacombe	Municipaux (Périgueux).....	M.	M.
Gouzien	Régie des Eaux (Paris).....	L.	L.
Niles	Municipaux (Paris).....	M.	M.
Guerbois	Asiles et Hospices (Seine).....	M.	M.
Peyclit	Municipaux (Lyon).....	M.	M.
Vandewatyne ...	Services publics (Halluin).....	M.	M.
Jerram	Municipaux (Croix).....	M.	M.
Valette	Municipaux (Châteauroux).....	L.	L.
Berthou	Municipaux (Brest).....	L.	L.
Planchon	Communaux (Seine-et-Oise).....	B.	L.
Molines	Communaux (Alais).....	M.	M.
Cuny	Municipaux (Troyes).....	M.	M.
Valette	Municipaux (St-Etienne).....	L.	L.
Valette	Municipaux (Rive-de-Gier).....	L.	L.
Engler	Services Publics (Rouen).....	M.	M.
Gouzien	Municipaux (Tours).....	L.	L.
Costel	Communaux (Seine).....	L.	L.
Garat	Services Publics (St-Junien).....	M.	M.
Gouzien	Municipaux (Nîmes).....	L.	L.
Gouzien	Communaux (Var).....	L.	L.
Bancel	Municipaux (Villeurbanne).....	M.	M.
Gouzien	Municipaux (Le Havre).....	L.	L.

FEDERATION DU SOUS-SOL

Rullière	Mineurs (Vendin-les-Béthune).....	M.	M.
Rullière	Mineurs (Grand'-Croix).....	M.	M.
Tinel	Mineurs (Roche-la-Meuillère).....	B.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Rousset	Mineurs (Valdonne)	M.	M.
Delfosse	Mineurs (La Mure)	M.	M.
Morival	Mineurs (Annœulin)	M.	M.
Morival	Mineurs (Graissessac)	M.	M.
Surmont	Mineurs (Marles)	M.	M.
Druart	Ardoisiers (Allemond)	M.	M.
Merle	Ardoisiers (Autun)	M.	M.
Chapon	Ardoisiers (Alais)	M.	M.
Masclé	Ardoisiers (Carmaux)	M.	M.
Rulière	Mineurs (Chambon-Feugerolles)	M.	M.
Rulière	Mineurs (La Ricamarie)	M.	M.
Rulière	Mineurs (Arrest)	M.	M.
Masclé	Mineurs (Cagnac)	M.	M.
Dupilet	Mineurs (La Machine)	M.	M.
Dupilet	Mineurs (Lavaveix-les-Mines)	M.	M.
Mohn	Mineurs (Alsace-Lorraine)	M.	M.
Druart	Mineurs (St-Michel-et-Sordières)	M.	M.
Druart	Mineurs (Faymoreau-les-Mines)	M.	M.
Druart	Mineurs (Alme)	M.	M.
Druart	Mineurs (Champagnac)	M.	M.
Peugnicz	Mineurs (Anzin)	M.	M.
Bastion	Mineurs (Côte-Chaude)	L.	L.
Bastion	Mineurs (La Talaudière)	L.	L.
Bastion	Mineurs (Villars)	L.	L.
Salvioni	Mineurs (St-Léger-sur-Dheune)	M.	M.
Dubois	Mineurs (du Nord)	M.	M.
Mangematin	Mineurs (Bruay)	M.	M.
Mangematin	Mineurs (Liévin)	M.	M.
Vaudouric	Mineurs (St-Jean-de-Valériselle)	M.	M.
Ptchard	Mineurs (Roche-Sadoule)	M.	M.
Torez	Mineurs (Ostricourt)	M.	M.
Torez	Mineurs (Drocourt)	M.	M.
Torez	Mineurs (Nœux-les-Mines)	M.	M.
Richard	Mineurs (St-Jean-de-Marvôjols)	M.	M.
Ravary	Ardoisiers (Trélazé)	B.	L.
Bastion	Mineurs (Terrenoire)	L.	L.
Pérol	Mineurs (St-Eloy-les-Mines)	M.	M.
Vaudouric	Mineurs (St-Martin-de-Valgalgues)	A.	M.
Burlant	Mineurs (St-Hilaire)	M.	M.
Richard	Mineurs (St-Ambroix)	M.	M.
Merle	Mineurs (Montceau-les-Mines)	M.	M.
Richard	Mineurs (Molières-sur-Cèze)	M.	M.
Peltier	Ardoisiers (Misegrain)	B.	L.
Vaudouric	Mineurs (Le Martinet)	M.	M.
Vaudouric	Mineurs (La Vernarède)	M.	M.
Bastion	Mineurs (de la Loire)	L.	L.
Vaudouric	Mineurs (La Grand'Combe)	M.	M.
Vaudouric	Mineurs (La Fenadou)	M.	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Richard	Mineurs (Gagnières)	M.	M.
Torez	Mineurs (Dourges)	M.	M.
Cambos	Mineurs (Decazeville)	M.	M.
Grosdemonge	Mineurs (Courrières)	M.	M.
Roussat	Mineurs (Gardanne)	M.	M.
Burlant	Mineurs (Buxières-les-Mines)	M.	M.
Richard	Mineurs (Bessèges)	M.	M.
Cambos	Mineurs (Cransac)	M.	M.
Torez	Mineurs (du Boulonnais)	M.	M.
Morival	Mineurs (Piermes)	M.	M.
Morival	Mineurs (Hussigny-Godbrange)	M.	M.
Morival	Mineurs (Chaligny)	M.	M.
Chaleil	Mineurs (Brassac-les-Mines)	M.	M.
Surmont	Mineurs (Fertay)	M.	M.
Thibaud	Mineurs (Firminy)	M.	M.
Berlioz	Mineurs (Lens)	M.	M.
Galland	Mineurs (St-Bel)	M.	M.
Richard	Mineurs (Banne)	M.	M.
Dubois	Mineurs (Bousquet d'Orb)	M.	M.
Peugniez	Mineurs (Communay)	M.	M.

FEDERATION DU SPECTACLE

Boisson	Spectacle (Toulon)	L.	L.
Coloffier	Spectacle (Vienne)	B.	L.
Colomer	Auteurs dramatiques (Seine)	B.	L.
Arnoux	Comédiens (Paris)	M.	M.
Raynal	Chorégraphes (Paris)	A.	A.
Rochet	Machinistes (Paris)	M.	M.
Raynaud	Opérateurs cinéma (Paris)	M.	M.

FEDERATION DES TABACS

Boisson	Allumettiers (Aix en Provence)	L.	L.
Manfère	Tabacs (Dijon)	A.	L.
Delannée	Tabacs (Le Mans)	M.	M.
Lafforgue	Tabacs (Issy-les-Moulineaux)	L.	L.
Porrière	Tabacs (Lille)	M.	M.
Mme Noguès	Tabacs (Bordeaux)	M.	M.
Ravary	Allumettiers (Trélazé)	L.	L.
Martin	Tabacs (Morlaix)	L.	L.
Bailly	Tabacs (Orléans)	M.	M.
Gomichon	Tabac (Nantes)	M.	M.

NOMS
des
DÉLÉGUÉS

ORGANISATIONS
REPRÉSENTÉES

VOTE
sur Rapport
Moral et
Orientation

FEDERATION DE LA TEINTURE

Bec	Teinturiers (Amiens).....	X.
Brisset	Teinturiers (Paris).....	M.
Constant	Teinturiers (Bordeaux).....	M.

FEDERATION DU TEXTILE

Jouhannet	Textile (Pont-Trambouze).....	L.
Cuny	Textile (Arcis-sur-Aube)	M.
Cuny	Textile (Aix-en-Othe).....	M.
Boudierle	Textile (Paris).....	M.
Boudierle	Ouvriers lavoirs (Seine).....	M.
Richetta	Textile (Avesnes-Avesnelles).....	M.
Peltier	Textile (Angers).....	M.
Le Gall	Textile (Le Havre).....	L.
Jacob	Textile (Tarare).....	M.
Jouhannet	Textile (Thizy).....	M.
Jacob	Textile (Elbeuf).....	M.
Jouhannet	Textile (St-Etienne).....	B.
Fusy	Apprêteurs d'étoffes (Lyon).....	B.
Jouhannet	Textile (Roanne).....	L.
Jouhannet	Textile (Aunlepuis).....	L.
Jouhannet	Textile (Bourg-de-Thizy).....	M.
Jouhannet	Textile (Montagny)	L.
Jouhannet	Textile (Cours).....	L.
Jacob	Textile (Castres).....	M.
Thévenoux	Apprêteurs (Roanne).....	M.
Thévenoux	Bonnetiers (Roanne).....	M.
Delaune	Textile (Bessé-sur-Braye).....	M.
Simon	Textile (Tourcoing).....	M.
Mangematin	Textile (Calais).....	M.
Guintrand	Textile (Le Vigan).....	M.
Bacquet	Textile (Flixecourt).....	M.
Mme Dunoyer	Guimpiers (Lyon).....	M.
Porreye	Textile (Lille).....	M.
Doucet	Textile (Romilly-sur-Seine).....	M.
Jacob	Bonnetiers (Ganges).....	M.
Jacob	Textile (Laroque-d'Olmes).....	M.
Foulon	Textile (Chauffailles).....	M.
Richetta	Textile (Bolbec).....	M.
Becquart	Textile (Comines).....	M.
Rousseau	Textile (Roncq).....	M.
Tievers	Ouvriers en tapis (Tourcoing).....	M.
Jerrani	Textile (Croix).....	M.
Rouge	Textile (Marcq-en-Barœul).....	M.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
Doucet	Textile (Troyes).....	M.	M.
Chatelain	Textile (St-Ouen-sur-Somme).....	M.	L.
Bacquet	Textile (Haroude).....	M.	L.
Bacquet	Textile (Moulins-Bleus).....	M.	L.
Bacquet	Textile (Beauval).....	M.	L.
Lorduron	Textile (Charlieu).....	B.	L.
Richetta	Teinture (Lyon).....	M.	M.
Vandewatyne	Textile (Halluin).....	M.	M.
Vandewatyne	Textile (Bousbecque).....	M.	M.
Monnet	Textile (Roubaix).....	M.	M.
Berthet	Textile (Vienne).....	M.	M.
Meyer	Imprimeurs sur étoffes (Lyon)....	L.	L.
Richetta	Textile (Louviers).....	M.	M.
Mme Romanet	Textile (Voiron).....	M.	M.
Mme Romanet	Textile (Moirans).....	M.	M.
Mme Romanet	Textile (Charavines-les-Bains)....	M.	M.
Engler	Textile (Rouen).....	M.	M.
Foulon	Textile (Ste-Marie-aux-Mines).....	M.	M.
Cuny	Textile (Marigny-le-Châtel).....	M.	M.
Wastiaux	Textile (Wattrelos).....	B.	L.
Doucet	Textile (Estissac).....	M.	M.
Jacob	Textile (L'Arbresle).....	M.	M.
Garat	Textile (St-Junien).....	M.	M.
Cuny	Textile (Gelannes).....	M.	M.
Foulon	Textile (Gérardmer).....	M.	M.
Pierreton	Gareurs (de l'Isère).....	M.	M.

FEDERATION DU TONNEAU

Boisson	Tonneau (Marseille).....	B.	L.
Ponsolle	Tonneau (Cette).....	M.	M.
Castor	Tonneau (Alger).....	B.	L.
Giraud	Tonneau (Narbonne).....	M.	M.
Nogès	Tonneau (Bordeaux).....	M.	M.
Ponsolle	Soutireurs (Cette).....	M.	M.
Galland	Tonneau (Lyon).....	M.	M.
Menard	Tonneau (de la Seine).....	M.	M.

FEDERATION DES VERRIERS

Fabre	Verriers (Rive-de-Gier).....	B.	L.
Hermann	Verriers (Reims).....	B.	A.
Fabre	Verre blanc (coop.) (Rive-de-Gier).	B.	L.

NOMS des DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	VOTE sur Rapport Moral et Orientation	VOTE sur les événements d'Allemagne
.....	Verriers (Souvigny).....	X.	X.
Hermann	Souffleurs au chalumeau (Paris)..	M.	M.
Hermann	Boucheurs à l'émeri (Paris).....	L.	M.
Godeau	Verriers (Arleux).....	L.	A.
Godeau	Verre blanc (Anor).....	L.	A.
Sue	Verre noir (Anor).....	L.	A.
Sue	Verre blanc (Fourmies).....	L.	A.
Hermann	Verriers (Vauxrot).....	L.	A.
Sue	Verriers (Quiquengrogne).....	L.	A.
Armengol	Verre blanc (Rhône).....	B.	L.
Chivalié	Verriers (Bagneaux-sur-Loing)....	M.	M.
Godet	Verriers (Fcuquières).....	L.	A.
Molines	Verriers (Aiais).....	M.	M.
Godeau	Verriers (Escoutpont).....	L.	A.
Godeau	Verriers (Aniche).....	M.	A.
Godeau	Verriers (Venissieux).....	M.	A.
Ducarteron	Verriers (Villeurbanne).....	M.	M.
Chivalié	Verriers (Rambouillet).....	M.	M.
Hermann	Verriers (Charleville).....	L.	A.
Fabre	Verriers (Saint-Etienne).....	B.	L.
Fabre	Verriers à vitres (Rive-de-Gier)....	B.	L.
Hermann	Verriers (Brardville).....	L.	A.
Hermann	Verriers (Veauche).....	L.	A.
Sue	Verriers (Denain).....	L.	A.
Sue	Verriers (Blangy-s.-Bresle).....	L.	A.
Hermann	Tailleurs sur cristaux (Seine).....	L.	A.
Sue	Verre blanc (Arques).....	L.	A.
Hermann	Verriers (Terrasson).....	L.	A.
Sue	Verriers (Albi).....	L.	A.
Sue	Verriers (Le Tréport).....	L.	A.
Brout	Verriers (Argenteuil).....	M.	M.
Sue	Verriers (Le Quesnoy).....	L.	A.
Godeau	Verriers (Carmaux).....	M.	A.
Godeau	Verre à vitres (Marchiennes).....	L.	A.
Godeau	Verres à vitres (Fresnes).....	L.	A.
Raynaud	Verriers (Combs-la-Ville).....	M.	M.
Bailly	Verriers (Cepoy).....	M.	M.
Cuny	Verriers (de la Seine).....	M.	M.
Voisy	Verriers (Creil).....	M.	M.
Godet	Verriers (Eu).....	L.	A.
Coudert	Verriers (St-Léger-des-Vignes)....	M.	M.
Dubois	Verriers (Dorignies).....	M.	M.
Brunon	Verriers (Vierzon).....	M.	M.
Sue	Verr. à vitres (Chalon-sur-Saône).	L.	A.

NOMS
des
DÉLÉGUÉS

ORGANISATIONS
REPRÉSENTÉES

VOTE
sur Rapport
Moral et
Orientation

VOTE
sur les
événements
d'Allemagne

FEDERATION DU VETEMENT

Clément	Parapluies (Seine)	M.	M.
Fabre	Tailleurs (Moulins)	B.	L.
Clément	Tailleurs (La Rochelle)	M	M.
Colomer	Habillement (Nîmes)	B.	L.
Pagot	Lingerie (Châteauroux)	A.	A.
Porreye	Tailleurs (Lille)	M.	M.
Clément	Habillement (Tarbes)	M	M.
Leclair	Habillement (Rhône)	B.	L.
Desgranges	Habillement (Chalon-sur-Saône)	M	M.
Martin	Habillement (Chambéry)	M.	X.
Bellugue	Habillement (Seine)	M.	M.
Clément	Fourreurs en confection (Paris)	M.	M.
Beffugue	Habillement (Le Havre)	M.	M.
Beffugue	Aiguille (Rouen)	M.	M.
Mariani	Habillement (Rouen)	M.	M.
Brissaud	Habillement (Limoges)	B.	L.

FEDERATION DE LA VOITURE-AVIATION

Baudin	Voiture-Aviation (Niort)	M.	M.
Porreye	Carrosserie (Lille)	M.	M.
Bernard	Voiture (Tours)	M.	M.
Galland	Voiture-Aviation (Lyon)	M.	M.
Quemerais	Voiture (Rennes)	B.	L.
Delaune	Voiture (Le Mans)	M.	M.
Tommasi	Voiture (Sèvres)	M.	M.
Tinel	Maréchaux-ferrants (St-Etienne)	B.	L.
Lenard	Voiture-Aviation (Paris)	M.	M.
Engler	Voiture (Rouen)	M.	M.
Thibaudeau	Voiture (Bordeaux)	A.	M.
Faure-Brac	Voiture (Nice)	M.	M.

SYNDICATS ISOLES

Thibaudeau	Allumettiers (Bègles)	M.	M.
Planteline	Infirmiers libres (Paris)	L.	L.



Tableau des Votes par Fédérations

Sur le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale

FÉDÉRATIONS	Mandats validés	Majorité	G. S. R. Lartigue	Bâtiment	Abstentions	Absents
Agriculture....	15	13	1	1		
Alimentation..	57	32	2	23		
A meublement	43	33	1	8	1	
Bâtiment	171	59	1	108		3
Bijou.....	8	8				
Blanchisserie.	3	3				
Céramique.....	12	8		4		
Chapellerie....	3	3				
Cheminots.....	322	288	17	14	2	1
Coiffeurs.....	19	17	1	1		
Cuir et Peaux	37	25	3	8		1
Eclairage-Gaz.	16	6	6	3		1
Employés.....	27	21	1	3	1	1
Enseignement	34	23	9		2	
Etablis. milit.	19	13	6			
Livre.....	26	16	7	3		
Marine Etat...	8	7	1			
Marine march.	1	1				
Métaux.....	145	126	6	8	3	2
Moyens de Transport..	14	10		3		1
Papier-Carton.	7	6	1			
Personnel Civ.	8	4	4			
Ports et Docks	19	16		3		
P. T. T.....	54	24	27	1	2	
Produits Chim..	13	12	1			
Sciage-Tablett..	12	8		4		
Services Publ.	24	13	10	1		
Sous-sol.....	71	62	5	3	1	
Spectacle.....	7	3	1	2	1	
Tabacs.....	10	5	4		1	
Teinture.....	3	2				1
Textile.....	64	53	7	4		
Tonneau.....	8	6		2		
Verriers.....	47	16	24	6		1
Vêtement.....	16	11		4	1	
Voiture-Aviat..	12	9		2	1	
Isolés.....	2	1	1			
TOTAUX.....	1.357	963	147	219	16	12

Nota. — Le second vote sur les Evénements d'Allemagne ne présente qu'un décalage peu sensible de voix par rapport au premier vote sur le Rapport Moral et l'Orientation Syndicale.

Il est facile de s'en rendre compte par comparaison du Relevé des Votes par Mandats.

L'écart provient surtout des abstentions des Verriers et de l'augmentation du nombre des absences.

QUATRIÈME PARTIE

Conférence Féminine

Dimanche 11 Novembre 1923 (Matin)

Présidente : YVONNE ORLIANGE.

(La séance est ouverte à 9 h. 30.)

LA RESOLUTION DE SAINT-ETIENNE

Marie GULLOT. — Je vais vous donner connaissance de la Résolution adoptée à Saint-Etienne et qui a créée la Commission féminine, de façon que nous ne nous fassions pas une idée fautive du but qui nous réunit aujourd'hui. Notre Commission féminine travaille sous l'égide de la C. G. T. U. Elle n'a pas son autonomie, elle donne des indications à la C. G. T. U., mais pour que ses décisions soient valables, il faut qu'elles aient été approuvées par les organismes réguliers de la C. G. T. U.

Voici la résolution :

Il est constitué au sein de la C. G. T. U. une Commission de Propagande féminine, composée de X... membres...

Nous l'avons fixé à 17, c'est à peu près le nombre dont nous pouvons disposer.

...choisis parmi les militantes appartenant aux organisations ayant leur siège dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Son rôle et ses attributions consisteront à assembler une documentation sur l'exploitation de la femme et à la diffuser par la parole et l'écrit.

Son action corroborera, dans le domaine féminin, l'action de la C. G. T. Unitaire.

Avant chaque Congrès de la C. G. T. U. se tiendra une Conférence nationale féminine qui déterminera l'orientation de la propagande et de l'action

à mener auprès des exploitées aux fins de rectification par le Congrès confédéral.

Cette Conférence élira, pour la période d'une Conférence nationale à une autre, sa Commission féminine.

Elle élira également une secrétaire chargée de la liaison permanente avec le secrétariat des Commissions féminines départementales ou régionales.

Le secrétariat féminin est un organe auxiliaire au secrétariat à la propagande de la C. G. T. U.

Les frais administratifs et de propagande de la Commission féminine seront réglés par la Commission Exécutive de la C. G. T. U.

La Commission féminine sera représentée au sein de la C. E. par cinq membres n'ayant que voix consultative.

Une place sera réservée dans le Bulletin mensuel pour la Commission féminine.

Il manquait à ce statut une chose que j'ai fait déterminer par la Commission Exécutive de la C. G. T. U. Il faut trois ans de syndicalisme pour être membre de la Commission Exécutive; j'ai demandé qu'il faille deux ans pour être membre de la Commission féminine, car pour faire de la propagande syndicale, il faut avoir une certaine connaissance du mouvement.

Nous aurons à nommer une secrétaire; vous savez qu'il faut au moins cinq ans pour être élue au Secrétariat.

LA PRÉSIDENTE. — Est-ce qu'il n'y aura pas des cas d'espèces à trancher? Par exemple, une camarade qui n'est syndiquée que depuis la formation de son Syndicat.

Marie GUILLOT. — Si on présentait une camarade qui soit dans ce cas, le Congrès se prononcerait.

Lucie COLLIARD. — Nous n'aurons peut-être pas beaucoup le choix.

Marie GUILLOT. — A la dernière Commission féminine centrale, nous avons dressé une liste de 15 ou 18 camarades remplissant les conditions. Si vous avez d'autres candidatures, nous verrons dans quelles conditions elles se présentent.

Adrienne MONTÉGUDET. — A côté de la Commission féminine centrale, il faudra des déléguées régionales qui pourraient être rattachées aux Unions régionales. Pour elles, la question se reposera. Il ne faudra pas de trop jeunes syndiquées.

Marie GUILLOT. — Ce sera très difficile.

Adèle LE BARON. — S'il y a des camarades ayant appartenu à des groupements d'avant-garde, cela pourrait suffire. Ce sont des militantes quand même.

Marie GUILLOT. — La propagande syndicale est bien différente de la propagande politique. Mais les cas dont vous parlez sont des cas d'espèces, que nous examinerons.

COMPTE RENDU DE L'ACTION

de la Commission féminine pour 1922 et 1923

LA PRÉSIDENTE. — L'ordre du jour appelle le compte rendu de l'action de la Commission féminine pour 1922 et 1923.

Marie GUILLOT. — Nous allons prendre connaissance du Rapport de la Commission féminine centrale ; toutes les camarades ne l'ont peut-être pas étudié. Pour se rendre compte de ce qui reste à faire, il faut savoir ce qui a été fait.

Je dois vous dire d'abord que ce Rapport a été fait pour la Commission Exécutive de la C. G. T. U. qui était au courant de nos difficultés. Quand nous avons reçu du Congrès de Saint-Etienne la mission de former cette Commission féminine, il existait sûrement, au sein du mouvement ouvrier, des militantes. Mais l'affaire était de les réunir. Il était aussi difficile de trouver des militants en province. Nous avons écrit aux Syndicats, aux Secrétaires d'Unions, afin qu'ils nous fassent connaître des militantes et pour qu'ils fassent appel aux femmes des syndiqués. Malgré nos efforts, nous n'avons pu réunir que quarante membres. A la première réunion, nous avons expliqué le but de la Commission féminine : il ne s'agissait pas de développer un sujet au cours d'une causerie, mais de travailler. Il y a des camarades qui s'intéressent à la question syndicale, mais qui ne se sentent pas capables de faire du travail syndical.

Voilà dans quelles conditions difficiles nous avons réussi à former notre Commission ; mais pendant six mois elle n'a pu vivre que d'une vie ralentie. A l'origine, sur cinq ou six camarades, une seule était capable de prendre la parole : Louise Heuchel. Par la suite, les grèves de février sont venues. Quelques camarades nous ont aidées : Marguerite Pascouaud, Planteline. Quelques camarades sont maintenant prêtes à faire de la propagande.

Voici le Rapport de la Commission féminine :

Le Congrès de Saint-Etienne, qui avait décidé la création d'une Commission féminine à la C. G. T. U., lui avait assigné ce double rôle :

1° Assembler une documentation sur l'exploitation du travail de la femme et la diffuser par la parole et par l'écrit.

2° Mener une action qui renforcerait, dans le domaine féminin, l'action de la C. G. T. U.

DOCUMENTATION

Le travail de documentation est une œuvre de longue haleine.

Nous l'avons entrepris ; il reste à le développer. Ce sera plus facile désormais, car le centre de ralliement (la Commission féminine) est créé et commence à fonctionner.

Nous avons dès le mois d'août 1922 adressé aux secrétaires d'U. D. et de Fédérations, une circulaire n° 16 (*Vie Syndicale* n° 1, p. 33) qui ne nous a valu qu'un nombre très restreint de réponses.

Voici cette circulaire :

Camarades,

Le Congrès de Saint-Etienne a décidé de constituer une Commission de Propagande féminine centrale comprenant des militantes de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, et des Commissions féminines départementales ou régionales.

Nous nous adressons à la fois aux militants des Fédérations, des Unions départementales, des Unions locales et syndicales, pour nous aider dans cette tâche.

Dès maintenant nous avons besoin de connaître :

- 1° Le nombre de travailleuses par industrie et par centre;
- 2° Le nom et l'adresse de militantes déjà connus.

Nous demandons aux Fédérations de nous faire savoir :

- 1° Approximativement le contingent de travailleuses de leur industrie et par catégorie et par centre (autant que possible);
- 2° Si elles sont syndiquées et dans quelle proportion;
- 3° Noms et adresses des militantes ou femmes qui pourraient le devenir.

Nous demandons aux Unions de nous fournir par centre :

- 1° L'indication des industries et métiers qui emploient des femmes en usines, ateliers ou à domicile;
- 2° Le nombre approximatif de ces travailleuses;
- 3° S'il existe dans ces Centres des Syndicats de ces industries ou métiers — syndicats unitaires, confédérés ou libres. Le nombre approximatif de femmes groupées;
- 4° Noms et adresses des militantes qui pourraient nous aider dans notre œuvre.

Noms et adresses de femmes de militants ou de syndiqués (ménagères) qui seraient aptes à cette tâche.

5° Sur quelles corporations devrait porter d'abord notre premier effort de façon à partir avec une réussite possible qui serait un point d'appui;

6° Dans le cas où il serait possible de grouper, après propagande, les femmes d'une corporation, et si aucune militante n'est en vue, le nom et l'adresse de plusieurs camarades qui pourraient nous aider.

Dans ce cas, veillez à ce que les militants indiqués ne soient ni auto-ritaires, ni imbus de préjugés contre l'action féminine, car leurs efforts seraient annihilés par leur caractère.

Les Unions Locales et les Syndicats fourniront, nous l'espérons, tous ces renseignements aussi rapidement que possible aux Unions départementales; ainsi nous nous rendrons compte de ce que nous pouvons faire.

Pour la C. G. T. U. :

LE BUREAU CONFÉDÉRAL.

Cette circulaire a été envoyée à tous les Syndicats, en même temps qu'une autre circulaire de la C. G. T. U. Nous avons reçu un nombre fort réduit de réponses; si je dis 30, je dirai un chiffre forcé. Néanmoins, avec les indications que nous avons reçues, nous sommes arrivés à découvrir Marie-Louise Berthon, Adèle Le Baron. A Paris, Louise Heuchel et quelques camarades nous ont aidées.

Le mois d'août a été occupé par les grèves du Havre qui ont

donné un gros travail au Bureau de la C. G. T. U. Ce n'est qu'en septembre que j'ai pu m'occuper activement de notre action.

Nous continuons le Rapport :

La documentation, nous avons dû l'aller chercher sur place : commencer par intéresser les secrétaires d'Unions Départementales et de Fédérations à gros effectifs féminins à notre travail de propagande.

Nous avons attendu un mois les réponses à notre circulaire. Nous avons envoyé des lettres particulières aux Secrétaires de Fédérations et d'Unions Départementales. Nous avons reçu des réponses souvent décevantes, et puis quelques indications intéressantes. Nous sommes parvenues ainsi à connaître quelques camarades et à savoir par quel bout commencer notre travail pour ne pas faire notre propagande à l'aventure.

Nous constatons, avec satisfaction, que nous y sommes parvenues dans de nombreux cas.

Nous y sommes parvenues avec les tournées de Marie-Louise Berthon, qui sait faire la propagande féminine, gagner les femmes ; par les tournées d'Adèle Le Baron et de Louise Heuchel qui sont douces pour cette propagande. Les secrétaires d'Union étaient sceptiques. Après avoir entendu nos camarades, ils ont perdu leur scepticisme. C'est seulement par l'expérience que nous sommes arrivées à nous dégager de cette atmosphère d'hostilité et d'indifférence qui nous entourait.

Dernièrement, nous avons repris ce travail sous une autre forme.

Cela se rapporte à une circulaire que nous avons adressée.

Je pense qu'il faudrait une militante au Centre qui puisse se déranger, aller trouver les secrétaires d'Union, causer avec eux, obtenir d'eux qu'ils la présentent à des militantes pour les organiser en groupes féminins.

Adrienne MONTÉGUDET. — Les Secrétaires d'Union s'en rendent compte et c'est eux-mêmes qui demandent des propagandistes régionales à côté des propagandistes hommes.

Marie GUILLOT. — On ne pourra pas les trouver tout de suite.

Adrienne MONTÉGUDET. — On pourrait les nommer, elles feraient ce qu'elles pourraient.

Marie GUILLOT. — Nous en reparlerons tout à l'heure quand nous discuterons de l'organisation.

L'action n'a pas été plus aisée à organiser.

Il nous fallait :

- 1° Avoir des propagandistes;
- 2° Obtenir des secrétaires d'Unions Départementales l'organisation des tournées.

Propagandistes. — La question des propagandistes est la plus difficile de toutes à résoudre.

Nous avons dû écrire aux secrétaires d'Unions Départementales et de Fédérations pour connaître les militantes ; ensuite, pour décider quelques-unes à se mettre à notre disposition.

La vie de propagandiste est rude : abandonner son foyer pendant de

longues semaines, braver les fatigues de tournées pénibles (par leur longueur et les repos trop parcimonieusement mesurés). Il faut pouvoir quitter son foyer, ce qui n'est pas toujours possible aux militantes déjà expérimentées et avoir une solide santé.

Marie-Louise Berthon, Louise Heuchel, Adèle Le Baron ont été, cette année, les propagandistes dévouées dont nous avons pu disposer.

Marie-Louise Berthon, qui a été notre meilleure propagandiste, serait ici si, revenant d'une tournée dans le Midi, elle n'était tombée gravement malade, atteinte de la fièvre typhoïde. Elle était trop faible pour venir ici. Nous le regrettons, car c'est elle qui a peut-être la meilleure expérience des milieux syndicaux féminins de France.

Le cas d'Adèle Le Baron posa bien en vue une question que Marie Guillot avait déjà soumise à la C. E. et qui n'avait pas été retenue alors (c'était peut-être prématuré car l'expérience n'avait pas encore été faite par la C. G. T. U.).

Il s'agit de la création de déléguées régionales à la propagande féminine.

Adèle Le Baron, mère de famille, nous exposa les difficultés qu'elle avait connues comme mère à quitter son foyer, et comme ouvrière à conserver son travail, après trois semaines d'absence (ce qui est un minimum).

Elle demandait une délégation pour une région fixe mais sans date fixe, de façon à pouvoir mener cette propagande selon ses possibilités avec le maximum de liberté d'allure.

La C. E. le lui accorda.

Le système de propagande et de délégation. — Cette délégation confirma Marie Guillot dans son idée première : que le travail distribué par région serait non seulement plus profitable et de meilleur rendement, mais aussi plus facile à mener.

D'autre part, il est hors de doute — et l'expérience l'a confirmé — que certaines régions où la densité des travailleuses est grande, nécessitent un effort soutenu, et, à elles seules, pour être convenablement rémunérées et entretenues, demandent toute l'attention et tout le travail d'une propagandiste.

La Commission féminine centrale croit que, pour le moment, il serait nécessaire de créer trois grandes régions de propagande féminine :

1^o Loire, Rhône, Vallée du Rhône, Midi ;

2^o Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure.

3^o Paris et sa région.

Les autres régions seraient organisées selon le mode préconisé par A. Le Baron (avec déplacements, et en cas, journées de travail payées).

Après expérience, je crois que c'est un des meilleurs moyens de propagande à instituer tant qu'on n'aura pas de propagandistes permanentes.

Je causais avec le Secrétaire de l'Union du Nord qui me disait que M.-L. Berthon a fourni un gros effort, faisant une réunion presque chaque jour et parfois deux dans la même journée. Il faudrait pourtant rester plusieurs jours dans certaines régions jusqu'à ce qu'on ait groupé des éléments et qu'on les ait guidés quelque temps. Mais vous vous rendez compte des difficultés que cela présente et des dépenses qu'il faudrait faire.

Pourtant, si j'en crois les Secrétaires d'Unions départementales et d'Unions locales — c'est sur leurs rapports que je me base — nos réunions ont remué les Centres, ont jeté la graine syndicale. Cela ne suffit pas ; il faudrait pouvoir travailler une région de plus près, sinon le résultat n'est pas en rapport avec la dépense faite.

La propagandiste pour Paris et sa région (qui pourrait être aidée par des camarades volontaires) serait, pour le moment, la camarade désignée au poste de secrétaire de la Commission centrale féminine. Ainsi, cette secrétaire étant permanente — ce qui était bien, croyons-nous, dans l'esprit de l'article additionnel aux statuts de la C. G. T. U. — le travail central serait suivi avec toute l'attention désirable : Marie Guillot, malgré toute sa bonne volonté, n'a pu faire ce qu'elle désirait faire à cette place importante, retenue qu'elle était, très souvent, par ses obligations de trésorière et de secrétaire de la C. G. T. U. Une camarade employée dans l'industrie ou le commerce aura encore moins de loisirs.

En tout cas, il faut que cette camarade puisse non seulement se déplacer à toute heure dans Paris, mais aussi se rendre en province, parfois pour des périodes de huit à dix jours, pour veiller à l'organisation des régions de propagande féminine.

Les tournées. — En attendant une organisation meilleure, nous avons usé des tournées dans le pays, tournées distribuées régionalement autant que possible.

Les résultats. — Les résultats ont été sensibles surtout dans les régions à gros effectifs de travailleuses, où le premier effort a déjà été donné : Nord, Somme, Seine-Inférieure, Calvados, Aube, Isère, Midi, Tarn. Même là, il aurait fallu pouvoir visiter ces régions plus fréquemment pour assurer ce qui était acquis.

Il faudrait un effort d'organisation dans le Rhône et la Loire, régions non moins importantes que le Nord, au point de vue féminin.

Des régions moins peuplées, moins travaillées ont été visitées ; là, il aurait fallu pouvoir soutenir l'effort : Allier, Creuse, Corrèze, Seine-et-Marne, Doubs.

Il est difficile de dire, la C. G. T. U. ayant piétiné sur place, qu'elle a été la répercussion de cet effort sur les effectifs syndicaux. (Nous n'aurons acquis en effet que 30 ou 35.000 adhérents). Les indications que nous avons fournies l'ont été d'après les appréciations des secrétaires d'U. D. ou de Syndicats. Ce n'est pas à dédaigner pour une année de mise en train.

Dans ce Rapport — qui est un Rapport d'ordre moral destiné à la C. E. de la C. G. T. U. — je ne pouvais parler que du travail central. Cette année, étant donné le peu d'éléments dont nous disposions, nous avons été obligés de faire une Commission Centrale et une Commission de la Seine avec les mêmes éléments. Naturellement, au début, il n'y avait pas beaucoup de camarades et c'est moi seule qui décidais d'après les indications des Secrétaires d'Unions.

Dans la Seine, nous avons demandé aux secrétaires des Syndicats de nous déléguer chacun deux camarades. Il n'y a guère que trois Syndicats qui aient répondu. Nous avons recommencé dernièrement et, après la réunion des femmes de la Seine qui a remué l'opinion, cinq ou six Syndicats ont répondu.

Notre Commission féminine fonctionne d'après les usages établis par la première Commission féminine ; celle-ci n'avait pas tenu debout. Dernièrement, quand j'ai senti que la Commission que nous avons constituée avait quelque assise, j'ai dit aux camarades de la Seine : Il faut établir un petit statut d'après les indications qui ont toujours guidé la Commission féminine.

Voici, à titre d'indication notre projet de statut qui n'est pas encore adopté par l'Union. Les camarades en ont eu connaissance ; ils ont présenté quelques observations mais se sont montrés favorables à l'ensemble.

PROJET DE STATUT POUR LA SEINE

ARTICLE PREMIER. — Une Commission Syndicale Féminine est créée à l'U. D. de la Seine.

ART. 2. — Elle est composée :

- 1° De deux déléguées par chaque Syndicat mixte ou féminin de l'U. D. ;
- 2° Des femmes militantes décidées à prendre part au travail de propagande de la Commission féminine ;
- 3° D'un délégué de l'U. D. de la Seine.

Il se peut qu'un Syndicat délègue plus de deux femmes. C'est le cas du Syndicat de l'Enseignement qui en a délégué 3. Dans ce cas, deux femmes sont considérées comme déléguées et l'autre comme militante décidée à prendre part au travail de propagande de la Commission féminine.

BUT

ART. 3. — Elle a pour but :

- 1° De réunir une documentation sur l'exploitation du travail des femmes ;
- 2° De faire connaître ces faits par la parole et par l'écrit ;
- 3° D'organiser le recrutement syndical des travailleuses de la Seine ;
- 4° D'appuyer, dans le domaine féminin, l'action de l'U. D. de la Seine (grèves, actions corporatives et sociales).

FONCTIONNEMENT

ART. 4. — Cette Commission se réunit régulièrement le deuxième mercredi de chaque mois et extraordinairement chaque fois qu'il le faut ;

ART. 5. — Elle pourra créer, parmi ses membres, un centre d'éducation composé de femmes déjà militantes et capables de prendre la parole et de femmes décidées à devenir des militantes. Ce centre distribuera le travail de propagande, de façon à former les militantes inexpérimentées en les faisant seconder l'effort des militantes expérimentées ;

ART. 6. — La Commission élira un Bureau composé d'une Secrétaire et d'autant de Secrétaires adjointes que la distribution du travail pourra le nécessiter ;

ART. 7. — Elle agira toujours en accord et sous l'égide de l'U. D. de la Seine ;

Vous savez qu'on craint toujours que notre action dégénère en mouvement féministe.

Elle aura la faculté d'organiser, en accord avec l'U. D., des réunions de femmes syndiquées.

Ces réunions de femmes syndiquées auront pour but :

a) D'examiner la situation syndicale et d'en faire ressortir les renseignements nécessaires ;

b) D'aider à l'organisation pratique de recrutement et de propagande générale ;

c) De discuter les questions à l'ordre du jour du mouvement ouvrier de façon à développer l'éducation syndicale des femmes.

Elles n'auront aucun pouvoir délibératif, les responsabilités appartenant aux organismes réguliers : déléguées mandatées des Syndicats et militantes de la Commission féminine ; Syndicats qui ont mandaté les déléguées à la Commission féminine ; U. D. de la Seine.

La dernière tournée des femmes syndiquées avait décidé une tournée de propagande au sein de l'Allemagne. Je suis allée trouver les camarades de l'U. D. de la Seine qui m'ont dit : « Nous ne ferons pas une tournée spéciale pour les femmes, mais comme nous organisons une tournée dans tous les Comités Intersyndicaux, on déléguera des femmes et on ajoutera, sur l'affiche, un passage vous concernant. »

Art. 8. — Toute initiative d'action et d'organisation nécessitée par les circonstances est laissée à la Commission féminine, sous le contrôle de l'U. D. de la Seine.

Voilà le travail que nous avons fait dans l'année. Ce n'est qu'un commencement.

On pourrait dès maintenant commencer la discussion sur le Rapport Moral, qui a d'ailleurs été adopté par la Commission Exécutive.

LA DOCUMENTATION

Marthe BIGOT. — Je voudrais avoir des indications sur la documentation et savoir sur quelle base elle a été recueillie et constituée.

Marie GUILLOT. — Je n'ai reçu jusqu'ici qu'une soixantaine de réponses au questionnaire que j'ai envoyé, de sorte que nous avons plutôt eu des intentions de travail qu'accompli du travail. Mais dans mon esprit, il faudra rassembler la documentation et la classer par Unions régionales ou départementales et par professions. Cette documentation doit servir aux propagandistes et au besoin à alimenter des campagnes de presse quand des conditions mauvaises de travail nous sont signalées.

J'ai l'intention d'en parler à la camarade qui me succédera.

Adrienne MONTÉGUDET. — Il ne faudra pas trop élargir les cadres du classement, car il arrive que, dans deux régions voisines, les salaires soient très différents.

LA PRÉSIDENTE. — Pour un même travail de bonneterie, les femmes reçoivent, à Troyes, un salaire assez élevé, alors qu'à Montereau, en Seine-et-Marne, le salaire est diminué de près de la moitié.

Adrienne MONTÉGUDET. — A Limoges, les femmes qui travaillent à la porcelaine touchent un salaire à peu près suffisant. Les succursales de la Creuse paient un salaire de famine. Les femmes travaillent pourtant dans la même industrie et pour le même patron.

LA PRÉSIDENTE. — A Montereau, ce sont des succursales de grosses bonneteries de Troyes.

Marthe BIGOT. — Il serait peut-être utile, dans ces conditions, de prendre comme base, pour le classement, les salaires et les conditions de travail (façon dont les lois sont appliquées, heures de travail, etc...).

Marie GUILLOT. — On peut faire les deux. Je trouve que les travailleuses se préoccupent relativement trop du salaire et pas assez des conditions de travail et d'hygiène. J'ai vu des femmes travailler dans des conditions épouvantables. Les femmes qui rangent le sucre, dans les raffineries, restent debout toute la journée, alors qu'il serait facile de les faire travailler assises. Ce sont des choses de rien mais qui tuent la femme au point de vue de la santé.

Vous dites : Il faut classer les documents au point de vue des heures de travail et des conditions d'hygiène. Mais que voulez-vous faire avec 60 réponses?

Pour moi, il y a un premier travail à faire : réunir une large documentation. Ensuite, nous pourrions classer nos renseignements d'après les salaires, les heures de travail et les conditions d'hygiène.

PLANTELINE. — J'avais demandé la parole tout à l'heure pour donner un exemple à propos des différences de salaires dans les usines d'une même firme.

A Puteaux, les salaires des ouvrières de la maison Coty sont bien supérieurs aux salaires qui sont payés à l'usine de Boulogne. Il serait à craindre, si les ouvrières faisaient une réclamation, que les patrons ne veuillent imposer, partout, les salaires qui sont appliqués à Boulogne.

THALAMY. — Est-ce que, dans la documentation, vous avez prévu les accidents et les maladies non reconnues comme accidents et maladies de travail. Dans la métallurgie, vous avez les maladies du ventre.

LA PRÉSIDENTE. — Cela pourra venir au moment de la discussion sur la documentation. Nous discutons en ce moment le Rapport Moral. Si personne ne demande la parole sur ce Rapport, nous allons passer au travail sur la documentation.

Marie GUILLOT. — Une des contradictions de notre organisation est qu'avant de publier le Rapport, j'ai dû le soumettre à la Commission Exécutive qui l'a approuvé.

Adrienne MONTÉGUDET. — Nous ne sommes qu'un sous-organisme.

Marie GUILLOT. — Si la Commission féminine désapprouvait le Rapport, cela créerait une situation assez singulière. C'est une chose possible. Ce qu'il faut savoir, c'est si vous avez des compléments.

Adrienne MONTÉGUDET. — Il y a sûrement des compléments, mais ce sera pour l'année prochaine. Pour le travail fait, nous ne pouvons que l'enregistrer si, d'après les statuts, nous n'avons pas à l'approuver.

Marie GUILLOT. — Il faut quand même que vous l'appréciez. S'il y a conflit, tant pis.

Lucie COLLIARD. — Nous devons avoir le droit d'accepter ou de refuser le Rapport Moral en premier ressort. La Commission Exécutive tranchera ensuite.

Marie GUILLOT. — Vous ne pouvez pas... Le Rapport de la Commission féminine est une partie du Rapport Moral, il doit être publié dans le Bulletin et la Commission Exécutive a pu y apporter les modifications qui lui semblaient utiles.

Marthe BIGOT. — Nous sommes ici une sorte de Congrès. On nous présente un Rapport adopté par la Commission Exécutive. Nous avons le droit de le ratifier ou de ne pas le faire.

LA PRÉSIDENTE. — On peut dire que ce Rapport est présenté par la Commission Exécutive...

Marie GUILLOT. — ...et par le Secrétariat de la Commission féminine qui l'a pris à son compte. Vous pouvez approuver ou refuser ce Rapport qui sera d'ailleurs soumis au Congrès.

ADOPTION DU RAPPORT

LA PRÉSIDENTE. — Personne ne désapprouve le Rapport présenté par Marie Guillot?... Il est adopté.

Nous passons à la documentation.

LE QUESTIONNAIRE

Marie GUILLOT. — Pour la documentation, nous avons à examiner le questionnaire que j'ai envoyé et à le modifier afin d'obtenir le maximum de renseignements. Il faudra aussi étudier le moyen d'obtenir un plus grand nombre de réponses.

Adrienne MONTÉGUDET. — Ce ne sera pas toute la propagande.

Marie GUILLOT. — Non, nous aurons à examiner ensuite l'action pour 1923-1924.

LA PRÉSIDENTE. — La documentation, c'est en somme l'instrument de travail. Il restera ensuite à faire le travail lui-même.

Marie GUILLOT. — Nous allons d'abord, avant d'examiner le texte du questionnaire, voir quels sont les moyens d'obtenir le maximum de renseignements. Vous avouerez que lorsqu'on envoie deux mille circulaires et qu'on ne reçoit que 70 réponses, c'est un piètre résultat. Comment obtenir des Fédérations et des Unions qu'elles répondent ? Il faudrait voir comment nous pourrions agir sur les Secrétaires. La camarade Montégudet m'a envoyé un grand nombre de renseignements. Il faudrait que chacune d'entre vous fasse de même.

Adrienne MONTÉGUDET. — J'ai pensé que, dans les départements voisins du mien, le questionnaire avait été mis au panier. Je l'ai envoyé de nouveau et j'ai demandé qu'on y réponde. J'ai obtenu seize réponses. Je suis sûre que des Secrétaires de Syndicats n'auraient pas répondu directement. J'avais accompagné le questionnaire d'une lettre personnelle.

Marie GUILLOT. — Nous avons ici un Secrétaire d'U. D. à forts effectifs féminins. On pourrait peut-être l'embrigader.

Le camarade PORREYE. — Il n'y a guère, dans le Nord, de Syndicats absolument féminins. Les Syndicats mixtes sont dirigés par des hommes et les femmes ne se sont pas beaucoup, jusqu'ici, intéressées à l'action générale des organisations syndicales. J'ai adressé votre circulaire à tous les Syndicats, afin qu'une déléguée du Nord assiste à votre Conférence. Personne n'a voulu venir.

UNE DÉLÉGUÉE. — On a l'habitude, dans le Nord, de tenir un peu les femmes à l'écart.

Lucie COLLIARD. — Cela t'étonne ?

Marie GUILLOT. — Dans l'Enseignement, où nous étions aussi tenues à l'écart, nous avons obtenu notre place. On peut l'obtenir aussi dans le Nord, mais ce n'est pas une chose qui peut se faire du jour au lendemain.

Il y aurait lieu de voir s'il est possible de doubler la permanence générale par une permanence féminine dans les deux régions à gros effectifs féminins. Nous aurons peut-être des difficultés. Richetta nous appuiera.

Le camarade PORREYE. — Une suggestion pour le Nord : on pourrait convoquer une Conférence féminine en obligeant les Syndicats du Textile à désigner des camarades, même si celles-ci ne sont pas à la page. Ce sera un premier contact.

Marie GUILLOT. — J'avais essayé d'obtenir cela de Lauridan. Il faudrait une permanente à la C. G. T. U. qui puisse se déran-ger. Le travail de caisse m'a trop tenue cette année.

LA PRÉSIDENTE. — N'aviez-vous pas demandé la parole, Le Baron ?

Adèle LE BARON. — Je voudrais présenter quelques observations sur le questionnaire.

Marie GUILLOT. — Nous allons l'examiner, question par question.

D'abord :

Salaires à donner selon les cas : par jour ; par semaine ; par mois.

Comparaison avec les salaires hommes.

Adrienne MONTÉGUDET. — Cela, c'est indispensable, puisque nous voulons arriver à l'application de cette formule : A travail égal, salaire égal.

DUNOYER. — Il y a des différences de salaires entre le Rhône et l'Isère. Dans le Rhône, les ouvrières gagnent 20 francs. J'ai été monter des métiers dans l'Isère. Les ouvrières y sont payées 10, 12 et 14 francs. Elles débutent à 7 francs par jour et font dix heures de travail.

Marie GUILLOT. — Il s'agit de savoir, en ce moment, si le questionnaire est rédigé comme vous le désirez.

Adèle LE BARON. — Est-ce que je ne vous ai pas envoyé, dans une lettre, de la documentation pour ma région? (Signe affirmatif de Marie Guillot.)

Marthe BIGOT. — Il y a parfois une différence marquée entre le salaire des femmes et celui des jeunes filles. Il faudrait obtenir des renseignements sur ce point afin de montrer l'exploitation du travail des apprenties.

Il y a aussi, parfois, des catégories d'ouvrières. Il serait intéressant de rechercher la graduation des salaires selon les catégories d'ouvrières.

Il faudrait enfin établir une comparaison entre le travail à l'atelier et le travail à domicile. Il est évident qu'il faut engager une campagne contre le travail à domicile qu'il faut faire disparaître.

Marie GUILLOT. — Nous notons tout cela, mais il est évident qu'il faudra faire un nouveau questionnaire.

Adèle LE BARON. — J'avais, dans un article de « L'Ouvrière », parlé du travail à domicile et demandé que les femmes travaillant chez elles gagnent le même salaire que celles qui vont à l'atelier.

Il faudra aussi, dans le questionnaire, parler de l'application des lois.

Fernande BELLANGER. — Il faudrait aussi savoir si, dans deux villes qui sont proches l'une de l'autre, les salaires sont différents.

Rachel BRUGON. — Les salaires peuvent être différents dans une même administration, car il y a parfois différents grades.

Adèle LE BARON. — A propos du travail à domicile, je veux vous dire ce que nous faisons dans la Seine-Inférieure.

Vous savez peut-être que, si la loi est appliquée, les ouvrières à domicile doivent gagner le même salaire que les ouvrières qui vont à l'atelier. Nous avons fait une campagne dans la Seine-Inférieure et nous avons obtenu le carnet à souches. Nous avons ainsi un contrôle pour les salaires. Il s'agit aussi de savoir si les ouvrières à domicile ne travaillent pas à l'excès. Je vais à la porte des usines et quand je vois que les femmes rapportent trop de travail, je le signale à l'Inspectrice du Travail qui peut exactement savoir ce que les ouvrières ont fait, grâce au carnet à souches. Reste la question des grèves. Là, le contrôle n'est pas facile.

Marthe BIGOT. — Au cours des dernières grèves, à Paris, les patrons employèrent les ouvrières à domicile.

Adèle LE BARON. — Dans notre industrie, il y a une autre exploitation. Alors que les ouvrières faisaient autrefois le montage des cols et des manches, on a confié maintenant le même travail aux apprenties, en le divisant : l'une retourne les cols et ne fait que cela, l'autre fait les coutures, l'autre les ourlets. Il y a là une nouvelle forme d'exploitation.

Marthe BIGOT. — La camarade Le Baron touche là la question de l'apprentissage. Nous avons établi, de notre côté, une documentation. Je me proposais de faire venir cette question tout à l'heure. Il serait bon de demander, dans le questionnaire, comment se fait l'apprentissage : à l'école, chez les patrons, et dans quelles conditions.

Marie GUILLOT. — Vous me passerez votre papier.

LA PRÉSIDENTE. — La deuxième partie du questionnaire a trait aux heures de travail.

Marie GUILLOT. — Heures de travail : nombre ; distribution.

Il convient en effet d'envisager la distribution des heures de travail. Dans les P. T. T., les heures de travail ne sont pas trop nombreuses, mais elles sont distribuées de telle façon que le travail est insupportable.

Adrienne MONTÉGUDET. — Dans les « central » de province, il est des femmes qui font trois et quatre heures de service et qui doivent reprendre le soir jusqu'à minuit.

Les sardinières ont un travail aussi insupportable : elles restent parfois trois jours sans travailler, mais, si des bateaux arrivent, elles devront passer la nuit. On pourrait envisager le moyen de conserver le poisson dans la glace.

DUNOYER. — Chez nous, on a essayé, dans une usine, de faire travailler les ouvrières pendant huit heures consécutives. On a dû y renoncer.

Marthe BIGOT. — Dans certaines usines, les repas sont distribués. Il y aurait lieu de voir dans quelle mesure cette initiative constitue une exploitation des ouvrières par le patron.

Marie GUILLOT. — Vous voulez parler des cantines ?

Marthe BIGOT. — Des cantines et même des repas organisés par les patrons.

THALAMY. — Il y aurait lieu de voir si l'exécution par les ouvrières de 8 heures consécutives ne permet pas aux patrons d'organiser d'autres équipes.

Marie GUILLOT. — En somme, vous voudriez qu'on signale si certaines professions exigent les huit heures consécutives.

Marguerite PASCOAUD. — Dans la Chaussure, les huit heures sont toujours respectées. Les ouvrières ont la facilité de faire leur manger. Elles peuvent faire huit heures consécutives. On n'impose pas d'heures supplémentaires. On opère de cette façon chez Saderne.

LARGEIS. — J'ai fait, pendant trois ans, les huit heures consécutives. Je m'en suis trouvée très bien et mes camarades comme moi. La question des deux équipes n'a pas d'importance.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉES. — Et le chômage.

LA PRÉSIDENTE. — Cela fait double travail dans la même journée.

LARGEIS. — Nous étions rentrées à cinq heures à la maison et nous avons le temps de faire quelque chose.

Quand la femme a deux heures pour déjeuner, que voulez-vous qu'elle en fasse ?

Marie GUILLOT. — Je comprends ce que dit la camarade.

Marguerite PASCOAUD. — J'en ai vu qui, dans ces conditions, apportent du travail à domicile.

Adèle LE BARON. — Suivant les régions, il y a des conditions différentes. Ainsi, dans la Seine-Inférieure, nous avons fait une campagne pour les huit heures. Les ouvrières se tiennent bien. Elles sont libres de faire huit heures comme elles veulent, soit d'un manière consécutive, soit trois heures le matin, cinq heures l'après-midi avec deux heures pour le repas, soit neuf par jour avec le samedi anglais. Mais, quelles que soient les modalités, elles ne font que 48 heures par semaine. Ces modalités peuvent être appréciées diversement suivant les goûts de chacun. L'important est que la femme ne travaille pas trop et gagne suffisamment. Evidemment, l'homme devrait gagner suffisamment pour que la femme puisse rester à la maison.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉES. — Cela, c'est une autre question.

Adèle LE BARON. — Si vous n'êtes pas libres, comment voulez-vous faire de la propagande ?

Fernande BELLANGER. — Et les hommes, comment font-ils ?

Adèle LE BARON. — Ce n'est pas la même chose. Ne nous occupons pas des hommes. Je voudrais avoir la liberté de ne pas travailler pour avoir ma liberté d'action.

LA PRÉSIDENTE. — Nous passons à la semaine anglaise.

Marie GUILLOT. — Il y a, dans le questionnaire : Semaine anglaise : 44 heures ; samedi après-midi.

Adèle LE BARON. — Dans la Seine-Inférieure, la semaine anglaise est bien appliquée. Certaines ouvrières jouissent même de toute la journée du samedi.

Marthe BIGOT. — Ce qu'il faut demander, dans le questionnaire, c'est si les ouvrières bénéficient de la semaine de 44 heures, c'est-à-dire si elles ont le samedi après-midi.

Fernande BELLANGER. — Il faudrait que nous ayons en mains les règlements d'administration publique ayant trait à chaque profession, car vous savez que chaque profession est réglementée d'une façon différente.

Marie GUILLOT. — Nous en sommes au questionnaire. Il s'agit de savoir comment la loi est appliquée.

Fernande BELLANGER. — Précisément, je parle des Règlements du Ministère du Travail ayant trait à chaque profession.

Adrienne MONTÉGUDET. — Il y a certaines profession, en effet, où la loi de huit heures n'est pas appliquée. Ainsi la Bijouterie n'est pas comprise dans les professions qui doivent en profiter et quand les camarades de cette profession réclament, on leur répond qu'ils n'ont pas été compris parmi les professions bénéficiant de la journée de huit heures.

FAUSSECAVE. — La semaine anglaise est appliquée, en principe, dans les grands magasins, mais, en réalité, les ouvrières font une moyenne de neuf heures par jour.

LARGEAIS. — Il faudrait demander la suppression des dérogations.

Marie GUILLOT. — C'est une revendication, Nous en sommes au questionnaire. Nous pouvons mettre, si vous le voulez : Y a-t-il des dérogations ? Lesquelles ?

DUNOYER. — Chez nous, l'Inspecteur du Travail a appliqué une dérogation de 290 heures par année.

Marie GUILLOT. — Il appartient au Syndicat d'attaquer cela.

Marguerite PASCOUARD. — Dans la Chaussure, nous avons cinq cents heures de dérogation. Nous disons toujours aux ouvrières de ne jamais faire d'heures de dérogation.

Marie GUILLOT. — Chacune parle de ce qui se passe dans sa profession. C'est très bien, mais il s'agit, actuellement, de savoir comment nous allons rédiger notre questionnaire. Si vous le voulez, nous allons ajouter : Combien d'heures de dérogation ?

ROMANET. — On pourrait dire : Quelles sont les dérogations vous concernant ?

LA PRÉSIDENTE. — Nous avons ensuite : « Congé payé ? »

Adèle LE BARON. — Il n'existe pas. Il faut que nous mettions ceci dans nos revendications : Quinze jours de vacances payés pour une ouvrière qui a plus d'un an de maison, et huit jours pour celle qui est entrée au cours de l'année.

Marie GUILLOT. — Cela, c'est à mettre dans notre programme.

Adèle LE BARON. — ...et sur nos affiches.

LARGEIS. — Certaines maisons accordent un congé payé, pour quoi les autres ne l'accorderaient-elles pas ?

Marthe BIGOT. — Nous reparlerons probablement de la semaine anglaise, mais je crois qu'il serait bon de souligner, dès maintenant, que si le patron accorde le samedi après-midi, la semaine doit être de 44 heures.

LARGEIS. — Lors de la discussion sur l'application de la semaine anglaise, les professions n'ont pas pu se mettre d'accord entre elles. Chacune l'a appliquée d'une façon différente.

PLANTELINE. — Les huit heures ont fait l'objet d'une loi, mais je ne crois pas qu'il en soit de même de la semaine anglaise que le patron peut supprimer.

Marthe BIGOT. — Il y a eu un décret.

Marie GUILLOT. — On n'en tient pas compte.

Pierre MONATTE. — Pas plus que des lois !...

LA PRÉSIDENTE. — Nous passons au « Matériel de travail » : Etat des machines ; Vitesse ; Force à déployer.

Marthe BIGOT. — Avant d'aborder la question du matériel de travail, ne pourrait-on pas ajouter une question à propos du chômage ? Dans certaines professions, le chômage est une véritable plaie.

Marie GUILLOT. — Oui, questions relatives au chômage, j'en prends note.

Marthe BIGOT. — « Y a-t-il des périodes régulières de chômage ? Quelle est leur durée ? » Voilà les questions qu'on pourrait poser.

PLANTELINE. — Il y a aussi la question des renvois. Des employées des grands magasins sont renvoyées sans indemnité.

Marie GUILLOT. — Cette question fait partie de la défense syndicale.

LA PRÉSIDENTE. — Qui demande la parole sur la question du matériel de travail ?

NOGUÈS. — Je suis dans l'administration. J'ai pu constater qu'on ne prenait pas de techniciens et qu'on confiait leur travail à des femmes. Ce sont très souvent de gros travaux qu'on exécute debout. Je vous prie de croire que c'est rude, beaucoup plus qu'on ne l'imagine. Des femmes sont obligées de lever des caisses de 25 kilogs.

Marie GUILLOT. — Cela rentre dans le cadre de la question du matériel de travail.

THALAMY. — Nous pourrions demander que les machines soient protégées. Je suis dans la métallurgie et je peux constater que les femmes se prennent les cheveux dans les courroies. Ce sont là de petits accidents. Mais il arrive fréquemment que des femmes aient les doigts coupés. Il y a huit jours, une ouvrière s'est coupé le pouce. On a immédiatement mis un protecteur. Pas une ouvrière n'a eu le courage de dire qu'on aurait pu le mettre plus tôt. Je l'ai fait remarquer au contremaître.

Adrienne MONTÉGÜDET. — J'estime que la façon dont la question est posée, « état des machines », ne permet guère aux ouvrières de répondre. Il faudrait demander : Le travail est-il fait à la main ou à la machine ? S'il est fait à la main, pourrait-on employer la machine ?

Marie GUILLOT. — En parlant de l'« état des machines », je voulais savoir si les machines étaient en bon état. J'ai vu par exemple, à Chalcn-sur-Saône, des machines qui sont dans un état déplorable et qui exigent, en raison de leur état, un effort considérable des femmes qui y travaillent. L'état de ces machines est tel que lorsque l'Inspecteur du Travail passe, on sort les machines, afin de ne pas recevoir ses observations. On remet les machines en place quand l'Inspecteur est parti.

Nous pourrions mettre, dans le questionnaire : « Quel est l'état des machines que vous employez ? » Ce serait plus explicite.

D'autre part, la question d'Adrienne peut être posée, car il est évident qu'on pourrait souvent faire un travail plus rapidement et avec moins d'effort physique si on utilisait les machines.

Adrienne MONTÉGÜDET. — Il y a des professions que les femmes ne peuvent pas exercer mais où l'on peut mettre des hommes, mais il en est que ni un homme ni une femme ne devrait raisonnablement accepter. Or, des femmes les acceptent. Il s'agit de travaux qu'on pourrait faire avec des machines. Il suffirait que tout le monde refuse de les faire pour qu'on ait recours aux machines.

Marthe BIGOT. — Il serait intéressant de rechercher quelles sont les usines où on a essayé de faciliter le travail des femmes. Dans certaines maisons, on a établi des sortes de grues transporteuses, de façon que les femmes n'aient pas à soulever de lourds fardeaux. Je crois qu'il serait bon de se renseigner sur ces initiatives.

NOGÈS. — Dans notre manufacture, on a sorti des machines qui avaient été mises au rancart depuis soixante ans. Ces machines sont condamnées par les docteurs et les certificats pleuvent tous les jours ! Malgré cela, l'administration tient... Elle conserve ces machines que les hommes ont de la peine à faire manœuvrer. Les ouvrières y travaillent pendant huit jours, puis elles demandent un certificat de médecin. Dans ces machines, il y a un brancard de bois qui rentre

dans la poitrine... Et ce sont des femmes qui doivent les faire fonctionner!...

MARTHE BIGOT. — A propos du matériel de travail, je signale que, dans certaines professions, l'ouvrière est obligée de se procurer certains outils. Il serait intéressant d'avoir des détails à ce sujet, car l'achat de ces outils est parfois une charge.

MARIE GUILLOT. — Je mettrai, si vous voulez : « L'ouvrière est-elle obligée de fournir ses outils ? Charges qui-en résultent ? »

MARTHE BIGOT. — Il y aurait lieu de voir, par exemple, à quelle exploitation donne lieu la machine à coudre.

THALAMY. — Il y a des cagnières qui fournissent leur matériel.

LA PRÉSIDENTE. — Il y a ensuite « Vitesse ».

MARIE GUILLOT. — Certaines machines forcent à travailler à une vitesse telle que les femmes n'ont pas le temps de prendre les précautions utiles pour ne pas être blessées. Il en résulte un surmenage excessif qui use les forces de la femme.

ADÈLE LE BARON. — Il faudrait que la vitesse soit réglée.

MARTHE BIGOT. — Il y aurait peut-être lieu de voir si on n'essaie pas, dans certaines usines, d'instituer la méthode Taylor pour les femmes.

FAUSSECAVE. — On avait institué cette méthode à la Cartoucherie de Vincennes et on arrivait à obtenir des femmes, pour 2 fr. 50 l'heure, un travail qui, pour la qualité et la quantité du rendement, aurait dû être payé 5 francs.

MARIE GUILLOT. — La réduction du salaire n'est pas essentielle, c'est l'épuisement de la femme qui importe le plus.

Nous arrivons à l'Hygiène du travail. Nous mettrons : « Accidents provoqués par le travail ». Il y a ensuite : « Maladies provoquées par le travail ».

FAUSSECAVE. — Dans certaines usines chimiques, il y a des empoisonnements provoqués par l'arsenic et par d'autres produits nuisibles. Les patrons doivent fournir du lait. Les ouvrières ne l'obtiennent jamais; il faudrait qu'elles l'exigent. Il y a des poisons qui font de nombreuses victimes en provoquant la tuberculose et d'autres maladies.

PLANTÉLINE. — Le blanc de céruse.

MARIE GUILLOT. — Il n'y a pas que les produits chimiques qui détraquent les femmes. Il y a certaines conditions de travail qui sont aussi dangereuses, car elles déterminent des maladies de la matrice et de l'estomac. Nous devons obtenir que le travail soit organisé de façon qu'il ne désorganise pas la femme intérieurement.

ADÈLE LE BARON. — C'est pour cela qu'il faut engager les femmes à venir avec nous.

FAUSSECAVE. — Dans les produits chimiques, les patrons sont tenus, par la loi, de fournir des contre-poisons. Ils ne les donnent jamais. Il faudrait que les ouvrières connaissent leurs droits.

Marie GUILLOT. — Cela rentre dans la défense syndicale.

J'ai mis aussi : « Travail debout », car cette position fatigue la femme et provoque des maladies du ventre.

PORREYE. — Il y a aussi le travail en sous-sol.

Marie GUILLOT. — J'ai vu adopter un système qui peut donner de bons résultats : c'est le repos durant le travail. Dans des professions pénibles, on accorde un repos de 10 minutes à des intervalles réguliers, afin de diminuer la fatigue provoquée par le travail debout. J'ai vu employer ce système dans les sucreries.

Adèle LE BARON. — On est obligé de le faire pour les femmes qui sont dans une situation intéressante.

Marie GUILLOT. — Cela ne peut être qu'un palliatif.

Par la question suivante : « Modifications faciles à apporter », je voulais demander si, dans le matériel de l'usine, on pourrait, sans dépenses excessives, apporter des modifications qui auraient d'heureux résultats au point de vue de l'hygiène. Dans certaines usines, que j'ai visitées, il serait possible de faire travailler les femmes sans les laisser debout.

THALAMY. — Il y a aussi l'hygiène des locaux.

LA PRÉSIDENTE. — C'est la question suivante : « Aération, propreté, lumière, poussières, lavabos, portemanteaux, placards, etc... »

Marthe BIGOT. — Il faut parler des chambres d'allaitement et des réfectoires. Il faudrait signaler encore l'usage qu'on fait des apprenties. Certaines sont obligées de faire des courses et n'apprennent pas le métier. A certaines jeunes filles qui viennent pour apprendre un métier, on fait faire le ménage.

Marie GUILLOT. — Vous avez fait, je crois, un questionnaire à propos de l'apprentissage.

Il y a à parler aussi de l'effort qu'on exige de l'apprentie et de son gain, comparativement aux ouvrières.

Marthe BIGOT. — Il est courant, dans certaines maisons, d'exiger de la dernière venue qu'elle fasse le balayage des locaux.

PLANTELINE. — C'est même compris dans l'apprentissage.

LA PRÉSIDENTE. — En province, la petite patronne qui a une ou deux apprenties les utilise comme bonnes.

Marie GUILLOT. — Il y a ainsi exploitation sous deux formes : les apprenties n'apprennent pas le travail et elles font des besognes qui ne sont pas les leurs et qui, parfois, sont au-dessus de leurs forces.

Marthe BIGOT. — Il y a une autre question : celle du temps réservé à l'éducation au cours de l'apprentissage et l'obligation pour les apprentis de suivre les cours professionnels.

Rachel BRUGON. — Et la mise en congé payée!

Marthe BIGOT. — Il y aurait un autre genre de questionnaire à rédiger concernant les conditions de la loi. Il y a des lois de protection ouvrière qui sont mal appliquées ou même pas appliquées du tout. Il faudrait relever quelques-unes de ces lois, dans leurs lignes essentielles, et demander aux ouvrières : Comment ces lois sont-elles appliquées chez vous? C'est un travail énorme mais qui est indispensable.

Il faut étudier aussi la question des congés d'accouchement et des congés de maternité.

Marie GUILLOT. — Il faudrait un volume.

Marthe BIGOT. — Il n'est pas nécessaire de donner tous les détails des lois. Il suffirait de prendre quelques-unes de celles-ci, les plus importantes, en extraire les articles essentiels et dire aux ouvrières : « Voilà ce que la loi exige. Dites-nous ce qui est réalisé chez vous et quels sont les manquements à la loi dont vous avez à vous plaindre. »

Marie GUILLOT. — Je les vois fort longues, ces lois.

Marthe BIGOT. — On pourrait en dégager les idées générales.

BELLUGUE. — Il y a des interprétations régionales.

Marthe BIGOT. — Je prends, par exemple, la loi sur le minimum de salaire. On peut arriver à résumer en quelques lignes l'ensemble de la loi et demander comment elle est appliquée.

BELLUGUE. — L'application n'est pas uniforme, elle est différente suivant les régions.

Marthe BIGOT. — C'est une documentation qu'il est intéressant de se procurer, car elle montrera que la bourgeoisie, quand elle édicte des lois favorables aux ouvriers, ne les applique pas.

Marie GUILLOT. — Cela peut se faire pour les heures de travail et la semaine anglaise.

Est-ce qu'il n'y a pas une loi sur les industries dangereuses et les maladies professionnelles?

Marthe BIGOT. — Il y en a une sur la protection des femmes en couches. Il y aurait là une autre catégorie de renseignements à obtenir. Je crois que, dans le courant de l'année, on pourrait, pendant un trimestre, tenter une enquête sur l'assistance aux femmes en couches et une enquête sur les maladies professionnelles.

Marie GUILLOT. — On en discutera à la Commission centrale.

LA PRÉSIDENTE. — Personne n'a rien à ajouter sur cette question?

RECHERCHE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Marie GUILLOT. — Il nous reste maintenant à dire comment nous allons obtenir le maximum de renseignements, de façon que notre propagande soit basée sur quelque chose de précis, car notre documentation servira à alimenter les campagnes que nous aurons à mener contre le patronat. Nous utiliserons les renseignements que nous aurons sur l'application des huit heures, de la semaine anglaise, etc...

Marthe BIGOT. — Il faudrait, pour utiliser la documentation, fournir une sorte de résumé trimestriel des renseignements recueillis. La propagandiste aurait ainsi en mains des armes pour sa propagande.

Marie GUILLOT. — Avant tout, il nous faut des renseignements. Or, il est difficile de les obtenir. Je voudrais que nous nous entendions pour obtenir le maximum de renseignements dont nous avons besoin. Nous pourrions en extraire ensuite les choses principales. Ce serait un travail dont pourrait se charger la Commission centrale qui servirait à la propagande régionale. Mais je ne sais pas si, dans trois mois, nous aurons suffisamment de renseignements.

Adrienne MONTÉGÜDET. — Si on crée la propagande régionale, on pourra avoir ces renseignements dans trois mois.

Marie GUILLOT. — Ce qui nous a manqué, cette année, c'est de pouvoir courir le pays. Dans certaines régions, nous avons eu les renseignements que nous demandions. Ainsi, dans la Seine-Inférieure, Adèle Le Baron nous a renseignées. Il faudrait qu'il en soit de même partout. Il faudrait surtout qu'on crée deux permanences, une dans le Nord, une dans la vallée du Rhône.

Adrienne MONTÉGÜDET. — En créant ces deux permanences, on diminuerait les frais de délégation et la dépense ne serait guère plus importante.

Marie GUILLOT. — C'est juste, car Marie-Louise Berton a été employée d'une façon presque régulière. Ce qu'il nous faut trouver, ce sont des femmes capables de faire du travail.

Adrienne MONTÉGÜDET. — Je me suis efforcée, dans la 13^e région, de trouver des propagandistes.

Marie GUILLOT. — Si on trouvait une femme comme vous dans chaque région, nous pourrions être tranquilles. Je voudrais que les camarades qui sont présentes prennent l'engagement de voir des femmes dans leur région et de nous fournir la documentation qui nous est utile.

La camarade Romanet veut-elle s'occuper de la Drôme et de l'Ardèche ? Vous pourriez vous mettre en rapport avec les Secrétaires de Bourse.

ROMANET. — Il faudrait demander à Romans. Dans l'Ardèche, aux filatures, les femmes sont très mal payées.

Marie GUILLOT. — Est-ce que vous pouvez vous renseigner ?

ROMANET. — C'est assez difficile.

Marie GUILLOT. — Le meilleur moyen est peut-être de vous mettre en rapport avec les institutrices de là-bas et les guider dans leurs recherches.

ROMANET. — Pour l'Isère, je ferai tout mon possible, mais je ne vous promets pas de faire beaucoup.

Marie GUILLOT. — Pour Lyon, nous avons la camarade Dunoyer.

DUNOYER. — Je me mettrai en rapport avec Leclair.

Marie GUILLOT. — Il ne paraît pas être très féministe.

ROMANET. — Le camarade Fursy vous fournira des renseignements.

Marie GUILLOT. — Vous devriez vous mettre en relations avec les secrétaires des Syndicats, leur demander de vous permettre d'assister aux Assemblées générales et vous renseigner vous-même afin de savoir s'il y a des camarades intelligentes dans ces Syndicats; souvent, on ne les connaît pas. A Lyon, il y a eu une Commission féminine.

ROMANET. — Dans la région lyonnaise, il y a des usines gardées par des religieuses.

Adrienne MONTÉGUDET. — J'ai reçu une étude du Secrétaire du Syndicat du Textile à ce sujet.

Dans la Loire, les travaux de moulinage et de dévidage qui précèdent le tissage, sont faits dans de petits centres par des ouvrières qui mangent au réfectoire, couchent au dortoir et sont surveillées par des religieuses. Elles gagnent trois francs par jour pour 14 et 15 heures de travail. Elles sont astreintes à la prière et ne sont libres que le dimanche.

Le Secrétaire du Textile de la Loire pourra vous fournir des renseignements.

Marie GUILLOT. — Pour la région de Bordeaux, nous avons la camarade Noguès.

NOGUÈS. — Je ferai ce travail.

Marie GUILLOT. — Est-ce qu'il y a des syndicats mixtes dans votre région ?

NOGUÈS. — Oui.

Marie GUILLOT. — Dans les autres centres il n'y en a pas. La région est plutôt agricole.

NOGUÈS. — Il y a des femmes employées à Bordeaux et dans d'autres villes, à Libourne, à la Réole.

Marie GUILLOT. — J'entrerai en relations avec vous, pour ce travail.

NOGUÈS. — Je veux bien.

Marie GUILLOT. — Pour la Seine-Inférieure, nous avons Adèle Le Baron. Vous entrerez en relations avec les camarades du Havre.

Adèle LE BARON. — Je veux bien faire toute la région que vous m'avez donnée.

Je précise, pour les ouvriers, que nous avons engagé une campagne à leur sujet. Il y a des fillettes qui gagnent 2 francs par jour.

Marie GUILLOT. — C'est à vous qu'on s'adressera pour obtenir le maximum de renseignements. Je pourrai aussi compter sur vous pour quelques tournées. Vous devriez former des militantes pour vous seconder.

Pour le Chèr, nous avons la camarade Michard, qui n'est pas syndiquée, mais qui pourrait nous aider. Vous pourriez, camarade Michard, me donner votre adresse.

Il y a ici des Parisiennes, mais comme les Parisiennes sont natives de la province, elles ont peut-être gardé des relations en province dont elles pourraient profiter.

Lucie, ce n'est guère industriel dans votre pays ?

Lucie COLLIARD. — Si, dans la région d'Annecy. Je peux avoir quelques renseignements.

Marie GUILLOT. — Et vous, Marthe, dans le Loiret ?

Marthe BIGOT. — Je n'y ai aucune attache.

Fernande BELLANGER. — Je peux m'occuper de Montceau-les-Mines.

Marie GUILLOT. — Il n'y a rien à faire à Montceau. Les jeunes filles se marient au moment où elles pourraient se syndiquer.

Fernande BELLANGER. — Autrefois. Maintenant, il y a beaucoup de femmes qui travaillent. Des usines se sont montées. Il n'y a pas de travail à domicile. Toutes travaillent à l'atelier. C'est beaucoup plus pratique.

Marie GUILLOT. — Yvonne Orliange s'occupera de la Seine-et-Marne. Et Adrienne Montégudet ?

Adrienne MONTÉGUDET. — Je m'occuperai de la Creuse, de la Dordogne, de la Corrèze, des deux Charentes et de la Haute-Vienne.

Marie GUILLOT. — Est-ce que d'autres camarades s'offrent ?
Pour le Nord, on s'adressera au Secrétaire de l'Union Départementale.

Fernande BELLANGER. — Je vous mettrai en rapport avec un camarade du Nord, Barbet. Il est très actif.

PORREYE. — Il est secrétaire de l'Alimentation.

ROMANET. — Il faudrait signaler le danger que font courir aux salaires les ouvrières étrangères. On les loge et elles travaillent à meilleur marché. Il y a des Polonaises, des Grecques, des Italiennes.

Marie GUILLOT. — Il faut s'adresser au Secrétaire pour la Main-d'œuvre étrangère.

ROMANET. — Les ouvrières étrangères font baisser les salaires. Pour les faire venir, on leur donne quinze francs par jour, on les nourrit, on les loge, alors qu'on ne donne que douze francs aux ouvrières françaises, sans autre avantage. Il est probable que plus tard on diminuera les étrangères, car elles n'ont pas de contrat.

Marie GUILLOT. — Vous devriez en parler à Rainoni.

LA PRÉSIDENTE. — Nous en avons fini avec le questionnaire. Nous pourrions aller déjeuner.

(La séance est levée à midi 30.)

CONFÉRENCE FÉMININE

Dimanche 11 Novembre (Après-midi)

Présidente : Marthe BIGOT.

(La séance est ouverte à 14 heures 15.)

ORGANISATION DE LA PROPAGANDE

Marie GUILLOT. — Nous allons aborder l'organisation de la propagande.

1° Le meilleur moyen d'organiser la propagande est de la distribuer régionalement, de façon que les permanentes se mettent d'accord avec les militants de leur région. Je proposerais bien qu'elle soit organisée par département, là où il y a assez d'éléments, mais je crois que ces éléments manquent assez souvent et l'organisation régionale me paraît la meilleure.

2° Nous devons nous attacher à trouver des déléguées régionales et permanentes, dont les déplacements seraient rétribués, dans toutes les régions où ce sera possible. Ces déléguées seraient payées par les Unions régionales, mais comme celles-ci ont peu d'argent, on pourrait proposer que ces déplacements soient rétribués par la Caisse centrale de la C. G. T. U. qui donnerait une indemnité aux régions ne pouvant pas pourvoir aux dépenses de la Commission Féminine ou de la camarade déléguée régionale.

3° Distribuer le gros effort de la C. G. T. U. entre les régions à effectif dense de travailleuses, avec permanence, si possible, pour les régions du Nord et du Rhône.

Ce sera un gros morceau à enlever. Il nous est apparu que dans la région du Rhône (Isère, Drôme, Ardèche, Rhône) et même parmi les travailleuses agricoles du Midi, il y avait un gros travail à faire et qu'une permanence s'imposait.

4° Désigner une secrétaire permanente au Centre qui aurait la possibilité d'organiser dans de bonnes conditions la propagande féminine générale, de faire de la propagande à Paris et dans la région et de se déplacer dans les autres régions lorsque ce serait nécessaire. Cette secrétaire s'occuperait, en somme, de faire la propagande parisienne et de préparer celle à faire dans l'ensemble du pays.

Voilà une partie des conclusions à proposer au Congrès pour l'organisation de notre propagande. Naturellement, il y aura aussi à

proposer un plan de travail. Mais dès maintenant, nous pourrions discuter sur ces conclusions.

Adrienne MONTÉGUDET. — La treizième région s'est offerte pour payer tous les frais. Il faudrait une règle générale. On ne sait pas les régions qui paieront.

Marie GUILLOT. — Quand les caisses régionales ne pourront pas payer, c'est la Caisse centrale de la C. G. T. U. qui prendra les frais à sa charge.

Lucie COLLIARD. — La difficulté sera de trouver les camarades qui pourront s'occuper des régions.

Marie GUILLOT. — Il y en a quelques-unes de trouvées, déjà : Madame Romanet, dans le Rhône, par exemple. On en trouvera pour les autres régions. L'essentiel est de les créer, puis de les faire fonctionner. On va essayer. En attendant qu'elles aient été instituées, on fera de grandes tournées.

Lucie COLLIARD. — Tu parlais de la camarade Romanet. Elle a des attaches de famille qui l'empêchent de se déplacer beaucoup. Elle fera l'Ardèche, mais elle ne pourra pas faire le Rhône et la Loire.

Marie GUILLOT. — Il y a la camarade Dunoyer. Ce qu'il faut, c'est créer un système de propagande en disant : c'est ainsi qu'il doit être et essayer de le réaliser.

Adrienne MONTÉGUDET. — Il faut instituer le principe ; les réalisations viendront ensuite.

Marie GUILLOT. — Il en a été ainsi pour la Commission centrale. On a décidé de la créer, mais elle n'a pas fonctionné immédiatement comme on l'avait prévu. Il sera peut-être plus difficile encore d'organiser les régions, mais nous devons dire : c'est comme cela que doit être organisée notre propagande ; c'est le système adopté par les hommes ; il faut que nous arrivions à faire le même travail qu'eux.

LA PRÉSIDENTE. — « 1° Création des Commissions Féminines régionales ».

Adrienne MONTÉGUDET. — Je demande que ce soit une obligation pour toutes les Unions régionales.

Marie GUILLOT. — On verra bien où on ne peut pas le faire.

LA PRÉSIDENTE. — « 2° Nous attacher à trouver les déléguées régionales et permanentes (dont les déplacements seraient rétribués) dans toutes les régions où ce sera possible (l'organisation centrale payant lorsque l'Union Régionale ne pourra le faire).

Marie GUILLOT. — Je me rends bien compte qu'étant donné les disponibilités en militantes il n'y en aura pas dans toutes les régions.

LA PRÉSIDENTE. — « 3° Distribuer le gros effort de la C. G. T. U. entre les régions à effectifs denses de travailleuses avec permanences, si possible, pour les régions du Nord et du Rhône. »

Vous êtes d'accord pour les permanences du Nord et du Rhône ?

Adèle LE BARON. — Vous n'avez pas pensé à la Normandie où il y a un grand nombre de travailleuses ?

Marie GUILLOT. — J'y ai pensé, mais il y a la question des ressources. Il n'est pas sûr, déjà, que nous puissions obtenir les deux permanences que nous demandons. Il y a aussi les Vosges où il y a beaucoup de travailleuses, mais nous avons été obligées de prendre les régions les plus importantes.

LA PRÉSIDENTE. — « Désigner une Secrétaire permanente au Centre qui aurait la possibilité d'organiser, dans de bonnes conditions, la propagande féminine générale, faire la propagande à Paris et dans la région, et se déplacer dans les autres régions quand ce serait nécessaire. »

Marie GUILLOT. — Je crois que, pour la région du Rhône, il faudra que la camarade nommée aille sur place pendant une dizaine de jours pour constituer la Commission Féminine.

LA PRÉSIDENTE. — Voilà la première partie du travail. Nous sommes bien d'accord. Pas d'avis contraire ? Adopté.

Adrienne MONTÉGÜDET. — On proposera au Congrès la nomination de deux permanentes pour le Nord et le Rhône et la création d'une permanente pour la Commission Féminine Centrale. On les prendra sans doute dans la région où elles auront à travailler.

Fernande BELLANGER. — Ce serait préférable.

Marie GUILLOT. — C'est mon avis.

Marie GUILLOT. — On a créé un Secrétaire pour la Main-d'œuvre étrangère. Je ne crois pas qu'on refuse de créer une Secrétaire permanente pour la Commission Centrale.

PLAN DE TRAVAIL

Marie GUILLOT. — Nous passons au plan de travail que nous aurons à présenter au Congrès. Voici ce que nous proposons :

La Conférence Féminine, réunie le 11 novembre, propose au Congrès, relativement au plan de travail de la Commission Féminine, les quatre résolutions suivantes :

1° La Commission Féminine doit travailler à amener au Syndicat les travailleuses non syndiquées ;

2° Elle doit développer la capacité syndicale sociale des femmes syndiquées non militantes, de façon que les femmes syndiquées prennent part, comme les hommes, à la lutte syndicale sociale déterminée par la C. G. T. U. ;

3° Dans les grandes campagnes d'opinion, la Commission Féminine doit fournir son effort pour aider l'effort des militants de la C. G. T. U. ;

4° Dans les circonstances actuelles, les militantes doivent seconder l'action en faveur de la Révolution allemande menée avec persévérance et énergie par tous les organismes de la C. G. T. U.

Adrienne MONTÉGUDET. — Pour le travail de propagande générale, nous avons pensé, à la 13^e région, à l'édition d'un tract ou d'une brochure — avec gravures si possible — qui serait diffusé le plus largement possible et qui exprimerait quelques idées élémentaires sur la nécessité, pour les femmes, de rejoindre le Syndicat.

Marie GUILLOT. — Comment concevez-vous cette publication ?

Adrienne MONTÉGUDET. — Ce serait une brochure, pour les hommes et les femmes, qui montrerait le retard que les femmes ont sur les hommes au point de vue syndical. Si vous pensez que ce soit utile, je vous donnerai lecture des grandes lignes de cette brochure.

Marie GUILLOT. — C'est de la propagande pour le recrutement des femmes.

Adrienne MONTÉGUDET. — Je pense que c'est notre premier travail.

LA PRÉSIDENTE. — J'ai oublié de donner la parole à Planteline et à Le Baron pour qu'elles nous disent le travail qu'elles ont fait dans leur région.

Adrienne MONTÉGUDET. — Voici le schéma que nous avons préparé :

Dans la majorité des syndicats mixtes, on constate presque toujours que la proportion des femmes syndiquées est notablement inférieure à celle des hommes.

Les raisons sont de diverses sortes :

1^o L'entrée des femmes dans l'industrie est récente (milieu du XIX^e siècle, mais dans beaucoup de corporations, l'afflux féminin s'est produit seulement au début de la guerre) ;

2^o L'influence persistante d'une éducation d'esclaves.

L'antiquité a proclamé l'infériorité de la femme. Chez les Grecs et les Romains, les prostituées à peu près seules étaient instruites.

Le moyen âge l'a courbée sous le joug de l'église catholique. Un concile d'évêques ne lui a reconnu une âme qu'à une voix de majorité.

Plus près de nous, elle a été et elle est encore uniquement « la femme au foyer », c'est-à-dire la servante à laquelle la vie sociale devait demeurer fermée.

Jeunes filles élevées uniquement en vue du mariage, acte important pour lequel elles n'étaient pas consultées.

Conclusion. — Impossible à la femme d'avoir conscience d'antagonismes extérieurs qu'elle ignore ou qui lui demeurent incompréhensibles par suite de son éducation. (Il est bon de rappeler cela pour comprendre l'état d'esprit des ouvrières actuelles.)

MOYENS DE COMBATTRE CES SURVIVANCES DU PASSE

1^o Dans la famille :

La traiter sur un pied d'égalité absolue.

L'intéresser adroitement à la question sociale (lecture du journal à haute voix, livres lus et commentés en commun, partage du travail ménager entre tous les membres adultes de la famille).

Les loisirs féminins s'en trouveront augmentés.

Les femmes pourront lire, discuter, assister aux réunions, prémunir les jeunes contre la persistante erreur du mariage libérateur. Dans notre société, l'union entre prolétaires ne libère pas des soucis matériels. La vie de plus en plus dure oblige la femme à désertier le foyer, à abandonner les enfants, même petits.

2° A l'usine :

Les hommes devront voir en la femme la camarade de travail, l'exploitée-sœur et non, comme cela se pratique encore trop souvent dans certaines incorporations, la rivale. Ces relations fraternelles aideront puissamment à l'éducation syndicale de la femme.

S'élever en toute occasion contre le salaire d'appoint (à développer assez longuement).

La formule « à travail égal, salaire égal », doit être retenue et appliquée. (Exemple à citer : Enseignement, Poste, où les revendications féminines des syndiquées ont amené l'égalité des traitements, il y a de cela plus de dix ans).

Lucie COLLIARD. — Il y a plus longtemps.

Marthe BIGOT. — Depuis 1913.

Adrienne MONTÉGUDET. — Entrée des femmes dans les conseils syndicaux, les pousser aux secrétariats. Leur faire prendre, malgré elles s'il le faut, conscience de leur valeur. Obtenir des rapports techniques sur leur travail. Les faire entrer dans les Comités d'usine.

Marie GUILLOT. — Vous savez que les brochures se lisent peu.

Adrienne MONTÉGUDET. — Nous avons songé aussi à un tract. Pour la rendre plus attrayante, on pourrait illustrer la brochure de gravures.

Fernande BELLANGER. — Il ne faut pas que cela ait l'air d'une brochure.

Adrienne MONTÉGUDET. — Les camarades de la 13^e Région essayeront de réunir les fonds pour l'éditer.

Marie GUILLOT. — Nous étudierons cela.

Adèle LE BARON. — Pour que cela plaise aux femmes, il faudrait l'éditer sous forme de roman.

Adrienne MONTÉGUDET. — Tout au moins sous une forme attrayante.

Louise HÉUCHEL. — Les problèmes concernant les femmes sont ignorés même des ouvrières syndiquées. Il faudrait que les journaux corporatifs nous réservent quelques colonnes pour une tribune féminine. En attendant d'avoir des fonds, ce serait un excellent moyen de propagande.

Fernande BELLANGER. — Faire de la propagande dans les organes corporatifs, c'est très bien, mais ces journaux touchent les syndiquées, celles qu'il faut surtout toucher, ce sont les femmes non syndiquées.

Marie GUILLOT. — Les Fédérations font parfois des tirages importants de leurs journaux, et les remettent aux non syndiqués comme numéros de propagande.

Si vous saviez à quel chiffre ridicule on édite des brochures intéressantes, vous seriez épouvantées.

Fernande BELLANGER. — Parce qu'on les vend.

Adrienne MONTÉGUDET. — Des camarades me parlaient récemment des Charentes. Il y a, dans cette région, quantité d'employés, hommes et femmes, non syndiqués. On me disait : avec une brochure, on pourrait les toucher, il n'y a pas d'autre moyen car il n'est pas possible de les réunir.

Marie GUILLOT. — Est-ce que le tract ne se lit pas mieux ?

Adrienne MONTÉGUDET. — Oui, tract ou brochure.

Lucie COLLIARD. — Il est difficile de toucher la femme, parce que la femme lit peu. Il faut la toucher à la sortie de l'usine, lui parler en particulier. Nous pourrions néanmoins voir s'il ne serait pas possible d'éditer une brochure intéressante, attrayante, pouvant intéresser les femmes et qui serait mise à la disposition des organisations.

Marie GUILLOT. — Il faut considérer le prix du papier.

Fernande BELLANGER. — Et des dessins.

Marthe BIGOT. — Ce n'est pas ce qui coûte le plus cher.

Marie GUILLOT. — Il ne faut pas songer à vendre cette brochure, il faut la donner. C'est une grosse dépense.

ROMANET. — Les Unions pourraient en prendre à leur charge.

Marie GUILLOT. — Il faut voir les difficultés : il y a des Unions qui n'ont pas encore payé les journaux du Premier Mai.

Je crois qu'il faudrait d'une part utiliser les journaux corporatifs et d'autre part envisager l'impression d'un tract. La brochure nous coûterait très cher et nous aurions de grosses difficultés pour obtenir les crédits.

Marthe BIGOT. — On peut aussi utiliser les journaux comme « l'Ouvrière ». Nous commençons à avoir un tirage assez important et le nombre des abonnements augmente. Si les camarades pouvaient écrire quelques articles dans « l'Ouvrière », ce serait toute une propagande qui se trouverait faite.

ADOPTION DES CONCLUSIONS

Marie GUILLOT. — Est-ce que nous sommes d'accord sur ce plan de travail ?

D'abord, recrutement sur le plan corporatif. Deuxièmement, éducation syndicale sociale des femmes. Il nous arrive que des Syndicats demandent une femme pour parler dans une assemblée générale mixte.

Heuchel a été ainsi appelée à parler aux Services Publics, Planteline chez les Travailleurs du Verre.

Puis, travail de grève, et enfin, travail sur le plan international. Dans les circonstances actuelles, nous devons seconder l'action de la C. G. T. U. pour appuyer, dans le domaine féminin, les campagnes de la C. G. T. U. Nous ne pouvons pas faire autre chose, car nous sommes obligées de suivre le plan général de l'action de la C. G. T. U.

Est-ce que nous sommes d'accord ?

LA PRÉSIDENTE. — Personne n'est d'un avis contraire ?

Marie GUILLOT. — Nous aurons à présenter au Congrès le résultat de nos délibérations et voici ce que nous pourrions proposer :

(Voir page 614.)

Au point de vue de l'organisation féminine, la Conférence estime qu'il faut :

- 1° Créer des Commissions Féminines Régionales ;
- 2° Nous attacher à trouver des Déléguées régionales non permanentes (dont les déplacements seraient rétribués) dans toutes les régions où ce sera possible, l'organisation centrale payant lorsque l'Union Régionale ne pourra le faire ;
- 3° Distribuer le gros effort de la C. G. T. U. entre les régions à effectifs denses de travailleuses avec permanence si possible pour les régions du Nord et du Rhône ;
- 4° Désigner une Secrétaire permanente au Centre qui aurait la possibilité d'organiser, dans de bonnes conditions, la politique féminine générale, de faire la propagande à Paris et dans la région, et se déplacer dans les autres régions lorsque ce serait nécessaire.

Ce sont là les décisions que nous venons de prendre.

Nous allons examiner maintenant l'organisation régionale. Nous aurons ensuite à désigner les camarades qui constitueront la Commission Féminine et la camarade que nous proposerons comme permanente de la Commission.

J'ai pris ce matin les indications concernant les régions que je passerai à la camarade qui me succédera. Je voudrais savoir ce que sont devenues les Commissions de Lyon et de Marseille.

DENOYER. — A Lyon, la camarade la plus active, Jeanne Chevenard, est restée à la rue Lafayette.

Marie GUILLOT. — J'avais pensé aussi qu'il serait possible de constituer, en même temps que les grandes Commissions régionales, des Commissions pour chaque grand Centre, comprenant, par exemple, la vallée du Rhône, Paris et ses environs, Marseille et ses environs, Bordeaux, etc... Cela fournirait un organisme de plus, mais il ne générerait pas l'organisme régional, au contraire.

J'avais songé aussi à la création de Commissions pour des régions industrielles. Ainsi, dans la région de Lyon et la vallée du Rhône, il y a une industrie prédominante, au point de vue féminin, c'est le textile. On pourrait constituer une Commission régionale du textile. On pourrait envisager s'il n'est pas possible d'en créer une pour les cuirs

et peaux. On ne réussirait peut-être pas du premier coup. On grouperait des femmes d'une même industrie, puis on essaierait.

Adèle LE BARON. — Il est plus difficile parfois, de ramener des militantes qui sont parties d'une organisation que d'en avoir de nouvelles. Il y a des militantes qui ont eu de la lassitude ou qui, pour d'autres raisons, ont quitté l'organisation. Il est difficile de les ramener.

Marie GUILLOT. — Pour les camarades déléguées régionales, la question des conditions de délégation sera réglée par le Congrès.

Adèle LE BARON. — Il arrive que les déléguées soient obligées de retourner dans un Centre où elles se sont rendues quinze jours auparavant. Comme elles ne sont pas libres, elles perdent leur travail et ne peuvent en retrouver ensuite. Voilà les difficultés que rencontre une déléguée régionale sans permanence. Il faudrait pouvoir disposer de son temps; mais alors, on ne serait plus ouvrière.

Fernande BELLANGER. — Ou bien il faut que le patron soit assez libéral...

Alexandrine BELLANGER. — Ou que l'ouvrière travaille chez elle.

Adèle LE BARON. — J'ai été obligée de travailler chez moi.

Louise HEUCHEL. — C'est là la difficulté. Aussi libéral que soit un patron, il n'accepte pas qu'une ouvrière cesse de travailler aussi longtemps que la propagande l'exige et revienne ensuite prendre son poste. Adèle Le Baron a raison quand elle dit qu'une Commission régionale ne fonctionnera pas tant qu'il n'y aura pas de permanente. Je ne doute pas du désintéressement des camarades. Nous savons les inconvénients de la propagande. Il est possible à une camarade, en changeant de maison et même de profession, de fournir un effort pendant un an ou deux, mais elle ne peut le faire tout le temps. C'est pourquoi nous ne trouvons qu'un nombre restreint de propagandistes. C'est tout de même une considération dont il faut tenir compte.

Marie GUILLOT. — Je suis au courant de ces difficultés pour les ouvrières qui sont ténues à l'atelier. Louise Heuchel est restée sur le pavé pendant un certain temps. On demandait une femme au Havre; elle y est allée. Quand elle est revenue, elle s'est trouvée sans travail. Adèle Le Baron s'était absentée pour une tournée de trois ou quatre semaines. Quand elle est revenue, elle n'avait plus de travail. Nous avons à compter avec ces choses-là.

Dans l'Enseignement, j'ai fait de la propagande. Je sais combien c'est difficile, bien qu'on dispose de plus de loisirs. Mais nous n'avons pas les moyens de créer autant de permanences qu'il le faudrait. Là où un gros effort est nécessaire, nous demandons deux permanences. Ailleurs, nous mènerons notre propagande du mieux que nous pourrons.

Vous n'avez qu'à dire : Je puis m'occuper de telle région à partir de telle date. Une fois que la Commission en a causé, vous n'avez qu'à partir.

ELECTION DE LA COMMISSION FÉMININE

Présentation des Candidates

Marie GUILLOT. — La Commission Féminine, dans sa dernière réunion, avait établi une liste de candidates à la Commission Féminine Centrale. Ce sont des camarades qui ont fait partie de la Commission l'an passé ou des camarades qui se sont faites inscrire depuis la réunion des femmes syndiquées de Paris.

Marie GUILLOT (si je demeure à Paris),
 Louise HEUCHEL (Métaux),
 Amélie PLANTELIN (Employés),
 Marguerite PASCOUARD (Chaussures).

Ce sont quatre camarades qui ont fait la propagande cette année.

Marcelle BRUNET (qui suit régulièrement nos réunions),
 Fernande BELLANGER (qui les a suivies moins régulièrement).

Fernande BELLANGER. — Je ne recevais pas les convocations. La dernière que j'ai reçue ne portait pas de date.

Marie GUILLOT. — Vous avez été absente à certaines réunions; cela ne veut pas dire que vous ne viendrez pas aux prochaines.

Lucie PREVOST (Habillement),
 Rachel BRUGON.

Toutes deux ont suivi régulièrement les réunions.

Alexandrine BARBET (Papier-Carton),
 Yvonne ORLIANGE (Seine-et-Marne),

Mad. DUFRAIGNE. Cette camarade habite la Seine-et-Oise et il lui est difficile de se rendre à Paris. Elle est des Employés.

Mme DESMÉT (Produits Chimiques),

Madeleine FÉRRE (Habillement) qui a suivi régulièrement nos réunions, pendant un temps, et qui a promis de revenir.

LARGEAIS. C'est une bonne propagandiste,
 GOUJON (Textile).

Lucie COLLIARD. — Du Textile ou des Cheminots? Elle était des Cheminots.

Marthe BIGOT. — Vous faites confusion. Il y a Germaine Goujou et Jeanne Goujon.

Marie GUILLOT. — Marie LAINE (Sciage-Tabletterie),
 Eugénie VERON (Enseignement),
 Elisa AURAMBOUX (Employés),
 Marthe BIGOT (Enseignement).

Cela nous fait une liste, je crois, de 18 camarades.

ORIENTATION SYNDICALE UNE RÉOLUTION

Lucie COLLIARD. — Avant de nous prononcer sur ces noms, il serait bon que nous nous prononcions sur des textes et, suivant la majorité qui se dessinera, nous pourrions désigner des camarades représentant les tendances de notre Conférence. Voici la résolution que nous vous proposons :

(Voir page 158).

Je demande qu'on vote sur cette résolution. Nous nous prononcerons ensuite sur les noms des candidates à la Commission Féminine.

Adrienne MONTÉGÜDET. — Pourquoi présenter cette motion ? Nous avons dit ce matin ce qu'elle contient.

Lucie COLLIARD. — Dans ce que nous avons voté ce matin, on a tout simplement oublié de parler de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge et de la Solidarité avec la Révolution russe.

Adrienne MONTÉGÜDET. — Puisque nous avons réalisé l'unanimité jusqu'ici, pourquoi apporter cette motion qui, sur plus d'un point, répète ce que nous avons adopté ce matin.

Vous dites que nous n'avons pas parlé de l'adhésion à l'Internationale Syndicale Rouge et de la solidarité avec la Révolution russe, mais nous ne sommes qu'une fraction de la C. G. T. U. et nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu de répéter ce que le Congrès va dire.

Marie GUILLOT. — Ce n'est d'ailleurs pas notre travail. Nous avons voté ce matin des résolutions extrêmement précises concernant notre travail d'organisation et notre propagande. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

Peur la question de l'orientation syndicale, qu'on propose l'adhésion à l'I. S. R. ! Personne n'est contre. Mais c'est le travail de la C. G. T. U. et non le nôtre. Vous n'avez pas à parler de l'orientation de la propagande générale mais de la direction et du développement de la propagande féminine dans le cadre des décisions de la C.G.T.U.

Louise HEUCHEL. — J'avais demandé la parole pour dire ce que viennent de rappeler Montégudet et Marie Guillot : d'une part, nous avons précisé notre travail et notre propagande ; d'autre part, je suis surprise qu'on nous soumette une question qui ne concerne pas la Commission Féminine, mais la C. G. T. U.

Lucie COLLIARD. — Il se peut que notre résolution fasse l'unanimité. Ce n'est pas un plan de travail que nous proposons, c'est une résolution d'orientation. Nous voulons savoir quelle est l'orientation de la Conférence Féminine. Nous avons, je pense, le droit d'apporter des suggestions et même une résolution, surtout quand il s'agit de l'orientation de la Conférence Féminine. Nous savons qu'il y aura, au Congrès, des délégués qui seront partisans du retrait de l'Internationale Syndicale. C'est pourquoi nous voulons poser la question de l'adhésion

à l'I. S. R. et celle de la solidarité avec la Révolution allemande qui vient et la Révolution russe, telle qu'elle existe actuellement.

Marie GUILLOT. — Je m'en tiens à la décision de Saint-Etienne : « Son action (celle de la Commission de propagande féminine) corroborera, dans le domaine féminin, l'action de la C. G. T. U. ». Je crois que nous n'avons pas à déterminer une orientation d'ordre général mais les directives de l'action syndicale féminine, parce que le plan général est déterminé par le Congrès.

J'ajoute que je suis partisan de l'adhésion à l'I. S. R.

Louise HEUCHEL. — Au cours des réunions de la Commission Féminine, les tendances n'ont jamais joué. Si nous avons des divergences d'opinion, elles peuvent se manifester au sein de notre Syndicat. Chacune d'entre nous peut exposer son point de vue dans son organisation mais ici nous n'avons pas à nous mêler de cela. Je demande à L. Colliard de faire en sorte que nous puissions continuer à travailler comme par le passé.

Yvonne ORLIANGE. — Dans la résolution adoptée sous forme d'article additionnel par le Congrès de Saint-Etienne, il est dit que la Commission Féminine corroborera dans le domaine féminin l'action de la C. G. T. U. Est-ce que cela ne semble pas vouloir dire que la composition de la Commission Féminine devra être calquée sur la composition de la Commission Exécutive de la C. G. T. U. ? S'il en est ainsi, notre Commission devra être composée en tenant compte de la Majorité qui se manifesterà au Congrès.

Marie GUILLOT. — Je me refuse, pour ma part, à présenter une liste minoritaire.

Notre travail est très difficile et nous ne sommes pas trop nombreuses pour mener notre action sur le plan social général. Pendant un an, sans nous préoccuper des tendances, nous avons fait du travail. Vous venez aujourd'hui soulever des questions de tendances. Libre à vous. Vous resterez sept ou huit et vous travaillerez avec d'autres éléments. Au lieu d'agir sur le plan général vous aborderez les questions de tendances et vous empêcherez le recrutement. Moi, je pense que les camarades de toutes les tendances peuvent avoir leur place à la Commission Féminine.

Si vous en jugez différemment, je demande au moins que le Rapport adopté ce matin soit présenté au Congrès. La résolution que vous venez de lire pourra être présentée aussi, mais en surplus. Ce qui importe pour moi, c'est que le plan d'action précis que nous avons accepté soit présenté au Congrès.

Suzanne GIRAULT. — Je répondrai à Marie Guillot que la résolution qu'elle nous a présentée n'a pas été adoptée. Je ne veux pas dire qu'elle ne sera pas adoptée. Le programme qu'elle contient est excellent, mais il n'a pas été mis aux voix.

Ce que nous présentons n'est pas un programme d'action ni un plan de travail ; nous ajoutons quelque chose à la motion présentée par

Marie Guillot : nous insistons sur la question d'orientation et surtout sur la question de la solidarité internationale avec la Révolution allemande et surtout avec la Révolution russe.

D'autre part, Marie Guillot et Louise Heuchel nous disent : « La Commission Féminine est une partie de la C. G. T. U. ; c'est le Congrès qui se prononcera ; nous n'avons pas à discuter sur l'orientation. »

Mais, camarades, ce n'est pas la Majorité qui a demandé un Congrès extraordinaire. Si nous sommes à Bourges, c'est sur la demande de la Minorité. Or, la question d'orientation va être débattue et, nous, les femmes, qui jusqu'ici avons été en tutelle, nous qui sommes réunies et qui avons quelque chose à dire, nous allons refuser de donner notre avis!...

Eh bien ! je pense que cette Conférence Féminine — la première et qui constitue par conséquent un succès — a le devoir de se prononcer.

Il y a, dans le Congrès, une tendance qui désire le retrait de la C. G. T. U. de l'Internationale Syndicale Rouge. Nous, les femmes, nous disons, en face de cette tendance, que nous sommes étroitement liées à l'I. S. R. et à la Révolution russe qui est menacée aujourd'hui en raison du danger que nous craignons pour la Révolution allemande. Il est donc utile que nous nous prononcions.

On nous dit : « La Commission Féminine doit travailler en accord avec la Commission Exécutive de la C. G. T. U. Si le Congrès se prononçait en faveur d'une orientation différente de la nôtre, il se trouverait que nous serions en minorité, non seulement au point de vue numérique, mais aussi pour l'orientation. » Camarades, ce ne serait pas la première fois que les femmes seraient plus révolutionnaires que les hommes ! Si le cas se produisait cette fois, il ne nous resterait qu'à essayer de faire prévaloir notre point de vue. Cela ne peut porter aucune sorte de préjudice au mouvement ouvrier en général et j'insiste pour que nous nous prononcions.

Au point de vue programme d'action, au point de vue plan de travail, nous adoptons pleinement les propositions que vous nous avez faites, mais nous demandons aussi qu'on précise l'orientation des femmes. Puisque la Minorité a estimé qu'il était utile de convoquer un Congrès extraordinaire pour que nous discutions des tendances, il me paraît impossible que la Conférence des femmes ne dise pas son avis.

Fernande BELLANGER. — La camarade Giraud vient d'exposer ce que je voulais dire. J'estime que nous avons le devoir d'organiser notre propagande comme nous le voulons. Si nous ne sommes pas d'accord avec la Majorité, tant pis.

Yvonne ORLIANGE. — Je voudrais faire remarquer à Marie Guillot qu'elle a reconnu, à plusieurs reprises, que dans ses rapports avec la Commission Exécutive la question de tendance jouait quelquefois. Elle a senti parfois quelque résistance de la part de camarades qui n'étaient pas de sa tendance. Pour faire un bon travail, il serait peut-être nécessaire que notre Commission Féminine soit composée de telle sorte

qu'elle puisse travailler en parfait accord avec la Commission Exécutive qui sortira du Congrès de Bourges.

Marie GUILLOT. — Je suis persuadée que les camarades, ici, ont voté les motions que j'ai présentées. Nous sommes d'accord. J'ai demandé : « Personne n'est contre ? » C'est comme cela qu'on vote chez nous.

Je vous ai dit ce que je voyais. Je ne suis pas un orateur, mais je crois avoir un tempérament organisateur. J'ai eu en mains, pendant un an, la Commission Féminine. Je vois ce qu'il faut pour que nous fassions œuvre utile et je vous ai dit : « Il manque ceci ; voilà ce qu'il faut organiser. » C'est ce que nous allons présenter au Congrès.

Notre camarade Suzanne Girault nous dit : « Nous, femmes syndiquées, qui nous trouvons lésées dans le mouvement syndical ouvrier et qui réclamons notre place au Syndicat, nous ne trouvons pas étrange de nous prononcer sur les questions d'orientation. » Eh bien ! précisément parce que nous sommes des femmes syndiquées qui nous considérons comme les égales des hommes — mais pas plus qu'eux — nous disons qu'on doit discuter les questions d'orientation dans les Syndicats. Au Syndicat, nous donnons notre avis comme nos camarades hommes. Ici, il ne doit pas y avoir de questions d'orientation ; elles ne sont pas à notre ordre du jour. Nous sommes des syndiquées au même titre que les hommes et, comme eux, nous aurons à prendre part aux délibérations du Congrès. Mais à côté de cela, un autre travail nous échoit : c'est le travail de recrutement féminin et d'éducation syndicale et sociale des femmes au Syndicat. C'est dans ce but que la Commission Féminine a été créée et je le sais d'autant mieux que c'est moi qui en ai demandé la création. J'ai toujours eu le souci de ne jamais mêler les questions d'orientation aux questions féminines, parce que j'estime que ce n'est pas notre rôle.

Selon Yvonne Orliange, j'aurais dit que les questions d'orientation ont joué un rôle dans mes relations avec la Commission Exécutive. C'est vrai, mais seulement pour le Secrétariat et c'est pourquoi je n'ai pas voulu me représenter. Je pense en effet qu'il faut, à la tête de la Commission Féminine, une camarade qui soit de la tendance de la Majorité de la C. G. T. U. Mais si vous voulez exclure des propagandistes d'autres tendances que la vôtre, je vous prédis des difficultés. Pour ma part, je n'ai voulu exclure personne.

Adrienne MONTÉGUDET. — Marie-Louise Berton, dont Marie Guillot, nous a dit le bon travail au cours de l'année, n'est pas partisan, au fond, de l'Internationale Syndicale Rouge.

Nous en sommes, avec les femmes, à l'A. B. C. du Syndicalisme. Il ne s'agit pas de commencer en leur parlant des questions de tendance auxquelles elles ne comprendront rien.

Marie GUILLOT. — J'ai dit qu'il faut que le Secrétariat soit entre les mains de la tendance qui sortira du Congrès de Bourges, mais je vois très bien la Commission Féminine composée de camarades de toutes les tendances. L'année dernière, nous n'avons eu aucune discus-

sion là-dessus. Pourquoi faire différemment cette année? Nous ne sommes pourtant pas si riches en propagandistes.

Demandez à Adèle Le Baron, qui a l'habitude des femmes, si l'on peut leur parler de tendances.

Fernande BELLANGER. — Parce que nous débutons...

Marie GUILLOT. — C'est un début continu avec les femmes.

Adèle LE BARON. — Nous sommes obligées, tout de même, dans nos réunions syndicales, de parler de la solidarité internationale.

Marie GUILLOT. — Je suis d'accord avec vous. Je soutiens encore la Révolution russe.

Lucie COLLIARD. — Tu y as adhéré.

Marie GUILLOT. — La question se pose aujourd'hui différemment.

Lucie COLLIARD. — Je ne veux pas qu'on nous dénie le droit de nous prononcer complètement. Nous sommes, au sein de cette Conférence Féminine, des déléguées au Congrès et comme, au Congrès, nous avons le droit de faire prévaloir notre conception même sur les tendances, puisque nous savons que, pour le grand malheur de la C. G. T. U., il y a des tendances qui luttent les unes contre les autres au lieu de lutter contre le capital. Il faut savoir de quel côté nous voulons nous diriger. Il y a une menace de scission, une menace de retrait de la C. G. T. U. et de l'Internationale. Nous ne savons pas si, ici même, il n'y a pas des déléguées qui aient pris leur parti de ces éventualités. Nous voulons faire pression sur le Congrès en affirmant notre solidarité avec l'Internationale Syndicale Rouge.

Je tiens à dire, d'autre part, que je n'ai pas été convoquée à la Commission Féminine, et pourtant je suis les Congrès Confédéraux depuis un certain nombre d'années. Au moment où beaucoup votaient avec la Majorité, j'étais une de celles — très rares — qui votaient avec la Minorité. Je n'ai pas été convoquée, mais quand j'ai su que cette Commission existait, j'y suis venue.

Marie GUILLOT. — Tu as été invitée à y venir comme toutes les autres camarades : par la presse. Une note a paru dans l'« Humanité ». Je n'ai convoqué personnellement personne. Marthe Bigot et les autres sont venues d'elles-mêmes, sans convocations préalables. Ce n'est qu'ensuite, après la première réunion, que nous avons adressé des convocations individuelles.

L. COLLIARD. — C'est tout à fait par hasard que j'ai appris, un soir, qu'il y avait une Commission Féminine. Je n'ai pas osé y aller.

BARBET. — C'est moi qui te l'ai dit.

Marie GUILLOT. — On ne demandait à celles qui venaient que d'être syndiquées.

Suzanne GIRAULT. — Il y a, entre le point de vue de Marie Guillot et le nôtre, une différence fondamentale.

On nous dit : Nous débutons dans la propagande syndicale auprès

des femmes. De ce fait, nous n'avons pas, quand nous prenons la parole devant des travailleuses, à parler de l'orientation.

Camarades, c'est une erreur. Vous auriez raison si le mouvement ouvrier international — car il faut comprendre que le mouvement ouvrier n'est pas borné à la France — était resté ce qu'il était en 1914. Mais les événements internationaux ne le permettent plus aujourd'hui. Est-ce que nous pouvons parler à la masse ouvrière sans parler de la Révolution allemande ? Il faut lui dire : Si tu veux défendre ton pain, il faut défendre la Révolution allemande, car si celle-ci était écrasée, vous n'auriez plus d'organisation syndicale en France.

C'est sur ce point que se trouve la différence de nos points de vue. Vous pensez que nous avons la possibilité de nous adresser aux masses ouvrières en ne parlant que des questions corporatives et de la défense du morceau de pain. Nous disons qu'il faut — et ce n'est pas nous qui le voulons, ce sont les événements qui nous l'imposent — parler du mouvement ouvrier international, parler de la Révolution allemande, de la Révolution russe et, par conséquent, de l'I. S. R. Si l'on ne voulait pas parler des questions politiques et sociales et si l'on voulait se borner à faire de l'éducation, vous savez bien qu'il y a différentes façons de présenter un sujet, Guillot qui a été dans l'Enseignement le sait mieux que personne. Et si la Majorité de la C. G. T. U. s'est prononcée pour telle ou telle orientation, comment accepterions-nous que, pour faire de l'éducation, des femmes militantes aillent, devant les masses ouvrières, dire le contraire de ce que dit la C. G. T. U. ? Nous devons être sûres que les femmes qui vont faire de l'éducation la font bien dans l'esprit de la C. G. T. U.

Une question se pose ainsi à notre Conférence Féminine qui, en un certain sens, peut être considérée comme un Congrès, malgré le petit nombre que nous sommes.

Fernande BELLANGER. — Congrès tout de même.

S. GIRAULT. — Vous n'avez jamais vu un Congrès Confédéral composant sa Commission Exécutive de membres de la Minorité. Il est évident que, pour appliquer une décision d'une Assemblée, il faut des gens acceptant cette décision.

Vous nous proposez une liste.

Marie GUILLOT. — Pas moi... La Commission...

S. GIRAULT. — Nous ne pouvons prendre cette liste en considération qu'après nous être prononcées sur les questions qui font l'objet de ce Congrès. Il faut que nous sachions ce que représentent les différentes candidatures que vous nous proposez et si elles représentent l'esprit de la Majorité de la Commission Féminine.

C'est pourquoi nous devons préciser notre point de vue sur les tendances. Ce n'est qu'après que nous pourrons nommer une Commission qui appliquera les décisions prises aujourd'hui et celles qui seront adoptées par le Congrès au cours des jours prochains.

Louise HEUCHEL. — Encore une fois, je ne suis pas d'accord avec Suzanne Girault. Elle veut absolument que les tendances jouent ; il

paraît que, pour faire du recrutement, il n'est pas suffisant de traiter des questions corporatives; on ne peut pas, dit-elle, laisser inaperçus les grands événements sociaux. Elle croit aussi qu'il faut éliminer celles qui ne pensent pas comme la Majorité confédérale de la C. G. T. U.

Je demande à Le Baron et à toutes celles qui ont fait du recrutement féminin s'il est possible de traiter des questions d'orientation devant des auditoires de travailleuses, alors que nous en sommes à l'A. B. C. pour l'éducation des masses. Nous n'avons jamais fait de questions d'orientation qui, quoi qu'en pense Girault, ne découlent pas des problèmes sociaux.

J'ai une autre constatation à faire. Comme vous l'a dit Marie Guillot, nous avons fait appel, à la Commission Féminine, à toutes les bonnes volontés, nous nous sommes servies de toutes les camarades pour travailler, sans distinction de tendance. La liste que vous a présentée Marie Guillot a été adoptée par la Commission de la Seine où des camarades de toutes tendances étaient présentes. On n'a écarté personne, car nous estimons que les tendances se manifestent au sein des Syndicats et des Congrès, expression de l'opinion des Syndicats. Toutes les femmes ont la possibilité de faire valoir leur point de vue dans leur Syndicat. Quant à nous, nous n'avons pas à perdre notre temps...

Fernande BELLANGER. — Ce n'est pas perdre son temps.

L. HEUCHEL. — On demande qu'une fraction de la Commission Féminine soit éliminée. Nous ne le désirons pas, pour notre part, mais vous êtes libres de le faire si vous avez la Majorité.

Au sein de la dernière Commission, les questions d'orientation n'ont jamais joué. C'est si vrai que les propositions qui vous ont été faites ont été adoptées à l'unanimité, sans distinction de tendance. Bien mieux. Marie Guillot nous avait dit que les questions de tendances pouvaient jouer dans les relations de la Secrétaire de la Commission Féminine avec la Commission Exécutive de la C. G. T. U. A l'unanimité, nous avons demandé à Marie Guillot de conserver le Secrétariat pendant un an encore afin de commencer la réalisation du plan de propagande et d'action qu'elle avait préparé. Nous estimions, en effet, qu'une camarade Secrétaire de la Commission avait toute liberté — qu'elle soit de la Majorité ou de la Minorité — si elle était appuyée par toutes les camarades de la Commission Féminine.

Ceci dit, libre à vous de faire jouer les tendances. Je voudrais seulement que les camarades qui ont accepté la candidature de Marie Guillot envers et contre tout — si un secrétariat doit exister — disent aujourd'hui si elles continuent à accepter la décision qu'elles ont prise avec l'unanimité de la Commission Centrale Féminine.

Marie GUILLOT. — Nous n'avons pas dit que la propagande devait porter exclusivement sur la question corporative, mais ce que nous disons c'est qu'on ne peut pas parler à des femmes qui ne connaissent

même pas le Syndicat de choses qui relèvent de notre conception révolutionnaire, ce qui ne veut pas dire que nous nous refusions à parler en nous plaçant sur le plan révolutionnaire.

Au sujet de ce qu'a dit Louise Heuchel, il est vrai que les camarades ont insisté pour que je reste au Secrétariat. Voici dans quelles conditions :

J'avais pensé qu'Yvonne Orliange était la plus capable de prendre le Secrétariat, car je crois qu'elle est une organisatrice. De plus, je pensais, comme je vous l'ai dit, qu'il fallait au Secrétariat une camarade de la même tendance que la Majorité confédérale.

J'ai vu en Orliange une camarade ayant l'esprit organisateur. Il y a bien des espèces de militantes. Il y a celles qui ont toujours envie de militer, mais qui ne militent jamais; il y a les militantes qui sont bonnes pour les réunions mais qui ne voient pas les nécessités de l'organisation. Pour faire une Secrétaire, il faut un esprit toujours en éveil, toujours à la recherche de ce qui peut réussir. Yvonne peut faire ce travail. Je crois que son métier...

YVONNE ORLIANGE. — Je suis toujours dans mon métier.

M. GUILLOT. — J'avais accepté de rester jusqu'au jour où Yvonne pourrait me succéder. C'était à mon corps défendant. Maintenant, je n'accepte plus rien du tout.

LOUISE HEUCHEL. — Je demande aux camarades de la Commission Centrale Féminine ici présentes...

LA PRÉSIDENTE. — Vous n'avez pas la parole.

SUZANNE GIRAULT. — J'essaierai, encore une fois, de préciser ma pensée. Je ne veux pas qu'on croie, quand je parle propagande, que nous devons porter, devant les masses que nous voulons attirer à nous, nos discussions de tendances...

LOUISE HEUCHEL. — Nous n'avons jamais fait jouer les questions de tendances.

S. GIRAULT. — ...parce que les nécessités de la propagande n'en ont pas fait voir, jusqu'ici, la nécessité.

Dans votre programme, vous nous dites : « Défense de la Révolution allemande. » Qu'est-ce que cela veut dire? Quand on va dire aux masses : « Il faut défendre la Révolution allemande, il faut la soutenir », il faut leur dire ce qu'est la Révolution allemande. Entre nous, vous ne direz pas que ceux qui, soit par l'organe d'un Parti auquel ils appartiennent, soit par tout autre moyen, bafouent la Révolution allemande, pourront défendre, devant les masses, cette Révolution.

MARIE GUILLOT. — Personne n'a bafoué la Révolution allemande.

S. GIRAULT. — Nous n'avons pas la naïveté de croire que quelqu'un qui, par ses écrits, bafoue la Révolution, la traîne dans la boue...

Louise HEUCHEL. — Citez des noms.

S. GIRAULT. — Il y a, dans la Minorité de la C. G. T. U. des gens qui écrivent dans un organe qui bafoue la Révolution :

Louise HEUCHEL. — Est-ce qu'ils appartiennent à la Commission Féminine ?

S. GIRAULT. — Je n'interromps personne... je ne veux pas qu'on m'interrompe.

Les camarades qui, groupés dans la Minorité avec des gens qui écrivent dans un organe qui bafoue la Révolution, restent avec ces gens, sont d'accord avec eux pour bafouer la Révolution. Et nous n'avons pas la candeur de croire qu'après l'avoir bafouée ils pourront la défendre devant les masses.

C'est pourquoi nous voulons que la Commission Féminine ne comprenne pas de ces gens, car les événements nous imposeront les questions de tendances et imposeront à la Commission Féminine une certaine façon de propagande.

Et puisqu'on m'a demandé des précisions, je parlerai de Planteline qui, dans le dernier numéro de l'« Egalité » a fait paraître un article. Je déclare qu'il n'est pas question de personnalités. Parlant de moi, Suzanne Girault, Planteline dit dans l'« Egalité » : « On dit que Suzanne Girault représente la Tchéka en France. »

Marie GUILLOT. — Non.

S. GIRAULT. — Je vais préciser ma pensée.

Marie GUILLOT. — La Tchéka existe.

S. GIRAULT. — Dit dans les termes où cela est dit...

Marguerite PASCOAUD. — On dit des insanités des deux côtés.

S. GIRAULT. — La Tchéka est en effet quelque chose qui existe. Si la Révolution russe n'a pas disparu, c'est grâce à la Tchéka qui a été un des organismes les plus forts de la défense prolétarienne. Parler de la Tchéka dans le sens et avec l'esprit où en a parlé Planteline, c'est discréditer la Tchéka, c'est la bafouer, c'est donner une interprétation à un organisme qui a lutté contre la réaction mondiale. Quand on a cet esprit, quand on parle dans de pareils termes d'un organisme qui a joué ce rôle, on prouve d'une part qu'on bafoue un organisme d'une Révolution et d'autre part qu'on ne peut pas la défendre.

On est pour ou contre la Révolution russe.

On a le respect de cette Révolution et de ses organismes ou on ne l'a pas.

C'est dans cet esprit que nous disons : Les questions de tendances n'ont pas joué jusqu'ici au sein de la Commission Féminine, mais les événements qui se précipitent peuvent vous amener à les faire jouer, et c'est parce que nous en avons la conviction que nous avons le souci de veiller à la composition de la Commission Féminine future.

Maintenant, si j'ai parlé de Planteline, c'est parce qu'on m'a

demandé des précisions. Je n'avais pas envie de parler de l'incident. J'y ai été obligée par Louise Heuchel.

Je dirai simplement à Plantéline : Quand on fait ce que vous avez fait, de deux choses l'une, ou on ne croit pas à ce qu'on dit et l'on agit dans un esprit de méchanceté et dans le but de jeter le discrédit sur la personne qu'on vise, ou bien on y croit, et alors on remplit le rôle de dénonciateur.

Louise HEUCHEL. — Je demande qu'on passe à l'ordre du jour.

Lucie COLLIARD. — On a dit que les questions de tendances ne jouaient pas dans la propagande. Mais les questions de tendances, ce n'est pas quelque chose d'artificiel. Les tendances se forment sur l'interprétation des événements.

Amélie PLANTELIN. — Je veux répondre à Suzanne Girault.

L'article que j'ai écrit dans l'« Egalité » était justifié. Il venait après tous les incidents qui se sont produits au Syndicat des Employés, et après l'Assemblée Générale du 21 juin où nous avons été démissionnés. J'ai voulu répondre aux attaques, car j'estime que celle qui vient à la dernière heure est mal placée pour critiquer celles qui ont travaillé pendant un an...

Lucie COLLIARD. — Il ne s'agit pas de nos états de services.

A. PLANTELIN. — J'ai vu ensuite l'œuvre qu'accomplissait le Parti Communiste au sein de notre organisation et comme je n'ai pas voulu faire au Syndicat — d'accord avec le Parti Communiste — une besogne nuisible au Syndicat j'ai préféré quitter le Parti Communiste.

C'est à la suite de ces événements et des attaques dont nous avons été l'objet que j'ai écrit l'article paru dans l'« Egalité ».

J'ai protesté contre Faussecave qui n'est syndiquée que depuis 1923. C'est moi qui ai inscrit son adhésion au Syndicat des Employés.

Yvonne ORLIANGE. — Afin que la minorité ne soit pas exclue de la Commission Féminine, je demande — à titre personnel — que la représentation proportionnelle soit admise.

Louise HEUCHEL. — Sur quoi voulez-vous nous départager ?

Y. ORLIANGE. — Sur la motion présentée.

Marie GUILLOT. — Nous ne nous sommes pas souciées des tendances quand nous avons établi notre liste ; les communistes s'y trouvent d'ailleurs en majorité. Je sais bien que vous ne pourrez pas faire de questions de tendances dans votre propagande...

Yvonne ORLIANGE. — Les questions de tendances ne jouent qu'à l'intérieur.

Marie GUILLOT. — Je voudrais qu'on en vienne à quelque chose de précis. Nous avons notre plan d'organisation et notre plan de travail. Je crois que si les camarades voulaient éliminer de leur motion

ce qui a déjà été adopté et laisser simplement la question qu'elles veulent mettre en avant; leur motion serait le complément de celles que nous avons adoptées ce matin et nous pourrions nous prononcer.

Fernande BELLANGER. — Je veux répondre à Planteline qui a fait le procès du Parti Communiste. Je demande à Planteline si les adhérents d'un Parti n'ont pas le droit de se grouper et de se donner des directives. Je m'étonne que Planteline ait amené cette question.

Amélie PLANTELINÉ. — C'est vous qui l'avez amenée; je n'en avais jamais parlé.

Suzanne GIRAULT. — Il est regrettable que Planteline soit venue nous parler du Syndicat des Employés.

Il est possible qu'à ce Syndicat des choses blâmables aient été faites, mais cela n'explique pas pourquoi Planteline a écrit, dans un journal qui bafoue la Révolution russe, un article où elle essaie de salir un organisme de la Révolution russe. Les faits qui se sont produits au Syndicat des Employés n'excusent pas ces attaques.

Le fait que Planteline ait bafoué et sali un organisme de la Révolution russe, dans un journal ignoble comme « l'Égalité », qui couvre de boue les deux Révolutions prolétariennes, ne nous donne pas la possibilité de penser que Planteline a sa place dans la Commission Féminine et qu'elle peut, devant les masses ouvrières, défendre les deux mouvements ouvriers d'Allemagne et de Russie.

D'autre part, je considère qu'en écrivant dans « l'Égalité » et en parlant de la Tchêka dans les termes où elle l'a fait, Planteline s'est solidarisée avec des gens qui bafouent la Révolution russe.

Ce n'est pas parmi les gens qui bafouent la Révolution russe que nous irons chercher nos propagandistes.

Adèle LE BARON. — Quoiqu'étant de Paris, je suis surprise de cet esprit de tendance.

Il est évident que nous devons faire une propagande conforme à l'esprit de la Majorité de la C.G.T.U. Il faut que les propagandistes femmes parlent selon les événements. Quand elles font du syndicalisme devant un petit nombre d'ouvrières, elles usent de la persuasion. Quand elles se trouvent dans un meeting public, elles font appel aux femmes pour soutenir la Révolution. Il faut que les propagandistes représentent bien les idées des éléments féminins d'aujourd'hui.

Quand on me demande de parler dans un meeting et dans les grèves, je ne parle pas seulement de la défense corporative, mais aussi de choses plus générales. Dans des régions réactionnaires comme la Seine-Inférieure qui sont pourries de « cagotisme », il faut avoir des propagandistes vraiment révolutionnaires.

Marie GUILLOT. — Il n'y a personne ici qui ne soit pas révolutionnaire.

Adèle LE BARON. — Il y a différentes manières de parler de la Révolution. Je ne parle pas à Rouen comme je parle à Paris et je ne parle pas à Elbeuf comme je parle à Rouen.

Je dis que nous devons nous rallier à la Majorité confédérale. Je ne fais pas de tendance dans mon Syndicat, mais nous savons que si nous avons une défaite avec la Révolution allemande, le syndicalisme français aurait ensuite de grosses difficultés.

Marie GUILLOT. — Tout le monde, parmi les syndiqués, défend la Révolution allemande. Mes camarades de tendance ont dit : Si la Révolution allemande se produit, de quelque façon que ce soit, nous la défendrons.

Il y a, dans la C. G. T. U., des adversaires de l'I. S. R., mais il n'y a pas d'adversaires de la Révolution. Je les connais, mes camarades...

Adèle LE BARON. — Les propagandistes doivent reféter le point de vue de la C. G. T. U. et faire leur propagande selon les ouvrières qu'elles ont devant elles.

Yvonne ORLIANGE. — Est-ce que je peux m'en aller? Je laisserai à une camarade le soin de voter pour moi.

Marie GUILLOT. — Vous le pouvez assurément, si vous lui donnez des indications...

Vous pouvez éloigner les camarades minoritaires. Je sais qu'on devra faire appel à elles et si on ne les appelle pas, elles feront de la propagande avec leurs propres moyens.

Yvonne ORLIANGE. — La Fédération du Bâtiment a envoyé à tous ses Syndicats une circulaire pour les inviter à ne pas tenir compte d'un ordre de grève qui pourrait leur être envoyé par la C. G. T. U.

Marie GUILLOT. — Ce n'est pas exact. La Fédération du Bâtiment a dit qu'il y a des Fédérations de choc et que ses adhérents ne devaient partir qu'après ces Fédérations de choc.

Yvonne ORLIANGE. — Elle a dit : Vous ne partirez que quand nous vous le dirons. Si chaque Fédération agissait ainsi, il n'y aurait plus d'action possible.

Marguerite PASCOAUD. — Elle a dit : Nous ne voulons pas servir de troupes d'assaut.

Marie GUILLOT. — On a dit que les camarades du Bâtiment ne sont pas révolutionnaires. Je voudrais que tous les syndiqués le soient autant qu'eux.

Alexandrine BARBET. — On nous reproche tout le temps les noyaux des Commissions syndicalés. Vous oubliez les G. S. R.

Marie GUILLOT. — Ils sont nés bien après.

Alexandrine BARBET. — Si les camarades femmes font de la propagande dans le sens des G. S. R., ce sera contre l'Internationale et contre la Révolution russe.

THALAMY. — Je veux répondre à Planteline. Les G.S.R. jouent un rôle dans la Minorité et on voudrait que nous laissions nos conceptions

communistes à la porte du Syndicat. Nous venons au Syndicat avec nos opinions communistes et nous n'en changerons pas tous les jours. Nous défendons le communisme partout, même au Syndicat. Je suis au Syndicat ce que je suis au Parti Communiste. Je ne change pas d'avis.

Marie GUILLOT. — C'est une insulte gratuite. Quand vous aurez les années de militantisme que j'ai, vous pourrez venir me faire des reproches de ce genre.

THALAMY. — On n'a rien à reprocher à Marie Guillot.

Louise HEUCHEL. — Girault veut que les questions de tendances, qui n'avaient jamais franchi la porte de la Commission Féminine, viennent jouer ici. Je vous demande ce que l'éducation féminine y gagnera.

Nous refusons de porter la discussion plus loin et nous vous laissons tranquilles.

Fernande BELLANGER. — Nous allons nous mettre d'accord puisque nous sommes toutes révolutionnaires. Mais si nous disons qu'il faudra soutenir la Révolution allemande et la Révolution russe, nous ne pouvons pas déléguer à la propagande des militantes qui soient contre ces Révolutions.

Louise HEUCHEL. — Eliminez-les.

Fernande BELLANGER. — Il faut nous prononcer sur cette question de première importance.

Louise HEUCHEL. — Il s'agit de savoir si celles qui ne pensent pas exactement comme la Majorité sont contre la Révolution russe.

Amélie PLANTELIN. — Je veux répondre au reproche qui m'a été fait d'avoir écrit dans « L'Égalité ». J'ai envoyé de la copie à « L'Humanité » qui l'a refusée. J'ai dû l'envoyer à un autre journal de la classe ouvrière.

Lucie COLLIARD. — Il vaut mieux écrire ailleurs!...

Amélie PLANTELIN. — « L'Humanité » me refusant ses colonnes, comment vouliez-vous que je m'explique?

Lucie COLLIARD. — « L'Humanité » appartient au Parti Communiste. Si vous lui communiquez des articles qui critiquent le Parti Communiste, il est évident qu'elle ne les insérera pas. Envoyez des ordres du jour révolutionnaires à des journaux patronaux et vous verrez s'ils les inséreront.

Pour revenir à l'objet de notre discussion, je veux répéter que nous sommes des communistes syndiquées et que nous avons le droit, comme les autres, de nous organiser, de nous réunir et d'apporter ici des ordres du jour qui nous plaisent. C'est pourquoi nous vous présentons notre résolution, en tant que déléguées ayant les mêmes droits que les hommes. Nous ne voulons être diminuées en rien, ni par les

unes, ni par les autres. Si on essayait de le faire, nous nous défendrons.

Je demande qu'on passe au vote sur notre résolution et qu'on l'adopte intégralement, en acceptant en même temps le plan de Marie Guillot.

Suzanne GIRAULT. — Je suis obligée, à cause d'Heuchel, de répéter une chose que j'ai dite.

Heuchel dit : « Si vous voulez faire intervenir les tendances, faites-le ». J'ai répondu tout à l'heure que les événements n'avaient pas imposé cette nécessité jusqu'ici.

Louise HEUCHEL. — Les événements sont les mêmes.

Suzanne GIRAULT. — Alors, nous dirons que la Commission n'a pas fait sa propagande sur le terrain où elle devait la faire.

Louise HEUCHEL. — Il fallait venir la faire.

S. GIRAULT. — Vous dites : La Commission n'a pas fait de questions de tendances. Nous répondons : Parce que les événements ne l'y ont pas obligée. Vous dites : Les événements sont les mêmes. Nous ripostons : Si c'est exact, la Commission Féminine n'a pas fait la propagande qu'elle devait faire.

Louise HEUCHEL. — Elle n'a rien fait !

S. GIRAULT. — Moi, je dis : Les événements ne vous ont pas imposé la défense des deux Révolutions prolétariennes. Ce n'est pas notre faute si les événements nous obligent à porter, au sein de la Commission Féminine, les questions de tendances. Et puisque les événements nous imposent un terrain de propagande nouveau, plus complexe, nous voulons que les femmes qui seront chargées de prendre la parole en faveur des deux Révolutions prolétariennes les défendent comme il est du devoir des organisations révolutionnaires de le faire. C'est pourquoi moi et mes camarades nous combattons certaines candidatures. En nous basant sur des faits, nous avons le droit de dire que certaines camarades, par leur attitude, par leurs paroles, par leurs écrits, ne nous inspirent pas confiance. Nous avons la conviction qu'elles ne défendraient pas les deux mouvements prolétariens comme il nous appartient de les défendre, parce qu'elles se sont solidarisées avec des gens qui traînent dans la boue ces deux Révolutions. Nous les éliminerons. Il y a des candidatures dont nous ne voulons pas, parce que la Commission Féminine a à jouer un rôle que les événements lui imposeront.

Louise HEUCHEL. — Nous vous laissons la liberté d'éliminer toutes celles que vous voulez écarter.

Adèle LE BARON. — Il est un certain nombre de camarades dont on nous a donné les noms et que je ne connais pas. Je voudrais savoir si elles sont capables de parler en public et si certaines n'ont pas été frappées pour indiscipline syndicale.

Fernande BELLANGER. — Il serait utile de donner les noms des déléguées et de connaître leurs capacités.

Adèle LE BARON. — J'entends Girault et Heuchel se faire des reproches mutuels pour la propagande...

Louise HEUCHEL. — Ce n'est pas cela.

A. LE BARON. — Nous ne sommes pas des machines à voter. Je ne connais que quelques noms parmi ceux dont on nous a donné la liste.

Marie GUILLOT. — J'ai demandé aux organisations de me désigner des militantes. Elles n'en ont désigné que très peu. Je ne sais pas si toutes celles dont je vous ai donné les noms sont orateurs. Lorsque nous avons établi la liste, à la Commission, nous avons porté le nom de celles que nous connaissions et qui avaient fait du travail. Les nouvelles sont celles qui se sont déclarées capables de parler. Il fallait, pour être candidate, deux ans de syndicalisme. Nous verrons les nouvelles à l'épreuve. Certaines sont connues pour avoir fait de l'action dans leur Syndicat, d'autres pour avoir fait de l'action générale. Nous n'avons pas tenu compte des tendances; nous n'avons considéré que l'intérêt de la propagande syndicale du point de vue des nécessités révolutionnaires.

Personnellement, je ne connais pas, à la C. G. T. U., de camarades qui soient contre la Révolution russe ou la Révolution allemande. Même la Fédération du Bâtiment a déclaré qu'elle soutiendrait la Révolution allemande, quels que soient les éléments qui la déclencheraient. Je n'ai pas entendu une seule Union Départementale se plaindre de Marie-Louise Berton qui est de la tendance « Bâtiment ». Elle a pourtant visité des Unions Majoritaires.

Dans notre liste, il y a des camarades communistes, il y en a qui ne le sont pas. Il en est dont je ne sais pas du tout la tendance. Nous nous sommes placées, pour l'établir, sur le plan révolutionnaire général. J'ai toujours pensé qu'une camarade refuserait de parler de la Révolution allemande si elle est hostile à cette Révolution.

Si vous posez les questions de tendances, j'abandonne ma liste, parce que je ne veux pas dire les tendances des camarades qui s'y trouvent.

Adèle LE BARON. — Nous ne connaissons pas les camarades et nous les entendons se chicaner. Nous avons besoin de savoir à qui nous avons affaire.

Marie GUILLOT. — Je me suis préoccupée de savoir si elles avaient deux ans de syndicalisme.

A. LE BARON. — Il n'est pas question d'éliminer une minorité, mais nous entendons des camarades se reprocher des articles parus dans les journaux...

LARGEIS. — Il est question de savoir sur quelle motion la Conférence va se prononcer.

Les camarades sont venues avec des motions. Elles doivent savoir la tendance qu'elles représentent puisqu'elles sont les déléguées des Syndicats. Je demande que nous nous prononcions.

Fernande BELLANGER. — Je maintiens ma proposition. Nous ne savons pas quelles organisations sont représentées ici. Il serait important de le savoir. Nous voudrions savoir aussi si les camarades sont mandatées.

Marie GUILLOT. — Elles sont toutes mandatées.

Louise HEUCHEL. — Je voudrais donner quelques explications à Le Baron qui ne paraît pas avoir compris.

Suzanne Girault veut absolument que les événements se soient modifiés et que les tendances soient obligées de se manifester au sein de la Commission Féminine.

Je lui réponds que les événements sont les mêmes, car nous avons eu à défendre les Révolutions russe et allemande sans faire jouer les tendances.

A cela, Suzanne Girault me répond : Vous n'avez pas fait votre tâche. Je lui dis : Nous avons tout fait pour éviter le jeu des tendances. Si vous voulez en tenir compte au sein de notre Commission, le recrutement y perdra. Marthe Bigot et d'autres camarades étaient du même avis et avaient décidé avec nous que les tendances ne joueraient pas.

Bellanger doit connaître les camarades qui sont ici présentes...

Fernande BELLANGER. — Je ne suis pas allée à la Commission depuis six mois.

L. HEUCHEL. — Marthe Bigot doit se souvenir qu'elle était de notre avis lorsque nous avons demandé à Marie Guillot de conserver le Secrétariat. La Commission était unanime pour défendre Marie Guillot.

Marie GUILLOT. — Je demande que nous passions aux votes. Il y a quatre votes à émettre.

Suzanne Girault conteste que nous ayons adopté des conclusions sur l'organisation et le plan de travail. J'ai demandé pourtant : « Personne n'est contre?... » Aucune de vous n'ayant protesté, j'estimais que le vote était acquis. Mais puisqu'il est contesté, j'estime qu'il est préférable de nous prononcer à nouveau.

Nous avons donc un vote à émettre sur le plan d'organisation et de travail que je vous ai soumis, un vote sur la résolution présentée par Lucie Colliard, un troisième sur la composition de la Commission Féminine, et un quatrième pour la nomination de la Secrétaire.

NOGÈS. — Je suis pleinement d'accord avec Girault. Je crois pouvoir dire que je représente l'opinion de la majorité des travailleuses de la Gironde. Je suis heureuse que Girault ait exposé un point de vue semblable au nôtre.

LA PRÉSIDENTE (Marthe Bigot). — A la dernière séance de la Commission Centrale Féminine, nous avons pensé qu'on pourrait demander

à Marie Guillot de conserver son poste de Secrétaire. Nous reconnaissons toutes que Marie Guillot a fait du bon travail. J'ai personnellement vécu les luttes que Marie Guillot a menées pour la constitution d'un organisme féminin et c'est pourquoi j'ai pensé qu'on pouvait demander à Marie Guillot de conserver encore son poste au Secrétariat Féminin de la C. G. T. U. C'est dans cet esprit que nous avons voté à la Commission Féminine.

Depuis le moment où ce vote a été émis, des faits nouveaux se sont produits. Les événements vont vite. Des camarades que nous avions cru fermement attachées à l'organisation syndicale minent cette organisation et sont prêtes à une scission. Nous sommes obligées de tenir compte de ces faits et si, jusqu'ici, nous avons pu écarter les tendances de nos discussions au sein de la Commission Féminine, nous avons le souci d'éviter que puissent s'introduire, au sein de cette Commission, des camarades désireuses de miner en dessous l'organisation syndicale. Nous sommes obligées ainsi de prendre certaines dispositions et de modifier notre attitude. Voilà ce que je puis dire à Louise Heuchel.

Quant à Marie Guillot, elle sait que j'ai une grande sympathie pour elle, parce que j'ai milité à ses côtés depuis longtemps. Je me rends compte que si, au Congrès, une forte majorité se groupe autour des idées qui ne sont pas les siennes, elle aurait — comme Secrétaire de la Commission Féminine — une vie impossible et qu'elle ne pourrait pas militer d'une façon effective au sein de la C. G. T. U.

Louise HEUCHEL. — Ce n'était pas votre avis il y a quelque temps.

LA PRÉSIDENTE. — Des faits se sont produits depuis.

Louise HEUCHEL. — Je les ignore.

CONFIRMATION DU VOTE DES CONCLUSIONS

LA PRÉSIDENTE. — Marie Guillot nous a proposé une façon de voter : d'abord, vote sur le plan de travail et sur les propositions à soumettre demain au Congrès — ce sont les propositions que Marie Guillot a développées. Je les mets aux voix. (Elles sont adoptées à l'unanimité.)

Deuxième vote à émettre : vote sur la résolution d'orientation.

Marie GUILLOT. — Je demande la parole sur ce deuxième vote.

Toute la première partie de la motion qui nous est présentée, jusqu'aux mots : « Indépendamment de la propagande... » développe ce que nous venons de voter, en moins précis. Là-dessus, je n'ai rien à dire.

Pour la deuxième partie, je ne suis pas d'accord, non pas que je sois hostile à l'adhésion à l'I. S. R., à la Révolution russe et à la Révo-

lution allemande, mais parce que cette partie peut être interprétée dans un sens qui ne me convient pas.

On dit :

Indépendamment de la propagande strictement corporative et syndicale, la Conférence estime qu'il est nécessaire de développer dans la masse ouvrière féminine la conscience de la solidarité internationale de classe.

Dans ce but, la Commission Centrale Féminine et le Secrétariat Féminin, auxiliaire du Secrétariat à la propagande, doivent, en accord absolu avec la Majorité Confédérale, adapter à la propagande féminine les mots d'ordre de la C. G. T. U. dans la lutte contre l'impérialisme, le fascisme et la guerre. Ces organismes devront travailler à rapprocher les masses féminines de la Révolution prolétarienne de Russie.

Je suis d'accord avec vous pour dire que la propagande doit être menée au point de vue social et au point de vue international, bien que cela soit difficile au début. On peut néanmoins le faire adroitement. Mais ce paragraphe semble dire que, quand on n'est pas d'accord avec la Majorité Confédérale on ne peut pas mener la lutte contre l'impérialisme, le fascisme et la guerre. Je crains cette interprétation, alors que j'estime que les camarades de la Minorité sont aussi dévoués à la propagande révolutionnaire que ceux de la Majorité. Ce qui nous sépare, c'est la question de l'indépendance syndicale.

Suzanne GIRAULT. — Notre camarade Guillot se trompe quand elle pense que nous avons voulu dire, dans notre motion, que les camarades appartenant à la Minorité de la C. G. T. U. ne sont pas contre l'impérialisme, le fascisme et la guerre. Il est évident qu'ils sont contre tout cela. Ils ne diffèrent de nous que sur la tactique...

Marie GUILLOT. — Même pas.

S. GIRAULT. — ...sur les modalités d'application.

Marie GUILLOT. — Même pas.

S. GIRAULT. — Quand des décisions ont été prises par un Congrès, les organismes centraux qui sont nommés sont tenus de réaliser les décisions du Congrès. Il faut que ce soit dans l'esprit de la Majorité du Congrès et par conséquent il est indispensable que ceux qui doivent appliquer ces décisions soient pris dans la Majorité.

C'est pourquoi nous disons : « Dans ce but, la Commission Centrale Féminine et le Secrétariat Féminin auxiliaire du Secrétariat à la propagande doivent, en accord absolu avec la Majorité Confédérale, adapter à la propagande féminine les mots d'ordre de la C. G. T. U... » Nous ne voulons pas dire par là que les camarades qui ne sont pas avec la Majorité Confédérale ne sont pas contre l'impérialisme, le fascisme et la guerre. Mais dans l'interprétation des événements et des nécessités de la lutte, dans les formes à donner à notre action, ce sont les éléments pris dans la Majorité qui doivent appliquer les décisions. Voilà comment il faut comprendre ce paragraphe.

LUCIE COLLIARD. — Il est bien entendu que chacun dit vouloir lutter pour la Révolution allemande. Tu as parlé, Marie, de certaines camarades. Je ne sais pas, moi, de quelle tendance sont celles qui sont ici. Mais tu n'ignores pas qu'il y a eu, dans des Comités d'Action, des fractions qui refusaient d'organiser des meetings.

MARIE GUILLOT. — Non. Tu fais erreur. Les camarades dont tu parles, sont ceux de Rennes. Ils n'ont pas organisé de meeting parce qu'il n'y avait ni affiches, ni tracts. Ce n'était pas de la mauvaise volonté, mais un empêchement.

Je dis que le point sur lequel Majorité et Minorité se diviseront est l'indépendance syndicale. Il y a une fraction qui parlera de la non-adhésion à l'I. S. R., mais je n'en suis pas.

AMÉLIE PLANTELINÉ. — J'ai participé à l'organisation des Comités d'Action. J'ai pris la parole au Comité Intersyndical de Levallois. Barbet peut dire que je n'ai pas prononcé une parole contre la Révolution allemande. Je tenais à le dire, à cause des insinuations.

LUCIE COLLIARD. — Je n'ai pas fait d'insinuations.

A. PLANTELINÉ. — Je suis partisan de la grève à outrance. J'ai préconisé cette tactique en 1917. J'ai mené la propagande contre la guerre. Ce n'est pas aujourd'hui que je renoncerai à mes conceptions.

ROMANET. — Est-ce que nous allongerions la discussion en recherchant si l'indépendance du syndicalisme est réellement en jeu ?

MARIE GUILLOT. — On va en discuter pendant cinq ou six jours. C'est une question qui dépasse le cadre de notre Conférence.

VOTE SUR LA RESOLUTION D'ORIENTATION SYNDICALE

LA PRÉSIDENTE. — Je mets la résolution aux voix.

MARIE GUILLOT. — Je demande qu'on mette aux voix l'abstention.

LOUISE HEUCHEL. — Je m'abstiens pour les mêmes motifs que Marie Guillot.

MARGUERITE PASCOUAUD. — Je m'abstiens aussi.

LA PRÉSIDENTE. — Les camarades qui sont d'avis de voter la résolution d'orientation syndicale...

LOUISE HEUCHEL. — Je tiens à faire des réserves. La question de l'orientation ne doit pas venir ici en discussion.

THALAMY. — Elle sera présentée demain au Congrès. Pourquoi n'en discuterions-nous pas ici ?

(La résolution est adoptée par 15 voix contre 4 abstentions.)

ELECTION DE LA COMMISSION FÉMININE CENTRALE

Louise HEUCHEL. — Je demande, au moment du vote pour l'élection de la Commission Féminine Centrale, que les camarades de la Commission Féminine de Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, respectent le mandat qu'elles ont accepté. Si elles ont modifié leur conception depuis deux jours, cela les regarde. Moi, je maintiens mon vote.

Suzanne GIRAULT. — Je ne suis pas d'accord avec Louise Heuchel.

Louise HEUCHEL. — C'est possible, vous n'y étiez pas.

Nous avons un mandat à respecter.

S. GIRAULT. — Nous n'avons pas de mandat de la Commission de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. Nous avons un mandat de notre Syndicat et c'est avec ce mandat que nous votons.

Louise HEUCHEL. — Et les décisions qu'elles ont prises?...

S. GIRAULT. — Ce sont des propositions.

Lucie COLLIARD. — Nous proposons, pour la Commission Centrale Féminine, les camarades suivantes :

THALAMY, des Métaux.

Marie GUILLOT. — Elle n'a pas deux ans de syndicalisme.

L. COLLIARD. — ...

BRUGON, des Hospitaliers;
 AURAMBOUX, des Employés;
 BARBET, du Papier-Carton;
 Fernande BELLANGÉ, de l'Alimentation;
 LARGEOIS, de l'Habillement;
 Lucie COLLIARD, de l'Enseignement;
 LESAGE, de la Blanchisserie;
 GOUJON, du Textile;
 Yvonne ORLIANGE, de l'Enseignement;
 MOULLIERE;
 DUFRAIGNE, des Employés de Seine-et-Oise;
 BUSSET, Teinturerie de Seine-et-Oise.

Suppléantes :

Marthe BIGOT, de l'Enseignement;
 VERON;
 Marguerite MICHARD, du Livre;
 Marthe POTOSNIAK, des Employés de la Seine.

THALAMY. — En ce qui concerne l'objection présentée par Marie Guillot, je tiens à dire que si je ne suis syndiquée aux Métaux que

depuis 18 mois, j'appartenais aux Transports depuis 1915. Je n'ai cessé d'être syndiquée que pendant une longue maladie.

Quand Marie Guillot m'a écrit pour me demander depuis quand j'étais syndiquée, j'ai cru que c'était pour poser ma candidature aux Métaux et comme il ne faut qu'un an de présence au Syndicat, j'ai répondu : 18 mois.

Marie GUILLOT. — C'est une précaution que je devais prendre.

THALAMY. — Je vous explique pourquoi je vous ai fait cette réponse : je pensais que c'était pour le Syndicat des Métaux. Il ne faut qu'un an pour être délégué. Mes dix-huit mois de présence au Syndicat des Métaux suffisaient. Mais je suis syndiquée depuis 1915.

Marie GUILLOT. — Je déclare que je retire la liste proposée par la Commission Féminine. Nous avons envisagé la propagande féminine en dehors des tendances. Vous êtes disposées à adopter un autre point de vue. Je ne veux pas avoir l'air de voter contre des camarades.

Suzanne GIRAULT. — Il me semble que Marie Guillot ayant reçu mandat, en qualité de Secrétaire de la Commission Féminine, de présenter une liste n'a pas le droit de la retirer.

M. GUILLOT. — Je m'en expliquerai devant la Commission.

Suzanne GIRAULT. — La liste doit être présentée.

M. GUILLOT. — Je la retire.

Louise HEUCHEL. — A moins que les camarades qui ont pris la même décision que Marie Guillot acceptent de soutenir cette liste.

M. GUILLOT. — La Commission Féminine a établi une liste dans un esprit qui écartait toute préoccupation de tendance. Je ne peux pas vous présenter cette liste, puisque je ne connais pas les camarades qui la composent du point de vue des tendances. Étant donné les décisions de la Conférence, je ne veux pas prendre la responsabilité de faire écarter des camarades que je ne connais pas.

Je retire ma liste.

LE VOTE

LA PRÉSIDENTE. — Je mets la liste proposée par Lucie Colliard aux voix.

(Elle est adoptée à l'unanimité moins deux voix et deux abstentions.)

Louise HEUCHEL. — Je vote contre en disant que nous ne voulons pas faire de questions de tendances.

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE

LA PRÉSIDENTE. — Il reste à nommer une Secrétaire.

Marie GUILLOT. — J'ai dit que c'est à mon corps défendant que les camarades de la Commission Féminine Centrale sont parvenues à me convaincre que je devais rester quelque temps encore au Secrétariat. Je pensais qu'Yvonne Orliange serait révoquée, comme Marthe Bigot et Nègre. Moi, je refusais toute candidature, parce que je travaillerais dans des conditions telles que je ne pourrais pas obtenir de bons résultats. Des camarades de ma Fédération m'ont demandé un travail que je dois faire avec eux. J'aurais assumé le Secrétariat jusqu'à ce qu'Yvonne puisse me remplacer.

Je vous demande, maintenant, de chercher une autre camarade qui puisse faire le travail. Je resterai à Paris un mois ou deux. Je classerai les feuilles reçues. Je ferai tout ce qu'il faudra pour assurer l'avenir de la Commission Féminine, car, au-dessus de nos tendances, il y a l'avenir syndical.

Suzanne GIRAULT. — Je propose Lucie Colliard comme Secrétaire.

Il est inutile que je vous présente Lucie Colliard. Elle milite depuis de longues années. Elle est depuis plus de cinq ans au Syndicat et remplit par conséquent les exigences statutaires.

LA PRÉSIDENTE. — Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix la candidature de Lucie Colliard comme Secrétaire permanente de la Commission Féminine. Treize voix pour. Avis contraire?...

Louise HEUCHEL. — Cela ne nous regarde pas. (Protestations.)

Marie GUILLOT dit que la désignation de la Secrétaire appartient à la Majorité et que la Minorité ne peut pas s'y opposer.

Louise HEUCHEL. — Ce n'est pas une injure. Cela ne nous regarde pas.

ADRESSE DE SYMPATHIE AUX FEMMES ALLEMANDES

LA PRÉSIDENTE. — C'est la première fois, dans le mouvement syndical français, que les femmes se réunissent.

Je pense qu'il serait désirable que nous adressions l'expression de notre solidarité à nos camarades allemandes. Elles sont en train de vivre des luttes épouvantables. Elles sont obligées de donner un effort auprès duquel le pauvre petit effort que nous faisons ici est bien peu de chose.

Je demande que nous leur adressions notre salut et que quelques

camarades se réunissent pour rédiger, au nom des femmes syndiquées réunies dans leur première Conférence, une adresse de sympathie fraternelle à nos camarades allemandes. (Signes d'approbation.)

REMERCIEMENTS A MARIE GUILLOT

Fernande BELLANGER. — Je demande que nous remercions Marie Guillot de tout le travail qu'elle a fait.

Marie GUILLOT. — Je n'ai fait que mon devoir.

LA PRÉSIDENTE. — Je crois que l'Assemblée adoptera à l'unanimité la proposition de la camarade Bellanger.

Adèle LE BARON. — Il faudrait voter une résolution. (Signes d'approbation.)

PRESENTATION DU RAPPORT AU CONGRÈS

LA PRÉSIDENTE. — Qui présentera le Rapport au Congrès ?

Amélie PLANTELIN. — Je crois que ce devrait être Marie Guillot, puisque c'est elle qui l'a préparé.

Suzanne GIRAULT. — Je ne comprends pas la question qui vient d'être posée.

Marie GUILLOT. — Il s'agit de présenter au Congrès le travail que nous avons fait aujourd'hui.

Le Rapport de l'ancienne Commission est au Bulletin Syndical. Si une discussion s'engage à propos de ce Rapport, je répondrai. Mais il y a à présenter au Congrès les résolutions que nous avons prises aujourd'hui sur l'organisation et le plan de travail. Il faut les défendre.

Suzanne GIRAULT. — Je pense que la Majorité qui vient de désigner Lucie Colliard comme Secrétaire permanente, la désignera pour faire le compte rendu de notre Conférence devant le Congrès.

LA PRÉSIDENTE. — Je mets aux voix le nom de la camarade Colliard. (Adopté à l'unanimité.)

PROPOSITIONS DIVERSES

Adèle LE BARON. — Je propose que, de temps en temps, on réunisse les camarades de province. Nous avons besoin de nous connaître. Nous nommons des camarades dont nous n'avons pas pu apprécier le travail.

Lucie COLLIARD. — On le fait pour les militants au moment des

C. C. N. Il faudrait voir s'il n'y a pas moyen de réunir les militantes dans les mêmes conditions.

Marie GUILLOT. — Ce serait une modification des statuts à proposer au Congrès.

UNE DÉLÉGUÉE. — Qui paierait les frais ?

Adèle LE BARON. — La Commission peut convoquer les camarades de province. Celles qui pourront venir viendront. Celles qui ne le pourront pas auront la ressource de faire parvenir leurs observations.

Lucie COLLIARD. — Avant de lever la séance, nous devons nous féliciter du nombre des militantes qui sont venues ici et du travail que nous avons accompli.

Nous sommes loin du temps où les hommes faisaient abstraction des femmes. Nous avons donné des preuves de notre capacité d'action. Il faut que nous continuions notre propagande et notre recrutement afin de secouer les masses féminines qui n'ont rien compris encore à l'organisation corporative et les amener à la compréhension du mouvement syndical.

(La séance est levée à 18 h. 30.)

FIN DE LA CONFÉRENCE FÉMININE





TABLE DES MATIÈRES



PREMIERE PARTIE

	Pages
RAPPORT MORAL	3
ORIENTATION SYNDICALE.....	35
 <i>Les Résolutions en présence :</i>	
Bâtiment	35
Lartigue-Marie Guillot (G. S. R.).....	41
Majorité Confédérale	45

DEUXIEME PARTIE

Compte rendu sténographique des débats

PREMIERE JOURNEE

Séance du matin

Nomination de la Commission de Vérification des mandats.....	5
--	---

Séance de l'après-midi

Allocution du Président. — Bienvenue au Congrès.....	6
Motions préjudicielles d'Unité. (Interventions diverses).....	7
Vote sur les motions.....	15
Ordonnancement des débats. (Motion de l'Eclairage.).....	17

Discussion du Rapport moral et de l'Orientation syndicale

	Pages
Sympathie aux Victimes de la réaction fasciste internationale.....	19
Intervention de Charbonneau.....	20
Intervention de Dudilieux.....	21
Admission de la Presse.....	22
Intervention de Marie Guillot.....	23
Doit-on voter sur le Rapport moral ?.....	27
La discussion se poursuit. — Intervention de Lecoïn.....	29
Intervention de Boudoux.....	30
Intervention de Broutchoux.....	37

DEUXIEME JOURNEE

Séance du matin

Rapport de la Commission de Vérification des Mandats.....	45
Le cas du Syndicat des Terrassiers de Seine et Seine-et-Oise.....	49
Le cas de la Dordogne.....	55
Le cas des Métaux de la Seine.....	60
Le cas de l'Alimentation.....	65
Validation des mandats réguliers, fixation du délai de réception.....	69
Un incident.....	70
Commission d'examen du conflit de la Dordogne.....	71
Lecture du message de l'Internationale Syndicale Rouge.....	71
Interventions de Lartigue et Dudilieux.....	80

Séance de l'après-midi

Message de l'Union Syndicale Italienne.....	82
Message de l'Association Internationale des Travailleurs.....	84
Intervention du Délégué belge.....	87
Violent incident.....	89

Continuation des débats sur le Rapport moral et l'Orientation syndicale

Intervention de Teulade.....	96
Intervention de Lorduron.....	109
Intervention de Besnard.....	114
A propos de la Conférence de Francfort.....	124

TROISIÈME JOURNÉE

<i>Séance du matin</i>	Pages
Motion du Syndicat des Travailleurs de l'Imprimerie de Tours.....	131
Nomination d'une Commission de Réglementation des Débats.....	132
Intervention de Besnard. (Suite.).....	135
Classification des tendances.....	140
Rapport de la Commission de Réglementation des Débats.....	143
Reprise de la discussion. — Intervention de Matton.....	146

La Résolution de la Conférence féminine

Intervention de Lucie Colliard.....	156
Intervention de Marie Guillot.....	159
Une permanence à la propagande féminine.....	161
Le Comité d'Action en prison. — Incident Totti.....	162

Séance de l'après-midi

Incident Totti. (Suite.).....	170
-------------------------------	-----

Rapport moral et Orientation syndicale

Intervention de Planchon.....	171
Intervention de Raynaud.....	177
La vérité sur la Résolution Dogadov.....	187
Intervention d'Accary.....	191
Intervention de Mangeot.....	196
Intervention de Berthet.....	198
Une preuve de subordination, par Lecoin.....	205
Mais c'est en Espagne!.....	207
Réponse de Pierreton.....	208
Le groupe de la V. O. mis en cause par Monier.....	208
Réponse de Monmousseau.....	209
Une question de Lartigue.....	210
Réponse de Dudilleux.....	210

	Pages
Intervention de Tommasi.....	211
Intervention de Lartigue.....	212
Intervention de Totti.....	212
Tommasi demande la nomination d'une Commission.....	214
Incident Bert	214
Intervention diverses.....	216
Proposition de clôture.....	220

QUATRIÈME JOURNÉE

Séance du matin

Les mandats invalidés.....	222
Le cas du Bâtiment d'Aulnay-sous-Bois.....	223
Adoption du Rapport de la Commission de Vérification des Mandats..	226
Le cas des Cheminots de Périgueux.....	227
Adoption de la Résolution de la Minorité.....	233
Nouvelle réglementation des débats.....	233
Discours de Totti.....	234

Séance de l'après-midi

	Pages
Intervention de Le Pen.....	254
Intervention de Semard.....	263
Fixation d'horaires. — Désignation des scrutateurs.....	282
Intervention de Lafforgue.....	283
Intervention de Broutchoux.....	288
Intervention de Colomer.....	298
Intervention de Monier.....	308

Séance de nuit

Intervention de Lartigue.....	316
Discours de Cazals.....	328
Discours de Monmousseau.....	347

CINQUIÈME JOURNÉE

Séance du matin

Discours de Monmousseau. (Suite.).....	358
Vote sur le Rapport moral et l'Orientation syndicale.....	371

Séance de l'après-midi

Résultats du vote.....	373
Déclarations sur le vote.....	374
Présentation des Candidats à la C. E. confédérale et au Bureau.....	378
Fixation du débat sur les événements d'Allemagne.....	382
Suite des déclarations et interventions diverses.....	383

Les événements d'Allemagne

Intervention d'Accary.....	386
Intervention de Doeblé (Alsace-Lorraine).....	393
Intervention de Lorduron.....	397
Discours du Délégué des Conseils d'usine allemands.....	401

Séance de nuit

Intervention de Boudoux.....	418
Une résolution.....	426
Discours de Colomer.....	427
Intervention de Chivalié.....	439
Sympathie et solidarité aux Mineurs en grève.....	443

SIXIÈME JOURNÉE*Séance du matin*

Pages

Intervention de Chivalié. (Suite.).....	444
Intervention de Lartigue.....	450
Dépôt d'une motion.....	456
Intervention de Richetta.....	457
Intervention de Lecoin.....	466
Incident Semard-Lecoin.....	473

Séance de l'après-midi

Les mensonges de l'Égalité.....	478
Intervention de Fourcade.....	479
Intervention de Semard.....	483
Lartigue crée un incident.....	493

Intervention de Besnard.....	494
La Résolution de la Majorité présentée par Dudilleux.....	500
Interventions de Matton, Lecoin, Lartigue.....	501
La Résolution de la Minorité.....	503

Clôture du débat sur la Révolution allemande

Vote sur les Résolutions en présence.....	503
---	-----

Nomination du Bureau Confédéral et de la C. E.

Le cas Berrar.....	504
Interventions de Massot, Métayer, Delagarde et Berrar.....	505
Intervention de Charbonneau.....	506
Résultats du vote sur les événements d'Allemagne.....	508
Le cas Berrar. — Massot remet ça.....	508
Intervention de Sélaquet.....	509
Une proposition des Cordonniers de la Seine.....	510
Intervention de Monier.....	510
La proposition des Cordonniers est adoptée.....	511
Déclaration de Dudilleux.....	511
Interventions de Charbonneau, Besnard, Broutchoux.....	512
Election du Bureau. — Des Délégués de la Minorité quittent la salle..	514
Interventions diverses sur l'incident.....	515
Suspension de séance.....	523

Reprise des débats, tous les Délégués présents

Mangeot communique une déclaration de la Minorité.....	523
Réponses de Dudilleux, Monmousseau, Lartigue.....	524
Vote d'une résolution confirmant la désignation des Secrétaires confédéraux	525
Motion sur l'unité d'action de la C. G. T. U.....	525
Discussion sur la participation de la Minorité à la gestion confédérale.....	526
Investiture des candidats et représentation proportionnelle à la C. E.....	527
Suspension et reprise du débat.....	536
Vote du principe de la R. P. de la Minorité à la C. E.....	538

Séance de nuit

Déclaration de Cazals au nom des G. S. R.....	539
Déclaration de Broutchoux au nom des partisans de la R. P.....	541
Election de la C. E. confédérale.....	542
Motion de clôture des débats.....	542
Rien soutient la motion.....	542
Boisson et Massot demandent la discussion sur l'Unité.....	543
Réponse de Monmousseau.....	544
Lucie Colliard soumet les décisions de la Conférence féminine.....	544
Vote sur les décisions de la Conférence féminine.....	546
Discussion sur la clôture des débats et sur l'Unité.....	546
Vote sur la clôture et renvoi des questions inscrites à l'ordre du jour au prochain C. C. N.....	551
Fixation du lieu du prochain Congrès.....	551
Clôture du Congrès. — Allocution du Président.....	552

FIN DES DEBATS DU CONGRES

TROISIEME PARTIE

TABLEAU DES VOTES PAR MANDATS.....	553
TABLEAU DES VOTES PAR FÉDÉRATIONS SUR LE RAPPORT MORAL ET L'ORIENTA- TION SYNDICALE.....	586

QUATRIEME PARTIE

Conférence Féminine du dimanche 11 novembre.

Séance du matin

La Résolution de Saint-Etienne.....	587
Rapport de la Commission féminine centrale.....	589
Projet de Statut pour la Seine.....	594
La documentation.....	595
Adoption du Rapport.....	597
Discussion sur le questionnaire.....	597
Recherche et utilisation des renseignements.....	608

Séance de l'après-midi

Organisation de la propagande.....	612
Plan de travail	614
Adoption des conclusions.....	617

Election de la Commission Féminine Centrale.

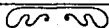
Présentation de Candidates.....	620
Orientation syndicale. — Une résolution.....	621
Discussion de la Résolution.....	621
Confirmation du vote des conclusions.....	637
Vote sur la Résolution d'Orientation syndicale.....	639
Election de la Commission féminine centrale.....	640
Le vote.....	641
Nomination d'une Secrétaire.....	642
Adresse de sympathie aux Femmes allemandes.....	642
Remerciements à Marie Guillot.....	643
Présentation du Rapport au Congrès.....	643
Propositions diverses.....	643
TABLE DES MATIÈRES.....	645





MAISON DES SYNDICATS
SERVICE DE L'IMPRIMERIE

PUBLICATIONS DE L'I. S. R.



POUR SE DOCUMENTER SUR LE MOUVEMENT SYNDICAL INTERNATIONAL

Lire chaque mois :

L'INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE, revue mensuelle publiée par le Bureau de l'I. S. R.

Abonnements : *six mois*..... 15 fr. *un an*..... 30 fr.

Chaque quinzaine :

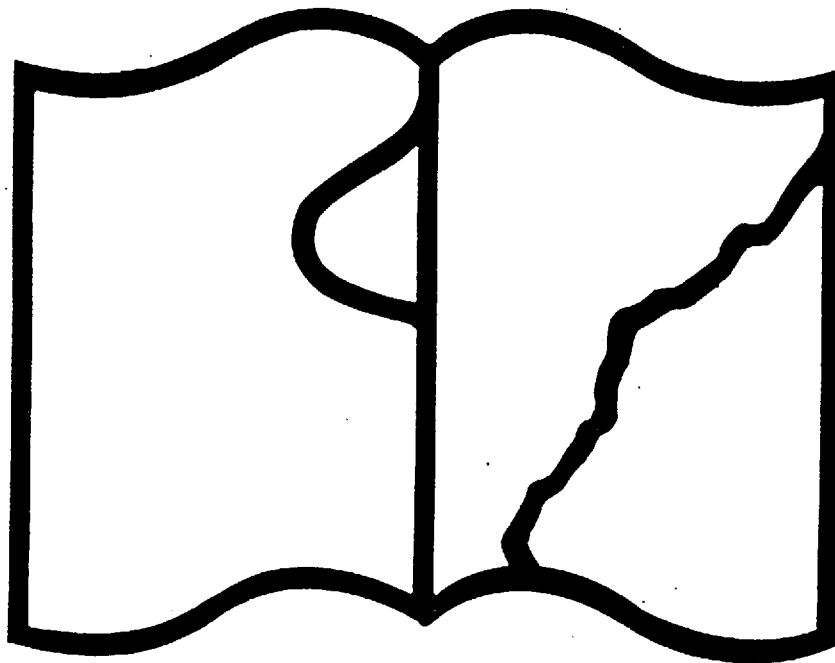
I. S. R., bulletin édité par le Bureau de l'I. S. R. pour les pays latins, en supplément à *La Vie Ouvrière*.

Brochures déjà parues :

- | | | |
|---|-----|------|
| I Résolutions et statuts adoptés au premier Congrès des Syndicats révolutionnaires (Moscou, 3-19 juillet 1921)..... | fr. | 2. » |
| II Programme d'action de l'I.S.R. (A. Losovsky). | | 2.50 |
| III Les Syndicats russes et la nouvelle politique (A. Losovsky)..... | fr. | 0.50 |
| IV Les Syndicats et la Révolution (A. Losovsky). | | 0.50 |
| V Thèses et Résolutions adoptées au deuxième Congrès de l'I.S.R. (Moscou, novembre 1922) | | 1.25 |
| VI Vers le front unique international (Edo Fimmen), introduction de P. Monatte..... | fr. | 0.50 |
| VII Pour le front unique des Transports (P. Semard) | | 0.50 |
| VIII L'I. S. R. et l'unité syndicale (A. Hercllet).. | fr. | 0.75 |
| IX Les rapports entre l'I. S. R. et l'I. C., préface de Dudilleux..... | fr. | 1.50 |
| X Les anarchistes et le mouvement syndical (Andrès Nin)..... | fr. | 0.50 |

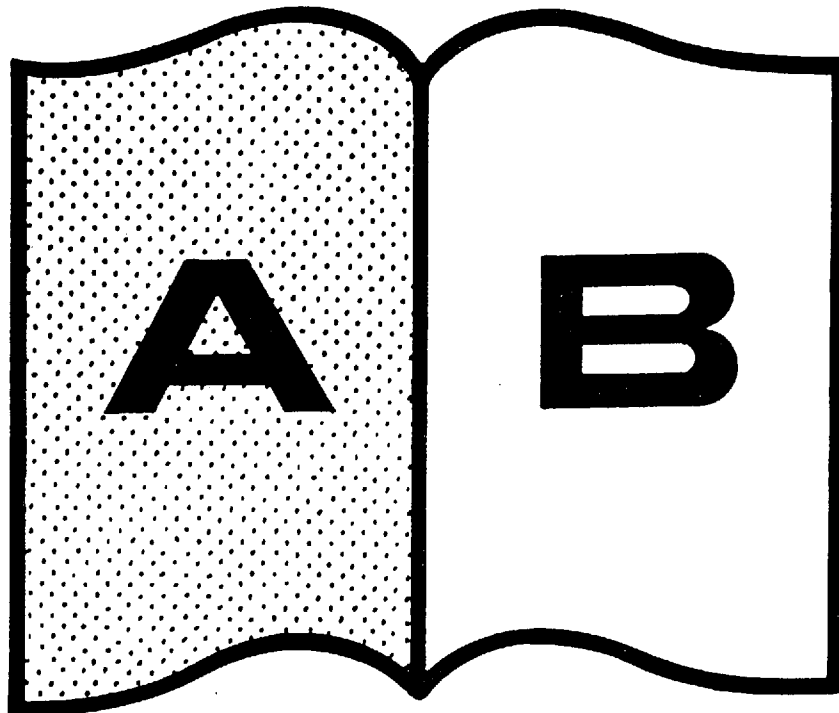
Toutes ces Publications sont en vente à la **LIBRAIRIE DU TRAVAIL**, 96, quai Jemmapes. Paris-X' et à la **LUTTE DE CLASSES**, 144, rue Pelleport, Paris-XX'

**Maison des Syndicats
Service de l'imprimerie**



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14